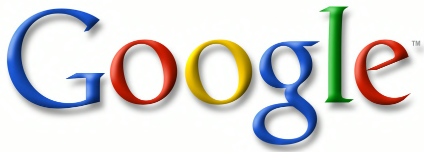



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.



SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui,

« ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans « un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux « qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siége même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avénement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans la lutte contre le Saint-Siége, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de

notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au xve siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait; cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'*inventaire-sommaire* qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire-sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils Généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité ; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII[e] siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

Le Ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire.

Au grade de chevalier. — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrages sur l'histoire de France.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. ROSSIGNOL, ARCHIVISTE.

COTE-D'OR.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.

CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE, Nos 1 à 3632.

TOME PREMIER.



PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT.

1863.

ARCHIVES

DE

LA CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE.

Pour comprendre toute l'importance de ces Archives, il suffisait naguère de lire ces trois mots, écrits en lettres d'or sur la porte du palais où cette Cour siégeait : FIRMAMENTVM CAETERORVM ORDINVM; mais nous en sommes aujourd'hui déjà si éloignés qu'ils ont besoin d'une traduction, comme s'ils sortaient des ruines de Ninive.

La Cour impériale des Comptes actuelle et celle de Bourgogne ont quelque chose de commun : la comptabilité nationale surveillée et jugée. Dans l'une comme dans l'autre, on pèse les recettes et les dépenses, on apure les comptes, on examine si les receveurs sont quittes, en avance ou en débet; mais là s'arrête leur ressemblance; elles sont l'image de deux mondes distincts.

Notre Cour des Comptes ne s'attache guère qu'au chiffre, dans lequel le législateur l'a cantonnée. Dans la vieille Cour, le chiffre était animé de toute la vie contemporaine, publique, souvent privée et secrète. Il est muet aujourd'hui; autrefois, il parlait, accompagné qu'il était des documents, de tous les faits qui l'engendraient. La Chambre des Comptes était administrative et judiciaire, l'œil et la main des ducs et des rois. C'est par elle qu'ils voyaient, régissaient, défendaient et cultivaient leurs châtellenies; par elle qu'ils en recueillaient et distribuaient les fruits, qu'ils descendaient dans tous les détails de leurs fermes. Ce qui nous intéresse davantage, c'est par elle qu'ils tenaient note de tout ce qui s'y passait, des plus petites comme des plus grandes choses.

C'est par la Chambre des Comptes qu'ils atteignaient les feudataires à tous les degrés; par elle qu'ils recevaient les foi et hommage, qu'ils reconnaissaient, décrivaient et inventoriaient les fiefs, le compas à la main. Les hommages, les dénombrements, les reprises étaient des vérifications périodiques qui empêchaient le fief de s'amoindrir, de s'éteindre, de se détacher de la Couronne, le premier anneau de la chaîne féodale.

C'est par la Chambre des Comptes qu'ils saisissaient le fief, quand le vassal était infidèle, ou qu'il négligeait de faire l'aveu en entrant en jouissance. Lorsqu'on achetait un fief ou qu'on en héritait, on était tenu, à peine de confiscation, d'en reconnaître l'origine, d'en préciser l'étendue, de confesser la servitude qui y était attachée. L'*homme vivant et mourant* était stipulé dans l'obligation féodale, engagé de génération en génération par-devant la Chambre des Comptes, qui tenait ainsi le grand-livre de la dette sacrée.

Devant elle se vidaient toutes les contestations domaniales, qu'elles fussent personnelles ou financières. Les recettes, les dépenses de toute nature, les amortissements, les eaux et forêts, sous le titre de Gruerie, les anoblissements, les naturalisations, les foires, les péages, la vénerie, les affranchissements individuels ou collectifs, les dons, les pensions, les aliénations, les amortissements, les concessions de priviléges, les érections de terres en dignités, tout ce qui touchait au domaine, de près ou de loin, relevait de la Chambre des Comptes.

Elle intervenait même par son vote dans l'élection du vicomte-maïeur de Dijon, qui était à la tête des communes; elle députait aux États de Bourgogne, dans lesquels elle avait la voix des ducs, et plus tard celle des rois.

Elle ne leur était cependant pas tellement inféodée qu'elle n'osât leur résister. Quand Louis XI, l'habile et terrible monarque qui tremblait devant la mort, voulut donner ses vignes de Chenoves, de Talant et de Beaune à « Monsieur Sainct-Claude, à Monseigneur Sainct-Esmon de Pontigny, à sa mère et bonne « amie Nostre-Dame de Cléry, pour obtenir la bonne disposition de son corps, pour que ne vin, ne « veande, ne aultre chose ne puisse nuire à son estomac, » les gens des Comptes, indignés, ne voulurent pas entériner les lettres d'une aliénation qui dissipait ainsi les domaines de la Couronne.

Pour avoir une idée complète de cette Cour souveraine, il faut se rappeler qu'elle était la personnification vivante de ce *grand duc* de l'Occident qui tenait les deux Bourgognes dans ses mains, tout le territoire qui séparait le Jura de la Loire et d'Auxerre, sans compter les provinces rhénanes, qu'une faute de Louis XI laissa à l'Autriche. Cette faute la rendit un moment redoutable et fit répandre des flots de sang.

L'origine de cette Chambre, sœur aînée peut-être de celle de Paris, sa puissance administrative, l'étendue de sa juridiction, les détails dont elle s'occupait, les pièces qui lui étaient adressées de tous les points de la province, l'enregistrement des lettres et des édits émanés des souverains, ses propres actes, tout prouve l'importance de ses Archives. Malgré quelques lacunes, les Archives de la Chambre des Comptes de Bourgogne sont encore un des plus beaux dépôts de l'Empire : le département de la Côte-d'Or a droit d'en être fier. Ce sont les rouages d'une machine rompue; mais ses débris sont des pièces officielles, sans lesquelles il n'y a pas d'histoire.

Voici l'ordre dans lequel on les a rangées et inventoriées :

En première ligne se trouvent les documents relatifs à l'histoire de la Chambre des Comptes, dans lesquels ses registres occupent une large place. Ils pourraient, à eux seuls, pendant cinq cents ans, tenir lieu d'une histoire générale de la province.

Viennent ensuite ceux qui se réfèrent aux États, aux Élus et à la Coutume de la Bourgogne; à la famille ducale, qui comprennent les contrats de mariage, les lettres de dot, d'apanage et de douaires, les

pièces relatives aux joyaux, aux héritages, aux tutelles, aux émancipations, aux dettes, aux contestations, aux testaments, aux décès, aux sépultures, aux dépenses journalières de l'hôtel des ducs, aux riches étrennes qu'ils donnaient aux dames et aux grands seigneurs, enfin, à tout le personnel de la maison ducale, représentée par des récépissés de gages.

Suit le Domaine, dans la plus grande extension du mot : acquêts, aliénations, réversions, amortissements, administration des châtellenies, anoblissements, reprises de fiefs, confiscations, eaux et forêts, mines, francs-fiefs, légitimations, monnaies, immense collection dont les premières pièces remontent au XIII[e] siècle, dont les dernières touchent la Révolution, qui embrassent dans leur ensemble l'Yonne et le Rhône, par l'adjonction à la Bourgogne de la Bresse, du Val-Romay, du Bugey, et du pays de Gex.

Les juridictions qui ont eu quelques rapports avec la Chambre des Comptes : Parlement, Juges d'appeaux, Cour des Aides, Présidial, Conseil de Savoie, forment la série suivante, avec les pièces concernant l'instruction publique et les communes, qui y trouveront leurs droits, leurs chartes constitutives et d'affranchissement, leurs lettres de garde, les concessions de droits d'usage, les rôles nominatifs de leurs feux. Quelques-uns de ces derniers documents atteignent aussi le XIII[e] siècle.

Les affaires religieuses offrent des actes de conciles, la création de la Chartreuse de Dijon, de sa Sainte-Chapelle et d'autres fondations pieuses.

L'agriculture, l'industrie, le commerce, forment une autre section avec des pièces isolées, relatives à diverses familles.

La guerre a des Archives plus importantes encore : subsides, rançons, récompenses, levées de troupes, montres d'armes, fortifications, artillerie, ambassades, campagnes, siéges, batailles, dévastations, conspirations, traités avec les puissances. C'est là que se trouvent le traité d'Arras et les nombreux documents qui s'y rapportent, les pièces concernant les débats des ducs d'Orléans et de Bourgogne, la Ligue et la Fronde.

Les deux dernières catégories comprennent : l'une, des lettres isolées, mais réunies dans un ordre chronologique sous le titre de *Correspondance;* l'autre, d'anciens inventaires, contenant de précieuses analyses.

Ce rapide croquis suffit pour montrer la nature et l'étendue de cette collection. Chaque parcelle du grand domaine féodal y trouve sa chronologie et ses annales. Les événements de la vie privée s'y mêlent aux grandes révolutions, aux rois, aux ducs, aux capitaines, à leurs armées. Le nom des artistes s'y trouve à côté de leurs œuvres et de ce qu'elles ont coûté. Les communes, les simples paroisses, s'y révèlent par des lettres qui fixent successivement les droits qu'elles ont, requièrent ou perdent. Le *franc* et le *serf* peuvent y reconnaître leurs ancêtres, pendant quatre ou cinq siècles, dans les recherches des feux, dans les revues militaires, dans les reprises de fiefs, dans les comptes des fermes, des péages, des marcs, des cens et des affranchissements individuels. Grand ou petit, chacun y tient sa place : le Tiers-État y coudoie partout le Clergé et la Noblesse. L'histoire comparée des salaires, de la valeur des choses, de

l'agriculture, du commerce, et même de la langue française, a de riches moissons à faire dans ces ch jusqu'ici trop négligés, parce qu'il n'était pas aisé d'aller les découvrir.

Grâce au génie de l'Empereur, auquel rien n'échappe, au Ministre qui a pris au sérieux la conserv des Archives provinciales, et aux Conseils Généraux, qui se sont empressés de répondre à leurs vœu Archives seront sauvées, organisées, connues, et, par la publication de leurs inventaires-sommaires, les mains de tous.

Château impérial de Saint-Germain-en-Laye, le 12 décembre 1862.

ROSSIGNOL,

Ancien Archiviste de la Côte-d'Or.
Conservateur adjoint des Musées impériaux.



Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du Pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

(Aucun document de nature à être classé dans cette série.)

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements. — Bailliages et autres juridictions secondaires. — Cour des Comptes. — Cour des Aides. — Cour des Monnaies.)

Cour des Comptes de Bourgogne.

B. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 84 parchemin.

1366-1560. — Ordonnances et mandements des ducs de Bourgogne, Philippe-le-Hardi et Jean : — réglant leur Cour des Comptes à l'instar de celle de Paris et portant que les gens du Conseil s'abstiendront d'entrer en la Cour des Comptes pour faire aucune consultation; — défendant aux baillis d'exécuter aucune de leurs lettres avant qu'elles n'aient été vérifiées en la Cour des Comptes et organisant l'administration des finances et l'institution de l'épargne. — Certificat des officiers de la Cour des Comptes de Paris, par lequel ils assurent que les trésoriers de France, baillis, sénéchaux, maîtres des monnaies et receveurs du royaume de France font leur serment à la Cour des Comptes, et qu'il en a été toujours ainsi.

B. 2. (Liasse.) — 172 pièces, papier; 26 parchemin.

1562-1790. — Déclaration du roi de France Charles IX maintenant la Cour au droit de juger les commises. — Signification faite, à la requête du Procureur Général de la Cour, à l'évêque de Langres de satisfaire à la charge qu'il doit annuellement au Roi, consistant en un épervier garni qu'il doit apporter à la Cour des Comptes. — Lettres patentes de Charles IX enjoignant à la Chambre de mettre en ordre et d'inventorier tous les comptes tant anciens que nouveaux. — Règlement concernant la Cour des Comptes de Dijon. — Arrêt du Conseil du Roi et lettres patentes de Louis XIII pour les gages des officiers nouvellement créés. — Confirmation des priviléges de la Cour. — Réunion de la Chambre des Comptes de Chambéry à celle de Dijon.

B. 2 *bis*. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1435-1531. — Registre analytique des institutions d'office. — Philippe de Corcelles, institué capitaine de Talant par le duc de Bourgogne; — Jean de Valenchot, de Rochefort, châtelin de Chaussin, par la Duchesse; — Regnaud Daubenton, receveur des Aides en Auxois; — Jean Drouet, receveur général de Bourgogne.

B. 3. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 47 parchemin.

1330-1662. — Provisions des officiers de la Cour des Comptes. — Récépissé donnant leurs noms et leurs gages. — Édit de création de greffiers en la Cour par le roi François Ier et portant établissement, moyennant finances, de tous les officiers de la Cour des Comptes et autres officiers des finances, supprimés par l'édit de Moulins, de l'année 1566; — ordonnant que maître Claude Vincent, auditeur,

jouira, quoique supprimé, de ses gages et priviléges anciens. — Création de quatre maîtres auditeurs en la Cour, et procès au Grand Conseil entre eux et la Cour des Comptes. — Arrêt du conseil du Roi faisant défense à toute personne d'exercer aucune charge sans provision.

B. 4. (Liasse.) — 79 pièces, papier; 16 parchemin.

1348-1701. — Garde des Chartes. — Récépissé des gages de Regnaud de Prégilbert, garde des chartes du duc de Bourgogne, à Paris. — Lettre de Jeanne de Boulogne, mère du duc Philippe et reine de France, fixant les appointements de Guy Rabby, clerc des Comptes et garde des chartes du Trésor au château de Talant; — de Jean sans Peur, enjoignant aux gens de ses Comptes de donner un aide aux gardes des Chartes, pour les mettre en ordre et les inventorier. — Marché fait par les gens des Comptes pour la construction d'une tour destinée à la conservation du Trésor des Chartes. — Monitoires du procureur de la Cour contre ceux qui emportaient des titres et autres documents du Trésor des Chartes. — Requête et instructions contre le sieur Venot au sujet de la charge de trésorier des Chartes. — Procès contre le sieur Myette pour enlèvement de titres.

B. 5. (Liasse.) — 5 cahiers, papier, 69 feuillets.

1589-1601. — Contrôle nominatif des entrées ordinaires de la Cour des Comptes, fait jour par jour.

B. 6. (Liasse.) — 96 titres en papier; 21 en parchemin.

1397-1697. — Gages des officiers de la Cour, aux droits de robe et jetons. — Assignation des gages de Messieurs du Parlement et des Comptes sur les greniers à sel. — Arrêt du Conseil pour la taxe des journées. — Brevet du Roi par lequel il est défendu à tous les officiers d'aller en cour sans congé du Roi. — Règlement pour la taxe des vacations extraordinaires. — Règlement, par François Ier, concernant les épices de la Cour et les comptes d'octroi. — Quittance des épices de l'arrière-ban. — Distribution des épices. — Rôles des contributions des officiers de la Cour en faveur de l'hôpital.

B. 7. (Liasse.) — 37 titres, papier; 10 parchemin.

1400-1685. — Débats intérieurs de la Cour. — Accord relatif aux gages entre le président, les maîtres de la Chambre, les clercs et auditeurs, Pierre Tabourot excepté. — Mémoire présenté au président Massol par la Chambre pour faire des remontrances au Grand Conseil sur l'âge du président Jaquot, qu'ils regardaient comme trop jeune. — Articles sur lesquels les auditeurs veulent qu'il y ait règlement. — Arrêt rendu par le Parlement sur la requête des auditeurs des Comptes, lequel ordonne qu'ils se pourvoiront. — Arrêt de la Chambre qui condamne le sieur Frasu à une amende.

B. 7 *bis*. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1775-1776. — Mémoire pour les conseillers-correcteurs contre les présidents et conseillers-maîtres.

B. 8. (Liasse.) — 100 titres, papier; 6 parchemin.

1402-1626. — Conflits de la Chambre des Comptes avec diverses juridictions. — Ordonnance de Charles VI touchant la Chambre des Comptes de Paris; — difficultés entre elle et le Parlement; écritures pour un prisonnier détenu par la Chambre des Comptes, et transféré dans les prisons du Parlement de Paris par ordre du président de cette Cour. — Copie d'une déclaration de Louis XI sur une appellation au Parlement pour clôtures de comptes, rendue à la Chambre. — Mémoire adressé à Charles VIII au sujet de la juridiction de la Chambre contre les prétentions des baillis. — La Chambre des Comptes de Dijon contre les élus des États de Bourgogne. — Procès des correcteurs de la Cour contre la Chambre. — Requête au Roi par la Chambre des Comptes pour avoir, envers et contre le Parlement, la connaissance souveraine de la Cour des Aides en Bourgogne.

B. 9. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 23 imprimées, 7 parchemin.

1627-1788. — Conflits de juridiction de la Chambre des Comptes. — Arrêts du Conseil qui annulent tous les arrêts du Parlement et de la Cour des Aides; — Observations sur quelques articles de l'arrêté des commissaires du Conseil dans l'affaire du Parlement de Dijon contre la Chambre des Comptes. — Préséance des maîtres des comptes et des trésoriers généraux. — Procès-verbal de MM. Pérard et Joly, maîtres des Comptes, commis pour l'exécution d'un arrêt du Conseil qui casse une ordonnance des trésoriers. —Requête de la Chambre contre les trésoriers. — Arrêt du Conseil réglant les droits respectifs de la Chambre et des trésoriers. — Autre en faveur des conseillers au Parlement, contre les présidents de la Chambre des Comptes. — Ordre dans lequel on doit examiner les mémoires et pièces produites par le Parlement et la Chambre des Comptes pour la décision de leurs contestations.

B. 10. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 15 imprimées.

1725-1759. — Conflits de la Chambre. — Extrait du procès pendant au Conseil entre le Parlement de Dijon, la Chambre des Comptes, les trésoriers de France et la marquise de Charoses. — Production des titres employés dans l'instance introduite au conseil du Roi sur l'exécution de son arrêt de 1666, par le Parlement de Provence, contre

la Chambre des Comptes et Cour des Aides de cette province. — Mémoire pour les officiers du Parlement et Cour des Aides de Dijon contre la Chambre des Comptes de cette ville. — Mémoire pour la Chambre des Comptes de Dijon contre le Parlement à la même époque. — Lettres patentes de Louis XV pour servir de règlement entre les officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Bureau des finances. — Revue des titres des officiers de la Chambre des Comptes de Dijon sur l'entrée et la séance en la Chambre des élus de la province.

B. 11. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1626-1647. — Procès-verbaux d'installation d'officiers, information sur leur vie, leurs mœurs et leur religion; — rôles, signés Saumaize, contenant les noms des personnes appelées à déposer dans ces informations.

B. 12. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1650-1670. — Informations par témoins sur les candidats appelés aux fonctions publiques. — Procès-verbal de l'information faite par Joly, conseiller en la Chambre des Comptes, de l'audition des témoins sur la vie et la religion de Philibert Marloux, candidat à l'office de trésorier général, etc.

B. 13. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1679-1699. — Informations par témoins sur les candidats appelés aux fonctions publiques. — Procès-verbal de l'information faite par la Chambre des Comptes de Dijon des vie et mœurs de M. Varenne, poursuivant sa réception en l'office de président au grenier à sel de Semur, etc.

B. 14. (Liasse.) — 30 pièces, papier; 18 parchemin.

1445-1655. — Mandements de la Chambre des Comptes pour payer certaines sommes dues pour des travaux de maçonnerie et de charpenterie faits dans ladite Chambre. — Ouvrages faits en la chapelle de la Chambre. — Lettre de Henri II pour la construction d'une conciergerie près le palais de Dijon, à côté de la Chambre des Comptes. — Mandats pour solder les frais de 166 fleurs de lis brodées sur les tapisseries de la salle et pour réparer celles des Cordeliers. — Supplique d'Euvrard Bredin, peintre-vitrier de Dijon, à l'effet d'être payé pour les travaux qu'il a faits aux vitres de la Chambre, pour la peinture et la dorure de l'écusson du Roi et pour avoir réparé le grand tableau de la carte marine. — Acquêt d'une place pour l'élargissement de l'hôtel de la Chambre. — Lettre de Charles IX, accordée à la demande de la Chambre des Comptes de Dijon, pour faire suspendre les travaux de construction d'une salle et cour pour servir de promenoir aux solliciteurs.

B. 15. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, parchemin.

1386-1446. — Transcriptions de lettres patentes et d'ordonnances relatives à des travaux pour la chapelle ducale; —au droit de gîte à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or); — aux réparations des étangs de Bourgogne; — au poids, à la valeur, à la forme des monnaies de Dijon, d'Auxonne, de Châlon, de Saint-Laurent, de Cuisery et de Chaussin. — Vente du comté de Charolles. — Restitution par Jean de Châlon des châteaux de Jougne et de Roserey (Doubs.) — Nomination des maîtres des celliers, de la maçonnerie, de l'imagerie, des gouverneurs de prévôtés, des canonniers, des arbalétriers, des échansons et des panetiers des ducs de Bourgogne. — Priviléges de la Sainte-Chapelle. — Aliénation de Beaujeu et du comté de Tonnerre. —Le duc de Bourgogne, gouverneur du royaume de France. — Construction de la forteresse d'Auxonne. — Établissement des Chartreux de Dijon; des comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Acquit des dettes de Marguerite de Bavière. — Pavage de la ville de Dijon. — Condamnations pour usures et autres crimes. — Prise de possession du duché de Bourgogne par Philippe le Bon.

B. 16. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, parchemin.

1446-1473. — Arrêts et enregistrements d'édits, lettres patentes, relatifs aux monnaies et changeurs; — archives de la Chambre des Comptes. — Baux et façons de vignes. — Mines d'or, d'argent et autres en Bourgogne. — Bombardes données aux chevaliers de Rhodes. — Lampe d'or donnée par Philippe le Bon à Notre-Dame de Montroland et à Saint-Claude. — Fondation de l'hospice de Beaune par Rolin, chancelier de Bourgogne. — Garde d'un chapitre tenu à Cîteaux. — Délivrance du domaine ducal. — Exclusion des draps d'Angleterre. — Règlement pour la solde des armées ducales. — Droits de robe et de jetons pour la Chambre des Comptes. — Antoine de Luxembourg, gouverneur de Bourgogne. — Condamnations au feu d'un livre de *Dyableries*. — Procès entre le procureur du duc de Bourgogne et les échevins de la ville de Dijon au sujet de rapts, boute-feux, meurtres et larcins.

B. 17. (Registre.) — In-folio, 289 feuillets, parchemin.

1473-1513. — Réhabilitation du chancelier Hugonet. —Confirmation des priviléges de Bourgogne et du Charollais par Louis XI. — Lettres de Louis XI touchant les criminels de lèse-majesté. — Enregistrement de lettres et

recommandations faites par Louis XI à son fils Charles VIII. — Ordonnance du duc Jean sur le retrait et la garde des villes et forteresses. — Limites de la Bourgogne. — Régale de l'abbaye de Saint-Seine. — Traité de neutralité entre le duché et le comté. — Investiture, par Maximilien, roi des Romains, du duché de Milan pour Louis XII.

B. 18. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, parchemin.

1514-1543. — Accusé de réception de la lampe d'or de Notre-Dame-du-Chemin, à Serrigny, par l'abbé de Saint-Seine. — Francs-fiefs d'Auxonne. — Réunion du Domaine aliéné. — Traité de neutralité des duché et comté de Bourgogne. — Privilèges d'Auxonne. — François Ier nomme Philippe Chabot gouverneur de Bourgogne. — Aliénation du Domaine. — Réception d'hommages. — Nomination du duc de Guise au gouvernement de Bourgogne. — Traité entre Charles V, empereur et roi d'Espagne, et François Ier, roi de France. — Traité de Madrid.

B. 19. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1523-1549.—Lettres patentes de diverses provisions: — pour la Chambre des Comptes, — pour le Parlement, — pour l'aliénation du Domaine, — relatives au comté de Bar-sur-Seine, — à la seigneurie d'Aisey-le-Duc, — aux terres de Montréal, — à Château-Vieux et à Châtel-Girard, aux priviléges d'Auxonne, à l'affranchissement de la *Matrone* de Rouvres. — Don du revenu de Charollais au duc de Vendômois. — Lettres par lesquelles Henri II ordonne que les vassaux de Bresse fassent leur foi et hommage à la Chambre des Comptes de Dijon, et que leurs titres et papiers soient vérifiés et gardés avec les autres titres du Domaine du Roi. — Réduction des droits du Roi sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et autres métaux, à la demande des ouvriers du sieur Léonard et de ceux des villages de Corbigny, de Chitry et de Chaumont-en-Nivernais. — Règlement pour les fers transportés.

B. 20. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1524-1552. — Dons de deniers et de terres faits par le Roi au duc de Guise; —à dame Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange; — au comte de Furstemberg; — à Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, et à Jacquette de Longvy, sa future épouse; lesdites terres situées: — à Arnay, — à Pouilly,— à Pont-de-Velle,— à Bagé et à Bar-sur-Seine. — Dons faits par le Roi d'octrois aux villes de Bourgogne. — Confiscation des biens des vassaux de Bresse et Bugey, qui ont quitté le parti de François Ier pour embrasser celui de Charles-Quint.—Permission aux enfants du comte de Saint-Pol de jouir du Charollais comme leur père.

B. 21. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1552-1563. — Provisions diverses pour la Chambre des Comptes et le Parlement. — Droits accordés par le Roi aux manants de Châlon-sur-Saône d'avoir des fiefs. — Dons de terre et de deniers faits par le Roi au comte de Vendômois, — au comte de Saint-André, — à Frédéric de Reifemberg. — Vente de Cuisery et de Montbard. — Curatelle honoraire des enfants du comte de Martigues. — Aliénation du domaine. — Châtillon-sur-Seine donné par le Roi, pour neuf ans, au duc de Savoie. — Abolition faite au profit des manants de Beaune. — Édit sur les bois et le taillon. — Droits sur les fers et fontes. — Priviléges accordés par le Roi à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Mise de la ville de Châlon-sur-Saône et autres sous l'obéissance de Henri IV.

B. 22. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1562-1570. — Ordonnance royale sur les ponts et chaussées en Bourgogne. — Don de Bar-sur-Seine fait par le Roi au duc de Montpensier. — Droits sur les draps d'or et d'argent. — Monnaies étrangères. — Fortifications. — Don de deniers au duc de Nevers. — Confirmation par le Roi des actes de Tavanne pendant les troubles, et son amnistie. — Deniers donnés par Laurent Bernard aux gens de guerre pendant les troubles. — Gendarmerie payée sur la vente des biens des protestants. — Aliénation du Domaine et des biens du clergé par ordre du Roi. — Mesures prises contre la religion réformée.

B. 23. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1570-1573. — Provision de premier président au Parlement pour Denis Brulard. — Troubles au sujet de la religion réformée. — Édit de pacification. — Octrois en faveur de Dijon, Beaune, Châlon et autres villes de Bourgogne. — Réparations faites aux fortifications de la ville d'Auxonne. — Dons de deniers faits par le Roi au duc de Nivernais et au comte de Montpensier.

B. 24. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1573-1576. — Provisions d'offices pour le Parlement et la Chambre des Comptes. — Don fait par le Roi au duc de Saxe à Châtillon-sur-Seine. — Création de la Chambre des requêtes à Dijon. — Serment de fidélité d'évêques pour le temporel. — Domaine de Bar-sur-Seine. — Priviléges accordés aux habitants de Tanlay. — Mortes-payes placées au château de Talant. — Commissions pour le rétablissement de l'or et de l'argent cisaillé par l'abbé et les religieux de Fontenay. — Pensions faites par le Roi à diverses

personnes. — Privilèges des officiers domestiques du Roi. — Munitions et vivres des places fortes de Bourgogne. — Lettres de Charles IX par lesquelles la régence est donnée à la Reine mère pendant l'absence du roi de Pologne. — Don de 4,000 francs fait par Henri III à Brulard, premier président au Parlement.

B. 25. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1577-1579. — Monnaies étrangères décriées. — Aliénation du Domaine. — Bureau des trésoriers généraux. — Dons faits par le Roi au duc de Mayenne des châtellenies de Rouvres, d'Argilly et de Pontailler. — Gratifications faites aux seigneurs de Beaufremont, de Condé, de Rochefort, de Dinteville, au grand prieur de Champagne, à Denis Brulard, à Mme de Tavanne. — Privilèges des Chartreux de Dijon et des habitants de Bassoncourt. — Garde du château de Vergy. — Vente de bois.

B. 26. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1579-1582. — Dons de deniers à Mme de Montmorency, au seigneur de Liancourt, à Mme d'Anglure, veuve du sieur de Saulx, capitaine d'Auxonne. — Lettres patentes pour l'aliénation du Domaine. — Règlement de juridiction pour le Parlement et la Chambre des Comptes. — Délimitation de la seigneurie de Beaumont-sur-Vingeaune. — Subvention annuelle aux Cordeliers de Dijon. — Fondation du collége des Jésuites à Dijon, par Audinet Godran. — Privilèges des Carmes de Semur.

B. 27. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1583-1586. — Provisions diverses : — François Maréchal nommé élu du Roi. — suppression et rétablissement des élections. — Lettres du don fait à M. de Germiny (ambassadeur en Orient), de Germolles et Montagu (Saône-et-Loire). — Pension faite à Saint-Rivan, capitaine de Beaune. — Fortifications de Mâcon. — Droits d'usage dans les bois d'Aisey-le-Duc. — Établissement de mortes-paies. — Lettres patentes pour l'érection du marquisat de Mirebeau. — Règlement administratif des finances. — Recherches des mainmortables. — Deniers distribués pendant les troubles. — Réformation des bois et forêts du duché de Bourgogne. — Privilèges accordés à l'hôpital de Beaune et aux abbesses de Seurre dans les forêts d'Argilly et autres. — Visite des ponts et chaussées.

B. 28. (Registre.) — In-folio, 369 feuillets, papier.

1586-1589. — Provisions diverses. — Aliénation du Domaine. — Dons de deniers au comte de Charny, grand écuyer de France, au duc de Mercœur, au sieur de Dinteville, au duc de Mayenne, au baron de Lux. — Voyage de Brulard et d'Odebert en cour. — Érection de Commarin en comté pour M. de Ruffey. — Réparations ordonnées à la Sainte-Chapelle de Dijon. — Nomination de l'évêque d'Autun.

B. 29. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1589-1596. — Dons de deniers à Chabot, comte de Charny, à MM. de Cypierre, de Montmoyen, au vicomte de Tavanne. — Lettre de Charles de Lorraine concernant les élus de Bourgogne. — Octrois et affranchissement en faveur de la ville de Nuits. — Lettres d'abolition pour le baron de Thenissey, les sieurs de Vitteaux et de Vaugrenant. — Don au maréchal de Biron des revenus de Rouvres. — Beaune exempté de taille. — Le Parlement de Dijon transféré à Semur.

B. 30. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1596-1598. — Dons de deniers au comte de Tonnerre, à MM. de Cypierre, de Vaugrenant et Schomberg. — Édit sur la réduction d'Autun et de Châtillon. — Édit de la paix entre Henri IV et le duc de Mayenne. — Biens de Ferdinand d'Andelot, donnés à Mme de Fervaques. — Lettres patentes qui chargent les élus de Bourgogne d'informer sur les fortifications. — Les sieurs de Chatelux et de Saulx-le-Duc récompensés. — Lettres au profit de la veuve Laverne. — La ville de Châtillon déchargée de toutes tailles. — Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire) érigé en comté pour M. de La Chambre, baron de Montfort. — Dépenses pour les fortifications de Bourgogne.

B. 31. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1598-1601. — Foi et hommage du baron de Lux pour la terre de Montbard. — Vente des châtellenies de Rouvres et Pontailler. — Don de deniers à Mme de Vaugrenant. — Lettres de déclaration pour le président Frémyot. — Édit d'exemption de taille pour la Bourgogne et révocation de cet édit. — Lettres du Roi : — pour faire rembourser à Biron les deniers qu'il avait avancés pour la réduction de la ville de Seurre; — relatives aux places vendues; — à l'établissement de la mairie de Châtillon-sur-Seine; — pour autoriser le maire et les échevins de Bar-sur-Seine à faire une imposition pour couvrir les emprunts de la guerre. — Confirmation des privilèges accordés aux Célestins de Lyon.

B. 32 (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1602-1604. — Provisions diverses. — Octrois concédés aux villes de Bourgogne. — Gratifications faites à Vaugrenant, à d'Andelot, à Sennecey, à Espiard. — Priviléges pour la ville de Lyon, pour la noblesse du Bugey et de Valromey, pour le pays de Gex et l'évêque de Bellegarde. — Création de deux élus en Bresse. — Garde des jeux de paume à Dijon. — Privilèges accordés à Palloit, chevalier du jeu de l'arquebuse de Dijon, et aux évêques de Belley. — Don de deniers aux abbesses de Sainte-Claire de Bourg.

B. 33. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

1604-1607. — Lettres de naturalité pour Gaspard Caneglia et Bernard Fondi. — Lettres de légitimation pour Fiacre Bouchette d'Autun. — Droits de douane pour la ville de Lyon. — Police et sceaux pour les draps du royaume. — Confirmation du franc-salé en faveur du Parlement de Dijon. — Priviléges accordés à la ville et république de Genève.

B. 34. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1607-1610. — Lettres qui autorisent des octrois pour les villes de Bourgogne. — Dons de deniers au vicomte de Tavanne. — Suppression des jaugeurs. — Grenier à sel. — Confirmation de la dotation faite aux chanoines de la Chapelle-Saint-Georges, à Bar-sur-Seine, par Thibault, roi de Navarre, comte palatin de Champagne.

B. 35. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1610-1613. — Traité de neutralité entre les deux Bourgognes. — Lettres de naturalité et de légitimation. — Établissement de greniers à sel. — Matériaux de la citadelle de Bourg donnés au sieur de La Rivière. — Établissement des Capucins sur le terrain de cette citadelle. — Incendie et pillage du château de Cressey. — Réduction et démolition du château de Montfort-en-Auxois. — Limite du duché de Bourgogne. — Garde, prise et nourriture des oiseaux de poing des forêts de Villers-le-Duc et Vanvey.

B. 36. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

1613-1617. — Lettres d'affranchissements individuels. — Édit sur le cours des monnaies. — Amortissement pour les Feuillants de Fontaine-lez-Dijon. — Réparations de la levée d'Auxonne. — Confirmation des priviléges de Talant, près Dijon, et du prieuré de Brou-en-Bresse. — Limites de la Bresse et des Dombes. — Exemption de taille à Dijon. — Priviléges pour Fouvent-la-Ville (Haute-Saône). — Lettres patentes au profit de la Bourgogne. — Lettres d'anoblissement pour M. Carré. — Ratification faite par le Roi du traité conclu à Auxonne pour le règlement des limites entre la France et le comté de Bourgogne. — Construction d'un pavillon au palais de Dijon. — Édit relatif à la pacification des troubles de Loudun.

B. 37. (Registre.) — In-folio, 395 feuillets, papier.

1616-1619. — Amnistie après la mort du maréchal d'Ancre. — Provisions d'offices de la Table de marbre. — Fondation du monastère de Saint-Bernard à Fontaine-lez-Dijon, par Louis XIII. — Lettres pour la charge de grand louvetier. — Priviléges pour les habitants de Tournus. — Le duc de Nemours employé dans l'état du Roi en Bourgogne. — Élus et prévôts des maréchaux de Bourg et de Belley. — Domaine des réformés à Gex.

B. 38. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

1620-1623. — Baux des cinq grosses fermes de France. — Érection du comté de Châteauneuf et du marquisat de Valromey. — La seigneurie de Gergy donnée à la duchesse de Bellegarde. — Priviléges pour les Chartreux de Dijon; — pour les religieuses de Sainte-Claire-de-Bourg et le clergé de Bugey, Valromey et Gex. — Anoblissement de Jean de Pringles. — Péage de Saint-Jean-de-Lône. — Érection de la baronnie de Chatelux en comté. — Priviléges pour le clergé de Bresse. — Création de receveurs des greniers à sel. — Priviléges des Chartreux de Montmerle. — Bail des gabelles. — Règlement pour les fortifications du royaume.

B. 39. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1623-1625. — Don de deniers à M. de Sennecey. — Bail de la ferme du Lyonnais. — Lettres en faveur des habitants d'Aignay-le-Duc, de M. de Bellegarde, de la ville de Châtillon-sur-Seine. — Libéralités en faveur de la Sainte-Chapelle de Dijon; — des religieuses de Sainte-Claire-de-Bourg; — pour les habitants de Lyon. — Péage de Bellegarde pour les religieuses de la Chartreuse de Pierre-Châtel en Bresse.

B. 40. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1626-1630. — Provisions d'offices. — Lettres de noblesse pour François Aimoni, sieur de Montespin. — Amortissement pour les Carmes de Châlon-sur-Saône. — Dons de deniers faits par les élus de Bourgogne au duc de Bellegarde, — à M. de Chevreuse, — aux marquis de Mi-

rebeau, d'Uzelles, de Bragny, de Sennecey, de Tavanne et au comte de Commarin. — Domaines de Gex et de Versoix donnés à M. de Bellegarde. — Établissement de la Cour des Aides. — Édit relatif aux taverniers et hôteliers, etc. — Octroi de Bar-sur-Seine. — Traité pour l'introduction du sel en Suisse. — Avis de la prise de la ville de La Rochelle donné par le Roi.

B. 41. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, papier.

1630-1634. — Le prince de Condé nommé gouverneur de Bourgogne. — Les châtellenies de Rouvres et d'Argilly données à ce prince. — Dons de deniers à Claude de Saulx, baron de Tavanne, bailli de Mâcon. — Office de chevalier du Parlement pour M. de Tavanne. — Juridiction de la voirie du Roi. — Confirmation des priviléges de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 42. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1630-1638. — Provisions d'offices. — Dons de deniers à M. de Bellegarde, — à l'hôpital d'Auxonne, — au prince de Condé. — Lettres de légitimation pour Jacques de Vaux ; — de naturalité pour Jacques Bouchu ; — de noblesse pour M. Virey. — Bail des gabelles. — Réunion de la Cour des Aides au Parlement. — Priviléges des États d'Auxonne. — Octrois pour Seyssel, Beaune et Dijon. — Don de deniers à l'hôpital de Beaune. — Amortissement pour les religieuses de Seyssel. — Lettres patentes concernant les États du Mâconnais.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 441 feuillets, papier.

1634-1641. — Lettres patentes relatives à la vente et à la provision d'offices divers. — Octrois concédés aux villes de Bourgogne. — Dons de deniers au président Fyot, — à Bertholot d'Archy, — à l'évêque de Châlon. — Commissaires des guerres et subsistance de la milice. — Réparations de la citadelle de Châlon. — Bail des cinq grosses fermes de France.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, papier.

1639-1647. — Abonnement des tailles à Châtillon-sur-Seine. — Francs-salés en faveur des chevaliers d'honneur de la Chambre des Comptes. — Confirmation des priviléges de Châlon, Beaune, Châtillon, Dijon. — Acquisition de maisons pour l'ouverture d'une rue à Dijon. — Don à M. d'Arpajon des revenus du Charollais et du Mont-Saint-Vincent. — Don au duc de Bellegarde de médailles d'or et d'argent trouvées dans les fossés de Bellegarde. — Confiscation des biens d'individus ayant pris le parti contraire au Roi, — Don de deniers fait à M. de La Mothe Oudencourt, — à M. de Montrevel, — à l'évêque de Châlon, — à M. de Commarin. — Don fait à Henri Giroux des biens confisqués sur Philippe Giroux, son père, président au Parlement de Bourgogne, condamné à mort. — Suppression des États d'Auxonne. — Érection de la terre de Souhey en baronnie ; — de celle de Saint-Brice en marquisat pour M. d'Andelot ; — érections en faveur de M. d'Amanzé, — de Denis Legoux, — de Brulard et de Bouton.

B. 45. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1641-1647. — Lettres patentes et ordonnances concernant les offices. — Dons de deniers. — Octrois concédés aux villes. — Intermédiats, dont l'un au profit de Claude Saumaise. — Convention des habitants de Saint-Jean-de-Lône avec les Carmes du même lieu, pour instruire la jeunesse.

B. 46. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1647-1654. — Lettres de naturalité, de légitimation, de noblesse, d'érection de terres, d'honneur, de foi et hommage, d'intermédiat, de dons de deniers pour Bussy-Rabutin, — Charles Thesut, — les Feuillants de Fontaine-lez-Dijon ; — pour les Cordeliers de Dijon, — ceux de Beaune et de Châtillon ; — pour les religieuses de Sainte-Marie de Dijon ; — les habitants de Lagneux en Bresse ; — les dames de Lieu-Dieu ; — les Jacobins de Beaune, — et les Ursulines de Dijon. — Lettre du Roi, qui casse l'arrêt du Parlement de Paris, attribuant au duc d'Orléans la qualité de lieutenant général, et au prince de Condé le commandement des armées.

B. 47. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1647-1654. — Provisions de capitaine des chasses de Noyers (Yonne) ; — de capitaine de Bar-sur-Seine ; — de prévôt de Bresse ; — d'élu en l'élection de Mâcon ; — de conseillers en la Chambre des Comptes ; — de correcteurs en cette même Chambre ; — de conseiller au Parlement et de bailli du comté de Bar-sur-Seine.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1654-1660. — Octrois, — amortissements divers ; — dons de deniers et pensions à MM. Languet, — de Conigham, — Gaston de Foix, — et Brulard. — Érection de la baronnie d'Antigny (Côte-d'Or) en marquisat, en faveur de Claude Damas, à cause de dame Claude de Vienne, ladite terre étant l'apanage des cadets de la maison de Bourgogne. — Érection des terres de Vantoux en baronnie

en faveur de M. de Berbisey, et de celle de Montjeu en marquisat en faveur de Nicolas Jehannin, baron dudit lieu. — Lettres de noblesse pour Pierre Beuverand. — Lettres de naturalité pour Gasparine de Grammont, dame de Montconys, et pour la princesse palatine des Deux-Ponts. —Réunion de l'office de trésorier des Chartes de la Chambre des Comptes à celui du plus ancien des maîtres.

B. 49. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1660-1667.— Lettres de naturalité en faveur de Jean-Jacques de Marest, comte de Saint-Agnien, baron de Rochefort, natif de Savoie. — Érection de la terre de Branges en marquisat pour M. (Barillon) de Morangis. — Baux des gabelles. — Octrois des villes. — Reprises de fiefs.

B. 50. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1662-1673. — Lettres de provisions et ordonnances de la Chambre des Comptes. — Juridiction des monnaies. — Exemption de taille pour la ville de Genève. — Déclaration des francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Construction du pont de Tournus sur la Saône, et de celui de Vonges sur la Bèze. — Provision pour Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, capitaine des chasses du duché de Bourgogne.

B. 51. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1667-1673. — Lettres patentes pour l'établissement de la visitation de Bourbon-Lancy. — Lettres de dons faits par le Roi aux habitants de Châtillon et d'Autun. — Révocation de la Chambre des francs-fiefs. — Rétablissement de la maîtrise en Bourgogne. — Aliénation du petit Domaine du Roi. — Rétablissement de la Table de marbre.— Érection de la terre de Seigneley (Yonne) en marquisat, en faveur de Colbert, grand trésorier des ordres, surintendant des bâtiments. — Création d'une Chambre souveraine des domaines et d'une Chambre de justice. — Travaux pour la navigation de la Seille. — Maintien du traité de paix entre la France et les États généraux des provinces unies.—Travaux pour dessécher les marais.—Confirmation de toutes les bulles et des priviléges accordés aux Pères Chartreux par les papes et les rois. — Confirmation de l'établissement des religieuses de Sainte-Marie, à Lyon, Montluel, Seyssel, Avallon, Charolles, Châlon-sur-Saône, Semur-en-Auxois et Beaune.

B. 52. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1676-1678. — Provisions d'offices. — Érection de la terre de Lantenay (Côte-d'Or) en marquisat de Beaumanoir pour le premier président Bouhier. — Vente faite aux religieuses de Rougemont (Côte-d'Or) par le prince Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Charny, de Brion, d'une maison sise à Dijon, porte Saint-Pierre.

B. 53. (Registre.) — In-folio, 499 feuillets, papier.

1678-1683. — M. de La Beaume, lieutenant général pour le Roi en Bresse. — Étienne Pérard nommé maître des requêtes du Palais à Dijon. — Provisions d'offices à la Chambre des Comptes pour Georges de Berbisey, Philibert Jeannin, Étienne de Bourbonne, Bernardin de Frazans, de Migieux, Gillet, Bernard-Pouffier et Morelet.—Vérification des comptes et des dettes des communes, à Grenoble, à Montpellier, à Aix, à Pau, à Nantes et à Dijon. — Fixation par le Roi de l'âge pour l'entrée dans la judicature. — Création du marquisat de Tanlay en faveur de M. de Philippeaux. — Privilèges des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Établissement des sœurs de Sainte-Marthe à Dijon.

B. 54. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1684-1686. — Lettres patentes et édits relatifs à un traité de commerce avec les États des Provinces-Unies. — Érection d'une maison pour servir aux nouveaux convertis, à Gex. — Défense d'arrêter aucun protestant. — Lettres de don gratuit pour les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, à Mâcon ; — pour la Cour des Aides. — Lettres d'honneur ou de vétérance, etc.

B. 55. (Registre.) — In-folio, 484 feuillets, papier.

1690-1696. — L'évêque d'Autun paye 150,000 livres pour rachat et amortissement des nouveaux acquêts et autres droits de communautés laïques et presbytériales. — Recouvrement des droits de francs-fiefs pour la Bourgogne. — Augmentation de droits d'octrois pour Dijon. — Octroi de droits de péage sur la Saône, en faveur des États de Bourgogne. — Reprises de fiefs par François de L'Hôpital, par le marquis de Louvois et par Michel Letellier, pour les seigneuries de Saint-André de Briord, de Saint-Loup et de Ravières. — Quittances de gages des offices. — Établissement de l'hospice de Sainte-Anne, à Dijon ; — des Dames de la Charité, à Nantua.

B. 56. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1691-1705. — Création de soixante secrétaires du Roi, maison et couronne de France ; — de places de barbiers et de perruquiers dans chaque ville ;—de cent quatre-vingts commissaires des guerres ; — d'offices de gens de

mainmorte ; — de capitaines ; — de lieutenants des habitants des villes ; — d'une grande maîtrise générale et souveraine, avec un armorial général pour l'enregistrement de toutes les lettres de noblesse ; — d'essayeurs d'eau-de-vie ; — de conseillers rapporteurs du point d'honneur. — Suppression de cent lettres de noblesse. — Confirmation de noblesse, en général, moyennant 3,000 livres. — Création d'échevins-consuls dans toutes les villes de France. — Anoblissement pour sept cents personnes. — Recherches de ceux qui ont usurpé les qualités de noble, d'écuyer, de messire et de chevalier. — Établissement des lanternes dans les villes. — Capitation de Bourgogne. — Suppression des siéges et juridiction des Tables de marbre. — Édit pour les officiers des gabelles du Lyonnais et du Languedoc. — Lettre de bourgeoisie. — Confirmation des capitaineries des chasses de la garenne du Louvre, des bois de Boulogne, de Vincennes et de Saint-Germain, et suppression des capitaines des chasses de Lonjumeau.—Dépôt des statuts de tous les corps d'arts et métiers de France.

B. 57. (Registre.) — In-folio, 391 feuillets, papier.

1696-1704. — Priviléges en faveur des Carmélites de Beaune ; — des États de Bourgogne. — Lettres pour les Ursulines de Noyers et les Mathurins de Fontainebleau. — Concession de lettres de vétérance.

B. 58. (Registre.) — In-folio, 387 feuillets, papier.

1706-1710. — Création des conservateurs des eaux et forêts. — Déclaration du Roi pour la marque des perruques. — Conservation générale des offices de France. — Conservation de vingt capitaines généraux des gardes-côtes ; — de majors et d'aides-majors. — Capitation de la Bourgogne fixée à un million. — Création des inspecteurs des ports. — Règlement pour l'aliénation du domaine. — Création d'échevins dans chaque ville ; — de deux maîtres en chaque maîtrise d'arts et métiers. — Règlement pour les billets de monnaie.

B. 59. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1706-1711. — Reprise de fief par d'Aguesseau, procureur au Parlement de Paris, pour les terres de Coulanges-la-Vineuse. — Marquisat de Tanlay confirmé en faveur de M. Jean Thévenin, capitaine de douze arquebusiers servant à la garde de la grande porte du logis du Roi, à Dijon. — Attribution de juridiction à la Table de marbre, à Dijon.

B. 60. (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

1711-1717. — Dispense d'âge et de parenté pour des officiers du Bailliage, — du Parlement, — de la Table de marbre, — de l'intendance, — de la Chambre des Comptes, — des gabelles, — des eaux et forêts, — de la Chancellerie. — Renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, et des ducs de Berry et d'Orléans à celle d'Espagne. — Le duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne. — Priviléges en faveur de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé ;—des habitants de Chaussin et Laperrière (Jura). — Franc-salé en faveur des maisons religieuses.— Transcription des priviléges de la ville de Beaune accordés par le duc Eudes, en 1203. — Lettres de naturalité pour Léopoldine et Éberardine de Coligny, filles naturelles du prince de Montbéliard.

B. 61. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1717-1720. — Gaspard Carnot nommé auditeur des Comptes, et Pierre Groselier, trésorier des mortes-payes.— Le marquis d'Entragues établi lieutenant général du Mâconnais ; — Charles Gravier de Vergenne, conseiller-maître des Comptes ; — Louis Leclerc, conseiller en la Chancellerie près le Parlement ; — Joseph Lemuet, secrétaire du Roi dans la même Chancellerie, etc. — Érection de la baronnie de Ricey confirmée en faveur de M. de Pommereu. — Vente du domaine de Bourbon-Lancy. — Érection du marquisat de Saint-Aubin en faveur de M. Legendre. — Lettres en faveur de M. Terray, conseiller d'État, premier médecin du Roi, acquéreur de Polizy, Bruxeuil, Bourguignon et Charmoy. — Foi et hommage de M. de Berbisey, premier président au Parlement de Bourgogne, pour les seigneuries de Ruffey et d'Échirey (Côte-d'Or). — Affranchissement de mainmorte pour les habitants de Sainte-Sabine (Côte-d'Or). — Lettre d'assiette d'impôts pour le pays de Bresse, de Gex et de Bugey.

B. 62. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1720-1724. — Lettres de lieutenant général du Mâconnais et du Charollais pour le vicomte de Tavannes. — Édit qui incorpore au duché de Bourgogne le comté de Bar-sur-Seine, en ce qui regarde les finances. — Direction des domaines du Roi dans l'étendue de la Généralité de Dijon. — Louis de Bourbon, abbé de Saint-Claude, conteste pour les seigneuries d'Arbent et de Dortant (Ain).— Lettres d'érection du marquisat de Folin en faveur de Nicolas Folin.

B. 63. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1724-1732. — Provisions d'offices divers pour Lemulier, Abord, le comte de Tavannes, Carrelet, Nicaise,

Daubenton, Richard, Rameau, Nadault, etc. — Brevet de l'abbaye de Fontenay. — Changement de nom du marquisat de Beaumanoir en celui de Bouhier. — Reprise de fiefs entre les mains du Chancelier de Bourgogne.

B. 64. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1723-1741. — Provision de trésorier des mortes-payes en faveur d'Étienne Rossignol. — Philibert Papillon, maître des Comptes. — Lettres patentes portant permission à la Bresse d'emprunter cent mille livres pour la construction d'un chemin. — Levée d'une crue sur le sel pour les États de Bourgogne. — Le sieur de Lantage, capitaine des ville et château de Bar-sur-Seine. — Lettres de vétérance pour Vergnette de Lamotte.—Reprise de fief par M. d'Aligre, pour Vieuchâteau. — Lettres de noblesse accordées par le Roi à Charles Boyreau de Pralon. — Confirmation des priviléges de Talant. — Reprise de fief par le prince de Guise, du marquisat de Montjeu et de la baronnie de Dracy (Saône-et-Loire).

B. 65. (Registre.) — In-folio, 744 pages, papier.

1741-1754. — Provisions d'offices en la Chambre des Comptes, pour Surget et Gravier de Vergenne; — au Bureau des finances, pour Ranfert et Maulbon d'Arbaumont; — aux Bailliage et siége Présidial, pour le marquis de Crussol; — à la Maîtrise des eaux et forêts, pour Abord et Niepce; — à la Chancellerie, pour Guenichot et Seguin de Broin; — au grenier à sel, pour Fromageot et Foisset; — à la Table de marbre, pour Cazotte et Juillet; — à la recette, pour Jobard et Febvre. — Brevets pour les abbayes et les chapelles; — pour le comte Zaluscky. — Lettres de noblesse en faveur de Guillier et de Mac-Mahon. — La baronnie de Vitteaux créée en faveur de Duprat, marquis de Barbançon. — Lettres patentes confirmatives de l'établissement des colléges de Gex et de Belley. — Confirmation de l'érection de La Rochepot en comté, pour M. Blancheton. — Édit de création de cent mille livres de rente pour les États de Bourgogne. — Provision de chancelier en l'Université de Dijon.

B. 66. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1717-1741. — Suppression des offices de gouverneurs, lieutenants et majors des villes. — Vente des domaines en billets de l'État. — Rétablissement du franc-salé pour les Parlements. — Tous les vassaux rendent foi et hommage à l'avénement du Roi à la couronne.—Marque de l'or et de l'argent. — Établissement à Dijon d'une Faculté de droit. — Création de corporations d'arts et métiers dans toutes les villes du royaume, à l'occasion du mariage du Roi. — Création d'une maîtrise des eaux et forêts à Mâcon. — Érection d'un évêché à Dijon. — Établissement des offices de gouverneurs, lieutenants, majors, maires et lieutenants de maire dans les Hôtels-de-Ville. — Ordonnance royale sur les testaments. — Confirmation de l'ordre du Saint-Esprit dans tous ses priviléges. — Rente accordée à l'ordre militaire de Saint-Louis. — Immunités et priviléges du clergé à l'égard des impositions. — Réduction des rentes viagères créées depuis 1720.

B. 67. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1754-1768. — Lettres patentes de Louis XV, contenant érection de la terre de Dracy-le-Fort (Saône-et-Loire) en comté, en faveur de M. Fyot de la Marche-Neuilly; — de la terre d'Éguilly (Côte-d'Or) en marquisat, en faveur de M. de Mac-Mahon. — Érection en comté de la terre de Toulongeon, en faveur de M. Gravier de Vergenne; — de Chaussin (Jura) en marquisat, en faveur du comte de Poly. — Acte de foi et hommage fait par Degallois-Delatour, pour la baronnie de Bourbon-Lancy et les terres de Saint-Aubin. — Vente à titre d'engagement de la baronnie de Bourbon-Lancy et de Mont à M. Ducrest, marquis de Saint-Aubin.

B. 68. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1749-1775. — Lettres patentes relatives à la forme des aveux et dénombrements.—Aliénation de 150,000 livres de rente, faite aux États de Bourgogne. — Priviléges des grands-maîtres des eaux et forêts. — Établissement de droits sur la poudre à poudrer la tête; — sur la cire; — les cartes à jouer; — les suifs; — les papiers; — les parchemins.— Jurisprudence des substitutions. — Ordonnance de réunion des États de Charolles aux États de Bourgogne. — Fixation de limites entre la France et la Savoie. — Suppression de la moitié des droits perçus sur les blés, les farines et les fers transportés par la Saône.

B. 69. (Registre.) — In-folio, 397 feuillets, papier.

1768-1789. — Bail des fermes générales. — Érection en comté de Perrigny (Côte-d'Or), de la terre et du fief de ce nom. — Droits seigneuriaux accordés au comte de Lévis à Lugny (Saône-et-Loire). — Lettres d'anoblissement du sieur Barbuot, médecin. — Lettres de provision de grand-bailli d'épée et de gouverneur de l'Auxerrois, pour François de Lenfernat, accordées par Louis XVI.

B. 70. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1774-1790. — Abolition du droit d'aubaine entre la France et Venise, Raguse, la Suisse, le Nassau, l'Angleterre, le Wurtemberg et Schwartzemberg. — Traité de commerce et d'amitié entre la France et l'Amérique septentrionale. — Travaux pour la navigation de la Saône dans le Mâconnais. — Abolition de l'usage du parchemin pour les quittances. — Indemnités pour les terrains acquis pour les canaux de Bourgogne. — Érection des seigneuries de Beaumont (Côte-d'Or), et de Lure en duché héréditaire, sous le nom de duché de Saulx-Tavannes. — Office de châtelain de Pontailler en faveur de Nicolas Noirot.

B. 71. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1504-1513. — Lettres royales de naturalité pour Jean Marrel, chanoine de Châlon-sur-Saône. — Légitimation d'Étienne Donné de Coursan. — Légitimation de Lyénard Lambart, etc.

B. 72. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, parchemin.

1510-1549. — Lettres de naturalité pour Girard Maréchal et pour Albert Du Pays. — Serment de fidélité au roi de France, par les habitants de la ville de Bourg, en Bresse. — Le Roi donne à M. d'Echanetz la permission d'élever deux fourches patibulaires à Lusigny (Côte-d'Or). — Lettres d'anoblissement pour Jean Millot, licencié ès-lois.

B. 73. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1549-1581. — Affranchissement de Saint-Seine-sur-Vingeanne en la seigneurie du Roi. — Lettres de naturalité et de légitimation pour Martin Clément, dit Romain, natif de Rome ; — et autres lettres de naturalité et d'affranchissement.

B. 74. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1553-1606. — Lettres de confirmation de noblesse obtenues par Michel de Toulorge, lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Lône. — Lettres d'affranchissement de Martin Bernard, chevrier de la paroisse d'Anglefort; — lettres de naturalité, de légitimation, etc.

B. 75. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, parchemin.

1607-1611. — Lettres de légitimation de Françoise, Isabeau et Victor de Savarry, sieur de Bresse, ambassadeur du Roi en Orient ; — et autres lettres de naturalité et d'affranchissement.

B. 76. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1557-1674. — Forêts de la Bourgogne : — gages des officiers et droits seigneuriaux exercés au nom du Roi. — Transcription d'édits vérifiés (*sic*) par le prince de Condé. —Édit portant que le commerce de mer peut se faire sans déroger à la noblesse. —Règlement pour la justice. —Création d'offices divers. — Défense aux sujets du Roi de s'établir à l'étranger, sous peine de confiscation de corps et de biens.

B. 77. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1635-1674. — Recueils d'édits concernant la ferme générale ; — les foi et hommage ; — l'impôt de la Bresse ; — les douze arquebusiers du logis du Roi à Dijon, etc.

B. 78. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1619-1622. — Recherches des amortissements des gens de mainmorte et de condition servile en Bourgogne.

B. 79. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1585. — Procès-verbal de la recherche des affranchissements faite aux bailliages de Châlon, Autun, Mâcon et de Charollais, par M. Fremiot, président de la Chambre des Comptes.

B. 80. (Registre.) — In-folio, 464 feuillets, papier.

1596-1647. — Affranchissements individuels ordonnés par la Chambre des Comptes de Bourgogne, dans la Bresse, en faveur de Claude Gaillardon de Romagnieu, de Pierre Gay de Sothonod, diocèse de Genève, d'André Griffon de Cerdon, d'Antoine Brunet de Saint-Rambert.

B. 81. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1647-1674. — Collection d'affranchissements individuels et généraux, entre autres : — l'acte d'affranchissement de Jacques Durand et de Jacques Roye de Chavanel ; — celui des habitants de Terrefondrée, de Longecourt (Côte-d'Or), etc.

B. 82. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1674-1676. — Lettres patentes de Louis XIV pour la provision de l'office de receveur général des bois en Bourgogne, en faveur de Jean Pelé; — pour l'office de conseiller, procureur du Roi au Bureau des finances, en faveur de Pierre Taisant ; — pour celui de conseiller au bailliage

et siége présidial de Bourg, en Bresse, en faveur de Louis Tulliaz.

B. 83. (Registre.) — In-folio, 673 pages, papier.

1678-1689. — Affranchissements suivis de récépissés de finance, en faveur d'officiers de la Chambre des Comptes. — Affranchissement de noble Antoine Marest, docteur en médecine à Bourbon-Lancy. — Ordonnance royale pour la réunion au Domaine des biens de la religion prétendue réformée. — Établissement d'une maison de détention à Dijon pour y retirer les filles débauchées. — Établissement des Filles hospitalières de l'hôpital de Dijon. — Création et aliénation de 500,000 livres de rente, à prendre sur les recettes du royaume. — Établissement d'une Chambre des pauvres à Dijon.

B. 84. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1448-1777. — Recueil de titres émanés des ducs de Bourgogne et des rois de France, sous le titre de *Registre blanc*, et relatifs à la Chambre des Comptes de Dijon. Lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, sur la juridiction de cette Cour. — Extraits des registres du Conseil d'État, tous relatifs à la Chambre des Comptes de Dijon, à ses priviléges, à ses droits et à son règlement. — Lettres patentes concernant la Chambre neutre, la Chambre des Comptes de Montpellier et la Cour des Aides. — Remontrances des députés des États de Bourgogne sur l'édit de Nantes, et arrêts du Conseil qui ordonne son exécution. — Forme des reprises de fiefs ecclésiastiques en Bretagne. — Règlement entre le Parlement et la Chambre des Comptes de Paris.

B. 85. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1571-1784. — Transcriptions d'édits, d'ordonnances et arrêtés relatifs à la Chambre des Comptes de Dijon; — et copies de lettres concernant les affaires de cette Chambre; prestations de serments de fidélité. — Ce volume, porte le titre de *Registre rouge*.

B. 86. (Registre.) -- In-folio, 110 feuillets, papier.

1555-1559. — Don fait par Henri II, roi de France, à Mme de Guise, de la moitié des deniers qui proviendront des lods en Bresse, pendant dix ans. — Requête adressée au Parlement de Savoie, par Anne d'Est, duchesse de Guise. — Don fait par Henri II, à monseigneur d'Aix, de la seigneurie de Seyssel, pour neuf années.

B. 87. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1546-1698. — Cautions exigées par la Chambre des Comptes, commençant par le greffier Jacques Leroi.

B. 88. (Registre.) — 349 feuillets, papier.

1386-1790. — Table des titres concernant la Chambre des Comptes en particulier, les élus, la comptabilité, les octrois, les greniers à sel, etc., contenus dans les 70 volumes de la Chambre des Comptes, ci-dessus inventoriés.

B. 89. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1386-1607. — Table des prestations de serment par les divers officiers du Domaine, baillis, capitaines, receveurs, procureurs, châtelains, trésoriers des chartes, grenetiers, conseillers, avocats, auditeurs, sergents-généraux, clercs, gouverneurs de prévôtés, viergs d'Autun, contrôleurs de greniers à sel, tailleurs des fers et essayeurs de la monnaie, charcutiers, maîtres des requêtes, artilleurs, maîtres des œuvres, etc.

B. 90. (Registre.) — In-folio, 376, feuillets, papier.

1607-1683. — Table des prestations de serment et des lettres de provision d'offices, enregistrées à la Chambre des Comptes. — Provisions de lieutenant du prévôt de robe courte des maréchaux de France au bailliage de Bugey, Valromey et Gex, au profit d'Augustin Milleret. De procureur postulant en la Chambre des Comptes, au profit d'Edme Lamy.

B. 91. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1684-1790. — Table des enregistrements et des prestations de serment pour exercer les offices. — Provisions de conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement de Bourg, pour Pierre Jodrillat; — de conseiller correcteur, pour Jean de Pise; — de capitaine des douze arquebusiers à pied, servant à la garde du logis du Roi à Dijon, et près de la personne du gouverneur, pour Guillaume Passy.

B. 92. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1388-1790. — Tables des enregistrements de titres concernant le Domaine, les légitimations, les fiefs et les donations. — Le duc Philippe donne à la duchesse d'Autriche, sa tante, les châtellenies de Germoles et Montagu (Saône-et-Loire). — Réintégration de l'amiral Chabot dans

tous ses biens et offices. — Bail pour six années de la ferme générale en Bourgogne, au profit de Claude Rouillard, pour 156,000 livres. — Édits vérifiés par le prince de Condé.

B. 93. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1386-1790. — Table des affranchissements, des anoblissements, des naturalisations enregistrés en la Cour des Comptes. — Édit de François Ier, roi de France, affranchissant de la mainmorte tous les habitants du duché de Bourgogne, dans les terres appartenant à Sa Majesté. — Lettres de jussion pour l'enregistrement de cet édit. — Affranchissement des habitants de Ménétreux-le-Pitois. — Affranchissement particulier de Jean Ménestrier, par la veuve de Claude Chabot, comte de Charny.

B. 94. (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1398-1437. — Journal des causes de la Chambre des Comptes — Jossé de Halle, ancien trésorier du duc de Bourgogne, contre Jean Bernon d'Argilly, chevaucheur dudit duc; — Jehannin Micaul de Volenay, procureur de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, contre le procureur du comte de Charollais; — Jean de Châlons, prince d'Orange, contre Jean Le Nain, procureur du duc de Bourgogne.

B. 94 *bis*. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

1426-1427. — Journal des causes de la Chambre des Comptes. — Noble Jean de Salins, écuyer impétrant, contre Pierre Émouneau, demeurant à Louhans, etc.

B. 94 *ter*. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1456-1459. — Journal des causes portées devant la Chambre des Comptes de Dijon, spécialement à la requête du duc de Bourgogne. — Regnault Pertuisot, natif de Couches, présente à la Chambre des lettres de grâce qu'il a obtenues du duc de Bourgogne, sur l'homicide de feu Jean Quarrey de Saint-Thibault-en-Auxois; — le procureur de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, seigneur de Molinot, cite devant la Chambre Guillaume Basin, grenetier du grenier à sel de Pouilly.

B. 94 *quater*. (Cahier.) — 190 feuillets, papier.

1483-1486. — Journal des causes portées à la Chambre des Comptes de Dijon : — Laurent Jeannot, procureur de Jeanne Le Goux, femme d'Augustin de Mazelles, docteur en médecine, contre noble Jean de Saudonville, capitaine de Beaune.

B. 95. (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1499-1500. — Journal des causes portées devant la Chambre des Comptes : — Viennot Torchon et Claude sa fille, femme de Henri de La Monnoye, demeurant à Dijon, demandeurs, contre Regnault Bayote, receveur de Rouvre.

B. 96. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1526-1556. — Journal des expéditions et des délibérations de la Chambre des Comptes du Roi à Dijon. — Délibération relative aux droits du président et à ceux de Guy Tabourot, auditeur, etc.

B. 97. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1542-1543. — Minutes des arrêts de la Chambre des Comptes à Chambéry, pour le roi de France. — Ouverture de cette Chambre et organisation des bureaux. — Ordonnance qui permet à la duchesse de Nemours de prendre des extraits et des copies des reconnaissances et des investitures dont elle a besoin. — Office de châtelain du Bourget, en faveur de Claude Lanier, écuyer, bourgeois de Chambéry.

B. 98. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1547-1551. — Journal des audiences de la Chambre des Comptes de Dijon : — Nicolas Morelot, Procureur Général du Roi à la Chambre des Comptes, demandeur en reddition de compte contre les habitants de Saint-Jean-de-Losne, pour leur octroi et leurs fortifications, etc.

B. 99. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1561-1563. — Journal des causes de la Chambre des Comptes. Il s'ouvre par ces mots : Le Procureur Général du Roi sur le fait de ses finances en Bourgogne, demandeur, contre les habitants de Magny-sur-Tille, défendeurs.

B. 100. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1563-1578. — Journal des audiences de la Chambre des Comptes. — Le Procureur Général du Roi, demandeur, contre Guillaume Le Cousturier, commis à recevoir les deniers imposés au bailliage de Châlon, pour la réparation des ponts, passages et chemins dudit bailliage et de la levée de Demigny, pour la reddition de ses comptes, à peine de 40 livres d'amende ; — requêtes et arrêts.

B. 101. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1579-1584. — Journal des audiences de la Chambre des Comptes. Une des notes du dernier feuillet est ainsi conçue : — Le Procureur Général contre les doyens et les chanoines de Saint-Vincent de Châlon, prétendant la justice de Jambles (Saône-et-Loire) leur appartenir.

B. 102. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1582-1583. — Journal des audiences de la Chambre des Comptes. — Requête d'Edme de Mâlain, baron de Lux, tendant à ce qu'il fût admis à faire les foi et hommage auxquels il était tenu pour la moitié de la seigneurie de Santenay (Côte-d'Or), etc.

B. 103. (Cahier.) — 256 feuillets, papier.

1581-1595. — Journal des délibérations de la Chambre. A la première page se trouve relatée une audience du grand bureau, relative à un édit en faveur des trésoriers.

B. 104. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1583-1584. — Journal des audiences de la Chambre. Il s'ouvre par une requête d'Antoine Le Grand, pour obtenir la vérification des lettres de provision de maître des celliers de Chenôve et Talant, fonction vacante par la résignation de son père.

B. 105. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1584-1586. — Journal des audiences de la Chambre, tenu par Claude Bonnot, conseiller-maître ordinaire. Au deuxième feuillet se trouve la requête du Procureur Général contre la ville de Châlon, pour obliger le maire et les échevins à représenter les comptes de leurs octrois.

B. 106. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1585-1586. — Journal de la Chambre. — La dernière pièce est une lettre de la Chambre à Hugues Barthélemy, notaire à Beaumont-sur-Vingeanne, pour le nommer commissaire rédacteur du Terrier de Saint-Seine-sur-Vingeanne, seigneurie dans laquelle le Roi avait plusieurs *beaulx et grands droits*.

B. 107. (Liasse.) — 446 feuillets, papier.

1579-1590. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui, avant de prononcer sur les priviléges des habitants de Saint-Ambreuil, prétendant avoir droit d'usage et pâturage dans les bois de Bragny (Saône-et-Loire), appartenant au Roi, veut qu'il soit informé, par les officiers de la gruerie, de la contenance, de l'état des bois et du nombre des habitants.

B. 108. (Liasse.) — 327 feuillets, papier.

1580-1596. — Arrêts de la Chambre des Comptes : — permission donnée par la Chambre au greffier du grenier à sel de Châtillon-sur-Seine de lever un denier sur chaque minot de sel qui s'y débitera, conformément aux lettres obtenues par les grenetiers contrôleurs de la province, etc.

B. 109. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1595-1596. — Journal de la Chambre : — vérification d'un édit sur la vente du domaine ; — lettres patentes établissant un règlement pour les receveurs généraux ; — ordonnance de la Chambre qui s'oppose à l'enregistrement des lettres de provision de Jean Rousselet, ligueur, nommé grenetier à Auxerre, etc.

B. 110. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1596.—Collection d'arrêts de la Chambre : — enregistrant la nomination de Bernard Coussin, trésorier général de France ; — déclarant qu'Étrochey (Côte-d'Or) est du pays de Bourgogne ; — nommant Claude Frémyot, président de la Chambre, et plusieurs autres, pour siéger avec les élus de Bourgogne, selon la coutume.

B. 111. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1596-1597. — Arrêts de la Chambre, signés Gorlet, Loppin, Massot, Buatier, Frémiot, Fleutelot, Jacotot. Ce registre est suivi de feuilles détachées de la même date, contenant des requêtes adressées à la Chambre sur divers objets de son ressort.—Denis Thiroux, receveur, sommé de rendre ses comptes. — Les officiers du Roi, à Auxerre, rappellent à la Chambre que dans ce pays on n'a jamais payé de tailles.

B. 112. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1598-1599. — Arrêts de la Chambre : — sur la requête de Gost Knab et de Clodi Studer, capitaines suisses, Jean de Cinqfonds, commis à la recette du bailliage de la Montagne, est condamné à payer 1,738 écus, dans huit jours, à peine d'être contraint par corps et condamné aux dépens ; — autorisation de bâtir un four dans une métairie d'Avot ; — requête de la duchesse d'Elbeuf, comtesse de Tavannes, pour être mise en possession de la seigneurie de Cuisery.

B. 113. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1598-1599. — Arrêts de la Chambre ordonnant la reconnaissance d'une somme de 32,000 écus donnés par Henry IV à Bénigne Frémyot, pour couvrir les frais par lui faits, pendant les derniers troubles, pour soutenir les droits de Sa Majesté; — arrestation d'Abdénago Blondeau, receveur provincial de la Gabelle, pour le payement de sa recette.

B. 114. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1599-1601. — Arrêts sur requêtes : — injonction à Jeannin et à Abdénago Blondeau, receveur de la Gabelle, de venir répondre à la Chambre sur des questions relatives à leur charge. — Enregistrement par la Chambre des lettres de don de quint et requint fait par le Roi à Claude d'Aulenay, sieur d'Arcy.

B. 115. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1600-1601. — Arrêts de la Cour : — accordant à la ville d'Auxonne un délai pour rendre compte de ses deniers ; — ordonnant l'enregistrement de lettres d'Henri IV, qui fait don de 300 écus à Étienne Harson, pauvre gentilhomme estropié.

B. 116. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1601-1602. — Journal des audiences de la Chambre. — Les habitants de Labergement-le-Duc (Côte-d'Or) et Étienne Lebœuf, receveur du Domaine en la châtellenie d'Argilly. — La Chambre condamne les maires et échevins d'Auxonne, en leur propre et privé nom, à l'amende de 16 écus, qui doublera de mois en mois, à la confiscation de l'octroi, à la contrainte par corps, à la saisie de leurs biens propres, jusqu'à ce qu'ils aient rendu tous les comptes de l'octroi.

B. 117. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1602. — Minutes d'arrêts de la Chambre : — ordre à Jean Dubois l'aîné, de Saint-Trivier, de venir rendre ses foi et hommage dans le délai d'un mois, à peine de confiscation de fiefs; — enregistrement des lettres patentes du Roi, confirmant les priviléges et libertés du Tiers État en Bugey.

B. 118. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1603. — Minutes d'arrêts : — condamnation du syndic des États de Bourgogne à payer ou à faire payer par les élus desdits États les deniers imposés par la Ligue de 1590-1593. Cet arrêt donne quelques détails sur les garnisons et leurs commandants.

B. 119. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1603-1605. — Arrêts de la Chambre : — sur la requête de Pierre Terrion, receveur en la Châtellenie de Rouvre, la Cour accorde à ce comptable un délai de vingt jours, pour rendre ses comptes; — requête de Charles de Saulx, sieur de Lugny, capitaine de Brancion, demandant le rétablissement de 510 écus, pour payer l'entretien de la garnison de Brancion, en 1595.

B. 120. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1605. — Minutes d'arrêts : — ordre à M[lle] Jeanne Dubard, veuve de Philibert Legrand, sieur de Fraigne et de Cressey, de donner le dénombrement de ces seigneuries; — enregistrement des lettres patentes du Roi, qui agrée l'inféodation du marquisat de Saint-Rambert, faite par le duc de Savoie, à don Amé de Savoie, son fils naturel.

B. 121. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1605-1608. — Transcription des arrêts de la Chambre : — demande de Jean Clerc, grenetier au grenier à sel de Semur-en-Auxois, la Cour oblige Sébastien Clairin, aussi grenetier au même grenier, à procéder à la décharge des parties tenues en souffrance au compte qu'il a rendu.

B. 122. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1606. — Arrêts de la Chambre : — ordonnant l'enregistrement de l'affranchissement de Loys Compagnon, fait par le comte de Groslée, baron de Luys; — homologuant l'affranchissement des biens de Claude Tixier, par François de Cugnac.

B. 123. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1607. — Minutes d'arrêts de la Chambre : — permission au sieur François Fleuryet, contrôleur ancien au grenier à sel de Saulx-le-Duc, de prendre les droits de contrôleur alternatif; — ordonnance pour que Jean Michelin donne dénombrement des biens qu'il a à Troyes.

B. 124. (Registre.) — In-folio, 411 feuillets, papier.

1608. — Minutes d'arrêts : — ordre aux officiers, commis ou marchands adjudicataires du grenier à sel de

Toulon, en Charollais, de vendre le sel par minot aux regratiers, et par demi-minot et quart de minot au peuple, et d'égaudiller leurs mesures; — réception de Sébastien Leloup en l'office de receveur des deniers du Roi au bailliage d'Auxois, châtellenies de Semur et Avallon.

B. 125. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1608-1611. — Minutes d'arrêts : — permission de saisir les biens de feu Henri Petit, receveur général des finances, en Bourgogne, pour sûreté des sommes qu'il doit au trésor. — A la requête du collége des Godrans, à Dijon, mise sous la main du Roi des biens du président Godran, leur fondateur.

B. 126. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1609. — Minutes d'arrêts : — ordre au sieur Morambault, grenetier au grenier à sel de Bourbon-Lancy, de rendre compte de sa charge; — permission aux habitants du village de Flameraus d'imposer tous les immeubles dudit lieu, pour payer une dette de la communauté.

B. 127. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1610. — Minutes d'arrêts : — vérification des lettres du don fait par le Roi à Bernard Le Goux, sieur de Gurgy, des droits seigneuriaux dus à S. M. pour raison de l'acquisition faite par Jean Floris de la seigneurie de Versaliers, en Bresse; — continuation d'octroi sur le vin vendu à Arnay-le-Duc, pour pourvoir aux dépenses de ladite ville.

B. 128. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1612. — Feuilles d'arrêts de la Cour. — Défense au chapitre de Saint-Ladre d'Autun de se pourvoir ailleurs qu'à la Chambre des Comptes de Dijon, pour le fait de haute justice à Chenove (Côte-d'Or). — Enregistrement des lettres du Roi ordonnant qu'il y aurait un état et office de conseiller, trésorier, garde des chartes et titres de la Chambre des Comptes, qui serait exercé par un président ou un maître ordinaire en ladite Cour.

B. 129. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1612-1615. — Arrêts de la Chambre. — A la requête de Jean Collot, trésorier des fortifications en Bourgogne, la Chambre décharge Jean Bernard, résignant, des sommes versées pour les réparations des fortifications. — Maintien de Ponthus de Thiard, écuyer de la grande écurie du Roi, seigneur de Bissy, Fley et Champagne, en la jouissance des droits de justice haute, moyenne et basse dans lesdits lieux.

B. 130. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1613. — Minutes d'arrêts : — enregistrement de lettres patentes de l'office de bailli et châtelain de Bourbon-Lancy (au lieu et place de Guy Burgat), en faveur de Guillaume Genelois; — de bailli de Bresse pour Jacques de Champier, baron de La Bastie.

B. 131. (Registre.) — In-folio, 381 feuillets, papier.

1614. — Arrêts et requêtes. — Sur la requête de Jean Legros, procureur des États de Bourgogne, la Chambre ordonne qu'il sera procédé contre Jean Lavisey, ci-devant commis à la recette générale. — Nomination d'élu du Roi aux États de Bourgogne, en faveur de Palamède Gontier, succédant à Melchior Espiart.

B. 132. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1515. — Minutes d'arrêts. — Sébastien Leloup, receveur du Domaine en Auxois, prisonnier à la Conciergerie du Palais, ne sera élargi qu'après qu'il aura payé l'amende de 40 livres qu'il a encourue pour n'avoir pas présenté ses comptes en temps convenable. — Entérinement de lettres du Roi portant augmentation de gages en faveur du sieur de La Berchère, second président au Parlement de Bourgogne.

B. 133. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1616. — Minutes d'arrêts. — La Chambre enregistre les lettres patentes par lesquelles le Roi accorde aux habitants de Beaune, pour six ans, l'octroi de vingt sols par chaque bichet de blé mis en œuvre par les boulangers.

B. 134. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1616-1621. — Arrêts rendus sur requêtes. — Les échevins d'Auxonne, qui demandaient à ne rendre compte de leur octroi que tous les six ans, sont forcés de présenter dans quinze jours leurs comptes de 1611, 1612, 1613 et 1614. — Ordre à Jean Legrand, seigneur de La Tour d'Is-sur-Tille de présenter son dénombrement dans un mois, pour tout délai.

B. 135. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1616-1669. — Minutes d'arrêts auxquels sont jointes des requêtes y relatives. — La Chambre ordonne l'appel à

elle-même de la cause pendante au bailliage de Dijon entre le collecteur de la taille et les habitants de Marcannay-le-Bois. — Enregistrement d'un affranchissement particulier fait par Pierre de Groslée en faveur de Claude Favre.

B. 136. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1618. — Minutes d'arrêts de la Cour. — Enregistrement des lettres par lesquelles le Roi donne tout le revenu de Montluel à Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne et Bresse. — Jacques Berard, receveur de la communauté des pauvres de Dijon, obtient remboursement d'une somme.

B. 137. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1619. — Minutes d'arrêts. — Ordonnance d'enregistrement des lettres par lesquelles le Roi donne à Roger Blondeau l'office de grand louvetier de Bourgogne. — Enregistrement des lettres du Roi, datées de Madrid, ordonnant que Gabriel Rigoley, receveur du Domaine, serait payé de ses gages à dater du 31 décembre.

B. 138. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1620. — Minutes d'arrêts. — A la requête de Philibert Bernardon, arrêt d'enregistrement de ses provisions de conseiller et président en la Chambre des Comptes.

B. 139. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1621. — Minutes d'arrêts. — Sur la requête du procureur des États de Bourgogne, arrêt qui enjoint à l'adjudicataire des sels de Bourgogne de produire le procès-verbal de la visite des sels étant au grenier de Seurre.

B. 140. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1621-1624. — Transcription d'arrêts préparatoires et définitifs. — Le premier, signé Fleutelot, décharge Bénigne Berbis, contrôleur du grenier à sel de Beaune, de l'amende par lui encourue pour n'avoir pas présenté ses comptes dans le délai que la Chambre lui avait fixé.

B. 141. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1622. — Minutes d'arrêts. — Arrêt qui enjoint à André Palaiseu, argentier de M. le prince de Condé, de représenter le compte qu'il a rendu le premier jour après les Rois, sous peine de cent livres d'amende.

B. 142. (Registre.) — In-folio, 647 feuillets, papier.

1623-1625. — Minutes d'arrêts. — Fixation des débats du procès entre le commis de la recette des deniers de l'emprunt fait sur les riches et bien aisés de Dijon, en 1595.

B. 143. (Liasse.) — 209 feuillets, papier.

1624. — Arrêts de la Chambre des Comptes. — Arrêt de décharge en faveur de Jean Fichot, receveur du Domaine au Bailliage de La Montagne. — Confirmation d'octroi au profit de la ville de Semur, enregistrée à la Chambre des Comptes.

B. 144. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1626. — Minutes d'arrêts. — Les maire et échevins de Châlon sont sommés de venir rendre compte de leurs octrois. — La Chambre donne à Jean de Saulx, sieur de Ligny et Tavanne, trois mois pour avoir à représenter les lettres du Roi qui lui accordent augmentation de gages ; — elle ordonne l'enregistrement des lettres de provision de lieutenant du grand-louvetier de Bourgogne, en faveur de Jacques Ferrand, présenté par M. de La Roche-Guyon, grand-louvetier de France. — Condamnation d'un imprimeur de la *Coutume de Bourgogne*, obligé de supprimer les exemplaires qu'il avait altérés dans l'intérêt du Parlement. — La Cour veut qu'avant d'enregistrer les lettres de provision de contrôleur du domaine de Bar-sur-Seine, il soit fait information, par commissaires, sur l'esprit et la religion du sieur de Vienne, présenté au Roi par la duchesse de Guyse, souveraine de Dombes et comtesse de Bar-sur-Seine ; — elle revendique la juridiction souveraine des aides, tailles, subsides et octrois contre le Parlement.

B. 145. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1627. — Minutes d'arrêts. — La Cour des Comptes reçoit les excuses faites par M. Vallon, trésorier de France, qui, dans la rue Poulaillerie, à Dijon, avait poussé M. Morelet, maître des Comptes, pour lui faire prendre le bas du pavé ; — elle ordonne d'informer contre Claude Fremyot, conseiller au Parlement, contre MM. Bernardin et Fitzjean, conseillers des Comptes.

B. 146. (Registre.) — In-folio, 312 feuillets, papier.

1628. — Minutes d'arrêts. — Règlement pour l'octroi de Châlon et La Colonne. — Ordonnance de payement des gages de Jean Collot, trésorier des réparations et fortifications de Bourgogne.

B. 147. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1629. — Minutes d'arrêts. — La Cour somme les

échevins de Saint-Léger-de-Foucheret de désigner les habitants prévenus dans un procès, à peine de payer les frais pour eux ; — ordonne que le receveur des amendes Constant ait à rendre ses comptes dans la quinzaine.

B. 148. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1630. — Minutes d'arrêts. — La Cour décharge d'une amende Sébastien Leloup, percepteur du domaine. — Enregistrement de la quittance générale de la veuve de M. de La Toison, trésorier général.

B. 149. (Liasse.) — 423 feuillets, papier.

1630-1633. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Entérinement de lettres patentes d'un octroi sur le vin, en faveur de la ville de Dijon. — Enregistrement de lettres de provision d'avocat au Parlement, en faveur de François Humbert.

B. 150. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

1633-1635. — Minutes d'arrêts. — La Chambre permet à Jean Fautry, écuyer, de prendre possession de la seigneurie de Perrigny-sur-Loire et Montperroux. — Permission aux officiers de la Table de marbre de lever sur le produit des amendes une somme pour leurs nécessités.

B. 151. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

1634. — Minutes d'arrêts auxquels sont jointes cent douze requêtes. — Enregistrement des lettres du Roi, qui permet à Morac, marchand mercier, d'habiter Dijon ; — de lettres de l'office de chevalier d'honneur, en faveur de M. de Saulx, marquis de Tavanne.

B. 152. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1636. — Minutes d'arrêts. — Nicolas de Cuigny, commis de Claude Josse, adjudicataire des greniers à sel de France, sommé de rendre compte des ventes assignées sur la Généralité de Bourgogne.

B. 153. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1637-1638. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres qui nomment : Jean Bouchu premier président au Parlement ; — à l'office de procureur du Roi au Bailliage d'Autun, Bénigne Soirot.

B. 154. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1639. — Minutes d'arrêts. — Malgré les dégâts commis pendant le siége, les échevins de Saint-Jean-de-Lône auront à rendre compte des deniers de leurs octrois. — Acceptation d'avances par Hugues Picardet, pour le payement d'un régiment de cavalerie.

B. 155. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1639-1640. — Minutes d'arrêts. — Trois mois sont accordés à Jacques de Gaudelin, sieur de Beaulieu, pour reprendre fief des terres de Montmain et Grosbois. — Renvoi au Procureur Général des lettres du Roi qui créent un office de receveur des deniers des villes, pour avoir son avis.

B. 156. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1641. — Minutes d'arrêts. — La ville de Saint-Seine est déchargée de l'amende qu'elle a encourue pour n'avoir pas rendu compte de ses deniers. — Enregistrement des lettres de l'office d'huissier au Parlement, octroyé à Perrenot Charrière.

B. 157. (Registre.) — In-folio, 305 feuillets, papier.

1642. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement des lettres patentes de provision de procureur du Roi en l'élection de Bar-sur-Seine, pour Jean Combault, après information de ses religion, vie et mœurs. — Sursis accordé aux échevins de Beaune, pour rendre compte des deniers de leurs octrois.

B. 158. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1643. — Minutes d'arrêts, auxquelles sont jointes des requêtes y relatives. — Renvoi au Conseil du Roi du sieur de Sirot, qui avait obtenu un brevet lui donnant tous les offices de judicature et autres appartenant au roi d'Espagne, en Charollais et au Mont-Saint-Vincent, pendant tout le temps de la guerre.

B. 159. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1644-1645. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Louis Dinet, sieur de Chassinpierre, capitaine au régiment de Conty, ayant obtenu du Roi, à cause de la guerre, les biens du nommé de Lacour en Bugey, la Chambre ordonne qu'il se pourvoira pour en obtenir lettres patentes.

B. 160. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1645. — Minutes d'arrêts portant : — reconnaissance des droits d'usage et de chauffage que les habitants de Rouvray, Saint-Germain-de-Modéon et Biéres-lez-Égarées ont dans les bois de Bouchotz.

B. 161. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1645-1646. — Minutes d'arrêts. — Homologation du contrat d'affranchissement fait par M. Claude de Sainte-Colombe en faveur de Claude-Jean-Daniel Roche et de sa postérité. — Réception d'André Bretagne en un office de trésorier général de France.

B. 162. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1646-1647. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Interdiction de l'huissier Lodenot. — Attestation des services de Bénigne Pourcelet, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes.

B. 163. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1646-1647. — Minutes d'arrêts. — La Chambre des Comptes maintient son droit de connaître des finances dans son ressort et d'en faire la recherche même à Auxerre. — Contrainte contre le marquis de Châteaumorand pour le payement de ses lods.

B. 164. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1647-1648. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Assignation à la ville d'Arnay-le-Duc à venir rendre ses comptes. — Enregistrement des lettres de provision de l'office de procureur général à la Table de marbre pour le sieur Lonet, procureur général au Parlement.

B. 165. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1648-1649.— Minutes d'arrêts.—L'amende encourue par les habitants de Verdun pour faute de reddition de comptes est levée. — Bourbon-Lancy sommé de rendre compte de l'emploi de ses deniers d'octroi.

B. 166. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1649-1650. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de lieutenant particulier au Bailliage d'Autun pour Jacques Chiflot; — des droits qui se lèvent sur les fers et aciers de la province.

B. 167. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1650-1651. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Défense au sieur Griffon de gérer la charge de receveur à Bourg, avant d'avoir présenté ses lettres de commission à la Chambre. — Sommation faite au maire de Mâcon d'avoir à rendre compte des deniers de l'octroi. — Information sur la bonne vie et la religion de Sébastien Dauphin.

B. 168. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1651-1652. — Minutes d'arrêts concernant la levée d'un nouvel octroi dans la ville de Dijon, pour acheter de la poudre et des munitions pour la défense de cette ville.— Enregistrement des lettres de noblesse conférées aux présidents, maîtres, avocats et procureurs des Comptes.

B. 169. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1652-1653. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de l'office d'élu en l'élection de Mâcon en faveur de Claude Galoppin. — Lettres de l'office de président au Parlement pour le sieur Bernard.

B. 170. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1653-1654. — Minutes d'arrêts, concernant : — les priviléges des secrétaires de la Chambre des Comptes; —les gages des officiers du Parlement et de la Chambre des Comptes.

B. 171. (Registre.) — In-folio, 359 feuillets, papier.

1654-1655. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement du serment de fidélité fait entre les mains du Roi par M. d'Attichy, à cause de l'évêché d'Autun. — Enregistrement d'une pension faite par le Roi à M. François Bretagne, lieutenant général au Bailliage d'Auxois.

B. 172. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1655-1656. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Érection de la terre de Courson en comté pour M. de La Thuillerie. — Amortissement pour les religieuses de Notre-Dame-du-Refuge à Dijon.

B. 173. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1656-1657. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de lettres de noblesse pour le sieur de Goury. — Amortissement pour les pauvres de Bresse; exemption de taille pour les habitants de Mirebeau.

B. 174. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1657-1658. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de l'office de prévôt des maréchaux de Châlon pour Claude Périgot; — des fiefs de Riel-lez-Eaux.

B. 175. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1658-1659. — Minutes d'arrêts. — Mainlevée pour

le sieur du Plessis-Pralin du revenu de Polisy. — Dénombrement du marquisat d'Époisse, appartenant à M. de Guitaud.

B. 176. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1659-1660. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de l'office de conseiller au Parlement en faveur d'Hector Colin; — des lettres de l'établissement d'un hôpital à Sainte-Reine-lez-Alise.

B. 177. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1660-1661. — Minutes d'arrêts : — confirmant les priviléges de francs-salés pour le prieur des Chartreux de Dijon et pour les Carmélites de Châlon-sur-Saône; — portant remise d'amende en faveur des habitants de Rouvray; — enregistrement des lettres de l'office de conseiller à la Cour pour le sieur Le Compasseur; — accordant l'amortissement pour les Carmélites de Beaune.

B. 178. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1661-1662. — Minutes d'arrêts : — contre les habitants de Bar-sur-Seine concernant les octrois; — concernant les comptes d'Antoine Bossuet; — l'anoblissement du sieur Passerat; — la suppression de la Chambre de Bresse.

B. 179. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1662-1663. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de naturalité pour Jacques de Léan, natif de Savoie; — d'un contrat d'affranchissement pour Jean Michelin. — Reprise de fief par messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois.

B. 180. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1663-1665. — Minutes d'arrêts, — sur les lettres patentes portant permission d'établir sur les rivières une machine pour les remonter sans l'aide de l'homme, des chevaux et des vents. — Bail des gabelles du Lyonnais. — Lettres de noblesse en faveur de Jean Gairon, sieur de Châtenay, élu de Bresse.

B. 181. (Registre.) — In folio, 260 feuillets, papier.

1665-1667. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement des lettres de noblesse pour le sieur Tiroux; — de l'affranchissement de Claude Monot; — des lettres de l'office de bailli de La Montagne en faveur de M. de La Madeleine.

B. 182. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1667-1668. — Minutes d'arrêts : — pour faire sortir de prison le sieur Peretoux, receveur d'Auxerre, détenu à la requête d'Antoine Bossuet, receveur général des États. — Le sieur de Viserny affranchit Jean Gabillot, cordonnier dudit lieu. — Confirmation des priviléges de la ville de Dijon.

B. 183. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1667-1668. — Minutes d'arrêts. — Intermédiat des gages de l'office de conseiller-clerc au Parlement en faveur de Jean-Anne Carrelet. — Quittance donnée à Nicolas Brulard, premier président du Parlement.

B. 184. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1668-1669. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de lettres patentes qui donnent au sieur de La Fouchardière, sous-brigadier des gardes du corps, le don de l'amende de 1,000 livres à laquelle ont été condamnés les nommés Élie Fèvre, Claude Montmiré, Henri et Jean de Blosser, protestants. — Reprise de fief de la baronnie de Grignon par Barthélemy de Clugny, baron de Grignon.

B. 185. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1669-1670. — Minutes d'arrêts. — Confirmation de noblesse pour le sieur Marie, lieutenant général à Auxerre. — Don fait par Louis XIV au sieur Bech, Suédois, de la terre de Drambon. — Reprise de fief de la prévôté de Baigneux.

B. 186 (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1670-1671. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives, — pour le sieur Cochon, sur le fief de Meursault. — Enregistrement de lettres de naturalité pour Jean-Baptiste Lhomme; — des lettres de provision de capitaine du château d'Argilly; — de la reprise de fief de la seigneurie de Meursault en faveur du sieur Cochon.

B. 187. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1671-1672. — Minutes d'arrêts. — Mainlevée pour le cardinal d'Est, abbé de Clugny. — Reprise de fief de la baronnie de Montbard entre les mains du Chancelier; — de celle de Frolois par Louis-Fauste de Bréchauleau, marquis de Nangis.

B. 188. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1672-1673. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de l'office de conseiller à la Cour en faveur du

sieur Blanot; — en faveur du sieur Pérard, concernant le fief du péage de Saint-Jean-de-Lône. — Arrêt de souffrance pour la ville de Saint-Jean-de-Lône.

B. 189. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1673-1674. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres patentes données au père André, qui lui permettent d'habiter en ce royaume. — Lettres de reprise de fief faite entre les mains du chancelier Séguier par Mme Jeanne Dubois, veuve de Rivière. — Autorisation donnée au père André, de Saint-Nicolas, prieur du couvent réformé de Choleu, de faire résidence en Bourgogne.

B. 190. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1674-1675. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de l'office de conseiller au grenier à sel de Saulieu pour Jean Pailliot. — Reprise de fief par Philibert Perreault, sieur de Sailly, gendarme de Monsieur, frère unique du Roi. — Quote-part d'augmentation de gages pour Philibert-Bernard Lenet, conseiller au Parlement de Bourgogne.

B. 191. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1675-1677. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des titres constatant les dons faits par les ducs de Bourgogne à l'abbaye de Fontevreault. — Reprise de fief de la terre de Rivières par Charles Chaurey. — Guillaume de Mailly, nommé maître particulier des eaux et forêts en la Maîtrise de Châlon-sur-Saône.

B. 192. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1677-1680. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Réception de Bénigne Clerguet en l'office d'avocat au grenier à sel de Châlon. — Enregistrement de l'office de substitut du procureur général au Parlement en faveur du sieur Perrier. — Arrêt d'enregistrement de l'office de receveur alternatif et moitié triennal en faveur de Marc Bourré.

B. 193. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1680. — Arrêts rendus à la poursuite de Guillaume Lescureau, chargé par S. M. du recouvrement des dettes des Chambres des Comptes du Royaume contre plusieurs particuliers.

B. 194. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes d'arrêts. — Réception de Guillaume Mailly comme trésorier de France en Bourgogne. — Enregistrement de lettres patentes confirmant des priviléges à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Ordre à Jean Jayr d'avoir à produire certaines pièces pour apurement de ses comptes des tailles de Bourg.

B. 195. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes d'arrêts. — Mise en cause des habitants de Mont-Saint-Jean pour amendes non payées; — en faveur de Bernard de La Monnaie, à qui on demandait des gages de chauffeur en la Chancellerie.

B. 196. (Registre.) — In folio, 170 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes d'arrêts : — pour le recouvrement des *debets* de la Chambre des Comptes; — renvoyant les sieurs Matoux et Jeannin des demandes contenues dans l'état de recouvrement des revenants-bons.

B. 197. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1681. — Minutes d'arrêts. — Information par requête devant le châtelain de Montluel sur des fonds vendus dans la paroisse de Tramoyer (Ain).

B. 198. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1681-1682. — Minutes d'arrêts. — La Chambre, faisant droit à la requête de M. de Cirey, le renvoie de la demande faite par le sieur Lescureau des gages touchés par le conseiller son prédécesseur. — Renvoie les sieurs Bouchard et Bretagne des demandes faites par Lescureau, et les condamne néanmoins aux dépens.

B. 199. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1682-1683. — Minutes d'arrêts. — Arrêt de réception de Prosper Bouyn en l'office de conseiller du Roi élu aux États de Bourgogne. — Renvoi de Mme Marc de la demande formée contre elle par M. Capville, chargé du recouvrement du revenant-bon du Roi.

B. 200. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1683-1684. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement de l'office de conseiller au Parlement en faveur de Claude Espiard. — Affranchissement de Claude Morel et de sa postérité.

B. 201. (Registre.) — In-folio, 563 feuillets, papier.

1684-1687. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement de lettres de provision d'avocat en l'élection de Mâcon en faveur de Claude Bernard. —

Homologation de l'affranchissement d'Antoine Janvier et de sa postérité.

B. 202. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1687-1688. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement d'un sous-bail de fermes domaniales. — Lettres de donation des biens d'un condamné au sieur Roquemont, capitaine des portes de Douai.

B. 203. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1688-1689. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — La terre de Bellefond déclarée de franc-alleu en faveur de M. de Ganay. — Enregistrement des lettres de provision de contrôleur au grenier à sel d'Avallon pour Nicolas Goudot.

B. 204. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1689-1690. — Minutes d'arrêts : — condamnant Bouchin à restituer des gages par lui indûment touchés, comme fils d'un maître des comptes, etc.

B. 205. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1690-1692. — Minutes d'arrêts et requêtes y relatives. — Enregistrement de l'édit du Roi portant création de procureur du Roi et greffier des villes partout où il y a Hôtel-de-Ville ou maison commune.

B. 206. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1692-1693. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement : — de l'office de chauffeur et scelleur héréditaire en la Chancellerie pour Gilbert Michel ; — de l'édit créant dans chaque Bailliage et Sénéchaussée du royaume, en titre d'office héréditaire, un inspecteur et un trésorier des ban et arrière-ban.

B. 207. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1693-1696. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de l'édit qui nomme Claude Coquet, conseiller, maire de la ville de Pontailler; — qui nomme François Lambert, conseiller du Roi, maire d'Arc-en-Barois.

B. 208. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1696-1697. — Minutes d'arrêts. — Homologation des transactions intervenues entre les officiers de la Chambre des Comptes et les députés des États de Bourgogne, concernant les droits et épices des foi et hommages de vassaux.

B. 209. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1697-1699. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de conseiller au Bailliage et siége Présidial de Bourg-en-Bresse en faveur de Nicolas Chevrier, avocat au Parlement.

B. 210. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1699-1701. — Minutes d'arrêts et requêtes. — Enregistrement de suppression de l'office de conseillers et lieutenants généraux de police, ci-devant créé dans toutes les villes, Paris faisant exception.

B. 211. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1701-1703. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres patentes de conseiller grenetier au grenier de Châlon, pour Charles Nodot. — Lettres patentes permettant à Jean Monin de porter, sa vie durant, le titre de conseiller-correcteur de la Chambre des Comptes, malgré la résignation de son office.

B. 212. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1703-1707. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres patentes de l'office de conseiller-maître ordinaire en la Chambre des Comptes, en faveur de Claude de La Loge, avocat au Parlement de Dijon : — de trésorier de France pour Antoine Perrier.

B. 213. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1707-1710. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de provision de président en l'élection de Mâcon pour Hugues Foillard ; — des lettres patentes données à Versailles, en mars 1710, par lesquelles, en considération des services de ses ancêtres, Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, est nommé à la charge de gouverneur du duché de Bourgogne, vacante par le décès de Louis de Bourbon, son père.

B. 214. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1710-1712. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres patentes permettant aux États de Bresse la levée des crues sur le sel pour le payement du don gratuit, des étapes et autres charges provinciales.

B. 215. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1712-1714. — Minutes d'arrêts, — à la requête du Procureur Général pour faire rechercher les vassaux qui n'auraient pas repris de fief. — Nomination par le Roi de

Henri Verdun à l'office de procureur aux eaux et forêts du Bailliage de La Montagne.

B. 216. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1714-1717. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres de receveur-payeur des gages des officiers du Parlement en faveur de Charles-Bénigne Léfol. — Jour assigné au conseiller au Parlement, Filzjean, pour donner dénombrement de partie de l'éminage de Dijon.

B. 217. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1717-1720. — Minutes d'arrêts. — Audience pour reddition de compte des comptables et apurements. — Érection en comté de Coligny pour les enfants du duc de Wurtemberg, de Montbard.

B. 218. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1720-1722. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement d'une quittance de 12,000 livres pour les habitants de Beaune ; — du bail des fermes sous le nom d'Armand Pillavoine.

B. 219. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1722-1727. — Minutes d'arrêts, — qui décharge le procureur général des assignations données au Parlement à la requête des sieurs Richard, Guyard et Demacheron.— Enregistrement des provisions de Châtelain de Pontailler pour François Michel.

B. 220. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1725-1728. — Minutes d'arrêts, — ordonnant la publication de la déclaration du Roi concernant les receveurs généraux des domaines ; — à Éléonore Dogleterre, veuve de Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mezières, de reprendre fief.

B. 221. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1728-1729. — Minutes d'arrêts. — Publication des ordonnances du Roi concernant les droits de nouvel acquêt et les gages de l'intermédiat.

B. 222. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1729-1731. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de la commission donnée par les États de Bourgogne à Joseph-François Rémond pour faire la recette des impositions au Bailliage de Châtillon.

B. 223. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1731-1733. — Minutes d'arrêts. — Reprise de fief de Théodore-Philibert Perrault, écuyer, pour la terre de Montrevaut, au Bailliage de Châlon. — Réception d'Étienne Cour, conseiller-correcteur.

B. 224. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1733-1737. — Minutes d'arrêts : — portant reprise de fief de Chambolle par M. d'Auxy, grand maître des eaux et forêts ; — renvoyant à la Chambre du Domaine le dénombrement du fief du Fortunat, en Mâconnais, pour M. Ducrest.

B. 225. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1737-1740. — Minutes d'arrêts. — Réception du sieur Louis Lejeune en l'office de contrôleur général des recettes de cette Chambre ; — condamnant les sieurs Gautheret et Charbonnier, d'Auxonne, à restituer à la recette générale 210 livres par eux perçues.

B. 226. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1740-1744. — Minutes d'arrêts. — Prestation de foi, par procureur, de Charles-Marc-Antoine d'Ortain, seigneur Des Marches et autres lieux, capitaine au régiment d'Est, infanterie.

B. 227. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1744-1747. — Minutes d'arrêts, — qui oblige Philippe d'Anthès à prêter serment de fidélité pour la seigneurie de Longepierre, Bailliage de Châlon ; etc.

B. 228. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1748-1750. — Minutes d'arrêts : — pour l'aveu et le dénombrement à faire, par Pierre-Thomas Terriot, pour la terre de Train, dite La Maison-Blanche, près Coulanges-sur-Yonne.

B. 229. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1750-1753. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement du bail fait par Sa Majesté de grandes et petites gabelles et autres droits de la principauté d'Oranges.

B. 230. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1757-1761. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de provision de l'office de conseiller-maître ordinaire en la Chambre des Comptes en faveur de Bernard Coquard, avocat au Parlement.

B. 231. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1761-1765. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de la déclaration du Roi, qui consent à la demande des États, que, pour payer le don gratuit et autres charges de la province, elle ait continuation de quatre crues de 40 à 50 sous pour chaque minot de sel.

B. 232. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1765-1768. — Minutes d'arrêts. — François Gaspard, comte de Poly, maréchal de camp ès armées du Roi, admis à faire les foi et hommages pour les terres de Chaussin et Tichey.

B. 233. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1768-1771. — Minutes d'arrêts : — sur la correction des comptes de Michel Roche, en son vivant trésorier et payeur des gages des officiers du Parlement, etc.

B. 234. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1771-1775. — Minutes d'arrêts. — Claude-Marc-Antoine Guyot admis à rendre les foi et hommages pour la seigneurie de Châteauvieux; etc.

B. 235. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1775-1777. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement de la déclaration du Bureau des finances de la Généralité, portant que l'officier de ce bureau, en cas de mort ou de maladie, ou empêchement permanent, sera remplacé par son prédécesseur.

B. 236. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1778-1782. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres d'abolition du droit d'aubaine en faveur de la république de Pologne. — Règlement général des droits des huissiers.

B. 237. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1782-1787. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres portant que les rentes qui proviendraient de l'emprunt à faire par les États, pour le canal du Charollais, seront exemptes de toute retenue des vingtième et sous par livre, et ce, pour accélérer l'emprunt.

B. 238. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1787-1790. — Minutes d'arrêts. — Enregistrement des lettres patentes sur le décret de l'Assemblée nationale, qui abolit la noblesse héréditaire.

B. 239. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1768-1769. — Journal particulier de M. Coindé, procureur en la Chambre des Comptes. — Reprises de fiefs, — dénombrements, — réceptions et frais relatifs à ces actes divers qui les accompagnent. — Dénombrement de la seigneurie de Villers-les-Pots, par Jacques Gallet, seigneur de Mondragon. — Enregistrement des provisions d'Antoine Pâtissier, conseiller au Bailliage et Présidial de Mâcon.

B. 240. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1769-1771. — Journal particulier du procureur en la Chambre des Comptes. — Indication de la reprise de fief de la seigneurie de Châtillon-de-Michaille, en Bresse, par Charles Bouvens; — de celle de Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), par Casimir de Saulx, comte de Tavanne.

B. 241. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1771-1772. — Journal particulier du procureur en la Chambre des Comptes. — Reprise de fief et de l'acte de foi et hommage fait par Bénigne Quillardet, pour la seigneurie d'Avot (Côte-d'Or). — Enregistrement d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes en faveur du comté et pays de Mâconnais.

B. 242. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1772-1775. — Journal particulier du procureur de la Chambre des Comptes. — Dénombrement de la seigneurie de Grignon (Côte-d'Or), par Antoine Bretagne. — Frais pour extraits des terriers d'Argilly, en ce qui concerne l'abergement.

B. 243. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1775-1776. — Journal particulier du procureur de la Chambre des Comptes. — Enregistrement des lettres patentes de Louis XV et de celles de Louis XVI, relatives à la réunion des biens de la Visitation de Beaune, supprimée, à ceux des Jacobins et des Dames de Sainte-Marie de la même ville.

B. 244. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1776-1777. — Journal particulier du procureur de la Chambre des Comptes. — Reprise de fief et nouveau serment de fidélité pour le fief dit le Champ-au-Chevalier, Bailliage de La Montagne, par dame Marie Bart, veuve de M. Louis Cadouche. — Reprise de fief de la seigneurie de Sainte-Sabine, Crugey et Bouhey, par M. Patrice Waal, maréchal des armées du Roi.

B. 245. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1777-1778. — Journal particulier du procureur de la Chambre des Comptes.—Enregistrement des lettres d'érection en titre et dignité de marquisat, sous la dénomination de marquisat de Richard d'Ivry, des seigneuries d'Ivry Corcelles, La Canche, Laserve et Baraudin, en faveur de Jean-Baptiste Richard de Curty seigneur desdits lieux.

B. 246. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1778-1779. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Reprise de fief de Chamirey, paroisse de Touches (Saône-et-Loire), par Jean Petiot, conseiller; — de la seigneurie de Darcey, Bailliage de la Montagne, par Charles-Louis de Clugny-Thenissey. — Enregistrement du brevet du Roi portant nomination de Joseph de La Vergne au prieuré de Pontailler.

B. 247. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1779-1780. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Enregistrement de lettres patentes du Roi portant mutation de nom et titre du comté de Toulongeon, attribués à la terre de ce nom, en celui de comté de Vergenne, en faveur de Jean-Baptiste Gravier de Vergenne et sa postérité.

B. 248. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1780-1781. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Reprise de fief de Saint-Genis, au pays de Gex, par Sédillot. — Enregistrement de la commission de receveur des crues du sel du Bugey, pour Laurent Montanier. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil du Roi en faveur de la veuve et des enfants du premier président Charles de Brosses.

B. 249. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1781-1782. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Frais d'un extrait des dénombrements de la seigneurie de Quemigny et Quemignerot, pour Claude Flageolet et consorts, habitants de Duesme, contre la communauté de Quemignerot. — Enregistrement des lettres de provision du Roi de l'office de lieutenant en l'élection de Bourg-en-Bresse.

B. 250. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1782-1783. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Enregistrement des provisions de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Dijon, en faveur de Sébastien Ligeret de Beauvais. — Dénombrement et dépôt des plans figuratifs, et procès-verbaux d'arpentage de l'emplacement des fortifications de Seurre et du terrain dit le Bois-du-Deffoy.

B. 251. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1784-1785. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Reprise de fief de la terre et seigneurie de Lucy-le-Bois, en Bourgogne, au nom de Germain Hay, conseiller honoraire au présidial d'Auxerre. — Reprise de fief de portion de la seigneurie de Bligny-sous-Beaune, par Jacques-Gabriel Lorenchet.

B. 252. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1785-1786. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Extrait de la recette générale des finances de Bourgogne, pour M[me] Violet. — Réception de maître Pierre Petiot en l'office de conseiller procureur du Roi au grenier à sel de Louhans (Saône-et-Loire).

B. 253. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1786-1787. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Règlement final du compte du taillon au comté d'Auxerre, par M. Sapey. — Réception de M. Archambaud Commerson en l'office de conseiller-maître ordinaire à la Chambre des Comptes.

B. 254. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1787-1788. — Journal particulier du procureur de la Chambre. — Reprise de fief du quart du fief de Terrenay, situé à Premeaux (Côte-d'Or), par M. Antoine de Jacquot d'Andelarre. — Enregistrement des lettres patentes du Roi approbatives de la délibération du conseil de ville de Belley, portant désistement de la part des chanoines de Saint-Antoine de l'administration du collége de cette ville, et le choix fait de la congrégation de Saint-Joseph pour les remplacer, etc.

B. 255. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1789.—Journal particulier du procureur de la Chambre. — Reprise de fief de la seigneurie de Frontenard ou Fontenay-sur-le-Doubs, par Charles de Truchy de Fontenay.— Apurement des comptes des cinq impositions ordinaires du comté d'Auxerre, par Guillaume-Gaspard Sapey. — Procédure d'instruction pour la correction des comptes des impositions ordinaires du comté de Bar-sur-Seine. — Extrait du compte des gages du bureau des finances de Bourgogne et

Bresse, par M. Mallogé, commis au parachèvement des exercices de feu M. Carrelet, receveur.

B. 256. (Liasse.) — 32 pièces, dont 30 en papier; douze plans.

1435-1784. — Inventaire de mémoires relatifs aux limites de la Bourgogne en général. — Lettres du roi Charles VII, pour s'informer si la ville de Chablis est du comté d'Auxerre. — Deux plans relatifs aux finages de Chenilly, Poilly et Béru. — Pièces relatives aux limites de la Bourgogne du côté de l'Auxerrois.

B. 257. (Liasse.) — 68 pièces, dont 62 en papier.

1299-1779. — Délimitation de la Bourgogne du côté de la Champagne, de la Montagne et de Bar-sur-Seine. — Copie d'un titre français de 1299, attribuant Vauxbon à la province de Champagne, et Corcelles-sur-Anjou, aujourd'hui Corcelotte, à la province de Bourgogne.

B. 258. (Liasse.) — 70 pièces, dont 63 en papier.

1407-1448. — Délimitation de la Bourgogne du côté de la Franche-Comté. — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris touchant les limites d'Heuilley, Talmay et Pontailler. — Lettres du duc de Bourgogne pour l'établissement des foires de Talmay, servant aux limites dela province. — Limites des terres de l'abbé de Saint-Ouen et du comté de Bourgogne.

B. 259. (Liasse.) — 152 pièces, dont 125 en papier.

1440-1467. — Limites de la Bourgogne avec la Franche-Comté. — Commissions du duc sur le fait des limites et des enclaves.—Remontrances faites au roi Charles VII par le duc de Bourgogne, pour régler les limites du royaume du côté du duché de Bourgogne.

B. 260. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, parchemin.

1446-1457. — Limites de la Bourgogne du côté de la Franche-Comté et procès-verbaux rédigés en présence des commissaires députés par le roi Charles VII et par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, signé de six notaires.

B. 261. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, parchemin.

1446-1457. — Procès-verbaux de la fixation des limites du comté de Bourgogne du côté de la Bourgogne.

B. 262. (Liasse.) — 36 pièces, dont 6 cahiers en parchemin, contenant 341 feuillets.

1451.—Limites de la Bourgogne du côté de la Franche-Comté. — Enquête et écritures pour le procureur du Roi contre le procureur de Mgr le comte de Bourgogne, touchant les limites du comté. — Inventaire de documents produits par Mgr le comte Palatin de Bourgogne, pour les limites de cette province.

B. 263. (Liasse.) — 78 pièces, dont 54 en papier.

1452-1579. — Limites du duché de Bourgogne et de la Franche-Comté. — Commission nommée pour replanter les bornes arrachées par le bailli de la châtellenie de Matafielon, à Condes et Cossiat, en Comté, et procès-verbal de la plantation. — Commission pour rétablir les pannonceaux du duc, qui avaient été enlevés par les officiers du Roi.

B. 264. (Liasse.) — 30 pièces, dont 15 en papier; 5 plans

1611-1614. — Limites de la France du côté de la Franche-Comté. — Lettres patentes d'Albert d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Lorraine, données à Bruxelles, contenant ratification du traité fait entre les députés du roi de France et ceux de l'archiduc d'Autriche, pour les terres de surséance, à Auxonne. — Lettre de Philippe, roi d'Espagne, qui ratifie, le partage des terres de surséance.

B. 265. (Registre.) In-folio, 245 feuillets, parchemin; 5 plans.

1611-1612. — Limites de la France du côté de la Franche-Comté. — Extrait du procès-verbal des commissaires députés par le Roi et par les archiducs, comtes de Bourgogne, pour terminer les contestations sur les limites des pays français et du comté de Bourgogne.

B. 266. (Registre.) — In-folio, 501 feuillets, papier.

1314-1476. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Ordre de Philippe, roi de France, donné au sénéchal de Lyon d'ôter ses pannonceaux et armoiries de certains lieux situés au delà du Rhône, où ils avaient été plantés au préjudice du comte Amédée de Savoie. — Enquête sur les voies de fait des officiers du duc de Bourbon, entreprenant sur la juridiction du duc de Savoie.

B. 267. (Liasse.) — 76 pièces, dont 60 en papier.

1326-1399. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Procédures faites pour les contestations existant entre le Dauphin de Vienne et les comtes de Savoie, seigneurs de Bresse, relativement aux

Broteaux et aux îles de Miribel, entre eux contestées. — Investiture accordée par Amédée de Savoie à Édouard de Beaujeu, pour les châteaux de Lent, Thoissey et Coligny.

B. 268. (Liasse.) — 40 pièces, dont 37 en papier.

1409-1433. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Enquêtes faites sur les limites du territoire de Pont-de-Vesle et Thoissiaz, dans une contestation élevée entre le duc de Bourbon et Amédée de Savoie. — Hommage rendu par le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, au duc de Savoie, pour les seigneuries de Beauregard, Thoissey, Chalamont et Montmerle. — Actes d'informations pour les limites de Savoie et du comté de Bourgogne.

B. 269. (Liasse.) — 61 pièces, dont 53 en papier.

1428-1443. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Enquête contenant l'audition de dix témoins de la part des députés du duc de Savoie, contradictoirement avec ceux du duc de Bourgogne, sur les limites de Savoie et de Bourgogne, à l'occasion de l'exercice de la juridiction au Bourg-Neuf de Branges. — Information faite sur l'enlèvement des pannonceaux du duc de Savoie sur la maison du décanat de Montberthaud, en signe de garde.

B. 270. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1429-1434. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Instructions données aux commissaires du duc de Savoie, sur ce qu'ils auront à faire dans la contestation qu'il a avec le duc de Bourbon sur l'hommage des terres de Beaujeu.. — Titres produits pour les limites.

B. 270 *bis*. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1432-1436.—Informations et dépositions de témoins sur les différends entre les ducs de Bourbon et de Savoie, au sujet des limites de la Bourgogne et de la Bresse, du côté de Bagé, Pont-de-Velle, Saint-Trivier, Saint-Laurent Pont-de-Vaux et Huchisy, commençant par les informations prises l'an 1432 et finissant par des dépositions de témoins.

B. 270 *ter*. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1434-1465. — Procès du duc de Savoie et du duc de Bourbon pour les confins de la Bresse, du pays de Dombes et du Beaujolais, du côté de Chalamont, Richemont, Monthugon, Lucrey, Abergement, Versay, Pont-de-Velle, Châtillon-de-Dombes et autres lieux.

B. 270 *quater*. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1436. — Dépositions des témoins du duc Amé de Savoie dans le procès qu'il avait avec le roi de France pour les confins de la Bresse avec la France du côté de Lyon, et pour la souveraineté de Rochetaillée, Genay et Brens, alors possédés par le Chapitre de Lyon, sur lesquels le Roi de France prétendait avoir le droit de garde et de protection.

B. 271. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1443-1461. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Appointements faits entre les officiers du duc de Bourbon et ceux du duc de Savoie, pour les terres de Beaujeu et les limites du pays de Dombes.

B. 272. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1444-1450. — Limites de la Bourgogne avec la Bresse, le Bugey et la Savoie. — Informations faites, tant par les officiers de Châtillon-lez-Dombes, que de la part du duc de Savoie, sur les violences, excès et entreprises de juridiction faits au pays de Bresse contre les sujets du duc de Bourbon.

B. 273. (Liasso.) — 74 pièces, dont 68 en papier.

1445-1460. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Informations prises par Antoine Chevillard, notaire et curial de la Cour de Châtillon-lez-Dombes, sur les droits pratiqués par les officiers du duc de Savoie sur la souveraineté et le ressort de Bérens. — Informations faites pour savoir si Lomont est du comté de Bourgogne ou de la Savoie, et sur les excès commis par des sergents de Treffort à Lomont.

B. 274. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1460. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Procès appointé par-devant les ambassadeurs du roi de France, députés à Lyon à cause des contestations qui existaient entre le duc de Savoie, seigneur de Bresse, et le duc de Bourbon, pour les châteaux de Lent, Thoissiat, Montmerle, Beauregard et autres étant au pays de Bresse, et pour lesquels les barons de Beaujeu avaient autrefois fait hommage aux ducs de Savoie.

B. 275. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets, papier.

1460. — Procès appointé par-devant les ambassadeurs du roi de France, députés à Lyon, à cause des contestations

existant entre le duc de Savoie et le duc de Bourbon, pour les châteaux de Lent, Thoissiat, Montmerle, Beauregard, situé en Bresse, au delà de la Saône, et autres détenus par les barons de Beaujeu, avec hommage aux ducs de Savoie.

B. 276. Registre. — In-folio, 254 feuillets, papier.

1460. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Procédures et résultat des assemblées tenues à Lyon par les députés du duc de Savoie, seigneur de Bresse, et ceux du duc de Bourbon, seigneur de Beaujeu, pour les châteaux et les terres assises en l'Empire des deux côtés de la Saône.

B. 277. Liasse. — 5 pièces, parchemin; 17, papier; 1 plan.

1460. — Limites de la Bourgogne et de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Procuration du duc de Savoie pour terminer les contestations qui existaient entre lui et le duc de Bourbon pour les limites. — Commission donnée par Charles VII, roi de France, pour vider une contestation qui existait entre les officiers du Bailliage de Mâcon et ceux du duc de Savoie, pour raison de limites, tant à cause des églises de Mâcon, de Cluny, de Tournus, que de l'île Barbe et de l'église d'Ainay de Lyon.

B. 278. Registre. — In-folio, 65 feuillets, papier.

1460-1479.—Limites de la Bourgogne, de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Articles royaux donnés par-devant le commissaire du roi de France, député pour l'enquête à faire de la part du procureur du Roi et des habitants de Mâcon et de Flane, à l'encontre du duc de Savoie et des habitants du Crottet, pour la juridiction de ces lieux.

B. 279. Liasse. — 3 pièces, parchemin; 40, papier.

1461-1479. — Limites de la Bourgogne, de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Procuration de Louis, duc de Savoie, à ses ambassadeurs, pour l'appointement de contestations mues entre lui et le duc de Bourbon pour les seigneuries que les barons de Beaujeu avaient de l'autre côté de la Saône. — Informations faites par les officiers de la Cour de Châtillon-lez-Dombes sur l'emprisonnement d'Antoine Guigois, de la paroisse de Lex près Pontevelle, sujet du comte Bagé, pris en leurs limites de Bresse.

B. 280. Liasse. — 7 pièces, parchemin; 70, papier; 2 imprimées; 7 plans.

1490-1760. — Limites de la France du côté de la Bresse, du Bugey et de la Savoie.—Informations prises par Étienne Jannon, député des paroisses de Biolley et d'Albigneux, par le seigneur de Bagé, sur les invasions, violences, vols et autres actes commis à Biolley, contre Jean Germanet, châtelain de Thoissiat, et ses complices. — Motifs de l'arrêt de la Chambre des Comptes de 1654, ayant jugé la seigneurie de Chevanet-en-Bugey relever du Roi.

B. 281. Liasse. — 14 pièces, parchemin; 1 plan, papier.

1208-1462. — Limites de la Bourgogne du côté du Beaujolais et du Mâconnais. — Lettres de Guichard, seigneur de Beaujeu, par lesquelles il reconnait tenir en fief du duc de Bourgogne Belleville et Lage. — Lettres de Charles VII, par lesquelles il déclare qu'il nommera deux commissaires, le duc en nommant deux autres, pour décider de quel ressort sont les villages de Saint-Germain-de-la-Montagne, Azelettes et autres, etc.

B. 282. Liasse. — 12 pièces, parchemin; 8, papier, 1 plan.

1311 au XVIIIe siècle.—Limites du duché de Bourgogne du côté du Charollais, du Bourbonnais, du Nivernais et du voisinage de la Loire.—*Vidimus* de l'arrêt du Parlement de France, rendu sur les contestations existant entre le duc de Bourgogne et Louis, fils aîné du comte de Clermont, seigneur de Bourbon-Lancy et du Charollais, au sujet du ressort des terres de Charollais, de Brancion, de Luzy, la châtellenie de Bourbon-Lancy et de Semur-en-Brionnais. —Ces terres sont reconnues être du ressort du duc de Bourgogne.

B. 283. Registre. — In-folio, 350 feuillets, papier.

1455. — Limites du duché du côté du Charollais, du Bourbonnais, du Nivernais et du voisinage de la Loire. — Information touchant le ressort de Saint-Julien-du-Cray, de Jonzie, de Maillé, d'Ingrande, de Brienon, de Saint-Forgeux, de Saint-Germain-de-Malais. — Dénombrement de ce que Nicolas de Monchanet tient en fief du duc de Bourgogne à Jonzie et à Saint-Julien, etc.

B. 284. Registre. — In-folio, 207 feuillets, papier.

1502-1503. — Limites du duché de Bourgogne avec le Charollais, le Bourbonnais, le Nivernais et le voisinage de la Loire. — Enquêtes faites pour connaître les limites de la Bourgogne et du Bourbonnais sur la Loire. — Procès-verbal relatif à l'ouverture de la conférence.

B. 285. Liasse. — 25 pièces, dont 17 en papier.

1440-1772. — Des enclaves. — Opinion des gens du Conseil du duc de Bourgogne étant au Parlement du Roi à Paris, sur la question de savoir ce qu'on appelle *enclaves*,

et quelles terres on peut dire enclavées au pays de Bourgogne. — Mémoire destiné à prouver que le duc a joui, ou a dû jouir, depuis le traité d'Arras, des villages de Sainte-Pélage, Pregilbert, Premières et autres, qui sont, soit du comté d'Auxerre, ou du Bailliage d'Autun.

B. 286. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1457. — Enclaves. — Information faite par le roi Charles VII au Bailliage de Mâcon, pour servir de contre-enquête dans la contestation qu'il avait avec le duc de Bourgogne, sur le ressort des paroisses de Saint-Julien-du-Cray, Jonzie, Maillé, Iguerande, Brienon, Saint-Germain-de-l'Espinasse, Saint-Vivant, Maltaverne et autres lieux, enclavés au Bailliage d'Autun.

B. 287. (Liasse.) — 73 pièces, dont 36 en papier.

1276-1569. — Clauses d'un partage fait par Guillaume de Grancey à ses enfants, suivies d'une interprétation de la coutume, pour savoir si Robert de Grancey doit reprendre le fief de Eude, son frère, pour les terres de Rye. — Deux lettres de Robert II, duc de Bourgogne, qui donne à Guillaume de Grancey et à Regnaut de Larrey des fiefs qui se rattachent à cette question. — Enquête pour savoir si, d'après la coutume de Bourgogne, il y a lieu à gage de bataille entre Henri de Conflandet et Jean de La Rochelle. — Lettres de Jean, roi de France, touchant les libertés et priviléges du duché de Bourgogne. — Coutumes de Bourgogne, rédigées en 1389, par Jean Vaicheret de Beaune.

B. 288. (Liasse.) — 35 pièces, dont 32 en papier.

1570-1785. — Procès-verbaux contenant les avis de villes de la Bourgogne, sur la révocation de quelques articles de la coutume. — Arrêt du Parlement, par lequel il a été jugé, sur l'article 6 du Titre des successions de la coutume de Bourgogne, que le père et la mère peuvent disposer également et inégalement de leurs biens entre leurs enfants. — Débris de la coutume et divers extraits des causes pour son interprétation.

B. 289. (Liasse.) — 42 pièces, dont 24 en papier.

1372-1640. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, règle la manière de lever le subside accordé au Roi par les États du duché, et commission du même duc à ce sujet. — États généraux des subsides accordés par la Bourgogne aux ducs et aux rois. — Mémoire pour les États de Bourgogne. — Édit de suppression des États d'Auxonne.

B. 290. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1227-1306. — Lettres sous le scel de Jean, comte de Châlon, par lesquelles il reconnaît avoir reçu ce qui lui a été promis pour son mariage avec Mathilde, sœur de Eude III, duc de Bourgogne, et tante de Hugues IV. — Contrat de mariage entre Hugues V, duc de Bourgogne, au nom de Marie, sa sœur, d'une part, et Jean de Bar, au nom d'Édouard, fils du comte de Bar, son neveu.

B. 291. (Liasse.) — 49 pièces, dont 3 en papier; 1 sceau.

1307-1309. — *Vidimus* du contrat de mariage de Charles, fils de Philippe le Bel, et de Blanche, fille de Mahaud d'Artois, palatine de Bourgogne. — Quittance donnée par Édouard, fils du comte de Bar, pour partie de la dot de Marie de Bourgogne, fille de Robert II (scellée des sceaux de Jean de Bar).

B. 292. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin.

1311-1356. — Lettres de Hugues V, duc de Bourgogne, sous le scel du garde des foires de Champagne, par lesquelles il ordonne l'assiette de 6,000 livres sur les seigneuries de Gié, pour le mariage de Marguerite, sa fille, avec Louis, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie. — Garanties pour le douaire de Marguerite, sa sœur. — Dispense de mariage accordée par le pape Innocent VI à Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, et Marguerite, fille de Louis, comte de Flandre.

B. 293. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1362-1384. — Lettres de Charles IV, empereur des Romains et roi de Bohême, par lesquelles il donne le comté de Bourgogne à Philippe le Hardi, son neveu, duc de Touraine, lequel devint, l'année suivante, duc de Bourgogne. — Lettres de Charles V, roi de France, données à Reims, confirmatives de celles du roi Jean, son père, par lesquelles celui-ci constitue en dot à Bonne de Bourbon, à cause de son mariage avec Amédée de Savoie, la somme de 3,000 livres de rente sur le droit de Rève des Bailliages de Mâcon, Châlon et Dijon, et, au besoin, sur les foires de Châlon-sur-Saône.

B. 294. (Liasse.) — 36 pièces, dont 4 en papier; 22 sceaux.

1385-1392. — Contrat de mariage de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, avec Marguerite de Bavière. — Ratification des seigneurs et des villes de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frize, du contrat de mariage de Guillaume de Hainaut et de Marguerite de Bourgogne. — Copie des lettres de mariage d'Antoine de Bourgogne et de Jeanne, fille du comte de Saint-Pol.

B. 295. (Liasse.) — 45 pièces, papier, 3, parchemin.

1393-1408. — Lettres de Léopold, duc d'Autriche, par lesquelles il déclare qu'étant venu à Dijon pour épouser Catherine, fille de Philippe le Hardi, il consent, à la demande de la duchesse de Bourgogne, à lui laisser sa fille jusqu'à l'Assomption, époque à laquelle Catherine devra lui être conduite à Vesoul ou à Lure avec sa dot. — Jean de Friedengen, lieutenant en Alsace, certifie aux gens des Comptes de Dijon qu'il a fait prêter serment à tous les châtelains d'Alsace pour et au nom de Mlle Catherine d'Autriche, etc.

B. 296. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 4, papier.

1410-1421. — Lettres de Jean-sans-Peur, qui donne pouvoir à Catherine, sa femme, de traiter avec sa sœur de sa dot et du comté de Ferrette. — États de répartition des sommes accordées à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par les États du comté pour son joyeux avénement et pour les frais du mariage de ses sœurs les duchesses de Guyenne et de Bedfort.

B. 297. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 8, papier.

1422-1424. — Déclaration des terres et revenus que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, donne à la duchesse Marguerite, sa mère, pour l'assignation de son douaire. — Fulmination de la dispense du pape Martin V, accordée à Philippe-le-Bon, pour épouser Bonne d'Artois, donnée à Rouen. — Lettres de Philippe le Bon portant mandement de payer à Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, sa sœur, 1,000 livres en déduction de 6,000 livres de rente à elle promises par son contrat de mariage.

B. 298. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1423-1429. — Livre de l'assiette des 6,000 livres de rentes en terres que Mgr. le duc de Bourgogne a données en apanage à Mme de Guyenne, sa sœur, sur les terres et appartenances du comté de Tonnerre, châtellenie de Crusy, Laignes, Griselles, Montbard, Aignay, Duême, Saint-Marc, Pouilly, Arnay-le-Duc, Glennes et Roussillon.

B. 299. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 1, papier.

1425-1440. — Lettre d'Amédé, duc de Savoie, par laquelle il approuve la composition faite avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le payement du reste de la dot de Marie de Bourgogne, sa femme défunte. — Copie du contrat de mariage de Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, et de Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon. — Copie de la dispense pour célébrer ce mariage obtenue du pape Eugène IV. — Copie de la lettre de 100,000 salus d'or, donnés par le duc Philippe à Mlle d'Orléans, sa nièce, pour sa dot.

B. 300. (Liasse.) — 33 pièces, dont 21 en papier.

1441-1470. — Contrat de mariage par-devant Boisot, notaire, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, se faisant fort pour Mlle Jeanne, bâtarde de Bavière, sa cousine, d'une part, et Huguenin de Salins, écuyer, se faisant fort pour Jean de Salins, son fils, en faveur duquel mariage le duc promet de donner à ladite Jeanne 4,000 livres salus. — Acte de célébration de mariage de Humbert de Lurieu, seigneur de La Cueille, Savigny-en-Revermont, etc., avec Catherine, fille illégitime du duc Philippe de Bourgogne.

B. 300 *bis*. (Registre.) — 32 feuillets, 17 parchemin.

1460-1470. Lettres de Philippe et de Charles, ducs de Bourgogne, concernant le mariage de Catherine, fille naturelle de Philippe de Bourgogne. — Obligations de Lureuil, seigneur de La Cueille, pour l'observation du contenu desdites lettres, touchant 800 francs de rente assignée par ledit Philippe sur la seigneurie de Verdun, pour la dot de atherine d e Bourgogne.

B. 301. (Liasse.) — 31 pièces, dont 3 en papier.

13681-405. — Quittance de Pierre Le Maistre, orfévre et bourgeois de Paris, d'une somme reçue de Philippe le Hardi, pour un vaisseau de cristal garni d'argent, pesant 3 marcs 4 onces et 13 estellins, — pour une image de Saint-Pancrace, — une boîte de cristal garnie d'argent doré pour mettre *pains à chanter*, — quatre écussons aux armes de Bourgogne, avec quatre chaînes d'argent doré. — Quittance pour façon d'un cygne; — pour une coupe d'argent doré. — Compte de vaisseaux d'or et d'argent envoyés par Mme la duchesse de Bourgogne à Péronne, où se trouvait Philippe le Hardi.

B. 302. (Liasse.) — 31 pièces, dont 11 en papier.

1406-1476. — Lettres de Jean-sans-Peur faisant savoir que Jean Chousat, son trésorier, a vendu une quantité considérable de patenôtres de corail, d'ambre blanc et jaune, d'argent et d'or, dont les unes portaient un crucifix, d'autres l'image de sainte Véronique, de Notre-Dame de Saint-Denis, avec agrafes dorées, garnitures de perles ou à la façon de Venise, avec leur poids, leur valeur, leur usage, etc. — Récépissé de Jean Pressy, receveur de Jean-sans-Peur, donnant une énumération de pierres précieuses et d'objets d'or et d'argent, recueillis après le décès de la duchesse Marguerite de Flandre. — Inventaire des joyaux de la même duchesse.

B. 303. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1307-1473. — Lettre de Philippe, roi de France, par laquelle il déclare qu'Amédé, comte de Savoie, a émancipé son fils aîné en sa présence et en l'abbaye royale de la Vierge-Marie à Pontoise. — Lettre d'Hélie, évêque d'Autun, par laquelle Agnès, fille de saint Louis, et Hugues V, son fils, duc de Bourgogne, ont déclaré avoir émancipé Marie, fille de l'une et sœur de l'autre.

B. 304. (Liasse.) — 47 pièces, dont 1 en papier.

1190-1312. — Contestations de famille. — Accord entre Hugues III, duc de Bourgogne, et Eudes III, son fils, sur la liberté qu'aurait Béatrix d'Albon, sa femme, d'aller en son comté de Vienne ou d'Albon, pendant le temps que le duc irait en Terre Sainte ; l'acte est passé en présence de Philippe-Auguste, roi de France. — Transaction passée entre Agnès, duchesse de Bourgogne, et Hugues V, son fils, touchant quelques avances de deniers dépensés à Vilaines-en-Duesmois. — Accord fait entre Béatrix, femme de Hugues IV, duc de Bourgogne, et Robert II, son fils, par lequel la jouissance des fiefs de la châtellenie de Châtillon-sur-Seine, de la garde de l'abbaye de cette ville et des revenus des Juifs seraient abandonnée à Béatrix, les fiefs de Larré et de Gié-sur-Seine restant à Robert.

B. 305. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

1313-1357. — Lettre de Philippe-le-Bel par laquelle, en présence de Jeanne, sœur du duc de Bourgogne, et du consentement d'Agnès, sa mère, et du roi de France, Hugues renonce au mariage qui devait avoir lieu entre lui et Catherine, nièce du roi et impératrice de Constantinople, au profit de Philippe, prince de Tarente, donnée à Fontainebleau. — Lettres de Eudes IV, duc de Bourgogne, contenant l'aliénation de la principauté de Morée et d'Achaïe, au profit de Philippe, prince de Tarente, pour 40,000 livres, à prendre tant sur l'aide destinée au recouvrement du royaume de Constantinople que sur la somme laissée à Hugues V par Baudoin, empereur, pour cette expédition.

B. 306. (Liasse.) — 14 titres, dont 3 en papier.

1361-1402. — *Vidimus*, sous le sceau de la prévôté de Paris, de la transaction passée entre Jean, roi de France, et Jeanne de Boulogne, pour le partage des meubles délaissés par Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, dernièrement décédé. — Partage des biens de Philippe le Hardi et de la duchesse Marguerite entre leurs enfants, Jean, Antoine et Philippe, avant le décès de leur père.

B. 307. (Liasse.) — 49 pièces, dont 17 en papier.

1404-1440. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui, en considération des dettes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son mari, déclare renoncer au partage des deniers, meubles et joyaux par lui laissés, mais se réserve le droit des veuves. — Lettres de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, et du duc Philippe le Bon, contenant règlement du douaire de cette princesse, assigné sur la ville de Lens en Artois.

B. 308. (Liasse.) — 24 titres, dont 2 en papier.

1262-1331. — Testament de Jean, comte de Bourgogne et de Châlon, sire de Salins, par lequel il déclare qu'ayant reçu de Hugues III, duc de Bourgogne, pour son premier mariage avec Mahaut, 60 muids de vin de rente sur les celliers de Beaune, 1,000 marcs d'argent, la prévôté de Barges, Labergement-lez-Seurre, il a dépensé les espèces en ses affaires et échangé le reste avec le duc de Bourgogne contre la ville de Salins ; il ajoute qu'en conscience, il est tenu de réparer les torts qu'il a faits par ce moyen à Hugues Palatin, comte de Bourgogne et fils de Mahaut, sa première femme. — Bulle de Jean XXII, donnée à Avignon, par laquelle il permet aux exécuteurs testamentaires de Mahaut, comtesse d'Artois, de prêter au duc de Bourgogne, Eude IV, 10,000 livres que cette princesse avait, par son testament, destinées à une expédition en Terre-Sainte.

B. 309. (Liasse.) — 45 pièces, dont en 7 papier.

1345-1464. — Testament d'Isabelle, fille du roi de France, Dauphine de Viennois, par lequel elle institue ses héritiers Eudes IV et Jeanne de France, duc et duchesse de Bourgogne, sa sœur. — Testament de Jean, régent de France, duc de Bedfort, par lequel il veut, s'il meurt en France, être enterré en sa chapelle d'Amiens, et, s'il meurt en Angleterre, dans l'abbaye de Waltham (*sic*), léguant à ces églises ses beaux ornements brodés de racines d'or, son collier garni de pierreries ; au Roi, sa croix d'or, garnie de balais et de saphirs ; au chancelier de France, son cousin, une image de Notre-Dame d'argent doré ; à l'évêque d'Évreux, son chancelier, une image de saint André d'argent doré, et à Jean Borthon, maître d'hôtel, un hanap d'argent, etc. Il nomme pour exécuteur testamentaire, Anne de Bourgogne, sa femme.

B. 310. (Liasse.) 56 pièces, dont 26 en papier.

1361-1467. — Lettres des gens du conseil de Philippe de Rouvres, demandant à Girard de Longchamp,

bailli de Châlon, de se trouver avec vingt seigneurs aux obsèques de ce duc de Bourgogne, qui devaient avoir lieu à Citeaux. — Dépenses pour l'inhumation de Philippe le Hardi. — Conventions de Charles, Dauphin de France, et de Jean-sans-Peur, pour la signature desquelles le duc de Bourgogne fut attiré à Montereau. Au dos on lit : Ces lettres ont été portées à Rome. — Meurtre du duc de Bourgogne. — Déposition de Jean Seguinat, secrétaire du duc, sur le meurtre de son maître. — Déclaration de Philippe le Bon contre les coupables du meurtre de son père. — Plainte adressée au Roi de France sur cette mort par le duc Philippe de Bourgogne. — Ordre des cérémonies observées aux obsèques de Philippe le Bon, etc.

B. 311. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1471-1574. — États des ouvrages que Guillaume Richard, serrurier à Dijon, a faits au moulin à blé, construit dans l'hôtel des ducs. — Marché pour la construction d'un escalier dans la maison du Roi à Dijon.

B. 311 *bis*. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1340-1350. — Dépenses de l'hôtel ducal, jour par jour. — Compte de cuisine par Pierre Gieffroi. — Guillaume Le Gélinier est payé de 95 carpes, à raison de 4 sous l'une ; — Guillaume Broisson, pourun gros brochet donné au Conseil, reçoit 20 sous ; — Richard Guillot, 20 sous pour 100 harengs saurets. — L'hôtel était à Talant, et le duc avait eu à diner la comtesse de Neuchâtel, le comte de Genève et plusieurs autres seigneurs étrangers.

B. 312. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1274-1285. — « Ci sont li paiement que Raoux, chanoines de Beaune, clers le duc, ha faiz par le testament le duc de Bourgogne Hugues IV. » — « Por le vaul des escoliers de Paris, C livres tournois ; por Saint-Martin de Tours, CC livres; por l'esglise d'Os- tun, CCC livres ; por l'esglise de Vergé, CC livres ; por l'esglise de Beaune, CC livres : por l'esglise de Châlon, CC livres. » — Reprise de fiefs, compte des dîmes de Chenôve, recettes, états des dettes du duc, de ses dépenses, valeur du sceau de la cour du duc.

B. 313. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1319-1320. — « C'est li papiers des contes, sommes « de la despense de l'ostel Mons. le duc de Bourgogne « Eudes IV. » —Recettes et dépenses. — « Por 84 chiens achetés, 38 livres 16 sous ; por ung muy de vinaigre por l'ostel Monseigneur, 70 sous ; por moustarde achetée à Dijon, pour envoyer à la Royne, 50 sous 8 deniers : por 33 livres de sucre achetées à Troie, 13 livres 14 sous ; por CC. de cyre achetée à Paris, 43 livres 15 sous. » — Recette du trésorier pour la dépense de l'hôtel du duc Eudes IV, etc.

B. 314. (Registre. — In-folio, 46 feuillets, papier.

1326-1328. — « Ceu est li papiers des contresomes des receptes et missions faites pour les despens de l'ostel Mons. le duc Eudes IV, par la main de Demoingeot de Talant. — Premers : reçut, le diz Demoingeoz, des Lombards de Saint-Laurent de Châlon, CC. livres tournois. — Baillié pour les 44 personnes qui menèrent par aigue les couhes de vin et froment, et séjournèrent quatre jours à Châlon, pour chacune personne 12 deniers le jour, vaut 8 livres 16 sous. — Deniers bailliés à Mons. Jean de Chastillon pour ses despens alant en France le mercredi après la saint Mathey l'apôtre : — à Guion de Lierche pour ses despens fais à venir d'Aisey à Meauls et demora quatorze jours, 6 livres 15 sous 6 deniers. — Pour les despens de maistre Jean Aubriot allant en Bourgogne, et pour M. Jacques qui demora malade à Meauls. »

B. 315. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1329. — Recette d'argent et de la dépense pour madame la Duchesse. — « Le jeudi à Ornans, et y furent les gens d'armes : — potages, 2 sous 8 deniers ; sel, 8 sous ; vinaigre et verjux, 4 sous ; moustarde, 3 sous ; 24 poules de Salms, 20 sous ; 37 poules d'Ornans, 37 sous ; ung cent d'uex (œufs), 4 sous 6 deniers ; ung bacon 35 sous ; hapes et aides, 2 sous 6 deniers : gaiges pour 230 valets, pour gens d'armes, 15 deniers pour chacun : gaiges de 56 valets de l'ostel, 15 deniers pour chacun. »

B. 316. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1343. — Dépenses de la maison du duc de Bourgogne Eudes IV. — Époque, origine, nature et valeur des dépenses : Le diemoinge, ve jour de septembre, Monseigneur tout le jour à Mont-Aubin : — pour bûches, VIII sous ; charbon, VI sous ; porteurs, aigue, nappes, aides, II sous ; choux, III sous III deniers ; demy bucf, L sous ; char de VII chastrons, LXX sous ; lait, XIII sous ; ung porc, XX sous ; sel et lait, VIII sous IV deniers ; LXIIII chiefs de pouleilles, LXIV sous ; X paires de pigeons, VIII sous IV deniers ; III lièvres, XIV sous ; vinaigre, verjus, aux, oignons, VI sous.

B. 317. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets, papier.

1347. — Dépenses de la maison du duc Eudes IV. — Le diemoinge xxvii[e] jour de juillet, Monseigneur tout le jour à Juilly : — pour choux, ii sous, Thomassin; poirée d'oignons, xii deniers, Gérard Lesergent; ung porc, xx sous, Colinet de Charmes; ung veel, xv sous, Symonin, le maire de Charmes; lvi chiefs de pouleilles, xxxxvii sous iii deniers; iii lappereaux, v sous; vi oisons, xii sous; sel, iii sous vi deniers, Guillaume Coillard; demi cent d'uex et pouraux, ii sous; verjus de grun, iii sous; aigue, nappes et aydes, xii deniers.

B. 318. (Rouleau.) — En parchemin.

1358. — « C'est le compte de la despense de l'ostel à madame la Royne de France (Jeanne de Boulogne) et de monseigneur le duc de Bourgogne (Philippe de Rouvres), commençant le premier septembre mil ccc lviii, et finissant le premier novembre prochain en suigants, auquel jour la monnoye fut mue et vint la maille blanche à la grant fleur de lis, qui avait eu cours pour xv deniers tournois, à xvi deniers tournois, et autres monnoie au fur. » — « Recepte de venoisons : des veneurs Monseigneur le Duc, ung cerf; du maistre forestier d'Argilly, iii sangliers; de Philibert de Marcey, iii sangliers et demi, ii couars de cerf, ii aupes et iii coustez. »

B. 319. (Registre.) — In-folio, 44 pages, parchemin.

1367-1370. — Compte d'Étienne de Heiz, chapelain du duc Philippe le Hardi, commis à faire les dépenses de son hôtel, depuis le premier janvier 1370 jusqu'au mois d'avril suivant. — « Samedi, premier jour de février, Monseigneur dîne à Lyon avec l'archevêque, en la ville, au Chapel-Rouge, et giste à Ville-Franche : la monnaie évaluée à xx sous tournois de France. — Février. — A Monnin de Gillans, pour moutarde, ii sous; au pâtissier de Beaune, v sous; — à Cuy de Vienne, pour ses gaiges, xl sous; pour aumosnes pour ce mois, xxviii livres tournois. » — Récipissé de Henri de Poitiers, évêque de Troies, etc.

B. 320. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, parchemin.

1371-1376. — Comptes de Regnaut Gombaut pour les dépenses de l'hôtel de Philippe le Hardi. — « Avril ccclxii, le franc pour xvi sous parisis. — Jeudi 15, Madame dysne à Noyon, et d'yllec se parti pour aller en Bourgogne, et ma dite dame soupe et giste à Compiègne, et est leur despens du dit disner, comprins gaiges, quatre-vingt-onze francs ii sols x deniers. — Vendredi xvi, Madame disne à Verberie et giste à Senlis. — Samedi, Madame disne à Louvres et giste à Paris. — Mai, mardi xviii, Jehan, Monsieur et Madame, allèrent à Nostre-Dame de Mont-Roland. »

B. 320 *bis*. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1378. — Comptes des dépenses de l'hôtel, à Aisy, Vilaine-en-Duennois et Châtillon-sur-Seine. — Un tonneau de vin est acheté 55 sous; — un char de paille, 3 sous et 4 deniers; — deux mains de papier à lettres, achetées chez un épicier de Châtillon-sur-Seine, coûtent 3 sous 4 deniers; — un demi-cent d'œufs est coté 2 sous 9 deniers.

B. 320 *ter*. (Liasse.) — 96 pièces, parchemin.

1378.—Comptes des dépenses de l'hôtel pendant le mois d'octobre entier, formant le journal du voyage du duc de Dijon à Lille. Outre la dépense de bouche, on y signale les seigneurs qui l'accompagnaient, les lieux où ils dînaient, ceux où ils couchaient et le nombre des chevaux qu'avait chaque personne. Ainsi, le 13 octobre, le duc dîne à Menin, et il couche à Lille. Les seigneurs qui l'accompagnaient étaient Guy et Guillaume de La Trémouille, Guy Du Trembloy, Jacques de Serin, Guy de Giscale, le confesseur du duc, etc.

B. 321. (Registre.) — In-folio, 360 feuillets, papier.

1384-1429. — « Charges extraites en la Chambre des Comptes de Dijon, de plusieurs comptes dont le double escript en parchemin a été envoyé en la Chambre des Comptes de Lille. » A Jehan Brullet, demeurant au Dauffin, et à plusieurs autres pour la vendition de plusieurs queues de vin, prises pour la dépense de monseigneur, les sommes qui s'ensuivent : c'est assavoir, audit Jean Brullet, pour une queue de vin de Launois, tenant deux muids et quatre septiers, chacun muid au pris de 3 francs xii sous parisis. — A Chrestien Le Sergent, quatre queues de vin de Bourgogne, tenant neuf muids et vingt-deux septiers, au pris de 4 francs viii sous parisis pour chaque muid.

B. 321 *bis*. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin.

1385.—Feuilles du journal des dépenses de l'hôtel. La première contient les gages des officiers de la maison ducale; on y remarque, entre autres, les noms de Bar, Pierre, Guillaume et Guy de La Trémouille, Jacques de Vienne, Geoffroi de Charny, Boucicault, Regnaud de Nantouillet, Jean le Physicien.

B. 322. (Cahier.) — 189 feuillets, dont 134 en parchemin.

1385. — « Parties de deniers envoyées par la Chambre des Comptes de Lisle sur celle de Dijon pour illec corriger, lesquelles sont la charge de plusieurs des officiers de M. le duc. — Janvier 1387, despenses, à franc, pièce pour 20 sous tournois. Donné le mercredi premier jour de janvier, à Madame, Madamoiselle de Nevers et tous nos seigneurs les enfants, tout le jour, à Rouvres, 91 livres 9 sous 6 deniers. »

B. 322 *bis*. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1385. — Journal des dépenses de l'hôtel, à Péronne, à Nesle-en-Vermandois, à Arras, Bapaumes, Lens, Ypres, pour Monsieur, Madame et Madamoiselle la comtesse de Nevers. Le 26 juin, 200 douzaines de pains sont payées 10 livres, et 80 douzaines, 4 livres. — Il y en eut ce jour 20 douzaines de reste.

B. 323. (Registre.) — In folio, 75 feuillets, papier.

1388-1389. — Contrôle de la dépense du duc Philippe le Hardi, commençant le premier jour de mai et finissant le dernier jour du mois d'avril 1389 : « Vendredi, premier jour dudit mois, Monseigneur et Mons. le comte de Nevers, son filz, disner à Dourdines. » — « Le vendredi darrain jour d'avril mil CCC IIII XX IX, pour la despense des faucons et levriers de rivières de Monsieur pour les mois de mars et avril (le franc, 16 sous parisis), la somme de quarante-neuf livres, onze sous, dix deniers parisis, » etc.

B. 324. (Liasse.) — 39 feuillets, papier et parchemin.

1389-1395. — « Charges de plusieurs officiers de Mons. le duc (Philippe le Hardi), qui ont accoustumé de compter en sa Chambre des Comptes de Dijon, envoyées en ladite chambre par celle de Lisle. » — A ce registre, sont jointes des feuilles en parchemin détachées de comptes paraissant appartenir aux années comprises entre 1389 et 1395.

B. 325. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, parchemin.

1394-1396. — Comptes de Jacques de La Tannerie et de Jean de Bray, maître de la chambre aux deniers du duc Philippe le Hardi. — Franc pour XX sous tournois. « Le samedi premier jour de mai, l'an mil CCC quatre-vingt et quinze, Monseigneur et Mons. le comte de Nevers dinèrent sur l'iausse (l'eau) en un badel, en allant de Tournus à Belleville, et disna ce jour l'escurie de mon dit seigneur à Mascon; somme de la despance sans les gaiges : 77 livres 15 sous 7 deniers. — Franc pour XVI sous parisis : Le dit jour premier may, somme des gaiges sans la despense, 78 liv. 10 s. 6 d. : — Le merquedi, premier novembre, Monseigneur, Mad. de Nevers, Anthoine, Monsieur et noz damoiselles de Nevers, Bonne et Saint-Pol, tout le jour à Hesdin, aux dépens duroi d'Angleterre. »

B. 326. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1395-1396. — C'est le controulle de la despense de l'ostel de Monseigneur le Duc (Philippe le Hardi). — Et premiers, celui premier jour de janvier fu Mons. tout le jour à Paris. — Samedi VIII dudit mois tout le jour à Paris, et disnèrent à l'ostel Monseigneur d'Orliens et de Bourbon. — Dimanche IX, Mons. disner à Saint-Denis et giste à Paris. — Lundi XXIIII avril, Mons., Madame, Mademoiselle de Nevers, Anthoine, Madame de Savoye, etc., tout le jour à Dijon, et furent au souper Mons. de Savoie, Mons. le Connestable de France et plusieurs autres estrangers. »

B. 326 *bis*. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin.

1396. — Feuille du journal des dépenses de l'hôtel. — Souper à Conflans-lez-Paris avec M. d'Ostrevans ; — dîner à Paris avec le Roi ; — journée passée à Lagny ; — souper auquel étaient invités le Roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, Pierre de Navarre, frère du roi d'Angleterre ; le comte de Saint-Pol, des Allemands, des Anglais. — Autre dîner fait à Paris, hôtel d'Artois « où furent les noces de Villequin de Cullen » ; — autre dîner avec le Roi en l'hôtel de Montagu.

B. 327. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1396-1397. — « Compte de Guyot-Bray, maistre de la chambre aux deniers de M. le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. — Dépenses. — Février 1396, le franc pour 16 sous parisis. — Le jeudi, premier jour de février, Monseigneur et Anthoine Monsieur tout le jour à Conflans-lez-Paris, 130 livres. — Le mercredi, dernier jour de février, pour la despense des oyseaux et chiens de mondit seigneur, et chiens de rivière, pour tout ledit mois, 36 livres. — Le dimenche, 12ᵉ jour du mois d'août, Mons. tout le jour à Paris de vers le Roi ; ses chevaliers et escuiers en l'ostel de l'Évêque. — Le dimenche 23 septembre, Mons. et Anthoine, Monsieur, tout le jour à Beauté-lez-Paris, et y furent au disner le Connétable, les ambassadeurs du seigneur Machelin et plusieurs estrangers, » etc.

B. 328. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Compte de Robert de Bailleuy, maître de la Chambre aux deniers de Philippe le Hardi. — Lettres de commission dudit Bailleux, recettes et dépenses : « Le dimenche 23e jour de mars 1398, Mons. et Anthoine, Mons., tout le jour à Conflans ; et y furent ce jour au disner les ambassadeurs des bonnes ville de Flandres et du plat pays, avec les chapelins et les officiers de l'hostel. » — Vendredi 27 de juin 1399, Anthoine, Monsieur disne à Saint-Pol et giste à Aubigny ; et le défraya Mgr. de Saint-Pol audit lieu, » etc.

B. 329. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1398-1399. — Contrôle de la dépense de l'hôtel du duc Philippe le Hardi : « Février. Franc compté pour 16 sous parisis ; ledit jour premier du moy de février, Mons. tout le jour en son ostel d'Artois à Paris, sur lequel jour la despense comptée par Messire Guichart de Saint-Soyne et Pierre Vine, monte à 137 liv. 6 s. 3 d. parisis. Mercredi 27 décembre, Mons. tout le jour à Conflans, où disnèrent Mess. les ducs d'Orléans et de Bourbon, » etc.

B. 330. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Compte de Robert de Bailleux, maistre de la chambre aux deniers : « Le 1er jour de février 1399, disner à Paris en l'hostel de Mgr. de Berry, chevaliers et escuiers en l'ostel de l'abbé de Saint-Denis ; souper et giste à Conflans... » — Au folio 48 se trouve attachée une feuille de papier contenant le relevé des fautes trouvées dans ce compte par les auditeurs.

B. 331. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1404-1406. — Contrôles mensuels des dépenses de l'hôtel de Jean sans Peur. « Mercredi 25e jour de mars 1404, enterrement fait à Lille de feue Mad. la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, veuve de Philippe le Hardi, morte à Arras, le 21 de ce mois. — Au dîner à Seclin le jour précédent, et au giste à Lisle, et aujourd'hui tout le jour audit lieu de Lisle, où a été fait l'enterrement du corps de feu madite dame à Saint-Pierre à Lisle ; Mons. le duc de Bourgogne, Mons. de Lemboure et Philippe, ses enfants, estant avec le dit corps, ensemble plusieurs seigneurs. »

B. 332. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1412-1418. — Contrôle de la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur : « Mardi 13 septembre 1418, Mons. le duc de Bourgogne disna au pont de Charenton, où furent les ducs de Bretaigne et d'Alençon, les cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, les évêques de Thérouenne, d'Arras, de Bayeux, etc., M. de Saint-Pol, Charles Mons. de Bourbon, M. de Nouailles, avec plusieurs autres seigneurs, chevaliers, escuiers, gens du Conseil du roi, bourgeois et marchands de Paris, tous aux despens de mon dit seigneur. » — « Quand Mgr se party de Paris hastivement (octobre 1412) pour aller en son pays de Flandre pour la doubte de ses ennemis, je laissay tout mon ostel et toutes mes besoingnes abandonnées (dit Morel le contrôleur), sans y retourner par l'espace d'environ cinq ans ; et, pendant le dit temps, y fut logié Bertran Du Mesnil, Armagnac et autres, qui me rompirent tout mon ostel et prindrent tout ce qui y estoit bon.... »

B. 333. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1416-1417. — Contrôle de la dépense de l'hôtel de Jean sans Peur : « Le jeudi 4 mars 1416, Mgr le duc de Bourgogne (Jean sans Peur), messeigneurs de Charolais et de Saint-Pol et tous leurs Estats, tout le jour à Lille, et ce jour mondit seigneur le duc donna à disner aux ambassadeurs de M. de Bretaigne ; l'écu 20 sols de 30 gros nobles monnaie de Flandres. »

B. 334. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier

1418-1419. — Contrôle des dépenses de l'hôtel de Jean sans Peur : « Dimanche xe jour de septembre 1419 (époque de l'assassinat de Montereau), M. le duc de Bourgogne, accompagné de Charles, M. de Bourbon, M. de Nouailles et autres, boire à Bray, disner à Montereau Faultyonne, auquel lieu mondit seigneur (Jean sans Peur) fut traytreusement occis et murdry ; et ce jour grand desroy pour cause du trespassement de mondit seigneur... — Ce jour, le commun et plusieurs des officiers de M. le duc, tout le jour à Troyes, où furent les damoiselles de Madame Katherine. — Le 11, plusieurs des officiers malades demeurent à Troyes. Le 16, disner à Bar-sur-Seine, soupper et giste à Châtillon-sur-Seine, et ce jour y eut un capitaine, accompagné de 10 hommes d'armes, pour conduire les bagues du feu duc et de madame la duchesse. »

B. 335. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, perchemin.

1422. — Dépenses de la maison de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, et de madame de Guyenne, sa fille : « Donné à Auxonne 300 francs à 23 hommes d'armes, un cannonnier et 12 hommes de traits, estant en garnison es chasteaulx et forteresses du pays de Charollois ; c'est assavoir : Charolles, Dondain, Mont-Saint-Vincent,

du Sauvement et de Senvignes, lesquels sont ordonnez y demourer pour les tenir en sûre garde à l'encontre des ennemis qui sont sur les frontières. »

B. 336. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, parchemin.

1422. — Compte de Pierre Wattier, commis à la recette générale des finances de la Chambre aux deniers de madame la duchesse de Bourgogne pour les dépenses ordinaires de cette princesse, Marguerite de Bavière; de madame de Guyenne, de Mesdemoiselles Anne et Agnès de Bourgogne, ses trois filles : « A Marguerite, femme Besançon-Fournier, ma lingère à Dijon, donné la somme de 42 livres tournois, que ma dite dame Marguerite lui devait pour la vendue de cinquante-six aulnes de toille de lin que ladite Marguerite lui avoit délivrée pour faire des draps en linceulx pour elle, chacune aulne au prix de neuf gros. »

B. 337. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1422. — Contrôle des dépenses de l'hôtel du duc Philippe le Bon, journal portatif, tenu jour par jour : « Dimanche premier jour de mars de l'an mil CCCC XXI, M. le duc de Bourgogne tout le jour à Dijon, et madame sa mère, madame de Guyenne, mesdemoiselles ses sœurs, madame d'Aulstriche et M. de Saint-Pol, illec aux despens du duc; pain de bouche, 90 douzaines; — pain du commun, 140 douzaines; — vin despensé, 12 muids 4 stiers. — Le lendemain : — pain de bouche, 34 douzaines; — pain de commun, 70 douzaines; — vin despensé, 5 muids 3 stiers. »

B. 338. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1390-1418. — « Cy-après s'ensuivent les parties des joiaux d'or, garnis de pierreries, que Henry Orlant, changeur à Paris, a bailliez et délivrez à Mgr le duc de Bourgogne, depuis le 22e jour de décembre 1390 jusques au premier janvier suivant. — Premièrement pour la *vendue* d'un cornet d'or, qui a toute l'escharpe garnis de 3 balais, 2 saphirs, 9 grosses perles, et ladite escharpe de 60 perles rondes pesant 3 marcs 2 onces 10 esterlins; lequel cornet et escharpes monditseigneur donna le premier jour de janvier au roi Charles VI, en bonne étrenne, objets achetés par Philippe le Hardi à Jean Mainfroy, son orfèvre, pour les étrennes de 1408 : — premièrement, 800 francs pour une escharpe d'orlaie, un fil d'or, les sonnettes en façon de marguerites, et au-dessus de ladite escharpe un fermail d'or, garni d'un ruby, une grosse perle, un gros dyamant en façon de fleur, une esmeraude au milieu et trois petits dyamants, que mon dit seigneur a donné en bonne étrenne à madame la duchesse Marguerite. — Une cappeline pour Monsieur, garnie de 12 gros dyamants enclos, assis autour le bort de la cappeline et d'un dyamant de plusieurs façons pendant en un annelet, au prix de 200 francs, » etc.

B. 339. (Liasse.) — 63 pièces, 11, papier.

1358-1388. — Oudot de Savigny, demeurant à Chanceaux, ayant eu promesse de récompense de la part de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, en demande la réalisation à sa mère, Jeanne de Boulogne, attendu la mort du jeune duc. — Lettre de Marguerite, fille du Roi de France, comtesse de Flandre et de Bourgogne, qui fait don à Eude de Quincey, en récompense de ses services, de trente livrées de terre ou de rente de la monnaie d'Estevenens, assis sur les puits de Salins. — Mandement de Jean sans Peur pour le soulagement de son peuple, à l'occasion des tempêtes survenues en Bourgogne. — Relevé des dons inscrits dans les comptes de Guilbaut, etc.

B. 340. (Liasse.) — 89 pièces, 1, papier.

1366-1422. — Récépissé d'un marchand de Troies de la somme de 18 francs d'or, qu'il déclare avoir reçue pour un cheval rouge qu'il avait vendu à la duchesse de Bourgogne, quand elle alla à Troie. — Le duc Philippe donne à Philippe d'Artois la somme de 120 francs d'or pour avoir un cheval. — Jean sans Peur donne 78 francs 15 sous tournois, monnoie royale, pour solde d'une haquenée qu'il avait achetée. — Quittances de diverses sommes prises à titre de pensions sur les marcs de la ville de Dijon, par Roolins diz Maiselex de Nuits, par Robert Rebillard, par Bonnotte, femme de feu Pierrot, le tailleur de Mgr le duc; par Hugues, abbé de Saint-Etienne de Dijon, etc.

B. 341. (Cahier.) — 123 feuillets, parchemin.

1429-1462. — Établissement de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, par le duc Philippe le Bon, à l'époque de son mariage avec cette princesse; — officiers, leurs noms, leurs fonctions et leurs gages. — Ordonnance de Philippe le Bon restreignant ou abolissant des pensions et des gages faits à ses officiers. — Avis de la Chambre des Comptes sur les réformes à faire dans les gages des officiers, etc.

B. 342. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1388-1406. — Récépissés et mémoires d'objets fournis par des épiciers et des apothicaires : — « 15 livres de sucre rosset, à 12 sous la livre; — 26 livres d'anis confits, à

8 sous la livre. — Marriot, épicier de Dijon, et Charron, apothicaire : 200 livres de sucre, au pris de 8 gros et demi la livre; — gingembre blanc, une livre pour 15 sous. — Avelaines, 25 livres, à 15 deniers l'une; eau rose, à 20 sous la livre; — dattes, à 6 sous 6 deniers la livre. — 100 feuilles d'or à dorer les confitures, pour 12 sous. — Philippe le Hardi ordonne de payer l'eau de rose qu'il avait fait acheter, une nuit que le roi de France Charles VI se baigna à l'hôtel de l'évêque de Paris, » etc.

B. 343. (Liasse.) — 21 pièces, 1, en papier.

1329-1392. — Récépissés donnés ou reçus par les trésoriers de l'hôtel. — Vauthiers, sire de Hensuel, reçoit d'Étienne Bonote, trésorier de Bourgogne, pour le Dauphin Viennois, 200 livres estevenans qu'il lui devait. — Garnier de Saint-Jean-de-Lône, trésorier, reçoit de Huguenin de la Salle, châtelain de Chaussins, cinq bichets de froment. — Huet Hanon, trésorier, reçoit du receveur général 1,345 francs pour être employés en l'hôtel du duc Philippe le Hardi, etc.

B. 344. (Liasse.) — 64 pièces, 1, papier, 1 sceau.

1348-1473. — Récépissés des armuriers des ducs de Bourgogne. — Lettres de l'office d'armurier en faveur d'Alexandre Du Pol de Milan, par Charles le Téméraire. — Récépissé des avocats des ducs de Bourgogne. — Jean Germain, avocatd'Eudes IV, duc de Bourgogne, pour sa pension de 20 livres.

B. 345. (Liasse.) — 198 pièces, 8, papier.

1295-1382. — Lettres de Philippe le Bel mandant aux baillis de Sens et de Mâcon de défendre aux sergents royaux d'exercer leur office sur les terres du duc de Bourgogne. — Étienne de Buleau, bailli du comté de Flandres, pour ses terres de Donzy et Moulins-Engilbert, ordonne le payement des frais d'assises, nourriture et chevaux compris, etc.

B. 346. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1382. — Assises tenues à Autun, Semur-en-Brionnais et ailleurs, par maître Guillaume Chaonne, bailli d'Autun et de Montcenis. — Jean, fils de Guillaume de Drée, écuyer, accusé d'avoir commis un vol le jour que Guillaume et Robert de Drée frères vinrent mettre dame Alix de Villers en possession de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun. — Guillaume de Drée est dit seigneur de Savigny-le-Vieux.

B. 347. (Liasse.) — 120 pièces, 7, papier.

1383-1400. — Récépissés : Guillaume, sire de la Marche, bailli et maître des foires de Châlon-sur-Saône, reconnaît avoir reçu 10 livres tournois pour ses gages ordinaires de la foire-froide de Châlon. — Lettres d'institution de bailli d'Autun en faveur de Guy Moreau, par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Bon Guichard de Poligny, bailli d'Aval, reconnaît avoir reçu pour ses gages du trésorier de Dôle la somme de 200 livres estevenans, etc.

B. 348. (Liasse.) — 191 pièces, 3, papier.

1401-1442. — Récépissés de baillis. — Lettres du duc Jean sans Peur par lesquelles il conserve en leur emploi tous les officiers du Bailliage d'Aval, en comté de Bourgogne. — Lettre du même à son bailli de Châlon-sur-Saône, messire Jean de Saint-Hilaire, par lesquelles il lui fait payer certaine somme pour être allé avec les conseillers du duc dans les bonnes villes de Châlon, Autun et Charolles pour requérir l'aide que devaient fournir les habitants. — Lettres par lesquelles le duc Philippe le Bon partage en deux le Bailliage d'Aval pour être à l'avenir gouverné par deux baillis. — Lettres d'attribution de juridiction des causes de Jean Clerget au bailli d'Amont, au comté de Bourgogne, etc.

B. 349. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

1444. — Information et enquêtes, en vertu d'un mandat des gens du Conseil de Philippe le Bon, sur l'étendue de la juridiction du bailli de Mâcon et sur les entreprises des officiers du Roi. — Transcription des lettres de Charles V, Roi de France, par lesquelles il fait don, en 1365, à son frère Jean, duc de Berry et d'Auvergne, de 4000 livrées de terre en échange du comté de Mâcon que son frère lui abandonne.

B. 350. (Liasse.) — 123 pieces, 23, parchemin.

1445-1683. — Récépissés des baillis de Bourgogne depuis Jean Reynier, seigneur de Garchy, bailli d'Auxerre, — Mandement du duc Philippe le Bon relatif au contrôle des actes de justice émanés des baillis. — Enquête faite par ordre de Brulart, conseiller du Roi et maître des requêtes, sur l'origine des baillis et leurs attributions en Bourgogne, etc.

B. 351. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1304-1411. — Récépissés de bergers, bouteillers et brodeurs des ducs. — Perrenot d'Écharnant, maître berger

des brebis de madame la duchesse, déclare avoir reçu du châtelain de Salmaise 24 sous pour avoir lavé et tondu les brebis de madame la duchesse : — Guillaume de Gênes, bouteiller du duc de Bourgogne Robert II, 40 livres du châtelain de Châlon ; — Henriet Gonthier, deux francs d'or pour le vin des ouvriers qui faisaient pour le duc Philippe le Hardi des bannières et des pennons, etc.

B. 352. (Liasse.) — 207 pièces, parchemin.

1305-1386. — Récépissés de chambellans des ducs de Bourgogne. — Guiot d'Oiseler déclare avoir reçu pour la dépense de l'hôtel d'Agnès, fille de saint Louis et femme de Robert II, duc de Bourgogne, 1,248 livres de cire ; — Regnier Pot, 200 francs d'or que le duc Philippe le Hardi lui donne. — Henri de Salins reçoit 300 francs que le même duc lui donne pour ses bons services.

B. 353. (Liasse.) — 203 pièces, parchemin.

1387-1396. — Récépissés des chambellans des ducs de Bourgogne. — Guillaume Pot, chevalier, déclare avoir reçu 100 francs d'or ; — Jean de Belleville dit Harpedanne reçoit 400 francs pour ses services ; — Bertaut de Chartres, chambellan, 200 francs d'or pour le terme de la Saint-Jean sur sa pension de 400 francs par an. — Philippe le Hardi donne à Regnault de Nantouillet 200 francs d'or pour ses bons et agréables services.

B. 354. (Liasse.) — 227 pièces, parchemin.

1397-1408. — Récépissés donnés par les chambellans : Robert de Châtillon, seigneur de Bry-sur-Marne, certifie qu'il a reçu du concierge du duc de Bourgogne, à Conflans-lez-Paris, 18 liv. 2 s. 4 d. parisis pour cinq quarterons et *seize foissians de merrien* à treilles, pour réparer les treilles des jardins de l'hôtel de Plaisance-lez-Nogent-sur-Marne. — Jean de Melun reçoit de Pierre de Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, trente francs sur les soixante que le duc lui avait promis pour avoir un cheval, etc.

B. 355. (Liasse.) — 226 pièces, 2, papier.

1409-1506. — Lourdain de Saligny, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, reconnaît avoir reçu de Jean de Noidan, receveur général, 500 francs que le duc lui avait donnés ; — Élie de Chevat, chambellan, reçoit du même 10 francs de monnaie royale sur les 200 écus d'or, valant 225 francs d'or, que le duc lui avait assurés pour frais de voyage. — Guillaume Bonnyer, seigneur de Lohes et de Marquais (Pays-Bas), chambellan et bailli de Hesdin, reçoit de Jean de Moulen, receveur général du duc, 126 francs qui lui étaient dus pour 42 jours par lui employés à l'exécution d'un mandement.

B. 356. (Liasse.) — 84 pièces, 2, papier, 1 sceau.

1318-1568. — Récépissés donnés par les chanceliers, les chapelains, les chapeliers, les charpentiers des ducs de Bourgogne. — Règlement des droits de sceaux pour diverses affaires portées à la Chancellerie du Roi pour la terre de Noyers. — Jean Aubriot de Dijon, chancelier du duc de Bourgogne, reçoit des indemnités pour la *journée* qui avait eu lieu à Is-sur-Tille. — Simon, chapelain de la duchesse de Bourgogne, reçoit de Jean de Châtillon, bailli du Dijonnais, 51 livres. (Le sceau de ce chapelain porte les armes de Bourgogne.) — Jean Petit, chapelier, reçoit 10 francs et demi d'or pour huit barrettes vermeilles faites pour le duc. — Jean de Chargey, maître des œuvres de charpenterie du comté de Bourgogne, déclare que, pour le rétablissement et réfection du pont de Cornuel (Haute-Saône), il est dû, pour tous frais, à Perrin Griffon, alors prévôt de Gray, la somme de 10 livres 10 sous.

B. 357. (Liasse.) — 162 pièces, parchemin.

1312-1427. — Récépissés de chevaliers bacheliers, chevaliers bannerets et bacheliers des ducs. — Bouchart de Montigny, chevalier banneret, reçoit de Hue Hanon, trésorier du duc de Bourgogne, en avance sur ses gages et ceux des gens de sa compagnie pour les guerres de 1367, la somme de 64 réaux d'or, cinquante-six francs une fois, et une autre 120 réaux d'or, cent cinq francs d'or. — Soudin de l'Estraul, chevalier banneret, reçoit 2,905 florins d'or de Florence de bon poids, pour le reste de ses gages et de ceux des archers et gens d'armes de sa compagnie ayant servi en Bourgogne, sous le duc, dans les guerres de 1364, etc.

B. 358. (Liasse.) — 172 pièces, 1, papier.

1299-1348. — Récépissés de chevaliers : — Hugues de Longchampt, chevalier, déclare qu'il a été adjugé par Joannaz Du Boré de Dôle, pour lui et ceux qui étaient à Dôle en garnison dans la tour, la somme de 16 livres, et que Johannaz d'Auxonne n'a pas voulu les donner à cause des contestations qui existaient entre la tour et ce prévôt. — Jean de Marmoux, chevalier, sire de Ravières (Yonne), déclare avoir reçu de Jean de Granges, sergent du duc de Bourgogne, 60 livres tournois petits que le duc lui devait pour le cheval que ce seigneur avait perdu dans l'armée de Flandres. — Même somme donnée à Jean, sire de Corcelles, chevalier, pour semblable cause, etc.

B. 359. (Liasse.) — 205 pièces, 8, papier, 1 sceau.

1349-1372. — Récépissés de chevaliers : Jean d'Épernay, chevalier, reçoit de Hugues de Châtillon une somme non désignée dans le récépissé. — Huguenin de Janlis, chevalier, reçoit, pour le curé de Janlis, soixante livres tournois que le duc de Bourgogne, Hugues IV, lui devait, l'écu compté pour 42 sous, six deniers, monnaie ducale courante. — Gauthier de Passy, sire de Janges, reçoit 70 livres de Guyot de Gy, receveur de Bourgogne, pour ses gages pendant 28 jours de service actif, à raison de 50 sous par jour, monnaie royale, etc.

B 360. (Liasse.) — 157 pièces, 1 papier, 1 sceau.

1373-1399. — Récépissés de chevaliers : — Philippe de Jancourt, chevalier porte-bannière, reçoit 200 florins de Florence pour sa pension annuelle; — Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel, chevalier, reçoit du receveur du Bailliage de Châlon 60 francs d'or, reste de ce qui lui était dû de 120 francs d'or de rente annuelle ; — Jean, sire de Gomain, reçoit 200 francs d'or, au coing du Roi, pour un coursier, poil gris, qu'il avait vendu au duc de Bourgogne ; — Jean de Perrigny, chevalier, 60 sous tournois de rente perpétuelle sur la prévôté de Nuits, etc.

B. 361. (Liasse.) — 242 pièces, 9, papier.

1400-1425. — Récépissés donnés par des chevaliers : — Jean Pioche, chevalier, seigneur d'Onay, reçoit 50 francs d'or pour la vente d'un cheval gris; — Guy de Belfort, chevalier, du gouverneur de la saunerie de Salins pour le duc de Bourgogne, 10 francs estevenans, à titre de fief sur cette saunerie et au nom des enfants mineurs de Guillaume de Belfort; — Gil, bâtard de Luxembourg, chevalier, reçoit du trésorier du duc 100 francs pour services qu'il lui a rendus, etc.

B. 362. (Liasse.) — 143 pièces, 5, papier.

1426-1527. — Marguerite de Belmont, femme de Guillaume de Montjustin, chevalier, reconnaît avoir reçu de Jean Benoît, trésorier de Vesoul, par la main de son lieutenant en la châtellenie de Montjustin, 14 francs, monnaie courante, pour 500 d'*allovins* de carpes, pour empoissonner l'étang de Maubet, près Montjustin. — Guillaume de Colombier, chevalier, reçoit 220 francs pour lui et ses compagnons; à savoir : un chevalier bachelier, 22 écuyers et 12 hommes de traits passés en revue à Villargoix, près Saulieu, pour aller en garnison aux châteaux de Noyers, Châtelgirard et Arcy, pour tenir contre Denis de Chailly, Thiebaut de Termes et autres ennemis du Roi et du duc de Bourgogne, lesquels ennemis étaient à Mailly-le-Châtel, etc.

B. 363. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1299-1461. — Récépissés de chevaucheurs de l'écurie, de connétables, de concierges et de confesseurs des ducs : — Richard, connétable du comté de Bourgogne, reçoit du prévôt de Dôle 20 livres pour ses robes qu'il devait avoir à cause de sa connestablie ; — Frère Laurent Pignon, évêque de Bethléem, confesseur du duc de Bourgogne, reçoit, pour le duc, d'Étienne, chambellan, marchand à Dijon, trois pièces de drap, formant ensemble 90 aunes de Dijon, au prix total de 50 francs, etc.

B. 364. (Liasse.) — 253 pièces, parchemin.

1334-1605. — Récépissés de conseillers : — Jean de de Bracon reçoit vingt livres estevenans pour ses gages de conseillers du duc, sur la saunerie de Salins ; — Jean de Mazille, conseiller, reçoit 10 livres pour un terme de sa pension ; — Simon de Bussy, conseiller, reçoit du duc 40 livres pour sa pension ou rente à vie, etc.

B. 365. (Liasse.) — 67 pièces, papier, 2 sceaux.

1325-1471. — Récépissés de cordonniers, de valets de cuisine, de dames d'honneur, de dépensiers, de drapiers, avec la valeur d'objets livrés pour le service des ducs : — Guillaume Le Flamand, drapier et bourgeois de Paris, reçoit 240 livres parisis (moyenne monnaie, un gros tournois pour 18 tournois) pour la vente de draps pour les chevaliers du duc ; — Guillaume Duplessis, drapier de Paris, reçoit du duc de Bourgogne 69 francs et demi pour dix aunes et demie de « drap écarlate vermeil, rayé de Gand, » et dix aunes et demie de « roie tenue de Gand, » la teinture comprise, etc.

B. 366. (Liasse.) — 144 pièces, parchemin.

1358-1392. — Récépissés d'échansons, de gouverneurs et de celliers des ducs de Bourgogne : — Jean de Bon État reçoit 10 francs de gage pour son office de gouverneur des celliers du duc ; — Jean Le Gris, échanson du duc, 40 francs d'or, en déduction de 100 florins que le duc lui avait donnés pour certaines causes ; — Jean de Poissy, échanson, 60 francs d'or pour un cheval qu'il avait livré au duc. — Philippe le Hardi demande à ses échansons, Perreau Bridonnat et Guyot Du Rup, 50 queues de vin, pour les faire transporter au château de Montbard, pour la dépense de lui et de sa « chiaire compaigne. » Une queue de vin (deux tonneaux) est estimée la somme de onze francs tournois, etc.

B. 367. (Liasse.) — 132 pièces, 2, papier.

1394-1467. — Récépissés d'échansons : — L'échanson Jean de Reinsfliet, écuier, reçoit 36 francs pour la vente d'un cheval sommier, pour le comte de Nevers ; — Bertrandon de Saint-Chastier, écuier-échanson, quinze écus d'or pour aller à Lille à la fête de l'Épinette. — Gauvignon de Semur déclare avoir reçu cinq cents francs pour de bons services rendus au duc de Bourgogne, etc.

B. 368. (Liasse.) — 45 pièces, 1, papier.

1376-1469. — Récépissés donnés par des écuiers bannerets, des écuiers de corps et des écuiers de cuisine : — Poinselet de Rochefort, écuier du duc de Berry, reçoit cent francs pour avoir un cheval ; — Geoffroy Rethel, écuier de cuisine, pour de bons et agréables services, trois cents francs d'or ; — Jean Sauvegrain, dit Le Morvandel, écuier de cuisine, 200 francs d'or pour ses bons, longs et loyaux services, etc.

B. 369. (Liasse.) — 164 pièces, 2, papier.

1339-1400. — Récépissés donnés par des écuyers d'écurie : — Guillaume de Boncourt, maître de l'écurie, mande à Hugues de Châtillon, de Dijon, de faire deux petits *poinsons* de moutarde pour le Roi et la Reine. La graine de senevé pour la fabriquer avait coûté quatre livres ; la façon et trois journées d'ouvriers furent payées 12 sous, et les deux petits tonneaux estimés dix sous ; total, cent deux sous ; la maille blanche d'Auxonne comptée pour deux deniers : — Jean de Comblans et Guillaume de Chaisday, écuyers, maîtres de l'écurie du duc, reconnaissent que Geoffroy de Blaisy a perdu pendant le voyage d'Arras fait avec le duc un cheval *bay-sor*, de la valeur de trente florins de Florence, etc.

B. 370. (Liasse.) — 150 pièces, 4, papier.

1401-1455. — Récépissés donnés par des écuyers d'écurie : — Boit de Colonne, écuyer d'écurie du duc, reçoit 450 francs d'or pour défrayer, pendant un mois, vingt hommes et vingt archers que le duc de Bourgogne faisait mener par ledit de Colonne au pays de Luxembourg pour sa garde et sûreté ; — Jean Mathieu, écuyer d'écurie, 76 francs d'or, pour les frais de deux varlets et de deux chevaux, l'un *destrier de joûte* et l'autre de *selle*, menés de Bruges à Arras, pour les noces d'Antoine de Bourgogne.

B. 371. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1382-1419. — Récépissés d'écuyers des ducs de Bourgogne et d'un écuyer servant : — Arnaut de Talbardon, écuyer de Philippe le Hardi, lieutenant du Roi de France, reçoit cinquante florins de Florence sur ses gages et ceux de sa compagnie ; — Le Grand Jacques de Vautravers, 200 francs pour ses bons services ; — Baudet de Violende, écuyer servant, 100 francs d'or pour causes non désignées, etc.

B. 372. (Liasse.) — 180 pièces, 2, papier.

1304-1358. — Récépissés d'écuyers simples : — Droins d'Aisey, écuyer, reconnaît que Pierre de Pont-Aubert, prévôt de Châtillon, dépensa, à Aisey, 13 livres 4 sous pour les frais du Conseil ducal étant à Châtillon ; — les enfants de Perrenot de Chevigny, écuyer, reçoivent (de Perrenot d'Argilly, prévôt d'Auxonne) la rente de 8 livres que le duc de Bourgogne leur devait chaque année ; — Jean de Lacour, écuyer, reçoit 56 livres 5 sous pour le vin qu'il avait fourni à la venue du comte de Poitiers, etc.

B. 373. (Liasse.) — 256 pièces, 5, papier.

1359-1390. — Récépissés d'écuyers simples : — Jean Grassot, écuyer, reçoit 50 florins sur ses gages et ceux de ses compagnons, servant aux frontières sous le gouvernement de Jacques de Vienne, sire de Longvic, général-capitaine des guerres ; — Guillaume de Monceaux, écuyer, 200 florins de Florence pour même cause ; — Odot de la Roche, écuyer, sur les deniers levés pour les guerres, soixante florins pour semblable cause, etc.

B. 374. (Liasse.) — 128 pièces, 6, papier.

1391-1410. — Récépissés donnés par des écuyers simples : — Jean de Cusance, écuyer, reçoit les 140 livres qu'il prenait annuellement sur la saunerie de Salins ; — Jean de Malay reçoit 100 sous tournois sur les tailles de la ville de Longpré ; — Gauthier de Boucheviller, 60 francs d'or pour un cheval, le jour où il fit cadeau au duc de Bourgogne d'une certaine quantité de chiens courants, etc.

B. 375. (Liasse.) — 256 pièces, 7, papier.

1411-1430. — Récépissés d'écuyers simples : — Catherine de Vy, demeurant à Montjustin, veuve de Regnier, écuyer, reçoit 5 francs pour loyer d'une maison sise à Vesoul ; — Pierre Boucher de Poligny, écuyer, 45 francs pour la moitié d'une rente qu'il avait sur les fours de Montrond ; — Vauthier de Domprey, écuyer, 26 francs d'or que la duchesse lui avait donnés pour causes secrètes, etc.

B. 376. (Liasse.) — 250 pièces, dont 11 en papier.

1431-1509. — Récépissés donnés par des écuyers simples : — Pierre Chassignet de Rochefort, écuyer, reçoit 10 livres estevenans pour la moitié de ce qu'il avait en fief en la saunerie de Salins ; — Jacques, seigneur de Montmartin, écuyer, quinze livres que sa femme Étiennette de Nozeroy prenait sur la même saunerie ; — Philibert de Gevigny, écuyer, 13 sous qu'il avait coutume de prendre au même lieu, etc.

B. 377. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin.

1352-1452. — Récépissés donnés par des écuyers tranchants : — Huguenin de Villers reçoit du prévôt de Châtillon 30 livres tournois qu'il prenait chaque année sur cette prévôté ; — Berthaut de Chartre, écuyer tranchant, douze florins d'or francs pour l'indemniser des frais qu'il avait faits dans la ville de Paris ; — le même, 100 francs pour un cheval fauve que le duc lui avait acheté ; — Robinet de Florigny, écuyer tranchant, 20 francs d'or pour gages d'un écu par jour, pour lui, un valet et deux chevaux qu'il avait eus à Paris par ordre du duc, etc.

B. 378. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1393-1470. — Récépissés donnés par des élus des ducs : — des enginiers, — des épiciers, — des fourriers, — des fruitiers, — des gantiers. — Guillaume de Saint-Seine, épicier et valet de chambre du duc de Bourgogne, reçoit 40 livres de sucre, à 16 sous la livre ; — plus, 15 livres d'avelines, à 20 deniers la livre ; — plus, une livre de gingembre *massiz*, à 15 sous. — Guillaume de Monthaut, épicier et valet de chambre du duc, certifie qu'il a pris pour l'hôtel, chez Thomassin Dourel, épicier à Paris, de la poudre pour faire deux setiers de *claré*, 4 livres de mandrina, six livres d'anis confits, six livres de sucre roset, une boîte de pingollat, pesant 4 livres, 4 livres de dragées, 3 livres de *manus-christi*, 4 livres de noisettes confites, etc.

B. 379. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin.

1359-1496. — Récépissés de gardes de l'épargne, de membres de la Chambre aux deniers, de gardes-maisons, de gardes du corps et de garenniers. — Nicolas de Sourloville, contrôleur de la Chambre aux deniers, reçoit de Dimanche Vitel, receveur général en Bourgogne, 750 livres sur le fonds affecté à la dépense de madame Jeanne de Boulogne (les florins de Florence étant à 30 sous parisis la pièce). — Jean de Velery, maître de la Chambre aux deniers, reçoit 25 écus de 30 gros pour le prêt qu'il avait fait au duc. — Guiot Lejay, maître de la Chambre aux deniers, reçoit de Dye Raponde 500 écus d'or à la couronne de France, pour convertir au fait de son office, etc.

B. 380. (Liasse.) — 129 pièces, dont 9 en papier.

1349-1565. — Récépissés de gouverneurs et de capitaines. — Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, de Guyenne et comte de Poitou, gouverneur de Bourgogne pour le Roi, convoque à Dijon, dans la quinzaine, tous les féaux de la province. — Robert, comte de Rancy, gouverneur du duché pour le roi, fait réparer les châteaux-forts. — Il reconnaît avoir reçu du receveur du duché 250 livres. — Jean de Moulin-Chevreux, gardien du duché, reconnaît avoir reçu du châtelain de Vergé « 34 chiefs de poullaille ».

B. 381. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin.

1353-1505. — Récépissés donnés par des gouverneurs du vignoble, des huissiers d'armes et des huissiers de salle. — Jean Rosier de Fauverney, gouverneur de la vigne de Bonne-Mère, sise à Chenôve, reçoit sur la façon de ladite vigne, vingt livres tournois. — Bail pour la façon du même vignoble. — Guillaume de Morey, écuyer, huissier d'armes, reçoit la somme de 30 francs pour lui et les gens d'armes de sa compagnie qui servaient sous les ordres du duc, etc.

B. 382. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin, 1 sceau.

1338-1453. — Récépissés d'imagiers, de louvetiers, de maîtres maçons, de maître de l'école, de maîtres des garnisons (provisions), de maîtres des œuvres et de maîtres des requêtes. — Jean de Selles reçoit dix francs d'or et demi pour sept semaines qu'il avait travaillé continuellement avec Claux Celustre, ouvrier du duc, aux œuvres d'images et autres. — Le même *ouvrier d'imaiges* (statuaire du duc) certifie que Christophe de Lamer, marchand demeurant à Paris, lui a livré une pierre d'albâtre que le duc avait achetée pour faire *un ymaige pour sa sépulture*. (Le sceau de ce célèbre sculpteur est intact, son nom y est écrit : *Sluter*.)

A. 383 (Liasse.) — 204 pièces, dont 5 en papier.

1366-1473. — Récépissés de maîtres d'hôtel. — Robert de Sermiselles, chevalier, maître de l'hôtel, reconnaît que Pierre de Pontarbert, prévôt d'Avallon, lui a donné les cinquante livres dijonnais qui lui sont dues, chaque année, sur cette prévôté. — Jean de Bourdene, maître de l'hôtel, reçoit de Jean Verronez, pour la dépense de

l'hôtel, pendant le séjour d'Aisey, sept muids de vin, et pour le séjour de Joigny quatre-vingt-neuf muids, etc.

B. 384. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1315-1487. — Récépissé de maréchaux de Bourgogne. — Jean, sire de Corcelles, maréchal de Bourgogne, fait savoir que Perrot Poinçart de Châtillon, receveur du duc, a donné 111 livres et onze sous de bons tournois que les gens d'armes du duc emportèrent en Flandre, avec autres choses, de la valeur de 58 livres. — Le même maréchal de Bourgogne, reconnait que Guiot de Chasu, châtelain de Sens, lui a donné pour les dépenses qu'il y a faites, en visitant les feux, vingt-cinq sous et onze deniers tournois, six boisseaux d'avoine et neuf poules pour le compte du duc de Bourgogne, etc.

B. 385. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin.

1313-1463. — Récépissés de nourrices, d'orfévres, de palefreniers des ducs. — Lettres patentes de Hugues V, duc de Bourgogne, constituant une rente annuelle de 20 livres au profit de Bonote d'Argilly, femme Raollot, nourrice de *Looys*, frère de ce duc. — Par une autre lettre, Eudes IV donne 40 livres tournois à Jeannette de Ricey, damoiselle nourrice de son petit-fils, Philippe de Bourgogne. — Thomas Durdent, orfévre, reçoit 90 francs d'or pour cinq fermoirs d'or *à pelles et balez*, achetés par le duc pour donner en étrenne, etc.

B. 386. (Liasse.) — 199 pièces, dont 2 en papier

1396-1450. — Récépissés de panetiers de la maison ducale. — Lambert de Bèze, panetier du duc, reçoit de Jean Locran et de Gilote, sa femme, panetière du duc, le pain de six *amenez* de blé et une quarteranche pour mener à Talant pour les Comptes. — Simon de Beaufort reconnait que, pour la dépense de l'hôtel de la duchesse pendant un mois, Colin Deschanges de Dijon, panetier du duc, a délivré pour cet hôtel quarante-huit milliers et huit cents pains, et qu'une amenée de froment, mesure de Dijon, doit rendre neuf cents pains. — Jean de Poquières, écuyer panetier, reçoit une gratification de trente francs d'or, etc.

B. 387. (Liasse.) — 111 pièces, parchemin.

1305-1556. — Récépissés de patenôtriers, de peintres, de plombiers, de couvreurs, de pelletiers et de pensionnaires : — Jean Maluel, peintre et valet de chambre du duc, reçoit de Guillaume Chenilliy, receveur général, 319 livres d'or et quatre gros vieux tournois d'argent qui lui étaient dus pour ses gages, à raison de huit gros par jour ; — Jean Le Voleur, peintre et valet de chambre du duc, 5 francs pour un voyage ; — Melchior Bronederlain, peintre et valet de chambre, 200 francs d'or « pour plusieurs frais qu'il a eu à soutenir en faisant de peinture richement deux tables d'autel pour mettre dans l'église des Chartreux de Dijon », en sus du marché arrêté primitivement. (Ces deux retables existent encore; ils sont déposés au musée de Dijon.)

B. 388. (Liasse.) — 51 pièces, dont 4 en papier, 1 sceau.

1313-1413. — Récépissés donnés par des physiciens ou médecins, chirurgiens, barbiers et par des gardes des livres dont les physiciens étaient chargés. — Scaronz d'Escarampes (*sic*), physicien du duc, reçoit diverses sommes pour plusieurs *besognes*. — Eudes IV, duc de Bourgogne, donne à Jacquot Mabons de La Charité-sur-Loire, son barbier, pour lui et ses descendants, une rente annuelle et perpétuelle de 36 bons petits tournois. — André de Puissieux, physicien du duc, reçoit 20 florins pour sa pension. (Note de diverses drogues achetées, en 1391, par le physicien du duc.)

389. (Liasse.) — 125 pièces, dont 14 en papier.

1311-1604. — Récépissés relatifs aux prévôts : — Thibaud de Moulins, prévôt de Dijon, reçoit de Jean Robelot, prévôt de Châtillon-sur-Seine, 40 livres de bons tournois petits sur la somme de 500 que le dernier avait promis payer pour le duc, par un arrêt rendu en Cour de France contre ce prince en faveur de l'évêque de Langres; — Jean Bernier de Chalon reçoit de Pierre Morel, prévôt d'Auxonne, 200 livres tournois pour payer aux Lombards les grands chevaux du duc ;— Jean de Florence, dit Li Tosquains, prévôt de Saint-Jean-de-Lône, chargé de faire les provisions de cuisine du duc, reçoit dix-huit livres onze sous pour cinquante-trois porcs, etc.

B. 390. (Liasse.) — 104 pièces, dont 2 en papier.

1306-1544. — Récépissés relatifs à des procureurs et à des clercs : — Martin de Châtillon, procureur du duc de Bourgogne, reçoit de Pierre de Pontaubert, prévôt de Châtillon, 20 livres tournois pour sa pension ; — Guillaume Du Pallooir (*sic*) de la Villeneuse-le-Roi, de Guillaume Lefort cent sous de pension à titre de procureur du duc de Bourgogne ; — Étienne de Montmorot, procureur du duc, une somme de trente livres pour dix tonneaux de vin de Salins, au prix de soixante sous l'un, etc.

B. 391. (Liasse.) — 77 pièces, dont 7 en papier.

1197-1481. — Récépissés de sénéchaux et de secrétaires. — Lettres de Eudes III, duc de Bourgogne, donnant la sénéchaussée de Bourgogne à Hugues de Vergy, après la retraite de Gauthier de Châtillon. — Thibaut Portier, chevalier, chambellan et sénéchal de M. le duc de Berry, reçoit en don du duc de Bourgogne un cheval de poil bay, acheté cinquante écus d'or à la couronne. — Quittance de Charles de Vergy, sénéchal de Bourgogne, de la somme de 300 francs qu'il prenait chaque année sur le droit de la Rève de Mâcon. — Hugues de Malay, secrétaire du duc, donne acte de travaux faits au château de Talant.

B. 392. (Liasse.) — 39 pièces; dont 1 en papier.

1343-1463. — Récépissés donnés par des sergents à cheval et des sergents d'armes. — Jean Diennet de Vesoul, sergent du duc de Bourgogne, certifie qu'il a visité et reconnu au châtel de Vesoul dix-huit muids de vin provenant des vendanges de l'année 1403, appartenant au duc, sur vingt-quatre qui ont été récoltés. — Récépissés de Nicolas Morel, sergent à cheval, pour la somme de cinquante sous tournois à lui donnés, pour avoir ajourné le roi de Navarre. — Perrin, châtelain de Chaussin, sergent d'armes du Roi et du duc de Bourgogne, remboursé des frais qui ont été faits par lui et sa compagnie à Montbard, etc.

B. 393. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin.

1378-1419. — Récépissés donnés par des sommeliers à la fois gardes des joyaux et par d'autres personnes. — Étienne de Plaisance, bourgeois de Troyes, reçoit 62 francs pour vaisselle blanche donnée à Jean de Lisle, seigneur de Bouris, qui lui avait présenté un faucon. — Énumération de diverses pièces d'argenterie apportées en l'hôtel du duc par Jean Carennes, changeur de Paris. — Guillequin de La Motte, sommelier du corps et garde des joyaux, certifie que Garsot de Melun, gantier de Paris, a livré pour le service du duc de Bourgogne quatorze paires de gants de chamois, doublés de chien et brodés. — Tassin de Chartres, sommelier du corps du comte de Nevers, certifie qu'un chapelier de Paris avait livré trois chapeaux de *bièvre*, fourrés, l'un de gris, l'autre de martre, et le dernier de menuvair, pour un des fils du duc; — plus, un chapel doublé d'écarlate vermeille et bordé d'argent de Chypre; — deux autres chapeaux de *bièvre* pour Mlle Marie, dont l'un fourré de gris, et l'autre menuvair; — trois petits chapeaux pour trois bâtards de Flandre.

B. 394. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin.

1306-1455. — Récépissés de tailleurs d'habits, de tailleurs de bois et de tapissiers. — Hugues V donne à Perrot, son tailleur, pour lui et ses hoirs, en héritage perpétuel, une rente de dix livres sur la monnaie de Dijon. — Guillaume de Bias reçoit de Guillemot Bonier, tailleur du duc, douze draps rayés de Provins pour faire la livrée des valets de la maréchaussée. — Vincent Boursette, tapissier à Arras, reçoit 1,200 francs ou 400 florins pour une chambre de tapisserie que le duc Philippe le Hardi lui avait achetée pour la duchesse, « son amée compaigne, » etc.

B. 395. (Liasse.) — 103 pièces, dont 2 en papier.

1313-1461. — Récépissés donnés par des valets de chambre. — Garnier le Bornes de Mouthier-Saint-Jean, valet du duc, reçoit 60 livres de cire, achetée à Villaines, au prix de quatre sous la livre, et formant un total de douze livres tournois. — Le même valet achète deux cents livres de cire de Jean Moreau de Villaines, prévôt de Châtillon, pour la provision du duc, partant pour la Flandre, etc.

B. 396. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1330-1464. — Récépissés donnés par des valets de garde-robes, par des valets servants, par des valets servant d'écuelles et par des verriers : — Guillaume de Veuxin, valet de garde-robes, reçoit du duc huit francs d'or, en récompense de ses services ; — Jean de Thiais, valet de chambre et verrier du duc, déclare ce qu'il a reçu pour 57 pieds carrés de verre blanc et *licey sic*), destinés à des fenêtres du palais, au prix de trois gros le pied; pour ce, 14 francs, etc.

B. 397. (Liasse.) — 151 pièces, dont 5 en papier.

1323-1543. — Récépissés relatifs à la chasse, à des veneurs, fauconniers et *fûteurs* des ducs. — Jean de Carré et deux autres veneurs du duc reconnaissent avoir reçu du châtelain d'Aignay 26 sous six deniers pour les frais d'eux, de leurs valets, de leurs chiens et de leurs chevaux pendant dix jours. — Enquête faite dans la châtellenie de Salmaire, relative à un écuyer qui avait chassé et poursuivi son gibier jusque dans la justice de Salmaire, où il l'abattit, comme ayant droit de le suivre partout, etc.

B 398. (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1222-1362. — Copies collationnées de lettres, concernant le comté de Bourgogne. — Traité fait à Bèze, en

présence d'un légat d'Honorius III, entre le comte de Bourgogne, d'une part, et Jean, comte de Châlon, au sujet de plusieurs de leurs forteresses. — Jean, comte de Bourgogne, donne à son fils Hugues la moitié de tous les droits que l'Empereur avait dans les cités de Besançon et de Lauzanne. — Jean, comte de Bourgogne, règle la dot de sa fille Alix, mariée à Hugues, comte palatin. — Reprise du fief de Moutmayeur par Jeàn de Châlon, sire d'Arlay.

B. 399. (Cahier.) — 13 feuillets, papier.

1237-1338. — Transcription de lettres relatives au domaine de Bourgogne : — Robert II et Eudes IV, ducs de Bourgogne, déclarant, l'un, avoir reçu l'hommage d'Aimé de Faucogney, sire de Villers, l'autre celui de Jean de Faucogney, pour la terre de Tanay, au comte de Bourgogne, jusqu'à ce que les enfants du sire de Longvic la puissent ôter des mains du duc. — Déclaration d'Eudes, duc de Bourgogne, par laquelle il s'engage à modifier les monnaies qu'il faisait frapper à Auxonne, etc.

B. 400. (Registre.) — In-folio, 354 feuillets, parchemin.

1317-1338. — Viels terriers des châtellenies de Bourgogne, contenant le détail des censives, des rentes, des tailles, des bois et des divers lieux qui dépendaient de ces châtellenies ; — l'énumération des hommes, leur métier, la cote de leurs tailles; — la contenance des vignobles de Beaune, Pommard, Volnay, Vergy, Nuits, Rouvre, Argilly, Auxonne, Pontailler, Autun, Montbard, Avallon, Montréal, Salmaise, Aisey-le-Duc.

B. 401. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1362-1369. — Cartulaire : — lettres de la comtesse d'Artois, de Flandre et de Bourgogne, Marguerite, fille de France, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, adressées au gouverneur de Guine, pour lui dire que la terre de Langle ne fut jamais un fief du comté de *Guine*, mais qu'elle est une dépendance du château de Saint-Omer; elle lui demande, en conséquence, d'écrire au Roi d'Angleterre pour le prier de la laisser jouir de cette châtellenie. — Transcription de lettres de grâce accordées par Marguerite à un nommé Guillaume Le Bas de Zonthote.

B. 402. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1363-1461. — Lettres patentes et titres justificatifs des droits du duc sur le duché de Bourgogne : — Jean, roi de France, donne à son fils, Philippe le Hardi, le duché de Bourgogne, fiefs et arrière-fiefs, villes, châteaux, fleuves, bois, et tous leurs revenus de quelque nature qu'ils soient, etc.

B. 403. (Liasse.) — 31 pièces, dont 10 en parchemin.

1350-1781. — Domaine. — Lettres : — de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, adressées à ses gens des Comptes, portant défense de ne vendre, ni donner à ferme aucun de ses domaines, déclarant que les châtelains en rendront compte ; — de Charles VIII, défendant de donner à ferme les biens du Domaine à des nobles, à ses officiers, aux gens de guerre et aux mortes-payes. — État du domaine du Roi en Franche-Comté fait sur la fin du XVIII[e] siècle.

B. 404. (Liasse.) — 64 pièces, dont 4 en papier, 1 sceau.

1215-1367. — Acquêts, reversions et réunions de parties aliénées du Domaine. — Lettre par laquelle Mile, comte de Bar-sur-Seine, approuve la vente de la vigne de La Valères, mouvant de son fief, faite au duc de Bourgogne, par Aimon d'Autricourt. — Déclaration de l'abbesse de Fontevrault, cédant au duc Eudes 50 livres de rente sur Grignon. — Lettres de Hugues IV pour la vente de terres arables à Longvic. — Lettres du don du clos de Corcelle-en-Montagne, fait au duc de Bourgogne par Guy de Sarcelle, chanoine de Langres.

B. 405. (Liasse.) — 90 pièces, dont 36 en papier.

1374-1547. — Acquêts, reversions et réunions. — Lettres de Pierre d'Argenteuil et d'Isabeau de La Rotière, par lesquelles ils vendent au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, la terre de La Rotière ; — de Philippe le Hardi, constatant ses droits de justice à Flavigny, avant l'occupation de cette ville par le roi d'Angleterre. — Quittance donnée au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, pour solde de la vente à lui faite de la terre de Jouvelle, par Gobert d'Apremont et Isabelle de Jouvelle, sa femme, etc.

B. 406. (Liasse.) — 55 pièces, dont 11 en parchemin.

1552-1746. — Acquêts et réunions de parties du domaine. — Cahier des commissaires, nommés par le Roi, pour la réunion du domaine. — Procès-verbal de la réunion de 1556, pour Arnay-le-Duc, Châtel-Girard, Corcelles-lez-Semur, Salmaise, Montbard, Noyers, Pouilly; — droits d'usage dans les bois de Vausse appartenant auxdites localités. — Lettres patentes instituant une commis-

sion pour le renouvellement et la confection des terriers du domaine du Roi en Bourgogne, etc.

B. 407. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1440-1586. —Affranchissements, légitimations, naturalités et grâces. — Lettres du roi Henri III : — sur les affranchissements et main mortables ; — pour la recherche des droits d'affranchissement ; — pour l'affranchissement de tous les serfs main-mortables de Bourgogne. (Liste des affranchis et des droits qu'ils ont payés, etc.)

B. 408. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1587-1588. — Transcription des pièces apportées par divers individus à l'appui de leur affranchissement, et arrêtés de la Chambre des Comptes sur la production de ces pièces. — État des journées faites pour ordonner le payement des taxes d'indemnités dues au Roi pour les affranchissements, etc.

B. 409. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1613-1675. — Procès-verbaux des affranchissements de main-morte et recherches de droits qui y sont attachés, tant au duché de Bourgogne qu'au comté de Mâconnais, en Auxois, à Bar-sur-Seine, dans le vicomté d'Auxonne, en Bresse, Bugey, Valromey et Gex. — Lettres de Louis XIII pour la nomination des commissaires rechercheurs, qui sont Venot, Pourcelet et de Pringles. — Liste d'affranchissements particuliers pour les bailliages de Châlon-sur-Saône et Autun.

B. 410. (Liasse.) — 110 pièces, dont 40 en parchemin.

1406-1682. — Affranchissements individuels faits dans les communes d'Aisey, Allerey, Aligny, Amauzé, Ampilly, Alost, Antigny, Arcq-sur-Loire, Artaix, Athie, Auroux, Autun, Avallon, Balot, Balore, Beaujeu, Beaurepaire, Belon, Bellenot, Belvesvre, Billey, Billy-lez-Chanceaux, Binger, Blanzy, Bonnencontres, Bouchon, Boux, Bragny, Branges, Bretigny, Breuil, Brion, Broin, Brusserelles.

B. 411. (Liasse.) — 10 pièces, dont 37 en parchemin.

1397-1682. — Affranchissements individuels à Cée, Cessey-lez-Viteaux, Chagny, Champlecy, Chanceaux, Changey, Chapellenande, Charmoy, Charolles, Chassagnes, Chassy, Château-Chinon, Château-Renaud, Château-Vilain, Chatelux, Chaugey, Chaussin, Chevigny, Chilly, Chissey, Chidde, Clamecy, Commarin, Corcelles-lez-Semur, Corcelles-sous-Grignon, Corsaint, Couchey, Cressy Crosnot, Cussy-le-Château, Digoin, Dijon, Dommartin, Donzy, Deverouse, Dyo, Échigey, Épiry, Époisses, Étaule, Fussey.

412. (Liasse.) — 109 pièces, dont 3 en parchemin.

1449-1613. — Affranchissements individuels à Gourdon, Issy-l'Évêque, La Perrière, Larrey, Longecourt, Louhans, Lugny, Luzy, Magny-lez-Avallon, Mâlain, Marcilly, Marigny, Marnay, Massingy, Menesble, Mimeure, Minot, Molinot, etc.

B. 413. (Liasse.) — 102 pièces, dont 34 en parchemin.

1367-1682.—Affranchissements individuels à Noyers, Origny, Palinges, Pernaud, Perreux, Pierre-Châtel, Pluvey, Posanges, Pouillenay, Rochefort, Saint-Bonnet, Saint-Broin, Saint-Léger-sous-Beuvray, etc.

414. (Liasse.) — 72 pièces, dont 34 en parchemin.

1333-1613. — Affranchissements individuels à Saint-Nizier, Saint-Valier, Sainte-Foi, Sainte-Sabine, Sauvigny-le-Bois, Savigny, Semur, Semur-en-Briennais, Sennecey, Sombernon, Talant, Talmay, Tarsul, Thorey, Toulon-sur-Aroux, Trouhans, etc.

B. 415. (Liasse.) — 121 pièces, dont 38 en parchemin.

1348-1682. — Affranchissements individuels faits à Vandenesse-en-Charollais, Varennes, Verdun-sur-Doubs, Verrey-sous-Salmaise, Vic-de-Chassenay, Vieux-Château, Villeberny, Villeneuve-en-Charollais, Villenotte, Vilers-la-Faye, Vincelles, etc.

B. 416. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1435-1449. — Aides de la Bourgogne : — lettres de Charles VII, roi de France, mandant à l'élu des aides de laisser lever les aides de l'élection de Langres pour le duc de Bourgogne, lesquels lui avaient été cédés par le traité d'Arras ; — lettres royaux adressées aux généraux des aides, par lesquelles le Roi casse les entreprises des élus de Tonnerre, qui avaient voulu imposer les aides dans la ville de Noyers, etc.

B. 417. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1398-1588. — Aliénation du Domaine. — Énumération des aliénations faites par Louis XI depuis la mort de Charles le Téméraire.—Lettres par lesquelles ce roi donne Montbard à M. de Baudeville, maréchal de Bourgogne, pour

lui et ses héritiers, mâles et femelles; — Saint-Seine-sur-Vingeanne, à Charles de Saint-Seine; — Nuits, à Doriolle, chancelier de France; — Cuisery, à Miolans; — Pontailler, à Robert de Montgommery; — Mipont, à M. de Hochberg, etc. — Lettres de Philippe le Bon, qui vend à Jean Martin, sommelier du corps, les terres de Chenan, Choisy, Protoy, Bretonnières, Mirande et le clos de Chenot, confisqués sur Jean Coustain, mis à mort pour ses démérites, etc.

B. 418. (Cahier.) — 57 feuillets, papier.

1481-1483. — Aliénations du domaine faites par Louis XI de plusieurs châteaux, forteresses, rentes et revenus, tant en héritages perpétuels qu'à vie et à rachat: — Brancion et La Colonne donnés par ce Roi à Philibert de La Baume; — Aisy-le-Duc, à Jean Paul; — Mont-Saint-Vincent, à Guynot de Lousière; — Glennes, au sieur de Saint-Pierre; — pension à Alexandre de Saulx.

B. 419. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1553-1575. — Procès-verbaux pour l'aliénation du domaine en Bourgogne, par Claude Hennequin et Pierre Milot. — Vente du tabellionage d'Auxois, Arnay et Avallon exceptés, avec réserve des droits qu'avait sur ce tabellionage François de Luxembourg, vicomte de Martiguey.

B. 420. (Registre.) — In-folio. 1,412 feuillets, papier.

1571-1579. — Procès-verbaux de Jean Peyrat, trésorier de France en Bourgogne, mettant sous la main du Roi les coupes et ventes de bois faites dans les bois de haute-futaie, dépendant des évêchés, des abbayes et autres bénéficiers en Bourgogne. — Usages: de Villers, Vauvey, Maisey; — du bois de Val-des-Choux, de Château-Girard, Brion, Bourbon-Lancy; — des habitants de Duême.

B. 421. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1591-1599. — Procès-verbaux des commissaires Bénigne Frémyot, président au Parlement de Bourgogne; Brocard, président à la Chambre des Comptes; Maillard, trésorier au bureau des finances, nommés, avec Claude Bourgeois, conseiller d'État, pour la vente des aides, tabellionages et autres fonctions du domaine en Bourgogne. — Vente des seigneuries d'Aignay-le-Duc, d'Aiserey, Chambilly, Daix, La Borde-au-Bureau: — des châtellenies de Duême et d'Is-sur-Tille. — Inventaire des aliénations faites en 1595, etc.

B. 422. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1594-1600. — Pierre Chasot, commis par le Roi pour la recette des deniers provenant de la vente de son domaine en Bourgogne, suivant l'édit du mois de novembre 1591. — Édit et diverses lettres relatives à la commission de la vente du domaine. — Prix des objets aliénés, leur désignation et les noms des acquéreurs: — le péage de Mâcon, vendu 23,000 écus aux filles de feu Éléonore Chabot; — l'aide du Mâconnais acheté par les mêmes pour 25,000 écus. — Recette de 16 écus, donnés par Berbisey, pour l'extinction d'un cens qu'il payait sur sa maison, rue Chapelotte, à Dijon, etc.

B. 423. (Liasse.) — 160 pièces, dont 95 en parchemin.

1594-1623. — Aliénations du domaine. — Lettres d'Henri IV, adressées à la Chambre des Comptes de Dijon, pour l'aliénation de son domaine en Bourgogne, afin de payer les Suisses. — Arrêts du Conseil, du Parlement et de la Chambre des Comptes pour la vente du domaine, etc.

B. 424 (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1595. — Procès-verbal des commissaires députés pour la vente du domaine du Roi, en exécution de l'édit de 1591, à Brasey, à Rouvre, à Saint-Jean-de-Lône, par le comte de Charny.

B. 425. (Liasse.) — 238 pièces, dont 95 en parchemin.

1595-1657. — Aliénations du domaine. — Procès-verbal de Pierre de Maupeou, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, député pour la recherche des dépenses faites aux comptes de l'épargne et autres deniers provenant de la vente du domaine en Bourgogne. — Édit du Roi pour le payement d'une année du revenu de ses domaines en Bourgogne, etc. — État du recouvrement sur les engagistes du domaine.

B. 426. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1619-1623. — Procès-verbaux des ventes et reventes du Roi, en Bourgogne et Bresse, suivant les édits de 1619. — Vente d'une portion des châtellenies de Rouvre, Argilly et Pontailler, pour l'amortissement des rentes constituées sur ces châtellenies. — Édits du Roi, arrêts de son Conseil et lettres patentes, relatifs à cette opération. — Le maréchal de Biron achète les terres de Verdun, Saunières et Bragny, etc.

B. 427. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1619-1625. — Procès-verbaux de la vente et revente du domaine du Roi dans ses pays de Bourgogne, Bresse,

Bugey, Valromey et Gex, y compris l'aliénation des greffes. — Édit et lettres patentes du Roi qui ordonne l'enregistrement de cet édit au Parlement de Bourgogne, à la Chambre des Comptes et au Bureau des finances. — Aliénation de différentes pièces de vignes à prendre dans le clos de la châtellenie de Chenôve. — Vente de la seigneurie de Vougeot, dépendant de la châtellenie d'Argilly ; — et du greffe de la châtellenie de Bourg-en-Bresse.

B. 428. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1621. — État des revenus de toutes les châtellenies, prévôtés et seigneuries de Bourgogne : — à Rouvre, le Roi possède les prés d'Écorche-Vache, de Bèze, four banal, les exploits de justice de la Prévôté, la taille à volonté, mille émines de blé, la vaine pâture des bois, des cens, etc.; — aliénation des seigneuries de Saint-Usage, d'Échenon, d'Aiserey, cette dernière au profit d'Étienne Millet, conseiller au Parlement de Dijon ; — aliénation du moulin de Fauverney, des seigneuries d'Urigny, de Nuits-sous-Ravière, d'Étaule, etc.

B. 429. (Liasse.) — 134 feuillets, papier.

1579-1624. — Aliénations des offices des petits sceaux des bailliages de Châlon, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lancy, Charolles, Montcenis; — rachat des greffes de clercs. — Compte des payements faits pour le réachat des greffes, places de clercs, des parisis, des présentations, du double scel, des aides, des péages vendus dans la Généralité de Dijon, ledit réachat contracté par bail de 1608 en faveur de Michel Garnier, ainsi que la subrogation audit bail, faite en premier lieu en faveur de Jean Le Gros, syndic des États, et ensuite en faveur de Louis Faroul, secrétaire de la Chambre du Roi.

B. 430. (Liasse.) — 75 pièces, dont 39 en parchemin.

1377-1775. — Amortissements pour le clergé d'Autun, de Châlon, d'Avallon, de Seurre, de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Commission pour la recherche des amortissements. — Commandement fait aux gens d'église pour l'amortissement de cens et rentes, etc.

B. 431. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1464. — Déclarations des cures et des chapelles pour le fait des amortissements dans le diocèse de Châlon : — à Touchez, Sampigny, Chassey, Alery, Dracy, Saint-Loup, Mercurey, Givry, Demigny, Conches, Mont-Pont, Sagy, Louhans, Mervans, etc.

B. 432. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1464. — Déclarations des cures et des bénéfices pour les amortissements dans le diocèse de Châlon : — à Branges, à Seurre, Sainte-Croix, Pagny, Joudes, Champblanc, Frontenay, Chaudenay, Charney, Chagny, Russilly, Fontaines.

B. 433. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1464. — Amortissements dans le diocèse de Châlon : — à Dracy-le-Fort, à Buxy, à Châtel-Moron, Sainte-Hélène, Melecy, Saint-Médar-en-Vaux, Saint-Denis-en-Vaux, Saint-Léger, Monestoé, etc. — Lettres de Philippe-le-Bon pour recherche des donations faites aux églises.

B. 434. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1464. — Recherches faites dans le diocèse d'Autun pour le fait des amortissements : — à Toulon-sur-Aroux, Saint-Léger-de-Foucheret, Avallon, Quarré, Puligny, Serrigny, Charmoz, Martigny, Saint-Gervais, Vic-sous-Thil, Montcenis, Saint-Bonnet, etc.

B. 435. (Liasse.) — 26 pièces, dont 16 en parchemin.

1399-1466. — Amortissements :— à Aisy-sous-Thil, Arnay-la-Côte, Annéot, Arcy, Argilly, Arnay-le-Duc, Arnay-sous-Vitteaux et Autrey.

B. 436. (Liasse.) — 48 pièces, dont 29 en parchemin.

1285-1489. — Amortissements et nouveaux acquêts pour le chapitre d'Autun, — par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, pour deux anniversaires de pain et de vin en faveur de chaque chanoine et prébendier. — Testament de Jacques, évêque d'Autun, qui donne à sa cathédrale 20 livrées de terre, situées à Monceau.

B. 437. (Liasse.) — 52 pièces, dont 37 en parchemin.

1392-1464. — Amortissements faits par l'évêque d'Autun, pour les églises de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Martin de cette ville. — Procès touchant l'amortissement fait pour une chapelle, fondée à Autun, par Nicolas Rolin, chancelier.

B. 438. (Liasse.) — 16 pièces, dont 15 en parchemin.

1391-1461. — Amortissements et nouveaux acquêts dans les villes d'Auxonne et de Saint-Jean-de-Lône, en faveur des églises. — Déclaration des héritages dont amortissement avait été octroyé à Oudot, de Nuits, et à Simon,

son fils, situés à Saint-Usage, à Boncourt-la-Ronce. — Enquête sur la nature et l'origine de ces biens.

B. 439. (Liasse.) — 34 pièces, dont 18 en parchemin.

1396-1574. — Amortissements et nouveaux acquêts faits en faveur de l'église de Saint-Ladre d'Avallon. — Information pour faire amortir des donations en faveur de ladite église, etc.

B. 440. (Liasse.) — 88 pièces, dont 41 en papier.

1402-1362. — Acquêts et amortissements faits aux églises de Balon et Baubigny, et aux Chartreux, aux Carmélites, à l'hôpital et Notre-Dame de Beaune.

B. 441. (Liasse.) — 67 pièces, dont 26 en parchemin.

1362-1487. — Nouveaux acquêts et amortissements : —pour l'église de Saint-Pierre de Beaune ;—pour Bligny-sur-Ouche, — Bouze, — Brazey ; — pour l'abbaye de Bussières ; — pour Buxy, — Cerilly, — Chaignay et Chagny.

B. 442. (Liasse.) — 98 pièces, dont 36 en parchemin.

1405-1682. — Nouveaux acquêts et amortissements pour les Carmes, les Cordeliers, les abbayes de Saint-Antoine, Saint-Georges, Saint-Marcel, Saint-Pierre et Saint-Vincent de Châlon-sur-Saône.

B. 443. (Liasse.) — 90 pièces, dont 36 en parchemin.

1391-1490. — Nouveaux acquêts et amortissements faits en faveur des églises de Champlitte, Chaource, Charmes, Charolles, Chassagne, Châtillon, Chaudenay et Chenôve.

B. 444. (Liasse.) — 21 pièces, dont 12 en parchemin.

1329-1508. — Amortissements faits en faveur de l'abbaye de Citeaux, à Ouges. — Vente faite audit lieu, de terres et maisons, par Jeanne de Baissey, au profit de l'abbaye. — Autres acquêts faits par elle à Villebichot, à Corcelles, Changey.

B. 445. (Liasse.) — 57 pièces, dont 14 en parchemin.

1455-1497. — Amortissements faits en faveur des églises de Chamerey, de Notre-Dame de Cléry, de Cessey, de l'abbaye de Clugny, du prieuré de Conches, de Courdain, de Créancey, de Crugey, de Cuiseau, de Diconne et de Digoine.

B. 446. (Liasse.) — 40 pièces, dont 18 en parchemin.

1363-1516. — Amortissements pour les Carmes, la Chapelle-aux-Riches, l'hôpital, les Chartreux et la commanderie de la Madeleine de Dijon, et pour Clairvaux. — Amortissement pour la fondation d'une messe qui devait être célébrée dans la partie souterraine d'une tour de l'ancien *Castrum* de Dijon, où l'on croyait que saint Bénigne avait été martyrisé.

B. 447. (Liasse.) — 70 pièces, dont 28 en papier.

1372-1491. — Amortissements en faveur de l'église Notre-Dame de Dijon et l'oratoire de cette ville pour les biens reçus depuis 40 ans, et déclarations périodiques des rentes et cens acquis par ces églises à divers titres. — Amortissement pour la dotation de la messe matinale fondée dans cette église, à l'autel de Notre-Dame de l'Apport, par Jean de Puligny, capitaine de Talant.

B. 448. (Liasse.) — 39 pièces, dont 24 en parchemin.

1360-1475. — Amortissement en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, du Saint-Esprit et de Saint-Étienne de la même ville. — Commission pour examiner les protocoles des notaires pour y découvrir les choses féodales données ou vendues.

B. 449. (Liasse.) — 43 pièces, dont 19 en parchemin.

1349-1494. — Amortissements faits pour des donations reçues par les églises de Saint-Jean et Saint-Michel de Dijon. — Information relative à une donation faite à Saint-Jean par Thomas de Plaines, président au Parlement de Dijon, sous Charles VIII, et qui passe en Flandres au service de l'archiduc d'Autriche Philippe Ier, dont il fut le chancelier.

B. 450. (Liasse.) — 48 pièces, dont 33 en parchemin.

1316-1486. — Amortissements faits en faveur des églises Saint-Nicolas, Saint-Philibert et de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Déclaration donnée par les chapelains de l'église Saint-Nicolas de tout ce qu'ils ont acquis, à quelque titre que ce soit, depuis 30 ans, pour obtenir amortissement de cet acroissement de biens.

B. 451. (Liasse.) — 89 pièces, dont 35 en parchemin.

1361-1648. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Dompierre-en-Morvan, de Dracey-Saint-Loup, Époisses, Esbarres, Flagey, Flavigny, Fontaine-les-Dijon, Gemeaux, Genève, Gevrey, Gilly, Islan, Is-sur-Tille.

B. 452. (Liasse.) — 55 pièces, dont 33 en parchemin.

1231-1497. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Labergement, Sainte-Colombe, l'abbaye de Labussière, de celle de Laferté-sur-Grône, du chapitre de Langres, des églises de Larey, du Miroir, de Longepierre, de Louhans, de Lucy-le-Bois et de l'abbaye de Lugny, etc.

B. 453. (Liasse.) — 91 pièces, dont 42 en parchemin.

1405-1497. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Mâcon, de Magnien, de Magny-lez-Avallon, de Mâlain, de Maizières, de Marcenay, Monestoy, Montbrison, Montcenis, Montliot, Montréal, Mont-Saint-Vincent, de l'abbaye de Mores, de l'église de Morey, de celles de Moutiers-en-Bresse, de Musigny, de Nan-sous-Thil, de Nanton, de l'hôpital de Nevers, de Nolay, de Noyers, de Nuits, d'Ogny, etc.

B. 454. (Liasse.) — 69 pièces, dont 29 en parchemin.

1416-1519. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Pagny-le-Château, Palleau, Paray-le-Monial, Perrecy, Plombières-lez-Dijon, Pommard, Pontigny, Pothières, Pouillenay, Pouilly-en-Auxois, Ragny, Reclaine, Rully, etc.

B. 455. (Liasse.) — 69 pièces, dont 41 en parchemin.

1398-1512. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Saint-André-en-terre-Plaine, Saint-André-sur-Arroux, Saint-Beury, Saint-Claude, Saint-Désert, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Jean-de-Lône, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Julien-lez-Sennecey, Saint-Romain, Saint-Seine-l'Abbaye, Saint-Thibault, Saint-Vincent-des-Prés, Sainte-Colombe, Salives, Santenay, Sassenay, Saulieu, Saulx-le-Duc, Savigny-en-Terre-Plaine, Semur-en-Auxois, Semur-en-Brionnais, Sercy, Sincey, Sombernon et Sussey, etc.

B. 456. (Liasse.) — 67 pièces, dont 32 en parchemin.

1382-1488. — Amortissements pour des donations faites aux églises de Talant, Tanlay, Thil, Thorey-sous-Charny, Troyes, Uncey, Val-des-Choux, Vandenesse, Notre-Dame-de-l'Étang, de Velars, aux églises de Verdun, de Vic-de-Chassenay, de Villeneuve, de Viserny, de Vitteaux de Volenay, etc.

B. 457. (Liasse.) — 36 pièces, dont 12 en parchemin.

1371-1676. — Anoblissements. — Édit de Louis XIV adressé à la Chambre des Comptes de Dijon, portant création de deux nobles dans chaque généralité du royaume, à l'occasion de son avénement à la couronne. — Lettre de jussion pour l'enregistrement de cet édit, que la Chambre des Comptes ne voulait pas entériner. — Anoblissements en faveur d'Amiot Arnault, Jean Arbelot, Aubry, Bouchard, Bastonnier, d'Aubenton, Juste, Pierre le Physicien de Semur, Martinot, Millières, Quarré, Laigneau, Jarry, de Lamarre, etc.

B. 458. (Liasse.) — 93 pièces, dont 13 en parchemin.

1398-1573. — Droits d'aubaine, de bâtardise et d'amendes. — Mémoire contenant les plaintes des Bourguignons, disant que le duché et comté de Bourgogne ne peuvent être considérés comme étrangers l'un à l'autre, que les habitants de l'une de ces parties de la Bourgogne ont de nombreux intérêts dans l'autre, et que, par conséquent, il ne peuvent être, malgré la nouvelle situation politique de ces pays, soumis aux droits d'aubaine, etc.

B. 459. (Liasse.) — 127 pièces, dont 50 en parchemin.

1311-1700. — Baux divers. — Valeur des diverses fermes du bailliage royal de Mâcon. — Instructions pour la régie des foires de Châlon, réunies au domaine. — Baux à cens emphytéotiques faits à divers individus, par Laurent de Thoisy, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, et son gruïer, pour les bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne, de portions du bois du Deffoy au finage de Labergement-le-Duc; — baux de terres, de maisons, de moulins, de vignes, à cens ou à partie, etc.

B. 460. (Liasse.) — 92 pièces, dont 8 en parchemin.

1358-1657. — Châtellenies de Bourgogne. — Lettres patentes de Philippe le Hardi, par lesquelles il commet Jean de Ville-sur-Arce, son chambellan, bailli de Châlon-sur-Saône, Thibaut de Rye et Eude de Quingey, Humbert de La Platrière et Guillaume de Beaumont, bailli d'Aval, pour recevoir le serment de tous les châtelains du comté de Bourgogne. — Avis du Conseil du duc de Bourgogne pour l'engager à ne point affermer les châtellenies, etc.

B. 461. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1548. — Procès-verbal fait par le premier président de la Chambre des Comptes de Dijon, l'un des commissaires du Roi, pour la constatation des dégâts, des usurpations dans les bois et la recherche des terres vagues dans l'étendue des bailliages de Dijon, Beaune, Nuits, Auxonne, Saint-Jean-de-Lône.

B. 462. (Liasse.) — 116 pièces, dont 41 en parchemin.

1254-1771. — Aignay-le-Duc et ses dépendances, Busseau et Étalante. — Actes d'acquisition et de transmission, déclarations de cens et de revenu et actes d'aliénation. — Lettres sous le scel d'Isabelle, jadis Reine des Romains, et du duc Robert, son frère, par lesquelles la première fait don à Pierre de Semur de quarante livres tournois de rente sur les tailles d'Aignay-le-Duc, etc.

B. 463. (Volume.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1467. — Aisey-le-Duc et Saint-Marc. — Terrier contenant le résultat d'une information sur les revenus de la seigneurie de Saint-Marc et un état des réparations de la forteresse dudit lieu, que tenait alors Jean, bâtard de Mirebeau. Ce terrier est signé Blanchard.

B. 464. (Liasse.) — 78 pièces, dont 60 en parchemin, 1 sceau.

1313-1490. — Aisey-le-Duc. — Lettres sous le scel de l'évêque de Langres et celui de Simon de Châteauvilain, contenant un acte d'association entre Eude, duc de Bourgogne, et Agnès, femme de Vauthier Jancourt, pour ce qu'ils avaient à Nod. — Bail fait à Claude Othenot d'une mazière située devant la grange du moulin de Saint-Marc, etc.

B. 465. (Liasse.) — 250 pièces, dont 25 en parchemin.

1513-1790. — Aisey-le-Duc. — Exécution faite contre Pierre Burdin, qui s'était emparé d'une pièce de terre appartenant au duc de Bourgogne. — Tableau des droits féodaux dépendant de ladite châtellenie, au moment de la Révolution, etc.

B. 466. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1447. — Antigny. — Enquête destinée à prouver, contre les prétentions du seigneur d'Antigny, que le pré d'Angarnier, l'étang Voisin, les Chaumes et divers héritages qui touchent la forêt d'Antigny, jusqu'au bois du Devant, sont de la banlieue d'Arnay-le-Duc et de la justice du duc.

B. 467. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1449-1466. — Arc-en-Barrois et Giey. — Sentence de la Chambre des Comptes de Dijon en faveur du prieur de Monterot, près Arc-en-Barrois, dépendant de cette châtellenie. — Transaction entre l'abbaye et le sieur de Châteauvilain, dans laquelle l'usage des bois, des rivières et des eaux est stipulé en faveur du prieur, à Arc, à Gyé et à Monterot.

B. 468. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1338. — Lezinnes et Sambourg (Yonne). — Informations faites pour vider les contestations qui existaient entre les seigneurs d'Argenteuil et de Lézinnes pour l'exercice du droit de chasse dans les plaines et les brosses de Sambourg.

B. 469. (Volume.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1378-1419. — Argilly et ses dépendances, Antilly, Bagnot, Balon, Chevigny-en-Valière, Chivre, Écuelle, Flagey, Gerland, Labergement-le-Duc, Lachaume, La Chozelle, Longvay, Moux, Palleau, Premeaux, Prissey, Vernois, Vosne, Vougeot, etc. — « C'est le papier des rentes du chastel d'Argilly. » — Franchises d'Argilly et de Labergement-le-Duc, etc.

B. 470. (Volume.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1455-1473. — Argilly. — Terrier de la châtellenie, — franchises d'Argilly et Labergement-le-Duc. — Déclarations d'héritages des immeubles que les tenanciers prétendent garder francs de tous cens.

B. 471 (Volume.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1458-1463. — Argilly. — Terriers des châtellenies d'Argilly, Nuits et villages dépendant des prévôtés de ces lieux. — Il commence par ces mots : « En nom de Nostre-Seigneur. Amen. C'est le terrier fait par nous Jean du Bois. »

B. 472. (Volume.) — In-folio, 512 feuillets, papier.

1459. — Argilly. — Terrier des prévôtés assises dans l'étendue de la châtellenie d'Argilly, Comblanchien, Corgoloin, Vône, Labergement-le-Duc, etc.

B. 473. (Volume.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

1459. — Argilly. — Terrier; copie du précédent. — Les villages ressortissant auxdites prévôtés sont : — Villy-le-Brûlé, Montmoyen, Verneau, Cussigny, Grosbois, Corgengoux, Paleau, etc.

B. 474. (Volume.) — In folio, 518 feuillets, papier.

1518. — Argilly. — Terrier. — Les villages nommés sont : — Quincey, Villy-le-Moutier, Longvay, Antilly, Bagnot, Bragny, etc.

B. 475. (Volume.) — In-folio, 1448 feuillets, papier.

1566. — Argilly. — Terrier; — villages cités : — Fla-

gey, Vougeot, Nuits, Écouelles, Chivres, Levernoy; jugement rendu par les vénérables de Cîteaux contre Guyard de Bagnot, etc.

B. 476. (Volume.) — In-folio, 176 feuillets, en papier.

XVe siècle-1683. — Argilly. — Terrier. — Manuel des droits, censes, habergages dus aux princes de Condé, de Conty et de La Roche-sur-Yon comme seigneurs d'Argilly, en la ville et dans les faubourgs de Nuits.

B. 477. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Argilly. — Terrier. — Débris d'un haut terrier de Labergement-le-Duc dépendant de la châtellenie d'Argilly. Il ne contient que des déclarations de prés.

B. 478. (Liasse.) — 82 pièces, dont 79 en parchemin, 2 sceaux.

1202-1395. — Argilly. — Acquisitions; — traité passé entre la duchesse de Bourgogne, le prieur de Saint-Symphorien d'Autun et le chapelain de l'église d'Argilly, par lequel ces derniers s'engagent à ne faire aucune acquisition sur le finage de cette paroisse et à vendre dans un an ce qui pourra être donné par les fidèles à l'église d'Argilly. — Acte sous le grand scel de Jean des Barres, par lequel il vend tout ce qu'il a à Cussigny, etc.

B. 479 (Liasse.) — 136 pièces, dont 110 en parchemin.

1400-1459. — Argilly. — Déclarations de ceux qui ont des prés dans le territoire de Labergement-le-Duc. — Retenue d'une pièce de terre au finage de Boncourt pour un demi-boisseau d'avoine, par Philibert Leseur de Boncourt, etc.

B. 480. (Liasse.) — 129 pièces, dont 76 en parchemin.

1451-1546. — Argilly. — Titres de cette châtellenie. — Copie de lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, constatant les droits des habitants d'Auvillars à faire paître leur bétail dans les bois d'Argilly; — aliénation; — états du revenu de la châtellenie; — amodiation par le duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, etc.

B. 481. (Liasse.) — 62 pièces, dont 15 en parchemin.

1551-1557. — Argilly. — Aliénations de diverses parties de la châtellenie au profit d'Étienne Noblet, conseiller à la Chambre des Comptes de Dijon, etc.

B. 482. (Liasse.) — 111 pièces, dont 48 en parchemin.

1558-1600. — Argilly. — Aliénation faite par les commissaires-députés pour l'exécution de l'édit du 16 janvier 1557, des exploits de justice de la prévôté d'Argilly et du revenu des bancs et étalages de Nuits dépendant de la châtellenie, au profit de Gervais Chanut et de Jacques Boisselier de Dijon. — Aliénation faite en exécution de l'édit de septembre 1591 de diverses redevances sur la terre de La Chaume, etc.

B. 483. (Liasse.) — 128 pièces, dont 7 en parchemin.

1601-1793. — Argilly. — Compte de ses recettes. — Procès-verbal d'estimation des terres naguère occupées par l'étang d'Argilly, divisé par lods de deux journaux. — Arrêt du Conseil et lettres patentes pour l'engagement des châtellenies de Pontaillier, Argilly, Gex, Vierzon et Montluel pour le prince de Condé, etc.

B. 484. (Liasse.) — 68 pièces, dont 40 en parchemin, 3 sceaux.

1215-1611. — Arnay-le-Duc (seigneurie). — Donation faite au duc de Bourgogne, Eude III, par Poncenein d'Arnay de tout ce qu'il possédait, Châtillon excepté. (Sceaux de l'évêque d'Autun, de l'abbé de Moutier-Saint-Jean et de l'abbé d'Ogny.) — Acte de vente du grenier à sel d'Arnay-le-Duc, etc.

B. 485. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1369-1370. — Artois, Flandre et Hollande. — Lettres patentes de Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, contenant des provisions d'offices, des dons, des ventes, etc. — Marguerite permet à Jean de Visque, capitaine de la ville de Lille pour le chapitre de ce lieu, de se fortifier; — lettres de la même comtesse pour la réformation de la mairie de la ville d'Hesdin, etc.

B. 486. (Liasse.) — 80 pièces, dont 16 en parchemin.

639-1430. — Artois, Flandre, Hollande. — Copie des lettres de fondation de l'abbaye de Saint-Amour par le roi Dagobert, en 639. — Mémoires relatifs aux débats des villes de Gand et Bruges. — Fondation de chapelains au château de Bapaume, par Marguerite de Bourgogne. — Rôle de pensions sur la recette générale des Flandres, etc.

B. 487. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1425. — Artois, Flandre, Hollande. — Rôle de répartition d'une somme de douze mille écus donnés par les seigneurs et communautés de Hollande et Zélande au duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

B. 488. (Liasse.) — 38 pièces, dont 7 en parchemin.

1425-1466. — Artois, Flandre et Hollande. — Livre des recettes de l'Aide de 1425 pour les bailliages de Saint-Omer, Arras, Cassel, Péronne. — Avertissement sur le fait du gouvernement des pays de Hollande, Zélande et Frise par les commis à l'audition des Comptes. — Mémoire exposant la cause de la diminution du nombre des exploits. — Trois lettres de Sigismond, roi des Romains, au duc Philippe le Bon touchant le duché de Brabant. — Copies de plusieurs lettres de Charles VI, roi de France, pour la garde du château fort de L'Écluse, etc.

B. 489. (Cahier.) — 95 feuillets, parchemin.

1373.—Autun.—Information faite par le duc de Bourgogne contre l'évêque d'Autun, pour soutenir les droits du domaine, à l'occasion de la succession d'un prêtre.

B. 490. (Liasse.) — 76 pièces, dont 43 en parchemin, 2 sceaux.

1251-1603.—Autun.—Lettres sous le scel d'Alexandre, évêque d'Autun, pour l'association que fit messire Gaudry de Sully avec le duc Hugues pour la seigneurie de Sully. — Lettres sous le scel de l'évêque d'Autun, par lesquelles Melot, fils d'Arnout de Dortan, confesse être homme du duc à cause de son meix de Dortan, et déclare que, s'il quitte ce lieu, lui ou ses héritiers, le meix et ses dépendances demeureront au duc de Bourgogne. —Lettres sous scel de l'official d'Autun de l'acquisition, au profit du duc de Bourgogne, de la moitié du bois de Bellevaux. — Aliénations faites du domaine de l'Autunois, etc.

B. 491. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1509. — Auxerre. — Cens dus au Roi dans la ville d'Auxerre et ses dépendances : — Beauche, La Villette, Montifaut, Sainte-Croix, Saint-Georges, Servant, Venoy, etc.

B. 491 *bis*. (Liasse.) — 206 pièces, dont 127 en parchemin.

1223-1731. — Auxerre. — Lettres de Mathilde, comtesse de Nevers, qui affranchit de la mainmorte les citoyens d'Auxerre ; elle reconnaît l'avoir usurpée, et donne des libertés et des usages ; — aliénation de la seigneurie de Saint-Georges et Montmérey au profit de Claude Charles, contrôleur au grenier à sel d'Auxerre ; — du moulin Morlet sur la rivière d'Yonne, sous Auxerre, au profit de Germain Leclerc ; — du revenu de l'éminage d'Auxerre, pour 23,500 livres, au profit de Nicole Damas, doyen de Vergy, etc.

B. 492. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1413-1486. — Auxonne. — Déclarations des menus cens dus au duc de Bourgogne dans cette ville et dans ses dépendances : — Billey, Flammerans, Villers-Rotin, etc.

B. 493. (Volume.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1456. — Auxonne. — Terrier. — Déclarations de plusieurs héritages situés sur le territoire de Flammerans, dépendant de cette châtellenie, sur lesquels sont dues annuellement au duc de Bourgogne vingt-quatre livres estevenans de cens. (L'information avait été faite par Jean Bourguignon, gouverneur de la prévôté d'Auxonne.)

B. 494. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, dont 6 en parchemin.

Xe siècle-1534. — Auxonne. — Terrier des cens, rentes et autres droits appartenant au Roi en la prévôté d'Auxonne. — Arrêt du Parlement sur le fait de la justice de Flammerans, etc.

B. 495. (Liasse.) 75 pièces, dont 73 en parchemin, 1 sceau.

1197-1462. — Auxonne, prévôté et ses dépendances. — Lettre d'Étienne, comte d'Auxonne, par laquelle ce comte, sa femme Béatrix et son fils, déclarent que toutes les fois que le duc de Bourgogne le demandera, ils reprendront de fief le châtel d'Auxonne, sauf la fidélité due à Saint-Vivant-de-Vergy. — Extrait des lettres de franchises données à Auxonne par le comte Étienne, etc.

B. 496. (Liasse.) — 103 pièces, dont 45 en parchemin.

1479-1784. — Auxonne. — Titres de la prévôté et de ses dépendances. — Acte de soumission faite à Louis XI par les gens d'Église et les nobles, par le maire et les échevins d'Auxonne, entre les mains de Guillaume de Clugny, protonotaire, à Charles d'Amboise, lieutenant-général du Roi, en présence de Louis d'Amboise, évêque d'Alby ; de Jacques de Richebourg, de Jean Gillan, seigneur de Portmalvoisin, écuyer de Charles d'Amboise ; d'Alexandre d'Angoulevant et de Jean de Florence, etc.

B. 497. (Volume.) — In-4°, 544 feuillets, papier.

1486. — Avallon et ses dépendances : — Annay-la-Côte, Étaule, Lavaire, Théry, Vassy, etc. — Terrier contenant les déclarations et les limites des maisons, meix, terres, vignes, prés, bois et les franchises de la châtellenie d'Avallon, appartenant au Roi, rédigé par ordre de Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, lieutenant-général de Charles VIII en Bourgogne.

B. 498. (Volume.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1546. — Avallon. — Terrier. — Reconnaissance des cens dus au Roi dans cette châtellenie et ses dépendances : — Étrées, Magny, Thoiry, Vèvres, Saint-André-en-Terre-Plaine, Empogne-Pain, Rouvray, etc.

B. 499. (Liasse.) — 49 pièces, dont 28 en parchemin, 1 sceau.

1247-1595. — Avallon. — Traité de l'association faite entre l'abbaye de Moutier-Saint-Jean et le duc de Bourgogne, Hugues IV, pour tout le territoire de Saint-Germain-du-Bois-lez-Rouvray. — Accord fait entre le duc et l'abbaye de Saint-Martin d'Autun touchant la justice de divers lieux situés dans la châtellenie d'Avallon ; — l'abbaye abandonne au duc la maison qu'elle avait à Saint-Hélier vers Dôle, en Comté. — Lettres en français (de 1274), sous le grand sceau de Mile de Noyers, par lesquelles il vend à la duchesse de Bourgogne tout ce qu'il avait à Lucy, hommes et choses, etc.

B. 500. (Liasse.) — 92 pièces, dont 25 en parchemin.

1558-1723. — Avallon. — Aliénations faites, en exécution de l'édit de 1557, de l'étang du duc, de la viguerie et des franchises d'Avallon, qui pouvaient valoir 43 livres 13 sous. — Aliénation de la seigneurie de Thory, dépendant de la châtellenie d'Avallon, au profit de François Caramagne, écuyer; — de celle de Vassy et Lavêvre ; — de celles des greffes de la chancellerie et de la prévôté, etc.

B. 501. (Liasse.) — 22 pièces, dont 1 en parchemin.

1591-1724. — Baigneux-les-Juifs. — Aliénation de la seigneurie de Baigneux-les-Juifs, au profit de Philibert Jacquot, seigneur d'Esbarres, etc.

B. 502. (Liasse.) — 66 pièces, dont 39 en parchemin, 3 sceaux.

1268-1773. — Bar-sur-Seine et ses dépendances. — Lettres de fondation des chanoines de la chapelle Saint-Georges du château de Bar-sur-Seine. — Lettres sous les sceaux de Jean, évêque de Troyes ; de Simon, fils du seigneur de Châtelvilain, et de Marie, fille du comte de Flandres, sa femme, par lesquelles ils vendent à Robert II, duc de Bourgogne, le tiers de la châtellenie de Saint-Just dans l'évêché de Troyes, pour 4,500 livres, etc.

B. 503. (Cahier.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1415. — Beaufort et ses dépendances : — Larzicourt, Villeret, Lantilly, etc. — Déclarations des cens, tailles et autres revenus de cette châtellenie, et de Rosemont, appartenant à Mme Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, rédigé par Jean Sardon, lieutenant du bailli d'Amont, au comté de Bourgogne, et par Simon Panet, châtelain de Brasey. — Lettres de commission données par Jean sans Peur, qui avait le gouvernement des biens de sa sœur Catherine, etc.

B. 504. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1282-1401. — Beaufort. — Titres de cette châtellenie et de ses dépendances. — Récépissé de Girard de Sonneure, écuyer, maître de La Maladière de Larzicourt, confessant avoir reçu du duc de Bourgogne quatre setiers d'avoine, etc.

B. 505. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1360-1411. — Beaujeu. — Mémoire destiné à prouver que la souveraineté et le ressort de la terre et baronnie de Beaujeu, que tient Jeanne de Châteauvilain, appartient à Édouard de Beaujeu, fils aîné de Guichard de Beaujeu et de Marie de Gauthier de Châtillon, connétable de France.

B. 506. (Volume.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1442. — Beaumont-la-Colonne et ses dépendances : — Chenôve-lez-Buxy, Lux-sur-Saône, Montagny-lez-Buxy, Saint-Désert, Saint-Loup, Saint-Valérien, etc. — Terrier de cette châtellenie. — Énumération des servis deniers et des blés dus au terme de la Saint-Martin, etc.

B. 507. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1442 — Beaumont-la-Colonne. — Terrier contenant l'estimation de la châtellenie de la Colonne, *l'égalation* des prés dans laquelle sont désignés les noms des individus et leurs redevances respectives.

B. 508. (Volume.) — In-folio, 402 feuillets, parchemin.

1442. — Beaumont-la-Colonne. — Terrier contenant le détail des rentes et redevances dues chaque année au duc de Bourgogne en deniers, grains, poules, etc., dans l'étendue de toute la châtellenie.

B. 509. (Volume.) — In-folio, 229 feuillets, parchemin.

1519-1576. — Beaumont-la-Colonne. — Terrier comprenant l'énumération des diverses parties du revenu de cette châtellenie et les déclarations des tenanciers qui les ont signées.

B. 510. (Liasse.) — 38 pièces, dont 5 en parchemin, 1 cahier.

1519-1580. — Beaumont-la-Colonne. — Terrier de la châtellenie. — Enquête pour le renouvellement du terrier de Beaumont-sur-Grône, après les guerres de 1576. — État des deniers, des grains et du vin dus au Roi, à cause de sa châtellenie de Beaumont, etc.

B. 511. (Volume.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1529-1575. — Beaumont-la-Colonne. — Terrier de cette châtellenie. — Délimitation de la justice de Beaumont. — Table détaillée des redevances dues au Roi dans cette châtellenie, etc.

B. 512. (Volume.)— In-folio, 303 feuillets, papier.

1575. — Beaumont-la-Colonne. — Terrier en quatre parties. — État des rentes dressé par la Chambre des Comptes de Dijon, à la prière de Louis Jacotin, fermier de cette châtellenie. — Gardes dues au Roi par plusieurs personnes de Marnay, en la ville de Beaumont.

B. 513. (Liasse.) — 60 pièces, dont 52 en parchemin, 2 sceaux.

1259-1590. — Beaumont-la-Colonne. — Acte de la vente faite de cette châtellenie à Hugues IV, duc de Bourgogne, par Henri de Brancion et Fouque, sa femme. — Cession faite par l'abbé de La Ferté, de tout ce que les religieux possédaient au bois de Bragny, etc.

B. 514. (Liasse.) — 78 pièces, dont 26 en parchemin.

1538-1769. — Beaumont-la-Colonne. — Aliénations des terres de cette châtellenie. — Dénombrement de cette terre, etc.

B. 515. (Volume.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1418. — Beaune, Pommard, Volenay et ses dépendances, qui sont : — Aloxe, Aubaine, Auvenay, Auxey, Combertault, La Borde-au-Bureau, Meloisey, Meursault, Mipont, Montagny, Puligny, Saint-Romain, Savigny-sous-Beaune, etc. — Terrier d'une fraction de la châtellenie, relatifs à Saint-Romain, Orches, Melun, Baubigny, rédigé à la demande du châtelain, qui s'était plaint à la Chambre des Comptes de Dijon que les revenus de cette châtellenie « estoient venus en ruine ».

516. (Volume.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1460. — Beaune, Pommard, Volenay. — Déclaration des droits appartenant au duc de Bourgogne dans la seigneurie de Saint-Romain, « chastel assis au bout de la roche, estant forte place si elle était en réparation ». — Rôle des habitants de chaque village de la dépendance de Saint-Romain, etc.

B. 517. (Volume.) — In-folio, 464 feuillets, papier.

1507. — Beaune, Pommard, Volenay. — Terrier de toute la châtellenie. — Inventaire de l'état du domaine ducal dans le Beaunois, après la mort de Charles le Téméraire. — Déclarations du domaine à Volenay et rôle des habitants. — Lieux vagues ou abandonnés à Volenay, à Monthelie et à Meursault, etc.

B. 518. (Volume.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

1507. — Beaune, Pommard, Volenay. — Terrier; — rôle des lieux demeurés déserts et abandonnés par les tenanciers sur le finage de Beaune. — Droits respectifs du châtelain et des habitants de Pommard. — Les jours tenus devant la croix sur la place. — Inspection des tonneaux destinés à la vente du vin. — Informations sur les droits du Roi à Puligny et à Mypont, etc.

B. 519. (Volume.) — In-4°, 359 feuillets, papier.

1586. — Beaune, Pommard, Volenay. — Minutes du terrier du Roi pour cette châtellenie, signées Parisot, Gaudelet, Mathieu, Nyault et Barolet. — Déclaration des vignes que le Roi avait à Volenay, etc.

B. 520. (Volume.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

1586. — Beaune, Pommard, Volenay. — Terrier de la châtellenie signé par le châtelain, Claude de Nyault, et par Vincent Barolet, notaire, donnant les déclarations de cette partie du domaine, les droits du Roi et les coutumes de la châtellenie, à vue de titres. — Cens de vin dû à Beaune. — Description d'une belle et grosse tour quarrée, à trois étages, bâtie en pierre de taille, située à Volenay; mais elle est découverte, et sa charpente pourrie.

B. 521. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1589-1755. — Beaune, Pommard, Volenay. — Manuel contenant l'énumération des cens dus au Roi. — M. de Lamare tient des maréchaux de France, y paye un cens de deux boisseaux de blé sur sa maison de Volenay. — Claude Rossignol paye 4 setiers de vin sur 4 ouvrées de vigne, etc.

B. 522. (Liasse.) — 47 pièces, 34 en parchemin, 1 sceau.

1290-1767. — Beaune, Pommard, Volenay. — Reconnaissance d'un cens faite au duc Robert II par Anseric, autrement dit Dufour de Baubigny, à cause de l'affranchissement de son meix, fait par le seigneur de La Roche. — Lettre de l'official de Besançon, par laquelle la terre de Meloisey est laissée en gage au duc de Bourgogne pour un prêt fait par lui à noble Guillemette, veuve de Jean Dessus-les-Autres, etc.

B. 523. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 2 sceaux.

1224-1263. — Beaune, Pommard, Volenay.—Lettre d'André d'Époisse de la cession qu'il fait à la duchesse de Bourgogne, Alix de Vergy, et à Hugues IV, son fils, d'un homme de Beaune, appelé Bonin, avec sa femme, leurs enfants, leurs successeurs et tous les biens qu'ils peuvent avoir. — Lettre de l'abbé de La Ferté et de Maizières, par laquelle le duc de Bourgogne, Hugues IV, achète d'eux le moulin de Fontenay-lez-Beaune, etc.

B. 524. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin, 4 sceaux.

1267-1420. — Beaune, Pommard, Volenay.—Lettre de l'évêque d'Autun, par laquelle il appert que feu le duc Hugues IV donna en fief à Hugues Saichot de Marcilly trente livres de rente sur les tailles de Pommard. — Béatrix de Bourgogne et le duc Hugues V échangent lesdites terres contre trente muids de vin, que le duc Robert achète pour 200 livres. — L'abbé de Saint-Étienne de Dijon, les doyens de la Sainte-Chapelle et de la Chrétienneté de cette même ville vendent au duc Hugues IV, par Pierre de Chanfort, les 28 jours qu'il avait dans les banvins de Beaune, etc.

B. 525. (Liasse.) — 50 pièces, 42 en parchemin, 2 sceaux.

1360-1570. — Beaune, Pommard, Volenay.—Lettre de l'archidiacre et l'archiprêtre de Beaune, par laquelle Hugues IV achète de Rogier de Volenay deux vignes, l'une située en Champan, l'autre en Cailleret. — Déclaration des vignes que le duc de Bourgogne possède à Monthelie, en Coulésain, à Auxey et dans d'autres lieux, etc.

B. 526. (Liasse.) — 146 pièces, 82, parchemin.

1453-1621. — Beaune, Pommard, Volenay.—Retenue faite par Durand Laurenchet et Jean Boulemier de Beaune de 14 ouvrées de vignes pour 14 deniers. — Retenue de 10 ouvrées par Jean Morin, moyennant 8 sous 4 deniers de cens.

B. 527. (Cahier.) 29 feuillets, dont 20 en parchemin.

1547-1621. — Beaune, Pommard, Volenay. — Aliénations faites dans la châtellenie, des cens et des rentes dues au Roi. — Aliénation d'une rente due par le seigneur de Meursault sur une partie du châtel dudit lieu, au profit de Philibert Jaquot, procureur, président de la Chambre des Comptes.

B. 528. (Liasse.) — 132 pièces, dont 54 en parchemin.

1550-1716. — Beaune, Pommard, Volenay. — Mémoire explicatif de ce qu'il y aurait à faire pour la confection du terrier de la châtellenie et les reconnaissances des usurpations faites sur le domaine du Roi : « Fault voir si « la recognoissance des marcs dehues par les habitants de « Beaulne est faite suivant la teneur des priviléges donnés « par le duc Robert en 1284. »

B. 529. (Liasse.) — 220 pièces, papier, 28 imprimées.

1607-1778. — Beaune, Pommard, Volenay.—Vente faite par les commissaires du domaine à Jacques de Massol, président en la Chambre des Comptes de Dijon, du greffe du grenier à sel de Beaune, avec le droit de douze deniers sur chaque minot, etc.

B. 530. (Liasse.) — 68 pièces, dont 28 en parchemin.

1330-1769. — Billy-lez-Chanceaux, Bois-Sainte-Marie, Boulogne-sur-Mer. — Obligation de Mme de Boulogne pour les arrérages de la baillie d'Étaples (Pas-de-Calais). — Compte des revenus du comté de Boulogne. — Copie des priviléges de la ville de Boulogne, donnée par Guillaume, comte de Boulogne et d'Auvergne, etc.

B. 531. (Volume.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1506. — Bourbon-Lancy et ses dépendances : — Auvillars, Maringe, Saint-Aubin-sur-Loire, Villers, etc. — Copie collationnée du terrier de cette baronnie, fait pour la duchesse du Bourbonnais et d'Auvergne, par Antoine Johannet et Pierre Papillon, notaires ; — énonciation des tailles, des corvées, des étangs, des moulins, des cours d'eau, des péages, de tous les droits du domaine dans cette partie extrême de la Bourgogne.

B. 532. (Volume.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1506. — Bourbon-Lancy. — Terrier collationné par Geliot, greffier en chef du bureau des finances de Dijon, pour Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Au-

vergne. — Les dépendances sont le Fourneau, Saint-Aubin, Chalmoux, etc. — Droit sur les mariages.

B. 533. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1570-1648. — Bourbon-Lancy. — Registre-manuel des tailles, cens, rentes, corvées, gelines, cire, avoines et autres choses dues au Roi à cause de son châtel de Bourbon-Lancy. — Tenanciers : Challemoux, Lambert, Merle, Martin, Vaudelin, Burgat, Pinot.

B. 534. (Liasse.) — 124 pièces, papier, dont 39 en parchemin.

1275-1789. — Bourbon-Lancy. — Acquisition de la terre de Villers-lez-Bourbon. — Demande en payement des deniers dus à Jean de Pontailler, héritier de Guillemette de Vergy, pour la vente par elle faite de Bourbon-Lancy à Anne de France et au duc de Bourbon, son mari. — Lettres sous le scel de Guillaume de La Trémouille, seigneur de Bourbon-Lancy, par laquelle Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, permet audit Guillaume l'usage des cas criminels et civils, du droit de faire grâce et de recueillir les biens des bâtards dans sa châtellenie de Bourbon-Lancy. — Aliénations successives de cette châtellenie, etc.

B. 535 (Volume.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1443-1541. — Brancion et ses dépendances : Balleure, Collonges, Fraigne, Martailly, etc. — Déclarations de Jean de Chantemerle, écuyer, demeurant à la Chapelle-Saint-Brancion, — de Pierre Bernardon, — de Sébastien Mutin, — de Benoît Moreau, demeurant à Dulphey.

B. 536. (Volume.) — In-folio, 2 feuillets, papier.

1448. — Brancion. — Terrier contenant les rentes, les cens, servis, revenus et profits quelconques appartenant au duc de Bourgogne, soit en grains, deniers, cire, gelines, etc., fait par Louis de Charolles. — Déclarations de personnes qui payent des cens en qualité de *francs*.

B. 537. (Volume.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1520. — Brancion. — Terrier contenant les déclarations des tenanciers : Toussaint Jontoux, notaire, et de Jacqueron et Besancourt, commissaires. — Dépendances : Martailly et Colonne. — Déclaration des mesures de la châtellenie.

B. 538. (Volume.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1720. — Brancion. — Recette, faite d'après le terrier de la châtellenie, des revenus. (Table des noms propres de lieux et d'individus.) — Censitaires : Jean Lepage, — à Martilly, Jean Bernardon ; — à Crusille, le chevalier de Montrevel ; — à Nogent, M. d'Anichare. — Redevances en poules, argent, froment, foin, vin, etc.

B. 539. (Liasse.) — 61 pièces, dont 35 en parchemin, 1 sceau.

1252-1561. — Brancion. — Lettres (en langue française) de Marguerite, dame de Brancion, qui reconnaît devoir au duc de Bourgogne, Hugues IV, 15,000 livres tournois qu'il lui avait prêtées, et pour lesquelles elle met en la main de ce duc toutes ses terres, sans en rien retenir que le châtel de Sanvignes et celui de la Perrière, etc.

B. 540. (Liasse.) — 73 pièces, dont 8 en parchemin.

1442-1772. — Brancion. — Lettres patentes de Philippe le Bon touchant les droits de chauffage et de pâturage, donnés aux habitants de Chissy et Culles en la châtellenie de Brancion, dans les bois de Chappaise, Mortain, Charmont, Tilly et Bussy. — Nomination du châtelain, Aimard de Prye, chambellan de Charles VIII, qui s'était distingué dans l'expédition d'Italie dont il revenait, et spécialement à Fornoue.

B. 541. (Volume.) — In-folio, 260 feuillets, parchemin.

1410. — Brazey-en-Plaine et ses dépendances : Aiserey, Montot, Aubigny, Brochon, Échenon, Esbarres, Pont-Émery, Saint-Usage, etc. — Terrier des héritages, cens, rentes, revenus et autres droits appartenant au duc de Bourgogne.

B. 542. (Volume.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1444-1449. — Brazey-en-Plaine. — Déclaration des poules dues dans la châtellenie et rôle des hommes taillables qui les devaient.

B. 543. (Cahier.) — 230 feuillets, papier.

1417-1761. — Brazey-en-Plaine. — Extraits des terriers de la châtellenie et manuel des droits seigneuriaux.

B. 544. (Volume.) — In-folio, 123 feuillets, parchemin.

1542. Brazey-en-Plaine. — Renouvellement de quelques fractions du terrier de la châtellenie, y compris la vérification de certaines parties de *nonvaloir* données par les receveurs dudit lieu ; — délivrances de terres vacantes sous le bon vouloir du Roi et de MM. des Comptes de Dijon.

B. 545. (Liasse.) — 77 pièces, dont 74 en parchemin, 2 sceaux.

1243-1436. — Brazey-en-Plaine. — Donation, sous le sceau de l'évêque de Châlon-sur-Saône, faite à Hugues IV, duc de Bourgogne, de tous les prés que le chapitre de Châlon avait à Aubigny, dépendance de la châtellenie de Brazey ; — donation, sous le sceau de Pierre, seigneur de Palleau et d'Allerey, au même duc de tout ce qu'il a à Brazey. (Un fragment du sceau de Ploton, archiprêtre de Beaune.)

B. 546. (Liasse.) — 111 pièces, dont 39 en parchemin.

1446-1787. — Brazey-en-Plaine. — Bail du moulin Rouge ; — aliénations de diverses natures. — État du revenu de la châtellenie à Brazey et à Saint-Jean-de-Lône. — Actes rendus à la Chambre de la réformation du domaine, en ce qui concerne ces mêmes localités.

B. 547. (Liasse.) — 46 pièces, dont 17 en parchemin.

1314-1703. — Bresse. — Ordre de Philippe le Bel, roi de France, donné à son sénéchal de Lyon, de ne point inquiéter le comte Amédé de Savoie dans ses terres, qui n'étaient pas du fief du Roi. — Ordre aux baillis de Saint-Germain et de Bourg, en l'assemblée d'Ambournay, par le comte Aymon de Savoie, de comparaître par-devant le Parlement pour rendre compte de tout ce qui se passait dans leurs Bailliages, décider des causes et voir comment les affaires devaient se régler. — Présentation faite par le juge de Bagé et Montluel des informations sur les dommages causés par les sujets d'Édouard de Beaujeu aux sujets du comté de Bresse, Valbonne, Châtillon, Bourg. — Lettres patentes du duc Louis de Savoie, par lesquelles il déclare que les nobles et vassaux de Bresse et Bugey sont exempts des lods dans les ventes de leurs fiefs, selon l'ancienne coutume du pays. — Inventaire des meubles qui étaient dans les châteaux de Bourg, Saint-Trivier, Châtillon, Montluel, etc. — Enquête sur le prix des grains et des vivres en Bresse. — Répartition de la taille.

B. 548. (Volume.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1378-1509. — Bresse. — Hommages faits par divers nobles du pays aux souverains de Savoie, seigneurs de Bresse, pour les châteaux, lieux, fiefs et autres biens dépendant de ladite seigneurie. — Extraits des comptes des subsides et des châtellenies. — Accord fait entre les seigneurs de Beaujeu et de Villars. — Reconnaissances de divers nobles en faveur des souverains pour raison de fiefs. — Actes d'aliénations de divers fiefs expédiés par le clavaire de Bresse.

B. 549. (Volume.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1462. — Minute des déclarations faites en latin par les tenanciers de la seigneurie d'Alpregny. — Déclarations de terres et de bois à Cyssiou, à Monbressiou.

B. 550. (Liasse.) — 12 pièces, dont 6 en parchemin.

1285-1500. — Cession faite par Josserand de Franchelens ou (Franquelein) au comte Amé de Savoie de tous les droits qu'avait ce seigneur au village d'Amarens. — Rôle des reconnaissances de ceux qui tenaient des biens en la paroisse d'Amarens sous l'hommage taillable de noble Josserand de Franchelens.

B. 551. (Liasse.) — 16 pièces, dont 11 en parchemin.

1266-1485. — Annonay, Arbigny, Aromaz, Anières et Auvel. — Procuration de la dame Isabelle de Villars, donnée à Pierre Malvoisin, pour prêter en son nom serment de fidélité au roi de France pour le château d'Annonay. — Affranchissements et abergements en faveur de divers habitants d'Aromaz et Montdidier pour des biens mouvant du domaine du duc de Savoie.

B. 552. (Volume.) — In-folio, 71 feuillets, en parchemin.

1344. — Bagé et dépendances : — « Extenta illustris et magnifici principis, Domini nostri, comitis Sabaudie, domini Baujiaci, castellanie ejus loci, facta per nos « Gandelum de Planchiar. »—C'est le relevé officiel des ténements et des tenanciers du domaine; ainsi : — « Hugonetus Cocheti, juratus, est homo ligius domini, et tenet « ab eo domum suam sitam in magno vico Baujiaci juxta « domum que fuit Arnaudi... »

B. 553. (Volume.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1366. — Bagé. — Rôle des tenanciers et relevé officiel des ténements : — « Stephanus Filiauz, juratus, est homo ligius domini; tailliabilis corporis et complaintabilis, et tenet ab eodem domum suam quam inhabitat, etc., item vineas, nemus, etc. »

B. 554. (Volume.) — In-folio, 336 feuillets papier.

1399. — Bagé. — Terrier; — copie des libertés et des franchises de la ville de Bagé de l'année 1250, données par Guy de Bagé, et transcrites par ordre de la Chambre des Comptes; — lettres d'Aymon de Savoie pour autoriser les habitants de Bagé à clore leur ville.

B. 555. (Volume.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1400. — Bagé. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers au Châtel, à Saint-Jean, Monts, Varennes, Chavagnat, Hauteserve, etc.

B. 556. (Volume.) — In-folio, 381 feuillets, papier.

1401. — Bagé. — Terrier latin précédé d'une table donnant le nom des tenanciers et la page qui contient leurs diverses déclarations à Pérignat, Corgentey, Corcelle-en-Albon, Palliarderies, Manziat, etc.

B. 557. (Volume.) — In-folio, 393 feuillets, papier.

1401. — Bagé. — Terrier latin contenant les déclarations de tous les tenanciers de la châtellenie avec la valeur de leurs redevances au Monceau-Saint-Jean, à Bérésiat, Larrenay, Corbeton, Chivroux, Sullignat, etc.

B. 558. (Volume.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1403. —Bagé. — Terrier latin de la châtellenie, signé Guillaume, chassipolier de Replogne, pour les tenanciers de la forêt de Bagé et de la châtellenie de Saint-Laurent, près Mâcon.

B. 559. (Volume.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1427. — Bagé. — Terrier latin relatif à Montrevel. — Reconnaissances de fiefs; — érection du comté de Montrevel; — actes de foi et hommage; — donations; — testaments.

B. 560. (Volume.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1452. — Bagé. — Terrier latin contenant les aveux des tenanciers et la valeur de leurs redevances. — Reconnaissance de Jean Priolat de Cropeteil; — d'Étienne Moréri; — de noble Guillaume de Dyagny, citoyen de Mâcon.

B. 561. (Volume.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1452. — Bagé. — Terrier contenant des reconnaissances de divers tenanciers qui déclarent l'étendue et les bornes de ce qu'ils possèdent. — Déclarations de la prévôté de Manziat (Ain), etc.

B. 562. (Volume.) — In-folio, 599 feuillets, papier.

1453. — Bagé. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers dans les forêts de Bagé, de Replogne et de Saint-Laurent-lez-Mâcon, signé Borré.

B. 563. (Volume.) — In-4°, 937 feuillets, papier.

1487. — Bagé. — Terrier latin contenant les déclarations faites par des habitants de plusieurs paroisses, Manziat, Felliens, Saint-Martin, Bagé, etc. — (Chaque article porte sa recette incorporée *ad calcem*.)

B. 564. — (Liasse.) — 34 pièces, dont 27 en parchemin.

1227-1464. — Bagé. — Lettres de Guy à Renand son frère, seigneur de Bagé, par lesquelles ils accordent des franchises aux habitants de Bagé. — Lettres de confirmation données par Amédé de Savoie, comte de Bagé et Montluel. — Testament de Sibille, fille de Guy de Bagé, instituant son héritier universel Philippe de Savoie, évêque de Sion (Suisse). — Serments de fidélité prêtés au comte Amédé de Savoie en qualité de seigneur de Bagé par les nobles de ce lieu. — Sauvegarde accordée par le comte Aymon de Savoie, seigneur de Bagé, au juif Creysand et à sa famille, avec permission d'habiter huit ans dans la ville de Bagé et dans le reste du comté, moyennant la somme de 40 florins. — Information sur les dommages causés dans les terres que le seigneur de Bagé possédait en Bresse par les gens de M. de Beaujeu.

B. 565. (Cahier.) — 118 feuillets, papier.

1402-1427. — Bagé. — Extraits de reconnaissances de divers taillables tenanciers d'immeubles sur les territoires de Momay, Ougers, Replongne, et du bois de Bagé.— Lettres du comte de Savoie défendant d'inquiéter les hommes de la châtellenie de Bagé pour le pâturage, et de ne composer avec eux qu'après la constatation des dommages. — Lettres de Réné, roi de Jérusalem, accordant à Pierre de Brézé le gouvernement de la ville de Bagé. — Sentence rendue par les maréchaux de Savoie pour la fortification de cette ville.

B. 566. (Volume.) — In-folio, 853 feuillets, papier.

1402. — Bagé. — Extraits des reconnaissances passées en faveur du comte de Savoie pour les immeubles situés dans les finages de Montcelle, Béreiziat, Corcelles et autres lieux du mandement de Bagé, mouvant de l'emphytéose et du domaine du comte de Savoie.

B. 567. (Volume.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1442-1457. — Bagé. — Extraits de reconnaissances

passées en faveur du duc de Savoie pour raison des territoires de Replongne, de Saint-Laurent-lez-Mâcon et du bois de Bagé.

B. 568. (Volume.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1442-1462. — Bagé. — Extraits des reconnaissances faites en faveur du duc de Savoie pour les territoires de Bagé, Viverey et autres lieux du mandement.

B. 569. (Volume.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1445-1459. — Bagé. — Extraits des reconnaissances faites au duc de Savoie pour des immeubles mouvant de son emphytéose, situés sur les territoires de Loponat et autres lieux du mandement.

B. 570. (Liasse.) — 21 pièces, dont 10 en parchemin.

1443-1537. — Bagé. — Caution donnée par Philibert Vernet pour l'exercice de châtelain de Bagé, montant à 200 florins d'or pour trois ans, pendant qu'il serait au service du pape Félix V. — Abergement du bois de Monaz sous l'*intrage* de 100 florins et le servis annuel de 2 florins. — Inféodation faite par Louis, duc de Savoie, en faveur de Guillaume de La Balme, dans la châtellenie de Bagé, Pont-de-Vaux et Saint-Martin. — Lettres de Louis, duc de Savoie, affranchissant Jean Brunet de Bagé. — Information concernant les hommes des églises de Saint-Vincent et de Saint-Pierre de Mâcon, des abbayes de Tournus et de Saint-Paul de Lyon, en ce qui concerne la châtellenie de Bagé.

B. 571. (Liasse.) — 15 pièces, dont 13 en parchemin, 1 sceau.

1262-1483. — Balmettes, Baneins et Bâtie. — Vente faite par Étienne Baboche et Alexandre de Bagé des revenus qu'il avait dans les paroisses de Baneins et de Fleurieux, dans le mandement de Châtillon-lez-Dombes, avec permission de Guichard de Baneins. — Cession faite par Édouard de Beaujeu au comte Amédé de Savoie, à l'instance du duc Louis de Bourbon, de l'hommage qui lui était dû par Girard d'Estrée pour le fief de Baneins, avec l'investiture. — Quittance du duc Louis de Savoie à Jean, seigneur de Baneins, de 65 florins pour sa part du *donatif* (don gratuit) accordé par les trois États au duc de Savoie de 20 deniers par feu sur les sujets immédiats et de 14 deniers sur les sujets des vassaux, pour le payement de la dot de Marguerite, sa fille, marquise de Montferrat.

B. 572. (Liasse.) — 40 pièces, dont 35 en parchemin.

1264-1460. — Beaujeu et ses dépendances. — Production de neuf témoins à l'instance du comte Pierre de Savoie pour prouver que Humbert, seigneur de Beaujeu, devait l'hommage audit comte pour les fiefs qu'il possédait en deçà de la Saône, et qu'il l'avait prêté à Amédé de Savoie, son prédécesseur. — Lettres de saint Louis, roi de France, par lesquelles il approuve l'assignation faite à Rainand, comte de Forez, des châteaux de Laye, dans la baronnie de Beaujeu, et de Chamblon, dans le comté de Forez, pour le douaire de Jeanne, fille du comte Philippe de Monfort, femme de Guy, fils du comte de Forez. — Testament de Guy, comte de Forez, par lequel il institue son héritière universelle Isabelle sa fille, au cas qu'il n'ait aucun enfant mâle.

B 573. (Liasse.) — 17 pièces, dont 14 en parchemin.

1250-1546. — Beauvoir, Beireins, Bérésiat, Bergoin, Billigneux, Bissiat, Novelle, Bonrepos, Boissey, Bouligneux. — Vente pour 2,000 livres, faite par Humbert de Thoire et Villars à Aimon de La Palud, sieur de Varambon, de 100 livres de revenu annuel, assises sur des biens tenus par diverses personnes à Belligneux, à condition qu'ils feraient hommage au seigneur de Villars. — Vente faite par Antoine Jeannet, Pierre Du Vernay, et par Jean et Antoine frères Du Vernay, de la paroisse de Bereysias, de divers près et bois situés audit lieu, sur la charge des servis dus aux seigneurs desquels ils se trouvent mouvoir, etc.

B. 574. (Volume.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1378. — Bourg et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie à Bourg, Montagniat, Longchamp, La Martinière, Châlon, Cuisier: — par Guillemette, femme de Charles-Jean Clémencey, Guichard, Bellard, etc.

B. 575. (Volume.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1396. — Bourg. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie (rédigées en latin). — Lettres de commission accordées par Amé, comte de Savoie, et Bonne de Bourbon. — Aveu fait par Jean Borrelet du village de Rippes.

B. 576. (Volume.) — In-folio, 484 feuillets, papier.

1415. — Bourg. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie à Lasserve, Saint-André de Palouse, Marmont, Boux: — par Jeannette Milliet, Pierre Morin, Étienne Orglet, Guillaume Boissor.

B. 577. (Volume.) — In-folio, 393 feuillets, papier.

1416. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des nobles du mandement de Bourg : — Jean de Labaume, *alias* Picard, — Jeanne de Châlon, dame de Bonrepos, etc.

B. 578. (Volume.) — In folio, 252 feuillets, papier.

1417. — Bourg. — Déclarations rédigées en latin des tenanciers de Bourg et de Brou : — Guichard Verdet, — Jean Perterin, — Jean Mongibert, — Jean Passerat, — Jean Grandjean, etc.

B. 579. (Volume.) — In-folio, 495 feuillets, papier.

1428. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des paroisses renfermées dans cette châtellenie ; — déclaration de Perrenet Joly, *alias* Merlin, habitant Bourg-en-Bresse, etc.

B. 580. (Volume.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1438. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des bourgeois, soit au Bourg-Majeur, au Vieux-Bourg, au Bourg-Neuf, au Bourg La Halle, à La Vachère et à Brou : — par François Colombe, Jean Quichardot, etc.

B. 581. (Volume.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1438. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie. — Aveux sur Rippes et Montagnat, etc.

B. 582. (Volume.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1440. — Bourg. — Aveux ou reconnaissances faites par nobles Gaspard, seigneur de Varax, Jean de Sauciates, Jean de Labaume, *alias* Picard, de Bourg-en-Bresse, etc.

B. 583. (Volume.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1461. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des bourgeois et autres habitants de Bourg-en-Bresse, vieux et grand, savoir : — Claude, fille de Pierre Chabond, épouse de Thomas Meissonnier, etc.

B. 584. (Volume.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1464. — Bourg. — Terrier rédigé en latin contenant les déclarations des habitants de Bourg, Brou et Vachère.

B. 585. (Volume) — In-folio, 505 feuillets, papier.

1467. — Bourg. — Terrier rédigé en latin contenant les reconnaissances ou déclarations faites au comte de Bagé à cause de sa ville de Bourg, savoir : — Rippes, Montagnat, Longchamp, etc.

B. 586. (Volume.) — In-folio, 551 feuillets, papier.

1468. — Bourg. — Terrier rédigé en latin contenant les déclarations emphytéotiques faites à Philippe de Savoie, comte de Bagé, à cause de sa ville de Bourg, savoir : — Pierre, Philippe et Perrenet de Peylachat, de la paroisse de Craz, etc.

B. 587. (Volume.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1469. — Bourg. — Terrier rédigé en latin contenant les déclarations des divers tenanciers de la châtellenie : — Courtieux, Montracon, etc.

B. 588. (Volume.) — In-folio, 820 feuillets, papier.

1470. — Bourg. — Terrier latin contenant les déclarations des nobles et autres tenanciers de la châtellenie. — Châtellenie de Saint-Martin : Claude de Balme, comte de Montrevel, donne son dénombrement à Philippe de Savoie, etc.

B. 589. (Volume.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1472. — Bourg. — Terrier rédigé en latin déclarant les biens tenus dans cette châtellenie par André Milliot, Pierre Foissard, Jean Monin, Gilliot de Comorand, etc.

B. 590. (Volume.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1473. — Bourg. — Terrier rédigé en latin contenant les déclarations des nobles de cette châtellenie : — Hugon de La Palud, comte de Varax et seigneur de Beauvoir, dame Gilberte, comtesse de Varax, sa femme, fille de Gaspard de Varax, naguère comte dudit lieu, etc.

B. 591. (Volume.) — In-folio, 647 feuillets, papier.

1564. — Bourg. — Terrier rédigé en français par Peyrolet contenant les reconnaissances faites par les paroisses de Saint-André-le-Panoux, Tuellie et Montprivat, sous Philibert de Savoie, vicaire perpétuel du saint-empire romain, marquis d'Italie, prince de Piémont, comte de Genève, etc.

B. 592. (Volume.) — In-folio, 620 feuillets, papier

1564. — Bourg. — Terrier en français pour les paroisses de Curtablans, La Buissonnière, Le Cuysiac, Marmont, Saint-André-le-Panoux, etc.

B. 593. (Volume.) — In-folio, 555 feuillets, papier.

1564. — Bourg. — Terrier en français relatif aux villages de Montagnat, Coffiaz, Les Rippes, Saint-Just, Sartnier.

B. 594. (Volume.) — In folio, 683 feuillets, papier.

1564. — Bourg. — Terrier en français relatif aux villages de Larivas, Lent, Longchamps, Longvic, Péronaz, Saint-Denis, etc.

B. 595. (Volume.) — In-folio, 595 feuillets, papier.

1564. —Bourg.— Terrier en français pour Viriaz, Villenove, Sales, Champagne, etc.

B. 596. (Volume.) — In-folio, 825 feuillets, papier.

1565. — Bourg. — Terrier en français contenant des reconnaissances faites par les habitants de Bourg, savoir : — noble Étienne de Joly, seigneur de Chuyn et Poussey, etc.

B. 597. (Volume.) — In folio, 521 feuillets, papier.

1565. — Bourg. — Terrier français. — Reconnaissances relatives aux villages de Cra, Estre et Chassagne.

B. 598. (Volume.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1565. — Bourg. — Terrier. — Reconnaissances des villages de Buella, Montcelle, Ravazet et Saint-Denis, etc.

B. 599. (Volume.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

1566. — Bourg. — Terrier français. — Déclarations de Bourg-Maïeur, Bourg-Vieux et Ténières, etc.

B. 600. (Volume.) — In-folio, 381 feuillets, papier.

1568. — Bourg. — Terrier français contenant les déclarations de tenanciers des villages de Chanoz, Chavesiat, Laporte, La Pérouse, Les Gervais, Montracol : — « Terrier de monseigneur le duc de Savoye, renouvellé par maistre Laurent Peyrollet, notaire, et grossoyé par moy Regnaud Chadignac. »

B 601. (Volume.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1568. — Bourg. — Terrier français reçu J. Régis, contenant les déclarations faites sur les villages de Condessiat, Buissonnière et Saint-André-de-Panoux, des deux côtés de l'eau.

B. 602. (Liasse.) — 21 pièces, dont 14 en parchemin.

1250-1410. — Bourg et dépendances. — Priviléges et franchises accordés aux habitants de Bourg par Guy et Renand, seigneur de Bagé. — Confirmations desdites franchises faites par Innocent IV, par Amé, comte de Savoie, par le duc Louis de Savoie. — Transaction entre Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et Sébille, fille de Guy de Bagé, femme d'Amé, fils du comte Thomas, neveu du comte Philippe, sur les présentations faites par ce dernier sur le pays de Bagé, comme héritier d'Alexandre, fils de Raimond de Bagé. — Cession faite par Sébille de la ville de Bourg et de Châtillon au comte Philippe, qui renonce à toutes ses autres prétentions.

B. 603. (Volume.) — In-4°, 374 feuillets, papier.

1415-1421. — Bourg. — Extraits des reconnaissances faites par-devant le commissaire Jacquet pour les maisons et autres immeubles situés aux Rippes, à Longchamps, à Laserve et dans d'autres lieux du mandement de Bourg, mouvant de l'emphytéose et du domaine direct du duc de Savoie.

B. 604. (Liasse.) — 43 pièces, dont 14 en parchemin.

1416-1474. — Bourg. — Réquisitoires du juge de la Bresse pour Amé, duc de Savoie, au bailli de Mâcon, pour le duc de Bourgogne, pour enlever à cette juridiction un nommé Jean Page de Neuville, détenu à Mâcon pour homicide et vol d'argent à un nommé Salomon, juif de Lyon, commis au chemin public tendant de Bourg à Châtillon, juridiction du duc de Savoie, et en contravention de sa sauvegarde. — Lettres du duc de Savoie portant abergement des étangs des châtellenies de Bourg, Corgenon, Bagé et Varax, au profit de Thomas Guilliot, dernier enchérisseur. — Abergement d'un banc à Bourg, situé au grand cours de la halle de la draperie, sous le servis annuel de neuf sous. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, confirmant les ordonnances pour les contributions des fortifications. — Lettres du même Philippe sur la manière d'exiger les compositions, sur les salaires des châtelains et a coupe des bois pour le chauffage du comte.

B. 605. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1438-1440. — Bourg. — Extraits des reconnaissances passées devant Jean Richard, receveur des *extentes* en la ville et mandement de Bourg et ses environs, sur des immeubles mouvant de l'emphytéose et domaine direct du duc de Savoie.

B. 606. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1467-1476. — Bourg. — Délibérations du Conseil de Jean de Savoie, comte de Bagé, tenu à Bourg au sujet des invasions faites audit pays. — Samedi 1er octobre 1468, le châtelain de Villars demande aide et secours à MM. de Montrevel et de La Cueille contre les gens d'armes qui doivent les assaillir au premier jour, etc.

B. 607, (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1470-1471. — Bourg. — Minutes des lettres d'abergements et autres concessions faites par Philippe de Savoie, comte de Bagé. — Lettres de sauvegarde au profit de Benoit de Châtenay de Fontaine. — Lettres adressées au châtelain de Pont-de-Vaux pour l'aunage des toiles, etc.

B. 608. (Cahier.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1474-1475. — Bourg. — Lods, investitures, abergements, mandats et autres provisions émanées de Philippe de Savoie. — Investiture faite par Philippe de Savoie à Claude de Corand, seigneur de Lamotte et Cuisia, etc.

B. 609. (Cahier.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1475-1480. — Bourg. — Minutes des lettres d'abergements et autres concessions faites par Philippe de Savoie, comte de Bagé. — Prolongation pour prestation d'hommage en faveur de Hugues Maréchal pour son fief de Renève, etc.

B. 610. (Liasse.) — 86 pièces, dont 65 en parchemin.

1476-1788. — Bourg. — Huguenin de Chandée remet à Philippe de Savoie, comte de Bagé, les hommes taillables, liges, et les rentes de la paroisse de Saint-Denis-lez-Bourg, de Saizérieux, de Revermont, d'Agrefol, de la châtellenie de Bourg, en échange des hommes que le comte possède au village de Polliax et en la *dîmerie* de la châtellenie de Bourg. — Inscription sommaire des causes ressortissant de la Chambre des Comptes de Chambéry.—Lettres patentes de François Ier, roi de France, portant commandement au Parlement de Chambéry de remettre aux députés de la Chambre des Comptes de Dijon tous les titres, terriers et documents pour le recouvrement des cens, servis et autres devoirs dus au Roi en ses pays de Bresse, Bugey et Valromey.

B. 611. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1484-1490. — Bourg. — Délibérations du magnifique Conseil de Bresse pour le comte de Bagé. (Table indicative des causes.)

B. 612. (Cahier.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1497. — Bourg. — Reconnaissances faites par-devant Guillaume Maître, commissaire pour le duc de Savoie au mandement de Bourg, pour les maisons et autres biens situés sur le territoire des Rippes, et les usages des fiefs sous l'hommage taillable du duc.

B. 613. (Liasse.) — 32 pièces, dont 22 en parchemin.

1290-1554. — Branges, Buellas, Ceissiat, Ceysériat, Chalamont, Chaleas, Chaleins et Challes. — Hommage prêté par Guillaume Aubépine à Amé, comte de Savoie, et à la comtesse Sébille, sa femme, pour le Mas-du-Pont, Maison Vital, Carrouge, Montal et Cessia. — Investiture accordée par le duc Philibert de Savoie à Jean Chandiac pour le château de ce nom.

B. 614. (Liasse.) — 19 pièces, dont 13 en parchemin.

1304-1570. — Chamandrey, Chambière, Charessiat, Châteauneuf, Châtelet, Châtelus, Châteney. — Cession faite par Philippe le Bel, roi de France, au comte Amédé de Savoie, de la terre de Châteauneuf, au Bailliage de Mâcon, et de la ville de Saint-Marée-du-Bois, en échange du château de Montrevel, qui avait été pris au duc. — Investiture accordée par Amédé de Savoie à Humbert de Châtenay du fief de ce nom, etc.

. 615. (Liasse.) — 15 pièces, dont 7 en parchemin.

1276-1600. — Châtillon-les-Dombes.—Vente d'une maison faite au comte Philippe de Savoie. — Dispositions prises pour conserver en Bresse Châtillon-les-Dombes. — Reconnaissances des tenanciers de la châtellenie et de ses dépendances, etc.

B. 616. (Volume.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1417. — Châtillon-les-Dombes. — Reconnaissances rédigées en latin au profit d'Amé de Savoie pour cette châ-

tellenie dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Chalaronne, Chazette, Saint-Christophe, Neuville, etc.

B. 617. (Volume.) — In-folio, 363 feuillets, papier.

1438. — Châtillon-les-Dombes. — Terrier latin portant ce titre : « Sequuntur Extenti Castellionis in Dombis, tociusque mandamenti et Ressorti ejusdem, recepti per Anthonium Sarracem notarium, commissariumque in hac parte deputatum ab illustrissimo principe domino nostro Sabaudie. »

B. 618. (Volume.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1438. — Châtillon-les-Dombes. — Terrier latin des aveux faits par les tenanciers de la châtellenie : — « In nomine Domini Amen. Quoniam illa, que litterarum testimoniis commendantur, possunt minus calompine perturbari, etc. »

B. 619. (Volume.) — In-folio, 341 feuillets, papier.

1442. — Châtillon-les-Dombes. — Terrier rédigé en latin contenant les aveux des nobles pour les terres qu'ils ont dans les différents lieux de cette châtellenie. — Aveux de Jean de La Roche, seigneur de Vagnens, de Poypie, Chalour, etc.

B. 620. (Volume.) — In-folio, 809 feuillets, papier.

1462. — Châtillon-les-Dombes. — Terrier rédigé en latin contenant les reconnaissances des tenanciers : — « In nomine Domini nostri Jesus Christi fiat, Amen. Cum humane fragilitatis defectu, etc. »

B. 621. (Liasse.) — 58 pièces, dont 30 en parchemin.

1231-1556. — Chavagnat, Chavane, Chaveriat, Chevroux, Clemenciat, Coligny, Colonges, Conches, Cordieu, Corgenon. — Hommage prêté par Albert de La Tour au comte Thomas de Savoie pour les fiefs de La Tour et de Coligny. — Sentence de Philippe III, roi de France, sur une contestation mue entre Robert, duc de Bourgogne, et Humbert de La Tour et sa femme, fille de Guigon, autrefois possesseur du Dauphiné de Vienne, et comte d'Aubonne. (Le seigneur de La Tour doit faire rendre au duc de Bourgogne le château de Coligny, dont la moitié appartient au comte de Savoie.)

B. 622. (Volume.) — In-4°, 747 feuillets, papier.

1417-1445. — Corgenon. — Reconnaissances des biens tenus en fiefs, liges et taillables dans la châtellenie de Corgenon, — à Oriat, Condessiat, Montracol, Chaveriat, Corgenon, Buelle, Remy et Saint-André-le-Panoux, au profit du duc Amédé de Savoie et par-devant Pierre Jacquet, etc.

B. 623. (Volume.) — In-4°, 447 feuillets, papier.

1463-1464. — Corgenon. — Reconnaissances des biens tenus en fiefs taillables et en emphytéose, au profit du duc de Savoie, dans le mandement de Corgenon — par les habitants des paroisses de Bourg-en-Bresse, de Corgenon, de Saint-André-le-Panoux, de Saint-Remy, de Montracol, etc.

B. 624. (Volume.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1463-1465. — Corgenon. — Reconnaissances faites au duc de Savoie pour les *servis*, tailles et autres usages à lui dus à cause de son château et mandement de Corgenon. — Les habitants des villages de Saint-André-de-Panoux reconnaissent être *sub serviciis tailliis et aliis usagiis, etc.*

B. 625. (Volume.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1378. — Corgenon. — Terrier latin contenant les déclarations de divers tenanciers de cette seigneurie. — Étienne Potel de Saint-Remy déclare être à toujours, lui et les siens, hommes taillables et exploitables à toute volonté et merci : « Se ipsum et suos in perpetuum esse homo tal-« liabilis et expletabilis ad omnimodam voluntatem et ad « misericordiam. »

B. 626. (Volume.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1417. — Corgenon. — Terrier latin contenant les déclarations des divers tenanciers tant nobles qu'autres. (Chaque déclaration est suivie d'un tableau synoptique des redevances.)

B. 627. (Volume.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1441. — Corgenon. — Terrier : — « Secuntur indominature illustrissimi principis domini nostri Domini Ludovici, ducis Sabaudie, filii santissimi patris Felicis, Pape quinti, ad censam castri sui Corgenon. »

B. 628. (Volume.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1471. — Corgenon. — Terrier latin contenant les déclarations des villages de Saint-André-le-Panoux, La Serve, Condessiat et Montracol, etc.

B. 629. (Volume.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1474. — Corgenon. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers pour Bourg, Buelle, Chauvent, Montcel, Péronat, Pouilly, Saint-Remy et Veudens.

B. 630. (Volume.) — In-4°, 430 feuillets, papier.

1481. — Cormoz. — Terrier rédigé en latin contenant les reconnaissances des tenanciers de cette seigneurie.

B. 631. (Liasse.) — 15 pièces, en parchemin.

1312-1468. — Cormoz, Corlier, Cormangoux, Corsan, Corsie, Corveissiat, Courtoux, La Forêt et Corloz. — Inféodation faite par le duc Louis de Savoie à Pierre Seyturier de la maison-forte de Cormoz et de ses dépendances, pour le prix de 400 florins, petit poids, etc.

B. 632. (Volume.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1503. — Cruzilles et ses dépendances. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers, roturiers et nobles, dans l'étendue de cette châtellenie, sur le territoire de laquelle se trouvent les paroisses de Branҫion, — La Chapelle, — Nogent, — Thory, etc.

B. 633. (Liasse.) — 20 pièces, dont 16 en parchemin.

1208-1552. — Cuissy, Curtafond, Curvigneux, Domagny-lez-Jasseron, Dommartin, Douvre et Duis. — Déclarations des tenanciers de Dommartin. — Reconnaissance faite par Pierre, fils de Jean Prévôt d'Ambournay, par laquelle il déclare être homme lige d'Édouard de Savoie, et tenir en fief de lui un revenu annuel de 100 sous.

B. 634. (Volume.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1570. — Les Échetz et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie à Montluel, Mirebel, Rion, Échetz, Tramois, Fontaine, Vimy, Colluires, etc.

B. 635. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1582. — Les Échetz. — Déclarations de cette châtellenie à Roche-Taillée, Rilieux, Montaney, Sathonay, Avanciaz.

B. 636. (Volume.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1570. — Les Échetz. — Terrier contenant les reconnaissances faites à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, Chablais et Aoste, à cause de son château des Échetz. — Les principales paroisses de cette châtellenie sont Montluel, Mirebel, Tramois et Satonay.

B. 637. (Volume.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1582. — Les Échetz. — Terrier de cette châtellenie : il contient les lieux d'Avanciaz, Fontaines, Lyon, Rochetaillie, Calluires.

B. 638. (Liasse.) — 60 pièces, dont 10 en parchemin, 3 plans.

1500-1760. — Les Échetz. — Lettre par laquelle le duc Philibert de Savoie permet de dessécher l'étang ou lac d'Échetz. — Association pour ce desséchement. — Mémoire ayant pour but de montrer que ce lac d'Échetz peut parfaitement être versé dans la rivière de Saône près Lyon. — Lettres des chanoines, comtes de l'église Saint-Jean de Lyon, qui donnent leur consentement pour cette opération. — Information faite par ordre du roi de France touchant l'avantage ou le désavantage du desséchement de ce lac demandé par le duc de Savoie.

B. 639. (Volume.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1481. — Escopey. — Terrier latin contenant les reconnaissances des tenanciers de cette seigneurie et de Montrichard. (Sans signature.)

B. 640. (Liasse.) — 3 pièces, en parchemin

1402-1460. — Espev, près Châtillon-les-Dombes, Faramans et Fégières-lez-Charmois. — Reconnaissance faite par Arnaud Dauphy au comte Amédé de Savoie de la maison forte d'Espey, près Châtillon-les-Dombes, et d'un revenu en dépendant, à condition d'hommage et moyennant la somme de 1,000 francs d'or.—Investiture en faveur d'Étienne de Buxy des revenus de Faramans. — Vente d'un pré situé à Bourliande par Perrot de Fégières à Rollet Liénat, etc.

B. 641. (Volume.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1522. — Feilliens. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de cette seigneurie données par Amédé Falquet Des Beys, paroisse de Feilliens, etc.

B. 642. (Volume.) — In-4°, 745 feuillets, papier.

1587. — Feilliens et ses dépendances. — Terrier contenant les déclarations des tenanciers réunis par le notaire Burtin, au nom de noble Pierre de Feilliens, pour les territoires de Le Poux, La Chapelle, Moûtier, les Beys, Bruz,

Lynierol, Montgrimont, Fayet, Montagnat, Ternant, tous de la paroisse de Feillens.

B. 643. (Cahier.) — In-folio, 505 feuillets; parchemin.

1772-1782. — Feilliens. — Extraits des minutes du greffe du Bailliage de Bourg-en-Bresse contenant des rapports d'experts sur les droits des châteaux de Feilliens et Montiernoz à l'occasion d'un procès qui existait entre M. de Versalieux et Mme de Feilliens, etc.

B. 644. (Liasse.) — 14 pièces, 9 sur parchemin.

1280-1530. — Feilliens, Fromentes, Franchelins, Fleriat, Neuville, Forens, Foissiat.—Investitures accordées par le comte Amé de Savoie à Hugues de Feilliens des biens féodaux de cette seigneurie à lui laissés par son père; — en faveur de Claude de Châteauvieux, du château et juridiction de Fromentes, sous l'hommage du duc Charles de Savoie.

B. 645. (Liasse.) — 32 pièces, 13 sur parchemin.

1283-1588. — Gelière, Gleteins, Girieux et Gordan. — Reconnaissance par Guichard, seigneur d'Anthon, au comte Amé de Savoie, seigneur de Bagé, de la ville de Saint-Maurice, près du Rhône. — Défense faite par le Sénat de Savoie au duc de Mayenne de couper aucun bois dans la baronnie de Gordan, cette baronnie appartenant au duc de Nemours, etc.

B. 646. (Liasse.) 7 pièces, 5 sur parchemin.

1375-1452. — Grange, Grevillière, Havuet, Jalliat, Jallien. — Ratification d'Anne de Corgenon de la reconnaissance et de l'hommage à elle prêté par Othon de Tournon, seigneur de Beauchâteau, son mari, en faveur du comte de Savoie, à cause du château de Havuet. — Investiture faite par André de Savoie à Humbert de Saint-Germain de la maison de la Greselière.

B. 647. (Volume.) — In-folio, 736 feuillets; papier.

1470. — Jasseron, Ceyzeriat, Revermont et ses dépendances. — Terrier latin contenant les diverses déclarations de cette seigneurie reçues par le notaire; — énumération des droits du seigneur sous ce titre : « Endomenia et complures alie prerogative et jura, que prelibatus illustris princeps et Dominus Philippus Bressye... »

B. 648. (Liasse.) — 23 pièces; papier.

1237-1436. — Jasseron et ses dépendances. — Bail fait par Amé, seigneur de Coligny, du consentement de Valtin, son frère, à l'abbé et aux religieux de Saint-Oyen, du château de Jasseron, qui relevait de ce monastère, ledit bail fait pour 260 livres fortes. — Transaction entre Guy, abbé de Saint-Oyen, et Guillaume de Coligny, par laquelle ce dernier s'oblige de relever de fief de l'abbaye sous conditions.

B. 649. (Volume.) — In-folio, 181 feuillets; papier.

1436-1440. — Jasseron. — Registre des reconnaissances des maisons et autres biens situés dans cette châtellenie, mouvant de l'emphytéose et du domaine direct du duc de Savoie et de l'abbé de Saint-Oyen, sous les servis qui y sont spécifiés.

B. 650. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 10, parchemin.

1437-1477. — Jasseron. — Confirmation donnée par Louis de Savoie, fils aîné du duc Amé, en faveur de Perronet, fils de Guichard Croset; — lettres par lesquelles Amé de Savoie perme tà Guichard Croset de jouir de l'affouage et du bois de la forêt de Jasseron, moyennant le *servis* annuel d'un florin, et conformément accordées à Pierre Belley.

B. 651. (Liasse.) — 20 pièces, dont 14 parchemin.

1284-1720. — Jayat, Joannages, Juis, Lacluse de Marliac, Lacraz, Lange, La Palud, La Roche-Nolay, Latour, Lionnière, Loisia, Lompnes, Lonchamp. — Hommage rendu par Jean Lacraz au comte Philippe de Savoie pour tous biens et revenus qu'il pouvait avoir à Lacraz; — testament d'Albert de Lange par lequel il institue son héritière universelle Alise sa fille, femme de Jean d'Andret; — contrat de mariage du baron Édouard, seigneur de Beaujeu, et de Marie, fille de Jean de Thil, avec constitution de dot du château de La Roche de Nolay.

B. 652. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets; papier.

1475. — Louaise. — Terrier latin contenant les déclarations faites par les tenanciers de cette châtellenie dans les villages de Louaise, Glemer, Jayat et Prapuet.

B. 653. (Liasse.) — 9 pièces; parchemin.

1273-1514. — Loyes-lez-Trévoux, Lyarens, Luponas, Peret et Lyon. — Transaction passée entre Aymar de Broen et le comte de Savoie, par laquelle Aymar déclare que le moulin voguant qu'il avait sur le Rhône relevait dans tout son cours du domaine du comté de Savoie. — Obligation par Aymar de le reconnaître et de payer un cens annuel pendant que ledit moulin sera sous le pont du Rhône de la ville de Lyon. — Vente de l'étang de Lyarens situé à Pérouse, faite par Olivier de Torchifillon à Humbert de Thoyres, etc.

B. 654. (Liasse.) — 25 pièces, 23 sur parchemin.

1285-1452. — Mâcon, Malatrait et Maison-des-Val-

lées. — Cession faite par le comte Amé de Savoie à Guichard de la foi qui lui était due par Aymont de Malatrait pour ses fiefs; — par Pierre Hogneis à Louis de Savoie, seigneur de Vaux, de tous les biens féodaux qu'il avait près de Mâcon. — Ordre de Philippe, roi de France, donné au bailli de Mâcon de ne point s'ingérer dans la juridiction des terres de Savoie, etc.

B. 655. (Volume.) — Petit in-folio, 260 feuillets; papier.

140 1409. — Manziat et ses dépendances. — Reconnaissances de divers particuliers possédant des biens dans ce mandement, mouvant de l'emphytéose et du domaine direct du comte de Savoie; — déclaration de Jean Martin de la ville de Bagé, etc.

B. 656. (Liasse.) — 13 pièces, 5 sur parchemin.

1208-1575. — Manziat, Marbos, Marcilly, Marsonnas, Mellionas et Meximieux. — Association faite entre le prieuré de Saint-Pierre de Mâcon et Ubric de Bagé dans la juridiction et les revenus de Marsonnas et Dommartin, à condition que ledit Ubric de Bagé défendra ce prieuré envers et contre tous; — association entre la même église et Rainaud de Bagé. — Érection de la seigneurie de Meximieux en faveur de dame Renée de Savoie, etc.

B. 657. (Volume.) — Petit in-folio, 328 feuillets; papier.

875-1478. — Miribel et ses dépendances. — Transcription de titres produits dans une cause relative aux confins du mandement de Miribel. — Donation de l'année 875 faite par Charles le Chauve, roi de France, à l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, de l'abbaye de Saint-Valérien de Châlon-sur-Saône, du château de Trévoux, de l'église de Saint-Romain près Mâcon, et de tous les villages et biens qui appartiennent à ladite abbaye, avec la confirmation de tous ses priviléges anciens. — Charte de Louis le Gros prenant sous sa protection l'abbaye de Cluny et tous ses prieurés, avec la déclaration que l'abbé a le droit de nommer tous les prieurs et bénéficiers, etc.

B. 658. (Volume.) — Petit in-4°, 119 feuillets; papier.

1300-1470. — Miribel. — Copies de diverses ordonnances du Conseil de Bresse et des informations relatives aux confins de Miribel produites dans un débat existant entre les officiers du duc de Savoie, comte de Bagé, et le chapitre de Lyon. — Apposition des armoiries de Philippe de Savoie, comte de Bagé, à la petite Ravière, près du château de Miribel, etc.

B. 659. (Volume). — In-folio, 56 feuillets, papier.

1280. — Miribel. — Terrier latin contenant les déclarations succinctes des tenanciers : « Sequuntur Extente, « alias Ragichie sive recognitiones illustris principis Ame- « dei comitis Sabaudie reddituum, feodorum, retrofeo- « dorum, et aliorum emolumentorum. »

B. 660. (Volume.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1405-1557. — Miribel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie de laquelle faisaient partie l'Ile-Barbe, Montluel, Montaneys, Sermenaz. — Manuel des recettes de 1557.

B. 661. (Liasse.) — 33 pièces; parchemin.

1224-1285. — Miribel. — Hommage lige prêté par Rémond de Miribel à Guillaume Grattepaille, seigneur de Clairvaux, pour tous les fiefs qu'il possédait dans l'étendue de ce mandement. — Déclaration de Humbert de Montluel, qui a reçu en fief de l'abbaye de l'Ile-Barbe tout ce qu'il possédait, depuis le chemin qui va de Miribel à la porte Saint-Marcel de Lyon, et du Rhône à la Saône, à condition d'hommage envers ladite église. — Vente faite par Humbert de Miribel à Guillaume Grattepaille des droits qu'il avait dans ce château, etc.

B. 662. (Liasse.) — 31 pièces, 20 sur parchemin.

1265-1581. — Miribel, Mantenay. — Lettres du comte Amédée de Savoie assignant à Jean Buffard, son écuyer, sur les châtellenies de Roussillon et Miribel, la somme de 2,297 florins pour reste de ses gages. — Vente faite par Guichard, sire de Beaujeu, aux hommes de Miribel des pâturages de broteaux, des îles de Reu et du bois de Malbuet pour le prix de 320 florins. — Procuration du chapitre de Lyon pour intervenir dans l'accord qui devait se faire entre le procureur général de Bresse, pour le duc de Savoie, et le président de la Bourgogne, dans une contestation existant entre eux pour Miribel, Aubigny et la Saône, etc.

B. 663. (Volume.) — In-folio, 592 feuillets; papier.

1439. — Montdidier et ses dépendances. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de cette châtellenie; — vente de manses situées à Turgon par Humbert de Villars, etc.

B. 664. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; papier.

1442. — Montdidier. — Déclaration de ce que noble Jean de Valgermose tient en fief en ce lieu et à Villars, etc.

B. 665. (Liasse.) — 37 pièces, dont 17 parchemin.

1287-1584. — Montdidier, Montfalcon, Montréal, Montellier, Montjay et Lapoèpe.—Quittance de 300 livres donnée par Jean, seigneur de Montfalcon, au comte Amé de Savoie pour l'hommage auquel il s'est soumis envers ledit comte. — Affranchissement accordé par Jean de Montfalcon, dit Plancy, en faveur de Guillaume de Charanil de Turgon, homme son taillable. — Lettres du duc Amé de Savoie ordonnant au châtelain de Montfalcon de mettre le prince Philippe de Savoie, comte de Bagé, en possession des trois villages de Montdidier, etc.

B. 666. (Volume.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1414. — Montluel et ses dépendances. — Terrier latin contenant les déclarations faites par les tenanciers de la châtellenie au comte Amé de Savoie, fils de très-illustre dame Anne de Berry (signé par Escoffier, notaire du comte, receveur des *extentes* ou regichies (sic) regichiarum). — Reconnaissances de ceux qui devaient fournir le bois destiné à faire cuire les *harengs* dus par le seigneur aux *nobles et oisifs* qui avaient coutume de *tripudiari* le lendemain de carnaval.

B. 667. (Volume.) — In-folio, 726 feuillets; papier.

1439. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers ruraux et la valeur de leur cens dans la paroisse de Buxy.—Droit du prince dans le prieuré de Buxy.

B. 668. (Volume.) — In-4°, 170 feuillets; papier.

1439. — Montluel, Bainost, Nieuvroz, Miribel, Saint-Maurice, Lyon, Sainte-Croix. — Terrier latin contenant les aveux des tenanciers.

B. 669. (Volume.) — In-4°, 177 feuillets; papier.

1439-1493. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers nobles; — Humbert de Bourg, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, etc.

B. 670. (Volume.) — In-folio, 264 feuillets; papier.

1439. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers nobles. — Déclaration de nobles Pierre de Montferrand, Chacipole de Montluel; — de noble Gilet, seigneur de la Servette; — de noble Isabelle de Balme, fille d'Étienne de Balme, chevalier.

B. 671. (Volume.) — In-folio, 594 feuillets; papier.

1461. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie, dans laquelle étaient compris les villages de Bilignieux, Buxy, Chênes, Saint-Maurice, Pérouges, etc.

B. 672. (Volume.) — In-folio, 533 feuillets; papier.

1463. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des nobles du mandement (signé Richard).—Déclaration de Claude de Sancy, seigneur de la maison forte de La Craz.

B. 673. (Volume.) — In-folio, 47 feuillets; papier.

1467. — Montluel. — Terrier contenant les déclarations relatives aux villages de Nieuvroz, Saint-Marcellin, Jalliac, Bilignieux et Bourg.

B. 674. (Volume.) — In-folio, 499 feuillets; papier.

1487. — Montluel. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de Montluel exclusivement. (Armes de Philippe de Savoie, comte de Bagé.) Il est signé Monin.

B. 675. (Volume.) — In-folio, 580 feuillets; papier.

1488. — Montluel. — Terrier contenant les déclarations des tenanciers des mandements de Bilignieux, de Baban, de Pisey, de Thil, de Lyon, etc.

B. 676. (Volume.) — In-folio, 332 feuillets; papier.

1494. — Montluel. — Terrier latin signé Monin.—Déclaration des nobles, — du seigneur de La Craz, — de Humbert de Lucinge. — Serment du prévôt de Bresse. — Déclaration des Célestins de Lyon.

B. 677. (Volume.) — In-4°, 789 feuillets; papier.

1495. — Montluel. — Terrier latin contenant des déclarations relatives à Tramoies, Romanèche, Pissey, Breselles.

B. 678. (Volume.) — In-4°, 549 feuillets; papier.

1547. — Montluel. — Terrier français contenant les déclarations des tenanciers de Bourg-en-Bresse, Sainte-Croix, Péroges, La Girardière, Balan.

B. 679. (Volume.) — In-folio, 368 feuillets; papier

1547. — Montluel. — Terrier français contenant des

déclarations sur les villages de Bednost, Niévroz, Miribel, Labrisse, Saint-Didier et Saint-Maurice-de-Bey.

B. 680. (Volume.) — In-folio, 516 feuillets ; papier.

1548. — Montluel. — Terrier français contenant les déclarations relatives à Colluyre, Cuyres, Lyon, Miribel, Laboesle. Il est reçu : Rubat et Régis.

B. 681. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets ; papier.

1582. — Montluel.—Terrier ayant pour titre : « *Liève* « à quatre confins des fonds et possessions reconnues au « terrier de la Chapelle des Phiard de Balan, fondée sous « le vocable de Notre-Dame-de-Grâce. » — Déclarations relatives à Billignieu, Jallien, Saint-Marcel, Monthieu, Cordieu.

B. 682. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets ; papier.

1590. — Montluel. — Extraits faits sur le terrier Rubat et Régis des cens dus à Son Altesse de Savoie, à cause du château de Montluel, à Saint-Maurice de Gordan. — Ordonnance du duc de Savoie pour contraindre les fermiers à donner la déclaration des biens dont ils jouissent.

B. 683. (Liasse.) — 12 pièces, 7 sur parchemin.

1259-1270. — Montluel. — Priviléges accordés par Humbert, seigneur de Montluel, aux habitants du lieu, du consentement de Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, de Humbert, seigneur de La Tour et Coligny, de Humbert, seigneur de Thoire et Villars, et de Guy de Montluel, seigneur de Châtillon. — Copie du même titre. — Guy, dauphin de viennois, comte d'Aubonne, concède de nouvelles franchises et confirme les anciennes.

B. 684. (Liasse.) — 43 pièces; 25 parchemin.

1285-1775. — Montluel, Mont-Racol. — Investiture accordée par Amédée de Savoie à Béraude, fille d'Huguenin de Coligny, des biens qui lui appartenaient dans le mandement de Montluel. — Acquisition faite par le duc de Savoie de la leyde de Montluel, à savoir du droit qu'on avait coutume d'exiger sur le marché pour le bétail et autres objets; le tout pour le prix de 100 francs.—Rôle des brassées de foin, soit de leur montant en argent, dues au *chassepeuil* de Montluel pour l'office de chassipolerie dudit lieu. — Aliénation par Henri IV, roi de France, de l'office de greffier de la châtellenie de Montluel, etc.

B. 685. (Volume.) — In-4°, 300 feuillets ; papier.

1278. — Montrevel et ses dépendances. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de cette châtellenie dans laquelle se trouvent les villages de Valuffin, Labergement, Estres, Rougiat, Montferrand, Les Bautes, etc.

B. 686. (Liasse.) — 22 pièces ; 11 parchemin.

1266-1510.—Montrevel, Neuville, Montriblon, Montrichier, Morestel, Nièvre, Péladru, Pérex. — Reconnaissance faite par Pierre de Broyen à Pierre, comte de Savoie, pour des biens féodaux situés près de Vaz, sauf la fidélité qu'il devait à Humbert de Morestel. — Hommage lige fait par Humbert de Péladru au comte Amédée de Savoie, avec l'obligation de recevoir en fief, dans le terme de trois ans, 10 livres de Lausanne de revenu annuel, moyennant la somme de 150 livres viennoises payées audit Humbert par le comte de Savoie.

B. 687. (Volume.) — In-folio, 137 feuillets ; papier.

1270. — Pérouges. — Terrier latin signé Raynaud et contenant les hommages et les déclarations des tenanciers ; — déclaration d'Étienne Vital de Pérouges.

B. 688. (Volume). — In-folio, 86 feuillets; parchemin.

1270. — Pérouges et ses dépendances. — Terrier rédigé en latin, signé Reynaud Magnien de Marboz, notaire du comte de Savoie. — Aveu d'Étienne Vital de Pérouges, etc.

B. 689. (Volume.) — In-folio, 587 feuillets ; papier.

1425.— Pérouges.— Terrier latin, signé Pierre Varin, de Saint-Gervais contenant des déclarations des tenanciers à Bourg, à Saint-Christophe, à Chaumont, à Faramans, à Sainte-Eulalie, à Valbonne, etc.

B. 690. (Volume.) — In-folio, 173 feuillets; papier.

1420. — Pérouges. — Terrier latin, signé Varin. — Déclarations des villages de Vériselles, Saint-Apollinaire, Rappans, Meximieux.

B. 691. (Volume.) — In-folio, 562 feuillets ; papier.

1447. — Pérouges. — Terrier latin par Germanet de Hauteville, comprenant des déclarations faites à Crans, Famarans, Vassalins, Joyeu, Valbonne, Faramans.

B. 692. (Volume.) — In-folio, 238 feuillets; papier.

1448. — Pérouges. — Terrier latin par Germonel, con-

tenant les déclarations des tenanciers de la seigneurie à Bola, Bressolles, Bligny, Rappans, Taymans, Chanez.

B. 693. (Volume.) — In-folio, 494 feuillets; papier.

1463. — Pérouges. — Terrier latin par Guillaume Magistri (Maître) de Pont-de-Vaux, contenant les déclarations des ruraux de Péroges; — d'un prêtre appelé Jean Gatin, etc.

B. 694. (Volume.) — In-folio, 480 feuillets; papier.

1471. — Pérouges. — Terrier latin par Magistri, contenant les déclarations des tenanciers des villages de Bourg-Saint-Christophe, Chanez, Crans, Faramens, Samans.

B. 695. (Liasse.) — 20 pièces, 8 sur parchemin.

1292-1617. — Pérouges, La Pérouse, Peyssier, Purrechoz, Plantey, Polliat. — Rachat fait par Amédée de Savoie, seigneur de Bagé, à André d'Albonne, de tout ce qu'il avait près Pierreclau, ainsi que la Prévôté, moyennant 800 livres viennoises. — Charte du duc Amédée de Savoie portant abergement, en faveur d'Antoine Catlurel, dit Sage, de certains moulins qu'il avait faits sur la rivière de Veyron. — Autre abergement fait par le vice-châtelain de Pérouges pour Amédée de Savoie, donnant à Jean Trolliet la permission de faire reconstruire le moulin ruiné qui était sur la rivière de Veyron, et de se servir du cours de l'eau.

B. 696. (Volume.) — In-folio, 312 feuillets; papier.

1486. — Pont-d'Ain et ses dépendances. — Terrier latin signé Corlonon, contenant les reconnaissances des tenanciers des villages d'Entremont, Fromens, La Palud, Renova, Sales, Tannière, Varot, etc.

B. 697. (Volume.) — In-4°, 418 feuillets; papier.

1470. — Pont-d'Ain. — Terrier latin de cette châtellenie pour Saint-André-le-Châtel et Confranchettes. (Entièrement bâtonné.)

B. 698. (Volume.) — In-folio, 463 feuillets; papier.

1470. — Pont-d'Ain. — Terrier latin signé Monnyn, contenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie. (Copie des terriers précédents.) — Parmi les villages de cette châtellenie, dont il contient les déclarations, se trouvent Chiloux, La Chapelle, Nécudey, etc.

B. 699. (Volume.) — In-4°, 192 feuillets; papier.

1483. — Pont-d'Ain. — Terrier de la châtellenie contenant des reconnaissances avec la somme incorporée des redevances à Combes, Jasseron, Ramacia.

B. 700. (Volume.) — In-4°, 434 feuillets; papier.

1564. — Pont-d'Ain. — Terrier français contenant les minutes des déclarations des tenanciers pour Nécudey et Painpied.

B. 701. (Liasse.) — 9 pièces, 2 sur parchemin.

1343-1418. — Pont-d'Ain. — Déclaration de Pierre de la Balme et de Jean Bérard, châtelains de Pont-d'Ain, et Guillaume Cossé, châtelain de Saint-André-le-Châtel, commissaires du duc Louis de Savoie, seigneur de Vaud, tuteur et au nom d'Amédée, comte de Savoie, sur l'utilité d'un échange à faire entre le comte de Savoie et Pierre de Varembon dans les villages de Pont-d'Ain et Nécudey.

B. 702. (Liasse.) — 22 pièces, 2 parchemin.

1410-1471. — Pont-d'Ain. — Information sur la justice de Bellegarde, Pont-d'Ain et Timonière; — jugement de la Cour de Bresse sur la juridiction des territoires de Timonière et Vinobelin, appartenant au seigneur de Varax, etc. — Reconnaissances de biens mouvant de la châtellenie de Pont-d'Ain pour Philippe de Savoie, comte de Bagé.

B. 703. (Liasse.) — 6 pièces, 1 sur parchemin.

1471-1578. — Pont-d'Ain. — Acquisition faite par Jeanne Bullet de Pont-d'Ain de tout le droit qui appartenait à son frère sur une pièce de terre située derrière le château de Pont-d'Ain, sous le bois de Chanoz, contenant 22 bichetées. — Extraits de reconnaissances de maisons et autres biens du domaine direct du duc de Savoie, à cause du château de Pont-d'Ain.

B. 704. (Volume.) — In-folio, 307 feuillets; papier.

1417. — Pont-de-Vaux et ses dépendances. — Terrier latin signé Martin, contenant les déclarations d'une partie des tenanciers de cette seigneurie et les sommes incorporées dont ils étaient débiteurs sur Arbigniaz, Chavanes, Fromentaz, etc.

B. 705. (Volume.) — In-folio, 176 feuillets; papier.

1418. — Pont-de-Vaux. — Déclarations des villages de Saint-Bénigne, Farges, Vécors, Uchiziaz, etc.

B. 706. (Liasse.) — 22 pièces, 10 sur parchemin.

1293-1521. — Pont-de-Vaux. — Reconnaissance des habitants de tous les droits dus au souverain tant pour leur four et moulin, que pour leurs boucheries, péage et biens. — Investiture accordée par le comte Amédée de Savoie, du consentement de Bonne de Bourbon, sa femme, en faveur de Pierre de Marmont de la maison-forte de Marmont, et cession de quinze livrées de terre qu'il possédait en la châtellenie de Pont-de-Vaux. — Ordre donné par Philippe de Savoie, seigneur de Bresse, au châtelain de Pont-de-Vaux, de fournir l'argent pour la construction des moulins de ce lieu.

B. 707. (Volume.) — In-folio, 1,000 feuillets ; papier.

1478. — Pont-de-Velle et dépendances. — Terrier latin signé Durand, contenant les déclarations des tenanciers de cette châtellenie et des villages de Chavagnlaz, Cormarenche, Crotet, Crusilles, Saint-André. La première déclaration est faite par Pierre Pêcheur, autrement Canard de Chavagnac.

B. 708. (Liasse.) — 21 titres, 4 sur parchemin.

1294-1584. — Pont-de-Velle et dépendances. — Promesse faite par Guichard de Laye au roi de France concernant le bois de Macesey au territoire de Pont-de-Velle. — Permission donnée par Agnès, femme de Rodolf de Corbière, coseigneur de Bellegarde, à Boniface de Châtillon, en la vallée d'Aost, de racheter divers biens situés à Pont-de-Velle. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé et Bresse, portant concession de franchises en faveur de Pont-de-Velle pour le marché et les foires. — Copie de lettres de Louis XII ordonnant aux gens de Mâcon d'ôter le pilier et les pannonceaux du roi de France apposés sans son ordre au Bois-Chétif, situé sur les bords de la Saône, prétendu à la fois par la France et la Savoie.

B. 709. (Cahier.) — In-4°, 64 feuillets ; papier.

1407. — Pont-de-Velle. — Informations faites sur la contestation qui existait entre le comte de Savoie et le duc de Bourbon sur les limites des châtellenies de Pont-de-Velle, Toissey et de la rivière d'Avanon.

B. 710. (Cahier.) — 400 feuillets, papier.

1438-1442. — Pont-de-Velle. — Minute des extentes et des reconnaissances faites par des tenanciers de la châtellenie possédant des biens féodaux emphytéotiques et taillables. Elles sont signées par le notaire Michel Mitret, commissaire pour le duc de Savoie.

B. 711. (Liasse.) — 5 pièces, dont 4 sur parchemin.

1406-1442. — Pont-de-Velle, Poype, Preissiat, Pressy, Replonge, Revonnas. — Extraits des diverses reconnaissances faites par des tenanciers du pays de Bresse dans le mandement de Pont-de-Velle. — Rôle des tailles et complaintes dues au comte de Savoie, de trois en trois ans, par des tenanciers de *Mas*, et de biens taillables en la prévôté de Replonge, reçues en présence d'un commissaire à raison d'un denier gros par char de foin et d'une obole-gros par chaque métairie de terre, de bois ou de vigne.

B. 712. (Volume.) — In-4°, 211 feuillets ; papier.

1565. — Richemont et dépendances. — Terrier français contenant les déclarations des tenanciers de cette châtellenie et des villages de Ambournay, Bellegarde, Châtenay, Châtillon-de-la-Palu, Varey, Timonières, Follies.

B. 713. (Liasse.) — 42 pièces, 27 sur parchemin.

1288-1555. — Richemont, Saint-André-le-Bouchoux, Rives, Rivoire, Romans, Rombos, Romeney, Sachens, Saint-Albin, Saint-Amour, Saint-André-de-Briord, Saint-André-du-Bois, Saint-Bénigne, Saint-Christophe, Saint-Cyr, Saint-Denis, Saint-Étienne-de-Chalaronne, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Georges, Saint-Didier. — Inféodation faite par Robert, archevêque de Lyon, à Albert, seigneur de La Tour, du château de Saint-André. — Vente faite par Didier, seigneur de Rives, à Philippe de Savoie, évêque de Lyon, des hommes, choses et cens de ce lieu, pour le prix de 41 livres viennoises. — Copie de la donation faite par Étienne de Coligny, seigneur d'Andelot et de Jasseron, à Jean de Paix, d'un ras d'avoine de revenu annuel que ledit Étienne percevait, à titre de garde, sur chaque feu de la ville de Rivoire, de deux sextiers d'avoine sur les habitants de Montagny.

B. 714. (Registre.) — 126 feuillets ; papier.

1401-1404. — Saint-Jean-sous-Reissouse et dépendances. — Reconnaissance des maisons et autres héritages situés dans le mandement de Saint-Jean-sous-Reissouse, mouvant de la *Baillabilité* et *complainte* du comte de Savoie et du prieuré de Saint-Pierre-de-Mâcon.

B. 715. (Liasse.) — 28 pièces, 16 sur parchemin.

1285-1580. — Saint-Julien-sur-Reissouse, Saint-Julien-de-Reynat, Saint-Laurent, Saint-Martin-des-Fon-

taines, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Martin-du-Châtel, Saint-Martin-les-Vaugrineuses, Saint-Martin-de-Pont-de-Vaux, Saint-Maurice, Saint-Paul-de-Varax. — Raynaud, seigneur de Bagé, déclare que les habitants de Saint-Julien sont exempts de la leyde et du péage de Saint-Trivier; — transaction par laquelle Amédée de Savoie, comte de Bagé, déclare que la juridiction de Saint-Julien appartient à Humbert d'Asnières. — Bail à cens perpétuel d'un terrain pour construire, à Saint-Martin, un moulin à blé que des chevaux devaient mouvoir.

B. 716. (Volume.) — In-4°, 590 feuillets ; papier.

1397. — Saint-Trivier-de-Courtes et ses dépendances. — Informations rédigées en latin sur les limites de Bourgogne à Coligny et à Saint-Amour; elles sont signées Bérard.

B. 717. (Volume.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1416. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier latin ayant pour titre : « Livre premier des *extentes* de Saint-Trivier pour l'illustre et magnifique prince Amédée de Savoie; — ce sont les déclarations des tenanciers de Chaneat, Chimiliat, Fayssolles » (tome 1er).

B. 718. (Volume.) — In-folio, 348 feuillets; papier.

1416. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier de la châtellenie; déclarations des villages d'Avegnon, Beroude, Curtillières, Estrez, Jordes, Laverne, Montmerle, Malignat, etc. (tome 2e).

B. 719. (Volume.) — In-folio, 373 feuillets ; papier.

1416. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier de cette châtellenie; déclarations des villages de Bordet, Chamandre, Colonge, Curciat, Grandvaux, Vulpières, (tome 3e.)

B. 720. (Volume.) — In-folio, 291 feuillets ; papier.

1417. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier de cette châtellenie (tome 4e); déclarations des tenanciers nobles à Bellevêvre, à Corcelles, Montrichard ; — déclaration de Jean-Biolet de la paroisse de Romenev, etc.

B. 721. (Volume.) — In-folio, 153 feuillets en papier.

1422. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier de cette châtellenie (tome 5e); déclarations des villages Bellevêvre, Belpont, Branges, Corton, Cuisery, Versois, et ne renferme que des déclarations nobles.

B. 722. (Volume.) — In-folio, 613 feuillets ; papier.

1430. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier de la châtellenie ; déclarations faites à Curtillières, Bordel et Fretchise, etc.

B. 723. (Volume.) — In-folio, 627 feuillets ; papier.

1430. — Saint-Trivier-de-Courtes, contenant les déclarations en langue latine des tenanciers de la châtellenie, à Grandval, à Escopey, à Saint-Nicot-du-Bois ; — de Jean Breard, etc. ; — déclarations des communautés sous le nom de *complenta*.

B. 724. (Volume.) — In-folio, 453 feuillets; papier.

1441. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Déclarations latines des tenanciers nobles de la châtellenie dans les villages de Beauvoir, Buisserolle, Mont-Jou, Saint-Sauveur, Vernoy. — La première est celle de Philibert de La Palu.

B. 725. (Volume.) — In-4°, 716 feuillets ; papier.

1441-1443. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Déclarations des nobles de cette châtellenie, dans les villages de La Chapelle, de Monthenay, Bormont, Chavanes, Malmont, Varennes, Saint-Sauveur, Vitria.

B. 726. (Volume.) — In-folio, 723 feuillets ; papier.

1442. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Reconnaissances latines des tenanciers de la châtellenie, par Jean-Beyssard, autrement Pascal, pour les bois qu'il a à Saint-Trivier, etc.

B. 727. (Volume.) — In-4°, 53 feuillets ; papier.

1490. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Déclarations de biens situés à Losier et Montellian.

B. 728. (Volume.) — In-folio, 623 feuillets ; papier.

1520. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier latin, contenant des déclarations de tenanciers de la châtellenie sur Escopey, Chanoz, Pessolles, Laforêt, Montrichard et Vernoux.

B. 729. (Volume.) — In-folio, 693 feuillets ; papier.

1521. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier français, signé Mouloex, contenant des déclarations relatives aux villages de la châtellenie : Collonges, La Perrière, Mont-Désert, Volpullières, Les Goutrux (tome 1er).

B. 730. (Volume.) — In-folio, 637 feuillets ; papier.

1521. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier contenant les déclarations des villages de Cimandre, Curtillières, Perrous (tome 2e).

B. 731. (Volume.) — In-folio, 739 feuillets; papier.

1521. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier contenant les déclarations des villages de Besoude, Chamandrey, Montrachier, Matrignat, Messonier (tome 3e).

B. 732. (Volume.) — In-folio, 505 feuillets; papier.

1521. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier concernant Grandval, Marcelly, Montez, Bechateux (tome 4e).

B. 733. (Volume.) — In-folio, 627 feuillets; papier.

1522. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier signé par le même notaire et contenant des déclarations sur Avignon, Cormoz, Jordes, Laverne, Roujon, etc.

B. 734. (Volume.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

1547. —Saint-Trivier-de-Courtes. —Terrier français, contenant les déclarations des tenanciers de Courtoux et de Lachalnée (tome 1er).

B. 735. (Volume.) — In-folio, 679 feuillets; papier.

1547. — Saint-Trivier-de-Courtes. — Terrier signé Pelletier, contenant des reconnaissances sur Feissolles et Laforêt (tome 2e).

B. 736. (Volume.) — In-folio, 644 feuillets; papier.

1547. — Saint-Trivier-de-Courtes. Terrier contenant les reconnaissances des villages d'Escopey, Frétières, Le Montillon, Varennes, Vernoux et Montrichard (tome 3e).

B. 737. (Volume.) — In-folio, 686 feuillets; papier.

1549. — Saint-Trivier-de-Courtes. —Déclarations des tenanciers de la châtellenie pour Colombier et Grandval.

B. 738. (Volume.) — In-folio, 539 feuillets; papier.

1552.—Saint-Trivier-de-Courtes.— Terrier contenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie pour Montligeart, Perroux, Privages et Cimandre.

B. 739. (Liasse.) — 9 pièces, dont 4 sur parchemin.

1249-1379. — Saint-Trivier-de-Courtes.—Sentence arbitrale sur une contestation qui existait entre l'évêque de Mâcon et Renaud-de-Bagé, par laquelle ce dernier est tenu de payer à l'évêque, pour les dommages causés en ses terres, 800 livres viennoises, et d'engager le château de Saint-Trivier. — Transaction, par laquelle les habitants de Saint-Trivier-de-Courtes traitent avec Jean de Cuiseau pour un homicide qu'ils avaient commis. — Transaction entre Amédée de Savoie et les religieux de Montmerle pour l'exercice de la juridiction temporelle sur les hommes du couvent, etc.

B. 740. (Registre.) — 383 feuillets; papier.

XVe siècle.—Saint-Trivier-de-Courtes.—Extraits de reconnaissances des divers droits perçus au profit du duc de Savoie à Saint-Trivier, à Saint-Jean-de-Reissouse, à Mentoney et autres villages.

B. 741. (Liasse.) — 46 pièces, 28 sur parchemin.

1323-1655. — Saint-Trivier-de-Courtes, et Sainte-Croix. — Hommage prêté par Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, au comte Amé de Savoie. — Investiture accordée par le même comte en faveur de Marie, fille de Guillaume d'Antigny, femme de Hugues de Vienne, des fiefs qu'elle tenait de son père; — sauvegarde donnée par Charles VI, roi de France, en faveur de Guillaume de Vienne, son chambellan, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix.

B. 742. (Liasse.) — 47 pièces, 27 sur parchemin.

1244-1552. — Saix, La Salle, Sandrans, Sarsay, Septême, Selignat, Sermoyé, Solier, La Teissonnière, Terraux, Le Tiret, Toissy, Tol. — Donation faite par l'abbé de Saint-Ruf de Valence et par le prieur de Saint-Martin à Philippe, élu de Lyon, d'un cens sur le moulin de Septême, que l'abbé percevait. — Abergement de terre fait par Hugues de Burge, seigneur de La Balme et de Solier, en faveur de Claude, fille de Benoît-Pelletier.

B. 743. (Volume.) — In-folio, 423 feuillets; papier.

1416. — Treffort et ses dépendances. — Terrier latin de cette châtellenie. — Déclarations des nobles de ce mandement, par Pierre-Morel, seigneur de Colignat, etc.

B. 744. (Volume.) — In-4°, 457 feuillets; papier.

1423.—Treffort. —Terrier de cette châtellenie, rédigé en latin, contenant des déclarations non signées pour Bourg, Coligny, Cuisiat, Montmerle, Reversure, Villars.

B. 745. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; papier.

1441-1449. — Treffort. — Terrier contenant les déclarations des nobles pour Cuisia et Pressia.

B 746. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets ; papier.

1446. — Treffort. — Terrier de cette Châtellenie, contenant des reconnaissances sur Cuisia et les Rippes.

B. 747. (Volume.) — In-folio, 459 feuillets ; papier.

1449. — Treffort. — Terrier de cette Châtellenie rédigé en latin, contenant les reconnaissances des tenanciers pour les communautés de Meillonat, Marbos, Labergement (de Treffort), Fresne (de Treffort), Chamillies, Poysot, Saucia.

B. 748. (Liasse.) — 14 pièces en parchemin, 1 papier.

1264-1423. — Treffort (Châtellenie et dépendances). — Franchises accordées aux habitants de Treffort par Albert de La Tour et de Coligny ; — donation faite par Otton, comte palatin de Bourgogne, à Robert, duc de Bourgogne, son cousin, du fief des châteaux de Treffort, Marbos et tout ce qu'il avait dans le Revermont. — Échange fait entre Robert de Bourgogne et le comte Amédée de Savoie des châteaux de Treffort, Saint-Étienne, Marbos et Coligny.

B. 749. (Liasse.) — 27 pièces, dont 19 parchemin.

1434-1593. — Treffort, Trois-Fontaines (Châtellenies). Déposition de témoins attestant que Antoine, seigneur de Varax, n'a eu aucune part à l'arrestation de certains hommes depuis longtemps détenus à Treffort. — Extrait de l'affranchissement et de l'abergement fait par Jean Chambu, seigneur de Borsil et de Conflans, en faveur des frères Thevenin pour des biens situés à Conflans, dans le Mandement de Treffort. — Transaction passée entre Guillaume de Varax, seigneur de Longmont et ses habitants, pour le rétablissement de la maison-forte de Longmont dans la Châtellenie de Treffort.

750. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; papier.

1409. — La Valbone et dépendances. — Déclarations faites à Marguerite de Marens, dans les Dombes.

B. 751 (Liasse.) — 33 pièces, 25 sur parchemin.

1243-1693. — La Valbone, Valgrineuse, Varambon, Varas, Varenne, Verjon. — Inféodation faite par le comte Amédée de Savoie, en faveur d'Étienne du Thoire et Villars, du fief de Varax, que possédait Hugues Danton. — Permission donnée par Humbert, dauphin de Viennois, à Girod de La Palu, seigneur de Varambon, de faire paître son bétail et celui de ses sujets de Châtillon, de La Palu, de Moion et La Villette, dans les pâturages dudit dauphin, depuis la rivière d'Ain jusqu'aux îles d'Ambérieux, et de prendre, dans ces îles, le bois qui leur sera nécessaire.

B. 752. (Volume.) — In-4°, 328 feuillets ; papier.

1481. — Vernoux et dépendances. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de cette seigneurie, à Vernoux et à Romenay.

B. 753. (Liasse.) — 8 pièces, 7 sur parchemin.

XIIIe siècle — 1468. — Vernoux et Versalieu. — Testament de Louis, seigneur de Versalieu, par lequel il institue pour son héritier universel l'enfant qui naîtrait de Sibille de Varambon, sa femme. — Investiture accordée par le duc Amédée de Savoie à Jean de Tournon de la moitié du château de Versalieu, en Bresse. — Investiture accordée par le même, comme successeur de Humbert de Villars, à Jean Ferlay, de la maison-forte de Vernoux.

B. 754. (Volume.) — In-folio, 568 feuillets ; papier.

1417. — Villars et ses dépendances. — Terrier de cette Châtellenie, rédigé en latin, contenant les déclarations des tenanciers, par Guichard Robert de Moncel, danseur (saltoris.)

B. 755. (Cahier.) — In-folio, 405 feuillets ; papier.

1451. — Villars. — Terrier latin, contenant les déclarations des tenanciers pour les villages de Loyes, Boullignieux, Châtillon-de-La-Palu, Cordiat, Saint-Paul-de-Varax, Richemont, etc.

B. 756. (Volume.) — In-folio, 466 feuillets ; papier.

1462. — Villars. — Terrier latin, contenant les déclarations des tenanciers de Craut, Missiniat, Villette et Rigne-Franc. Le dernier feuillet est signé Bernard.

B. 757. (Volume.) — In-folio, 559 feuillets ; papier.

1485. — Villars. — Terrier latin, contenant les déclarations des tenanciers de Verneys, de Chambrière, Pierre Poilly et Vial.

B. 758. (Volume.) — In-folio, 385 feuillets ; papier.

1490. — Villars. — Terrier latin, contenant les déclarations des tenanciers de la Châtellenie sur les villages de Gevrieux, Molon, Pérouges, Saint-Hilaire, Vallebonne.

B. 759. (Liasse.) — 43 pièces, 40 sur parchemin.

1227-1374. — Villars et ses dépendances. — Rémission faite par Étienne, seigneur de Villars, à Humbert de Beaujeu, des châteaux de Villars, Versalieu, Montélier, Corze et Montey, de tout ce qu'il possédait depuis Saint-André à la Saône, pour 408 livres viennoises. — Cession faite par Étienne, seigneur de Villars, à Étienne, comte de Bourgogne, des droits qu'il avait sur le Puits d'Holiferne. — Privilèges et franchises accordés par Humbert, seigneur de Villars, aux habitants de cette communauté.

B. 760. (Liasse.) — 31 pièces, 29 sur parchemin.

1375-1432. — Villars. — Émancipation de Humbert de Villars par son père, avec donation des châteaux de Montdidier et Montgriffon, et confirmation de ce qui lui avait été donné pour son mariage avec Louise de Poitiers. — Sentence rendue par le Parlement de Dôle en faveur de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, contre Humbert de Thoire et Villars, par laquelle il fut décidé que Montfalcon, la vallée de Rougemont et Mornay ne dépendaient point de Villars, et que Montréal et Saint-Martin-de-France seraient du fief dudit duc, auquel le seigneur de Villars serait tenu de faire hommage.

B. 761. (Liasse.) — 31 pièces, 23 sur parchemin.

1269-1759.—Villars, Villemoutiers, Villeneuve et Villette.—Transaction passée entre Girard de La Palu et le recteur de l'hôpital de Follies, diocèse de Lyon, pour la garde et la juridiction dudit hôpital, et les lieux qui en dépendent. Il est dit qu'elle appartiendra audit Girard, à la réserve du territoire de Bordes et autres biens situés à Villette appartenant à cet hôpital. — Ordre de Charles V, roi de France, au gouverneur du Dauphiné, de mettre Aymard, comte de Valence, en possession de l'étang de Villeneuve-de-Bercy.

B. 762. (Liasse). — 23 pièces, 10 sur parchemin.

1334-1722.—Vimay et Viriat. — Lettres de Philippe de Valois et de Charles VII, rois de France, nommant des commissaires pour terminer les contestations qui existaient entre eux et les princes de Savoie, au sujet du fort de Vimiers, et du nouveau mur construit en deçà du port de Mâcon. — Lettres de Guignes de La Palu, bailli de Bresse, pour le duc Amé de Savoie, portant imposition de 300 écus sur le couvent de l'Ile-Barbe, pour la fortification du château de Vimiers, etc.

B. 763. (Liasse). — 13 pièces, 6 sur parchemin.

1441-1769. — Brion. — État des délivrances du four, de la taille et des herbes de la prairie du duc, en sa terre de Brion, certifié par Jean Viesse, chapelain de Brion, au Bailliage de La Montagne. — Sentence de remboursement du premier achat de la terre de Brion par madame de Montigny, etc.

B. 764 (Liasse.) — 16 pièces, 7 sur parchemin.

1276-1636. — Bugey. — Donation faite par Louis, seigneur de Beaujeu, à Thomas de Savoie, des revenus et fruits du Bugey, du Valromey et des châteaux de Cordon, Virieu, Châteauneuf, pendant tout le temps que ces objets seront hypothéqués audit Thomas de Savoie. — Hommage prêté par Étienne Charpilleis à Amé, comte de Savoie, et à Sébille, son épouse, seigneurs de Bugey. — Transaction entre le comte Amé de Savoie et Guillaume Du Bost au sujet de la juridiction. — Déclaration des tenanciers de la Châtellenie de Belley, etc.

B. 765. (Liasse.) — 11 pièces, 9 sur parchemin.

1360-1769. — Bugey. — Abergement-le-Petit, Ambérieux, Alimes, Bourg et Anglefort. — Lettre de la duchesse Blanche, tutrice de Charles-Jean-Amé, duc de Savoie, son fils, mandant aux officiers de Bugey, au châtelain de Châteauneuf d'observer l'abergement qu'elle a accordé à Christine Michel, de deux pièces de bois dans la montagne d'Abergement-le-Petit.

B. 766. (Volume.) — In-folio, 165 feuillets; papier.

1419. — Arban. — Terrier latin, contenant diverses reconnaissances faites dans cette seigneurie, à Bovent, Virix, Lavanciat, Marchione.

B. 767. (Cahier.) 30 feuillets, papier.

1334-1537. — Arban et Arbignieu. — Reconnaissances de divers tenanciers tenant des biens de Claude de Challand, seigneur d'Arban; — reconnaissance passée en faveur de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, par Berton de Faverges, pour le château de La Rochette-d'Arbignieu, etc.

B. 768. (Volume.) — In-folio, 501 feuillets; papier.

1570. — Avanciaz. — Terrier français, contenant des reconnaissances pour cette seigneurie, à Saint-Didier-de-Neiron, à Saint-Martin-de-Mirebel, à Saint-Maurice-de-Beynoz, à Beynoz, à Saint-Cyr-du-Mont-d'Or, à Collonges et à Lyon.

B. 769. (Liasse.) — 29 pièces, 11 en parchemin.

1255-1569. — Ballon, Balme, Balmey, Labarre et Bechiraisin. — Hommage prêté par Étienne de La Balme, au nom de Guillaume de Valence, à Philippe de Savoie, pour sa maison-forte de La Balme, près Cerdon; — reconnaissance faite par Jeanne de Béchiraisin, veuve d'Aimon Bouard, à Guy et Thomas Le Roux, citoyen de Belley, des biens qu'ils possédaient en franc-alleu à Béchiraisin, etc.

B. 770. (Liasse.) — 25 pièces, 16 sur parchemin.

1289-1733. — Belley et Brens. — Vente faite par Hugue Bonard à Amé de Savoie d'une grande maison sise dans la ville de Belley, avec une grange. — Lettre d'Amé de Savoie, prenant sous sa sauvegarde les manants et habitants de la ville de Bellay; — confirmations du comte Aymon en 1331, et d'autres princes en 1351 et 1388. — Transaction entre Amé de Savoie et l'évêque de Belley, pour les limites des juridictions du château de Rossillon et de la ville de Belley.

B. 771. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets; papier.

1447. — Billigniat.— Terrier latin, contenant des reconnaissances de noble Huguemin Alamand, pour les paroisses de Billigniat, Gevressia, Marchon et Oyonnaz.

B. 772. (Liasse.) — 11 pièces, 5 sur parchemin.

1278-1524. — Billias, Billy, La Roche, Briord, Saint-André et Blie. — Hommage fait par Étienne de Selleneuve au comte Philippe de Savoie, pour une vigne située dans la paroisse de Billy. — Sentence du Conseil ducal sur le procès existant entre le procureur fiscal du duc et Guy de Gerbois pour les limites de la Châtellenie de Billy. — Copie de l'accord fait entre Guigne dauphin de Vienne et Amblard de Briord, portant cession à ce dernier de la juridiction sur la paroisse de Seillonnas, au Mandement de Saint-André.

B. 773. (Volume.) — In-4°, 354 feuillets; papier.

1510-1519. — Cerdon. — Terrier intitulé : « Protocole de Jean Ferrat et Pierre Ultreys, receveurs des extentes de Cerdon. » — Reconnaissances sur les paroisses de Santonay, Malaval, Malpuis et Revoir.

B 774. (Liasse.) — 23 pièces, 13 sur parchemin.

1294-1585. — Cerdon et Barrio, Cezeiriat et Cezeirieu, Chanay, Charivey, Château-Gaillard, Châteauneuf. — Donation faite par Aimars de Poitiers, comte de Valence, en faveur de Marguerite, sa sœur, femme de Roger, seigneur de Clasac, du château et Mandement de Châteauneuf. — Hommages faits par divers particuliers de Châteauneuf en Valromey, à Guichard de Clermont coseigneur dudit lieu. — Exploits par l'ordre du duc de Savoie contre les usurpateurs des montagnes de Valromey dans le Mandement de Châteauneuf. — Copie des lettres de Louis duc de Savoie pour la conservation de la propriété des montagnes usurpées dans ce Mandement.

B. 775. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets; parchemin.

1345. — Châteauneuf et ses dépendances. — Terrier rédigé en latin, portant le titre suivant : « Hec est extenta castellanie Castrinovi, facta per manum Jacobi de Bissingio. » — Déclaration des villages de Sotonot, Reveyria, Nantua, Charancins, Blannot.

B. 776. (Volume.) — In-folio, 187 feuillets; papier.

1345. — Châteauneuf. — Terrier latin, contenant l'énumération des revenus de cette Châtellenie, des cens dus par les hommes taillables, les francs et les nobles au prince Louis de Savoie, seigneur de Vaud.

B. 777. (Volume.) — In-folio, 150 feuillets; papier.

1386. — Châteauneuf. — Terrier latin, contenant les déclarations des divers tenanciers de la Châtellenie par les villages de Belmont, Chamilloux, Condamine, Virieu, Saint-Martin.

B. 778. (Volume.) — Grand in-folio, 151 feuillets; papier.

1420. — Châteauneuf. — Terrier latin, contenant les reconnaissances des tenanciers nobles de la Châtellenie de Châteauneuf, dans le Valromey, par Sauvement, de Belmont, de La Palaye, Claude de La Balme et Jacques de Grandmont.

B. 779. (Volume.) — In-4°, 96 feuillets; papier.

1450. — Châteauneuf. — Reconnaissances de divers tenanciers de cette Châtellenie, dans les villages de Veglens, Tremblay, Cormarenche, Chamillon.

B. 780. (Volume.) — In-folio, 322 feuillets; papier.

1461. — Châteauneuf. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie pour les villages de Châteaurouge, Chaume, Hostel, La Balme, Prengen.

B. 781. (Volume) — Grand in-folio, 443 feuillets; papier.

1477. — Châteauneuf. — Reconnaissances des tenanciers de la Châtellenie sur Beaumont, Champagny, Chavornay, Hostosne, Ruffieu.

B. 782. (Volume.) — In-folio, 611 feuillets; papier.

1502. — Châteauneuf. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie sur Feligneux, Mauclerc, Mussins, Vaux.

B. 783. (Volume.) — In-folio, 216 feuillets; papier.

1515. — Châteauneuf. — Reconnaissances faites sur le village de Ruffieu par Claude et Matthieu Colomb, dans la Châtellenie de Châteauneuf du Valromey.

B. 784. (Liasse.) — 80 pièces, dont 8 sur parchemin.

1301-1573. — Châteaurouge, Châtelard, Châtelfort, Châtillon-de-Corneille, Châtillon en Michaille, Chavornay. — Reconnaissance faite par Jean, seigneur de Châtillon de Michaille, au comte Amé de Savoie, pour le château de Châtelfort, sauf la fidélité due au seigneur de Montluel. — Remise faite par le châtelain de Châteaurouge en Valromey de ce même château au procureur d'Amé de Chypre, duchesse de Savoie.

B. 785. (Cahier.) — In-4°, 337 feuillets; papier.

1475. — Chazey. — Reconnaissances rédigées en latin, relatives à diverses paroisses de cette Châtellenie et de ses dépendances, à Blie, Aignieu, Sainte-Julie.

B. 786. (Cahier.) — In-4°, 248 feuillets; papier.

1475-1476. — Chazey. — Reconnaissances latines de divers tenanciers de cette Châtellenie à Blies et à Sainte-Julie.

B. 787. (Cahier.) — In-4°, 271 feuillets; papier.

1517. — Chazey. — Reconnaissances rédigées en latin pour Sainte-Julie et Rignieu.

B. 788. (Volume.) — In-4°, 425 feuillets; papier.

1544. — Chazey. — Reconnaissances rédigées en français pour Hôpital-Nenin, Rignieu et Blie, et reçues par Pierre Durand, commissaire pour le Mandement de Chazey.

B. 789. (Liasse) — 18 pièces, 16 sur parchemin.

1426-1459. — Chazey. — Cession faite par Béraude de Grangieux, seigneur de Chazey, femme de Léonard de Châtillon, à Pierre de Grangieux, son oncle, de tous ses droits sur la succession de son aïeul. — Acte de subhastation du château de Chazey avec les villages de Blye et Rigneux-le-Désert, à l'occasion de sommes dues pour achat d'habillements, chevaux et autres choses pour le service du pape Félix V, alors comte de Savoie.

B. 790. (Liasse.) — 50 pièces, 2 sur parchemin.

1460-1574. — Chazey. — Cession faite par Guillaume Théaud de Chazey sur Ain d'une maison située près des murailles de ce lieu, en faveur de Georges, seigneur de Varax. — Donation faite par Georges de Varax, seigneur de Chazey à Antoine de Varax, son petit-neveu, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur certaines créances. — Donation faite par le même à Philippe de Savoie de ses châteaux de Loyette, Chazey, Sainte-Julie, Saint-Germain et de plusieurs moulins sur le Rhône.

B. 791. (Liasse.) — 76 pièces, 16 sur parchemin.

1580-1615. — Chazey. — Vente faite par Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, à Bénigne Patey, son trésorier général, de la seigneurie de Chazey, moyennant 6,000 écus d'or.— Accord rédigé en italien, fait entre Laurent Grimaldi au nom de Jacques de Savoie et Pompée Brioso au nom de Trivulzi, pour l'échange de la seigneurie de Loyette avec le comte de Tende. — Enumération des revenus de la terre de Chazey. — Mémoire pour la construction d'un pont de pierre sur l'Ain à Chazey.

B. 792. (Liasse.) — 9 pièces, 8 en parchemin.

1288-1508. — Cleizieu, Contrevoz et Corcelles. — Reconnaissances des personnes qui tenaient des biens à Cleizieu en Bugey, mouvant du domaine du duc de Savoie. — Échange de la maison-forte de Corcelles contre la moitié de la forêt de Corcelles, entre le comte Amé de Savoie et Hugues de Chandey.

B. 793. (Volume.) — In-folio, 388 feuillets; papier.

1444. — Cordon et ses dépendances. — Terrier latin, contenant les reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie, dans laquelle se trouvaient les paroisses de Belley, Albigna, Félignon, Glandion, Prémacel. — Ce terrier est reçu Malet.

B. 794. (Volume.) — In-4°, 426 feuillets ; papier.

1498. — Cordon. — Terrier latin, contenant des reconnaissances de cette Châtellenie sur Peyriat, Géligna, Cuchet, Signies.

B. 795. (Liasse.) — 13 pièces, 12 sur parchemin.

1196-1551. — Cerdon, Cormarenche, Cornillon, maison-forte de Cotes, Culos, Escrivieus, Genissias, Grand-mont. — Confirmation par le comte Amé de Savoie d'une convention par laquelle Rignier, abbé de Saint-Rambert, céda au comte de Savoie le château de Cornillon. — Inféodation par le comte Amédée de Savoie du château de Châteauneuf dans le Mandement de Cordon, en faveur de Pierre Serbais, seigneur dudit lieu.

B. 796. (Volume.) — In-folio, 68 feuillets ; papier.

1355. — Grolée et ses dépendances. — État succinct, fait en latin, des reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie, comprenant leurs noms et le montant de leurs redevances relatives à Crapayen, Fungenz, Viraysol.

B. 797. (Volume) — In-folio, 208 feuillets ; papier.

1391. — Grolée. — Terrier contenant des déclarations pour Ansollin, Arrandon, Cyrins, Rix, Lhuys, Marchand.

B. 798. (Volume.) — In-folio, 254 feuillets; papier.

1431. — Grolée. — Reconnaissances en langue latine, faites par les tenanciers de cette Châtellenie, pour les paroisses de Millieu, Crochedenot, Fongeans, Vereray.

B. 799. (Volume.) — In-folio, 335 feuillets ; papier.

1438. — Grolée. — Déclarations latines sur Crapoyen, Charenton, Plivieu, Rechignon, Rollanderiaz, Varepoz, Ullieu.

B. 800. (Liasse.) — 19 pièces, 16 sur parchemin.

1319-1435. — Copie de la donation faite par Jacquelin, seigneur de Grolée, à Guigue, dauphin de Viennois, et inféodation faite par ce même dauphin du château et territoire de Grolée, hommes et choses. — Testament de Jacquelin de Grolée. — Investiture faite par Aymon, comte de Savoie, en faveur de Jean de Grolée, des biens que son père avait à Neyriac du côté de la Savoie.

B. 801. (Volume.) — In-4°, 274 feuillets ; papier.

1499. — Hotonne et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie et de celle de Ravoire.

B. 802. (Liasse.) — 35 titres, dont 5 parchemin.

1317-1634. — Hotonne, Inflafol, Isarnore, Lagnieu Lantenay. — Contrat d'un échange fait entre Humbert, dauphin de Viennois, et Perret de La Fontaine, pour la forê de Charambert et le moulin Couchet près Lagnieu. — Procès-verbal des dégâts causés par un orage à Lagnieu, à Saint-Saturnin et Buxy ; — récépissés pour des frais faits à Lagnieu pour la réception du roi des Romains. — Lettre patente de Jacques de Savoie, duc de Nemours, confirmant les privilèges de Lagnieu, dans le mandement de Saint-Sorlin.

803. (Volume.) — In-4°, 299 feuillets ; papier.

1477. — Lompnes. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie.

B. 804. (Liasse.) 50 pièces, 4, parchemin.

1267-1786. — Lompnes, Lompnieus, Longe-Combe. — Reconnaissance faite par Guillaume de Longe-Combe au comte de Savoie de tout ce qu'il avait à Corcelle, dans la paroisse de Vons et au château de Longe-Combe. — Procès pour la forêt de Lompnes, entre M. de Clermont et les habitants de Lompnes.

B. 805. (Volume.) — In-4°, 552 feuillets; papier.

1520. — Loyette et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin faites par les tenanciers de cette seigneurie, pour les villages de Marcillat, Saint-Bulbaud, Sainte-Julie, Blie, Port-Gallant, Pacien, en Dauphiné.

B. 806. (Liasse.) — 24 pièces, 17, parchemin.

1251-1732. — Loyettes, Luyres, Luyrieu, Lhuis, Les Marches et Marignieu. — Quittance de Nicose, veuve de Guillaume, seigneur de Luirieu, en faveur de Pierre de Savoie, de tout ce qu'il devait à son mari défunt. — Transaction faite par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Jean de Luirieu sur une contestation relative à l'hommage, etc.

B. 807. (Volume.) — In-folio, 123 feuillets ; papier.

1419. — Matafelon et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie, pour Amedée de Savoie, duc de Chablais et d'Aost, marquis d'Italie et de Piémont, pour les villages de

Bomboy, Chatoua, Condamine, Charmines, Mons, Orphentanoz, Isernore.

B. 808. (Volume.) — In-folio, 493 feuillets : papier.

1473. — Matafelon. — Reconnaissances rédigées en latin des tenanciers de cette seigneurie pour les villages de Buxy, Chaliaz, Chanchiaz, Dortan, Menton, Savoignia, Intriaz.

B. 809. (Volume.) — In-folio, 135 feuillets ; papier.

1474. — Matafelon. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie, à Arbeul, Bombois, Dortan, Intriaz.

B. 810. (Volume.) — In-folio, 483 feuillets ; papier.

1500. — Matafelon. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie, pour Philibert de Savoie, sur Condamine, Curtil, Coysel, Surpyas, Toiretas.

B. 811. (Volume.) — In-folio, 171 feuillets ; papier.

1505. — Matafelon. — Reconnaissances des tenanciers nobles, rédigées en latin par Antoine Moyssard, seigneur de Planet, etc.

B. 812. (Liasse.) — 14 pièces, 6 sur parchemin.

1288-1722. — Matafelon, Mesnié, Mont-près-Poncin, Montagnieu, Montferrand. — Reconnaissance passée par Philippe de Montferrand au comte Amédée de Savoie de la maison-forte de Montferrand et de tout ce qu'il avait près de Langres, dans le Mandement de Montferrand. —Affranchissement fait par le seigneur de Mesnié en faveur de Mermelle, Métral, taillable et mainmortable, pour la somme de cinq ducatons, etc.

B. 813. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets ; papier.

1402. — Montréal et ses dépendances. — Relevé des noms des tenanciers de cette Châtellenie et de la valeur de leurs redevances.

B. 814. (Volume.) — In-4°, 191 feuillets ; papier.

1427. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie pour les villages de Saint-Martin-du-Frêne, La Condamine, La Doye et Malliac. Elles sont signées par le notaire Bertrand.

B. 815. (Volume.) — In-folio, 500 feuillets ; papier.

1427. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie pour les villages d'Apremont, Belignia, Escallon, Nantua et Oyonnax.

B. 816. (Volume.) — In-folio, 370 feuillets ; papier.

1427. — Montréal. — Reconnaissances rédigées en latin et signées par Corlonon, pour les paroisses de Balinet, Brenon, Brulex, Charix, Civria, Corcelettes, Crépia, Charvilla.

B. 817. (Volume.) — In-folio, 530 feuillets ; papier.

1460. — Montréal. — Reconnaissances latines, faites par les tenanciers de cette Châtellenie, sur Entriat, Estallon, Evron, La Condamine, Gevreyssia, Lantenay. Elles sont signées Juvanon.

B. 818. (Volume.) — In-folio, 841 feuillets ; papier.

1460. — Montréal. — Reconnaissances sur les villages d'Isnave, Martignat-de-Lisle, Mallia, Matafelon, Mont. Signé Juvanon.

B. 819. (Volume.) — In-folio, 513 feuillets ; papier.

1464. — Montréal. — Reconnaissances pour les paroisses de Lestanches, Corlier, Lescheriaz, de Rivéria, Maison-forte-de-Lisle, Martignat. Signé Juvanon.

B. 820. (Volume.) — In-folio, 481 feuillets ; papier.

1466. — Montréal. — Reconnaissances latines faites par des tenanciers nobles pour les villages de Brion, Cerdon, Colleron, Cotreffort, Essert, Oyonnas.

B. 821. (Volume.) — In-folio, 3?5 feuillets ; papier.

1467. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers nobles Georges de Luyrieux, Antoine de Buxy, Louis de Grolée et Jean d'Oyonnas, pour des biens situés dans cette Châtellenie.

B. 822. (Volume.) — In-4°, 168 feuillets ; papier.

1475. — Montréal. — Reconnaissances latines, faites pour des biens situés à Brenoz, Chevillard, Garde, La Condamine, La Doix, Malliaz, Nantua et Saint-Martin-du-Frêne. (Signées Sébastien Gros.)

B. 823. (Volume.) — In-folio, 509 feuillets ; papier.

1483. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers. — « *Incepit primus ruralium.* » Signé Clavel : pour les lieux de Entriat, Alé, Chongia, Marchion, Nerciat, Perrigny, Peysiaz, Saint-Donat.

B. 824. (Volume.) — In-folio, 402 feuillets ; papier.

1484. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers de la Châtellenie, pour Vic, Isnave, Trémons, Talipiaz, Montchevillard.

B. 825. (Volume.) — In-folio, 201 feuillets ; papier.

1487. — Montréal. — Reconnaissances latines, signées Clavel, sur Brénon, Chivillard, Condamine-La-Doix.

B. 826. (Cahier.) — In-4°, 186 feuillets ; papier.

1493-1494. — Montréal. — Tableau donnant le nom des tenanciers, celui des lieux où ils ont des biens et la valeur de leurs redevances.

B. 827. (Volume.) — In-4°, 553 feuillets ; papier.

1503. — Montréal. — Terrier relatif à Brenoz, Cerdon, Corcetelle, Nantua.

B. 828. (Volume.) — In-folio, 734 feuillets ; papier.

1503. — Montréal. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette Châtellenie, pour les villages ou hameaux de Brenoz, Brion, Balmet, Isernore, Cerdon, Isnave, Nantua. — Ce terrier est signé Perretz.

B. 829. (Volume.) — In folio, 697 feuillets ; papier.

1503. — Montréal. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie, signées Perretz, pour les villages de Lanteney, Outriaz, Chevrillon, Balmet, Condamine-le-Duc.

B. 830. (Liasse.) — 12 pièces, 8 sur parchemin.

1401-1722. — Montréal et ses dépendances. — Procuration donnée par Humbert de Thoire et Villars à Guillaume de Sainte-Croix et de Saint-Georges et à Jean Danges, seigneur d'Algeville, pour traiter avec le duc de Bourgogne, pour un arrêt rendu par le Parlement de Dôle relativement au château de Montréal, et en faire l'hommage audit duc. — Accord fait entre Amédée de Savoie et le duc de Bourgogne, par lequel ce dernier cède au comte de Montréal Matafelon, Apremont, Saint-Martin-de-Frêne et la garde de Nantua, etc.

B. 831. (Liasse.) — 55 pièces, 27, parchemin.

1256-1436. — Mornay. — Hommage prêté par Simon de Joinville, seigneur de Gex, à Raoul de Genève, pour la terre de Mornay. — Obligation passée à Dunkerque par Gaspard de Granval, qui fut seigneur de Mornay, à Guillaume de Bains pour la rançon de certains prisonniers anglais. — Récépissé donné par Brunel de Barriot à Girard de Grandval pour quatre plats d'argent. — Donation faite au dernier survivant de tous leurs biens, par Évrard de Mornay, à Girard de Granval, chevalier d'honneur du roi d'Angleterre.

B. 832. (Liasse.) — 29 pièces, 4, parchemin.

1391-1542. — Mornay, Martorey, Mur et Mussel. — Lettre de Louis de Savoie, prince de Piémont, mandant aux officiers du Bugey de mettre Messire Allamand en possession de la Châtellenie d'Arban, à lui donnée en échange du château de Mornay. — Registre des amendes et condamnations prononcées aux assises de Mornay. — Déclarations faites par divers tenanciers en faveur de Claude Challand, baron de Mornay.

B. 833. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets ; papier.

1554. — Nantua et ses dépendances. — Déclarations faites par les tenanciers de cette Châtellenie à Cerdon, Sessiaz, Erion, Gevressiaz, Isernore, Oiselle, Samegniaz, etc.

B. 834. (Volume.) — In-folio, 63 feuillets ; papier

1447. — Natage. — Reconnaissances faites par le seigneur d'Entremont pour sa maison-forte de Natage.

B. 835. (Liasse.) — 11 pièces, 6 sur parche

1275-1532. — Natage, Orches, Saix, Ordonnas et Oyonnas. — Donation faite par Cuigne, seigneur de Domeissin, de sa maison-forte de Natage au comte Amé de Savoie, qui lui en donna ensuite l'investiture. — Convention faite entre Philippe de Savoie, comte de Bourgogne, et les habitants d'Orches en Bugey sur les communaux de cette paroisse.

B. 836. (Volume.) — In-4°, 125 feuillets ; papier.

1569. — Nieu. — Reconnaissances faites pour Nieu et Cordon.

B. 837. (Volume.) — In-4°, 153 feuillets ; parchemin.

1343. — Pierre-Châtel et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin par Jacques Le Bissinge, notaire, faites par les tenanciers de cette Châtellenie, pour les villages de Barbut, Charmont, Chimilloux, Magnins, Oyselet, Viscigains et Saint-Didier, etc.

B. 838. (Liasse.) — 157 feuillets, papier.

1343-1511. — Pierre-Châtel. — Registre des extentes de la Châtellenie de Pierre-Châtel, fait par Jacques Bissinge, sur Charmont, Marnix, Saint-Didier.

B. 839. (Liasse.) — 40 feuillets, papier ; 6 sur parchemin.

1297-1729. — Poncin, Cerdon, Saint-Sorlin et Preyssin. — Permission accordée par Humbert de Thoyre à Jean Santona, prévot de Poncin, de moudre à ses moulins et de cuire à ses fours sans rien payer. — Protestation des fermiers du péage de Baux et Poncin sur la diminution de la monnaie viennoise qu'on exigeait pour le péage. — Donation faite par Humbert, seigneur de Thoyre et Villars, à Jean, dauphin de Vienne, de ses châteaux de Villars et Poncin, à condition d'hommage.

B. 840. (Volume.) — In-4°, 146 feuillets ; papier.

1498. — Premeyssel et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette seigneurie, pour les villages de Eva, Julligna, Lonchamp, Saint-Senis.

B. 841. (Volume.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1346. — Rochefort et ses dépendances. — Déclarations rédigées en latin, faites par Jacquemet de Bissinge, clerc notaire, pour la Châtellenie de Rochefort-en-Bugey, de laquelle faisaient partie Avreciaz, Chonnat, Casttonet, Pollioux, Marignoux.

B. 842. (Volume.) — In-folio, 304 feuillets ; papier.

1409. — Rochefort. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de cette Châtellenie, de laquelle faisaient partie Anvineux, Bossion, Chavolay, Grammont, Port.

B. 843. (Volume.) — In-4°, 153 feuillets ; papier.

1354. — Rossillon-en-Bugey et ses dépendances. — Reconnaissances des tenanciers de cette Châtellenie, de laquelle faisaient partie les villages de Ambleon, Boissieu, Rouz, Chazey, Saint-Sulpice, Valbenchiaz.

B. 844. (Volume.) — In folio, 167 feuillets ; papier

1359. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées en la faites par les tenanciers de la Châtellenie, de laquelle saient partie Armisey, Aspagniens, Audert, Beaumes, lomieu, Grevint, L'hôpital, Massignou, Pugieu, Saint main, Seyssieu.

B. 845. (Volume.) — In-folio, 282 feuillets ; papier.

1385. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées latin, pour le comte de Savoie, par les tenanciers de la tellenie, de laquelle faisaient partie Amblaon, Barbelli Contrevox, Saint-Martin.

B. 846. (Volume.) — In-folio, 688 feuillets ; papier.

1428. — Rossillon — Terrier (signé Cochenard, taire) concernant les villages de Armiset, Charmont, rius, Coudon, Longe, Courbe, Marchand, Pierre-de-Reve Ouglat.

B. 847. (Volume.) — In-folio, 730 feuillets ; papier.

1429. — Rossillon. — Reconnaissances relatives villages d'Albignon, Benance, Chalax, Fougin, Lomp Samassia, Unglatz.

B. 848. (Volume.) — In-folio, 207 feuillets ; papier.

1433. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées latin par Cochenard, des tenanciers nobles de la Châtelle et des villages d'Armey, Chalorges, Monbriziat.

B. 849. (Volume.) — In-folio, 449 feuillets ; papier.

1455. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées latin, par les divers tenanciers de la Châtellenie, Je Champagny, bourgeois de Rossillon, etc.

B. 850. (Volume.) — In-folio, 569 feuillets ; papier.

1455. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées latin pour les villages de Courtevaux, Balme, Montbressi Boissieux, Billignin.

B 851. (Volume.) — In-folio, 643 feuillets ; papier.

1457. — Rossillon. — Reconnaissances rédigées latin, et signées Bougain, faites par les divers tenanci de la Châtellenie : Jean de la Forêt, Gabriel de Montdrag Jean de Chatillon, Humbert de Grandmont.

appelé Vernay, situé à Saint-Appolinard. — Inféodation du comte Amédée de Savoie, en faveur de Girard d'Estres, du château de Saint-Denis-le-Chausson, en Bugey, moyennant entrage de 2,200 florins d'or.

B. 868. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets ; papier.

1450. — Saint-Didier-de-Cerdon et Balme. — Reconnaissances des tenanciers de cette seigneurie, par Claude Vermeil, Jean Giraud, Humbert, procureur, etc.

C. 869. (Liasse.) — 13 pièces, 10 sur parchemin.

1267-1524. — Saint-Germain-des-Paroisses. — Vente faite par Hugues Renaud à Guichard Genevais, du consentement d'Humbert de Thoire, d'un meix ou mas sis dans la paroisse de Saint-Germain, près Châtellard. — Hypothèque donnée par Antoine de Montferrand pour 900 florins d'or pour la dot de Jeanne, sa femme, sur les revenus de sa maison forte, située au village de Saint-Germain. Hommage prêté par les habitants de Saint-Germain au duc Charles de Savoie entre les mains de son commissaire.

B 870. (Volume.) — In-folio, 168 feuillets; papier.

1344.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert avec leurs dépendances. — Terrier de cette châtellenie comprenant l'analyse des déclarations de Saint-Germain, avec les revenus incorporés; celles de Remens, Torcy, Langes, Saint-Rambert.

B. 871. (Volume.) — In-folio, 336 feuillets; papier.

1385.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances des tenanciers de cette châtellenie, de laquelle font partie Ambronay, Ambérieux, Bettans, Tremolier.

B. 872. (Volume.) — In-4°, 270 feuillets; papier.

1385.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin et signées Pellyut, faites par les tenanciers : Pierre de Varambon, Humbert de Rup, Pierre Grelu, Antoine, bailly de Saint-Rambert, Laurent de Laye.

B. 873. (Volume.) — In-4°, 225 feuillets; papier.

1411.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances des tenanciers de Château-Gaillard, Saint-Rambert et Tiret.

B. 874. (Volume.) — In-folio, 530 feuillets; papier.

1422.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances des tenanciers : Jean Pitrat, Jean Constant, Pierre Girard, Humbert Hugonnet, etc.

B. 875. (Volume.) — In-folio, 568 feuillets; papier.

1422.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances en faveur du duc Amédée de Savoie, rédigées par Corlonone et faites par Antoine Bourland, Etienne de Charmoiz, Pierre Robin, etc.

B. 876. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets; papier.

1429-1469. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin par Antoine de Charmaz, Guillaume Constant, Antoine Cornu, Jean Cholet, etc.

B. 877. (Volume.) — In-folio, 164 feuillets; papier.

1448.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances des tenanciers de cette châtellenie pour Cormoz, Valérias, etc.

B. 878. (Volume.) — In-folio, 442 feuillets; papier.

1449.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin, faites pour cette châtellenie, pour Alemos, Ambatrix, Chazey-sur-Ain, Douves, Leymeu, Saint-Denis, Saint-Rambert, etc.

B. 879. (Volume). — In folio, 431 feuillets; papier.

1449.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin, faites à Saint-Germain d'Ambérieux par Jean Novelet, Antoine de Canal, Jean Charnat, Michel Ramponnet, etc.

B. 880. (Volume.) — In-folio, 206 feuillets; papier.

1450.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances faites par les tenanciers de la châtellenie pour Ambérieux, Ambrenieux, Romanies-sur-Ain, etc.

B. 881. (Volume.) — In-folio, 164 feuillets; papier.

1476.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de la châtellenie : Guillaume Mathey, Digon, Cholet, Antoine Passafole, Claude Perrier, etc.

B. 882. (Volume.) — In folio, 623 feuillets ; papier.

1476.— Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Lettres de commission données par Yolande, sœur aînée du roi de France, duchesse de Savoie, tutrice du duc Philibert, son fils. — Aveu de Jean Croset, etc.

B. 883. (Volume.) — In-folio, 1035 feuillets; papier

1490. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances signées : Gros, notaire, pour Ambérieux, Ambatrix, Ambronay, Beltans, Comoz, Tiret, Château-Gaillard.....

B. 884. (Volume.) — In-folio, 502 feuillets ; papier.

1496. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin, pour les tenanciers de la châtellenie, pour d'Onciaz, Reculafol et Varilles.

B. 885. (Volume.) — In-folio, 144 feuillets ; papier.

1498. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin, pour les paroisses d'Ambérieux, Almor, Argil, Balme, Luysandré, Mortier, Plons, Rienlafol.

B. 886. (Volume.) — In-folio, 459 feuillets ; papier.

1590. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Reconnaissances rédigées en latin : « Recognicio, sive annualis debicte confessio Antonii filii quondam Antonii de Furno. »

B. 887. (Liasse.) — 6 pièces, 1 en papier.

1385-1449. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert, avec leurs dépendances. — Reconnaissances des fiefs nobles de Saint-Rambert. — Abergement donné par le comte Amé de Savoie d'une maison à lui échue à défaut d'investiture et de payement de droits féodaux. — Vente faite par le pape Félix V à noble Georges de Varax de la maison forte située près de la porte de Saint-Germain, etc.

B. 888. (Registre.) — In 4°, 648 feuillets; papier.

1476. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Extraits des reconnaissances des maisons et biens emphytéotiques existant au lieu et mandement de Saint-Germain, et desservis à cause d'iceux dus au duc de Savoie.

B. 889. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets; papier.

1490. — Saint-Germain-d'Ambérieux et Saint-Rambert. — Extraits de reconnaissances des biens emphytéotiques et des servis annuels à cause d'iceux dus au duc de Savoie, pour le château et mandement de Saint-Germain-d'Ambérieux.

B. 890. (Liasse.) — 38 pièces, 11 parchemin.

1270-1639. — Saint-Germain-d'Ambérieux, Saint-Julien, Saint-Martin-de-Frêne, Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Sentence arbitrale prononcée par le prieur de Bonvoisin et abbé de Suze, par le doyen de Mont-Saint-André en Savoie, et par Jean de Castellana, sur la contestation qui existait entre Philippe, comte de Savoie, et Gérard de Saint-Rambert, touchant la juridiction de ce château. — Notification faite à Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, de l'accord fait entre ses commissaires et l'abbé de Saint-Rambert pour la juridiction du bourg.

B. 891. (Registre.) — In-4°, 954 feuillets; papier.

1494. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Extrait des reconnaissances des tenanciers de Villebois et du bois du marquisat de Saint-Sorlin, des biens par eux possédés dans lesdits territoires.

B. 892. (Registre.) — In-4°, 554 feuillets ; papier.

1495. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Extraits des reconnaissances des biens tenus par les habitants d'Ambérieux, Saint-Rambert, etc., en emphytéose, et du domaine direct du duc Charles de Savoie, à cause du château de Saint-Germain. — Déclarations de Pierre Marbos, François Balet, curé d'Ambérieux, Jean Girard, Jacob de Rupt.

B. 893. (Registre.) — In-4°, 336 feuillets; papier.

1495. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Extraits de reconnaissances pour des biens tenus en emphytéose et des servis dus par les habitants de Mont-de-Langes, faites par devant le notaire Jean Gros, commissaire des extentes de Saint-Rambert. — Aveux de Louis Ferrant, Aimont Hugonnet, Jean Morellet, Jean de Grandmont, seigneur de Mont-Griffon, etc.

B. 894. (Registre.) — In 4°, 738 feuillets; papier.

1496. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Extraits de reconnaissances pour des biens emphytéotiques, des servis annuels et des gardes dus au duc de Savoie à cause du château et mandement de Saint-Rambert par Jean Maclet, Pierre Guichard, Martin Barbaz.

B. 895. (Registre.) — In-4°, 812 feuillets ; papier.

1514-1694. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Extraits des reconnaissances faites par des tenanciers de Lagnieu, Vaux, Ambérieux, Saint-Rambert et Saint-Sorlin.

B. 896. (Registre.) — In-4°, 812 feuillets ; papier.

1514-1594. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Reconnaissances faites par les vénérables hommes Benoît et Germain Picard frères, par Philibert Vassien, Claude Bamallet, Guillaume Roy, de Lagnieux.

B. 897. (Registre.) — In 4°, 263 feuillets; papier.

1514-1524. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Minutes de Jean Gros et Claude de Montfalcon, commissaires des extentes du mandement de Saint-Sorlin pour le duc Charles de Savoie.

B. 898. (Registre.) — In-4°, 599 feuillets; papier.

1515-1518. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Protocole de Claude de Montfalcon et Jean Gros, commissaires des reconnaissances de Saint-Sorlin, Lagnieu et Souclin-en-Bugey pour le duc Charles de Savoie.

B. 899. (Registre.) — In-4°, 1,125 feuillets; papier.

1514-1524. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Protocole de Claude de Montfalcon et Jean Gros, commissaires des reconnaissances de Saint-Sorlin, Lagnieu et Souclin-en-Bugey pour le duc Charles de Savoie.— Acte d'une cession faite par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours et comtesse de Genevois, à Gaspard de Fonte, de tous les biens qu'elle avait recueillis dans la succession du nommé Belli, son homme taillable, mort sans enfants.

B. 900. (Liasse.) — 14 pièces, 5 parchemin.

1546-1576. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin. — Revente faite par Prosper de Genève, chevalier de l'ordre, et seigneur de Lullin, au duc Emmanuel Philibert de Savoie, des terres, villes et seigneuries de Saint-Rambert et Saint-Germain-d'Ambérieux. — Lettres patentes du même duc portant érection desdites terres en marquisat de Saint-Rambert, en faveur d'Amé, bâtard de Savoie.

B. 901. (Liasse.) — 38 pièces, 4 parchemin.

1314-1596. — Saint-Rambert et Saint-Sorlin, Saint-Romain-près-Mâcon et Saint-Vulbas. — Ordre de Philippe, roi de France, donné à ses officiers d'enlever ses armes et ses panonceaux qu'ils avaient mis à Saint-Romain et autres lieux en deçà de la Saône, appartenant au comte Amédée de Savoie. — Sentence rendue par le conseil de Chambéry adjugeant au comte Amédée de Savoie les lieux, hommes et fiefs de Saint-Vulbas et Marsilly, qui avaient été acquis par Humbert Richard, fils d'Aymon de Genève, sans permission du comte de Savoie.

B. 902. (Cahier.) — 17 feuillets; papier.

1432-1585. — Sainte-Julie, Saillon, Somont et Samoiniat. — Extraits des reconnaissances faites par les tenanciers de la seigneurie de Sainte-Julie, de laquelle faisaient partie Reignac, Chazet et Blie. — Vente faite par Anne d'Est, duchesse douairière de Genevois et Charles Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, à Liobard, seigneur de Châtelard, lieutenant au gouvernement de Bresse, de la maison forte et de la seigneurie de Sainte-Julie.

B. 903. (Volume.) — In-folio, 70 feuillets; papier.

1400. — Seissel et ses dépendances. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de Charmay, Charagniez, Collognier, Corbonod, Durchié, Épinouse, Vallod.

B. 904. (Volume.) — In-folio, 333 feuillets; papier.

1413. — Seissel. — Reconnaissances faites par les tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Bessous, Channay, Charbonnière, Chaumont, Contamine, Dorche, Solonod, Vourey, par Henri Du Moulin, etc.

B. 905. (Volume.) — In-folio, 346 feuillets; papier.

1414. — Seissel. — Reconnaissances faites par les nobles de cette châtellenie sur les lieux de Belley, Brolée, Champrond, Charagny, Gigny, Longfan, Sainte-Croix, Sambagne. (Ce volume est le complément du précédent.)

B. 906. (Volume.) — In folio, 412 feuillets; papier.

1441. — Seissel. — Reconnaissances signées Galatin et Parpillon, pour les lieux de Laculle, Inflafol, Lhôpital, Orlagnon, Veytrens.

B. 907. (Volume.) — In-folio, 492 feuillets; papier.

1447. — Seissel. — Reconnaissances faites par les nobles de la châtellenie : Jean de La Mothe, Sibille de Châtillon, etc.

B. 908. (Volume.) — In-folio, 443 feuillets; papier.

1455. — Seissel. — Reconnaissances signées Parpillon, faites par les hommes de cette châtellenie : Jean Viollet, Pierre Pilos, Jean Ros, Dijon Nicolet, Pierre Grandjean.

B. 909. (Volume.) — In-folio, 629 feuillets; papier.

1461.— Seissel.— Reconnaissances signées Parpillon, faites par les divers tenanciers : noble Girard de Bruel, par noble Guillaume Castillon, par noble Gillet d'Arlot, par Jacques, comte de Montmaïeur.

B. 910. (Volume.) — In-folio, 525 feuillets; papier.

1485. — Seissel. — Reconnaissances des feudataires et tenanciers de la châtellenie, signées Parpillon, par Aymon Nicod et Eustache Morel de Channay, etc.

B. 911. (Volume.) — in-folio, 546 feuillets ; papier

1486.— Seissel.— Reconnaissances de Benoît Colomb, Jean Guillemin, honorable Anseline Bardun, marchand, à Seissel.

B. 912. (Volume.) — In-folio, 517 feuillets ; papier.

1489.— Seissel.— Reconnaissances rédigées en latin, par noble Richard de Castillon, seigneur Du Châtelard, Richard de Castillon, Louis Bolivard, seigneur de Lompnes, François de Balme, Amédée de Dortan.

B. 913. (Volume.) — In-folio, 630 feuillets ; papier.

1491. — Seissel. — Reconnaissances de divers tenanciers de la châtellenie dont faisaient partie Allerias, Abergement, Chimiliard, Chay-en-Michaille, Hotonne, Laculle, Ville-en-Michaille.

B. 914. (Volume) — In-folio, 602 feuillets ; papier.

1496. — Seissel. — Déclarations de quatre feudataires de la châtellenie : noble Lancelot, Cadot, etc.

B. 915. (Volume.) — In-folio, 744 feuillets ; papier.

1504. — Seissel. — Déclarations des tenanciers sur Braconod, Fontaine, Montfalcon, Sillians, Vourey, Barbier (tome Ier).

B. 916. (Volume.) — in-folio, 959 feuillets ; papier.

1504. — Seissel. — Déclarations des tenanciers à la châtellenie. — Transaction entre le baron de Miolans et Jean Forrat, chapelain de Saint-Pierre de Genève, pour la succession de Jean Michaille, à Lillans (tome II).

B. 917. (Volume.) — In-folio, 633 feuillets ; papier.

1510. — Seissel. — Déclarations faites par les tenanciers de la châtellenie pour Bevenod, Bossins, Eyseys, Inflafol, Lavenches, Mengier, Laculle.

B. 918. (Volume.) — In-folio, 599 feuillets ; papier.

1510. — Seissel. — Reconnaissances signées Barbier, faites par les divers tenanciers nobles et autres : Antonie, femme de Jean Cadot, Louis de Castillon, noble Françoise Mistral.

B. 919. (Volume.) — In-folio, 599 feuillets ; papier.

1514. — Seissel. — Reconnaissances rédigées en latin et signées Barbier, du noble André de Vigniod de Chaney.

B. 920. (Volume.) — In-folio, 632 feuillets; papier.

1517. — Seissel. — Reconnaissances données par Jean Cadot, etc.

B. 921. (Volume.) — In folio, 672 feuillets; papier.

1517. — Seissel. — Reconnaissances données par des tenanciers nobles : Jean Gerbay, Antoine de Balme, Louis Morel, Pierre Bonnet.

B. 922. (Volume.) — In-folio, 604 feuillets; papier.

1518.—Seissel.— Reconnaissances nobles de Antoine, femme de Jean Cadot, de Françoise, fille de noble André Mistral, etc.

B. 923. (Cahier.) — In-4°, 138 feuillets; papier.

1512. — Solonaz. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de la paroisse de Solonaz, châtellenie de Cerdon : Jeanne Lainge, Antoine Chufflet, Claude Gucy.

B. 924. (Volume.) — Grand in-folio, 19 feuillets ; papier.

1382.— Thoire et ses dépendances.— Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers de Villars et Trévoux.

B. 925. (Liasse.) — 38 pièces, dont 32 sur parchemin.

1271-1562. — Uffel, Vellières, Vieux, Villars, Ville-en-Michaille et Varey. — Acquisition faite par Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, de divers biens situés sur la paroisse de Ville. — Inféodation faite par le comte Amédée de Savoie en faveur de Pierre de Rougemont de la maison forte de Vellières. — Hommage prêté par Jacquet Geper, habitant de Pincy, à Hugon de Genève, seigneur de Varey et d'Anthon, sauf la fidélité due à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe.—Lettres patentes d'Humbert de Thoire, donnant la châtellenie d'Uffel à Hugues de Dortant.

B. 926. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets ; papier.

1437. — Virieu-le-Grand. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par les tenanciers : et Antoine de La Palud, etc.

B. 927. (Liasse.) — 8 pièces, 3 sur parchemin.

1412-1531. — Virieu-le-Grand. — Minute des reconnaissances faites par les tenanciers mouvant du domaine de noble Humbert de Glarens, seigneur de Virieu-le-Grand. — Copie de l'inféodation faite par Louis, duc de Savoie, à Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, seigneur d'Authume, du château et mandement de Virieu-le-Grand. — Investiture donnée par le duc Amédée de Savoie à Jacques, comte de Montbel, en qualité de procureur de Claudine, fille de Nicolas Rolin. — Aliénation de la seigneurie de

Virieu-le-Grand, par René, bâtard de Savoie, à Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours.

B. 928. (Volume.) — In-folio, 277 feuillets; papier.

1466. — Buxy-le-Royal et ses dépendances. — Terrier rédigé en français, contenant la déclaration des droits du duc de Bourgogne dans l'étendue de cette prévôté, à Sainte-Heleine, Prussilly, Moroge, Juilly.

B. 929. (Cahier.) — In-4°, 89 feuillets; papier.

1546-1582. — Buxy-le-Royal. — Recette faite par le roi de France dans la prévôté de Buxy. — Extrait du terrier de 1582.

B. 930. (Volume.) — In-folio, 377 feuillets; papier.

1522. — Buxy-le-Royal. — Déclaration des droits du roi de France dans cette prévôté, de laquelle faisaient partie Bissey, Chantereuse, Chardonnay, Mornay, Messoy, Montorges, Moroges, Sainte-Heleine, Saint-Valérien.

B. 931. (Volume.) — In-folio, 325 feuillets; papier.

1522. — Buxy-le-Royal. — Déclarations relatives aux villages de Lamotte, Rimon, Lagrandain, Villeneuve, Collonge.

B. 932. (Liasse.) — 44 pièces, 31 parchemin.

1244-1722. — Buxy-le-Royal. — Quittance faite par Alexandre, doyen de Besançon, lequel cède au duc de Bourgogne les droits qu'il pouvait avoir dans le duché, à condition que le duc lui donne, sa vie durant, la châtellenie de Buxy. — Acte, sous le scel de l'évêque de Châlon, par lequel il est déclaré que Moreau de Givriy et le duc de Bourgogne ont formé une association pour les bois de Rehume et du Tremblay, dans la châtellenie de Buxy. — Aliénation de Sainte-Heleine, Ponneau et La Coudre de la châtellenie de Buxy.

B. 933. (Liasse.) — 13 pièces, 5 parchemin.

1527-1622. — Cessey-les-Vitteaux, — Aliénation faite par les commissaires du Roi de la terre et seigneurie de ce nom au profit de Jacques Moisson, gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne et de Philippe de Moisson, son frère, conseiller au Parlement. — D'Arnay-sous-Vitteaux, etc.

B. 934. (Volume.) — In-folio, 124 feuillets; papier.

1486. — Châlon et ses dépendances. — Terrier des cens et rentes dues chaque année au duc de Bourgogne dans sa châtellenie de Châlon, dont faisaient partie Givry, Le Vernoy, Ourroux, Saint-Aubin, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Laurent et Saint-Vincent.

B. 935. (Volume.) — In folio, 192 feuillets; parchemin.

1486. — Châlon. — Terrier de cette châtellenie, signé Amé Lenoble et Gautherot (copie du précédent volume). — « En la place du Châtelet est située l'audience de la cour du Bailliage de Châlon. » — Ordonnance de Philippe le Bon, qui réduit le nombre des clercs qui étaient en la cour dudit Bailliage.

B. 936. (Volume.) — In-folio, 97 feuillets; papier.

1474. — Châlon. — Déclarations des droits divers que le duc de Bourgogne avait dans cette châtellenie, dans laquelle se trouvaient : Bellecroix, Chamirey, Cussey, Mercurey, Saint-Côme, Saint-Léger, Varenne.

B. 937. (Volume.) — In-folio, 193 feuillets; papier.

1508. — Châlon. — Déclarations des cens et rentes appartenant au roi de France dans cette châtellenie, dont faisaient partie Châtenay, Saint-Marcel, Saint Pierre-le-Châtel.

B. 938. (Liasse.) — 60 pièces, 16 sur parchemin.

1240-1270. — Châlon. — Acquisition faite sous le scel de Guillaume, évêque de Châlon, par le duc Robert, de tout ce que Huguette de Marigny percevait au grand péage de Châlon, qu'elle tenait en fief du duc. — Acte rédigé en français sous le scel de l'abbé de Saint-Pierrre-de-Châlon, par lequel Jacques Domainges, citoyen de Châlon, reconnaît avoir reçu du duc de Bourgogne la sergenterie qu'avait Durand Duchemin, pour la transmettre après sa mort à un de ses enfants, s'il est homme du duc de Bourgogne.

B. 939. (Liasse.) — 43 pièces, 41 sur parchemin.

1271-1427. — Châlon. — Lettre sous le scel du duc portant transport par Guillemette de Dye, veuve de Gauchier Buchepot, jadis châtelain de Brancion, de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur le péage de Châlon. — Lettres sous le scel de la cour de Mâcon et celui de l'official de Châlon, portant acquêt par le duc Guichard de Semur, doyen de Châlon, de 53 sous de rente qu'il percevait sur les foires chaudes de cette ville, pour 200 francs d'or, etc.

B. 940. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin.

1432-1461. — Châlon. — Reconnaissance faite sous le scel du duc, par Guyot Bassart d'Autun, d'un cens par lui dû pour sa maison située à Châlon, rue de Saint-Jean-du-Viel-Mezel, près du mur du clos des Carmes, et des loges des potiers d'étain. — Donation faite par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, aux Carmes de Châlon de la halle des cordonniers, voisine de leur couvent, pour y faire construire un réfectoire et autres édifices à leur usage, etc.

B. 941. (Liasse.) — 90 pièces, 53 sur parchemin.

1462-1624. — Châlon. — Vidimus des lettres de la franchise accordée par le duc Philippe le Bon aux marchands venant aux foires de Châlon. — Information de laquelle il résulte que les habitants de Saint-Laurent-lez-Châlon, doivent payer les droits de bichenage des blés qui s'y vendent. — Serment fait par des gens d'église, des échevins et des habitants de Châlon, entre les mains de Philippe de Hochberg d'être bons et loyaux sujets du roi de France, Louis XI.

B. 942. (Liasse.) — 96 pièces, 35 sur parchemin.

1548-1600. — Châlon. — Aliénations des cens dus au Roi dans cette châtellenie. — Abrégé de la recette et des dépenses faites cette année dans le Bailliage de Châlon. — Reconnaissances faites par devant le lieutenant général, au Bailliage de Châlon, pour des cens dus au roi dans cette ville, etc.

B. 943. (Liasse.) — 106 pièces, 23 sur parchemin.

1597-1770. — Châlon. — Acte de la délivrance faite par les commissaires pour la vente du domaine à perpétuité de toutes les rentes dues au Roi, tant en argent qu'en grains, en cire et du droit de bichenage dans la ville et les faubourgs de Châlon, du droit de langues et de jambons dus au Roi dans la boucherie de cette ville, etc.

B. 944. (Liasse.) — 52 pièces, 45 parchemin.

1277-1470. — Lettres patentes, en langue française, de Robert, duc de Bourgogne, donnant en apanage à Robert, fils du roi de France, et à Béatrix, sa femme, nièce dudit duc, les châteaux de Mont-Saint-Vincent, Sanvignes, Sauvement, Dondain, Arthus, Charolles et leurs dépendances, pour tout le droit que Béatrix pouvait prétendre à cause de la succession de feu Hugues IV, son père, duc de Bourgogne, du duc Robert, seigneur de Bourbon, toutes choses que lesdits Robert et Béatrix doivent tenir en fief du duc de Bourgogne (une réserve est faite dans cet acte par le comte de Châlon). — Confirmation de l'acte précédent par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

B. 945. (Liasse.) — 82 pièces. papier.

1503-1603. — Charollais. — Donation faite par l'archiduc Philippe d'Autriche, comte de Charollais, à Philibert de Vers, dit La Mouche, son conseiller et son chambellan, des villes, châteaux et châtellenie de Saint-Vincent, Marisis, et de tous les droits qu'il pouvait avoir dans le comté de Charollais, sa vie durant, avec pouvoir d'en disposer en faveur d'un de ses fils qu'il désignera, pour les sommes qu'il avait avancées et les services qu'il avait rendus audit duc. — Procès-verbal d'une visite faite dans le Charollais par les commissaires de Marguerite d'Autriche, pour constater les ruines occasionnées par les guerres, etc.

B. 946. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1566-1575. — Charollais. — Avis de la Chambre de Dôle sur la manière d'amodier le domaine en Charollais. — Dénonciation des officiers du Charollais contre le Parlement de Dijon qui, en vertu des traités de Cateau-Cambresis, empiétait sur la juridiction de l'Espagne. — Information au nom de Sa Majesté Catholique par Grivel, avocat fiscal au Parlement de Dôle, dans le but de savoir comment s'exerce la justice dans le comté de Charollais et de connaître les usurpations faites sur ses droits, etc.

B. 946 *bis*. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1573-1673. — Lettre de Saulnier, lieutenant en Charollais, à la Chambre de Dôle, demandant pour le château de Charolles des hommes et de la poudre, etc.

B. 947. (Liasse.) — 57 pièces, 4 sur parchemin.

1577-1598. — Charollais. — Amodiation des revenus du comté de Charollais, appartenant à Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne, faite à Jean de Bourg, procureur au Bailliage de Charollais, pour 500 écus d'or soleil par an, pendant quatre années consécutives.—Défense faite par les officiers du comté de Charollais à tous les habitants de Charolles de couper du bois en la forêt banale dudit lieu et d'y mener paître aucune bête.

B. 947 *bis*. (Liasse.) — 73 pièces, 3 parchemin.

1604-1672. — Procès au sujet d'un règlement des cas royaux au comté de Charollais.

B. 948. (Liasse) — 98 pièces, papier.

1660-1668.— Charollais.— Amodiation du comté de Charollais. — Visite du comté avant l'amodiation. — Devis de réparations. — Mémoire concernant un procès de juridiction pouvant servir de précis pour l'histoire du comté de Charollais, etc.

B. 948 *bis*. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1673-1765. — Échange fait entre le roi de France et Mademoiselle de Sens, du comté de Charollais et de la baronnie de Mont-Saint-Vincent. — Plaidoyer de Guyton de Morveau, sur un droit de ban vin que le fermier de Charollais prétendait exercer, et contre lequel s'étaient élevés les hôteliers de Charolles, etc.

B. 949. (Volume.) — Petit In-folio, 231 feuillets; papier.

1444. — Artus. — Terrier de cette châtellenie contenant quarante-deux villages, entre autres: Avally, Châtonnart, Charnay, Fontenay, Pommier, Saint-Blanchier. — « C'est li terrier des rentes et servis tant en deniers, grains, « gelines que autres droits appartenant à très-haut et puis- « sant seigneur le duc de Bourgogne, etc. »

B. 950. (Volume.) — In-folio, 269 feuillets; papier.

1444. — Charollais. — Artus. — Terrier relatif à Bacey, Bauberey, Beure, Bière, etc.

B. 951. (Cahier.) — 97 feuillets, papier.

1444-1558. — Charollais. — Artus. — Extraits des terriers. — État des revenus du Roi dans le comté.

B. 952. (Liasse.) — 22 pièces, 2 sur parchemin.

1305-1682. — Charollais. — Avrilly, Azu. — Vidimus: des lettres d'Isabelle de Lormont, veuve de Guillaume Meneroye, chevalier, donnant en dot à sa fille, future épouse de Humbert de Bonnant, damoiseau, 200 livres pour le rachat d'Avrilly, que tenait Jean de Semur; — de la vente et de la confirmation de la dot. — Lettres sur les confins de la seigneurie d'Avrilly.— Copie du don fait par Henri III, roi de France et de Pologne, au comte de Charny, grand écuyer de France, des biens confisqués sur Louis de Rabutin, seigneur de Balore, adjugés au Roi par les maréchaux de France.

B. 953. (Liasse.) — 15 pièces, 10 sur parchemin.

1282-1599. — Charollais.— Bissié, Blanzy, Bonnant, Bost, Bragny, Breuillet, Chacenay, Chalmoux, Champlecy, Champvigy, Channay.— Vidimus, sous le scel de l'official d'Autun, d'un accord fait entre Jean, comte de Châlon et l'abbé de Saint-Martin-d'Autun, par lequel il fut convenu que Bragny, Chenove et leurs dépendances seraient de la garde de la baronnie dudit comte de Châlon; — énumération de divers droits sur les habitants de ces lieux. — État des droits de la seigneurie de Breuillet, située dans le comté de Charollais, appartenant au duc de Bourgogne et précédemment possédée par Girard Du Breuillet.

B. 954. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets; papier.

1358. — Charollais, Chezolles et ses dépendances. — État des recettes de la châtellenie pour Jean d'Armagnac.

B. 955. (Volume.) — In-folio, 680 feuillets; parchemin.

1470. — Charollais, Charolles. — Terrier contenant les revenus et droits que le duc de Bourgogne avait dans les châtellenies de Charolles, Dondain, Artus, Mont-Saint-Vincent, Gourdon, Terteville, Lacrouse, Sauvement, Sanvignes, Saint-Bérin et Saint-Romain.

B. 956. (Liasse.) — 67 pièces, 12 sur parchemin, 1 plan.

1367-1762. — Charollais, Charolles. — Acquisition faite par le comte d'Armagnac de la troisième partie du péage de Charolles et du péage de Vaux. — Concession faite par Maximilien, roi des Romains et Philippe, archiduc d'Autriche, duc et comte de Bourgogne, et Édouard de Perche, prévôt de Saint-Aubin, à Namur, d'un étang situé à Charolles.—Acte de délivrance de l'office du petit scel au Bailliage de Charolles, au profit de Pierre Desbois, moyennant 99 écus. — Plans du four, des halles, d'un moulin, d'un abattoir.

B. 957. (Liasse.) — 69 pièces, 41 sur parchemin.

1249-1762. — Charollais, Château-Tiers, Chaumont, Chevenizet, Chidde, Ciry, Colonges, Dompierre, Dondain, Essertines, La Faye, Fussy, Gourdon, Guise, Les Hauts, Joncy, Lantilly, Laugère, Lessart, Lessertot, Longepierre, Lucy, Mailly, Marchiseuil, Marigny, Marisis, Martigny, Melly, Moléron.— Lettre, sous le scel de Seguin, évêque de Mâcon, constatant la vente faite par Jocerand de Buxières au profit du duc Hugues de droits dans un bois appelé Azegine, situé près de Dondain. — Accord fait entre le comte d'Armagnac, seigneur du Charollais, et Humbert de l'Étang, pour un étang que ce dernier avait fait construire sans la permission du comte sur le chemin de Dondain.

B. 958. (Liasse.) — 112 pièces, 4 parchemin, 1 plan.

1402-1762. — Charollais, Montchanin, Montréal, Mont-Saint-Vincent. — Plan du grand et du petit étang de Montchanin sur la commune de Saint-Eusèbe. — Liste des vassaux que le procureur du duc de Bourgogne déclare n'être pas tenus à l'hommage, à cause de sa baronnie de Montréal. — Copie de la nomination de l'office de capitaine de la baronnie de Saint-Vincent, pour Philippe Thomassin, aux gages de cent francs par an, faite par Albert et Isabelle, infants d'Espagne, archiduc et archiduchesse d'Autriche, qui se disent duc et duchesse de Bourgogne. — Procédure au Parlement de Dijon, entre l'archiduc d'Autriche et Clériade de Vérgy, comte de Champlitte, au sujet du retrait de la terre de Saint-Vincent.

B. 959. (Volume.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1430. — Charollais, Mont-Saint-Vincent. — Noms des personnes qui tenaient feu dans cette châtellenie et ses dépendances et qui étaient tenues à des redevances en argent ou en nature.

B. 960. (Liasse.) — 24 pièces; 22 sur parchemin.

1271-1608. — Charollais, Montvaltin, Mornay, Ozolles, Paray et Perrecy. — Acte sous le scel de Girard, évêque d'Autun, portant acquêt par le duc de Bourgogne du tiers du produit du péage de Paray-le-Monial qu'avait Perrin de Semur, pour le prix de 80 livres viennoises. — Déclaration des habitants de Paray-le-Monial assemblés, attestant qu'ils ont été de toute ancienneté de la garde et du ressort du seigneur de Charollais, et qu'au défaut de la justice de Charolles, ils s'adressent au bailli du duc de Bourgogne, à Montcenis, puis au duc, en son Parlement de Beaune.

B. 961. (Volume.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1508. — Charollais, Pouilloux. — Extraits du terrier de la Prévôté de Saint-Marcully, pour les paroisses de Saint-Vallier, Pouilloux et Maison-Morin.

B. 962. (Volume.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1774. — Charollais, Pouilloux. — Extraits du terrier de Sauvement, en ce qui concerne Pouilloux et Champousseau.

B. 963. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 22 sur parchemin.

1300-1586. — Charollais, Pouilloux, Précy-sous-Dondain, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Eugène, Saint-Germain, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Micaud. — Vidimus, sous le scel commun de Mâcon, d'une opposition formée par les religieux de Précy-sous-Dondain, à l'encontre des habitants, qui ne voulaient payer leurs redevances qu'en monnaie tournoise au lieu de la monnaie parisis. — Contestation relative au ressort et à la garde du prieuré de Précy.

B. 964. (Volume.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1435. — Charollais, Saint-Romain-sous-Gourdon. — Déclarations faites au comte de Charollais par les tenanciers de cette seigneurie, dont faisaient partie Abord, Cette, Charnoy, Colonges-sous-Saint-Vincent, Genestoy, Gourdon, Montchanin, Mont-Saint-Martin.

B. 965. (Liasse.) — 9 pièces, 8 sur parchemin.

1262-1561. — Charollais, Saint-Romain, Saint-Symphorien. — Acte sous le scel de frère Simon, abbé de Saint-Pierre de Châlon, et de Lambert, archiprêtre de la Montagne, par lequel Hugues de Bourgogne achète de Girard de Juilly tout ce qu'il avait dans la paroisse de Saint-Romain-sous-le-Mont-Saint-Vincent, tant en hommes qu'en terres, pour soixante-dix-livres. — Reconnaissance faite par Jean de Briet, de Saint-Symphorien, au duc de Bourgogne, à cause de son comté de Charollais, etc.

B. 966. (Volume.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1442. — Charollais, Saint-Symphorien. — Terrier de cette châtellenie comprenant entre autres villages : Aurilly, Bourg-le-Comte, Bragny, Savigny, Vitry.

B. 967. (Volume.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier.

1444-1557. — Charollais, Sanvignes, — État détaillé des revenus de la châtellenie dont faisaient partie : Champeaux, Crusilles, Grandmont, La Chaume, La Tagnette, Saint-Berain, Saint-Vallier, Vériset.

B. 968. (Volume.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1444. — Charollais, Sanvignes. — Terrier, signé de Charolles et de Thésut, comprenant les déclarations des rentes et autres revenus de la châtellenie.

B. 969. (Volume.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1446. — Charollais, Sanvignes. — Terrier, signé de Charolles, contenant les déclarations des droits dus annuellement au duc de Bourgogne dans cette châtellenie.

B. 970. (Volume.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1583. — Charollais, Sanvignes. — Terrier, signé Dubourg, contenant les déclarations des rentes et autres revenus dus au roi d'Espagne dans la châtellenie de Sanvignes, dont faisaient partie Chevannes, Laforêt, Lavault, Ryon et Villeneuf.

B. 971. (Volume.) — In-folio, 810 feuillets, papier.

1584. — Charollais, Sanvignes. — Terrier de cette châtellenie. — Déclarations de Saint-Vallier, Lacroix, Lavaux, Laforêt, Lacoudrée, etc.

B. 972. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 18 parchemin 1 sceau.

1254-1772. — Charollais, Sanvignes et Sauvenant. — Acte de vente fait (en français) sous le scel de Henri, seigneur de Brancion, de la châtellenie de Sanvignes au duc de Bourgogne, Hugues IV. — Lettres de Philippe le Bel, scellées de son grand sceau, par lesquelles il déclare qu'il n'a pas droit de tenir des assises à Uxeaux, et qu'elles appartiennent au duc de Bourgogne, Robert II.

B. 972 *bis*. (Liasse.) — 127 pièces, 7 sur parchemin; 1 plan.

1560-1774. — Charollais, Sanvignes. — Dénombrements et reconnaissances réunis dans le but de former un terrier de Sanvignes. — Plan de l'étang de Sauvement en 1762. — Dénombrements de Magny, Lamothe-Loisy, paroisse de Saint-Berain, de la Tagnette sur la même paroisse, et de Fleurette, paroisse de Blaisy.

B. 973. (Volume.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1443. — Charollais, Sauvement. — Terrier de cette châtellenie dont faisaient partie Augères, Charne, Champourceau, Lessertot, Pouilloux. — Il est signé de Charolles (de Cadrellis).

B. 974. (Volume.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1443. — Charollais, Sauvement. — Terrier des rentes et autres revenus que le duc de Bourgogne avait dans cette châtellenie, à Champlebeau, Champourceau, Genelard.

B. 975. (Cahier.) — 88 feuillets, papier.

1557. — Charollais, Sauvement. — Manuel pour la recette des revenus de cette châtellenie, à Châtillon, Essart et Essartot.

B. 976. (Volume.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Charollais, Sauvement. — Analyse d'un ancien terrier indiquant l'étendue des immeubles tenus, leurs limites, la valeur des droits et le nom des tenanciers à Pouilloux, Perrier, Martray.

B. 977. (Volume.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Charollais, Sauvement. — Analyse sommaire du terrier de 1585, signé Dubourg, pour les villages de Augers, Céris, Mure, Pouilloux, etc.

B. 978. (Liasse.) — 54 pièces, dont 35 sur parchemin.

1278-1769. — Charollais, Semur-en-Brionnais. — Règlement de la justice que le duc de Bourgogne avait sur les hommes de la Benoîson-Dieu au domaine de Semur. — Certificat donné par Étienne Poilly, garde du scel commun de Mâcon, de la tenue des Jours en la terre de Maltaverne par Girard de Blanchandin, au nom du seigneur de Semur-en-Brionnais. — Lettre du duc de Bourgogne, qui veut que deux bergers seulement soient établis en la terre de Beaujeu, appartenant à la dame de Châteauvilain.

B. 979. (Liasse.) — 20 pièces, dont 19 sur parchemin; 1 sceau.

1366-1718. — Charollais, Suin, Tours (les), Trevy, Vandenesse, Varenne-Reuillon, Vaux, Vérôvre, Villiers, Viry. — Lettres sous le scel commun de Mâcon, par lesquelles Guy de Vaux-sous-Serdun confesse que cette terre, lui et ses hommes sont de la garde et de la souveraineté du comté de Charollais, et qu'ils ont coutume de ressortir au siége de Dondain. — Acquisition faite par Jean d'Armagnac, seigneur de Charolles, de Joffroy de Commines, de la terre de Villers, paroisse de Génetoy. — Inféodation de la maison forte de Saillant, paroisse de Viry, par M. de Bourg, comte de Charollais, à Girard de Thury.

B. 980. (Liasse.) — 24 pièces dont 28 sur parchemin; 5 sceaux.

1394-1503. — Château-Chinon. — Vidimus des lettres royaux de Charles VI, roi de France, contenant échange de la terre de Château-Chinon, échue au Roi, contre les terres de Gaillefontaine, Rosoy et Saint-Seine, appartenant au duc de Bourbonnais à cause de Mahault de Saint-Paul, comtesse de Valois, son aïeule, lesquelles terres auraient été données en douaire à la reine Blanche. — Vidimus d'une lettre de Charles VI, roi de France, par laquelle, à la prière du duc de Bourbonnais, son oncle, il veut que les habitants de Château-Chinon payent leurs aides au receveur du Bourbonnais, et qu'ils prennent leur sel à Château-Chinon, en une chambre qu'il y établit.

B. 981. (Volume.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1491. — Château-Girard et ses dépendances. — Terrier contenant les déclarations des droits du Roi dans l'étendue de cette châtellenie, pour les villages : Annoux, Estivaux, Fulvy, Nuits-sous-Ravière, Passilly, Sanvignes, etc.

B. 982. (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1491. — Château-Girard. — Terrier incomplet de cette châtellenie, relatif à Sarry, Selongy et Passilly.

B. 983. (Liasse.) — 76 pièces, dont 37 sur parchemin; 10 sceaux.

1255-1772. — Château-Girard, Châteauneuf. — Lettre d'Anséric de Montréal, écrite en français, par laquelle il confesse que le duc de Bourgogne, Hugues IV, lui a prêté le château de Châtel-Girard, qu'il le lui rendra, quand il plaira au duc, un mois après l'avertissement donné ; — lettre sous le sceau entier du prieur de Vauces, par laquelle il donne à Huguenin, fils de Hugues IV, trois *maignies* d'hommes qu'il avait en la ville de Santigny. — Confirmation du don précédent, sous le sceau du prieur du Val-des-Choux.

B. 984. (Volume.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1386. — Châteauneuf en Mâconnais. — Terrier de Châteauneuf, collationné par un conseiller du Roi en la Chambre des Comptes de Dijon, pour être déposée dans ses archives, pour les localités de Châteauneuf, Saint-Maurice, Merlo, Avair, Saint-Martin-de-Licie, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Denis-sur-Cherlieu, etc.

B. 985. (Volume.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1390. — Châteauneuf-en-Mâconnais. — Terrier déclaratif des droits du Roi dans cette châtellenie, pour les villages de Amanzé, Azolères, Centenier, Colombières, Frontemer, Cherlieu, Primevair, Vaisse, etc.

B. 986. (Liasse.) — 13 pièces, dont 4 sur parchemin.

1380-1769. — Châteauneuf, Châteauvillain, Châtellenot, Châtel-Morot. — Lettre du duc de Bourgogne Philippe le Bon adressée à ses commissaires, qui doivent terminer avec ceux du Roi la contestation relative aux villages qui prétendent être du ressort de Châteauneuf. — Procès-verbal d'une information faite par le lieutenant du sénéchal de Lyon, pour savoir si les villages de la châtellenie de Châteauneuf ressortissaient à Mâcon ou à Lyon pour le fait des aides et de la police. — Acte d'aliénation de cette châtellenie au profit de Girard de La Madeleine, seigneur de Bauchet, etc.

B. 987. (Volume.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1314. — Châtillon-sur-Seine et ses dépendances. — Déclarations des feux de la prévôté de Châtillon et des divers droits dus au duc de Bourgogne dans son étendue. — Déclarations des jurés de Villers-le-Duc et Vanvey.

B. 988. (Cahier.) — 70 feuillets, papier.

1334. — Châtillon-sur-Seine. — Traduction française d'un terrier de 1334, déclarant les droits de l'évêque et duc de Langres à Châtillon,

B. 989. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1371. — Châtillon-sur-Seine et ses prévôtés. — Déclaration du domaine du duc de Bourgogne, à Baigneux, Salmaise, Salives, Aignay-le-Duc, Villers-le-Duc, etc.

B. 990. (Volume.) — In-folio, 194 feuillets, papier

1616. — Châtillon-sur-Seine. — Déclaration des droits des seigneurs de Châtillon, l'évêque de Langres, l'abbé de Châtillon et le duc de Bourgogne. — « Des conditions de « plusieurs hommes et femmes estant en la ville de Châ- « tillon, etc. »

B. 991. (Liasse.) — 28 pièces, dont 27 sur parchemin ; 20 sceaux.

1182-1414. — Châtillon-sur-Seine. — Acte scellé du sceau de l'évêque de Langres, pour lequel le duc de Bourgogne déclare, en présence dudit évêque Manassès, les coutumes à observer entre le duc et l'abbé de Châtillon, « c'est « assavoir, que si le duc veut aller à Jérusalem, marier sa « fille ou se racheter, il imposera ledit abbé et la terre de « son église de 300 sols ». — Lettre sous les sceaux de la cour de Langres, du doyen de la chrétienté de Dijon et du doyen de la Sainte Chapelle du duc de Bourgogne, constatant l'échange fait en 1254 entre ce duc et ses religieux d'une maison appelée Chapelle, qu'ils possédaient près de Villers-le-Duc, avec les dîmes que le duc percevait à Fontaine-lez-Dijon, à Pouilly-lez-Dijon et à Saint-Martin-lez-Dijon.

B. 992. (Liasse.) — 106 pièces, dont 35 sur parchemin; 1 sceau.

1445-1784. — Châtillon-sur-Seine. — Donation faite au duc de Bourgogne sous le scel de sa cour, par les habitants de Châtillon, d'une maison appelée Maison-maître-Masse, située à Châtillon. — Vidimus de l'estimation des terres, seigneuries et revenus de Châtillon, sur lesquels Louis XI assigne 1000 livres de rente à Jean de Halline, capitaine général des Suisses. — Aliénation de l'office de

greffier du grenier à sel de Châtillon, au profit de Edme de Frelles.

B. 993. (Volume.) — In-folio, 137 feuillets, parchemin; 1 plan.

1376. — Chaussin et ses dépendances. — Terrier de cette châtellenie, comprenant les droits du duc de Bourgogne. — Dessin de la façade du château de Chaussin. — Copie de l'affranchissement de Chaussin et des villages de sa dépendance. — Terres confisquées sur le traître Perrenin Géliote (en tête une majuscule représentant un homme pendu).

B. 994. (Volume.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

1346-1451. — Chaussin. — Terrier de cette châtellenie au profit du duc de Bourgogne. — Copie de l'affranchissement de Chaussin par Eudes, duc de Bourgogne; — de Beauvoisin, par le sire de Belvoisin.

B. 995. (Liasse.) — 35 pièc s, dont 31 sur parchemin; 22 sceaux.

1269-1395. — Chaussin et Laperrière. — Acquisition faite par Hugue, comte de Vienne, du bois de Basche, sur le territoire de la Maison-Dieu, près de Lône. — Philippe de Vienne consent à ce que Cîteaux se saisisse de la Maison-Dieu, près Lône, si le duc de Bourgogne ne payait pas annuellement à ce couvent la somme de 20 livres tournois, à la fête Saint-Denis, et autant à la mi-carême.

B. 996. (Liasse.) — 57 pièces, dont 38 sur parchemin; 5 sceaux.

1402-1690. — Chaussin et Laperrière. — Certificat de Marie de Saint-Symphorien, attestant qu'après avoir fait publier à Dôle, à Auxonne, à Saint-Jean-de-Lône et ailleurs la construction du four à tuiles du duc à La Perrière, l'ouvrier qui s'engagea à ces travaux au rabais fut un maçon de Dôle qui le construisit pour dix francs. — Lettres sous le scel de Louis de Châlon, comte de Tonnerre, donnant à Jean de Châlon, son père, la châtellenie de Saint-Aubin en Comté, dépendance de Chaussin.

B. 997. (Cahier.) — In-4°, 708 feuillets, papier.

1462-1484. — Chenove et ses dépendances. — Rôle des dîmes de Chenove, village abonné par le duc de Bourgogne à 4 gros par journal de 160 perches.

B. 998. (Volume.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1474. — Chenove. — Déclarations des vignes de Chenove qui doivent la dîme au duc de Bourgogne, d'après l'abonnement fait avec les tenanciers pour vingt années.

B. 999. (Volume.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1490. — Chenove. — Déclaration des confins des vignes de Chenove-lez-Dijon, sujettes à la dîme au profit du Roi, et continuation de l'abonnement fait pour vingt années.

B. 1000. (Registre.) — In folio, 501 feuillets, papier.

1497-1500. — Chenove. — Rôles des dîmes de Chenove, indiquant le nom des tenanciers, la terre sujette à la dîme et la valeur de ce droit du domaine.

B. 1001. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

XVe siècle. — Chenove. — Rôle des noms de ceux qui tenaient des vignes à Chenove, et des sommes qu'ils payaient annuellement. Ainsi, Thibault Liégeard paye 3 gros pour trois quartiers de vigne.

B. 1002. (Volume.) — In folio, 468 feuillets, papier.

1607. — Chenove. — Déclarations du domaine du Roi dans le village de Chenove, pour les dîmes.

B. 1003. (Volume.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1607. — Chenove. — Déclaration des cens et redevances dus au Roi à Chenove, signée par Jacques Venot, conseiller du Roi en sa Chambre des Comptes.

B. 1004. (Volume.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1607. — Chenove. — Déclaration des vignes sujettes à la dîme, à Chenove, au profit du domaine.

B. 1005. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 23 sceaux.

1248-1387. — Chenove. — Sous le sceau des doyens de la Sainte-Chapelle et de la chrétienté de Dijon, acquisition faite par Agnès, veuve du comte Étienne, de plusieurs vignes situées à Chenove. — Sous les sceaux des abbayes de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, de Guillaume de Marigny et de sa femme, acte de l'acquêt, fait par le duc Robert II, des dîmes de Chenove pour 1000 livres tournois. — Vidimus d'un arrêt par lequel la justice de Chenove appartient au duc de Bourgogne.

B. 1006. (Liasse.) — 31 pièces, dont 1 sur papier; 6 sceaux.

1389-1471. — Chenove. — Sous le scel du duc de Bourgogne, acte de la vente faite au duc Philippe le Hardi, d'une grange située à Chenove, rue du Voisenet. — Déclaration des vignes que le chapitre d'Autun possédait à Chenove.

B. 1007. (Liasse.) — 112 pièces, dont 40 sur parchemin.

1475-1769. — Chenove. — Contrat d'engagement fait en vertu des lettres patentes du Roi, au profit de Pierre Tabourot, seigneur de Véronnes, auditeur des Comptes, de la somme de 60 sous qu'il devait annuellement au Roi sur un clos de vigne situé à Marcannay-en-Montagne, moyennant 60 livres. — Compte de la culture de 138 journaux de vigne situés à Chenove, appartenant au Roi, et donnés pour trois ans à des vignerons pour la cultiver. — Aliénation faite par les commissaires du Roi de trois journaux de vigne à prendre au clos de la Violette, à Chenove, au profit de Pierre Péchard, tabellion à Meaux, pour la somme de 297 livres.

B. 1008. (Liasse.) — 27 pièces, dont 17 sur parchemin.

1555-1572. — Ciriac, en Piémont. — Aliénation faite par les commissaires du roi de France de la terre et seigneurie de Ciriac en Piémont, au profit de Jean Thomas, commis au contrôle de l'artillerie de ce même pays, qui les céda ensuite à M. de Birague, garde des sceaux, pour la terre de Duême, dans le Bailliage de La Montagne, en Bourgogne.

B. 1009. (Liasse.) — 49 pièces, dont 26 sur parchemin.

1335-1761. — Cortevaix, Couches, Coulanges-sur-Yonne, Courtenay. — Acquêt fait par le duc Eudes des châteaux et terres de Cortevaix, au lieu desquels il donne à Josserand des terres situées à Aiserey. — Aliénation des greffes de la châtellenie de Couches par les commissaires du Roi ; — de la châtellenie de Cortevaix au profit d'Antoine de Colombier, seigneur de Savigny.

B. 1010. (Liasse.) — 16 pièces, dont 9 sur parchemin ; 3 sceaux.

1200-1729. — Créancey, Crusy, Grisel et Laignes, Cuiseau et Varenne. — Vidimus de l'hommage lige prêté par Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, en faveur du comte Thomas de Savoie, sauf les hommages par lui dus à Philippe de Vienne, au duc de Bourgogne et à Jean de Châlon, avec la reconnaissance du château de Cuiseau. — Investiture accordée par Amédée de Savoie, en faveur de Pierre Allamand, des fiefs qu'il avait à Cuiseau. — Compte rendu à Louis de Châlon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, du revenu de Cuiseau, de Varenne, de Saint-Sauveur, etc.

B. 1011. (Volume.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1409. — Cuisery et ses dépendances. — Rôle des redevances dues, dans cette châtellenie, par les villages de Brûlois, Couverte-Française, Collonges, etc.

B. 1012. (Volume.) — In-folio, 390 feuillets, papier.

1437. — Cuisery. — Registre des revenus de cette châtellenie, dont faisaient partie Bruailles, Labergement, Lamarre, Varenne.

B. 1013. (Volume.) — Petit in-folio, 328 feuillets, papier.

1440. — Cuisery. — Registre des revenus de cette châtellenie, dont faisaient partie Fraignes, Labergement, La Catherinière, Le Grelais, Les Boulois.

B. 1014. (Volume.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1451. — Cuisery. — Terrier ; — déclarations des tenanciers et montant de leurs redevances. — Guillaume Colas, curé de Cuisery, confesse devoir annuellement 3 deniers parisis sur un curtil situé hors Cuisery.

B. 1015. (Volume.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1536. — Cuisery. — Terrier pour Couverte-Française et les autres lieux qui en dépendaient, en ce qui concerne les meix vacants et autres héritages omis dans le terrier de Tabourot, à Bruailles, Labergement, La Grelay, La Froidière, Les Bordes, Les Brulois, etc.

B. 1016. (Cahier.) — In-4°, 567 feuillets, papier.

1551. — Cuisery. — Terrier pour Brienne, Lafontenelle, Lapommerie, Plainchamp.

B. 1017. (Cahier.) — In-4°, 362 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Cuisery. — Extraits de reconnaissances de terriers : Benoîte, fille de Pierre Bernard, tient une pièce de terre située au champ Guyton, etc.

B. 1018. (Liasse.) — 37 pièces, dont 30 sur parchemin ; 4 sceaux.

1250-1443. — Cuisery. — Convention faite entre Guy, seigneur de Bagé et le duc de Bourgogne, par laquelle le premier reconnaît tenir en fief le château et la terre de Cuisery, qui devait rester à toujours dans le duché de Bourgogne. — Lettre sous le scel du Roi, par laquelle est reconnu le droit que Robert, duc de Bourgogne, avait en la terre de Revermont. — Information sur les droits du duc de Bourgogne en la ville de Préty, contre les prétentions de l'abbé de Tournus.

B. 1019. (Liasse.) — 58 pièces, dont 31 sur parchemin.

1444-1450. — Cuisery. — Lettres par lesquelles Philippe le Bon, duc de Bourgogne, députe des commissaires

pour travailler à l'instruction du procès pendant au Parlement de Saint-Laurent-lez-Châlon, entre les échevins de Cuisery et les habitants de la châtellenie, sur l'imposition qui frappait quelques marchandises. — Aliénation faite par le duc de Bourgogne de la terre de La Serre en la châtellenie de Cuisery, au profit de Geoffroy de Choisy ; — de la châtellenie et baronnie de Cuisery, faite par le Roi, au profit de Jean et de Philippe de Rome, frères, pour le prix de 2300 livres tournois.

B. 1020. (Volume.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1408. — Davayé et ses dépendances. — Déclarations faites au profit du roi de France par les tenanciers de cette châtellenie, de laquelle faisaient partie Igé, Dracy, Léna, Romanèche, Verzé, Crèches, Saint-Amour.

B. 1021. (Liasse.) — 39 pièces, dont 15 sur parchemin.

1370-1627. — Davayé. — Reconnaissances faites par les censitaires d'Igé en Mâconnais. — Acquisition d'Igé par le sieur de Maugeron. — Contrats d'aliénation faite par le Roi, en exécution de son édit de 1521 ; l'un de Davayé, au profit d'Hector de Primbois, seigneur de La Saule, près Mâcon ; l'autre, au profit de Jean Du Mouton. — Délivrance des seigneuries de Chane et de Crèches, au profit de Jean Chandon.

B 1022. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1440. — Dijon et ses dépendances. — État et délimitation des biens que Humbert Costan, écuyer, sommelier du corps et valet du duc de Bourgogne, avait à Chenôve, Mirande, Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, La Marche-lez-Auxonne, Chevigny-en-Valière, etc.

B. 1023. (Liasse.) — 93 pièces, dont 70 sur parchemin ; 38 sceaux.

1244-1337. — Dijon. — Sous les sceaux de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, et du doyen de la chapelle des ducs, lettres par lesquelles Yolande, duchesse de Bourgogne, achète d'Arbelet, fils de Durand de Bellenot, des vignes et des maisons situées à Dijon, près de la maison de Pouligny, et l'étang de l'abbé de Saint-Bénigne. — Lettres rédigées en français, sous le scel de Eudes de Châtillon, par lesquelles ce seigneur cède au duc de Bourgogne, Hugues IV, ce qu'il avait en fief dans l'éminage de Dijon. — Lettres rédigées en français, sous le scel de Hugues de Tréchateau, par lesquelles Hugues de Bourgogne achète une rente qu'Alix, sa mère, avait donnée à la dame de Verdun, mère de Sibille, femme de Hugues de Tréchateau, etc.

B. 1024. (Liasse.) — 49 pièces, dont 46 sur parchemin ; 7 sceaux.

1366-1462. — Dijon. — Lettres sous le scel de la cour du duc, par lesquelles Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, achète un meix de Poinsart Bourgeoise, situé au châtel de Dijon, lequel a été mis au pourpris de la basse-cour de l'hôtel ducal. — Lettre de cinq sous de rente payables au prévôt de Dijon par Étienne Bretin de Renève, parce qu'il s'est avoué homme du duc de Bourgogne et qu'il a désavoué Simon d'Angoulevant, seigneur de Renève. — Lettres sous le scel de la cour du duc, par lesquelles il achète des maisons voisines des siennes, près du cimetière de Notre-Dame de Dijon.

B. 1025. (Liasse.) — 77 pièces, dont 50 sur parchemin ; 1 sceau.

1479-1618. — Dijon. — Aliénation faite, en vertu du don de Louis XI, au profit de Richard Macé, maître d'hôtel du Roi, et pour tous ses descendants, d'une maison située à Dijon, appelée autrefois hôtel de Grancey, alors hôtel de Langres ou de Ganay, paroisse Saint-Médard, ayant sa façade devant l'hôpital Saint-Fiacre et regardant par derrière la Monnaie près de la porte au Lion, moyennant le payement annuel d'un épervier pour tout droit de fief. — Acquêt fait par le Roi d'une maison et d'une place pour ajouter au château de Dijon qu'on bâtissait alors.

B. 1025 *bis*. (Liasse. — 87 pièces, dont 9 sur parchemin.

1506-1790. — Dijon. — Mémoire sur la nature, l'étendue et les plantes du paquier de Bray, situé sur le territoire de Dijon. — Aliénation du droit sur les requêtes du palais au profit de Bénigne Le Compasseur.

B. 1026. (Liasse.) — 36 pieces, dont 1 sur parchemin

1348-1585. — Dombes. — Extraits des causes civiles de la châtellenie de Thoissey, prouvant que les limites de cette châtellenie s'étendaient sur la rivière d'Avanon. — Information touchant la juridiction de l'église et du cimetière de Clémencie et sur les limites de la châtellenie de Thoissey, du côté de Châtillon, par laquelle il est prouvé que les limites de ladite châtellenie, de ce côté, s'étendent jusqu'au chemin de La Charrière, appelé La Vorlée.

B. 1027. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1417. — Dombes. — Extraits de plusieurs informations faites en divers temps pour les limites de la juridiction de Verfey, séparant les châtellenies de Lent et Chalamont.

Humbert de Beaujeu, de lui rendre ses châteaux de Virieux, Château, Neuf-Cordon, Brandonnière.—Procès-verbal contenant le nombre et la valeur des arbres qui étaient en la forêt de Lent, avec la vente et l'adjudication par décret des bois de Lent et Villeneuve. — Transaction entre la duchesse de Bourbonnais et la comtesse de Varan, concernant l'étang du Culateur, en la paroisse de Marlieu. — Donation faite par Isabeau, comtesse de Férès et dame de Beaujeu, de la prévôté de Saint-Christophe de Meximieux, avec réserves de foi et hommage.

B. 1037. (Cahier.) — 98 feuillets, papier.

1500. — Dombes, Saint-Didier-de-Formans. — Déclarations des tenanciers de la Dombes, Antoine Berthier, de la paroisse de Saint-Didier de Formans, Antoine Champteins de Miseriac, etc.

B. 1038 (Liasse.) — 64 pièces, dont 5 sur parchemin.

1289-1674. — Dombes, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Didier-de-Chalaronne, Saint-Étienne-de-Chalaronne, Saint-Rambert, Ile-Barbe, Saint-Trivier-en-Dombes, Sainte-Euphémie, La Salle, Servas, Tanay. — Donation faite par l'abbé de l'Ile-Barbe à Humbert de Beaujeu de 18 deniers tournois et d'un cartal d'avoine sur chaque feu dépendant du prieuré de Neyrel. — Déclaration sur la réunion des justices ordinaires et d'appel de la baronnie de Saint-Trivier, et de la justice de la terre de Chavagnieux, au domaine du Roi. — Déclaration, dénombrement et aveu donné par noble homme François Varinier, doyen de Trévoux, seigneur de Tanay, par devant le gouverneur, lieutenant général pour Monseigneur au pays de Dombes.

B. 1039. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1407. — Dombes, Thoissey. — Déclarations relatives au cours du ruisseau d'Avanon dans la châtellenie de Thoissey, pour terminer une contestation entre le duc de Bourbon et le comte de Savoie.

B. 1040. (Liasse.) — 46 pièces, dont 7 sur parchemin.

1306-1678. — Dombes, Thoissey, L'Ordre et Vacheresse. — Reconnaissance faite au profit de Philibert de Lay par plusieurs hommes taillables de Saint-Didier, Chalaronne et Clémencie, et par plusieurs autres lieux que le même seigneur tenait en fief de M. de Beaujeu. — Accord fait entre les officiers de Beaujolais et de Bresse pour le payement des impôts des habitants des châtellenies de Thoissey et Pont-de-Veyle. — Information faite pour une entreprise sur la justice de Thoissey en la paroisse d'Illie. — Procès-verbaux contenant l'adjudication du droit de banalité du four de Thoissey au profit des habitants de ce lieu.

B. 1041. Liasse. — 51 pièces, dont 9 sur parchemin.

1304-1676. — Dombes, Trévoux. — Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Lyon et Humbert, seigneur de Thoire et Villars, sur leurs différends relatifs au château et au mandement de Trévoux, et à leurs confins. — Le seigneur de Thoire reconnaît tenir le château de Trévoux en fief de l'archevêque de Lyon, à la réserve du péage, et que des bornes seront plantées. — Vente faite par le sieur de Thoire au duc Louis de Bourbon du château, ville et donjon de Trévoux, d'Ambérieux, du Châtellard. — Charte de franchise de Trévoux de 1300.

B. 1042. Liasse. — 48 pièces, dont 1 sur parchemin.

1468-1681. — Dombes, Villeneuve. — Déclarations faites par les tenanciers de cette seigneurie : Antoine Guicherdet, Antoine Giroud, etc.

B. 1043. (Volume.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1243-1398. — Duême et ses dépendances. — Terrier de cette seigneurie, au nom du prince Louis de Luxembourg, comte de Roussy, pour Bellenod, Cosme, Ampilly-les-Bordes, Quemigny et Quemignerot.

B. 1044. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 33 sceaux.

1243-1398. — Duême. — Association faite par l'abbé d'Aigney et le duc de Bourgogne, Hugues IV, pour Baigneux, Laforêt, Sainte-Reine, L'Épineuse, Le Cartier et Cheveron. — Le duc de Bourgogne s'engage à bâtir un abergement à Villeneuve, qui sera ville de franchise. — Lettre sous le scel de Robert II, de Bourgogne, par laquelle Jehan, damoiseau, sire de Duême, déclare avoir reçu de Gauthier Le-Pauvre-Homme, chevalier, 1200 livres pour la dot d'Alix, sa fille, que le sire de Duême promet d'épouser.

B. 1045. (Liasse.) — 61 pièces, dont 23 sur parchemin.

1407-1474. — Duême. — Reconnaissance de deux moitons d'avoine dus chaque année au duc de Bourgogne, par Jean Choulot de Duême, pour l'accensissement d'un journal de terre. — Reconnaissance de la donation faite de cette châtellenie par le duc de Bourgogne à François de Menthon, bailli de La Montagne, pour tout le temps qu'il occupera cet office. — Ratification du Roi, pour l'abonnement des tailles de Duême, à raison de 20 francs par an que les habitants doivent lui payer. — Aliénation de la châtellenie de Duême.

B. 1046. (Liasse.) — 15 pièces, dont 13 parchemin. 3 sceaux.

1285-1581. — Ebâty et Corgengoux, Époisse, Étampes, Gien et Dourdan. — Transaction passée entre Perrin de Vaux et Raoul de Mons sur une partie de la seigneurie d'Ébâty et de Gorgengoux, que Perrin de Vaux prétendait lui appartenir. — Donation d'Étampes, faite par Jean, duc de Berry, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Foi et hommage de Philippe, duc de Bourgogne, au roi de France pour Étampes. — Lettre close de Philippe le Bon aux officiers de la Chambre des Comptes et au garde du Trésor des Chartes, leur ordonnant de livrer au comte d'Étampes, son neveu, les chartes concernant Gien et Dourdan.

B. 1047. (Liasse.) — 48 pièces, dont 13 parchemin; 1 sceau.

XVe siècle-1067. — Ferrette et son comté. — Mémoire en langue allemande énumérant les droits divers que les ducs d'Autriche et les landgraves ont dans la haute Alsace. « In ob en Elsas hont oder haben solen. » — Mémoires et instructions sur les droits du duc de Bourgogne et de Catherine de Bourgogne, sa tante, adressés à Frédéric, duc d'Autriche, à cause du mariage de cette dernière avec Léopold, duc d'Autriche. — Compte de Bernard, seigneur d'Azuel, châtelain de la terre de Delle. — Compte en langue allemande des frais faits par Catherine de Bourgogne, depuis son départ de Béfort.

B. 1048. (Volume.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1469. — Ferrette et son comté. — « Cy après est desclarée la manière de procéder, tenue par nobles et puissants seigneurs le marquis de Hochberg, comte de Neuchastel, seigneur de Rothelin et de Loffemberg, messire Guillaume de La Baulme, sieur d'Illain, messire Pierre de Hacquenbac, chevalier, maistre Jean Carondelet, juge de Besançon, député du duc de Bourgogne, pour prendre possesion des terres du duc Sigismond, c'est-à dire de Ferrette et d'Auxelles. » — Copie de plusieurs lettres que les seigneurs gagiers des pays d'Auxelles et Ferrette ont reçues du duc Albert et du duc Sigismond d'Autriche, relatives à Ferrette. — Déclarations des revenus de ces terres.

B. 1049. (Liasse.) — 29 pièces, dont 6 sur papier.

1469. — Ferrette et son comté. — Cession faite par le duc Sigismond à Charles, duc de Bourgogne, du château d'Auxelles, du comté de Ferrette et des villages voisins, moyennant 30,000 florins. — Acte de prise de possession de Rheinfeld, en Allemagne. — Serment de fidélité prêté au duc de Bourgogne par les habitants de la ville de Seelingen sur le Rhin, diocèse de Constance; — par ceux de Loffemberg, dans le diocèse de Bâle. — Lettre de la prise de possession de Habenstein, diocèse de Constance, au nom de Charles, duc de Bourgogne, par ses ambassadeurs. — Serment de fidélité prêté à ce même duc par les trois États du landgraviat d'Alsace, du comté de Ferrette et autres villes au delà du Rhin.

B. 1050. (Liasse.) — 15 pièces, dont 3 sur papier; 3 sceaux.

1470-1475. — Ferrette et son comté. — Récépissé donné par le duc d'Autriche de 40,000 florins, faisant la majeure partie de la somme que le duc de Bourgogne lui avait promise pour la cession du comté de Ferrette. — Quittance de la somme de 6,000 florins d'or, donnée par le duc de Bourgogne à la ville de Bâle, pour le réachat de la ville de *Rinvelle*, à compte sur les 18,100 florins qu'il doit donner. — Procès-verbal des recherches exécutées par deux envoyés du duc de Bourgogne, à Ferrette, d'Auxelles et de la Noire-Montagne, pour connaître les recettes et dépenses que le duc doit y faire.

B. 1051. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1473. — Ferrette et son comté. — Réachat par le duc de Bourgogne de la gagerie de Brissac. — Instructions du président de Bourgogne et gens des Comptes de Dijon à maître Antoine de Loisy sur le payement à faire par le duc de Bourgogne à Marc de Baldech, de Bâle, de la somme de 2,400 florins, au nom du duc d'Autriche. — Information faite au nom du duc de Bourgogne, en ses pays de Ferrette et d'Auxelles, sur les gages qu'on donnait autrefois aux capitaines; — sur les places qu'il serait nécessaire au duc de Bourgogne d'acquérir; — et sur différents droits qu'il aurait à faire valoir.

B. 1052. (Liasse.) — 21 pièces, dont 18 parchemin; 6 sceaux

1192-1595. — Flavigny. — Fleurey-sur-Ouche. — Le roi Philippe-Auguste cède au duc de Bourgogne, Eudes III, tous les droits qu'il avait dans la ville et l'abbaye de Flavigny. — Cession faite au duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, par l'évêque d'Autun, de tous les droits qu'il avait à Flavigny, à condition que le duc de Bourgogne tiendra en fief de l'évêque d'Autun tout ce qu'il lui cédait. — Bulles d'Innocent confirmant ce traité.

B. 1053. (Liasse.) — 37 pièces, dont 32 parchemin.

1329-1578. — Franche-Comté. — Rôle des seigneurs qui ont prêté foi et hommage au duc de Bourgogne, à cause de la Comté. — Enquête faite à l'occasion du testament de

Louis de Châlon, tendant à prouver qu'en la Comté, celui qui n'a point d'enfant en ligne directe peut instituer son héritier qui bon lui semble. — Récépissé donné par Craon de quatre chartes qui lui avaient été livrées par le garde du Trésor des Chartes du château de Grimont, pour les envoyer à Louis XI. — Lettres patentes de Maximilien, confirmant les priviléges de la Comté. — Lettre sans signature, adressée à l'Empereur, pour lui signaler les progrès du calvinisme à Besançon.

B. 1054. (Cahier.) — 77 feuillets, papier; 2 sceaux.

1549. — Franche-Comté. — Inventaire des titres concernant la Comté, livrés par ordre d'Henri II à l'empereur d'Autriche. — Lettre du Roi, donnant à la Chambre des Comptes de Dijon l'ordre de s'en dessaisir.

B. 1055. (Liasse.) — 87 pièces, dont 47 sur parchemin.

1277-1485. — Franche-Comté. — Appremont, Aumont, Authume, Auxon, Baume, Bellemont, Besançon. — Acquisition de la seigneurie d'Authume par Robert II, duc de Bourgogne. — Remise du château de Baume, faite au duc de Bourgogne, par Jean de Cly. — Transport de Beaumont ou Belmont, fait par le duc de Bourgogne, à dame Antoine de Salins, dame d'Autrey de Vaugrenant, à son fils Charles de Vergy. — Avis à ceux qui ont été convoqués par la duchesse de Bourgogne sur le fait des convenances faites entre le duc et ceux de Besançon au sujet de la régale de la ville, et sur l'utilité ou le désavantage d'y établir un Parlement.

B. 1056. (Liasse.) — 53 pièces, dont 43 parchemin,

1258-1595. — Franche-Comté. — Bourbonne, Bracon, Champlitte, Champregnard, Champvans, Chariez, près Port-sur-Saône, Charlieu, Châteauneuf, Châtel-Belin, Châtel-Guyon. — Lettre de Philippe V, roi de France, qui accorde au comte de Bourgogne la créance au sujet de la justice dans la ville de Bourbonne, contre le comte de Champagne. — Provisions de l'office de clerc et libellaire de la châtellenie de Bracon, données par Philippe le Bon à Pierre Tondeur. — Déclarations des biens que des bourgeois de Langres possédaient à Champlitte. — Lettres du duc Jean, par lesquelles il cède tous ses droits sur Châtel-Guyon, en échange de la terre de Vieuchâteau:

B. 1057. (Liasse.) — 35 pièces, dont 30 sur parchemin, 2 sceaux.

1195-1488. — Franche-Comté. — Chavirey, Chay, Chilly, La Colonne, Cornot, Dammartin, Dampierre, Dôle. — Étienne, comte de Bourgogne, donne à l'abbaye de Cornot, ordre de Prémontré, le droit qu'il avait dans la vigne de Gry, et prend les religieux et leur abbaye sous sa protection. — Don de 1,000 francs à cette abbaye, pour l'indemniser des torts qu'il lui a faits. — Othe, comte de Bourgogne, confirme toutes les donations antérieurement faites. — Philippe le Hardi maintient le chapitre de Notre-Dame de Dôle dans la possession où était cette église de ne payer aucun subside, etc.

B. 1058. (Liasse.) — 78 titres, dont 67 sur papier, 4 sceaux.

1264-1498. — Franche-Comté. — Faucogney, Favernay, Fontaine-Française, Frasans, Frasney, Fouvent. — Lettre de la comtesse de Vesoul, Alix, déclarant que Guerrier de Montagney, son bourgeois, a acheté, de son consentement, de Raoul et de Colet, enfants de Bacgne, bourgeois de Montagney, une vigne, des près et des bois. — Othe de Bourgogne, sire de Salins, fait savoir qu'il prend sous sa protection tous ceux qui iront et qui reviendront des foires de Rouchans, dépendance de Faucogney. — Récépissé de Jean, juif de Vesoul, de 143 livres qu'il a reçues de Othenin de Saint-Loup, fils de Joffroy de Faucogney. — Partage des biens de la succession du sire de Faucogney.

B. 1059. (Volume.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1508. — Franche-Comté. — Frontenay et ses dépendances. — Terrier de cette châtellenie pour Labergement, Authume, Freterans, Dissey, Laverne.

B. 1060. (Volumee.) — Petit in-4°, 294 feuillets, papier.

1508. — Franche-Comté. — Frontenay. — Terrier signé Noblet et Fremiot, contenant des déclarations sur Pierre, Varenne, Cretey, etc.

B. 1061. (Liasse,) — 20 pièces, dont 11 sur parchemin.

1219-1484. — Franche-Comté. — Frontenay. — Goyle (abbaye de), Gray, Jonvelle. — Donation du village de Villars à l'abbaye de Goyle, par Gauthier de Salins, son fondateur. — Confirmation donnée par Jean, comte de Bourgogne. — Donation faite par Othon, duc de Méranie et comte de Bourgogne, à Simon Saxefontaine, des terres de Jonvelle et Castelagne. — Information sur Jonvelle : lettres de Philippe le Hardi donnant cette seigneurie à Guy de la Trémouille. — Lettres de Charles VIII maintenant Georges de La Trémouille en possession de cette terre.

B. 1062. (Liasse.) — 77 pièces, dont 58 parchemin; 2 sceaux.

1258-1466. — Franche-Comté. — Jussey, Larochelle, Lieucroissant, Luxeuil, Magny-lez-Jussey, Maissey, Monnet-

la-Ville, Montagu, Montbéliard, Mont-Doré, Montigny-lez-Arbois, Montfleur, Montjustin.— Association entre Thibaut, comte de Champagne, et le couvent de Luxeuil. —Don fait par Jeanne de Bourgogne à Béatrix de Fauverney du four et de l'affouage de Jussey. — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, accordant aux religieux de Charlieu et aux habitants de Montigny droit de retraite au château de Jussey. — Lettres d'Othe, comte palatin et comte de Bourgogne, donnant le droit de chauffage avec le bois mort de ses forêts de Jussey à l'hôpital de ce lieu, fondé par son père. — Il accorde aux habitants de Jussey le droit d'envoyer leurs pourceaux dans les bois de Jussey.

B. 1063. (Volume.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1461. — Franche-Comté. — Montmirey. — Déclarations des droits et revenus du duc et comte de Bourgogne, dans cette seigneurie, dont faisaient partie : Crouges, Fraine, Pointre, Vouflange, Moissey et Dammartin,

B. 1064. (Liasse.) — 37 pièces, dont 18 sur parchemin ; 2 sceaux.

1339-1485. — Franche-Comté. — Montrond, Morey, Mornay, Nan-sous-Sainte Anne, Orchamp, Orgelet, Ornant, Passavant, Percey-le-Grand, Pin-lez-Magny. — Donation d'Ornant, faite par le duc et la comtesse de Bourgogne à Jacques d'Arguel. — Vente faite par Jean de Vergy, sieur de Champlitte et Fouvans, de la terre de Lin. — Donation de la châtellenie de Nans par Philippe le Bon au chancelier Rolin. — Don de la seigneurie d'Orchamp, à Jean de Rye, par Marguerite, comtesse de Bourgogne. — Procuration de Philippe, comte de Charollais, à Philibert de Chantemerle et à Jacques, sire de Busseuil, pour prendre possession des seigneuries d'Orgelet et Château-Belin.

B. 1065. (Liasse.) — 34 pièces, dont 22 sur parchemin, 2 sceaux.

1300-1506. — Franche-Comté. — Poligny, Port-sur-Saône, Preigney, Quingey, Ray, Rigny, Mantoche, Vignorey. — Lettre de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, par laquelle il déclare qu'encore que le duc de Bourgogne lui ait donné ce qu'il avait à Port-sur-Saône, il promet restituer le tout moyennant 981 livres. — Lettre de Jean sans Peur accordant aux habitants de Poligny 400 florins par an, durant quatre ans, pour la réparation de leur ville. — Lettre du même duc donnant à Jean de Neufchâtel la terre de Quingey, sa vie durant, à condition de pouvoir être rachetée pour deux mille livres. — Mémoire du procureur du duc contre les habitants de Quingey, qui se prétendaient francs. — Confirmation par Charles VIII de la donation de Quingey, faite à Simon de Quingey, par Maximilien d'Autriche. — Opposition de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 1066. (Volume.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier.

1454. — Franche-Comté. — Rochefort. — Terrier de cette seigneurie, ordonné par la Chambre des Comptes pour le duc de Bourgogne, concernant les villages de Biarne, Champvans, Châtenay, Falletans, Foucherans, etc.

B. 1067. (Volume.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1425-1455.—Franche-Comté. — Rochefort. — Extraits tirés des protocoles de cinq notaires de Rochefort, pour des ventes faites en la châtellenie de Rochefort, de terres censables au duc de Bourgogne.

B. 1068. (Liasse.) — 45 pièces, dont 27 sur parchemin ; 2 sceaux.

1291-1489. — Franche-Comté. — Rochefort, Saint-Aubin, Saint-Mardon, Saint-Oyen, Salins, Sampans, Santans, Scey.—Donations successives de la terre de Rochefort à Claude de Vaudrey par Louis XI, Maximilien d'Autriche et Charles VIII. — Vente faite par Jean sans Peur à Jean de Châlon des seigneuries de Saint-Aubin et Saint-Julien. — Charte de franchise de Saint-Mardon, à la suite d'une contestation qui existait entre le seigneur de Bar et les religieux de Charlieu. — Garde de Saint-Oyen accordée à Jean de Châlon par Rodolphe, empereur des Romains.

B. 1069. (Volume.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1553. — Franche-Comté. — Thoissia. — Déclarations des tenanciers des biens de cette seigneurie de dont faisaient partie Lavarelle et Les Rippes.

B. 1070. (Liasse.) — 18 pièces, dont 12 sur parchemin.

1308-1462. — Franche-Comté. — Thoraise, Tornay, Torpes, Toulouse, Vauconcourt, Vallexon, Vesoul, Villargent, Villers-Sexel. — Copies collationnées de lettres concernant Vauconcourt, données par Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, par lesquelles il cède à Girard de Chavirey le fief que Jacques de Conflandey tenait à Vauconcourt ; — de Jacques, sire de Conflandey, qui reconnaît tenir en fief de Gérard de Chavirey la seigneurie de Vauconcourt, qu'il lui cède à titre de gagerie pour 766 marcs d'argent ; — d'Aimé de Vy, par lesquelles il vend à Othe, seigneur de Ray, deux magnies d'hommes qu'il tient à Membrey. — Institution de capitaine du château de Vesoul, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en faveur d'Étienne de Falletans.

B. 1071. (Volume.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1525. — Fresne-Saint-Mamès. — Déclarations des châtel, donjon, prés, terres, vignes, droits et franchises de cette seigneurie pour le roi de France. — Franchises de Fresne accordées au duc de Bourgogne par Philippe le Bon.

B. 1072. (Liasse.) — 51 pièces, dont 16 sur parchemin.

1347-1720. — Fresne-Saint-Mamès. — Estimation de cette seigneurie faite par le châtelain de Brasey, commis par la Chambre des Comptes pour la donner, de par le duc de Bourgogne, à Antoine de Toulongeon. — Lettres par lesquelles le duc gratifie le même de 500 livres sur la seigneurie de Fresne. — Lettres du duc Philippe, portant provision de l'office de capitaine du château de Fresne en faveur de Jean Baissey, écuyer. — Délivranee de la châtellenie de Fresne à Claude de Sayve, seigneur de Montaillot.

B. 1073. (Liasse.) — 23 pièces, dont 10 parchemin.

1547-1566. — Fronteneaud. — Aliénation de cette châtellenie en faveur de Philibert Berbis, Pierre Girardot, Jacques Baillet, sieur de Vaugrenant, Guillaume Magnien et Pierre Maréchal.

B. 1074. (Volume.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

XVe siècle. — Genlis. — Inventaire des biens de la succession de Lambert Joichot, donnés à Perrin Alexant par Huguenin Girart de Genlis, gouverneur de la justice dudit.

B. 1075. (Volume.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1437. — Germoles et ses dépendances. — Terrier fait par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, signé Le noble et Gautherot. — Déclarations des tenanciers et recettes de froment, d'avoine, de cire, de vin, de foin, de poules et d'argent, pour les divers lieux de cette châtellenie dont faisaient partie Baissey, Châtenay, Chavirey, Montaigu, Melecey, Saint-Jean-de-Vaux, etc.

B. 1076. (Volume.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1439-1509. — Germoles. — Déclarations de tenanciers de la châtellenie et comptes de recettes de cens. — Girard Garnier confesse devoir annuellement, sur une pièce de terre située à Varambon, cinq boisseaux d'avoine.

B. 1077. (Volume.) — In-folio, 187 feuillets, parchemin.

1439-1509. — Germoles. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie pour Châtenay, Champforgeu Champreconduit, Saint-Martin, Sainte-Hélène, Ville neuve, etc.

B. 1078. (Volume.) — In-folio, 274 feuillets, parchemin.

1437. — Germoles. — Déclarations des tenanciers d cette châtellenie, dont faisaient partie Montaigu, Bourgneu Dracy, Jambles, Mercurey, Saint-Martin, etc.

B. 1079. (Volume.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1437. — Germoles. — Énonciation des droits seigneu riaux appartenant aux ducs de Bourgogne. Signé Lenobl et Gautherot.

B. 1080. (Volume.) — In-folio, 273 feuillets, papier.

1449. — Germoles. — Déclarations des tenanciers d Melecey, Saint-Jean-de-Vaux, Aluze, Mercurey, Ruolly Montaigu, Auvillars, Buxy, Merlo, etc.

B. 1081. (Volume.) — In-folio, 421 feuillets, papier.

1449. — Germoles. — Déclarations des tenanciers d Saint-Denis, Étroies, Saint-Valérin, Corcelles, pour le du de Bourgogne, et en présence de Loys de Chavelles, cler notaire, commis par les gens des Comptes.

B. 1082. (Volume.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1449. — Germolles. — Déclarations des droits de l châtellenie à Montaigu et dans ses dépendances, apparte nant par moitié au duc de Bourgogne et aux religieuses d Remiremont. Signé de Kadrellis, autrement de Charolle

B. 1083. (Volume.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1449. — Germoles. — Terrier de cette châtellenie pou Montaigu et ses dépendances, Buxy, Chamerey, Maison Duc, Bissy, Villeneuve, etc. Il est signé de Kadrellis.

B. 1084. (Volume.) — In-4°, 762 feuillets, papier.

1592-1602. — Germoles. — Manuels contenant le diverses recettes de cette châtellenie. — Les héritiers d Vaichies doivent quinze boisseaux d'avoine sur leurs héri tages, etc.

B. 1085. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin, 15 sceaux.

1315-1390. — Germoles et ses dépendances. — Lett d'Élizabeth de Montaigu, portant assignation au profit d Guillaume de Desrée, chevalier, de la rente de quatre mar

d'argent sur trente bichets d'avoine qui lui étaient dus annuellement par la communauté de Dracy-sous-Montaigu, et les revenus de Villeneuve-lez-Gergy. — Lettre d'Alexandre, fils d'Othe de Montaigu, par laquelle il fait don à Guillaume, seigneur de Desrée, chevalier, son vassal, de trente bichets d'avoine, à Dracy. — Acte, en français, de l'association entre les religieuses de Remiremont et le duc de Bourgogne, pour tout ce qu'elles avaient dans le diocèse de Châlon, en terres et en hommes, excepté dans l'hôpital de Merlo.

B. 1086. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin, 7 sceaux.

1301-1350. — Germoles. — Lettre, sous le scel commun de Mâcon, par laquelle Constantin, fils de Moreau Saillant, de Melecey, se reconnaît, lui et ses hoirs, taillables haut et bas de Guillaume de Germoles. — Traité fait entre Guillaume de Germoles et Oudot Bonami de Poncey, touchant la justice que prétendait avoir ledit Guillaume sur les hommes de Châtenay. — Donation que fait Jean de Germoles à ses hommes de Châtenay, en augmentation de mainmorte, etc.

B. 1087. (Liasse.) — 49 pièces, dont 8 sur papier ; 8 sceaux.

1351-1450. — Germoles. — Le roi Jean, par laquelle il promet à Jean de Germoles, seigneur de Châtenay, d'élever au finage de ce lieu des fourches entières au lieu d'un gibet à potence qu'il y avait. — Contrat d'une vente de sept queues de vin sur le clos de Germoles, faite par Guillaume de Germoles à Jean d'Arnay, moyennant 175 livres du coin de France. — Certificat du concierge de Germoles, contrôleur des dépenses, constatant qu'en 1393 il fut dépensé 274 charrettes de foin pour nourrir les bœufs, les vaches, les veaux, les brebis et les agneaux de Germoles. — Lettres par lesquelles Philippe Paillard, en son nom et au nom de sa femme Jeanne de Dormant, promet garantir au duc de Bourgogne le transport de la terre de Germoles, contre les héritiers de Jean Dormant, etc.

B. 1088. (Liasse.) — 77 pièces, dont 27 parchemin.

1455-1740. — Germoles. — Lettres du duc de Bourgogne, datées de La Haye, en Hollande, portant provision des offices de capitaine et châtelain de Germoles et de Montaigu en faveur de Pierre Guedon. — Déclaration des héritages appartenant à la maison-forte de Germoles. — Aliénation de rentes à Champreconduit et sur d'autres parties de la châtellenie de Germoles, au profit de Jacques Thésut, avocat à Châlon.

B. 1089. (Volume.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1332. — Gex et ses dépendances. — Terrier rédigé en latin de la châtellenie de Gex, dont faisaient partie Versoix, Chalais, Marval, Pérignien, Pontoux, Rossillon, Tournay.

B. 1090. (Volume.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1336. — Gex. — Déclaration des tenanciers de cette châtellenie, dans laquelle se trouvent Arc, Bossil, Chenaz, Pelignin.

B. 1091. (Volume.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1356. — Gex. — Terrier latin fait pour le comte de Savoie, contenant les reconnaissances des tenanciers de la châtellenie où se trouvent Bossie, Chabanaz, Chivrier, La Maladière, Morey, Villars, Sainte-Marie.

B. 1092. (Volume.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1366. — Gex. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de cette châtellenie à Versoix, Chalex, Genève, Piron, Saconnex, Sombesier.

B. 1093. (Volume.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1369. — Gex. — Déclarations rédigées en latin des tenanciers au profit du comte de Savoie, pour les communautés de Villars et Escorens.

B. 1094. (Volume.) — In-folio, 437 feuillets, papier.

1390. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin pour les communautés de Arbore, Divonne, Ferney, Grillier, Noz, Seymoncel, Tutigné. Il est signé Vandain.

B. 1095. (Volume.) — In-folio, 259 feuillets, papier.

1397. — Gex. — Terrier fait pour le comte de Savoie, pour les localités d'Alamogne, Burdiguy, Crosset, Marnaz, Saint-Genet.

B. 1096. (Volume.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1397. — Gex. — Terrier rédigé en latin pour le comte de Savoie. — Déclarations de Bessier, Fleyer, Florimont, de la Prévôté de Gex, Saint-Jean de Gouville et Seissy.

B. 1097. (Volume.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1401. — Gex. — Terrier rédigé en latin pour le comte de Savoie, contenant des reconnaissances faites à Asserens Bussin, Collonges, Farges, Legraz, Thoyrier, etc.

B. 1098. (Volume.) — In-folio, 677 feuillets, papier.

1436. — Gex. — Terrier rédigé en latin pour le comte de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers de Cabanaz, Communin, Coyntrins, Ferney, Genève, Previssins, Saint-Loup, etc.

B. 1099. (Volume.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1437. — Gex. — Terrier de l'église de Gex, pour les communes de Gex-la-Ville, Sonvernier, Pitignier, Thougin, Vesinay, etc.

B. 1100. (Volume.) — In-folio, 667 feuillets, papier.

1437. — Gex. — Terrier de cette châtellenie pour le comte de Savoie, concernant les communautés d'Arboz, Avasson, Beysin, Croset, Fliger, Mauray, Pouillier, Villeneuve.

B. 1101. (Volume.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1441. — Gex. — Terrier ayant appartenu primitivement au comte de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers de Chayseria, Fénires, Lapierre, Mirebel, Piron, Villars, Cluse.

B. 1102. (Volume.) — In-folio, 526 feuillets, papier.

1442. — Gex. — Terrier rédigé en langue latine pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers sur Alamogne, Ballafait, Bougier, Challex, Chenal, Contamine, Grandville, Joux, Lespine, Perrose, etc.

B. 1103. (Volume.) — In-folio, 423 feuillets, papier.

1445. — Gex. — Terrier rédigé en latin au nom du comte de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers nobles et des ruraux d'Alamogne, de Choullier, Echevenay, Ferney, Glant, Longpréal, Montpelé, Pouginer, Rosières, Verscix, etc.

B. 1104. (Volume.) — In-folio, 797 feuillets, papier.

1467. — Gex. — Terrier de la châtellenie pour Chenaz, Chevannes, Cursins, Macenay, Haz, Seissy, Souvernier et Versonnay.

B. 1105. (Volume.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1467. — Gex. — Terrier rédigé en latin au nom d'Amédée de Savoie, pour les reconnaissances de Bossier, Colay, Gentoux, Megrin, Ornay, Prignien, Saint-Loup, etc.

B 1106. (Volume.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1469. — Gex. — Terrier rédigé en latin au nom d'Amédée de Savoie, pour les tenanciers de Dyvonne, Grens, Les Rippes, Mouray, Tougins, Villars, etc.

B. 1107. (Volume.) — In-folio, 901 feuillets, papier

1470. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, et relatif à Arirey, Avusons, Beysana, Croset, Flixier, Poullier, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1108. (Volume.) — In-folio, 638 feuillets, papier.

1471. — Gex. — Terrier de la châtellenie pour Escorens, Farges, Fénires, Heyrens, Lapierre, Longue-Raie, Russin, Villars, Cluse, etc.

B. 1109. (Volume.) — In-folio, 668 feuillets, papier.

1472. — Gex. — Terrier latin pour les villages de Bastide, Beauregard, Bouzard, Champagny, Chermurande, Culle, Dommartin, Muet, Montaguaz, Ornex, Pralong, Sorbier, etc.

B. 1110. (Volume.) — In-folio, 596 feuillets, papier.

1476. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, relatif à Bessinaz, Biollay, Botanay, Chabondil, Cointrins, Fessie, Grimal, Lagrange, Naz, Pollet, Porchise, Vualapra.

B. 1111. (Volume.) — In-folio, 769 feuillets, papier.

1483. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, relatif à Bagnions, Bogiers, Chaux, Colombet, Gent, Glant, Grellier, Hautecure, Lure, Mourey, Palleier, Prousenthouse, Rolle, Sauvernier.

B. 1112. (Volume.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

1489. — Gex. — Terrier latin fait au nom du duc de Savoie, pour les tenanciers de Britignins, Coullouray, Magniez, Moyns, Ornay, Vernyer, Vuallaurens, etc.

B. 1113. (Volume.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1491. — Gex. — Terrier contenant des reconnaissances faites en langue latine en faveur du duc de Savoie, par les tenanciers d'Escorens, Asserens, Longniez, Longuevais, Villars, Cluse, etc.

B. 1114. (Volume.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1492. — Gex. — Déclarations faites sur Cheisiria, Gri-

nier, Legraz, Marvaz, Russins, Saint-Jean-de-Gouville, Thoirier, etc.

B. 1115. (Volume.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

1493. — Gex. — Terrier latin pour Albonel, Beauregard, Brallies, Challex, Champairtel, Cruselle, Deroin, Fringins, Genevriaz, Lepont, Leysardet, Mauchamp, Mornay, Orney, Pargiez, Prenant, Terreaux, Verry, etc.

B. 1116. (Volume.) — In-folio, 575 feuillets, papier.

1493. — Gex. — Terrier latin fait au nom du duc de Savoie, pour Arc, Avusson, Fliger, Naz, Poullier, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1117. (Volume.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1493. — Gex. — Terrier des déclarations faites par les tenanciers d'Alamogne, Budignin, Croset, Peyciez, Saint-Genis et Salignin.

B. 1118. (Volume.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1493. — Gex. — Reconnaissances faites pour le duc de Savoie à Alamogne, Budignin, Chivrier, Croset, Peycier, Perignin, Saint-Genis, Salignin, etc.

B. 1119. (Volume.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1493. — Gex. — Terrier latin pour Arc, Arerey, Avusson, Blysina, Fleger, Naz, Poullier, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1120. (Volume.) — In-folio, 497 feuillets, papier.

1494. — Gex. — Terrier latin pour Arbore, Cracier, Dyvonne, Grens, Grellier, Myey, Tutignier, Vismay, etc.

B. 1121 (Volume.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1494. — Gex. — Déclarations des tenanciers de Chevannes-la-Forêt, Signier, Souvernier, Versonnay, Villars, Sainte-Marie, etc.

B. 1122. (Volume.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1496. — Gex. — Reconnaissances de Gex-le-Bourg, Gex-la-Combe, Gex-la-Maladière, Le Milieu, Mirebel, Thougins, etc.

B. 1123. (Volume.) — In-4°, 776 feuillets, papier.

1496. — Gex. — Déclarations pour les mêmes communautés que celles contenues dans l'article précédent excepté Simoncel qui se trouve dans ce volume.

B. 1124. (Volume.) — In-folio, 515 feuillets, papier.

1497. — Gex. — Déclarations rédigées en latin, faites par les tenanciers de Chena, Eschevenay, Merconay, Muriez, Naz, Seissier, etc.

B. 1125. (Volume.) — In-folio, 809 feuillets, papier.

1497. — Gex. — Déclarations des tenanciers pour Asserans, Ballaface, Bissinge, Charnel, Chatagnoles, Corvères, Grignien, Laforêt, Le Chêne, Lépine, Ouche, Pessey, Pupelinge, Pipallex, etc.

B. 1126. (Volume.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1500. — Gex. — Déclarations des tenanciers pour Arberoz, Chemonaz, Gentoz, Richillens, Souvernier, Verneyer, Vuallaurens, etc.

B. 1127. (Volume.) — In-4°, 705 feuillets, papier.

1500. — Déclarations des tenanciers pour Britignin, Collay, Fernay, Ornay, Rosières, Saconnay, Sambeysier, Vesignin, etc.

B. 1128. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1500. — Gex. — Reconnaissances faites dans les villages de Bon, Bovent, Chanciaz, Dortan, Uffelle, etc.

B. 1129. (Volume.) — In-folio, 503 feuillets, papier.

1501. — Gex. — Déclarations de tenanciers à Gex, au Val-Mijoux, à Mirebel, à Seymoncel, à Thougin, etc.

B. 1130. (Volume.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1507. — Gex. — Déclarations des tenanciers d'Asserens, Cret, Escorens, Farges, Heyrens, Lapierre, Longue Raie, Pougniez, Villars, Cluse, etc.

B. 1131. (Volume.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1507. — Gex. — Déclarations des tenanciers pour Chenaz, Maconnay, Murez, Naz, Seissier, etc.

B. 1132. (Volume.) — In-4°, 618 feuillets, papier.

1507. — Gex. — Reconnaissances faites sur les villages de Collonges, Farges, Escorens, Longue-Raie, etc.

B. 1133. (Volume.) — In-folio, 666 feuillets, papier.

1507. — Gex. — Reconnaissances faites par les tenanciers, sur Chenaz, Echevenay, Maconnay, Muret et Seissier.

B. 1134. (Volume.) — In-folio, 663 feuilets, papier.

1508. — Gex. — Déclárations des tenanciers de Fénières, Grignier, Lograz, Malvaz, Piron, Russins, Saint-Jean-de-Gouville, Thoyrier.

B. 1135 (Volume.) — In-4°, 714 feuillets, papier.

1508. — Gex. — Déclarations des tenanciers des mêmes lieux que ceux de l'article précédent.

B. 1136. (Volume.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1508. — Gex. — Déclarations des tenanciers d'Alamogne, Burdignin, Chivrier, Croset, Pessier, Pérignin, Saint-Genis, Salignin, etc.

B. 1137. (Volume.) — In-folio, 556 feuillets, papier.

1509. — Gex. — Déclarations des tenanciers d'Arc, Avusson, Besinoz, Fleger, Pouillier, Naz, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1138. (Volume.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1509. — Gex. — Déclarations des tenanciers du duc de Savoie à Arbère, Chevannes, Cracier, Dyvonne, Les Rippes, Mourex. Tutignier, Vismay, etc.

B. 1139. (Volume.) — In-4°, 656 feuillets, papier.

1509. — Gex. — Déclarations en faveur du duc de Savoie, faites par les tenanciers de Arères, Marnal, Pérignin, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1140. (Volume.) — In-folio, 495 feuillets, papier.

1510. — Gex. — Déclarations rédigées en latin pour les tenanciers de la baronnie de Gex.

B. 1141. (Volume.) — in 4°, 690 feuillets, papier.

1510. — Gex. — Déclarations des tenanciers à Chevannes-les-Bois, Signiez, Souvernier, Versonnex, Villars-Sainte-Marie, etc.

B. 1142. (Volume.) — In-4°, 556 feuillets, papier.

1510. — Gex. — Déclarations rédigées en latin pour Gex, Mijoux, Mirebel, Seymoncel, Thougin, etc.

B. 1143. (Volume.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

1517. — Gex. — Déclarations des tenanciers de Chen
Murys, Naz, Visencier, etc.

B. 1144. (Volume.) — In-4°, 495 feuillets, papier.

1517. — Gex. — Terrier de l'église Saint-Pierre
Gex, pour les villages de Chevrier, Cracier, Dyvonne, Na
Thougins, Signiers, Vicensier, etc.

B. 1145. (Volume.) — In-4°, 530 feuillets, papier.

1517. — Gex. — Terrier de même nature que le pr
cédent, où se trouvent les villages de Chenaz, Gex-la-Comb
Gex-la-Maladière, Gex-la-Ville.

B. 1146. (Volume.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

1520. — Gex. — Terrier de la préceptorerie de Cros
dans laquelle se trouvent Avusson, Arerey, Bognère, et

B. 1147. (Volume.) — In-4°, 698 feuillets, papier.

1522. — Gex. — Terrier de la préceptorerie de Ma
connex.

B. 1148. (Volume.) — In-folio, 678 feuillets, papier.

1526. — Gex. — Terrier rédigé en latin, contenant le
reconnaissances faites en faveur du duc de Savoie, par le
tenanciers de la châtellenie.

B. 1149. (Volume.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1526. — Gex. — Reconnaissances faites en faveur d
duc de Savoie par les tenanciers à Britigney, Collourey
Ferney, Genève, Malaguay. Prignay, Versoix, Vuallauren

B. 1150. (Volume.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1526. — Gex. — Terrier de la châtellenie pour Dy
vonne.

B. 1151. (Volume.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

1526. — Gex. — Terrier de la châtellenie pour Arna
Aire, Borrex, Chenaz, Crant, Eyessins, Grents, Logra, M
rebel, Pantier, Roussillon, Trelex, Vys et Vintignier.

B. 1152. (Volume.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1527. — Gex. — Terrier des déclarations faites p
les nobles de la châtellenie, comprenant Gex, Eschevene

Groyson, Longueraie, Marches, Piligniez, Russins, Visensier.

B. 1153. (Volume.) — In-folio, 494 feuillets, papier.

1577. — Gex. — Déclarations, rédigées en latin, des tenanciers du duc de Savoie à Asserens, Cret, Excorens, Forens, Legrens, Petrain, Pougniez, etc.

B. 1154. (Volume.) — In-4°, 683 feuillets, papier.

1577. — Gex. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie, pour Collonges, Farges, Lograz, Longue-Raie.

B. 1155. (Volume.) — In-4°, 348 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin rédigé pour le duc de Savoie, et contenant les déclarations des tenanciers d'Arberoz, de Dyvonne, de Chevannes, Bogier, Grins, Myex, Rippes, Vismay, Vicensier, etc.

B. 1156. (Volume.) — In-4°, 621 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers de Britignier, Feygires, Grignier, Cheysiriat, Fenires, Lograz, Pirons, Russins, Saint-Jean-de-Gouville, etc.

B. 1157. (Volume.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin formant suite aux deux précédents, contenant les déclarations des tenanciers de Arerey, Arc, Beyeimaz, Avusson, Flogez, Pouillier, Sergier, Villeneuve, Vesignien, etc.

B. 1158. (Volume.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers d'Arberoz, Chavannes, Cracier et Vismay.

B. 1159. (Volume.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les aveux des tenanciers d'Alamogne, Burdignin, Chivrier, Croset, Pérignin, Peycier, Saint-Genis, Saliguin.

B. 1160. (Volume.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers de Chenoz, Maconnex, Muritz, Naz, Seissier, Signier, Souvernier, Villars-Tacon, etc.

B. 1161. (Volume.) — In-folio. 434 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin comprenant les déclarations des tenanciers de la châtellenie pour les villages d'Arc, Avusson et les localités précédentes.

B. 1162. (Volume.) — In-folio, 601 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier rédigé en latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers pour Biligny, Bussins, Le Valchéséria, Malva.

B. 1163. (Volume.) — In-4°, 567 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier rédigé en latin contenant les déclarations des tenanciers de Maconez, Seissier, Signiez, Versonex, Villars-Tacon, Visignin, etc.

B. 1164. (Volume.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers d'Eschevenex, Gex, Maz, Saconnex, Visencier, etc.

B. 1165. (Volume.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers d'Arbozon, Arberos, Chevannes, Cracier, Vismay, etc.

B. 1166. (Volume.) — In 4°, 747 feuillets, papier.

1578. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers d'Alamogne, Burdignins, Chivriez, Croset, Choulliex, Poyns, Pirignins, Saint-Genis.

B. 1167. (Volume.) — In-4°, 571 feuillets, papier.

1579. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déalarations des tenanciers de Bignins, Gex, la vallée de Mijoux, Miribel, Thougins, etc.

B. 1168. (Volume.) — In-4°, 570 feuillets, papier.

1579. — Gex. — Terrier latin contenant les déclarations des tenanciers de Biolley, Escorens, Fornet, Goysin, Longue-Raie, Loidevant, Mollopra, Saint-Jean-de-Gouville, etc.

B. 1169. (Volume.) — In-folio, 631 feuillets, papier.

1579. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations générales des tenanciers de la châtellenie dans 149 localités.

B. 1170. (Volume.) — In-folio, 639 feuillets, papier.

1529. — Gex. — Terrier latin pour le duc de Savoie, contenant les déclarations des tenanciers de Gex, Bignyns, Mirebel, Thougins, Val-Mijoux, etc.

B. 1171. (Volume.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1529. — Gex. — Reconnaissances faites en latin par nobles Bernard, Philippe et Georges de Pitignier, à Pitignier, Écherpinex, Meyrins, Saint-Martin, Saconnex, Visence, etc.

B. 1172. (Volume). — In 4°, 686 feuillets, papier.

1529. — Gex. — Déclarations latines pour le duc de Savoie, faites par les tenanciers à Bignins, Gex, Mirebel, Thougins, Val-Mijoux, etc.

B. 1173. (Volume.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

1531. — Gex. — Déclarations latines des tenanciers nobles de la baronnie de Gex-sur-Amossia, Carroux, Châtillon, Cheney, Chatroiller, Condamine, Coreires, Coupponnay, Creses, Fossal, Joux, Laforêts, Lacrois, Maillet, Perret, Pelat, Raffort, Ravogré, Quarra, Thaval, Villegrande, etc.

B. 1174. (Volume.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1531. — Gex. — Déclarations des nobles du Bourget. — Aveu de Gaspard Regnier, qui se déclare homme lige, homme franc de main et de bouche, vassal noble du duc de Savoie, etc.

B. 1175. (Volume.) — In-4°, 252 feuillets. papier.

1532. — Gex. — Reconnaissances faites en latin, au profit du duc de Savoie, à Bastide, Bellegarde, Chalex, Corbières, Fleger, Pirignier, Seissier, etc.

B. 1176. (Volume.) — In-4°, 973 feuillets, papier.

1532. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin, faites par noble Champion, sieur de La Bastide, à Borsier, Bellegarde, Colley, Collourey, Tolliosettes, Vuallaurens, etc.

B. 1177. (Volume.) — In-4°, 478 feuillets, papier.

4532. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin, faites au profit du duc de Savoie, par nobles François d'Avenchie, Antoine Baleyson, Sébastien de Montfalcon et de Ferney, et Marin de Montchenez, sieur de Pierre, pour ce qu'ils tiennent dans la baronnie de Gex.

B. 1178. (Volume.) — In-folio, 868 feuillets, papier.

1532. — Gex. — Reconnaissances faites au profit du duc de Savoie par les tenanciers nobles. — Lettres de l'échange fait de la seigneurie de La Bastie entre la république de Berne et noble François Champion, seigneur de La Bastie et de Beauregard, etc.

B. 1179. (Volume.) — In-folio, 762 feuillets, papier

1532-1544. — Gex. — Reconnaissances des nobles de la baronnie de Gex, reconnaissances des biens et des bénéfices du Bailliage de Gex qui furent pris par les huguenots et donnés par eux aux ministres en abergeage.

B. 1180. (Volume.) — In-4°, 660 feuillets, papier.

1533. — Gex. — Reconnaissances faites par les tenanciers de Beysinaz, Fénires, Thoyriez, Alamogne, etc.

B. 1181. (Volume.) — In-4°, 456 feuillets, papier.

1533. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin pour les tenanciers de Saint-Jean-de-Gouville.

B. 1182. (Volume.) — In-folio, 421 feuillets, parchemin.

1533-1539. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin des tenanciers de la baronnie de Gex à Alamogne, Campel, Charnel, Cresco, Junex, le château Maysmay, Mura, Pralong.

B. 1183. (Volume.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1534. — Gex. — Reconnaissances des tenanciers noble à Albanel, Arc, Blessonnier, Ferney, Grange-Brûlée, Meserier, Sergier, Villeneuve, etc.

B. 1184. (Volume.) — In-4°, 549 feuillets, papier.

1545. — Gex. — Reconnaissances rédigées en français faites par Antoine Byondet, pour le fief de messeigneurs de Berne, ayant cause de François Champion qu'il avait à Dyvonne.

B. 1185. (Volume.) — In-4°, 526 feuillets, papier.

1546. — Gex. — Reconnaissances sur les communes de Signiez, Cessiez, Versonnex, Villars-Tacon, Maconnex, Versoix, etc.

B. 1186. (Volume.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1546. — Gex. — Terrier français contenant les aveux faits par les tenanciers du pays de Gex à messeigneurs

de Berne, pour Alamogne, Beysennaz, Fénires, Lograz, Gex, Sergier, Thoyriez.

B. 1187. (Volume.) — In-folio, 664 feuillets, papier.

1548. — Gex. — Déclarations faites en français, au profit de messeigneurs de Berne, par les tenanciers du pays de Gex pour Asserens, Avussons, Chalex, Dardagniez, Grigniez, Marval, Pignez, Peynaz, Villeneuve, etc.

B. 1188. (Volume.) — In-folio, 922 feuillets, papier.

1549. — Gex. — Déclarations par les tenanciers des terres de La Bâtie et ses dépendances, Alamogne, Divonne, Fénires, Marnex, Versonnex, etc.

B. 1189. (Volume.) — In-folio, 660 feuillets, papier.

1550. — Gex. — Reconnaissances rédigées en français par les tenanciers de la baronnie de La Bâtie et ses dépendances à Bossié, Britigniez, Collex, Collourex, Ferney, Gex, etc.

B. 1190. (Volume.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1552. — Gex. — Reconnaissances des nobles tenanciers du pays de Gex. — Reconnaissance de noble Louise Gentot, de noble Antoine Carrel, de Saint-Jean de Gouville.

B. 1191. (Volume.) — In-4°, 1,100 feuillets, papier.

1553. — Gex. — Reconnaissances rédigées en français par les tenanciers d'Avusson, Bocqueraz, Chivriez, Croset, Marval, Privignins, Signiez, pour la maison de Croset, membre de la commanderie de la Chaux-en-Vaux, au profit de messeigneurs de Berne.

B. 1192. (Volume.) — In-4°, 746 feuillets, papier.

1553. — Gex. — Reconnaissances rédigées en latin au nom de la maison de Maconnex, membre de la commanderie de La Chaux-en-Vaux, pour messeigneurs de Berne.

B. 1193. (Volume.) — In-4°, 500 feuillets, papier.

1553. — Gex. — Reconnaissances de divers membres de la famille Carpin, de celle de Jean de Laigne, etc., au profit de messeigneurs de Berne.

B. 1194. (Volume.) — In-4°, 712 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances rédigées en français par les tenanciers d'Avusson, Chivrier et Fléger, pour messeigneurs de Berne.

B. 1195. (Volume.) — In-folio, 1084 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances au profit de messeigneurs de Berne par les tenanciers d'Avusson, Chivriez, Fléger, etc.

B. 1196. (Volume.) — In-4°, 795 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances faites par les tenanciers de la baronnie de Gex pour messeigneurs de Berne à Chalex, Fénires, Fégières, Piron, Russins, Saint-Jean de Gouville, etc.

B. 1197. Volume.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances par les tenanciers du pays de Gex, Asserens, Collonges, Cret, Escorens, Fargès, Pierraz, etc.

B. 1198. (Volume.) — In-4°, 654 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Déclarations pour messeigneurs de Berne à Alamogne, Beysenaz, Arc, Apirignin, Burdignin, Saint-Genis, Sergiez, Poulliez, etc.

B. 1199. (Volume.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances faites au profit de messeigneurs de Berne par les tenanciers du pays de Gex : Martin Vernot, Pierre Guichard, Pierre Galetin, Jean Marchand, noble Claude Maréchal, *commandable* Louis Fourt, etc.

B. 1200. (Volume.) — In-folio, 1,175 feuillets, papier.

1554. — Gex. — Reconnaissances faites par les tenanciers du pays de Gex au profit de messeigneurs de Berne, par Humbert Chaperon, Louis Cardichon, Antoine Brunet, Jean Vonchy, Guillaume Bergier, etc.

B. 1201. (Volume.) — In-folio, 722 feuillets, papier.

1555. — Gex. — Reconnaissances faites au profit de messeigneurs de Berne par les tenanciers de la baronnie de Gex, par magnifique seigneur Charles de Chalant, baron de Châtelard, etc.

B. 1202. (Volume.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1555. — Gex. — Reconnaissances des tenanciers de La Bâtie, Beauregard et leurs dépendances, au profit de messeigneurs de Berne, à Boissié, Sombeysier, Laperrousas, etc.

B. 1203. (Volume.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1555. — Gex. — Terrier signé Montaigne, contenant

les déclarations des tenanciers : Jean-Baptiste Des Comtés de Saint-Martin, seigneur de Visques, etc.

B. 1204. (Volume.) — In-folio, 784 feuillets, papier.

1555. — Gex. — Déclarations des tenanciers pour Arberoz, Champagniolaz, Dyvonne, Mussiez, Villars, Visencier, etc.

B. 1205. (Volume.) — In folio, 461 feuillets, papier.

1556. — Gex. — Déclarations des tenanciers de la baronnie de Gex pour Ayre, Collex, Gentoz, Malagniez, Myez, Ornez, Tanez, Versoix, Villars-Tacon, Visencier, etc.

B. 1206. (Volume.) — In-4°, 604 feuillets, papier.

1556. — Gex. — Terrier signé Michaud, contenant les déclarations des tenanciers du pays de Gex « à leurs magnifiques, excellents, puissants et très-redoutés princes messeigneurs de Berne. »

B. 1207. (Volume.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

1556.— Gex. — Terrier des tenanciers de Aire, Calex, Gentoz, Malagniez, Ornex, Tanex, Versoix, Villars-Tacon et Visencier.

B. 1208. (Volume.) — In-folio, 736 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Terrier, signé Montaigne, contenant des déclarations du pays de Gex en faveur de messeigneurs de Berne, poür Chenoz, Mouryt, Seigniez, etc.

B. 1209. (Volume.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Déclarations, rédigées en français, au profit de messeigneurs les princes de la république de Berne, par les tenanciers d'Eschevanez, Naz, etc.

B. 1210. (Volume.) — In-folio, 736 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Déclarations des tenanciers d'Arbigniez, Capponez, Farges, Grésin, Saint-Martin, Seissier, etc.

B. 1211. (Volume.) — In 4°, 434 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Déclarations des tenanciers de la baronnie de Gex pour Eschevanez et Naz, par Claude Vuatoux, Bernard de la Pierre, autrement dit Pignier; Jean de La Perrière, autrement dit Barbier; Guiod de La Perrière, autrement dit Michaut ; Jacquenot de la Perrière, autrement dit Girardet, etc.

B. 1212. (Volume.) — In-4°, 634 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Déclarations des tenanciers de Ch[illegible]naz, Muryt, Signiez, etc.

B. 1213. (Volume.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1557. — Gex. — Déclarations faites au profit de m[illegible] seigneurs les très-redoutés princes de Berne par les ten[illegible]ciers d'Alamogne, Matignin, Sergier, etc,

B. 1214. (Volume.) — In-4°, 492 feuillets, papier.

1558.—Gex.— Reconnaissances faites au profit de m[illegible] seigneurs de Berne par les tenanciers de Chevannes-l[illegible] Bois, Maconnex, Seissier, Souvernier, Versoix, Volla[illegible] Notre-Dame, etc.

B. 1215. (Volume.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1558. — Gex. — Déclarations au profit de messe[illegible]gneurs de Berne pour les villages de Chevannes-les-Boi[illegible] de Villers-Notre-Dame, etc.

B. 1216. (Volume.) — In-4°, 914 feuillets, papier.

1558. — Gex. — Reconnaissances faites au profit d[illegible] messeigneurs de Berne à Greilliez, Lespinaz, Palaye[illegible] Sainte-Marie de Rion, Sintenez, etc.

B. 1217. (Volume.) — In-folio, 839 feuillets, papier.

1558. — Gex. — Reconnaissances faites au profit de messeigneurs de Genève par les tenanciers d'Arberos, Dyvonne, Curgin, Mourex, Toutignier, Visencier, etc.

B. 1218. (Volume.) — In-folio, 749 feuillets, papier.

1558. — Gex. — Reconnaissances faites au profit de messeigneurs les princes de Berne par les tenanciers de la baronnie de Gex, Pierre Galopin, maître Antoine de Gruyère, Jean Pacquot, Catherin, Duchêne, noble François Faure, Henri Luiron, etc.

B. 1219. (Volume.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1558. — Gex. — Déclarations des tenanciers de Chevannes-les-Bois, Maconnex, Seissier, Tougier, Villards-Notre-Dame, etc.

B. 1220. (Volume.) — In-4°, 643 feuillets, papier.

1558-1561. — Gex. — Terrier lacéré, contenant des reconnaissances des tenanciers de Gex, Mirebel, Montpillot, Seymoncel, Tougin, etc.

B. 1221. (Volume.) — In-folio, 795 feuillets, papier.

1559. — Gex. — Terrier signé Montaigne, rédigé au profit de messeigneurs de Berne, au nom des nobles et des non nobles, faisant des aveux à cause des châteaux de Gex : — reconnaissances de noble Antoine de Ferney, de noble André Bruel, de noble Aimé de Gingin, etc.

B. 1222. (Volume.) — In-folio, 817 feuillets, papier.

1579. — Gex. — Déclarations faites au profit du duc de Savoie par les tenanciers de Gex, Greglier, Mirebel, Mourey, Pitignier, Tetigney, Thougin, Visencier, etc.

B. 1223. (Volume.) — In-folio, 597 feuillets, papier.

1580. — Gex. — Déclarations relatives à Arson, Arc, Chenaz, Chevry, Croset, Fliez, Muzet, Naz, Pérignin, etc.

B. 1224. (Volume.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1580. — Gex. — Reconnaissances des tenanciers de Brégny et Sambezy pour certains droits, dus à cause de la cure de Prégny, à Jean de Brosses, seigneur de Tournay, ayant cause de François Luttin, citoyen de Genève, etc.

B. 1225. (Volume.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1584. — Gex. — Reconnaissances faites au profit du duc de Savoie par les tenanciers de la baronnie de Gex, Claudine, fille de Jean Pignot, Antoine Bouffard, Laurent Cornut, etc.

B. 1226. (Volume.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

XVe Siècle. — Gex. — Énumération succincte des revenus de la châtellenie dans les paroisses de Seissier, Villard, Sainte-Marie, Saconnex-le-Grand, Marna, etc.

B. 1227. (Volume.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

XVe siècle.—Gex.—Enumération succincte des revenus de la châtellenie : Amédée Mermet, homme lige, droit un denier de taille; — Claude Mermet en doit seize, etc.

B. 1228. (Volume.) — In-4°, 979 feuillets, papier.

XVe siècle.—Gex.—Manuel général des revenus de la châtellenie. — Rôle de tous les noms des débiteurs à quelque titre que ce soit : Claude Mathier, pour ses biens, doit deux deniers genevois, etc.

B. 1229. (Liasse.) — 79 pièces, dont 34 en parchemin, 4 sceaux.

1234-1448. — Gex et ses dépendances. — Donation faite par Amé, seigneur de Gex, en faveur de Pierre, fils du comte Thomas de Savoie, du château de Gex. — Promesses d'Éléonore, fille d'Amé de Gex, à Pierre de Savoie, de ne jamais se marier sans son consentement, ou sans celui de son frère Philippe, évêque de Lyon; sous peine de perdre, au cas contraire, la terre de Gex.—Hommage prêté par Guillaume, seigneur de Gex, au comte Amédée de Savoie, pour les châteaux de Gex, Laye, Châtillon de Michaille, Versoix, Dyvonne, Cluse.—Vente faite par Rodolphe de Chambéry à Béatrix de Faucigny des hommes qu'il avait près de Genève.

B. 1230. (Liasse.) — 37 pièces, dont 24 parchemin, 1 sceau.

1435-1769. — Gex. — Vente faite par Louis, duc de Savoie, à Jean d'Orléans, comte de Dunois, de la baronnie de Gex. — Prorogation d'une année accordée par le comte Jean, de Longueville, au duc Louis de Savoie, pour le rachat de la baronnie de Gex. — Rachat fait par Amédée de Savoie du comte du Dunois, grand chambellan de France, de la baronnie de Gex. — Dépôt fait par Amédée de Savoie dans la ville de Lyon de 12,000 écus d'or pour le rachat de Gex. —Défense faite par Philippe, duc de Savoie, de dépeupler le bois de la montagne de Lavatey depuis Gex.—Confirmation des privilèges de Gex. — Pouvoir donné par Emmanuel, duc de Savoie, pour limiter la châtellenie de Gex du côté de Berne. — Mémoire sur l'état misérable de la religion au pays de Gex, à cause des scandales données par les hérétiques.

B. 1231. (Volume.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

XVe siècle.— Gex. — Alamogne. — Déclarations des tenanciers d'Alamogne, dans le pays de Gex, et de ceux de Bestinaz, Challex, Choullier, Férrires, Lograz, Russin, Saint-Jean Le Genetier, Villeneuve.

B. 1232. (Liasse.) — 33 pièces, dont 31 en parchemin.

1224-1526. — Gex, Alamogne, Arc, Arnay, Arve, Beauregard, Châtillon, Cloyes près Vaux (Suisse), Collonges, Dyvonne, Escorens, Farges, Fartigny, Ferney, Fougnay, Frelay, Gaussonne. — Vente faite par Girard, seigneur de Greys, à Guillaume de Jonvelle, seigneur de Gex, de tous les droits qu'il avait à Arc et à Gex.—Hommage prêté par Vauchier d'Arnay à Guillaume de Gex. — Vente faite par Antoine de La Pallud au duc Philibert de Savoie des murailles d'Escorens et de tout ce qu'il possédait dans la baronnie de Gex.—Donation faites par Janin, vidame de Dyvonne, à Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, de l'hommage lige auquel était tenu envers lui Guillaume d'Anguères. —

Rémission faite par Louis de Jonvelle, seigneur de Dyvonne, à Pierre Du Bois de toutes les injures qu'il avait reçues de lui.

B. 1233. (Volume.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1475-1555. — Gex, Asserens et Chalex. — Reconnaissances faites pour l'insigne prieuré d'Asserens, pour les tenanciers d'Alamogne, Balon, Chalex, Farges, Longeau, etc.

B. 1234. (Volume.) — In-4°, 372 feuillets, papier.

1475-1555. — Gex, Asserens et Chalex. — Terrier contenant les communautés de Russin, Saint-Jean-de-Gelin, Fénires, etc.

B. 1235. (Volume.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1507. — Gex, Chalex, Chales. — Reconnaissances, rédigées en latin, des tenanciers de ces seigneuries.

B. 1236. (Volume.) — In-4°, 622 feuillets, papier.

1527. — Gex, Grilly, Mourey. — Reconnaissances, des tenanciers de ces seigneuries, noble Amblard Bonnard, seigneur de Grilly, etc.

B. 1237. (Liasse.) — 26 pièces parchemin; 1 sur papier; 7 sceaux.

1263-1427. — Gex, Grilly, Joux, La Bâtie, La Cluse, Leya, Legraz, Marval, Matignins, Mollettes, Oyez, Perignins, Pettignié, Poulié, Previsin, Quinson, Ruchillins, Russins. — Convention faite entre Simon de Jonvelle, seigneur de Gex, et Jean de Grilly, sur les contestations qu'ils avaient pour la maison forte que Jean de Grilly avait fait bâtir sans le consentement du seigneur de Gex. — Lettre d'Amandrie, seigneur du château de Joux, par laquelle il permet à Pierre de Savoie qu'après la mort de Jean, comte de Chalon, il ne reconnaîtra aucun des héritiers dudit comte comme suzerain dans son château de Joux. — Information faite par le comte Amédée de Savoie pour constater les dommages causés au château de Marval par le siége que Guillaume de Jonvelle, seigneur de Gex, avait fait.

B. 1238. (Volume.) — In-4°, 717 feuillets, papier.

1497. — Gex, Saint-Jean-de-Gouville. — Déclarations faites par les tenanciers de cette seigneurie, dont faisaient partie Cheysiria, Lograc, Fénires, Marne, Piron, Ruffins, Thoyres,

B. 1239. (Volume.) — In 4°, 598 feuillets, papier.

1508. — Gex, Saint-Jean de Gouville. — Déclarations faites en latin au profit du duc de Savoie par les tenanciers de cette seigneurie : Jean Hugonin, autrement dit Liberon, Pierre Bidet, Pierre Réal, Jean Mornay, etc.

B. 1240. (Registre.) — In-4°, 726 feuillets, papier.

1508. — Gex, Saint-Jean de Gouville. — Déclarations de tenanciers : Girard Paquet, André d'Escorvillon, Jean Mistral.

B. 1241. (Volume.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1508. — Gex, Saint-Jean de Gouville. — Déclarations de Jean Morel, André Belvaux, Claude Marchand de Lograz.

B. 1242. (Volume.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1578. — Gex, Saint-Jean de Gouville. — Déclarations des tenanciers de cette seigneurie, pour Bretigny, Fénires, Grenier, Lograz, Thoyrier, Val de Chézeriat.

B. 1243. (Volume.) — In-4°, 849 feuillets, papier.

1528. — Gex, Saint-Jean de Gouville. — Déclarations de Pierre Michaud, d'André Guy, de Jacques Malluz, Barberet de Fénires, etc.

B. 1244. (Liasse.) — 33 pièces, dont 5 sur papier; 3 sceaux.

1274-1589. — Gex, Saint-Jean de Gouville, Saint-Loup, Saint-Michel de La Baume, Satignié, Sergiac, Seissy, Signié, Souvencier, Thoyri, Vareynes, Vendoures, Versonnex, Versoix, Villars, Visencie, Visery. — Donation faite par le seigneur de Gex à Jean Poncel de deux pièces de pré proche le château de Saint-Jean de Gouville, qui avaient été confisquées. — Vente et inféodation faite par le duc de Savoie Charles-Emmanuel à Guillaume de Sauvage de la juridiction de la terre de Saint-Jean de Gouville pour 2000 écus d'or d'Italie. — Cession faite de Versoix et autres fiefs des bords du lac de Genève par Béatrix de Faucigny, fille du comte Pierre de Savoie, au comte Amédée, en considération de son mariage avec Alix, fille de Humbert, dauphin de Vienne, et en payement de 10,000 livres, à-compte de 30,000 qui devront lui être assignés pour dot.

B. 1245. (Liasse.) — 7 pièces en parchemin; 6 sceaux.

1277-1311. — Gyé-sur-Seine. — Lettre de gagerie faite au profit de Robert, duc de Bourgogne, par Béatrix

de Coulaus, pour les châteaux de Gyé, Neuville, Corteron et leurs dépendances, pour 2,100 fr. — Lettre de semblable nature, portant augmentation de la première gagerie de Gyé ; elle est donnée sous les sceaux de l'évêque d'Autun, du seigneur de Coulans et du scel commun de Mâcon. — Lettre sous le scel de l'official de Langres et celui de Béatrix, dame de Gyé, par laquelle celle-ci vend au duc Robert la seigneurie de Gyé, ce qu'elle y tenait du comte de Champagne.

B. 1246. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1470. — Givry. — Déclarations de rentes données par Joffroy et Huguenin Descousu à la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 1247. (Cahier.) — 446 feuillets, papier.

1535. — Glaines. — Déclarations des divers tenanciers de la châtellenie pour le meix des Rossignols, etc.

B. 1248. (Cahier.) — 71 feuillets, papier.

1580. — Glaines. — Manuel des revenus de cette châtellenie pour les cens et la taille.

B. 1249. (Volume.) — In-folio, 1,076 feuillets, papier.

1599. — Glaines. — Déclarations données par les tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Champlan, Chassagne, Chaumes, Lacloison, Les Vernottes, Rolin, Sachant, Savigny, Villeret, Verrière.

B. 1250. (Liasse.) — 115 pièces, dont 36 sur parchemin; 5 sceaux.

1293-1496. — Glaine et ses dépendances, qui sont : Glux, La Comelle, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix-sous-Beuvray et Verrière-sous-Glaine. — Lettre sous le scel de l'évêque d'Autun, par laquelle Robert II, duc de Bourgogne, achète de Guillaume Testedeuf, Morin, Bricot et Caresmentrant, diverses choses mouvant du fief de Glaine. Ratification par le chapitre d'Autun de la vente de la moitié de Glaine faite au duc Eudes. — Bulle du Pape Jean, contenant commission aux abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon et de Saint-Pierre de Châlon, pour l'accord fait au sujet de Glaine entre le duc de Bourgogne et l'évêque d'Autun. — Vidimus de baux faits par le châtelain de Glaine, au profit de Thévenin Dubos, à qui est donné le droit de prendre l'eau du bief qui vient de l'étang du Poisson pour la conduire au moulin Dubos.

B. 1151. (Liasse.) — 74 pièces dont 41 sur papier.

1390-1771. Glaine, Hauteclique. — Enquêtes : pour la fixation du péage de Glaine ; — par le procureur du Roi en la Chambre des Comptes de Dijon, contre des pionniers et des maçons qui avaient fait des entreprises contre l'étang de Poisson. — Aliénation faite par les commissaires du domaine de la châtellenie de Glaines, au profit de l'église Saint-Ladre d'Autun. — Aliénation de la même châtellenie au profit de Guy Blondeau, grand maître et général réformateur des eaux et forêts en Bourgogne.

B. 1252. (Liasse.) — 35 pièces, dont 20 parchemin.

1385-1771. — Hurigny, Igornay, Isle-et-Villemore, Jaucourt, Lamotte-de-Tillay, Lamotte-Saint-Jeau. — Débris d'un manuel des revenus d'Hurigny. — Aliénation de cette châtellenie, faite par le Roi au profit d'Étienne Segnert, bourgeois de Cherlieu. — Aliénation de la même seigneurie au profit de Jean Chandon, président à la Cour des Aides à Paris. — Lettre du Roi autorisant Philippe Margot, ayant la maison forte d'Hurigny, à y établir, lui et ses successeurs, des officiers de justice et un signe patibulaire. Semblable autorisation donnée par Louis XI à Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay.

B. 1253. (Liasse.) — 47 pièces, dont 26 parchemin, 21 sceaux.

1250-1709. — Lantenay, Pâques et dépendances. — Lettre écrite en français, sous le scel de Marteau de Maillé, seigneur de La Perrière et Longeau, par laquelle il vend au duc de Bourgogne, Hugues, tout ce que ledit Marteau avait à Paques. — Déclaration faite en français sous les sceaux de l'abbé de Saint-Étienne et du doyen de la chrétienté de Dijon, par laquelle Gueterins de Pâques reconnaît, pour lui et les siens, avoir mis la mairie de Pâques à la volonté du duc de Bourgogne. — Donation de la montagne de Mémont faite au duc de Bourgogne par le couvent de Saint-Bénigne de Dijon.

B. 1254. (Liasse.) — 32 pièces, dont 18 parchemin, 1 sceau.

1423-1614. — Larochepot, La Sarrée, La Toison. — Lettre de Philippe de Bourgogne portant confiscation de la seigneurie de Laroche Nolay sur les sieurs de Blot, Jean de Courtenay, Hermand Tenetère, ennemis du Roi, en faveur de Regnier Pot, sieur de La Roche. — Évaluation de la châtellenie de La Sarrée-lez-Cuisery. — Aliénation faite par le Roi des étangs de la Toison au profit d'Antoine de Thiroux et de Jacques Ravier d'Autun. — Aliénation, au nom du Roi, de la châtellenie de La Toison, au profit de Philibert Texier, vierg d'Autun.

B. 1255 (Volume.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1582-1613. — La Toison. — Terrier de cette châ-

tellenie: les habitants ont droit d'usage et de pâturage dans les bois des Bâtis.

B. 1256. (Liasse.) — 50 pièces, dont 30 parchemin, 17 sceaux.

1275-1560.— Loisy, Longecourt, Louhans, Lucenay-le-Duc, Lucenay-l'Évêque. — Déclaration faite sous les sceaux des abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, par laquelle Jean Fauques de Rouvres et sa femme, fille de feu Guillaume, jadis maire de Longecourt, reçoit du duc de Bourgogne quatre pièces de terre à Longecourt, qui, après leur décès, retourneront audit duc. — Lettre close du duc de Bourgogne à la Chambre des Comptes de Dijon, par laquelle il lui dit de s'opposer à la vente du château de Louhans, faite par Guillaume de Vienne à madame de La Marche, de rembourser le prix de la vente et de garder pour lui le château, attendu qu'il relève de lui et qu'il lui est avantageux. — Estimation de la seigneurie de Lucenay-le-Duc.

B 1257. (Liasse.) — 46 pièces, dont 14 sur parchemin.

1217-1548. — Mâcon et ses dépendances. — Lettre patente d'Eudes, duc de Bourgogne, par laquelle il reconnaît que son cousin, le comte Étienne, qui lui a fait hommage pour le fief de Mâcon, pourra, sans manquer à sa parole, faire hommage, pour ce même fief, au comte de Bourgogne, quand il aura un héritier légitime. — Engagement fait au profit de Claude Bullyon, bourgeois de Mâcon, de tout le revenu de la ferme des foires froides et chaudes de Mâcon, de la ferme de la Prévôté et de la châtellenie de Vérizey. — Aliénation du droit appelé le droit des eaux, au-dessus du pont de Mâcon, et du droit de l'imposition des vins.

B. 1258. (Liasse.) — 44 pièces, dont 18 sur parchemin.

1548-1595. — Mâcon. — Engagement fait par les commissaires royaux, pour la ferme de l'imposition des vins en gros à Saint-Pierre de Senozan, en Mâconnais, au profit de Jérôme Rozet. — Aliénation de l'office de garde des sceaux du Bailliage de Mâcon. — Relevé des produits des aides du Bailliage et de l'Élection de Mâcon.

B. 1259. (Liasse.) — 187 pièces, dont 11 parchemin.

1596-1771. — Mâcon. — Délivrance des trois feux appartenant au Roi dans le village de Charbonnière, au profit de Jean Chandon, pour 99 écus. — Aliénation faite par les commissaires du Roi des aides et péage de Mâcon, tant par eau que par terre, au profit d'Éléonore Chabot, comte de Charny, pour 48,000 écus.

B 1260. (Liasse.) — 49 pièces, dont 24 parchemin, 5 sceaux.

1295-1608. — Mailly-le-Château, Marcigny-les-Nonains, Meilly, Minot, Mirebeau, Montaigu (voir pour ce dernier *Germoles*). — Vente d'une rente de franc-alleu sur les revenus de Mailly-le-Château, faite par Guillaume de Dinteville à Isabeau de Laforêt.—Vidimus de lettres royaux, confirmatives de l'acte du bailly de Sens et d'Auxerre, qui annule des frais de justice faits par les officiers de la châtellenie de Mailly-le-Château au préjudice des religieux de Vézelay. — Aliénation du bois appelé le Clos du Roi, situé sur la châtellenie de Mailly-le-Château. — Vente d'une partie de la terre de Montaigu, de la maison de Beaumont et des foires de Châlon, faites à Eudes IV, duc de Bourgogne, par Jeanne de Montaigu.

B. 1261. (Liasse.) — 89 pièces, dont 65 parchemin, 29 sceaux.

1200-1770. — Montbard et dépendances, Montbelet. — Lettres sous le scel de Mile de Bar-sur-Seine, donnant au duc de Bourgogne Eude tout ce que les seigneurs de Montbard tenaient des comtes de Bar, depuis la croix de Ville-Dieu-le-Haut, pour les tenir dudit duc en franc-alleu. — Lettses, sous le sceau de l'abbé de Moûtier-Saint-Jean, qui donnent à Hugues, duc de Bourgogne, le tiers des dîmes de blé et de vin de Montbard. — Copie faite au XIIIᵉ siècle des lettres d'institution de la commune et des priviléges de la ville de Montbard. — Lettres, sous le sceau de l'abbé de Fontenay, par lesquelles les hommes qu'il avait à Marmagne sont tenus de payer annuellement au duc de Bourgogne, à Montbard, 10 setiers d'avoine, parce que le duc leur a donné l'usage des bois de Grand-Jailly.

B. 1262. (Volume.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1511. — Montcenis et ses dépendances. — Déclarations des divers tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Blanzy, Charmoy, Labergement, Le Monceau, Pont-de-Toulon, Maupertuis, Saint-Berin, Saint-Simphorien, Villedieu.

B. 1263. (Volume.) — In-folio, 951 feuillets, papier.

1610. — Montcenis. — Déclarations des tenanciers de cette baronnie, appartenant à Charles de Bourbon, comte de Soissons; elles sont signées par le notaire Villedieu.— — De cette baronnie faisaient partie Cruzille, Creusot, Montchanin, Montigny, Montcenis, Marmagne.

B. 1264. (Liasse.) — 40 pièces parchemin, 17 sceaux.

1246-1491. — Montcenis. — Lettres sous le sceau d'Eudes Ruyns, chevalier, qui transmet à Hugues, duc de

Bourgogne, tout ce qu'il avait au comté de Châlon et en la châtellenie de Montcenis. — Lettres, sous le scel du prieur de Clugny, de l'association faite entre ce prieur et le prieur de Borsornay, d'une part, et le duc de Bourgogne, de l'autre, pour la terre de Borsornay, à condition que le duc gardera la maison de Borsornay. — Sous les scels de l'abbé de Saint-Martin d'Autun et de l'official de cette ville, lettres de l'acquêt fait par le duc Hugues, sur Henri de Monestoy, de tout ce qu'il avait à Villedieu-sous-Montcenis et au Creusot.

B. 1265. (Liasse.) — 56 pièces, dont 16 parchemin.

1248-1760. — Montcenis, Montfort et Villers, Montigny-sur-Armançon, Montjeu. — Aliénation faite par le Roi d'un cens sur le meix Moullard, à La Palu, paroisse de Saint-Gervais, au profit de Odot Raison. — Acte de la délivrance de l'office de garde du petit scel au bailliage de Montcenis, au profit de Philibert Couchet. — Aliénation des greffes du bailliage de la chancellerie du même lieu, au profit de Jacques et Philibert Pelletier, praticiens à Montcenis. — Rôle contenant l'évaluation des terres de Montfort et Villers, près Montbard, Savoisy, Vaugimois, Verdonnay, Thury, Saint-Gervais, Vicourt et Chailly, etc.

B. 1266. (Liasse.) — 88 pièces, dont 48 parchemin; 13 sceaux.

1254-1282. — Montréal-lez-Avallon et ses dépendances. — Lettres patentes de Louis IX, ordonnant au duc de Bourgogne de saisir les terres du sire de Montréal pour le punir de plusieurs énormes cas. — Lettre du même Roi, ordonnant de nouveau au duc de Bourgogne de punir le sire de Montréal, qui a pris et tué plusieurs ecclésiastiques. — Lettres rédigées en français, par lesquelles Anseriz de Montréal livre son château au duc de Bourgogne. — Accord fait entre le duc de Bourgogne et Jean de Montréal pour les châteaux de Montréal et Châtelgerard. — Lettres, sous le sceau de Marguerite, jadis reine de Jérusalem et de Sicile, sous ceux de Robert, duc de Bourgogne, de Jean de Châlon, sire d'Arlay, et de Marguerite de Bourgogne, sa femme, portant accord entre ledit duc et Marguerite, par lequel celle-ci abandonne au duc la succession de Béatrix de Bourgogne, dame de Montréal, tandis que le duc cède à Marguerite la seigneurie de Vitteaux.

B. 1267. (Cahier.) — 48 feuillets; papier.

1410. — Moroges. — Déclarations des divers revenus et des héritages de la châtellenie de Moroges pour le duc de Bourgogne. — Au climat appelé Moncœur, il a toute justice, haute, moyenne et basse; il a à Moroges un meix, une maison, vingt journaux de terre, un moulin appelé moulin Millot, un colombier qui vaut par an 10 livres tournois, etc.

B. 1268. (Volume.) — In-4°, 180 feuillets; papier.

1457. — Moroges. — Déclarations faites au profit du domaine par les tenanciers de Moroges, près Châlon, lequel avait appartenu autrefois à Philippe de Moroges, seigneur de ce lieu. — Enquête sur la justice et la juridiction du duc de Bourgogne à Moroges, à cause de sa prévôté de Saint-Désert.

B. 1269. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1247-1410. — Mursange, Nivernais, Luzy, Montceaux, Moulins, Nevers et Douzy. — Inventaire fait au commencement du XVe siècle des pièces qui ont été remises concernant les comté de Nevers Rhétel, Donzois, les terres de Champagne et de Jaucourt. — Lettre de Philippe, comte de Nevers, de Rhétel et baron de Donzy, qui donne pouvoir à Jean Tenon et à Pierre Berthier, maîtres des Comptes à Nevers, de recevoir de Jean Cornillier, garde des chartes de Dijon, toutes celles qui sont en son pouvoir, touchant les pays de Nevers. — Lettres sous le scel de la prévôté de Paris et de Jean de Châtelvilain, seigneur de Luzy, de l'acquêt fait par le duc Robert II, du sieur de Châtelvilain, d'une rente sur le péage de Moulins, de Villy-en-Auxois, de Cône près Duême, pour, par ledit vendeur, acheter Bourbon et Semur-en-Brionnais.

B. 1270. (Volume.) — Grand in-4°, 203 feuillets; papier.

1344. — Noyers et ses dépendances. — Registre des rentes et des héritages que possédait le sire de Noyers, bouteiller de France, dans la seigneurie de Noyers, dont faisaient partie Montagny, Jouvency, Passilly, Richebourg, Montlay, Chably, Pouilly.

B. 1271. (Volume.) — Grand in-4°, 383 feuillets; papier.

1484. — Noyers. — Déclarations des cens, coutumes et gelines appartenant au roi de France, à cause de sa seigneurie de Noyers, et étant alors tenus par Jean de Hallinc.

B. 1272. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1215-1290. — Noyers. — Compte des sommes reçues pour les exploits de la prévôté de Noyers. — Lettres, sous le scel de B. de Cortenay, narrant comment Guy de Noyers a donné en aumônes aux ladres de Noyers 10 sous de rente.

— Lettres, sous le scel d'Ansérie de Montréal, approuvant la vente de la terre de Noyers faite à Mile de Noyers par le chevalier Hue Pioche. — Accord fait entre le sire de Noyers et Guillaume de Bourbon sur la tutelle de Jean, fils d'Odon d'Esbarres. — Lettres, sous le scel de l'abbé de Fontenay, par lesquelles, pour terminer une contestation qui existait entre lui et Mile de Noyers, l'abbé s'engage à ne rien acquérir à Solangy sans l'autorisation dudit seigneur.

B. 1273. (Liasse.) — 95 pièces, dont 70 parchemin; 14 sceaux.

1297-1330. — Noyers. — Partage fait entre Marie de Crécy, dame de Noyers, et Mile, sire dudit lieu, son fils, de la seigneurie de Noyers. — Traité fait, sous le scel de l'abbaye de Pontigny, entre les religieux et la dame de Noyers et ses enfants, sur le pâturage dans les bois de Noyers, appelés Vaucharme, et leurs limites. — Déclaration faite par Mile de Noyers, qui veut que son château soit du ressort de Semur-en-Auxois, et que ce fief demeure toujours de la suzeraineté du duc de Bourgogne. — Le duc, de son côté, lui promet de ne pas recevoir dans ses villes franches les hommes du sire de Noyers. — Lettres par lesquelles Mile de Noyers affranchit des corvées de charrues, ainsi que des servitudes du guet, les bourgeois et habitants de Noyers, et leur reconnaît la moitié du bois de Fretois et le droit de pâturage.

B. 1274. (Liasse.) — 128 pièces, dont 110 parchemin; 8 sceaux.

1321-1345. — Noyers. — Récépissé que l'évêque de Carcassonne donne au sire de Noyers de 200 livres sur 800 que ce seigneur devait à Simon La Chassanha. — Mandement du garde des foires de Champagne et de Brie au prévôt de Vitry, pour faire vendre les biens de Périnet, Chocinet, d'Echannon et de Jean Devron, écuyers. — Obligation du sire de Noyers d'une somme de 600 livres. — Obligation du même seigneur qui promet de payer, pour son fils, le sire de Châteauvillain, 75 livres à Robert de Laprée, bourgeois de Paris. — Transaction entre le prévôt de Chablis et le seigneur de Noyers, par laquelle les revenus de la justice seront partagés entre eux, sauf audit seigneur à donner au prévôt 40 livres de rente. — Rôle de la dépense faite par Mile de Noyers, bouteiller de France, dans un voyage fait pour aller à la rencontre du roi d'Angleterre, qu'on disait venir *mesfaire* au royaume de France, monseigneur de Normandie, fils du roi de France, devant être de cette expédition.

B. 1275. (Liasse.) — 134 pièces, dont 106 parchemin; 1 sceau.

1347-1380. — Noyers. — Lettre patente d'Eude, duc de Bourgogne, qui amortit diverses donations faites par le sire de Noyers, maréchal de France, à des chapelles. — Reconnaissance et estimation des joyaux appartenant à Mile de Noyers, lesquels étaient dans une des tours du château. — Lettre du prieur de Montmaur, qui permet que le corps de Mile de Noyers, déposé dans l'église de son prieuré, soit exhumé, quand il plaira aux amis du défunt, et transporté dans le tombeau de ses ancêtres. — Acte du partage des seigneuries de Noyers, Villebertin et Tierrache, entre Mile de Noyers et damoiselles Jeanne et Cécile de Noyers. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, au sire de Noyers, lui permettant de mettre, aux frais du pays, dans son château, six gentilhommes pour le garder contre les ennemis. — Lettre de Robert Saule et de Guillaume Aumale, chevaliers anglais, fixant la rançon de Mile de Noyers, fait prisonnier à la bataille de Brion.

B. 1276. (Liasse.) — 104 pièces, dont 62 parchemin; 6 sceaux.

1371-1420. — Noyers. — Transaction entre la veuve et les enfants de Mile de Noyers, sur son testament. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Jeanne de Noyers à assigner 40 livres de rente sur la terre de Chablis, au profit du prévôt de l'église de Saint-Martin de Tours. — Traité concernant le douaire de Jeanne de Noyers, veuve de Jean d'Augimont, chevalier. — Sentence du bailli de Noyers, portant bannissement de la terre de Noyers à l'encontre de Jean de Perrigny, accusé et convaincu de crimes capitaux, lequel a été condamné audit ban et à avoir ses biens confisqués. — Exposition, faite en 1420, de la généalogie de Mile de Noyers.

B. 1277. (Liasse.) — 73 pièces, dont 43 parchemin; 6 sceaux.

1421-1603. — Noyers. — Commission de garde forestier donnée par Marguerite, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, etc., à Pierre Busseaul, qui prête serment entre les mains du bailli de Noyers. — Inventaire des lettres de l'acquisition de Noyers et énumération des meubles trouvés audit châtel. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, affranchissant de la mainmorte les habitants de la châtellenie de Noyers. — Lettres de Guillaume Mello, sire d'Epoisse, et de Jean de Châlon, sire d'Arlay, reconnaissant qu'ils ont chassé dans les bois de Noyers sans en avoir le droit. — Lettre de don des fossés de la ville de Noyers par le duc de Bourgogne.

B. 1278. (Liasse.) — 119 pièces, dont 85 parchemin.

1485-1789. — Nuits-sous-Ravière, Origny, Perrigny-sur-l'Ognon, Pluvault-Longeau, Poligny-lez-Bar. — Aliénation du moulin de Nuits-sous-Ravière, par le Roi, au

profit de Jacques Champepinot. — Mémoire produit au Parlement de Bourgogne par Jean de Rochefort, seigneur de Rochefort, Pluvault et Longeau, à l'encontre de Claude Regnard, seigneur de Soirans, qui prétendait avoir le droit d'usage au Bois-le-Duc, finage de Longeau; il y est dit qu'en 1483 Louis XI donna purement et simplement la seigneurie de Longeau à Guillaume de Rochefort, chancelier de France, oncle dudit Jean de Rochefort.

B. 1279. (Liasse.) — 54 pièces; dont 3 papier, 20 sceaux.

1200-1360. — Pontailler et ses dépendances. — Estimation des revenus du château de Pontailler. — Lettre sous le scel de l'archevêque de Besançon et de Guillaume de Pontailler, qui vend à Robert, duc de Bourgogne, cent livrées de terre à Pontailler, et la moitié du bois de Lavèvre sur le territoire de Perrigny-sur-l'Ognon. — Vente faite, sous le scel de l'official de Besançon et de Poinsart de Rans, seigneur de Poupet, par ce dernier, au duc Robert de Perrigny-sur-Pontailler, du bois de Crosson, de la maison d'Aiguillon et de leurs dépendances. — Lettres, sous le scel du duc Robert et de Richard, sire de Dampierre, contenant la vente faite par ce dernier au duc de Bourgogne de tout ce qu'il avait à Maxilly, voire 27 magnies d'hommes.

B. 1280. (Liasse.) — 76 pièces, dont 15 papier; 2 sceaux.

1364-1497. — Lettres d'accensissement des grands moulins neufs de la châtellenie de Pontailler, au profit du duc et de ses successeurs. — Lettres, sous le scel ducal, de 20 sous de cens dus par Monin Andrey de Pontailler, pêcheur, pour un cours de la rivière de Saône, appelé la pêcherie Oudot-Gauthier, lequel Andrey sera tênu de faire le guet pour la foire de Saint-Maurice. — Lettres de Philippe le Bon accordant aux habitants de Perrigny-sur-l'Ognon l'usage, dans le bois Mexéraulois, de la châtellenie de Pontailler. — Bail à cens de deux cours de rivière en Saône, lieux dits Versiey-du-Port et Rivière-au-Couchant, fait par la Chambre des Comptes au profit de Perrenot Soyer.

B. 1281. (Liasse.) — 82 pièces, dont 3 parchemin.

1257-1551. — Pontailler. — Bail des fermes de cette châtellenie à Claude de Vaudrey. — Priviléges et franchises des habitants de Pontailler et leur confirmation. — Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, seigneur de Pontailler. — Informations touchant les abus et malversations faites dans la châtellenie de Pontailler. — Déclarations faites de ceux qui tiennent des meix francs dans cette châtellenie. — Titres produits par ceux qui ont à cens des portions de la rivière de Pontailler.

B. 1282. (Liasse.) — 121 pièces, dont 5 parchemin.

1552-1562. — Pontailler. — Dossier du procureur du Roi pour la réformation du domaine, poursuivant les habitants de Maxilly détenteurs de la prairie de Croichères, pour laquelle ils payaient un cens. — Conclusions prises par le procureur du Roi sur la réunion du domaine contre les habitants de Paintres en la châtellenie de Pontailler, touchant le droit d'usage dans le bois de Brise prétendu par les habitants de Paintres. — Arpentage des prés de Perrigny-sur-l'Ognon et de ceux de Brise. — Information sur l'avantage et le désavantage de permettre le pâturage dans les bois de Brise. — Reconnaissances de la réunion du domaine pour la châtellenie de Pontailler.

B. 1282 *bis*. (Cahier.) — 95 feuillets; papier.

1552. — Pontailler. — Requête du sieur Le Compasseur aux commissaires du Roi sur la réunion du domaine, pour être maintenu dans le bail de l'étang de Brise, passé à Perrenot-Camus, en son vivant maire d'Auxonne. — Pièces produites par diverses personnes qui devaient des cens sur la prairie de Saulcy.

B. 1283. (Liasse.) — 114 pièces, dont 14 parchemin.

1553-1602. — Pontailler. — Aliénation du revenu du four banal et du péage de Vielverges, au profit du sieur Laverne. — Lettres d'Henri II, roi de France, portant mainlevée aux habitants de Perrigny-sur-l'Ognon d'héritages saisis à la requête du procureur du Roi. — Dossier des habitants de Soissons, en la châtellenie de Pontailler, prétendant que les prés de l'Étang-Vieux et le bois des Haies de 500 arpents leur appartenaient par les lettres patentes de Charles le Téméraire. — Bail de la châtellenie de Pontailler. — Transaction entre les habitants de Perrigny-sur-l'Ognon et Jean Glaisne, par laquelle ce dernier jouit des mêmes droits que les habitants de Perrigny, mais sans pouvoir couper du bois dans les communaux de Miteux et Levesvre-Dessus. — Aliénation de la seigneurie d'Heuilley, dépendant de la châtellenie de Pontailler. — Aliénation du bois des Haies de Marcilly, communément appelés La Taiserie, au profit du sieur Vallot, etc.

B. 1283 *bis*. (Liasse.) — 66 pièces; papier.

1558-1600. — Pontailler. — Pièces produites par les habitants de Soissons, de la châtellenie de Pontailler, pour prouver que les prés de l'Étang-Vieux et le bois des Haies leur appartenaient, etc.

B. 1284. (Liasse.) — 138 pièces, dont 13 parchemin.

1609-1790. — Pontailler. — Délivrance de l'étang

de Brise, dépendant du domaine du Roi dans la châtellenie de Pontailler, faite au nommé Aubert pour un cens annuel et emphytéotique. — Arrêt du Conseil par lequel le Roi engage au profit du prince de Condé le domaine de Pontailler, à charge de réachat perpétuel. — État des cens et autres revenus de la seigneurie de Pontailler. — Désistement par le prince de Condé du triage des bois de Perrigny, moyennant 30 livres de cens payées par les habitants. — Inventaire de titres de la châtellenie de Pontailler, par ordre du prince de Condé, engagiste de cette seigneurie. — Arrêt du Conseil, par lequel le Roi engage son domaine de Pontailler à M. et à Mme d'Estissac moyennant 100,000 livres.

B. 1285. (Volume.) — In 4°, 300 feuillets; papier.

1580. — Pontailler. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Cheuge, Montmançon, Blagny, Oisilly, Renève, Saint-Sauveur, Jancigny, Broies, Heuilley, Soissons, Vielverges, Maxilly, Perrigny.

B. 1286. (Volume.) — In-4°, 304 feuillets; papier.

1580. — Pontailler. — Déclarations relatives au château de Pontailler, au guet et garde de la tour, au capitaine, à la justice, aux différents ponts, à la justice de la rivière de Saône, etc.

B. 1287. (Liasse.) — 65 pièces, dont 10 papier; 25 sceaux.

1206-1602. — Pont-sur-Seine. — Port-de-Chauvort, Pouilly-en-Auxois, Préty-en-Mâconnais. — Aliénation faite par les commissaires du Roi de trois bichets d'avoine que les habitants de la Lhue-lez-Chauvort devaient à cause du pâturage de leur bétail, au profit de Claude Tappin, enquêteur au bailliage de Châlon-sur-Saône. — Lettres, sous le scel de l'abbé de Flavigny et du prieur de Notre-Dame de Semur, de l'acquêt fait par le duc Hugues de Bourgogne de Pierre d'Athée, écuyer, de tout ce que ledit écuyer avait à Pouilly. — Vente faite, sous le sceau de Robert, seigneur de Balues, par ledit seigneur à Hugues duc de Bourgogne, de tout ce qu'il avait dans la châtellenie de Pouilly et en Bourgogne. — Sous le sceau de l'abbé de Labussière, vente faite au duc de Bourgogne de tout ce qu'il avait à Pouilly par Agnelette, fille de Pierre Chouas d'Athée, à cause de la succession de dame Béatrix, leur tante.

B. 1288. (Volume.) — In-folio, 152 feuillets; parchemin.

1408. — Prissey, Vérizet et dépendances. — Déclarations faites au profit du Roi par les tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Huchisy, Montbelet, Saint Oyan, Trévoux.

B. 1289. (Liasse.) — 57 pièces, dont 12 parchemin.

1296-1789. — Prissey et Vérizet, Roussillon, Autunois. — Contrat de vente de la châtellenie de Prissey, faite au profit de Guyot Fournier, de Jean Coppe, marchand à Mâcon. — Aliénation, par les commissaires du Roi, des fermes et impositions des menues denrées et du vin vendu en gros, au profit de Philippe Moisson, enquêteur au bailliage, de François Porchier, avocat, de François de Pise, marchand bourgeois audit lieu. — Ordonnance du duc Philippe le Hardi qui veut que ses bois et étangs de Roussillon soient sous la direction de son gruyer d'Autun, de Châlon et Charolais. — Lettres patentes du roi de France Louis XII, donnant au seigneur de Marey, de la châtellenie de Roussillon, la permission d'y bâtir une maison; — arrêt du Parlement qui s'y oppose,

B. 1290. (Volume.) — In-folio, 115 feuillets; parchemin.

1400. — Roussillon et dépendances. — Rôle des rentes et des revenus divers de la châtellenie de Roussillon, Glaines, La Toison, La Goulaine, rédigé par Jean Rolin d'Autun, contrôleur du grenier à sel, et par Jean Baratu de La Motte, châtelain de Montcenis, députés par la Chambre des Comptes pour cette opération.

B. 1291. (Volume.) — In-4°, 507 feuillets; papier.

1458. Roussillon. — Déclarations des divers tenanciers de cette châtellenie, à Autun, Champ-Saint-Ladre, Les Marbres, à Anot, Aisy, Chaumont, Ragny, Saint-Blanchier, Saint-Symphorien, etc.

B. 1292. — (Volume.) — In-folio, 496 feuillets; papier.

1457. — Rouvres et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de la châtellenie de Rouvres et de la seigneuriede Longeau, reçues : Quenot et Fèvre, pour les paroisses de Beire, Bretenières, Dijon, Domois, Fauvernay, Longecourt, Satenay, Saulon-la-Chapelle, Soirans, etc.

B. 1293. (Volume.) — In-4°, 174 feuillets; papier.

1457. — Rouvres. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Thorey, Achey, Varanges, Tart, Potangey, Ouges, Izeure, Echigey, Marliens, Neuilly, etc.

B. 1294. (Cahier.) — Grand in-4°, 106 feuillets; papier.

1534. — Rouvres. — Terrier des héritages censables, des rentes et autres revenus de cette châtellenie royale, dont faisaient partie des biens situés à Dijon, Châlon, Fauvernay, Marliens, Thorey, etc.

B. 1295. (Volume.) — In-4°, 278 feuillets; papier.

1536. — Rouvres. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, dont Saint-Phal faisait partie, ainsi que Bretennières, Fauvernay, Satenay, etc.

B. 1296. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets; papier.

1607. — Rouvres. — Terrier (fragment) de la châtellenie et manuel de ses revenus : le commandeur de la Madeleine de Dijon, sur 14 journaux de terre, doit 14 cartranches d'avoine; — le chanoine Saumaise de Dijon, sur 38 journaux, doit 4 émines de froment.

B. 1297. (Volume.) — In-folio, 289 feuillets; papier.

1215-1790. — Rouvres. — Redevance vulgairement appelée Matroce, due par les terres de Rouvres au profit du duc de Bourgogne. Depuis l'affranchissement de Rouvres, les hommes de cette communauté s'étaient engagés à lui payer annuellement, au grenier de ce lieu, mille sextiers, moitié froment et moitié avoine.

B. 1298. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 48 sceaux.

1228-1298. — Rouvres. — Achat du moulin de Rouvres fait par la duchesse Alix, sous le scel de Martel, doyen d'Ouche. — Lettre de l'achat fait par Hugues, duc de Bourgogne, sous le scel du doyen de sa chapelle et celui de la Chrétienté de Dijon, d'une pièce de terre appelée la Corvée, située à Fauvernay, sous les moulins. — Acquêt du bois de Chassagne, sous les sceaux des abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon. — Lettres de franchises accordées par les ducs de Bourgogne aux habitants de Rouvres.

B. 1299. (Liasse.) — 55 pièces, dont 2 papier; 13 sceaux.

1300-1416. — Rouvres. — Lettre par laquelle les religieux de Val-sous-Talant, de l'ordre de Val-des-Écoliers, déclarent ne pouvoir rien acquérir à Rouvres sans le consentement du duc. — Compte de la recette et de la dépense de la châtellenie de Rouvres. — Sous le grand scel d'Eude de Bourgogne, fondation de quatre chanoines en sa chapelle de Rouvres, lesquels sont tenus de réciter les heures et l'office divin à l'usage de Châlon, ainsi que les heures de Notre-Dame, la grand'messe etc., et de faire leur résidence à Rouvres. Par les mêmes lettres, à la requête de Jeanne de France, sa femme, et de Philippe, son fils, le même duc fait une autre fondation de deux chanoines dans la même chapelle, pour chanter chacun trois messes par semaine à l'autel Saint-Georges et à l'autel Sainte-Catherine.

B. 1300. (Liasse.) — 56 pièces, dont 1 papier; 2 sceaux.

1417-1430. — Rouvres et dépendances, Bretenières, Fauvernay, Magny-sur-Tille, Marliens, Satenay, Tart, Varanges. — Lettres par lesquelles Jean Symonot de Rouvres reconnaît devoir au domaine une émine de froment et avoine sur des terres qu'il tient à Thorey. — Information faite à la requête des habitants de Marliens sur leur droit de pâturage dans le territoire de Varois. — Reconnaissance de 10 sous de cens, faite par Guillaume Collardot de Saint-Phal, sur un meix et une ouche situés dans ce lieu.

B. 1301. (Liasse.) — 68 pièces, dont 4 papier.

1431-1453. — Rouvres. — Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, portant affranchissement de la mainmorte en faveur de Longeau, Pluveau, Beire et Collonges. — Procès-verbal d'information touchant la rente appelée matroce de 1,000 émines de grains, moitié froment et moitié avoine, mesure de Saint-Louis, sur les terres et héritages que possèdent les habitants de Rouvres et des environs. — Lettre du duc qui ordonne cette information. Dans l'étendue de ce territoire il y avait une grande quantité de terre « en charmes, buissons et désertes, vides, désabergées et en ruine. » — Description de la pauvreté de Rouvres à cause des contraintes exercées pour le payement de la matroce, et, par suite, des excommunications lancées contre les misérables qui ne pouvaient payer leur créancier.

B. 1302. (Liasse.) — 68 pièces, dont 17 parchemin.

1461-1549. — Rouvres. — Information pour savoir s'il était dû au duc l'éminage de tous grains à Rouvres faite au sujet de Richard Loisier de Fauvernay, marchand de chènevis, qui se refusait à payer cet éminage. — Enquête d'Étienne Berbisey, lieutenant du bailli de Dijon, pour prouver que le grand et le petit étang de Satenay sont de la châtelleine de Rouvres, à l'encontre de l'abbé de Cluny. — Lettres de don fait par Charles VIII, roi de France, à Jean de Chalon, prince d'Orange, de la seigneurie de Rouvres, pour en jouir sa vie durant, auxquelles sont joints l'attache de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, et l'arrêt de vérification de la Chambre des Comptes. — Lettres patentes par lesquelles la rente de la matroce est modifiée. — Information sur les pertes faites par les habitants de Rouvres quand les Suisses mirent le siége devant Dijon.

B. 1303. (Liasse.) — 70 pièces, dont 60 parchemin.

1454-1460. — Rouvres. — Contrôle de la gruerie de cette châtelleine pour une année : énumération des

exploits de justice, vente du menu bois et des glands, produit de la pêche des étangs; reconnaissances de cens par les frères Viart de Collonges, tenant des héritages du duc de Bourgogne, à condition de payer la taille à volonté, haut et bas, comme les autres habitants de Longeau.

B. 1304. (Liasse. — 109 pièces, dont 47 parchemin.

1551-1688. — Rouvres. — Vente faite par le Domaine des moulins de Fauvernay, au profit de Marc Fiot, avocat, et de Jean Morelet, procureur du Roi au bailliage de Dijon. — Aliénation du revenu de la prévôté de Rouvres, au profit de Paul Le Maire, pour 1680 livres, — Aliénations du four banal, au profit de Jean Maillard, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Dijon, et d'Églantine Carrelet; — des deux étangs de Satenay, avec l'usage des bois qui se trouvent entre lesdits étangs, situés près de Saulon-la-Rue, de la châtellenie de Rouvres; — des trois quarts du péage de Saint-Jean-de-Lône, à Jean Maillard et à maître Réné Milletot, greffier de la chancellerie de Dijon.

B. 1305. (Liasse.) — 56 pièces, dont 15 parchemin; 1 sceau.

1571-1700. — Rouvres. — Manuel des redevances de cette châtellenie. — Procès-verbal du commissaire du Roi pour l'exécution de lettres par lesquelles il cède à Réné de Rochefort ce qui était contentieux entre eux à Longeau, ainsi que la mairie de Labergement-lez-Auxonne. — Aliénation d'un cens de 20 sous dû au Roi, à cause de sa châtellenie de Rouvres, sur un meix situé à Fauverney; — de quatre-vingt-six arpents de bois taillis, appelés le Bois-le-Duc, au profit de François Maréchal, président en la Chambre des Comptes; — d'un autre bois, par le domaine de la seigneurie de Marliens, dépendant de la châtellenie de Rouvres, au profit de Chrétien Margeret, maître en la Chambre des Comptes de Dijon. — Déclaration des terres, prés et droits appartenant à la seigneurie de Rouvres, etc.

B. 1306. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; papier.

1418 — XVIe siècle. — Sagy et ses dépendances. — Revenus de cette châtellenie à Chantemerle, Echallon, Lavarenne, Les Boulois, Lavallée, etc.

B. 1307. (Volume.) — In-folio, 1064 feuillets; papier.

1490. — Sagy. — Terrier fait par Pierre Tabourot, auditeur des Comptes du Roi. — De cette châtellenie faisaient partie Chantemerle, Echenon, Joux, Fontenesse, Eboulois, Lavarenne, Lesprévots, Vixebernoull.

B. 1308. (Liasse.) — 59 pièces, …

1289-1464. — Sagy et Cuisery. — Lettre sous les sceaux de Robert, duc de Bourgogne, d'Agnès, sa femme, d'Amé, comte de Savoie, de Sébille, sa femme et de l'official de Lyon, portant remise de la ville et du châtel de Saint-André-en-Revermont, — de Saint-Étienne, — Marbois et Coligny-en-Bresse, au profit du comte de Savoie, qui cède en échange Cuiseaux, Cuisery, Sagy, Savigny, et certaines sommes d'argent. — Obligation de Joffroy de Thoisy, chevalier, par laquelle il donne aux ducs de Bourgogne et à leurs hoirs la faculté de racheter La Sarrée, dépendant de la châtellenie de Sagy et Cuisery, moyennant 4,000 livres tournois. — Rôle des tailles et autres revenus de Sagy.

B. 1309. (Liasse.) — 135 pièces, dont 36 parchemin.

1467 — XVIe siècle. — Sagy. — Aliénation du greffe de Sagy, au profit de Pierre Gaillard de Louhans; — d'une rente de 25 livres sur la terre de Sagy, au profit de plusieurs habitants de Louhans; — de la châtellenie de Sagy, au profit de Roger de Saint-Larry, sieur de Bellegarde, grand écuyer de France, pour 12,980 écus. — Déclaration du revenu de la seigneurie de Sagy donnée par François Guyet, marquis de Bantunge, baron de Louhans et de Saint-Germain-du-Plain, seigneur de la châtellenie royale de Sagy, ancien intendant des finances.

B. 1309 *bis*. (Liasse.) — 31 pièces, dont 13 parchemin.

1474-1600. — Sagy. — Mémoire du procureur ducal sur la forêt de Devant et de Cousance, dans la châtellenie de Sagy, pour prouver les droits du duc de Bourgogne contre le seigneur de Ruffey, qui était venu, à forces d'armes, dévaster le pays et brûler les titres qu'on pouvait lui opposer.

B. 1310. (Volume.) — In-4°, 548 feuillets; papier.

1494. — Saint-André-le-Désert et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, dont faisaient partie Salornay-sur-Guye, Donzy-le-Royal, Chintrey, Giergues, Buffières, etc.

B. 1311. (Liasse.) — 26 pièces, dont 7 parchemin.

1272-1778. — Saint-André-le-Désert, — Saint-André-le-Chaussin, — Saint-Euphrône, — Saint-Aubin, — Saint-Florentin. — Aliénation de la terre et de la prévôté de Saint-André, au profit d'Antoine Guillemin, avocat. — Lettres de don fait à Joffroy de Germolle, par Guillaume de Montaigu, de ce qu'il tient à Chaudenay. — Estimation de

la terre de Gamay. — Lettres du duc de Bourgogne faisant savoir à la Chambre des Comptes et au bailli de Dôle qu'il donne à André de Toulongeon Saint-André-lez-Chaussin. — Lettre de Charles VIII donnant la terre de Saint-Aubin-lez-Chaussin à Jean de Neuchâtel, fils du sieur de Montaigu. — Procès-verbal de plantation de bornes pour la séparation des finages des seigneuries de Marcilly-lez-Vitteaux et de Velogny-lez-Marcilly, dépendant de la seigneurie de Saint-Euphrône, entre le duc de Bourgogne et la dame de Velogny. — Enquête sur les étangs et bois de la seigneurie de Saint-Euphrône.

B. 1312. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets; papier.

1486-1508. — Saint-Gengoux et dépendances. — Rôles de la recette des cens de cette châtellenie, pour Bixy-sur-Flay, Saint-Martin-de-Croix, Étevaux, Saint-Hilaire, Thésut, etc.

B. 1313. (Volume.) — In-folio, 200 feuillets; papier.

1406. — Saint-Gengoux. — Droits et revenus de cette châtellenie, dont faisaient partie Chassagnes, Étevaux, Saint-Martin-de-Croix, Sermilly, Solonges, Flex, Champagne, Bixy, Maiserey, Rimont.

B. 1314. (Volume.) — In-folio, 316 feuillets; parchemin.

1459. — Saint-Gengoux. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, signées Josserand, grand-écuyer, qui en était châtelain, et Monet, notaire, relatives à Brunont, Chamoy, Chaumont, Courroux, Curtil, Mornay, Messange, Montigny, Poiseux, Savigny, Saint-Hilaire, Thésut, Til.

B. 1315. (Liasse.) — 56 pièces, dont 21 parchemin.

1464-1772. — Saint-Gengoux. — Aliénations faites par le Domaine de la ferme de l'imposition de la draperie, en foire et hors foire, à Saint-Gengoux-le-Royal; — de la ferme de la tannerie et cordonnerie de Saint-Gengoux, au profit des marchands tanneurs et cordonniers de Saint-Gengoux-le-Royal. — Lettres d'Henri IV promettant aux habitants de Saint-Gengoux, qui lui avaient donné une somme notable pour ses besoins, de les garder toujours sous sa seigneurie directe. — Aliénation du greffe de la châtellenie, au profit de Philippe Simonet. — Délivrance de la châtellenie de Saint-Gengonx, au profit des habitants dudit lieu.

B. 1316. (Liasse.) — 49 pièces, dont 11 parchemin.

1311-1617. — Saint-Germain-du-Plain, Saint-Laurent, Saint-Léger-de-Foucheret, Saint-Liébaut et Thuisy. — Étienne Legoux, maître des requêtes de l'hôtel du duc, cède à Claude Guichon, notaire à Châlon, une rente sur la seigneurie de Saint-Germain, en échange de la maison à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, en la grande rue de Châlon. — Lettres de Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, qui donne au duc Robert II les seigneuries d'Autumne, de Ramaille, pour 400 livres de rente sur les revenus des foires de Châlon (le sceau de Vienne est parfaitement conservé). — Aliénation de la châtellenie de Saint-Laurent-lez-Châlon, au profit de Pierre Dubled. — Aliénation de 1,793 arpents de bois taillis assis en la forêt au duc, dans la châtellenie de Saint-Léger-de-Foucheret, au profit de M. Fresne. — Vente d'une partie de la châtellenie de Saint-Liébaut par Guillaume Boves, dit Sauvage, écuyer tranchant du duc de Bourgogne, à Jean de Courcelles, écuyer panetier dudit duc.

B. 1317. (Liasse.) — 39 pièces, dont 5 parchemin; 4 sceaux.

1252-1475. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Lettres d'Alix de Beaumont donnant au duc de Bourgogne tout le droit qu'elle avait sur le fief de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Lettres sous le scel de Pierre de Saint-Seine, par lesquelles il cède au duc Eudes la grange du Pont-d'Etaules, la corvée du Poirier, l'usage dans le bois, en échange de la grange de Rosières et ses dépendances. — Lettres sous le sceau de Guillaume de Vergy, par lesquelles il abandonne au duc Eudes tout le droit qu'il peut avoir au fief du châtel de Saint-Seine, en échange du fief du Fay. — Lettres par lesquelles Robinet de Florigny et Agnès de Blaisy, sa femme, confessent tenir en garde de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le châtel et terre de Saint-Seine, jusqu'à ce que le duc leur ait donné les 2,000 francs qu'il leur a promis pour leur mariage. — Information sur la valeur de la forteresse, ville et terre de Saint-Seine, appartenant au duc de Bourgogne.

B. 1318. (Liasse.) — 47 pièces, dont 15 parchemin.

1476-1730. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Permission donnée, par la Chambre des Comptes, à Charles de Saint-Seine, de construire un étang sur le finage de Saint-Seine. — Transmission de la seigneurie et châtellenie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, faite par le Roi au maréchal de France Albert de Gondy, pair de France et duc de Retz. — Lettres du duc de Retz sur les diverses transmissions de la terre de Saint-Seine. — Dénombrement de la seigneurie de Saint-Seine par Bénigne-Germain Legoux, président au Parlement de Bourgogne.

B. 1319. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets; papier.

1490. — Saint-Yan.—Enquête faite par Madame Claude de Saint-Amour, dame de Digoine et Clessy, en son nom et au nom de Philibert de Damas, son fils, contre le procureur du Roi, qui leur avait contesté les eaux de Laugière et autres eaux qui vont se jeter dans la Loire.

B. 1320. (Liasse.) — 8 pièces, dont 6 parchemin.

1361-1722. — Sainte-Croix-Saint-Georges. — Enquête par la Chambre des Comptes, pour savoir qui, de la maison de Vienne ou du duc de Bourgogne, doit avoir la succession des bâtards à Sainte-Croix et à Saint-Georges.

B. 1321. (Volume.) — in-4°, 592 feuillets; papier

1578. — Salmaise et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de diverses parties de cette seigneurie à Boux, Billy, Blacey, Corpoyé, Pressilly, Verrey, Villeberny, Villy, etc.

B. 1322. (Volume.) — Petit in-folio, 1663 feuillets; papier.

1578-1580. — Salmaise. — Déclarations des divers tenanciers de cette seigneurie à Baigneux, à Blaisy, à Bouzot, aux Bordes, à Plezuret, à Vèvres.

B. 1323. (Liasse.) — 46 pièces, 15 en parchemin; 20 sceaux.

1242-1371. — Salmaise. — Lettres sous le grand sceau d'Alain de Vauvrin, qui vend au duc de Bourgogne tout ce qu'il avait à Vitteaux, à Posanges, à Marcilly, à Grosbois, à Dampierre, à Sacey, à Arnay-lez-Vitteaux, à Étalente et à Saigny, hommes, forteresses, vignes, terres et bois. — Lettres sous le sceau de l'abbé d'Ogny, par lesquelles le duc de Bourgogne, Hugues IV, achète d'Alix de Frolois, d'abord femme de Hugues de Vergy, tont ce qu'elle avait, à cause de son douaire, à Villeberny. — Lettres en français, sous le grand scel de Guy Saffres, par lesquelles il vend au même duc tout ce qu'il avait à Vèvres. — Lettres sous les sceaux des abbés de Flavigny et de Saint-Seine, par lesquelles le même duc achète tout ce qu'avait à Vèvres Étienne de Mont-Saint-Jean, seigneur de Salmaise. — Lettres sous le grand sceau d'Étienne de Mont-Saint-Jean, par lesquelles il confesse devoir au duc de Bourgogne, Hugues V, une certaine somme pour injures, rébellion et port d'armes que lui et ses gens avaient faits envers et contre le duc de Bourgogne.

B. 1324. (Liasse.) — 31 pièces, 18 en parchemin.

1407-1768. — Salmaise, Saulieu. — Lettre d'Amiot Noppe, valet de chambre et garde des joyaux du comte de Charolais, par lesquelles il déclare que ce que le duc Jean Sans Peur lui a donné à Corpoyer-la-Chapelle, retournera au duc ou à ses héritiers après sa mort. — Sentence du bailli de La Montagne, qui maintient Étienne Julien et Philibert de Carrières, coseigneurs de Vergy, dans la possession de l'usage dans les bois de la seigneurie de Salmaise, pour ses besoins et ceux des habitants de Salmaise, envers et contre les prétentions de la duchesse de Longueville. — Enquête touchant le domaine ducal à Salmaise. — Pierre Manicot, demeurant à Saint-Seine-l'Abbaye, s'oblige à payer le droit de franchise au duc de Bourgogne comme les autres habitants de Salmaise. — Lettre de Louis XII adressée à la Chambre des Comptes de Dijon pour faire jouir la marquise de Hochberg de Salmaise, Montcenis, Vilaine, Buxy, Saint-Gengoux.

B. 1325. (Volume.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1450. — Saulx-le-Duc. — Information faite sur le domaine ducal à Saulx, Is-sur-Tille, Lausserois, Vernois, Véronne, Taniot et Salives, en présence de Jacob Varnier, lieutenant du châtelain de Saulx.

B. 1326. (Volume.) — In-4°, 103 feuillets; papier.

1492-1506. — Saulx-le-Duc. — Terrier de cette châtellenie pour les villages de Beneuvre, Aval, Is-sur-Tille, Salives, Véronnes, etc.

B. 1327 (Cahier.) — In-folio, 129 feuillets; papier.

1560-1661. — Saulx-le-Duc.— Manuel des revenus de cette seigneurie, suivi d'un relevé des biens de ce domaine, conformément à la déclaration du Roi en date du 21 décembre 1659.

B. 1328. (Liasse.) — 39 pièces, dont 35 en parchemin; 20 sceaux.

1221-1382. — Saulx-le-Duc. — Déclarations de ce que les habitants de Salives devaient annuellement pour leurs franchises. — Lettres, sous les sceaux de l'abbé de Saint-Bénigne et du doyen de la Chrétienté de Dijon, par lesquelles le duc Hugues IV achète de Guillaume de Mary tout ce qu'il avait à Salives, châteaux, hommes, terres, bois et usages, en cédant ce qu'il avait à Villeberny. — Copie des lettres de franchises données aux habitants de Véronnes par Guillaume de Tilchâtel. — Lettres sous le sceau de Hugues Perraut, commandeur du Temple de France, par lesquelles il est reconnu que le signe patibulaire du Curtil a été élevé du consentement du duc. — Lettres sous le grand sceau de Philippe le Bel, qui donne à Louis, son fils aîné, son château de Saulx, à condition qu'il appar-

tiendra à toujours aux ducs de Bourgogne, si ledit Louis mourait sans héritiers, ou s'il devenait roi de France. — Sentence de Louis, archevêque de Lyon, qui déclare nulle une excommunication lancée par l'évêque de Langres contre le duc de Bourgogne, Hugues V, et sa maison.

B. 1329. (Liasse.) — 22 pièces, dont 20 en parchemin ; 1 sceau.

1331-1408. — Saulx-le-Duc. — Lettres, sous le grand sceau de Jean de Châlon, évêque de Langres, lequel renonce à toutes les contestations pendantes au Parlement de France, entre lui et le duc Eudes III, à cause du fief du château de Saulx, à condition que ce duc confessera tenir dudit évêque ce qui est mouvant de l'église de Langres à Saulx-le-Duc. — Comptes de Jean de Saulx, châtelain dudit lieu et de Salives, et bailli de La Montagne. — Lettres de Philippe le Hardi donnant pouvoir à Jean de Saulx d'acquérir la maison-forte de Courtivron. — Information sur le revenu de la terre de Courtivron. — Information faite par le duc contre Jean de Saulx, pour divers crimes par lui commis, entre autres pour avoir condamné à mort un homme de Courtivron qui avait volé six émines de blé et avoir délivré le coupable, qui, sur sa proposition, lui livra sa fille.

B. 1330. (Liasse.) — 46 pièces, dont 22 en parchemin.

1414-1471. — Saulx-le-Duc. — Lettres sous le scel ducal pour le rachat de la terre de Fouchanges, que le duc Jean avait donnée à Guillaume de Gramon, seigneur de Pêmes. — Lettres du don de 600 livres, fait à Guillaume de La Tournelle par le duc Philippe le Bon, à prendre sur les revenus de la terre de Salives. — Lettre de Jean de Rie, seigneur de Tilchâtel, déclarant aux habitants de Véronnes, petites et grandes, que les charrois et le labour qu'ils lui ont récemment faits ne constituent pas un droit pour ce seigneur. — Lettres par lesquelles Philippe le Bon donne la châtellenie de Salives à Guillaume de La Trémouille. — Déclaration des habitants de Véronnes, hommes du Roi, affirmant que les chartes accordées par le Roi de France sont semblables à celles données par le sire de Thilchâtel, et qu'ils ont ouï dire de tout temps qu'il n'y a, audit Véronnes, d'autre justice que celle du Roi.

B. 1331. (Liasse.) — 30 pièces, dont 5 en parchemin.

1474-1521. — Saulx-le-Duc. — Retenue de la Grange de Pont-Buisson, châtellenie de Saulx, faite par Jacques Bourgoin pour cinq quintaux et demi de blé. — Sentence prononcée par le maire de Véronnes, pour indemnités demandées par le père d'un enfant qu'un cheval avait blessé. — Comptes de la châtellenie. — Extrait d'un terrier sur les droits de bourgeoisie dus à Véronnes. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Dijon, qui défend au gruier de Saulx-le-Duc de troubler les chanoines de l'église de Saulx dans la possession des dîmes de Champ-Fouchard. — Aliénation des revenus de la prévôté de Véronnes et autres droits du domaine, au profit de Pierre Tabourot, auditeur à la Chambre des Comptes.

B. 1332. (Liasse.) — 57 pièces, dont 10 en parchemin.

1522-1546. — Saulx-le-Duc. — Contestation entre Pierre Tabourot, seigneur engagiste d'une partie de Véronnes et de Saint-Maurice, et Engelbert de Bressey, baron de Tilchâtel, au sujet de la haute justice. — Mémoire de Tabourot. — Mandement du sieur de Bressey aux habitants de Véronnes de lui payer une part de sa rançon à titre de sujets. — Lettres patentes obtenues par M. de Bressey, par lesquelles le Roi lui accorde le droit de racheter la portion de la seigneurie de Véronnes tenue par Pierre Tabourot. — Sentence du bailliage de Dijon, rendue en faveur de Pierre Tabourot, contre le seigneur de Tilchâtel. — Lettres de Philippe le Bon par lesquelles, en considération de la pauvreté de Salives, où il n'y avait pas dix ménages, il libère les habitants d'un quartal de blé qu'ils devaient par chaque bœuf tirant, et de la dîme qu'ils payaient.

B. 1333. (Liasse.) — 106 pièces, dont 12 en parchemin ; 1 sceau.

1329-1778. — Saulx-le-Duc, Savigny-en-Revermont, Selongey. — Déclarations des bois de la châtellenie de Saulx-le-Duc et de ceux de Madame de Villecomte, de M. de Bellecroix, de M. de Vantoux, de ceux de la Sainte-Chapelle de Dijon, et des communaux d'Épagny, Savigny, Messigny, Sainte-Foi, Val-Suzon, Le Plain d'Ahuy, Chaignay et Vernot. — Aliénation des droits du Roi à Is-sur-Tille. — Signification faite par le procureur de la Chambre des Comptes à Pierre Girardot, conseiller au Parlement, et à Bénigne d'Esbarres, élu pour le Roi en Bourgogne et engagiste d'Avot, de l'opposition faite par le Roi à la vente qu'ils voulaient faire de la terre d'Avot, en confondant le Domaine avec leurs biens patrimoniaux. — État détaillé des droits seigneuriaux et des revenus de la châtellenie de Saulx-le-Duc, Avot, Poiseul et Lauxerrois, appartenant au marquis de Courtivron par engagement.

B. 1334. (Cahier.) — In-4°, 78 pièces, 11 en parchemin.

1502. — Semur-en-Auxois et ses dépendances. — Terrier de cette châtellenie, contenant le détail du donjon, des prés, des terres, des bois, des vignes, des rentes, des

corvées, des étangs, des gardes, des bourgeoisies et des franchises qui s'y trouvent.

B. 1335. (Volume.) — In-folio, 503 feuillets; papier.

1312. — Semur-en-Auxois. — Déclarations faites pour Allerey, Arnay-sous-Vitteaux, Cessey, Chevigny, Flavigny, Fleurey, Flée, Grosbois, Magny-Lambert, Massingy, Saint-Euphrône, Souhey, Pouillenay, Villenotte, Chenaut, etc.

B. 1336. (Liasse.) — 30 pieces en parchemin ; 28 sceaux.

1206-1333. — Semur-en-Auxois. — Échange fait entre le duc de Bourgogne, Eudes III, et l'évêque d'Autun: le premier donne tout ce qu'il avait à Magny; le second les hommes qu'il avait à Lucenay, à Pouillenay, à Bornes, à Massingy, à Vilaine. — Sous le grand sceau de Guillaume d'Esbarres, Hugues IV, duc de Bourgogne, achète dudit Guillaume la moitié de la seigneurie de Vilaine-lez-Semur. — Sous les sceaux des abbés de Sainte-Bénigne, Saint-Étienne et de l'archidiacre de Dijon, achat de divers fiefs de la terre de Lucenay fait par le duc Robert II. — Lettres sous le grand sceau entier de Simon de Châteauvillain, qui promet de n'aliéner les villages de Braux, Hauteville et Ouges qu'au duc et à ses successeurs. — Lettres sous le grand sceau de Jean Duval, de Lugny, qui vend à Robert II la maison-forte de Montigny-sur-Serain, et tout ce qu'il a à Lucenay et à Villers-lez-Dampierre.

B. 1337. (Liasse.) — 29 pièces, dont 2 en papier; 6 sceaux.

1387-1437. — Semur-en-Auxois. — Lettres, sous le scel de la prévôté de Paris, du réachat fait par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, de Corcelles et Montagny, qui étaient détenus par Tramborth, chevalier anglais. — Lettres de Guy de La Trémouille, qui cède au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, les seigneuries de Corcelles-lez-Semur, Montagny, Ruffey, Villers, Lucenay et Pons. — Compte de la seigneurie de Chenaut, ayant appartenu, avant de passer au Domaine, à Jean Contant, seigneur de Navilly. — Lettre de 25 sous de cens dus au châtel de Semur, par Mathieu Foyn, sur une maison couverte en lave et en paille, près la porte Neuve.

B. 1338. (Liasse.) — 69 pièces, dont 54 en parchemin; 2 sceaux.

1440-1472. — Semur-en-Auxois. — Reconnaissance donnée au duc de Bourgogne, par Jean Paigeot de Courcelotte-lez-Sambernon, demeurant à Cessey, de 25 sols tournois et une livre de cire, sur plusieurs héritages, vignes et bois situés à Cessey, Dampierre, Vitteaux, Poussanges. — Lettres patentes de Charles VIII qui confirment la donation de la terre de Chenaut faite à Guillaume de Parthenay, maître d'hôtel du Roi, par Louis XI. Elle avait été confisquée sur Jean Coustin par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. — Information faite par la Chambre des Comptes de Dijon sur l'état de la forêt de Saint-Euphrône dans la châtellenie de Semur-en-Auxois.

B. 1339. (Liasse.) — 111 pièces, 4 en parchemin.

1223-1773. — Semur-en-Auxois, Seurre, Soirans, Sombernon. — Lettres patentes de Charles VIII portant confirmation en faveur de M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, des revenus de la châtellenie de Semur-en-Auxois et de l'office de capitaine du château. — Extrait des comptes de la châtellenie de Semur. — Articles relatifs aux tailles dues par les habitants de Cessey-lez-Vitteaux. — Copie des lettres patentes de François Ier donnant mainlevée à Marc de La Baume de la seigneurie de Chenaut, qui avait été mise sous la main du Roi. — Commission du duc Philippe le Bon pour faire rendre par décret la terre de Seurre, sur la seigneurie de Saint-Georges. — Inventaire de titres par Philibert Bernard, sieur de Montlescent et de Soirans, prouvant ses droits d'usage dans les bois de Soirans.

B. 1340. (Volume.) — In-4°, 332 feuillets ; papier.

1429. — Talant et ses dépendances. — Rapport fait par Jean Guéniot, auditeur des Comptes, qui s'était transporté à Fénay pour rechercher tous les héritages qui y devaient un boisseau d'avoine au duc de Bourgogne, à cause de sa châtellenie de Talant.

B. 1341. (Volume.) — In-4°, 285 feuillets ; papier.

1430. — Talant. — Déclarations de divers revenus dus au duc de Bourgogne à Talant, Daix, Dijon et Fontaines.

B. 1342. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets; papier.

1489. — Talant. — Débris d'un manuel des revenus dudit lieu.

B. 1343. (Volume.) — Grand in-4°, 106 feuillets; papier.

1492. — Talant. — Déclarations du nombre de journaux de terre que les habitants de Fénay tiennent du Domaine, et de ce qu'ils doivent chaque année à cause de la châtellenie de Talant.

B. 1344. (Volume.) — Grand in-4°, 133 feuillets; papier.

1500. — Talant. — Déclarations des vignes et autres héritages situés à Daix, chargés d'un cens au profit du Roi.

— Opération faite par Nicolas Caillet, huissier ordinaire du Parlement de Bourgogne, et Perrenet, notaire juré de la chancellerie, l'un et l'autre commis par la Chambre des Comptes.

B. 1345. — (Volume.) — In-folio, 55 feuillets ; papier.

1579-1672. — Talant. — État des cens, rentes et autres redevances dus au Roi dans cette châtellenie.

B. 1346. (Cahier.) — In-4°, 126 feuillets; papier.

1607-1608. — Talant. — Chevauchée faite par Jacques Venot et Pepin pour la recherche de ses droits dans la châtellenie de Talant.

B. 1347. (Volume.) — In-folio, 648 feuillets; papier.

1607. — Talant. — Terrier renouvelé par ordre d'Henri IV ; — lettres qui ordonnent cette opération. — Extraits des registres du Parlement et de la Chambre des Comptes qui les entérinent ; — Jacques Venot, chargé de faire la chevauchée, de prendre les informations et rédiger les procès-verbaux.

B. 1348. (Volume.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1607. — Talant. — Déclarations des tenanciers signées Venot et Pépin.

B. 1349. (Volume.) — In-folio, 371 feuillets; papier.

1609. — Talant. — Chevauchée de Jacques Venot pour la recherche des droits du Domaine dans la châtellenie de Talant, Chenôves, Dijon, Beaune, Pommard, Volenay, Glenne, Autun, La Toison, etc.

B. 1350. (Liasse.) — 47 feuillets; papier.

1209-1428. — Talant. — Sous les sceaux de l'abbé et du couvent de Saint-Bénigne de Dijon, lettres par lesquelles ils abandonnent au duc Eudes III tout ce qu'ils ont à Talant, excepté l'église, les fours et quatre hommes. — Sous les sceaux du doyen de la Sainte-Chapelle et de la Chrétienté de Dijon, contrat en français de l'échange fait par Guillaume de Marigny et le duc de Bourgogne, Hugues IV, du fief que le premier possédait à Daix, et que tenait Jean de Salon. — Sous le sceau de l'évêque de Langres, acquisition du village de Daix, faite par Robert II, duc de Bourgogne. — Sous le sceau de l'évêque de Langres, lettres par lesquelles Guillaume de Foussy donne à titre de gage à Hugues V la maison-forte de Champmoron-sous-Talant et toutes ses dépendances. — Compte de la châtellenie de Talant.

B. 1351. (Liasse.) — 31 pièces, dont 22 en parchemin; 23 sceaux.

1441-1486. — Talant. — Copie des lettres du duc Philippe le Bon, données à Bruxelles, portant provision de l'office de châtelain de Talant en faveur de Guillaume Sappel, de Dijon, au lieu de Perrin Alixandre, décédé. — Journal des travaux de culture dans les vignes du duc à Talant, tenu par le closier de la châtellenie. — Manuel de Guillaume Sappel, châtelain de Talant, contenant ses recettes et ses dépenses, — Déclarations des limites et de la contenance des vignes ducales dans la châtellenie de Talant, pour ce qui concerne le village de Chenôve. — Information faite à l'avénement de Charles VIII, en vertu d'une ordonnance de la Chambre des Comptes de Dijon, pour savoir la quantité de meix vacants et en friche à Talant.

B. 1352. (Liasse.) — 71 pièces, dont 32 en parchemin.

1508-1607. — Talant. — Lettre de la retenue que fait Jean Galemiche de Talant d'un meix en friche pour trois gros de cens annuels. — Information faite par la Chambre des Comptes sur les possesseurs des terres qui payaient deux livres de cens au domaine. — Aliénation de 13 émines et 17 boisseaux d'avoine qu'on devait au Roi dans le village de Fénay, à cause de la châtellenie de Talant. — Aliénation de la seigneurie de Daix, Plain-d'Ahui, et Val-Suzon, dans la châtellenie de Talant, au profit de François Blondeau, garde des sceaux au Parlement de Bourgogne. — Vente du bois de Haute-Serve faite par ledit Blondeau à Philibert Jacquot, écuyer du seigneur d'Esbarres.

B. 1353. (Liasse.) — 37 pièces, dont 17 en parchemin.

1270-1780. — Talant, Thil, Til-Châtel, Tonnerre, Uchon. — Sous le scel de l'official d'Autun, engagement de la terre de Saint-Thibaud, fait au duc de Bourgogne, Hugues IV, par Hugues, seigneur de Saint-Beury, de Til, pour la somme de 1,000 livres. — Requête adressée au duc Jean sans Peur, par Guillaume de Châteauvillain et de Thil, son chambellan, pour obtenir la restitution des revenus de la châtellenie de Thil, laquelle lui avait été prise faute de dénombrement, pendant que Robert de Granson en était capitaine. — Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, donne à Gauthier de Beaufremont, dit de Ruppes, seigneur d'Essois et de Til-Châtel, la terre de Valempolières. — Compte rendu par Pierre Tricaudet de Selongey, receveur de Vauril, pour Jean de Rye, seigneur de Til-Châtel. — Lettres de Philippe le Bel, qui maintient le duc de Bourgogne dans la possession de la maison de Savigny et du village d'Uchon contre les officiers de Nevers.

B. 1354. (Volume.) — In-4°, 479 feuillets; papier.

1518. — Verdun et ses dépendances. — Déclarations des tenanciers de cette châtellenie, spécialement pour Guierfans et Perrigny.

B. 1355. (Liasse.) — 45 pièces, dont 2 en papier; 7 sceaux.

1288-1390. — Verdun. — Sous le scel de l'official de Châlon, acquêt fait par Guillaume de Verdun de tout le droit que Sébille de Verdun, dame de Montclaire, sa sœur, avait dans cette seigneurie, à Saunières, à La Barre, aux Bordes et à Siez. — Droit reconnu, par l'abbé de Beaume et le prieur de Sermesse, au seigneur de Saunières, de l'usage dans les bois de Sermesse et de la vaine pâture dans les prés. — Information faite au profit de Guillaume de Verdun contre Geoffroy de Faucogney, au sujet de la maison-forte de Saunières. — Procès-verbal du partage fait entre Jean et André de Verdun de tous les biens de leurs père et mère. — Sentence de Guillaume de La Marche, bailli et maître des foires de Châlon-sur-Saône, par laquelle il déboute de ses demandes Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny-en-Revermont, lequel répétait une partie de la seigneurie de Verdun.

B. 1356. (Liasse.) — 46 pièces, dont 38 en parchemin.

1391-1411.—Verdun.—Lettres sous le scel de la Cour ducale par lesquelles les échevins de Verdun sont obligés de maintenir à leurs frais les ponts et chaussées de Verdun, en considération du droit de l'aunage des toiles à eux donné par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, dont les comptes doivent être annuellement soumis à l'inspection du châtelain, et en présence de Jean de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, ou de ses descendants. — Déclaration faite par les commissaires du duc de Bourgogne de ce qu'ils ont trouvé à Verdun touchant ses droits et les charges des habitants, aux termes de leurs franchises.— Requête desdits habitants sur la forme de la levée des marcs qu'ils doivent aux ducs de Bourgogne. — Compte de la gruerie de la châtellenie de Verdun. — Copie de lettres de sauvegarde accordée à Dimanche de La Murée par Guichard de Saint-Seine, et nomination du même Dimanche, serviteur de Regnier Pot, à des chapelles fondées au château de Verdun.

B. 1357. (Liasse.) — 47 pièces, dont 30 en parchemin; 3 sceaux.

1412-1447. — Jean Chevillon certifie que les tailles de Verdun, dont le duc de Bourgogne a le cinquième et Madame Jeanne de Sainte-Croix le reste, s'élèvent, terme de la Saint-Barthélemy, à 45 livres 10 gros. — Copie de lettres de Jean sans Peur, portant abonnement, à raison de 100 francs par an, pour les tailles dues au duc de Bourgogne par les habitants de Saunières et Labarre, de la châtellenie de Verdun. — Sentence du gruyer en faveur des habitants de Charny, qui leur reconnait le droit de faire paître leur bétail dans les bois de la seigneurie.— Assiette sur les revenus de la châtellenie de Verdun de 700 francs donnés par le duc de Bourgogne à M. de Charny.

B. 1358. (Liasse.) — 31 pièces, dont 9 en parchemin.

1450-1761. — Verdun. — Assignation de 800 francs sur la châtellenie de Verdun, faite par le duc Charles, en faveur de Catherine de Bourgogne, sa sœur naturelle, pour son mariage avec Hubert de Luxeuil, chevalier, seigneur de La Meille. — Déclaration des biens appartenant au domaine dans la châtellenie de Verdun. — Lettre, sous le sceau de Jean de Monferrat, qui transporte au duc de Bourgogne les droits qu'il avait à Chenaux, Bragny et le port de Paleau. — État des revenus de la châtellenie de Verdun en ce qui touche le Roi.— Don fait par le Roi, pour cinq ans, de Verdun et de ses dépendances à Madame Chabot et à Charles de Stainville, son fils. — Délivrance de la châtellenie de Verdun et dépendances faite par le Roi à Biron, maréchal de France, pour la somme de 6,622 écus.

B. 1359. (Volume.) — In-4°, 255 feuillets; parchemin.

1443. — Vergy et ses dépendances. — Déclarations des rentes, cens et coutumes en grains et deniers, tailles et corvées, cire et gelines, des bois, des cours d'eau, des moulins, des fours, des meix, des jardins, des vignes, des maisons, des prés, de la justice et tous autres droits qui appartiennent au duc de Bourgogne dans son châtel de Vergy et la prévôté de Bouilland. — Terrier rédigé par Léonard Ducret et Jean Gueniot, commis par la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 1360. (Volume.) — Petit in-folio, 83 feuillets; papier.

1488. — Vergy. — Déclaration, par manière de terrier, des meix, maisons et autres héritages situés à Nuits ou dans son finage, sur lesquels le Roi a quelques droits payables à la Saint-Denis.

B. 1361. (Cahier.) — In-4°, 80 feuillets; papier.

1520-1545. — Vergy.—Déclarations, faites pour les communes de Segrois, Curtil, Curley et Ruelle, dépendant de la châtellenie de Vergy. — Limites de Segrois.

B. 1362. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets; papier

543-1545. — Vergy. — Manuel de la seigneurie de
y, contenant l'énoncé succinct des rentes, cens et autres
nus dus dans cette partie du domaine.

B. 1363. (Volume.) — Petit in-folio, 407 feuillets; papier.

544-1583. — Vergy. — Manuel des revenus de la
ellenie. — Reconnaissances du droit de guet et de garde,
hâteau de Vergy.

B. 1364. (Cahier.) — In-4°, 120 feuillets; papier.

547-1599. — Vergy. — Manuel des revenus de la
ellenie à Chambolle, Bouillant, Chaux, Échevronnes,
ignerot, Morey, Quemigny, etc.

B. 1365. — (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets; papier.

556. — Vergy. — Déclarations faites au profit du do-
ie à L'Étang, à La Craye, à Congey. — Les habitants de
ang reconnaissent que leur territoire appartient au Roi
oute justice.

B. 1366. (Volume.) — In-4°, 160 feuillets; papier.

565. — Vergy. — Déclarations faites au profit du
aine sur le territoire de Nuits. — Déclaration des dîmes
rtenant à l'abbaye de Fontenay-lez-Beaune.

B. 1367. (Volume.) — In-4°, 388 feuillets; papier.

565. — Vergy. — Déclarations relatives au territoire
Nuits. — Information sur une juridiction prétendue par
Chartreux de Beaune.

. 1368. (Liasse.) — 60 pièces, dont 1 en papier; 31 sceaux.

216-1385. — Vergy. — Lettres sous le scel
des III, duc de Bourgogne, et de celui de Hue de Vergy,
lesquelles ce dernier reconnaît que le château de Vergy
rendable audit duc, auquel, s'il est nécessaire, il le li-
a pour quatorze jours, de l'avis des abbés de Citeaux
e La Buxière, sans qu'il puisse y prendre autre chose
du foin et de la paille. — Le duc, pour ce droit, donne
sire de Vergy Mirebeau la garde de Fleurey, la séné-
ussée du duché, après qu'elle serait retirée des mains
I. de Saint-Paul. — Sous le scel de l'évêque d'Autun,
mus des franchises d'Échevronnes. — Acquisition du
de Larrey, sur le territoire de Chaux, par Robert II,
de Bourgogne.

1369. (Liasse.) — 53 pièces, dont 35 en parchemin; 3 sceaux.

1404-1494. — Vergy. — Jean sans Peur, duc de Bourgogne, casse la prévôté de Chaux pour l'unir à sa châtellenie de Vergy. — Information pour constater l'état déplorable de la châtellenie. — Ordres adressées par Charles VIII à la Chambre des Comptes de Dijon de laisser Guillaume de Vergy jouir provisoirement du revenu des terres que Louis XI lui avait données, et qui, à sa mort, avaient été réunies au domaine de la couronne.

B. 1370. (Liasse.) — 70 pièces, dont 18 en parchemin.

1522-1566. — Vergy. — Sentence de la Chambre des Comptes en faveur des tenanciers des bois de La Craye. — Confirmation des sentences du bailli de Vergy et de Nuits. — État du revenu de la châtellenie. — Aliénation en faveur de Jean Ocquidam, avocat, des terres de Chaux, Quemigny, Poisot et Messange, faisant partie de ladite châtellenie. — Aliénation du revenu de la terre de Vergy au profit de Claude Berbisey, maître en la Chambre des Comptes de Dijon. — Bail d'une place appelée Le Châtelet, destinée à l'établissement d'un moulin à vent, passé au profit de Pierre Haguenier, qui reçoit une mesure étalon pour le mesurage des grains de son moulin, en présence des échevins de la communauté, qui reçoivent un contre-étalon pour obvier aux abus.

B. 1371. (Liasse.) — 111 pièces, dont 36 en parchemin.

1569-1781. — Vergy. — Aliénation des revenus dus au Roi par les habitants de Villebichot, Comblanchien, Corgoloin, Boncour, Corcelles-lez-Monts, Premeaux. — Délivrance de 198 arpents de bois taillis en toute justice, situés en la châtellenie de Vergy, appelés bois d'Époisse et bois de Chênes, à Jérôme Saumaise, seigneur de Chazan. — État de tout ce qui composait à cette époque la seigneurie de Vergy.

B. 1372. (Liasse.) — 45 pièces, dont 17 en parchemin.

1269-1576. — Vermenton, Verrières-sous-Roussillon. — Vente faite au duc de Bourgogne, Hugues IV, par Jean de Verrières, chevalier, de plusieurs choses situées sur la paroisse de Verrières, plus le fief de La Cholière, de la grange de Jusot. — Vente faite par Guillaume de Moroges de la terre de Jusot et de l'étang Verdeau à Jean de Champrobert. — Rôle de ceux qui tiennent feu et lieu à Montigny, à Vauxelles et à la grange des Arsins. — Aliénation des terres de Montigny-le-Roi et de Merry au profit de Matthieu Moreau. — Aliénation du bois de Merry, situé à Montigny-le-Roi, au bailliage d'Auxerre. — Délivrance de la châtellenie de Vermenton au profit de messire Anne de Rochefort, seigneur de Mareul.

B. 1373. (Volume.) — In-4°, 127 feuillets; papier.

1466. — Vieux-Château et ses dépendances. — Déclarations des droits seigneuriaux appartenant au duc de Bourgogne, à cause de sa châtellenie de Vieux-Château, à Vieux-Château, à Montbertaut, Courcelles, Frémoy, La Charmée, Champmolin, Saint-Andrieu, Chevannes et Avillon.

B. 1374. (Volume.) — In-folio, 176 feuillets; papier.

1677. — Vieux-Château. — Reconnaissances faites au profit du domaine de la Couronne dans la seigneurie de Vieux-Château et à Monbertaut.

B. 1375. (Liasse.) — 70 pieces, dont 27 en parchemin; 15 sceaux.

1276-1728. — Vieux-Château. — Lettres d'Alix, comtesse de Vienne et dame de Pagny, et de Hugues de Vieux-Château, son fils, contenant assignation de 28 livres de rente sur les tailles de Vieux-Château, donné à Guy de Vieux-Châtel, en échange de pareille redevance par lui assignée ailleurs. — Sous le scel de l'évêque d'Autun et le grand sceau de Henri de Pagny, seigneur de Sainte-Croix, échange fait entre Robert II, duc de Bourgogne, et Hugues de Vienne, par lequel Hugues donne à Robert la châtellenie de Vieux-Château, Fremoy, Courcelles et autres dépendances, pour 130 livrées de terre que le duc abondonne à Beaune, et que ledit Hugues reconnaîtra tenir en fief du duc de Bourgogne. — Sous les sceaux d'Alix, comtesse de Vienne, de Philippe, Hugues, Girard et Jean de Vienne, ses enfants, abandon par Hugues de Vienne, préchantre de Besançon, à Boniface d'Aste, pour 1656 livres, de la terre de Vieux-Château et de ses dépendances. — Aliénation de la seigneurie de Vieux-Château à la réserve de Corcelles, au profit de dame Marie de Villepenay. — Délivrance du domaine de Guillon, distrait de la châtellenie de Vieux-Château, au profit de François de La Madeleine, sieur de Ragny.

B. 1376. (Liasse.) — 44 pièces, dont 35 en parchemin; 9 sceaux.

1258-1760. — Viévy, Vigne-lez-Menay, Vilaine-en-Duémois. — Lettres, sous le scel de l'abbé de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Pierre de Molême, par lesquelles Marguerite de Tanlay ratifie la vente que feu son mari Robert de Tanlay a faite au duc de Bourgogne de la terre de Vilaine, mouvant de ladite dame. — Lettres en français, sous le scel de l'official d'Autun, par lesquelles le duc Robert II achète de Jean de Mervelles tout ce qu'il avait dans la châtellenie de Vilaine, tant en hommes qu'en tailles et autres revenus. — Compte rendu par Joffroy de Mahoult, sergent du duc de Bourgogne, pour la recette de la terre de Viévy.

B. 1377. (Volume.) — Petit in-folio, 241 feuillets; papier.

1588. — Vilaine-en-Duémois. — Déclaration des revenus de la châtellenie de Vilaine au profit de madame la duchesse de Longueville.

B. 1378. (Liasse.) — 19 pièces, dont 4 en parchemin; 1 sceau.

1482-1586. — Villeneuve, Grenant, Villers-les-Pots. — État des revenus de la terre de Villers-les-Pots. — Délivrance faite par devant les commissaires de la Chambre des Comptes de la seigneurie de Villers-les-Pots à noble Jean de La Croix, secrétaire de la Reine, mère du Roi. — Autorisation donnée par le Roi à Jacques de Dinteville, seigneur de Villeneuve et Grenant, d'élever des fourches patibulaires.

B. 1379. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets.

1502. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Déclarations faites par divers débiteurs de cens et d'autres choses dues au Roi à Biron, dans la châtellenie de Villiers, au bailliage de La Montagne.

B. 1380. (Liasse., — 58 pieces, dont 47 en parchemin; 18 sceaux.

1270-1442. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Lettres en français, sous le scel du prieur du Val-des-Choux, portant acquêt par le duc Hugues IV d'un pré situé à Maisey; — sous le scel de l'abbé de Châtillon et du doyen de la Chrétienneté de cette ville, portant acquêt par le duc Robert II, de Pierre, jadis maire de Maisey, d'un meix, d'un four et de terres situées au même lieu. — Sous le scel du comte de Tonnerre, lettres du don fait au duc de Bourgogne, par Guillemette d'Autricourt, de tous les fiefs d'Autricourt, sa maison comprise. — Philippe de Valois accorde à Eudes, duc de Bourgogne, le droit de garde à Marçannay-le-Bois. — Information faite par Pierre de Châtenay, châtelain de Villiers, et vérification des lettres de franchises, à Villiers-le-Duc et Vanvey, par commission de la Chambre des Comptes de Dijon. — La Chambre des Comptes fait savoir au bailli de La Montagne que le four de Saint-Marc a été donné par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à Jean, bâtard de Mirebeau.

B. 1381. (Liasse.) — 72 titres, dont 53 en parchemin; 4 fragments de sceaux.

1446-1508. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Acquêt fait par la Chambre des Comptes de Dijon du bois de Not, appartenant aux habitants de ce lieu. — Demande faite par Guillaume et Jean de Maisey à Philippe le Bon de leur faire don de la justice dudit lieu, offrant en échange de reprendre de lui le fief de leur maison-forte de Maisey et ses dépendances, qu'ils disaient être de franc-alleu et en

royauté. — Charles VIII confirme la donation des revenus de Villiers-le-Duc faite par Louis XI à Odes Danans, dit *dos d'âne*, chevalier, seigneur de Queue-de-Mouton. — Aliénation des terres de Villiers, Vanvey et dépendances, au profit de Marc Fiot, avocat au Parlement de Dijon, et de Jean Morelet, procureur du Roi. — Aliénation de Maisey et Villote, au profit de Jean Gaillard de Châtillon et de Joachim de Chastenay.

B. 1382. (Liasse.) — 108 pièces, dont 27 en parchemin.

1220-1732. — Villiers-le-Duc et Maisey, Vitteaux et Vonges. — Sous le scel de l'abbé de Flavigny, transport fait à la duchesse de Bourgogne, Alix de Vergy, par Pierre, jadis prévôt de Vitteaux, de tout ce qu'il avait dans cette ville, parce que les enfants de ce prévôt avaient tué des hommes de la duchesse audit Vitteaux. — Aliénation des domaines de Villiers-le-Duc et Vanvey.—État des revenus de cette châtellenie. — Aliénation du châtel, de la châtellenie, de la prévoté de Maisey et Villette, le bois et les capitaineries exceptés, au profit d'Antoine Gerlans, baron de Thenissey.

B. 1383. (Liasse.) — 25 pièces, dont 4 en parchemin.

1426-1630. — État général sommaire de recettes dans les différents bailliages de Bourgogne. — État par estimation des revenus ordinaires de La Bresse, du Bugey et de Valroney. — Lettres patentes de François Ier portant peines contre les comptables qui diffèrent de compter et contre ceux qui seront convaincus de péculat, avec injonction au procureur général de tenir état de ceux qui auront présenté leurs cahiers en la Chambre des Comptes. — Extrait, signé Bossuet, des assignations données aux comptables de son ressort et signifiées aux quatre procureurs de la Chambre pour la reddition des comptes, suivant les ordonnances du Roi récemment publiées, etc.

B. 1384. (Liasse.) — 99 pièces, dont 92 en parchemin.

1316-1388. — Récépissés et lettres d'office donnant une liste de receveurs et de commis aux diverses recettes de la province. — Richard de Vesoul, trésorier de la comtesse de Bourgogne, reconnaît avoir reçu de Simon Guasse, Lombard de Sainte-Marie-aux-Choux, pour un terme des cens qu'il paye au duc, 40 livres de cire. — Jean Bourgoin de Dijon, receveur du duché, déclare avoir reçu de Jean de Châtillon, bailli dijonnais, 96 pièces parisis d'or et 21 livres de mailles blanches du Roi, pour les exploits de son bailliage. — Lettres de l'office de receveur de Bourgogne en faveur de Dimanche Vitel, données par Jeanne, Reine de France.

B. 1385. (Liasse.) — 99 pièces, dont 96 en parchemin.

1388-1412. — Récépissés et provisions donnant les noms des receveurs de Bourgogne. — Jacques d'Estreghem, receveur général de Flandre et d'Artois, reconnaît avoir reçu de Pierre Du Cellier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, 500 francs d'or, que le duc lui avait donnés pour ses bons services. — Jean de Fontaines, receveur du bailliage du Dijonnais, déclare qu'il a reçu de Guillaume Bataille, receveur général du duché et du comté de Bourgogne, la somme de 60 francs d'or. — Laurent Loppier, receveur des aides pour la guerre, au diocèse de Nevers, reconnaît avoir reçu de Regnault Loppin, receveur général du Nivernais pour le duc de Bourgogne, 150 livres tournois, qui lui étaient dues pour certains voyages. (Petit sceau de Laurent Loppier.)

B. 1386. (Liasse.) — 100 pièces, dont 59 en parchemin.

1413-1575. — Noms des receveurs en Bourgogne, donnés par des récépissés ou des lettres de provision. — Jean de Noidan, conseiller, receveur général des finances en Bourgogne, déclare avoir reçu de Jean de Pressy, receveur général des Aides pour la guerre, 4,000 livres tournois sur ce qui pourra être dû au duc de Bourgogne pour les mois d'août et septembre, à cause de la pension de 3,000 francs par mois que le Roi lui a faite.—Jean Fraignot, receveur général du duc de Bourgogne, en ses duché et comté, confesse avoir reçu de Jacob Vurry, trésorier de Dôle, sur ce qu'il peut devoir des deniers de sa recette, la somme de 100 francs. — Jean de Courchapon, commis à la recette de La Colonne, déclare avoir reçu de Jacquot Vurry, trésorier de Dôle, 20 francs pour ses gages. — État des officiers préposés au recouvrement des deniers de l'imposition foraine, des restes de comptes et du haut passage.

B. 1387. (Liasse.) — 100 pièces, dont 24 en parchemin.

1581-1746. — Noms des receveurs de Bourgogne et autres officiers de finances, donnés par des récépissés et lettres de provision. — Zacharie Lantin, receveur du domaine du Roi à Châlon, détenu pour n'avoir pas rendu ses comptes, demande à la Chambre son élargissement pour qu'il lui soit plus facile de régler ses affaires. — Lettres de Henri III, roi de France, à la Chambre des Comptes de Dijon, pour lui enjoindre d'enregistrer les lettres de provision de la charge de président au Bureau des finances en faveur de Jean Marquetz. — Henri III rétablit des receveurs et contrôleurs généraux du taillon, de la gendarmerie et des finances. — Provision de l'office de receveur général

des domaines en la généralité de Dijon, donnée par le Roi à Claude-Louis Poulletier, sieur de Périgny.

B. 1388. (Volume.) — In-folio, 67 feuillets en parchemin.

1331. — Règlement des comptes de tous les châtelains du duc, des Lombards d'Auxonne, de Seurre et de Cuisery: — de Huguenin Lemoyne, châtelain de Montcenis; — de Renaud de Baissey, châtelain de Cuisery, près Montolliot; — de Hugues Des Granges, châtelain de Pontailler.

B. 1389. (Volume.) — In-folio, 60 feuillets en parchemin.

1336. — Règlement des comptes des divers comptables de Bourgogne : « L'an de grâce 1336, présens le sieur de « Blaisy, le chancelier monsieur Robert d'Aubigny, Mons « Guillaume de Musigny et le maistre Anceaulx Peaudoie, « Thomas Li Josquains, de Saint Jehan, des recettes et « missions qu'il a faites pour le fait des guerres d'Outre-« Sône et de la venue du Roy, etc. »

B. 1390. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets en parchemin.

1339-1348. — Règlement des comptables devant le Conseil du duc : Simon de Beaufort, chambellan et dépensier de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, rend compte de sa gestion pour les frais de l'hôtel.

B. 1391. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets en parchemin.

1347. — Recettes et dépenses présentées par les châtelains de Brancion, Montcenis et La Colonne, etc.

B. 1392. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets ; papier.

1351. — Compte de la vente des bois du domaine ducal dans les diverses châtellenies à Cuisery, à Brancion, à Argilly, à Brazey, à Rouvre, à Salmaise, Châtel-Girard, etc.

B. 1393. (Volume.) — In-folio, 67 feuillets, dont 37 en parchemin.

1352-1353. — Compte de Geoffroy de Blaisy, gruyer du duché de Bourgogne, pour les eaux et forêts du domaine ducal : — à Bragny, les usagers des bois communaux donnent 11 livres 9 sous 4 deniers.

B. 1394. (Volume.) — In-folio, 66 feuillets en parchemin.

1353. — Compte des recettes et dépenses faites par Dimanche Vitel, receveur général et grenetier de Bourgogne, dons, pensions et gages. — Le receveur donne 200 livres tournois à Girard de Thury, conseiller, pour le don à vie fait par le Roi, pendant qu'il était duc de Normandie, pour les bons services que ledit Girard lui avait rendus, etc.

B. 1395. (Volume.) — In-folio, 75 feuillets, dont 37 en parchemin.

1353-1354. — Compte de Geoffroi de Blaisy, seigneur de Mavilly, pour son office de gruyer de Bourgogne : « à Dijon, néant, pour ce qu'il n'y a aucuns bois, estangs « et autres demoignes appartenant à la gruerie. » — A Lantenay, néant, pour ce que le bois du parc est en jeune revenu, etc. »

B. 1396. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets en parchemin.

1353-1356. — Compte de Richard de La Loge, gruyer de la comté de Bourgogne, rendu devant la Chambre des Comptes de Dijon, pour les recettes des eaux et forêts.

B. 1397. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets en parchemin.

1353-1354. — Compte des recettes et dépenses faites par Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne, pour tous les blés reçus par lui et par ses députés : — à Rouvre, 24 émines de froment, qui furent vendues à Madame de Tonnerre, à raison d'un florin et demi l'émine ; pour le tout 36 florins.

B. 1398. (Volume.) — In-folio, 78 feuillets, dont 44 en parchemin.

1354-1355. — Compte de Geoffroy de Blaisy, receveur général de la gruerie de Bourgogne : « baillé VIII solz à « monsieur Jehan de Semur, prestre, commis pour la visi-« tation des œuvres de Bourgogne, pour ses dépenses à « Montreuil, en visitant les œuvres du chastel. »

B. 1399. (Volume.) — In-folio, 61 feuillets en parchemin.

1354-1355. — Comptes des recettes et dépenses de Dimanche Vitel, receveur général et grenetier du duché de Bourgogne : aumônes : « à Rouvre, aux deux chappe-« lains de la chappelle du chastel, à cause de leur fon-« dation, pour chacun une robe d'yver, chacun an à la « Toussains, néant, pour ce que lesdites robes leur ont été « livrées en l'ostel de monseigneur le duc à Rouvres. »

B. 1400. (Volume.) — In-folio, 100 feuillets, dont 38 en parchemin.

1355-1356. — Compte de Geoffroy de Blaisy, gruyer du duché de Bourgogne, pour les recettes et les dépenses de son office : « à Fontenay, des exploits des bois de « l'abbaye esquelx le duc a la moitié par certaine associa-« tion, néant, pour ce que aucun exploit n'y a esté fait. » — Au chapitre intitulé Prise de loups, on lit : « à Jehan « Chambrier de Corberon pour quatre loups, pour chascun « 19 solz, et pour trois loues chascune 12 solz, pris par « eux ez lovières de Courberon. »

B. 1401. (Volume.) — In folio, 64 feuillets ; parchemin.

1355-1356. — Comptes des recettes et dépenses de Dimanche Vitel, receveur général et gruyer de Bourgogne. Bailliage de la Montagne : « Des amendes de ladicte Pré-
« vosté dont les parties sont en un rôle baillié par le pré-
« vost, pour tout 30 solz tournois. » — Garde des châteaux :
« à Michelet Joly, concierge des hostelz de Mons le Duc
« au mont de Sainte-Geneviève à Paris, à raison de 12 de-
« niers par jour, etc. »

B. 1402. (Volume.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1356-1357. — Recettes et dépenses de Dimanche Vitel, receveur général : — à Rouvres, reçu du châtelain Girard de Longchamp 169 émines de froment pour l'hôtel du duc de Bourgogne; — à Beaune, une grande quantité de cire, à raison de 6 sous la livre ; — à Châlon, pour la loge du changeur chargé de l'entrée de la halle, 12 florins ; — à Poligny, 600 florins pour droit de nouvelle chevalerie du duc. — Dépenses : aumônes à la chapelle du duc et au couvent de Saint-Bénigne ; — récompenses : au chevalier Jean de Montmartin; à damoiselle Jehanne de Bissey-la-Pierre, nourrice de Monsieur; — pensions à Jean de Noyers, comte de Joigny, gouverneur de Bourgogne, et à Guy Rabby, de la Chambre des Comptes et garde des chartes.

B. 1403. (Cahier.) — Petit in-folio, 25 feuillets; parchemin.

1356-1358. — Recette du gruyer : — des habitants de Villaines et d'Ogny, pour le parcours de leurs porcs et leur usage dans les bois, 23 livres 8 sous, à raison de 6 deniers chacun; — des habitants de Poligny, pour 139 porcs mis en paisson, 4 livres 6 sous 4 deniers, à raison de 4 deniers l'un.

B. 1404. (Volume.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1357-1358. — Compte de Geoffroy de Blaisy, gruyer de Bourgogne : — à Saint-Romain, Regnaut Grisot, forestier des bois dudit lieu, reçoit, pour ses gages annuels, 9 boisseaux de froment, 9 boisseaux de seigle et une robe.

B. 1405. (Volume.) — In-folio, 85 feuillets ; parchemin.

1357-1358. — Compte général de Dimanche Vitel. — pour frais de perception des marcs de Dijon, 50 livres et une robe ; — pour le garde de l'artillerie d'Auxonne, 356 livres, pour un terme pour les travaux faits au château de Rouvres, par ordre de la Reine ; — pour 8 burettes d'encre, 8 sous tournois; — à Eudes de Granson, pour les frais de lui et de ses gens allant en Flandres.

B. 1406. (Volume.) — In folio, 50 feuillets; parchemin.

1358. — Compte d'Aubriat de Plaigne, trésorier de la Comté au Bailliage d'aval, pour un terme des tailles de Salins, 80 livres ; — pour 28 muids de vin d'Ornans, 34 livres; — pour la vente de 80 bichets de froment du même lieu, 80 livres, à raison de 20 sous le bichet ; — pour 40 bichets d'avoine, 20 livres, à raison de 10 sous l'un.

B. 1407. (Volume.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1359. — Compte général de Dimanche Vitel, en argent ou en nature : — de l'amodiateur de la prévôté de Vône, annuellement 155 livres et 10 livres de cire ; — pour cinq manœuvres qui avaient aidé des maçons, 2 sous par jour ; — à des femmes manœuvres, même somme ; — à un charretier ayant deux chevaux, 12 gros par jour ; — à Jehannot Cheval, messager de madame la Reine, 30 sous par jour, pour porter, de Dijon à Avallon, des lettres du Conseil à Jacques de Vienne ; — à Jean de Vitteaux, valet du receveur, 2 sous 6 deniers, pour un fer qu'avait perdu son cheval ; — aux bourgeois de Dijon, une certaine somme pour la vente par eux faite de la maison de Pontigny, dont les matériaux entrèrent dans les murailles de la ville.

B. 1408. (Volume.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1359-1360. — Compte de Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne : — 200 livres de rente à Jehan de La Perrière, fils de feu Dymenche de Saint-Jean-de-Losne, jadis physicien du duc Robert, tant qu'il restera sous le duc de Bourgogne ; — à Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne, 100 livres de gages ; — à Jean de Saint-Julien, maître charpentier du duché de Bourgogne, de 4 sous qu'il percevait par jour, néant, parce qu'il a laissé son office et qu'il est allé à Châlon, où il est mort.

B. 1409. (Cahier.) — Petit in-folio, 7 feuillets; parchemin.

1360-1362.—Débris d'un compte d'Aubry de Plaigne, gruyer de la comté de Bourgogne : — recette de 45 florins 6 gros, pour la vente de 325 carpes, prises dans l'étang de Chemenat, à raison de 14 florins le cent, etc.

B. 1410. (Volume.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1361. — Compte de Dimanche Vitel, receveur général et gruyer de Bourgogne : — « au commandeur de l'hôpital
« de la maison de Châlon, pour rente assignée par le duc
« Hugues, jadis duc de Bourgogne, aux frères de la cheva-
« lerie du Temple, 40 livres à prendre annuellement sur
« les foires chaudes de cette ville. Faute de payement, les

« Templiers devaient recourir à l'évêque de Châlon et au « pape, pour obtenir excommunication contre le duc de « Bourgogne et ses receveurs. »

B. 1411. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1361-1370. — Compte de monsieur Eude de Quingey, receveur de la gruerie de la Comté au Bailliage d'amont et d'aval : — recette faite sur les vanniers qui avaient pris du bois dans le rey de Chaux. — Vente du poisson des étangs : de Jean de Vèvre, pour deux carpes, 2 sous ; — de Pettist d'Arbois, pour 150 carpes, 6 livres 15 sous ; — de Jean Gille, pour quatre carpes, 5 sous.

B. 1412. (Volume.) — In-folio, 63 feuillets ; parchemin.

1362. — Compte de Dimanche Vitel, receveur général du duché de Bourgogne : — Guyot de Bruxelles, varlet dudit receveur, reçoit 10 gros, pour lui et son cheval, pour porter au bailli de Châlon des lettres de monsieur de Boulogne et autres gens du Conseil du Roi étant en Bourgogne, contenant que, bien que le Roi avait écrit qu'il ne pourrait être à Dijon, il y serait jusqu'à Noël ; qu'en conséquence, il fit savoir aux nobles du Duché, aux gens d'église, et aux bonnes villes de se trouver à cette journée, pour entendre les paroles du Roi.

B. 1413. (Volume.) — In-folio, 81 feuillets ; parchemin.

1362. — Compte de Dimanche Vitel, receveur général de Bourgogne, pour la recette des frais du voyage fait à Arras par le duc de Bourgogne, pour son mariage ; et pour celle des deniers donnés audit duc par plusieurs personnes de la province pour l'aider à faire ce voyage et à acheter le château de Vavons. — Achat d'artillerie : — 48 lances de sapin, toutes ferrées, achetées 8 florins ; — 8 arbalètes à corne et à un pied, payées ensemble 20 florins ; — 28 targes, 9 florins ; — 300 fers de glaives, 30 florins.

B. 1414. (Volume.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1362. — Compte de Perrenet de Lavans à Jean de Montmartin, bailli en Bourgogne, pour ses frais faits à la tenue de ses jours à Salins, 4 livres 13 sous 9 deniers ; — au châtelain d'Ornans, 6 livres pour travaux faits au château de ce lieu en l'honneur de Madame et pour la défense de cette maison forte. — Frais détaillés pour les diverses façons des vignes à Salins, par jour, 2 sous 6 deniers, plus le vin aux ouvriers qui taillent les vignes.

B. 1415. (Volume.) — In-folio, 24 feuillets ; parchemin.

1363. — Compte de Thibaud Billans, de Besançon, trésorier de la Comté au Bailliage d'amont ; — recette [illegible] tailles de Jussey ; — du péage de sa chaussée ; — du pr[illegible] duit de sa pêcherie ; — des amendes de ses bois ; — de[illegible] prévôté et du seel de la Cour de Jussey ; — de même, p[illegible] Vesoul.

B. 1416. (Volume.) — In-folio, 75 feuillets ; parchemin.

1363-1364. — Compte général de Dimanche Vi[illegible] receveur pour le Roi : — recette des cens à Auxonne ; — [illegible] cette à Saint-Jean-de-Lône des droits du passage des laine[illegible] des cens des Lombards ; — de même pour les diverses p[illegible] vôtés d'Argilly, de Vône, de Nuits, de Chaux, de Ver[illegible] de Lantenay, où il y avait des amodiateurs des reven[illegible] — Frais pour recreuser à deux fois différentes le puits [illegible] la cour de l'hôtel des ducs à Dijon, parce que la sécheres[illegible] avait tellement diminué les eaux qu'on ne pouvait plus [illegible] tirer. — 12 gros donnés à un messager qui porta au d[illegible] de Bourgogne, à Villeneuve-le-Roi, des lettres du Co[illegible] seil, pour avertir le prince de ce qui se passait de l'au[illegible] côté de la Saône.

B. 1417. (Volume.) — In-folio, 57 feuillets ; parchemin.

1364. — Compte de Dimanche Vitel, receveur géné[illegible] du duché de Bourgogne dans le Bailliage de Châlon, rece[illegible] des foires chaudes et froides de cette ville ; — de la Cha[illegible] cellerie ; — du passage de Saint-Jean-de-Lône ; — d[illegible] marcs de Dijon ; — des châtelains ; — des amendes [illegible] compositions ; — de la vente des grains. — Dépense[illegible] 60 florins donnés aux Chartreux de Beaune, aux termes d[illegible] lettres du duc Philippe de Rouvres ; — 6 florins au couve[illegible] de Maizières, donnés par le même pour faire son annive[illegible] saire. — Travaux exécutés dans les cinq Bailliages.

B. 1418. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets ; parchemin.

1364. — Compte de Nicolas Joly de Gray, trésorier de [illegible] Comté au Bailliage d'amont où Jean de Cousance est baill[illegible] deniers donnés à madame la comtesse de Flandres et [illegible] Bourgogne pour l'aider à faire la dépense de son hôtel ; [illegible] solde de Bertrand Gast d'Alixandre, capitaine de Gray, [illegible] hommes d'armes et trois archers de sa *route*, avec pai[illegible] vin, poisson et viande ; — 12 livres 18 sous donnés [illegible] monsieur Jean de Cousance qui était allé à Gray sai[illegible] Jacquot Des Loges et le mener en prison.

B. 1419. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets ; parchemin.

1365. — Compte de Pierre de Lavans, écuyer, trésori[illegible] de Dôle, pour le compte de madame la comtesse de Bou[illegible] gogne. — Recette de diverses sommes des habitants de

châtellenie d'Ornans, de ceux de Frasans, de Salins, Bracon, Arbois, Poligny; des nobles de cette ville, de ceux de Dôle, de Loye.

B. 1420. (Volume.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1365. — Compte de Thibaud Billans, trésorier de Dôle. — Pension du Conseil et du procureur. — Maître Aubry Cinqcenz, procureur de madame la comtesse, pour le premier des deux termes, reçoit 20 livres; — Jean Biset, clerc, conseiller de Madame, pour ses gages, par an, 100 florins. — Quatre muids pour mettre du vin achetés 15 sous. — Frais divers pour le siége de Ceix en Barrois. — Achat de deux muids trois setiers et demi de vin, pour mener devant cette ville et le distribuer aux gens d'armes, la somme de 7 livres 2 sous 6 deniers.

B. 1421. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets; parchemin.

1365. — Débris des comptes de Nicolas Joly de Gray, trésorier de Dôle. — Recette sommaire faite sur les habitants du Bailliage d'amont, à Gray, Vesoul, Jussey.

B. 1422 (Volume.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1356. — Compte de Thibaut Vincent de Poligny pour les deniers de l'imposition du comté de Bourgogne. — Les habitants d'Arbois contribuèrent pour 353 florins; — les nobles de Poligny, pour 119 florins; — les hommes du Temple de Dôle, pour 80 florins; — l'archevêque de Besançon, 150 florins; — Guillaume de Granson, 70 florins; — le sire de La Marche, 10 florins.

B. 1423. (Volume.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1365. — Compte de Dimanche Vitel. Dépenses : « Au « chapitre de Châlon pour l'anniversaire du duc Eudes, jadis « duc de Bourgogne, et pour le remède de son âme, de celle « de son père et de son prédécesseur, et en récompensation « d'anciennes injures faites par lui et ses prédécesseurs « audit chapitre, etc. »

B. 1424. (Volume.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1366. — Compte de Dimanche Vitel, receveur général. — Payement fait à Bernard, fontainier, pour avoir fait œuvre de son métier vers le puits de l'hôtel de Monseigneur à Dijon, là où l'on jette l'eau dudit puits pour la conduire à l'auge de la cuisine. — Travaux faits en l'hôtel de la Chancellerie à Dijon, devant les hôtels du duc. — Vion de Neufchâteau, messager, porte des lettres du duc à Dyonnet de Beaune, sergent d'armes du Roi, pour lui enjoindre d'aller à Autun faire abattre le gibet que l'évêque avait fait dresser et le faire redresser au nom du duc, et aussi pour faire rétablir les bancs des bouchers que ledit évêque d'Autun avait fait enlever.

B. 1425. (Volume.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1366. — Compte de Perrenot de Lavans, trésorier de la Comté, au Bailliage d'aval, à Ornans, La Colonne, Ceix, Salins, Belmont, Santans, Bracon, Villers, Ferlay, Lavans, Gendrey, Voitour, Châtel, Châlon, Dôle.

B. 1426. (Volume.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1367. — Compte de Thibaud Billaux, de Besançon, trésorier de la Comté au Bailliage d'amont; recette des tailles abonnées de Jussey.

B. 1427. (Volume.) — In-folio, 12 feuillets: parchemin.

1367. — Compte de Jean de Bonnay, trésorier de la Comté de Bourgogne pour le Bailliage d'amont. — Imposition faite par les compagnies qui étaient à Longvy et à Pesmes; — le sire de Granson contribue pour 200 florins; — Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, pour 500; — Huart de Bauffremont, pour 60; — le sire de Rupt, pour 40; — Jean de Vergy, pour 200; — la dame de Montjustin, pour 60; — le sire de Roland, pour 50; — le comte de Montbéliard, pour 800 florins, etc.

B. 1428. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1367. — Compte d'Étienne Vury, trésorier de Dôle. — Recette affermée de la prévôté de La Colonne. — Impôt d'Ornans. — 22 vendangeurs gagnent ensemble, pour une journée, 9 sous 7 deniers. — La queue à mettre le vin, c'est-à-dire un vaisseau contenant deux tonneaux, coûte 7 sous 6 deniers.

B. 1429. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1367-1368. — Compte de messire Eudes de Quingey, gryuer d'aval, à la Comté de Bourgogne. — Recette des droits de passage à Poligny, au Vernoy, à La Colonne, à Ornans, à Quingey, à Orchamps, à Dôle, à Arbois.

B. 1430. (Volume.) — In-folio, 181 feuillets; parchemin.

1367-1370. — Quatre comptes de Huet Hanon, trésorier du duc de Bourgogne. — Dépense : « Samedi, premier jour de mai 1367, monseigneur le duc au bois de « Vincennes-lez-Paris, toutes gens de son hôtel, leurs « chevaux à gaiges et les chevaux du corps de mon dit seigneur, les somiers et chevaux des chariots à ses despens,

« pour les gaiges des dessus dits, et pour despens de 43 « chevaux, 23 livres. »

B. 1431. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1369. — Compte d'Étienne de Vury, de Dôle, trésorier de la Comté au Bailliage d'aval. — Garde des châteaux : appointements du châtelain de Pontaillier, 100 livres; — ceux du châtelain de Ceix, 45; — ceux du châtelain de Dôle, 30; et celui de Quemigny, 60.

B. 1432. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1369.—Compte de Jean de Bouan, receveur à la Comté : — travaux faits aux murailles de Vesoul; — gages de monseigneur Jean, seigneur de Rey, gardien du comté de Bourgogne.

B. 1433. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1370. — Compte d'Étienne de Vury, de Dôle, receveur général : — 50 sous pour huit douzaines de cercles à relier les tonneaux et les autres vaisseaux à mettre le vin; — cinq douzaines à quatre toises et demie de long, — deux à 5 toises, — et l'autre douzaine à 4. — Une meule de moulin est achetée 4 livres 2 sous 6 deniers; — pour la pose de ladite meule, 5 sous. — Cinq cents clous à clavin, 4 sous; et 250 lattes, 3 sous 1 denier.

B. 1434. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1370-1371. — Compte d'Étienne Vury, de Dôle, receveur de la gruerie à la Comté : « Amendes de Guyot Ludin « de Colompne, qui fut trouvé déchargeant une charrette de « bois : 6 sous pour accord d'amende; — de Jacob, fils « Guyot Béatrix, pour un défaut, 3 sous; — d'Estier, le « forestier, pour avoir messusez en son office, par compo« sition 100 sous. » — Pacage des porcs, 2 sous par porc paissant aux bois.

B. 1435. (Volume.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1370-1372. — Compte de Robert d'Amancé, trésorier du duc Bourgogne : — deniers donnés à Regnaud Chevalier, tailleur de Monseigneur, pour payer à Paris plusieurs tapisseries et chambres de drap de soie pour les couches de madame la duchesse de Bourgogne. — Dépenses de l'hôtel, jour par jour, pendant six mois. — Le duc fête son frère le duc d'Anjou, au mois de décembre; — Perrin Cotelle, huissier, messager du duc de Bourgogne, porte au sire de Ventadour 800 livres qu'il avait prêtées au duc, en prenant pour gage la ceinture d'or de ce dernier; l'huissier est chargé de la rapporter.

B. 1436. (Volume.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1371.— Compte d'Étienne de Vury, de Dôle, trésorier de la Comté. — Détail des travaux exécutés au château de Rochefort, et dépenses pour la construction de ses moulins.

B. 1437. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1372.—Débris d'un compte général du Bailliage d'aval, en la Comté de Bourgogne. — Deniers donnés, au nom de la comtesse de Bourgogne, pour frais de transport en son hôtel de Paris de 47 muids de vin de la récolte de 1371, à Blandans et Poligny, pour acheter les vaisseaux pour le contenir et défrayer, le valet de la bouteillerie chargé d'accompagner cette expédition par terre et par eau.

B. 1438. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1372. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances de monseigneur le duc de Bourgogne. — Lettres de pouvoir données en faveur de cet officier. — Recette : versement des receveurs particuliers des Bailliages; — des receveurs des greniers à sel, des châtellenies; — dépenses de l'hôtel, gages, façon des vignes et achat de joyaux.

B. 1439. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1372-1373. — Débris d'un compte général de Jean de Plaine, pour la Comté. — Recette des tailles à Salins. — A Poligny, travaux exécutés au château; — frais de vendange : pain donné à douze vendangeurs qui travaillèrent une journée dans la vigne de Madame à Rochefort, 19 deniers; chaque vendangeur gagne 7 deniers.

B. 1440. (Volume.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1372-1376.— Compte des fermes des impositions en Bourgogne. — Impôt du huitième des vins vendus en détail. — Levée d'un franc par queue de vin, et du vingt-quatrième des blés moulus dans les moulins. — L'enchère des fermes y est exprimée en détail.

B. 1441. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1373-1374.—Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances de monsieur le duc de Bourgogne. — Pensions : à Jean Poissy, écuyer, échanson du duc, 400 francs d'or que son maître lui assure chaque année pour « couvrir « ses nécessités et celles de sa femme. » — Achat de chevaux : Jeannot Chifflot, de Saint-Jean-de-Lône, vend un cheval brun-bay, pour un arbalétrier qui doit aller

servir le roi de France dans ses guerres, la somme de 13 francs. — Un autre cheval destiné à porter des bagages 32 francs; — un autre 24; — un autre 45; — un autre, bai, avec les quatre pieds blancs, 120 francs.

B. 1442. (Cahier.) — In folio, 3 feuillets; parchemin.

1372-1375. — Débris d'un compte de Pierre Juliot, receveur général des Aides et octrois fait au Roi et au duc de Bourgogne, consistant en la vingt-troisième partie de tous les blés moulus aux moulins du Duché de Bourgogne, sous le titre de *moulage*. — La recette du moulage dans les moulins de Saint-Étienne de Dijon s'élève à 161 francs, 1 gros.

B. 1443. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1372-1376. — Compte de Guyot de Rochefort, gruyer de la Comté au Bailliage d'aval. — Recette : droits de pâturage dans les bois; — vente du poisson des étangs; — amendes.

B. 1444. (Volume.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1374-1375. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — « Donnés « 40 francs à Jeanne de Broingnon, nourrice, et à Jeanne de « Bissey, berceresse de Charles, Monsieur, pour une coupe « dorée pesant 6 marcs d'argent, que Madame leur acheta « pour la donner à la femme de Jean Blanchet, qui l'était « venue voir pendant qu'elle était en couche. » — 96 francs pour un balai donné à l'évêque de Nevers, confesseur du Roi.

B. 1445. (Volume.) — In-folio, 135 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général. — A frère Guillaume de Vallen, confesseur de Monsieur, 200 francs, pour payer la façon d'un livre d'heures. — 23 francs pour 30 aunes et demie de drap vert, acheté à Châtillon, pour habiller les messagers du duc de Bourgogne.

B. 1446. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Compte de Jacquot Bernon, d'Argilly, receveur général des deniers de la gruerie au Bailliage de Dijon. — « Des habitants de la ville d'Argilly qui ont leur « usage dans la forêt de ce nom, y peuvent couper et « prendre tous bois, excepté : *foul, chêne et autres bois* « *pourtant*. Ils ont aussi leur usage dans la forêt de Fon- « vert pour leurs constructions, et ne paient rien au sei- « gneur. »

B. 1447. (Volume.) — In-folio, 267 feuillets, dont 210 parchemin.

1376. — Compte de l'imposition des fouages sur certaines communes, en déduction des 120,000 francs d'or récemment octroyés par la province au duc de Bourgogne. — Chaignay donne 80 francs; — Périgny-sur-l'Ognon, 31; — Dampierre-sur-Vingeanne, 14; — Drambon, 2; — Mailly-le-Château, 26 francs, 5 gros; — Mirebeau, 60 francs et demi. — État nominatif des contribuables des différentes paroisses de Dijon.

B. 1448. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1376. — Compte de Perrenet de Lavans, trésorier en la Comté, Bailliage d'aval, pour ce qu'il a reçu directement ou par les mains des châtelains, des payeurs, des prévôts, des maires et autres rentiers appartenant à sa recette.

B. 1449. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Compte de Guyot de Rochefort, gruyer de la Comté de Bourgogne, contenant les recettes de son office, à savoir le produit des droits de pacage, d'usage dans les bois et des amendes pour délits dans les forêts.

B. 1450. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Compte de Jacquot Bernon, receveur général des deniers de la gruerie du Bailliage de Dijon et de la châtellenie de Verdun. — Les habitants de Gillans et de Ballon ont leur usage dans les bois de Ballon et dans la haute foret, à condition de payer annuellement chacun un denier au duc de Bourgogne.

B. 1451. (Volume.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Recette de l'imposition de 12 deniers par livre. — 43 francs donnés à Jean Le Normant, de Beaune, pour trois queues de vin. — Vache dont le lait servit à la nourriture des enfants du duc de Bourgogne, achetée à Fauvernay, 4 francs.

B. 1452. (Volume.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1377-1378. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances en Bourgogne. — « Deniers bailliez « à plusieurs personnes à qui ils estoient deuz pour drap « d'or, de soie, escarlate, pennes de menu-noir de gris, « tapisseries, ouvraiges de brodures et pennes, pour Mon- « seigneur, pour Madame et pour messieurs leurs en- « fants. »

B. 1453. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1377-1378. — Compte de Jacquot Bernon, d'Argilly, receveur général des deniers de la gruerie au Bailliage de Dijon et à la Châtellenie de Verdun.

B. 1454. (Volume.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1378-1379. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances. — Sommes données au maître des garnisons et des celliers pour acheter 1,000 pièces de vin, bon et convenable, pour l'hôtel du duc de Bourgogne, dans tous les lieux du duché où bon lui semblera. — Deux queues de vin de Beaune sont payées ensemble 18 francs.

B. 1455. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; dont 12 parchemin.

1378-1379. — Compte de Jacquot Bernon, receveur général de la gruerie au Bailliage de Dijon et châtellenie de Verdun. — Poisson : 16 carpes, un franc.

B. 1456. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets ; parchemin.

1379-1380. — Compte de Guyot de Rochefort, gruyer de la Comté au Bailliage d'aval. — Missions : frais de dix chevaux qui se trouvaient à Frasnas pour une journée assignée aux gens du seigneur de Sainte-Croix, pour statuer sur l'usage qu'ils prétendaient avoir dans la forêt de Chaux, à cause de la ville de Salins.

B. 1457. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1379-1380. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances. — Lettres de son office. — Gages de Guy de Pontaillier, maréchal de Bourgogne, qui reçoit, en qualité de gouverneur du duché et des terres de la Comté, 3 francs par jour. — Grands frais pour chasser les loups dans toute la Bourgogne.

B. 1458. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets ; parchemin.

1381. — Compte de Huguenin Merceret, trésorier du comte de Bourgogne. — « Despans communs : » le sire Thibaut de Rye, messire Eude de Quingey, maître Gille de Montagne, conseillers de Madame, et autres gens de son Conseil, se transportent à Salins, pour les affaires du duc avec les gens de ses Comptes qui étaient alors à l'hôpital de Bracon, pour l'audition de ceux de la Comté. — Pendant les quatre jours qu'ils restent dans cette ville, eux, leurs chevaux et leurs gens, ils dépensent pour leur nourriture 6 livres 16 sous 9 deniers.

B. 1459. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1381. — Débris d'un compte de Guyot de Rochefort, gruyer de la Comté de Bourgogne, au Bailliage d'aval. — Les habitants de Faltans et Noiron ont leur usage dans la forêt de Chaux, aux termes des lettres de Madame, dont la copie fut présentée à la Cour par Guy de Cicon, châtelain de Rochefort, au nom des habitants.

B. 1459 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1382-1383. — Compte de Guillaume Merceret, gruyer de la Comté de Bourgogne au Bailliage d'aval.

B. 1460. (Volume.) — In-folio, 165 feuillets; parchemin.

1382-1383. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général : — au duc de Bourgogne, la somme de 280 francs, dont 240 avaient été perdus par le duc au jeu de paume avec le duc de Brabant. Il lui reste 40 francs « pour faire sa volonté. » — 100 francs dans l'église du Mont-Roland, et 150 autres dans l'église de Saint-Claude, plus un franc pour offrir à la messe, plus 30 francs destinés à plusieurs ménétriers qui cornèrent devant le duc de Bourgogne. — 6 francs à Jacot de Granson pour les offrandes que Madame et Jean, Monsieur, firent dans un pèlerinage à Sainte-Catherine de Tart.

B. 1461. (Volume.) — In-folio, 182 feuillets; parchemin.

1383-1384. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances. — *Achat d'héritages :* « A messire « Henri de Longvy, sire de Raon, et à Jean de Longvy, « son fils, en déduction de la somme de 20,000 francs d'or, « auxquels le duc était tenu pour la vente qu'ils lui avaient « faite des château et terres de Faucogney et de chastel-« Humbert. » — Deniers payés pour draps d'or ; — 24 francs donnés pour solder 600 ventres de menu-noir; — 90 francs pour payer 500 livres de cire, mise en cinq cierges que le duc avait offerts à Notre-Dame de Paris. — 4 francs donnés pour la façon de 45 écussons qui furent attachés à ces cierges; — plus, deux moules de bois pour fondre la cire : — une charpente en bois pour porter les cierges.

B. 1462. (Volume.) — In-folio, 166 feuillets ; parchemin.

1385-1386. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Droits sur la vente du sel : on le distingue en sel de *Nantes* ou de *Poitou*; en sel de Salins, appelé *Lombarde* ou *Feuillote*; en sel de *Lyon* et sel *Rosières*.

B. 1463. (Volume.) — In-folio, 175 feuillets; parchemin.

1385-1386. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur

général des finances. — 340 francs donnés à Jean de Maineville, ouvrier et valet de chambre du duc, qui avait reçu ordre d'aller à Dinan pour acheter une grande tombe et plusieurs petites de pierres de Dinan, lesquelles devaient être employées dans le tombeau de Philippe le Hardi. Cette somme devait suffire pour acheter ces matériaux, les amener à Dijon et défrayer Jean de Maineville.

B. 1464. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1386. — Compte de Guyot Vurry, gruyer de la Comté de Bourgogne. — Dôle, le pacage des bois de Chaux ne produit rien, parce qu'il n'y eut pas de glands cette année ; — dans celui de La Colonne, le produit fut également nul, parce que les habitants avaient droit de mener leurs porcs dans les bois.

B. 1465. (Volume.) — In-folio, 127 feuillets ; parchemin.

1386-1387. — Compte d'Oudot Donay, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres d'office. — Trois aunes de drap données à Jean de Saint-Omer, pour l'indemniser de la robe qu'il avait gâtée en couchant tout vêtu pendant la maladie du duc à Argilly. — 6 francs au fou du comte de Nevers; — 3 francs aux clercs de Notre-Dame d'Auxerre, qui avaient veillé priant toute la nuit de la fête de saint Jean-Baptiste; — 24 francs à 24 pauvres, distribués par Jean de Chartres, premier chapelain du duc; — 20 francs donnés à un sergent à cheval des forêts du duc dans la châtellenie d'Hesdin, pour « son vin d'avoir pris le Roi et monsieur de Valois chassant « sur ladite forêt. »

B. 1466. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1386-1387. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne. — Lettres de cet office, et instructions relatives à cette fonction. — Dépenses : un gobelet d'or pesant 2 marcs et 6 onces, donné au Roi; — un autre gobelet et une aiguière d'or garnie de 12 grosses perles et de 2 saphirs pour les étrennes du Roi; — un gobelet et une aiguière semblables aux précédents, pour madame la duchesse. (Ces objets avaient été fabriqués par Jean Duvivier, orfèvre à Paris.)

B. 1467. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres de cet office. — Dépenses : 1,900 francs à Amiot Arnaut pour le payement de cent lances envoyées au secours du comte de Savoie, sous le commandement de Wauzhiec de Vienne, chambellan du duc de Bourgogne. — Deux faucons et un gerfault achetés 135 francs d'un écuyer d'Allemagne. — Distribution de diverses sommes d'argent : 100 francs à la duchesse pour ses étrennes; — 4,000 francs à La Trémouille pour ses grands services; — 100 francs à Philippe de Vienne, fils de Jean de Vienne, « admiral de la mer; » — 30 francs à Loys Mulier le ménétrier.

B. 1468. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1387. — Compte de Guyot de Vurry de Dôle, trésorier de la Comté de Bourgogne et receveur de la gruerie du Bailliage d'aval, pour les droits de passage, la vente du poisson des étangs et les amendes pour délits forestiers.

B. 1469. (Cahier) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne : — 296 francs à Jean Le Mol, secrétaire du duc, à raison de 2 francs par jour, pour aller de Châlon en Champagne, à Avignon, vers le Saint-Père « pour certaines besognes secrètes ; » — 20 francs à Lucas Hoste qui avait apporté au duc certaines nouvelles secrètes d'Angleterre ; — 1,200 francs à Jacquot Dourdin, tapissier de Paris, pour cinq draps de haute lisse, faits de fin fil d'Arras, *aux histoires:* — 1° un drap « comment Aubry le Bourguignon conquêta le roi Frison, « de 21 aunes de long et 6 de large; — 2° un autre drap « de Girard, le fils du roi de Frise, comment il prit congé « de sa mère et de sa sœur pour aller chercher aventures ; » il contient 18 aunes de long et 5 de large; — 3° « un « autre drap de l'empereur de Grèce et du roi de Frise, « qui eurent bataille ensemble; » il a 17 aunes de long et quatre et demi de large ; — 4° « un autre de dames qui « vont courre l'oiseau, » de 12 aunes de long et de 4 de large; — 5° « un autre de bergères, » de 9 aunes sur 3 et demi. — Ils furent fournis à l'occasion des noces de mademoiselle d'Autriche.

B. 1470. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Compte d'Oudot Donay, receveur du Duché et de la Comté de Bourgogne: — 3 francs à Guillemot Girard de Dijon, pour sept copies qu'il avait faites en forme publique de sept *paires* de lettres contenant les traités de mariage, d'abord de Marguerite et ensuite de Catherine, filles du duc de Bourgogne, avec le fils du duc d'Autriche ; — 4 francs à un charretier de Dijon, pour mener de Dijon à Germolles une horloge que Madame avait fait venir de Lille.

B. 1471. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Compte de Josset de Halle, argentier

du duc de Bourgogne. — Dépenses : « donnés 250 francs à « Jacques de Linant, marchand genevois à Paris, pour la « vente d'un fermail garni de trois saphirs, d'un balay, de « trois diamants plats et de neuf perles, qui fut donné par « le duc à la dame d'Aubecourt, qui était avec madame la « duchesse de Brabant. — Item, pour 209 perles fines « rondes au prix de 18 sous parisis l'une, lesquelles « furent données par Monseigneur à mademoiselle la « comtesse de Nevers. »

B. 1472. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Compte de Guyot Vurry, trésorier de la Comté de Bourgogne. — Exploits du bailli : de Jean Leclerc, pour avoir mis la main sur un sergent, 4 francs; — de Jean Hugot de Santans, sergent, pour avoir fait exploit de justice sans appeler, ni requérir la justice, 60 sous; — de Viennot de Vuy, pour avoir battu un sergent, 3 francs; — de Chrétien d'Anciez, pour avoir dit que les gens de Gray avaient l'intention de *faire jacquerie* en cette ville contre les gros bourgeois, 6 francs; — de Pierre Griffon, pour avoir brisé le bras à une femme qui était en la sauvegarde du Roi.

B. 1473. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1388. — Compte d'Oudot Donay, receveur général de Bourgogne. — « A Guillot Roigeot, châtelain de La Perrière, à valoir sur les dépenses qu'il a faites pour les « enfants bâtards de Flandres qui étaient au château de « La Perrière, 18 francs par mandement de la duchesse. » — Rémunération donnée par Madame à Jacquemin Heckes pour avoir mené de Langres, où était la peste, les enfants bâtards de Flandres, à Auxonne et à La Perrière, lesquels furent aussi dans la ville de Montbard, avec toute leur suite, hommes et chevaux.

B. 1474. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1388-1389. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — 4 francs au ménétrier du seigneur de Pagny, par la duchesse « pour « avoir fait leur mestier devant madite dame et aussi « parce qu'ils esbatèrent madame la comtesse de Nevers. » — Arrivée à Châlon-sur-Saône de madame de Touraine. — Frais faits par Jacques Paris, bailli de Dijon, pour le transport de Jean de Mypont, homicide.

B. 1475. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1388-1389. — Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — 100 francs au duc pour « soy esbattre à son plaisir. » — 170 fra à Madame, à monsieur le comte de Nevers, à Mademoisel sa femme, pour offrir aux Chartreux de Dijon, à la premi messe de « maistre Thomas de Vienne, physicien de M « seigneur. »

B. 1476. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets : parchemin.

1388-1390. — Compte de Josset de Halle, argen du duc de Bourgogne. — Description d'un fermail do au Roi par la duchesse de Bourgogne à Dijon, à la qui fut donnée pour la bienvenue du Souverain; — d' coupe et d'une aiguière qui furent données par la duche à Paris pour l'entrée de la Reine. — Réparation faite à grand hanap d'argent, appelé le hanap de *Julius Ces*

B. 1477. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1389. — Compte de Guyot Vurry, receveur des explo de la gruerie de la Comté au Bailliage d'aval; — A Colom recette du pacage nulle, attendu que les habitants ont droit de conduire leurs porcs dans les bois.

B. 1478. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; dont 56 parchemin.

1389-1390. — Compte de Jean d'Auxonne, receveu général des finances du duc de Bourgogne. — Le duc retenu pour son canonnier, aux gages de 10 francs pa mois, le nommé Colard Joseph, qu'il avait fait venir à Dijon, pour certaines œuvres de cuivre que le duc voulait faire fondre pour le couvent des Chartreux de Dijon et pour plusieurs de ses châteaux et forteresses.

B. 1479. (Volume.) — In-folio, 173 feuillets; dont 170 parchemin.

1389-1390. — Compte de Pierre Varopel, receveu général des finances du duc de Bourgogne. — 200 francs à madame Yolard d'Auxy, dame de Maisons, sur 400 francs à elle alloués par le duc, pour les bons services qu'elle rend chaque jour en gardant mesdemoiselles Catherine et Bonne, filles de Monseigneur. — Frais de louage de quatre chars à six chevaux pour mener, de Dijon à Villaines, les tapisseries, chambre et vaisselle de madame la duchesse pour la venue de madame de Touraine.

B. 1480. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1389-1390. — Compte d'Oudot Donay, receveu général des finances des Duché et Comté de Bourgogne. — Lettres d'office. — Pension que le duc faisait annuelleme à la duchesse, 6,000 francs; — pension dont jouissait madame Marie de Mornay, veuve de Jean de Morna

chambellan du duc, et les enfants du défunt. — Gages des conseillers du duc de Bourgogne. — Gratification donnée aux paveurs de la ville de Dijon.

B. 1481. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1390. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne. — Dépenses : énumération détaillée de divers objets d'orfévrerie donnés à l'église des Chartreux de Dijon; une croix d'argent doré émaillée, un encensoir d'argent doré, une porte-paix d'argent doré, des burettes d'argent doré, 13 cahiers d'argent doré, 13 petites cuillers d'argent doré, pour servir aux calices.

B. 1482. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1390. — Compte de Jean de Plaines, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. — Tonneliers : à ceux qui avaient relié à neuf les tonneaux pour mettre le vin du clos Blaudans, 3 sous par jour; — aux femmes qui portaient les raisins, 12 deniers par jour; — 15 livres de chandelles de suif brûlées pendant qu'on faisait les vins, à 1 sou la douzaine.

B. 1483. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1390. — Compte de Guyot Vurry, trésorier de la Comté et receveur des exploits de la gruerie. — A Loye et à Santans, la recette du passage est nulle au bois de Chaux, car, est-il dit, il n'y a point eu de glands.

B. 1484. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1390-1391. — Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc de Bourgogne en ses Duché et Comté. — Achat de chevaux : — 500 francs pour prix de trois chevaux, dont deux coursiers, l'un gris et l'autre bai, donnés à M. de Bourbon et à Charles de Hangest le jour de l'arrivée du Roi; le troisième *roucin* fut donné à messire Lion de Neilhac. — Deux livres de messe payés par la duchesse, 100 francs, à messieurs de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 1485. (Cahier.) — In-folio, 131 feuillets; papier.

1390-1391. — Compte des revenus de la gruerie de Bourgogne pour les châtellenies d'Argilly, de Semur, etc.

B. 1486. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1390-1392. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne. — Recette des fonds qu'il prenait chez le trésorier ducal et les autres receveurs de la province. — Achat des joyaux; — des draps d'or, de velours et de soie; — des draps de laine et des peaux; — façons de brodures; — achat de tapisseries, de coffres, d'étuis, de patenotes, de couteaux, de peignes. — Dépenses communes et objets divers : — joutes qui eurent lieu à Dijon pour la venue du Roi, au mois de février 1389.

B. 1487. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1390-1392. — Compte de Pierre Du Celier, trésorier du duc de Bourgogne. — Lettres de cet office. — Recette : 200,000 livres données par le Roi au duc de Bourgogne, en considération des services qu'il lui a rendus récemment dans « l'armée qu'il a faite ez païs d'Allemaigne » et pour l'aider à construire le château de L'Écluse-sur-Mer. — 500 francs donnés par l'abbé de Saint-Martin d'Autun pour l'amortissement de 500 livres de terre.

B. 1488. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1390-1465. — Compte général pour une partie de la Comté fait par Jean Pillet, trésorier de Vesoul. — Les habitants de Sainguey, châtellenie de Châtillon-lez-Besançon, donnent 26 gelines; ceux d'Auxon, 18; ceux de Perrouse, 4; ceux de Til-Châtel, 3.

B. 1489. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1391. — Compte de la gruerie du bailliage d'Aval à la Comté de Bourgogne. — Recette des droits de passage; — de la vente du poisson, des bois, et du produit des amendes pour délits forestiers.

B. 1490. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets; parchemin.

1391-1392. — Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Dépenses : pension et robe que le duc donnait annuellement à maître Dymanche d'Alixandre, à Henri Carpentin, à Thomas de Vogerne, ses physiciens; — celle de son confesseur Philippe Froment; — celle d'Euvrart de Hauteleine, maître d'école d'Antoine Monsieur, fils du duc de Bourgogne; — celle de Bauduyn de La Niépe, licencié en droit, maître d'école du comte de Nevers. — Gages d'Anceau Lacaille, valet des chiens du comte de Nevers et ceux des pages des chiens.

B. 1491. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; papier.

1391-1392. — « Papier des émoluments de la gruerie de Bourgogne. » — Exploits de la justice de la gruerie, relatifs aux délits dans les bois. — Autun et Montcenis,

vente de la *tonture*, pour une fois, de la forêt de Montmoyen, située sur Autun, adjugée à 5 francs, bois perdu.

B. 1492. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1392. — Compte de Jean de Plaines, trésorier des finances. — Aucune recette dans les environs de Poligny, motivée en ces termes : « Est assavoir que pour la doub- « tance des compaignes qui ont esté à Lonvy et ailleurs en « la Comté de Bourgogne, pour la tuicion, garde et défense « de la ville de Poligny, maisons ont esté arses et mises à « destruction par Jean Jelin, cappitaine, et autres estant « au lieu pour Madame, cui Dieu pardoint. »

B. 1493. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1392. — Débris d'un compte de Jean de Plaines, naguère trésorier des exploits de la gruerie de la Comté de Bourgogne. — Dépenses à La Colonne : 11 sous 3 deniers, pour 30 brochets d'un pied de long, pour nourrir dans les étangs.

B. 1494. (Volume.) — In-folio, 140 feuillets; dont 122 parchemin.

1392-1393.—Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — A maître Thibaud de Montcornet, chirurgien du duc de Bourgogne, pour être allé de cette ville à Hesdin, au mois de mai 1392, pour guérir le comte de Nevers de « clous et roigne qu'il « avoit ». — Au lieutenant du bailli de Mâcon, pour être allé de cette ville à Dijon, avec gens et chevaux, pour *examiner* Madame la duchesse, dans une cause portée au Parlement, dont les parties étaient d'une part Lajoliate, de l'autre le maire de Beaune. — Épices de la Chambre : « à Sancenot de Brecey, épicier de Dijon : 2 gros pour une livre d'anis; 2 gros pour deux livres d'eau de rose; 2 gros pour un quarteron de sucre. »

B 1495. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1392-1393.—Compte de Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne. — Copie des lettres de pouvoirs et de plusieurs mandements qui enjoignent à cet officier des finances de payer les dettes contractées par le duc de Bourgogne. — Achats de vins; — d'épiceries; — de chevaux; — dons faits par le duc; — 140 francs donnés à Jacques Dubars, tailleur d'images à Termonde, pour l'indemniser d'avances par lui faites pour faire conduire de Termonde à Dijon deux tables (retables d'autel) pour les Chartreux de cette ville.

B. 1496. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets; parchemin.

1393. — Compte de Perrenin de Plaines. — Énu ration détaillée des sommes données par chacune des l lités et des abbayes de la Comté à titre d'aides. Le total cette recette s'élève à 6,070 francs.

B. 1497. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1393. — Compte de Thevenin Vurry, gruyer du b liage d'aval en la Comté. — Recette des droits de pass dans les différents bois de cette partie de la province Versement fait par les individus qui ont demandé à pre du bois pour le *rouage*, pour des cercles, pour le mort; — produit de la vente du poisson des étangs amendes forestières.

B. 1498. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1393-1394. — Compte de Pierre le Moinat de M gny, trésorier du duc de Bourgogne, en sa terre de la Co — Gages de capitaines : messire Jean de Vergy, seign de Fouvans, sénéchal du Duché, gouverneur de la Comté Bourgogne et capitaine de Faucogney, institué à ce der office à la place de Jean Darbo, par le duc de Bourgog par lettres datées de Conflans-lez-Pontoise, le 19 décem 1393; — gages de cette fonction, 200 francs par an; serment du capitaine entre les mains de la duchesse Bourgogne, le 31 décembre; — prise de possession de office le premier janvier. — Néquando Vigueur, mitre bourreau de Besançon, reçoit 75 sous pour avoir pendu truie qui avait mangé un enfant.

B. 1499. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; dont 70 parchemin

1393-1394. — Compte de Josserand Frepier, re veur général des finances du duc de Bourgogne. — Lett d'institution du receveur. — État des dépenses faite Arras et à Lens en Artois, pour l'hôtel de la duchesse Bourgogne, pendant les mois d'août, septembre et octo 1393. — Gratification de 110 francs faite à Marion, sa femme qui reçut l'*enfant* « dont il plut à Nostre-Seign « délivrer mademoiselle la comtesse de Nevers, le jour « la Conception. » (On avait fait venir Marion de Par Rheims vers la comtesse qui retournait en Bourgogne.)

B. 1500. (Volume.) — In-folio, 186 feuillets; parchemin.

1393-1394. — Compte de Josset de Halle, tréso du duc de Bourgogne. — Récompense donnée à « plusie « bonnes gens » qui avaient amené au duc un cerf que chiens avaient forcé. — Description de la selle à cheval

duc de Bourgogne; elle est garnie d'étoffe vermeille, ouvrée de feuillages, dont les roses sont d'or fin et frangées de soie, composée de plusieurs couleurs, garnie de clous dorés, semée de PP et de MM d'or de Chypre, doublée de satin rouge; — pour quatre paires de galoches à la *poulaine* de *Valvre*, à 8 sous la paire; — quatre autres paires de souliers blancs et rouges à poulaine, au même prix; — trois paires de hauts *solers* houssés à la façon d'Allemagne.

B. 1501. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets; dont 85 parchemin.

1394. — Compte de Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne. — Gratification donnée à Guillaume Brun, sire de Mons, écuyer tranchant du duc de Bourgogne, pour les services qu'il lui a rendus dans le voyage qu'il a fait en Prusse avec plusieurs gens du duc de Bourgogne, en 1391. — Aux Chartreux de Dijon qu'il fonde, 600 francs, pour les indemniser des frais qu'ils sont obligés de faire à cause de la *nouvelleté* de leur maison, dans l'impossibilité où ils sont encore de pouvoir loger un troupeau de moutons et autres animaux domestiques. — Acheté d'un marchand de Nimègue, pour 200 francs, une licorne (*sic*), mise dans les coffres du duc, avec ses joyaux.

B. 1502. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1394-1395. — Compte de Josserand Frepier, receveur général des finances en Bourgogne. — La duchesse donne 3 francs à messire Giles Wadelin, prêtre, qui lui avait apporté d'Avignon à Germoles des cierges bénits; — 6 francs à un messager qui était venu à cheval de Bruges à Germoles lui apporter 150 livres de figues de Mallignes.

B. 1503. (Volume.) — In-folio, 189 feuillets; parchemin.

1394-1395. — Compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances du duc de Bourgogne : — 200 francs de pension à maître Jean Jerson (*sic*), maître en théologie et aumônier du duc de Bourgogne; — à Thomas Froissart de Voyenne, physicien du duc, pension annuelle de 160 francs; — à l'évêque d'Arras, chancelier du duc, pour avoir fait des voyages à Avignon, en Bourgogne et en Savoie. — Indication d'un gage de bataille qui avait eu lieu au mois de mai 1391, en présence de Jean de Vergy, gouverneur de la Comté, Othe de Granson et Raoul de Gruyère.

B. 1504. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets; parchemin.

1395. — Compte de Jean Chousat, receveur général de la Comté. — Frais de Guillaume Lenoble, bailli de la Comté, de la son lieutenant et de ses conseillers. — Travaux exécutés au donjon de Poligny. — Détails relatifs à la vendange et à la dîme des vins, perçue à Poligny au profit du duc de Bourgogne.

B. 1505. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1395. — Compte de Robelin Guiénet, prévôt de Chaux, commis par le bailli de Dijon à la recette des droits des nouveaux acquêts faits sur les nobles par les gens d'Église et les non nobles. — Guiénet met en la main du duc des immeubles que Pierre Rémondet, vicaire perpétuel de Gilly, avait donnés au couvent de Cîteaux.

B. 1506. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1395-1396. — Compte de Jean Chousat, pour la recette des exploits de la gruerie au bailliage d'aval. — A Gendrey, un individu est condamné à 10 sous d'amende pour être allé à l'étang, malgré la défense.

B. 1507. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1395-1396. — Compte de Josserand Frepier, receveur général. — La duchesse fait acheter cinq pièces de vin vieux « pour ce que le nouveau nuisait à la maladie de « sa jambe. » — Indemnités données à Jean Friquet, garde des oiseaux de la duchesse, lequel était allé de Dijon à Hesdin lui porter certains oiseaux, comme rossignols et calandres, et aussi pour l'acquisition de deux aunes de drap vert destiné à couvrir leurs cages.

B. 1508. (Volume.) — In-folio; 167 feuillets; parchemin.

1395-1396. — Compte de Pierre de Monbertaut, trésorier et receveur général. — Jean d'Auxonne, receveur général de l'aide de 40,000 francs que les États de la province avaient votés au profit du duc de Bourgogne. — Jacques de Barse, tailleur d'images de Termonde, reçoit 200 francs, à raison de 3 francs par semaine, pour parfaire certaines tables d'autel pour les Chartreux de Dijon, partie desquelles avaient été par lui confiées à Melchior Bœrderlin, peintre du duc de Bourgogne.

B. 1509. (Volume.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1395-1396. — Compte de Jean Chousat de Poligny, clerc, trésorier de la Comté de Bourgogne, au bailliage d'aval. — Exploits de justice : Jean, comte de Malan, compose pour 100 sous par devant le procureur ducal, qui le poursuivait pour avoir « effourcicé Jehannette de Malan, damoi- « selle. » — Jean d'Allay, chevalier, compose pour 200 livres, pour avoir battu jusqu'à effusion de sang, en

l'église de Vaudrey, devant un crucifix, un valet de Jean de Vaudrey, malgré l'opposition du sergent du duc de Bourgogne.

B. 1510. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1396-1397. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle, pour les deniers de la gruerie, c'est-à-dire provenant du passage, de la vente du poisson, du droit de couper du bois dans les forêts domaniales, de la vente du bois mort et des amendes pour délits forestiers. — Le gruyer reçoit d'Aubriot Cannebat et de Guillaume Malordeal, 10 sous pour avoir été trouvés prenant deux grosses branches dans les bois de Vèvre.

B. 1511. (Volume.) — In-folio, 194 feuillets; dont 190 parchemin.

1396-1397. — Compte de Pierre de Monbertaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — « Deniers prêtés quand le duc envoya son fils aîné, comte « de Nevers, sus les mécréans ennemis de nostre foi ès « marches de Hongrie. » — Le duc de Bourgogne, le duc de Berry et le duc d'Orléans posent la première pierre de l'église des Célestins de Saint-Père de Luxembourg, à Avignon. — Achat de drap de soie, fait par le duc, pour faire une livrée, quand il donna à dîner en son hôtel d'Artois, à Paris, aux ambassadeurs du roi d'Angleterre.

B. 1512. (Volume.) — In-folio, 142 feuillets; parchemin.

1396-1397. — Compte de Jean Chousat de Poligny, trésorier de la Comté au bailliage d'aval. — Frais faits pour la tenue du Parlement de Dôle, en 1397, aux mois de juillet, août et septembre, avec les noms des conseillers et leurs gages. — Détail des travaux exécutés au château de Rochefort.

B. 1513. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1396-1398. — Compte de Josserand Frepier, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Voyages faits à Bourg-en-Bresse par Guillaume de Vienne, Jean de Saulx, et le receveur général, pour demander au comte de Savoie son aide pour la rançon du comte de Nevers et de ses gens restés prisonniers « aux mains des Sarrasins » à la bataille de Nicopolis, etc.

B. 1514. (Volume.) — In-folio, 298 feuillets; parchemin.

1397-1398. — Compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres de provision de cet office. — Henri Glasemake, bourgeois de Malines et ouvrier de verre, reçoit 80 francs, 10 sous, 12 deniers, pour solde de la fourniture de 173 *pieds d'ouvrage* de verre qu'il avait faite pour l'église des Chartreux de Dijon; — Claux Selustre, valet de chambre du duc et son ouvrier d'entaillure, reçoit 682 francs pour acheter du marbre de Dinan, le faire conduire aux Chartreux de Dijon et l'employer au sépulcre qu'il préparait. — Thierry Gherbende, secrétaire du duc de Bourgogne, va en Allemagne, au nom de ce duc « pour trouver un bon traité de paix de la « guerre » que se faisaient la duchesse de Brabant et le duc de Gueldre. — Gratification de 3,000 écus faite à Dine Raponde, qui était allé en Lombardie et à Venise pour s'occuper de la délivrance du comte de Nevers, prisonnier des Turcs, et qui avait fourni la majeure partie des finances destinées à sa rançon.

B. 1514 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 119 feuillets; parchemin.

1397-1398. — Débris d'un compte de Jean Chousat. — Lettre de Jacques de Pontailler, cédant au duc de Bourgogne 100 livrées de terre à La Colonne.

B. 1515. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1398-1399. — Compte de Josserand Frepier, receveur général du Duché et de la Comté de Bourgogne. — Contestation entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres sur la succession des prêtres décédés *ab intestat*, portée au Parlement de France. — Jean d'Aubenton, châtelain de Semur-en-Auxois. — Exploits du Parlement de Beaune.

B. 1516. (Cahier.) — In-folio, 184 feuillets; parchemin.

1398-1399. — Compte de Jean Chousat, trésorier de la Comté au bailliage d'aval. — État de la recette des exploits du Parlement de Dôle, de ceux du bailli de la Comté; — gens de Val-de-Morteau passant le jour de la Saint-Éloi sur le pont de bois de Pontailler, *combattant à armes* ceux de Val-de-Saugeois, bien qu'ils fussent en la garde du duc de Bourgogne, condamnés ensemble à payer 180 écus d'or.

B. 1517. (Volume.) — In-folio, 225 feuillets; parchemin.

1398-1399. — Compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour le Duché, la Comté et le Charollais. — Deux écuyers de Bourgogne envoyés à Venise et en Hongrie vers le Roi de ce pays, touchant le fait de 7,000 ducats que Venise devait annuellement à la couronne de Hongrie, le jour de la Saint-Étienne-le-Roi. — Le roi de Hongrie engage cette somme à Dine de Raponde pour 100,000 ducats que ce

dernier lui avait prêtés, et ce banquier emploie les 7,000 ducats à la rançon du comte de Nevers; — 40 francs donnés par le duc de Bourgogne à Jean Fiot, maître ès arts et maître d'école du Dauphin, en considération de ses bons services.

B. 1518. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1399-1400. — Compte de Josserand Frepier, receveur général des finances du duc de Bourgogne en ses Duché et Comté et dans le Charollais. — Pension annuelle de 80 francs donnée à Jean de Châlon, physicien du duc et chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, à condition qu'il demeurerait près des enfants du duc de Bourgogne pour les visiter et avoir le gouvernement de leurs personnes « selon médecine. » — Le comte de Nevers fait porter des lettres closes à plusieurs abbés et autres gens d'Église, leur enjoignant d'avoir à tenir à sa disposition les chariots et bêtes de somme dont il a besoin pour une expédition.

B. 1519. (Volume.) — In-folio, 286 feuillets; parchemin.

1399-1400.— Compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pour le Duché, la Comté et le Charollais.—Versements faits par les receveurs particuliers et autres officiers comptables; — dépenses : 28 livres données à Guyot de Bray pour Aubry, varlet de la garde-robe du duc ; — 500 francs donnés aux habitants de Clamecy en Nivernais, auxquels le duc a permis d'établir un port à contenir *bateaux* et *navires*, depuis cette ville en aval jusqu'au port de Cravan; — 500 écus d'or à Jacques Raponde, marchand à Paris, par le duc de Bourgogne auquel il avait vendu un livre appelé la « *Légende dorée*, « écrit en français, en lettres de forme, historiée de belles « histoires, et ayant au dehors une Annonciation, saint « Jean et sainte Catherine. » Ce livre fermait à clous d'argent doré, il était armoirié aux armes du duc, couvert de *velueau*, enfermé dans un bel étui garni d'un tissu de soie à deux mordants.

B. 1520. (Cahier.) — In-folio, 127 feuillets; parchemin.

1399-1400. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle. — Un bichot, deux quarterons de froment vendus en juin 1380, au plus offrant et dernier enchérisseur, à raison de 14 gros vieux le bichot; — à Blandans, le domaine ducal vend ses vins à raison de 3 francs d'or le muid. — Gages de Guillaume Grasset, écuyer, châtelain de Pontailler; — de Huguenin, bâtard de Salins, châtelain de Montmorot; — de Jean de Montagu, châtelain de Quingey, et de Pierre de Thoisy, châtelain d'Ornans.

B. 1521. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets; parchemin.

1400. — Compte de Jean Despoulettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Sommes payées dans la ville de Valenciennes pour le rachat de la vaisselle que le duc de Bourgogne avait engagée à divers bourgeois de cette ville, pour avoir « certaines grandes sommes pour « ses affaires. » — Dépenses ayant pour titre « coffres, « malles, estuis, barilz, selleries, cordonneries, vaisseaulx « de cuisine, chapeaulx, gans, chaperons à oiseaulx. »

B. 1522. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1400. — Compte de Jean Frepier, receveur général du Duché et de la Comté de Bourgogne. — « 9 francs donnés « à messire Robert de Noyers, chevalier, pour faire ses « despens en lui retournant à Paris devers le Roy, nostre « sire et mon dit seigneur le duc de Bourgogne, pour ce que « ledit Robert disoit que, en lui revenant de certains lointains « voyaiges où lui avoit esté envoyé par le Roy et ledit duc, « il avoit esté dérobé de ses argent et biens qu'il portait, « tellement qu'il n'avoit de quoy faire ses despens pour « retourner par devers lesdits seigneurs pour leur faire « sa réponse et dire plusieurs choses secrètes, touchant « très-grandement leur honneur et prouffit et du « royaulme, dont il avait aucunement touché et parlé en « confession à révérent père en Dieu, monseigneur l'abbé « de Saint-Bénigne de Dijon. »

B. 1523. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Compte de Robert Balleure, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Compte de l'hôtel. — « Et premièrement, le franc estant « pris pour 16 sous parisis, le 1er jour de février 1400, « monseigneur Antoine, monsieur et madame de Savoye, « Philippe Monsieur, tout le jour à Saint-Cloud, et y furent « tout le jour monsieur de Nevers et monsieur le marquis « de Pont; somme de la dépense, sans les gaiges, 141 francs. « 5 sous 8 deniers. »

B. 1524. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle pour les exploits de la gruerie. — A Frasans, le Domaine reçoit 7 livres pour 260 porcs *embouchés* dans la forêt de Chaux.

B. 1525. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Compte de Jean Chousat de Poligny, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. —

Le duc de Bourgogne remet 2,000 marcs d'argent à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, somme à laquelle ledit seigneur s'était soumis, en cas où il n'accomplirait point le traité fait entre lui et Blanche de Genève, veuve de Hugues de Châlon, condamné au Parlement de Dôle, en 1400, à verser les 200 marcs. — Jean de Châlon, en considération de ses services, obtient du duc de Bourgogne la rémission de cette amende. — Travaux exécutés pour le pont de bois fait devant la porte de la ville de Gray.

B. 1526. (Volume.) — In-folio, 316 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle, commissaire, député pour la recette de toutes les finances du duc de Bourgogne, à la place de Jean Despoulettes, naguère receveur général. — 10,000 francs versés entre les mains d'Ansal Spinnel, ambassadeur, et faisant le reste des 172,000 francs promis à *Baïzat*, empereur des Turcs, pour la rançon du comte de Nevers, d'Henri de Baz, de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, et d'autres chrétiens français qui étaient en la compagnie du comte de Nevers, prisonniers dudit Baïzat.

B. 1527. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Compte de Jacques Balleure, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Dépense de l'hôtel commençant le premier jour de décembre 1401, jour auquel Monseigneur et Antoine Monsieur dînèrent, soupèrent et couchèrent à Bapaume. — Le lendemain à *Lyons*, le surlendemain à Roye en Vermandois, le 6 décembre à Senlis, et le 7 à Paris. — Le 9, dans son hôtel d'Artois, avec monsieur de Saint-Pol et plusieurs étrangers.

B. 1528. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Compte de Guillaume de Chenilly, receveur général du Duchéet de la Comté de Bourgogne. — 100 francs donnés par le duc à maître Nicolas Le Vaillant, conseiller et maître des Comptes du duc de Bourgogne, à Dijon, pour les bons services qu'il lui a rendus. — 10 francs donnés à Guillaume Le Pouillet, châtelain d'Argilly, pour frais d'un voyage à Besançon, dans le but de procéder à l'information de crimes commis en la justice de Choiz par des gentilshommes et leurs officiers, et de les faire arrêter et conduire dans le château de Gray.

B. 1529. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Compte de Pierre Le Moniat de Musigny, trésorier du duc de Bourgogne en la Comté. — Fr faits pendant toute une année pour la culture et la ve dange de la vigne que le duc avait à Vesoul, près le ch teau. — En 1402, elle fut vendangée le 27 septembre p 80 vendangeurs et vendangeuses, qui gagnèrent chac 6 engroignes par jour.

B. 1530. (Cahier.) — In-folio, 157 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Compte de Jean Chousat de Polign trésorier de la Comté de Bourgogne pour le bailliage d'Av — Détail de travaux faits au clocher de la chapelle du ch teau de Gray et au château lui-même, tant en charpente qu'en maçonnerie.

B. 1531. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Compte de Jean Chousat, trésori de Dôle, pour la gruerie seulement, c'est-à-dire pour recette des droits des procureurs dans les bois, pour l pêche et les amendes pour délits forestiers.

B. 1532. (Volume.) — In-folio, 401 feuillets; parchemin.

1401-1403. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle et receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. — 15 francs donnés à Jean de Kreythuille secrétaire du duc de Bourgogne, pour être allé, le 24 juillet d'Arras à Boulogne, recevoir la reine d'Angleterre, nièce dudit seigneur. — 900 francs donnés à Regnier Pot, chambellan du duc de Bourgogne, pour l'indemniser d'un voyage fait vers le roi de Hongrie, par les ordres du comte de Nevers, pour l'affaire de la rente de Venise que le Roi avai engagée à Dine Raponde pour les 1000 ducats que ledit roi de Hongrie donna au comte de Nevers pour sortir des mains des Sarrasins, ennemis de la foy chrétienne.

B. 1533. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1402-1403. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle, pour la recette de la gruerie seulement, y compris Gray et Appremont.

B. 1534. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1402-1403. — Compte de Guillaume Chenilly, receveur général de Bourgogne. — Recette des deniers versés par les receveurs particuliers et divers châtelains de Bourgogne (sans autres détails que le montant des sommes versées).

B. 1535. (Cahier.) In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1403. — Débris d'un compte de la gruerie de la Comté

pour Gray, Apremont et La Colonne.— Les habitants d'Augney, pour leurs 148 porcs menés dans la forêt de Bellecombe, paient ensemble au forestier 74 sous, c'est-à-dire 6 deniers par porc.

B. 1536. (Volume.) — In-folio, 192 feuillets; parchemin.

1403. — Compte du receveur général de la Comté de Bourgogne. — Travaux faits aux châteaux de Gray et d'Apremont, avec le prix des journées des maçons, des charpentiers et autres ouvriers.

B. 1537. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1403-1404. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle pour la gruerie, au bailliage d'aval. — Divisé en 17 chapitres, savoir : La Colonne, Loye, Santans, Ornans, Poligny, Voitour, Gendrey, Arbois, Frasans, Quingey, Rochefort, Valempolies, Montrond, Montmirey, Gray, Veleine, Apremont.

B. 1538. (Volume.) — In-folio, 295 feuillets; parchemin.

1403-1404.— Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle et receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettre de commission à lui adressée par Jean et Antoine de Bourgogne, fils du duc Philippe décédé, par laquelle ils lui mandent de promptement retirer des mains de Jean de Neuport, garde de la tapisserie du duc, la vaisselle d'or et d'argent du feu duc, pour la mettre en gage dans les emprunts à faire pour les habits noirs de deuil, pour les *habillements* du chariot et des chevaux qui devaient mener à Dijon le corps du prince. Ils ajoutent qu'il doit se hâter le plus possible dans cette *grant nécessité*, et de trouver par tous les moyens 6,000 écus d'or à la couronne.

B. 1539. (Volume.) — In-folio, 204 feuillets; parchemin.

1404. — Compte de Jean Dongeon, receveur de la gruerie de Bourgogne au bailliage de La Montagne. — Copie de lettres de commission données par le duc de Bourgogne, après lesquelles se trouvent celles de la Chambre des Comptes, à Jean de Foissy, bailli de La Montagne, pour lui signifier le serment dudit receveur et lui recommander de ne l'instituer en son office qu'après qu'il aura déposé entre ses mains un cautionnement de 500 francs.— Réponse du bailli, qui annonce que l'institution du receveur a eu lieu, et que des habitants de Châtillon ont répondu pour lui.

B. 1540. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Compte de Jean Chousat, trésorier de Dôle pour la recette de la gruerie en la Comté de Bourgogne, bailliage d'aval. — 29 étangs de La Colonne.— Les habitants de Faulenay donnent chacun une livre de cire pour l'usage qu'ils ont dans les communaux de La Colonne.

B. 1541. (Volume.) — In-folio, 160 feuillets; parchemin.

1405. — Compte de Jean Chousat de Poligny, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval, pour les recettes faites par ses mains et pour celles faites par les châtelains, péageurs, prévôts, maïeurs et autres receveurs particuliers de sa circonscription.— Dans la recette foraine figurent les sommes versées par Besançon, comme étant de la garde du duc de Bourgogne.

B. 1542. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1405-1406.—Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, au bailliage d'amont. — « Despens communs. » — État des frais des divers prévôts du bailliage, lesquels s'étaient transportés en plusieurs lieux pour constater le passage des gens d'armes et des dégâts qu'ils avaient faits. —Jean Cormel, gouverneur de la prévôté de Port-sur-Saône, se transporte, sur l'ordre du bailli, dans les divers lieux de sa circonscription.

B. 1543. (Volume.) — In-folio, 186 feuillets; parchemin.

1405-1406.— Compte de Jean Chousat, conseiller, trésorier, gouverneur et receveur général des finances du duc. — Copies de diverses lettres de Jean sans Peur relatives à Jean Chousat retenu à son service ; — à la fixation de ses appointements ;— à la nomination de Guyot Le Jan, maître de la Chambre aux deniers de madame la duchesse ; — pouvoirs de Jean Despoulettes, nommé trésorier de monsieur le duc de Lembourg, qui était Antoine de Bourgogne ; — adressées à la Chambre des Comptes de Dijon, pour lui signifier la nomination de Jean Chousat et celle de Jean de Foissy.

B. 1544. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

1405-1407. — Compte général des recettes et dépenses d'un revenu général de la Comté.—Gages des capitaines et autres officiers : Gauthier de Châtenay, capitaine du château de Jussey ; — Jean de Noyers, capitaine du château de Montjustin ; — Guillaume de Chauffour, capitaine du château de Vesoul ; — Jean de Buxy, capitaine du château de Montboson.

B. 1545. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Compte de Jean Chousat, trésorier

de Dôle pour la recette des deniers de la gruerie en la Comté, pour le bailliage d'aval. — Énumération des amendes forestières prononcées aux Jours tenus à Quingey par le gruyer, au mois d'août 1405.

B. 1546. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1406. — Débris d'un compte de Jean Chousat, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval pour les recettes des blés, des vins, de la cire, des droits forains. — Au chapitre de la prévôté de Thoulouse, il est dit que la recette de cette justice, que messire de Rye y avait naguères et qui était gouvernée par Étienne de Baulx, produisit cette année 26 francs 22 deniers.

B. 1547. (Cahier.) — In-folio, 223 feuillets; parchemin.

1406-1407. — Compte de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc de Bourgogne, qui venait d'entrer en charge, après avoir prêté serment entre les mains du chancelier. — Copie de ses lettres de pouvoirs, données par Jean sans Peur.—État des deniers donnés, soit au duc, soit à la duchesse de Bourgogne, pour faire « leurs plaisir et volonté. »— Pensions: Adolphe, comte de Clèves, 1,000 écus d'or, couronne de France; — du comte de Saint-Pol; — de Jean de Faulx;—de Robert de Waurin;—de Philibert de Saint-Léger, maître d'hôtel du duc; — de Jacot de Villers, son échanson; — d'Étienne Morel, contrôleur de la dépense de l'hôtel ducal; — de maître Petit-Jean, docteur en théologie (article bâtonné et accompagné, en marge, de ces mots : Non constat quod fecerit juramentum).

B 1548. (Cahier.) — In-folio. 24 feuillets; parchemin.

1406-1407. — Compte de Jean Carondelet, trésorier de Dôle au bailliage d'aval, pour la recette des produits de la gruerie, ou des eaux et forêts. — Ferme de la paisson du bois de Chesnay à Montrond, donnée aux enchères pour 30 sous.

B. 1549. (Volume.) — In-fofio, 162 feuillets; parchemin.

1407. — Compte de Jean Carondelet de Dôle, clerc, trésorier de la Comté de Bourgogne, au bailliage d'aval, après la retraite de Jean Chousat. — État des deniers provenant des condamnations faites par le bailli d'aval. — 4 livres payées par un homme de Loye, pour être entré chez Vuillemette, fille de Jean Barnichon, « et avoir soy travaillé à » ley connoistre charnellement. » — Pour semblable action, on ne donne que 60 sous (les amendes étant proportionnées aux facultés).

B. 1550. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1407. — Compte de Jean Carondelet, trésorier de la gruerie de la Comté de Bourgogne : « Néant pour La Colonne, parce que les habitants ont obtenu mainlevée de la Chambre des Comptes de Dijon, contenant qu'ils pourront mettre leurs porcs en paisson dans les bois, depuis le lendemain de la Saint-Michel, sans la permission du gruyer et sans payer aucun droit au trésor. »

B. 1551. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Compte de Jean Sarrote, commis à payer les dépenses du comte de Charollais et de Mesdemoiselles de Bourgogne, ses sœurs. — Ordonnance du duc de Bourgogne qui règle la maison du comte de Charollais, son fils : Girard de Bourbon, Philibert Chantemerle, Guillaume de Lalin, Jean de Neuville, Jacques de Cortiambles, Godefroy Du Bois, Jean Petit, clerc de la chapelle, Perrin Bousenot, tailleur et varlet de la garde-robe, Huguenin Charpy, saucier. — Dépenses faites à partir du 1er janvier 1407, à Rochefort, dans la Comté de Bourgogne, où le comte resta avec sa maison le reste de l'hiver.

B. 1552. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Compte de Pierre d'Angeville, procureur et receveur de la gruerie au bailliage de La Montagne, dans les châtellenies d'Aisay, de Aignay, de Duême, de Villers-le-Duc, de Villaines, de Salmaise.

B. 1553. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, au bailliage d'amont. — Recette de Jonvelle-sur-Saône, où il n'y a rien à percevoir, « parce que les avenues de cette châtellenie avaient été données en héritage perpétuel par les ducs de Bourgogne à Guy de La Trémouille. — Recette des tailles du péage, de la prévôté, de la pêche, du tabellionage de Jussey. — De Vaure, Charroy, Vesoul, Montjustin, Montbason, Baumes, Clervaux, Châtillon-lez-Besançon.

B. 1554. (Volume.) — In-folio, 232 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Compte de Jean de Pressy, receveur-général des finances du duc de Bourgogne. — 200 florins donnés à Enguerrand de Bournonville, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, pour l'indemniser des pertes que lui firent éprouver les gens de Florence, quand ils s'emparèrent de Pise et qu'ils s'aperçurent que ledit Enguerrand était serviteur du duc de Bourgogne.—60 florins d'or de France donnés à Colinet de Malines, marchand à Paris, pour un tableau d'or

que le duc lui avait acheté pour en faire don à Madame Marie de France, fille du Roi, le jour qu'elle fut mise à l'abbaye de Poissy. — Achat de drap de soie, de laine et de diverses étoffes.

B. 1555. (Volume.) — In-folio, 197 feuillets; parchemin.

1408. — Compte de Hugon Druet, trésorier de Dôle, pour cette ville, Poligny, Gray, Montmirey, Montrond, Montréal, Quingey, Ornans, Aveine, Loye, Santans, Orchamps, Étrépigny, Arbois, Montmorot.

B. 1556. (Volume.) — In-folio, 216 feuillets; parchemin.

1408. — Compte de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — A Guillaume Vignier, secrétaire du duc, pour les bons services qu'il lui avait dernièrement rendus dans son expédition de Liége, où ledit Vignier eut « moult de peines et de travail, 100 florins. » — A Jean de Lormoy, Jean Michel, Guillaume de Montdidier, Pierret Bailler, compagnons de Raoulet (assassins du duc d'Orléans), 50 écus d'or.

B. 1557. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1408-1409. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, au bailliage d'amont. — Aumônes faites au chapelain de la chapelle du château de Vesoul, aux religieuses et dames de Baumes, à l'abbaye de Bellevaux, au prieur de Monterot, aux religieux de Batan, de Besançon, aux moines de Charlieu.

B. 1558. (Volume.) — In-folio, 272 feuillets; parchemin.

1408-1409. — Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres de provision. — Jean Maluel, peintre du duc, à cause de ses talents, 8 gros par jour, pendant qu'il travaillait aux œuvres que le duc faisait exécuter aux Chartreux de Dijon. — Indemnités données à diverses personnes de la maison du duc pour certaine *batture*, faite à Paris, à l'occasion de laquelle elles avaient été arrêtées, savoir : à Le Borgne, varlet de Pierre de La Tremouille, et à messire Antoine de Craon, chambellan du duc, gratification de 1,000 fr. pour l'indemniser à l'occasion de ses faits d'armes contre un Anglais.

B. 1559. (Cahier.) — In-4°, 70 feuillets; parchemin.

1409-1410. — Compte de Regnaut de Thoisy, receveur général du duc de Bourgogne en ses duché et Comté et aussi en Charollais. — Lettres de commission données par Jean Sans Peur. — Thibaud Noblement, de Dijon, reçoit 2 francs et demi pour avoir mené à Gray un canon de fer, qui était dans le local occupé par la Chambre des Comptes pour servir au siége mis par le duc devant Valesson. — Frais faits pour l'instruction d'un procès intenté à Guillaume de La Borde, accusé d'avoir volé des reliquaires et autres objets aux Chartreux de Dijon.

B. 1560. (Volume.) — In-folio, 350 feuillets; parchemin.

1409-1410. — Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Frais faits pour le baptême d'un Turc qui avait voulu *chrétienner*. — Achats de joyaux et objets d'orfévrerie sur lesquels sont ciselées des feuilles de houblon ; — de grandes images d'argent destinées à la Sainte-Chapelle de Dijon : l'une représente Notre-Dame, l'autre saint Jean, les mains et les visages *étoffés de peinture*. — Rémunération pécuniaire donnée à un chambellan qui était allé à Bruges, à Gand, à Ypres et à Tournay, pour prier les habitants d'être fidèles au duc de Bourgogne, et de lui fournir autant d'hommes qu'ils pourraient contre le duc d'Orléans et plusieurs autres grands seigneurs.

B 1561. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1409-1410. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul. — Exploits de justice : recette de 12 francs d'amende, payés par diverses personnes condamnées pour avoir, pendant le siége de Vallesson, pillé la cure de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Amende à laquelle avaient été condamnées d'autres personnes qui s'étaient concertées, pendant ledit siége, et avaient dit au bailli ces paroles injurieuses : « Or « tost tost ! armons-nous contre ces chifhes gentilzhommes « qui nous veuillent ainsi gouverner. » — Autre condamnation « de gens de commune qui avaient esmeu le siége de « Villexon à l'encontre des gentilzhommes estant au dit « siége, où il fut fait un très-grand tumulte. » — Amende pour paroles injurieuses à la glorieuse Vierge Marie ; en outre « le condamné offre à Notre-Dame-du-Mont-Saint-« Roland une torche de cire, chaperon hors de la tête, et « les pieds déchauds. »

B. 1562. (Cahier.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1410-1411. — Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — « A Jean « Chousat, la somme de 1,000 francs pour rémunération de « grans services à lui faits, depuis un an et demi en ça, au « siége tenu par ledit duc devant le chastel de Villexon, en « l'année passée, auquel y celui seigneur l'envoya avec « messire Jacques de Courtiamble, auxquels il ne fist baillier, « pour le dit siége entretenir, fors que 1,800 francs, jaçoit « qu'à ce siége y eust 400 hommes d'armes et plus, et avec

« eux très-grant foison de gens de communes et de trait, « et plusieurs mareschalx, charpentiers, maçons, ensemble « grant nombre de charroiz pour icelui siége qui dura « bien longuement, jusqu'à ce que le dit chastel fut prins « et mis soubz la subjection du duc et puis après desmoly et « abattu par pièces. Le dit Chousat par sa diligence « trouva 10,000 francs et plus, dont pour une partie le dit « messire Jacques et le dit Chousat vendirent partie de leurs « héritages et firent pour ce plusieurs emprunts, tant au sei- « gneur de Raon, comme à autres, tellement que le dit sei- « gneur à son honneur eust le dit chastel et tous ceux qui y « estoient, de par le seigneur Blammont, détenteur illicite « d'icelui chastel. »

B. 1563. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1410-1411. — Compte de Jean Moreau, clerc des offices de l'hôtel du duc, commis à la recette générale des duché et comté de Bourgogne pour les dépenses de son office. — Lettres de pouvoirs, données par le duc Jean. — 650 francs donnés à Jean de Vergy, seigneur de Fouvans et maréchal de Bourgogne, pour tout ce qui pouvait lui être dû de son droit de 1700 payes de gens d'armes qu'on avait payés pour six jours à l'assemblée ou revue qui avait été faite récemment devant Rougemont.

B. 1564. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1411. — Débris d'un compte relatif au comté de Bourgogne. — « Reçu 3 sous de Jacquot de Burgilles-lez-Besançon, demeurant à Pontellié, pour la cense d'un « chaseul où souloit estre le four derrière l'hostel de Jean de « Lorraine, séant au dit Pontellié, nouvellement accensé « parmi payant chacun an 3 sous estevenans, portant « loux, seigneurie et amende. » — « A Huguenin Le « Potier, canonnier à Besançon, pour l'achat et façon de « 57 bombardes, canons, plombée de fondue de métaille, « tant grandes que petites, pesant ensemble 1648 livres, « chaque cent, au prix de 16 francs. Lesquelles 57 bom- « bardes, plombées et canons ont été mies es forte- « resses et chasteaulx du comté. — Poligny eut 4 canons et « 4 plombées ; — Montmorot, 2 canons et 2 plombées; — le « chastel de Montagu, un canon et 2 plommées: — Mon- « trond, 2 canons de cuivre et 2 plombées. »

B. 1565. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; papier.

1411-1412. — Compte de Jean Robert, receveur de la *Régalie* de Besançon. — Copie de lettres de Jean sans Peur à Jean Lenguet, archidiacre de Caux, par lesquelles il lui dit qu'il entend que l'archevêque de Besançon jouisse paisiblement des fiefs, dîmes, vignes, prés, rentes, maisons et autres choses appartenant à la régalie de Besançon, jusqu'à ce que autrement en soit ordonné ; mais que lui, le dit duc et ses successeurs jouiront des siéges, justices et juridiction de la dite régalie. — État nominatif des individus qui ont payé quelques *engroignes* de garde au port du Patet et du Cheminat, derrière Balant. — Jean Leclerc donne 4 engroignes, les chapelains de Saint-Pierre en donnent 6, Perrenot Jolibois en donne 2, Henri Fourot 2.

B. 1566. (Cahier.) — Petit in-folio, 56 feuillets; papier.

1411-1412. — Contrôle des émoluments de la gruerie, dus au duc de Bourgogne, dans le bailliage de Dijon, d'Auxois et de La Montagne. — Revenus de la châtellenie de Salmaise, de celles de Villers-le-Duc, Aisey-le-Duc, Aignay, Semur, Avallon, Montréal, Montbard, Lantenay, Talant, etc.

B. 1567. (Volume.) — In-folio, 259 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Compte des recettes et dépenses de la Comté de Bourgogne. — Poligny : Somme donnée à Jean Ferdéal, charpentier, pour avoir *enfusté* 5 canons de cuivre, 2 gros et 2 petits, destinés à défendre le château de Poligny; — ils furent emboîtés dans cinq pièces de bois de chêne, liés de bandes de fer. — Curage de la citerne de ce château, qu'avaient gâtée en y jetant des ordures les prisonniers faits à *Villexen*. — Lessive à l'eau de chaux et feu allumé pour la purifier, avant d'y introduire l'eau des toits. — Frais de 21 ouvriers qui au mois d'août ont effeuillé et ébourgeonné, partout où besoin était, la vigne du duc à Poligny.

B. 1568. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Compte de Jean Vélery, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Journal des dépenses de l'hôtel, depuis le 1er juillet : « Le mercredi « 1er jour de juillet 1411, Mons. le duc de Bourgogne, « Mons. de Brabant, Mons. de Charollais, Mathé Le Fouez, « sire de La Suze, ambassadeurs du duc de Bretagne et plu- « sieurs chevaliers et écuyers en la compagnie de mon dit « seigneur, tout le jour à Arras, somme de la dépense, « sans les gaiges et garnison, 126 francs 7 sous 4 deniers, « les francs pris pour 16 sous parisis. »

B. 1569. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Compte de Regnault de Thoisy, receveur général des duché et comté de Bourgogne. — Copie de ses lettres de pouvoirs. — Clauz de Werbe, tailleur d'images et varlet de la chambre du duc de Bourgogne, reçoit 652 francs 2 gros qui restaient des 3,600 qui lui avaient été alloués pour ses frais et missions, pour parfaire et asseoir la sépulture du duc Philippe, ainsi que pour les

gages de Clauz Sluter, son oncle, et ses propres gages, depuis la mort du ce duc jusqu'au dernier jour de décembre 1410, selon l'avis de Jean Benoît, maître de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 1570. (Volume.) — In-folio, 298 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Compte de Robert Bayeux. — Achat de faucons : 50 écus d'or donnés à Arnoul Pelt, marchand de faucons, pour la vente d'un de ces oiseaux, que le duc mit dans sa fauconnerie. — Achat de vins : achat, à Paris, de deux queues, c'est-à-dire quatre pièces de vin de Beaune pour 40 francs, le tout, 850 francs, donnés par le duc de Bourgogne à Nicolas Sustrefain, écuyer anglais et à quelques autres, pour être allé de Paris en Angleterre faire certaines choses secrètes que le duc ne veut autrement déclarer.

B. 1571. (Volume.) — In-folio, 193 feuillets; parchemin.

1412. — Compte de Robert Bayeux, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne : — 40 écus, monnaie royale, donnés à Hustein de Hollebèques, lieutenant de messire Pierre Des Essarts, chevalier, capitaine de Beure en Flandre. Le duc lui devait cette somme pour la dépense d'un nommé Marcellis, né en Hollande, varlet de porte du duc d'Orléans, qu'il avait fait prendre et emprisonner au château de Beure. — Frais de deux robes de drap d'or fourrées de menuvairre, que le duc avait fait confectionner pour vêtir les images de Notre-Dame de Tournay et son enfant, le jour de Sainte-Croix, images que le duc avait coutume d'habiller tous les ans ce jour-là de robes nouvelles. — Le duc fait mener à Paris Griette et Senelle, ses grands canons.

B. 1572. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1412. — Compte de Josserand Frépier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, pendant cinq mois. — Lettres de commission. — Frère Jean Marchant, confesseur du duc, reçoit 40 francs pour ses étrennes, le jour de l'an. — Deux anneaux d'or, garnis chacun d'un diamant donnés à madame de Guyenne et à madame de Charollais ; — un diamant à trois losanges offert à la Reine. — Le roi reçoit une paix d'or garnie de sept perles, de trois balais et d'un saphir; — la duchesse de Bourgogne un gobelet d'or; — le prévôt de Paris un grand hanap d'or couvert et poinçonné; — les ambassadeurs du roi de Castille, deux bouteilles d'argent doré; — le sire de Vergy reçoit trois hanaps pesant ensemble 16 marcs; — le sire de Croy, six tasses martelées, etc.

B. 1573. (Cahier.) — In folio, 58 feuillets; parchemin.

1412. — Compte de Josserand Frépier, trésorier, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Denisot Breton, changeur et bourgeois de Paris, vend au duc deux pots, deux hanaps couverts de deux aiguières d'argent doré, qui furent donnés aux ambassadeurs du roi d'Aragon, envoyés près du Roi et du duc de Bourgogne. — Vaisselle verrée : le duc achète une image de Saint-Michel, pesant 12 marcs; cette image était garnie de sept gros saphirs et de quatre balais pesant environ 30 carats, de 26 perles pesant chacune 4 carast, et d'un rubis placé au front de l'image; elle était destinée à être offerte au duc de Guyenne.

B. 1574. (Cahier.)— In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1412-1413. — Compte de Pierre Le Moniat, de Musigny, trésorier de Vesoul au bailliage d'amont. La recette commence par la châtellenie de Jonvelle-sur-Saône, où le duc ne prenait rien, parce que les revenus appartenaient aux héritiers du sire de La Trémouille par la volonté du duc. — Recette des tailles de Jussey, du péage, de sa chaussée, de la pêche de sa rivière, du produit de sa prévôté, de la mairie de Cornot, du tabellionnage, de la valeur de la mine de fer, des étaux, des vignes, des cens. — Les religieux de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon prennent annuellement une rente de 30 francs sur les gîtes de Gendrey et d'Anthoison. — Rémunération de quatre guettes, qui se tenaient au donjon du château de Montjustin.

B. 1575. (Volume.) — In-folio, 373 feuillets; parchemin.

1412-1420. — Compte de Jaquot Vurry, trésorier de Dôle. — Recettes de la gruerie pour huit années au bailliage de Dôle. — Perrenot Martinet, de Dôle, paie 10 francs 200 carpes pêchées en carême dans l'étang de Cruges. — Recette de 8 sous pour vente de bois pour construire une petite maison.

B. 1576. (Volume.) — In-folio, 302 feuillets; parchemin.

1412-1414. — Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres de commission. — Versements de Regnault de Thoisy et de Jean Moisson, receveurs du bailliage du Dijonnais. — Dépenses : 20 francs donnés par le duc de Bourgogne à frère Pignon, confesseur du comte de Charollais, compagnon de frère Jean Marchant, évêque de Bethléem, confesseur du duc de Bourgogne, pour un service qu'ils avaient fait pour le duc Philippe ; — 30 francs donnés pour rémunérer les services de Jançon Jupin, dit Jupiter, varlet de chambre et chauffe-cire du duc de Bourgogne.

B. 1577. (Cahier.) — Petit in-folio, 93 feuillets ; parchemin.

1412-1414. — Contrôle de la gruerie des bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne, apporté à la Chambre des Comptes pour y être vérifié. — Produit des eaux et forêts de la châtellenie d'Argilly.

B. 1578. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1412-1414. — Compte de Jean Vélery, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Accusé de réception des deniers livrés par les receveurs. — Journal de la dépense de chaque jour pour l'hôtel du duc, depuis le 1er juillet 1412. — 2,000 francs donnés par le duc à Dyne Raponde, son maître d'hôtel, auquel il avait engagé, pour prêt de pareille somme, deux bacins d'or, émaillés de douze preux et de douze *preuses*.

B. 1579. (Volume.) — In-folio, 246 feuillets ; parchemin.

1413. — Compte de Jacquot Vurry de Dôle, clerc, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. — Le duc fait aux habitants de La Perrière et de sa châtellenie rémission de 80 francs, en considération des grandes pertes et des charges qu'ils avaient eues, depuis trois ou quatre ans, à cause du passage des gens de guerre. — A ceux d'Arbois semblable rémission, à cause d'un incendie qu'ils avaient éprouvé.

B. 1580. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets ; papier.

1414. — Contrôle de la recette de la gruerie des bailliages de Dijon, d'Auxois et de la Montagne.

B. 1581. (Cahier. — In-folio, 10 feuillets ; parchemin.

1414-1415. — Compte de Jean Vélery, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Recette des fonds. — Compte de Jean Vélery, jour par jour, des frais faits par l'hôtel du duc depuis le 1er jour de juillet 1414. — Le mercredi 25 du mois de juillet, le duc de Bourgogne, à Ypres tout ce jour, pendant qu'une partie du commun de son hôtel est restée à Lille, reçoit les seigneurs de Scorp, Mortemer, Chausieu et deux docteurs, ambassadeurs à lui envoyés par le roi d'Angleterre. — Dépense : 182 francs, 14 sous, 7 deniers, gages et garnison non compris. — Le jeudi 31 janvier, le duc à Salins avec la duchesse, le comte de Savoie, madame de Clèves, plusieurs chevaliers, dames et demoiselles ; la dépense pour cette journée est de 495 francs 14 sous.

B. 1582. (Volume.) — In-folio, 200 feuillets ; parchemin.

1414-1415. — Compte de Jacquot Vurry, trésorier de Dôle, au bailliage d'aval. — Frais faits pour refaire à neuf le pont de Poligny, allant du bourg à la porte Ferley, au moulin de Malpertuy et de Longueville. — État de la recette des blés. — Le duc reçoit de l'amodiateur des moulins d'Ornans 27 bichots ; — 2 émines de celui de Four ; — une émine pour sa part des dîners ; — 2 bichots des hommes du chapitre de Besançon, à titre de garde.

B. 1583. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets ; parchemin.

1414-1415. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, bailliage d'amont. — Exploits de justice. — Pierre de Bouclans condamné à 60 sous, pour avoir dit à un individu qui était en la garde du duc : « J'ai veu le « temps que l'on disoit : Es-tu au duc ? Or te boute en ce « partu : encor verrai-je ce temps ! » (C'est-à-dire : Appartiens-tu au duc ? Eh bien mets ton nez en mon ...... puisse ce temps-là revenir !)

B. 1584. (Volume.) — In-folio, 314 feuillets ; parchemin.

1415-1416. — Compte de Jacquot Vurry, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. — 10 livres remises à Jean Gasel de Besançon, naguère châtelain de Chaucin, qui les devait au trésor pour deux défauts par lui faits au parlement de Dôle, contre les seigneurs de Longwy et de Laon et la dame de Joigny, dans un procès concernant le port de Chaucin entre ce village et Poiseul, appartenant au duc de Bourgogne.

B. 1585. (Cahier. — In-folio, 52 feuillets ; papier.

1415-1416. — Contrôle de la recette de la gruerie du duc de Bourgogne, dans les bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne.

B. 1586. (Volume.) — In-folio, 218 feuillets ; parchemin.

1415-1416. — Compte de Jacquot Vurry de Dôle, clerc, trésorier de la Comté de Bourgogne, au bailliage d'aval. — *Charges* à toujours. — État de ce qui est annuellement donné par le duc à titres divers aux chanoines de Dôle, à l'abbé de Saint-Vincent de Besançon, à la maison du Temple de Dôle, à l'hôpital de Notre-Dame de cette ville, aux religieux de Cîteaux, aux prêtres de l'église Notre-Dame, au chapelain de la chapelle du château, à la maladière de Poligny, aux frères du Saint-Esprit de Besançon, à l'abbé d'Arcy, au couvent de Rosières, aux chanoines de la chapelle de Gray.

B. 1587. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets ; parchemin.

1415-1416. — Compte de Pierre Le Moniat, de Musi-

trésorier de Vesoul au bailliage d'amont. — Succes-
l'Étienne et Jeheannot frères, enfants de la belle
e de Chambournay, près Bellevaux, échue au domaine
à cause de leur bâtardise. — (Les meubles furent
ıs aux enchères, à cris et subhastation). — Dépense:
Mulier, familier et menestrel du duc et son valet de
bre, pension de 80 francs. — Réparations faites aux
s châteaux de cette partie du comté, à Jussey, à Mont-
ı, à Châtillon-lez-Besançon, etc.

B. 1588. (Volume.) — In-folio, 323 feuillets; parchemin.

15-1417. — Compte de Jean Fraignot, commis au
ernement de la recette générale des duché et comté de
gogne et du Charollais, et aussi comme receveur gé-
pour le duc à la place de Regnault de Thoisy. —
rancs tout donnés à révérend père en Dieu, messire
n de Saulz, abbé de Moûtiers Saint-Jean, conseiller
ıc de Bourgogne, pour les frais dudit abbé, de ses
de ses chevaux, pendant les 43 jours qu'il passa au
le de Constance à visiter le roi des Romains, dans
rêt du duc de Bourgogne. — 286 francs, comptés à
re Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Fon-
, pour être allé avec l'abbé de Moûtiers Saint-Jean à
, vers le roi des Romains, pour les affaires du duc
ourgogne. — Frère Guillaume Chambellan, chevalier
int-Jean de Jérusalem, reçoit 42 francs pour avoir été
nbassade, aux mois de janvier et février 1415, à Lyon,
le roi des Romains, avec l'abbé de Moûtiers St-Jean,
ontagu, etc.

B. 1589. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets; parchemin.

15-1418. — Compte de Jean Vélery, maître de la
bre aux deniers du duc de Bourgogne, pour trois
s consécutives. — « Le mardi 1er septembre 1416, le
de Bourgogne, Mons. de Charollais et Mons. de Saint-
l dîne à Pont-à-Marc; soupe et couche à Lille. » —
septembre, les mêmes personnages à Saint-Omer;—
octobre, à Gravelines, « où vint le duc de Glocester,
du roi d'Angleterre, avec 200 chevaux; » et le len-
in, sont tous à Saint-Omer aux frais du duc de Bour-
.

B. 1590. (Volume.) — In-folio, 313 feuillets; parchemin.

16-1417. — Compte de Jean Vurry, trésorier de
au bailliage d'aval. — Arbois: produit des hommages
ouveaux venus dans cette ville, 59 sous 6 deniers par
n 1417, 34 sous. — Dépense faite par Pierre Beurlet,
lain et garde du château de Poligny, pendant les mois
de janvier et février 1409, pour l'entretien des prisonniers Philippe d'Albruch, Pierre de Quesnoy, Arnaud de Vouffemberg et Jean d'Aisey, écuyers.

B. 1591. (Cahier.) — Petit in-folio, 40 feuillets; papier.

1416-1417. — Contrôle du compte de la recette de la gruerie des bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne, présenté à la Chambre des Comptes par Pierre de Gellans et de Milly, chevalier, gruyer desdits bailliages.

B. 1592. (Volume.) — In-folio, 242 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Compte de Jacquot Vurry, trésorier de Dôle pour le bailliage d'aval. — Recette des deniers à La Colonne, à Ornans, à Ceix, Boisland, Pontailler, Salins, Loye, Augerans, Belmont, Santans, Bracon, à Labergement, à Villerferlay, Cinqcens, Gindrey, Arbois et autres lieux. —État des sommes perçues, dans ce bailliage, à titre d'emprunt, sur les gens d'église, les bourgeois et les habitants des bonnes villes et du plat pays; — emprunt accordé au duc de Bourgogne par les gouverneurs et habitants de la ville de Besançon, afin qu'il pût pourvoir à ses grandes affaires et à l'entretien d'une armée contre les ennemis du Roi de France. (Chaque commune est désignée avec la somme qu'elle a payée.)

B. 1593. (Volume.) — In-folio, 287 feuillets; parchemin.

1417-1718. — Compte de Pierre Gorremont, receveur général de toutes les finances du Roi de France par tout son royaume, tant en Languedoc comme en Languedoïl, commis par la Reine, ayant le gouvernement du royaume. — Lettres de commission. — Versements des différents receveurs, à Senlis, à Vermandois, à Amiens, à Auxerre et Vézelay, dans le vicomté de Paris et ailleurs. — Messire Guy Armenier, docteur en lois, demeurant à Montigny-lez-Arbois, en Comté, est appelé par la Reine près d'elle et le conseil du Roi à Troyes, le 4 février 1417, pour y aider à tenir le Parlement qu'elle venait d'y convoquer. — 6,000 écus rendus aux prévôts, jurés, échevins, *esswardeurs*, bourgeois, habitants et communauté de la cité de Tournay, somme prêtée à la Reine de France pendant qu'elle était à Troyes, en 1417 et 1418.—1,009 livres données à Philippe Munier, dit Jossequin, conseiller et garde des joyaux du duc de Bourgogne, en considération de ses bons services; — 1,000 livres tournois à la comtesse du Charollais, fille du Roi, pour avoir des draps d'or et de soie ; — 50 livres tournois à Jean Quarré, sommelier de l'échansonnerie du duc de Bourgogne, qui avait été chargé de faire les vendanges dans les vignes advenues

au duc, par confiscation faite sur ceux qui avaient tenu le parti de feu Bernard, comte d'Armagnac.

B. 1594. (Volume.) — In-folio, 223 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne. — Versement fait par les receveurs des bailliages, par les châtelains et autres officiers comptables. — Dépenses faites pour les chariots qui ont servi au duc de Bourgogne, à l'armée qui était devant Paris, fournis par les diverses communautés de la province, Nuits, Avallon, Saint-Alexandre-lez-Châlon, Beaune, Dôle. — 420 fr. en monnaie d'or, donnés à Guyot Laurent, chevaucheur de l'écurie du duc de Bourgogne, pour les porter à Constance, à l'évêque d'Arras et à maître Pierre Cauchon, qui devaient les employer à l'honneur du duc de Bourgogne et poursuivre le procès qui était pendant au concile qui se tenait dans cette ville. — 2 francs et demi donnés à un sellier de Dijon qui avait fait un étui de cuir pour mettre un *Tite-Live* que le duc avait envoyé à Constance pour être offert au cardinal Des Ursins. — A l'évêque d'Arras et à Pierre Cauchon, 180 francs pour acheter des joyaux d'or et d'argent, que le duc de Bourgogne voulait donner au cardinal de Florence; — 60 écus destinés à faire des présents à l'évêque de *Concorde;* — 4,500 francs pour distribuer au concile de Constance pour l'union de l'Église, et aussi pour y soutenir le procès du duc de Bourgogne à l'encontre de l'évêque de Paris, de messire Jean Gerson, et de leurs complices.

B. 1595. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets; papier.

1417-1418. — Contrôle du compte de la recette et de la dépense de Pierre de Gellans et de Meilly, chevalier, gruyer du duc de Bourgogne, pour les bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne.

B. 1596. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul en Comté, au bailliage d'amont. — Détail de la vente faite au profit du domaine, des poules, du froment, de l'avoine, du vin, de la cire, dus par les censables. — Aumônes; — gages des capitaines et autres officiers; — dons, pensions, réparations aux châteaux de ce bailliage, à Jussey, à Vesoul et autres lieux.

B. 1597. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul en Comté, au bailliage d'amont. — Lettres patentes de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui, en l'absence de son fils, et après l'assassinat du pont de Montereau, déclare que tous les officiers du duc de Bourgogne sont maintenus dans leurs offices. — Girard Bichet de Moulans, sergent du duc de Bourgogne, reçoit une certaine somme pour aller trouver la duchesse de Bourgogne et lui remettre les lettres du bailli d'amont sur des guerres que les Allemands entreprenaient alors, et autres missives qu'il avait reçues du duc Louis, palatin du Rhin; — pour aller à Belfort, à Montbéliard et ailleurs chercher ledit duc et faire une enquête sur les gens qu'on disait en marche et ravageant le pays.

B. 1598. (Volume.) — In-folio, 348 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Compte de Jean Fraignot, receveur général des finances du duc de Bourgogne: — 250 livres pour le quart de la pension de Hacquin de Vesoul, juif, physicien du duc de Bourgogne; — somme donnée à Guillaume de Vienne, seigneur de Buxy-le-Châtel, sur ce qui pouvait être dû à son père, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, pour payer les gens de trait qu'il avait mis dans les forteresses de son père, qui fut fait prisonnier « lors de la très-faulce et desloyale trayson faite et commise sur feu Monseigneur le duc de Bourgogne, en la « compagnie duquel il étoit. » — Ambassades adressées par la duchesse de Bourgogne au Roi et à la Reine de France et à divers princes et seigneurs, pour les engager à lui venir en aide pour venger la mort du duc de Bourgogne. — « 250 francs à maître Hugues d'Orges, évesque de « Châlon, à Jacques de Courtiambles, seigneur de Commarin, à Guy Armenier, docteur en loi, et à maistre Lambert de Saulx, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, pour être allé en ambassade à Troyes devers le « Roi et la Reine, en la dicte ville, illec leur exposer la » grant trayson perpestrée en la personne de feu mon dit « seigneur, afin d'eulx encouraigier à aidier ma dicte dame « la duchesse et mon dit seigneur le duc, son fils, à avoir « la pugnicion du dict mesfait, telle comme le cas requiert. »

B. 1599. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1418-1419. Compte de Philibert Le Roichet, receveur des deniers de la gruerie au bailliage de La Montagne. — A Jean de Rup, maître forestier de la forêt de Villers-le-Duc, 20 sous pour gages. — A Jean Pucelle, autrement dit Le Bourgoin, garde des bois et étangs de la châtellenie d'Aignay, 8 sous pour gages. — A messire Eude de Monstereul, chevalier, seigneur d'Angoulevant, 16 sous 2 gros 8 deniers, pour 1,200 de norrins (petits poissons destinés à l'empoissonnement des étangs).

B. 1600. (Volume.) — In-folio, 259 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Compte de Jacquot Vurry, de Dôle, trésorier de la Comté au bailliage d'aval. — Exploits du bailli d'aval pour l'année 1418, faisant partie de la recette: — « Reçu « 40 sous de Perrenot Andrie de Poligny, pour avoir repris « son chapperon en la chambre de la femme Flageret, laquelle le lui avait osté pour son escot; — 100 solz de « Humbert Fuey et Girard Portier de Grand-Fontaine, « pour avoir feru à effusion de sang Wuillaume Prégant « dudit lieu. »

B. 1601. (Cahier.) — In-folio, 149 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Compte de Jean de Noidan, pour la recette générale des finances du duc de Bourgogne. — 300 francs de pension par mois donnés à Charles de Bourbon, gendre du duc de Bourgogne, tant qu'il sera en l'hôtel dudit duc et à son service avec dix personnes. — 200 francs donnés à Laurens Bacon, écuyer écossais, envoyé par le duc d'Albanie au duc de Bourgogne, pour l'indemniser des frais qu'il avait faits en attendant à Provins son audience. — 100 francs aux hérauts et trompettes du roi d'Angleterre, qui accompagnaient à Provins le comte de Warwick et autres ambassadeurs envoyés par l'Angleterre au Roi de France. — « A Philippe Musnier, dit Josquin, « faulx et traître, la somme de 400 francs, que le duc lui « avoit piéça donnée pour ses bons services, et pour acheter de la vaisselle d'argent pour ses étrennes, à Beauvais. » (Josquin fut un des assassins du duc de Bourgogne.) — 160 francs donnés à diverses personnes qui lui avaient apporté des étrennes, envoyées par la duchesse de Bourbon et la dame de Giac (cette femme était aussi de la conspiration). — Le duc donne à cette dame, le jour de l'an 1418, un diamant à losanges.

B. 1602. (Volume.) — In-folio, 288 feuillets; parchemin.

1418-1420. — Compte de Pierre de Gorremont, receveur général de toutes les finances du Roi, pour tout son royaume, tant en Languedoc comme en Languedoïl. — Recette du vicomté de Paris. — 240 livres tournois données à Jean Beaupère, maître ès arts et bachelier *formel* en théologie, et à Jean Baers, clerc notaire du Roi, pour un voyage qu'ils font en cour de Rome pour certaines affaires qui regardent le royaume. — 296 livres tournois données à Regnier Pot, chambellan du Roi, qui avait été envoyé en Anjou avec M. de Saint-Georges, vers le Dauphin, « sur le « fait de la paix et union du royaume, traitées par le duc « de Bretagne à Saint-More-des-Fossés-lez-Paris. » — Autre somme donnée à Jean, évêque de Bayeux, qui, accompagné de l'évêque de Langres et de plusieurs autres personnages, fut envoyé en ambassade à *Nantua* (sic) en Lombardie, vers le saint-père, « pour plusieurs grandes et *prudereu-* » *ses* matières touchant le bien de la chose publique. »

B. 1603. (Cahier.) — In folio, 68 feuillets; parchemin.

1419. — Compte de Jean de Noidan, conseiller, receveur général de toutes les finances. — Recette de la Comté de Bourgogne, du comté d'Artois, du comté de Flandres. — « Messire Guillaume de Champdivers, chevalier, con- « seiller et chambellan du duc de Bourgogne, aux gages et « pension à volonté de 3 francs par jour, toutes les fois « qu'il fera en l'hôtel service et compagnie à mondit sei- « gneur, et se doit seoir et estre servi en salle à table, lui « et un écuyer, quant bon lui semblera. » — Guyot Baron, « garde de l'orlogerie de la chambre de Monseigneur. »

B. 1604. (Cahier.) — In-folio, 146 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Compte de Jacquot Vurry de Dôle, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. — Charges perpétuelles: sommes versées annuellement aux chanoines de Dôle, à l'abbé de Saint-Vincent de Besançon, au maître de la Maison-Dieu-du-Temple de Dôle, aux malades de la maladrerie de Poligny, aux prêtres de l'église de Notre-Dame et à l'hôpital Notre-Dame de Dôle, à l'abbaye de Cîteaux, au chapelain de la chapelle du château de Dôle, aux religieux d'Acey, au chapelain de la chapelle de Saint-Georges d'Ornans et à celui de la chapelle Saint-Jacques du château de cette ville, aux églises de *Pontellié*, au chapelain de la chapelle de Saint-Jacques en l'église Saint-Michel de Salins, au couvent de Rosières, au prieur de Jonque, à celui de Saint-Rénebert de Quingey, au chapitre de la chapelle Saint-Just d'Arbois, aux prud'hommes de Poligny, etc.

B. 1605. (Volume.) — In-folio, 185 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Compte de Guy Guilbaut, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. — Lettres de provision accordées par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — 200 francs, monnaie royale, donnés à maître Jean de Mailly, doyen de Saint-Germain et maître des requêtes de l'hôtel du Roi et du duc de Bourgogne, pour l'aider à payer sa rançon aux Armagnacs, qui l'avaient fait prisonnier à la journée de Montereau. — 100 francs, monnaie royale, donnés à Jean de Monléon, écuyer, serviteur du duc de Bretagne, pour avoir apporté au duc de Bourgogne les premières nouvelles de la délivrance du duc de Bretagne, qui était tombé entre les mains des ennemis

du Roi et du duc de Bourgogne. — 96 écus d'or donnés à Philibert, seigneur de Chantemerle, en récompense de prisonniers que le duc lui demanda pour les rendre à la ville de Péronne, quand elle se rendit.

B. 1606. (Volume.) — In-folio, 244 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Compte de Jean Fraignot, receveur général du duc de Bourgogne. — Lettres de son office. — Somme destinée à la réfection de l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon. — 500 francs donnés à Jean de Neuchâtel, sire de Montagu et d'Armancé, institué par le duc de Bourgogne, le 29 avril 1420, capitaine des villes et forteresses de Rosemont et de Beaufort, aux gages de 1,000 francs, monnaie royale.

B. 1607. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul. — Recette d'argent : le franc fixé à 18 sous estevenans, le florin de Florence à 15 sous estevenans pièce, le gros tournois vieux pour 18 deniers estevenans pièce. — Les habitants de la Ville-Dieu paient annuellement, pour droit de garde, au profit du duc de Bourgogne, chacun 4 quarts d'avoine.

B. 1608. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Compte de Philibert Le Roichet, receveur des deniers de la gruerie au bailliage de La Montagne. — Recette de la châtellenie d'Aisey-le-Duc; — des châtellenies de Villers-le-Duc et de Santans. — Paiement des gages des officiers de la gruerie et les frais de réparations dans les étangs.

B. 1609. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Compte de Philibert Le Roichet, receveur des deniers de la gruerie au bailliage de La Montagne. — Recette du produit de la vente du poisson des étangs de la châtellenie d'Aignay-le-Duc. — Produit de la pêche de l'étang de Salives.

B 1610. (Volume.) — In-folio, 323 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Compte de Jacquot Vurry, de Dôle, clerc, trésorier de la Comté de Bourgogne, au bailliage d'aval. — Détail de travaux faits à Dôle pour la construction de deux salles, une grande et notable, pour y loger le Parlement, et une très-belle et bonne chambre, pour le Conseil du duc de Bourgogne. Ces constructions furent faites sur les plans de maître Pierre de Chassigny et de m Philippe Mideaul, maîtres des œuvres de charpenteri de maçonnerie du duc de Bourgogne.

B. 1611. (Volume.) — In-folio, 267 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Compte de Jean Fraignot, rece général du duc de Bourgogne, pour le duché et la Co — 100 francs donnés à Thibaud Garcenot, queux de sans Peur, pour payer sa rançon, attendu qu'il avai fait prisonnier à Montereau le jour où le duc « fu « traiteusement prins et murdi. » — 1,000 livres tou données à messire Charles de Poitiers, évêque et du Langres, conseiller du duc de Bourgogne, comme inde des frais de son voyage en cour de Rome, avec l'év de Bayeux, et des pertes qu'ils avaient éprouvées à M tereau après « le détestable meurtre perpétré en la sonne de mondit seigneur. » — Frais pour une enqu l'encontre de Jean Gault, Le Borgne, Tanguy, Barbas plusieurs autres coupables « de la très-horrible mor « Monseigneur », lesquels étaient dans les prison Roi en son palais. — Frais faits pour un voyage de vers le roi d'Angleterre, au siége de Meaux, pour lui p de l'état dudit Barbazan.

B. 1612. (Volume.) — In-folio, 258 feuillets; parchemin.

1420-1421.—Compte de Guy Guilbaut, receveur g ral des finances. — 50 francs donnés à Nicolas Rolin la peine qu'il avait prise d'étudier le *propos* qu'il fit à Pari présence du Roi, sur la mort et *occision* de Jean sans P — à une pauvre femme appelée Marguerite Darlette, 5 fr pour les pertes et affaires qu'elle avait eues en tena parti du duc de Bourgogne. — Deniers donnés à huit vres écoliers, demeurant en l'hôtel Saint-Martin, à P pour leur aider à vivre. — Indemnités accordées à Hug Servant, pauvre compagnon, blessé en la compagni duc de Bourgogne, quand il fut *meurdy* à Montereau. Deniers donnés à Jean Coq, chevaucheur, pour avoir des lettres du duc de Bourgogne, étant au siége de S Riquier, aux échevins d'Abbeville, pour leur dema de lui envoyer, en toute hâte, un chariot attelé de 20 vaux pour *remuer* la grosse bombarde qu'ils avaient voyée audit siége, et pour le récompenser encore d' porté d'autres lettres du duc, d'Abbeville à Paris, v Roi et la Reine, au roi d'Angleterre, au premier prés du Parlement, au prévôt des marchands, et aux éch de Paris, pour leur « signifier les joyeuses nouvelles « victoire obtenue par mon dit seigneur sur ses a « saires. »

B. 1613. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui, de concert avec les États de la province, fixe le *gros* à *six* deniers tournois au lieu de *vingt* qu'il valait par le passé. — Réparations faites aux châteaux de Jussey, de Vesoul et de Montjustin. — Frais faits pour la façon des vignes du duc situées près du château de Vesoul.

B. 1614. (Volume.) — In-folio, 278 feuillets; parchemin.

1420-1427. — Compte de Jacquot Vurry, trésorier de Dôle, pour les exploits de la gruerie en la Comté de Bourgogne, bailliage d'aval, pendant six années. — Recette des amendes encourues pour délits forestiers; — vente du poisson des étangs et des écorces des bois; — recette des deniers pour droits de parcours, vente du bois mort, et pour l'affouage.

B. 1615. (Volume.) — In-folio, 326 feuillets; parchemin.

1421.—Compte de Jacquot Vurry, de Dôle, trésorier de la Comté de Bourgogne au bailliage d'aval. — 100 francs estevenans donnés aux habitants de Dôle, pour amodiation de la rivière du Doubs qui leur appartenait; — amodiation faite par la Chambre des Comptes de Dijon, du 7 mars jusqu'au 31 décembre, afin d'y pêcher pour l'hôtel du duc, qui devait prochainement venir en cette ville y tenir le Parlement. — Réparations faites au château de Rochefort.

B. 1616. (Cahier.) — In-folio, 307 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Compte d'Oudot Le Bédiet, de Dijon, receveur des deniers et des exploits provenant de la réformation de la justice ordonnée par le duc en ses pays de Bourgogne et Charollais, aux termes de ses lettres du 28 février 1421. — Lettres patentes de Philippe le Bon relatives à cette réformation. — Lettres de l'office de receveur. — 100 livres tournois données par Oudot Bequart, de Baigneux-les-Juifs, qui avait dit n'avoir aucun des biens d'un homme qui avait été exécuté; — 15 livres tournois formant l'amende de Jean Bourgeois, convaincu d'avoir distribué de la monnaie du Dauphin et fait le métier de changeur en Bourgogne, sans en avoir l'autorisation.

B. 1617. (Cahier.) — In-folio, 129 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Compte de Guy Guilbaut, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. — Gages donnés à maître Jean Seguinat, secrétaire du duc de Bourgogne, qui avait été fait prisonnier à Montereau par les ennemis de ce royaume, et enfermé à Bourges « en grant « danger, misère et péril de vie, » ayant perdu dans ces circonstances et pour sa rançon la plus grande partie de sa chevance. Le duc Philippe le mit au nombre de ses cinq secrétaires, aux appointements annuels de 200 francs. — Jean Seguinat récompensé « pour être allé de Troies à Senlis « vers le roi d'Angleterre, héritier et régent de France, de « là à Rouen, sommer le duc de Bourbon, de par la du- « chesse de Bourgogne, d'épouser sa fille Agnès. » —Frais de poudre et de canons.

B. 1618. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Compte de Philibert Le Roichet, receveur des deniers de la gruerie au bailliage de La Montagne. — Fraits faits pour détruire à force de chiens et d'engins les loutres qui ravageaient les étangs et les rivières; — prise de deux aigles à queues blanches.

B. 1619. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1421-1423. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul au bailliage d'amont. — Valeur respective des monnaies. — Le franc vaut 18 sous estevenans; — le florin de Florence 15 sous estevenans; — le gros tournois vieux 18 deniers estevenans. — Gages du capitaine et d'autres officiers de ce bailliage. — Recette des blés.

B. 1620. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Compte de Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul. — Recette des rentes et autres redevances de la châtellenie de Jonvelle-sur-Saône. — Vente du vin; — celui de la vigne du duc, à Vesoul, vendu, pour l'année 1423, 40 sous estevenans le muid.

B. 1621. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Compte de Philibert Le Roichet, receveur des deniers de la gruerie au bailliage de La Montagne. — 18 gros donnés pour mener, le 6 mars 1417, un demi-cent d'anguilles à Troies, à l'hôtel du duc de Bourgogne, qui s'était arrêté dans cette ville, en revenant de France.

B. 1622. (Volume.) — In-folio, 384 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Compte de Guy Guilbaut, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. — Achat de drap d'or, de soie et de laine, pelleterie et four-

rures, treize aunes de drap noir, destiné à faire un manteau et un chaperon de deuil à l'occasion de la mort du Roi de France, chaque aune estimée 21 sous.—Indemnités accordées à un chevaucheur que le duc de Bourgogne avait envoyé, aussitôt après la mort du Roi, aux villes d'Abbeville, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer et Hesdin, pour les engager à lui rester fidèle en « la vraie et juste querelle » qu'ils avaient soutenue avec lui jusqu'à ce jour.

B. 1623. (Volume.) — In-folio, 241 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Compte de Jean Fraignot, receveur général du duc de Bourgogne. — Copie des lettres patentes de Philippe le Bon, par lesquelles il installe à Dijon une Chambre du Conseil, qui, pendant son absence, administrera la province, rendra justice, remplacera le duc partout où besoin sera, enverra ambassadeurs, connaîtra de toutes les contestations, recevra les requêtes de toutes les causes d'appel des cours, des Parlements de Beaune, Dôle, Saint-Laurent jusqu'à sentence définitive. — Frais occasionnés pour voyages faits à Cravan, pendant le siége, et à Troies où se célébraient, au mois de mai, les noces du duc de Bedfort et d'Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. — Lettres destinées à mettre sus une notable ambassade, qui fut envoyée au concile de Pavie.

B. 1624. (Cahier.) — In-folio, 144 feuillets; parchemin.

1423-1424. — Compte de Jean Benoît, trésorier de Vesoul. — Lettres de son office. — 2 francs donnés à Henri de Rivières-les-Fossés, maître de la haute justice au bailliage d'amont, lequel avait rependu Jean de Varennes, qui naguère avait été pendu et exécuté pour ses démérites aux fourches de Vesoul, et que quelques individus avaient dépendu en coupant la corde. — Noms et gages des capitaines et autres officiers de ce bailliage: Jean Darbo, capitaine du château de Jussey; Jean d'Allenjo, capitaine du château de Vesoul; Robert de Maligny, seigneur de Dampierre-sur-Doubs, capitaine du château de Montjustin.

B. 1625 (Volume.) — In-folio, 275 feuillets; parchemin.

1423-1424. — Compte de Jean Fraignot, receveur général du duc de Bourgogne. — Copie des lettres patentes par lesquelles Philippe le Bon institue Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte, capitaine général et gardien du duché et de la Comté de Bourgogne, attendu sa vaillance et son expérience. — Travaux exécutés dans les châteaux de Rouvre et de Saulx-le-Duc, et frais faits pour amener 120 pièces de vin des dernières vendanges, de Chenôve à Dijon, pour la dépense de l'hôtel ducal. — Pension de Guillaume Caillet, ménétrier du duc de Bourgogne, s'levant à 78 francs. — Frais pour amener des bailliag d'Autun, de Châlon, Montcenis et Charollais des vin destinés à l'armée que le duc avait dans le Mâconnais, so les ordres d'Antoine de Thoulongeon, gouverneur de maréchaussée de Bourgogne.

B. 1626. (Cahier. — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1423-1424. — Compte de Jean Courtier, receve des exploits, amendes, compositions et condamnatic pendant le temps de la réformation mise sus par le duc Bourgogne en ses pays. — Lettres de cet office accord par Philippe le Bon. — Exploits contre Guillaume Grill Dusiers, condamné à l'amende arbitraire de 12 livres es venans, pour avoir, dans la personne du prieur de Mont Haute-Pierre, dédaigné la garde du duc de Bourgogne. Anselin Lallemand, condamné à payer 20 francs, p avoir changé et porté du billon de Besançon à Genève. 14 livres estevenans données par Jean de Villers, change pour avoir, contre les ordonnances du duc, porté en S voie des écus et autres monnaies d'or.

B. 1627. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1424-1425. — Compte de Jean Benoît, trésorier Vesoul aux comté et bailliage d'amont. — Messire Antoi de Montsaujon, seigneur de Vaitte, condamné pour av fait comparaître devant lui, pour une montre d'armes, l habitants de Dammartin, lesquels ne devaient se présent que devant le duc de Bourgogne. — Pierre Mirande, co damné à 20 sous d'amende pour avoir dit: « Si je fusse « la cour du plus povre gentilhomme du pays, je eus « plus tost droit que je n'ai: je voy bien comme il en va

B. 1628. (Volume.) — In-folio, 264 feuillets; parchemin.

1424-1425. — Compte de Jean Fraignot, receveu général du duc de Bourgogne. — 180 francs donnés à Jea Moisson, receveur du bailliage de Dijon et commis à ten les comptes des ouvrages faits pour les Chartreux de Champ mol-lez-Dijon, pour les employer aux travaux de ce co vent. — Indemnités données à Guillame de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, pour être all au mois de janvier 1423, en la compagnie du duc de Bou gogne, de Dijon à Châtillon, où l'on fit les obsèques de duchesse, mère du duc de Bourgogne. — Indemnités a cordées à Charles de Poitiers, évêque et duc de Langres, po un voyage fait avec le duc de Bourgogne à Autun pou traiter du mariage de Charles de Bourbon et de Madem selle Agnès de Bourgogne, au mois de janvier 1423.

B. 1638. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Compte de Philibert Le Roichet, receveur de la gruerie au bailliage de La Montagne.—La châtellenie d'Aisey-le-Duc et la vente de la pêche de ses étangs pendant le carême de 1427.

B. 1639. (Volume.) — In-folio, 143 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — Copie de lettres de Philippe le Bon, qui nomme pendant son absence Antoine de Thoulongeon, seigneur de Traves, gouverneur capitaine général et gardien du duché, de la Comté et du Charollais.—Pouvoir donné au même pour lever les vassaux au cas de besoin, et tous les gens d'armes qu'il jugera nécessaire. Il ordonnera tous paiements, il fera travailler aux fortifications des villes et châteaux et abattre tout ce qui devra être abattu. Au cas d'invasion, il pourra convoquer les États du pays, où et quand bon lui semblera, pour avoir leur avis et des finances. Il avait 1200 francs par an. — Il reçoit 200 francs pour un voyage qu'il avait fait à Monthéliard pour assister à une conférence qui avait eu lieu entre les officiers du duc de Bourgogne, d'une part, et le bailli de Ferrette et d'autres pays limitrophes, pour traiter de la continuation des alliances anciennes entre le Comté de Bourgogne et celui de Ferrette ; et aussi pour remédier aux courses qui se faisaient en la Comté de Bourgogne par certains allemands. — Pierre Loichard, dit Porte-Joie, poursuivant d'armes de messire Antoine de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne, va de Dijon à Chinon vers le sire Georges de La Tremouille, seigneur de Sailly, lui porter des lettres relatives aux « suspensions d'armes rompues par aucun de la partie « adverse, » au mois d'avril 1428.

B. 1640. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets ; parchemin.

1427-1430. — Quatre comptes de la gruerie de Jacquot Vurry, trésorier de Dôle, au bailliage d'aval et aux *baptis* de Gray et Appremont, sous le gouvernement de Adrien de Thoulongeon, écuyer, gruyer de la Comté de Bourgogne.

B. 1641. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets ; parchemin.

1428. — Débris d'un compte du bailliage d'aval pour Dôle, Poligny, Thoulouse, Grozon, Montmorot, Vadans, Arbois et Quingey.

B. 1642. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets ; parchemin.

1428-1429. — Compte de Guillaume Le Lièvre, trésorier de Vesoul au bailliage d'amont.— *Messageries.*—Lettres portées de la part du maréchal de Bourgogne à plusieurs seigneurs qui étaient sur la frontière de ce bailliage et à d'autres nobles qui étaient dans l'Autunois, pour faire publier le mandement des gens d'armes que le duc appelait à Moûtiers-Saint-Jean. — Le bailli envoie à Dijon un de ses sergents pour faire connaître au Conseil la continuation de la conférence de *Luces*, relative à l'alliance avec les allemands, et pour apprendre à M. de Thoulongeon que le comte de Fribourg se disposait à traverser la Comté avec une grande armée.

B. 1643. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1428-1429. — Compte de Mathieu Regnault, receveur général des finances en Bourgogne. — Le duc ordonne à tous les baillis de faire défense à tout seigneur de prendre les armes pour passer la frontière de Bourgogne sans l'autorisation du duc ou de son maréchal. — 1,285 francs donnés à divers voituriers qui avaient mené de Dijon à Bruges, sur quinze chars, des joyaux, des tapisseries, des harnais de joute, vingt-trois chariots de dames et autres choses destinées à la célébration des noces de Philippe le Bon. — Philippe de Ternant, chambellan du duc de Bourgogne, envoyé par lui vers le comte et la comtesse de Clermont, pour tenir sur les fonts de baptême un fils qu'ils venaient d'avoir, et distribuer cent écus d'or aux nourrices.

B. 1644. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1429-1430. — Compte de Guillaume Le Lièvre, trésorier de Vesoul pour le bailliage d'amont. — Recette de Jonvelle-sur-Saône et Jussey. — Mine de fer de Jussey amodiée au prix de 20 livres de fer; — attelages de Jussey amodiés 35 livres estevenans. — Les habitants de cette commune doivent annuellement au duc de Bourgogne chacun 12 deniers pour gardes. — Il y avait alors dans ce lieu vingt et un chefs de famille et quatre femmes veuves.

B. 1645. (Volume.) — In-folio, 148 feuillets; parchemin.

1429-1430. — Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — Enumération de divers joyaux d'or et des pierreries achetées par le duc de Bourgogne pour distribuer le jour de l'an.— Frais de lettres adressées par le maréchal de Bourgogne aux gens d'église, aux bourgeois et habitants des bonnes villes de Bourgogne et du Charollais, pour leur ordonner de se rendre à Dijon le 13 février 1429, et à plusieurs gentilshommes auxquels il ordonnait de se trouver près de Semur le 26 du même mois pour reprendre le château de Larrey, qui était tombé au

pouvoir des ennemis. — Voyage fait par Regnier Pot, seigneur de Laroche, de Semur-en-Auxois à Châtillon-sur-Seine, devant le château de Larrey, qui avait été pris d'emblée par les ennemis au mois de février 1429.

B. 1646. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Compte du trésorier de Vesoul pour le bailliage d'amont. — Lettres de l'office de receveur accordées par le duc de Bourgogne à Jean Thomassin, procureur au bailliage.

B. 1647. (Cahier.) — In-folio, 141 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Compte de Mathieu Regnault, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général des finances. — Jean Bouton, chambellan du duc et bailli de Dôle, vient à Dijon donner des détails sur des étudiants de l'Université de Dôle qui avaient commis des excès et délits. — Louis de Châlon, seigneur d'Arlay, chargé par le duc de paiements à faire aux seigneurs de Châtelux, de Pracelle, de Fontaine-Française, de Roland, de Laguiche et d'autres capitaines qui étaient avec lui pour repousser Rodérigue et autres ennemis du Roi et du duc, qui occupaient les places de Masille, Château et Pierre-Cloux avec des forces considérables pour entrer en Bourgogne.

B. 1648. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1430-1433. — Réunion de trois comptes de Jacquot Vurry, de Dôle, procureur et receveur général de la gruerie de la Comté de Bourgogne, sous le gouvernement de noble Passequoy de Villeneuve, écuyer, lieutenant général de messire Adrien de Thoulongeon, seigneur de Mornay, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son gruyer de la Comté.

B. 1649. (Cahier.) — In-folio, 145 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — Frais faits pour creuser, élargir et diguer la rivière d'Ouche, depuis le dessus du déchargeoir de Fauvernay jusqu'à Tart-la-Ville, parce que c'est dans cette partie que chaque année elle déborde. — La mairie de Dijon se fait rembourser les frais qu'elle a faits pour garder pendant six semaines, aux environs de Noël 1430, un nommé Guillaume Ysnart, de Paris, qui s'était retiré *en franchise* aux Jacobins de Dijon, parce qu'il avait apporté secrètement dans cette ville 460 royaux couverts d'or aux armes de Charles « soy-disant roy de France. » — Maître Thierry Esperlan, verrier de Dijon, fait pour l'église des Chartreux de Champmol une verrière, qui fut placée près du grand autel en face d'une autre verrière qui représentait le duc Jean sans Peur.

B. 1650. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1432-1433. — Compte de Jean Thomassin, trésorier de Vesoul au bailliage d'amont. — Aumônes faites aux églises. — Gages des capitaines : Jean d'Arbo, écuyer, capitaine du château de Jussey, a 30 francs de gages; — Guy, seigneur d'Amanges, capitaine de Châtillon-lez-Besançon, en a 40; — Guy, le bailli d'amont, a 160 francs ;—son lieutenant, Étienne de Granval, en a 30.

B. 1651. (Cahier.) — In-folio, 145 feuillets ; parchemin.

1432-1433.—Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — Copie d'une ordonnance du duc de Bourgogne réglant l'office de receveur et de trésorier : il défend à ses officiers de lui demander des dons plus d'une fois l'an, pour quelque cause que ce soit. S'il en était fait par inadvertance, il veut que ces dons tombent dans les caisses de ses receveurs. Si les gens des Comptes laissaient passer de tels articles, il ordonne qu'ils tombent à leur charge, à moins qu'il ne s'agisse de mariage ou de rançon.— 12 francs donnés à Jean Bacaillet, écuyer de la garnison de Montbard, pour ses peines et celles de six hommes d'armes et six de traits qui pendant deux jours avaient « chevauché les ennemis » qui, au rapport de François Larragonais, partis d'Avallon, marchaient sur Tonnerre, d'où ils devaient venir ravager les terres du duc.

B. 1652. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets; dont 93 parchemin.

1433-1434. — Compte de Jean Thomassin, trésorier de Vesoul au bailliage d'amont.— Recette de Jonvelle, qui est nulle, parce que les revenus de cette châtellenie ont été donnés à Guy de La Trémouille et à ses héritiers. — Le froment cette année est vendu aux enchères 2 francs et demi le bichot; — le vin à raison de 6 florins le muid; — et la cire deux gros la livre. — Le prix de la journée d'un maçon qui avait travaillé au château de Vesoul est fixé à 2 sous estevenans. — Il travailla 18 journées, ce qui lui fit 36 sous estevenans qui furent évalués 2 francs.

B. 1653. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1433-1434.— Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — 9 francs donnés à Huc de Boulogne, valet de chambre et peintre du duc de Bourgogne, pour sept blasons et sept écussons, aux armes de sept chevaliers qui venaient d'être élus au chapitre de la Toison tenu à Dijon le jour de la Saint-André, 1433. — La trêve rompue

par les ennemis du duc, obligé de venir au mois de juillet en Bourgogne, dont la frontière avait déjà perdu plusieurs places. — Jean Germain, évêque de Nevers, est appelé chancelier de l'ordre de la Toison-d'or. Le duc fournissait chaque année alternativement un vêtement noir et un vêtement vermeil fourré de gris, chaperon de même, pour que ce chancelier s'en vêtît le jour de la fête du chapitre.

B. 1654. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1484-1485. — Compte de Jean Thomassin, trésorier de Vesoul pour le duc au bailliage d'amont. — Recette de blé à Jussey, à Charrey, à Vaure, à Montjustin, à Montboson, à Baumes, à Châtillon-lez-Besançon.

B. 1655. (Cahier.) — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1484-1485. — Compte de Mathieu Regnault, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général. — Lettres de pouvoirs données par Philippe le Bon. — Nomination de Guy Gélenier, en qualité de conseiller du duc, ayant l'obligation d'assister avec le chef du Conseil, en l'absence du duc et de son chancelier, à toutes les séances du Conseil où il sera appelé pour les affaires dudit seigneur en ses pays de Bourgogne; ses gages étaient de 200 francs. — Gages de Jean de Fribourg et de Neufchâtel, gouverneur et capitaine général de Bourgogne, fixés, le 23 mars 1434, à 1,850 francs.

B. 1656. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1484-1486. — Compte de Jacques Le Hongre, seigneur de La Villeneuve, châtelain de Brazey, commis par le duc de Bourgogne pour recevoir les amendes, profits et exploits de la réformation, et aussi pour la recette des droits des nouveaux acquêts faits par les gens d'église depuis 40 ans. — Lettres de pouvoirs données par le duc de Bourgogne. — Recette d'une amende de 40 salus payés par Annot Clérembaut, garde de la monnaie de Dijon, lequel s'était petitement gouverné en son office, pour les « fondoisons et l'affinement » du billon qui a été fondu et affiné ès maisons de Clairvaux.

B. 1657. (Cahier.) — In folio, 108 feuillets; parchemin.

1484-1487. — Compte de la gruerie de Bourgogne, pour quatre années, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Jacquot Vurry, de Dôle, procureur et receveur général de cette gruerie. — Recette du droit de panage à La Colonne.

B. 1658. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets; parchemin.

1485-1486. — Compte de Jean de Toubon, trésorier de la Comté de Bourgogne aux bailliages d'aval et de Dôle. — Recette faite à Ornans. — Droit de gîte dans ce bourg et dans les villages voisins, à Chassaigne, à Amancey, à Bolandoz, Seilly, Chanterans, Auvillers, Autrey.

B. 1659. (Volume.) — In-folio, 199 feuillets; dont 187 parchemin.

1485-1486. — Compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne. — Versement des receveurs particuliers et des châtelains. — 500 francs donnés à Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, gourverneur et capitaine général de Bourgogne, pour les appliquer aux frais du siége de Colonges-les-Vineuses, en Auxerrois, récemment prise par les ennemis du duc. — Pierre de Baufremont, seigneur de Charny et de Molinot, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit 1,375 francs pour la valeur de 1,000 salus d'or, de 46 gros, monnaie de Flandre, la pièce, en considération de ses grands services et pour les grandes dépenses qu'il avait été obligé de faire au service du duc, et encore pour l'aider à se pourvoir pour accompagner plus honorablement le duc dans un voyage qu'il allait faire. — Indemnités données à un écuyer d'écurie, qui était allé, par ordre du chancelier et du gouverneur de Bourgogne, de Dijon à Dôle, en compagnie de Guillaume de Saulx, vers le capitaine et autres gens de guerre anglais de la garnison de Montigny et de Nogent-le-Roi, et aussi vers le sire de La Suze, pour traiter de la reddition de ces places.

B. 1660. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1485-1442. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne, pour la recette de l'aide qui lui avait été accordée par les trois États, pour en employer le montant à satisfaire Perrenet Grasset, Pierre d'Aigremont, et autres capitaines, pour la cession des places de La Charité-sur-Loire, Rosmond et autres, et les engager à ne plus faire la guerre aux gens du Roi et du duc de Bourgogne. — Cette aide s'élevait à 8,000 francs.

B. 1661. (Volume.) — In-folio, 213 feuillets, parchemin.

1486-1487. — Compte de Jean Toubon, trésorier pour les bailliages d'aval et de Dôle. — Frais faits pour la garde. — Gages de Jacques de Vautravers, dit le Grand Jacques, écuyer, châtelain de Pontarlier; — ceux de Thibaud Dutertre, écuyer, châtelain de Montmorot; — ceux des châtelains de Ceix, de Châtel-Châlon, Quingey, Frasans, de Rochefort, Montrond, Appremont, Santans et Gray.

B. 1662. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Compte de Guillaume Roquant, demeurant à Châtillon-sur-Seine, procureur du duc et receveur des deniers de sa gruerie au bailliage de La Montagne. — Adjudication de la coupe des bois de chauffage dans la forêt de Noulot, pendant trois ans, pour 45 francs, plus 45 sous tournois de droits.

B. 1663. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Compte de Mathieu Regnault, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général. — Recettes d'argent versé par les receveurs particuliers et les châtelains. — 300 francs donnés à Philibert Vaudrey, écuyer, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, pour avoir conduit à la hâte des gens en Picardie contre les Anglais, ennemis du Roi et du duc de Bourgogne. — 42 francs donnés à Jean Dollors, seigneur de Chay et Crubelze, chambellan du duc de Bourgogne, pour un voyage qu'il fait présentement vers le duc Albert d'Autriche, son cousin, « pour certaines grandes matières » touchant les affaires du duc de Bourgogne. — 2,000 livres tournois données à un bourgeois marchand de Genève pour dégager les joyaux que le duc avait donnés en gage d'un prêt qu'il lui avait fait.

B. 1664. (Volume.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle, dans le bailliage de cette ville et d'aval. — Revenus en nature et argent du versement provenant des châtellenies ducales, des fermiers, des péages, des versements faits par les prévôts, maïeurs et autres receveurs particuliers. — La recette en nature consiste en blé, en vin et en cire; ces produits sont vendus aux enchères et le montant versé dans la caisse. — La recette de ces bailliages, naguère séparée, fut réunie, par lettres patentes de Philippe le Hardi, au mois de septembre 1375, pour Gray et Appremont, partie du douaire de Marguerite d'Autriche, sa femme.

B. 1665. (Volume.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Compte de Mathieu Regnault, conseiller du duc et son receveur général de Bourgogne. — Richard, juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, rend à la caisse du receveur général une somme de 36,968 francs 15 sous, destinée aux dépenses de l'hôtel. — 100 francs rendus à Girard Vion, conseiller du duc de Bourgogne et son greffier aux Parlements de Beaune et Saint-Laurent-lez-Châlon, laquelle somme avait été prêtée par feu Vacelin, à la prière de Marguerite de Bavière, alors duchesse de Bourgogne, pour être appliquée au payement des gens d'armes, et autres frais occasionnés par le siége de Château-Chinon. — Frais faits pour le voyage de Guillaume de Saulx, envoyé trois fois par le gouverneur de Bourgogne au bâtard de Bourbon et autres capitaines des Écorcheurs, qui étaient à Langres, à Is-sur-Tille et à Gemeaux, pour les engager à ne pas pénétrer davantage en Bourgogne. Guillaume de Saulx était aussi allé chercher Jean de Bieuf, capitaine général de tous les Écorcheurs et l'avait amené à Dijon, auprès de M. de Saint-Georges, son parent, qui fit tous ses efforts pour le décider à faire sortir les Écorcheurs de Gemeaux et à prendre une direction autre que celle de Bourgogne. Le bâtard de Bourbon et les autres capitaines ne voulurent pas se retirer.

B. 1666. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Compte de Guillaume Roquant, receveur de la gruerie au bailliage de la Montagne. — Recette des deniers provenant des poissons de l'étang de Buxeaux dans la châtellenie d'Aisey.

B. 1667. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1437-1441. — Compte de Jean Vurry, de Dôle, commis aux offices de procureur et receveur général de la gruerie en la Comté de Bourgogne pour quatre années. — Produit du panage, c'est-à-dire du parcours de la forêt de Chaux par 3,670 porcs, 183 livres 10 sous.

B. 1668. (Volume.) — In-folio, 218 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Compte de Jean Toubon, trésorier de la Comté pour le bailliage d'aval et de Dôle. — Frais pour réparer la tour de Blandans et la fortifier contre les Écorcheurs. — Autres travaux faits au château de Poligny; Jean Le Breton d'Arbois y prépare les canons, les vuglaires, les plombées, de la poudre et autres objets d'artillerie pour résister aux Écorcheurs.

B. 1669. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Compte de Louis de Visen, conseiller, receveur général des duché et Comté de Bourgogne. — Lettres de pouvoirs accordées par Philippe le Bon. — Terres royaux : recette faite sur les terres des bailliages de Mâcon et de Saint-Gengoux, données par le roi de France au duc de Bourgogne, par le traité de paix. — Amendes et compositions payées par les habitants de Beaune, Nuits, Auxonne, Talant et autres villes de Bourgogne, à cause « de « leurs désobéissances, offenses, crimes, rébellions à l'en- « contre de Sa Seigneurie dans la personne du comte de Fri-

« bourg et de Neufchâtel, gouverneur de Bourgogne. » Le total de cette somme s'élève à 3,000 francs de 33 gros, monnaie de Flandre, pour chacun. — Frais pour une information secrète, dans le but de savoir la vérité sur ce qui venait d'avoir lieu relativement aux Écorcheurs. La majeure partie des féaux et vassaux de Bourgogne n'avait pas voulu marcher contre les Écorcheurs; plusieurs même des seigneurs les avaient reçus dans leurs châteaux, conduits dans la province et défrayés. D'un autre côté, ils avaient refusé aux officiers du duc de Bourgogne l'entrée de leurs différentes places.

B. 1670. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Compte de Guillaume Roquant, de Châtillon-sur-Seine, procureur du duc de Bourgogne et son receveur pour la gruerie du bailliage de La Montagne. — La rivière d'Aisey amodiée 20 gros à Jean de Varennes, demeurant à Aisey.

B. 1671. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1439. — Compte de Jacques Le Hongre, seigneur de Villeneuve, receveur des amendes et exploits venant de la réformation ordonnée par le duc en son comté de Bourgogne.—200 salus d'or payés par Jean Pothier d'Arenthoz, pour son frère et son oncle, au duc de Bourgogne « pour « leur avoir consenti l'affranchissement de la mainmorte à « eux fait par Étienne de Vertamboz, écuyer. » — Jean Arragon de Bothenay donne 2 salus pour l'affranchissement de la mainmorte à lui fait par le seigneur de Paillepucin. — Messire Jean de Laporte, prêtre, demeurant à Orgelet, donne un salut, pour amortissement de 3 sous, qui ont été de nouveau donnés à sa chapelle.

B. 1672. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Compte de Jean Thomassin, trésorier de Vesoul, au bailliage d'amont. — Énumération des exploits de justice, au point de vue de la recette.—Assises de Vesoul : — messire Pierre, curé de Vy, paye une amende de 100 sous « pour avoir battu et navré jusqu'à « grant effusion de sang Pierre Berthier, sur le grant che- « min du duc de Bourgogne; » — amende de 30 sous estevenans payée aux assises de Montboson par Vincent Petremans de Louhans, pour avoir pénétré chez la femme de Jean Malpelé, détenu aux prisons, et avoir dit à cette femme que si elle ne lui donnait pas sa compagnie, il ferait pendre son mari.

B. 1673. (Cahier.) — In-folio, 148 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Compte de Louis de Visen, conseiller et receveur général des duché et Comté de Bourgo[gne] 104 francs donnés à monseigneur de Ternant pour un total de 24 marcs d'argent que le duc d[onna à] madame de Ternant, quand elle alla en Navarre [...] princesse de Vienne. — 2,300 livres tournois co[...] Jean Gormont, chargé de tenir les comptes de la prin[cesse de] Vienne et de Jean de Clèves, pendant le voyage de N[avarre]. — Frais de convocation des trois États à Dijon; [...]niers donnés à un sergent d'Autun qui va de cett[e ville à] Dijon et à Tilchâtel, où était le chancelier de Bou[rgogne,] pour lui faire savoir que les Écorcheurs étaient [aux] frontières du côté de la Loire.

B. 1674. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemi[n].

1439-1441. — Compte de Jean de Cinqfonds[, rece]veur de la gruerie du bailliage de La Montagne [pour] deux ans. — Amodiation de la perrière de Salmai[se ...] 10 sous tournois, et de la perrière de la forêt d[...] pour 20 deniers. — Gages des officiers de la grueri[e : ...] Vignier, maître forestier, Guillaume Chaponneau, f[...] et garde des étangs, Jean Champeau, bûchier de la [...] du duc, sergent et forestier de Villers-le-Duc.

B. 1675. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Compte de Pasquier Hennyart, [...]rier de Vesoul, pour le bailliage d'amont. — Lett[res de] provision de cet office. — Recette de Luxeuil, compr[enant] les rentes et revenus dus au duc pour la garde de l'ab[baye,] de la ville et des terres de ce lieu. — Cette garde av[ait été] cédée au duc de Bourgogne par le Roi de France, aux t[ermes] du traité de paix général fait à Arras au mois de [sep]tembre 1435. — Produit de la recette de la boucheri[e et] des langues des grosses bêtes appartenant au duc, [s'éle]vant pour cette année à 8 livres estevenans.

B. 1676. (Volume.) — In-folio, 206 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Compte de Jean Toubon, trésori[er de] la Comté de Bourgogne pour les bailliages d'aval et de l[...] — 3 sous donnés aux « cinq corneurs des cinq [...] de la terre de Colonne, » auxquels ils étaient dus po[ur] tous chaque fois qu'on y montre les armures, « pour [leurs] « peines de corner pour amasser les gens de ladite t[erre et] « les faire venir là où l'on a ordonné de montrer l[es] « armures. »

B 1677. (Cahier. — In-folio, 126 feuillets; parchemin

1440-1441. — Compte de Jean de Visen, con[seiller et] receveur de Bourgogne.— Copie de ses lettres de pr[ovision ...]

B. 1684. (Cahier.) — In-folio, 135 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Déclarations des châtellenies, terres et revenus que le duc de Bourgogne a mis hors de ses mains : — châtellenie de Chaussin, La Perrière et Saint-Aubin, que la duchesse tenait pour sa vie ; — la terre de La Sarrée que Guillaume de Neuville, dit Le Moine, tenait pour sa vie; — la terre de Montigny et les dîmes de Charrey que les héritiers de Jean de Neufchâtel tenaient à rachat ; — la châtellenie de Lenthenay que tenait Philippe de Courcelles à rachat de 1,000 salus; — la baronnie de Bar-sur-Seine que monseigneur de Charny tenait à rachat de 10,000 salus; — celle de Montbard, Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc, Aignay, Duesme, Glennes, Roussillon et Verdun, étaient entre les mains de madame de Richemont.

B. 1685. (Volume.) — In-folio, 202 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle. — Façon d'un fossé de quatre pieds de large et de six de profondeur destiné à donner passage à l'eau de L'Héreux qui vient aux moulins de Longueville et de Malpertuis ; — une meule de moulin destinée à Malpertuis, rendue sur place depuis Rochefort, payée 6 francs.

B. 1686. (Cahier.) — In-folio, 134 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Dons et récompenses : — 100 francs à Philibert de Montfaucon, seigneur de Murgies, pour l'aider à payer sa rançon (il avait été pris devant la Bussière, dans la compagnie du sire de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne) ; — à Alexandre Le Boiteux, conseiller du duc, et Mongin Coutault, 35 francs, pour un voyage fait de Dijon à Mâcon, pour une information secrète relative à certaines rébellions et désobéissances faites au sire de Blancmont, maréchal de Bourgogne, par quelques personnes de Mâcon ; — 16 livres tournois données à Nicolas Ranny, élu du duc de Bourgogne, pour indemnité d'un voyage par lui fait à Langres vers Philippe de Brecy, gouverneur pour le Roi en sa terre de Langres, pour le sommer, au nom du duc, d'avoir à le laisser jouir des villes enclavées dans la châtellenie de Bar-sur-Seine, abandonnées à la Bourgogne par le traité d'Arras.

B. 1687. (Volume.) — In-folio, 190 feuillets; parchemin.

1443-1444. — Compte de Jean Toubon, trésorier de la Comté pour les bailliages de Dôle et d'aval. — Montréal-en-Montagne : cette châtellenie et ses dépendances, Brion, Matafelon, Arbent et autres forteresses et châteaux en dépendant, appartenaient au duc de Bourgogne ; mais ce duc avait donné le tout au duc de Savoie pour 26,000 francs, en déduction de la dot de Marie de Bourgogne, femme de monsieur de Savoie, à condition de retour au cas qu'elle n'eût pas d'enfants. — Gages de Jacques de Vautravers, dit le Grand Jacques, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. — Antoine de Vaudrey, écuyer, échanson du duc et châtelain de Montmorot, reçoit 30 livres de gages.

B. 1688. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets ; parchemin.

1443-1444. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Recette de la terre de Luxeuil pour l'éminage, le rouage, la saunerie, la boulangerie, la boucherie, l'aunage, la corroyerie, la pelleterie, le tabellionnage, le bon vin ; pour les tailles des habitants des mairies de Villers, d'Albecourt, de Badencourt, de La Chapelle, de Aillenconrt, de Saint-Vaubert, etc.

B. 1689. (Cahier.) — In-folio, 138 feuillets ; parchemin

1443-1444. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — Salaire d'un chevaucheur de l'écurie du duc, parti à la hâte de Dijon, pour aller trouver le bailli d'amont et lui remettre des lettres du Conseil ducal, pour faire publier le renouvellement des trèves faites entre les pays de Bourgogne et de Ferrette ; — pour être allé de Dijon à Besançon, et de Besançon vers le marquis de Rothelin, bailli de Ferrette, porter des lettres relatives à la conférence qui devait avoir lieu à Montbéliard, le 25 mars, pour arranger les querelles survenues avec le pays de Ferrette. — Le duc récompense Jean Mairet, seigneur de Châtel-Renaud, gruyer du bailliage d'Autun, Montcenis et Charollais, et capitaine du château de Riveau, pour l'avoir gardé pendant six ans, réparé, fortifié d'un boulevard et d'autres ouvrages à la porte qui regarde Autun, de manière à mettre ce château en un état tel qu'il est « maître de la cité d'Autun, et que, bien « gardé il pourroit faire reprendre facilement ladicte « ville, » si elle tombait au pouvoir des ennemis.

B. 1690. (Cahier.) — In folio, 244 feuillets; parchemin.

1443-1444. — Compte de Visen, receveur général de Bourgogne. — État des frais faits pour la mine d'argent qu'on disait exister à Avallon ; on enlève des terres, on recueille du minerai qu'on fait fondre et essayer à Dijon, pour savoir ce qu'il contient d'argent et de plomb. — Maison située à Dijon, rue de la Parcheminerie, voisine d'Antoine de Mailly, louée avec son jardin, par maître Jean

de Laverta, dit Arroca, tailleur d'images, pour tailler et ouvrer la sépulture de Jean, duc de Bourgogne, et de madame de Bavière, sa compagne.

B. 1691. (Cahier.) — In-4°, 415 feuillets; papier.

1443-1445. — États abrégés de la valeur des recettes particulières du duché de Bourgogne. — Recette du bailliage de Dijon pour 1445 : 9,453 francs 10 sous ; dépense : 4,596 francs. — La châtellenie de Talant produisit 317 francs 3 sous 6 deniers; ses dépenses furent de 166 francs 15 sous. — La recette des aides à Beaune et à Nuits, avec le grenier à sel, donna 4,505 francs 5 sous; la dépense s'éleva à 1,120 francs, il demeura au trésor 3385 francs 5 sous.

B. 1692. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets ; parchemin.

1443-1445.— Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Recettes : La Rochelle, le châtelain de ce lieu et ses dépendances, à savoir : Molay-la-Ville, Molay, Lestre et Cintrey, donnent annuellement au duc de Bourgogne, à cause de la garde et à perpétuité un *penal* d'avoine, mesure de Jussey.— Recette des droits appartenant au château de Vesoul.

B. 1693. (Volume.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1444-1445. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Dons et récompenses : 200 salus données à Guillaume d'Ancecourt, écuyer, panetier du duc, qu'il récompense pour avoir accompagné Cornille, bâtard de Bourgogne, gouverneur général du pays de Luxembourg. — 26 francs donnés à Jean Jouart, docteur en lois, conseiller du duc, demeurant à Gray, pour un voyage qu'il fit de cette ville à Dijon, près du Conseil, qui l'envoya vers le prince d'Orange pour lui demander de prêter au duc de Bourgogne de quoi acheter les seigneuries de Châteauvillain, Grancey et Arc-en-Barrois, que le Parlement de Paris faisait vendre en 1444.

B. 1694. (Volume.) — In-folio, 153 feuillets; parchemin.

1444-1445. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Somme rendue à maître Joffroy, docteur en décret et grand doyen de Saint-Vivant-sous-Vergy, laquelle il avait prêtée au duc de Bourgogne pour subvenir à certaines grandes affaires pour le fait de l'armée de Calais, à l'occasion de laquelle furent empruntées de grandes sommes près des gens d'église, des officiers, des bourgeois, des marchands et de tous autres, tant en commun qu'en particulier, selon que le tout se trouvait expliqué dans des lettres patentes, datées du 20 octobre 1445. — Hugues Lecoq, avocat du duc au Parlement de Bourgogne, et Jean Surget, solliciteur des causes ducales au Parlement de Paris. — Indemnité au chevaucheur qui revenait de faire un recouvrement, au nom du receveur général, poursuivi « par les gens du Roi, appelés les Écorcheurs, » jusqu'au pont de Grignon ; il se sauve avec sa recette et son cheval ; mais, un peu plus loin, il laisse son cheval qui n'en pouvait plus.

B 1695. (Volume.) — In-folio, 220 feuillets ; parchemin.

1445-1446. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Indemnité au chevaucheur qui est allé à Auxerre porter au président et au bailli de Dijon, de la part du Conseil du duc, « la figure de la rivière de Saône, » faite par maître Henri Zuvolis.— Jean de Laverta, dit Arroca, tailleur d'images, demeurant à Dijon, reçoit 40 francs à-compte sur ce qui lui sera dû pour la sépulture de Jean sans Peur, pour qu'il puisse continuellement travailler à cette œuvre. — Dépense commune : 44 livres tournois données à maître Girard Vion, conseiller du duc, maître de ses comptes à Dijon, somme qui lui était due annuellement, le 1er janvier, pour ses droits « de robe et d'écritoire » à cause de son office de maître des comptes.

B. 1696. (Volume.) — In-folio, 241 feuillets; parchemin.

1445-1446. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Simon Le Goux, de Châtillon-sur-Seine, conseiller du duc de Bourgogne, portier de la Chambre des Comptes ; — Le Huguenin de Brégilles, achète du vin en détail, pour le porter à messieurs des Comptes.— Achat par pinte à l'hôtel de Jean de Visen, receveur général, à raison de 8 engroignes la pinte. — La taille en bois où le portier marquait ses achats est portée à messeigneurs des Comptes, qui y reconnaissent 60 pintes, rompent la taille, et le receveur général inscrit cette dépense parmi celles du duc de Bourgogne.

B. 1697. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets; parchemin.

1445-1446. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Port-sur-Saône : — les habitants de cette ville, des Magny, de Courlonet du Recept, sont taillables à volonté deux fois l'an, en Carême et à la saint Michel ; ils avaient coutume de payer 20 francs une fois, 35 l'autre ; environ 50 feux payaient autrefois cette taille, ils ne sont plus aujourd'hui que dix ou douze feux à cause des « mortalités, guerres, logis de gens d'armes ; » ils sont tous pauvres, n'ayant de quoi vivre ; ils prient messieurs des

Comptes de diminuer le chiffre de leurs tailles. Leur requête est écoutée, ils ne payèrent plus que 17 francs pour un terme et 24 pour l'autre.

B. 1698. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets ; parchemin.

1446-1447. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Recette des tailles abonnées de Jussey, Charrey, Vesoul, Montjustin, Montboson, Fondremart, Baumes, Clervaux, Châtillon-lez-Besançon.

B. 1699. (Volume.) — In-folio, 182 feuillets ; parchemin.

1446-1447. — Compte de Jean de Visen, conseiller, receveur général de Bourgogne. — Le sire Mathieu de Foix, comte de Comminges, reçoit une pension de 2,000 francs du duc de Bourgogne. — Nicaise de Mouchy, archer de corps du duc de Bourgogne, accompagne les ambassadeurs du roi d'Aragon et les mène de Dijon en Flandre. — Un chevaucheur va de Dijon à Vesoul et de Vesoul à Jussey porter des lettres du Conseil, séant à Dijon, au bailli et autres officiers du bailliage, pour leur demander quelle était l'intention des 1,500 hommes d'armes qui étaient assemblés près de Jussey. — Huguenin de Longchamp, chevaucheur, par ordre des gens du Conseil, va de Dijon dans le bailliage d'amont, avertir le bailli et les autres officiers du duc de faire bonne garde à cause de certains hommes d'armes qui avaient l'intention de s'emparer des bonnes villes de la Comté.

B. 1700. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets ; parchemin.

1446-1447. — Compte de Jean de Visen, receveur général. — Au notaire pour avoir fait des vidimus des bulles de feu le pape Eugène, par lesquelles ce dernier déclare qu'il n'entend pas que les gens d'église des seigneuries du duc, au royaume de France, soient compris au décime par notre Saint-Père. — Un clerc de Dijon pour avoir copié à la hâte, nuit et jour, un grand mandement royal en cas d'appel, impétré par le maire et les échevins de Dijon contre le duc de Bourgogne, touchant la connaissance de certains cas criminels. — Jean Febvre fait sur papier copie de plusieurs lettres touchant le mariage de Léopold, fils du duc d'Autriche, et de feu Marguerite de Bourgogne, fille de feu le duc Philippe.

B. 1701. (Volume.) — In-folio, 162 feuillets ; parchemin.

1446-1447. — Compte de Jean Toubon, trésorier de la Comté de Bourgogne, pour les bailliages d'aval et de Dôle. — Dons et rémissions : les habitants de Puppillin obtiennent une réduction dans leurs tailles abonnées, ainsi que ceux de Champrenart et du Bourg-sous-Salins, ces derniers parce qu'ils avaient eu un incendie en 1447. — Missions des vendanges à Blandans : un manœuvre gagne à cette époque un gros par jour.

B. 1702. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets ; parchemin.

1447. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Recette de l'aide de 6,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. Il comprend les terres enclavées dans les Élections de Mâcon et de Langres. Le bailliage de Dijon contribue dans cette somme pour 1,780 francs 8 gros et demi, et les frais de recette montent à 80 francs ; — le bailliage de Beaune et Nuits donne 1064 francs 10 deniers ; — celui d'Autun et de Montcenis 339 francs ; — le bailliage d'Auxois, 1,311 ; — celui de La Montagne, 439 ; — le bailliage d'aval, 1,212 ; — celui de Dôle, 610 ; — celui d'amont, 1,020 ; — celui de Mâcon, 1,000 ; — l'Élection de Langres, 30 ; — Bar-sur-Seine, 60. — Payement de gens d'armes ; noms de divers seigneurs de Bourgogne : Jean de Grant, seigneur de Pesmes, Didier de Cicons, Jean de Saint-Seine, qui avaient reçu l'ordre de réunir certain nombre de gens d'armes pour aller rejoindre et servir le gouverneur de Luxembourg, Cornille, bâtard de Bourgogne, pour l'aider à protéger ce pays contre Guillaume « duc de Zaesse, qui était alors en « l'aide de l'archevêque de Cologne à très-grant puissance « de gens d'armes et de traits, à l'encontre du duc de « Clèves, qui avait l'intention de ravager le Luxembourg. »

B. 1703. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets ; parchemin.

1447-1448. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Accensement fait par ce trésorier à Jean Marie de Bettencourt, prêtre, demeurant à Jussey, d'une place située vers la tour de ce lieu, à condition qu'il payera annuellement au duc 2 sous estevenans, avec un autre cens de même valeur sur une autre place située près de la Motte de la vieille tour du château de Jussey. — Mongin Ratel de Jussey paye un cens pour une tournelle vide située vers l'allée en aval, entre la tour blanche et la tour de la lanterne. — Une autre tournelle est donnée à Jean Malpin et Guillaume Villemot.

B. 1704. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets ; parchemin.

1447-1448. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle. — Recette des exploits de ce bailliage : messire Claude, seigneur de Saint-Amour, est condamné à une amende pécuniaire pour une entreprise faite sur les biens d'une bâtarde ; — Benoît Caillié, pour avoir enlevé une

courroie d'argent chez le curé de Courlaon ; — Guillaume de Montmerlou de Poligny, pour des paroles déshonnêtes par lui dites au mépris de la garde du duc ; — Jean Joly, pour avoir dit que les officiers du duc n'étaient pas bons prud'hommes, puis qu'ils n'avaient pas fait prendre Jean et Étienne Amey de Chilly, pour un appel contre les habitants du Bourg-sous-Salins.

B. 1705. (Volume.) — In-folio, 163 feuillets; parchemin.

1447-1448. — Compte de Jean de Visen, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général. — M. de Charny reçoit, entre autres choses, une somme que le duc lui avait promise à l'occasion du mariage de dame Marie, fille naturelle de ce duc avec ledit seigneur.—Jean Monnot, auditeur des Comptes à Dijon, va à Beaune, à Pommard et Volenay, pour faire imposer avec le châtelain de ces lieux les tailles que les habitants payaient chaque année au duc de Bourgogne. — Jean Russy, maître de la Chambre des Comptes, va de Dijon en Flandre, pour avertir le duc de Bourgogne des grandes entreprises des échevins de Dijon contre ses droits. — Quatre queues de vin de Beaune, mises en 8 poinçons envoyées aux ambassadeurs du duc de Bourgogne à Paris. — Un chevaucheur du duc va porter des lettres du chancelier de Bourgogne au duc de Calabre, au chancelier de Bar et de Lorraine, par lesquelles il fait savoir que Jean Macabre, Jean Quidort et autres, passaient dans la Comté, emmenant les prisonniers et tout le butin qu'ils faisaient dans le pays de Bar en Lorraine, en habits dissimulés.

B. 1706. (Volume.) — In-folio, 163 feuillets; parchemin.

1447-1448. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — Voyages de divers chevaucheurs qui vont de tous côtés porter des lettres closes par lesquelles les présidents et gens du Conseil, ainsi que la Chambre des Comptes, demandent aux gens des trois États d'envoyer à Auxonne leurs députés pour une assemblée générale le 16 août. — Huit queues de vin de Beaune sont envoyées à Paris au chancelier et à d'autres notables ambassadeurs du duc de Bourgogne, qui devaient les offrir à diverses personnes, pendant une conférence où devaient se régler les affaires du duc et du roi de France.

B. 1707. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1447-1454. — Compte de Simon Philibert, clerc des offices de l'hôtel du duc de Bourgogne, receveur de toutes les condamnations et de divers autres droits. — Copie de deux lettres de pouvoir, données par le duc de Bourgogne. — Jean Grivart, licencié en lois, demeurant à Beaune, donne 60 livres tournois pour son anoblissement. — Jean de Chappes de Flavigny en donne 50 pour la même raison. — Messire Claude de Montagu, seigneur de Couches, d'Époisse et de Vic-de-Chassenay, chambellan du duc de Bourgogne, donne 500 francs pour la confirmation faite par ce duc de l'affranchissement des habitants d'Époisse et de Vic-de-Chassenay, en 1450. — Jean de Vaux, donne 15 livres tournois pour sa légitimation.

B. 1708. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1448. — Compte de Jean de Visen, receveur général, pour la recette de l'aide de 6,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États de cette province, pour l'acquisition de la ville, du châtel, de la baronnie et de la seigneurie de Châteauvillain.

B. 1709. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1448. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne, pour la recette des aides par lui octroyées au mois d'avril 1448, au profit du duc d'Orléans. — Le bailliage de Dijon contribue pour 2,812 francs. — — États convoqués le 5 mars à Châlon; le duc d'Orléans ne s'y trouve pas. — A cette journée aucune délibération ne fut prise.

B. 1710. (Volume.) — In-folio, 188 feuillets; parchemin.

1448-1449. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle pour les bailliages de Dôle et d'aval. — Maître Jacques Boutechoz, licencié en lois, bailli du duc à Oiselet, est condamné par le bailli d'amont à une amende de 60 sous, pour avoir mal jugé contre Pierre Bourrelet, écuyer. — Des tanneurs et des cordonniers de Gray sont condamnés à 100 sous d'amende pour fraudes par eux commises, et aussi pour certains serments relatifs à leur métier et contre la chose publique. — Jean Lecordonnier, demeurant à Bèze, est condamné à 40 sous, pour avoir fait appel au Parlement de France pour une affaire jugée à Apremont en la Comté de Bourgogne.

B. 1711. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets; parchemin.

1448-1449. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Recette à Jussey, à Charrey, à Vaure, à Montjustin. — Recette d'argent, le franc étant pris pour 18 sous estevenans, le florin de Florence pour 15, le gros tournois vieux pour 18 deniers estevenans pièce.

B. 1712. (Volume. — In-folio, 149 feuillets; parchemin.

1448-1449. — Compte de Jean de Visen, receveur général. — Gages des officiers; ils s'y trouvent dans l'ordre suivant : Jean Rollin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne; Louis de Châlon, prince d'Orange, seigneur d'Arlay; Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne; Etienne Armenier, chef du Conseil et président des parlements; Jean de Ternant, maître des requêtes de l'hôtel du duc; Jean de Fruyn, licencié en lois, doyen de l'église de Besançon, conseiller du duc; Pierre de Longueuil, doyen d'Auxerre, conseiller; Henri Zuvolis, docteur en médecine, physicien du duc; Jean de Masilles, conseiller, son premier panetier; Odot Germain, maître des celliers, etc. — Messire Aimé Rabutin, chevalier, seigneur d'Épiry, reçoit en don du duc de Bourgogne 300 francs, pour l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées pendant la guerre, réparer ce qui a été brûlé dans son château et payer une partie de sa rançon.

B. 1713. Volume. — In-folio, 189 feuillets; parchemin.

1448-1449. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc. — Pension de 100 livres tournois faite à damoiselle Isabelle Montraille, pour les services qu'elle a rendus, dès sa jeunesse, à la mère du duc Philippe le Bon, à la duchesse sa femme et à ses enfants trépassés et spécialement à M. Charles, comte de Charollais. — Le duc empêche qu'on ne poursuive la veuve et les enfants de Jean Moisson, naguère receveur du bailliage de Dijon, mort sans avoir versé une certaine somme, en considération de l'état de nécessité où cette veuve et ses enfants se trouvaient, pour éviter leur *destruction misérable* et aussi en considération des services de leur père et époux. — Maître Jean de Vandenesse, conseiller du duc et chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, et Liénart, clerc des Comptes, désignés par le duc pour faire un inventaire des chartes, lettres et titres de son trésor, reçoivent 30 francs sur ce qui pourra leur être dû pour leurs peines.

B. 1714. (Volume.) — In folio, 184 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — Gérard Boisot, chevaucheur de l'écurie du duc, est envoyé le 11 octobre 1450 aux baillis d'Autun et de Châlon pour leur porter des lettres qui leur ordonnent d'avertir les nobles et les capitaines des places frontières de leurs bailliages de se tenir sur leur garde, parce que le roi de Sicile amenait ou envoyait un grand nombre de gens d'armes, et qu'il était à présumer qu'ils passeraient dans le voisinage de la Bourgogne.

B. 1715. (Cahier. — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Pierre Didier de Beauvoir, juge et châtelain de ce lieu, condamné aux assises de Baumes à 60 sous d'amende pour avoir mal jugé Angot Marion. — Le même juge fut encore condamné à 30 sous d'amende pour avoir mal jugé Jean Prouvaire. — Jean Baymon de Cubry est condamné à 30 sous aux assises de Montboson, pour avoir *mal appelé* à l'encontre de Jean Goulu. — Pierre Vernier, lieutenant du bailli de Rougemont, est condamné à 60 sous pour avoir mal jugé; — Guyot Lemol à 60 sous pour avoir mal exploité à l'encontre de Jean Riolet. — Aux assises de Montjustin, Perrin Pillat est condamné à 40 sous pour avoir mal appelé.

B. 1716. (Volume.) — In folio, 198 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle. — Dépenses pour les gardes des châteaux : Jacques de Vautravers, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et son châtelain de Pontarlier, a 40 livres estevenans de gages; — Antoine de Vaudrey, chambellan, a 30 livres, comme châtelain de Montmorot; — Jean de Chaumerges, écuyer d'écurie du duc et son châtelain de Rochefort, en a 60; — Pierre de Salins, écuyer, châtelain de Montrond. — La châtellenie de Santans n'occasionne aucun frais, parce qu'elle est aux mains du seigneur de Saleneuve. — Jean Lanternier, varlet de chambre du duc, a 40 livres de gages comme châtelain de Gray.

B. 1717. (Volume.) — In-folio, 185 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Compte de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Mention d'informations faites contre Louis de Bruges et ses complices, à la requête du procureur ducal, sur plusieurs « rigoureuses et malgracieuses » paroles dites par ledit Louis de Bruges et autres officiers, à Langres, sur le fait de la prise de plusieurs marchands de Bourgogne par eux arrêtés dans cette ville le jour de la foire. — Autres informations contre le même Louis de Bruges sur des courses par lui faites à Fontaine-Française et ailleurs, depuis le traité fait par la France. — Allusion à un procès qui aurait existé entre les héritiers de Jean de La Trémouille, à cause de la terre de Jonvelle qu'ils ne voulaient pas rendre au Domaine.

B. 1718. (Volume.) — In-folio, 259 feuillets; parchemin.

1450-1451. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle. — Recette : le Domaine ne reçoit plus les dix aunes de draps que l'abbé de La Charité donnait annuellement.

comme étant sous la garde du châtel d'Oiselet, attendu que feu madame d'Artois l'en a tenu quitte, à condition que son couvent dirait chaque année deux offices des morts pour le repos des membres de sa famille. — Les habitants de Valempolières ne donnent rien au trésor, parce qu'ils font le guet et garde au château, jusqu'à ce qu'il soit en état de défense et entièrement réparé. — Jacques de Gaules, demeurant à Cuisery, sergent du duc, va à Gray vers le maréchal de Bourgogne, lui porter des lettres qui lui apprenaient la prise de Romenay par les gens de monsieur de Savoie.

B. 1719. (Cahier.) — In-folio, 214 feuillets; parchemin.

1450-1451. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Il ne contient que des recettes à Jussey, à Charrey, à Vaure, à Montjustin, à Montboson, à Baumes, à Châtillon-lez-Besançon.

B. 1720. (Volume.) — In-folio, 214 feuillets; parchemin.

1450-1451. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — Restitution d'une somme de 369 francs en doubles, monnaie d'Auxonne courant pour deux deniers tournois pièce, pour 60 marcs d'argent, au prix de 6 livres 3 sous le marc, valeur prêtée en 1421 par Chisseret au duc de Bourgogne, pour forger une bonne et forte monnaie de Bourgogne. — Parmi les gages des capitaines se trouvent ceux de Romenet-Bourg du Jardrez, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et son capitaine de Cravan. Il reçoit 180 francs pour une année, pour lui et six compagnons combattants avec lesquels il garde cette ville et son château.

B. 1721. (Volume.) — In-folio, 202 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Compte de Jean de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Pierre Lesvoley, procureur du duc au bailliage de Dijon : indemnités pour un voyage fait de Dijon à Paris, pour obtenir copies de certains arrêts du Parlement de France contre des évêques du royaume qui entreprenaient sur les princes et les seigneurs temporels « plus avant que faire ne devaient, » afin de prendre un parti sur les entreprises que font journellement quelques évêques de Bourgogne. — En 1452, Louis d'Artois, chevaucheur de l'écurie, va de Dijon à Boncourt trouver le président du Conseil, qui y était retiré, parce que la peste était alors à Dijon.

B. 1722. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Compte de Jean de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Recette détaillée de l'aide de 30,000 francs octroyés à Philippe le Bon par les États de Bourgogne, au mois de novembre 1451.

B. 1723. (Volume.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — La somme des vins provenant des dîmes de Vaure et de la vigne de Faucogney est pour cette année de 44 muids, mesure de Vesoul, lesquels furent vendus à l'abbé de Clairefontaine, comme dernier enchérisseur, à raison de 18 gros le muid. — La livre de Vesoul est de 16 onces, comme à Dijon, et celle de Baumes plus forte de huit livres par cent. — Le produit des revenus de la prévôté de Port-sur-Saône est amodié de 24 livres estevenans.

B. 1724. (Volume.) — In folio, 208 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Compte de Jean de Visen, receveur général. — Ce receveur, par l'ordre de la Chambre des Comptes, va à Villaine-en-Duesmois, pour parler au châtelain et aux habitants de ce lieu et leur faire des remontrances sur le refus que font ces derniers de payer au duc de Bourgogne les tailles et autres redevances qu'ils lui devaient annuellement ; et aussi pour se plaindre de ce que quelques-uns d'entr'eux voulaient se porter « bourgeois du roi » au préjudice du duc de Bourgogne. — Guillaume de Vandenesse, maître des requêtes de l'hôtel du duc, va à Chaumont vers Jean de Plantes, soi-disant conseiller du Roi, afin de l'engager à se désister de la main-mise du Roi et d'autres empêchements par lui faits relativement à la place de Tanley, pour cause de dénombrement non fait par le duc de Bourgogne.

B. 1725. (Volume.) — In-folio, 136 feuillets; parchemin.

1452-1453. — Compte de Jean de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — État de tous les officiers de la recette de Bourgogne, dressé à Beaune, parce que la peste est à Dijon.— Pierrot Baudot, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc, va à Châtillon-sur-Seine pour s'opposer au sergent du Roi qui voulait forcer les gentilshommes et autres gens de guerre des environs à aller en l'armée du Roi, dans la quinzaine de mars, au pays de Guyenne, et aussi pour leur faire connaître le contenu du traité de paix fait entre le Roi et le duc de Bourgogne. — Étienne Boursier, maître de la Monnaie d'Auxonne et un orfèvre, vont à Cussy-lez-Forges, pour y faire l'essai de la mine d'argent nouvellement découverte à

Saint-André-en-Terre-Plaine, par maître Jean de La Vuerta dit Darroca.

B. 1726. (Volume.) — In-folio, 144 feuillets ; parchemin.

1452-1453. — Compte de Pasquier Hennyart, trésorier de Vesoul. — Recette des amendes fixées aux assises de Montboson, Baumes, Châtillon-lez-Besançon, Monjustin, Port-sur-Saône et Jussey, lieux où elles avaient coutume de se tenir pour le bailliage d'amont. — Jacquot d'Amancé succédant à son père dans la seigneurie de Baumes et Montboson, reçoit du duc de Bourgogne 100 florins de rente annuelle. — Étienne de Flatterant, écuyer tranchant du duc de Bourgogne, est capitaine de son château de Vesoul.

B. 1727. (Volume.) — In-folio, 219 feuillets ; parchemin.

1453-1454. — Compte de Jean Toubon, trésorier de Dôle. — État des gages des châtelains. — Le duc ne paye rien aux châtelains de Ceix, de Valempolières, d'Apremont, de Touraise, parce que la jouissance des châtellenies a été donnée à Jean Cousance, à Philippe de Ternant et à André de Thoulongeon. — *Charges à toujours*, rente de 50 livres au profit des enfants de Pierre de Vaudrey, sur le péage d'Angerans, lequel ils tiennent en fief du duc de Bourgogne.

B. 1728. (Volume.) — In-folio, 162 feuillets ; parchemin.

1453-1454. — Compte de Jean de Visen, receveur général. — 592 livres données à Joffroy de Thoisy, seigneur de Mimeure, pour reste de gages à lui dus à la fin de juillet dernier ; — et pour solde d'une galiote armée de 90 hommes ; — d'une berge et d'un brigantin, armés chacun de 30 hommes qu'il souloit avoir et entretenir sous lui en armes sur la mer, pour couper les vivres et arrêter le commerce de ceux de Gand, afin de les réduire à l'obéissance du duc de Bourgogne. — Frais d'une enquête « comme des galères envoyées contre les infidèles, sous « les ordres de Jaquot de Thoisy, furent détrousées par « les Vénitiens. »

B. 1729. (Volume.) — In-folio, 216 feuillets ; parchemin.

1454-1455. — Compte de Jean de Visen, receveur général. — Guillaume Greannt est appelé capitaine du château de Luxembourg, de par Guillaume de Poupet, qui lui avait confié la garde de cette place. — Information faite contre Jean Poinsart de Poligny, sur certaines paroles qu'il aurait dites contre l'honneur du duc de Bourgogne, à savoir que Tanneguy Du Châtel qui avait « traiteusement murdry » le duc Jean à Montereau, n'avait fait chose q[ue] bon chevalier ne dût faire. — Indemnités données à Lo[uis] de Visen, maître des Comptes, et à Guillaume de Van[...]nesse, maître des requêtes de l'hôtel du duc, pour voyage par eux fait à Tournus pour arranger une contes[ta]tion élevée dans cette ville entre les gens du bas État [et] ceux du haut État, à l'occasion de l'impôt.

B. 1730. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets ; parchemin.

1454-1455. — Débris d'un compte du baill[iage] d'aval pour Vullesin, Vautravers, Vaux-de-Laugrois, Po[...]guy.

B. 1731. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets ; parchemin.

1454-1455. — Compte de Simon Philibert, receve[ur] de l'épargne du duc de Bourgogne. — Recette du prod[uit] des condamnations, des amortissements, anoblissemen[ts] légitimations, des échoites, des confiscations, des succe[s]sions de bâtards.

B. 1732. (Volume.) — In-folio, 226 feuillets ; parchemin.

1454-1468. — Compte de Jean Vurry, trésorier [de] Dôle, receveur des deniers de la gruerie en la Comté [de] Bourgogne, dans les limites de cette trésorerie, pour plusie[urs] années. — Pour l'année 1462, état de la recette du dr[oit] de panage à Rochefort : — Jean Ladre et Étienne Mi[...] donnent ensemble 72 sous 6 deniers, pour 143 porcs qu'[ils] ont fait mener dans la forêt ; — Jean Fougu 9 livres, po[ur] la moitié de 390 porcs qui y ont également pâturé.

B. 1733. (Volume.) — In-folio, 164 feuillets ; parchemin.

1455-1456. — Compte de Jean Pillet de Loisy, s[e]crétaire du duc de Bourgogne, son trésorier de Vesoul [et] receveur de Luxeuil au bailliage d'amont. — Copie [de] ses pouvoirs. — Gages des gouverneurs des prévôtés da[ns] l'étendue de cette trésorerie : Jean Besart est prévôt [de] Jussey ; Étienne Chiquant, prévôt de Port-sur-Saôn[e] ; Pierre Lambert, de Charrey ; Simon de Villers, prévôt [de] Vesoul ; Hugues de Verchamps, châtelain de Montjusti[n] prévôt de ce lieu ; Étienne Belot, prévôt de Baume[s] ; Étienne Ratet, prévôt de Châtillon-lez-Besançon.

B. 1734. (Volume.) — In-folio, 135 feuillets ; parchemin.

1455-1456. — Compte de Jean de Visen, receve[ur] général de Bourgogne. — Le duc donne à Nicolas le Bo[ur]guignon, son secrétaire, une certaine somme en avance [de] ce qu'il lui a promis pour son mariage. — Damoiselle

gnonne Sauvegrain, veuve de Jean Morel, ancien gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, est désignée comme *mère de lait* de M. le comte de Charolais.— Mention d'une assemblée des nobles du comté de Bourgogne et des terres d'outre-Saône, à Gray, le 15 février 1455, à laquelle se trouvait le maréchal de Bourgogne, chargé de leur faire des remontrances sur certaine réunion qu'ils avaient eue à Salins, « pour le fait des deux francs par feu. » — Jean de Molêmes, secrétaire du duc, va trouver le prince d'Orange à Montfleur, pour lui faire certaines remontrances et obtenir le rôle des feux par lui imposés pour l'aide de 2 francs par feu, dernièrement octroyée au duc de Bourgogne, par les nobles de son comté, et aussi pour connaître les receveurs des deniers de cet aide. — Un huissier du Parlement de Bourgogne va trouver le prince d'Orange, M. de Fribourg et autres grands vassaux, pour mettre à exécution un mandement du duc de Bourgogne, portant défense d'entretenir les alliances faites entre le Roi et Monsieur de Savoie.

B. 1735. (Volume.) — In-folio, 246 feuillets; parchemin.

1455-1456. — Compte de Jean Vurry, trésorier de Dôle, pour les bailliages de Dôle et d'aval et les châtellenies de Gray et d'Apremont. — Charges perpétuelles. — Rentes que recevaient du duc les échevins de Dôle, l'abbé de Saint-Vincent de Besançon, le maître de la maison du Temple de Dôle, les religieux de Cîteaux, l'hôpital de Notre-Dame de Dôle, la maladière de Poligny, les frères de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, le chapelain de la chapelle de Saint-Georges au château d'Ornans, les églises de Pontarlier, les prud'hommes de Poligny pour l'entretien de la fontaine de cette ville.

B. 1736. (Volume.) — In-folio, 115 feuillets; parchemin.

1456-1457.— Compte de Jean Pillet de Loisy, secrétaire du duc et comte de Bourgogne, trésorier de Vesoul. — Recette des blés à Jussey et fixation de la mesure : « Y a au muy 4 bichoz; au bichot 6 emines; en l'emine « 2 penalz; au penal 2 quartes, et font les 28 quartes de « Jussey un bichot de Vesoul. » — Recette des deniers de la gruerie et de la trésorerie de Vesoul. — Les gages des capitaines s'ouvrent par ceux de Nicolas Buffiguecourt, capitaine du châtel de Jussey, et ceux d'Étienne de Faletans, capitaine de celui de Vesoul.

B. 1737. (Volume.) — In-folio, 189 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — La Chambre des Comptes de Dijon à Auxonne; — l'hôtel qu'elle occupa fut loué 18 francs 10 gros 3 blancs, depuis le 15 juillet 1457 jusqu'au 17 novembre de la même année, compris dans cette somme le bois, les fagots, le vin fourni par le propriétaire, depuis le 15 octobre, pour les nécessités de la Chambre. — Somme de 2,100 livres tournois payée comme amende par Guiot Bolliot et Regnaudin Droillet, de Pommard, qui avaient tué un nommé Jean Richard. — Ces 2,100 livres délivrées à la Sainte-Chapelle du duc à Dijon, pour le rachat de 60 muids de vin qu'elle prenait annuellement sur les celliers du duc, à Beaune.

B. 1738. (Volume.) — In-folio, 218 feuillets; parchemin.

1456-1459. — Compte de Droyn d'Echenon, receveur des deniers de l'épargne du duc de Bourgogne. — Lettres de cet office données par Philippe le Bon. — Recette des droits d'anoblissement et d'affranchissement. — Jean Maire, demeurant à Autun, conseiller du duc et son receveur des aides, verse 60 livres tournois au trésor ducal pour avoir été nouvellement anobli. — Les habitants de Vernot donnent 20 écus d'or parce qu'ils avaient été nouvellement affranchis par le duc de Bourgogne. — Un sergent reçoit 2 francs pour avoir employé six jours à saisir au profit du duc la terre de Saulon-la-Chapelle, ayant appartenu à Jean de Gand, pour 380 francs dus pour les intérêts de 20 livres tournois de rente appartenant au duc sur cette seigneurie.

B. 1739. (Volume.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1457-1458. — Compte de Huguenin de Faletans, commis par le duc de Bourgogne à tenir le compte de la recette générale, pour et au nom de Guyot Du Champ, conseiller et receveur général de toutes les finances. — Recette du bailliage d'Auxois; — versement de Regnaut d'Aubenton, receveur de ce bailliage : Jean Tabourot verse la recette des aides de l'Élection de Langres. — 14,231 livres, monnaie de Flandres, sont données, au nom du duc, aux *compagnons* d'Augé de Tanny, tenant la banque de Côme des Médicis, à Genève, lesquels lui avaient prêté cette somme à Bruges, au mois de mai 1458.— Assemblée tenue à Salins par les trois États « pour le fait des coutumes. » — Procès fait à Aymart de Digoine, au bâtard de Villaine et à Jean de Noyon, prisonniers à Semur-en-Auxois, lesquels avaient assassiné dans un bois, près d'Auxerre, Jean Lefort et Jean Duret d'Autun.

B. 1740. (Volume.) — In-folio, 222 feuillets; parchemin.

1457-1458. — Compte de Jean Vurry, trésorier de

à Dôle, pour les bailliages de Dôle et d'aval. — Recette à Gray : — tailles perçues en deux termes, y compris celles de Villers-lez-Gray, Velesines et à Batherans, dont les habitants étaient hommes du duc. — Les tailles de Gray pour les deux termes s'élèvent à 87 livres; — et celles des trois villages à 89 livres 10 sous. — Recette de la prévôté : amendes, droits sur les ventes, les fours, les poids et mesures, l'éminage, les pêcheries, le service des poissons de Saône, et autres objets non désignés qui avaient coutume d'être amodiés avec la prévôté, ce qui produisait un total de 160 livres tournois.— L'amodiation du scel et du tabellionage produisait 26 livres; — le toisé des maisons ,49 livres 16 sous; — les cens 12 sous 4 deniers. — La somme totale de cette recette, pour Gray, s'élèva à 220 livres 10 sous 4 deniers estevenans de 17 sous 6 deniers le franc.

B. 1741. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets ; parchemin.

1458. — Relevé des sommes payées par Huguenin de Faletans aux chevaucheurs, sergents, messagers et autres personnes employées à faire des voyages pour les intérêts du duc de Bourgogne.— Jean de La Cour, clerc, demeurant à Dijon, chargé d'aller en Franche-Comté pour faire procéder au profit du duc à la vente des immeubles que Jean de Visen avait dans le bailliage d'aval.

B. 1742. (Volume.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1458-1459.—Compte de Huguenin de Faletans, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne. — Versement d'Étienne Chambellan, receveur du bailliage de Dijon, qui produisait alors 2,898 livres 16 sous 4 deniers tournois. — Aymart de Digoine et Jean de Noyon exécutés à Autun, pour avoir assassiné Jean Lefort et Jean Durel d'Autun. — Maître Moingin Coutault, secrétaire du duc de Bourgogne et greffier de son hôtel, se rend à Auxonne avec les gens du Conseil et des Comptes, qui s'y étaient retirés « pour le danger de pestilence qui estoit lors à Dijon. » — Son voyage avait pour but l'amodiation de la monnaie d'Auxonne. — Guillaume Gaudry, chevaucheur de l'écurie, va de Dijon à Mantoue, en Italie, vers le cardinal de Lisbonne, qui était avec le pape, leur porter des lettres du Conseil ducal relatives à l'abbaye de Châtillon-sur-Seine, que se disputaient le cardinal de Lisbonne et le cardinal frère Guy Gastefarine, se disant élus de l'abbaye. — Frais de voyage, guides et *bullettes* qu'il lui fallut prendre; passage des rivières, droits des changeurs pour l'or que le voyageur fut obligé de changer, frais des *marrons* qu'il a eus en passant et repassant les neiges du Saint-Bernard.

B. 1743. (Volume.) — In-folio, 221 feuillets; parchemin.

1459-1460. — Compte de Jean Vurry, trésorier de Dôle, dans les bailliages de Dôle et d'aval, Colonne, Ornans, Bolandoz, Pontarlier, La Cluse, Les Verrières, Les Fours, Oyes, Doubs, Vuillefin, Vautravers, Salins, La Loyes, Orchamps, Châtel-Châlon, Voitour, Blandans, Dôle, Poligny, Toulouse, Groson, Montmorot, Arbois, Montagny, Frasans, Quingey, Rochefort, Valempolières, Gray, Montmirey.

B. 1744. (Volume.) — In-folio, 620 feuillets; parchemin.

1459-1467. — Compte de Droyn d'Echenon, secrétaire du duc de Bourgogne et receveur des deniers de son épargne. — 100 lions d'or envoyées par le receveur de Flandres à maître Tristan Janezond, secrétaire du duc et son receveur général. Cette monnaie au lion valant 20 gros et demi pièce, Tristan, receveur de Flandres, ne prit les 100 livres d'or qu'à raison de 60 gros de Flandres pièce, qui ne valaient que 20 gros de Bourgogne. Ainsi le duc perdit à ce compte 4 francs 2 gros, monnaie royale.

B. 1745. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1460-1461. — Compte de Jean Pillet de Loisy, secrétaire du duc, trésorier de Vesoul et receveur de Luxeuil pour le duc de Bourgogne. — Recette de Luxeuil : éminage, rouage, saunerie, boucherie, boulangerie, aunage, corroyerie, vente des bêtes, pelleterie, tabellionage, bans vins, parcours dans les bois, droit de 100 livres à chaque nomination de l'abbé de l'abbaye, amendes fixées aux assises de Luxeuil.

B. 1746. (Volume.) — In folio, 200 feuillets; parchemin.

1460-1461. — Compte de Jean Vurry, trésorier, receveur des bailliages d'aval et de Dôle, et aussi des châtellenies de Gray et Apremont. — Recette faite sur les habitants de La Cluse-sur-Joux : à la Saint-Michel, pour chaque toise de leurs meix et maisons, 2 deniers estevenans de 18 sous le franc, à mesurer sur la voie publique — (ils devaient payer au jour fixé; le lendemain ils étaient passibles d'une amende); les maisons sur rue offraient un développement de 246 toises. La recette fut de 42 sous 6 deniers estevenans.

B. 1747. (Volume.) — In-folio, 176 feuillets; parchemin.

1460-1461. — Compte de Huguenin de Faletans, receveur général. — Pension payée par le duc à Jacques de Bourbon. — Cent queues de vin de Beaune, c'est-à-dire 200 pièces, envoyées en Flandres, pour la dépense ordinaire de l'hôtel du duc. — Huguenin Nagu, écuyer panetier du duc de Bourgogne. — Guillaume de Grenant, capitaine du château de Luxembourg.— Recette d'un demi-décime octroyé par les gens d'Église pour subvenir aux frais d'une ambassade qui devait être envoyée au pape, et opposition de plusieurs gens du diocèse d'Autun qui n'avaient pas voulu y contribuer. — Jean de Neuvillette, chanoine de la Sainte-Chapelle du palais, conseiller et maître des requêtes en l'hôtel du duc de Bourgogne, solliciteur des causes du duc au Parlement de Paris. — Un conseiller de la Chambre des Comptes est chargé d'aller à Champforgeux, à La Salle et ailleurs, dans toutes les maisons de messire Jean Germain, en son vivant évêque de Châlon, pour recueillir tous les documents, titres, instructions, lettres et autres objets relatifs aux affaires et aux ambassades dont cet évêque avait été chargé. (En marge se trouve une note de la main de Pérard, qui dit que cet évêque fut enterré dans l'église de Saint-Vivant de Châlon, devant la chapelle Notre-Dame de Pitié dont il était fondateur.)

B. 1748. (Volume.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin

1461-1462. — Compte de Pillet de Loisy, trésorier de Vesoul et receveur de Luxeuil pour le duc de Bourgogne. — État des gages : — Jean Besart, gouverneur de la prévôté de Jussey; Pierre Lombard de Charrey, gouverneur de Châlon; Jean Larcher de Juilly, demeurant à Vesoul, gouverneur de Juilly; Huguenin de Verchamps, écuyer, capitaine du château de Montjustin, gouverneur de Montjustin; Jean de Baumes, gouverneur de Montboson; Étienne Belot, gouverneur de la prévôté de Baumes, qu'avait tenue Huguenin Aubriot; Humbert Valot de Cromarey, gouverneur de Châtillon-lez-Besançon. (Pas de gouverneur dans la prévôté de Port-sur-Saône.)

B. 1749. (Volume.) — In-folio, 229 feuillets; parchemin.

1461-1462. — Compte de Jean Vurry, trésorier du comté de Bourgogne, pour les bailliages de Dôle et d'aval, et pour les châtellenies de Gray et d'Apremont. — Recette de la prévôté de La Colonne, consistant dans l'amodiation de cette prévôté, pour 44 livres; des fours de Montholon, de Rathier, de Visène, de Bragvans, de Cheminot, du Châtelet, de Chisabois, de Biémoron, de Vèvre, de Neuvilliers. — Les habitants de Montboson obligés de donner au duc de Bourgogne 70 sous estevenans pour leur four quand l'enchère ne dépassait pas cette somme. — Revenu provenant de la garde et du ban des vignes, des droits de messerie, de l'amodiation de la sergenterie, des droits d'éminage et d'aunage, des poules dues au Domaine, du tabellionage, des cens, et de l'amodiation du moulin à batteur de Vèvre.

B. 1750. (Volume.) — In-folio, 232 feuillets; parchemin.

1461-1462.—Compte de Huguenin de Faletans, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — 200 francs à Pierre Baudot, pour don à lui fait par le duc, en récompense de ce qu'il a exercé pendant dix ans sans rétribution l'office d'avocat du duc au bailliage de Dijon. — Jean Viard, chevaucheur d'écurie, va de Dijon en Flandres, avec Jean Gros, secrétaire du duc de Bourgogne, lui porter les sceaux que tenait Nicolas Rolin, chancelier du dit duc, qui venait de mourir. — Hugues Noblet, lieutenant du bailli de Dijon, se rend avec quelques autres officiers à Varennes-lez-Thilchâtel, où l'on disait que le prévôt de Chaumont et autres officiers du roi de France étaient venus en grand nombre pour faire diverses exécutions contre les hommes du duc et les forcer à payer au Roi certaines redevances. (Les officiers du Roi finirent par se retirer.)

B. 1751. (Volume.) — In-folio, 307 feuillets; parchemin.

1462-1463. — Compte de Huguenin de Faletans, de nouveau retenu par le duc en qualité de receveur général. —Copie des lettres de cet office.—Huguenin Berthier d'Autun vend au duc de Bourgogne, pour 110 francs, deux aiguières d'argent « verrées aux bords des couvercles et aux pieds » pesant ensemble 10 marcs, à raison de 11 francs l'un. Ces objets sont, au nom du duc et par les mains d'Étienne de Salins, seigneur de Corabeuf, présentés au baptême de l'enfant de la femme d'Aymart Bouton, écuyer et échanson du duc, parce qu'il voulait en être parrain. — Chevaucheur envoyé à Genève par le receveur général pour faire savoir à la banque des Médicis que le remboursement des 10,000 livres prêtées au duc se ferait sans nulle faute à la foire de Quasimodo.

B. 1752. (Volume.) — In-folio, 296 feuillets, dont 238 parchemin.

1462-1463. — Compte de Jean Vurry, trésorier du comté de Bourgogne, pour les bailliages de Dôle et d'aval et pour les châtellenies de Gray et d'Apremont. — François de Menthon, chambellan, bailli du comté, Pierre de Goux, chambellan, balli de Dôle. — Guillaume Gabet, receveur de Rochefort; — lave tirée dans une perrière voisine de la rivière, à deux lieues et demie de Pontarlier, dans

un lieu appelé *Casseu*. — Recette de Rochefort : — versement de 9 livres, fait par les héritiers Savary, pour le cens de leur meix.

B. 1753. (Volume.) — In folio, 151 feuillets, dont 121 parchemin.

1463-1464. — Compte de Jean Vurry, trésorier du comté de Bourgogne pour les bailliages de Dôle et d'aval et pour les châtellenies de Gray et d'Apremont. — Compte des gelines : à Doubs 7 ; à Dôle 10 ; à Poligny 105 ; à Gridisans 26 ; à Châtenay 9 ; à Faletans 34 ; à Montmirey 77. — État de la dépense de la cire : le total des livres de cette matière s'élève à 1.200.

B. 1754. (Volume.) — In-folio, 176 feuillets ; parchemin.

1464-1465. — Compte de Jean Le Carbonnier, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Lettres de commission. — Copie de lettres patentes de Philippe le Bon touchant la manière de se conduire et gouverner au fait de la recette générale. — Le receveur et grènetier de Noyers n'avait rien versé à la caisse, attendu que toute sa recette avait été employée aux fortifications du château. — Lettres closes adressées aux nobles de Bourgogne pour leur faire prendre les armes et marcher à la conquête du Nivernais, selon que Mons de Charolais l'a ordonné. — État des dépenses faites pour la sépulture de Jean sans Peur dans l'église des Chartreux de Dijon. — Jean de Montereau, maître des œuvres de maçonnerie du duc et Girard, des Frères Mineurs, maçon, — pour polir la table noire du tombeau tiré des carrières de Saint-Lothain, près Poligny : — albâtre pour faire les *gisans* de la sépulture. — Antoine Le Mouturier, tailleur d'images, ouvrier de cette sépultûre, reçoit, en son hôtel, les blocs pour faire les « gisans, plouvans, angeloz et autres ouvrages d'image- » rie. »

B. 1755. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets ; parchemin.

1464-1465. – Compte de Huguenin de Faletans, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Contestation élevée entre l'abbé de Saint-Claude et le sire de Beauregard à cause de la construction du pont que l'abbé venait de faire construire sur la rivière d'Ain, au préjudice du duc et des habitants d'Orgelet, qui allaient voir les marchandises venant de Genève et les pèlerins venant à Saint-Claude se porter sur ce point. — (Ce pont est démoli.) — Le cardinal évêque d'Autun fait mettre les scellés sur les portes de l'église de Semur-en-Auxois, parce que les officiers du duc, à Semur, n'avaient pas voulu lui livrer Jean Lemulier, détenu prisonnier pour une amende d livres.

B. 1756. (Volume.) — In-folio, 221 feuillets ; parchemin.

1464-1485. — Compte de Jean Vurry, trésorier les bailliages d'aval et de Dôle et pour les châtelleni Gray et d'Apremont. — Bernard Humblot, orfèvre de D reçoit 5 francs et demi pour la façon et la dorure calice destiné à la chapelle fondée par le duc en son teau de Dôle. — Jean de Neublancs, exécuteur de la l justice, reçoit 40 sous estevenans pour avoir coupé oreille et banni à perpétuité du comté de Bourgogne C Tournier de Sirencourt, malfaiteur détenu aux prison Poligny. Le bourreau reçoit de plus une paire de g un couteau et les cordes destinées à attacher le patien Supplice de larrons et crocheteurs d'église.

B. 1757. (Volume.) — In-folio, 170 feuillets ; parchemin.

1465-1466. — Compte de Pierre Le Carbon maître des comptes du duc de Bourgogne à Lille, rece général des finances de ce duc. — Aide octroyée au de Bourgogne par les trois États pour l'entretien de mée que le comte de Charolais avait mise debout po bien du royaume de France. — Mention de la pre armée du comte de Charolais, pour la levée de laq les gens des deux États du comté avaient voté une so de 6,000 francs. — Autre armée qui devait se port Flandres. — Regnaut de Noidan, écuyer, accompagn Dijon aux frontières de Lorraine, Monseigneur de Lyon allait trouver le duc de Bourgogne.

B. 1758. (Volume.) — In-folio, 125 feuillets ; parchemin.

1465-1466. — Compte de Pillet de Loisy, secré du duc de Bourgogne et son trésorier de Vesoul, rece de Luxeuil au bailliage d'amont. — Recette des blés, cédée de la comparaison des mesures locales pour Ju Charrey, Montjustin, Vesoul, Montboson, Beaumes, (tillon-lez-Besançon, Cromary ; — le bichot de Châtil le-Duc-lez-Besançon contient 6 émines, l'émine 2 pen 7 quartes et le douxième d'une quarte de Vesoul ; — le chot de Cromary avait 12 peneaux, et font 6 peneaux Cromary 4 quartes et un quart et demi-quart d'une qu de Vesoul.

B. 1759. (Volume.) — In-folio, 142 feuillets ; parchemin.

1465-1466. — Compte de Jean Vurry, trésorie Dôle. — Recette de Quingey. — Les habitants de c ville devaient annuellement au duc 26 bichots, une

et un boisseau de froment ; les habitants, n'ayant pu les livrer au receveur parce que la récolte avait manqué, donnèrent pour s'acquitter de cette charge 19 francs 10 gros.

B. 1760. (Volume.) — In-folio, 150 feuillets; parchemin.

1466-1467. — Compte de Jean Druet, receveur général des finances du duc de Bourgogne. — Lettres patentes relatives à l'office de receveur et de trésorier émanées de Philippe et de Charles son fils.—Guillaume de Luxeuil, seigneur de La Cueille et de Savigny-en-Revermont, et Anne de La Chambre, sa femme, reçoivent du duc 400 fr. pour « l'entretien et le gouvernement de damoiselle » Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avait fait amener » dans l'hôtel desdits seigneur et dame, jusqu'à ce que » Guillaume de Luxeuil, leur fils et ladite demoiselle Cathe» rine, soient en âge compétent pour accomplir le mariage » d'eux deux. » — 3,000 francs, monnaie royale, donnés par le duc de Bourgogne à madame Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Clermont et de Forez et dame de Beaujeu.

B. 1761. (Volume.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1467. — Compte de Jean Druet, conseiller du duc et son receveur général. — Dépenses faites pour le tombeau de Jean sans Peur aux Chartreux de Dijon. — La Chambre des Comptes et ses archives restèrent cette année cinq mois à Talant, à cause de la peste qui était à Dijon.—Les membres de la Chambre des Comptes se transportent de Talant à Auxonne où étaient le président et les gens du Conseil du duc, pour le fait d'une journée, qui devait être tenue avec les grands seigneurs de Bourgogne, pour la levée qu'on y devait faire d'une armée destinée à aller à Liége. — Délibération avec les nobles sur ce qu'il y a à faire contre les gens du Roi et autres gens de guerre qui assiégeaient la place de Cusey.

B. 1762. (Volume.) — In folio, 129 feuillets; parchemin.

1467. — Compte de Jean Druet, receveur général des finances du duc. — Recette du bailliage de Dijon : — « De » Estienne Chambellan, receveur du bailliage de Dijon, » néant, car il ne s'est point voulu obliger, ni faire estat de » la recette de cette présente année pour ce que la dépense » excède la recette. » — Dépenses de l'artillerie du duc de Bourgogne. — Simon Andrieu, fondeur de bombardes, de serpentines et de coulevrines; — Jacques Bonne, écuyer, garde de l'artillerie à Dijon ; — à Pierre Angelin, mercier de Dijon, 18 gros et demi pour ses peines d'avoir fait cinquante livres de poudre à canon, pour laquelle on lui avait fourni le soufre et le salpêtre (cette poudre était destinée à l'essai des serpentines).

B. 1763. (Volume.) — In-folio, 260 feuillets; parchemin.

1467-1468. — Compte de Jean Vurry, trésorier du comté de Bourgogne pour les bailliages d'aval et de Dôle, et aussi pour la châtellenie de Gray. — Perrin Darcon de Vuillafans, condamné à une amende de 45 sous pour avoir parlé irrévéremment du scel du duc de Bourgogne.—Gages des gardes des châteaux de ce bailliage. — Étienne de Saint-Maurice, capitaine du château de Pontarlier, chargé par le duc Charles d'y faire bon guet et soigneuse garde nuit et jour; de contraindre à faire garde tous ceux et celles qu'il appartiendra. — Huguenin Morel, capitaine de Rochefort; — Jean Dandelot, capitaine de Montmirey, à la place de très-haut seigneur messire de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne.

B. 1764. (Volume.) — In-folio, 144 feuillets; parchemin.

1468-1469. — Compte de Jean Pillet, trésorier de Vesoul. — Aumône de 100 sous estevenans donnés à messire Guillaume Marley, curé de Pensey, à titre de chapelain de la chapelle du château de Vesoul ; — 23 livres aux religieuses de Baumes; 50 sous aux religieuses de Batans. — Revenus à Luxeuil, cédés au duc de Bourgogne par le roi Charle VII, aux termes du traité d'Arras.

B. 1765. (Volume.) — In folio, 203 feuillets; parchemin.

1468-1469. — Compte de Jean Vurry, trésorier du bailliage d'aval et de la châtellenie de Gray. — Copie des lettres patentes du duc Charles, qui le continue dans son office. — Claude de Vaudrey, fils d'Antoine, seigneur de L'Aigle et châtelain de Montmorot. — Simon de Quingey capitaine du château de cette place. — Jean Lanternier, barbier et valet de chambre du duc, son châtelain de Gray, — Jacques de Falerens, écuyer d'écurie du duc, châtelain de Poligny; —Guillaume de Vaudrey, seigneur de Colluon, capitaine de Joux.

B. 1766. (Volume.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1468-1473. — Compte de Jean Vurry, pour la recette de la gruerie de la Comté de Bourgogne en la trésorerie de Dôle, pour six années consécutives. — Parcours dans les bois, — pêche des étangs, — amodiation des moulins, — vente des écorces et du bois mort, — droits de l'affouage. — amendes pour délits forestiers.

B. 1767. (Volume.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1469-1470. — Compte de Jean Pillet, trésorier de Vesoul et receveur des revenus de Luxeuil. — Les habitants de Sainte-Marie, près Luxeuil, donnent annuellement, le lendemain de Noël, pour leur affouage dans les bois de Montmirail, chaque fois 2 deniers, qui se payent par moitié au duc de Bourgogne et à l'abbé de Luxeuil. — Les habitants payent chaque année 8 livres estevenans, que se partagent lesdits abbé et duc de Bourgogne; — il avait aussi la moitié des revenus de la prévôté de Luxeuil.

B. 1768. (Volume.) — In-folio, 225 feuillets; parchemin.

1469-1470. — Compte de Jean Vurry, trésorier de la Comté, pour les bailliages de Dôle et d'aval et pour la châtellenie de Gray. — Le prévôt de Quingey, Oudot Moussardet, reçoit 9 francs du trésorier pour les frais qu'il avait faits pour faire exécuter un nommé Fransquin d'Ypres en Flandre, convaincu d'homicide devant le lieutenant du bailli de Dôle. — Revue de gens d'armes des nouveaux venus dans la compagnie de M. de Châtel-Guyon et de M. le bailli d'aval. — Gages du bourreau du bailli d'aval, appelé Robinet Roguet, de Péronne. — Messageries et missions : un sergent du duc, en décembre 1469, porte des lettres du duc Charles aux vassaux du comté, auxquels il ordonne de se mettre en armes et de faire guet et garde, nuit et jour, dans toutes les bonnes villes et forteresses.

B. 1769. (Cahier.) — In folio, 42 feuillets; parchemin.

1461-1472. — Compte de Jean Vurry, trésorier de Dôle. — Pension à vie de Tristan Dubiez, autrefois varlet des sommiers du duc; — dépenses communes : indemnité au lieutenant du capitaine d'Orgelet, du substitut du procureur et aux quatre sergents qui ont gardé les quatre foires d'Orgelet; — frais desdits officiers qui sont allés à Menay *garder la fête*, le jour de l'Ascension. — Ciment destiné à réparer une citerne; il est composé de tuiles pilées, dans lesquelles on jette trois pintes de vinaigre et 6 douzaines d'œufs.

B. 1770. (Volume.) — In-folio, 193 feuillets; parchemin.

1471-1472. — Compte de Jean Vurry, trésorier de Dôle. — Recette de La Colonne, Ornans, Bolandoz, Salins, Orchamps, Augerans, Lavans, Gendrey, Thoulouse, Arbois, Pupillin, Montagny, Frasans, Quingey, Rochefort, Valempolières, Gray, Montmirey. — Recette des clergies: recette des produits des châtellenies et des exploits de justice. — Dépense pour la garde des châteaux, pour servir des rentes perpétuelles et des pensions à vie; pour payer les officiers, les réparations à faire dans les châ voyages des sergents, et pourvoir aux frais Recette en blé, vin, cire, poules et huile.

B. 1771. (Volume.) — In-folio, 204 feuillets;

1472-1473. — Compte de Jean Vurry, les bailliages de Dôle et d'aval et aussi pour la châ de Gray. — Amodiation du péage d'Augerans à la pour 10 livres de 17 sous 6 deniers le franc. — ture chargée de 24 pierres paie 8 sous et drap de couleur 8 deniers; un gris 4 deniers; harengs 10 deniers; un cent de cire 12 deniers; cheval 8 sous; le bâton d'acier 4 deniers; un tuiles rouges pour couvrir un four est payé 2 fr niers.

B 1772. (Volume.) — In-folio, 114 feuillets;

1473-1474. — Compte de Jean Pillet secrétaire du duc de Bourgogne, trésorier de bailliage d'amont. — État comparé des divers de Jussey, Charrey, Vèvre, Montjustin, Montbozo Châtillon-lez-Besançon, Cromary, Chaux, Vesc chette. — Exploits de la prévôté de Jussey amodi estevenans. — Chaque chef de famille, à Arbe annuellement 12 deniers au duc de Bourgog garder leurs personnes et leurs biens; les veuv nent que 6. — Le trésor perçoit 20 sous 6 d venans, y compris la contribution de cinq veuv avait donc à cette époque 20 feux.

B 1773. (Volume. — In-folio, 498 feuillets; pa

1473-1474. — Compte de Jean Vurr général du duc de Bourgogne, trésorier des gue paiement des gens d'armes des ordonnances d'autres troupes levées pour la sûreté du pa pour achat d'artillerie et frais de garde. — Cop de Jean Joard d'Échevannes, chef du Conseil du Parlement de Bourgogne; de Philippe Pot, La Roche, chambellan; de Guillaume de Clug taire du Saint-Siége, maître des requêtes du Claude de Dinteville, seigneur d'Echanay qui, au donnent à Jean Vurry ses lettres de commissi des lettres de Charles, duc de Bourgogne, p il donne aux officiers de son Conseil précités nommer les officiers des recettes; copie des ducales pour la recette et la gestion des 6,420 florins d'or donnés aux bourgmestres et

Brissac, en Allemagne, pour le rachat de la
e Brissac.— Artillerie menée en l'armée du duc,
nquête de la place d'Artembourg, au pays de Fer-
Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, con-
e cent lances ; Philippe de Chaumerges et Jean
chefs *d'escadre* de la compagnie de cent lances
Villarnoux. — Jacques de Visque, comte de
tin, capitaine italien, reçoit 6,071 francs, pour
solde de sa compagnie. — Indemnité à un
i avait taillé cinquante pierres en forme ronde
au service de la grosse bombarde en fer. — Le
es fait venir l'artillerie de Flandres, près Mont-
our l'employer contre les Ferrettois révoltés. —
l'Autun reçoit l'ordre de lever le ban et l'arrière-
la défense du pays.

774. (Volume.) — In-folio, 452 feuillets; parchemin.

-1476. — Compte de maître Drue d'Échenon,
du duc Charles et receveur de son épargne.
rge fut abolie par Philippe le Bon, rétablie par
Charles et rendue à maître Drue d'Échenon. —
Parlement de Beaune, le 1er octobre 1474. —
elances, valet du maître des hautes œuvres de la
Dijon, reçoit 2 francs, pour avoir pendu à la haute
ux corps qui avaient été décapités sur la place
. — Maître Jean Lepage, maître de la haute jus-
on, reçoit 30 francs pour avoir exécuté cinq pri-
qui n'avaient aucun bien. — Un clerc de la chan-
le Bourgogne fait plusieurs vidimus de lettres de
aon, gouverneur général de Bourgogne pour le
rance, relatives à la recette des restes des impôts.
compagnons de guerre, serviteurs du duc de Lor-
nemis du duc de Bourgogne, sont arrêtés au bail-
a Montagne, « reconnus espéurs de grands chemins
les bois. » — Quatre autres prisonniers, arrêtés
même bailliage, sont amenés à Dijon avec leurs
par Jean Lelièvre, lieutenant du bailli de La Mon-
exécutés.

1775. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

-1475. — Compte de Jean Pillet de Loisy, tré-
Vesoul. — Les héritiers de Jean de Villegaudry
és aux assises du bailliage à une amende arbitraire
es estevenans, pour avoir, par l'intermédiaire de
Pauvrepré, « battu jusqu'à mort » Jean Sanctus, de
ry, qui était en la garde du duc de Bourgogne. —
Tourlet condamné à une amende de 10 livres este-
u profit du duc, pour avoir voulu battre de nuit le
procureur ducal. — Pierre Damandans, curé de Pin, condamné à la même amende, pour avoir ajourné à la Cour de Besançon plusieurs sujets du duc de Bourgogne.

B. 1776. (Volume.) — In folio, 163 feuillets; parchemin.

1474-1493. — Compte de Jean de Noidan, commis à la recette des restes des amendes adjugées par les Parlements de Beaune et Saint-Laurent; — lettres de commission données par Louis XI, le 4 décembre 1477; — de Charles VIII confirmant cette nomination, et contresignées par le comte de Clermont, Baudricourt, gouverneur de Bourgogne. — État des gages des officiers de la Chambre des Comptes du Roi. — Philippe de Faletans, maître extraordinaire de cette Chambre.

B. 1777. (Volume.) — In-folio, 266 feuillets; parchemin.

1475. — Compte de Girard Duban, trésorier du bailliage de Dôle. — Terrain de 100 journaux, situé sur le territoire de Poligny, au lieu dit ès Toppes, joignant les terres arables de cette ville et au bois de Vèvre, appartenant au duc de Bourgogne, ne produisant rien, parce que une partie a été envahie par quelques habitants qui prétendent la tenir en franchise; la commune veut s'approprier une autre partie pour faire pâturer le bétail, et personne ne veut prendre le reste à cens ou en amodiation. — Garde des châteaux de Montmorot par Gauthier Des Échelles, capitaine. — Simon de Quingey, capitaine et châtelain de Quingey ; — Guillaume de Rochefort, seigneur de Pluvault, capitaine et châtelain de Rochefort.— Pension de 900 livres 40 gros, monnaie de Flandre, payée à Jean, bâtard de Bourgogne, dit le Pauvre Jean.

B. 1778. (Volume.) — In-folio, 294 feuillets; parchemin.

1476-1477. — Compte de Jean Vurry, receveur général des finances en Bourgogne.— Lettres de provision données par Louis XI. — Déclaration : « Est à savoir que « le premier jour de février 1476, par messieurs de « Trémouille, seigneur de Craon, Charles d'Amboise, sei- « gneur de Chaumont, fut prinse possession du duché de « Bourgogne, pour le Roi nostre sire, auquel ledit duché « estoit advenu par le trépas de feu monseigneur le duc « Charles de Bourgogne, et avec les dessus ditz, monsei- « gneur d'Albi et monsieur le prince d'Oranges. Et succes- « sivement audit mois, fut aussi par les dessus ditz prins « possession du comté de Bourgogne, du comté d'Auxonne, « terres d'outre-Saône et ressort de Saint-Laurent. Assez « tost après furent en rébellion et désobéissance à l'en- « contre du Roi, comme encore sont. » — État des frais

faits pour la garde des places : — monseigneur de Baugy, capitaine de M. de Blancasfort et autres compagnons de guerre, au nombre de cinquante, mis en garnison dans la ville de Dijon, reçoivent ensemble, pour leurs gages du mois d'août 1477, la somme de 250 francs. — Ils certifient qu'ils ont nuit et jour veillé à la sûreté de cette place par l'ordre de messire Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, gouverneur pour le Roi à Dijon. — Etienne Millet, Jean Grasset et d'autres compagnons d'armes, mis en garnison, soit à Dijon, soit au château de Vergy ; Jean Dichphil, chevalier anglais, mis en garnison au château de Saulx-le-Duc avec d'autres compagnons.

B. 1779. (Volume.) — Petit in folio, 218 feuillets ; papier.

1477. — Etat général des restes de comptes dus par divers receveurs de la province au moment où Louis XI entra en Bourgogne. — Lettres de la commission pour cette recette données à Jean de Noidan par Pierre Symart, conseiller du Roi et général de toutes ses finances en Bourgogne.

B. 1780. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets ; parchemin.

1477. — Compte de Jean Vurry, conseiller du Roi et son receveur général en Bourgogne, pour deux mois et demi seulement. — Pension de 200 livres que le duc de Bourgogne décédé payait à damoiselle Simonne Sauvegrain, « mère de lait » dudit duc, réversible sur les hoirs en ligne directe de ladite Simonne, demeure anéantie, parce qu'elle habite en Flandres, tenant le parti contraire au Roi. — La châtellenie de Talant ne produit rien à la couronne, parce que Louis XI en a donné les revenus à Jean Ragnier, trésorier de Normandie. — Hector de Monténard, écuyer, garde le château de Rouvres avec 22 hommes de guerre à cheval au mois d'octobre 1477.—État des pensions payées par le dernier duc. — Les deux cadrans solaires de la Chambre des Comptes, presque entièrement effacés, sont repeints. — 100 mortes payes au château de Talant.

B. 1781. (Volume.) — In folio, 183 feuillets ; parchemin.

1477-1478. — Compte de Jean Riboteau, conseiller du Roi, receveur général de Bourgogne. — Copie des lettres de cette commission donnée par Louis XI, le 6 janvier 1477, pour que la Chambre des Comptes se conforme « sans » aucune difficulté faire » à ses dispositions. — Lettres du Roi qui charge le même Jean Riboteau de tenir la liste des noms des gens des compagnies de l'ordonnance étant en Bourgogne qui ne se trouvent pas aux revues. — Lettre de Louis XI qui nomme Jean Riboteau payeur des mortes-payes ;— lettre de Charles d'Amboise donnant au même la recette des deniers de l'artillerie. — La recette est nulle pour Dôle, Besançon, Pontarlier, Joux, Orgelet, Monnet, Salins, Bracon, Châtelbelin, Vesoul, Faucogney, parce que les habitans desdits lieux tiennent le parti contraire au Roi. — Frais de l'artillerie, pour la fabrication de la poudre et le charroi des canons. — Anceau Jellon, chevaucheur de l'écurie du Roi, va le trouver, de la part du gouverneur de Bourgogne, pour lui porter des lettres qui lui apprenaient la défaite des Allemands par M. le sénéchal de Toulouse et sa compagnie, quand ils revenaient de Dijon, au mois de décembre 1477. — Louis XI fait une pension de 4,000 livres à Philippe Pot.

B. 1782. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets ; parchemin.

1477-1481. — Compte de Jacques Badewilz, receveur de l'épargne et des confiscations en Bourgogne. — Confiscation des biens de Guillaume de Glorienne, de Huguenin de Brégilles, de Jean de Malpas d'Auxonne, de Claude Girard, tonnelier, d'Etienne Vilart, éperonnier, et autres qui tenaient le parti contraire au Roi.

B. 1783. (Volume.) — In-folio, 225 feuillets ; parchemin.

1478-1479. — Compte de Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne. — Enlèvement d'une verrière aux armes de Bourgogne à la Chambre des Comptes de Dijon, à la place de laquelle on en met une « aux armes du Roi, » de l'ordre de Saint-Michel, du Dauphin et autres. » — Louis XI fait une pension à Charles de Saint-Seine et à Étienne Berbisey, licenciés en droit, pour les services qu'ils ont rendus et rendent chaque jour à Sa Majesté. — Faux monnayeurs décapités. — Six bannières de taffetas vert confectionnées, portant fleurs de lis, envoyées au gouverneur à Auxonne, au mois de juin 1479. — Visite faite, par ordre du Roi, de tous les villages des environs de Dijon, pour savoir s'il n'y a pas d'épidémie.

B. 1784. (Volume.) — In folio, 559 feuillets ; parchemin.

1480-1482. — Compte de Guillaume Bassant de Besançon, commis à la recette de la trésorerie de Vesoul pour deux ans. — Lettre de commission donnée par la Chambre des Comptes de Dijon. — État comparé des diverses mesures locales pour la recette de Jussey.

B. 1785. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets ; parchemin.

1480-1485. — Compte de la gruerie de la Comté de

Bourgogne, dans les limites de la trésorerie de Dôle, pour six années. — Philibert de La Plâtrière, seigneur Des Bordes, gruyer du comté; — Jean Morans, procureur général de cette gruerie.

B. 1786. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1481-1482. — Compte de Guillaume Boudier, trésorier de Dôle. — (Les revenus sont donnés à diverses personnes.) — Le domaine ne perçoit pas de vins à Arbois, parce que c'est M. de Châtel-Guyon qui les prend; — rien des dîmes à Poligny, parce que M. d'Albijoux les a; — rien de celles d'Ornans et de Montmirey; elles sont à MM. Gevry frères, à qui le Roi les a données; — rien de Gray; c'est M. de Hochberg qui en fait son profit; — rien de Rochefort; M. de Buxy en a les droits; — rien de la châtellenie de Quingey; elle est entre les mains de Pierre d'Aulx. — Les habitants de Cressey-lez-Dôle donnent annuellement au Roi 20 bichots d'avoine pour leur usage dans la forêt de Chaux.

B. 1787. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1481-1483. — Compte de Réné Fremiot, receveur des confiscations. — Lettres de pouvoirs. — Tous les biens d'Augustin Chaine confisqués au profit du Roi, dont il ne suivait pas le parti; — ceux de Nicolas Champion, de Pagny-sur-l'Ognon, pour semblable cause. — Le Roi donne à l'abbaye de Saint-Claude les vignes de Chenôves, sans que ces religieux payent au trésor le droit de nouvel acquêt. — Louis XI donne à Notre-Dame de Cléry son vignoble de Beaune, avec le même affranchissement.

B. 1788. (Cahier.) — In folio, 95 feuillets; parchemin.

1482-1483. — Compte de Guillaume Bassand de Besançon, receveur de la trésorerie de Vesoul. — La recette est nulle à Jussey, parce que le Roi en a donné les revenus à Bertrand de Lyon, capitaine de Coissy; — à Pont-sur-Saône, Charrey, Vèvre et Vesoul, parce qu'il les a donnés au maréchal de Bourgogne; — à Montjustin, parce qu'il les a donnés à M. de Beauchamp; — à Montboson, parce qu'il les a donnés à Artus de Vaudrey; — à Fondremont et à Luxeuil, parce qu'ils sont donnés à Jean de Neuchâtel; — à Baumes et à Clervaux, parce que les revenus sont pris par le comte de Montbéliard; — à Châtillon-lez-Besançon, parce que le Roi les abandonnés à Guillaume d'Oisellet, seigneur de Villerchemin; — à La Rochette, parce que Bertrand de Lyon, capitaine de Croissy, les prend.

B. 1789. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1483-1484. — Compte de Guillaume Bassand, trésorier de Vesoul. — Louis d'Amancé reçoit 83 livres 6 sous pour une rente de 100 florins qu'il tenait en fief du duc de Bourgogne, au rachat de 1,000 florins. — Les gages des capitaines ne sont point portés en dépense; ils sont à la charge des seigneurs qui tiennent les châtellenies.

B. 1790. (Volume.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1483-1484. — Compte de Guillaume Boudier, trésorier de Dôle. — Les revenus de Montmorot sont donnés à Guillaume, seigneur de Vergy et de Champlitte. — Hugues de Châlon, seigneur de Châtel-Guyon, jouit des revenus d'Arbois. — Julien de Thou est receveur de Rochefort. — M. de Baudeville, maréchal de Bourgogne, a les revenus de Gray. — Les tailles de La Colonne sont l'objet d'un procès entre Guy Dusye, seigneur de Villette et de Vaudrey, d'une part, et Girard de Longvy, seigneur de Gevrey, de l'autre. — Les revenus et l'usage des tours, jardins et dépendances du château de Dôle, sont donnés par le Roi, le 15 décembre 1483, à Claude Vivant, clerc, geôlier et garde du châtel et des prisons.

B. 1791. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1483-1485. — Compte de Guillaume Langeolet, receveur général des deniers de l'épargne pour toute l'étendue de la Bourgogne, consistant en droits de successions, d'aubaines, d'épaves, d'amortissements, d'anoblissements, d'affranchissements, de légitimations et de confiscations. — Le trésor reçoit 80 livres tournois du chapitre de Beaune pour droits d'amortissement de 16 livres tournois de rente à lui données par Jean Bourgeois pour une fondation de messes. — Les héritiers de Philippe Machefoin donnent 150 livres tournois pour amortissement d'une rente de 30 livres donnée à l'église de Rouvre.

B. 1792. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1484-1485. — Compte de Guillaume Boudier, trésorier de Dôle. — Lettres de provision données par Charles VIII. — Transport de la seigneurie d'Orchamp, fait à Claude de Vaudrey, seigneur de l'Aigle, le 10 février 1477, par le prince d'Orange, lieutenant général et gouverneur de Bourgogne, au nom de sa cousine et belle-mère, Marie d'Autriche et de Bourgogne. — Claude de Vaudrey engage cette seigneurie pour aider cette princesse dans ses affaires, sauf les terres de la Loye, Montmirey, Lavans. — Charles VIII, malgré l'édit de réunion des parties du do-

maine, laisse à ce seigneur la jouissance de La Loye, Rochefort, Pontarlier, Orchamp, Lavans, Frasnes.

B. 1793. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1485-1488. - Compte de Jean Johanneau, conseiller, maître des comptes du Roi à Dijon, receveur général des deniers provenant des amortissements faits dans toute l'étendue de la province. — Tableau de la valeur des monnaies d'or et d'argent qui avaient cours à cette époque. — L'écu au soleil valait 24 gros, et l'écu du Roi à la couronne 22. Le salus, le ride, le réal, le ducat valaient chacun 2 francs. Le vieil écu, le franc à pied, le franc à cheval, valaient chacun 23 gros. Le noble Édouard valait 4 fr.; le noble de Bourgogne 3 francs 10 gros; le noble à la rose 4 francs et demi. Le florin du Rhin et le florin à la croix Saint-André valaient chacun 18 gros. Le florin au *trech* (sic) 18 gros et demi; l'Angelot 3 fr.; l'Henricus de Castille 2 francs et demi; l'Alphonsin 3 francs; le lion 28 gros, et le florin du chat, 10 gros et demi; le Guillermus 18 gros; l'écu de Guyenne, l'écu de Savoie au *Fert*, l'écu de Toulouse, l'écu de Tournay sans *Fert*, l'écu de Foix à l'épée, valaient chacun 22 gros. L'écu d'Aragon valait 16 gros; le florin d'Avignon 8 gros; le Piètre 14 gros; le Philippus 11; le Johannus 15; l'écu de Foy à la vache 23; enfin le mouton de Montpellier 13. Les monnaies blanches étaient le grand blanc de Jacques Cœur, qui valait 7 blancs; le grand blanc de Savoie, qui en valait 12; la plaque, qui en valait 3; la pièce de six blancs du coing de Bourgogne, qui en valait 6; le carlin, qui valait 22 engrognes; le tétart de Milan, qui valait 5 gros et demi; les doubles quarts de Maximilien, dits hallebardes, qui valaient 6 deniers tournois. Le petit quart valait 2 engrognes; le Wispainz, 1 blanc; et le grand blanc de Savoie 2 blancs.

B. 1794. (Volume.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1486-1494. — Compte de Gauthier Damas, receveur général des deniers provenant des droits de successions, d'épaves, d'amortissements, de légitimations et de confiscations. — Lettres de provision données, les unes par Charles VIII, les autres par Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, lieutenant général de Bourgogne.—Les biens de Pierre Michel et d'Antoinette, sa femme, confisqués et donnés à Antoine de Baissey, écuyer, seigneur de Longecourt, en considération des grands services qu'il a rendus au Roi; — les biens de Robin Barbier, pâtissier, qui depuis longtemps était du parti contraire au Roi, confisqués et donnés, par le gouverneur de Bourgogne, le 13 septembre 1486, à Hugues Villelme, sieur de Montbardon, bailli des foires de Châlon-sur-Saône, pour les bons services rendus au Roi dans ses guerres.

B. 1795. (Volume.) — In folio, 110 feuillets; parchemin.

1487-1488. — Compte de Jean Bataille, trésor de Dôle. — Lettres de commission, données par Jean Baudricourt, lieutenant général et gouverneur de Bo gogne. — Les habitants de Cressey-lez-Dôle sont libé pour cinq ans de la redevance de 20 bichots d'avoine commencer de la Saint-Martin 1485, ainsi que les habita de Vitreux, à cause de leur pauvre situation. — Arbois produit rien, parce qu'il est à Hugues de Châlon; — ri Quingey, parce qu'il est à Simon de Quingey, seigne de Ramboillon; — rien Rochefort, qui est à Claude Vaudrey; — rien Gray, — que possède Philippe de Ho berg, seigneur de Baudeville, maréchal de Bourgog

B. 1796. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1487-1488. — Compte de Guillaume Bassand, t sorier de Vesoul. — État comparé des mesures des div lieux de ce bailliage. — Baumes et Clervaux ne produis rien, parce que les revenus en ont été donnés au comte Montbéliard. — Les dépenses sont aussi à peu près null

B. 1797. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1487-1489. — Compte de Jean Bataille, recev des deniers de la gruerie dans les limites de la tré rerie de Dôle.—« Du pasnage des porcs mis et emboich « es bois de La Colonne en l'an de ce compte, dont l « doit pour chacun porc 12 deniers; et quant aux porcs « norrin des habitants de ladite terre, ils n'en doivent ri « Néant pour l'an de ce compte, pour ce que es bois n'a « aucun gland ne paisson comme appert par le contrôle

B. 1798. (Volume.) — In-folio, 100 feuillets; parchemin.

1488-1490.—Compte de Jean Bataille, trésorier d Comté, pour les bailliages de Dôle et d'aval, et pour la c tellenie de Gray. — Orchamp ne produit rien, parce q Claude de Vaudrey, seigneur de L'Aigle et de Chilley, tient avec les revenus de Lavans, de La Loye, de Montr rey et de Rochefort, par vertu de lettres du Roi et de p sieurs autres. — A Blandans, plusieurs pièces de terr appelées Les Taches de Champagne, sont tenues par Ch les de Vautravers.

B. 1799. (Volume.) — In folio, 200 feuillets; parchemin.

1488-1489. — Compte de Jean de Noidan, recev des amortissements e nouveaux acquêts. — Lettres pouvoirs donnés par Jean de Baudricourt, gouverneur Bourgogne. — Dons réc mpenses: haut et puissant

gneur Philippe, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, reçoit 2,144 livres tournois, sur 4,000 écus d'or, en vertu de lettres du Roi de 1491, outre sa pension, pour l'aider à supporter les frais qu'il est obligé de faire « à l'entour du Roi continuellement employé à la conduite d'icelui seigneur et de son royaume. »

B. 1800. (Volume.) — In-folio, 226 feuillets; parchemin

1489-1490. — Compte de Jean Riboteau, conseiller du Roi, receveur général de ses finances en Bourgogne. — Guillaume Delacroix, un des trésoriers des guerres, reçoit 15,907 livres tournois pour payer des gens d'armes. — Dans cette somme est comprise l'augmentation de 100 sous par mois par quarante hommes, en chaque compagnie de cent lances, afin d'éviter la pillerie, et faire observer les ordonnances faites à ce sujet. — Jean Legendre reçoit la même somme, qui doit avoir la même destination. — Jean Saumaire, payeur des édifices et ouvrages des châteaux de Dijon, Beaune et Auxonne, reçoit 5,000 livres à compte sur 8,000, qu'il doit employer encore à ces fortifications. —300 livres pour le payement de 300 arquebuses, de deux canons, de deux coulevrines que le Roi a fait faire pour ses places de Bourgogne et de Champagne. — Claude Chandie, gouverneur d'Auxerre, meurt en 1490, et a pour successeur Henri Le Rotier.

B. 1801. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1489-1490. — Débris d'un compte de Guillaume Bassand, de Besançon, pour les recettes de Baumes-les-Nonnains et Châtillon-le-Duc ou lez-Besançon, membres de la trésorerie de Vesoul.

B. 1802. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1489-1490. — Compte de Jean Bataille, trésorier de Dôle, pour la recette et la dépense de la gruerie. — Vente des écorces de la forêt de La Colonne, des bois d'aval et des bois au Ban.

B. 1803. (Volume.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1489-1490. — Compte de Jean Bataille, trésorier général de Dôle. — Les habitants d'Annoire, pour leur garde, donnent au Roi, à la Saint-Martin d'hiver, 100 livres de cire. — Guyot d'Ornans, de Domblans, paye au Trésor 20 sols pour le scel du testament de sa femme, dont il hérite.—Gardes des châteaux : à Ornans, Besançon, Philibert ; —à la tour de Blandans, Henri Maître;—Jean Bonnier, secrétaire du Roi et procureur général au bailliage d'aval; — Michel Thiébaut, dans celui de Dôle. — Jean Le Blond, conseiller du Roi et son avocat fiscal.

B. 1804. (Volume.) — In-folio, 235 feuillets; parchemin.

1492-1493. — Compte de Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne. — Louis de Ponchier, secrétaire du Roi, chargé du payement des Suisses et des autres frais de guerre. — Simon Balavoine, préposé aux payements des réparations qui se font à la ville de Gray; — Hector de Sallazar, seigneur de Saint-Just, gouverneur d'Auxerre; — Henri Chambellan, général des monnaies en Bourgogne. —Artillerie : organisation de la grosse bande de l'artillerie, que le Roi prépare pour résister aux entreprises du roi des Romains, et de son armée en la Comté de Bourgogne, au mois de décembre 1492. — On mène d'Époisse-en-Auxois huit pièces d'artillerie, appelées faucons, appartenant au marquis de Hochberg, maréchal de Bourgogne, à Gray, pour défendre cette ville contre le roi des Romains, où se trouvait le maréchal de Neuchâtel et de Vergy avec beaucoup de gens de guerre, pendant les mois de décembre et de janvier. — On mène d'Auxonne à Gray 3 *caques* de poudre, 20 arquebuses, 500 plombées, 1,200 livres de plomb, 100 piques ferrées, du fil de botte pour faire des cordes d'arbalètes, 2,000 traits empennés de bois et ferrés, des chausse-trapes. — Frais faits pour mener à Auxonne des pièces d'artillerie de Dôle et de Gray, quand ces villes furent remises au prince d'Orange pour les garder jusqu'à ce que le roi des Romains ait juré le traité de paix. — Guillaume Mailloche, capitaine du château de Dijon, et Jacques de Dinteville, capitaine de celui de Beaune. — Réparations au château de Bracon-sur-Salins, qui fut assiégé et fort battu d'artillerie par le roi des Romains, pendant les mois de janvier et février 1492. — Un moulin à cheval est mené de Mâlain au château de Bracon. — Réparations aux fortifications de Dôle.

B. 1805 (Volume.) — In-folio, 181 feuillets; parchemin.

1493-1494. — Compte de Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne. — Le château de Talant reçoit la Chambre des Comptes de Dijon, à cause de la mortalité qui régnait dans cette ville. — Le receveur général donne au Roi, à Lyon, 1,500 livres tournois, pour employer à ses plaisirs et affaires. — Ravitaillement des châteaux de Dijon, de Beaune, d'Auxonne et de Semur. — Antoine de Baissey, bailli de Dijon, a 2,000 livres tournois de gages, dans lesquelles sont comprises les indemnités accordées pour l'enlèvement de 1,000 livres viennoises, qu'il avait sur la saunerie de Salins, par ordre du Roi.—Charles de La Vernade, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, vient en Bourgogne

pour assister, au nom du Roi, à l'assemblée des États de cette province, convoquée à Semur en Auxois, au mois d'octobre 1493. — 100 sols sont donnés sur le Trésor à Antoine de Choisy, en aumône, pour l'aider à vivre et à payer les chirurgiens qui avaient taillé et ôté la pierre à un de ses petits-fils. — Secours donnés à Humbert de Villeneuve, écuyer, pour l'aider à supporter les frais occasionnés par la blessure qu'il avait reçue au château de Bracon, assiégé par le roi des Romains. — Les États de Bourgogne, qui devaient se réunir à Beaune, sont contremandés et assemblés à Semur. — Philippe Le Monayer et Jean Moingin, châtelain de Chenôve, par ordre du lieutenant général du Roi en Bourgogne, vont, dans la compagnie du prince d'Orange, sire de Châtelguyon, de Dijon à Poligny et à Grimont, pour retirer des archives toutes les lettres et tous les titres qui pourraient être utiles aux intérêts du roi de France. Ce voyage a lieu au mois d'août 1493, en temps d'éminents périls et au grand danger de leurs personnes, à cause des gens de guerre, brigands et autres mauvaises gens qui étaient encore dans la Comté. Ils obtinrent d'Étienne Vincent, garde des archives, des lettres qui constatent que le Roi peut prendre, chaque année, 1,000 livres viennoises sur la saunerie de Salins. — Jacques Godran fait le voyage de Lyon au mois d'août 1494, pour porter au Roi le serment de féauté des habitants de Dijon et celui relatif à la paix d'Espagne.

B. 1806. (Volume.) — In-folio, 225 feuillets; parchemin.

1494-1495. — Compte de Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne. — Le duc de Bourbon et d'Auvergne, lieutenant général du Roi, « qui lors estoit en voyage de sa « conqueste du royaulme de Naples, » fait réparer la ville et le château de Talant sur les fonds de l'octroi fait au Roi, au mois de janvier 1494, par les États de Bourgogne. — 2,500 livres de plomb en saumons, employées au château de Talant, au mois d'avril 1495, et payées à raison de 27 livres le millier; — 1,200 livres de fer, de la forge de Moloy, pour la même destination, payées 23 sous 4 deniers tournois les cent livres. — On amène à Talant, d'Auxonne, deux gros canons, deux faucons et autres objets d'artillerie.

B. 1807. (Cahier.) — In folio, 124 feuillets; parchemin.

1494-1506. — Compte de Jean Marbœuf, receveur de l'épargne en Bourgogne, pour les deniers des amortissements, des anoblissements, des aubaines et des forfaitures. — Copie des lettres de pouvoirs, successivement accordées par Charles VIII et Louis XII. — Confiscation des biens d'Étienne Lenoir, marchand, demeurant à Dijon, lequel, contre le serment fait au Roi, s'est déclaré son ennemi rebelle, tenant parti contraire au château de Vergy, en 1498; — ces biens furent donnés par le maréchal lieutenant et gouverneur de Bourgogne à Gibus Du Poiseul, seigneur du Passage, lieutenant en la compagnie de M. de Monlyon; — ceux de Hugues et d'Antoine de Salins sont également confisqués avec ceux de Michel et Didier Mangerot, d'Odinet Godran, du boucher Jean Vault, de Lancelot de Vaudrey, de Pierre de Sainte-Croix, de Jacques de Florence, d'Étienne de Montrevel, de Guy d'Usye, d'Étienne Vurry, tous coupables d'avoir favorisé les ennemis du Roi et de s'être retirés en pays ennemis.

B. 1808. (Volume.) — In-folio, 213 feuillets; parchemin.

1495-1496. — Compte de Louis Siclier, receveur général du duc en Bourgogne. — Lettres de commission. — Frais faits pour acheter des maisons et des jardins, dont l'emplacement doit servir aux fortifications du château de Dijon. — Perrenot Rossignol vend au Roi, pour l'établissement des fossés du château de Dijon, 143 toises de cour, jardins et maisons. — Récompenses des maisons et jardins qui ont été pris et démolis, aux mois de janvier et février 1493, pour les fossés du château de Dijon du côté de cette ville.

B. 1809. (Volume.) — In-folio, 532 feuillets; parchemin.

1496-1498. — Compte de Louis Siclier, receveur général des finances du Roi en Bourgogne. — Lettres de provision, données par Louis XI. — Jean Saumaire, payeur des édifices, réparations et ravitaillement des places et châteaux de Bourgogne; — réservoirs en pierre à faire aux châteaux pour y garder l'huile, le sel, les chairs salées et autres provisions. — Frais pour la garde de certains gentilshommes, prisonniers au château d'Auxonne. — Francs-archers au château de Talant. — Charles VIII, à Lyon, le 4 mars 1496, reçoit des mains de son receveur général 1,000 livres tournois. — Le 25 juillet 1497, il en reçut 2,000 écus d'or, pour en faire ses plaisirs et volontés. — Le Roi fait demander qu'on lui achète, pour son château d'Amboise, les vins des terres qui touchent son vignoble de Germoles. — Jean Perard, canonnier, fabricant de plombées et de piques. — Philippe de Lenoncourt est capitaine du château de Dijon; — Jacques Dinteville, de celui de Beaune; — Antoine Du Buisson, commis à la garde et au gouvernement des provisions de celui d'Auxonne; — Antoine de Sargues, capitaine de Saulx-le-Duc; — Guillaume Langcolet, châtelain de Talant; — Guillaume de Cluzet, lieutenant au château de Beaune. — 300 livres tournois données à Jean de Châlon, prince d'Orange, pour le revenu de Rouvre que

Charles VIII lui avait donné. — Guillaume de Vergy reçoit sa pension de 2,000 livres, indépendamment des revenus de la seigneurie de Vergy qu'il tenait du domaine, et pour sa pension finissant le 30 septembre 1498. — Le conseiller Nicolas Bouesseau est envoyé par la Chambre des Comptes de Dijon vers le Roi, qui était à Lyon, pour lui faire des remontrances sur les grandes aliénations de son domaine.

B. 1810. (Volume.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1498-1499. — Compte de Louis Siclier, receveur général en Bourgogne. — On mande à 116 villages d'amener du blé et de l'avoine à Dijon, pour l'armée du Roi qui était en Bourgogne, en novembre 1498. — Le comte de Nevers, duc de Rethel et d'Auxerre, pair de France, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, pendant les mois de mai et septembre 1499, expédie divers chevaucheurs pour les affaires du Roi. — Jean, seigneur d'Aumont, de Couches, d'Estrabonnes, est désigné comme lieutenant du Roi en l'absence du gouverneur. — Défense faite aux habitants du comté d'Auxonne d'aller prendre du sel à Salins et de communiquer avec ceux de la Comté, attendu que la trêve n'est point communicative. — Plusieurs voyages secrets faits en Allemagne. — Le Roi donne à Marie de Savoie, marquise de Rothelin, 500 livres tournois pour le revenu de la prévôté de Saint-Gengoux et de Buxy, à elle donnée en échange de Montrichard. — Achat, pour le château d'Auxonne, de 4,000 sacs de charbon, par ordre du gouverneur de Bourgogne.

B. 1811. (Volume.) — In-folio, 168 feuillets; parchemin.

1499-1500. — Compte de Louis Siclier, receveur général de Bourgogne. — Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rethel, seigneur d'Orval, lieutenant général pour Louis XII, en Champagne. — Fonte, à Chaumont, des pièces d'artillerie pour garnir les places de Coiffy, Montigny-le-Roi et autres places fortes; — divers voyages faits pour résister aux entreprises du roi des Romains, qui, disait-on, réunissait des troupes dans le comté de Ferrette, pendant les mois d'août, septembre et octobre 1499. — Eynard de Lay, seigneur de Bellegarde, capitaine du château de Dijon. — Philibert de Choiseul, seigneur de Langres, capitaine de Langres. — Louis XII, étant à Lyon, fait acheter 244 pièces de vin de Tournus, de Châlon et de Beaune, pour les faire mener à Troyes pour la dépense qu'il voulait y faire, en recevant certaines grandes ambassades que devait lui envoyer, dans cette ville, le roi des Romains. — Le frère du marquis de Mantoue devait recevoir une pension de 1,200 livres sur le trésor de Louis XII; mais, parce qu'il ne vint pas au service du Roi, elle ne fut pas payée. — L'hôpital de Beaune reçoit 1,200 livres pour la réparation des dégâts faits par un incendie. — Humbert Le Goux, licencié en lois et en décrets, prévôt de Sussy, chanoine d'Autun et de Beaune, conseiller du Roi au Parlement de Bourgogne, surintendant du grand Hôtel-Dieu de Beaune. — Par ordre du Roi qui était à Chaumont-en-Bassigny, les officiers des finances, en Bourgogne, font faire des voyages en Allemagne, pendant les mois de juin et juillet 1499, pour découvrir les intentions du roi des Romains, dont les troupes, disait-on, étaient à Ferrette, dans le but de surprendre la ville de Langres. — Des chevaucheurs portent aux différents baillis des copies des lettres de la trêve faite avec le roi des Romains jusqu'au 1er mars 1500. — On défend l'exportation des blés en Bourgogne. — Divers villages du bailliage de Dijon amènent des vivres pour l'armée du Roi, dont une partie était dans cette ville, une autre devant Vergy, une autre à Fontaine-Française.

B. 1812. (Volume.) — In-folio, 126 feuillets; parchemin.

1499-1505. — Compte de Gauthier Damas, receveur des restes, après le décès de Jean de Noidan. — Lettres de provision. — Une somme de six livres est donnée aux frères Prêcheurs et Carmes de Dijon, qui ont excité le peuple, pendant le carême de l'année 1505, à prier Dieu pour la bonne prospérité du Roi, pour la Reine et tout le sang royal. — Louis XI donne pour dix ans, à Philibert Maigny, seigneur d'Uzelles, maître des comptes du Roi à Dijon, les revenus du péage de Mâcon, à dater de 1479.

B. 1813. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1500-1512. — Compte de Gauthier Damas, receveur des deniers des amortissements, anoblissements, affranchissements et des légitimations en Bourgogne. — Jean Aigneau, vicomte-maïeur de Dijon, paye au Trésor 150 livres tournois pour son anoblissement. — Hugues Courtois, maire d'Auxonne, en donne 300 pour le sien, et Pierre Dumay, de Beaune, 400 pour son anoblissement et celui de sa postérité, née et à naître. — Recettes provenant de droits payés pour naturalisations. — Noble Adrien de Vaudrey, seigneur de Courlaon, donne 80 écus pour avoir été habilité et naturalisé, et pour obtenir le droit de posséder des biens en France et en disposer.

B. 1814. (Volume). — In folio, 117 feuillets; parchemin.

1500-1501. — Compte de Guy Boutevent, receveur général de Bourgogne. — Voitures et achat de vins: 20 pièces de vin données au Roi à son entrée à Beaune, au mois de mai 1500, et menées à Lyon avec 138 autres

pièces qui furent embarquées sur la Saône; — vins destinés à être transportés à Troyes, les six derniers mois de 1500, parce que le Roi avait « alors délibéré aller en cette ville. » — Frais faits pour fortifier et armer Coiffy et Montigny-le-Roi, par ordre du Roi, qui était à Lyon, le 4 avril 1499. — Frais faits pour copier des ordonnances royales ayant pour but « de pugnir et corriger les mesu- « rants du sel non gabellé. »

B. 1815. (Volume.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1501-1502. — Compte de Guy Boutevent, receveur général des finances en Bourgogne. — Gardes des villes; — mort d'Eynard de Lay, seigneur de Bellegarde, lieutenant au château de Dijon pour le comte de Nevers, lequel lieutenant fut remplacé par Guyot de Chevigny. — Jean de Rouchignol, écuyer, sieur de Saint-Pierre, est préposé aux payements à faire pour travaux exécutés aux châteaux d'Auxonne, de Beaune et de Dijon. — Louis XII ordonne que son trésorier verserait 2,000 livres tournois pour contribuer aux frais des constructions de la Sainte-Chapelle, commencées par le duc de Bourgogne. — Le Roi donne 2,000 livres pour les fortifications de la ville de Dijon. — Guillaume Stuart, chevalier, seigneur d'Oison, reçoit 797 livres du Roi, « outre ses gages ordinaires et autres « pensions et bienfaits, » en faveur des bons et grands services qu'il lui a rendus en ses guerres, et même pour la conquête du royaume de Naples. — Frais divers pour réunir au domaine du Roi les seigneuries de Germoles, La Colonne, Cuisery, Sagey, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Aisey-le-Duc, et pour fixer les limites de la Bourgogne du côté du Bourbonnais. — Indemnités accordées à Philippe Guedon, qui avait festoyé et entretenu, pendant huit jours, Nicolas Haffort, de Lucerne « et autres estans en sa compa- « gnie, venus dans la ville de Lyon pour le recouvrement « de 40,000 livres que Louis XI avoit promises, l'année de « ce compte, à certains querelleurs du pays de Souysse. »

B. 1816. (Volume.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1502-1503. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne. — Lettres de provision, données par Louis XII, et celles de Jacques Hurault, général administrateur des finances en Bourgogne, constatant que ledit Sapin a prêté serment, et lui donnant la faculté d'entrer en charge. — Noyers : par le traité de paix de Senlis, cette seigneurie est rendue à l'archiduc d'Autriche; — Montcenis est entre les mains du marquis de Hochberg, maréchal de Bourgogne; — et Semur-en-Brionnais, dans celles du sire de La Palisse. — Les biens confisqués sur Jean Paluchot, de Beaune, et Mathieu Rubempré, sont donnés à Pierre Joussard, écuyer, homme d'armes sous les ordres de M. de Chaumont, « grand maître de France pour services « de guerre. » — Recette des 34,000 livres octroyées au Roi par la Bourgogne, au mois de février 1502, pour l'aider « à conduire ses grandes affaires depuis son avénement « à la couronne, et depuis à donner ordre au régime de « son peuple, pour le faire vivre en bonne paix et jus- « tice, ainsi que très-singulièrement en plus que chose « mortelle il a désiré et désire. » — Assemblée des États de Bourgogne, de ceux du duché, à Dijon, le 24 février 1502; de ceux du vicomté d'Auxonne, terres d'outre-Saône et ressort de Saint-Laurent, le 1er mars de la même année. — Le chancelier Pierre Cordon et d'autres seigneurs assistent à ces États pour le roi de France. — Indication d'un procès entre le Roi et Guy de Rochefort, seigneur de Pluvault et chancelier de France, les seigneurs Du Fay et Des Pierres, relativement à la succession de Blaise de Rochefort, que le procureur du Roi lui avait adjugée à titre d'aubaine. — Madame Philiberte de Luxembourg, veuve du prince d'Orange, reçoit du Roi l'autorisation d'habiter au château de Rouvre, d'en toucher les revenus, à quelque somme qu'ils puissent s'élever, comme son mari en jouissait.

B. 1817. (Volume.) — In-folio, 152 feuillets; parchemin.

1503-1504. — Compte de Jean Sapin, receveur général de Bourgogne. — Le Roi, étant à Mâcon, fait remettre à Jean Aigneau, maire de Dijon, 9,000 livres, en remboursement de semblable somme que le Roi avait empruntée à madame de La Bastie, pour les grandes affaires d'armes qu'il avait alors. — Remboursement de 7,000 livres que le Roi avait empruntées à Jacques Harault, général des finances, pour les frais extraordinaires des guerres. — Aubert de Jaucourt, seigneur de Villarnoux le Jeune, reçoit une pension de 250 livres tournois qu'il prend sur la recette d'Avallon. — Jean de Pontailler reçoit une semblable pension: celle d'André Du Poupet, évêque de Châlon, est de 400 livres, et celle de Guy de La Baume, seigneur de La Roche-Vanneau, est de 150 livres. — Antoine de Salins, doyen de Beaune, en a une de 50; Jean Andras, lieutenant au château d'Auxonne, en a 100; Othenin de Cléron, capitaine de Talant, 120; Jean, seigneur d'Aumont et d'Estrabonne, chambellan du Roi, lieutenant du comte de Nevers, gouverneur pour le Roi en Bourgogne, en a 600. — Pierre de Laguiche reçoit le remboursement des frais qu'il avait faits en allant, en 1503, de Londres à Mâcon, où il était venu trouver Louis XII pour lui rendre compte de son ambassade.

B. 1818. (Volume.) — In-folio, 155 feuillets; parchemin.

1504-1505. — Compte de Jean Sapin, receveur gé-

néral de Bourgogne. — 60 mortes-payes nouvellement mises au château de Talant. — Frais faits pour des travaux au château de Beaune et à celui d'Auxonne. — Le comte de Nevers, duc de Rethel et d'Auxerre, pair de France, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, fait faire différents voyages dans plusieurs lieux de la province, dont il ne veut pas dire le motif. — Les habitants de Mâcon se disent francs bourgeois, et à ce titre se prétendent exempts du péage. — 70 livres distribuées aux religieux mendiants, aux pauvres, hommes, femmes, veuves et orphelins de Dijon, pour qu'ils prient Dieu pour la santé et la prospérité du Roi. — Achat d'un cierge de 40 livres de cire que la Chambre des Comptes avait fait mettre devant la sainte hostie dans la Sainte-Chapelle de Dijon, pour remercier Dieu de la guérison du Roi. — Copie de la lettre par laquelle Louis XII donne à cette chapelle le diadème dont il avait été couronné à Reims.

B. 1819. (Volume.) — In-folio, 148 feuillets; parchemin.

1505-1506. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne. — Don fait par Louis XII au roi d'Angleterre de 40 poinçons de vin blanc et 190 de clairet de Bourgogne. — Jean Lalemant, receveur général du Languedoc, paye des pensions « générales et particu« lières des ligues et cantons des hautes Allemaignes, » pour 48,000 livres. — Le cardinal d'Amboise, légat en France, fait prêter à Louis XII, sur les fonds du décime et du jubilé, 307,876 livres pour les affaires du royaume. — Pension de 1,200 livres assignée sur la châtellenie d'Argilly à madame Charlotte de Bourbon, femme d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne. — Frais faits, les 13 et 14 juin 1506, pour le banquet offert par Louis XII, bâtonnier de la Sainte-Hostie de sa chapelle de Dijon, aux officiers des Comptes. — Le Roi assigne, sur les revenus du grenier à sel de Nuits, à messire Robert de Frainezelle, une pension de 1,000 livres pour garder le château de Vergy. — Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne, en vertu de lettres données à Blois le 28 mai 1504, reçoit, outre ses gages ordinaires, une gratification du Roi, en considération des bons services qu'il a rendus dans la guerre. — Jean Lenoble, seigneur de Crusilles, rémunéré pour avoir mené, aux mois d'octobre et novembre 1505, la compagnie du sénéchal d'Armagnac, qui était en garnison à Beaune et à Nuits, jusque dans le Tonnerrois, afin qu'il n'y eût dans la marche « ni excès ni pilleries. » — François Des Barres, précède la marche des gens que le Roi envoie de Blois à Dijon aux États de Bourgogne, « faisant les logis de lieu en lieu. »

B. 1820. (Volume.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1506-1507. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances du Roi, tant ordinaires qu'extraordinaires, dans ses pays de Bourgogne, comtés de Mâconnais, Auxerrois et dans les châtellenies de Bar-sur Seine et Noyers. — Aide de 33,000 livres octroyée au Roi par les États de Bourgogne, au mois de mars 1505, pour « faire « flourir le royaulme et obtenir le bien de paix qui est le « principal entre les singuliers bénéfices que l'on puisse « avoir. » La grande cheminée de la maison du Roi à Dijon, faite par Jean Danjou, n'était pas encore achevée en 1505. — Messire Antoine Tordoren, chevalier de Berne, reçoit une certaine somme pour l'aider à supporter les frais de deux voyages qu'il a faits de Berne et de Fribourg vers Louis XII, en 1507, l'un au mois de juillet et l'autre au mois d'août; on n'en fait pas de déclaration plus explicite, pour juste cause. — « Excès, monopoles et assemblées faits « à Mâcon par Nicole, procureur du Roi, et autres com« plices, » qui ne voulaient pas verser les deniers de l'octroi fait à Louis XII. — Information sur l'état de la seigneurie de Chaume et de La Perrière, qu'avaient tenues auparavant, soit la ville, soit Marguerite d'Angleterre et le roi de Castille. — La Trémouille, désigné comme lieutenant général gouverneur de Bourgogne. — Frais de cire pour une procession qui eut lieu au mois de mai 1507, « à « la louange de la grâce et victoire que Dieu a fait au Roi « à la conqueste de son duché de Gênes. »

B. 1821. (Volume.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1506-1517. — Compte de Jean de Marbœuf, receveur de l'épargne en Bourgogne, pour onze années, c'est-à-dire des deniers des anoblissements, des affranchissements, des amortissements, des légitimations, des confiscations. — Henri de La Monnaye, procureur des Frères Mineurs de Dijon, reçoit 100 sols pour aider les religieux de son couvent à vivre pendant le carême de 1513.

B. 1822. (Volume.) — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1507-1508. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances du Roi en Bourgogne. — Procès entre le procureur du Roi et les fermiers du péage de Mâcon. — Jean de Rochefort, seigneur dudit lieu, appelé gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, en remplacement de feu Philippe Baudot. — Edme Boutier, gouverneur et bailli d'Auxerre. — Guyot de Chevigny, écuyer, lieutenant du château de Dijon pour M. de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, pour la garde de ce château. — Jean Casper de Bourbenhoffen, bailli de Montbéliard, reçoit une pension de Louis XII. — Nouvelles allocations au Roi pour la con-

tinuation des travaux de la Sainte-Chapelle de Dijon. — 100 poinçons de vin de Bourgogne, des vendanges de 1507, envoyés au roi d'Angleterre. — Un chevaucheur, le 31 décembre 1507, va de Blois, où le Roi se trouvait, en Bourgogne, porter en grande diligence à M. de La Trémouille des instructions du Roi, qui lui donnait des ordres touchant les gens de guerre de ses ordonnances, et lui dire de veiller à la garde des places frontières de Bourgogne, de s'assurer si ceux qui en étaient chargés y résidaient et faisaient leur devoir. — Antoine, bâtard de Ricon, écuyer, homme d'armes du gouverneur, reçoit ordre de conduire la compagnie de M. de Longueville du lieu où elle était en garnison jusqu'à Suse.

B. 1823. (Volume.) — In-folio, 183 feuillets; parchemin.

1508-1509. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances du Roi en Bourgogne. — Frais pour des cierges allumés devant la sainte hostie de Dijon, en 1509, pour rendre grâce à Dieu de la très-heureuse victoire « que « le Roi a eue, et demander qu'il prospère toujours contre « les Vénitiens. » — La Chambre des Comptes donne 10 livres « en aumône à une jeune pucelle, orpheline et « pauvre, le jour de son mariage, pour qu'elle prie pour la « prospérité du Roi. » — Girard de Vienne, seigneur de Ruffey, a 500 livres de pension. — Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, en vertu de lettres de Louis XII, datées de Bourges, le 14 mars 1508, et en considération du traité de paix fait entre le roi de France, l'Empereur et l'Archiduc, reçoit en pure libéralité le revenu du grenier à sel du comté de Charolais, de Châtel-Chinon et de Noyers, depuis la mort du roi de Castille, Philippe, père de Charles V (1506), jusqu'au 1er octobre 1509 et deux ans plus tard. — « En considération du même traité de paix, tous « les débats et questions qui existaient entre le roi de « France et l'Empereur demeurent esteincts. » — Louis XII, voulant favorablement traiter la même Marguerite, lui fait don de 2,342 livres que le Charolais devait lui donner en 1505, et qui étaient en dépôt entre les mains de l'évêque de Clermont, abbé de Cluny. — Tenue des États de Bourgogne, en 1508. — Mathurin Richard, dit Bazoges, fourrier ordinaire du Roi, est chargé « de faire ses premiers logis « es villes de Trévi, Cresne, Crémone et Pasquières, où le « Roi n'avait pas encore été. » — Jaquot Pahon, Allemand, par ordre du gouverneur de Bourgogne, fait certains voyages secrets en Allemagne, au mois d'août 1509, pour les affaires du Roi.

B. 1824. (Volume.) — In-folio, 188 feuillets; parchemin.

1509-1510. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances du Roi en Bourgogne, y compris les comtés de Mâconnais, Auxerrois et la châtellenie de Bar-sur-Seine. — Maître Morelet de Museau, conseiller du Roi, payeur des frais extraordinaires des guerres. — État des gages et des pensions. — François Rolin, seigneur de Beauchamp, reçoit 600 livres de pension; — Thibaut de Châlon, seigneur de Grignon, 600; — les Frères Mineurs reçoivent une gratification pour prier pour le Roi, et les aider à tenir leur chapitre général qui devait avoir lieu le 25 juin 1510. — Pierre Bouchin, gouverneur de l'hôpital de Beaune, reçoit 15 francs pour faire refaire des lucarnes et réparer des galeries de ce grand hospice qui tombait en ruine. — Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, reçoit du Roi 500 livres. — Jean de Verquinreul, lieutenant du prévôt des maréchaux en Bourgogne, reçoit 180 livres que le Roi lui avait données par ses lettres datées de Lyon, le 11 juin 1510, outre sa pension, pour les frais qu'il a faits, avec des gens d'armes, en allant par différents lieux de Bourgogne, par ordre de La Trémouille et de M. d'Aumont, pour « chasser grand nombre d'aventuriers et mauvais « garçons qui faisaient pilleries et oppressions au pau- « vre peuple. » — Jean Rolin, seigneur d'Emeries, a une pension de 200 livres. — Louis XII est à Lyon le 25 août 1509. — Bénigne de Cirey, maire de Dijon, reçoit 150 livres pour plusieurs bons services. — Aide de 32,000 livres faite au Roi par les États de Bourgogne, au mois de janvier 1509. — Maître François Moisant, secrétaire de Madame, reçoit, le 22 janvier 1509, une gratification pécuniaire pour les peines qu'il a eues « pour l'expé- « dition des postes » pendant que le Roi était en Italie contre les Vénitiens, et que la Reine était dans le Dauphiné et le Lyonnais, pour leur faire savoir des nouvelles de leur fille qui était à Blois. — Un Allemand, appelé Jaquot Pahon, est récompensé de plusieurs voyages secrets faits en Allemagne. — Poursuites faites contre les marchands de Mâcon qui cherchaient à faire diminuer les deniers de l'aide.

B. 1825. (Volume. — In-folio, 190 feuillets; parchemin.

1510-1511. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne. — Recette de Semur-en-Brionnais nulle, parce que M. de La Palisse tient cette châtellenie par don du Roi. — Jean de Rochefort touche les gages de gouverneur de la chancellerie à la place de Philippe Baudot. — Armement du château d'Auxonne. — Guyot de Chevigny, lieutenant au château de Dijon, pour M. de La Trémouille, et Jacques de Dinteville, seigneur d'Echannay et de Commarin, capitaine de Beaune. — Conditions du bail des vignes du Roi à Talant et à Chenôve; il avait à Chenôve 123 journaux de vignes, et à Talant 55. — Le fermier doit chaque année renouveler les fosses de

l'année précédente et faire 50 preux par journal; on lui donne annuellement, pour cette culture, 632 livres, c'est-à-dire 7 livres par journal. — Le Roi prend tous les fruits. Ces conditions sont faites pour la moitié des vignes seulement; pour l'autre moitié, le fermier prend les trois quarts des fruits, et le Roi l'autre quart. Les frais de vendanges sont partagés par égale portion, et chacun fournit les vaisseaux dont il a besoin. Toutes les *gennes* provenant des vignes doivent y retourner et y être éparpillées comme engrais. Le fermier s'engage à chasser les *hurebers* et autres vermines qui se mettraient dans les vignes. — 100 queues neuves (200 tonneaux) sont vendues au prix de 10 sous tournois chaque queue, c'est-à-dire 5 sous tournois le tonneau ou poinçon. — Antoine Godefroy, capitaine d'Auxonne, — Charles de Bauffremont seigneur de Sombernon, — Aubert de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, et Jean de Pontailler, touchent chacun 200 francs de pension; — Guy de La Baume, seigneur de La Roche-Vanneau, en a 500; — le bailli de Montbéliard, Jean de Casper de Burbenoffen, reçoit 400. — Le château de Beaune est agrandi. — Frais faits par le Roi pour offrir un banquet aux ambassadeurs du roi d'Angleterre et du roi des Romains. — Le capitaine d'Auxonne fait des voyages secrets. — Rachat de la châtellenie de Lantenay, alors détenue par Huguette, veuve de Robert de Montgommery et fille de Philippe de Courcelles, en son vivant bailli de Dijon.

B. 1826. (Volume.) — In-folio, 227 feuillets; parchemin.

1511-1512. — Compte de Jean Sapin, receveur général des finances en Bourgogne. — Recette des 2,500 livres octroyées au Roi, au mois de février 1511, dans les États tenus à Auxonne. — Jean Journée désigné comme payeur de l'édifice du palais récemment commencé à Dijon pour les séances du Parlement; il reçoit d'abord, par lettres datées de Blois, le 12 juin 1512, la somme de 1,200 livres destinée à cette construction. — Frais pour la reconstruction d'une partie de l'hôtel des ducs, qui venait d'être brûlé. — Dame Claude Robot, veuve de feu Pierre de Myolans, sieur de La Grange, est indemnisée des terrains qu'elle a cédés pour la construction du château d'Auxonne. — Récompenses pécuniaires accordées à Jean de Tavannes, écuyer, pour avoir fait, dans l'intérêt du Roi, plusieurs voyages secrets en Allemagne. — Jacques Le Charron, général des Monnaies de Bourgogne, reçoit ordre du Roi de porter à Blois les boîtes de la Monnaie de Dijon, afin de les faire juger par le général de ses Monnaies de Paris, et de les rapporter à Dijon avec les deniers qu'elles contenaient. — La Trémouille et d'Aumont font amener à Dijon, des villages voisins, toutes les grosses pièces de bois et les fagots qui pouvaient servir à fortifier cette place en cas d'éminent péril, depuis le 8 mai 1512. — Voyages secrets faits par Antoine Godefroy, lieutenant d'Auxonne pour La Trémouille, depuis le 18 avril 1512. — Traité de neutralité, passé au mois d'août 1512, entre le comté de Bourgogne et Louis XII. — Frais pour amener à Dijon du foin et de la paille pour le service de la garnison qui s'y trouvait. — Voyages faits pour le service du Roi, depuis le 23 juillet 1512 jusqu'au 30 mars de l'année suivante. — Assemblée des États à Dijon, pour le duché, 15 février 1511, à Auxonne le 19 dudit mois. — Philippe Le Goux, capitaine de la ville de Nuits, préposé à la garde des clefs de cette ville. — On prépare, en juillet 1512, des vivres pour les troupes que le Roi envoie en Bourgogne pour la défendre contre les Suisses et autres ennemis qu'on disait en marche vers cette province. — Frais pour tirer des pièces d'artillerie qui étaient dans la grande cave de la maison de la Monnaie à Dijon.

B. 1827. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1513. — Compte de Jean Sapin, pour l'emprunt que Louis XII a fait en Bourgogne pour aider au payement des grandes sommes promises aux ligues suisses par le traité fait avec leurs députés sous les murs de Dijon, assiégé par eux au mois de septembre 1513. — Lettres patentes de La Trémouille, qui donne à Jean Sapin commission pour la recette de cet emprunt. — Le nom du général en chef de l'armée suisse est Henri Wincler de Zurich. — Le 14 septembre 1513, ce général en chef reçoit 7,600 écus d'or au soleil; payements faits aux Suisses.

B. 1828. (Volume.) — In-folio, 294 feuillets; parchemin.

1514-1515. — Compte de Jean Sapin, receveur général de Bourgogne. — Lettres de commission données par François Ier. — La recette est nulle à Vergy, parce que le revenu de cette châtellenie, par don du Roi, appartient à M. le prince Thalmond, messire Charles de La Trémouille. — 7,312 livres, partie de 15,000 écus d'or au soleil, sont données aux Suisses pour la rançon de messieurs de Maizières, chambellan du Roi, Imbert de Villeneuve, premier président de la Cour du Parlement de Dijon, Jehannin Noc, Philibert Godran et Bénigne Serre, bourgeois de Dijon, donnés comme otages pour garantie des promesses de La Trémouille. Ils étaient encore prisonniers en novembre 1514; il est dit que le président du Parlement avait été pris *d'emblée*. — 200 boulets de fer, servant aux coulevrines, mis au château de Dijon, avec 116 paires de coquilles ou moules destinés à faire des boulets. — Les Chartreux de Dijon fournirent à la garnison de Talant 19 queues de vin

pendant le siége de Dijon par les Suisses, par ordre de M. de Saint-Pol, lieutenant du gouverneur à Talant, en septembre 1513. — Indemnités aux propriétaires des maisons des faubourgs démolies lors du siége. — On fortifie la ville. — Vin de Beaune envoyé à Paris pour l'entrée de la Reine, qui eut lieu le 6 novembre 1514.—Vin offert à Lyon à Huguet Denise, ambassadeur du pape. — Montre des lansquenets de Gueldre en Bourgogne, établis en 1513 au mont Saint-Vincent, à Bar-sur-Seine, à Châtillon. — Payement de préposés à la conduite des travaux faits aux murailles de Dijon, en février, mars, avril, mai, juin et juillet 1513. — Pierre Libri, prêtre allemand, attaché à l'église Notre-Dame de Dijon, truchemau au service du Roi, va avec La Trémouille en Suisse où étaient encore les otages de Bourgogne. — Le Roi fait don au pape de 50 poinçons de vin et du meilleur. — Indemnités accordées à Bénigne Serre, grènetier à Dijon, pour le voyage de Suisse, où il a été en otage en 1513 avec M. de Maizières. — Octroi de 40,000 livres fait au Roi par les États de Bourgogne en mars 1514. — Frais pour la rançon des otages suisses.

B. 1829. (Volume.) — In-folio, 378 feuillets; parchemin.

1517-1519. — Compte de Bénigne Serre, receveur général de Bourgogne. — Énumération des pensions faites par le Roi à différents capitaines de lansquenets allemands, qui servaient en Bourgogne. — Huguette de Villafans, dame de Saint-Seine, reçoit une pension de François Ier. — Indemnités pour des maisons qui avaient été rasées, quand furent abattus, par ordre de La Trémouille, en 1513, les faubourgs Saint-Nicolas, Saint-Michel et de la Porte-Neuve de Dijon. — Indemnités pour des maisons dont la démolition fut ordonnée au faubourg Saint-Pierre. — Le Roi révoque une convocation des États de Bourgogne, qui avait été fixée au mois de mai 1518. — Le prince de La Trémouille fait plusieurs voyages secrets en pays lointains et visite les travaux de fortification à Beaune, à Auxonne, à Dijon. — Le lieutenant du prévôt des maréchaux fait la chasse à des vagabonds qui infestaient les villages. — État des personnes qui ont reconstruit leurs maisons aux faubourgs de Dijon. — On déloge des aventuriers établis en Bourgogne et on les conduit hors de la province. — Jacques Bourdin, secrétaire du Roi, vient de Paris à Dijon pour assister aux États, au mois de juin 1518, lui troisième. — Jean de Pluvault, capitaine de Dijon. — Antoine Godefroy, lieutenant en la ville d'Auxonne, fait différents voyages secrets, depuis le 1er août 1517 jusqu'au 12 avril suivant. — Gaspard Pérard, secrétaire de Jean Sapin, receveur, va de Dijon à Tours porter les acquits de la recette générale par crainte des Suisses, en 1513.—Étienne Bastier, seigneur de Magny-sur-Tille, au mois d'août 1519, fait des voyages dans l'intérieur de la Bourgogne pour chasser les vagabonds qui tenaient les champs, et en Allemagne pour s'informer de diverses choses relatives aux intérêts du Roi.

B. 1830. (Cahier.) — Petit-in-folio, 79 feuillets; papier.

1519-1520. — Contrôle de la recette générale de Bourgogne pour Bénigne Serre. — Recettes des châtellenies de Rouvre, Brassey et Saint-Jean de Lône.

B. 1831. (Volume.) — In-folio, 333 feuillets; parchemin.

1519-1521. — Compte de Bénigne Serre, conseiller du Roi, son receveur général en Bourgogne. — Liste des pensionnaires. — Georges de La Trémouille, seigneur de Jonvelle, prête 3,000 livres au Roi pour ses guerres. — Antoine Godefroy, capitaine d'Auxonne, et son lieutenant Pierre de Chazerac, seigneur de Riz, s'occupent de travaux relatifs à l'artillerie. — Le Roi expédie de Lyon des poudres destinées aux places fortes et châteaux de Bourgogne. — Frais faits pour le passage de 9,000 lansquenets, qui ont traversé le pays, au mois de juillet 1521, pour aller en l'armée de Guyenne. — Munitions déposées à Dijon et à Saulx-le-Duc. — Fortifications de Beaune. — On mène les vins du domaine à Blois. — Le Roi fait un présent à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, et le fait conduire dans son château d'*Augmen*, près Valenciennes. — On mène du vin au Roi à Lyon, au mois de novembre 1520. — Le prince Louis de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, reçoit 2,000 livres, à compte sur sa pension. — État des gages et des noms des capitaines des places de Bourgogne. — Des archers de la maréchaussée, au mois d'août 1519, font une campagne pour chasser de Bourgogne certain nombre d'Égyptiens qui pillaient et mangeaient le peuple. — Un messager part de Dijon pour aller en Allemagne savoir « du fait de l'Empire. » — Deux hommes tenant les champs sont exécutés. — Charlot, chevaucheur de l'écurie de Roi, lui conduit d'Auxonne à Blois un messager des ligues suisses. — Voyages secrets faits en Bourgogne et ailleurs, du 20 mai 1520 jusqu'au 17 août suivant. — Antoine Godefroy, capitaine d'Auxonne, fait plusieurs voyages en Comté et en Allemagne, du mois d'avril 1518 au 29 juillet suivant, pour savoir des nouvelles des projets et des assemblées qu'on y faisait. — Poursuites contre ceux qui exportent les blés de Bourgogne. — Frais de poursuites contre les vagabonds qui tiennent les champs. — Logis préparés pour les gens d'armes de la compagnie de M. d'Alençon en Bourgogne. — Gratification donnée à Morin, *empereur* de la chancellerie de France, pour « subvenir aux frais qu'il lui a fallu faire pour planter le may

« de la chancellerie, ainsi que fait a esté par cy-devant, de « toute antiquité. » — Jean de Lenoncourt, bailli de Bar-sur-Seine, en juillet 1521, conduit les lansquenets et les Suisses à travers la Bourgogne, en Champagne au service du Roi, et une autre fois de Champagne en Guyenne. Dans ce dernier voyage ils passèrent à Bure et à Brassey, le 22 juillet 1521. - On amasse à Dijon des vivres et du bois; on lève le ban et l'arrière-ban de tout le bailliage.

B. 1832. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1521-1524.—Compte d'Émiland Arviset, commis à la recette de l'épargne du Roi (c'est-à-dire des biens provenant des confiscations, des bâtards, des aubaines). — Recette de 260 livres advenues au Roi par confiscation des biens de Jean Beauchot de Glennes, qui, pour ses démérites, fut condamné à être brûlé.

B. 1833. (Volume.) — In-folio, 145 feuillets; parchemin.

1522-1524. — Compte de Bénigne Serre, receveur général de Bourgogne. — Le grenier à sel ne produit rien au trésor, parce que Mme de Givry enlève le revenu que le Roi lui a donné. — Prêt fait par le receveur de Bourgogne au roi de France pour subvenir aux frais extraordinaires de ses guerres, le 1er octobre 1522. — Frais pour un vaisseau destiné à protéger les côtes de la Provence et du Languedoc, depuis le 1er juin 1523 jusqu'au 34 novembre suivant. Le vaisseau s'appelait « Sainte-Catherine, et « son patron général Chauceblanche. » Il coûte au trésor 800 écus d'or par mois.—Vins donnés à l'amiral de France. — Tenue d'État à Dijon, le 11 avril, après Pâques.

B. 1834. (Volume.) — In-folio, 138 feuillets; parchemin.

1524-1525. — Compte de Bénigne Serre, receveur général de Bourgogne. — Recette de Montcenis est nulle, parce que M. le duc de Longueville la prend. — Frédéric Gonzague, marquis de Bogé, par don de la Régente, prend les revenus de Montréal, Vieuxchâteau et Châtelgérard; les lettres sont datées de Lyon le 25 avril 1525, et cela pour indemnités des dommages qu'il avait éprouvés pendant les guerres, « tant de çà que de là les montz. » — Gages des officiers : Jean, seigneur de Rochefort, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. —Gardes des villes: Louis de Gimeuf, capitaine du château de Dijon, Georges de La Trémouille;—Girard de Vienne, seigneur de Russey, à Beaune; — Robert de Mailloc, à Talant; — Antoine Godefroy, à Auxonne. — Le 8 mars 1525, on mène du vin à Lyon pour Madame la Régente. — La Chambre des Comptes, au mois de janvier 1524, fait savoir au grènetier de Montbard la mort du duc de Longueville, qui jouissait des revenus de cette châtellenie, et lui ordonne de les réunir au domaine.

B. 1835. (Volume.) — In-folio, 147 feuillets; parchemin.

1525-1526. — Compte de Bénigne Serre, receveur général de Bourgogne. — Monseigneur de Bryon, amiral de France, gouverneur de Bourgogne. — Frais d'expédition des lettres du Roi pour la convocation des trois États de Bourgogne, à Dijon et à Auxonne.

B. 1836. (Volume.) — In-folio, 165 feuillets; parchemin.

1526-1527. — Compte de Bénigne Serre, receveur général de Bourgogne. — La Perrière-sur-Saône rendue à madame de Longueville, douairière de Savoie, avec la seigneurie de Chaussins, aux termes du traité fait entre François Ier et le roi d'Espagne en 1516. — Don fait à Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendomois, comtesse de Saint-Pol, des octrois mis par les États de Bourgogne sur le comté de Charolais pour dix ans, en considération des pertes qu'elle a éprouvées pendant les guerres entre « l'élu Empereur et le roi de France, » et aussi pour reconnaître les services rendus à ce dernier. — Achat de salpêtre et de poudre à canon. — Le Roi prend la moitié des gages de tous les officiers de Bourgogne. — Tenue des États de Bourgogne en 1527.

B. 1837. (Volume.) — In-folio, 213 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Compte de Guy Milletot, receveur général de Bourgogne. — Recette des 40,000 livres tournois accordées au Roi par les États de Bourgogne, en octobre 1528. — 4,000 livres données, en 1528, par le Roi à Philippe Chabot, seigneur de Bryon, amiral de France et gouverneur de Bourgogne, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus dans ses guerres et pendant sa captivité, et aussi pour le mariage dudit amiral avec Françoise de Longvy, dont le père avait été sénéchal de Bourgogne, mort chargé de dettes. — François Ier fait un don annuel de 400 livres à l'abbaye de Saint-Claude, au lieu de 3,000 livres de rente que Louis XI lui avait données, et que Charles VIII avait supprimées.

B. 1838. (Volume.) — In-folio, 199 feuillets; parchemin.

1529-1530. — Compte de Guy Milletot, receveur général de Bourgogne. — Recette de 50,000 livres octroyées au Roi par les États de Bourgogne, le 25 août 1530. — Les 6,322 livres, qui formaient la quote-part du Charolais, ne furent pas livrées, parce qu'alors le comté de

Charolais avait été donné par le Roi, en toute souveraineté, à Marguerite d'Autriche, par le traité de paix, et que depuis sa mort l'empereur d'Autriche en jouit. — 3,198 livres sont versées à François Saumaire, pour le paiement de 444 mortes-payes qui veillent à la sûreté des places de Bourgogne. — Guy Milletot visite les châteaux de Semur-en-Auxois, pour constater les réparations à y faire.

B. 1839. (Volume.) — In-folio, 123 feuillets; parchemin.

1530-1531. — Compte de Guy Milletot, receveur général de Bourgogne. — Recette de Vergy nulle, parce que le revenu a été levé par le seigneur Champion. — Le revenu de Germoles et Montagu également nul, parce qu'il a été pris par le capitaine Rancon, comme celui de Sagy par le capitaine Ceron; — celui de La Colonne, par les seigneurs d'Orain et de Verchamp; — celui d'Auxois, par le comte de Challand; — celui de Montbard et de Noyers, par la duchesse de Longueville; — celui de Châtelgérard, par la veuve de Frédéric de Bogé, qui avait reçu ces revenus du Roi. — Pierre Racine, clerc, rétribué comme copiste de la Chambre des Comptes.

B. 1840. (Volume.) — In-folio, 119 feuillets; parchemin.

1531. — Compte d'Antoine Le Maçon, conseiller du Roi, son receveur général en Bourgogne. — Copie des lettres de provision données par François Ier, des lettres d'attache de Pierre d'Apestigny, général des finances, et de celles de Guillaume Prud'homme, trésorier de son épargne. — Répartition des mortes-payes ou gens d'armes destinés à la garde des places fortes : Auxonne en a 211, et son château, 45; le château de Dijon, 55, la ville, 20; il y en a 40 à Talant, 35 à Beaune, 4 à Semur, 10 à Saulx-le-Duc, 16 pour la garde des forêts d'Argilly. — Chaque individu a cent sous par mois de paie. — Denis Poillot, président au Parlement de Paris, reçoit une pension de 300 livres sur les deniers de la vierie d'Autun, par lettres patentes du Roi du 16 novembre 1528, pour les grands services qu'il lui a rendus, et pour l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées dans plusieurs ambassades et dans les affaires de grande importance dont il avait été chargé. — Noble Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, à la place de Jean de Rochefort. — Le président de la Chambre des Comptes de Dijon appelé « noble homme, maistre Thierry de Dorne, seigneur audit lieu de Raiz et de Cordebeuf. » — A un Frère Mineur du couvent de Dijon qui dit, chaque jour, une messe devant « Messieurs de la Chambre des Comptes. »

B. 1841. (Volume.) — In-folio, 170 feuillets; parchemin.

1531-1532. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général de Bourgogne. — Lettres de commission données par François Ier. — Châtelgérard ne produit rien, parce que cette châtellenie est au pouvoir de l'amiral Chabot, gouverneur de Bourgogne. — Ducme, Varnout, Villers et Maisey-le-Duc ne produisent également rien au trésor, parce qu'ils ont été donnés par le Roi au seigneur de Ruffey et de Vienne. — « Deniers mis au coffre de l'es-« pargne du Roy estans au chastel du Louvre à Paris. » — Jean de Quelin, trésorier de l'empire de Gallilée (*sic*), reçoit du trésor du roi de France 25 livres pour être employées aux affaires dudit *empire*. — Robert de Seurre, lieutenant du prévôt des maréchaux en Bourgogne, et Antoine Godefroy, capitaine d'Auxonne, reçoivent des indemnités pour divers voyages qu'ils avaient faits.

B. 1842. (Volume.) — In-folio, 116 feuillets ; parchemin.

1531-1532. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances en Bourgogne (copie du précédent).

B. 1843. (Volume.) — In-folio, 207 feuillets; parchemin.

1532-1533. — Compte d'Étienne Noblet, commis par le Roi à la recette de ses deniers en Bourgogne. — Lettres de provision données par François Ier. — 120 poinçons de vins, faisant 60 queues, de Beaune, Volenay, Germoles, Chenôve et Talant, envoyées au Roi à Paris pour faire partie de sa provision. Ces vins sont conduits par terre jusqu'au port de Cravant, où ils prennent la rivière. Oudart Druot, sommelier des vins en Bourgogne, accompagne cette expédition jusqu'à Paris, par ordre du Roi. Ces tonneaux portaient chacun l'écusson royal; ils étaient scellés « de broqueraux de bois avec drapeau. » On fit boire aux bateliers un demi-muid qu'on avait acheté 50 sous. Ces vins furent gardés nuit et jour dans le port de Cravant; on fit changer les trois serrures et les trois clefs des caves du Louvre, où ces vins furent déposés. Un tombereau de sablon fut mis sur ces vins.

B. 1844. (Volume.) — In-folio, 173 feuillets; parchemin.

1533-1534. Compte d'Étienne Noblet, commis par le Roi à la recette de ses finances en Bourgogne. — La recette de Chaussin et La Perrière est nulle, parce que les revenus en ont été cédés à madame de Longueville. — Guillaume Prud'homme, conseiller du Roi, général de ses finances et trésorier de son épargne. — Claude Patarin, président du Parlement de Bourgogne, commissaire pour « faire venir les deniers » avec Africain de Mailly, chevalier en ladite Cour, seigneur de Villers-les-Pots. — Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie et Barthé-

lemy Gaigne, procureur général au Parlement de Bourgogne. — Frais de la façon des vignes du Roi.

B. 1845. (Volume.) — In-folio, 161 feuillets; parchemin.

1534-1535. — Compte d'Étienne Noblet. — Copie des lettres patentes de François Ier, contenant commission à Jacques Godran, conseiller au Parlement de Dijon et à Étienne Noblet, pour la perception des deniers du Roi dans la Généralité de Bourgogne. — Recettes du domaine et des greniers à sel. — Recette de Sagy, récemment réuni au domaine, et qu'avait coutume de tenir le capitaine Céron. — Le Charolais, y compris les greniers à sel de Charolles, du mont Saint-Vincent et Paray-le-Monial, est au comte de Charolais; l'empereur en lève le revenu par le traité de paix de Cambray fait entre le roi de France et madame Marguerite. — Payement des gages des gens de la Chambre des Comptes et des Finances.

B. 1846. (Volume.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1534-1536. — Compte d'Étienne Noblet, payeur de la compagnie des gens de guerre des ordonnances étant sous les ordres de Robert Stuart, chevalier, seigneur d'Aubigny, maréchal de France. — Revue faite à Autun, le 30 décembre 1534, par Pierre Toussebois, chevalier, seigneur de Saint-Martin. — Robert Stuart, capitaine de 80 lances fournies des ordonnances, reçoit 240 livres tournois pour ses gages de capitaine, pour le quartier de janvier, février et mars 1534, à raison de 20 sous chaque lance fournie par mois, et ce, en sus de 200 livres que le Roi lui a données. — Louis de Montgommery, seigneur de Lantenay, lieutenant de cette compagnie, reçoit 125 livres, à raison de 500 livres par an. — Thomas Stuart, seigneur de Gaston, porte-enseigne de la même compagnie, reçoit 100 livres pour le même quartier. — Thomas Straton, seigneur de Molins, porte-guidon, reçoit pareille somme. — François Gubin, maréchal des logis, dit d'Ast, prévôt des maréchaux de France, ayant sous lui 20 archers pour la garde de la justice.

B. 1847. (Volume.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1534-1540.—Compte de Philibert Rondot, receveur de l'épargne du Roi en Bourgogne; — deniers provenant des anoblissements, amortissements, affranchissements, légitimations, épaves, aubaines, bâtardises, forfaitures, confiscations. — Maître Nicolas Morelot, procureur du Roi à la Chambre des Comptes. — Henri de Cirey, auditeur.

B. 1848. (Volume.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1535-1536. — Compte d'Étienne Noblet, commis à la recette conjointement et en présence de Jacques Godran. — Bénigne Drohinot, payeur des édifices et des fortifications en Bourgogne; — Jean Vyon, payeur des frais extraordinaires de l'artillerie. — Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon et Charles de Bourbon, au service du Roi, reçoivent un quartier de leur pension. — Jean Jacquot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, et Humbert Fleutelot, arpenteur. — François de La Mare, chevaucheur de l'écurie, aux ordres de l'amiral Chabot, gouverneur de Bourgogne, reçoit une récompense pécuniaire, par lettres du Roi datées de Valence, le 3 septembre 1536.

B. 1849. (Volume.) — In-folio, 289 feuillets; parchemin.

1536-1537. — Compte d'Étienne Noblet et Jacques Godran. — Copie de neuf lettres patentes de François Ier, contenant commission de ces officiers; — ordre d'aliéner une partie du domaine à cause des guerres; — de lever sur les communautés certaines sommes pour les pressants besoins du royaume; — levée de 3 deniers accordés par l'Église au Roi, en janvier 1536; — recette de 29,000 livres provenant de la vente de bois de l'État. — Philippe Chabot, comte de Buzançois et de Charny, chevalier de l'ordre, amiral de France, de Guyenne et de Bretagne, reçoit à Dijon 1,500 livres tournois, à raison de 3,000 livres par an; — 3,000 livres pour un quartier, à raison de 12,000 livres par an, pour servir le Roi, outre ses gages de gouverneur qui s'élevaient à 6,000 livres et ses gages de capitaine de Brest, à raison de 1,000 livres par an. — Jacques de Brisoy, seigneur de Beaumont, lieutenant au gouvernement de Bourgogne. — Garde du château de Dijon confiée à Guillaume de Pignan; — celle d'Auxonne, à Antoine Godefroy et à Charles de Glennessey, seigneur de Bois-des-Moulinets; — celle de Talant, à Simon de Souveraine; — celle de Saulx-le-Duc, à François d'Orfeulle, seigneur de La Guillotière; — celle de Beaune, à Girard de Vienne. — Jean de Plaisance, seigneur de Verrey, commissaire des mortes-paies en Bourgogne; — Jean de Moulins, capitaine des *haquebutriers* de Dijon. — Virgile Povero, Italien au service du Roi, reçoit 300 livres de pension, par lettres du 24 juin 1536.

B. 1850. (Volume.) — In-folio, 205 feuillets; parchemin.

1537-1538. — Compte d'Étienne Noblet, commis à la recette des finances du Roi, de concert avec Philibert Berbis, conseiller au Parlement de Bourgogne. — Lettres

de commission. — Noble Antoine Le Maçon, ancien receveur général des finances, reçoit à ce titre, bien qu'il n'existe plus de receveurs généraux, une somme notable que le Roi veut bien lui donner, par lettres datées de Fréjus, le 24 juin 1538, et ce, en faveur des recommandables services que, durant cette année, il a rendus en accompagnant le connétable de France en deux voyages en Picardie, pendant lesquels ledit Le Maçon a eu le maniement des deniers de l'extraordinaire des guerres. — Frais pour la culture des vignes du Roi, autorisés par ses lettres datées de Moulins 1537, signées de sa main et de celle de Bayard, son secrétaire.

B. 1851. (Volume.) — In-folio, 145 feuillets; parchemin.

1538-1539. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances, nouvellement rétabli par lettres patentes de François Ier, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 26 décembre 1538. — Versement des deniers, en Bourgogne, dans l'épargne du Roi à Paris, entre les mains de Guillaume Prud'homme, de Jean Duval, ses trésoriers. — Le prince François, duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, reçoit du trésor 5,609 livres, que le Roi lui a données à Fontainebleau, le 22 novembre 1539, pour les grands services qu'il lui rend. — « Taire et deschietz des escus « et des testons fondus en la monnoie de Paris. » — Claude Bégat, tonnelier de Langres, vend au Roi 238 poinçons neufs, pour mettre ses vins de Chenôves et de Talant, à raison de 238 livres, c'est-à-dire 20 sous l'un. — Frais pour assembler à Dijon et à Auxonne les États de Bourgogne, en juillet 1539.

B. 1852. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1538-1539. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances, tant ordinaires qu'extraordinaires. — Frais d'un huissier qui va à Charolle, à Semur-en-Brionnais, à Bourbon-Lancy, pour recueillir diverses sommes qu'on ne voulait pas payer. — Cotes fixées pour le paiement de 20,000 hommes de pied demandés par le Roi, en 1538. — Somme affectée aux réparations des châteaux de Bourgogne par ordre de M. de Guise, commis au gouvernement de cette province. — Le 16 juin 1539, on porte à Paris sur un cheval 1,474 livres 18 sous 8 deniers, faisant partie de la contribution des villes de Bourgogne, pour la solde de 20,000 hommes d'armes de pied, levés par le Roi en 1538, pour la défense du royaume. — Au mois de juillet 1539, les États de Bourgogne octroyent au Roi une aide de 60,000 livres, payables à la Saint-Martin d'hiver. — Frais de voyage faits pour la levée de l'imposition.

B. 1853. (Volume.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1539-1540. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances. — Lettres de commission. — Recette nulle à Bragny, Saunière et Verdun, parce que le Roi en a laissé les revenus à madame Gueulle et au seigneur de Pouilly; — nulle à Cuisery, Vieuxchâteau, Saulieu, Châtelgérard, Montréal, que le Roi a donnés à l'amiral Chabot; — nulle à Montbard, Salmaise, Villaine-en-Duèmois; la duchesse de Longueville continue à les prendre; — nulle à Pouilly-en-Auxois; le duc de Guise les a reçus du Roi; — nulle à Noyers, parce que le traité de *Salix* les a donnés à l'archiduc depuis longtemps. — Le produit du grenier à sel d'Avallon est donné à l'amiral Chabot; — celui d'Auray-le-Duc, à la princesse d'Orange. — M. de Vienne, seigneur de Ruffey, prend le revenu de Villers et Maisey-le-Duc. — Aignay-le-Duc est aliéné à Gérard Vion. — Le Roi fait une nouvelle crue sur chaque muid de sel vendu en ses greniers. — Le clos de Corton est dit contenir 100 ouvrées environ. Le fermier en fait une moitié au quart des fruits, et l'autre moitié, à argent: il reçoit pour ces travaux 62 livres chaque année.

B. 1854. (Volume.) — In-folio, 126 feuillets; parchemin.

1540-1541. — Compte d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances en Bourgogne. — Recette de Saint-Seine nulle, parce que les héritiers de Charles de Saint-Seine en prennent les revenus. — La Bresse, le Bugey, et Valromey conquis par le roi de France et réunis à la recette générale de Bourgogne, et les revenus consacrés à fortifier la ville de Bourg. — Versement de 9,720 livres fait à Jean Durand, payeur des 324 mortes-paies qui sont en Bourgogne. Ces mortes-paies, destinées à la garde des frontières, sont ainsi divisées : 111 dans la ville d'Auxonne; 45 dans son château ; 55 au château de Dijon ; 40 à Talant; 35 à Beaune ; 4 à Saulx-le-Duc ; 16 pour la garde des forêts d'Argilly et 8 pour celle des Grolles. — 50 pièces de vin blanc du cru d'Arbois menées au Roi.

B. 1855. (Volume.) — In-folio, 417 feuillets; parchemin.

1540-1549. — Compte de Jean Bonneau, receveur de la recette générale de l'inspection foraine, resve ou transport, haut passage, confiscations et amendes. — Lettres de commission. — Le bureau d'Auxonne produit 506 livres 7 sous 7 deniers pour 14 mois, de mars 1540 à mai 1541. — Bureaux de Saint-Jean-de-Lône, Seurre, Belvèvre, Louhans, Châlon, Verdun et Chauvort, Beaune, Pontailler, Renève, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Selongey, Tournus, Mâcon, Auxerre, Avallon, Le Fay, Dijon. —

des ponts de Bourgogne, gardes de la foraine pour oits d'entrée. — 42 livres de cuivre fin employées à nnaie de Dijon, pour fabriquer 6,400 jetons pour e de la Chambre des Comptes. — Antoine Bossuet, ur en la Chambre des Comptes, reçoit 42 livres pour dans les divers bureaux contrôler les recettes de sition foraine.

B. 1856. (Volume.) — In-folio, 118 feuillets ; parchemin.

43. — Compte de Girard Sayve, receveur général nances en Bourgogne. — Recette des deniers proveles dons gratuits et *caritatifs équipollans* à 2 décimes, és au Roi par les gens d'Église. — Recette des bois s par le bailli d'Auxois en 1542. — Solde des prédes maréchaux et de leurs 24 archers, établis en ogne. — Gages des officiers de la Chambre des tes de Dijon et d'autres officiers des finances : Maître y Thunot, conseiller du Roi, général des finances en ogne, reçoit 600 livres tournois pour une demi-.

B. 1857. (Volume.) — In-folio, 184 feuillets; parchemin.

43-1544. — Compte de Girard Sayve, receveur al de Bourgogne. — Revenu de Rouvre nul, parce Roi en a fait don à Mme l'amirale Chabot. — Hugues t, châtelain de Beaune, Pommard et Volenay, verse à sse générale 100 livres sur ce qu'il peut devoir pour ette. — Lantenay et Argilly entre les mains, le prede M. de Montpensier, le second du duc de Guise. — u de Bar-sur-Seine appartenant à M. de Montpensier. cette de la foraine. — Edme Le Compasseur, mar-, demeurant à Auxonne, verse 117 livres, en dou- et en dizaines, pour le droit de gabelle sur 5 muids artes de sel de *Paiz* qu'il a déclaré devant le bailli de . — Recette faite dans toutes les villes closes de ogne, pour la contribution affectée à la solde des 0 hommes de pied que le Roi met à la charge de ces pour la défense du royaume durant les mois d'avril, uin et juillet 1544. Chaque ville est désignée avec sa -part de la contribution.

B. 1858. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

43-1545. — Compte de Faulle Rappelet, receveur leniers de l'épargne provenant des successions de ls, des épaves, des amortissements, anoblissements, nations, affranchissements et confiscations. — Re- : 28 livres de Françoise Fleurot, veuve de Jean strier, bâtard, ayant demeuré à Villy-en-Auxois, somme qui faisait la moitié d'une petite maison que ledit Ménestrier possédait, etc.

B. 1859. (Volume.) — In-folio, 185 feuillets; parchemin.

1544-1545. — Compte de Girard Sayve, receveur général en Bourgogne. — Au lieu de greniers à sel, des magasins à sel sont établis en Bourgogne, dans lesquels le Roi prend son droit de gabelle. — Les revenus de la châtellenie de Vergy sont levés par le seigneur de Champrout, à cause des aliénations récemment faites. — Recette des 50,000 livres octroyées au Roi par les États de Bourgogne dans leur assemblée faite à Dijon au mois de juillet 1544. — Recette de la solde des 50,000 hommes, faite dans les villes closes. — Paiement de 300 livres de rente à l'abbaye de Saint-Claude, en échange des dons que Louis XI lui avait faits.

B. 1860. (Volume.) — In-folio, 246 feuillets; parchemin.

1545-1546. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Robert Leblanc, receveur des magasins à sel de Beaune, verse au trésor 765 livres tournois en 340 écus au soleil ; — 695 livres 16 sous 8 deniers, somme fournie en 96 écus au soleil à 45 sous pièce, et le reste en testons, demi-testons, douzaines et dizaines ; — 600 livres ; — 900 livres, étant le profit advenu au Roi pour la vente du sel. — Étienne Noblet et Jean de Loysie, de la Chambre des Comptes de Dijon, visitent les places fortes de Bourgogne et Bresse, Dijon, Auxonne, Beaune, Châlon, Tournus, Mâcon, Pont-de-Velle, Pont-de-Vaux, Bourg-en-Bresse, Pont-d'Ain, Cuisery, Louhans, Seurre, Vergy, Talant, Saulx-le-Duc, Châteauvieux et Saint-Remy, pour savoir ce qu'elles contiennent en vivres et en artillerie, et connaître les réparations urgentes pour leur défense.

B. 1861. (Volume.) — In-folio, 180 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Philippe Odeberg, receveur du magasin à sel d'Avallon. — Jean Bouchu, de celui de Montbard ; — Jacques Rabuteau, de celui de Fontenay. — Perception de la solde de 35,000 hommes de pied, imposée aux villes closes de Bourgogne par François Ier. Henri II, son successeur, réduit cet impôt à la moitié à son avénement au trône. — Recette de La Bresse nulle, parce que tous les revenus de ce pays ont été employés à la fortification de Bourg.

B. 1862. (Volume.) — In-folio, 334 feuillets ; parchemin.

1547-1548. — Compte de Girard Sayve, receveur

général de Bourgogne. — Recette des 50,000 livres, octroyées au Roi par les États de Bourgogne réunis à Dijon le 1er mai 1548, « comme il est accoutumé de faire de « trois ans en trois ans. » — Le bailliage de Châlon contribue pour 6,529 livres; — celui de Mâcon pour 10,218 livres; — celui d'Autun, pour 11,169; — celui d'Auxois, pour 3,790; — celui d'Auxerre, pour 5,178; — celui de la Montagne, pour 6,311; — perception du petit comté d'Auxonne, qui avait alors ses États particuliers, 2,500 livres; — le vin de Chenôve, provenant du cru du Roi, vendu aux enchères à raison de 6 livres 5 sous la pièce. — Joachim de La Baume, comte de Châteauvillain, reçoit 12,000 livres de gages.

B. 1863. (Volume.) — In-folio, 185 feuillets; parchemin.

1548-1549. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Recette des fermiers de la gabelle, donnée à Laurent Mathon et Étienne Gerbaut et consorts pour dix années. — Recette des deux décimes levés sur le clergé d'Auxerre; elle s'élève, pour cette partie de la Bourgogne, à 4,218 livres. — Philippe Pechard, payeur des fortifications en Bourgogne. — Simon Viard, messager de pied, va de Dijon à Amiens et à Abbeville, de la part de la Chambre des Comptes, porter des lettres au duc de Guise et au président d'Esbarres pour les affaires du Roi.

B. 1864. (Volume.) — In-folio, 189 feuillets; parchemin.

1549-1550. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Recette extraordinaire des deniers provenant de l'imposition faite sur les villes pour la solde de 50,000 hommes de pied levés cette année. — Le bailliage de Dijon, cotisé pour 2,752 livres, dont cette ville paye 1,186. — Beaune paye 533 livres; — Auxonne, 438. — M. de Châteauvillain, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, pendant l'absence du duc de Guise. — Le seigneur de La Boulerie, bailli d'Autun. — « Scientifique personne maître François Mangeard (comestor), prêtre docteur en l'Université de Paris, étant au collége de Sorbonne et curé d'Arnay-le-Duc, exempt de l'imposition du décime. » — Girard Le Goux, maïeur de Beaune, pensionnaire du Roi.

B. 1865. (Volume.) — In-folio, 174 feuillets; parchemin.

1550-1551. — Compte de Girard Sayve, receveur général. — Recette des produits des divers magasins à sel. — Antoine Juret, receveur de Dijon. — Recette du domaine à Auxonne nulle, parce que le Roi a fait don aux habitants de 200 livres, et que le produit de cette châtellenie ne dépasse pas cette somme. — Verdun, Saunières et Bragny ne produisent rien, parce que madame Paqueville en prend une partie et M. de Pouilly l'autre. — La châtellenie de Semur-en-Auxois ne produit rien, parce que le comte de Martigny prend, chaque année, 1,200 livres sur les greffes et le tabellionage, et que c'est tout ce que peut produire cette châtellenie. — Indemnités données à des tanneurs pour le terrain et les constructions qu'on leur a prises pour l'établissement du boulevard de la porte d'Ouche, à Dijon. — Le père de Jacques Laverne, décapité pendant la Ligue, à Dijon, était tanneur de cette ville.

B. 1866. (Volume.) — In-folio. 215 feuillets; parchemin.

1551-1552. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Guillaume Bouchin, avocat, demeurant à Arnay-le-Duc, caution du grènetier de cette ville, obligé de payer au trésor ce que ce grènetier devait. — Recette pour la solde de 50,000 hommes de pied. — Recette des deniers du don gratuit de 4 décimes, octroyés au Roi par le clergé de France. — La duchesse douairière de Guise reçoit 12,000 écus couronne, somme à laquelle avaient été condamnés par le Parlement de Dijon, le 6 février 1511, Claude et François de Vergy, père et grand-père de Guillaume et François de Vergy, comme détenteurs de la seigneurie de Bourbon-Lancy. — Le Roi en fait don à M. de Guise. — Le Roi, au camp d'Auvillières, le 12 juin 1552, fait don au duc de Vendomois de 1,842 livres, provenant des revenus du comté de Charolais, depuis sa réduction à l'obéissance du Roi. — Gages des capitaines des places de Bourgogne : — le sieur de Bourbonne, capitaine du château de Dijon, et Jean de Pluvault de la ville. — Nicolas de Jouy, un des prévôts des maréchaux de Bourgogne.

B. 1867. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1552. — Compte de Girard Sayve, receveur général. — Recette des droits de francs-fiefs et amortissements. — Par composition faite par les commissaires, la Confrérie du Corps de Jésus-Christ de Pommard paye 16 livres 3 sous pour « les choses nobles qu'elle tient. »

B. 1868. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Compte de Girard Sayve, receveur général en Bourgogne. — Recette des deniers destinés à la solde des gens de guerre levés en Bourgogne pendant l'année 1553. — Lettres de commission, données par Henri II, dans lesquelles il est rappelé que cette contribution est destinée au soulagement du peuple sur lequel les

gens de guerre avaient coutume de vivre. Le duc d'Aumale, appelé gouverneur de Bourgogne, reçoit en don, des États de cette province, 23,000 livres tournois.

B. 1869. (Volume.) — In-folio, 280 feuillets; papier.

1552-1553. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Messire Jacques Godran, second président au Parlement de Dijon, achète du domaine certaine quantité d'avoine avec une monnaie appelée Jocondulles, qui valait 34 sous pièce. — Étienne Bernard, receveur du bailliage de Dijon. — Le sieur d'Épinac, capitaine de 50 lances fournies des ordonnances du Roi, lieutenant en Bourgogne, en l'absence du duc d'Aumale. — M. de Ruffey, capitaine du château de Beaune; — M. de Rouvray, capitaine de la ville d'Auxonne ; — Jean-Bourbonne-Marie-Nicolas de Livron, capitaine du château de Dijon.

B. 1870. (Volume.) — In-folio, 192 feuillets ; parchemin.

1552-1554. — Compte de Girard Sayve, receveur de l'imposition foraine. — Copie des lettres données par le Roi pour l'établissement des bureaux de la foraine en Bourgogne, destinés à percevoir un droit sur les produits exportés, et pour l'institution des officiers qui sont préposés à cette partie des revenus du domaine. — Lettres patentes de Henri II ; — copie de la lettre adressée à Girard Sayve par Gabriel Marlou, baron de Montpont, trésorier général des finances en Bourgogne, et par Jacques de Vintemille, conseiller au Parlement de Dijon, commissaires-députés par le Roi pour l'exécution de son édit sur la foraine.

B. 1871. (Volume.) — In-folio, 277 feuillets ; parchemin.

1553-1554. — Compte de Jean Peyrat, receveur général des finances du Roi en Bourgogne. — Lettres du Roi pour l'érection des offices de receveurs généraux alternatifs. — Commission donnée à Jean Peyrat. — Nouvelle monnaie : — pistolets à 45 sous pièce, réales, brelingues à 8 sous pièce, — pièce de 6 blancs, — de 3 blancs, — testons-roi, talles. — Jacques Godran, seigneur d'Anthilly, président au Parlement de Bourgogne :— les commissaires du Roi, pour l'aliénation du domaine, achètent les revenus de la châtellenie de Pontailler ; — au lieu de 2,175 livres, prix de cette vente, ils donnent des pièces de vaisselle, savoir : 2 coupes de vermeil, 4 coupes blanches aux bords dorés, un bassin doré, 2 aiguières et une coupe dorées, une étuve, 3 salières, un bénitier avec ses *aspergès*, un gobelet, une boîte ronde, 2 petits flacons, un tableau, 5 cuillères, le tout d'argent doré par les bords, un drageoir à pied, un calice garni de sa patène d'argent doré dedans et sur les bords, 2 chaînes d'or à rosettes émaillées avec pilliers, une chaîne à ceindre avec 3 dorures, une paire de bracelets avec une chaîne, 12 fers d'or émaillés.

B. 1872. (Volume.) — In-folio, 248 feuillets; parchemin.

1554-1555. — Compte de Girard Sayve, receveur général de Bourgogne. — Recette extraordinaire des deniers destinés à la solde de 50,000 hommes de pied pour quatre mois. — Recette des deniers provenant du don gratuit de 4 décimes octroyés au Roi par le clergé de France, s'élevant à 58,646 livres. — Culture des vignes du Roi et payements des pensionnaires. — Gaspard de Saillans, trésorier des salpêtres pour le Languedoc, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence. — Monnaies reçues : écus soleil, florins de Gueldre, carolus de Flandre, testons de Roi, réales, douzains en dizaines.

B. 1873. (Volume.) — In-folio, 256 feuillets; parchemin.

1555-1556. — Compte de Jean Peyrat, receveur général de Bourgogne. — La châtellenie de Lantnay ne produit rien, parce qu'elle est encore entre les mains de M. de Montpensier. — Recette des deniers de la solde de 50,000 hommes dans le bailliage de Dijon. — La ville d'Auxerre paye, pour sa quote-part de cette contribution, 2,300 livres. — Recette de la vente des forêts aliénées. — Recette des deniers levés sur les biens patrimoniaux des villes de France destinés aux fortifications de la Champagne et de la Picardie. — Recette de 2,000 livres, octroyées au Roi par les États de Bourgogne, pour la suppression des offices d'élus, greffiers, sergents, receveurs généraux et particuliers, pour la solde des gens de guerre et pour l'imposition foraine.

B. 1874 (Volume.) — In-folio, 230 feuillets; parchemin.

1556-1557. — Compte de Jean Jacquot, receveur général de Bourgogne. — Recette des deniers de l'aide octroyée au Roi par les États de Bourgogne, assemblés à Dijon au mois d'avril 1597. — Recette de l'imposition pour la solde de 50,000 hommes de pied. — Recette de 10,000 livres demandées par le Roi sur les villes closes, sur les privilégiés comme sur les non privilégiés. — Le Parlement contribue pour 500 livres, ainsi que la Chambre des Comptes. — Énumération des nobles dont le receveur général n'a rien pu obtenir, à commencer par le prince d'Orange. — M. de Longecourt paye 5 livres ; — l'abbé de Cîteaux, 60 livres ;— l'abbé de Saint-Bénigne, 190 ; — la Sainte-Chapelle, 75 ; — le curé de Noiron, 50 sous ; —

Robert Baudot, couturier, 4 livres; — Jean Pouffier, tonnelier, 60 sous; — Thibault Nault, vigneron, 70 sous; — Étienne Boulier, lieutenant à la chancellerie, 4 livres; — maître Henri Jomard, 4 livres;—Étienne Bernard, contrôleur de l'artillerie, 49 sous; — Jacques Laverne, avocat, 9 livres; — Simon Millotet, sergent, 27 sous;—Jean de La Monnaie, 4 livres;—Pierre Lorenchet, meunier du Pont-d'Ouche, 4 livres;—Bénigne Le Goux, boulanger, 2 livres; — Antoine Lemuet, notaire, 27 sous: — Antoine Tholongeon, meunier, 22 sous.

B. 1875. (Volume.) — In-folio, 536 feuillets; parchemin.

1557-1558. — Compte de Jean Peyrat, receveur général de Bourgogne.—Recette, pour la solde des troupes, des décimes du clergé. — Jacques Bouchin, receveur des décimes pour le Roi à Autun, et Olivier Dagonneau, receveur des décimes dans le Mâconnais.—Emprunts faits par le Roi en Bourgogne: Eglantine Carrelet, 1,240 livres; Guillaume Tabourot, avocat, pour 360; Étienne de Roquelaine, marchand tanneur, pour 360; Philibert de La Mare, docteur en médecine à Beaune, pour 480.

B. 1876. (Volume.) — In-folio, 334 feuillets; parchemin.

1558-1559. — Compte de Jean Jacquot, receveur général de Bourgogne. — Versements des fermiers de la gabelle. — Contributions pour la solde de 50,000 hommes de pied; — décimes votés par le clergé; — acquéreurs des forêts domaniales. — Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, lieutenant général en Bourgogne.— Guillaume, duc de Saxe, reçoit une pension du Roi. — Payement des intérêts des sommes empruntées l'année précédente par le roi de France. — Antoine Richard, trésorier des mortes-payes en Bourgogne.

B. 1877. (Volume.) — In-folio, 245 feuillets; parchemin.

1559-1560. — Compte de Jean de Cirey, receveur général en Bourgogne. — Lettres patentes de François II, roi de France. — Recette du cinquième décime demandé par le Roi, payable en 1559. — Somme de 3,600 livres que le roi Henri II avait promise chaque année, pendant neuf ans, à Jean Guillaume, duc de Saxe. — Indemnités accordées aux officiers du Parlement royal de Chambéry, qui avaient perdu leur position par la restitution de la Savoie au duc de Savoie. — Messager payé pour avoir porté de Dijon à Châlon, à Mâcon et à Autun, des lettres closes du Roi adressées aux baillis et aux évêques, pour leur dire qu'il savait que des entreprises et des conjurations avaient été faites par des « malheureux abandonnés de Dieu et de « la religion chrétienne, tant par assemblée que conjurations contre la religion chrétienne, sa personne et les princes du sang royal. » — Lettres, datées du 25 mars 1559, adressées à l'évêque d'Auxerre, aux baillis de la Montagne et de Bar-sur-Seine.

B. 1878. (Volume.) — In-folio, 196 feuillets; parchemin.

1560. — Compte de Jean Jacquot, receveur général. — Lettres patentes de François Ier, rétablissant l'office de receveur général. — Recette de la gabelle, d'un emprunt fait sur le clergé et de l'imposition pour la solde de 50,000 hommes de pied.

B. 1879. (Volume.) — In-folio, 276 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Compte de Jean Jacquot, receveur général en Bourgogne. — Évaluation succincte du domaine. — 2,400 livres données à M. de Tavannes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne en l'absence du duc d'Aumale. — Jacques de Vintemille, conseiller du Roi au Parlement de Dijon, reçoit une indemnité pour avoir fait la visite des terres de surséance avec les commissaires du Roi Catholique. — Le messager Jean Conard distribue des lettres pour la convocation des États de Bourgogne à Dijon, le 20 mars 1560. — Un autre messager distribue des lettres par lesquelles le Roi permet à tous ses sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, qui auraient à lui remontrer quelque chose, de se trouver en toute sûreté, à l'assemblée de Poissy, où le Roi convoquait tous les prélats du royaume. — Voyage fait de Dijon à Orléans près du Roi pour lui porter le procès-verbal fait par le lieutenant général d'Auxerre contre l'évêque et le clergé dudit lieu, qui refusaient de payer leur part de l'emprunt fait l'année dernière par le Roi, pour subvenir au payement des gens d'armes destinés à résister aux entreprises des ennemis de la religion. — Lettres du Roi qui font savoir que son entrée à Paris est différée jusqu'au 15 janvier. — Distribution de lettres du Roi, qui recommandait qu'il ne se fît aucun trouble ni émotion le jour de la Fête-Dieu.

B. 1880. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets; parchemin.

1562. — Compte de Girard Sayve, receveur des droits du Roi pour les francs-fiefs, les nouveaux acquêts, les affranchissements et les amortissements sous Henri II. — Lettres patentes de ce Roi pour la levée des deniers provenant de cette source. — 30 livres reçues des habitants et confrères d'Is-sur-Tille, pour indemnités dues au Roi à l'occasion des donations faites à leur confrérie.

B. 1881. (Volume.) — In-folio, 189 feuillets; papier.

1565. — État général de toutes les recettes du do-

maine du Roi en la trésorerie de Bourgogne. — Le domaine racheté, réuni et donné à ferme au profit du Roi. — Domaine qui n'a jamais été aliéné.

B. 1882. (Volume.) — In-folio, 331 feuillets; parchemin.

1565. — Compte de Jean Jacquot, receveur général de Bourgogne.—Recette de partie de la somme de 150,000 livres promises au Roi par les États de Bourgogne pour l'extinction de l'impôt mis sur le vin entrant dans les villes et les bourgades de Bourgogne, consistant en 5 sous par muid. — Le Roi ordonne de prendre la cinquième partie des gages de ses officiers. — Antoine Ydron, capitaine de Seurre, et son lieutenant Jacques de La Combe, reçoivent certaines sommes de deniers par ordre du Conseil privé. — Jean d'Échériot, désigné comme lieutenant de la garde des Écossais. — Daniel Osiander, procureur du roi de Saxe, vient toucher les 3,600 livres que le Roi lui a assignées, pendant neuf ans, sur la recette générale de Bourgogne : c'est la sixième année. — Léonard Chabot, comte de Charny, capitaine de 50 hommes d'armes, reçoit 2,000 livres d'intérêt sur le trésor. — 100 livres au concierge de la prison de Dijon, pour acheter du pain et « autres nécessitez » aux prisonniers malades et indigents. — Remboursements des emprunts faits par le Roi. — Ordre aux baillis de procéder à la revue de la gendarmerie, le 1er octobre 1565.

B. 1883. (Volume.) — In-folio, 130 feuillets; parchemin.

1566. — Compte de Jean Jacquot, receveur général de Bourgogne. — Recette des aides du Mâconnais, de Bar-sur-Seine et de l'Auxerrois.— Gabelle.— Recette des fermiers des munitions des grains pour les châteaux et places fortes en Bourgogne.— Travaux de serrurerie faits dans la citadelle de Châlon récemment construite. — Messager qui avait été à Moulins, vers le Roi, pour porter des informations faites sur l'aliénation de dîmes de la terre de Saint-Amour faite par le chapitre Saint-Vincent de Mâcon.

B. 1884. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets ; parchemin.

1567-1568. — Registre des emprunts généraux et particuliers faits en Bourgogne pour subvenir aux affaires de la guerre. — Lettres de commission données à Laurent Bernard par Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne : « Aians plusieurs « des sujets du Roy prins les armes contre ses éditz et « saisy plusieurs villes de ce gouvernement. »—Lettres de Charles IX : « Pour résister aux entreprises des séditieux « qui se sont élevés en armes contre lui, le Roi manda à « son féal le sieur de Tavannes de mettre sus le plus grand « nombre de gens de guerre qu'il pourroit.»—Les ecclésiastiques du bailliage de Dijon, imposés à 2,500 livres, et les habitants de cette ville à 4,000. — Ceux de la nouvelle religion de la même ville imposés à 10,000.

B. 1885. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets ; parchemin.

1587. — Débris d'un compte de la recette du taillon. — Jacques de Chaumont, conseiller du Roi, trésorier de l'ordinaire des guerres avec Claude Le Roi. — Jérôme Garraut, trésorier de l'extraordinaire des guerres. — Pierre Fourneret, receveur du taillon.

B. 1886. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets ; parchemin.

1591. — Compte de Pierre Fourneret, receveur général du taillon en Bourgogne. — Pierre de Bauffremont, baron de Sennecey, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne ; — Bernard Carrelet, commis au payement des garnisons et gens de guerre.

B. 1887. (Volume.) — In-folio, 159 feuillets ; papier.

1591-1602. — Compte de la recette générale des bois aliénés en Bourgogne. — Copie des lettres patentes d'Henri IV, contenant les provisions données à Abdenago Blondeau pour cette recette. — Etat des gages des officiers royaux des eaux et forêts.

B. 1888. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets; papier.

1591-1611. — Compte de la recette et des dépenses d'Abdenago Blondeau, receveur général ancien et alternatif des bois en Bourgogne, pour les ventes qui ont été faites par les grands maîtres des eaux et forêts. — Jean Legros, procureur au Parlement de Dijon, achète, comme plus haut enchérisseur, 220 arpents de bois haute futaie dans la forêt de Saint-Léger-de-Foucheret, à raison de 4 écus 40 sous par arpent.

B. 1889. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1598. — Compte de Pierre Fourneret, receveur général du taillon en Bourgogne.

B. 1890. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets ; papier.

1600. — Débris d'un état des revenus du domaine en Bourgogne.

B. 1891. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets ; parchemin.

1601. — Compte de Pierre Fourneret, receveur géné-

ral du taillon en Bourgogne pour la solde des gens de guerre. — Au bailliage de Charolais, Adam Dagonneau, receveur particulier de cet impôt, verse, pour ce bailliage, dans la caisse du receveur général, la somme de 1,600 livres.

B. 1892. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets; papier.

1602. — Recette des deniers provenant de l'aliénation à perpétuité du domaine en Bourgogne faite par Pierre Chasot. — Recette du produit des ventes faites à Eléonor Chabot, comte de Charny, naguère grand écuyer de France : il est représenté dans ce payement par ses filles, Marguerite Chabot, duchesse d'Elbœuf; — Catherine Chabot, duchesse de Chavannes et de Buzançois; — Charlotte Chabot, comtesse de Tillières; — Françoise Chabot, comtesse de Chiverny, et Eléonore Chabot, marquise de Varambon. — Claude Frémiot, président en la Chambre des Comptes, paye 2,273 livres la seigneurie d'Is-sur-Tille, à la réserve des bois de haute futaie. — Denis Brelard, premier président au Parlement de Dijon, achète dans cette ville la maison appelée vulgairement l'hôtel de Langres. — Charles de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne, achète les châtel, donjon et maison-forte de Saulx-le-Duc.

B. 1893. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets; papier.

1602-1607. — Compte de la recette générale d'Abdenago Blondeau, pour le produit de la vente de coupe de bois de haute futaie et taillis, pendant cinq années, sous le contrôle de Joseph Le Grand, contrôleur général ancien et alternatif.

B. 1894. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1603. — Compte de la recette générale du taillon en Bourgogne, par Pierre Fourneret, pour la solde des gens de guerre. — Nicolas de Lancy, Nicolas Rogeois et François Olivier, trésoriers généraux ordinaires des guerres.

B. 1895. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1605. — Recette générale du taillon en Bourgogne, faite par Pierre Fourneret, présentée par lui et son procureur Jean Morelet, par devant Etienne Milière et Nicolas Le Grand, conseillers du Roi et maîtres ordinaires en la Chambre des Comptes de Dijon, spécialement commis à l'audition de ce compte. — Exemption du taillon en faveur des habitants de Courson.

B. 1896. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; papier.

1608. — Recette générale faite par Abdenago Blondeau, conseiller, receveur général ancien et alternatif des deniers provenant de la vente des coupes de taillis et des bois de haute futaie, dont l'adjudication avait été faite par le grand enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en Bourgogne.

B. 1897. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; papier.

1608. — Contrôle de la recette générale des bois en Bourgogne, faite par Abdenago Blondeau, ledit contrôle tenu par Joseph Le Grand, contrôleur général des bois en Bourgogne. — Procuration donnée par cet officier à Pierre Mouton, qu'il charge de procéder aux devoirs de sa charge pendant son absence, attendu qu'il est à Paris et qu'il ne peut encore revenir.

B. 1898. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1608. — Etat de la recette et des dépenses faites par Abdenago Blondeau, conseiller du Roi. — Jean Euvrard, greffier de la Table de marbre, accompagne le grand maître des eaux et forêts en Bourgogne, dans ses opérations relatives à la réformation générale du domaine forestier.

B. 1899. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; papier.

1609. — Compte d'Abdenago Blondeau, conseiller du Roi, receveur général des bois, pour l'adjudication des coupes faites par le grand maître. — Versement de Jean Jacquinot, bourgeois de Dijon, adjudicataire de deux arpents de bois haute futaie dans la forêt d'Argilly.

B. 1900. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; papier.

1609. — Recette générale des bois en Bourgogne pour la vente des coupes faites par Abdenago Blondeau et contrôlée par Joseph Le Grand, contrôleur général. — La coupe de deux arpents de bois haute futaie à Argilly délivrée pour 60 livres.

B. 1901. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; papier.

1609. — Etat sommaire des deniers adjugés au Roi pour amendes et confiscations, fait par Bernard Prudhomme, seigneur de Frechier et Grandville, grand maître enquêteur, grand gruyer, louvetier et grand réformateur des eaux et forêts en Bourgogne.

B. 1902. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets; papier.

1609. — Dépenses faites sur la recette du précédent compte. — Soldes d'arrérages pour les emprunts faits par le Roi en différentes années. — 30 livres données par le

trésor à mademoiselle Françoise Artaut, veuve de François Bryet, conseiller au Parlement de Dijon, ayant droit de messire Claude Bourgeois, seigneur de Crespy, président au même Parlement, et de dame Françoise de Monthelon, sa femme, héritière de Guillaume de Monthelon, avocat du Roi en ladite Cour.

B. 1903. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets ; papier.

1610. — Recette des deniers provenant de la vente de la coupe des taillis et bois de haute futaie. — Étienne Gillote, marchand à Beaune, donne 1,500 livres pour prix de l'adjudication de la coupe de 50 arpents de bois, haute futaie, pris dans la forêt d'Argilly, à raison de 30 livres l'arpent.

B. 1904. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets ; papier.

1610. — Compte de Nicolas Guigy, receveur général des bois en Bourgogne. — Copie des lettres patentes contenant les provisions de cet office, dans lequel il remplace Abdenago Blondeau, aux droits de 8 deniers par livre du maniement des deniers de cette recette. — Copie de l'enregistrement à la Chambre des Comptes. — Vérification des mêmes lettres par les trésoriers généraux. — La recette des amendes commence par celle de 60 livres versées par les habitants de Villers.

B. 1905. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; papier.

1610. — État de la dépense et des recettes faites par Nicolas Guigy, conseiller du Roi, receveur général des bois en Bourgogne, pour les coupes adjugées par le grand maître enquêteur des eaux et forêts. — Nicolas Chifflot, de Saint-Sernin-du-Plain, donne 680 livres pour la vente d'une coupe de haute futaie, contenant 40 arpents, dans le bailliage d'Autun, à raison de 17 livres tournois l'arpent.

B. 1906. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets ; parchemin.

1611. — Compte de la recette générale du taillon en Bourgogne, faite par Pierre Fourneret, présenté par lui, assisté de Jean Morelet, son procureur, à Jacques Venot et Claude Girardot, maîtres et auditeurs en la Chambre des Comptes de Dijon. — Salomon Chesnard, receveur particulier en l'Élection du Mâconnais ; — Laurent Seurrat, en celle d'Auxerre ; — Robert Marguerite, au comté d'Auxonne ; — Jean Mignard, au siége de Semur.

B. 1907. (Cahier.) — In-folio, 193 feuillets ; papier.

1611. — Compte de la recette de Charles Robineau, receveur général des bois en Bourgogne. — Lettres de provision accordées par Louis XIII, après la résignation de Pierre Pourcelet.

B. 1908. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets ; papier.

1611-1654. — État de la recette des coupes de bois, présenté au Conseil du Roi par Charles Robineau, receveur général des bois. — Le total de la recette pour la première année est de 10,834 livres. — Celui des gages des officiers est également de 10,834 livres. — Compte arrêté à Paris au Conseil du Roi.

B. 1909. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets ; papier.

1612. — Compte de la recette générale des bois en Bourgogne, faite par Nicolas Cuigy, par lui présenté à la Chambre des Comptes de Dijon, assisté d'Antoine Le Grand, son procureur. — État de cette recette arrêté au Bureau des finances, signé Des Barres, Le Goux, Bouyn, Piget, Gagne et Frasans.

B. 1910. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets ; papier.

1612. — Recette générale du taillon en Bourgogne, faite par Jean Sarreau et contrôlée par Étienne Humbert et Jean Dugay. — Remboursement de 8,353 livres, fait par le Roi à dame Catherine Hurault, femme de messire Antoine d'Aumont, chevalier des ordres du Roi.

B. 1911. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets ; papier.

1612-1631. — État général de la recette des deniers provenant de la coupe des bois pendant vingt ans, et de celle des amendes, rédigé par Nicolas Cuigy, conseiller du Roi, receveur général des bois en Bourgogne. — Adjudications faites par les grands maîtres des eaux et forêts, Bernard Prudhomme et François Clausse, seigneur de Marchaumont. — Maclou de Ganay, lieutenant des eaux et forêts au bailliage de La Montagne, assiste à la visite et délivrance de 30 arpents de bois dans la forêt d'Argilly.

B. 1912. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets ; papier.

1613-1669. — Réunion de différents comptes du revenu du domaine en Bourgogne, par Jean Chrétiennot, Pierre Moulon et Paris Regnault. Le maïeur de Dijon verse 100 sous, somme à laquelle la ville est taxée pour les exploits de la justice de la prévôté, dépendant du domaine, et qui lui a été aliénée. — Cette ville ne donne rien pour les marcs, parce qu'ils ont été donnés par le Roi.

B. 1912 *bis*. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets ; papier.

1616. — Contrôle général des restes dus par les receveurs de Bourgogne et Bresse.

B. 1913. Cahier. — In-folio, 76 feuillets ; papier.

1621. — Compte de Sigismond Bernard, receveur des amendes adjugées à la Table de marbre du palais de Dijon et par les grands maîtres des eaux et forêts. — Lettres de provision.

B. 1914. (Cahier. — In-folio, 74 feuillets; papier.

1621. — Compte de la recette générale des deniers provenant de la coupe des bois en Bourgogne, faite par Charles Robineau, conseiller du Roi. — Contrôle de la recette. — Versement fait par le receveur dans la caisse de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne du Roi, de la somme de 1,339 livres,

B. 1915. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1622. — Compte général de la recette des bois en Bourgogne, faite par Nicolas Cuigy. — La coupe de 105 arpents de haute futaie dans la haute forêt d'Argilly adjugée à raison de 24 livres l'arpent.

B. 1916. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; papier.

1623. — Compte de la recette générale des deniers provenant de la coupe des bois dans les forêts domaniales, rendu par Charles Robineau. — La coupe d'un arpent de haute futaie dans la forêt de Pontarlier est vendue 24 livres.

B. 1917. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets; papier.

1624. — Compte de la recette générale des deniers provenant de la vente des coupes de bois, présenté par Nicolas Cuigy. — Versement, dans la caisse du receveur, de 2,600 livres, en quarts d'écus à 16 sous pièce, montant du prix de la coupe de 100 arpents de bois de haute futaie, dans la forêt de Borne, dépendant de la châtellenie d'Argilly.

B. 1918. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets ; papier.

1625. — Compte de la recette des deniers provenant de la vente des coupes des bois du Roi, présenté par Guillaume Robineau. — Copie de ses lettres de commission. — Guillaume Pouffier, sieur de Longepierre, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, reçoit 1,470 livres pour 98 journées employées à la délivrance des bois.

B. 1919. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets ; papier.

1626. — Compte de la recette générale des deniers provenant de la vente des coupes des bois du Roi, présenté par Toussaint Guyot. — Copie de ses lettres de provision. — Maître Guyot, assisté de son procureur Paris Regnault, présente ce compte à la Chambre des Comptes, qui délègue pour l'examiner Étienne Pérard et un autre de ses collègues.

B. 1920. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets ; papier.

1627. — Compte de la recette générale des bois, faite par Guillaume Robineau et son procureur Regnault. — La coupe de l'arpent de haute futaie dans la forêt de Villers-le-Duc fut vendue 42 livres.

B 1921. (Cahier. — In-folio, 67 feuillets; papier.

1628. — Compte de la recette des deniers provenant de la coupe des bois du Roi, présenté par Toussaint Guyot et son procureur maître Regnault. — Gabriel Guénegaud, sieur dudit lieu et du Plessis-Belleville, conseiller du Roi en son Conseil d'État et trésorier de son épargne à Paris.

B. 1922 (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets; papier.

1629. — Compte de la recette des deniers produits par les coupes faites dans les bois du Roi, présenté par Guillaume Robineau, receveur général, et le procureur Regnault. — L'arpent de la forêt de Solin, dans l'Autunois, est évalué 18 livres.

B. 1923. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets; papier.

1630. — Compte de la recette des deniers produits par la vente de la coupe des bois domaniaux, présenté à la Chambre des Comptes par Toussaint Guyot, receveur général, et son procureur Regnault. — L'arpent dans la forêt de Villers-le-Duc est estimé 42 livres. — Deux arpents de bois de la forêt de Champgerlan employés à palissader les fortifications de la ville de Seurre, appelée Bellegarde.

B. 1924. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets; papier.

1631. — Compte de la recette générale des deniers produits par la vente des coupes dans les bois de haute futaie, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Guillaume Robineau, receveur général, et son procureur. — L'adjudication pour les forêts de Villers-le-Duc a été faite aux enchères à raison de 42 livres l'arpent.

B. 1925. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets ; papier.

1632. — Compte de la recette des deniers produits par la vente au plus offrant des coupes de bois dans les

forêts domaniales, présenté par Toussaint Guyot, receveur général. — L'arpent de bois blanc de haute futaie est estimé 42 livres au bailliage de La Montagne, contrée de Vaux-Ribaud.

B. 1926. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets; papier.

1632-1655. — État au vrai des produits de la vente des bois, avec le produit des amendes, fait par Toussaint Guyot et Robineau, receveurs généraux pour le produit des forêts. — François-Thierry de La Forge de Chamesson achète un triage de 30 arpents de bois blanc de haute futaie à Villers-le-Duc pour 42 livres l'arpent.

B. 1927. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets; papier.

1633. — Compte de la recette générale des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté à la Chambre des Comptes par Guillaume Robineau. — Denis de La Rue, de Corberon, condamné par le sieur Pouffier, graud maître des eaux et forêts en Bourgogne, a donné 48 livres pour deux arpents de bois blanc, de haute futaie, trouvés en plus à sa charge au récolement fait par son ordre.

B. 1928. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets ; papier.

1634. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Toussaint Guyot, receveur général. — L'arpent de bois blanc de haute futaie, dans la forêt de Villers-le-Duc, s'est élevé à 48 livres.

B. 1929. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets; papier.

1635. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Guillaume Robineau. — Marcel Tupin, de Châtillon-sur-Seine, verse 1,920 livres, montant du prix de l'adjudication à lui faite de 40 arpents de bois blanc à Villers-le-Duc.

B. 1930. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets ; papier.

1636. — Compte de la recette générale des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par le receveur général Toussaint Guyot et le procureur Regnault. — Le prix de 48 livres est maintenu pour la valeur de l'arpent de haute futaie de bois blanc.

B. 1931. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets; papier.

1637. — Compte de la recette des deniers provenant de la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Guillaume Robineau ; le prix de l'arpent s'élève cette année à 51 livres 5 sous.

B. 1932. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets ; papier.

1638. — Compte des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté à la Chambre des Comptes par Toussaint Guyot, receveur général dans la forêt de Vergy-le-Petit-Liard. — L'arpent est estimé 8 livres.

B. 1933. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets ; papier.

1639. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les bois du Roi, présenté par Guillaume Robineau, receveur général, et le procureur Regnault. — 80 pieds de chêne, dont 60 propres à faire des chevrons et 20 de 4 à 5 pieds de tour, propres à faire colonnes et sablières, vendus ensemble la somme de 20 livres à Antoine Goudin, garde-marteau des forêts du Roi.

B. 1934. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; papier.

1640. — Compte des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Toussaint Guyot et le procureur Regnault. — Le prix de la coupe d'un arpent de bois blanc de haute futaie, pris dans la forêt de Villers-le-Duc, s'est élevé cette année à 80 livres.

B. 1935. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; papier.

1641. — Compte des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Michel Regnault et le procureur Jacquemin. — Copie des lettres de la commission donnée par les trésoriers de France. — Des pieds d'arbre, à choisir dans la forêt d'Argilly, sont vendus 25 livres.

B. 1936. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets ; papier.

1641-1652. — État des ventes faites dans les bois du Roi pendant douze années.—Claude Benoist condamné à payer 3 livres, pour avoir passé avec un chariot dans la forêt ; — Antoine de Mortières, condamné à 3 livres, pour avoir coupé quantité de chênes.

B. 1937. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets ; papier.

1642-1643. — Compte des deniers produits par la vente du bois coupé dans les forêts du Roi, présenté à la Chambre par Bénigne Ponier. — Copie de ses lettres de commission. — Le receveur ne peut recouvrer une amende

de 500 livres à laquelle le village de Maisey avait été condamné par la Chambre de Réformation, attendu que ce village est tout à fait ruiné par le passage des gens de guerre et par la contagion, tous les principaux habitants sont morts, et que le village n'est à présent habité que par des gens pauvres.

B. 1938. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets ; papier.

1643. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Michel Regnault, commis à cette recette. — L'arpent de bois, dans la forêt de Borne, est vendu 21 livres, outre le sou par livre et à la charge de laisser huit ou dix baliveaux par arpent, sans compter les pieds *corniers* et *lizières*, qui seront marqués du marteau du Roi.

B. 1939. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets ; papier.

1644. — Compte de la recette générale des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Toussaint Guyot et le procureur Regnault. — L'arpent d'une coupe de haute futaie dans les forêts d'Auxois est adjugé à 55 livres.

B. 1940. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets ; papier.

1645. — Compte de la recette des bois, présenté par les mêmes. — Dix pieds de chêne, abattus et pris dans la forêt de Borne, du côté de Beaune, estimés et vendus 22 livres.

B. 1941. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets ; papier.

1646. — Compte de la recette des bois en Bourgogne, présenté par les mêmes. — L'arpent de bois taillis, coupé dans la forêt de Borne, est évalué à 10 livres, payées comptant.

B. 1942. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets ; papier.

1647. — Compte de la recette des bois du Roi en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Michel Regnault et le procureur Jacquemin. — Coupe de 150 arpents de bois raffeaux, dans la forêt de Marlou, au bailliage de Châlon, vendue à raison de 6 livres l'arpent. — L'adjudicataire a cinq ans pour faire sa coupe, et devra laisser huit ou dix baliveaux par arpent de l'âge du taillis.

B. 1943. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; papier.

1648. — Compte de la recette des deniers produits par les amendes pour délits forestiers, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Jean Desbois et le procureur L Grand. — Nicolas de Châtenay, baron de Lanty, accus d'avoir coupé 18 arpents de bois taillis en sus de ce qui lu avait été adjugé.

B. 1944. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets ; papier.

1649. — Compte de la recette des deniers produit par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi. — Claude Hullet, marchand à Seurre, adjudicataire de 60 arpents de bois blanc, futaie propre à chauffer, à raison de 26 livres l'arpent.

B. 1945. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets ; papier.

1650. — Compte de la recette des deniers produits pa la vente des coupes de bois. — Le prix d'un arpent de bois de mi-futaie, dans la forêt de la châtellenie de Pontailler, est de 25 livres.

B. 1946. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets ; papier.

1651. — Compte de la recette des deniers produits pa les ventes des bois coupés dans les forêts du Roi en Bourgogne, présenté par Michel Regnault et le procureur Jacquemin ; Jean-Jacques Lebelin était alors grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Bourgogne : il recevait 3,000 livres de gages, plus 500 livres pour son droit de chauffage. — Le total de la dépense est de 9,957 livres, et celu de la recette de 13,163 livres.

B. 1947. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets ; papier.

1652. — Compte de la recette des deniers produits pa la vente des coupes de bois dans les forêts du Roi en Bourgogne, présenté par Toussaint Guyot et le procureur Regnault. — Solde des gages des officiers de la grande maîtrise. — Trois grands maîtres, Jean-Jacques Lebelin, Christophe Berthault et François Soirot.

B. 1948. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets ; papier.

1653. — Compte de la recette des deniers produits pa la vente des bois coupés dans les forêts domaniales. — Gages ; receveur, Nicolas de Cuigy, conseiller du Roi Edmond de Cuigy, contrôleur, et Gabriel Blanot ; — Jea Desbois, receveur des amendes qui s'adjugent au Roi à la Table de marbre du Palais à Dijon.

B. 1949. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets ; papier.

1654. — Compte de la recette des deniers produits pa

la vente des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Toussaint Guyot et le procureur Regnault. — 16 arpents « tant de petit bois, baliveaux, que « vieilles écorces, rompus, brisés, versés et arrachés par les « vents, » dans la forêt de Villers-le-Duc, vendus à raison de 15 livres l'arpent.

B. 1950. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets; papier.

1655. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi. — Dépenses : gages de Chrétien Martin, avocat du Roi à la Table de marbre du Palais. — La recette dépasse la dépense de 2,518 livres, sur un total de 9,700.

B. 1951. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; papier.

1660. — Compte de la recette et des dépenses en Bourgogne. — « Du revenu du domaine du Roi en Bour- « gogne, néant, à cause des ventes et aliénations qui en « ont été faites par les rois ses prédécesseurs, au moyen « de quoi il n'en revient aucune chose à Sa Majesté. » — Des aides et des Élections de Bourgogne, au nombre de trois établies à Mâcon, à Auxerre et à Bar-sur-Seine, néant pour la même cause.

B. 1952. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets ; papier.

1670-1680. — État de la recette et de la dépense que le Roi, en son Conseil, a ordonné être faite des deniers de la ferme générale du domaine du ressort du Parlement et de la Chambre des Comptes de Dijon, selon la forme qu'il a ordonnée. — Extraits des registres du Conseil d'État sur cette recette. — Dépense : 51 livres données à la Sainte-Chapelle de Dijon pour diverses fondations, entre autres pour une messe fondée par un duc de Bourgogne. — Le comte d'Armagnac reçoit 200 livres à cause de sa charge de grand sénéchal de Bourgogne ; — le comte de Tavannes, 52 livres, comme bailli de Dijon ; — M. de Clugny, lieutenant général du bailliage de Dijon, 150 livres.

B. 1953. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets ; papier.

1673-1683. — État de la recette et de la dépense faites par Jean Tassinot, commis à la recette des bois pour la maîtrise de Dijon. — La recette s'élève à 5,370 livres et les charges à 1,200. — Pour la maîtrise de Châtillon-sur-Seine, la recette est de 10,379 et la dépense de 630.

B. 1954. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets ; papier.

1676. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts du Roi, présenté par Jean Tassinot, receveur, et le procureur Jacquemin. — Copie des lettres de provision de ce receveur. — La coupe d'un arpent de bois, dans la forêt d'Argilly, est estimée 23 livres.

B. 1955. (Cahier.) — In-folio, 126 feuillets ; papier.

1676. — État au vrai de la recette générale des bois, fait par Jean Tassinot, conseiller du Roi, receveur général des bois en Bourgogne. — Adjudication faite à Claude Guichard, maître des forges de Moloy, comme dernier enchérisseur, de 15 arpents, à prendre dans la forêt de Saulx-le-Duc, à raison de 20 livres l'arpent.

B. 1956. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets ; papier.

1676-1685. — Compte des recettes et des charges locales pour le fermier des domaines en Bourgogne. — Louis Goguery, bourgeois de Paris, sous-fermier dans l'étendue du ressort de la Chambre des Comptes de Dijon, suivant le sous-bail à lui fait par Jacques Buisson, fermier général des domaines en France. — Frais de justice du Présidial de Bourg-en-Bresse, s'élevant à 300 livres.

B. 1957. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets ; papier.

1677. — Compte de la recette générale des bois de l'État, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Jean Tassinot et le procureur Jacquemin. — Dans la châtellenie de Brazey, la coupe d'un arpent de bois est estimée 41 livres.

B. 1958. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets; papier.

1678. — Compte de la recette générale des deniers produits par la vente des coupes de bois dans les forêts de l'État, présenté par les mêmes à la Chambre des Comptes. — Recette de 310 livres, versées par Alexandre Patouillet, fermier des revenus de la châtellenie de Rouvres auquel avait été adjugée la superficie de 17 arpents de bois par Réné Mauroy, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts.

B. 1959. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets ; papier.

1678. — Recouvrement des sommes payées par les détenteurs des biens communaux, aliénés à vil prix et à quelque titre que ce soit, dans le but de réparer l'injustice des temps, de soulager les communautés et aider le Roi à repousser ses ennemis. — Le sieur Esparon paye 800 livres pour la maison où il demeure, située sur la Saône à Châlon, et qu'il possède sous la cense qu'il paye à la ville.

B. 1960. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets; papier.

1679. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts de l'État, présenté par Jean Tassinot, receveur, et le procureur Jacquemin. — Philibert Greuze, garde des eaux et forêts, dans la Maîtrise de Châlon, aux gages de 60 livres.

B. 1961. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets; papier.

1679-1685. — Réunion de plusieurs états de la recette des deniers des bois en Bourgogne. — Dans la forêt d'Argilly une coupe de 71 arpents est adjugée à raison de 25 livres l'arpent. — Antoine de Laforêt, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts dans la Maîtrise d'Avallon.

B. 1962. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets; papier.

1680. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts de l'État, présenté la Chambre des Comptes par Jean Tassinot et le procureur Jacquemin. — L'arpent de la forêt de Champerlay, dans la châtellenie d'Argilly, évalué 37 livres.

B. 1963. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets; papier.

1681. — Compte de la recette des deniers produits par la vente des coupes dans les bois de l'Etat, présenté à à la Chambre des Comptes par Jean Tassinot et le procureur Jacquemin. — Jacques de Condrat, conseiller du Roi et maître particulier des eaux et forêts de la Maîtrise d'Autun.

B. 1964. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets; papier.

1682. — Compte de la recette des deniers produits par la vente de bois coupés dans les forêts de l'État, présenté par Jean Tassinot et le procureur Jacquemin. — Le premier article a été adjugé à Jean Fournier, marchand à Chambolle, dernier enchérisseur, à raison de 24 livres l'arpent, coupé dans la châtellenie de Vergy.

B. 1965. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets; papier.

1682-1685. — Réunion de plusieurs années des recettes et dépenses, faites par Thomas de Mange, commis comptable et le procureur Verchère, pour acquitter les gages du Parlement, de la Chambre des Comptes et autres juridictions et aussi pour payer divers autres objets. — 141 livres données au chapitre de la cathédrale d'Autun pour frais de cierges qui brûlaient nuit et jour devant le corps de saint Ladre. — Gages du comte de Thoulongeon, bailli d'Autun, s'élevant à 105 livres; — son lieuten général, Barthélemy d'Arlay, a 35 livres; — au chirurg qui assiste aux tortures, 100 livres de gages.

B. 1966. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets; papier.

1683. — Compte de la recette des deniers prod par la vente des bois coupés dans les forêts de l'État, p senté à la Chambre des Comptes par Jean Tassinot et procureur Jacquemin. — Officiers des eaux et forêts, R de Mauroy, grand maître; — Pierre Prinstet, maître pa culier; — Pierre Terrion, procureur de la Maîtrise; Pierre Bourée, greffier en chef; — Jacques Philipon, ga des eaux et forêts du Roi.

B. 1967 (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets; papier.

1684. — Compte de la recette des deniers produits p la vente des bois coupés dans les forêts de l'État, présen à la Chambre des Comptes par Jean Tassinot, conseiller Roi, receveur général des bois. — L'arpent de la coupe bois de Chassagne, faisant partie de la châtellenie de Rouv est évaluée 37 livres par le plus offrant.

B. 1968. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets; papier.

1685. — Compte de la recette des deniers des bois l'État, présenté par Jean Tassinot à la Chambre des Compte — Philibert Vyard, garde-marteau des forêts du Roi en Maîtrise de Châtillon.

B. 1969. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets; papier.

1686. — Compte de la recette des deniers produits pa la vente des bois coupés dans les forêts du domaine e Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijo par Pierre Bichot-Morel, conseiller du Roi, receveur général et par le procureur Jacquemin. — Copie de l'édit du Roi qu crée un receveur général du domaine dans chaque Généralité et province du royaume, et règle la reddition de comptes. — Lettres de provision de Pierre Bichot-More

B. 1970. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets; papier.

1687. — Compte de la recette des deniers produits pa la vente des bois coupés dans les forêts de l'État en Bour gogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon pa Pierre Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — Jacqu Rocault, greffier au bailliage de Beaune. — Saint-Fleuro fermier des messageries de Bresse et Bugey. — Les Jac bins de Dijon reçoivent 150 livres pour avoir, penda

l'année, célébré la messe de huit heures dans la chapelle du palais.

B. 1971. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets; papier.

1688. — Compte de la recette générale des deniers produits par la vente des bois coupés dans les forêts de l'État en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Pierre Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — Louis d'Amanzé d'Escars, comte dudit Amanzé, lieutenant du Roi en Bourgogne, capitaine et châtelain de Talant. — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Charny, pair et grand écuyer de France, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, gouverneur pour le Roi en Anjou, reçoit 400 livres pour sa charge de sénéchal. — Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes, reçoit, comme bailli de Dijon, 104 livres.

B. 1972. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets; papier.

1688-1697. — Compte de Pierre Bichot-Morel, receveur général des domaines du Roi en Bourgogne et Bresse, et des dépenses qu'il a faites pour les charges locales assignées sur les domaines engagés dans la Généralité de Bourgogne. — Une somme de 400 livres donnée à la Sainte-Chapelle de Dijon pour dix années révolues, à raison de 40 livres par an, pour la fondation de l'anniversaire du duc Robert, assignées sur les marcs de Dijon. — Une autre somme de 111 livres donnée à la même chapelle pour dix années, à raison de 11 livres 2 sous par an, pour la desserte de la chapelle Saint-Louis, fondée par Agnès, duchesse de Bourgogne.

B. 1973. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets; papier.

1689. — Compte de la recette générale des deniers produits par le domaine en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel, conseiller du Roi, receveur général. — Diverses sommes comptées aux chanoines de la Sainte-Chapelle pour l'anniversaire du duc Robert; — pour celui du duc Eudes et pour le prix d'une robe violette fourrée d'hermine, due chaque année par le Roi au doyen de la chapelle. — 190 livres données aux Cordeliers de Dijon, qui ont pendant l'année célébré au palais la messe de dix heures.

B. 1974. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets; papier.

1690. — Compte de la recette générale du domaine des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — Pierre Grasset est greffier criminel au bailliage d'Auxerre. — 49 livres 10 sous données à Drouot, exécuteur de la haute justice à Dijon, pour avoir exécuté Philibert Pont, condamné à être rompu par le Parlement, et pour avoir transporté son corps sur le grand chemin; — et encore pour avoir ôté l'échafaud, et l'avoir, comme à l'ordinaire, emmené chez lui.

B. 1975. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets; papier.

1691. — Compte de la recette générale du domaine et des bois en Bourgogne, présenté par Bichot-Morel à la Chambre des Comptes de Dijon. — Coupe de bois dans la forêt de Chassagne, châtellenie de Rouvres; l'arpent d'un taillis est vendu aux enchères 108 livres. — Frais pour l'exécution à mort d'Emilande Leblanc, femme de Georges Guiard, par sentence du Parlement, qui ordonne que Marie Leblanc et Urbain Coquebuse assisteront à l'exécution, qu'ils seront battus de verges, flétris et bannis, et aussi pour les frais de tableaux et effigies que fit un peintre, par ordre du Parlement, pour servir à la même exécution.

B. 1976. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets; papier.

1692. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — Jean Grangier, imprimeur à Dijon, reçoit 21 livres pour avoir imprimé plusieurs édits du Roi. — Antoine Guyon, exécuteur de la haute justice à Bourg, reçoit 7 livres pour avoir inhumé deux protestants qui étaient morts dans les prisons de cette ville.

B. 1977. (Registre.) — In-folio, 341 feuillets; papier.

1693. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — 3,000 livres données à François Guinot, buvetier du Parlement de Dijon, pour les buvettes et le chauffage du palais. — Le sieur Rey, maître de la Sainte-Chapelle, reçoit 30 livres pour avoir fait exécuter en musique la grand'-messe du Saint-Esprit pour l'ouverture du Parlement. — Messire Pierre-Paul Coignet de La Tuilerie, comte de Corsan, bailli et gouverneur de la ville d'Auxerre à la place d'André Bureau, comte de La Rivière, reçoit pour ses gages de bailli 93 livres 12 sous 6 deniers.

B. 1978. (Registre.) — In folio, 334 feuillets; papier.

1694. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel. — Salaire donné à

divers clercs de la Cour du Parlement pour avoir assisté à l'exécution de l'arrêt qui avait condamné le nommé Joseph Viard, de Saint-Germain-en-Forezt, au fouet, à la marque et au bannissement, pour vol dans le tronc d'une église. — Frais pour l'exécution d'un arrêt du Parlement qui condamne maître Louis Marchand, curé de Pontailler, à faire amende honorable devant la porte principale de Notre-Dame de Dijon et devant celle de l'église Saint-Maurice de Pontailler, avant d'être envoyé aux galères.

B. 1979. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets; papier.

1695. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne présenté par Bichot-Morel et le procureur Jacquemin. — Frais pour l'établissement d'un échafaud au champ de Morimont, pour exécuter le curé d'Anglefort, condamné à la roue et au feu. — Frais pour la visite du château et du four banal de Vilaine-en-Duêmois. — Frais pour la visite des bateaux et barques du Roi au port de Saunières.

B. 1980. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets; papier.

1696. — Compte de la recette générale du domaine et des bois du Roi en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Le trésor perçoit 50 livres des habitants de Saint-Marc-de-Vaux pour l'accensissement du bois de Montabon. — La Chambre ecclésiastique du diocèse d'Autun, propriétaire de l'office de greffier des insinuations de ce diocèse, reçoit du trésor 300 livres pour les gages attribués à cet office, créé héréditaire par l'édit de décembre 1691. — Antoine Asport, questionnaire à Dijon, reçoit salaire pour avoir appliqué à la question le nommé Marion, boulanger d'Auxonne. — Frais pour amener de Bourg à Dijon un criminel d'État, le sieur Jacquinot.

B. 1981. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets; papier.

1697. — Compte de la recette générale du domaine en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — La glandée de la châtellenie de Rouvres adjugée pour 12 livres. — Frais d'exécution du sieur Lagoutte, condamné à mort pour meurtre.— Frais pour transférer des prisons de Chaussins dans celles de l'hôtel de ville de Dijon le nommé Claude Lemeix, accusé d'impiété. — Louis Capet, exécuteur à Auxerre, reçoit salaire pour l'exécution de sentences présidiales contre la Dupuy, condamnée au carcan, à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être ensuite brûlée, et pour avoir fourni pour cette exécution la potence, l'échafaud, le bois, une torche, et payé le brodequin.

B. 1982. (Registre.) — Petit in-folio, 211 feuillets; papier.

1698. — Compte de la recette du domaine et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Diverses sommes données aux chanoines de la chapelle de Bar-sur-Seine, pour acquitter les fondations faites par Thibaud, roi de Navarre et duc de Bar. — Augmentation de gages donnée à Louis de Vienne, conseiller du Roi au Parlement de Paris, bailli d'épée du comté de Bar-sur-Seine. — Semblable augmentation faite au profit de Claude-François Joly, baron de Lange, bailli d'épée en Bresse.— Aumône de 100 livres faite annuellement sur le trésor aux religieuses de Sainte-Claire à Auxonne. — Frais d'exécution de Philibert Robert, curé de Seurre, condamné à être brûlé vif.

B. 1983. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets; papier.

1698-1702. — Compte des recettes et dépenses, pour les charges locales assignées sur les domaines engagés de la Généralité de Dijon, faites par Bichot-Morel et présentées par lui à la Chambre des Comptes. — La ville de Dijon donne pour ses marcs, pour les années contenues dans ce compte, 2,392 livres, à raison de 299 livres pour chaque année.—Nicolas de La Toison, conseiller honoraire au Parlement de Dijon, reçoit 800 livres ordonnées sur l'état du Roi, pour la rente annuelle et perpétuelle, créée par Eudes, duc de Bourgogne, au profit du seigneur de Montmartin, dont il a les droits. — La somme de 4,476 livres versées au trésor par le prince de Conti, engagiste de la châtellenie d'Argilly, de la prévôté de Nuits, pour acquitter les charges de cette châtellenie.

B. 1984. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets; papier.

1699. — Compte de la recette générale du domaine et des bois du Roi, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel. — L'arpent à couper dans les bois de Germigny est vendu aux enchères à raison de 90 livres. — Nourriture d'un dragon du régiment de Sénetaire, détenu pour avoir maltraité un roulier sur le grand chemin.— Indemnités accordées à un greffier et à des archers qui ont conduit mademoiselle de Saint-Victor de Saint-Micaud à Châlon-sur-Saône, et pour l'avoir remise aux dames religieuses de Lancharre, suivant les ordres de l'intendant Ferrand.

B. 1985. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets; papier.

1700. — Compte de la recette des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Bichot-Morel, conseiller du Roi, receveur général

et le procureur Vitte. — Recette de 33,867 livres des mains du fermier général des domaines en France, Thomas Templier.—Gages des officiers :—Philibert Cheval, conseiller du Roi, bailli et châtelain de Montcenis; — messire Louis Leclerc, capitaine châtelain de la châtellenie de Montbard, etc. — 40 livres données à Marie de Lorraine, demeurant à Bar-sur-Seine, pour le loyer de partie de sa maison, occupée par le siége de la prévôté.

B. 1986. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets; papier.

1701. — Compte de la recette générale du domaine et des bois en Bourgogne, présenté par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Aumône de 30 livres, faite aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg. — L'épicier Thoridnet fournit au Parlement de Dijon 1,257 livres de bougies. — 200 livres données au fermier du domaine pour le droit dû au Roi à cause de l'affranchissement de Gabriel Carion, fait par le seigneur de Saint-Belin.

B. 1987. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets; papier.

1702. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne présenté par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Recette des deniers versés par le fermier général des domaines pour acquitter les charges locales. — L'arpent de bois à couper dans la forêt de Châtelgirard est estimé 33 livres. — Jacques Coudras, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts à Autun.

B. 1988. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets; papier.

1703. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel. — Louis de Vienne, seigneur de Giraudot, bailli d'épée du comté de Bar-sur-Seine et conseiller au Parlement de Paris. — Charles Grillard, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Bar-sur-Seine. — Pierre Deshautels, lieutenant au bailliage de Charolles. — Antoine Duprat, marquis de Vitteaux, engagiste de la châtellenie de Frêne. — Denis Bourrée, receveur des épices des officiers du bailliage de Beaune. — Nicolas Brulet, greffier au bailliage de La Montagne.

B. 1989. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets; papier.

1704. — Compte de la recette générale des domaines en Bourgogne, présenté par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Versement fait par Charles Ferreau, fermier général des domaines en France pour le payement des charges assignées sur le domaine de Bourgogne. — Versement de Gervais Leroux, fermier général des émoluments des greffes, pour être employés au payement des gages des greffiers. — 12 livres 10 sous versés par Pierre Lasne et Divonne pour droit dû au Roi à cause de l'affranchissement dudit Lasne, fait par le seigneur de Vaugrenan. — A Félix Saunois, propriétaire de l'office de conseiller au bailliage de Nuits, 40 livres pour ses gages.

B. 1990. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets; papier.

1705. — Compte de la recette des domaines et des bois en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Bichot-Morel, receveur général. — Le fermier général Ferreau livre audit receveur pour les charges assignées sur les domaines de Salmaise, Bar-sur-Seine, Aisey-le-Duc et Montbard, 36 stiers, 7 boisseaux de froment, 20 stiers d'orge, 24 livres de cire, 10 muids de vin et 2 chars de foin.

B. 1991. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets; papier.

1706. — Compte de la recette générale des domaines et des bois en Bourgogne, présenté par Bichot-Morel et le procureur Vitte. — Le grand maître des eaux et forêts Perreau adjuge des coupes de bois dans la forêt de Laroche-en-Brenil, à raison de 20 livres l'arpent et dans la châtellenie de Châtelgirard à raison de 15 livres. — Étienne Jannon, président à mortier au Parlement de Besançon. — Louis de Lorraine reçoit les gages de grand sénéchal héréditaire de Bourgogne; — le comte de Saulx-Tavannes, bailli de Dijon, les 39 livres de gages de cette charge, — et Louis d'Amanzé d'Escars, ceux de capitaine de Talant, qui s'élèvent à 15 livres.

B. 1992. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets; papier.

1707. Recette des deniers du domaine et des bois. — Maîtrise de Châtillon : 200 arpents de bois de recépage, de la forêt de Saint-Jean de Bonnevaux, vendus aux enchères à raison de 10 livres l'arpent. — Gages d'officiers : Pierre Berbis, seigneur de Dracy, bailli d'Autun; Jean Pillot, lieutenant général de ce bailliage; Claude Lechalier, avocat du Roi au même bailliage; Lazare Babyot, procureur du Roi, etc.

B. 1993. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets; papier.

1708. — Compte de la recette du domaine en Bourgogne. — Énumération du domaine et des domaines engagés. — Charges à payer; — eaux et forêts par Maîtrise. — Copie de l'édit de création des offices de receveurs généraux, alternatifs et mi-triennaux des domaines et des bois en chaque Généralité et province du royaume. — Charges assignées sur la châtellenie de Beaune, Pommard et Vole-

nay. — 10 livres payées annuellement par le Roi au chapitre de Beaune pour l'anniversaire de pain et vin fondé par Eudes, duc de Bourgogne.

B. 1994. (Registre.) — In-folio, 705 feuillets; papier.

1709. — Compte de la recette générale du domaine en Bourgogne, présenté par le receveur général Riballier, secrétaire du Roi, commis pour achever les exercices de Gauthier de Mont de l'année 1707 à 1711. — Somme de 419 livres donnée à la Chambre des Comptes pour les épices de poisson qu'elle a droit de prendre sur la châtellenie d'Argilly. — Augmentation des gages des trésoriers de France. — 300 livres données à Philippe Fiot de La Marche, garde des sceaux au Parlement de Dijon, président à mortier à la même Cour, pour indemnité des droits d'usage dans les forêts de Chassagne et Boulouse.

B. 1995. (Registre.) — In-folio, 482 feuillets; papier.

1711. — Compte de la recette générale du domaine en Bourgogne, présenté par Edme Riballier, conseiller, secrétaire du Roi. — Copie de l'acte de cautionnement fait par ce comptable, en présence de Jean Bannelier, avocat au Parlement; de Seguin, receveur général du taillon, qui répondent pour lui. — Versements effectués par Charles Isambert, fermier général des domaines de France, par les mains d'Alexis Thénard, procureur de Jean de La Place, sous-fermier des domaines en Bourgogne, de la somme de 42,000 livres destinée aux dépenses locales, aux gages des officiers administrateurs, à l'acquittement des fondations pieuses, aux frais de justice, etc.

B. 1996. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets; papier.

1712-1714. — Compte de la recette générale des domaines présenté à la Chambre des Comptes par Edme Riballier et le procureur Seguin. — Le fermier général verse 63,000 livres entre les mains du receveur; il livre 63 stiers de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, 25 livres de cire, 10 muids de vin, 2 chars de foin. — Le receveur général emploie le tout à l'acquittement de diverses charges du domaine et de la province. — A Claude Violet, gouverneur de la chancellerie de Dijon, 100 livres de gages; — à Pierre Guénin, capitaine châtelain de Montréal, 19 livres; — à Antoine Debois, capitaine du château de Mâcon, 100 livres.

B. 1997. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets; papier.

1714. — Compte de la recette générale du domaine en Bourgogne, présenté par Jacques Morel de Corberon et le procureur Verchère et vérifié par une Commission composée de Bernardon, président des Comptes; Lamy, maître en cette Chambre, et Caillet, auditeur. — Au chapitre de Saint-Vincent de Châlon, 8 livres, qu'il a droit de prendre sur la châtellenie de Saunières, pour la célébration d'un anniversaire pour Gauthier de Verdun. — Gages attribués aux offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques.

B. 1998. (Registre.) — In-folio, 416 feuillets; papier.

1716. — Compte de la recette générale du domaine, présenté par François Rougeot et le procureur Jourdain. — Recette des bois : Maîtrises de Dijon, de Bar-sur-Seine, de Châtillon, Châlon-sur-Saône, d'Autun et d'Avallon. — L'arpent d'une coupe dans la forêt de la Venue-Guillaume est adjugé pour 83 livres. — Au bailli gouverneur d'Auxerre, messire Pierre-Paul Coignet, comte de Courson, 93 livres de gages. — Au lieutenant général, 16 livres 19 sous. — Dom Bernard Lowick, prieur de Saint-Étienne de Duême, bénédictin anglais.

B. 1999 (Registre.) — In-folio, 663 feuillets; papier.

1718. — Compte de la recette et de la dépense générale de Bourgogne, présenté par François Rougeot, receveur général alternatif et mi-triennal. — 33,840 livres employées à payer: — 12,691 livres, assignées sur le domaine, y compris les charges du domaine engagé qui sont acquittées par le Roi depuis 1705; — 9,902 livres, pour des charges assignées sur les amendes du Parlement et autres juridictions. — 3,484 livres, pour les gages des receveurs et contrôleurs du domaine. — 2,262 livres, pour les frais du compte; — 5 livres données en aumône au couvent des Bons-Hommes de Blanzy; — 5 livres de gages au capitaine châtelain de Montréal-lez-Avallon.

B. 2000. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets; papier.

1719. — Compte de la recette et de la dépense des domaines en Bourgogne, présenté à la Chambre des Comptes par Louis Du Laurent, conseiller du Roi, receveur général ancien mi-triennal. — Lettres de provision, données par le Roi de France, suivies de leur enregistrement par la Chambre des Comptes de Dijon, d'une part, et par les officiers du Bureau des finances de la même ville, de l'autre. — 78 livres données à une femme de Bourbon-Lancy pour la nourriture d'un enfant trouvé. — 109 livres pour les frais de la nourriture de Pernette-Hélène Chabot, prisonnière au fort L'Écluse, par ordre du Roi.

B. 2001. (Registre.) — In-folio, 612 feuillets; papier.

1720. — Compte rendu à la Chambre des Comptes

par François Rougeot, conseiller du Roi, receveur général de ses domaines et bois en Bourgogne, alternatif et mi-triennal, conformément aux états à lui remis par le Roi. — Domaine de Salmaise, 30 sous donnés aux religieux d'Ogny pour un anniversaire fondé par Eudes, duc de Bourgogne. — 7 boisseaux de froment versés au prieur du Valcroissant. — Au grand prieur du Val-des-Choux, Barbier d'Entre-deux-Monts, 5 livres sur les revenus de la châtellenie de Brion. — L'épicier Jacques Torridenet fournit au Parlement de Dijon des bougies pesant ensemble 954 livres, à raison de 25 sous la livre.

B. 2002. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets; papier.

1720-1721. — Compte des deniers empruntés au denier 26 pour rembourser les créanciers des présidents et des maîtres de la Chambre des Comptes, et des sommes reçues de quelques-uns d'entre eux pour le rachat de leur *Paulette*. L'abbé Languet, procureur général des religieuses de la Visitation de Beaune, reçoit du trésor 5,000 livres pour le remboursement de la rente au principal de pareille somme créée au profit de Messieurs de la Chambre des Comptes, par contrat de 1705.

B. 2003. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets; papier.

1721. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Bourgogne par Louis Du Laurent, conseiller du Roi et son receveur général ancien et mi-triennal. — 10 livres données par le comptable au chapitre de Beaune, pour acquitter la fondation d'un anniversaire fondé par Eudes, duc de Bourgogne. — 2 livres 10 sous donnés, pour ses gages de l'année, à Charles Hernoux, procureur du Roi de la châtellenie de Germoles. — Gages de Saint-Trémisot, juge de la prévôté de Baigneux, 3 livres 10 sous; — à de Lagoutte, châtelain de Glennes, 4 livres 3 sous 4 deniers; — au maire de Semur-en-Auxois, faisant les fonctions de châtelain de Montréal, 19 livres 3 sous 4 deniers.

B. 2004. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets; papier.

1722. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Dijon par François Rouget, conseiller du Roi et son receveur général.—Reçu du fermier général : 25,211 livres, dont 9,333 sont destinées à acquitter les charges assignées sur les domaines, et 9,120 livres pour celles assignées sur les amendes du Parlement de Dijon et autres juridictions ;— Philippe Fyot de La Marche, 300 livres pour les droits de chauffage, usage, pâturage et passage qu'il a dans les bois de Chassagne ; — à Pierre Davin, garde en la Maîtrise de Châtillon-sur-Seine, 60 livres de gages.

B. 2005. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets; papier.

1723. —Compte de Louis Du Laurent.—Reçu du fermier général 25,699 livres, savoir : 9,821 livres, pour les charges assignées sur les domaines; 9,820 livres pour celles assignées sur les amendes de la justice; 3,796 pour les gages des officiers du domaine. — Gages annuels du sieur Guénepin, capitaine et juge de Duême, 7 livres 10 sous.

B. 2006. (Registre.) — In-folio, 621 feuillets; papier.

1724. — Compte de François Rougeot, conseiller du Roi et receveur général en Bourgogne. — Recette en nature, c'est-à-dire des blé, seigle, avoine, orge, cire, foin et vin que livre le fermier général pour l'acquittement de diverses charges du domaine. — 60 arpents de bois sont vendus à raison de 173 livres l'un. — Jean-Bernard Gauthier, lieutenant général du bailliage de Dijon, reçoit 150 livres de gages.

B. 2007. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets; papier.

1725. — Compte de la recette générale, présenté à la Chambre des Comptes, par Louis Du Laurent et le procureur Jobard. — La coupe de 62 arpents de bois dans la forêt de Borne, près Beaune, est adjugé à raison de 70 livres l'un à Philibert Lardillon. — 225 pieds de chêne sont vendus par le grand maître 1,126 livres. — Le prince Charles de Lorraine reçoit 200 livres pour gages de la charge de grand sénéchal de Bourgogne. — A M. de Tavannes, capitaine et gouverneur de Talant, 15 livres de gages. — A M. Petitot, procureur du Roi au bailliage de Dijon, 25 livres de gages. — A Pierre Espagnol, châtelain d'Aisay-le-Duc, 25 livres. — A Antoine de Vienne, capitaine et gouverneur de Bar-sur-Seine, 50 livres.

B. 2008. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets; papier.

1726. — Compte de la recette générale rendu par François Rougeot, conseiller du Roi. — Recette 24,199 livres, qui étaient en réserve dans l'état de la ferme générale du domaine ; — 27,974 livres laissées en fonds dans l'état du Roi ; — blé, foin, orge et avoine ; — deniers provenant des coupes de bois. — Ces versements divers, arrêtés par le Roi, sont destinés à payer les charges du domaine et les frais divers de justice.

B. 2009. (Registre.) — Petit in-folio, 744 feuillets; papier.

1727. — Compte de la recette générale présenté par Catherine Du Saulx, veuve de Louis Du Laurent et par le procureur Jobard. — Copie de l'acte de tutelle des enfants mineurs du receveur décédé et de Catherine Du Saulx.

dans laquelle est prononcée la levée du scellé qui avait été mis sur les biens du receveur général décédé. — Bricard, capitaine châtelain du Brasey, reçoit pour ses gages d'une année 20 livres.

B. 2010. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets; papier.

1728. — Compte de la recette générale rendu par François Rougeot et le procureur Jobard. — La somme produite par la vente générale des coupes de bois dans la Maîtrise de Châtillon-sur-Seine s'élève à 19,651 livres; l'arpent y est estimé 34 livres. — La Maîtrise de Bar-sur-Seine produisit, de son côté, 2,143 livres; celle de Châlon-sur-Saône, 9,944 livres; celles d'Autun et de Bourbon-Lancy réunies, 13,287; et celle d'Avallon, 9,496.

B. 2011. (Registre.) — In-folio, 557 feuillets; papier.

1729. — Compte de la recette générale présenté par dame Catherine Du Saulx, veuve de Louis Du Laurent et le procureur Jobard. — Recette de 26,216 livres versées par le fermier général et destinées au payement des frais de justice et aux réparations à faire aux bâtiments royaux. — Charges en nature.

B. 2012. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets; papier.

1730. — Compte de la recette générale présenté par François Rougeot, écuyer, receveur général de Bourgogne. — Charges locales, assignées sur le domaine, 8,994 livres; — dépenses assignées sur les amendes de la justice à 9,196; — gages de divers receveurs du domaine, 3,538 livres; — épices et frais de compte.

B. 2013. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; papier.

1730-1732. — Compte des amendes des eaux et forêts en Bourgogne présenté par François Rougeot, receveur général, et le procureur Jobard.

B. 2014. (Registre.) — In-folio, 561 feuillets; papier.

1731. — Compte de la recette générale de Bourgogne. — Lettre de provision en faveur de Philippe Du Saux, receveur général. — Arrêt de réception en la Chambre des Comptes et prestation de serment. — Recette de 25,499 livres destinées par le Roi à l'acquittement des charges locales. — Au prieur commendataire de Saint-Léger 8 livres à titre de fiefs et aumônes dues au bénéficier. — 9 livres données à Simon Broinlard, questionnaire, demeurant à Dijon, pour œuvre de son métier.

B. 2015. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets; papier.

1732. — Compte de la recette de Bourgogne présenté par François Rougeot, receveur général des domaines, et par le procureur Jobard. — Fiefs et aumônes assignées sur la châtellenie d'Argilly; — 27 livres données à l'abbaye de Cîteaux, 20 au curé d'Argilly, 3 au prieur de Saint-Vivant, 12 au sieur Legeret, châtelain d'Argilly, 419 livres à la Chambre des Comptes pour des *épices* de poisson, 25 livres aux religieuses de la Visitation de Bourbon-Lancy, pour rente à elles due, en qualité d'engagistes des greffes du bailliage de la chancellerie de cette ville.

B. 2016. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets; papier.

1734. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par François Rougeot et le procureur Jobard. — Recette de 3 livres pour indemnité adjugée au Roi, par arrêt de la Chambre des Comptes, à cause de l'affranchissement fait par la dame veuve de M. Descoraille, en faveur de Jean Mazoyer. — Recette de 1,000 livres pour droit d'aubaine arrivée au Roi par le décès de Jacques Ducas, natif de Chambéry, par jugement de la Chambre des Comptes; — recette de 120 livres pour droit de quint et requint d'un sixième des fiefs d'Avirey et Lingey, au comté de Bar-sur-Seine, acquis par Joseph de Frasan.

B. 2017. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets; papier.

1736. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par François Rougeot et le procureur d'Artinville. — 10 livres assignées sur la châtellenie de Villers et Vanvey à la chartreuse de Lugny. — Louis Bourgeois, engagiste à vie des cens et dîmes du clos de Chenove, reçoit 108 livres pour l'indemniser d'une erreur commise dans ce qui lui a été aliéné. — Bénigne de Gouvenain est désigné avec le titre de contrôleur des actes des notaires au bureau de Charolles.

B. 2018. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets; papier.

1738. — Compte de la recette générale présenté par François Rougeot et le procureur d'Artinville. — 68 livres données à deux cavaliers de la maréchaussée pour la conduite de Claude Rey, des frontières de Genève aux prisons royales de Lyon. — Denis Canquoin, épicier de Dijon, reçoit 33 livres pour sept flambeaux de cire jaune par lui fournis au commis du greffe de la Cour, pour servir à l'exécution de l'arrêt de mort de Jeanne Laumain.

B 2019. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets; papier

1740. — Compte de la recette générale de Bourgogne

présenté par François Rougeot, receveur général et le procureur Dartinville. — Gages d'officiers : Jacques Coignet de La Tuilerie, comte de Courson, bailli d'épée à Auxerre ; — Thomas Marie, avocat du Roi ; — Pierre Cheriot, procureur du Roi en la prévôté de la même ville ; — Michel Dorothée, marquis de Grammont, grand bailli de l'Autunois ; — Jean Pillot, son lieutenant général ; — Jean-Baptiste Fleureau d'Armenonville, bailli d'épée de Bar-sur-Seine ; — le baron de Lange, bailli d'épée de la Bresse ; — Andoche Rouge, lieutenant criminel au bailliage de Saulieu.

B. 2020. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets ; papier.

1742. — Compte de la recette générale, présenté par François Rougeot et le procureur Dartinville : — 100 livres de rente assignées sur les mares de Dijon, données à dame Claire de La Toison, veuve de Benigne Bouhier, conseiller au Parlement de Bourgogne ; — 32 livres données pour ses gages à Benoît d'Augy, propriétaire de l'office de certificateur des saisies réelles au bailliage de Mâcon ; — à la communauté des procureurs du bailliage d'Auxonne, 60 livres ; — aux procureurs du bailliage, chancellerie et siége présidial de Dijon, 112 livres pour gages d'un semblable office.

B. 2021. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets ; papier.

1743. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par François Rougeot et le procureur Dartinville. — Copie de l'arrêt du Conseil qui commet Claude-François Rougeot à la place du sieur Du Saux pour faire cette recette. — Copie des lettres patentes sur cet arrêt. — 57,330 livres, dont l'emploi est détaillé, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre ; — 2,036 livres pour la nourriture des enfants trouvés et déposés dans cet hospice pendant six mois.

B. 2022. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets ; papier.

1744. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Claude-François Rougeot, écuyer, receveur général alternatif et mi-triennal. — Recette de 45,846 livres, dépenses diverses faites pour les charges du domaine, non compris la recette en nature et le produit de la vente des coupes des bois. — A Claude Bureau, châtelain de Vieux-Château, 5 francs de gages. — Ce compte contient en marge diverses radiations, signées de Vergennes, Ligier, Gauthier, d'Agrin, Surget, Devenet, officiers de la Chambre des Comptes.

B. 2023. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets ; papier.

1745. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Claude-François Rougeot, receveur général alternatif, et le procureur Dartinville. — Recette, 49,972 livres. — Acquittement des diverses charges locales ; — au comte de Tavannes, capitaine de Talant, 15 francs de gages ; — à Pierre Dumont, châtelain d'Aisey-le-Duc, 25 livres ; — à Pierre Emmanuel, marquis de Crussol, bailli d'épée de Bar-sur-Seine, 100 livres ; — au capitaine du château de cette ville, Charles Debard, seigneur de Lantage ; — au baron de Lantage, bailli d'épée de La Bresse, 120 livres de gages. — Le prince de Guise, étant aux droits du président Jeannin, reçoit 3 livres 5 sous de redevances.

B. 2024. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets ; papier.

1746. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par le même Rougeot, assisté du procureur Dartinville. — Recette, 46,471 livres, outre les recettes en nature et le produit des bois. — 30 livres, formant les gages de Guillaume de Roche, châtelain de la châtellenie de Saint-Laurent ; — Théodore Durand, châtelain de celle de Sagy, 13 livres ; — Charles Drouhin, châtelain de Guisery ; — Jean Ménassier, capitaine et juge de Duême, 7 livres 10 sous de gages.

B. 2025. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets ; papier.

1747. — Compte de la recette de Bourgogne, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur général ancien et mi-triennal, assisté du procureur Dartinville. — Copie des lettres patentes de Louis XV qui lui donnent ses provisions. — Acte de sa réception à la Chambre des Comptes de Bourgogne. — État du roi, 52,739 livres. — Morel de Tolincourt, procureur du Roi au bailliage de Châtillon-sur-Seine. — Nicolas Surget, conseiller maître en la Chambre des Comptes. — Hugues Pelletier de Chambure, procureur du Roi au siége de Saulieu. — François-Brunet d'Auteuil, propriétaire de la finance et de l'office de conseiller, garde-scel aux traites foraines de Beaune.

B. 2026. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets ; papier.

1748. — Compte de la recette de Bourgogne, présenté par Charles-François Rougeot, receveur alternatif mi-triennal, assisté du procureur Dartinville. — Recette, 62,802 livres ; — dépenses pour acquitter les charges du domaine : 41 livres à la Sainte-Chapelle ; 3 livres à l'abbesse de Tart ; un stier de seigle au chapelain de la cha-

pelle d'Aisey; 154 livres au messager de Mâcon pour avoir transporté un prisonnier de cette ville à Paris; 84 livres à Jean Levacher, fermier des messageries, pour autres frais de justice. — François Montagne, exécuteur de la haute justice à Dijon.

B. 2027. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets; papier.

1749. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur général ancien et mi-triennal. — États du Roi, 68,131 livres, plus le produit éventuel des coupes de bois et de la recette en nature. — Acquit relatif aux charges assignées sur le domaine, frais de justice et gages des officiers de la justice et des maîtrises. — A l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, 80 livres assignées sur la châtellenie de Semur-en-Auxois; — à Jean-Baptiste Voisenet, châtelain de cette châtellenie, 6 livres de gages; — à Jean-Baptiste Travault, juge châtelain de Montréal, 19 livres.

B. 2028. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets; papier.

1750. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-François Rougeot, receveur alternatif. — Recette, 84,279 livres, savoir : 9,920 pour les charges assignées sur le domaine; 35,152 pour les frais de justice; 19,985 pour les réparations des bâtiments royaux; 1,954 revenant au receveur pour les quatre sous pour livre d'un recouvrement de 9,774; 4,814 pour les gages des receveurs et contrôleurs généraux des domaines; 2,262 pour les épices en façon de comptes.

B. 2029. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets; papier.

1751. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur ancien et mi-triennal, assisté du procureur Vaudrey. — Recette, 583 livres, prix principal de l'adjudication de la glandée de la maîtrise de Dijon; 60 livres pour le chablis qui lui a été vendu. — Coupe de 628 arpents de bois de la châtellenie de Châtillon adjugée pour 33,600 livres. — A François Montagne, exécuteur de la haute justice à Dijon, 27 livres pour avoir pendu et étranglé le nommé Lazare Prot.

B. 2030. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets; papier.

1752. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-François Rougeot, receveur général alternatif, assisté du procureur Vaudrey. — Recette, 66,410 livres pour acquitter les charges diverses du domaine et les frais de justice. — 461 arpents de bois, coupés dans la maîtrise de Dijon, vendus 30,000 livres, non compris le sou pour livre du prix principal; 14 deniers pour livre du même prix principal. — La glandée adjugée 120 livres, plus le sou et les 14 deniers pour livre du prix principal.

B. 2031. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets; papier.

1753. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur ancien. — État du Roi, 57,741 livres pour couvrir les charges ordinaires et extraordinaires du domaine. — Dans la maîtrise de Dijon, la coupe de 461 arpents de bois est adjugée pour 35,230 livres, non compris les 12 et les 14 deniers pour livre. — Au chapitre de Beaune, 10 livres pour un anniversaire fondé par Eudes, duc de Bourgogne. — 40 livres aux officiers du bailliage de La Montagne pour la tenue des assises à Aignay-le-Duc.

B. 2032. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets; papier.

1754. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Claude-François Rougeot, receveur général alternatif, assisté du procureur Vaudrey. — 67,911 livres, dont la destination est fixée par l'état du Roi. — Jean-Baptiste Benigne de La Marre, d'Aluze, grand bailli d'épée du bailliage de Dijon, etc. — Jean-Hugues Violet et La Faye, son lieutenant général, 52 livres de gages, le deuxième 150. — François Petitot, procureur du Roi au bailliage et chancellerie de Dijon, et Guillaume-Élisabeth Bouillet, procureur général en la Chambre des Comptes de Bourgogne.

B. 2033. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets; papier.

1755. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur général ancien, assisté du procureur Vaudrey. — Recette, 69,438 livres. — André Violet, gouverneur de la chancellerie. — Jean Henri, lieutenant général au bailliage d'Auxois. — Philibert-Étienne de Badier de Juillenay, lieutenant civil au bailliage de Saulieu, et Mathieu Pelletier, conseiller d'honneur audit bailliage. — Pierre-Salomon Du Bois, grand bailli d'épée au Mâconnais, capitaine et châtelain de Mâcon.

B. 2034. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets; papier.

1756. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-François Rougeot, écuyer, receveur général alternatif et mi-triennal des domaines en Bourgogne. — En charge, 68,981 livres, non compris la recette en nature et le produit des bois. — Au prince Charles de Lorraine, 200 livres pour les gages de grand sénéchal de Bourgogne. — Ferdinand de Grammont de Dracy, grand bailli d'épée

de l'Autunois, aux gages de 105 livres. — Jean Pillot, son lieutenant général. — Antoine-Henri Baudet de Beaumont, prieur commendataire de Notre-Dame de Valcroissant, reçoit 7 boisseaux de blé et 8 d'avoine, pour une redevance assignée à son profit sur le domaine de Salmaise.

B. 2035. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets ; papier.

1757. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur général ancien, assisté du procureur Lenoir. — État dressé par le Roi, 56,769 livres. — 20 livres données au chapitre de Bar-sur-Seine pour l'anniversaire fondé par Thibaut, roi de Navarre, assignées sur l'étang et le péage de cette ville. — A Nicolas Richard Regley, lieutenant général criminel au bailliage de Bar-sur-Seine, 8 livres 8 sous 8 deniers de gages. — Jean Cinqfonds, greffier en chef et triennal, conservateur des minutes de la Chambre des Comptes.

B. 2036. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets ; papier.

1758. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-François Rougeot, receveur général alternatif et comptable, assisté du procureur Lenoir. — Recette, 75,675 livres. — Dépenses : 11 livres 5 sous au sieur Charpy, pour ses gages de châtelain d'Aignay-le-Duc ; — 4 livres 3 sous à Étienne Valletat, pour ses gages de châtelain de Glennes et Senavelle ; — 4 livres 3 sous 4 deniers à Bremont, châtelain de Couches, et 3 livres à Claude Bureau, châtelain de Vieuxchâteau ; — aux administrateurs de l'hospice d'Auxerre 3,554 livres 14 sous 2 deniers pour la nourriture des enfants exposés, pendant six mois ; — Montagne, 67 livres, pour avoir, à Dijon, fouetté et marqué différentes personnes.

B. 2037. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets ; papier.

1759. — Compte de la recette générale, présenté par Claude-Louis Poulletier de Perrigny, receveur général ancien et comptable, assisté du procureur Lenoir. — En compte 52,254 livres par l'état arrêté par le Roi, plus 80,000 livres provenant du produit des bois. — Au capitaine Héliotte, garde de la maison du Roi, 200 livres de gages ; — à Arnoult-Pierre Delacroix, prévôt général, 70 livres de gages ; — Gilbert Loignet de La Tuilerie, bailli d'épée du bailliage d'Auxerre, Thomas-André-Marie d'Avigneau, son lieutenant général ; — Claude-Thomas-Edme-Marie d'Avigneau, avocat du Roi au même bailliage.

B. 2038. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets ; papier.

1760. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Claude-François Rougeot, receveur général alternatif et comptable, assisté du procureur Lenoir. — 8 livres données au chapitre de Saint-Vincent, de Châlon-sur-Saône, pour l'anniversaire de Guillaume de Verdun ; — Jean Garchery, procureur du Roi au bailliage de Montcenis ; — 176 livres de gages données à Charles-Pierre Savalette de Magnanville, garde du trésor royal, acquéreur de l'office de grand bailli d'épée de Bourg-en-Bresse ; — 152 livres de gages à M. de Montillet, grand bailli d'épée de Bugey et Valromey.

B. 2039. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets ; papier.

1761. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — A Claude Chrétien, exécuteur de la haute justice à Dijon, 15 livres pour avoir fouetté et marqué Billebaud de la lettre V ; — un autre des lettres GAL ; — exécutoires pour frais de justice ; — vagabonds, voleurs et homicides, fouettés, marqués, pendus.

B. 2040. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets ; papier.

1762. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny et le procureur Lenoir. — Frais de justice : voleurs de chevaux et de vases sacrés, contrebandiers, assassins, mendiants, insolents, brigands, enfants abandonnés, incendiaires, vagabonds ; — Jean Clément et La Liberté, condamnés aux galères ; — Léonard et Daugantier, accusés de rébellion ; — Gamelon, fouetté et marqué, pour avoir mendié son pain avec insolence.

B. 2041. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets ; papier.

1763. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Frais de justice : vagabonds arrêtés ; — Chrétien, exécuteur de Dijon, marque aux lettres de la galère, GAL, un nombre notable d'individus ; — Gagnon est accusé d'avoir tiré des coups de fusil sur plusieurs individus ; — exhumation des cadavres, autopsie ; — prévarication, vagabondage ; voleurs ; — maladie épidémique.

B. 2042. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets ; papier.

1764. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny et le procureur Lenoir. — Laurent Chrétien, exécuteur à Dijon, brûle vif le nommé Guyot ; — condamnations aux galères ; — frais divers faits pour soulager les malades de Coulanges-la-Vineuse pendant l'épidémie ; — frais pour la nourriture des prisonniers. —

B. 2043. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets; papier.

1765. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier, assisté du procureur Lenoir. — Quartier, seigneur de Chanvre, rompu vif pour avoir volé et assassiné son beau-père. — François Cheteville, bourreau de Châlon, fouette et marque de la lettre V la nommée Lafarge. — Le nommé Hiétre et deux quidams sont pendus en effigie. — Le nommé Monin est condamné pour avoir mis le feu dans sa propre maison. — Frais pour une maladie épidémique à Frolois. — Frais d'entretien de quatre enfants, dont le père et la mère ont été condamnés aux galères.

B. 2044. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets; papier.

1766. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Recette, 71,392 livres, non compris la recette en nature et le produit des bois, et du tout il subvient aux diverses charges du domaine de la justice. — Frais pour la procédure de Jacquetot, accusé de rébellion; — l'exécuteur payé pour avoir exposé le nommé J..., et attaché sur sa tête un écriteau portant ces mots : « corrupteur de mœurs. » — Le nommé R... est arrêté pour avoir troublé le service divin. — Vagabonds. — Épidémie à Saint-Authot. — Épidémie à Époisse et dans les lieux voisins.

B. 2045. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; papier.

1767. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Recette, 94,020 livres, non compris le produit des bois et la recette en nature. — Frais de justice compris dans les dépenses pour la majeure partie de cette somme : 60,651 livres. — Frais d'arrestation du nommé B., qui avait assassiné sa mère. — Frais pour la maladie épidémique qui régnait aux environs de Semur, d'Époisse, à Drée, à Verry, à Flavigny, à Boux, à Blaisy, Villeberny, Sombernon.

B. 2046. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets; papier.

1768. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Recette, 95,393 livres des mains du fermier général, sur lesquelles 56,346 sont destinées aux frais de justice; — 11,933 livres aux charges assignées sur le domaine; — 8,599 aux frais d'entretien des bâtiments royaux; — 3,479 livres à l'entretien des enfants trouvés recueillis à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre.

B. 2047. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; papier

1769. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Le comptable prend en charge 84,726 livres, plus la recette en nature et le produit des bois ; — 36,292 livres sont destinées aux frais de justice. — Pierre Salomon, grand bailli d'épée du Mâconnais, Antoine Desbois, lieutenant particulier, Brice Barjot de La Colombe, procureur du Roi; — Jean-Marie Allard. — Frais de justice : l'exécution de Desbordes, de Plain et de Tribolet que le bourreau de Châlon marque des lettres GAL ; — il rompt vif le nommé Arcelin. — Épidémie de Collonges-la-Vineuse.

B. 2048. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets ; papier.

1770. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Il prend en charge des mains du fermier général 98,434 livres, dont 65,731 sont destinées aux frais de justice. — Épidémie dans les communes de Velogny et Charmoy. — Fourniture de six torches destinées à l'exécution du nommé Ardoin, condamné à être rompu vif. — 3,877 livres données aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, pour l'entretien des enfants trouvés. — Épidémie à Saffre et à Montoillot.

B. 2049. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; papier.

1771. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Il prend en charge 83,788 livres des mains du fermier général du domaine. — Charles-Maurice, comte de Ricey, grand bailli d'épée de Bourg-en-Bresse, reçoit 600 livres de gages; — M. de Montillet, grand bailli d'épée de Bugey, reçoit au même titre 333 livres ; — François de Faubert, grand bailli d'épée de Bourbon-Lancy, en a 200; — Jean-Baptiste-Stanislas, comte de Lamare d'Aluze, pour Jean-Baptiste Lamare d'Aluze, son père, grand bailli d'épée de Dijon, 150 livres pour intérêt de finances. — Pierre-Salomon-Antoine Desbois, grand bailli d'épée du Mâconnais, a 300 livres de gages ; — Charles-Claude de Brosses, comte de Tournay, grand bailli d'épée de Gex, 50 livres de gages.

B. 2050. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets; papier.

1772. — Compte de la recette générale en Bourgogne, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Il prend en charge 91,587 livres dans la caisse du fermier général des domaines de France. — 135 livres de gages sont données à Louis Mousière, lieutenant général

au bailliage de Dijon ; — 45 livres à l'avocat du Roi Toussaint Girard ; — 13 livres 10 sous pour les gages de Charles-Michel-Gaspard, comte de Saulx-Tavanes, en qualité de capitaine de Talant. — Ferdinand de Grammont de Dracy, grand bailli d'épée de l'Autunois, a pour lieutenant général Anne-Paul de Fontenay ; — le premier a 94 livres de gages, le second 31. — Claude-Antoine Perrot, bailli de Salmaise.

B. 2051. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets; papier.

1773. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Il prend en charge dans la caisse du fermier général des domaines 100,902 livres, selon l'état arrêté par le Roi, dont 76,564 sont destinées aux frais de justice. — Thevenet, exécuteur de la haute justice à Mâcon, reçoit 15 livres pour avoir fouetté le nommé Beaumont et l'avoir marqué de la double lettre W; — François Chefdeville, 22 livres, pour avoir marqué plusieurs individus des lettres GAL ; — 50 livres pour avoir rompu vif le nommé Massolle. On éleva pour cette exécution un échafaud qui coûta 60 livres, et le cadavre fut conduit à Fontaine-Française par les voitures Montjardet.

B. 2052. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; papier.

1774. — Compte de la recette générale de Bourgogne, présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir. — Outre la recette provenant de la caisse du fermier général, le comptable prend encore en charge 88,780 livres provenant des comptes de la maîtrise de Dijon ; 100,799, provenant de celle de Châlon ; 27,769 de celle d'Autun, et tout le produit des autres maîtrises. — Frais de remèdes fournis par l'État à la commune de Perrigny pendant la durée d'une épidémie. — Chefdeville, exécuteur à Dijon, reçoit 30 livres pour avoir pendu en effigie les nommés Bard père et fils. — Des remèdes contre l'épidémie sont également fournis aux habitants de Clamrey.

B. 2053. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; papier.

1775. — Compte de la recette générale de Bourgogne présenté par Poulletier de Perrigny, assisté du procureur Lenoir.— Guillaume-Élisabeth Bouillet, procureur général de la Chambre des Comptes. — Le baron d'Arlod, Antoine Lemulier, lieutenants généraux au bailliage de Semur-en-Auxois ; — Pierre de La Croix, prévôt général ; — François de l'Enferna, grand bailli d'épée d'Auxerre. — La dépense générale en deniers de ce compte s'élève à 424,644 livres, et la recette à 447,805 livres.

B. 2054. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets; papier.

1776. — Compte de la recette générale, présenté par Poulletier, assisté du procureur Lenoir. — La dépense s'élève à 405,520 livres. — Alexandre-Louis Lefebvre de Caumartin reçoit du trésor 8 livres d'aumône. — Le chapitre de Bar-sur-Seine reçoit 20 livres pour les anniversaires fondés par Thibaut, roi de Navarre. — Frais d'entretien d'enfants abandonnés. — Les Cordeliers de Dijon reçoivent 400 livres pour avoir dit, pendant l'année, la messe du Parlement, et le maître de musique de la Sainte-Chapelle, 30 livres, pour avoir fait exécuter la messe du Saint-Esprit à la rentrée de la Cour.

B. 2055. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets ; parchemin.

1342. —Aignay-le-Duc et Étalente.— « C'est li compes « de Jean de Lombardet, chastelain d'Aignay-le-Duc et « Duysme », la maille à la fleur du Roi est prise pour 15 deniers. — 240 livres dijonnaises données pour les tailles d'Aignay, au terme de carême et autant pour la Saint-Remy. — Les tailles d'Étalente s'élèvent à 68 livres dijonnaises à chaque terme. — Construction de fourches pour *effouler* un homme de Lausanne, qui avait volé à Baigneux une couverture de lit, une cognée, des souliers neufs et un gros pain.

B. 2056. (Cahier.) — Petit in-folio, 46 feuillets; parchemin.

1344.—Aignay-le-Duc.—« Ce sont li compes d'Andrier « Fourque, chastelain d'Aignay et de Duysme. » — Recette de la châtellenie de Duême. — Le produit des tailles y est partagé entre le duc et le sire Eudes de Fontaine. — Dépenses de l'hôtel de madame la duchesse, étant à Aignay, le vendredi avant Noël. — Réparations faites au château.

B. 2057. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; papier.

1376. — Aignay-le-Duc. — Recette des poissons destinés à empoissonner les étangs d'Aignay et d'Étalente.

B. 2058. (Volume.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1404-1409. — Aignay-le-Duc. — Compte de Jean de Chanceaux, écuyer, châtelain d'Aignay pour le duc de Bourgogne. — La recette consiste en blé, avoine, cire, poules, foin, vin et argent. — Achat de clous : le cent de gros clous d'un demi-pied de long, 5 gros ; le millier de clous à lattes et à clavin, 4 gros, qui en valaient 12. — 178 poules vendues aux enchères, au profit du domaine, à raison de 10 deniers l'une.

B. 2059. (Volume.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1410-1419. — Aignay-le-Duc. — Compte de Jean de Chanceaux pour neuf années. — Frais de réparation des corps en plomb qui amenaient l'eau dans la fontaine du château. La livre de plomb est estimée 10 deniers tournois.

B. 2060. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1441. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, capitaine et châtelain d'Aignay, pour la duchesse de Bourgogne. — Lettres d'institution données par Isabelle, fille du roi de Portugal, duchesse de Bourgogne, et celles de commission émanées du bailli de La Montagne François de Menthon. — Les gages d'Oudot Culteaul sont de 30 francs. — Le sergent de madame, en cette châtellenie, Jean Maréchal, avait 3 francs pour sa robe.

B. 2061. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1442. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, capitaine et châtelain d'Aignay. — Gruerie d'Aignay. — Pêche de la rivière amodiée 3 gros 4 deniers. — Le foin du pré de l'étang neuf, 3 francs 8 gros 3 sous 8 deniers.

B. 2062. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1444. — Aignay-le Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, capitaine et châtelain d'Aignay, pour la duchesse de Bourgogne, y compris le compte de la gruerie. — Recette de grains; le muid, mesure d'Aignay, a 12 stiers, le stier 2 émines, l'émine 2 quartaux, le quartal 2 moitons, le moiton 2 mesures ou 3 boisseaux; dans la mesure, il y a 3 coupes, et dans le boisseau 2 coupes.

B. 2063. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1444-1445. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, châtelain d'Aignay. — Les habitants d'Aignay, outre leurs tailles d'argent, payent une taille d'avoine à la Saint-Remy; elle était fixée invariablement à 8 muids 8 stiers. — Chaque feu d'Aignay doit à madame une poule, excepté les prêtres, les clercs, les nobles, les francs et les femmes veuves.

B. 2064. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1446. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, capitaine et châtelain d'Aignay. — Le tiers du four d'Étalente amodié au profit du domaine pour trois ans, à raison de 5 stiers 5 mesures et une coupe d'avoine. — Diverses places à bâtir autour du château données à cens, à raison de 2 parisis par toise. — Dépenses : 20 florins donnés à Pierre de Baufremont, seigneur de Charny, pour être tenus en fief du duc de Bourgogne.

B. 2065. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1447. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Oudot Culteaul, capitaine et châtelain d'Aignay pour le duc de Bourgogne. — Dépenses faites par le châtelain : 50 sous de rente que le duc doit annuellement, sur les tailles d'Aignay, aux religieux d'Ogny, pour la pêche qu'ils avaient dans l'étang d'Étalente.

B. 2066. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1464. — Aignay-le-Duc. — Compte d'Humbert Tâtepoire, commis de Philippe Viguier, capitaine et châtelain d'Aignay, pour le duc de Bourgogne. — 4 livres tournois données à Pierre Bourdin, *leurrier* du duc, pour quatre *lourres* qu'il avait prises dans les rivières de la châtellenie, trois à force de chiens au vic de Brenon, près l'étang d'Étalente, et l'autre, dans la rivière banale. Chaque loutre prise est payée 20 sous.

B. 2067. (Cahier.) — In-folio. 41 feuillets; parchemin.

1485. — Aignay-le-Duc. — Compte de noble Pierre Chauvin, écuyer, châtelain et receveur d'Aignay. — « Est « à sçavoir que depuis le dernier jour de septembre 1477, « jusqu'au 1er octobre 1485, il n'a été rendu aucun compte « fors à noble Pierre d'Aulx, bailli de La Montagne, à qui « le roi Louis XI avoit donné cette châtellenie. »

B. 2068. (Volume.) — In-folio, 264 feuillets; parchemin.

1485. — Aignay-le-Duc. — Compte de Vincent Garnier, receveur d'Aignay-le-Duc pour le Roi; — Sirot Chiquet, couturier, donne 53 sous pour le cens des maisons de la gruerie situées près l'église, y compris les prés et les jardins contigus, le tout en ruine. — L'éminage d'Aignay, payé par tous les habitants, excepté par les nobles et les clercs, à raison d'un moiton; il produisait 14 francs.

B. 2069. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets; parchemin.

1522. — Aignay-le-Duc. — Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignay pour le Roi. — 4 muids et demi d'avoine donnés au couvent de Val-de-Choux, pour une rente annuelle sur la recette des grains de la châtellenie. — Recette de la prévôté : les habitants d'Aignay doivent, au seigneur de la châtellenie, le jour de leur noce, un mai de la valeur de 5 sous tournois.

B. 2070. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1529. — Aignay-le-Duc. — Compte de Nicolas de Gissey, receveur d'Aignay, pour le Roi. — Les habitants d'Aignay et d'Étalente sont affranchis des trois quarts de leurs tailles d'avoine. — La mesure de froment est vendue 5 sous tournois; — la mesure de seigle 4 sous; — la me-

sure d'orge 3 sous; — la mesure d'avoine 15 deniers et une poule 10 deniers.

B. 2071. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1525. — Aignay-le-Duc. — Compte de Nicolas de Gissey, receveur d'Aignay, pour le Roi. — Les droits de ban-vin sont délivrés, pour cette année, à Pierre de Gissey, comme au plus offrant, pour 5 sous tournois. — Les habitants d'Aignay donnent 50 sous pour solde des corvées de charrue et de faux qu'ils doivent annuellement au Roi. — Recette du rouage.

B. 2072. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1526.— Aignay-le-Duc. — Compte de Nicolas Gissey, receveur pour le Roi. — Les droits de lods et remuage perçus par le Roi sur les héritages vendus sont du dixième du prix, dixième qui doit être payé au receveur dans les quarante jours, sous peine de 65 sous d'amende.

B. 2073. (Cahier.) — In folio, 52 feuillets; parchemin.

1527. — Aignay-le-Duc. — Compte de Nicolas de Gissey, receveur pour le Roi. — La seigneurie d'Aignay-le-Duc, vendue par le roi à Girard Vyon, à titre de rachat perpétuel. — Tailles d'Aignay, abonnées et fixes, à 195 livres dijonnaises de 18 sous l'une.

B. 2074. (Rouleau.) — 8 mill. 70 c.; parchemin.

1338. — Aisey-le-Duc. — Compte de la recette faite par « lou chastelain d'Aisey-le-Duc Huguenin Barale. » — Taille des hommes d'Origny, 30 sous. — Taille de Brémur, 30 livres. — Le prévôt de Montigny-sur-Aube verse 20 livres pour la terre du duc. — La journée du vigneron est estimée tantôt 19 deniers, tantôt 8. — Travaux faits pour le château d'Aisey; maître Garnier, lou verrier, fait 25 pieds de verrerie pour la chambre de Monsieur, à raison de 30 sous le pied carré.

B. 2075. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1341-1342. — Aisey-le-Duc. — Compte de Huguenin Barale, châtelain — Recette de Busseau, Saint-Germain, Villers, Maisey, La Forêt, Massingy, Saint-Marc, Bremur, dépendant d'Aisey-le-Duc. — L'hôtel de madame la duchesse et celui du duc dépensent à Aisey et à Aignay 199 muids de vin.

B. 2076. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1342-1345. — Aisey-le-Duc. — Compte de Huguenin Barale, châtelain d'Aisey-le-Duc. — L'hôtel du duc pendant quatre jours qu'il passa à Aisey, à Maisey et au Val-des-Choux, à l'époque de la fête de la Saint-Matthieu, dépense 216 livres 3 sous 6 deniers. — Travaux pour la construction de la chapelle du château d'Aisey.

B. 2077. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1347-1348. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guyot de Gy, châtelain d'Aisey-le-Duc. — Recette de 8 pains d'orge, pour le forestage d'Origny, dus annuellement au duc de Bourgogne, à cause du bois de Rondeau; ces huit pains vendus ensemble 2 sous 8 deniers. — Droit de lods: une pièce de terre vendue 6 livres produisait au profit du duc un droit de mutation de 20 sous; pour une maison achetée, 100 sous; ce droit de lod s'élevait à 16 sous 8 deniers.

B. 2078. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1350-1354. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guillemin de Comblans, châtelain, 23 muids de vin, mesure de Beaune, dus par ce châtelain pour les vignes d'Aisey, vendus à Montbard à raison de 40 sous le muid.

B. 2079. (Volume.) — In-folio, 204 feuillets, parchemin.

1352-1364. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guyot de Gy, châtelain d'Aisey. — Recette des cens que doivent au duc les homme de Guiot Le Chancelier, de Châtillon-sur-Seine, le jour de la Chandeleur, sur une maison située dans cette ville, près la halle où le pain se vend. — Gelines: celles d'Ampilly n'ont pas été livrées, parce que cette terre a été donnée au seigneur d'Ampilly.

B. 2080. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1364-1365. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean de Comblans, écuyer, châtelain d'Aisey. — A Aisey, récolte de 4 muids de verjus, plus 2 muids de vin, les vignes étant cultivées à la condition du partage des fruits entre le duc et le vigneron.

B. 2081. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1376-1379. — Aisey-le-Duc. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain d'Aisey. — Travaux faits au moulin de Saint-Marc. — Les habitants de Saint-Marc doivent chaque année au duc, avec leurs tailles d'argent, un muid d'avoine et un muid de froment. — La vigne d'Aisey, contenant six ouvrées, destinée à faire du verjus. — Rôle des habitants de Saint-Germain, dressé pour la perception de la taille. — Les moins imposés payent un demi-gros; les plus im-

posés 6 gros; il n'y en a que deux. — Les coutumes de Busseau consistaient pour chaque habitant en 12 deniers et un ou deux moitons d'avoine.

B. 2082. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1379-1380. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guillaume de Lajaisse, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Vente des grains; le muid d'avoine est estimé 7 francs. — Les douze ouvrées de la petite vigne d'Aizey, située devant le château, ne produisent que six stiers de verjus, attendu qu'elle était ravagée par les *conins* (lapins). — Inventaire du mobilier du château d'Aisey : deux canons, des arbalètes, des targes, des espingoles, une croix de bois couverte de cuivre, une huche dans laquelle il y avait les pièces de la quenouille de la duchesse de Bourgogne.

B. 2083. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets; parchemin.

1380-1385. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Raymond d'Ampilly, châtelain. — Copie des lettres de sa nomination de châtelain, données par Marguerite de Bourgogne, ayant le gouvernement de la province pendant l'absence du duc Philippe. — Ces lettres donnent au châtelain, entre autres droits, celui de contraindre tous les retrayants à faire guet et garde au château. — Les habitants de Busseau, taillables à volonté au profit du duc de Bourgogne, le jour de la Saint-Remy, donnent ensemble 9 francs et demi de tailles.

B. 2084. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets; parchemin.

1389-1393. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Donjon, châtelain d'Aisey, pour 4 années. — 5 francs 5 sous sont versés par Pierre de Villers, écuyer, demeurant à Buncey, sur des terres et des maisons ayant appartenu à feu Philippot Lechien et advenues au duc par défaut d'hoirs du défunt.— Pierre de Villers, qui les avait prises du duc, devait les tenir en foi et hommage; il ne voulut pas se soumettre à ce devoir malgré les instances du châtelain; il vint devant le bailli, et dit que pour si peu de chose il n'entrerait jamais en foi de son seigneur; d'ailleurs que les maisons et les héritages étaient en ruine. Le bailli, « considé« rant que les lui faire tenir oultre son grey, pourroit tour« ner en plus grand ruyne, n'osa pas insister. »

B. 2085. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1403-1406. — Aisey-le-Duc. — Comptes des châtelains Claude, Chavange et Guillaume Foissy : « 18 solz des « hommes et habitans de la ville d'Aisey-le-Duc, qui ont « bestes brayans, soient chevaux, jumens, buefs, asnes, « asnesses, muloz et autres bestes brayans, qui doivent « chascun an à mon dit seigneur au terme de Saint-Remy, « pour chascune beste, 3 solz. » — « Les hommes et ha« bitans dudit Aisey qui n'ont bestes brayans à charrue et « qui labourent du *fessour*, devoient chascun 3 solz. »

B. 2086. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1412-1413. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guillaume de Foissy, châtelain. — « Les habitants de Buncey, « hommes de Monseigneur le duc, qui anciennement « estoient abonnés à la somme de 64 florins d'or et estoient « mainmortables en meubles et en héritages, ont été af« franchis par Monseigneur, en les mettant hors de la « mainmorte, sous telles conditions que tous les manants « de la ville payeront ensemble tous jours mais 6 florins de « charge réelle, et aussi un chascun des tenans feu sera « tenu de payer une geline et une mesure d'avoine; et s'en « peuvent acquitter en payant 15 deniers pour la dicte « mesure et 10 deniers pour la geline. » Il est ajouté que s'ils vont habiter en lieux serfs, ils ne jouiront pas de la franchise concédée. Il y avait alors 22 feux.

B. 2087. (Volume.) — In-folio, 255 feuillets; dont 30 sur papier.

1429-1435. — Aisey-le-Duc. — Compte d'Amiot Noppe, capitaine et châtelain pour le duc de Bourgogne. — Les hommes de Buncey donnent 6 florins au lieu de 64 qu'ils avaient coutume de verser au trésor avant leur affranchissement. — Les tailles dues au duc de Bourgogne par les habitants des villes de Bremur et Varois, hors le chastel de Bremur, taillables à volonté, produisent au trésor 5 francs, les poules non comprises. — Le droit de mutation ou lod payé par Jean de Pommard, pour une acquisition de 6 francs, est évalué à un franc, c'est-à-dire le sixième du prix de la vente. — Les tailles de Montliot s'élèvent à 4 francs et demi.

B. 2088. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; papier.

1457-1458. — Aisey-le-Duc. — « Certifications et « menues parties servant au comte Philippe Coppin, écuyer « d'écurie du duc de Bourgogne, » son capitaine châtelain d'Aisey et receveur de la gruerie de cette châtellenie. —Attestations du sergent de la châtellenie, qui, sous serment, certifie que les diverses parties du compte du châtelain sont exactes. — (Tous ces certificats sont signés par le notaire Alexandre.) — « Je Colin Maistrigny, sergent et « portier du chastel d'Aisey-le-Duc, certifie à tous, par le » serment que j'ay donné à mondit seigneur, que les

« ventes de froment dû par les habitants de Nod n'ont « monté qu'à une mesure. »

B. 2089. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; papier.

1458-1459. — Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, écuyer, capitaine châtelain d'Aisey. — Recettes faites à Saint-Germain : 25 sous tournois de taille dus au duc par les habitants de la rue qui lui appartient; — ces habitants sont dits taillables à volonté deux fois l'an, haut et bas. — Plusieurs héritages de Saint-Germain doivent des pains d'orge.—La vente des poissons de l'étang de Busseau produit 100 livres tournois. — Détail des réparations faites au grand pont de bois levant et dormant, allant du donjon à la basse-cour du château.

B. 2090. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, dont 25 papier.

1458-1459. — Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, châtelain. — Recette de foin. — Dimensions des prés du domaine : le grand jardin d'Aisey a 14 soitures; le pré du bief 15; celui de Frangey, 16; celui qui est aux écuyers, 2; le pré Lorigot, joignant le pré du bief, contient une soiture; le pré de Losperoix, qui est à côté du grand jardin, contient une soiture et demie. — Le produit de ces prairies était destiné à la nourriture des daims mâles et femelles que le duc de Bourgogne avait dans son petit parc d'Aisey.

B. 2091. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets; papier.

1459. — Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, son capitaine châtelain d'Aisey et receveur de la gruerie de cette châtellenie. — Les coutumes d'argent de Busseau croissant et décroissant produisent cette année 12 sous tournois. — Attestation du portier du châtel d'Aisey, qui certifie toutes les dépenses du comptable. — Noms des habitants de Buncey; il y a 23 feux.

B. 2092. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1459-1460. Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, écuyer, capitaine et châtelain d'Aisey-le-Duc. — La cire du domaine vendue aux enchères à raison de 4 sous la livre; les poules 10 deniers l'une. — Détails sur les corvées de charrue dues à Aisey-le-Duc au duc de Bourgogne et à quelques gentilshommes. — Recette du péage de la prévôté d'Aisey; péage que doivent tous les étrangers passant sur le pont d'Aisey, sur la chaussée de l'étang du pont de Nod, sur le pont de Camisson, venant des pays et marchés de Villers-le-Duc, de Lachaume et des environs.

B. 2093. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1462-1463. — Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, capitaine châtelain d'Aisey. — Tout nouveau cabaretier venant se fixer à Aisey doit au duc, à cause de sa prévôté, un septier de vin destiné à la vente, l'année de l'ouverture de la taverne. — Le duc de Bourgogne quitte pour douze ans l'avoine que lui devaient, à titre de garde, les habitants de Saint-Bérain.

B. 2094. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets; parchemin.

1467-1468. — Aisey-le-Duc. — Compte de Philippe Coppin, capitaine et châtelain d'Aisey. — Dépense d'avoine 2 muids 7 septiers pour la nourriture de 39 daims, mâles et femelles, que le duc avait dans son petit parc d'Aisey. — Recette de gelines; les feux du chemin d'Aisey devaient une poule chacun tous les ans au duc de Bourgogne : 25 feux, 25 poules.

B. 2095. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets; parchemin.

1468-1469. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Courret, receveur du bailliage de La Montagne, châtellenie d'Aisey. — Saint-Marc, seigneurie qui avait été donnée à Jean, bâtard de Mirebel, pour sa vie, par Philippe le Bon, duc de Bourgone, est réunie au domaine après la mort du possesseur, qui arriva le 20 janvier 1467. — État de la tuilerie de Saint-Marc après le décès de Jean, bâtard de Mirebel.

B. 2096. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1470-1471. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Courret, receveur d'Aisey-le-Duc et de Saint-Marc. — Chaque feu de Saint-Marc donnait annuellement au duc de Bourgogne 2 gelines; 20 feux dans ce village produisent 40 poules. — En compte, 2 sous 6 deniers, provenant des *forestages* que devaient chaque année les habitants d'Origny au duc de Bourgogne et aux écuyers de Brémur. — Chaque feu était tenu de donner un pain pour droit de forestage. — Le pain, en 1470, fut estimé et vendu 5 deniers. — Le village comprenait 12 feux dont le produit, formant un total de 5 sous, fut partagé entre les ayants droit; chacun eut 2 sous et demi.

B. 2097. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets; parchemin.

1471-1472. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Courret, receveur de la châtellenie d'Aisey et de la tour de Saint-Marc. — Une place appelée le moulin de La Plat et ses dépendances, le tout en ruine depuis longtemps, située entre Chamisson et le moulin d'Espourne, accensée à Jean de Foissy, seigneur de Chamesson, pour 3 livres et

demie de cire par an; faute de payement, le tout devait rentrer au domaine. — Compte de la cire donnée par les habitants de Vaurois, affranchis par le duc, à condition que chaque feu lui donnerait annuellement une demi-livre de cire; la femme veuve n'était comptée que pour une moitié; il y avait alors quatre feux dans ce village.

B. 2098. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets; parchemin.

1473-1474. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Courret. — 6 deniers oboles dijonnais gros valaient 18 deniers tournois. — Amodiation de la pêche de la rivière banale de Saint-Marc, depuis l'écluse au rup d'Aigremont, adjugée à Jean Toillot pour 2 francs. — L'acquéreur d'une masure et de terres adjacentes, estimée 6 livres, paye au trésor un franc à titre de lod et vente. — La mairie de Montliot est amodiée pour 2 francs.

B. 2099. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1475-1476. — Aisey-le-Duc. — Compte que rendent la veuve et les héritiers de Jean Courret pour la recette d'Aisey en la tour Saint-Marc. — Vente des produits en nature: le muid de froment, mesure d'Aisey, vendu aux enchères 20 francs: le muid d'orge 8 francs; le muid d'avoine 4 francs.

B. 2100. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1476-1477. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean de Faucogney, pour la châtellenie d'Aisey-le-Duc et la tour de Saint-Marc. — La cerclerie des bois de Nod adjugée à Jean Gueniot, dernier enchérisseur pour trois ans, au prix de 2 francs pour les trois années, ce qui fait pour chacune 8 gros.

B. 2101. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets; papier.

1481-1489. — Aisey-le-Duc. — Compte que rend Jean Jovenot, receveur de la châtellenie d'Aisey et de Saint-Marc, pour haut et puissant seigneur Girard de Longvic, chevalier, seigneur de Gevry, de Pagny et d'Aisey, à qui Louis XI l'avait donnée.

B. 2102. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets; papier.

1489-1500. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Jovenot, receveur d'Aisey et de Saint-Marc. — Affouages du parc d'Aisey et des bois de Nod, produisant au trésor 22 gros. — Dépense commune : la façon et la copie du compte est payée au rédacteur comptable à raison de 2 blancs le feuillet.

B. 2103. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets; papier.

1500-1502. — Aisey-le-Duc. — Compte rendu par Jean Jovenot pour trois années. — Exposé des mesures locales, dont la plus grande est le muid, qui contient 12 septiers, le septier contient 4 bichots, le bichot 2 moitons, le moiton 2 mesures ou 3 boisseaux, et le boisseau 2 coupes; le muid équivaut à 48 bichots. (Aucune modification n'est donc survenue depuis le premier compte d'Aisey.)

B. 2104. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets; papier.

1502-1517. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Jovenot, receveur de la châtellenie d'Aisey et Saint-Marc. — Un septier de seigle de rente annuelle donné au chapelain de la chapelle de Nouhin-sous-Brein pour le service anniversaire des anciens seigneurs d'Aisey, qui devait être célébré dans l'église de Busseau, après en avoir donné avis au chapelain. — 8 pains d'orge, valant ensemble 2 sous 8 deniers, sont donnés par plusieurs personnes ayant des héritages francs à Saint-Germain.

B. 2105. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1518. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur d'Aisey pour le Roi, auquel il prête serment devant la Chambre des Comptes de Dijon. — Le champ du Verreau à Aisey est amodié à Claude Martigny, écuyer, capitaine d'Aisey, pour neuf années. — Rente annuelle d'un moiton de froment et de 4 gros, payée par Michel de Ponthières, pour la liberté qui lui avait été donnée de bâtir à Aisey un four pour y faire cuire son pain. — Les habitants de Vaurois payent annuellement une demi-livre de cire pour leur affranchissement de la mainmorte.

B. 2106. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1522-1524. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur pour le Roi. — Amodiation de la rivière au-dessous des moulins et des foulons d'Aisey faite pour trois ans, à raison de 3 francs 5 gros pour une année. — La pêche de l'étang de Nod, pour cette année, adjugée pour 311 livres. — Le Roi a donné le revenu des étangs de la châtellenie à haute et puissante dame madame de Givry. — Claude de Martigny, seigneur de Montigny et de La Villeneuve, capitaine d'Aisey, reçoit 10 francs de gages.

B. 2107. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1525-1526. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur pour le Roi à Aisey et Saint-Marc. —

La recette de cette châtellenie consiste en froment, en seigle, en orge, en cire, en corvées et en argent, pour cens, pour taille, droit d'affranchissement, amodiations diverses et produit de la gruerie. — Les habitants de Châtillon-sur-Seine et de Marigny ont droit d'affouage, pour le bois mort, dans tous les bois de la châtellenie, le bois de chêne excepté, quand il peut servir à faire du *marrien* ou des charpentes.

B. 2108. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1540-1541. — Aisey-le-Duc.— Compte de Girard Jovenot, receveur de la châtellenie. — Dépense de froment : le receveur, pour la garde et le déchet des grains qu'il avait en garde dans sa recette, prend une mesure et demie par septier pour un an. — Le péage de Saint-Marc est levé sur toutes marchandises passant par le finage allant à Langres et à Montbard.

B. 2109. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets ; parchemin.

1542-1543. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot. — Le foulon de Vaurois tenu par trois hommes payant ensemble 4 livres de cire chaque année. — Laurent Hendrisson, écuyer, paye tous les ans deux livres de cire de cens sur les héritages et les hommes mainmortables qu'il a sur le territoire d'Aisey. — La tuilerie de Saint-Marc est amodiée aux enchères, pour neuf ans, pour deux milliers et demi de tuiles, 10 *frestières*, 10 *corniers* et 10 *nouhes*.

B. 2110. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets; parchemin.

1544-1545. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur d'Aisey, pour monseigneur de Montpensier, à qui le Roi en a donné les revenus sa vie durant, et à madame Jacquette de Longvy, sa femme. — Recette du froment dû à Saint-Marc par les habitants de Bellenod, Vaulx, Origny et La Montagne. — La livre de cire vendue 4 sous 2 deniers. — 50 poules livrées pour la nourriture des oiseaux de proie ; — 250 autres vendues au profit de la châtellenie à raison de 10 deniers l'une.

B. 2111. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets ; parchemin.

1545-1546. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur pour le Roi dans la châtellenie, au profit de monseigneur de Montpensier. — Frais pour des travaux de construction dans la chapelle du château d'Aisey et pour d'autres travaux de même genre dans la cuisine et aux étables. — Comptes des corvées de fourches et de râteaux dus par les habitants de Saint-Germain et de Busseau.

B. 2112. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur de cette châtellenie pour Monseigneur de Montpensier qui en a le revenu. — Froment : 12 mesures de froment et 4 livres 11 sous tournois donnés pour ses dépenses et son salaire à un homme qui avait pris et gardé, dans le grand parc d'Aisey, un *ouctour* (autour?) à raison de 7 sous tournois par semaine et une mesure de froment.

B. 2113. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1547-1548. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur de la châtellenie, dont le revenu a été donné par le Roi à Monseigneur de Montpensier. — Recette de 32 septiers d'avoine versés par l'amodiateur du four banal de Saint-Marc, où les habitants sont obligés de cuire leur pain, dont le vingtième appartenait à l'amodiateur. — Le champ du Chêne donné à cens par madame de Givry, pour le versement annuel de 15 sous tournois.

B. 2114. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets; parchemin.

1548-1549. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur royal, au profit de Monseigneur de Montpensier. — Foins de la châtellenie adjugés à Huguenin Planson, comme au plus offrant et dernier enchérisseur;— indication des climats où ils ont été récoltés. — Recette d'argent à cause du domaine de la prévôté d'Aisey et de ses dépendances. — Exploits de la justice de la mairie d'Aisey, 14 sous tournois.

B. 2115. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1549-1550. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot pour Monseigneur de Montpensier. — Le four du chemin d'Aisey appartenant par moitié à Monseigneur et à Laurent Handresson, écuyer, de Brémur, amodié 30 francs par an. — Les corvées de charrue de Busseau amodiées 2 francs. — Tailles imposées par le capitaine au nom de Monseigneur, 12 livres 10 sous.

B. 2116. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1550-1551. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur royal pour Mgr le duc de Montpensier, à qui le Roi a donné les revenus de cette châtellenie. — Re-

cette des rentes de froment dues sur plusieurs héritages de Brémur et Vaurois, d'après le terrier renouvelé en 1539, en vertu de lettres patentes du Roi obtenues à la requête de dame Jeanne d'Orléans, alors usufruitière de la châtellenie d'Aisey.

B. 2117. (Cahier.) — In-folio 60 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Aisey-le-Duc. — Compte de Louis de Mallerois, amodiateur de la terre et seigneurie d'Aisey-le-Duc et de Saint-Marc, pour le duc et la duchesse de Montpensier, auxquels le Roi en a donné le revenu pour leur vie et au survivant l'un de l'autre. — Dîme de Nod amodiée à Claude Symon, dernier enchérisseur, pour 15 septiers d'avoine. — Le revenu du four banal de Busseau partagé par moitié entre Monseigneur et le prieur de Beaulieu. — Les habitants de Monthiot, hommes de Monseigneur, payent tous les ans, chacun pour leur taille, 10 sous tournois et une poule.

B. 2118. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1553-1559. — Aisey-le-Duc. — Compte général de Louis Mallerois, amodiateur du revenu de la châtellenie d'Aisey et Saint-Marc, pour le duc de Montpensier, rendu pour six années à la Chambre des Comptes de Dijon. — Pendant ces six années, il donne au duc et à la duchesse de Montpensier 13,350 livres tournois pour tout le revenu de la châtellenie.

B. 2119. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1559-1560. — Aisey-le-Duc. — Compte de Girard Jovenot, receveur pour le Roi, au profit du duc de Montpensier qui a les revenus de la châtellenie. — Les moulins à foulons de Saint-Marc, dont les habitants sont obligés de se servir, en donnant une écuelle sur deux mesures, de façon à ce que 12 fassent une mesure, l'amodiateur, cette année, donne 7 septiers 4 mesures de froment, 7 septiers 4 mesures de conceau et 14 septiers 8 mesures d'orge, mesure de Châtillon. — Il jouissait, dans son amodiation, d'environ 47 ouvrées de terres labourables, tenant d'une part à la voie publique. — Il était obligé de maintenir en bon état les meules, les roues, les *rouhots*, les écluses, les maisons et toutes les constructions.

B. 2120. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets; parchemin.

1563-1564. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Jovenot, receveur pour le Roi, qui a donné le revenu de cette châtellenie au duc de Montpensier. — Les officiers de la châtellenie sont Étienne Rémond, licencié en lois, juge pour le Roi; messire Jean de Martigny, écuyer, en était le capitaine; Jean Pasquier, procureur; Nicolas Siredey, greffier; Nicolas Maugras, portier et garde de la porterie du chastel, et Jean Rolin, sergent forestier des bois. — Le receveur était Jean Jovenot, et l'amodiateur des revenus noble Loys Porcherot; il donnait, aux termes du bail, 2,860 livres par an.

B. 2121. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1568. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean Jovenot, receveur royal, au profit du duc de Montpensier. — Amodiation faite pour six ans par le trésorier de France en Bourgogne. — Le duc reçoit 2,737 livres 8 sous tournois, sur quoi il devait payer les officiers de la châtellenie.

B. 2122. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1577. — Aisey-le-Duc. — Compte de Jean de Gissey, commis à recevoir les deniers provenant de la vente des bois de Nod. — Copie de sa commission donnée par Élie Du Tillet, seigneur de Gonaix, conseiller du Roi, grand enquêteur général et maître informateur des eaux et forêts de France. — Vente des bois de haute futaie dans le bailliage de La Montagne, jusqu'à concurrence de 20,000 livres tournois.

B. 2123. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; papier.

1438-1439. — Arc-en-Barrois. — Compte rendu par haut et puissant seigneur le sire de Vienne, seigneur de Saint-George et de Sainte-Croix, pour messire Thomas Bourrelier, curé d'Arc-en-Barrois et receveur de cette châtellenie. — Recette de la grand'censive que devaient tous les habitants possédant meubles ou héritages. — Elle est répartie par 4 échevins annuellement élus; quiconque ne paye pas sa quote-part à jour fixe est passible de 3 sous d'amende. — Cette grand'censive consistait en une somme fixe de 42 livres 9 sous tournois.

B. 2124. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1442-1445. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jacot de Montdorey, écuyer, receveur pour le duc de Bourgogne, qui, pour « auleunes causes », avait en main cette seigneurie que tenait Guillaume de Vienne. — Les *bonnes gens* ont le droit d'usage dans les bois pour y conduire leurs porcs en payant 3 deniers par chaque tête. — Recette de la grand'censive de Giez-sur-Aujon et de la Ville-au-Bois; — de la taille de Bugnières; — de celle

ichebourg et de Courlévêque, — de Montriboux, de ey, de Villex-sur-Suize.

B. 2125. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; papier.

445-1447. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Saint-Seine, capitaine châtelain, pour le duc de Bourne. — Copie des lettres de commtssion données par nçois de Menthon, écuyer d'écurie du duc de Bourne et son bailli de La Montagne. — Recette des lods sistant en 2 sous de quiconque vend ou achète lque héritage; celui qui ne faisait pas sa déclaration t condamné à 20 sous d'amende.

B. 2126. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; papier.

1457-1458. — Arc-en-Barrois. — Compte de Guilme Hémard, receveur de la châtellenie pour le duc Bourgogne, commis à cet office par François de Menn, conseiller et chambellan, gouverneur de cette châenie. — Recette de 4 livres 10 sous des habitants de recey, qui doivent tous les ans quelques sous sur leurs ueubles, terres et maisons. — Quiconque ne paye pas te redevance au terme de la Toussaint est condamné 5 sous d'amende. — Le produit de cette redevance evait autrefois à 4 livres 10 sous tournois ; mais, depuis guerres, il ne peut valoir que 15 sous 9 deniers.

B. 2127. (Cahier.) — In-folio, 156 feuillets; papier.

1459-1460. — Aisey-le-Duc. — Compte de Guilme Gauthier, receveur de la châtellenie pour le duc Bourgogne. — Copie des lettres de commission de inçois de Menthon, conseiller et chambellan du duc de urgogne, son bailli de La Montagne. — Copie des lets de Philippe le Bon, qui institue Guillaume Gauthier receveur. — La seigneurie d'Arc-en-Barrois, confisée sur Guillaume de Vienne, qui n'en avait pas donné dénombrement.

B. 2128. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets ; papier.

1461-1463. — Arc-en-Barrois. — Compte de Guilme Gauthier, receveur de la châtellenie. — Versement 9 livres tournois par les habitants de Vaubruant, tailles à volonté; ceux de Courlévêque en donnent 12, ceux Pralay, 20. — Péage de Saint-Loup amodié aux enchè- pour 25 sous tournois ; — le ban-vin 17, et les mous de Giez-sur-Aujon pour 6 livres tournois. — La taille abonnée d'Arc en-Barrois, qu'on appelait la grand'censive, 55 livres tournois. — Les habitants ont, par leurs chartes, obligé le sire de Saint-Georges à contribuer pour 30 sous, à cause de plusieurs immeubles qu'il avait, mais qui primitivement étaient taillables.

B. 2129. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1466. — Arc-en-Barrois. — Compte de Guillaume Gauthier, receveur de la seigneurie, étant en la main du duc de Bourgogne. — Exposition des mesures de la châtellenie : — la plus grande mesure des grains est appelée muid; elle contient 3 septiers, le septier 8 bichots, et le bichot 2 boisseaux, de façon que le muid équivaut à 24 bichots. Le froment se mesurait à rez, l'orge moitié à comble et l'avoine à comble.

B. 2130. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets ; parchemin.

1467. — Arc-en-Barrois. — Compte de Guillaume Gauthier. — Les habitants d'Arc-en-Barrois payent ensemble 39 sous 6 deniers sur les maisons qu'ils y avaient. Ces menues censes s'appelaient le frestage : *chague freste de main*, 12 deniers, à peine de 5 sous d'amende. — Le revenu de la prévôté d'Arc amodié, aux enchères, 100 sous tournois et 5 livres de cire.

B. 2131. (Cahier) — In-folio, 43 feuillets ; parchemin.

1468. — Arc-en-Barrois. — Compte de Guillaume Gauthier. — Droit de bourgeoisie payé au seigneur d'Arc par tout individu qui venait s'établir dans cette ville ou dans quelque autre lieu de la châtellenie. — Ce droit d'établissement consistait en 2 sous tournois une fois payés. — Mairie de Bugnières amodiée pour trois ans pour 35 sous 10 deniers tournois et une livre trois quarts de cire chaque année. — Produit du parcours dans la forêt d'Arc amodié 4 francs. — Donjon du château d'Arc dédié à saint Jean l'Évangéliste, desservi par le chapelain messire Jacques Roche.

B. 2132. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets ; parchemin.

1469. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Courret. — Lettres de provision. — Compte de la vente du produit des différents prés de la châtellenie. — Récolte du pré Cornaille, qui contenait sept fauchées, donnée aux enchères pour 2 francs 9 gros. — Le foin du pré Deschamps, contenant cinq fauchées, délivré pour le même prix ; — celui du pré Quarrey, de huit fauchées, pour 2 francs et un gros ; celui du pré Trépier, de trois fauchées, pour 15 gros.

B. 2133. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1470. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Courret. — Recette des tenanciers des fours banaux de Bourg et de La Maladière, donnant chacun 5 sous de cens, à peine de 5 sous d'amende faute de payement au jour fixé. — Recette de l'amodiation des tierces d'Arc pour les moissons de 1469; elle s'élève cette année à 35 bichots de froment et 35 bichots d'avoine. — Recette de l'amodiation du terrage et labourage des terres appartenant au duc de Bourgogne à Arc, montant à 40 bichots d'avoine, 40 bichots d'orge et 40 bichots de froment.

B. 2134. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1471. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Courret, receveur d'Arc-en-Barrois et de La Montagne. — Recette d'Arc : revenus des fours banaux, de la taille abonnée, des amendes diverses, des cens dus par quelques habitants ayant des maisons, de l'amodiation des moulins et foulons, du produit des lods, des péages, de la prévôté, de l'amodiation des terres, des corvées, des bougeoisies, de la vente des foins, d'une partie des dîmes.

B. 2135. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1472-1473. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Courret. — Recette de 12 francs provenant de la succession des biens du bâtard Regnaul Bize de Courlévêque, qui furent vendus à son fils pour le prix ci-dessus indiqué. — De 18 livres de cire, provenant de la *levée* et *brisée* des mouches ou abeilles, à Giez-sur-Aujon, à Richebourg, à Courlévêque, à Montriboux.

B. 2136. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1474. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Courret. — Recette de Latrecey consistant en divers cens sur des maisons et des terres, et dans les amendes de ceux qui ne payaient pas à jour fixe, comme à Vaubruant et ailleurs.

B. 2137. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1475. — Arc-en-Barrois. — Compte des héritiers de Jean Courret, mort, receveur d'Arc. — Recette à Richebourg : 18 gros, provenant de l'amodiation de la mairie, non compris 7 livres et demie de cire qui entraient aussi dans les charges du bail qu'avait alors Jean Garnier, dernier enchérisseur.

B. 2138. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1476. — Arc-en-Barrois. — Compte des héritiers de Jean Courret, ancien receveur. — Recette faite sur les habitants de Montriboux, taillables à volonté une fois l'an; la somme s'élève à 70 sous tournois. — Recette du prix annuel de l'amodiation de la mairie de Montriboux; elle consiste en 11 sous 6 deniers tournois et une demi-livre de cire, une once et un tiers d'once.

B. 2139. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1477. — Arc-en-Barrois. — Compte de la veuve et des héritiers de Jean de Faucogney. — Jean de Faucogney, ni ses héritiers n'ont rien reçu, ni dépensé, « pour ce que « incontinent après le trespa de Mons Charles de Bourgo- « gne, que Dieu absoille, lequel trespassa le 5me janvier « 1476, époque de la recette, monseigneur le comte de « Brienne, à présent gouverneur de Bourgogne pour le « Roi, print et fist prendre pour lui et en son nom la « joyssance du chastel, terre et seigneurie dudit Arc, en « fist lever les fruits et deniers. »

B. 2140. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets; parchemin.

1477. — Arc-en-Barrois. — Compte de Jean Bonnot, écuyer, capitaine d'Arc-en-Barrois et commis à la recette de la châtellenie, depuis le 1er octobre 1476 au 30 septembre 1477, et pendant les derniers jours de la vie du duc Charles et après sa mort, parce que Jean de Faucogney, alors receveur du bailliage, n'osait venir de Châtillon à Arc-en-Barrois, à cause des Lorrains qui se montraient sur tous les points de la campagne.

B 2141. (Cahier.) — Petit in-folio, 46 feuillets; parchemin.

1341. — Argilly. — « C'est li comptes Regnault de La « Ruche », châtelain de la châtellenie, dans laquelle se trouvaient compris Pallan, Labergement-le-Duc, Bagnot, Villebichot, Comblanchien, Flagey, Nuits.

B. 2142. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1350. — Argilly. — Compte d'Héliot Bruant, receveur de cette châtellenie. — Le chapitre des *échoites* est considérable, surtout en ce qui concerne les bâtards.

B. 2143. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1350. — Argilly. — « C'est li comptes d'Héliot Bruant « de Rouvre, chastelain d'Argilly, des recettes et missions « qu'ils font en ladite chastellenie. » — Le florin de Florence, en usage dans ce compte, équivaut à 18 sous. — Recette des tailles de Bagnot, qui se faisait une fois l'an, haut et bas. — Le nom des individus est désigné avec la somme que chacun verse. Le minimum de cette taille est

2 sous, le plus imposé en paye 35. — Ce village se composait de 21 feux; — même disposition pour Longvay et Flagey.

B. 2144. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1351. — Argilly. — Compte d'Heliot Bruant. — Recette de 13 livres provenant du produit de la foire de Nuits, la veille de la Saint-André. — Le florin de Florence est pris pour 20 sous. — La foire de la Pentecôte de la même ville ne produisit que 10 livres, et le florin y est pris pour 22 sous. — Amodiation des *poids* et *mercotaiges* de Nuits, le florin était pris pour 25 sous. — Compte de Roncy, gouverneur de Bourgogne.

B. 2145. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets; parchemin.

1352. — Argilly. — Compte d'Héliot Bruant. — Vigne du duc à Labergement faite à moitié. — Détails et réparations faites aux châteaux d'Argilly et d'Écuelle. — Les maisons couvertes en *loches*. — Étienne de Musigny et Guy Rabbi, inspecteurs des travaux.

B. 2146. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1353-1358. — Argilly. — Compte de Guillaume de Chivres, châtelain pour six ans. — Règlement général des comptes de ce receveur, qui avait en même temps la recette de Vergy et de Brasey pendant toute sa gestion. Le village de Corgoloin avait 22 feux dans la circonscription de la châtellenie d'Argilly, parce qu'ils étaient trop *persegay des prevostz dudit lieu*, et qu'ils voulaient payer leurs 3 sous en monnaie semblable à celle de Boncourt et Montot. Ils offrent, pour rester sous le gouvernement de la châtellenie d'Argilly, de payer 5 sous au lieu de 3, ce qui leur fut accordé.

B. 2147. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1357. — Argilly. — Compte de la recette des deniers provenant de la vente des bois dans les forêts de Ressus et Chaiseaux. — A Jean Paris et André Thomas, de Bagnot, pour avoir pris onze loups, 110 sous; — 108 sous pour neuf louves prises la même année, et pour six autres, plus 23 louveteaux.

B. 2148. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1358-1360. — Argilly. — Compte de Guiénon Bournon, maître forestier des forêts d'Argilly et de Vergy. — Recette faite sur les habitants d'Argilly qui ont leur usage dans la haute forêt; — sur ceux de Gillans et de Balon, pour cause de l'affouage qu'ils ont dans les bois des Battus en la haute forêt de Faulx; — sur les religieuses du Lieu-Dieu qui ont leur usage dans la même forêt pour chauffer leur four à Nuits; — sur les habitants de Concœur, de Villy-le-Brûlé, de Corberon, de Villy-le-Moutiers, pour l'affouage qu'ils ont dans divers bois.

B. 2149. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1358-1360. — Argilly. — Compte de Guillaume de Chivre, châtelain — Recette de 2 sous 8 deniers sur Hugues Aubriot de Dijon pour une pièce de vigne et une maison qu'il avait à Vosne. — Des amendes de Corgoloin, néant, parce que ce village a été enlevé au gouvernement d'Argilly et remis sous celui de la prévôté. — Les hoirs de Jean Guyot donnent chaque année 10 livres de cire pour leur franchise; — les habitants de la ville franche de Bagnot en donnent autant. — Recette de fers de chevaux.

B. 2150. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets; parchemin.

1360-1361. — Argilly. — Compte d'André Chaudier, de Labergement, châtelain d'Argilly. — Recette de 15 sous dijonnais sur les trois *mez* que le duc de Bourgogne avait à Écuelle; de 40 sous dijonnais que les habitants de Labergement-sur-Saône devaient sur les quartaux de ce lieu pour la Toussaint. — Recette faite sur les douze feux de Boncourt-Fontaine et de Boncourt-la-Rouce, où chaque feu doit de garde au duc de Bourgogne 3 sous monnaie courante. — Recette détaillée de 84 gros tournois pour les tailles de Bagnot. — Pierre Dubief donne 12 gros (c'est la plus forte cote); — Audry Viart donne un gros (c'est la plus petite).

B. 2151. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1361. — Argilly. — Compte d'Oudot Béraud, de Nuits, châtelain d'Argilly. — Recette de 22 fers à cheval, garnis de leurs clous, dus annuellement à Flagey comme rente; ils sont vendus 12 deniers aux personnes qui les doivent. — Frais de messire Guy Rabbi et Jean de Baubigny et de leur suite, le mardi et le mercredi après la Saint-Nicolas d'hiver, lesquels étaient venus à Argilly pour assister aux obsèques du duc de Bourgogne

B. 2152. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1362. — Argilly. — Compte de Guiénot Bournon, maître forestier des forêts d'Argilly et de Vergy. — Versement fait par le vicomte de Seurre, au nom de la ville, qui avait acheté le bois du Deffoy, près Seurre, pour 610 florins de Florence payables en sept payements. — La

coupe d'un arpent de bois dans la forêt d'Argilly est vendue de 22 à 40 florins. — 200 carpes, prises dans les étangs de la châtellenie, sont vendues ensemble, en mars, 12 florins; 15 carpes sont vendues un florin.

B. 2153. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1362-1366. — Argilly. — Compte de Guiénot Bournon, maître forestier. — Missions d'argent pour empoissonner les étangs d'Argilly : un demi-cent de brochets de plus d'un pied de long, destinés à empoissonner un étang, acheté par le châtelain 3 florins. — Versement des communautés de la châtellenie qui ont leur usage dans ses forêts.

B. 2154. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1362-1366. — Argilly. — Compte d'Oudot Bérault, châtelain d'Argilly. — Recette de cette châtellenie : deniers provenant de rentes assignées sur des maisons et des terres d'amodiations diverses; vente des foins, des vins, du poisson, des bois, des blés, de la cire et autres objets dus en nature; enfin, des tailles et des échutes.

B. 2155. (Cahier.) — In folio, 32 feuillets; parchemin.

1366-1368. — Argilly. — Compte d'Oudot Bérault, châtelain. — Enumération de travaux faits dans la grande salle du château d'Argilly. — Épaves : énumération et valeur de divers objets mobiliers provenant de la succession des bâtards : le trésor reçoit 7 francs, produit de la vente de deux vaches, et 11 francs pour 2 bœufs tirant, les uns et les autres vendus aux enchères. — Sont vendus ensemble 3 francs 12 écuelles d'étain, 3 petits plats, 5 pots d'étain, 2 poêles blanches, un bassin à barbier, un bassin à main et un seau ferré.

B. 2156. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1368-1369. — Argilly. — Compte de Jean de Banans, écuyer, châtelain et capitaine d'Argilly. — Les tailles de Bagnot se reçoivent à la Saint-Denis; — ses habitants sont taillables haut et bas une fois l'an; — les tailles croissent et décroissent; — elles s'élèvent à 8 florins et demi. — Le rôle de cet impôt se trouve dans ce compte avec le nom de chaque individu et le montant de sa cote. — De même pour Longvay, Boncourt, Flagey, Vosne.

B. 2157 (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1370. — Argilly. — Partie d'un compte de Jacquot Bernon, commis par Jean de Saulx, gruyer de Bourgogne, et Jean Donay, général receveur du bailliage de Dijon, à la recette des deniers de la gruerie dans la châtellenie d'Argilly et Vergy. — La superficie de 14 arpents et demi de bois vendue 58 francs aux enchères, et l'adjudicataire a six ans pour payer. — Un panier de poissons blancs vendu 5 gros, 12 carpes 3 gros au prévôt de Bagnot.

B. 2158. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1370-1372. — Argilly. — Compte de Jean de Banans, châtelain d'Argilly. — Inventaire des biens d'un bâtard : « un meix, une maison, 2 journaux de terre, une jument, « un poulain, 3 vaches, 1 bœuf, 1 taureau de trois ans, « 6 porcs de moins d'un an, 5 pourceaux plus âgés, 2 petits « taurillons, une génisse de six mois, 3 poules, 2 chaudrons contenant chacun 1 seau, un autre plus petit, « une poêle blanche, une casse à frire, 1 trépied, 2 seaux, « une arche, 2 bancs, 2 pétrissoirs, une faisour, 2 lits de « plumes garnis de coussins et couvertures, 14 draps, les « uns bons les autres mauvais, 2 touailles, une salière, « 10 boisseaux d'avoine, 8 boisseaux de blé, 2 pots d'étain, « un van, une coignée, une table, 2 tréteaux, 2 boisseaux « de pois, 1 bacon. » La moitié de ces objets appartenait au duc de Bourgogne et fut vendue 8 francs.

B. 2159. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1372-1374. — Argilly. — Compte de Jean Berault, châtelain d'Argilly. — Recette des exploits de justice : Robelin condamné à un franc pour avoir laissé deux de ses chevaux dans les revenues de Boncourt-le-Bois. — Bourdin de Gillans paye un franc et demi pour avoir été trouvé prenant un chêne dans la forêt. — Un autre donne 6 gros, pour avoir abattu un chêne sec qu'il se disposait à emmener. — Un autre est condamné à 1 franc, pour avoir pris, sans permission, des menus poissons dans l'étang d'Argilly.

B. 2160. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1374-1376. — Argilly. — Compte de Guillemot Rugeot, châtelain d'Argilly. — Epaves, biens venant des bâtards décédés, des aubaines et des individus morts sans héritiers. — Gages d'officiers, pour neuf mois; le châtelain institué par la duchesse de Bourgogne a 11 livres de gages; le garde de la première porte du château a sa robe entière, qui fut achetée 2 francs et demi aux foires chaudes de Châlon-sur-Saône, plus 1 franc pour son « penaige et son chaussement. » — Un sergent à Argilly, un à Bagnot, à Comblanchien, à Vosne, à Longvay; ils levaient les rentes,

gardaient les prés : ils avaient les gages du portier du château.

B. 2161. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets ; parchemin.

1378-1387. — Argilly. — Comptes de Compaignot Bernon, châtelain. — Recette de fers à cheval ; — divers habitants de Flagny devaient annuellement, à titre de cens, sur plusieurs héritages, 32 fers à cheval garnis de leurs clous. — En l'année 1378, 23 furent perçus, parce que un meix qui en devait 10 était resté en friche après le décès du tenancier. — Ces 23 fers furent vendus ensemble 23 sous, à raison de 12 deniers tournois l'un. — Le franc d'or est compté pour 20 sous tournois. — Rôle des villages qui ont contribué aux fortifications d'Argilly : Flagey, Quincy, Comblanchien, Corgoloin, Boncourt-la-Ronce, Montot, Villy, Marigny, Paleau, Bragny, Chivres, Labergement, Pouilly, Glanon, Montmoyen, Preforgeuil, Bagnot et Villebichot.

B. 2162. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets ; parchemin.

1381-1388. — Argilly. — Compte de Compaignot Bernon. — La duchesse de Bourgogne fait recreuser les fossés et réparer les terrassements qui étaient devant sa chambre à Argilly, parce qu'il était facile de venir à pied jusqu'à sa fenêtre. — Cinq queues neuves, c'est-à-dire 10 poinçons ou tonneaux destinés à recevoir le vin de Comblanchien, en 1383, furent vendus ensemble 2 francs et demi, c'est-à-dire 6 gros chaque queue. — La duchesse de Bourgogne donne une queue de vin à son capitaine, Guillaume de Champlitte, pendant que sa femme était *au lit de mort*.

B. 2163. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets ; parchemin.

1389-1392. — Argilly. — Compte de Compaignot Bernon, châtelain. — Dans ce compte, la queue de chaux, rendue à Argilly, est estimée 10 gros ; — la journée d'un homme, 2 gros ; — un millier de gros clous à lattes 5 gros. — On répare à Argilly les deux tours du *pourteaul*, la tour de la Syringue, la tour au Gaistet et plusieurs autres tours dudit château. — Le foin du pré de 40 soitures que le duc avait à Labergement fut vendu cette année 18 francs.

B. 2164. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets ; parchemin.

1393-1395. — Argilly. — Compte d'Odot Rose, commis par la duchesse de Bourgogne pour gouverner la châtellenie. — Lettres de commissions dans lesquelles on voit que Compaignot Bernon avait été cassé et mis dans les prisons ducales. — Guillaume de Champlitte, capitaine d'Argilly, prend six chars de foin pour ses gages. — Construction de la grande salle du château. — Gruerie : Argilly, Gillans, Montmoyen, Villy, Corberon avaient leurs droits d'usage dans les bois de la châtellenie.

B. 2165. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets ; parchemin.

1395-1398. — Argilly. — Compte d'Odot Rose, gouverneur de la châtellenie. — Les habitants de Boncourt doivent sur leurs héritages, tous les ans, 48 bichots, mesure de Beaune, qui valaient à la mesure de Dijon 21 émines 9 carteranches et demie. — Richard de Fauvernay, curé de Saint-Phal, est appelé chapelain de la chapelle du château d'Argilly. — Construction d'un beffroi au clocher de la chapelle. — Les habitants d'Argilly ont leurs usages dans la haute forêt de ce lieu, c'est-à-dire en Foulx, pour y prendre et couper tout bois excepté *foul et chaisne* et autres bois portant fruits. — De même, pour les habitants de Gillans et Ballon : il est dit que chaque individu payait en conséquence un denier dijonnais, le gros tournois pris pour 15 deniers dijonnais.

B. 2166. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets ; parchemin.

1398. — Argilly. — Compte de Guillaume Le Puillet, châtelain, pour le duc de Bourgogne. — Copie des lettres de nomination de ce châtelain par le duc de Bourgogne. — Dépense des vins : Oudart Donay est appelé maître des œuvres et des comptes des vins ; — une queue de vin vieux contenant 4 septiers fut vendue 3 francs ; une autre ne fut vendue que 26 sous ; — un muid de vin est estimé 8 sous ; 2 queues vendues en détail, au prix de 5 deniers la pinte, produisent une recette de 10 francs.

B. 2167. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets ; parchemin.

1399-1400. — Argilly. — Compte de Guillaume Le Puillet, châtelain. — La première partie est relative à la gruerie : « Jean Garnon, oiseleur de M. le duc de Bourgo-« gne, a 10 solz pour ses peines d'avoir *prises* à Argilly, en « présence d'un commis du gruyer de Bourgogne, deux ai-« gles » ; et pour ce, « a esté payé pour chacune 5 solz, « pour tout 6 gros. » — Rôle des habitants usagers de la châtellenie. — Compte de la prévôté d'Argilly, « des « cens de la ville d'Argilly, dont les habitants doivent chas-« cun an pour chascun feu 15 sous dijonnais, qui valent un « florin. » S'ils font défaut de payer ce cens, ils doivent 7 sous tournois d'amende.

B. 2168. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets ; parchemin.

1401-1403. — Argilly. — Compte de Guillaume Le

Puillet, châtelain. — Rôle des habitants de Flagey, qui doivent des cens d'avoine. — 10 queues de vin livrées pour la dépense des enfants de M. le comte de Nevers. — Recette de verjus, de cire, de fers à cheval, de foin, de poules, de deniers; — travaux de construction exécutés au château. — 3 livres d'étain fin achetées ensemble 9 gros 12 deniers tournois. — Détail de la pêche de l'étang de Borne, et celui des exploits de justice des Jours tenus par le gruyer, le dimanche 6 avril.

B. 2169. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets; parchemin.

1404-1407. — Argilly. — Compte de Compaignot Bernon, châtelain. — Dans ses lettres de nomination, il est dit qu'il avait été autrefois accusé par ses «haineux et mal- « veillants » et révoqué par le dernier duc de Bourgogne, mais que, depuis, ayant été trouvé innocent et absous, il a été rétabli dans son office de châtelain.—Travaux de construction exécutés au château d'Argilly. — Compaignot Bernon, gouverneur de la prévôté d'Argilly et de Labergement, perçoit les rentes annuelles. — Les habitants d'Écuelle donnent ensemble 40 sous. — Chaque feu de Labergement doit 15 sous de taille valant 9 gros. — Il y avait à Labergement 153 feux.

B. 2170. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets; parchemin.

1414-1418. — Argilly. — Compte de Pierre Rainval. — Dépense de vin, en 1416, pendant les mois d'août et septembre; monseigneur et madame en leur hôtel dépensèrent à Argilly 696 muids de vin.—Recette des cires: six personnes de Premeaux doivent ensemble tous les ans 10 livres de cire pour leur franchise. — Girard de Champlitte, écuyer, capitaine d'Argilly, reçoit annuellement pour ses gages six chars de foin. — Le châtelain en avait autant. — Jean Pichon donne 2 sous de cens pour un meix qu'il a Nuits, dans la rue de Quincey.

B. 2171. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Argilly. — Compte de Pierre Rainval, châtelain. — Les habitants d'Antilly doivent chaque année, pour faire paître leurs troupeaux dans les coupes du Chaffert, 6 émines d'avoine. — Corvées dues au duc à Argilly, à Longvay, à Labergement, à Écuelle, à Bagnot. — Les habitants d'Argilly, faucheurs et ayant faux, doivent chaque année une journée de corvée, pendant laquelle on doit leur donner du vin à boire et de quoi manger. Quant aux habitants ayant des voitures, ils doivent une journée, pendant laquelle ils sont tenus de mener leurs voitures trois fois aux prés, sans qu'il leur soit donné du vin, ni nourriture.

B. 2172. (Registre.) — In-folio. 136 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Argilly. — Compte de Pierre Rainval, châtelain. — Recette de seigle: Jean Perrin et Perrenot Perrin, Jean Berthelot et Guillaume Gaillard, demeurant à Écuelle, doivent annuellement ensemble 14 livres tournois et 6 bichots de seigle, sur une grange et autres héritages que le précédent châtelain leur avait donnés à cens. Ces héritages comprenaient environ 5 journaux de terres entourées de fossés: chacun des provenants devait y faire une bonne maison ou meix et y demeurer. — La sixième partie du grand dîme d'Argilly est amodiée aux enchères 3 émines de blé et une d'avoine.

B. 2173. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets; parchemin.

1425-1428. — Argilly. — Compte de Jean de Nevers, écuyer, châtelain. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui lui donne cette charge. — Recette d'avoine « des habitants de la ville d'Argilly, qui doivent « chascun an à monseigneur, pour le pâturage des Toppes- « du-chauffeur, 6 émines, mesure de Dijon, bien que les « dits habitants ne veulent payer qu'à la mesure d'Argilly. « Néamoins veu le terrier, folio 10, ils les doivent à la me- « sure de Dijon. » — Droit d'usage dans la forêt d'Argilly, qu'avait dame Jeanne de Quingey, femme d'Évrard Bouton, chevalier, comme héritière de Girard de Quingey, lui-même successeur de Girard de Lugny.

B. 2174. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets; parchemin

1429-1434. — Argilly. — Comptes de Pierre Lemoyne, châtelain. — Lettres de son institution, données par Philippe le Bon. — Recette des fers à cheval: « Henriot « Leclaret, Barthelemote, sa femme, Marguerite, fille de Jean « Soucaudet, femme de Guyot Denise, doivent chaque an- « née, à la Toussaint, 5 fers à cheval garnis de clous, sur « leurs meix et maison de pierre et leurs dépendances, « le tout situé à Flagey. » Corvée: tous les habitants de Bagnot, francs et serfs, y sont soumis.

. 2175. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, 12 papier; parchemin.

1432-1433. — Argilly. — Compte pour deux années du gouvernement de la prévôté d'Argilly et de Labergement. — Copie des lettres de commission données par le duc de Bourgogne. — Requête des habitants de Laber-

gement pour être maintenus dans la possession de la prairie de ce lieu, et information faite par le châtelain sur l'étendue de cette prairie et la valeur du cens que chaque habitant est obligé de payer annuellement pour avoir le droit d'en jouir. — Recette ordinaire d'Argilly : les habitants payent chaque année «la taille qu'ils appellent cens,» chacun 15 sous de la valeur de 10 gros vieux, sous peine de 5 sous d'amende si le payement n'est pas effectué à jour fixe.

B. 2176. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1437. — Argilly. — Compte de Guyot Reneviez, châtelain. — Recette de l'avoine *muable :* la moitié du meix Viennoix, situé à Argilly, tenu par les hoirs de Humbert Le Brunet, paye un cens de 3 boisseaux. — Les toppes Grébille, situées au finage dudit lieu, contiennent environ 25 soitures de pré ; — elles sont limitées par le gravier et le pasquier. — Rentes annuelles : La Motte de monseigneur le duc, à Labergement, est tenue par Jean Oddot pour 10 gros de cens; — il doit y faire sa résidence en ressortissant du château d'Argilly, quoiqu'étant dans la circonscription du prévôt de Labergement.

B. 2177. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets ; parchemin.

1438. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Recette de froment et de seigle. — La mesure est déterminée ainsi : il y a en l'émine d'Argilly 2 bichots, au bichot 2 quartaux, au quartau 5 boisseaux, et les 16 boisseaux, mesure d'Argilly, forment 16 carteranches et un quart, mesure de Dijon. L'émine de Nuits a 24 boisseaux, dont 50 font l'émine de Dijon. L'émine de Dijon contient 16 carteranches et chaque carteranche, 8 écuelles.

B. 2178. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1439. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Mesures des divers lieux des environs : celles d'Argilly, de Nuits, de Beaune, de Seurre, de Verdun, de Dijon. — Recette du froment : le duc de Bourgogne prend la sixième partie du grand dîme d'Argilly. — Cette fraction produisait au domaine une émine et 11 boisseaux, mesure d'Argilly.

B. 2179. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1440. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Les terres que le duc de Bourgogne avait à Longvay consistaient en 30 journaux environ; elles étaient déclarées au folio 14 du terrier du domaine; de ces 30 journaux, 20 étaient donnés à cens et à argent, et il était impossible de trouver à placer les 10 autres. — Les terres que le duc a sur les finages de Boncourt-la-Ronce, Boncourt-la-Fontaine, Comblanchien et Corgoloin, forment 22 journaux, donnés à cens pour 20 gros.

B. 2180. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets; parchemin.

1441. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Amodiation des terres et jardins clos de murs de la basse-cour du châtel d'Argilly, faite aux enchères et arrêtée pour 16 boisseaux d'avoine. — A Boncourt-le-Bois, le domaine possède 14 journaux que personne ne veut cultiver; — les religieuses du Lieu-Dieu donnent chaque année, sur la grange située près de Longvay, et pour avoir le droit de faire champoyer leur bétail dans la justice de ce lieu, 6 boisseaux, moitié blé, moitié avoine.

B. 2181. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1442. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Bail textuellemet transcrit de l'amodiation des étangs de toute la châtellenie, faite pour douze ans à Richard Juif et Oddot Molain, conseillers du duc de Bourgogne. — Copie de l'association faite par ces fermiers avec quelques autres personnes pour l'exploitation des étangs.

B. 2182. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1443. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Frais pour divers travaux exécutés au château d'Argilly. — Réparations au pont-levis; établissement des verrières. — Étienne Le Taicheret est appelé maître des œuvres de charpenterie; il fait déposer les guettes du château. — Frais faits par le procureur du duc dans un procès par lui soutenu contre dame Jeanne de Nanthon, qui voulait avoir la justice en une des rues d'Écuelle.—Usages dans les bois de la châtellenie en faveur des habitants de Montmoyen, Gillans, Balon, Argilly, Villy, Corberon, Antilly.

B. 2183. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1444. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain du duc de Bourgogne. — Travaux de réparations au château et à l'église d'Argilly, dont le clocher est couvert en plomb : 100 livres de plomb en bloc achetées 3 francs 9 gros; 100 livres de plomb en tables achetées 4 francs; 100 livres d'étain à souder achetées 14 francs 7 gros, à raison de 7 blancs la livre.

B. 2184. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1445. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Recette des produits de cinq journaux de terre situés à Longvay, advenus au duc de Bourgogne et ayant appartenu à messire Jean de Moux, naguère curé de Villy, qui pour certain cas *crimineux* avait quitté le pays. — Versement par les habitants de Paleau de 15 bichots d'avoine, qu'ils doivent annuellement pour leur garde. — Les habitants de Chandelans doivent 25 bichots; mais depuis 30 ans ledit lieu est en ruine et sans habitants.

B. 2185. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1446. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Des 34 bichots d'avoine que le duc avait coutume de percevoir annuellement à Montot, il ne peut être recouvré que 4 bichots et 3 boisseaux parce qu'il n'y a plus qu'un feu. — Versement fait par les habitants de Labergement de 24 quartaux, mesure de Saint-Louis, qui valent mesure de Dijon une émine 5 carteranches et demie et un huitième de carteranche.

B. 2186. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1447. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, dit Du Champ, châtelain. — Guillaume Fèvre Du Verneau donne 5 gros tournois pour la retenue de 10 journaux de terre à Longvay, à lui délivrés comme au plus offrant, sous la condition du servis annuel de 15 gros, et de ne jamais partager lesdits journaux, ni lui, ni ses héritiers, en quelque manière que ce soit. — Dans le cas contraire, le châtelain d'Argilly avait le droit de contraindre le premier venu des tenanciers d'une des parcelles à lui payer seul toute la redevance.

B. 2187. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets; parchemin.

1448. — Argilly. — Compte de Guiot Reneviez, châtelain. — Vente des bois en gros : deux arpents de bois, à couper dans la forêt de Borne, adjugés, comme au plus offrant, à Robert Rossignol de Gillans pour la somme de 69 francs, à payer en deux termes. — Deux autres arpents vendus dans le même bois pour 83 francs à Antoine de Villers. — Jean Pichenot achète pour 10 francs le droit des glands et de paisson dans la forêt de Borne.

B. 2188. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1449. Argilly. — Compte de Guiot Reneviez dit Du Champ, châtelain. — En vertu des lettres patentes du duc de Bourgogne publiées par les bailliages de Bourgogne, ce châtelain a recouvré et pris son ancien nom de Du Champ et abandonné son surnom de Reneviez. — Jacquot Lorenchet, de Comblanchieu donne annuellement deux queues de vin, bon et bien envaisselé, du cru de 48 ouvrées à lui donné à cens, avec le meix et la masure, clos de murailles, où il a fait une bonne maison, « comme promis l'avoit. » — Frais pour semer de glands 10 journaux incultes dans la forêt de Borne.

B. 2189. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; parchemin.

1450. — Argilly. — Compte de Guiot Du Champ, châtelain d'Argilly pour le duc de Bourgogne. — Sont versées au profit des moines de Cîteaux 15 émines d'avoine, mesure de Saint-Louis, sur 40 émines qui leur étaient dues par le domaine sur les meix de Bagnot : « si tant ils valaient, s'ils valaient plus, le *remenant* était au duc de « Bourgogne. » — Sont également données aux religieux de Vergy Saint-Vivant 3 émines d'avoine à eux dues chaque année sur la recette des avoines de Vône, à cause de leur église.

B. 2190. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1451. — Argilly. — Compte de Guiot Du Champ, châtelain. — Recette des vins : rien du meix de Thierry Chiaux à Vône, parce qu'il est en ruine ; rien des 10 septiers que donnait la femme Lambert Million, de Vône, parce qu'on ne sait plus sur quoi ils sont assis. — Dépense des geines : elles sont vendues à ceux qui les devaient pour 10 deniers tournois pièce. — Recette des deniers : le boucher Jean Le Gabouleur prend à cens perpétuel, pour lui et ses hoirs, trois soitures de pré au finage de La Chozelle, lieu dit pré Belot, pour 4 gros et demi.

B. 2191. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1453. — Argilly. — Compte de Guiot Du Champ, châtelain. — Cens dus à la Toussaint. — Recette de 12 sous 6 deniers pour cens dus sur deux arpents et demi de *chetiz bois*, situés au bois d'Arteline. — D'autres places situées au même lieu sont données pour 10 sous tournois de rente annuelle.

B. 2192. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1454. — Argilly. — Compte de Guiot Du Champ, châtelain. — Dépense de 18 gros par le châtelain, pour frais d'un voyage fait par lui à Dijon, près la Chambre des Comptes, pour affaires concernant le domaine. — 7 francs 4 gros donnés à un couvreur pour avoir enlevé les lattes

anciennes, en avoir mis de nouvelles et recouvert 28 toises au château d'Argilly; toutes choses lui étaient fournies. — La queue de vaisseaux vides destinés à mettre du vin, c'est-à-dire deux tonneaux, achetés par le domaine à un tonnelier, 6 gros pour le tout.

B. 2193. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets; parchemin.

1455. — Argilly. — Compte de Guiot Du Champ, châtelain. — Information faite par les commissaires chargés de rédiger le nouveau terrier d'Argilly, pour constater les déficits de la recette en vin, grains et deniers, qui se trouvent dans les comptes du châtelain. — Plusieurs habitants de Vône jurent que ce châtelain n'a rien reçu des 6 boisseaux qu'avait coutume de donner Guiot Denise, parce que les héritages sur lesquels ils reposaient étaient en ruine, et qu'ils avaient été récemment accensés.

B. 2194. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets; parchemin.

1456. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain d'Argilly, successeur de Guiot Du Champ, nommé receveur général en Bourgogne. — Lettres de nomination; — serment de ces offices entre les mains des gens de la Chambre des Comptes, après avoir été cautionné par diverses personnes. — Le prieur et les habitants de Chivres donnent ensemble, à la Toussaint, 24 bichots d'avoine pour leur garde.

B. 2195. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1457. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain d'Argilly. — Jean Caquot d'Argilly verse chaque année entre les mains du châtelain 2 gros portant lods, retenue et amende de 7 sous sur une pièce de terre en toppe et buissons, qu'il s'est engagé à mettre en nature de prairie. — Humbert Saint-Gris doit chaque année une livre de cire sur un meix situé dans la rue Franche d'Argilly.

B. 2196. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1458. — Argilly. — Compte de Jean Du Bois, conseiller du duc de Bourgogne, nommé par les commissaires généraux pour la recette des lods, remuages et amendes dus au domaine à cause des prés situés à Labergement-le-Duc, vendus et aliénés depuis 40 ans. — Copie des lettres de sa commission. — « Jean de Marceau de Châlon-sur-Saône, « pour plusieurs pièces de pré qu'il a acquises en la prairie « de Labergement, censables au duc de Bourgogne, reçu « 10 francs. »

B. 2197. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1460. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain, procureur du duc de Bourgogne, receveur de la gruerie en la châtellenie d'Argilly. — Recette de 4 pintes et demie de vin du curé de Vône, qui les devait annuellement sur deux ouvrées de vigne; — de 4 boisseaux d'avoine des religieuses de La Bussière, sur deux autres ouvrées de vigne; — de 2 sous dijonnais de l'abbaye de Cîteaux, au lieu et place de Jean de Saulx, jadis chevalier, qui les devait sur une ouvrée de vigne située à Vône, laquelle a passé aux mains des moines. — L'herbe du pré de Chêne, situé à Argilly, et contenant 120 toitures, est amodiée pour 12 francs.

B. 2198. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1461. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain. — Recette du produit des bancs des marchands, aux foires de Nuits, qui se tenaient le lendemain de Quasimodo et le lendemain de Saint-André, et des étalages établis pour les marchés de tous les lundis. Le tout avait été amodié pour 10 livres tournois 9 sous 6 deniers. — Les bancs de la boucherie amodiés 4 francs 9 gros. — La balance à laquelle tous devaient venir peser leur marchandise produit cette année 10 gros.

B. 2199. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets; parchemin.

1462. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain. — Versement effectué par le châtelain entre les mains de Hugues Faletans, receveur général. — Détails de travaux de construction au château d'Argilly et dans les étangs. — 9 francs sont donnés à Gaspard Chapeau, verrier, pour avoir réparé 14 pieds de verrières de la chapelle du duc à Argilly.

B. 2200. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets; parchemin.

1464. — Argilly. — Compte de Huguenin Du Champ, châtelain. — Recette de 6 blancs sur six ouvrées de toppes situées à Corgoloin, données à cens perpétuel à Perrin Chenu de Cussigny, qui s'engage, lui et les siens, à les cultiver perpétuellement, à « les destopper et labourer de tous « coups, labours et façons, » de manière à ce qu'elles puissent toujours valoir ledit cens, à peine de rendre au duc de Bourgogne tous les frais qu'il faudrait faire pour les remettre en état, s'il les laissait en friche, aux termes des lettres obligatoires sous le scel de la Cour de la chancellerie de Bourgogne.

B. 2201. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets; parchemin.

1466. — Argilly. — Compte de Chrétien Girard, châtelain d'Argilly, chargé encore de la recette des prévôtés dudit Argilly, Labergement, Nuits, Vône et Comblanchien, réunis à ladite châtellenie.— Villers-sous-Vergy : 18 gros de cens sont donnés sur une pièce tant de terre que de vigne, faisant une portion du meix Le Duc à Villers, contenant en tout 100 ouvrées. Dans ce clos, le duc a toute seigneurie et juridiction. Le tenancier est obligé de tenir cette terre en bon état, sous peine de dommages et intérêts.

B. 2202. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1467. — Argilly. — Compte de Chrétien Girard, châtelain. — Recettes *muables :* celle de la tuilerie d'Argilly, amodiée aux enchères pour trois ans pour 11 milliers et demi de tuiles et carreaux et 200 frestières et *corniers maison* du châtel. — Recette de 28 septiers de vin, prix de l'amodiation de 50 ouvrées de vigne, situées à Villers-sous-Vergy. — Recette de 3 francs et demi des habitants d'Auvillars, hommes de messire Philippe de Courcelles, chevalier, auxquels le duc a donné permission d'user de la forêt d'Argilly de la manière indiquée dans ce compte. — Chaque feu, sans aucune exception, doit donner au duc 8 deniers tournois, à peine de 5 sous d'amende, faute de payer à jour fixe.

B. 2203. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1468.— Argilly. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc, son receveur général au bailliage de Dijon et son receveur particulier de la châtellenie d'Argilly. — Une soiture et demie de pré à Écuelle, vendue à Jacquette Faulard par Philiberte Bardin, paye au trésor un droit de mutation de 9 gros. — Noble Jean d'Orain, écuyer, demeurant à Varenne-lez-Beaune, donne au châtelain d'Argilly 3 livres de cire pour l'usage et l'affouage, à bois mort seulement, pour la provision de son hôtel et pour la vaine pâture de ses bêtes, juments, boucs et chèvres exceptés.

B. 2204. (Cahier) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1469. — Argilly. — Compte d'Arnolet Macheco, receveur de la châtellenie d'Argilly, y compris la gruerie et les prévôtés. — 12 boisseaux d'avoine annuellement payés par le tenancier de 20 journaux de terre et de 2 soitures de pré à Longvay. —Par les lettres d'accensement, il est tenu, en outre, de faire construire une maison de 5 *rains* dans un temps fixé, après lequel il encourr amende de 5 francs, s'il n'a pas tenu ses engagement

B. 2205. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets; parchemin.

1470. — Argilly. — Compte d'Arnolet Macheco la châtellenie d'Argilly. — La haute forêt de Borne a lieue de long sur une de large; la haute forêt de C pilly a environ une demi-lieue de long et presque auta large; la haute forêt appelée les Hées et les Pann contient environ une lieue et demie de long et autan large; la haute forêt d'Argilly, dite Faux, contient env une lieue de long et un trait d'arc de large; Le Ve d'Antilly contient environ un quart de lieue de long et que autant de large.

B. 2206. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets; parchemin.

1472. — Argilly. — Compte de Huguenin Quentin ceveur de la châtellenie, de la gruerie et du domaine prévôtés attachées à cette châtellenie, procureur d gruerie et grainetier au grenier à sel de Nuits.— Copie lettres d'institution confirmatives de celles de com sion données précédemment par les commissaires du de Bourgogne, Jean Johard, chef du Conseil et prési du Parlement; Philippe Pot, seigneur de La Ro chambellan; Guillaume de Clugny, protonotaire du Sa Siége, maître des requêtes, et Claude de Dinteville, valier, aussi chambellan. — Droit d'usage concédé habitants de Corberon et de Joigny dans les bois de Cha gilly. — Recette des prévôtés de Nuits, Vône, Flagey, bergement, Bagnot, Corgoloin et Comblanchien.

B. 2207. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets; parchemin.

1474. — Argilly. — Compte de Huguenin Que receveur de la châtellenie d'Argilly. — Jacques de M martin, chambellan et maréchal de l'*ost* du duc de B gogne, capitaine du château d'Argilly, par lettres seigneur, données au siége de Nuits, à la place de Phil de Villers, qui s'est retiré de son plein gré. Le nou capitaine fait son serment entre les mains du duc de I gogne, par certification de messire Antoine de Luxemb comte de Roussy et de Charny, maréchal de Bourgog

B. 2207 *bis*. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets; parchemi

1475-1476. — Argilly. — Compte de Hug Quentin. — Gages de messire Jacques de Montmartin, valier, maître forestier des bois d'Argilly et de Verg d'André Clerget, forestier, garde des bois des Hées e

bert, comte de Tonnerre. — Noble homme Joffroy de Multum (sic), capitaine du château d'Argilly, avait 18 livres tournois de gages.

B. 2216. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets; parchemin.

1496. — Argilly. — Compte de Jean Bataille, receveur. — Les habitants de Premeaux, condamnés par la cour du gruyer à 20 livres tournois d'amende, obtiennent rémission de cette condamnation, à condition qu'ils payeront annuellement un cens de 40 sous, et qu'ils auront dès lors leur usage et la vaine pâture dans les bois.

B. 2217. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets; parchemin.

1497. — Argilly. — Compte de Jean Bataille. — Tableaux des mesures locales pour Dijon, Argilly, Seurre, Nuits, Beaune, Verdun. — Résultat d'une information faite sur les mesures comparées de Dijon et du roi saint Louis. — Les habitants d'Antilly, pour leur usage dans la forêt d'Argilly, donnent chacun un denier dijonnais.

B. 2218. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets; parchemin.

1498. — Argilly. — Compte de Jean Bataille. — Robert Cheval, de Beaune, au lieu des hoirs d'Antoine de Villers, donne annuellement au domaine 19 boisseaux d'avoine sur trois journaux de terre situés près des moulins de Montot. — L'amodiation du petit étang de Champgilly, produit un franc au domaine. — Celle du grand étang adjugée pour 20 ans aux enchères à 11 francs chaque année.

B. 2219. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets; parchemin.

1499. — Argilly. — Compte de Jean Bataille, receveur. — Des 60 ouvrées de vigne que le domaine avait à Comblanchien en Dariolle, autrement dit sous Bernon, le receveur ne perçoit rien, parce que depuis longtemps elles étaient en ruine. — La recette est nulle à Chandellans, où il y avait autrefois un bon village dont les habitants devaient chaque année 21 bichots d'avoine; alors tout y était en ruine; le territoire était abandonné; mais Étienne de Salins, seigneur de Corabœuf, s'en était emparé et ne voulait rien payer au Roi.

B. 2220 (Registre.) — In-folio, 208 feuillets; parchemin.

1503. — Argilly. — Compte de Guy Luguet, commis par messieurs des comptes, du consentement de Jean Bataille, à la recette d'Argilly. — Hippolyte de Nevers, écuyer, verse, comme les années précédentes, le jour de l'an, 12 deniers dijonnais, le gros compté pour 15 deniers, pour un cens assis sur un meix de huit journaux sit Argilly, sur le chemin du moulin Menaut, et délimité le terrier du domaine. — Versement de 100 sous fait Jean de Tonnerre, écuyer, au lieu de Catherine de Lu sur trois meix et plusieurs autres héritages que le Roi à Chaselles.

B. 2221. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets; parchemin.

1507. — Argilly. — Compte de Jean de Maisières, ceveur d'Argilly pour le Roi. — Recette de 60 sous to nois des habitants d'Auvillars, hommes de messire Jea Courcelles, seigneur dudit lieu, auxquels le duc de Bo gogne avait permis de prendre dans la forêt d'Argilly bois pour leur usage, et d'y faire paître leurs troupe en payant chacun annuellement 20 deniers tournois. Recette de trois livres de cire que donne noble Jean d' rain, écuyer, demeurant à Varenne-lez-Beaune, à qui duc avait donné l'usage dans les mêmes bois.

B. 2222. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets; parchemin.

1508. — Argilly. — Compte de Jean de Maisières. Recette des *habergeages* de Nuits, consistant en cens les maisons, s'élevant au total de 12 francs et 12 boisse d'avoine d'une part et 75 livres de l'autre. Ces hérita sont en ruine; on n'en peut rien recouvrer, attendu q à cause des habergeages, on ne peut, à défaut de payem que mettre hors des gonds les portes des maisons jus ce que celui qui y habite se soit acquitté. — Recette 20 sous tournois, venant de l'amodiation de la ch et de la *tendue* des oiseaux de la châtellenie.

B. 2223. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1509. — Argilly. — Compte de Jean de Maisières. Recette du domaine des prévôtés de Vône, Flagey, Lab gement, Corgoloin et Comblanchien, réunies à la châtel nie d'Argilly depuis 1455. — Dans cette recette se tro la taille des habitants d'Argilly, qu'ils appellent cens *bourdelage*, les exploits de justice, le florin de F rence que donne annuellement chacun des feux de gnot, le florin des franchises de Labergement, les 33 rins que les habitants de Flagey donnent ensemble p leur garde, leurs franchises et bourgeoisie.

B. 2224. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1510. — Argilly. — Compte de Jean de Maisières. Recette de 5 livres tournois de cens versées par les hé tiers de Guillemin de Bruyères, capitaine de Nuits,

ıcheté la moitié de la seigneurie de La Choselle, que autrefois Jean Loichereau. — Enumération des prés naine avec leur situation et leur contenance. — Disıns prises pour éviter les frais excessifs et non condes officiers de la gruerie pendant la tenue de leurs frais qu'ils prenaient arbitrairement sur les amendes prononçaient.

ı. 2225. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets; parchemin.

11. — Argilly. — Compte de noble Philippe Bouyn, ıur. — Lettres patentes de Louis XII qui donne ffice vacant par la résignation de Jean de Mai. Ces lettres sont visées par Jacques Hurault, général nances du Roi, ayant l'administration de celles de ogne. Placet à l'adresse de la Chambre des Comptes ıbtenir l'enregistrement des lettres du Roi. — Vérin de ces lettres. — Recette de 30 sous des habile Villy-le-Brûlé, qui les versent pour leur usage dans is de Champgilly.

2226. (Cahier.) — Petit in-folio, 97 feuillets; parchemin.

12. — Argilly. — Compte de Philippe Bouyn, rer de la châtellenie. — Recette des grains à Nuits, ın, à Argilly, à Beaune, à Seurre, à Verdun. — ıbitants d'Antilly doivent annuellement au domaine ıes d'avoine pour le *pasturage* de leurs bêtes dans les de Chaffeur. Les mêmes habitants donnent chacun nier dijonnais pour leur usage dans la forêt d'Ar-

ı. 2227. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

15. — Argilly. — Compte de Philippe Bouyn, rece— Le domaine du Roi à Nuits, de toute ancienneté ıdant de la recette d'Argilly, distrait de cette châıie et attaché au bailliage de Dijon. — Jean Belan, ılain de la chapelle du château d'Argilly, reçoit ses gages 14 livres tournois et 8 livres de cire. de Chazerac, capitaine du château, dont le châtelain athelin Closeau, a 12 livres tournois, et, en qualité ırtier, 3 émines, 4 carteranches de seigle et 60 sous ois.

B. 2228. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

ı16. — Argilly. — Compte de Philippe Bouyn, rece— Recette de tailles dues en deniers à Bagnot, à la -Denis, par les tenanciers des meix taillables à vo, haut et bas. — 9 livres tournois versées par les tenanciers de la grange de la Outre. — Recette de Vougeot, de Chambolle et de la gruerie.

B. 2229. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1517. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien, receveur d'Argilly. — Copie de ses lettres de provision, données par François 1er, et extrait des registres de la Chambre des Comptes, constatant que la vérification de ces lettres a eu lieu, et que le nouveau receveur a donné des cautions. — Les dépenses de ce receveur consistent, comme toujours, en quelques charges au profit de Cîteaux, de Saint-Vincent-de-Vergy, du chapelain d'Argilly et des officiers de la châtellenie. — Le comptable verse plusieurs sommes entre les mains de messire Jules de Saint-Serrin, frère du grand écuyer et lieutenant de sa compagnie de gens d'armes, pour partie de 4 mille livres de la pension que le Roi lui avait faite.

B. 2230. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1518. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien. — Les habitants de Villebichot, à la Toussaint, donnent 25 livres dijonnaises, de 18 sous le franc, à cause de la garde perpétuelle qu'a le Roi dans ce village avec la haute justice. — Les habitants de Montmoyen, seigneur et curé compris, doivent annuellement 6 deniers dijonnais pour l'usage qu'ils ont dans les bois de Champgilly, pour y couper tous bois, excepté le chêne et autres bois portant fruits.

B. 2231. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets; parchemin.

1519. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien, receveur. — La grande dîme d'Argilly amodiée chaque année; le roi prend le sixième; — elle est adjugée pour 35 émines par moitié froment et avoine. — La tuilerie verse pour son amodiation 15 milliers de tuiles et de carreaux. — Recette des cens de Quincey; Jean Violette donne 5 sous 4 deniers dijonnais.

B. 2232. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1520. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien. — Recette de 48 bichots d'avoine, mesure de Beaune, que les habitants de Boncourt-la-Ronce et Boncourt-Lafontaine ont coutume de payer pour toutes les terres et tous les héritages de ces lieux. — Recette de 40 sous dijonnais à 18 sous le franc et des 40 quarteaux, par moitié blé et avoine, dus au domaine par les habitants de Labergement-le-Duc.

B. 2233. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1521. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien, receveur. — Amendes advenues à Comblanchien à cause du ban des vignes, qui consistait en la défense à toute personne de vendanger, sous peine d'amende, avant que les vendanges des vignes du Roi fussent entièrement terminées. — Amodiation de ces amendes faite pour la somme de 12 sous. — Coupes de 32 arpents du bois appelé Gratte-Paille, vendue aux enchères à raison de 5 francs l'arpent.

B. 2234. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets; parchemin.

1522. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien, receveur. — Rôle des cens dus à Flagey à la Toussaint et à la Saint-Denis. Ce rôle est nominatif et exprime la nature de la redevance : Regnault Champy et Thevenin Johannault doivent 10 sous tournois ; Jacobe Nicolle et sa femme Bonnette doivent 2 boisseaux d'avoine ; Jean Clerges, écuyer, doit un tiers de boisseau d'avoine. — Recette du droit de panage à Bagnot, en vertu duquel le Roi perçoit sur les porcs qui vont au bois 16 ou 8 deniers, selon l'âge de ces animaux.

B. 2235. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1523. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien, receveur. — Amodiation du ban des vignes de Vône faite pour 18 blancs. — Les habitants d'Argilly payent au Roi la taille appelée cens, à raison d'un florin de 10 gros par feu. Le total s'élève à 9 francs 2 gros, non compris les 20 gros valant 30 sous 4 deniers tournois, pris sur les tailles par les échevins qui les lèvent. — Les habitants de Bagnot payent la même taille ; deux de ces florins valaient 10 gros.

B. 2236. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets; parchemin.

1525. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savoignien. — « De la rente des bourgeois qui se sont advoués bourgeois « du Roy en sa prévosté de Vosne et Flagey, pour le temps « de ce bail de la prévosté, et qui ont coustume de payer « chascun an au prévost fermier, au nom du Roi, 5 sous « tournois ; néant, parce que personne ne s'est advoué et « n'a payé les droits de la prévosté. » — 2 francs de garde donnés par les habitants de Bragny, hommes de Nicolas Rolin, autrefois seigneur d'Authume et chancelier de Bourgogne.

B. 2237. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets; parchemin.

1526-1527. — Argilly. — Compte d'Arnolet Savignien, receveur. — Ouvrages et réparations faits pen l'année. — Denis Chaussin, maître verrier du Roi à D reçoit 95 livres 6 sous 4 deniers oboles tournois pou journées qu'il a employées dans la chapelle du châtea 4 livres tournois données à Gilles Rabiteau et à Jean gnau, *tourriers*, pour droit de la prise de quatre lou dont ils ont apporté les pattes.

B. 2238. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets; parchemin.

1528-1530. — Argilly. — Compte d'Arnolet Sa gnien. — Recette de 3 sous dijonnais de 18 hommes Humbert de Pourlans avait à Villy-le-Moûtier au lie Robert Baudouin, de Jean de Malain, de Huguenin connet, de Béatrix Tremblerie à cause d'Odette de Me sange, pour l'usage qu'ils avaient au bois de Borne, con les autres habitants de Villy, en donnant, comme chacun 2 deniers dijonnais à Noël. — Messire Jean de Fa gruyer de la châtellenie de Bourg.

B. 2239. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets; parchemin.

1537. — Argilly. — Compte de Claude Richard, re veur de la châtellenie. — Les procureurs et les habita de la communauté de Chivres donnent 24 bichots d'avoi mesure de Seurre, qu'ils devaient tous les ans à la To saint à cause de leur garde. — Les habitants de Palleau devaient 15 pour la même cause ; ceux d'Écuelle donna 40 sous. — Jacques Veau, du même lieu, donne 20 s tournois sur quatre soitures de pré.

B. 2240. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets; parchemin.

1540. — Argilly. — Compte de Claude Richard, r veur de la châtellenie d'Argilly. — André Vernier do 9 sous tournois d'abergeage sur une maison située au de Nuits, en la grande rue dijonnaise. — Noble Jea Goulx, seigneur de Berchère, donne 4 sous sur une ma située dans la même ville. — Jean Ocquedem, licenci droit, donne 5 sous d'abergeage, à cause d'un meix, d maison avec grange et jardin, située près la porte de à Nuits.

B. 2241. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets; parchemin.

1541. — Argilly. — Compte de Claude Richard, veur. — Guillaume Brulard, de Quincey, donne 9 gr cens annuel et perpétuel sur un meix. — Messire C Potot, prêtre, curé de Vône, chapelain de la chapel Saint-Julien fondée en l'église de la Sainte-Chapel

Dijon, donne au Roi, à cause de cette chapellenie, 4 boisseaux et demi d'avoine.

B. 2242. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets; parchemin.

1542. — Argilly. — Compte de Claude Richard. — Gages des officiers : noble Antoine de Civry, écuyer, capitaine du château d'Argilly, aux gages de trois quartiers, et à raison de 18 livres par an. — Le receveur a 112 livres de gages; — Antoine de Civry, capitaine du château, a encore douze livres, en qualité de châtelain; — Nicolas Lyron, gruyer de Bourgogne, aux gages de 150 livres; — le maître-forestier de la châtellenie et garde-marteau, Mathieu Vertambault, a 12 livres de gages.

B. 2243. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets; parchemin.

1543. — Argilly. — Compte de Guy Lermier, receveur de la châtellenie. — Recette nulle pour certaines broussailles qui avaient été en buissons, actuellement essartées, assises sur la forêt de Vèze, autrement dit au Rouhault et récemment réunies au domaine.— Réserves de la Chambre des Comptes envers le receveur, pour divers articles non portés dans son compte.

B. 2244. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1547. — Argilly. — Compte de Guy Lermier. — Les habitants d'Anvillars, hommes des héritiers de messire Jean de Courcelles, ont permission de prendre dans les forêts d'Argilly, pour eux et leurs successeurs, leurs usages et la vaine pâture, à condition que chaque feu payerait 20 deniers tournois le lendemain de Noël. — Étienne Vaillant de Chivres donne 6 sous de cens.

B. 2245. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets; parchemin.

1548. — Argilly. — Compte de Guy Lermier. — Les mesures de Saint-Louis furent égandillées à la mesure de Dijon, nouvellement corrigée par le vicomte Maïeur et les échevins de cette ville, pour éviter les contestations qui s'élevaient fréquemment entre le vendeur et l'acheteur. — Parmi les noms de ceux qui payent des cens à Argilly, se trouvent ceux de la famille (Comestor) Mangeard.

B. 2246. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets; parchemin.

1549. — Argilly. — Compte de Claude Brenaul, receveur de la châtellenie, et d'Étienne Lebœuf, caution dudit receveur, lesquels ensemble ont retenu par amodiation pour trois ans le revenu de cette châtellenie. — Le duc de Guise, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, a l'usufruit de cette seigneurie. — Exposé des conditions du bail et ratification donnée par Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise et d'Aumale, en l'absence de son mari.

B. 2247. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets; parchemin.

1554.—Argilly. — Compte de maître Étienne Lebœuf, receveur établi par le Roi en sa châtellenie. — A Chandelaus, la recette continue d'être nulle, comme étant un lieu abandonné; — Pierre Johanniard, de Nuits, paye un cens sur une maison située en cette ville. — La vente extraordinaire d'une conpe de bois de haute futaie à Argilly produit une somme de 2,800 livres tournois. — Deux panages de porcs à Argilly : l'un commençait à la Saint-Michel et finissait la veille de la Saint-André; l'autre commençait à la Saint-André et finissait la veille de la Purification.

B. 2248. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1555. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur pour le Roi.—Recettes variables : revenu du parc qui était derrière le château d'Argilly et du colombier de la basse-cour; mais le produit est nul, parce qu'il a été abandonné comme étant un des droits du capitaine, qui était alors Girard de Gand, seigneur de Villemorin. — Antoine Bossuet, auditeur de la Chambre des Comptes, reçoit 272 livres 5 sous tournois, au nom de cette Chambre, pour le droit des poissons qu'elle avait en carême.

B. 2249. (Registre.) — In folio, 73 feuillets; parchemin.

1556. — Argilly. — Compte d'Etienne Lebœuf. — Versement du prix de l'adjudication de la coupe du bois taillis, appelé le bois Playnes, contenant 29 arpents trois quarts et un quart de perche, à raison de 13 livres chaque arpent. — Recette de 363 livres, produit de la vente des glands et paissons des forêts d'Argilly.

B. 2250. (Registre.) In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1557. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — Roseaux ne produisant rien, parce qu'ils appartiennent à l'amodiateur des étangs. — Amodiation de la chasse aux canards et autres oiseaux de rivières adjugée pour 25 sous. — Amodiation du *coup* de Chazelle, c'est-à-dire du droit de pêche que le Roi y avait dans la Saône, le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, adjugée pour 6 livres.

B. 2251. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1558. — Argilly. — Compte d'Etienne Lebœuf. — Le

droit de mutation produit cette année dans la châtellenie 8 livres 6 sous 10 deniers. — A Bragny : Antoine Philippon et consorts, qui devaient 25 sous de cens, ne payent rien, parce que ces cens avaient été aliénés au sieur de La Motte-Saqueron, qui a fait aussi l'acquisition de beaucoup d'autres immeubles au bas du Vernoy. — Le bois taillis du bas de Vèze n'est coupé qu'une fois en 15 ans.

B. 2252. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin

1559. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur. — Recette nulle à Vougeot, membre dépendant de la châtellenie d'Argilly, parce que ce domaine a été vendu à M. Pierre Prévôt, jadis lieutenant général au bailliage de Dijon. — Les 100 ouvrées de vignes que le domaine avait à Villers-sous-Vergy, en une pièce appelée le Clos-le-Duc, ne produisent rien, parce que ce domaine a été aliéné à Antoine Latour de Beaune.

B. 2253. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1563. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — Recettes annuelles diminuant et augmentant selon le nombre des feux : — les habitants de Gerlans et de Balon, pour leur usage dans les bois, donnent chacun un denier dijonnais. — Les habitants de Montmain en donnent 6 pour la même cause, ainsi que ceux de Corberon. — A Premeaux, recette nulle, parce que les 40 sous que les habitants devaient sont aliénés au président Noblet, puis réunis et compris dans l'amodiation du domaine.

B. 2254. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1564. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — Gages des officiers : à Girard de Gand, seigneur de Villemorin, capitaine et châtelain d'Argilly, 18 livres de gages comme capitaine, et 12 à titre de châtelain ; — à Etienne Lebœuf, receveur et portier du château, 60 sous tournois pour cette fonction, non compris 3 émines de seigle; — à Étienne Lebœuf, arpenteur des bois en Bourgogne, 10 livres de gages.

B. 2255. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets ; parchemin.

1566. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — Bagnot, pour la recette de Saint-Denis.— Philibert Liébault et Philibert Simonot, son beau-frère, donnent 10 sous tournois de cens, portant lods, retenue et amende de 7 sous. — Panage aux porcs pour Argilly et Bagnot; — ce droit ne produit rien, parce qu'il avait été aliéné au président Godran. — Amodiation des quatorze étangs de la châtellenie; faite pour neuf ans, elle produit 80 livres tournois.

B. 2256. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1567. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — « Est à noter que la recette a été donnée à ferme avec celle du bailliage de Dijon et de toutes les châtellenies qui en dépendent à maître Etienne Humbert pour six ans, à commencer le premier janvier 1568, à la charge de payer tous fiefs et aumônes, gages d'officiers et autres charges ordinaires, et de rendre compte du tout au bout du bail. »

B. 2257. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1568-1570. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur des deniers provenant de la vente des bois. — Lettres de Charles IX qui autorisent le duc de Nivernais à prendre sur la vente ordinaire et extraordinaire des bois de la châtellenie diverses sommes pour rembourser des italiens qui avaient prêté 120,000 écus, que les guerres et les troubles du royaume n'avaient pas permis de rendre.

B. 2258. (Registre.) — In-folio. 68 feuillets; parchemin.

1571-1576.— Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur. — Lettres patentes de Charles IX ordonnant une vente extraordinaire de bois dans les dépendances de cette châtellenie et dans celles de Pontailler.—Dans cette dernière châtellenie, ces bois étaient continuellement envahis et ravagés par les Comtois qui étaient dans le voisinage, et par les ennemis de la France. — Antoine de Vienne, dit de Beauffremont, sieur de Lestinois, grand écuyer de Bourgogne.

B. 2259. (Registre.) -- In-folio, 127 feuillets; parchemin.

1581. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur pour le Roi en la châtellenie d'Argilly. — Il faut entendre que depuis 1567 aucun compte particulier de cette châtellenie n'a été rendu, parce que son revenu était compris dans la ferme générale du domaine, au bailliage de Dijon. — Paiement des gages de François de Gand, capitaine du château d'Argilly. — Au garde forestier de Champgilly un écu un tiers de gages.

B. 2260. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets; parchemin.

1582. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur pour le Roi. — Le capitaine d'Argilly juge délégué pour les délits de chasse dans cette châtellenie. — Gages du

maître leurrier des étangs de la châtellenie. — Recette des deniers provenant de la vente des bois.

B. 2261. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets; parchemin.

1584. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur. — Les habitants d'Antilly doivent annuellement au Roi 6 émines d'avoine pour le pâturage de leur bétail dans les toppes de Chamfort, lesquelles avaient été aliénées au président Godran et depuis réunies au domaine. — Rentes assignées sur la recette de la châtellenie au profit du collége de la société du Nom-de-Jésus, héritière testamentaire d'Odinet Godran, chevalier, président au Parlement de Bourgogne.

B. 2262. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets; parchemin.

1586. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf, receveur. — La présente recette, comprenant les cens, les rentes et tout le revenu de cette partie du domaine, composant la ferme générale des droits du Roi. — Jérôme de Saintonge reçoit les gages de procureur du Roi pour les eaux et forêts dans les bailliages de Dijon. — Les pauvres du grand et du petit hôpital de Dijon et les prisonniers de cette ville reçoivent, en vertu du testament de Benigne Jacqueron, président en la Chambre des Comptes de Dijon, une certaine somme, sur une rente assise sur les revenus de cette châtellenie.

B. 2263. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets; parchemin.

1587. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf: recette fictive, comme la précédente ; chaque article est suivi du mot *néant*, parce que le revenu de la châtellenie a été amodié à Edme Rappelet, pour trois années consécutives, à raison de 700 écus par an. — La vente des coupes des bois n'était point comprise dans l'adjudication, non plus que le produit des exploits de justice, dont la recette est réelle dans ce registre.

B. 2264. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1596-1601. — Argilly. — Compte d'Étienne Lebœuf. — Lettre de la Chambre des Comptes qui délègue Claude Dorge, procureur en cette Chambre, pour rendre le compte du receveur qui venait de mourir, et ce pour six années, à commencer de 1596. — Philibert Garnier, fermier général du revenu de la châtellenie d'Argilly, pour 400 écus, à raison de 60 sous l'un. — Le produit des prés est excepté du bail. — Jean de Lagneau, capitaine et châtelain d'Argilly, reçoit 26 écus et 40 sous en déduction des 53 écus qui lui étaient dus pour huit années de ses gages de capitaine du château d'Argilly.

B. 2265. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets; parchemin.

1614-1616. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot, receveur du domaine en la châtellenie d'Argilly. — Lettres de provision, données par Louis XIII. — Récépissés de sommes versées par ce nouveau receveur, savoir : 1,200 livres pour l'office de receveur et 40 livres pour le droit de marc d'or du même office. — Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Dijon, constatant qu'il a prêté serment et donné un cautionnement de 500 livres. — Enfin, vérification des lettres du Roi par les trésoriers généraux de France en Bourgogne.

B. 2266. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1617-1619. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot, receveur de cette châtellenie pour trois années. — Claude Donnay, amodiateur du domaine dans la châtellenie d'Argilly, pour neuf années, verse 3,300 livres tournois, prix de cette ferme pour les trois années du présent compte, à raison de 1,100 livres par an. — Adjudication faite par les trésoriers généraux de France en Bourgogne. — Recette de 300 livres, montant de l'adjudication faite aux enchères, pour six années, du revenu des exploits et amendes de la prévôté de Labergement-le-Duc, à raison de 50 livres par an.

B. 2267. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets; parchemin.

1620. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot, receveur. — 2,083 livres payées par Jacques Moritain, écuyer, sieur de Lagno, ayant le droit de messire Rogier, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, auquel le Roi a fait don du revenu de la châtellenie, à l'exception du produit des bois. Toute la recette est fictive, parce qu'elle est amodiée. — Jacques de Moritain, sieur de Lagno, en qualité de châtelain d'Argilly, reçoit 36 livres de gages. — Guy de Lagno, portier du château, devait recevoir 3 livres de gages, mais il ne reçut rien, faute de fonds.

B. 2268. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets; parchemin.

1627-1628. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot. — 830 livres par lui versées à messieurs de la Chambre des Comptes de Dijon, montant des droits de poissons qu'ils avaient coutume de prendre chaque année pendant le carême sur la châtellenie d'Argilly. — Recettes fictives

à cause de l'amodiation de la châtellenie, l'énoncé n'en est fait que pour assurer les droits de la couronne.

B. 2269. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1629. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot. — Recette fictive. — Claude Beaubois, Guillaume Bouhault, Simon Bergerot et autres, au lieu de Claude Carteron et Jean Taponneau, doivent 13 sous 9 deniers tournois de cens à Bragny; mais en marge il est écrit néant, à cause de l'amodiation générale.

B. 2270. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets; parchemin.

1631. — Argilly. — Compte d'Odot Gueniot. — Exposé des mesures locales. — Recette d'une coupe de bois taillis dans la forêt d'Argilly appelé le Foyer-de-Broin; l'adjudication avait été faite à raison de 13 livres l'arpent. — Etienne de Noguiers, sieur de Préjean, capitaine du château d'Argilly pour le Roi, reçoit 180 livres de gages.— Indication de deux receveurs, l'un présent et comptable, l'autre appelé alternatif, et recevant chacun 100 livres de gages.

B. 2271. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets; parchemin.

1398-1399. — Arnay-le-Duc. — Compte présenté à la Chambre des Comptes de Bourgogne par les héritiers de Jannin Le Petit, décédé gouverneur de la prévôté d'Arnay. — Recette de 51 livres 12 sous dus annuellement par les habitants d'Arnay pour leurs franchises à Antoine de Saint-Remi: le plus riche payait 20 sous tournois, et les autres depuis 12 jusqu'à 18 deniers parisis. — Le prévôt et le fermier ou gouverneur de la prévôté font la répartition de cet impôt; ils portent le rôle au bailli d'Auxois, accompagnés de quatre ou cinq notables d'Arnay, devant lesquels le rôle est revisé et corrigé, s'il y a lieu; ce rôle est rendu au profit du duc de Bourgogne. — Trois rôles nominatifs des individus payant le droit de franchise, — de ceux qui habitaient Arnay, sans y posséder de maison, — et de ceux qui ont payé le droit de foire.

B. 2272. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1404-1407. — Arnay-le-Duc. — Compte de Pierre Bataille d'Arnay, clerc, gouverneur de la prévôté dudit lieu pour le duc de Bourgogne. — Lettres de Jean sans Peur à Jean de Rochefort, bailli d'Auxois. — Autres de ce bailli et de la Chambre des Comptes, dans lesquelles les prévôtés sont enlevées aux fermiers. — Gouverneurs désignés pour les perceptions. — La prévôté de Semur donnée au châtelain de cette ville; la prévôté de Châtelgirard, au châtelain de Montréal; celle de Pouilly et Créancey, au châtelain de Pouilly. — Recette des oisons; — le duc avait le droit d'en prendre un sur toute maison qui en élevait à Arnay. — Rôle des franchises, contenant le nom de tous les contribuables et le montant de leur cote.

B. 2273. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1434. — Arnay-le-Duc. — Compte de Jehannot Bar, châtelain d'Arnay, pour M. de Richemont. — Lettres de provision, primitivement données par le duc de Bourgogne. — Copie d'autres lettres de commission en faveur du même, émanées d'Arthur, fils du duc de Bourgogne, comte de Richemont et de Partenay, connétable de France, qui avait la terre et seigneurie d'Arnay, en qualité de mari de Marguerite, fille de Jean sans Peur. — Les habitants d'Arnay, locataires des maisons d'*autrui*, appelées *Bourdeliers*; ils paient chacun 15 deniers. — Recette des bans-vins, c'est-à-dire de 32 livres tournois, qui anéantissaient pour une année le droit que le seigneur avait de vendre en détail 32 muids de vin avant qu'il fût permis aux habitants d'ouvrir taverne.

B. 2274. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1441-1448. — Arnay-le-Duc. — Compte de Jehannot Bar, châtelain pour madame la duchesse du Bourgogne Izabelle, fille du roi de Portugal, qui avait hérité de cette seigneurie par la mort de sa belle-sœur, la duchesse de Guyenne, comtesse de Richemont. — Lettre de provision. — Recette des *grans ventes*, consistant dans la perception d'un droit de 15 deniers sur toutes les personnes qui voulaient se livrer à un commerce quelconque dans l'étendue de la prévôté. — Recette de 20 sous du prieur d'Arnay, qui avait une foire en sa rue et dans la justice de son prieuré. — Cette contribution du prieur obligeait le gouverneur de la prévôté ou le châtelain à faire guet et garde pendant cette foire, qui se tenait à la Saint-Jacques.

B. 2275. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1443. — Arnay-le-Duc. — Compte de Jehannot Bar, châtelain de madame la duchesse de Bourgogne. — Recette de 40 sous tournois du prieur d'Arnay, qui avait deux foires dans sa rue, l'une récemment concédée par le duc. — Recette de la prévôté *des Varlez*, amodiée pour huit gros: chaque feu d'Arnay et de Chacenay, veuves et clercs exceptés, doivent un denier parisis. — Recette des écus de la motte-forte d'Arnay, près l'église Saint-Laurent, laquelle motte avait été donnée à cens à diverses personnes

par le comte de Tancarville, lieutenant du Roi en Bourgogne.

B. 2276. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1444. — Arnay-le-Duc. — Compte de Jehannot Bar, châtelain pour la duchesse de Bourgogne. — Frais pour le procès et l'exécution d'un porc verray, qui avait tué une fille aux champs, en la justice de Saint-Prix. — Étienne de Salins et le procureur du duc se disputent la haute justice à l'occasion du porc; elle est adjugée à la justice ducale, qui le fit amener à Arnay et exécuter par le bourreau d'Autun, qui « définitivement l'estache à ung chaigne sur « le grand chemin de Dijon.»

B. 2277. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1446. — Arnay-le-Duc. — Compte de Jehannot Bar, châtelain pour la duchesse de Bourgogne. — Frais divers pour le jugement et l'exécution d'une jument et de Jacob Thiébaut de Remiremont, qui furent surpris ensemble dans une étable d'Arnay; la bête et l'homme, livrés à l'exécuteur de la haute justice, qui les brûle vifs. Il employe pour cette exécution des chaînes de fer, 200 fagots, quatre chars d'autre bois et deux livres de soufre. — Un quart de bœuf et une gerbe d'aulx ou 2 francs, à volonté, sont donnés par le prieur au gouverneur de la prévôté pour la garde de la foire Saint-Jacques, et ces 2 francs aux « menestriers du « guet et garde.»

B. 2278. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1350-1353. — Autunois. — Compte de Guillaume de Blaisy, bailli d'Autun, de Châlon et de Montcenis, pour le Roi, qui avait alors le *bail du duchié* de Bourgogne. — Recette des produits des amendes, des échûtes, des bâtardises et des aubaines; — montant des amendes et détails sur la nature du crime ou du délit. — Pour avoir dit : « Dieu « mette en mal an le baillif de Montcenis, » Guillaume Artaut de Bois est condamné par ce bailli à quatre florins de Florence; mais il est ajouté : « le Conseil de nostre sei« gneur estant en la foire chaude de Châlon-sur-Saône, à « la requeste de M. de Couches, » cette amende fut remise au condamné.

B. 2279. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1353. — Autunois. — Compte de Bernard de Neuville, bailli d'Autun et de Montcenis, pour le Roi, tenant alors le *bail* du duché de Bourgogne. — Recette des amendes, compositions et aubaines. — Versement de Guyot Paillard, d'Autun. — Jean Brenot, de Mennesaire, au bailliage d'Autun, condamné à payer un écu pour avoir dit à la barre du bailli, en plaidant contre le curé de ce lieu : « Allez « autre part tenir vostre bourdeaul. » — Un autre est condamné pour avoir dit qu'il ne « feroit ung estron ne pour la « reyne, ne pour son sergent. » — Produit de la vente des biens confisqués de Hugues Le Perrenet, qui avait pris la fuite après avoir tué le prêtre Hugues de Saint-Usage.

B. 2280. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1353. — Autunois. — Compte de Guy de Marigny, chevalier, garde de la vierie d'Autun. — Recette du produit de la foire du bourg Saint-Jean d'Autun, dans laquelle le Roi ou le duc de Bourgogne avait par moitié, avec l'abbesse de Saint-Jean, « les menus deniers de vente et tous les en« trages de blef. » — Recette de 41 livres 6 sous, provenant de la franchise que devaient chaque année les habitants d'Autun, demeurant tant en la justice lige qu'en la justice commune entre le duc et l'évêque d'Autun. — De ces hommes, on ne peut exiger que de 12 à 15 deniers pour la Saint-Ladre. — Rôles de la franchise et du plaid général d'Autun, dans lesquels se trouvent les noms des habitants et le montant de leur coste, soit du plaid général, soit de la franchise.

B. 2281. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1353-1363. — Autunois. — Compte de Humbert Renart, procureur au nom du Roi à Autun, pour les bailliages d'Autun et de Montcenis. — Recette et dépenses faites pour défendre les causes dudit seigneur, criminelles et autres, contre le duc de Bourbon, la comtesse de Flandre et de Nevers, le comte d'Armagnac, l'évêque d'Autun, Saint-Pierre de Châlon, Saint-Andoche d'Autun, le prieur de Perrecey, le prieur de Couches, le chapitre d'Autun et tous autres. — Frais faits par le procureur pour le débat que le Roi avait avec le duc de Bourbon sur le ressort des baronnies voisines de la Loire.

B. 2282. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin, 4 pièces, papier.

1354. — Compte de Guy de Marigny, chevalier, garde de la vierie d'Autun. — Recette de la rente appelée le plaid général, due chaque année en deux termes, en septembre, le jour de la Sainte-Croix, en mai, encore le jour de la Sainte-Croix (elle produisit en septembre 1354, 10 livres). — Recette de la franchise et des foires de Noël, de la Saint-Symphorien, de la foire de septembre, de la foire de la Relerace, dix jours avant et dix jours après la Toussaint; de la foire de Saint-Simon et Saint-Jude; de la foire de Saint-

Martin, de la foire de Saint-André, de la foire du bourg Saint-Jean, de la foire de Beuvray, qu'on tenait à Autun le premier samedi de mai.

B. 2283. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1356. — Autunois. — Compte de Hugues de Broisse, bailli d'Autun et de Montcenis et châtelain de Montcenis.— Versement d'une amende d'un florin, par Gautheron des Croux, qui avait dit à Adam de Crot que « il ne feroit pas « un estron pour li. » — Recette de 6 florins, donnés par Guillemot Jolivot, parce que sa fille avait volé au marché un peigne de bois « qui bien povoit valoir III deniers. »

B. 2284. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1358. — Autunois. — Compte de Quinard de Cheliz, chevalier, bailli d'Autun et de Montcenis, châtelain de ce dernier lieu, et receveur des rentes et émoluments de la terre de Tourcey, qui avait appartenu aux enfants de Guy de Digoine; receveur encore des deniers destinés au payement des gens d'armes qui étaient en garnison au château d'Autun, et aux réparations qu'on faisait à ce château. — Perrin Bourgeois paye 2 florins auxquels il avait été condamné, pour avoir reçu des habitants de la prévôté de Crêne, pour la contribution du château, plus qu'il n'avait accusé et versé au bailli châtelain chargé de la recette.

B. 2285. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1360. — Autunois. — Compte de Hugues de Broisse, bailli d'Autun et châtelain de Montcenis, successeur de Jean d'Oudry, par lettres du duc de Bourgogne. —Recette de 12 florins, donnés par Baudouyn de Vergoncey, écuyer, que le procureur ducal avait poursuivi pour avoir « lancié « à terre le chapeaul de fautre d'un valet, et avoir féru au « dict chapeaul de un espiez trois ou quatre coux mali- « cieusement. » — Recette de 340 réaux (100 marcs d'argent) auxquels avaient été condamnés plusieurs écuyers qui avaient déchiré la charte de franchise du grand hôtel de La Faye.

B. 2286. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1373. — Autunois. — Compte de Jean Esperon, procureur aux bailliages d'Autun et de Montcenis. — Dépense de 4 francs, faite par le procureur, son valet et deux chevaux, en allant, demeurant et revenant d'Autun à Montbard, où il avait été mandé par le duc à une journée où les trois États devaient octroyer une imposition, depuis le 15 août 1373, qu'il partit d'Autun, jusqu'au 20 du même mois. — Frais d'un voyage du même procureur, pour la production de titres qui assuraient au duc de Bourgogne le ressort de Marigny-les-Nonains et autres villes voisines, que les gens du Roi cherchaient à enlever à la juridiction ducale.

B. 2287. ((Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1376. — Autunois. — Compte de Nicolas Cochart, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, commis pour la recette des fouages octroyés au duc. —Autun a 440 feux; chaque feu doit payer 3 francs, le fort portant le faible; les mendiants non compris dans les feux payants. —Dans le reste du bailliage, en pays plat, chaque feu franc est imposé à 2 francs, et chaque feu serf à 1 franc, le fort portant le faible. — Dans la vierie d'Autun sont compris Igornay, Saint-Pantaléon, les paroisses de Saint-Jean-le-Grand, de Saint-Jean de La Crote d'Autun, de Saint-Pierre-de-Lestrier, de Menessaire, de Dracy, de Monestoy, de Saint-Symphorien, de la Cordesse, de Sully, de Monthelon et de Curgy.

B. 2288. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1378. — Autunois. — Compte de Thomas Fronteau, commis aux ouvrages qu'on exécutait au château de Riveau. — Trois gros trois quarts donnés à un serrurier, pour façon de trois *agneaulx* placés dans la salle basse du donjon où l'on *geenne* les malfaiteurs, y compris cinq clefs, deux verroux, trois grappes de fer pour y *agrapper aucunes serrures* des prisons rompues, quand Jean de Wisque était bailli d'Autun. Ces travaux sont ordonnés par Guillaume de Chaource, bailli d'Autun.

B. 2289. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1378. — Autunois. — Compte de Guillaume Renart, garde et gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Total des deniers produits par la recette des franchises. Le plus haut imposé ne doit pas payer plus de 15 sous; ceux qui payent le moins donnent 12 deniers, le gros pris pour 20 deniers. —État détaillé de cette recette; noms de tous les chefs de famille d'Autun et les chiffres de leur cote. — Rôle des paires de souliers dus au duc le jour de la foire de Saint-André. — La paire de souliers est estimée 3 sous 6 deniers.

B. 2290. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1379. — Autunois. — Compte de Guillaume Renart, garde et gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — « Des ventes, péaiges, estalaiges et entrées,

« recehuz et mis à l'escrin où l'on a costume mectre les « deniers que l'on en reçoit, XII solz. » — Recette de deniers produits par le cours de l'eau qui descend de la montagne en traversant la ville d'Autun, et qu'on avait coutume de vendre à ceux qui en voulaient dans leurs *curtils*. — Ce cours d'eau est amodié cette année pour 30 sous tournois. — Recette de la justice du siége de cette ville; le produit s'élève à 84 livres 9 sous.

B. 2291. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1381. — Autunois. — Compte d'Odot Ramilly, receveur des bailliages d'Autun et Montcenis. — Recettes ordinaires et recette du subside faisant partie des 60,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. — Ce subside est levé en trois termes, à raison de 3 gros par semaine, à verser par chaque feu, l'un portant l'autre pour les villes fermées, et de trois quarts de gros dans les villes franches où il y avait marché; les feux taillables payent 4 gros par an, en trois termes.—Énumération de travaux faits pour les réparations du château de Riveau.

B. 2292. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1382. — Autunois. — Compte de Gervais d'Arcey, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, commis par Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement du duché pendant l'absence du duc. — Lettres de la duchesse. — Recette de la vierie d'Autun, amodiée pour trois ans à Guillaume Renart, pour 3,200 florins pour les trois années, et dont le tiers devait être payé tous les ans en deux termes.—Le domaine se réserve 220 livres de cire.— Recette de 4 francs, produit d'une amende arbitraire, versés par Gilot de Valetes, de la paroisse de Chalmoux, lequel avait conversé avec les ennemis du royaume de France, et qui avait reçu d'eux un taureau qu'ils avaient pris sur les terres de Bourgogne.

B. 2293. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1383. — Autunois. — Compte des fouages levés dans les bailliages d'Autun et de Montcenis, et présenté à la Chambre des Comptes par Gervais d'Arcey, receveur du duc de Bourgogne. — Lettre de Philippe le Hardi, qui règle la manière dont se devait faire la recette des deniers qui lui avaient été octroyés par les États de la province pour soutenir par les armes le roi de France. — Répartition de cet impôt entre les villes fermées, les villes non fermées, les villes où il y avait marché, et entre les hommes taillables. — Le duc finit en disant qu'à l'avenir ni son hôtel, ni celui de la duchesse, ni celui de ses enfants, ne prendront rien nulle part sans payer, et qu'à la requête des Bourguignons il a consenti à chasser les juifs et les lombards de la province.

B. 2294. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1383-1385. — Autunois. — Compte de Gervais d'Arcey, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis.—Vingt livres tournois, données au chapitre d'Autun, et 100 sous au couvent de Saint-Symphorien, pour l'anniversaire du duc Robert; — 62 sous 6 deniers, pour celui du duc Hugues; — plusieurs autres sommes données dans le même but à l'abbaye de Saint-Jean, au bourg d'Autun et au couvent de Saint-Andoche. — Gages de Guillaume de Chaource, bailli d'Autun et de Montcenis, de Pierre Talepain et d'Olivier Martroil, auditeurs des causes d'appaux.

B. 2295. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1383-1390. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, receveur de l'imposition de 7 deniers par livre sur toutes denrées, et du huitième du vin vendu en détail dans les bailliages d'Autun et de Montcenis, ainsi qu'en Charolais. — Deux lettres de commission données à ce receveur : l'une par le Roi, pour le Charolais; l'autre par le duc de Bourgogne, pour l'Autunois. — Dans la ville de Montcenis, le huitième du vin produit pour une année 70 francs : celui vendu en détail à Autun produit 560 francs.

B. 2296. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1384. — Autunois. — Comptes des fouages sur chaque feu des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la perception des 40,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États de cette province. — Instructions données par ces États sur ce don gratuit : « Les nobles et les ano- « blis payeront comme les autres. » — A Autun il y a 164 feux, d'après le contre-livre des commissaires.

B. 2297. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1385. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour l'octroi de 40,000 francs fait au duc de Bourgogne par les États de la province. — Ces fouages sont levés en quatre termes. — Copie du pouvoir donné audit Bataille par les élus du pays, sous l'autorité du duc. — Mode de répartition de cet impôt.

B. 2298. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1385-1386. — Autunois. — Compte de Guillaume

Bataille, pour la recette ordinaire des revenus du domaine. — Recette de 1,120 florins de Guillaume Jugler, fermier de la vierie d'Autun, qu'il avait pour une année; — de 733 florins, versés par Humbert de Maizières et Guillaume Durcon, fermiers des châtellenies de Perron, de Montcenis, d'Uxeau et d'Auxy.

B. 2299. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1387. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, pour la recette de la partie de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois de mai 1385. — Lettres émanées des élus, dans lesquelles il est dit que le Roi eut le projet, l'année précédente, de faire une descente en Angleterre pour *endommaigier* ses ennemis et mettre fin à la uerre; que de grands préparatifs furent faits et que le mauvais temps avait empêché la réalisation de ce projet.

B. 2300. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1387. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, receveur du duc de Bourgogne, pour les bailliages d'Autun et de Montcenis. — Vente de 139 gelines et demie, livrées à Bernard Févre, de Montcenis, comme au plus offrant, au prix de 6 deniers parisis l'une. — Dépense de 104 livres de cire, faite à Arnay, dans l'hôtel du comte de Nevers, le 18 janvier 1837. — Rolot de Moroge donne 2 francs, auxquels il avait été condamné par le châtelain de Montcenis, pour avoir injurié le fermier du domaine, qui levait le huitième du vin.

B. 2301. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1388. — Autunois. — Compte de la recette des fouages, octroi fait par la province au duc de Bourgogne, montant à la somme de 40,000 francs. — Lettre des élus qui l'annonce aux contribuables et qui en fait la répartition. — Frais du voyage de ce receveur, de son valet et de trois chevaux, allant d'Autun à Dijon, pour porter une partie de la recette; ils consistent en 2 francs, aller et retour. — Tous les frais de ce receveur, accompagné de son clerc, d'un sergent et de trois chevaux, pour parcourir pendant seize jours toutes les villes et paroisses de Montcenis, d'Uxeau, d'Auxy, de Semur-en-Brionnais, de Bourbon-Lancy et autres lieux, dans l'intérêt de la recette, s'élèvent à 16 francs, de sorte que ces trois hommes et leurs trois chevaux ne dépensèrent ensemble qu'un franc par jour.

B 2302. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1388. — Autunois. - Compte de Guillaume Bataille, pour la recette ordinaire des revenus du domaine dans les bailliages d'Autun et de Montcenis. — « Reçu un boisseau « de froment de Colas Leschorrey, de Montcenis, qui le « doit chaque année au duc de Bourgogne, à la Saint-Martin « d'hiver, sur une pièce de terre assise en Mont-Mousin, à « lui donnée à perpétuité à cette condition. » — La recette d'avoine consiste en 128 bichots des *coutumes liges*, dus chaque année en la prévôté de La Ville-Dieu; — en 13 bichots, donnés au même titre par la prévôté de Torcy; — en 124 autres, donnés par celle de Saint-Usage.

B. 2303. (Cahier.) — Petit in-folio, 31 feuillets; parchemin.

1389. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, pour la recette ordinaire de cette partie du domaine. — Recette du scel et des amendes imposées par Pierre Paris, doyen de Châlon-sur-Saône, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. — Recette de 4 francs du profit, émolument de la traite des laines vendues dans ces bailliages et portées hors du duché. — Le revenu de cet impôt est cette année amodié 4 francs.

B. 2304. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1389. — Autunois. — Compte de la recette des fouages ou du don gratuit accordé au duc par les États, consistant en 25,000 livres. — Lettres des élus en vertu desquelles Guillaume Bataille en fait la perception. — Le nombre des feux serfs de la paroisse de la Verrière-sous-Roussillon était de 16, lesquels payent ensemble 6 francs 3 gros pour toute l'année.

B. 2305. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1389. — Autunois. — Compte de Guillaume Bataille, pour la recette ordinaire des revenus de la châtellenie. — Dépense de deniers pour nappes et toiles : — « Donné 29 francs « 5 sous tournois pour achat fait à Autun de neuf pièces « de grosses nappes garnies de touellotes, contenant chaque « pièce 15 aunes de Provins, achetées par le valet de cham- « bre de Mademoiselle d'Autriche, pour la provision des « hôtels du duc et de M. de Bourgogne, au prix de 3 francs « 5 sous tournois la pièce de 15 aunes. »

B. 2306. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1390-1392. — Autunois. — Compte de Guillaume Juglier, receveur pour les revenus ordinaires de la châtellenie. — Recette de Guillaume Clément, tabellion d'Autun : elle s'élève à 7 livres 13 sous 6 deniers, pour la séance du scel tenue par lui le 14 novembre 1390. — Ligier d'Orche,

fermier du tabellionage d'Autun, perçoit pour une autre séance du scel, tenue le 13 novembre 1390, la somme de 14 livres. — Le même fermier, pour une autre *scellaison* faite le 6 février, reçoit 51 livres 3 sous.

B. 2307. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1390-1394. — Autunois. — Compte de Guillaume Juglier, receveur général des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la perception du huitième des vins vendus en détail pendant huit mois. — Pour l'année 1390, le total de cette recette s'élève à 1,038 francs 14 gros.

B. 2308. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1391. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, receveur des fouages ou imposition par feu, dans le but de contribuer à former l'aide de 30,000 francs, octroyés au duc de Bourgogne par les trois États de la province. — Instructions des élus de Bourgogne sur la perception de ces fouages; elles désignent les élus, qui sont : les doyens de la Sainte-Chapelle de Dijon, représentant l'Église; Jacques Paris de La Jaisse, bailli de Dijon, représentant de la noblesse; Jean Baudot, maïeur de Dijon, représentant le Tiers État. Ils jurent d'exercer fidèlement leur office. — A Autun, il y avait cette année 121 feux.

B. 2309. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1392-1393. — Autunois. — Compte de Guillaume Juglier, d'Autun, receveur pour le duc de Bourgogne des revenus ordinaires de sa châtellenie. — 21 bichots de froment, mesure de Montcenis, sont vendus aux enchères à raison de 2 gros et demi le bichot, ce qui faisait pour les 21 bichots 4 francs 4 gros et demi. — Recette de 1,000 fr., prix de l'adjudication de la vierie d'Autun, et de 680 fr., pour celle des revenus des châtellenies de Montcenis, Uxeau et Auxy.

B. 2310. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1394. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, pour la recette des fouages, ou de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par la province. — Les feux de la ville d'Autun pour cette année, d'après une nouvelle recherche, s'élèvent à 75, non compris, comme toujours, Notre-Dame-du-Château, Saint-Jean de La-Crote, Saint-Jean-le-Grand, Saint-Léger de Couhard, Saint-Pierre et Saint-Étienne-de-l'Estrier, Saint-Pantaléon, Saint-Vincent, Saint-Symphorien et Saint-Denis de Péon.

B. 2311. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1395-1397. — Autunois. — Compte de Guillaume Juglier, receveur des revenus ordinaires de la châtellenie. — Gautherin Rabeuf, de Repos, paroisse d'Auxy, près Autun, est traduit au bailliage pour avoir *emblé* une truie et avoit dit publiquement que pour Monseigneur et Madame de Bourgogne « il ne feroit pas un estron de chien. » Le procureur n'ayant pas de preuves suffisantes, en ce qui concerne le vol de la truie, le prévenu est acquitté; et attendu l'état d'ivresse où il était quand il prononça les paroles susdites, il ne fut condamné qu'à 50 francs.

B. 2312. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1397. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, spécialement en ce qui concerne la recette des fouages, du don gratuit qui, cette année, s'élève à 50,000 francs. — Instructions des élus sur le mode de cette perception. — Les feux de la ville d'Autun, d'après le recensement, sont de 69. — Détail des feux et des cotes de la châtellenie du Chêne-Robin.

B. 2313. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1398. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, commis à la recette des bailliages au lieu de Guillaume Juglier, qui n'avait pas répondu à la Chambre des Comptes, laquelle lui avait écrit plusieurs fois de lui présenter ses cahiers de recettes et dépenses. — Lettres de cette Chambre qui explique les raisons de la suspension de Juglier et la commission donnée à Ligier d'Orche. — Recette d'une amende de 20 sous versés par Jean Galaisy d'Antilly qui, étant au grand chemin de Monseigneur, avait coupé le nez à sa femme.

B. 2314. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1399. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Lettres de Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, qui substitue ce receveur à Guillaume Juglier, révoqué. — Énumération des gages d'auditeurs des causes d'appaux, parmi lesquels on voit Geoffroy de Thoisy, chanoine et official d'Autun, vénérable Guy Quoquelin, licencié en lois, chanoine d'Autun, lesquels recevaient 100 sous tournois par journée ou session tenue à Beaune.

B. 2315. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1400. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour la recette des fouages ou contribution de l'aide de

12,000 francs, octroyés au duc de Bourgogne par les États de cette province, au mois de mars 1399, pour le reste de la rançon du comte de Nevers, son fils, qui avait été fait prisonnier à Nicopolis par les Turcs. — Un nouveau dénombrement fut fait « pour cause de la mortalité qui avait été « générale dans le duché de Bourgogne. »

B. 2316. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1400. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, gouverneur de la vierie d'Autun. — Lettres de commission, émanées de la Chambre des Comptes, dans lesquelles il est dit que, dans la dernière séance d'amodiation des prévôtés, personne n'avait voulu donner de celle de la vierie le prix ancien; que cette vierie n'avait pas été depuis longtemps gouvernée au nom du duc, et qu'il était bon d'en renouveler les droits. — Recette des franchises d'Autun : « S'il y avoit aucuns des hommes de l'évesque ou du cha- « pitre d'Autun ou d'autres seigneurs qui se advouhoient « hommes de Monseigneur, ilz peuvent demorer en la « dite ville. » — « Toutes personnes venant de dehors « demorer à Autun, en quelque lieu que ce soit, sont et « demeurent hommes liges du duc, et sont de la fran- « chise. »

B. 2317. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1400. — Autunois. — Compte de Ligier d'Orche, pour la recette de l'octroi de 12,000 francs destinés à aider à payer la rançon du comte de Nevers, fait prisonnier au pays de « Turquie de l'empereur Bazar. » — Lettres de Philippe le Hardi annonçant que ces deniers sont destinés à la *rédemption* de son fils aîné « et des autres qui furent « pris et détenus prisonniers en sa compagnie par les Sar- « razins et mescréans de nostre foy chétienne. » — En la paroisse de Notre-Dame-du-Château à Autun il y a 26 feux serfs; — 16 à Saint-Vincent; — 18 à Saint-Denis; — 7 à Saint-Étienne de l'Estrier.

B. 2318. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1400. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour les revenus ordinaires des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Enregistrement des dépenses occasionnées par les réparations du château de Montcenis. — Maître Hugues Donay, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne. — Ces travaux étaient nécessaires et furent visités par noble homme Guy Moneau, chevalier, seigneur de La Vallée, bailli desdits bailliages; par Jean d'Ocle, écuyer, lieutenant du capitaine de Montcenis; par le receveur et le maître des œuvres.

B. 2319. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1401. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour les revenus ordinaires des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Recette de 240 livres de cire, livrées par Jean Baratu, pour l'amodiation de la vierie d'Autun à la manière accoutumée; amodiation à lui faite, comme au plus offrant, pour une année à commencer à la Saint-Jean, au prix de 460 francs et les livres de cire précitées. — Recette de 160 livres tournois, versées annuellement par le duc de Bourbon sur le péage de la ville de Moulins, étant du fief du duc de Bourgogne à cause du château de Montcenis.

B. 2320. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1402. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour les revenus ordinaires des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Recette du huitième des vins vendus en détail. — Gages d'officiers: Guy Moneau, bailli d'Autun; Jean de Thoisy, conseiller du duc; Jean de Clugny, conseiller et avocat du duc; Pierre Barbet, son procureur. — Jacques de Buxeaulx, écuyer, reçoit 100 francs, comme capitaine et garde du château de Montcenis; il avait pris pour lieutenant et capitaine, en son absence, Philibert Du Cernoy, écuyer, qui y faisait continuelle résidence.

B. 2321. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1402-1403. — Autunois. — Compte de la recette de partie du don gratuit de 16,000 francs accordés au duc par les États de Bourgogne, au mois de février 1402. — Instructions sur la manière de répartir les cotes et de lever l'impôt. — Dans la ville et cité d'Autun, 46 feux contribuent pour 233 francs 10 gros; les 36 feux serfs de La Celle, pour 29 francs 3 gros; les 52 feux serfs de la paroisse de l'Étang, de la châtellenie des Planches, pour 41 francs 5 gros un quart; les 12 feux serfs de la paroisse de l'Espinace, pour 9 francs 9 gros; les 16 feux serfs de la paroisse de Charbonnay, pour 13 francs; les 20 feux serfs de Vandenesse, pour 16 francs.

B. 2322. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1403. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour la recette des revenus ordinaires en blé, seigle, avoine, gelines, cire et deniers. — Versement de 375 francs, par Jean Bourdelin, fermier de la châtellenie du Perron, de Montcenis, d'Uxeau et d'Auxy, prix d'une année de son bail. — Recette des amendes fixées par le bailli: amende de 2 francs, payée par Marion, femme de feu Regnault Le

Compaignon de Vergoncey, demeurant à Autun, pour avoir dénoué sa ceinture sur la fosse de son mari en signe de renoncement à sa succession, et y avoir cependant pris part.

B. 2323. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1403. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, receveur du huitième des vins vendus en détail dans les bailliages d'Autun et de Montcenis. — Le huitième des vins vendus en détail à Autun et dans ses faubourgs, produit au trésor 500 francs, prix de l'enchère de cette recette.

B. 2324. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1404. — Autunois. — Compte de Jean Baracu de La Motte, gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Délibération de la Chambre des Comptes disant que, étant assemblée pour le fait du bail des prévôtés, en considération des profits et de l'utilité du duc de Bourgogne et de ses sujets, et aussi pour l'augmentation du domaine, elle donne le gouvernement de la vierie d'Autun à Jean Baracu de La Motte Saint-Jean ; — qu'outre la levée des deniers appartenant au duc, le gouverneur exerce la justice de la vierie, par lui ou ses lieutenants ; qu'il a droit d'arrêter les malfaiteurs, sans mandement du bailli, et de les enfermer dans les prisons de Riveau.

B. 2325. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, procureur et receveur de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Lettres de provision. — Recette des deniers que payent les habitants de Charbonnière, de Chailly, de La Pourcheresse, de Couhard, de Montreuil, de Vaulx, de Bierry, d'Auxy, pour l'usage qu'ils ont dans les bois des Bâtis-de-Plenoise. — Recette des deniers donnés par quelques individus pour droit de chasser lièvres et perdrix dans la châtellenie de Montcenis. — Guillaume Bataille, gruyer de ces bailliages.

B. 2326. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1404-1406. — Autunois. — Compte de Jean Baracu de La Motte Saint-Jean, gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Rôle détaillé de la recette des franchises d'Autun pour le terme de la Saint-Ladre. Ce rôle donne le nombre des feux, le nom du chef de famille et la somme qu'il était obligé de payer. — Censitaires : Soufflot, Dubois, Montaugey, Ratelot, de Reppas, de La Grange, Nicaise, Colas Tirepin, Guillaume Lasnier, André Le Serrurier, Jean de Viscoulon, Hugues Roussin, Malgain ou Mauguin, Hugues Le Villain, Guillemette La Chiarde.

B. 2327. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, receveur des revenus ordinaires des bailliages d'Autun et de Montcenis. — Gages des officiers : Nicolas Chrétien, clerc, licencié en lois, est bailli d'Autun, au lieu et place de Guy Moneau, naguères bailli de Montcenis; et de Josserand, seigneur de Sercey, aussi naguères bailli de Charolais. — Jacques de Buxeau, écuyer, reçoit les gages de capitaine du château de Montcenis, dont l'artillerie a été par lui inventoriée. — Hennequin Roste, sergent du duc de Bourgogne. — Recette du huitième des vins vendus en détail. — Pierre Gravier, messager, reçoit 18 gros pour aller par le bailliage publier des ordonnances relatives aux tabellions.

B. 2328. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1406-1407. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy. — Recette du don gratuit, octroyé en décembre 1405 au duc de Bourgogne par les trois États, s'élevant cette année à 36,000 francs. — Recette du huitième des vins vendus en détail. — Dans la paroisse de Montmort, il y avait un demi-feu franc et 40 feux serfs, et ils payèrent ensemble 86 francs pour la contribution du susdit don gratuit.

B. 2329 (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1407. — Autunois. — Compte de Jean Baracu, gouverneur de la vierie d'Autun. — Thomas Gaignarre, d'Autun, donne au domaine 2 bichots de froment et 3 d'avoine, sur ses terres assises aux ouches de Saint-Raout d'Autun. — Les habitants de Vianges donnent ensemble 28 bichots sur divers meix situés dans cette paroisse. — Recette des deniers provenant des rentes des foires, des péages et des étalages à Autun. — La pinte d'huile est estimée 2 sous 6 deniers. — Amodiation des étaux : les bouchers payent de 2 à 5 francs ; — les serruriers et les tanneurs de 14 gros à un écu ; — les drapiers de 5 à 8 francs.

B. 2330. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy. — Recette ordinaire du froment, de l'avoine, du seigle, des poules, de la cire et des deniers dus dans les châtellenies à divers titres. — Guillaume Taraste, fermier de la vierie d'Autun, verse 435 francs, montant de son

bail, la cire exceptée. — Les revenus de la châtellenie de Montcenis sont amodiés pour 400 francs que donne Jean Burdelin. — Recette du huitième des vins vendus en détail. — Gages des officiers : Josserand de Sercey, écuyer, retenu par le duc bailli d'Autun et de Montcenis, aux gages de 140 francs ; — Jean de Clugny, licencié en lois, conseiller et avocat du duc ; — Jean Barbet, licencié en lois, procureur au même bailliage.

B. 2331. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1409. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, pour la gruerie. — « Les habitants de Charbonnière et de « Chailly doivent chaque année, à Noël, au duc de Bour-« gogne, 30 bichots d'avoine, mesure de Couches, avec « 30 gelines de coustume, et la voyture de quatre chars, « pour mener et charroyer du vin de Pommard et de Vo-« lenay à Autun, ou à la Thoison, pour l'usage qu'ils ont « dans les bois du duc. » Les habitants de Montromble et de Porcheresse donnent : les premiers 37 bichots, les seconds 2 bichots, pour semblable cause. — Recette des deniers des affouages de bois mort dans la forêt de Musieux, châtellenie de Glaine.

B. 2332. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1409. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, garde et gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Recette des deniers d'une rente appelée *Espanlons* et *Nombloz*, que doivent chaque année, la veille de Noël, tous les bouchers des halles d'Autun appartenant au duc. Celui qui vendait *char de grosses* devait *ung espanlon*, qu'on estimait 14 deniers parisis ; celui qui vendait *char de porc* devait les *nombloz*, estimés 6 deniers parisis. — Désignation d'une autre rente d'une *somme de bois* de la valeur de 6 deniers, due aussi la veille de Noël, par tous ceux qui allaient *querre du bois sur bestes* dans les forêts du domaine ducal.

B. 2333. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1409. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun. — Copie de ses lettres de provision, données par Jean sans Peur. — 9 bichots de froment, des moissons de l'année, sont vendus aux enchères à raison de 4 gros l'un. Le bichot de seigle est vendu 2 gros au plus offrant. — Amendes : Jean Guyot paye 3 francs pour avoir « malicieu-« sement osté une verge de bois blanc au sergent du duc « de Bourgogne. » — Le domaine a la moitié des châtaignes de Marmagne ; l'autre appartenait aux religieux de Saint-Martin d'Autun. — Recette du huitième des vins vendus en détail.

B. 2334. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets; parchemin.

1410. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun, pour les revenus ordinaires. — Imposition de 12 deniers par livre sur toutes les marchandises, le sel excepté, vendues dans l'Autunois. — La recette sur chaque espèce de denrée est mise aux enchères ; — celle des draps, à Autun, est adjugée pour 6 francs ; — celle des toiles, pour 12 ; — celle de la boucherie et de la poissonnerie, pour 20 ; — celle des bêtes à quatre pieds, pour 43 ; — celle des vins, pour 40 ; — celle des grains et de la *panesterie*, pour 20 francs ; — celle de la tannerie, pour 11 ; — celle de la *peleterie*, pour 2 ; — celle de la poulaillerie, pour 3.

B. 2335. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets ; parchemin.

1410. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, d'Autun, garde et gouverneur de la vierie de cette ville. — 90 bichots d'avoine, dus à la mesure Saint-Louis, mais ramenés à la mesure d'Autun, sont vendus 7 francs et demi, à raison de un gros, après avoir été criés et *subhastés* au marché d'Autun. — La pinte de vin est estimée 4 deniers parisis. — Recette de la vente des souliers : la paire est vendue 4 sous. — Rôle nominatif des contribuables rangés chacun dans son métier, et celui des condamnations.

B. 2336. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1410. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, procureur du duc et son receveur des deniers de la gruerie pour l'Autunois. — Recette faite sur les habitants de Porcheresse, pour l'usage qu'ils ont aux bois des Bâtis, de Plenouse et de Pierre Lusière, pour le besoin de leurs *hostels*, sans en pouvoir vendre ni donner, et aussi pour le droit d'y mener leurs jeunes porcs en temps convenable. Chaque individu, tenant feu et lieu, et *liant* deux bœufs au moins, devait pour cette rente un bichot d'avoine, et celui qui ne *liait* point, un demi-bichot. Les vieux porcs payent 2 deniers parisis.

B. 2337. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1410-1411. — Autunois. — Compte de Guillaume Tarasce, commis à la recette d'Autun. — Recette de l'imposition du huitième sur les vins vendus en détail ; — des 12 deniers levés sur toutes les marchandises, le sel excepté ; — et des revenus ordinaires. — Lettres de provision, accor-

dées par Jean sans Peur et signifiées par Richard de Chancey, maître des requêtes en son hôtel, et Jean Moneau, commis à la recette générale. — Jean Lemaître est appelé clerc de la chancellerie du duché de Bourgogne, au siége d'Autun.

B. 2338. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1411. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, gouverneur de la vierie d'Autun, pour le duc de Bourgogne. La recette consiste en deniers, en cire et en céréales, livrés par des individus qui tenaient de lui divers immeubles, terres ou maisons. Ainsi, les habitants de Vergoncey, Moloy-le-Petit, Moloy-le-Grand, Noiron, Ragny, Chaucigny, Maisseroles et Lailly, donnent ensemble, sur divers meix et terres qu'ils tenaient, 89 bichots et demi, *mesure S.-Loys*, sur lesquels Guillaume de Clugny, citoyen d'Autun, avait coutume d'en prendre chaque année 28, et de s'engager à enregistrer, lever et livrer le reste au duc de Bourgogne. — Recette des deniers de la gruerie.

B. 2339. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun. — Recette des tailles fixes dues à Montcenis, le jour de la Saint-Ladre, montant à 109 sous, dont le duc prenait les deux tiers; le reste appartient aux héritiers de Guillaume de Chaumont et Humbert de Saint-Pérouse, écuyers, qui les avaient achetées de Guyot de Crève. — Dépense de 20 livres tournois, données au chapitre d'Autun, à lui dues le lundi avant Pâques fleuries, pour l'anniversaire du duc Robert. Cette rente avait coutume d'être servie par les chanceliers de Bourgogne. — Recette des 12 deniers sur les marchandises et du huitième des vins vendus en détail.

B. 2340. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1412. — Autunois. — Compte de Guillaume Lefort, gouverneur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne, pour les recettes et les dépenses par lui faites dans ladite vierie. — Les habitants de Villers, dans la châtellenie de Chêne-Robin, donnent, pour cause de garde ou *sauvement*, la contribution fixe de 16 bichots d'avoine; cette contribution annuelle s'appelle, comme à Vergoncey, Moloy, Raguy : « avoine de sauvement. »

B. 2341. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1412. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun. — Recettes des revenus ordinaires, du huitième des vins et des 12 deniers qui frappent toutes les marchandises. — Jean Guiénot d'Alligny verse 4 francs d'amende à laquelle il avait été condamné par les gens du duc, parce qu'il avait dit malicieusement « qu'il ne feroit pas « un blanc pour la garde de Monsieur. » — Jean Regnard de Vauxthonot donne 40 sous, pour avoir dit qu'il ferait venir les gens d'armes pour le fils de son seigneur. — Guillaume d'Arroux compose pour 4 écus, accusé qu'il était d'être allé de nuit dans l'*hôtel* d'Yolande Millière. — Jeannette de Paris est condamnée à payer 2 francs au trésor pour une *courroie d'argent prise de gaige*, sur messire Gareau, prêtre.

B. 2342. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1412-1413. — Autunois. — Compte de Guillaume Tarasce, gouverneur de la vierie et receveur de la gruerie. — Lettres de provision, données par Jean sans Peur. — Les religieux du prieuré de Mèvre donnent annuellement au duc pour leur garde 16 pains, qui ont été changés en 3 bichots de froment. — La haute et moyenne justice de Savigny-le-Vieux, paroisse de Curgy, près Autun, appartenant naguères à Jean de Rosay, est par lui cédée au duc de Bourgogne, et le produit de cette justice amorti en faveur du chapitre d'Autun pour la fondation d'une messe. — Rôles détaillés de la recette du plaid général d'Autun.

B. 2343. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1413. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun. — Recettes ordinaires des revenus des châtellenies, du huitième des vins et des 12 deniers des marchandises. — Le bichot de froment est adjugé aux enchères pour 10 blancs et demi ; — celui de seigle, pour 6 blancs ; — celui d'avoine, pour 5 blancs et demi. — Les habitants de Saint-Gervais donnent annuellement 60 bichots de garde. — La poule est vendue 6 deniers aux enchères et *subhastation*.

B. 2344. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin, 10 papier.

1413. — Autunois. — Compte de Jean Robin, receveur particulier des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la perception de l'aide de 15,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, pour les frais de la guerre et la défense du pays; — pour payer les gens d'armes qui, l'année dernière, allèrent en Artois; — pour garnir de gens d'armes et de traits les forteresses du duché et établir une garnison de 100 hommes à Châtillon-sur-Seine; — pour la défense de la Bourgogne contre les Anglais, et résister aux capitaines et gens d'armes qui, depuis huit jours, étaient arrivés aux châteaux de Vignory et de Tonnerre pour pénétrer dans le duché, et aussi pour la solde des

1,000 hommes qui étaient récemment partis de la province pour aller rejoindre le duc. — Lettre de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui, dans l'absence du duc, prenant le gouvernement des affaires, commet Jean Robin à la perception de l'emprunt fait par Jean sans Peur pour la guerre qui paraissait imminente après la bataille d'Azincourt ; le rôle de l'emprunt est nominatif.

B. 2345. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1414. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur d'Autun, pour les recettes et dépenses ordinaires des châtellenies. — Recette des amendes et compositions : Naudin Bergier verse 2 francs de composition, pour avoir mis la main sur Girardin de Milières, qui se disait de la garde du duc de Bourgogne. — Oudot Leveau, condamné, verse une somme de 5 francs, pour avoir dit que Huguenin *avoit congneu* une jument. — Les condamnations encourues par les individus qui avaient mis la main sur d'autres personnes, qui se disaient sous la garde de Monseigneur, sont beaucoup plus nombreuses cette année que jamais.

B. 2346. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1414-1415. — Autunois. — Compte de Guillaume Tarasce, gouverneur de la vierie.—Le septier d'Autun contenait 4 bichots, et le bichot 2 boisseaux ; — les revenus provenant de la foire de la *Relevace* appartenaient pendant trois jours au chapitre d'Autun, la justice comprise et le péage excepté ; mais le troisième jour tous les marchands devaient descendre et s'établir dans les halles et au marché du duc pour y exposer leurs marchandises trois autres jours. — La foire de Saint-André, où le duc prenait la moitié *ès ventes* et laissait l'autre à l'abbaye de Saint-Martin, produit cette année 13 sous 4 deniers tournois, soustraction faite de 18 deniers donnés aux sergents chargés de cette recette.

B. 2347. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1414.—Autunois. — Compte de Guillaume Viot, receveur de la gruerie du bailliage d'Autun et de celui de Montcenis, après Guillaume Tarasce. — Lettres de provision données par Jean sans Peur. — L'évêque d'Autun, pour l'usage qu'il a dans les bois des Bâtis de Plenoise, pour la nécessité de son hôtel, doit chaque année au duc de Bourgogne 22 miches de pain blanc, 33 pintes de vin et 3 tailles de chair salée. Cette recette avait coutume d'être levée par le châtelain de Riveau. Le chapitre d'Autun a le même droit pour la vaine pâture et ne donne rien au duc. — Les habitants de Couhard et de Corbigny en jouissent également et donnent, les uns de la cire, les autres une tourte de seigle.

B. 2348. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets ; parchemin.

1415. — Autunois. — Compte de Jean Rolin, gouverneur de la vierie d'Autun. — Lettres de Jean sans Peur, qui le nomme *vier* de cette ville. — Prestation de serment et prise de possession de la charge de vier. — Thibault Curtelet, d'Autun, clerc de la vierie, tenant les papiers de cette juridiction ; outre ses gages, qui sont de 7 francs, on lui donne quatre aunes de drap de *coleur*, à 15 gros l'aune, pour sa robe de service. — Le rôle de la recette des droits de franchise à Autun est nominatif, et commence par fixer la valeur du franc qui était de 20 sous.

B. 2349. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1415-1416. — Autunois. — Compte de Jean Narjo, receveur du bailliage pour les revenus ordinaires des châtellenies. — Amendes : Thomas Gaudriot, d'Autun, homicide gracié, donne l'amende arbitraire de 100 sous. — Huguenin Seguin donne 40 écus d'or pour avoir enlevé, sur le chemin de Monseigneur, à Jean Compain, une épée, une bouteille de cuir, un fer de lance, deux écus d'or et quatre gros en monnaie. — Girard Malignier est condamné à payer 60 sous pour avoir vendu une demi-once de safran pour une once. — Jacques Buxeul, écuyer, reçoit 100 francs de gages, en qualité de capitaine du château de Montcenis.

B. 2350. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1418. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, receveur du duc de Bourgogne en ses bailliages d'Autun et de Montcenis. — Lettres de provision données par Jean sans Peur. — Recettes des châtellenies. — Le bailli d'Autun et de Montcenis appelé noble homme et sage Huguenin, seigneur de Montjeu. — Les conseillers avocats sont Henri de Clugny et Pierre Barbet. — Les simples conseillers sont Guillaume Bataille et Jean Boiteux. — Le procureur est Jean Lefort. — Geoffroy de Thoisy et Guy Quoquelin, l'un et l'autre chanoines d'Autun, sont conseillers auditeurs des causes d'appaux.

B. 2351. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1418-1420.—Autunois.—Compte de Guillaume Viot, gouverneur de la vierie d'Autun.—Chaque année, la veille de Noël, tous les *suerres* (sutores ?) qui vendent des souliers au marché d'Autun doivent chacun une paire de sou-

liers, dont les *francs sergents chassez* prennent chacun trois paires; le maître de la maladière de Fleury, trois paires, et le *crie* de Monseigneur à Autun, une paire, pour faire les uns et les autres, le châtelain de Riveau en tête, la police des foires. — Rente de sel due par tous ceux qui en vendaient à Autun, à la foire Saint-André. — Les habitants d'Aigrevaux et de Marcoux donnent annuellement 10 sous dijonnais pour leur garde.

B. 2352. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1418-1420. — Autunois. — Compte de Pierre Lacoudré, procureur du duc de Bourgogne, son receveur de la gruerie en Autunois. — « Du moulin de l'étang de la « Toison, *néant*, parce qu'il est en ruine. — Du moulin de « la Ville-Dieu, *néant*, parce qu'il est en ruine. » — Les habitants de Montromble donnent ensemble 3 gros 6 deniers parisis, pour leur usage dans les bois de Pierre Luzière et Plenoise, comme les habitants d'Auxy, de Vaux, de Bière, Couhart, Porcheresse, Charbonnière, Chailly.

B. 2353. (Registre.) — In folio, 128 feuillets; parchemin.

1419. — Autunois. — Compte de Regnault de Thoisy, pour les revenus ordinaires des châtellenies. — Boisseau de froment dû par Colas Leschanay, de Montcenis, sur une pièce de terre située à Montmossie : lui est donné à *tousjours mais*. — Froment vendu à Paul Bruchart, comme au plus offrant, à raison de 7 gros le bichot. — Le bichot de seigle est adjugé pour 4 gros; celui d'avoine pour 9 blancs; et la poule, ou geline, pour 10 deniers tournois.

B. 2354. (Cahier.) — In folio, 21 feuillets; parchemin.

1420. — Autunois. — Compte de Guillaume Lavisey, procureur du duc, receveur de sa châtellenie. — Recette des deniers : le prieur de Saint-Raoust, d'Autun, donne chaque année 5 sous dijonnais, le gros pris pour 15 deniers, pour l'usage qu'il avait au bois des Bâtis de Plenoise. — Le maître de la Maison-Dieu, de Marchaut d'Autun, donne 17 gros pour le même motif. — L'abbé de Saint-Martin, d'Autun, donnait 2 sous, pour lui et son couvent. — Le prieur de Saint-Simphorien, l'abbesse de Saint-Jean, le Chapitre, l'évêque d'Autun, donnent aussi quelque chose dans le même but.

B. 2355. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1421. — Autunois. — Compte de Jean Rolin, receveur particulier des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la recette de l'aide de 36,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États de la province, pour le joyeux avénement de Philippe le Bon et sa nouvelle chevalerie. — Lettres de commission des élus, copie de leur mandement à l'occasion des lettres du duc relatives à la perception de ce don gratuit. — Les rôles donnent le nom de toutes les localités qui ont contribué à cet impôt et le montant de leurs cotes. — Les habitants francs de la ville d'Autun donnent 424 francs, et les habitants serfs 2 francs 11 gros; les habitants de Couhart, 6 francs; ceux de Saint-Pantaléon, 14; ceux de Saint-Pierre de l'Estrier, 8; ceux de Saint-Étienne de l'Estrier, 6.

B. 2356. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1421. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, nouvellement institué receveur ordinaire à la place de Regnault de Thoisy. — Copie des lettres de provision données par Philippe, duc de Bourgogne. — Résultat de la criée et subhastation des céréales : le bichot de froment est adjugé pour 5 gros; celui de seigle, pour 3 et demi. — Un cordonnier condamné à 20 sous d'amende, pour avoir vendu des souliers au delà de la taxe fixée par les ordonnances de la duchesse de Bourgogne et de M. le duc, son fils. — Un individu est condamné à l'amende de 20 écus d'or, par les gens du duc, pour avoir aidé à conduire des gens d'armes en l'*hôtel* de Guiot Canot d'Uchey et ailleurs, pour les « fère fouler et dommaigier. » — Un cordonnier d'Autun est condamné à 60 sous d'amende, pour avoir fait publier en pleine église qu'on avait bonne paix, comme il l'avait ouï dire, et qu'il ne fallait plus faire guet et garde.

B. 2357. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1421. — Autunois. — Compte de Guillaume Viot, gouverneur de la vierie. — Rôle détaillé des contribuables et des contributions : le premier est celui des franchises d'Autun; le deuxième, celui des souliers; le troisième, celui du plaid général. Les autres sont les rôles de *courceaygges*, des grosses ventes et des péages, des étaux de la boucherie, des sauniers, des merciers, de la *suerrerie* et de la tannerie, des drapiers, des pelletiers, de l'estacénerie, de la *feroillonnerie* des espaulons, des nombloz, des amendes.

B. 2358. (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1421-1425. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, pour plusieurs années. — Recette des vins vendus en détail et dont on percevait le huitième. — Recette de l'amodiation de ce droit pour la ville et *suburbe* d'Autun : elle

s'élève à 375 francs ; — de même pour les autres localités. — Cet impôt n'est point reçu directement par le domaine, le fermier se charge de la recette en détail ; le domaine n'a qu'à recevoir le montant des divers baux.

B. 2359. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1422. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur ordinaire du duc de Bourgogne. — Recette de 84 livres, versées par Guillaume Viot, fermier de la vierie d'Autun, qui lui avait été adjugée le jour de la Saint-Jean par la Chambre des Comptes de Dijon pour cette somme, non compris le guet de Châlon, que l'amodiateur prenait à sa charge, et la cire qu'on avait coutume de recevoir du fermier, laquelle montait par année à 180 livres. — Recette du bail de la châtellenie de Montcenis, qu'avait Jacques de Buxeuil, seigneur de Melins, capitaine de cette châtellenie et bailli d'Autun. — Sur les 80 livres de cire provenant de la vierie, le domaine en donne annuellement 160 au Chapitre d'Autun et 4 à Montcenis, à partager entre les chapelles Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine du château.

B. 2360. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets ; parchemin.

1422. — Autunois. — Compte de Guillaume Viot, gouverneur de la vierie. — Jehannin Grançois, trompette, reçoit 3 francs pour avoir, avec le *crie* d'Autun, pendant plusieurs jours, contribué à publier diverses ordonnances relatives à la guerre et aux monnaies. — Symonnier Le Pescheur reçoit trois écus d'or, pour avoir recueilli les emprunts que le duc fit cette année sur les prélats, officiers, bourgeois et habitants de ses duché et comté, pour résister à ses ennemis, qui « s'efforçoient de jour en jour d'entrer dans « la province. »

B. 2361. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets ; parchemin.

1423. — Autunois. — Compte de Jean Brencal, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la perception des 20,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États, dont ces bailliages devaient payer 1,389 francs. — Dans le rôle du bailliage de Montcenis, les villes et villages qui suivent ne contribuent pas, ce sont : Semur-en-Brionnais, Sainte-Foy, Ygrande, Maillie, Maltaverne, Lespinace, Chenay, L'Hôpital, Saint-Jean du Cray, Chenay-le-Châtel, Saint-Martin-de-la-Vallée, Saint-Martin du Lac et vingt autres paroisses ; on n'y a rien reçu, parce que personne n'y demeure et que tous les habitants sont *destruitz* par le fait de la guerre.

B. 2362 (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets ; parchemin.

1423. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur ordinaire. — Guillaume Lefort, procureur du duc au bailliage d'Autun et de Montcenis, qui naguère avait 50 francs de gages, n'en reçoit plus que 40 depuis les dernières ordonnances. — Recette des 12 deniers par livre sur les marchandises, le sel excepté.

B. 2363. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets ; parchemin.

1423. — Autunois. — Compte de Jean Rolin, pour la recette de partie des 20,000 francs octroyés au duc par les États, destinés à la guerre pour la défense de la province. — Lettres de Philippe le Bon et des élus, qui donnent à Jean Rolin sa mission et fixent ses droits et ses devoirs. — Trente paroisses désertes et saccagées par la guerre font une lacune dans la recette du bailliage de Montcenis.

B. 2364. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets ; parchemin.

1424. — Autunois. — Compte de Guillaume Boisserant, receveur particulier des sommes imposées sur les habitants de l'Autunois, pour contribuer à former les 20,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États de la province, à l'occasion du mariage de Philippe le Bon avec Bonne d'Artois, fille de Philippe d'Artois et de Marie de Berry, veuve de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, tué à Azincourt, et aussi pour le mariage de mademoiselle Agnès avec Charles de Bourbon.

B. 2365. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets ; parchemin.

1424. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur de l'Autunois pour les revenus ordinaires, l'imposition de 12 deniers par livre sur les marchandises et la levée du huitième des vins vendus en détail. — Amodiation des revenus de la vierie d'Autun, faite par le bailli sous l'autorité de la Chambre des Comptes : elle est adjugée cette fois à Guillaume Viot, d'Autun, pour 360 livres, non compris la cire, payables en deux termes. — L'année suivante, elle s'élève à 400 francs, et ce fut le même adjudicataire. — Le duc de Bourbon verse 160 livres tournois, assignées sur le péage de la ville de Moulins, fief de Bourgogne, et ce à cause de la châtellenie de Montcenis.

B. 2366. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets ; parchemin.

1423. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, rece-

veur des revenus ordinaires et des 12 deniers par livre sur le prix des denrées. — Recette faite dans le comté de Charollais, à Paray-le-Monial, à Mont-Saint-Vincent, à Toulon-sur-Arroux, sur les changeurs au profit du Trésor. — Yvon Le Breton, demeurant à Bourbon, institué par le duc de Bourgogne son changeur à Paray et ailleurs, dans le comté de Charollais et dans les bailliages d'Autun et de Montcenis, à condition de lui payer par an 10 livres tournois. — Autres changeurs : Jean Besset, à Mont-Saint-Vincent ; — Jean Mercier, au même lieu, et Étienne Saulnier, à Toulon, qui payent également 10 livres.

B. 2367. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1422-1426. — Autunois. — Compte de Guillaume Pierre, autrement Goguet, procureur du duc de Bourgogne, son receveur de la gruerie. — Lettres de provision données par Philippe le Bon. — Il est institué procureur pour « toutes causes, querelles ou besongnes » que le duc pourra avoir, demandant et défendant par-devant tous juges. Ces lettres expliquent les diverses parties de l'office dudit procureur. — Autres lettres émanées du même duc, qui institue le susdit Pierre receveur particulier de la gruerie, dont les deniers avaient été perçus naguère par les châtelains. — Rôle du nombre des porcs menés au bois par chacun des habitants de Porcheresse, avec leurs noms et le montant de chaque cote. — Guillaume Borne, pour six gros porcs, donne 12 deniers.

B. 2368. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1426-1427. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur du duc de Bourgogne pour la recette ordinaire des châtellenies. — Lettres de provision dans lesquelles il est dit que Regnault de Thoisy, à cause d'autres occupations administratives, a demandé à être déchargé de cette recette. Ces lettres sont datées de 1421. — Recette des deniers : *Traite des laines* vendues dans les bailliages d'Autun et de Montcenis et transportées hors du duché,

B 2369. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1426-1427. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur particulier de l'Autunois, de l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées. — A Autun, l'amodiation de cette imposition, grains et *panesterie*, est adjugée pour 110 francs; celle des vins vendus en gros et en détail, pour 167 ; celle de la vente des laines, pour 7 francs ; celle des viandes, pour 145 francs ; celle de la vente des bêtes à quatre pieds, pour 210 francs.

B. 2370. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1427. — Autunois. — Compte de Guillaume Boisserand, conseiller du duc de Bourgogne, garde et gouverneur de la vierie d'Autun. — Lettres de provision de cet office. — Pour éviter les vexations et exactions des fermiers de la vierie à la charge du peuple, et aussi dans l'intérêt de la recette, la ferme de la vierie est abolie, et Guillaume Boisserand en perçoit directement les droits divers. — Il y a alors à Autun 27 corroyeurs. — Rôle de 310 individus condamnés au siége de la vierie d'Autun.

B. 2371. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1428-1429. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur ordinaire. — Jean Gaulote et ses ayants cause donnent annuellement de rente sur le meix Chambart, à Tourcey, un bichot de froment, mesure de Montcenis. — — Recette des coutumes de froment dues, à Nuits et au Boissot, au duc de Bourgogne et aux Hospitaliers de Belle-Croix. — Recette de deux bichots de froment des habitants de Lacrose, obligés de cuire leur pain et autres vivres au four banal du duc, à Montcenis, et ayant obtenu l'autorisation de bâtir un ou plusieurs fours chez eux pour éviter la peine d'aller jusqu'à Montcenis, situé à un quart de lieue de Lacrose. Chaque feu obligé de donner un demi-bichot : il n'y avait à Lacrose que quatre feux.

B. 2372. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1428-1429. — Autunois. — Compte de Guillaume Pierre, autrement Goguet, et de Guillaume Lusy. — D'après les lettres patentes, ce dernier fut nommé à la place de Pierre, qui venait de mourir. — Rôle nominatif des habitants de Porcheresse qui payent une certaine quantité d'avoine pour leur usage dans les bois.

B. 2373. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1430. — Autunois — Compte de Guillaume Boisserant, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour leur portion des 30,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États de la province, pour son nouveau mariage avec Isabelle de Portugal ; — il contient le nom de toutes les paroisses des bailliages et le montant de la cote de chacun d'eux. — La Chapelle-sous-Uchon donne 16 francs ; Saint-Nizy-sur-Arroux, 16 francs en deux termes. — Une grande quantité de localités ne payent que le premier terme; le second ne fut pas payé, parce que les vil-

lages qu'il contient se trouvaient aux frontières et en pays de guerre. — Chapitre entier biffé, parce que la recette avait été absolument nulle.

B. 2374. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur des revenus ordinaires des châtellenies. — Pendant qu'auxdits bailliages d'Autun et de Montcenis « les ennemis du duc murent très-forte guerre, à sça- « voir ceux qui étoient en garnison au châtel de Châ- « teau-Chinon, ceux de la garnison de Marcigny-lez-No- « nains et ceux d'autres places fortes voisines de la Loire, » bâties les unes et les autres par le comte de Clermont contre le duc de Bourgogne, « les revenus de mondit « seigneur sont bien amoindris et déchus. » — Lettres patentes de Philippe le Bon, par lesquelles ce duc porte à 2,000 francs les gages de Jean Pucelle.

B. 2375. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Autunois. — Compte de Guillaume Curé (*aliter* de Lusy), procureur du duc et son gruyer de l'Autunois.— Recette des charbonniers, fourniers, charretiers et autres affouagers de la forêt des Bâtis et de Plenoise. — Le maître forestier de ce bois et de La Toison, Jean de Maicey, reçoit 100 sous tournois de gages.

B. 2376. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1431. — Autunois. — Compte de Jean Brenaul, receveur de portion de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, destinés aux frais de la guerre, à l'ambassade ordonnée par ces États, et confiée aux sires Jonvelle et de Villarnou, qui allèrent vers le Dauphin pour traiter de la paix du royaume. — Cette aide est augmentée de 3,300 francs, pour les frais du voyage fait en Flandre par les mêmes ambassadeurs, pour faire leur rapport au duc Bourgogne, et encore pour retourner vers le Dauphin, en janvier et février suivant, pour la confirmation des abstinences de guerre pendant six ans. — Ordonnance des élus pour cette recette.

B. 2377. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1432-1433. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur des revenus ordinaires des châtellenies. — Versement de Huguenin Mortenet, de Montcenis, d'une rente d'un boisseau de froment sur une pièce de terre située à Montmoussu, et à lui donnée à *tousjours mais*. — Recette de 128 bichots d'avoine, appelés *coutumes liges*, dus au duc de Bourgogne dans la prévôté de la Ville-Dieu ; — de 36 en celle de Tourcey ; — de 123 en celle de Saint-Usage. — Frais pour exécuter divers travaux de défense au château de Riveau. — Jean Pucelle, février 1432, est appelé à Dijon, par la Chambre des comptes et le sire de Charny, gouverneur et capitaine général de Bourgogne, pour donner l'état de sa caisse et faire un prêt pour résister aux ennemis du duc, qui étaient alors à Avallon.

B. 2378. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets; parchemin.

1433. — Autunois. — Compte de Jean Breneaul, receveur particulier des emprunts faits en Autunois, à recouvrer sur l'aide de 40,000 francs, votés par les États de Bourgogne pour l'entretien de l'armée « et le reboutement des « ennemis du Roi. » — Ordonnance des élus sur cette perception et lettres patentes de Philippe le Bon, dans lesquelles la situation de la province et du royaume est exposée. — L'évêque d'Autun fait une avance de 100 francs; le Chapitre une autre de 300; les habitants de Blanzy prêtent 20 francs ; ceux de Saint-Sernin-du-Bois, 5 francs.

B. 2379. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1433. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, receveur de l'aide octroyée au duc de Bourgogne par les États, pour le payement des gens de guerre levés pour résister aux ennemis du duc, à l'occasion de la prise des forteresses de Paissy, Lésines et autres, situées dans le bailliage d'Auxois et de La Montagne, et aussi pour subvenir aux frais du siége d'Avallon, tombé au pouvoir des ennemis. — Lettres de Lancelot de La Vieille-Ville, chambellan, et de Jean de Ternant, conseiller du duc, préposés aux finances, disant que la mort de Jean Pucelle et l'urgence des affaires les avaient mis dans la nécessité de désigner Jean Denizot pour lui succéder. — Somme de 1,000 francs donnée à Nicolas Rolin, qui les avait prêtés. — Autres remboursements.

B. 2380. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1433. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis par le duc de Bourgogne pour recevoir les deux tiers de l'aide de 4 sous tournois par charge de sel de Salins, octroyés par le duc aux habitants d'Autun, qui devaient les employer à réparer le château de cette ville, celui de Riveau, et, dans la ville d'Autun, la partie appelée Marchaut.

B. 2381. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets; parchemin.

1434. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, qui

eçoit 160 francs, portion de l'aide de 4,000 francs établie ar les trois Ordres pour la démolition de la ville et du hâteau de Grancey ; — pour établir des garnisons en di- ers lieux ; — pour résister aux ennemis du Roi et du duc e Bourgogne, qui étaient en grand nombre à Langres et à hâteauvillain. — Lettres de Philippe le Bon, établissant t organisant cet impôt.

B. 2382. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1434. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, rece- eur de la portion autunoise de l'aide de 13,000 francs, ctroyés au duc par le duché pour le fait de la guerre ; our la vente de Grancey, occupé par les ennemis du Roi t du duc de Bourgogne, et pour le *reboutement* de ces nnemis, comme pour repousser ceux de Langres et de hâteauvillain. — Lettres d'Isabelle, duchesse de Bour- ogne, qui, en l'absence de son mari, expose aux États de a province les motifs de cet impôt.

B. 2383. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1434. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, rece- eur de la portion autunoise de 20,000 francs octroyés au uc par les États de Bourgogne pour les frais du siége de oulanges-lez-Vineuses ; pour la garde des frontières et le *eboutement* des ennemis, qui étaient alors à Langres et illeurs. — Cette aide fut votée par les États de Bour- ogne, en février 1434-35.

B. 2384. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1434. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, rece- eur des revenus ordinaires des châtellenies. — Versement u Trésor d'une somme de 15 livres tournois, montant d'une mende imposée par les gens du Conseil à Autun, à Guil- aume de Fraigne, qui avait tué un habitant de Perrecy- s-Monial, et à qui le duc avait fait grâce. — Guillaume de averne, sergent du duc, verse 100 sous « pour s'estre efforcié de rapvir Alix, femme de Hugues Billaut de Ni- vernais. » — Hugues Roquillot donne 10 sous pour une ppellation par lui émise ; — Hugues Maicheron donne 0 sous pour avoir, contrairement aux ordonnances, acheté le la laine à des gens d'armes.

B. 2385. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1435. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, rece- eur pour l'Autunois de portion de 10,000 francs octroyés u duc par les États de Bourgogne, pour le siége de Cou- langes-lez-Vineuses, la garde des frontières et le *reboute- ment* des ennemis. — Les habitants francs de Saint-Na- zaire de Bourbon-Lancy donnent 2 francs ; ceux de Saint- Léger dudit Bourbon, 30 francs ; ceux de Saint-Martin de la même ville, 2 francs. Les habitants serfs dudit lieu don- nent 18 gros.

B. 2386. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1435. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, rece- veur des revenus ordinaires des châtellenies et du huitième des vins vendus en détail. — Payement de 2,000 livres tour- nois, montant de la pension de Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, outre 8 francs de gages par jour. — Voyage fait de la part du duc vers le Roi, par Mathieu Regnaut, conseiller du duc. — Le même conseiller reçoit 80 francs, prêtés au duc pour le siége de Calais. — Le comte de Fribourg, capitaine général, gou- verneur de Bourgogne, reçoit partie de ses gages. — Frais de réparations urgentes au château de Montcenis. — Indem- nités accordées à un messager qui était allé, de par le duc, qui était à Arras occupé du siége de Calais, porter ordre à divers seigneurs du Nivernais et de Charollais, quelque part qu'ils fussent, de s'armer à la hâte et de marcher nuit et jour pour rejoindre le duc à Saint-Omer, afin de combattre les Anglais.

B. 2387. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, receveur des revenus ordinaires des châtellenies. — La livre de cire est achetée 3 sous tournois. — Divers messagers payés pour être allés par les bailliages porter un grand nombre de lettres closes émanées du duc, du gouverneur et du bailli, ordonnant aux seigneurs de se mettre sus en armes, et de se porter aussitôt entre Beaune et Dijon, afin de résister, avec les autres féaux du pays, aux compagnies qui se disaient gens du Roi sous le nom d'Écorcheurs, les- quels, en décembre, étaient entrés en Bourgogne, s'étaient fixés à Gemeaux, à Pichanges et autour de Montsaugeon, au nombre de six à sept mille, ravageant tout le pays.

B. 2388. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, du huitième des vins et des 12 deniers par livre sur toutes les denrées. — Lettres patentes de Philippe le Bon, qui nomme ce receveur. — Jean Busseul, seigneur de Martenot, reçoit 700 livres de gages en qualité de bailli d'Autun et de

Montcenis. — Frais pour l'artillerie, pour faire des pierres rondes destinées à servir aux canons et *vuglaires* du château de Riveau, près Autun, contre les Écorcheurs. — Des chevaucheurs du duc et du comte de Fribourg, gouverneur de Bourgogne, payés pour aller d'Autun à Semur-en-Auxois et à Châtillon signaler l'arrivée imminente des Écorcheurs. — Frais pour l'arrestation d'un clerc, faux monnoyeur, qui avait imité le coin des nouveaux écus qu'on frappait alors à Autun.

B. 2389. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1438. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur particulier pour portion de 2,000 salus qui valaient 2,750 francs, restant à lever pour l'aide des 6,000 salus octroyés au duc de Bourgogne par les États de cette province, pour chasser les Écorcheurs. — Lettres des élus de Bourgogne, qui prennent des dispositions pour cette recette.

B. 2390. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1438. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis à la recette de l'aide de 100 livres tournois sur les bonnes villes et paroisses des terres royales, enclavées dans l'élection d'Autun, pour être employées à chasser les Écorcheurs.

B. 2391. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets; parchemin.

1438. — Autunois. — Compte de Jean Denizot, receveur pour partie de l'aide accordée par les États de Bourgogne, de 4,300 salus do'r, valant 5,912 francs et demi, à la personne du comte de Fribourg, gouverneur et capitaine général de la province, pour les fortifications du pays et l'expulsion des Écorcheurs, et pour accomplir certain article du traité fait avec eux par le sire de Charny; ils étaient entrés en grand nombre en Bourgogne, ils se disposaient à pénétrer plus avant et à y vivre à discrétion.

B. 2392. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, des 12 deniers par livre sur les denrées vendues, et du huitième des vins vendus au détail. — Le bichot de froment vendu aux enchères 15 sous tournois; le bichot de seigle 8 sous, et celui d'avoine 7 sous. — La poule est estimée 6 deniers. — Continuation des réparations du château de Riveau à Autun.—Le receveur, mandé à Dijon, ne peut s'y rendre à cause des Écorcheurs, qui arrivèrent sur la frontière de l'Autunois.

B. 2393. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets; parche

1438-1439. — Autunois. — Compte rendu p guenin Charbonnier et Étienne Michelot, ayant c Guillaume Curé, de Luzy, décédé, ancien receveu gruerie. — Rôle des habitants de Porcheresse, qui d tous une certaine quantité d'avoine pour leur droit d' — Deux francs et demi donnés à un individu pou fait à tâche un fossé de 24 toises.

B. 2394. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemi

1439. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle verneur de la vierie d'Autun. — Lettres de provisio nées par Philippe le Bon. — Guillaume Charvot, bo d'Autun, remplace ce receveur, qui s'était absent cause de *l'horrible pestilence de mortalité* qui régna cette ville pendant l'année de ce compte. — 350 per gardent la foire de Saint-Ladre d'Autun, non com ménétriers et deux trompettes. — Rôles nominatifs d ayant la franchise.

B. 2395. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets : parchemi

1439. — Autunois. — Compte de Guillaume C receveur des revenus des châtellenies, y compris l des 12 deniers et du huitième des vins. — Remb ment effectué au profit de 45 bourgeois et marcha Paray-le-Monial, qui avaient fait des prêts au duc d gogne, pour le *fait et l'armée de Calais.* — Conti des réparations du château de Riveau, à Autun.

B. 2396. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemi

1440. — Autunois. — Compte de Guillaume C receveur de portion de l'aide de 4,800 francs octro les États de Bourgogne, « pour aider le duc à sup « les grandes charges qu'il lui a convenu et qu'il co « d'avoir pour le bien et le relèvement de ce royau « France ; pour la délivrance du duc d'Orléans, so « cousin, des mains des Anglais, anciens ennemis « royaume de France; pour le payement de la ran « ceux pour qui le duc a donné son sceau pour 30,00 « d'or, et aussi pour la dot et le mariage de Ma « selle d'Orléans, sa nièce, à laquelle il donne 100,00 « d'or, et encore pour la paix. » — De la recette de extraordinaires dans les terres royales enclavées da lection d'Autun.

B. 2397. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemi

1440. — Autunois. — Compte de Guillaume C

receveur des revenus des châtellenies, y compris les douze deniers et le huitième des vins. — Jean de Buxeuil, seigneur de Martenot, reçoit les gages de conseiller maître d'hôtel du duc de Bourgogne, son bailli d'Autun et capitaine du château de Montcenis. — Le produit de ces douze deniers, mis aux enchères dans cette dernière ville, pour la vente des bêtes vives à quatre pieds, adjugé pour 40 livres tournois.

B. 2398. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets; parchemin.

1440. — Autunois. — Compte de Huguenin Charbonnier, receveur de la gruerie. — Frais de voyage de Jean Messonyer, de Cuisery, pour visiter les réparations à faire dans les étangs du domaine dans les bailliages d'Autun, Montcenis, Châlon-sur-Saône et de Charollais. — Guillaume de Corcelles, appelé autrement Le Grand, maître forestier des eaux et forêts des bois de Plenoise et La Toison, reçoit 100 sous tournois de gages; il avait pour collègue Pierre Bernard, de Montcenis, qui avait semblables gages.

B. 2399. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, gouverneur de la vierie. — Des habitants de la ville d'Autun, qui doivent pour leur *sauvement* 6 bichots et demi d'avoine; il ne peut être recueilli que 5 bichots, parce qu'on n'a pu retrouver les traces de plusieurs des meix sur lesquels cette redevance était assise. — Le froment est vendu 3 gros le bichot, l'avoine 1 gros, le vin 11 deniers la pinte. — Robin Leroi, sergent de la haute justice d'Autun, reçoit 60 sous et des gants pour avoir mis à mort un malfaiteur condamné par le bailli d'Autun.

B. 2400. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1441. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, y compris les douze deniers et le huitième des vins. — Le duc réduit à 20 bichots les 60 bichots que lui devaient annuellement les habitants de Saint-Gervais, au bailliage de Montcenis. — Un messager va d'Autun porter des lettres, de par le duc, au capitaine de Montcenis, aux gens d'Église et aux habitants des villes de Mâcon, Charolles et Paray-le-Monial, pour leur ordonner de faire bon guet, *escharguet* et garde de jour et de nuit. — Frais d'arrestation de religieux porteurs de reliques, dont l'un avait apporté du *pays d'en bas* (Provence) des poisons destinés à empoisonner le duc de Bourgogne. — Messager envoyé pour savoir des nouvelles du duc et de la duchesse de Bourbon, que le duc attendait et voulait défrayer à Autun.

B. 2401. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets; parchemin.

1441. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur de l'aide de 80 livres à la charge des bonnes villes des terres enclavées dans l'Élection d'Autun, pour leur portion des 2,000 salus d'or qui restaient à lever des 6,000 votés au mois d'octobre 1438 pour la retraite des Écorcheurs.

B. 2402. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1441. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur de l'aide de 120 livres tournois mis sur les villes et paroisses des terres enclavées dans l'Élection d'Autun, non compris ce qui appartenait au Nivernais; — aide octroyée par les États pour les frais de la journée ou conférence tenue pour aviser à la paix générale du royaume.

B. 2403. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1441-1444. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la gruerie. — Récompenses accordées pour des prises de loups. — Recette des tourtes dues par les habitants de Couhart et de Corbigny. — Les habitants de Montromble donnent un bichot d'avoine pour leur usage dans les bois.

B. 2404. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1442. — Autunois. — Compte de Guillaume de Charvot, receveur de l'aide de 20,000 francs octroyés par les États assemblés à Dijon, pour aider le duc à acquitter les charges qu'il a été obligé de supporter à l'occasion du traité de paix pour la défense du pays et l'expulsion des Écorcheurs, qui, en son absence, assiégeaient encore les frontières de Bourgogne, et qu'ils laissèrent à l'approche du duc. — Le duc avait demandé aux États 60,000 francs: mais le pays, foulé et appauvri, ne vota que 20,000 francs.

B. 2405. (Cahier.) — In folio, 10 feuillets; parchemin.

1442. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de partie de l'aide de 10,000 francs octroyés au duc par les trois États de Bourgogne. — Ordonnance des élus, qui donnent au receveur sa commission. — Grand rôle de rémissions, dont les causes ne sont pas spécifiées.

B. 2406. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1442. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis à recevoir les aides de 450 livres et de 45 livres tournois,

imposées sur les enclaves de l'Élection d'Autun, pour aider le duc et la duchesse à supporter les affaires de la guerre.

B. 2407. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1442. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, y compris les 12 deniers des denrées et le huitième des vins. — Les habitants de Saint-Gervais, pour leur garde, donnent annuellement au duc 60 bichots d'avoine, et ceux de Champlian et de Montvalentin, 16. — Amodiation des divers tabellionages. — Les revenus de la châtellenie de La Toison nuls, parce qu'elle faisait partie de l'apanage de madame de Richemont, sœur du duc, avec les châtellenies de Glennes, Roussillon et La Godlène.

B. 2408. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1442. — Autunois. — Compte de Jehan Pucelle, gouverneur de la vierie. — La recette des franchises de Saint-Ladre commence ainsi : « Des franchises dues en la ville « d'Autun, tant en cloître comme dehors, en quelque justice que ce soit, hors la justice ducale; le plus haut imposé l'est à 15 sous tournois, et la somme décroît jusqu'à 12 deniers. — Un seul habitant qui paye 15 sous. Cette recette croît et décroît selon le nombre des individus, car tous ceux qui venaient habiter la ville d'Autun, en quelque lieu que ce fût, étaient hommes du duc et de la franchise.

B. 2409. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1443. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies, des 12 deniers et du huitième des vins. — Jean Pucelle, gouverneur de la vierie, avance au duc de Bourgogne 50 livres pour subvenir à ses affaires, entre autres au payement de plusieurs grandes sommes qu'il avait empruntées, lors de son premier *partlement* de Bourgogne, pour aller en Flandre. — Recette de l'amodiation du droit que le duc avait à Montcenis, de prendre les langues de toutes bêtes *borignes* qu'on y tuait. — Frais de la conduite de deux compagnons vagabonds menés à Châlon-sur-Saône à Geoffroy de Thoisy, capitaine de la *nave* (galère) que le duc de Bourgogne envoyait contre les infidèles, pour embarquer lesdits vagabonds avec plusieurs autres.

B. 2410. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1443-1444. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur de l'aide, dans les enclaves de l'Élection d'Autun, votée en 1442 pour le soudoiement des troupes destinées à repousser les gens de *compaigne* appelés Écorcheurs; de l'impôt mis sur le sel de Salins, pour réparer le château de Marchaut d'Autun; aussi de l'aide destinée à résister à certains routiers et capitaines de gens d'armes nommés Écorcheurs, qui s'étaient emparés de la ville et du château de Clamecy, et qui, se portant sur divers points de la Loire, se disposaient à entrer en Bourgogne pour y faire, comme autrefois, tous les maux imaginables; — deniers destinés à entretenir la compagnie du maréchal de Bourgogne et à faire *cortoisie* à ce capitaine pour lui recommander les intérêts du pays ; — aide destinée à renforcer l'armée du duc, qui était sur les champs pour résister à toutes sortes de gens de guerre, routiers, étrangers et autres, qui voudraient fouler la Bourgogne.

B. 2411. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; parchemin.

1443-1444. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, gouverneur de la vierie pour le duc de Bourgogne. — 40 sous tournois donnés pour les frais de plusieurs personnes qui accompagnèrent à cheval ledit gouverneur à la foire de Saint-Symphorien d'Autun, où ils firent ensemble le guet, comme à l'ordinaire. — 7 francs destinés à défrayer 330 gentilshommes qui accompagnèrent le même gouverneur de la vierie à la foire de Saint-Ladre d'Autun, appartenant au chapitre de cette ville, et que le duc devait garder, et ce, sans compter les 80 pintes de vin qu'ils burent au retour de leur expédition, les poires, le fromage, etc.

B. 2412. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1444. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de l'aide de 6,000 francs octroyée au duc par les États de Bourgogne, au mois de mars 1444; de l'aide votée au mois de mai de la même année ; d'une autre aide votée au mois de juillet 1444; enfin, de l'aide votée en octobre 1444 pour l'entretien de l'armée et la conservation du pays.

B. 2413. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, gouverneur de la vierie. — Les revenus des amendes de la justice de la châtellenie des Planches sont amodiés 10 livres. — Le produit des rentes et exploits de justice de la châtellenie du Chêne-Robin est amodié 12 livres. — Une somme de 4 francs 10 sous donnée pour la fourniture d'un cahier in-folio de parchemin contenant 52 pages et d'un autre en papier de même dimension ; pour la peine du scribe

qui a copié des comptes remplissant ces deux cahiers; pour avoir encore rédigé les quittances particulières relatives à tous les articles de ces comptes.

B. 2414. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1445. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la gruerie, des 12 deniers et du huitième des vins vendus en détail. — Recette des deniers de ces vins mise en adjudication pour la châtellenie de Glennes, laissée au plus offrant pour 36 livres 10 sous, et celle de la châtellenie du Cellier-Rouge, pour 20 livres.

B. 2415. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1445. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de portion de l'aide de 4,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. — Lettres de commission émanées des élus de Bourgogne.

B. 2416. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1445. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur de l'aide de 600 livres tournois dans les villes de l'Élection enclavées dans l'Autunois, commis à cette recette par le duc de Bourgogne et lettres du Roi, dont les élus avaient arrêté l'aide en question — Cette Élection composée de trois paroisses de l'archiprêtré de Beaune : Monthelie, Chevigny-en-Valière et le port de Paleau ; de quatre de l'archiprêtré de Touillon : Magny-Lambert, Alise, Lucenay-le-Duc et Touillon.

B. 2417. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1445-1446. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des 12 deniers sur les denrées et du huitième des vins vendus. — Le produit de cet impôt pour les ville et faubourg d'Autun, mis en adjudication, s'élève à 110 livres tournois ; — celui des laines vendues au même lieu, à 15 livres ; — celui de la boucherie et de la poissonnerie réunies, à 90 livres ; — celui des bêtes à quatre pieds et vivantes, à 210 livres.

B. 2418. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1446-1447. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, pour la recette de la gruerie et du huitième des vins. — Versement fait par les habitants de Charbonnière et de Chailly qui, en vertu d'un traité fait avec le duc de Bourgogne, lui devaient à Noël 30 bichots de froment, mesure de Couches, 30 poules, plus le charroi de 18 queues de vin prises à Pommard et à Volenay, pour être menées à Autun et à La Toison. (Les villages de Charbonnière et Chailly composés de 30 et 40 feux.) Cette redevance était pour leur usage dans les bois de Plenoise ; mais, depuis le traité, ces villages étaient entièrement *déchus*. — Il n'y a personne à Chailly et Charbonnière n'a que six feux.

B. 2419. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1446. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides pour le Roi, à la nomination du duc de Bourgogne, dans l'Élection d'Autun au profit du duc ; Jean-Maire était en outre, receveur pour cette Élection des 12 deniers des denrées et du huitième des vins et des amendes. Ces aides accordées par le Roi au duc de Bourgogne par le traité d'Arras.—Le receveur indemnisé d'un voyage fait d'Autun à Dijon, pour y porter une somme destinée à former les 2,000 salus d'or que le duc voulait donner au comte de Comminges.

B. 2420. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1447. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de portion de l'aide de 6,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, et aussi de 500 francs destinés aux frais d'une ambassade naguère envoyée par les États au duc de Bourgogne, en Flandre. La portion de cette aide, afférente aux bailliages d'Autun et de Montcenis, s'élève à 731 francs 7 gros et demi.

B. 2421. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1447. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis à recevoir l'aide de 250 livres, mise sur les habitants des villes et villages royaux enclavés au duché de Bourgogne dans l'Élection d'Autun, pour les grandes charges du duc de Bourgogne, pour le maintien de la paix entre le Roi et lui.

B. 2422. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1447. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides de la gruerie pour le Roi, à la nomination du duc de Bourgogne, dans l'Élection d'Autun et à son profit; aides cédées au duc par le roi de France dans le traité de paix fait à Arras. — A la recette de cette aide est jointe celle des 12 deniers et du huitième des vins. — Regnault de Thoisy et Pierre Brandin élus pour le fait de cette aide.

B. 2423. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets; parchemin.

1447. — Autunois. — Compte de Jean Pucelle, gouverneur de la vierie d'Autun. — L'aune de drap à habiller un notaire est estimée 15 gros; l'aune des robes des ser-

gents de la vicrie est payée 1 franc.—Maître Robin Leroi, maître et exécuteur de la haute justice, reçoit 30 sous pour avoir battu de grant verges, par la ville d'Autun, un homme tout nu, et lui avoir ensuite coupé une oreille sur le pont d'Arroux un jour de marché.

B. 2124. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1448. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis à recevoir l'aide de 200 livres dans les villes *royaux* enclavés au duché de Bourgogne, dans l'Élection d'Autun, pour l'achat de la seigneurie de Châteauvilain.

B. 2125 (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1448. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires et de la gruerie d'Autun, le duc, par des lettres patentes, ayant voulu que cette recette de gruerie fût jointe aux recettes ordinaires. — Les revenus du moulin de l'Étang de la Toison sont nuls, parce qu'il est en ruine. — 24 sous donnés par les habitants d'Auxey pour leur droit d'usage dans les bois. — Les habitants de Saint-Étienne et Saint-Pierre de Lestrier, d'Autun, donnent, pour semblable droit, 2 deniers, le gros en contenant 12.

B. 2126. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1448. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, pour les recettes ordinaires et les 12 deniers sur la recette des denrées. — Sommes versées pour la commémoration des ducs Robert et Hugues, que célébrait annuellement la cathédrale d'Autun. — Une autre rente payée à la même église, à laquelle cette rente était parvenue en passant par messire Pierre de Chevigny et Guy de La Trémouille, seigneur de Dracy-Saint-Loup, qui, du consentement du duc, la donna à l'église cathédrale pour former 40 livres tournois avec ce qu'elle pouvait avoir à Dracy, pour l'anniversaire de Robert de Martinpuis, bailli d'Autun, appelé Robert le Diable.

B. 2127. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1448. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, citoyen d'Autun, garde et gouverneur de la vierie pour le duc de Bourgogne. — Copie d'une ordonnance de la Chambre des comptes qui nomme ce receveur à la place de Jean Pucelle, qui s'était comporté *très-petitement, tellement que par sa faute et négligence* le duc a souffert de grands dommages dans ses intérêts. — Procès-verbal de la prestation de serment du nouveau fonctionnaire, en présence de Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, bailli d'Autun. — Copie des lettres de provisions accordées par le duc Philippe.

B. 2128. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1448. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur, dans les enclaves royaux de l'Élection d'Autun, des aides ordonnées pour la guerre au nom du Roi et au profit du duc de Bourgogne, y compris la recette des 12 deniers et du huitième des vins, aides cédées au duc par le traité d'Arras, exceptant plusieurs paroisses du Nivernais qui étaient de la recette de Huguenin de Pasques, receveur du Nivernais pour le Roi. — Indemnités pour un voyage fait par le receveur, appelé à Dijon, pour lui demander, au nom du duc de Bourgogne, un prêt de 100 francs.

B. 2129. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1449. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur de la recette de 200 livres tournois dans les enclaves royaux de l'Autunois, au profit du duc de Bourgogne, pour subvenir aux frais nécessités pour pacifier les débats survenus entre les élus du Nivernais et les élus d'Autun, touchant la paroisse d'Issy-l'Évêque, que ceux du Nivernais prétendaient appartenir à leur Élection.

B. 2130. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1449. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, gouverneur de la vierie pour le duc. — Recette de 20 sous de franchises dus annuellement par les *fèvres* (fabri) et les *maréchaux forgeans fer* à Autun, et « on ne les peut gaigier « fors que à battre leur enclume en la forge ; et se ilz les « redressent sans payer ou sans licence, ilz sont chacun « emendables au duc en 65 sous. »

B. 2131. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1449. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies de l'Autunois. — 13 bichots de froment sont vendus aux enchères ensemble 60 sous 6 deniers tournois, à raison de 3 gros l'un. — Le bichot de seigle est vendu 3 sous 4 deniers, celui d'avoine 5 blancs, de sorte que 168 bichots produisent un total de 68 livres tournois 10 sous 10 deniers. — Les poules sont vendues 5 deniers pièce.

B. 2132. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1449. — Autunois. — Compte de Jean Maire, commis à la recette des deux tiers de l'aide de 4 sous tournois, par

charge de sel de Salins et autre, vendu au grenier à sel d'Autun, octroyés par le duc aux habitants de cette ville pour la fortification du chastel et de la ville de Marchaut, l'autre tiers étant destiné aux réparations du château de Riveau. — Recette des enclaves royaux de l'Élection d'Autun pour les 12 deniers et le huitième des vins.

B. 2433. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1449. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de l'Autunois. — Gruerie. — Les habitants de Montromble donnent au domaine 2 bichots pour avoir, comme La Porcheresse, usage dans les bois. — Le chancelier Rolin, fondateur de l'hospice de Beaune, achète du domaine une grande quantité de pieds de chênes secs et brûlés.

B. 2434. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1450. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur du duc pour les revenus ordinaires de ses châtellenies. — 18 livres tournois données au prêtre desservant les chapelles de Sainte-Catherine et de Sainte-Marguerite fondées au château de Montcenis. — 140 livres de gages données au bailli d'Autun et de Montcenis, Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, conseiller et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, son conseiller avocat au bailliage. — Henri de Clugny reçoit 30 livres de gages; — Jean Barbet, le procureur, reçoit 40 livres. — Le substitut du procureur est Jean de L'Hôpital; — les notaires sont Odot Bouley et Jean Naudin, dit Pérenot.

B. 2435. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1450. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, gouverneur de la vierie pour le duc de Bourgogne. — Les religieux du prieuré de Mèvres lui donnent chaque année 16 pains pour leur garde, lesquels pains ont été transformés en trois bichots de froment. — Des habitants de Viglières, en la prévôté de Molay, donnent annuellement 35 bichots et 1 boisseau d'avoine pour le *sauvement* qui appartenait *ligement* au duc de Bourgogne, et ce à la mesure de Saint-Louis, dont 4 bichots en faisaient 3 à la mesure d'Autun. — Les habitants de Bouton, *ez morchés de la Maisseroles*, doivent pour même cause de sauvement 6 bichots et demi d'avoine.

B. 2436. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1450. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides pour la gruerie dans les enclaves royaux, à la nomination du duc et à son profit. — Il comprend la recette des 12 deniers et du huitième des vins. — Maître Pierre Brandin et Geoffroy de Thoisy, appelés élus sur le fait des aides dans l'Élection d'Autun, reçoivent 100 livres de gages. — Le chanoine d'Autun Jean Brenot, élu du clergé dans la même Élection, en reçoit 50. — Frais faits pour expédier des vins en Flandre au duc de Bourgogne.

B. 2437. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1450. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, en ce qui concerne la gruerie. — Recette des deniers de *panaiges et de corvées* versés par ceux qui mènent leurs porcs dans les bois du domaine, entre autres les habitants de Charbonnière, Chailly, La Porcheresse, Montromble.

B. 2438. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies dans l'Autunois. — Recette des coutumes liges dues au duc de Bourgogne dans les prévôtés de La Ville-Dieu, de Torcy, Saint-Usage, Saint-Gelin, Montceau, Urbilly, Blanzy, Laval, près Saint-Supply, en la paroisse de Marmagne. — Construction de l'auditoire d'Autun. — Trompette envoyé par le bailli d'Autun à Cueugnon, Ragny, au seigneur de Lespinace, capitaine des gens d'armes et de trait pour le Roi, lesquels étaient logés dans ces lieux, au nombre d'environ 140 chevaux, pour les sommer d'aller vivre ailleurs que sur les terres du duc de Bourgogne.

B. 2439. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1451. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, vier d'Autun pour le duc. — Recette des deniers de cens dus annuellement au duc au terme de la *Marsanche*, en mars, par les hommes de Préaux sur Autun, avec certaines « cloyes chacune de cinq bougeoles de bois, » qu'ils doivent pour les ventes qu'ils font à Autun. — 15 de ces clayes employées à faire des planches pour le plancher d'un échafaud sur lequel fut décapité Huguenin Valeuchot.

B. 2440. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1452. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides pour la gruerie dans les enclaves royaux, au profit du duc, de l'imposition des 12 deniers sur les denrées vendues, du quatrième des vins et autres boissons vendues en détail, de l'imposition foraine, des amendes et échutes en l'Élection d'Autun. — Recette de 15 sous, montant de l'ad-

judication de la ferme de l'imposition mise sur la vente des bêtes à quatre pieds au Bois-Sainte-Marie et hors des foires.

B. 2441. (Cahier.) — In folio, 42 feuillets; parchemin.

1452. — Autunois. — Compte de Jean Maire, pour les deux termes du payement de l'aide de 700 livres sur les enclaves royaux de Bourgogne, dans l'Élection d'Autun, impôt mis par les élus pour le Roi en cette Élection, mais au profit du duc de Bourgogne et à sa nomination, en vertu d'une ordonnance du maréchal de Bourgogne et des Chambres du Conseil et des comptes de Dijon, afin de subvenir aux frais des débats relatifs à Issy-l'Évêque, que se disputaient le Nivernais et la Bourgogne.

B. 2442. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1452. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouard, vier d'Autun pour le duc. — Recette du profit et émolument de la foire du *Descend de Beuvray*, tenue à Autun, au champ Saint-Ladre. — Le bichot de froment est vendu au marché à raison de 2 gros et l'avoine d'un gros. — La demi-livre de cire est vendue 1 gros, et quatre pintes de vin sont également données pour 1 gros.

B. 2443 (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1452. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur pour les revenus ordinaires des châtellenies et la gruerie de l'Autunois. — A Montcenis, le bichot contient deux quartes, la quarte deux boisseaux, de sorte que le bichot équivaut à quatre boisseaux. — Le couvent de Saint-Symphorien, d'Autun, reçoit du trésor 100 sous pour l'anniversaire du duc Robert. — Jean de L'Hôpital, demeurant à Marcigny-lez-Nonnains, procureur substitut de Jean Barbet pour le bailliage.

B. 2444. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1452. — Autunois. — Compte de Jean Maire. — Recette dans les enclaves royaux des aides pour la guerre; — de l'imposition des 12 deniers sur la vente des denrées et des vins vendus en gros, et du quart des vins vendus en détail, y compris encore celle des deux tiers de quatre sous tournois par charge de sel vendu à Autun, et ce au profit des fortifications de Marchaut.

B. 2445. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1452-1461. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot. — Recette de l'aide extraordinaire octroyée au duc par les États de Bourgogne, s'élevant à 30,000 francs; — de l'aide de 60,000 francs; — de l'aide de 12,000 francs; — de l'aide de 2,000 francs; — de l'aide de 1,000 francs, et de l'aide de 11,000 francs. — Lettres patentes de Philippe le Bon, datées de Bruxelles, le 8 juin 1451. Il y est dit que ce receveur, craignant d'être privé de ses fonctions par les élus, a eu recours au duc de Bourgogne qui le confirme dans cet office. — Rôles de 90 villages auxquels il a été fait des remises.

B. 2446. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1453. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur du duc pour les revenus ordinaires de ses châtellenies dans les bailliages d'Autun et de Montcenis. — Recette des coutumes de froment dues à Nuits, par moitié au duc de Bourgogne et aux religieux de Bellecroix, et dont chaque partie donne 7 bichots. — On ne peut faire une recette plus complète, attendu qu'on a perdu les traces des immeubles sur lesquels la redevance est assise et des individus qui les tiennent, malgré un document qui était « si vieux, si ancien, et de si longtemps qu'à présent n'en « est mémoire et n'en peut l'en trouver aucune chose, ni « personne qu'en sache rien dire, les terriers n'ayant été « renouvelés depuis longtemps. »

B. 2447. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1454. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, vier d'Autun. — Recette de ce que doivent annuellement les *seurres* (sutores?) qui vendent des souliers à Autun, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, la veille de Noël, la veille de Pâques *charnel*. — Ils donnent à ces trois époques une paire de souliers. — Les deux sergents, le conseiller Jean de Clugny, Jean Maire, le receveur, le maître de La Maladière de Fleury, en prenaient pour eux chacun trois paires. — Le châtelain de Riveau en avait sa part; il ne reste au domaine que 5 sous 8 deniers.

B. 2448. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1454. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides ordonnées pour la guerre en l'Élection d'Autun, au profit du duc de Bourgogne, tant pour l'imposition des 12 deniers par livre des denrées vendues ou échangées que pour le quatrième des vins vendus en détail, l'imposition foraine, les amendes, les deux tiers des 4 sous par charge de sel pour les fortifications de Marchaut à Autun, et aussi pour subvenir aux très-grands frais que le duc de Bour-

gogne était obligé de faire pour « le saint voiaige qu'il avoit « entreprins de faire en sa personne, afin de s'employer à « toute puissance avec autres princes chrétiens à l'encontre « du Turcq et de ceux de sa suite à la défense de la sainte « foy catholique. »

B. 2449. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets; parchemin.

1454-1457. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la gruerie pour plusieurs années. — Recette de 3 sous 9 deniers parisis, pour la vente de sept poules et demie, à quoi ont été réduites les 30 poules que devaient annuellement au duc pour droit de *panaige* les habitants de Charbonnière et de Chailly. — La poule, cette année, est estimée 6 deniers. — Les habitants de Montromble donnent 2 bichots d'avoine, mesure d'Autun, pour leur usage dans les bois. — Recette des fouages payés en deniers par les fourniers, âniers et charretiers.

B. 2450. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1454. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des revenus ordinaires des châtellenies. — Frais de divers messagers d'Autun à Lyon, où était le roi de France, pour porter des lettres du bailli d'Autun au bailli de Dijon et à Jean Clugny, qui étaient alors en *ambassade* vers le Roi, pour la contestation relative au ressort de plusieurs villages, Ygrande, Saint-Julien-du-Cray, Malay, Maltaverne, Jonzie, Lespinace, Vaignaux, Villerois, qui étaient de toute ancienneté du duché de Bourgogne.

B. 2451. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1454-1455. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, vier d'Autun pour le duc de Bourgogne pour deux années. — Recette des gelines : les habitants de Crissy, de Véroilles et de Chambon, dans la châtellenie de Chêne-Robin, donnent, comme tous les ans, chacun une geline et ne peuvent en donner que huit, attendu qu'ils ne forment tous ensemble que huit feux, depuis le passage des Écorcheurs qui brûlèrent ces villages.

B. 2452. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1454-1455. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides dans les enclaves composant l'Élection d'Autun, dont le duc, par le traité d'Arras, a la nomination et les profits, les paroisses du Nivernais exceptées. — Recette de l'imposition des 12 deniers par livre sur toutes les denrées vendues et sur les vins vendus en gros; puis celle du quart du prix des vins vendus en détail et les deux tiers des 4 sous sur le sel, pour les fortifications de la ville et du château de Marchaut à Autun. — Frais du voyage que Pierre Brandin et Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeure, élus sur le fait des aides dans l'Élection, firent à Saulieu, Lucenay-l'Évêque, Conches, Marcigny-lez-Nonnains, Bois-Sainte-Marie, Bourg-de-Bourbon, pour y amodier la recette des aides.

B. 2453. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1455-1461. — Autunois. — Compte de Jean Maire, pour la recette de l'aide extraordinaire destinée aux frais qu'il faudra nécessairement faire pour le voyage du duc de Bourgogne : « Pour le saint voyaige qu'il a récemment ré- « solu de faire en personne à toute puissance, avec d'autres « princes chrétiens, à l'encontre du Turcq et de ceux de sa « suite pour la défense de la sainte foy catholique. » Cette aide fut jetée par les élus pour le Roi, en cette Élection, à la nomination du duc de Bourgogne, avec les autres officiers de l'Élection, en vertu de lettres closes du duc de Bourgogne, datées de Dijon le 8 janvier 1454.

B. 2454. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Autunois, — Compte de Geoffroy Anthouart, citoyen d'Autun et vier de cette ville, c'est-à-dire gouverneur de la vierie pour le duc. — Les habitants de Vianges donnent 12 septiers d'avoine sur divers meix qu'ils tiennent du duc de Bourgogne, desquels le prieur de Bar-le-Régulier en prenait six. — Recette des deniers, dans laquelle le bichot de froment, mesure d'Autun, est vendu 3 gros ; le bichot d'avoine, 4 blancs; la pinte de vin, une engroigne. — Recette des deniers des franchises d'Autun. Rôle détaillé de cette recette.

B. 2455. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets ; parchemin.

1457. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides dans les enclaves royaux de l'Élection d'Autun, dont le duc de Bourgogne avait, en vertu du traité d'Arras, la nomination et le profit. — Ce compte comprend l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues, et celle des deux tiers de 4 sous sur la charge de sel pour les fortifications de Marchaut, à Autun. — Recette par métier dans la ville de Saulieu : ainsi les *étassonniers*, les bourreliers, les marchands de miel et de cire, donnent, sur ces ventes, 14 livres 10 sous ; — les marchands de laines et de draps de la même ville, 24 livres tournois ; — les bouchers, 20 livres ; — les hôteliers, 40 sous.

B. 2456. (Cahier.) — In-folio, 285 feuillets; parchemin.

1457-1469. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la gruerie du duc dans le bailliage d'Autun et la châtellenie de La Toison, — Rôles nominatifs pour les villages de La Porcheresse, Montromble, Auxy, Corbigny. — Rôle des tourtes dues par les habitants de cette dernière paroisse. — La poule est vendue 6 deniers tournois. — Usages du village de La Porcheresse dans le bois de Plenoise, constatés par le versement annuel de 31 bichots d'avoine au profit du duc de Bourgogne.

B. 2457. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1458. — Autunois. — Compte de Jean Maire, pour les enclaves royaux de l'Élection d'Autun au profit du duc de Bourgogne. — Recette des 12 deniers par livre sur les denrées vendues ou échangées et celle des deux tiers de 4 sous sur chaque charge de sel, pour les réparations de la ville et du château de Marchaut à Autun. — L'autre tiers des 4 sous est consacré aux travaux exécutés au château de Riveau près Autun. — Le receveur est défrayé pour un voyage fait d'Autun à Dijon pour rendre ses comptes. — Le temps de ce voyage dura six jours, à cause « de trois fêtes commandées en sainte Église, l'Assomption, Notre-Dame, « le dimanche et le jour de saint Mamer, patron de l'évêché « de Langres. »

B. 2458. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1459. — Autunois. — Compte de Jean Maire, pour les aides dans les enclaves royaux de l'Élection d'Autun, comprenant Saulieu, Conches, Bois-Sainte-Marie, Marigny-lez-Nonnains. — Gages des élus de cette Élection : Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, Jean Chappuis et Jean Brenot.

B. 2459. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1459. — Autunois. — Compte de Geoffroy Authouart, vier d'Autun pour le duc de Bourgogne.—Le septier d'Autun contient 4 bichots, et le bichot 2 boisseaux ; — le septier contient 8 boisseaux, mesure d'Autun, et, mesure d'Arnay, 12 boisseaux. — Les habitants de Villers, en la prévôté de Molay, donnent annuellement au duc de Bourgogne 35 bichots d'avoine pour leur sauvement. — Les habitants de Reclaine, pour le même motif, en donnent 24. — Recette faite sur les boulangers vendant au marché d'Autun les veilles de Noël, de la Purification et de Pâques charnel nulle pour le duc, attendu que le vier, gouverneur de la vierie, a fait *donnés pour Dieu* de cette recette.

B. 2460. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1459-1462. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des enclaves royaux de l'élection d'Autun au profit du duc de Bourgogne. — Recette de l'impôt sur le sel, pour les fortifications de la ville et du château de Marchaut à Autun ; — des 12 deniers par livre sur les denrées vendues ; — du quart des vins et autres boissons vendues en détail ; — de l'imposition foraine. — Aide de 4 sous par charge de sel abolie ainsi que le huitième des vins, le 30 septembre 1460; au lieu de ces impositions, établissement d'une *crue* sur les gabelles de Salins.

B. 2461. (Cahier.) — In-folio 68 feuillets; parchemin.

1460-1461. — Autunois. — Compte de Geoffroy Authouart, vier d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Recette du froment dû par Catherine Garin sur des terres et une grange situées vers l'étang l'Évêque. — Cette redevance réduite à 3 bichots, parce que ladite grange est détruite et en ruine. — Le curé de Saint-André d'Autun donne 2 bichots sur les terres qu'il avait aux ouches de Saint-Raoul. — Le profit et l'émolument de l'entrée de la foire Saint-Symphorien appartenant au duc consiste en 4 deniers tournois ; et le profit de la foire, pendant les trois jours, en 10 deniers.

B. 2462. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1462-1463. — Autunois. — Compte de Geoffroy Authouart, vier d'Autun. — Toute personne portant chair salée sur leur cou pour la vendre par le marché à Autun, le samedi avant carême entrant, devait la *tremble de la longe de chair salée* qui y est portée. — Vente de cette recette au profit des pauvres, « néant, pour ce qui a été « receu ou temps de ce compte a esté donné pour Dieu. » — Châtellenie de Chêne-Robin, les habitants de Chambon, hommes de l'église Saint-Martin d'Autun, doivent chaque année au duc 36 sous parisis.

B. 2463. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1463. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur dans les bailliages d'Autun et de Montcenis pour leurs impôts et portions de l'aide de 10,000 francs, octroyés au duc par les élus de Bourgogne, et aussi pour 2,000 francs accordés par eux à M. de Charollais. — La portion de ces aides afférente à l'Autunois est de 1,994 francs 6 gros. — Rémission en faveur des habitants de Charmoy, Saint-Symphorien, Marmagne, Saint-Martin de Marmagne, Blanzy, Marcilly, Laisey, Avoz, Alligny, Manlay, Saint-Gervais.

B. 2464. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1463-1465. — Autunois. — Compte de Jean Maire,

receveur en l'Élection d'Autun. — Les élus de cette Élection sont : Pierre de Thoisy, maître Jean Chappuis et messire Ferry de Clugny ; ils sont élus pour le Roi, mais à la nomination du duc de Bourgogne et à son profit. — Recette des menus métiers au Bois-Sainte-Marie. — Imposition sur la vente de la boucherie, des graisses, du cuir au poil, produit 7 sous tournois.

B. 2465. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets ; parchemin.

1465. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de l'Autunois pour l'aide de 14,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États de cette province, pour le fait de la nouvelle et première année de M. de Charollais. — La portion de cette aide pour l'Autunois est de 2,544 francs. — Pierre Le Charbonnier est le receveur général du don gratuit, ayant pour but l'entretien de l'armée que M. de Charollais commandait et qu'il avait mise *sus pour le bien de ce royaulme*. – Emprunts faits dans l'Autunois pour le compte de Charollais, lieutenant général, qui était alors avec une armée devant Paris.

B. 2466. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets ; parchemin.

1465-1466. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, vier d'Autun. — Dépenses d'Avoine : 21 bichots d'avoine, mesure d'Autun, sont donnés par le domaine aux héritiers de Jean de Clugny pour valeur de 28 bichots, mesure de Saint-Louis, avoine qu'ils ont coutume de prendre sur la recette du bailliage, à condition qu'ils fourniront *mesure et clerc* pour aider à mesurer et à enregistrer la recette des avoines et faire d'autres services. — Le profit et émolument de la haute et moyenne justice de Savigny-le-Viel est nulle dans ce compte, « parce que cette justice « est amodiée avec les exploits. »

B. 2467. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets ; parchemin.

1465-1467. — Autunois. — Compte de Jean Maire, receveur des aides royales à la nomination et au profit du duc, dans les enclaves formant l'Élection d'Autun. — Imposition des 12 deniers sur les denrées vendues ou échangées, et les vins vendus en gros. Dans cette Élection se trouvent les villages de : Monthelie, Chalmoux, Bourg-de-Bourbon, Issy-l'Évêque, Grury, Curgey, Juilly, Lucenay-l'Évêque, Bar-le-Régulier, Thoisy-l'Évêque, Villargoix, Conches, Alise, Lucenay-le-Duc, Magny-Lambert, Touillon.

B. 2468. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets ; parchemin.

1467-1469. — Autunois. — Compte de Geoffroy Anthouart, vier d'Autun. — Le bichot de froment est vendu 2 gros ; celui d'avoine 2 blancs, mesure d'Autun ; la livre de cire 10 blancs ; la pinte de vin 2 niquets ; la poule 8 deniers. — Recette des franchises d'Autun, « tant au cloistre « comme dehors et en quelque justice qu'on demeure, hors « de la justice du duc. » Le plus haut doit 15 sous, et les autres en descendant jusqu'à 12 deniers tournois. Il n'y avait et ne devait y avoir qu'un individu payant 15 sous. « Et est assavoir que toutes personnes venant de dehors « pour demeurer en la dicte ville d'Autun, en quelque lieu « que ce soit, sont et demeurent, hommes et femmes, liges « de mon dit seigneur et sont de ceste franchise se ils ne « sont clerc. Et se y en avoit aucuns qui se voulussent dé- « savouer et oster de la franchise, ilz ne le pourront faire « jusqu'après l'an de leur venue, et se ne peuvent demou- « rer fors ou terrain d'icellui à qui ilz se advoucheroient. « Et se il avoit aucuns des hommes de l'évesque ou du cha- « pitre d'Ostun ou d'autres seigneurs, ilz peuvent demeu- « rer en la dicte ville, en quelque lieu qu'il leur plait, et « demeurent hommes de mondit seigneur pour tant qu'ilz « se tiendront en son adveu. Et à présent sont les dictes « franchises de petite valeur, pour ce que communément, « en la dicte ville d'Ostun, ung chacun se fait clerc, affin « de éviter et eulx exempter de la dicte franchise et autres « droitz que mondit seigneur a sur les gens laiz de la dicte « ville. »

B. 2469. (Registre.) – In-folio, 203 feuillets ; parchemin.

1469-1480. — Autunois. — Compte de la gruerie pour douze années, présenté par Guillaume Charvot. — Recette d'avoine, de deniers et de cire, pour divers droits d'usage dans les bois du domaine. — Vente des grains de la recette et pièces de bois. — Recette des deniers des charbonniers *afforestés* dans les bois des Bâtis et de Plenoise, pour faire du charbon pendant six mois. — Recette du produit de la tendue de la Garenne. — Versement à la caisse du receveur général et payement des officiers de la gruerie.

B. 2470. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets ; parchemin.

1470-1471. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun pour le duc de Bourgogne. — Recette de 2 bichots de froment, mesure d'Autun, par le curé de Saint-André d'Autun, sur Martin et Simonot de Saint-Symphorien dudit Autun, ayant cause de feu Thomas Gaignard, qui les doivent chaque année sur les terres dudit Gaignard, assises *ez Orches* de Saint-Raoul d'Autun. — Recette de 3 bichots de froment des religieux du prieuré de Mesvre, qui devaient 16 pains pour leur

garde, lesquels sont transformés en 3 bichots, mesure d'Autun.

B. 2471. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1471. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur en l'Élection d'Autun pour portion de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États de cette province, pour être employés à la défense des pays de Bourgogne, Mâconnais et Charollais. La portion de cette aide, pour l'Élection d'Autun, est de 450 francs. — Répartition faite par les élus Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, et Jean Maire, seigneur de La Bondue, en vertu des lettres des gens du Conseil ducal et de la Chambre des comptes.

B. 2472. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1472. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur particulier au bailliage d'Autun pour l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, pour l'entretien des gens de guerre mis sus en Bourgogne pour la défense et sûreté du pays. — La cote des bailliages d'Autun et Montcenis réunis est de 2,959 francs, « lesquels « il convient lever prestement. »

B. 2473. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1472. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun. — Recette de 14 sous tournois versés par Jean Charbonnier, pour une amende à laquelle il avait été condamné par le vier d'Autun, contre Guillaume Raffin, dont il appela par-devant le bailli, par lequel il fut définitivement condamné. — Recette dans la châtellenie de Plainches.

B. 2474. (Registre.) In-folio, 128 feuillets; parchemin.

1473.— Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour la portion des 60,000 livres estevenans octroyées au duc de Bourgogne par les États de ses duchés et comté de Bourgogne, Charollais, Mâconnais, terres d'outre-Saône, châtellenies de Bar-sur-Seine et Château-Chinon, terres enclavées aux Élections de Mâcon, Châlon, Autun et Langres. — Cette somme devait être levée en six années. — 42,000 livres estevenans valent 46,666 francs 8 gros. — Cette aide fut levée par imposition de 2 sous 3 deniers tournois par livre sur toutes les denrées vendues. — Chaque queue de vin vendue en gros ou en détail produit 4 gros, levés sur le vendeur dans l'intérieur, et chaque queue vendue pour être exportée hors des frontières devait payer 6 gros.

B. 2475. (Cahier.) — In-folio 44 feuillets; parchemin.

1473. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des aides ordinaires dans l'Élection d'Autun, des 12 deniers pour livres de toute denrée vendue, du quatrième des vins vendus en détail, de l'imposition foraine des villes et villages, des amendes et des échutes.

B. 2476. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1473-1474. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun. — Recette de cire : les tenanciers du meix Palisot, en la prévôté de Molay, doivent annuellement au duc, pour la garde, une demi-livre de cire ; mais on ne peut la percevoir, parce qu'on ne sait où est situé ledit meix, ni qui le tient, et personne n'en peut donner connaissance, quelque recherche qu'on ait pu faire. — Enquête sur la situation du meix Palisot.

B. 2477. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1474. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur particulier dans les bailliages d'Autun et de Montcenis, et dans l'Élection d'Autun. Il esf spécialement relatif à l'aide de 60,000 livres estevenans. — Recette de 2 gros sur chaque queue de vin vendu tant en gros qu'en détail. Cet impôt, pour Autun et ses faubourgs, est amodié cette année 180 livres tournois. — Le receveur reçoit un supplément de gages « parce qu'il estoit apparence que cette « aide seroit très-difficile à recouvrer, que les blés et vins « estaient de très-petits revenus, que les gens de guerre et « de trait estoient de très-longtemps sur les champs à la « grant foule du pauvre peuple, tant que à très-grant peine « pouvoit-on rien recouvrer, et aussi à cause de la mor- « talité qui, depuis la dernière recherche des feux, avoit « regné et regnoit encore, et que le receveur ne pouvoit « recouvrer cet impôt qu'en petits blancs, quarts et niquets, « ce qui estoit de très-grande occupation de temps. »

B. 2478. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1475. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur pour les bailliages et pour l'Élection d'Autun, pour la deuxième année de l'aide de 600,000 livres estevenans. — Les habitants de Saint-Martin, de Conches, donnent 16 francs 1 gros 4 niquets; — ceux de Molay, 4 francs 8 gros et 8 niquets ; — ceux de Chassagne, 14 francs et demi.

B. 2479. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1475. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun. — Le boisseau de froment est vendu au marché d'Autun 4 gros, le bichot d'avoine 6 blancs, la pinte de vin 5 deniers tournois, et la geline ou poule 8 deniers. — La rente appelée *plaid général* ne produit plus rien. — Elle consistait en 4 deniers que payait à Autun le *souscripteur*, en mai et en septembre, et par ce moyen il était quitte de tout droit de vente. « L'on n'use « plus dudit *plaid général* et serait le dommaige de mon- « dit seigneur d'en plus user. Ainsi nulz ne se met plus « en escript pour en user. »

B. 2480. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1476. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, des Élections, terres enclavées en l'Élection d'Autun pour la levée de la partie afférente de l'aide ordonnée par les États de Bourgogne, pour les frais de l'ambassade qu'ils ont envoyée au roi Louis XI pour le fait de l'obéissance du pays, et faire des remontrances, adresser des requêtes, faire confirmer les priviléges de la Bourgogne, et aussi pour le remboursement de l'emprunt fait pour les dons offerts aux commissaires du Roi entrés en Bourgogne pour en recevoir la soumission; enfin, pour réparer les maux que leurs nombreuses troupes ont pu faire dans la province. — Rémission du quart de cet impôt, attendu que le Roi, pour décharger ses sujets, avait dit qu'on « n'allait point « tant de gens en ambassade. »

B. 2481. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1476. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun pour le Roi. — Les *seurres* donnent la rente des souliers : il y en eut cette année 57 paires, dont 9 sont données à Hugues de Clugny, capitaine du château de Riveau d'Autun, au moyen de quoi il est tenu de garder dans le château les prisonniers du Roi, et de recueillir les blés dus au domaine à cause de ce château, lesquels, cette année, montent à 93 bichots de seigle, mesure de Saint-Louis. — L'exécuteur Boutepain est récompensé pour avoir mis à mort Philibert Vigoureux, condamné pour ses démérites, et avoir battu par les carrefours d'Autun le voleur Jean-Henri de Salins.—Frais d'une roue à quatre potences pour l'exécution de Philibert Vigoureux.

B. 2482. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1476-1477. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur des aides dans l'Élection d'Autun, que le duc Charles de Bourgogne avait unies à la recette ordinaire, tant pour les 12 deniers des denrées vendues que pour le quatrième des boissons vendues en détail. — L'un des élus, en cette Élection, est maître Liénard Conroy, licencié en lois; il va d'Autun à Marcigny-lez-Nonnains et au Bois-Sainte-Marie pour procéder à l'adjudication de la gabelle qui avait cours dans ces paroisses et aux environs.

B. 2483. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1477-1478. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur du Roi pour la vierie d'Autun. — Les habitants de Vianges donnent 7 septiers d'avoine pour leur sauvement ou garde; ceux de Vergoncey, Moloy, Noiron, La Maisserolle, Tailly, donnent ensemble 92 bichots. — Les frais de ceux d'Autun et des environs, qui accompagnaient le vier à cheval à la foire de Saint-Symphorien, sont supprimés, parce que le guet n'a pas eu lieu depuis 1472.

B. 2484. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets; parchemin.

1478-1479. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, pour la recette de 300 livres levées sur les habitants de l'Élection d'Autun, destinées aux frais nécessaires à la conduite de l'artillerie du Roi en Bourgogne. — Les habitants de Marcigny-lez-Nonnains donnent 30 livres tournois; ceux de Mâlain, 4 livres. — Recette ordinaire des 12 deniers et du quatrième des vins dans ladite Élection.

B. 2485. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1479-1480. — Autunois. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de la vierie d'Autun pour le Roi. — Recette de 33 francs 4 gros, versés par Guiot Legoux, amodiateur, comme plus offrant, du profit des menues amendes et exploits de justice advenues au siége de la Cour de la vierie. — Le vier était noble Louis Berthelon, d'Autun; Guillaume d'Angoste, clerc et scribe de la vierie. — Remise faite au fermier des menues ventes et péages sur le prix de son bail, en considération de la perte qu'il avait éprouvée dans sa recette à l'occasion des guerres et du passage continuel des troupes.

B. 2486. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1480-1482. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, fils de Guillaume, pour la gruerie de l'Autunois.— Les gens des comptes ayant appris que le gruyer et sa compagnie faisaient, pendant leurs assises, des frais qui *n'étaient pas raisonnables*, et qu'ils avaient coutume de les couvrir par le produit de la justice qu'on ne portait pas dans les

comptes, ordonnent qu'à l'avenir il n'en sera plus ainsi, que la recette des amendes et des compositions sera consignée dans les comptes, ainsi que les frais de la tenue des jours du gruyer. — Guillaume de Villers seigneur d'Ygornay, donne au receveur 50 francs pour 400 pieds de *bois à maissonner*, à lui délivrés par les officiers de la gruerie. — Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, en achète 300 autres pour bâtir la halle de Monestoy à raison de 6 blancs le pied.

B. 2487. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets; parchemin.

1480-1499. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, d'Autun, pour la recette des aides ordinaires dans l'Élection d'Autun, comprenant l'imposition des 12 deniers par livre sur toutes les denrées vendues et le quatrième des vins vendus en détail, ainsi que l'imposition foraine, lesquelles ont été données à ferme par maître Liénard Conroy, conseiller du Roi, l'un des élus de cette Élection, à diverses personnes. L'imposition de toute *fereories, bapteries, foing*, paille, hôtellerie, bois ouvré et non ouvré, vendus ou échangés au Bois-Sainte-Marie, est adjugée pour 12 sous tournois. — Maître Jean Charvot, licencié en lois, conseiller du Roi, un des élus de l'Élection d'Autun.

B. 2488. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1481. — Autunois. — Compte de noble Louis Berthelon, seigneur de Rathier, conseiller, maître d'hôtel du Roi, nouvellement institué en l'office de vier d'Autun. — En marge on lit : « Il n'appert point des lettres, ne de la copie « d'icelles, ne qu'il ayt fait le serment, ne baillé caution, « ainsi qu'en tel cas est accoutumé faire. » — Et plus bas : « Passe, attendu qu'il est hors d'office. » — *Despens de souliers* : on en donne sur la recette 10 paires au maître de la maladière d'Autun, 9 paires à Jean de Clugny, 9 au capitaine de Riveau.

B. 2489. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1482-1483. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur de la vierie d'Autun. — Frais de l'exécution de Philippe Bonde, prisonnier du Roi, lequel fut, par le lieutenant du vier d'Autun, condamné pour ses démérites à être pendu, étranglé et mis au dernier supplice. — Recette des revenus de la châtellenie de Mazerolles, de celles de Chêne-Robin, du Cellier-Rouge et des Planches.

B. 2490. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin

1483-1484. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, commis par les élus pour la perception de l'aide accordée par les États de Bourgogne pour l'abolition de charges imposées par Louis XI sans le consentement des États, pour subvenir au logement des gens de guerre et encore pour les frais de l'ambassade qui fut envoyée au Roi pour lui faire des remontrances, pour payer les députés envoyés aux États Généraux de Tours en janvier 1483 et 1484.

B. 2491. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets; parchemin.

1483-1498. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur du bailliage d'Autun et de la gruerie. — État comparatif des diverses mesures en usage à Autun, à Montcenis, à Couches. — Rappel d'une injonction faite par la Chambre des Comptes au receveur de porter en compte la recette des amendes des assises du gruyer, qui étaient autrefois totalement employées par lui et sans contrôle aux frais de la tenue des jours. — Noble Simon des Loges, seigneur dudit lieu, gruyer de Bourgogne pour les bailliages de Châlon, d'Autun, et du Charolais, reçoit 100 livres tournois de gages ; — le maître forestier, garde des eaux et forêts pour les bailliages d'Autun et de Montcenis, a 100 sous.

B. 2492. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1484. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour la recette de 1,600 francs imposés dans l'Élection, pour le joyeux avénement de Charles VIII à la couronne, faisant partie des 30,000 francs octroyés par les États de Bourgogne pour ce joyeux avénement, les frais du sacre, l'entrée du Roi à Paris ; — pour la recette de 124 livres imposées sur les habitants de l'Élection d'Autun, pour leur portion de 2,000 livres qui restaient à payer d'une aide de 40,000 ; — pour la recette de 2,000 francs imposés sur les habitants des bailliages d'Autun et de Montcenis, somme que devaient payer le vicomté d'Auxonne, les terres d'outre-Saône et le ressort de Saint-Laurent, dans les aides de 30,000 francs et de 10,000 francs octroyés au Roi.

B. 2493. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1487. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États du duché de Bourgogne, du comté de Charolais, du Mâconnais, de l'Auxerrois, des châtellenies de Bar-sur-Seine et des terres royaux enclavées au duché dans les Élections de Langres, Autun, Châlon et Mâcon. — Cet impôt avait pour but de subvenir aux frais que le Roi avait été obligé de faire pour la guerre dans le duché de Guyenne, en Bretagne et sur les frontières de la Picardie, et pour

récompenser plusieurs grands et notables personnages de grandes *curialitez* qu'ils avaient prises dans l'intérêt de la province de Bourgogne.

B. 2494. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1487. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur de 1,735 francs imposés sur les terres royaux enclavées en l'Élection d'Autun, et faisant partie des 40,000 votés par les États. — Les habitants d'Autun, en royauté, donnent 27 francs; ceux de Lucenay-l'Évêque, 120. — Cet impôt est payé par toute sorte de gens, excepté gens d'Église, nobles d'armes vivant noblement et suivant les armes et les officiers domestiques de l'hôtel du Roi, inscrits sur « ses écroz. »

B. 2495. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1489. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour la recette en l'Élection de portion des 42,000 francs octroyés pour une fois par les États au Roi et à la Reine, à savoir : 36,000 francs pour aider le Roi « à défendre le royaume, « à conserver la paix et la justice, à préserver son peuple « des guerres, pilleries et oppressions que plusieurs de « ses rebelles et désobéissants subjetz et autres ennemis de « la chose publique lui avaient suscitées ; — à la Royne « (Marguerite d'Autriche) 6,000 francs, pour lui aider à « avoir de la vaisselle, bagues, tapisseries, et autres choses « convenables. »

B. 2496. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1489. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur dans le bailliage de portion de l'aide de 42,000 francs octroyés au Roi. — La cote de la ville et des faubourgs d'Autun est de 126 francs ; — celle des habitants de Saint-André, *hors la cité*, est de 7 francs ; — celle des habitants de Notre-Dame d'Autun, hors la cité, est de 13 francs ; — celle des habitants de Saint-Jean-le-Grand, hors la cité, de 27 francs ; — celle des habitants de Saint-Léger de Couhart, de 5 ; — celle de Saint-Jean de La Crote, hors la cité, de 6 ; — celle de Saint-Pierre de l'Estrier, de 20 francs. — Révérend père en Dieu, maître Jean Rolin, abbé de Saint-Martin d'Autun, est élu de l'église pour l'aide de cette année ; il a 200 francs de gages. — Rôle des rémissions d'impôts au profit d'un grand nombre de paroisses de l'Autunois.

B. 2497. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets ; parchemin.

1493. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur pour le bailliage et l'Élection d'Autun de portion de l'aide de 30,000 francs, octroyés et accordés au Roi pour une fois, pour subvenir aux frais qu'il avait fallu faire à cause de la descente des Anglais, qui avaient mis le siége devant Boulogne, et encore pour réparer les places d'Artois et de Picardie, afin de résister au roi des Romains qui attaquait la Champagne et la Bourgogne.

B. 2498. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets ; parchemin.

1494. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur, dans l'Élection, de la somme de 1,866 francs, imposés sur les enclaves royaux pour leur part des 35,000 francs accordés pour une fois au Roi par les États de Bourgogne, pour l'aider à remettre en ses mains *son* royaume de Naples, *à lui appartenant de bon et juste tiltre :* — de plus « pour « recouvrer la Terre-Sainte et autres grandes terres qui « avaient été surprises par les infidèles, lesquels, puis peu « de jours en ça, ont fait de grandes desbrousses et des- « confitures sur les chrétiens, » et encore pour diverses choses déclarées dans les lettres patentes.

B. 2499. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets ; parchemin.

1495. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur du bailliage et de l'Élection d'Autun pour l'aide de 35,000 francs accordés au Roi pour une fois, pour l'aider dans les grandes affaires qu'il a eues après la conquête de son royaume de Sicile, de la part de « ses hargneux et mal « vueillans ennemis, lesquels s'estoient émuz en intention « principalement de empêcher son retour. »

B. 2500. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets ; parchemin.

1495. — Autunois. — Compte de Philibert Maignien, citoyen d'Autun, notaire royal, commis à la recette de la vierie de cette ville, naguère réunie au domaine du Roi, « estant ès mains lais dudit Autun, » en remplacement de Huguenin Marchaudot. — Lettres de commission données par la Chambre des Comptes de Dijon. — Jean Blanet, gouverneur de la vierie, reçoit 10 livres pour faire la *soupe* du guet de Saint-Ladre. — Frais faits par le receveur pour la *tuition et défense de la vierie* présentement réunie au domaine du Roi, malgré les officiers des ville et cité d'Autun. — Frais d'exécution d'un mandement contre Huguenin Marchaudot, Robert Brûlé et son fils, qui ne voulaient pas rendre les papiers de la vierie. — Frais de voyage d'un lieutenant du prévôt des maréchaux, envoyé à Autun, par la Chambre des Comptes de Dijon, pour mettre à exécution la sentence du maréchal de France touchant la vierie. — Frais pour copie d'une requête des habitants séculiers

d'Autun, à l'encontre de Jean Richard, procureur, et François Machin, greffier de la vierie pour le Roi; — pour l'exécution de certaines lettres patentes du Roi, portant contrainte contre les *judiz viez*, receveur et greffier de la vierie pour les habitants lais d'Autun; — pour une information contre Huguenin Marchaudot, sur la recette de la vierie qu'il avait voulu faire malgré l'ordonnance de la réunion. — Achat d'un évangile pour l'auditoire de la vierie, « mis « en bois et armoyé des armes du Roi, et pour l'acquisition « d'un papier pour enregistrer les causes de la vierie, « attendu qu'on n'avait pu recouvrer le registre ancien tenu « par le greffier de cette juridiction pour les habitants lais « d'Autun, tenant icelle vierie en leurs mains. » — Maître Pierre Boutepain, exécuteur de la haute justice, reçoit un franc pour avoir battu de verges et fustigé par la ville d'Autun un faux monnayeur.

B. 2501. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1497. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot. — Recette, dans les bailliages et les enclaves royaux de l'Élection d'Autun, de partie de 33,000 francs accordés au Roi par les États de Bourgogne « pour la défense du royaulme, « la répulsion de ses ennemis, le soulagement de son « peuple, selon le singulier désir qu'il a, et le mettre à « repoz; — pour obvier à continuelles charges sur lui, « il a différé et laissé à Dieu la vengeance de plusieurs « injures et desplaisirs, lesquels il eut facilement revenchiez, s'il y eut voulu employer partie seulement de « ses bons et loyaulx subjets, y offrant corps et biens. »

B. 2502. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1499. — Autunois. — Compte de Philippe Legouz, receveur des bailliages d'Autun et de Montcenis, commis par les élus de Bourgogne à la recette de partie de l'aide de 40,000 francs octroyés à Louis XII par les États, pour acquitter les charges du dernier Roi et contribuer aux frais du sacre et du couronnement de son successeur, des dons qu'il a faits, des ambassades qu'il a envoyées, des poursuites pour obtenir la paix et des alliances, enfin pour repousser le roi des Romains et ses adhérents entrés par hostilité en Bourgogne et en Champagne. — Cette aide avait encore pour but de défrayer l'ambassade de la province à son nouveau seigneur.

B. 2503. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1499-1506. — Autunois. — Compte de noble Legoux (Philippe), receveur du bailliage et des aides ordinaires, de l'impôt des 12 deniers par livre sur les denrées vendues et le quatrième des vins. — Jean Saunier, chanoine d'Autun, abbé de Cernon, conseiller au Parlement de Bourgogne, élu de l'Élection d'Autun. — Guillaume Blanchereau, écuyer, autre élu. — Énumération des divers menus métiers du Bois-Sainte-Marie et Marcigny-lez-Nonnains, ainsi que des villages circonvoisins, qui payent les droits du deuxième et de ce quart, dont la recette avait été donnée à ferme à Philibert Valon, de Monchanin, pour 184 francs.

B. 2504. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets; parchemin.

1499-1506. — Autunois. — Compte de Philippe Legoux, pour la gruerie du bailliage d'Autun pendant dix ans. — « Recette nulle au moulin de l'Étang de La Toison, qui « est ruiné et que personne ne veut prendre à ferme, car « il n'y a que la place qui est peu de chose. Il n'est pas en « lieu où il puisse profiter, parce que bien souvent l'eau « manque et le lieu est fort ruineux. Ce moulin, par cy« devant, a été mis en vente par cri public, mais on ne « trouve personne qui voulsit mettre à aucun prix, comme « il appert par la certification du bailli d'Autun et de son « lieutenant, en 1497. »

B. 2505. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets; parchemin.

1501-1506. — Autunois. — Compte de Philippe Legoux, receveur ordinaire du bailliage d'Autun. — Recette de 300 livres tournois versées par la ville d'Autun, à laquelle le Roi a abandonné tous les droits, profits et honneurs de la vierie, à condition qu'elle donnerait au trésor cette somme en deux termes. — Rente de 160 livres, dues par le duc de Bourbon au Roi, à titre d'héritage perpétuel, à cause du châtel de Montcenis, mais dont le Roi a fait don à ce duc et à sa femme pour dix années consécutives. — Recette de 10 livres versées par deux serviteurs des « enfants des sots, » pour un défaut dans une assise à laquelle ils avaient été cités par le procureur du Roi.

B. 2506. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1502. — Autunois. — Compte de Philippe Legoux, pour la recette de 4,481 francs imposés sur les habitants des villes et villages du bailliage d'Autun et de celui de Montcenis, pour leur part des 34,000 francs octroyés au Roi, « pour l'aider à la conduicte de ses haulx et grans « affaires qu'il a eu à supporter, non-seulement pour don« ner ordre au régime et entretennement de son peuple et

« de ses subjectz, et iceux faire vivre en bonne paix et « justice, ainsi que très-singulièrement et plus que chose « mortelle il a désiré et désire, et aussi pour aquérir paix, « amour et concorde avec les roys, princes et seigneurs, « ses voisins et estrangiers de son royaulme, et encore « pour avoir réduit et mis en ses mains et obéissance la « plupart des portions que le Roy d'Espaigne avait usur- « pées sur luy en son royaulme de Cécile. »

B. 2507. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1503. — Autunois. — Compte de Philippe Legoux, pour la recette de 1,789 francs imposés sur l'Élection d'Autun, pour sa part des 34,000 francs octroyés au Roi. — Les habitants d'Ornez et d'Autun, en *réaulté*, payent ensemble 10 francs, et ceux de Lucenay-l'Évêque 101 francs. — Le greffier de l'Élection est récompensé pour la peine qu'il a eue « à faire les inquisitions de la faculté des habi- « tants d'Autun faisant partie de l'Élection, lesquels, pour « la pluspart, sont pauvres et misérables. »

B. 2508. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets; parchemin.

1506-1511. — Autunois. — Compte de noble Jean Charvot, receveur ordinaire et extraordinaire des bailliages d'Autun et Montcenis, par résignation de Philippe Legoux, et en vertu de lettres patentes du Roi, « du profit de la « vierie d'Autun que le Roi, par ses lettres patentes de 1484, « a donné à perpétuité aux corps et communauté de la « ville d'Autun, avec la justice de ladite vierie, pour la « tenir et la faire exercer à condition qu'ils donneront « annuellement au Roi 300 livres, » et sous diverses autres charges exprimées dans les lettres patentes.

B. 2509. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets; parchemin.

1506-1508. — Autunois. — Compte de noble Jean Charvot, receveur du bailliage et de la gruerie d'Autun.— Les habitants de Charbonnière et Chailly, pour leur usage dans les bois des Bâtis, de Plenoise et Pierre-Luzière, donnent 7 bichots d'avoine, mesure de Couches, au lieu de 30 qu'ils devaient, non compris 30 gélines et le charroi de huit queues de vin de Beaune. Cette commission a été faite parce que ces villages, formant autrefois 30 ou 40 feux, par suite de guerre et mortalité sont venus presque à néant. — Les habitants de Couhart et de Corbigny donnent 46 sous 3 deniers tournois pour leur usage dans les mêmes bois.

B. 2510. (Registre.) — In folio, 168 feuillets; parchemin.

1506-1520. — Autunois. — Compte de noble Jean Charvot, receveur du bailliage d'Autun et des aides ordinaires en l'Élection, tant pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées et les vins vendus en gros, que pour le quatrième de toutes les boissons vendues en détail, l'imposition foraine, les amendes et les échutes. — L'imposition des 12 deniers donnée à ferme au plus offrant dans les paroisses de Mont-sous-Saint-Christophe-en-Montagne, Tardes et Saint-Mamet, adjugée pour 5 sous ; — celle du quart des vins vendus en détail ne peut s'effectuer, personne ne veut en donner un sou.

B. 2511. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1506. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la perception, dans le bailliage d'Autun, de partie des 30,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, « entre les singuliers bénéfices que l'on puisse avoir, « pour faire floury royaulmes, pays et seigneuries, le bien « de la paix est le principal, et, à ceste cause, le Roi « (Louis XII), nostre sire, a toujours, à son pouvoir, « désiré et pourchassé ladite paix et mêmement depuis « le relèvement de sa grande et grave maladie où il a « esté détenu l'année précédente, laquelle il a pleu à « Dieu, nostre créateur, le faire venir à convalescence, il « a plus soigneusement veillé et voulu travailler et faire « toute chose qu'il a peu savoir et penser être pertinent et « convenable, pour parvenir à la paix et mettre en sûreté « son royaulme et ses bons et loyaulx subjectz, comme la « chose que plus il désire. » — Cote d'Autun et de ses faubourgs, 353 francs.

B. 2512. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1508-1511. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la perception de partie des 32,000 francs octroyés au Roi pour « l'aider à supporter les grosses dépenses qu'il a « faites l'année dernière, pour soumettre sa grosse ville de « Gennes qui s'étoit distraite de son obéissance ; pour ré- « sister aux entreprises que ses ennemis s'efforçoient de « faire en ses païs de là les monts, et pour rejeter la guerre « hors de son royaulme; pour l'entretenement d'une grosse « armée qu'il lui a convenu entretenir de là les monts, où « il a demeuré l'espace d'un an, et encore pour avoir traicté « de la paix entre l'Empereur, madame Marguerite, douai- « rière de Savoie, mons l'Archiduc. » — Les habitants d'Autun, cité et faubourgs, payent 471 francs ; ceux de Saint-André, hors la cité, ensemble 7 francs. — Perception de partie de 40,000 francs octroyés au Roi.

B. 2513. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets; parchemin

1511-1520. — Autunois. — Compte de Jean Charvot,

receveur du bailliage d'Autun. — Recette de 180 livres tournois à titre de rente due annuellement au Roi par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne sur le péage de Moulins, ladite rente étant *fief* du roi de France, à cause de son château de Montcenis, et le Roi luy en ayant fait don pour dix nouvelles années. — 70 livres, montant de la ferme des revenus de la châtellenie de Couches, qui avait été adjugée à Jean Niquevert comme au plus offrant. — Noble et puissant seigneur, François Rolin, seigneur de Beauchamp, chambellan du Roi, son bailli d'Autun; — Barthelemy Chassenyeulx, licencié en tous droits, avocat du Roi au bailliage.

B. 2514. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1514. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, de la perception de portion de l'aide de 14,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, « pour les affaires que « le feu Roi (Louis XII) a eues pour l'entretien des grosses « armées qu'il a fallu soudoyer pour résister aux ennemis « qui voulaient entrer dans le royaume, voir aux Suisses, « qui vinrent en grand nombre en Bourgogne et mirent le « siége devant Dijon. A quoi, moyennant l'aide de Dieu et « la bonne provision qu'il y fut donnée, a esté résisté en « façon que les choses sont demeurées en leur entier, avec « ce, le feu roi Loys fit fortifier et réparer les villes dudit « pays, en sorte qu'elles sont en bonne défense contre « lesdits ennemis. » — Frais de l'ambassade envoyée au neveu du Roi (François Ier), pour lui faire obéissance à cause de son joyeux avénement.

B. 2515. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1520. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur de l'Autunois, de la perception de l'aide ordinaire, des 12 deniers et du quart des vins vendus en détail, soit dans l'Élection, soit dans le bailliage, et aussi pour la guerre étant en ce pays. — Un sergent payé pour publier par le bailliage l'ordre à tous les villages d'amener à Dijon les vivres qui leur seront fixés. — Autre sergent payé pour publier des lettres du Roi, qui ordonnait à tous les hommes d'armes et aux archers de ses ordonnances de rentrer immédiatement dans leurs garnisons; — un autre pour porter l'ordre de faire l'inventaire des grains, des vins, du lard et des autres vivres qui étaient à Autun, à Montcenis, à Semur-en-Brionnais, et défendre, sous peine de confiscation, d'en rien emporter; — autre, pour publier le ban et l'arrière-ban qui devait être passé en revue à Montcenis; — autre, pour porter au gouverneur une information sur les dégâts faits dans l'Autunois par les gens de pied; — autre, pour publier, dans le bailliage, l'ordre de ne point blasphémer le nom de Dieu; — autre, pour ordonner aux gentilshommes de chasser du pays plusieurs aventuriers qui vivaient sur le peuple, *faisant maulx infinis.*

B. 2516. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1521. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur dans l'Autunois pour la perception de ce qui le concerne dans l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne « pour obvier aux entreprises de ses « ennemis, faisant grandes oppressions au peuple, et plus « encore ilz eussent fait, n'eust esté la bonne diligence et « résistance, averty qu'il fust qu'ilz se proposoient recom- « mencer la guerre l'année suivante, ses bonnes villes de « Paris et de Rouen luy estant venu en aide. » Et aussi pour la perception de 10,000 francs pour réparer les places fortes de Bourgogne; enfin, de la recette d'une portion de l'aide de 50,000 francs, pour le maintien de la paix que quelques-uns voulaient rompre, ce qui a obligé le Roi « à dresser une grosse armée garnie d'un grand nombre « de gens des ordonnances et de pied, et d'une grosse « bande d'artillerie; » — et encore en considération de l'entrevue qui avait eu lieu, l'année dernière, à Ardre, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, « pour plus « grande sûreté de leurs traictés de paix et d'alliance, « pour la bonne amitié et alliance entre lui et les seigneurs « des cantons des Ligues. »

B. 2517. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1521. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, de la recette ordinaire et extraordinaire du bailliage et de l'Élection, de la gruerie, des 12 deniers par livre des denrées et le quatrième des vins vendus en détail. — Recette de 155 livres tournois, montant de la ferme des 12 deniers dans la châtellenie de Bois-Sainte-Marie. — Maître Arthus de Chassigneux, prêtre d'Autun, élu de l'Élection pour les gens d'Église. — Élu du Roi pour la noblesse : Guillaume Boucherau, de Bourbon-Lancy.

B. 2518. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1522. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur général. — La châtellenie de Couches amodiée 100 livres. — Les clergies des bailliages d'Autun et de Montcenis, la vierie et la chancellerie d'Autun, affermées 1,240 livres tournois, pour l'espace de trois années. — Le tabellionage d'Autun donné à bail pour deux ans, à raison de 80 livres chaque année; celui d'Arnay-le-Duc, pour deux ans, à raison de 70 livres l'un. — Le tabellionage de Tou-

lon, Bourbon-Lancy, Auxy et Semur-en-Brionnais ne produit rien, parce que le Roi en a fait don à maître Pierre de Villers, sa vie durant. — Information faite à La Nocle sur des voies de fait à main armée contre messire Guy de Salins, chevalier, seigneur de La Nocle, conseiller au Parlement de Bourgogne, — Un trompette payé pour aller publier le ban et l'arrière-ban à Montcenis, Auxy, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lancy, Toulon. — Les nobles du bailliage restent dans leurs maisons prêts à aller vers le Roi. — Information contre des habitants d'Arthey, Ygrande, Marigny, Aurilly et autres, qui deux fois s'étaient assemblés jusqu'au nombre de 1,500 hommes pour assaillir Semur-en-Brionnais, dans le dessein de délivrer des prisonniers.

B. 2519. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1522. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la perception de portion de l'aide de 20,856 livres tournois octroyés par les États de Bourgogne, pour « la tuition « du royaulme envers l'esleu empereur et le roy d'Angle- « terre, qui s'efforçaient contre toute raison d'attaquer la « France ; » et encore pour les frais des ambassadeurs des États de Bourgogne, envoyés au Roi pour en obtenir l'abolition de l'écu par queue de vin qui sortait du pays. — Recette des revenus ordinaires, la vierie comprise.

B. 2520. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1523-1524. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur du bailliage et de la gruerie. — Recommandation d'inscrire en recette les deniers perçus aux Jours du gruyer, et exposition comparée des diverses mesures du bailliage. —Frais d'un déchargeoir en pierres dures pour le moyen-étang de La Toison. — Un boucher d'Autun achète du domaine 900 carpes, à raison de 7 livres 10 sous le cent.

B. 2521. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1524. — Autunois. — Compte de Jean Charvot pour portion de l'aide de 50,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne pour la défense du royaume, « combien « que le Roy, pour quelque résistance qu'il ait faite contre « ses ennemis, ne pour juste devoir en quoy il se soit mis « pour obtenir la paix, iceulx ennemis n'y ont volu en- « tendre, par quoy est encore de besoing soutenir la guerre, « laquelle ne se peut conduire sans grands frais inesti- « mables, etc. » — Les États votent encore 10,000 livres pour le gouverneur, M. de La Trémouille, et 2,000 pour offrir à madame la gouvernante, sa femme.

B. 2522. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1524-1526. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la recette ordinaire de l'imposition des 12 deniers et du huitième des vins. — Cette double imposition, dans la châtellenie de Bois-Sainte-Marie, dans l'Élection d'Autun, mise en adjudication par Guillaume Boucherau et Arthus Chasseneux, élus de cette Election, adjugée à Benoît Naturel, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, pendant six ans, pour 810 livres tournois, c'est-à-dire à raison de 135 livres chaque année. — Dans cette adjudication était comprise l'imposition de *l'aune* des draps, toiles et *mantifs*, celle des bêtes à quatre pieds, celle des boucheries, des graisses et des cuirs, celle des blés, des grains, des tourtes et de la paneterie, celle des *seureries* (sutores), des cuirs tannés, celle de la foraine des villes et paroisses de la châtellenie de Bois-Sainte-Marie, Saint-Paul, Châteauneuf et Chevigny-en-Brionnais, et celle des vins vendus en gros et en détail.

B. 2523. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1527. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur de l'aide de 50,000 francs octroyés pour la portion qui formait la cote des terres royaux dans l'Élection d'Autun ; ce don gratuit octroyé pour aider le Roi (François I[er]) à résister à ses ennemis, envoyer un grand renfort de gens de pied et de cheval de l'autre côté des monts, jusqu'au nombre de 30,000, pour les réunir aux forces de Venise et des autres alliés du Roi, afin de repousser et de rompre les ennemis, et aussi de sauver notre Saint-Père le Pape, qu'on dit « avoir esté prins par l'esleu empereur » avec quelques cardinaux. — Dans le vote des États étaient encore compris 10,000 livres pour acheter de l'artillerie, destinée aux villes de Bourgogne, et 12,000 livres pour monseigneur l'amiral, gouverneur pour le Roi dans cette province.

B. 2524. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets ; parchemin.

1527-1528. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la perception des revenus ordinaires et des deniers provenant de la gruerie de l'Autunois. — Sont attachés à ce compte deux récépissés des gages des élus du Roi, Henri de Circy et Guyot Peynier, seigneur de Cropelle, avec les lettres des élus, par lesquelles ils publient la mise à ferme des impositions de l'Élection, et une ordonnance de ces élus au receveur, pour qu'il ait à payer sur sa caisse 60 sous à Jacques Humbert, clerc, qui était allé dans les villes de l'Élection afficher les lettres des élus.

B. 2525. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1528. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la recette de 1,200 livres tournois, faisant la quote-part de l'Élection d'Autun, dans l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, « par manière de don et « octroi gratuit, en faveur des grans et urgens affaires « qu'il avait à supporter, et même pour recouvrer messei- « gneurs les Enfants, le Dauphin de Viennois et le duc « d'Orléans, estans alors es païs d'Espaigne es-mains de « l'esleu empereur, tant pour hostaige que pour la rançon « dudit seigneur, dont le prix a été estimé deux millions « d'escus, laquelle rançon, à la grosse assemblée que le « dit seigneur avoit fait faire en la Cour de Parlement à « Paris, où estoient messieurs les princes et seigneurs de « son sang, cardinaux et grand nombre d'archevesques, « évesques et prélats de son royaulme, les présidents de « ses cours souveraines, prévôt des marchans, eschevins « de la cité de Paris et autres grans personnages; il fut « confessé par toute ladite assemblée que tous les subjectz « dudit seigneur y devoient contribuer; à raison de quoy « lui en furent faites plusieurs offres, mesmement de la « part de messieurs de l'Église, une bonne grosse somme « pour, avec celle de ses subjectz, délivrer les Enfants et « acquitter la rançon ; — et encore pour luy ayder à faire « la guerre en Italye, pour la rejeter hors de son royaulme, « et pour entretenir ses alliés et confédérés, rois, princes, « communaultés, seigneurs et potestats, qui se exposoient « à la ditte guerre. »

B. 2526. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1529. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur ordinaire et extraordinaire du bailliage d'Autun et de Montcenis, des aides de la gruerie et de la châtellenie de La Toison. — Recette de 300 livres que donne la communauté d'Autun à laquelle le Roi avait cédé la vierie; — amendes adjugées au bailliage : Jean Perreaul paye 20 sous pour un défaut par lui fait à ce bailliage à la requête du procureur du Roi. — Recette de 6 livres, montant de la ferme de la châtellenie de Couches. — Noble Hugues de Loges, seigneur de La Boulaie, conseiller et chambellan du Roi, reçoit les gages de bailli d'Autun, — et Barthelemy Chasseneux, ceux d'avocat du Roi au même bailliage. — Sergent rétribué pour porter d'Autun à Dijon, au gouverneur de Bourgogne, des lettres du Roi, dans lesquelles il lui mande d'assembler les États du bailliage pour ratifier les traités de paix faits avec l'Empereur, à Madrid et à Cambray. — Somme accordée par le bailli au recteur de l'hospice de Saint-Esprit d'Autun, pour avoir recueilli et nourri dix-huit petits enfants, âgés de moins de deux ans, trouvés dans les rues d'Autun et lieux *foraches*, abandonnés par leurs parents, « sans celà, ilz auroient esté dévorés par « les chiens acharnez aux corps humains qui estoient « étendus morz par la ville d'Autun et *suburbes*, durant « la grant mortalité régnant dernièrement à Autun.»

B. 2527. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets; parchemin.

1530-1534. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, receveur général. — Saint-Ladre d'Autun reçoit 20 livres pour l'anniversaire du duc Robert ; — le couvent de Saint-Andoche, 50 sous pour celui du duc Hugues. — Information sur ce que les gens de guerre logés à Autun, sous la charge du maréchal d'Aubigny, tenaient les champs, y envoyant leurs serviteurs et chevaux, pillant et mangeant *les bonnes gens*. — Frais faits pour mener à Saint-Gervais, près Autun, un coupable de ce village pour y être fustigé. — Information faite contre messire Claude de Saint-Maur, chevalier, comte de Joigny, pour des voies de fait par lui commises chez Jean Billaud de Marnay, son serviteur.

B. 2528. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1531-1532. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la partie de sa recette relative à la gruerie d'Autun. — Recette faite sur les habitants d'Autun qui veulent avoir leur usage dans les bois de Bougie. — Chaque habitant qui voulait en jouir devait donner, s'ils avaient des voitures, trois deniers parisis par cheval, et un denier seulement s'ils faisaient le transport sans bêtes de somme. — Il y eut cette année cinq habitants qui profitèrent de ce droit, dont un seul ayant cheval, de sorte que la recette du domaine royal fut, pour ce chapitre, d'un sou 6 deniers parisis, le gros compté pour 15 deniers.

B. 2529. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets; parchemin.

1534-1540. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour les recettes et dépenses diverses de l'Autunois. — Louis de Loges, seigneur de Charettes, bailli d'Autun en remplacement de Simon de Loges, fils de Hugues, naguère bailli d'Autun. — Jean Bernon, exécuteur de la haute justice, reçoit 40 sous pour fustiger un homme jusqu'au sang, aux quatre coins de la ville d'Autun, et pour murer au château de Riveau une fenêtre qui donnait sur les champs. — Il fouette un homme de Melin-sur-Couches chez qui avait été trouvée une grande quantité de monnaies appelées *doubles fouettez*. — Par ordre du lieutenant géné-

ral au bailliage ces pièces furent cisaillées et données aux Frères-Mineurs de Beuvray, pour les aider à bâtir leur clocher. — Frais pour maintenir la juridiction du Roi que les habitants de Bourbon-Lancy voulaient éteindre. — Expédition de 20 hommes chargés d'aller traquer et saisir une bande de brigands armés qui désolaient les environs de l'Étang, Mèvre et la Chapelle-sous-Uchon, et arrêter ceux qui les cachaient. — Publication du ban et de l'arrière-ban. — Réparations importantes faites au château de Riveau, qui servait de prison pour la justice royale.

B. 2530. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets; parchemin.

1537. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la gruerie, faisant partie de sa recette. — Les habitants de La Gorge et Masures, qui furent hommes de messire Jean de Baissey, puis de M. de Beauchamp, héritiers de feu messire Nicolas Rolin, jadis chancelier de Bourgogne, et de messire Onceaux Peaudoie, donnent trois bichots d'avoine pour le droit de mener leurs porcs dans les bois des Bâtis de Plenoise et de Pierre-Luzières.

B. 2531. (Registre.) — In folio, 195 feuillets; parchemin.

1540-1545. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour les recettes et dépenses générales de l'Autunois. — Maître Nicole Monthelon, docteur ès droit, reçoit les gages de lieutenant général au bailliage d'Autun, et Jean de Saintonge, ceux d'avocat du Roi. — Ajournement fait par le procureur du Roi au seigneur de Maron et à trois de ses serviteurs pour le crime de *rapt*. — Frais pour amener de Bourbon-Lancy à Autun maître Nicolas Charbonnier, pour lui faire son procès comme *hérétique*. — Information d'une invasion à main armée au châtel de Chazeul par Hugues de Rabutin, seigneur d'Epiry, et ses complices. — Procès pour crime d'hérésie. — Publication du ban et de l'arrière-ban. — Torches de cire portées par de notables personnages à la procession générale à Autun, « à l'occasion de l'inconvénient advenu en la principale église de « cette ville » où les hosties avaient été enlevées du saint ciboire, et foulées aux pieds par les hérétiques adhérents à la secte *leutherie* (*lutherienne*). — Jean Vernon, maître de la haute justice à Autun reçoit cent sous tournois pour avoir brûlé Nicolas *Raias* et Pierre *Frazey*, hérétiques.

B. 2532. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1541-1542. — Autunois. — Compte de Jean Charvot pour la partie de sa recette relative à la gruerie. — Antoine de Bessey, écuyer, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, désigné comme gruyer du Roi. — Voyage fait par lui, ses officiers, ses valets et ses chevaux, pour aller tenir les jours à Autun. — Visite que ce gruyer a faite dans les bois de son ressort pour constater les dégâts faits par les vents qui avaient renversé une grande quantité d'arbres.

B. 2533. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets; parchemin.

1542. — Autunois. — Compte de Philibert Tixier, commis à recevoir, dans l'Élection d'Autun, ce qu'elle devait de l'aide de 60,000 francs, octroyés au Roi au mois de juillet 1542, en considération des grandes affaires qu'il avait eues, de celles qu'il devait avoir, et encore pour la fortification des villes frontières. — La recette de l'Élection est divisée par archiprêtré. — Versement fait par anticipation par le receveur à Antoine Le Maçon, receveur général, de 2,484 francs, les différents receveurs ayant été appelés dans la ville de Dijon, sous les murs de laquelle était un grand nombre de Landsknechts, qui ne voulaient pas sortir du pays, ni marcher pour le Roi, avant d'avoir été payés de leurs gages.

B. 2534. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1543-1544. — Autunois. — Compte de Jean Charvot, pour la partie de sa recette concernant la gruerie. — Recette de rentes que devaient pour droits d'usage et de pâturage les habitants de Corbigny, Couhart, Vaud-de-Bière, de La Colle, d'Auxy, de Saint-Étienne de l'Estrier et d'Autun.

B. 2535. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets; parchemin.

1545-1552. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot. — Lettres de François Ier, qui lui donne l'office de receveur à la place de Jean Charvot, son père, décédé. — Honorable homme maître Lazare Ladone, docteur en droit, reçoit les gages de lieutenant général du bailliage d'Autun. — Ajournement contre les gentils hommes du bailliage d'Autun qui ne s'étaient pas trouvés à l'armée de Boulogne, et dont les biens furent saisis. — Fustigation d'un homme qui faisait le muet. — Publication de lettres, envoyées par le Roi et M. de Guise au seigneur de Rouvray, touchant la traite des vivres. — Publication de l'ordonnance faite à toute compagnie d'hommes d'armes de faire leur montre. — Termes d'assises pour punir les *maléfices et abus* qui se commettaient dans la châtellenie d'Uxeau. — Procès de Louis Bureau, accusé d'hérésie.

B. 2536. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Autunois. — Compte d'Antoine Char-

vot, pour la partie de sa recette relative à la gruerie. — Versement des avoines et des deniers du panage, entre autres celui des habitants de Charbonnière et Chailly, qui devaient annuellement 30 bichots d'avoine et 30 poules, ainsi que le charroi de huit queues de vin de Pommard et de Volenay, à Autun et à la Toison. Les 30 bichots d'avoine sont réduits à 15, le charroi des huit queues de vin est transformé en 40 sous, et les poules sont estimées douze deniers pièce.—Frais faits par un hôtelier chez qui les jours du gruyer s'étaient tenus, dans le but de punir les abus et prises de bois qui se faisaient dans les forêts du Roi.

B. 2537. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1548-1549. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, en ce qui concerne la gruerie. — Les habitants de Porcheresse, liant deux bœufs ou plus, donnent au Roi annuellement et chacun un bichot d'avoine, mesure de Couches, et ceux qui ne lient qu'un bœuf ou qu'une vache, ou qui n'en lient point, en doivent chacun un demi, avec plusieurs deniers de panage pour leur usage et pâturage dans les bois des Bâtis de Plenoise et de Pierre Luzière. — Adjudication des glands dans les bois du Roi, faite au profit de Claude Desbois d'Ouzy, pour quinze livres tournois. — Adjudication des rivières qui traversent les bois faite à André Patin pour 15 sous.

B. 2538. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1550-1551. — Autunois, — Compte d'Antoine Charvot, pour la gruerie. — Les habitants de Montromble donnent au Roi, pour leur usage dans ses bois, chacun un bichot d'avoine mesure d'Autun, non compris les deniers du panage des porcs. — Le curé d'Auxy, le recteur de la Maison-Dieu de Marcheau et l'abbé de Saint-Martin d'Autun donnent, pour leur usage dans les bois, le premier 15 deniers dijonnais, le deuxième 2 sous dijonnais, et le troisième 64 pintes de vin et 12 miches de pain.

B. 2539. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1552. Autunois. — Compte de Jacques Vaubrant, commis à la recette de l'imposition foraine. — Commission à lui donnée par Gabriel Marchand, chevalier, baron de Montpont, seigneur de Juilly, conseiller du Roi, trésorier général de ses finances en Bourgogne, et par Jacques de Vintémille, conseiller au parlement de Dijon, commissaire pour l'exécution de l'édit de l'imposition foraine en Bourgogne, daté du mois de février 1552. — Recette de 164 livres tournois montant des droits du domaine forain au bureau particulier d'Autun. — Jean Jacquot, receveur général en Bourgogne. — Deux aunes de drap, l'une bleu, l'autre jaune, pour faire le tapis du bureau de la foraine, vendues ensemble 6 livres tournois.

B. 2540. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1552. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour les aides ordinaires et la gruerie de la Toison. — Gages de Nicole Meunier, avocat du Roi au bailliage d'Autun. — Madame Françoise de Bressey, duchesse de Bouillon, dame d'honneur de la Reine, reçoit en don du Roi le produit du greffe du bailliage d'Autun. — Publication des lettres du connétable, données au camp de Lille, le 16 octobre 1552, pour faire retirer les provisions de bouche dans les villes et châteaux, et pour convoquer le ban et l'arrière-ban dans la ville de Dijon. — Publication de lettres du Roi à Bourbon-Lancy, Toulon, Semur-en-Brionnais, « sur les faits du grand nombre de chevau-légers et gens de pied français pour les faire retirer sous leurs enseignes. » — Le lieutenant général à Bourbon-Lancy fait porter à Semur-en-Brionnais et Montcenis des lettres de M. d'Épinac, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, pour ordonner une information contre les gens de guerre tenant les champs et des dispositions pour des corvées à faire à Dijon, où ceux de l'Autunois devaient se trouver, le 2 mars 1552, pour procéder au partage des 500 toises de remparts qu'il s'agissait d'y faire.

B. 2541. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1553. – Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur ordinaire et extraordinaire. — Publication de lettres du Roi, envoyées au bailli d'Autun pour M. d'Épinac, lieutenant en Bourgogne, pour faire mener des grains à Marseille. — Frais de prisons de faux monnayeurs, et pour river les fers des prisonniers de Riveau.

B. 2542. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1554. — Autunois. — Compte de Claude Lambert, docteur ès droit, commis par les élus de Bourgogne à la recette de partie des 60,000 livres tournois octroyées au Roi par les États de Bourgogne, en vertu des lettres du Roi, datées de Fontainebleau le 8 mars 1554. (Ce don gratuit eut lieu dans l'assemblée du mois d'avril 1554.) — La ville et les faubourgs à Autun contribuent pour 740 livres, et Notre-Dame, hors la cité, pour 60 livres. — Gratifications données par ordre des États à Lazare Souvert, greffier des États, aux secrétaires du Roi, de L'Aubépine et Bourdin, pour les récompenser des services qu'ils ont rendus au pays.

B. 2543 (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1554. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur ordinaire et extraordinaire. — Publication de l'arrière-ban à Montcenis, Semur-en-Brionnais, et Bourbon-Lancy, par ordonnance du 2 mars 1554. — Publication des édits portant défense de porter des armes et de transporter des blés à l'étranger. — Lettres du Roi qui ordonne la montre d'arme de toutes les *bandes*, le 24 avril. — Lettres de M. d'Épinac contenant « que tous les chiefs, hommes « d'armes et archers de toutes les compagnies aient à se « tenir dans leurs garnisons respectives. »

B. 2544. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets; parchemin.

1554-1555. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour la partie de sa recette qui concerne la gruerie. — Les habitants de la Gorge de Maizières, ceux du village de Naudiot, près le pont d'Aujeux, versent un cens pour l'usage qu'ils sont de mener leurs porcs *des auges de mars*, dans les bois du Roi, avec leurs porcs *surennés*. — Le prieur de Saint-Roch d'Autun donne 5 sous dijonnais (le gros compté pour 15 deniers tournois), afin de pouvoir prendre du bois pour l'usage de son hôtel dans la forêt des Bâtis, de Plénoise et de Pierre-Luzières. — Noble Pierre Martinet, gruyer.

B. 2545. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1556-1558. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur ordinaire de l'Autunois. — Jean de Ganay, procureur du Roi aux bailliage et chancellerie d'Autun, reçoit la rente de 50 livres à lui constituée par les commissaires de l'emprunt fait par le Roi en 1558, pour 600 livres, somme à laquelle il avait été cotisé. — Frais de justice, pour l'exécution de la sentence d'Andoche Mynard, hérétique, condamné à être brûlé. — Information sur l'homicide commis sur les personnes de Philippe Du Franay, écuyer, et de Guillemette Gudin, sa servante.

B. 2546. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1557-1558. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour la gruerie. — Les habitants du village de Visigneux payent le droit d'envoyer leurs porcs dans les bois du domaine. — Énumération des frais faits pour les tenues des jours du gruyer à Auxy et aux Bois. — Avoine vendue à raison de 2 sous 6 deniers le boisseau.

B. 2547. (Cahier.) — In folio, 45 feuillets; parchemin.

1558-1559. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur ordinaire de l'Autunois. — Payement des rentes de l'emprunt royal. — Frais d'assises tenues à Uxeaux et à Auxey-le-Duc. — Frais d'assises tenues à Montcenis. — Autres, pour la publication des montres de la gendarmerie, assignées au 20 avril pour « obvier aux « séditions et émotions qui se pouvaient émouvoir pour « raison des entreprises et conjurations que aucuns auraient « voulu faire contre les personnes du Roi, des princes et « autres ministres du royaume, ainsi qu'il appert par l'or- « donnance du 13 avril 1559. » — Visite des fers des prisonniers de Riveau.

B. 2548. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1559-1562. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour la gruerie. — Les habitants d'Auson, pour l'usage qu'ils ont d'envoyer leurs porcs dans les bois du Roi, donnent chacun 2 deniers dijonnais chaque année, le gros compté pour douze deniers. — Pour le même usage, les habitants de Vaur et de Froye donnent 2 deniers parisis pour chaque porc *suranné*, et un denier pour chaque porc non suranné. — Les habitants de La Celle ne donnent qu'un denier parisis par porc. — Frais pour la tenue des Grands Jours de la gruerie à Antilly et aux Naudiots.

B. 2549. (Cahier.) — In folio, 29 feuillets; parchemin.

1562. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur de l'Autunois. — Audition des témoins confrontés avec Jean Poulle, prisonnier, détenu à Riveau, accusé d'avoir assisté à la rupture des croix d'Autun. — Tenue des assises générales du bailliage à Toulon, à Auxeau, à Montcenis, Semur-en-Brionnais. — Frais d'un trompette qui avait porté par les bailliages les lettres du Roi assignant des garnisons à sa gendarmerie.

B. 2550. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1565. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur ordinaire. — Noble Simon Des Loges reçoit les gages de bailli d'Autun, montant à 105 francs. — Lazare Ladone, ceux de lieutenant général au même bailliage; Nicolle Menier, ceux d'avocat du Roi. — Claude Chef-de-ville, maître exécuteur de la haute justice d'Autun, est payé pour l'exécution « en effigie et fantasme » de Pierre et Robert de Franay. — Publication de l'édit donné par le Roi à Marseille, le 8 novembre 1564, confirmatif de l'édit de pacification; — et des lettres qui défendent le port de toutes armes (datées de Mont-de-Marsan).

B. 2551. (Cahier.) — In folio, 48 feuillets; parchemin.

1565. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, pour

la partie de sa recette relative à la gruerie. — Recette de deniers dus par les habitants d'Autun, pour l'usage qu'ils ont dans les bois de Beugis et de Bretin-sur-Autun, pour le besoin de leurs maisons, sans qu'ils puissent en vendre, ou en donner. — Recette de l'amodiation de la tondue de la forêt de Montperroux moyennant 16 livres par année. — Recette des droits du domaine pour les *bêtes bovines* et autres, mises en vaine pâture dans les bois des Garennes.

B. 2552. Cahier. — In-folio, 33 feuillets ; parchemin.

1566. — Autunois. — Compte d'Antoine Charvot, receveur du bailliage. — Rentes constituées, au profit de Étienne Bouchin, duquel le Roi avait racheté le tabellionnage d'Autun et la seigneurie de la Toison. — Frais de justice et de la publication de l'édit qui défend de porter pistolles et arquebuses, ainsi que des lettres du Roi contenant défense de n'aller au service de qui que ce fût sans sa permission, et de favoriser les sujets du roi d'Espagne.

B. 2553. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1567. — Autunois. — Compte de Claude Berteault, commis à la recette des deniers du domaine de la gruerie et des aides dans le bailliage d'Autun. — Lettres de commission données par Lazarre de Sauvert, conseiller du Roi, maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Dijon, faisant les fonctions par intérim de François Rogier, baron de Malras et de Ferralz, trésorier de France. — Publication des lettres du Roi pour l'assiette de sa gendarmerie. — Production de nombreux témoins dans le procès intenté à Jean Chauffaut de Bourbon-Lancy, qui avait maltraité dame Pierrette Mariotte. — Publication des lettres du Roi ordonnant à tous commissaires, cannoniers, poudriers et fondeurs de se trouver à Paris le 30 octobre, pour faire leur *montre* générale. — Publication d'autres lettres pour le subside de 7 sous 6 deniers sur chaque queue de vin. — Publication des lettre du Roi concernant la déclaration des montres ou revues au 20 octobre. — « Déclaration de S. M. qui ne veut rompre, ni invertir la tranquillité de ses sujets, et défend de prendre et de lever les armes. » — Convocation des gentilshommes de la maison du Roi et des archers de sa garde, de par le Roi. — Lettres de M. de Vantoux, son lieutenant.

B. 2554. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets ; parchemin.

1567. — Autunois. — Compte de Claude Berthault, pour la partie de sa recette relative à la gruerie. — Tableau comparatif des diverses mesures du bailliage. — Recette de 17 gros, versés par l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qui devait annuellement, pour son usage dans les bois et la pâture des animaux, 64 pintes de vin, mesure d'Autun, et 12 miches de pain, estimées ensemble, miches et pintes, 17 gros.

B. 2555. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets ; parchemin.

1568-1573. — Autunois. — Compte du domaine du Roi affermé à Claude Berthault, fermier général du bailliage d'Autun pour six années. — Recette de la gruerie. — Ordre à tous les gentilshommes et autres de se montrer sous leurs enseignes le 3 février 1568. — Promesse à tous ceux qui voudraient quitter le camp du prince de Condé, dans huit jours pour tout délai, et qui n'y retourneraient plus, de rentrer dans leurs biens et états. — Frais pour publier la paix en avril 1568, et l'édit du 8 juin de la même année, ainsi que les lettres du Roi contenant qu'il veut que l'édit de pacification des troubles soit entretenu, et que chacun jouisse de ses biens. — Publication des lettres du Roi qui convoque la gendarmerie à Orléans pour le 20 septembre. — Interprétation de l'édit daté du 25 juillet. — Autre édit de paix du 26 août. — Lettres du 30, pour la convocation de 200 gentilshommes de la maison du Roi, de 400 archers de ses gardes et des autres pensionnaires du bailliage. — Publication de l'édit de Saint-Maur-des-Fossés, de septembre 1560, disant qu'il n'y aura plus exercice d'autre religion que la religion catholique. — Publication des lettres du Roi, du 20 janvier 1569, sur le fait de l'arrière-ban ; — pour citer les ecclésiastiques d'Autun à comparaître devant l'official pour justifier des lettres mises en leurs mains par le procureur du Roi, touchant les détenteurs des biens des protestants qui avaient porté les armes contre le Roi et la vente de ces biens. — Publication des lettres du Roi, données à Amboise, contenant la nouvelle de l'arrivée du Roi en son camp, et ordre à tous ses bons serviteurs de le rejoindre au plus tôt. — Publication des lettres de Ventoux pour la levée de pionniers et de chevaux d'artillerie. — Ordre aux évêques et aux curés de tenir soigneusement le registre des enfants qui naîtraient de pères et mères de la prétendue religion réformée ; — ordre à leurs parents de les déclarer, et de les faire baptiser par les prêtres catholiques.

B. 2556. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets ; parchemin.

1574-1579. — Autunois. — Compte de Jean Berthault, fermier général du domaine dans l'Autunois, pour six années, à commencer le 1[er] janvier 1574. — Copie du bail. — Publication des lettres de la Reine-mère, déclamatives de sa régence ; — arrêt sur la résidence des baillis.

is pour porter des lettres de M. de Tavannes et des s du bailliage, pour qu'il soit dressé un rôle de tous mmes en état de porter les armes. — Port des let- grand écuyer, gouverneur du duché de Bourgogne, s vivres à fournir pendant quinze jours aux reitres ient établis à Arc-sur-Tille, sous la conduite de ert. — Répartition de 12,000 livres que le Roi lève villes closes, pour aider à solder 50,000 hommes tembre 1575. — Convocation du ban et arrière-ban, bre 1575. — Levée de 100 gentilshommes et dé- tous de suivre le parti de Monsieur, frère du Roi. lication de l'édit de pacification, envoyé par la cour, 576. — Inhumation de Balard, dit Bagnet, de Saint- sous-Beuvray, qu'on avait tué en cherchant à l'arrê- cusé qu'il était de vols et de meurtres. — Publication onvocation des États Généraux à Blois. — Convoca- s États de Bourgogne le 2 juin 1577. — Publication léclaration du Roi, du 31 janvier 1577, pour faire n paix ses sujets de l'une et l'autre religion. — Con- n des nobles vassaux sujets au ban et à l'arrière- 4 août 1577. — Lettres du Roi contre ceux qui di- que le Roi voulait lever des subsides. — Déclaration entreprises de quelques-uns, pour aller dans le de Bourgogne et le saccager, novembre 1579.

. 2557. (Registre.) — In folio, 66 feuillets; parchemin.

34. — Autunois. — Compte de Philibert Bouton, ur du bailliage. — Recette de la vierie d'Autun onnée par le Roi au corps municipal pour la rente le de 300 livres tournois, valant, selon la réduction lit du Roi, cent écus.

B. 2558. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets; papier.

39-1591. — Autunois. — Compte de Philibert , receveur du domaine au bailliage d'Autun. — de Claude d'Aubry, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, ne de Bourbon-Lancy; — Jean de Traves, seigneur thuot et de Fontaines, reçoit 233 écus pour la solde ns de guerre qui étaient au château dudit Traves.

B. 2559. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; papier.

89-1594. — Autunois. — Compte de Philibert Du , amodiateur du domaine, seulement pour ce qui ne la châtellenie de Bois-Sainte-Marie et Château- lépendant du bailliage d'Autun. — Copie du bail. — diateur, assigné au grand bureau de la Chambre des es, prétend que, par les conditions de son bail, il as tenu de rendre ses comptes à cette Chambre, qu'il doit seulement faire voir aux trésoriers du pays les acquits du prix de sa ferme. — La Chambre des Comptes insiste.

B. 2560. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets; papier.

1608-1610. — Autunois, — Compte de Philibert Bouton, receveur ancien et alternatif du domaine du Roi au bailliage d'Autun. — Les chanoines d'Autun ne reçoivent pas, faute de fonds, la valeur de 180 livres de cire, que le domaine leur devait pour le luminaire de l'Église. — Messire Simon de Loges, chevalier, seigneur de La Boulaie, reçoit les gages de bailli d'Autun; il a pour lieutenant général Barthélemy de Montrimbault.

B. 2561. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets; papier.

1696-1702. —Autunois.—Compte d'octrois accordés à la communauté de Toulon-sur-Aroux, par arrêt du Conseil du 20 mars 1696, commencé le 1er juillet suivant, fini à pareil jour 1702 et présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Pierre Cazotte, procureur en cette Chambre, au nom des habitants de la communauté; — octroi accordé pour parvenir à payer les deniers qu'elle devait pour les offices de receveur et contrôleur des deniers patrimoniaux réunis au corps de la communauté, — La communauté paye 3,500 livres au trésorier général pour sa part des 150,000 livres accordées au Roi par les États de Bourgogne en 1691.

B. 2562. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets; papier.

1702-1708. — Autunois. — Compte d'octrois patrimoniaux de la ville d'Autun, suivant la délivrance faite par les commissaires au sieur André Sauterau pour six années, rendu à la Chambre des Comptes par le maire et les échevins d'Autun, et établi pour payer les 10,000 livres de leur quote-part de 1,800,000, que la Bourgogne devait payer pour partie du réachat de vingt-quatre édits royaux. — Adjudication de la recette, autorisée par Jules-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province, et par Ferrand, intendant de la justice, de la police et des finances en Bourgogne.

B. 2563. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets; papier.

1715-1731. — Autunois. — Compte des octrois non patrimoniaux d'Autun pour seize années, dont la recette avait été amodiée à Antoine Machureau, orfévre, et qui avaient été établis pour acquitter les dettes de cette ville. — Vérification de ses dettes qui forment 91 articles, con-

stituant ensemble une dette de 105,056 livres. — Cet octroi frappe les vins, le foin, la farine et les porcs. Chaque queue de vin sortant d'Autun est taxée à 20 sous. On perçoit le huitième des vins vendus en détail chez les cabaretiers ; — le sixième des vins vendus à pot renversé par les habitants privilégiés et non privilégiés ; — 10 sous par chaque queue de vin exposé en vente sur les places par qui que ce soit.

B. 2564. (Registre.) — In-folio, 389 feuillets; papier.

1731-1747. — Autunois. — Compte des octrois accordés à la ville d'Autun par arrêt du Conseil en 1727, pendant seize ans, dont le produit s'élève à 1,520,000 livres par l'adjudication, et qui fut établi pour acquitter les dettes, les diverses charges de cette ville, ses constructions et ses réparations. — Procès-verbal de la vérification des dettes, extrait du registre de l'hôtel de ville d'Autun, lesquelles s'élèvent à 48,477 livres, teneur de l'adjudication de l'octroi, dont les conditions sont les mêmes que celles du précédent article.

B. 2565. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets; papier.

1747-1763. — Autunois. — Compte des octrois non patrimoniaux de la ville d'Autun, accordés pour l'acquittement de ses diverses charges, qui forment ensemble 57,770 livres. Il s'agit encore de réparer les murs de la ville, dont la plus grande partie était sur le point de tomber ; de remettre en bon état les casernes, les écuries, les magasins publics, la glacière, les fontaines de la ville, les pompes à incendie, de percer des rues nouvelles, d'acheter un jeu de paume pour l'exercice de la jeunesse, d'établir un corps de garde pour la conservation de l'hôtel de ville et des nombreux papiers qu'il contient.

B. 2566 (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1424. — Auxerrois. — Compte de la *ballye* et comté d'Auxerre, rendu par Étienne Baudoyn pour le duc de Bourgogne, à qui le roi de France l'avait cédé par ses lettres transcrites au registre de la Chambre des Comptes de Dijon. — Il est dit que le duc prit possession de ce comté le 13 juillet 1424. — Jean Regnier, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, était le bailli de l'Auxerrois. — Recette de la taille appelée *cense d'Auxerre*, imposée par les bourgeois jurés sur les autres bourgeois et bourgeoises de la cité. — Charte d'*Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre*, qui donne à Claude Beauvoir, seigneur de Chatelux, la seigneurie de Saint-Fargeau en Puysaie, confisquée sur le cardinal de Bar, pour cause de désobéissance et de rébellion. — Recette des exploits de la gruerie. — Rôle des habitants de Mailly-la-Ville, de Mailly-le-Châtel, de Joux.

B. 2567. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1425. — Auxerrois. — Compte d'Étienne Baudoyn, receveur du duc de Bourgogne pour le comté d'Auxerre. — Les habitants de Voutenay donnent une rente pour leur usage des bois et de la rivière. — Le bichot de blé est estimé 10 sous 5 deniers tournois. — Amende payée par Guillon-nez-de-Cheny, qui avait semé des paroles séditieuses et mensongères aux environs de Pâques, sur la place du marché, en demandant l'aumône. Il disait que les Armagnacs lui avaient fait perdre un de ses pieds en l'emprisonnant le jour que Jean Guiot avait vendu la ville d'Auxerre, auquel il disait des injures. Cet homme est banni du bailliage. — Don de 100 livres fait par le duc à Simon Lemoine, capitaine d'Auxerre, par lettres datées de Midelbourg. — Jean Rechigné, messager à pied, reçoit 30 sous pour porter d'Auxerre à Dijon des lettres *hâtives*, *touchant les besongnes* secrètes du duc, au mois de juin.

B. 2568. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1426. — Auxerrois, — Compte d'Étienne Baudoyn, receveur d'Auxerre pour le duc de Bourgogne. — L'abbesse de Confort-Notre-Dame donne 5 sous tournois sur la pêcherie qu'elle a au-dessus du pont d'Auxerre ; — l'abbé de Saint-Marien donne 18 sous sur la *granche* de la Borde-aux-Gueux. — Recette des coutumes du salage, des cordes, des ais, futailles, du lin et du chanvre de la *bricole*, du *nappage*, du *chatillenage* et du *grolage*. — Recette du sel, des écritures du tabellionage, du bailliage, de la prévôté d'Auxerre et de Vermenton. — Jean Rechigné indemnisé pour un voyage fait d'Auxerre à Dijon pour porter aux gens du Conseil des lettres du bailli d'Auxerre touchant l'état des ennemis. — Rôle contenant le nom des habitants de Joux et de Luxy, qui doivent chacun quatre deniers de *festage*. — Rôle des festages, appelées bourgeoisies de Mailly-le-Châtel.

B. 2569. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets; parchemin.

1427. — Auxerrois. — Compte d'Étienne Baudoyn, receveur du bailliage d'Auxerre. — Longue liste d'individus condamnés pour avoir pêché avec des engins défendus. — Réparations faites à la tour Gaillarde, servant de prison à Auxerre. — Exécution de Jacquot Le Lièvre, mis au dernier supplice pour forfaiture. — Exécution de Guillaume Perrot, appelé le Gros Guillaume, de Mon-

tigny, dans le comté de Nevers, varlet de guerre de la compagnie de Fortépice. — Rôle des pannetiers qui doivent annuellement au duc de Bourgogne un denier. — A Mailly-le-Châtel, dont les habitants avaient coutume de payer un cens, il ne se trouve personne, parce que, à cause de la guerre, les habitants se sont retirés et n'en *demeure nulz audit lieu de Mailly-le-Châtel*. — Le receveur cite les 122 noms des absents, avec le montant de leurs cotes.

B. 2570. (Cahier.) — In folio, 30 feuillets; parchemin.

1428. — Auxerrois. — Compte d'Étienne Baudoyn, receveur du bailliage d'Auxerre pour le duc de Bourgogne. — 6 livres données à ce reveveur pour un voyage par lui fait d'Auxerre à Sens, où il avait été ajourné devant l'official de cette ville, afin d'obtenir l'absolution d'une excommunication qu'il avait encourue à la requête des religieuses du couvent des Iles-lez-Auxerre, ponr 20 livres tournois qu'elles disaient avoir droit de prendre chaque année sur la recette du bailliage.

B. 2571. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1429. — Auxerrois. — Compte d'Étienne Baudoyn, receveur du bailliage. — Coulange-sur-Yonne : il avait été dit que rien n'avait été perçu au profit du domaine, parce que le châtel, la justice et la seigneurie de Coulange avaient été donnés par le duc de Bourgogne à Simon Lemoine, écuyer, capitaine d'Auxerre. Ces mots sont bâtonnés par la Chambre des Comptes; il est écrit en marge qu'elle n'a aucune connaissance de cette donation.

B. 2572. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1435-1439. — Auxerrois. — Compte de Pierre La Plote, grènetier au grenier à sel d'Auxerre. — Lettres de son office, données par Philippe, duc de Bourgogne. Elles commencent ainsi : « Comme au traité de paix naguère fait « entre monseigneur le Roi et nous, ledit Monseigneur le « Roi nous a baillé les villes et comté d'Auxerre, pour en « jouir en tout profiz tant du domaine que des aides or- « donnés par la guerre et autres émolumens, et que par ce « traicté la nomination des grènetiers nous appartient, sa- « voir faisons, etc... » — Lettres du roi Charles VII, qui ordonne à ses officiers de reconnaître ledit maître Pierre La Plote, nommé grènetier par le duc de Bourgogne. — Provisions du contrôleur de ce grenier à sel au profit de Jean Mauduit. — Par le premier article, le duc prélevait sur la vente de chaque muid 30 livres tournois de gabelle.

B. 2573. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1439-1441. — Auxerrois. — Compte de Jacquot Du Vaul, receveur sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en l'Élection d'Auxerre, pour le duc de Bourgogne. — Lettres de cet office, données par ce duc, et confirmées par le roi de France. — Cette imposition frappe les bois ouvrés et non ouvrés, les poissons d'eau douce et d'eau de mer, la volaille, les céréales, la *panneterie*, les épices, les draps, les bêtes, la boucherie, les cuirs, les peaux, les armes, la poterie d'étain, les souliers, la graisse ouvrée ou non ouvrée, la friperie, le plâtre, le foin, les cordes, les vins. — 53 livres tournois, autrement 40 salus d'or sont donnés à Philibert de Jaucourt, qui devait les transmettre à Guillaume de Vaudrey, afin d'acheter, pour le corps du duc, un harnais de Milan.

B. 2574. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1441. — Auxerrois. — Compte de Guillaume de Troies, receveur des aides ordonnés pour la guerre dans l'Élection d'Auxerre pour le duc de Bourgogne, comte d'Auxerre. — Lettres d'office du duc, dans lesquelles il est dit que le comté d'Auxerre vient d'être donné par lui à Jean de Bourgogne, son neveu, comte d'Étampes et de Dourdan ; — que ledit Jean avait nommé ce receveur avant d'avoir pris possession du comté, et que le bailli n'avait pas voulu le reconnaître sans des provisions émanées du duc de Bourgogne. — Lettres du Roi qui confirme les premières. — Imposition de chaque objet donné à ferme. — La boucherie d'Auxerre, pour cette année, affermée 26 livres.

B. 2575. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Auxerrois. — Compte de la gabelle par Pierre La Plote. — Lettres du comte d'Étampes, qui fixe le prix du sel et le taux de l'imposition qui le frappe. Le sel doit être vendu 76 livres tournois le muid, sur lesquelles la gabelle prend 21 livres. Il en reste 55 pour le marchand. — D'après ces bases, le minot de sel coûte 31 sous 8 deniers tournois.

B. 2576. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1443-1448. — Auxerrois. — Compte de Guillaume de Troies, receveur des aides de la comté d'Auxerre. — La recette est faite par des fermiers spéciaux pour chaque objet : — Guillaume Le Piat, pour l'imposition du bois ouvré et non ouvré d'Auxerre, dont il a bail, donne 33 livres 10 sous ; — Jean de Kandalle, pour la ferme de l'imposition du poisson de mer vendu à Auxerre, 6 livres ; — Jean Vincent, pour celle du poisson d'eau douce, 17 livres 13 sous ; — maître Germain Trouvé, élu de cette Élection avec Jean Labbé ; — Jean Lourdin, clerc juré, et Jean le

Mâconnet, sergent et crieur; — messager payé pour être allé de Dijon à Auxerre et en Flandre par ordre des officiers des Comptes, porter au duc des lettres de créance et savoir comment on devait se conduire à la venue du Dauphin, duquel il était *grans nouvelles*.

B. 2577. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1449-1463. — Auxerrois. — Compte de Jean La Plote, pour le grenier à sel établi par le Roi à Auxerre. — Lettres de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, seigneur de Dourdan, par lesquelles il ordonne que le droit de gabelle continuera à être de 20 livres par muid. — Guillaume Le Coq, facteur de Nicolas Laurent, marchand et bourgeois de Paris, déclare déposer en une voûte, qui était sous la halle aux cuirs, 31 muids de sel. — Le muid vendu 58 livres tournois, sur lesquelles la gabelle prend 21 livres.

B. 2578. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1467. — Auxerrois. — Compte de Jacques Blanchot, secrétaire du duc de Bourgogne et son receveur des aides, pour la guerre, dans l'Élection, au profit du duc de Bourgogne, comte d'Auxerre. — 8 livres tournois données à Pierre de Vaux, licencié, procureur du Roi et de M. le duc de Bourgogne à Auxerre, pour un voyage qu'il avait fait à Dijon, par l'ordre de Philibert et de Jean de Jaucourt, pour signaler au maréchal de Bourgogne et à la Chambre des Comptes du duc les entreprises que faisaient journellement les officiers du Roi à Tonnerre, à Châblis et à Saint-Florentin, sur les droits du comté dont jouissait le duc de Bourgogne. — Philibert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoux, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, son capitaine et gouverneur des ville, cité, comté et pays d'Auxerre et de ses dépendances, tant pour la garde desdites villes, cité, comté et pays, que pour le fait de la justice du domaine, des aides, gabelles ordinaires, et pour présider sur tous les officiers dans le comté, et y représenter la personne du duc de Bourgogne.

B. 2579. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1469-1470. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur des aides ordonnées pour la guerre, dans l'Election d'Auxerre. — Gages de Raymonet-Bourg, de Jardres, lieutenant général, de Charles de Visan, capitaine, de Cravan, de Tristan de Toulongeon, seigneur de Sancy, conseiller, chambellan en ordonnance du duc de Bourgogne, capitaine général des ville et comté d'Auxerre, gouverneur de la justice, représentant des droits, *hauteur* et seigneurie du duc de Bourgogne. — Versement dans la caisse du receveur général de 180 livres à 40 gros de Flandre.

B. 2580. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets; parchemin.

1474. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine dans le bailliage et comté d'Auxerre, pour le duc de Bourgogne, comte d'Auxerre. — Recette de 2 sous pour droit de mutation dans l'échange d'un quartier de terre. — Exploits de la gruerie. — Gages de Jean Regnier, seigneur de Montmercy, écuyer d'écurie et bailli d'Auxerre pour le duc de Bourgogne. — Messager payé pour porter des lettres au maréchal qui était à Semur-en-Auxois, en armes, pour résister à l'armée des Français, qui était en Nivernais en grande puissance, pour lui donner des nouvelles qui venaient d'arriver, et le supplier, si tant était que Voudenay ne fût tenable, *quil y boutast le feu*. — Autre messager payé pour aller vers le maréchal lui dire que le Roi était au pont de Chamois, où l'on avait envoyé des femmes, qui rapportèrent qu'il avait été deux jours à Sens, que de là il était retourné à Mailly, d'où il devait partir pour Chartres. — Messager venant d'Avallon à Auxerre, apporter des lettres de monseigneur de Villarnoux, qui annonçait le combat soutenu en Nivernais par le maréchal et sa compagnie. La lettre ajoutait qu'il n'y avait pas eu si grande perte qu'on disait, et qu'il fallait *rebouter* le langage que les ennemis pourraient semer. — Femmes payées pour s'informer si les gens du comté de Dammartin sont arrivés dans la vallée d'Oglant. Elles rapportent qu'il n'y avait que les francs-archers du pays. — Frais pour expédier un sergent à Saint-Bris, de nuit, pour avertir les habitants de l'entreprise faite par les Français, et ordonner auxdits habitants de se préparer à leur résister; ce qu'ils font. — Autres frais pour un messager rapportant que les Français faisaient leur montre près de Gien, et qu'on parlait fort de charger l'artillerie. — Achat de la poudre envoyée à Cravant et à Arc-sur-Cure.

B. 2581. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1475. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine dans le comté d'Auxerre: — frais pour publier la trêve entre le Roi et le duc, et porter à Saillenay les lettres du gouverneur, dans lesquelles étaient encloses celles du duc, qui mandait à tous ses vassaux d'aller le servir en armes; — pour un voyage fait par ordre de M. de Villarnoux, gouverneur d'Auxerre, vers le duc, qui était dans son camp de Rivière, afin de lui remettre des lettres que le capitaine de Charny écrivait à madame de Roncy, sa maîtresse, lesquelles touchaient quelques points

mal sonnants; — pour la publication d'un jubilé à Auxerre; — ponr une reconnaissance faite en barque sur la rivière d'Yonne, depuis Auxerre jusqu'à Joigny, afin de signaler les gués et les lieux dangereux, les villages et les bois; — pour porter à Coulanges-les-Vineuses, Courson, Mige et Mailly-le-Châtel, des lettres du gouverneur pour ordonner guet et garde, nuit et jour, parce qu'on parlait d'une grande assemblée de gens de guerre sur la Loire, à Montargis et ailleurs; — pour publier dans tout le comté d'Auxerre que tous ceux qui avaient coutume de servir en armes le duc *tirassent vers lui alentour de Nozeroy, à peine d'être mis au dernier supplice.*

B. 2582. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1476. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine d'Auxerre pour le Roi. — 100 sous donnés à l'église Saint-Étienne d'Auxerre pour l'anniversaire de Mahaut, comtesse d'Auxerre. — Jean Regnier continue à recevoir les gages de bailli d'Auxerre; Louis XI lui augmente ses gages. — Jean Tyart, seigneur de Mont-Saint-Supplix, nommé gruyer du comté d'Auxerre. — Le receveur de ce comté conserve son office, et reçoit les gages qui y sont attachés. — Philibert Chaurant, capitaine de Mailly-le-Châtel, à la mort du duc de Bourgogne, perçoit les gages, sous Louis XI. — Frais : d'un message adressé par le bailli d'Auxerre à Craon, gouverneur de Champagne et servant en Bourgogne, pour le prier de retirer ses troupes de l'Auxerrois, qui avait fait sa soumission au roi de France; — pour annoncer par toute la comté la mort du duc de Bourgogne, ordonner de faire bonne garde et de ne prêter serment à personne jusqu'à ce que *ceux d'Auxerre* l'eussent fait.

B. 2583. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets; papier.

1477. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine dans la comté d'Auxerre pour le Roi. — Le septier est la plus grande mesure, il contient 4 bichots, le bichot 2 boisseaux. — Le bichot de froment est estimé cinq sous, et le bichot d'avoine vingt deniers. — Don de deniers faits par le Roi à Jean Regnier, son bailli d'Auxerre, pour les bons et agréables services qu'il lui a rendus et qu'il continue à lui rendre. — Même faveur accordée au receveur Claude Labbé, en considération de ses bons services.

B. 2584 (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1477-1478.—Auxerrois. —Compte de Claude Labbé, receveur des aides ordinaires pour la guerre dans l'Élection d'Auxerre.— A ce compte est attaché le compte particulier d'une aide de 600 livres, levées dans le comté d'Auxerre, pour les frais de l'artillerie de Bourgogne, pendant les mois de juillet, août et septembre. — Gages de Martinon Danglade, nommé élu de l'Élection d'Auxerre, pour les bons services qu'il a rendus au Roi alentour de sa personne et autrement. — Jean Regnaudin reçoit les gages d'élu en l'Élection d'Auxerre, au lieu et place de Huguenin Grasset, qui s'était montré rebelle et était allé habiter en pays ennemi.— Thomas de Corquilleran reçoit les gages d'élu extraordinaire pour les services rendus dans sa jeunesse à Charles VII, au siége de Pontoise, et aussi en considération de ce que son neveu et ses frères ont été tués dans la dernière guerre de Bourgogne. — Gages de noble Jean Rapine, nommé gouverneur et capitaine d'Auxerre à la place de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, qui s'était déclaré « contre « Sa Majesté royale et la chose publique du royaulme, par « plusieurs grandes trahisons, machinations, conspirations « et crime de lèze-majesté, qui avait diverti de son obéïs- « sance aucunes des villes de Bourgogne. » — Lettres de nomination de Corquilleran, datées d'Arras, 23 mai 1478. — Gages de Claude Gaillard pour l'office de capitaine de Cravan.

B. 2585. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1478. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine. — La recette à Coulanges-sur-Yonne nulle, parce que le seigneur de Dourdan, comte d'Étampes, messire Jean de Bourgogne, avait cédé cette seigneurie à Jean Bodault pour toute sa vie. — 33 sous sont donnés à Humbert Michel, peintre à Auxerre, pour avoir fait deux verrières aux armes du Roi et de la Reine dans la Chambre du Conseil du Roi en cette ville. — Frais pour un collier de fer mis à une potence en bois pour corriger les malfaiteurs, *malgraceurs* du nom du Roi et pour indemniser trois maîtres des hautes œuvres « qui estoient venus à Auxerre « pour scavoir s'il y avait aucune chose à besoigner touchant « leur office, l'un de Sens, l'autre de Troies, le troisième « de l'hôtel du Roi; » — pour publier, par tout le comté, l'ordre du Roi qui prescrivait à tous les nobles de se rendre en armes en Bourgogne.

B. 2586. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1479. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur des aides et impositions ordinaires pour la guerre dans l'Élection d'Auxerre. — Imposition des diverses denrées à Auxerre, excepté pendant les foires de la Saint-Martin d'hiver et du 1er mai.— Recettes analogues à Coulanges-les-Vineuses, à Chitrey, à Saint-Bris. — Imposition

de douze deniers par livre sur le prix des vins vendus en gros à Auxerre. — Recette du huitième et des deux foires qui avaient été exceptées plus haut.

B. 2587. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1479. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé, receveur du domaine au comté d'Auxerre. — Le blé estimé 3 sous 6 deniers le bichot. — Recette d'une amende de 25 sous payés par un individu qui s'était opposé à ce que le portier d'une des portes d'Auxerre prît un des fagots qu'il voulait introduire dans cette ville. — Le vicaire de l'église de Saint-Regnobert d'Auxerre paye cent sous d'amende pour des paroles injurieuses dites au substitut du procureur du Roi, qui lui avait enjoint de défendre aux paroissiens de danser le jour de leur fête, à cause de la peste. — Des *taborins* sont arrêtés et punis pour avoir, malgré les défenses, joué de leurs instruments et fait danser pendant la peste. — Jean Regnaudo, sergent, paye une amende pour avoir joué aux dés, pour avoir dit que c'était grand dommage pour la ville d'empêcher de jouer, et qu'il fallait bien passer le temps à jouer, puisqu'on ne savait que faire. — Dépenses pour annoncer à tous gens, nobles et autres portant les armes, de se trouver sans délai près du gouverneur d'Auxerre pour de là se rendre en Bourgogne.

B. 2588. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets; parchemin.

1479-1482. — Auxerrois. — Compte de Claude Labbé et de Guillaume Guenin, receveurs des aides pour la guerre dans l'Élection, y compris la recette du huitième des vins vendus en détail et des douze deniers par livre de toutes autres denrées. — Voyage du receveur à Dijon, pour donner l'état de sa recette, tant du domaine que des aides, et de l'impôt pour la construction du château de Dijon. — Gages de noble et puissant seigneur Olivier de Quoaitmen, que le Roi, pour les services qu'il lui avait rendus dans ses guerres, venait de nommer gouverneur et capitaine de la ville d'Auxerre et du pays de l'Auxerrois. — Olivier de Quoaitmen, gouverneur de l'Auxerrois et son lieutenant *à franchise*, est appelé *comte de Guyse :* il avait pour lieutenant général Guillaume de Lestourmel. — Le receveur particulier donne au receveur général Jean Ribanteau 1,500 écus d'or pour remboursement de pareille somme qu'il avait avancée au Roi pour les offrandes par lui faites cette année *au glorieux corps de monsieur saint Claude.*

B. 2589. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1479-1483. — Auxerrois. — Compte de Jean Marchand et de Guillaume Mabile, receveurs de la gabelle à Auxerre. — Déclaration de messire Michel Robot, prêtre scelleur de l'évêque d'Auxerre, qui fit déposer au palais épiscopal, sous la grande église de Saint-Étienne, 5 septiers de gros sel de mer, faisant partie des 31 muids 10 minots què Nicolas Potier, marchand de Paris, avait fait passer sous le pont d'Auxerre pour les mener en Bourgogne dans les greniers du Roi.

B. 2590. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets; parchemin.

1482-1489. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Guenin, receveur des aides pour la guerre dans l'Élection. — Louis de Gaillard, lieutenant du gouverueur Quoaitmen (appelé encore Coësmen). — Guillaume Mabile, capitaine de Gravant, seigneur des Landes.— Le gouverneur touche ses gages ordinaires de 300 francs le 30 septembre. — Jean de Saudonville, gouverneur d'Auxerre, a pour lieutenant Jean Thiart, seigneur de Mont-Saint-Supplix. — Pierre de Chandio, gouverneur d'Auxerre.

B. 2591. (Cahier.) — In folio, 30 feuillets; parchemin.

1483-1486. — Auxerrois. — Compte de Jean Ancelot pour la gabelle. — Copie de ses lettres d'office émanées de Charles VIII. — Jean Ancelot est *argentier du prince d'Orange.* — Claude Mabille, réintégré dans ses fonctions, qui avaient été données au favori du prince d'Orange.

B. 2592. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1486-1488.— Auxerrois. — Compte de Guillaume Mabille, grènetier du grenier à sel établi à Auxerre par le Roi.— Déclaration des manants et habitants d'Auxerre, marchands fournisseurs du grenier à sel, de la quantité de gros sel de mer introduite dans cette ville.—Déclaration de cinq septiers que l'évêque d'Auxrerc prenait sur les sels montant par la rivière d'Yonne et passant sous le pont d'Auxerre, droit équivalant à un minot par muid. — Vente de ce sel faite pendant le ban des quinze derniers jours de décembre. — Le Roi, l'évêque d'Auxerre et le couvent de Pontigny prennent chacun un minot par muid des sels vendus à Auxerre. — Honorable homme Jean Champion, écuyer de cuisine du Roi, élu en l'Élection d'Auxerre, indemnisé des frais d'un voyage fait par ordre des généraux des finances en Picardie pour remettre à Des Querdes des lettres relatives à des affaires qui le concernaient. — Le muid de sel, mesure de Paris, est vendu au grenier 73 livres 10 sous, sur lesquelles la gabelle lève 30 livres tournois au profit du

Roi. — Les manants de la ville d'Auxerre, comme marchands et fournisseurs, ont le reste, c'est-à-dire 43 livres.

B. 2593. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1489-1491. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Mabille, grènetier au grenier à sel d'Auxerre. — Sel accordé comme privilége aux officiers d'Auxerre, savoir : 2 muids à Pierre de Chandio, gouverneur de cette ville, un septier à Henri le Rotier, son écuyer, valet de chambre; 2 minots à Antoine d'Assue, écuyer, un des cent gentilshommes du Roi; 2 minots à Guillaume Mabille, son maître d'hôtel; 2 à Guillaume Guenin, son secrétaire, receveur des aides; 2 à Étienne Gleron, élu sur le fait des aides à Auxerre; 2 à Jean Champion, écuyer de cuisine du Roi.

B. 2594. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1489-1491. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Guenin, receveur des aides ordonnées pour la guerre dans l'Élection d'Auxerre. — 2,300 livres sont données pour faire partie des 8,000 livres tournois que touchait le marquis Hochberg, comte de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, tant pour sa pension que pour ses gages de maréchal. — Gages de Henri Le Rotier, écuyer, valet de chambre du Roi, qui l'a nommé gouverneur d'Auxerre. — Gages de son lieutenant, appelé Chiard Jean, seigneur de Mont-Saint-Supplix.

B. 2595. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; parchemin.

1491-1492. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Guénin, receveur des aides ordonnées pour la guerre dans l'Élection d'Auxerre.— Cette Élection est composée des villes d'Auxerre, Appoigny, Coulanges-les-Vineuses, Chitry, Saint-Bris et Gois, Beauvoir, Chichery, Chemilly, Grésy, Gurgy, Augy, Chatenois, Charantenay, Val-de-Mercy, La Villotte, Montigny, Perrigny-lez-Auxerre, Saillenay, Saint-Cyr, Saint-Georges, Vincelles, Veury, Villeneuve, Saint-Falle, Villefargeau, Mailly, Vermenton, Cravan et d'autres. — Sur tous ces lieux se lève l'imposition des denrées, sous le titre d'aides pour la guerre. — 900 livres sont données à Antoine de Bessey, bailli de Dijon, pour une partie des 2,000 livres qu'il touchait sur le trésor.

B. 2596. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1491-1495. — Auxerrois. — Compte d'Antoine Chevalier pour la gabelle. — Présentation ou déclaration du sel. — Droit de gabelle fixé à 30 livres par muid. — Le muid vendu 73 livres 10 sous. — Payement de 400 livres tournois fait à Guy d'Usie, pensionnaire du Roi, pour solde de sa pension. — Claude de Lenoncourt, chambellan du Roi, bailli de Vitry, reçoit 1,050 livres 10 sous, faisant partie des 4,000 que le Roi lui avait promises pour son mariage. — Alexandre Blandin, receveur du domaine, pour les réparations du châtel d'Amboise reçoit 95 livres.

B. 2597. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1494-1495. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Guenin, receveur des aides pour la guerre. — 1,200 livres données au receveur général Ribauteau, pour être comptées à Jean Saumaire, et appliquées par lui au payement des édifices et places fortes des pays de Bourgogne, faisant partie des 6,000, montant de la cote de l'Auxerrois.

B. 2598. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1495-1499. — Auxerrois. — Compte d'Antoine Chevalier, receveur de la gabelle, grènetier d'Auxerre. — Guillaume Grail, contrôleur du grenier, « est assavoir que « les bourgeois et habitants d'Auxerre ont du Roi l'auto- « rité de fournir du groz sel de mer le grenier ordinaire « étably par ledit seigneur dans cette ville, et d'en prendre « par leurs mains tels prix et proufit qui leur est fixé par « MM. les généraux. » — Jean Saumaire, receveur et payeur des gages et solde des gens de guerre et des gens établis à la morte-paie pour la garde des places et châteaux de Bourgogne, reçoit 12,600 livres pour partie du payement de ces gens de guerre pour deux années.

B. 2599. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets; parchemin.

1504. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Vaucheron, écuyer, receveur du domaine au bailliage et comté d'Auxerre.—Le bichot de blé estimé 9 sous 2 deniers tournois, et celui d'avoine 2 sous 11 deniers. — Amende de 20 sous payée par Jean et Pierron de France, frères, qui avaient volé des pêches, en passant par les vignes de Champreaux, et qui s'étaient *rebellez* contre le maire, qui les constituait prisonniers. — Un vigneron d'Auxerre, condamné pour avoir, pendant la nuit, pêché dans l'Yonne au feu et à la fouene, et qui s'était révolté contre les maires de la porte Saint-Siméon d'Auxerre qui voulaient l'arrêter. — Gages de Jean Thiart, gruyer de la comté d'Auxerre.

B. 2600. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1505. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Recette de la gruerie : la paisson des bois est affermée 16 livres 5 sous. — Gages de

Pierre Cochon, substitut du procureur du Roi au bailliage d'Auxerre. — Réparations faites au château d'Auxerre. — Confection d'un *trynneau* sur lequel devait être trainé jusqu'à la potence un charpentier pour ses *démérites*. — Frais pour ajourner messieurs Thibaud de Châlon et Aubert de Jaucourt, pour certains cas à eux imposés, et pour ajourner encore Guillaume Godard, Philippe Le Bron et autres pour certaines entreprises par eux faites contre le Roi.

B. 2601. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1506. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine.—Recette des bourgeoisies d'Auxerre, consistant en 5 sous que les hommes payent annuellement au Roi, et les femmes veuves 2 sous 6 deniers le jour de la Saint-Remy. — 20 livres de gages payées à Claude de Siry, seigneur de Charnailles, capitaine de Mailly-le-Châtel.— Frais de voyage d'un sergent qui était allé d'Auxerre à Saint-Bris, à Gravant, à Vézelay et ailleurs porter des lettres du Roi qui annonçait le mariage du duc de Valois et de *unique* Claude de France. — Des sergents à cheval publient le ban et l'arrière-ban dans le bailliage d'Auxerre; — pour battre et fustiger, par les rues d'Auxerre, un certain coupable et lui couper l'oreille; — pour fustiger une grande quantité de voleurs.

B. 2602. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1507. — Auxerrois. — Compte de Pierre Boucher, receveur des aides et octrois donnés à ferme par les élus de cette Élection. — Recette de l'imposition des bois, du poisson, des blés, de la boulangerie, de la poulaillerie, des épices, des bêtes.— Gages des élus Claude Marchand et Jean Des Bordes et de leur greffier Claude Tribolet.

B. 2603. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1507. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Recette de 22 sous tournois pour droit de lods ou de mutation dans la vente d'un demi-arpent de vigne situé au finage d'Auxerre. — Gages de Germain Tribolet, garde des sceaux de la prévôté d'Auxerre. — Frais pour opérer le dénombrement d'Auxerre. — A cette opération se trouvent les lieutenants du gouverneur et du bailli, les avocats, procureurs et autres officiers du Roi, les douze bourgeois jurés, les gouverneur, procureur et receveur du fait commun de ladite ville. — Publication du ban et arrière-ban pour faire commandement à tous nobles tenant fief et arrière-fief du Roi de se tenir prêts en leurs maisons, montés et armés, pour aller secourir le Roi pour la défense du royaume.

B. 2604. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1508.— Auxerrois.— Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Recette du droit de bourgeoisie à Beauche, Servain, La Villote et Montiffaut. — Ce droit est de 5 sous pour les plus imposés. — Dépenses faites par les jurés dans la levée du droit de bourgeoisie. — Le Roi n'a donc cette année que 22 sous et demi. — Publication des lettres du Roi ordonnant à tous gens de guerre et pillards de vider le bailliage d'Auxerre. — Frais pour citer les religieux de Vézelay par-devant le bailli d'Auxerre, pour entendre la lecture des lettres du Roi concernant les réparations de leur église. — Bourreau payé pour avoir fustigé, par les carrefours d'Auxerre, plusieurs individus qui avaient été trouvés vivant sur le peuple et *es hostels Dieu*, en usurpant le bien public.

B. 2605. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets; parchemin.

1508-1511. — Auxerrois. — Compte de Pierre Boucher, receveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — L'imposition sur les vins vendus en gros à Courson produit aux enchères 110 francs; l'imposition du huitième sur les vins vendus en détail, dans le même lieu, s'élève à 20 livres 10 sous tournois. — 600 livres sont données, pour sa pension, à Thibauld de Châlon, chevalier, seigneur de Grignon.

B. 2606. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets; parchemin.

1510-1514.— Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine dans le comté et bailliage d'Auxerre. — Recette de la gruerie. — Devis de la construction de l'auditoire d'Auxerre et achat de deux chaînes en fer pour attacher deux pendus. — Frais : pour obtenir des lettres royaux à l'encontre de Thibault de Châlon, seigneur de Saint-Bris, qui n'avait pas fait les devoirs de foi et hommage, et pour ajourner ce seigneur par-devant le bailli d'Auxerre; — pour un sergent envoyé avec le prévôt des maréchaux qui devaient arrêter certains *pyolons estans sur les villages voisins d'Auxerre*; — pour saisie de la terre de Saillenay pour oubli du devoir féodal; — pour mener d'Auxerre à Paris un homme condamné à mort, et qui avait appelé de la sentence au Parlement de Paris; — pour confectionner une géhenne, exécuter les anneaux de fer, les câbles et tout ce qui constituait cette machine à torture. — Gages d'Aignien de Lalen, écuyer, seigneur de la Gontière, capitaine du château de Mailly.— Cierges pour la procession faite par le Roi le 3 mai 1512; — pour les obsèques du bailli Edme Rotier et la publication du ban et de l'arrière-ban.

B. 2607. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets; parchemin.

1511-1512. — Auxerrois. — Compte de Pierre Boucher, receveur des aides dans la ville, le comté et l'Élection d'Auxerre. — Frais pour le bail des fermes de cette imposition dans les différents villages de l'Élection. — La recette du huitième des vins pour Courson affermée 65 sous; à Coulanges-sur-Yonne, 100 sous; à Mailly-le-Châtel, 7 livres.

B. 2608. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets; parchemin.

1512-1513. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Saisie des seigneuries dont les tenanciers n'avaient point paru aux montres et revues de l'arrière-ban, entre autres celles de Courtenay, de Vermenton et de Thonguy. — Condamnés à être fustigés divers individus vagabonds qui vivaient sans aveu sur le *bonhomme*. — Gages du nouveau bailli, gouverneur d'Auxerre, Messire Einard de La Clayete. — Marc de Chantemerle reçoit, lui aussi, les gages de gouverneur d'Auxerre.

B. 2609. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1516. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Recette de 1,500 bichots de blé, moitié froment, moitié avoine, provenant des grains de l'Auxerrois affermés par Mathieu Sourdeau pour 1,500 bichots; ils sont vendus à raison de 6 sous 3 deniers le bichot. — Gages d'Emart de La Clayette, gouverneur et bailli d'Auxerre; de Marc de Chantemerle, chevalier, capitaine de La Clayette, à cause du gouvernement d'Auxerre. — Recensement annuel des habitants d'Auxerre. — Procès intenté à l'occasion de l'assassinat commis par une femme sur Hugues de Thiart, prieur de Joux. — Procès fait à un faux-monnayeur.

B. 2610. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1517. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Recette des foires, entre autres de 45 sous pour 4 arpents d'un pré situé à Collonges, affermés à Jean de La Porte pour cette somme. — Recette de la gruerie : la paisson de Montagny, Volay et Mercy amodiée 30 sous. — Jean Michel, dit Masse, verrier d'Auxerre, reçoit 8 livres 18 sous tournois pour avoir fait, pour l'auditoire de cette ville, 8 panneaux de *verrières à pilliers*, contenant 40 pieds, au prix de 3 sous 4 deniers le pied, y compris les barreaux de fer de 30 sous tournois et 15 sous pour deux écussons faisant partie desdites verrières. — Cent sous donnés pour payer 24 moules de bois à brûler, au prix de 2 sous 6 deniers tournois le moule; — plus 400 fagots au prix de 10 sous le cent, le tout destiné à chauffer le conseil. — Procès porté au Parlement de Paris, entre le Procureur du Roi et le prévôt official qui avait été injurié par ce procureur.

B. 2611. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1518. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Les habitants de Voutenay donnent annuellement 15 sous au Roi pour leur usage dans les bois et la rivière dudit lieu. — Voyage d'Auxerre à Paris pour obtenir lettres royaux et contraindre les gens d'Église, nobles et autres, à montrer les titres en vertu desquels ils levaient des droits seigneuriaux à Auxerre. — Publication du ban et arrière-ban; tous nobles reçoivent l'ordre de se tenir chez eux montés, armés, prêts à partir au premier signal. — Lettres du Roi ordonnant à tous gens de guerre de ses ordonnances de gagner leurs garnisons, *tant deçà que delà les monts*. — Un sergent porte des lettres du bailli d'Auxerre à Lorey, Pelissonnières, Chevillon, Montargis et autres lieux, pour informer sur les « pilleries, meurtres et excès faits dans ces lieux par les aventuriers. » — Arrestation d'un faux-monnayeur.

B. 2612. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1519. — Auxerrois. — Compte de Pierre Fauléau, receveur du domaine. — Les habitants de Lucy-le-Bois, près Vermenton, donnent 24 sous 8 deniers *pour raison* des quatre deniers tournois que chacun d'eux doit par an au Roi à cause des *forestaiges*. — Pension de Claude de Baissey; — versement d'une somme faisant partie de 10,400 livres à Lambert Mesgret, conseiller, trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour les donner aux Suisses. — Travaux exécutés au château d'Auxerre. — Frais pour obtenir des lettres royaux à l'occasion des officiers de Sens, qui s'attribuaient sur Horry une juridiction qui appartenait à Auxerre; — pour un procès entre le procureur du Roi et le comte de Nevers au sujet du comté d'Auxerre.

B. 2613. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1522. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine. — Recette du droit de bourgeoisie à Bauche, Servau, La Villotte et Montiffaut. — Travaux exécutés au château, à l'Auditoire et à la Chambre du Conseil du bailliage d'Auxerre, par ordre du lieutenant général. — Ordre de saisir au profit du Roi le revenu temporel des cures, prébendes, prieurés, abbayes et chapelles du bailliage d'Auxerre dont les biens ne sont pas

amortis, ou dont la déclaration n'avait pas été faite. — Publication du ban et de l'arrière-ban. — Frais pour publier l'ordre du bailli, qui enjoint à tous de garder les blés et les vins, conformément aux lettres du gouverneur de Bourgogne.

B. 2614. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1522-1528. — Auxerrois. — Compte de Renaud Chevalier, grènetier du grenier à sel d'Auxerre. — Remboursement fait au receveur général d'une partie de ses gages, prêtée au Roi l'année précédente. — Frais d'un voyage fait par le grènetier à Blois, où les receveurs furent obligés d'aller immédiatement verser leur caisse, à peine de privation d'office. — Par ordre de Raoul Hurault, chevalier, seigneur de Chiverny et de Vibraye, conseiller et général de Bourgogne, 100 sous donnés aux Frères Prêcheurs d'Auxerre, « pour qu'ils soient plus enclins à prier « Dieu pour la santé et la prospérité du Roi et pour la « paix et union de son royaulme. » — Le Roi rembourse les gages du grènetier et du contrôleur, qu'il avait pris cette année pour subvenir à ses *grans affaires*.

B. 2615. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1525-1527. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine. — Recette à Montigny et à Merry. — Versement de 600 livres, fait par ce receveur à Étienne Noblet, en présence de Jacques Godran, conseiller au Parlement de Dijon, lesquelles doivent être portées dans l'épargne du Roi à Paris, au château du Louvre. — 46 livres données par ordre du général aux Cordeliers d'Auxerre, pour qu'ils prient bien pour la prospérité du Roi, de la Reine et de messieurs les enfants.—Publication du ban et de l'arrière-ban. — Frais pour envoyer à Dijon l'inventaire de l'artillerie et des munitions qu'il y avait à Auxerre. — Rabutin, exécuteur des hautes œuvres, bat de verges deux voleurs dans la cour du châtel d'Auxerre.

B. 2616. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1525-1528. — Auxerrois. — Compte de Jean Charles, grènetier du grenier à sel d'Auxerre. — Soustraction, au cahier du receveur, des droits de gabelle en faveur de l'évêque d'Auxerre, pour la provision de sel de son hôtel. — Jean Goussot et une grande quantité d'autres individus condamnés pour avoir *abusé* et *mal versé* dans la gabelle du Roi. — Goussot condamné à 100 livres tournois; les 218 autres ne sont condamnés par le grènetier qu'à 2 ou 3 sous chacun.

B. 2617. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets; parchemin.

1527. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine. — Le revenu des terres et seigneuries de Mailly-le-Châtel, de Mailly-la-Ville, de Coulanges-sur-Yonne et de leurs dépendances, donné par le Roi à messire François de Courtenay, seigneur de Bléneau, gouverneur et bailli d'Auxerre, pour en jouir sa vie durant, à condition que ledit bailli payera annuellement au trésor 380 livres tournois. — Non-valeurs pour cause de pauvreté et d'absence. — Rabutin, maître des hautes œuvres, récompensé pour avoir imprimé avec un fer chaud une fleur de lis au front d'une voleuse, après l'avoir fouettée par les carrefours d'Auxerre.

B. 2618. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1528. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine. — Recette de la ferme des exploits de la prévôté de Saint-Georges, dont le fermier donne 27 livres 10 sous. — Gages de maître Régnault, chevalier, lieutenant général au bailliage, et de Philibert Vautheron, prévôt d'Auxerre. — Vente extraordinaire des bois. — — Sergents envoyés d'Auxerre à Entrain, distant de 12 lieues, pour prendre des informations sur la vie et la renommée de maître Thomas Ansel et de sa femme, prisonniers au château d'Auxerre, « accusés de crime d'hé« résie et de secte lutériane. » — Rabutin, exécuteur des hautes œuvres, payé pour avoir mis à exécution la sentence prononcée par le bailliage contre Thomas Ansel, médecin-chirurgien, et contre Perrette Guielle « qui, pour « les blasphèmes hérétiques exécrables par eulx dits et « proférez contre l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge, « et pour aultres crimes contenus au procès avoient esté « condempné a estre menez en une charette depuis les pri« sons d'Auxerre devant l'église Saint-Étienne et la cha« pelle de Notre-dame-des-Vertus, attenant à icelle, pour « y crier mercy, demander pardon à Dieu, à la glorieuse « vierge Marie, sainctz et sainctes du Paradis, et, ce fait, « estre ramenés en la place commune, appelé la Fénerie, « et y estre bruslez. » — Le même bourreau rémunéré « pour avoir coupé la tête à Gilles Roze, mis son corps en « quatre quartiers, mis chaque quartier aux principales « portes de la ville et la tête à un poteau. »

B. 2619. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1529. — Auxerrois.— Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine.—L'abbé de Saint-Marien-lez-Auxerre donne 18 sous un denier obole tournois de rente, qu'il doit chaque année au Roi sur la grange de La Borde-aux-Gueux.

— Amende de 75 sous parisis payée par Noel Suvonnet, par sentence du bailliage, pour les excès qu'il s'était permis envers frère Laurent Hodynet.

B. 2620. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1540. — Auxerrois. — Compte d'Edmont Fauléau, receveur du domaine des bailliage et prévôté d'Auxerre. — Versement de 5 sous fait par l'abbesse de Notre-Dame de Recomfort, qu'elle devait annuellement sur la pêcherie de l'Yonne. — Gages du bailli d'Auxerre, François de Courtenay, seigneur de Blenneau; du lieutenant général Régnault, chevalier; du prévôt Philibert Vautheron et du gruyer Nicolas Durand. — Jean Joly, dit Brouet, amené de la conciergerie de Paris dans les prisons d'Auxerre, pour l'exécution de l'arrêt de la Cour.

B. 2621. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1540. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien, receveur de l'imposition foraine, des aides, tailles, dons et *équipolens*, levés pour le Roi dans l'Élection d'Auxerre sur les denrées et marchandises prohibées et transportées hors des limites du royaume. — Lettres patentes de cet office données par François Ier. — Le muid de vin estimé, l'un portant l'autre, 65 sous tournois; 250 muids vendus ainsi : — le receveur perçoit une somme de 42 livres, 1 sou, neuf deniers. — Élus de cette Élection : maître Jean Des Bordes; Étienne Danier et Laurent Chrétien.

B. 2622. (Cahier.) — In-folio, 55 feuilllets; parchemin.

1540. — Auxerrois. — Compte de Jean Charles, grènetier d'Auxerre. — Présentation des sels. — Le Roi prend pour son droit de gabelle trente livres tournois par muid, 60 sous par septier, 25 par mine et 12 sous 6 deniers par minot. — Jacques Hage, archer de la garde écossaise, jouit du droit de franchise de gabelle pour le sel de sa maison, comme les Frères Mineurs d'Auxerre et le procureur du Roi. — Frère Guillaume Crissot, ami spirituel des Cordeliers de Blois, reçoit 10 livres pour subvenir aux nécessités de son couvent et pour prier pour la prospérité du Roi.

B. 2623. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1541. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine. — Recette de 8 sous versés par les panetiers d'Auxerre, qui les devaient chaque année au Roi le jour des Brandons. — Les habitants de Voutenay donnent 15 sous tournois pour leur usage dans les bois et la rivière de ce lieu. — Recette du droit de bourgeoisie à Beauche, Servan, Montiffaut et La Villotte. — Dépenses pour les réparations du château et des prisons d'Auxerre. — Romain d'Autun, sergent royal, payé pour crier le ban et l'arrière-ban dans le bailliage, et le bourreau pour fustiger par 3 *briefs* jours Pierrette Godin, ayant la corde au cou.

B. 2624. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1542. — Auxerrois. — Compte d'Edmond Fauléau, receveur du domaine aux bailliage et prévôté d'Auxerre. — Somme de 12 livres 17 sous tournois remise au receveur sur la recette de la bourgeoisie d'Auxerre, parce que cette somme n'avait pas été perçue, les uns ayant été déclarés tonsurés, les autres mendiants, absents ou morts. — Frais pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, et ériger à Vermenton un signe patibulaire. — Le bourreau d'Auxerre payé pour être allé de cette ville à Perly, et y avoir mis à exécution l'arrêt du Parlement de Paris qui avait condamné Étienne Michau, renvoyé par elle dans ce lieu, pour y faire amende honorable devant la principale porte de l'église, et rétracter les paroles scandaleuses qu'il avait dites, et y être battu de verges.

B. 2625. (Registre) — In-folio, 135 feuillets; parchemin.

1542-1546. — Auxerrois. — Compte de Pierre Foudriot, receveur des magasins à sel d'Auxerre. — Quantité de sel envoyée à Autun, Montbard, Avallon, Noyers, Saulieu, Pouilly, Semur, Arnay-le-Duc, Dijon, Ruits, Saulx-le-Duc, Châtillon-sur-Seine.

B. 2626. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1545. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien, receveur des aides de l'Élection d'Auxerre. — Recette de la ferme de l'imposition des blés et autres grains délivrée pour 40 sous parisis. — Frais pour publier dans les villes de l'Élection le jour de la délivrance des fermes.

B. 2627. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1546. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien, receveur des aides. — Recette de 70 sous parisis, montant de la ferme de l'imposition sur la vente du poisson de mer et d'eau douce à Vermenton. — Remboursement fait par le Roi d'une somme qui lui avait été prêtée, « pour « subvenir à ses urgentes affaires de guerre. »

B. 2628. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1548. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien,

receveur des aides. — La ferme de l'imposition de la pierre, du plâtre, de la tuile, de la chaux, du sable, produit à Auxerre 8 livres tournois. — Versement fait par le receveur particulier dans la caisse du receveur général d'une somme de 900 livres tournois, composée de 200 écus soleil, à 45 sous l'un, et le reste en testons à 11 sous pièce et monnaie de douzains et dixains. — Assignation pour neuf années d'un don de 350 livres 2 sous 6 deniers fait par le Roi à Guillaume de Dinteville, seigneur d'Échannay, par lettres signées par le comte de Montmorency, connétable de France.

B. 2629. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1549. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien, receveur des aides, tailles, dons et octrois, dans la ville, le comté et l'Élection d'Auxerre. — Recette du montant de la ferme de l'imposition de la friperie et denrées adjointes, s'élevant à 17 sous parisis pour Saint-Brix et Goix; — d'une amende payée par un habitant d'Auxerre, qui avait dit à l'un des élus: « Par Dieu, vous ne cognoistrez « jamais de mes causes. » — Michel Peschard, trésorier des fortifications et des maisons du Roi en Bourgogne, reçoit une certaine somme sur la recette d'Auxerre, destinée aux travaux les plus urgents à faire dans les châteaux de Dijon, Talant, Beaune, Saulx-le-Duc et Auxonne.

B. 2630. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1550. — Auxerrois. — Compte de Jacques Chrétien, receveur des aides dans la ville, le comté et l'Élection d'Auxerre. — Folles-enchères et rémunération sur la présente année. — Edmond Le Queue donne au Roi 3 sous pour rémunération par lui faite sur la ferme de La Lochère et de Saint-Bris. — Deniers baillés comptant à gens qui en doivent compte; — Girard Sayve, conseiller, receveur général des finances, reçoit 400 livres en monnaie de douzains, dixains et liards sur la recette de Jacques Chrétien.

B. 2631 (Registre.) — In-folio, 157 feuillets; parchemin.

1553-1554. — Auxerrois. — Compte de Claude Fauléau, receveur ordinaire du Roi en son comté d'Auxerre. — Guillaume Moriteux et ses consorts donnent au Roi 20 livres tournois de rente à cause du moulin et de l'étang de La Couldre. — Aux religieux, abbé et couvent de Rigny, qui avaient coutume de prendre chaque année 50 sous sur la prévôté de Vermenton, rien n'a été donné, parce que le Roi a vendu depuis peu, à faculté de rachat, le revenu de la seigneurie de Vermenton. — Jacques Chrétien reçoit les gages de garde de la prévôté d'Auxerre. — Rollet Le Moine, maître des hautes œuvres, payé pour avoir exécuté Étienne Brethin, accusé d'hérésie et condamné à être étranglé à un poteau et brûlé. — Germain Leprince, Jean Cochon, Jean Magnien et Claude Maillard, sergents royaux au bailliage d'Auxerre, payés pour avoir assisté à la dégradation dudit Brethin. — Publication du ban et arrière-ban et de la montre d'armes qui devait être faite à Auxerre; — des lettres du Roi, données au camp d'Ivry, qui ordonnent d'arrêter tous les gens de guerre ayant reçu leur solde et s'étant retirés de son camp sans permission. — Un individu qui s'était suicidé traîné à la voirie.

B. 2632. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1554-1555. — Auxerrois. — Compte de Claude Fauléau. — Profit de la tierce partie de la seigneurie de Saint-Bris a été donné par le Roi à Philibert de Bermault, écuyer, sieur de Montmort, en considération des services qu'il lui a rendus dans ses guerres. — Frais pour fustiger un compagnon barbier qui avait proféré des blasphèmes contre Dieu, et acheter la torche avec laquelle il fit amende honorable un jour de marché devant la cathédrale d'Auxerre. — Frais pour exécuter Michel Gaboret, accusé d'hérésie, et brûlé vif; — bois, fagots, bascule et autres objets ayant servi à cette exécution. — Remboursement de 2,000 livres prêtées au Roi par Claude Gousse, prévôt de Sens. — Publication des lettres du Roi sur la réformation des monnaies d'or.

B. 2633. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1557. Auxerrois. — Compte de Claude Fauléau. — 20 livres données à Mathieu Dufrène, maître barbier et chirurgien d'Auxerre, pour avoir appliqué divers médicaments, de par le bailli d'Auxerre, à Charles Bergier, prisonnier accusé d'hérésie, et amené de Vermenton dans les prisons royales d'Auxerre, lequel fut envoyé à la Conciergerie de Paris, ainsi que Guillaume Desjour et Loup Griveau. — Un messager apporte de Semur à Auxerre la missive de M. de Villefrançon, lieutenant pour le Roi en Bourgogne, concernant la convocation du ban et de l'arrière-ban. — Quantin Le Sueur, prévôt des maréchaux au gouvernement de Bourgogne, Auxerre, et pays adjacents, reçoit 50 livres pour avoir avec ses archers mené à Paris Jean Layette et Jean Le Bonne, dit Lagnais, appelant d'une sentence de mort. — Publication du ban, arrière-ban et de la montre d'armes, qui devait avoir lieu à Auxerre.

B. 2634 (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin

1557. — Auxerrois. — Compte d'Antoine Humbert, re-

ceveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — Recette des fermes de l'imposition du bois ouvré et non ouvré, des poissons, des grains, de la panèterie, de la fricauderie, de l'épicerie, de la draperie, des bêtes à pied fendus.

B. 2635. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1558-1559. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur ordinaire. — Gages de Jacques Chalumeau, prévôt d'Auxerre. — Procès fait par le procureur du Roi à l'encontre de Nicolas Dupont, natif de Blois, prisonnier à cause d'hérésie et appelant de l'entreprise de juridiction sur lui faite par le lieutenant criminel. — Nicolas Dupont, appelant de la sentence de mort prononcée contre lui par le bailli d'Auxerre pour crime d'hérésie, mené à Paris, devant la Cour du Parlement.

B. 2636. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur ordinaire du Roi dans son comté d'Auxerre. — Recette de 3 sous versés par le curé de Saint-Rambert, qui les devait au Roi, comme rente annuelle à cause d'une vigne située dans la mairie de Saint-Gervais, finage d'Auxerre; — des amendes civiles adjugées au bailliage et siége présidial d'Auxerre, à la gruerie et à la maréchaussée. — Arrestation et exécution d'un bonnetier, accusé de lèse-majesté divine. — On avertit le Roi de la sédition arrivée à Auxerre le jour de la Saint-Denis, 14 octobre 1561. — Publication de l'ordre du Roi qui ordonne à tous les gens d'Église d'avoir à apporter au lieutenant général les baux du temporel de leurs bénéfices. — Frais pour conduire Claude Fauléau dans les prisons de Dijon.

B. 2637. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Auxerrois. — Compte d'Antoine Humbert, receveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — Imposition de la majeure partie des denrées aliénées à faculté de rachat. — Versement de ce receveur fait dans la caisse de Jean Jacquot, receveur général en Bourgogne, effectué en testons du Roi et en deniers testons. — Gages des élus, Étienne Danier et Adrien Légeron, et du contrôleur de l'Élection, François Pion.

B 2638. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1562-1563. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur ordinaire du domaine. — Le fermier général donne 120 livres pour les frais ordinaires du siége présidial, les messes, luminaires, cierges, torches, flambeaux, chandelles, bois, fagots et autres nécessités. — Le receveur indemnisé de 381 livres qu'il n'avait pu recevoir à cause des troubles de guerre qui couraient cette année.

B. 2639. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1563-1566.—Auxerrois.—Compte de Germain Gray, receveur ordinaire du domaine; lettres de Charles IX, qui lui donne cet office. — Rentes assignées sur la recette par les commissaires députés sur le fait de l'emprunt de 60,000 écus soleil demandés par le Roi. — Recette de la ferme du huitième des vins vendus en détail à Auxerre Coulanges-les-Vineuses, Gurgy, Chitry, Val-de-Mercy, la Villotte, Montigny, Mige.

B. 2640 (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1563-1568. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur ordinaire du domaine. — Recette nulle, attendu qu'elle a été donnée par le Roi pour sept ans à Laurent Pourrée. — Lettres patentes de cette cession. — Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Dijon qui les vérifie. — Frais de l'exécution de Thiénette Alonge, qui fut pendue, étranglée et mise en cendre, condamnée par le lieutenant criminel, dont la sentence fut confirmée par la Cour.—Publication des lettres du Roi faisant défense à toutes personnes de porter « armes, arquebuses et pistolets. » — Un messager porte au Parlement les informations faites à la requête du procureur du Roi contre plusieurs rebelles « et portant armes contre Sa Majesté. »

B. 2641. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets; parchemin.

1569-1573. — Auxerrois. — Compte de la ferme générale du domaine au bailliage d'Auxerre, pour quatre années, présenté par François Delye, fermier. — Copie du bail passé par devant Nicolas Baufremont, baron de Sennecey, bailli de Châlon, et Philibert Robert, naguère général des finances. — Acte de cautionnement fourni par l'adjudicataire; — lettres confirmatives de Charles IX. — Frais de justice : — grand nombre d'individus battus de verges ou mis à mort, sans que les raisons soient énoncées. — Torches pour le service funèbre du duc d'Aumale à Auxerre. — Publication des articles concernant la commission du maréchal de Vieilleville, commissaire député par le Roi pour l'*entretennement* de l'édit de pacification. — Publication des lettres de Charles IX qui défendent expressément par « tous les lieux de son royaume de faire émotion « et massacre, comme est advenu en la ville de Paris, lors- « que le feu amiral et ses adhérens y furent occis, ains, « faire chastier les auteurs d'iceulx. » — Publication du ban. — Défense aux paysans de s'assembler; — ordre aux autorités de retirer les bacs et bateaux de dessus

les rivières de la Seine, de la Marne et de l'Yonne, pour s'opposer à la marche des ennemis, et empêcher qu'ils se puissent assembler.

B. 2642. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1573-1574. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur ordinaire du domaine. — Gages de messire Louis de Millaux, seigneur de Vaulx, bailli d'Auxerre. — Exécution de Pierre Forestier de Nivorelle, condamné à mort par le prévôt des maréchaux du comté d'Auxerre. — Publication de lettres du Roi touchant les gens d'armes qui étaient à Auxerre, Cravant, Vermenton, Joux, Mailly-le-Châtel et Coulanges-sur-Yonne. — Un sergent, de par le président du Présidial, va sommer les gens d'armes de la compagnie de M. de Lorraine, passant par l'Auxerrois, de se retirer en leurs maisons. — Dépenses pour conduire d'Auxerre à la Conciergerie de Paris Jean Launay, ministre *de la nouvelle opinion*, appelant de la mort.

B. 2643. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1575-1576. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Lettres envoyées aux baillis, juges et lieutenants des villes de l'Auxerrois, concernant le *descript* des noms et surnoms de ceux qui peuvent porter les armes, tant nobles que roturiers. — Publication de la vente d'une partie du domaine du Roi. — 24 livres données à Noël Leblanc, messager demeurant à Auxerre, pour avoir porté, dans toutes les villes de l'Auxerrois, les lettres du Roi contenant l'édit de pacification données à Lyon le 12 octobre 1574. — Publication de l'édit « des « blasphèmes et de l'arrêt de la défense des tavernes. » — Commissions pour la fourniture des vivres aux reitres en juillet 1575. — Publication des lettres du Roi, ordonnant à tous les gentilshommes du ressort de se mettre en armes et de se tenir prêts à se rendre aux ordres du Roi. — Lettre du Roi qui ordonne à tous gentilshommes de sa maison de se rendre près de lui à Paris, dans le meilleur état et équipage d'armes que faire se pourra. — Lettres du Roi pour l'assemblée de sa gendarmerie.

B. 2644. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1575-1576. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Publication à Auxerre des lettres du Roi contenant le département des nombres de la gendarmerie assignée au 25 août. — Gages de Palamède Goreau, élu du Roi, dans l'Élection d'Auxerre.

B. 2645. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1576. — Auxerrois. — Compte de Germain Grail, receveur des aides dans l'Élection et le comté d'Auxerre. — Les trois élus du Roi dans cette Élection sont Adrien Ligeron, Michel Privé et Palamède Goreau. — Nicole Bargède est conseiller du Roi et président au bailliage et siége présidial d'Auxerre, et Jean Girard, avocat du Roi. — Délivrance des fermes domaniales. — Payement des rentes de l'emprunt assignées sur les aides d'Auxerre.

B. 2646. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1576-1577. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Tout le revenu du Roi à Vermenton, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Châtel et Coulanges-sur-Yonne, y compris l'*afforestage* de Lucy-le-Bois et Joux; la prévôté, le tabellionnage, les bourgeoisies, l'éminage, les ventes et droits quelconques, s'élève à 360 livres parisis formant 750 livres tournois. — Gages d'un garde des sceaux nouvellement créé au bailliage et Présidial d'Auxerre. — Deux individus fustigés, l'un par les rues de la ville d'Auxerre, l'autre dans la Chambre du Conseil. — Lettres du Roi qui ordonnent à sa gendarmerie de se réunir à Nogent-le-Roi; — de faire diligenter les deux cents gentilshommes de sa maison, pour qu'ils soient près de lui à Vaugenay, le 10 novembre prochain; — sur quelques écrits édités sans sa permission, soit imprimés, soit manuscrits « pleins de choses diffamatoires et fort scandaleux; » — portant convocation des États de Bourgogne; — Ordonnant à sa gendarmerie d'aller en armes et avec les grands chevaux, partie à Poitiers près de M. Du Lude, lieutenant de Sa Majesté dans ce pays, partie à Bordeaux, partie à Gien-sur-Loire près de Monseigneur le duc, et dans d'autres lieux; — sur la manière dont se doivent conduire les gens de guerre allant et venant par les pays. — Lettres du comte de Charny, relatives à la convocation des États du bailliage aux États Généraux fixés à Dijon au 2 juin 1577. —Le bourreau Lemort étrangle et brûle ensuite une femme de Seignelay.

B. 2647. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1576-1577. — Auxerrois. — Compte de Germain Grail, receveur des aides ou impôts sur les denrées. — Étienne de Frasans, commis de Jacquot, receveur général, indemnisé d'un voyage par lui fait, de Dijon à Auxerre, pour procéder avec les élus à la délivrance des fermes des aides.

B. 2648. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1577-1578. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Les habitants de Mont-

-le-Roi tenant feu donnent chacun six deniers de cens uel et perpétuel pour l'usage, pâturage et champoyage leur bétail. — Gages d'Étienne Cousin, gruyer du baile d'Auxerre. — Lettres du Roi portant défense à tous les et non nobles de porter drap de soie, et donnant un ement somptuaire. — Publication des lettres du Roi sur it général de ses compagnies de gens de pied français l veut entretenir à son service, et par lesquelles il licie tous autres gens de guerre, défendant à tous ses su- de faire entre eux aucune ligue, association ou conie, au préjudice de l'édit de pacification, de quelque iière que ce soit, sans l'autorisation de Sa Majesté. — onnance du Roi sur le fait des monnaies en cette ville, tenant le décri des carolus et autres pièces; l'écu il est estimé 48 sous parisis. — Édit de pacification) avril 1578. — Lettre par laquelle le Roi veut que le tenant s'emploie soigneusement à l'observation de cet de paix. — Ce qui restait à aliéner du domaine du Roi en vente.

B. 2649. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

577-1578. — Auxerrois. — Compte de Germain l, receveur des aides. — Location d'une chambre où élus s'assemblent pour faire l'adjudication des diverses ies des aides. — Payement des rentes de l'emprunt à ques de Meung dit La Ferté, sieur de Beaujardin; à nain Boirot, seigneur d'Arrières; à Gabriel d'Assigny, yer, seigneur de Rosières, à cause de Marie d'Étampes, emme.

B. 2650. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

578-1579. — Auxerrois. — Compte de Drouet Sinet, receveur du domaine. — « La coutume de la corne aux noix n'a pu être amodiée, parce que l'on e sçait que c'est. » — Dépenses ordonnées par le prévôt r payer le bourreau Lemort, qui avait mené à la queue e charrette sur une claie Jean Roland, depuis le eau d'Auxerre jusque devant Notre-Dame-des-Vertus, fit amende honorable, et qui l'avait aussi mené à Villeeau, pour y faire de même amende honorable.

B. 2651. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

578-1579. — Auxerrois. — Compte de Lazare ion, receveur alternatif des aides dans le comté et tion d'Auxerre. — Lettres de provision de l'office de veur, au profit dudit Cochon, données par Henri III; ntérinement de ces lettres au Bureau des finances et à iambre des Comptes. — Ferme de l'imposition du bois é et non ouvré s'élevant pour Cravan à 250 écus.

B. 2652. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1579-1580. — Auxerrois. — Compte de Germain Grail, receveur des aides. — Ferme de l'imposition de 12 deniers par livre des vins vendus en gros dans la ville d'Auxerre adjugée pour 1,040 écus. — Michel Prince, Palamède Goureau et Eusèbe Ferroul, élus du Roi dans cette Élection, ainsi que Claude de Vernillot. — Contrôleur pour le Roi, Pasquet Constant.

B. 2653. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1580-1581. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Recette de la gruerie. — Frais de justice, dans lesquels on trouve ceux faits pour étrangler une femme condamnée par arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'une sentence du prévôt d'Auxerre. — Publication de lettres du Roi contenant défense à tous capitaines de faire des enrôlements, et à tous soldats de s'engager à peine de punition corporelle.

B. 2654. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1580-1582. — Auxerrois. — Compte de Germain Créthé, receveur des aides. — Copie de la commission à lui donnée par les Trésoriers de France au Bureau des finances établi à Dijon, après la résiliation de Lazare Cochon. — Ferme de l'imposition des bois ouvrés et non ouvrés faite par Prudent Chabut, trésorier général de France, avec les élus pour le Roi dans l'Élection d'Auxerre, et adjugée au plus offiant et dernier enchérisseur pour 170 écus, pour Auxerre seulement. — Nicolas Bargedey, conseiller président au siége présidial d'Auxerre, reçoit 150 écus pour trois quartiers de ses gages, qui étaient de 200 écus.

B. 2655. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets; parchemin.

1581-1582. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Recette de 30 livres tournois, valant 10 écus, versés par Roch Balthazard, écuyer, seigneur de Toutesvoyes, sur le moulin de la Couldre du domaine du Roi, à Auxerre, qu'il aurait reçu de Sa Majesté pour en jouir lui, sa femme et ses enfants, jusqu'au troisième degré. — Publication de lettres du Roi en forme d'édit prohibitif défendant à toutes personnes de chasser en aucune manière. — Lettres closes y attachées ordonnant à M. le comte de Charny, lieutenant de Bourgogne, d'en faire observer le contenu. — Dépenses pour mener une femme, d'Auxerre à la Conciergerie de Paris, afin d'appeler d'une sentence qui la condamnait aux verges.

B. 2656. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1582-1583. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Publication d'un mandement du Roi touchant « la correction et pugnition des « gens de guerre qui, après avoir esté levés et assemblés, « sous prétexte d'aller promptement et sans aucune faute « au service du duc d'Anjou, ont rebroussé chemin, et se « sont retirez dans leurs maisons chargez de butin et pil- « leryes. » — Frais de justice : enregistrement d'une somme donnée à Alain Lemort, exécuteur de la haute justice, pour avoir pendu en effigie Antoine de France et Nicolas Guillier, d'Auxerre, condamnés par le prévôt à être pendus et étranglés. — Payement des rentes constituées. — 5 écus et 20 sous donnés à Jean de Longuerue, peintre et verrier d'Auxerre, pour avoir fait douze panneaux pour les fenêtres de la Chambre de la prévôté, récemment bâtie dans le château. — 30 toises et demie de murailles pour les prisons d'Auxerre payées au maçon qui les avait entreprises, en fournissant tous les matériaux, 71 écus.

B. 2657. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets; parchemin.

1583-1584. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Frais de justice : — achat des torches destinées à l'exécution des sentences du prévôt, qui avait condamné plusieurs personnes à faire amende honorable, à la requête du procureur du Roi, devant la principale porte du château d'Auxerre et de l'église Saint-Eusèbe. — Cinq individus pendus en effigie, dont l'un est appelé le capitaine Chesnay. — Divers travaux faits dans la chambre des prévôts à Auxerre.

B. 2658. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1583-1584. — Auxerrois. — Compte de Gaspard Leprince, receveur des aides. — Lettres de Henri III ordonnant que l'imposition de douze deniers par livre sur les denrées de l'Élection sera convertie en un équipollent de la somme de 800 écus par an ; — entérinement de ces lettres au Bureau des finances. — Lettres de provision dudit receveur, leur enregistrement au même bureau ; caution de ce comptable, arrêt de la Chambre des Comptes sur ce nouvel officier, copie des lettres de relief et de surannation, en fin de leur entérinement à la Chambre des Comptes. — Remboursement par le Roi des frais faits par la ville d'Auxerre pour transformer l'impôt des onze deniers en une somme annuelle de 800 écus.

B. 2659. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets; parchemin.

1585-1586. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Publication à son de trompe « de l'édit de réunion des sujets du Roi à l'Église « catholique, apostolique et romaine. » — Publication des lettres et de la déclaration du Roi concernant les saisies des biens de ceux de la nouvelle opinion ; — du règlement pour l'exécution de l'édit de réunion des dissidents à la religion catholique ; — de lettres de convocation des compagnies d'ordonnance et autres gens d'armes que le Roi veut lever pour s'opposer aux forces étrangères qui se préparaient à passer le Rhin pour entrer en France.

B. 2660. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1585-1586. — Auxerrois. — Compte de Gaspard Leprince, receveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — Recette détaillée des 800 écus destinés à remplacer l'impôt des 12 deniers sur les denrées ; — la ville d'Auxerre à elle seule en paie 400 livres ; les habitants de Coulanges-les-Vineuses, 30 ; ceux de Monesteaux, 2.

B. 2661. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1586-1587. — Auxerrois. — Compte de Germain Crèthe, receveur des aides. — Recette de l'imposition du huitième des vins vendus en détail, non compris dans l'équipollent ; ce huitième produit à Auxerre 145 livres. — Edme Leclerc, élu de l'Élection d'Auxerre, fils d'Edme Leclerc, conseiller en la prévôté de cette ville. — Répartition de la somme destinée à remplacer le douzième denier faite par le président, les quatre élus, les deux contrôleurs et le procureur de cette Élection.

B. 2662. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1587-1588. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine, présenté par Charles Rousselet, commis par M. de Tournay, trésorier général de France en Bourgogne, pour la reddition du compte de Simonnet, qui venait de mourir. — Procès criminel intenté par le procureur du Roi à Philippe Dumay, accusé de crime de lèse-majesté. — Un écu donné à Pierre Vatard, d'Auxerre, pour avoir imprimé plusieurs ordonnances faites par le lieutenant général contenant un règlement pour la nourriture des pauvres du bailliage. — Convocation du ban et arrière-ban. — Achat des torches pour la procession de la Fête-Dieu à Auxerre.

B. 2663. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; papier.

1587-1593. — Auxerrois. — Compte de Gaspard Leprince, receveur des aides. — Gages des officiers de

l'Élection. — Philippe Vincent, conseiller du Roi, président aux comté et Élection d'Auxerre, reçoit 100 écus de gages; — Eusèbe Ferroul, conseiller, en a 51; — Claude Vernillac, Jean Dubout, Claude Tournay et Jean Obelin, tous conseillers et élus du Roi, ont également 51 écus de gages, excepté le dernier, qui n'en a que 43, plus 20 sous. — Jean de Lure, maréchal de camp d'un régiment de gens de pied, reçoit 400 écus de Mayenne, en récompense des frais qu'il a faits pour entretenir son régiment, comme il appert par une ordonnance du 6 octobre 1593, signée Henri de Lorraine, portant contrainte à l'encontre du receveur Leprince pour le payement de cette somme.

B. 2664. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1587-1592. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, commis par M. de Tournay, trésorier général à la recette du domaine.—Claude de La Faie verse 43 francs, montant de la ferme des lots et ventes à Auxerre. — Joseph Chapetot, fermier du revenu à Vermenton, verse 51 écus, montant de l'adjudication qui lui avait été faite. — Le Bureau des finances transféré à Autun.— Frais pour l'exécution de Jean Naudin dit La Brune, et de Pierre Claire dit Cadet de Courgy, condamnés à être pendus.

B. 2665. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets; parchemin.

1588-1589. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, en son vivant receveur du domaine, dont l'administration financière a été donnée en commission à Charles Rousselet, par le trésorier général de France en la Généralité de Bourgogne. — Gages des officiers. — Publication du règlement fait au Conseil à Paris sur le fait de *l'union*. — Frais d'impression de 300 exemplaires des ordonnances du Roi « contre les blasphémateurs, taverniers, « cabaretiers, hôteliers et autres personnes faisant exer« cice de jeux dissolus, avec injonctions aux archevêques, « évêques et curés, de résider dans leurs bénéfices. » — Impression de 600 commissions pour l'exécution de la volonté du Roi touchant la convocation des États Généraux de France assignée à Blois. — La rame de papier est achetée 35 sous. — Achat de cierges, au nom du Roi, pour que ses officiers les portent aux processions de la Chandeleur, de la Fête-Dieu et aux messes dites à l'issue des divers plaids.

B. 2666. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; papier.

1588-1589. — Auxerrois. — Compte de Germain Crethé, receveur des aides. — Philippe Vincent, sieur de Tréfontaine, capitaine commandant une compagnie de 60 chevau-légers, reçoit 180 écus pour ses gages, l'entretien d'un trompette et de deux hommes de pied employés à découvrir ce qui se passait en Auxerrois, à raison de 30 écus par mois, en vertu des ordonnances du duc de Mayenne. — Réduction faite par ordre du duc de Mayenne au prix du bail de la ferme des vins vendus à Auxerre, à cause des pertes que les guerres ont fait éprouver à ce fermier.

B. 2667. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1589-1590. — Auxerrois. — Compte de feu Drouet Simonnet, rendu par Charles Rousselet, commissaire délégué. — Impression de 200 exemplaires des édits et déclarations du duc de Mayenne sur l'Union, destinés à être répandus dans le bailliage. — 100 écus donnés à deux sergents pour avoir mené d'Auxerre à Paris quatre individus appelant de la sentence de mort et des galères. — Il est dit que cette taxe est élevée à cause de la cherté des vivres et des dangers des chemins.

B. 2668. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets; papier.

1589-1590. — Auxerrois. — Compte de Gaspard Leprince, receveur des aides. — Entretien d'un trompette et de deux hommes destinés à visiter le pays pendant quinze mois.— Recette des deniers provenant des 800 écus destinés à remplacer les mêmes fermes dans l'Élection. — Les habitants de Cravan payent 105 écus; ceux de Gurgy, 7; ceux de Seignelay, 2.

B. 2669. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1590-1591. — Auxerrois. — Compte de Drouet Simonnet, receveur du domaine. — Le bourreau Lemort payé pour avoir assisté à la Chambre du Conseil, à Auxerre, à la lecture des sentences prononcées contre divers individus condamnés à être battus de verges, et pour avoir mis la corde au cou à l'un, attaché au carcan l'autre, et l'avoir ensuite conduit devant la porte de l'église Saint-Pierre d'Auxerre, où ce dernier, appelé Richard, fit amende honorable. — Plusieurs individus sont pendus, les uns réellement, les autres en effigie. — Exécution du sieur de La Maison-Blanche, en vertu de la sentence du prévôt des maréchaux.

B. 2670. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets; parchemin.

1591-1592. — Auxerrois. — Compte de feu Drouet Simonnet, receveur du domaine, rendu par un commissaire délégué. — Jean Damas, sieur de Villière, désigné comme bailli d'Auxerre et Henri Leclerc comme son lieutenant. — Achat de 20 moules de bois destinés à chauffer la

Chambre du Conseil à Auxerre; le moule est payé 30 sous. —Payement des rentes. — Étienne de Frasans, greffier au Bureau des finances de Dijon, reçoit 37 écus par an de rente assignés sur la recette du bailliage.

B. 2671. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets; papier.

1591-1592. — Auxerrois. — Compte de Gaspard Leprince, receveur des aides. — Il est rappelé que l'impôt des 12 deniers par livre a été transformé en une somme de 800 écus, donnée annuellement, mais qu'il faut excepter l'imposition du huitième et vingtième des vins vendus en gros et en détail, et aussi l'imposition du poisson de mer et de la draperie que le Roi a voulu donner à ferme. — Les élus reçoivent leurs droits de chevauchée. — Gages des élus Claude Vernilliat, Denis Dabout, Claude de Tournay, Jean Hobelin. — Philippe de Mausangarde, président au bailliage et Présidial d'Auxerre, remplaçant Nicolas Bargède, décédé.

B. 2672. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; parchemin.

1592-1593. — Auxerrois. — Compte de feu Drouet Simonnet, receveur du domaine, rendu par le commissaire Charles Rousselet. — Les habitants de Montigny-le-Roi donnent chacun 2 sous 6 deniers tournois de cens annuel pour la confirmation de leur usage et pâturage à Montigny. — Achat d'un demi-moule de bois pour mettre à exécution la sentence de mort donnée en la prévôté d'Auxerre, confirmée par arrêt du Parlement de Paris, contre Laurent Dupuis. — Travaux exécutés dans l'intérieur de la maison de l'auditoire du bailliage d'Auxerre. — Façon de l'original du présent compte en parchemin, estimée à raison de 4 sous le feuillet, et celle du double de ce compte sur papier, à raison de 2 sous.

B. 2673. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; parchemin.

1593-1594. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, pourvu de l'office de receveur ancien et alternatif du domaine au bailliage d'Auxerre. — Lettres patentes de Henri IV contenant les provisions de cet office ; — lettres de jussion adressées à la Chambre des Comptes pour leur entérinement ; — arrêt de cette Chambre qui l'ordonne ; — ordonnance des trésoriers qui l'acceptent; — acte de caution donnée par ledit de Franay.—Les droits de bourgeoisie de Saint-Georges et Sublene amodiés à Claude Charles pour 5 écus par an. — Recette des produits de la gruerie. — Valar, imprimeur à Auxerre, reçoit 1 écu 30 sous pour avoir imprimé *un cent d'arrêts*. — Claude de Montigny, exécuteur de la haute justice, reçoit 1 écu 40 sous pour l'exécution de Salvator de Saint-Laurent, condamné par le lieutenant du bailliage.

B. 2674. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1595-1596. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine. — Recette des droits de bourgeoisie à Beauche, Servant, Montifaut et Lavillotte, s'élevant à 15 sous. — Versement de 10 écus 40 sous entre les mains des religieux de la Charité-sur-Loire, qui avaient droit de les prendre chaque année sur les revenus du domaine à Auxerre. — Frais pour transporter le capitaine Beaucharme des prisons d'Auxerre à la Conciergerie à Paris.—Exécution de Jean Grossard, dit capitaine Lacaille, condamné par le prévôt des maréchaux. — Frais pour réparer la grande porte du châtel d'Auxerre.

B. 2675. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets; papier.

1595-1596. — Auxerrois. — Compte de Jean Leprince, receveur des aides. — Lettres de provision signées par Henri IV ; extrait du registre de la Chambre des Comptes qui les entérine. — Recette de Coulanges-les-Vineuses pour les diverses denrées ; elle s'élève à 10 livres 30 sous. — Payement des rentes constituées. — Philippe Vincent, conseiller du Roi, président dans l'Élection d'Auxerre. — Claude Martineau, second président, à la place de Claude de Tournay.

B. 2676. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1596-1599. — Auxerrois. — Compte pour trois années rendu par Claude de Franay, receveur ancien et alternatif du domaine au bailliage. — Versement de 5 sous fait par l'abbesse de Notre-Dame de Reconfort pour le droit de pêcher dans l'Yonne. — Recette faite à Montigny et Mercy des droits de bourgeoisie. — Messire Charles Henri, comte de Clermont, vicomte de Tallard, bailli et gouverneur d'Auxerre, reçoit 62 écus de gages pour deux années. — Le peintre Antoine Leboulois reçoit 40 sous pour avoir fait un tableau en bois destiné à servir à l'exécution en effigie de Jean Droin et de Verpillon, condamnés par le prévôt. — Le sergent royal, Nicolas Naudin, payé pour avoir procédé aux saisies de fiefs mouvant de Sa Majesté. — Antoine Leboulois fait un tableau à six figures pour l'exécution en effigie de divers individus.

B 2677. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets; papier.

1597-1598. — Auxerrois. — Compte de Jean Leprince, receveur des aides. — Recette des 800 écus qui remplacent, dans l'Auxerrois, l'imposition des douze deniers

par livre sur les marchandises vendues, l'impôt du huitième et le vingtième des vins exceptés; — répartition de cette somme par commune; — les habitants de Saint-Cyr donnent 2 livres pour leur quote-part. — Les gages de Philippe Vincent, président au comté et en l'Élection d'Auxerre sont de 100 écus pour une année.

B. 2678. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets; parchemin.

1600-1601. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine. — Place située à Auxerre près de la fontaine, et appelée vulgairement la place des porcs, donnée à cens pour 23 deniers oboles. — Recette des amendes criminelles. — Amende prononcée par le bailli d'Auxerre et adjugée aux Frères Prêcheurs, aux pauvres de l'hospice et aux prisonniers.—Amendes prononcées par le prévôt des maréchaux. — Amendes prononcées par le prévôt royal. — Recette des cens perpétuels dus annuellement à cause des ventes faites par les commissaires du Roi des terres vaines et vagues en Bourgogne.

B. 2679. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1602-1603. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur des aides; — copie de la commission à lui donnée par le trésorier de France en la Généralité de Bourgogne. — Recette sur les denrées vendues aux deux foires d'Auxerre, le lundi avant la Saint-Martin d'hiver et le 2 mai. — Recette de 645 livres provenant de l'imposition sur le poisson de mer vendu à Auxerre. — Les élus appelés Pierre Berault, Claude Vernillat, Denis Dabon, Jean Bezaugier, François Obelin, Édme Leclerc, Claude Loyset. — Nicolas Contant, contrôleur en l'Élection, les présidents, lieutenants, élus, contrôleur et procureur du Roi au nombre de onze, reçoivent 220 livres qu'ils partagent pour leurs frais de chevauchée.

B. 2680. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets; parchemin.

1603-1604. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine. — Recette d'un cens annuel payé par Roch Balthazard, écuyer, sieur de Toutevoie, lieutenant en la prévôté de l'hôtel du Roi, qui, par lettres patentes de 1571, lui avait donné le moulin vulgairement appelé moulin de la Coudre, faisant partie du domaine du comté d'Auxerre. — Une amende est prononcée à la prévôté royale, adjugée au maître d'école; une autre aux prisonniers; une autre au profit de la chapelle du siége royal; d'autres au couvent des Frères Prêcheurs; à la fabrique de Saint-Pélerin et à diverses paroisses. — Recette des amendes du prévôt des maréchaux, dont le prévôt était fermier.

B. 2681. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1604-1605. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine. — Frais de justice pour mener d'Auxerre à Paris Lazare Fouleau, appelant de la question. — Pour la célébration de deux messes qui se disaient chaque semaine au siége de la prévôté les lundi et samedi à l'issue des *plaids*. — Rente de 112 livres que le Roi payait à Étienne de Frasans, greffier des finances en Bourgogne, éteinte par l'aliénation de la seigneurie de Mailly; l'acquéreur est demeuré chargé de l'acquittement de cette dette.

B. 2682. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1604-1605. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur des aides, commis à cette recette par les Trésoriers généraux de France en la Généralité de Bourgogne. — Denis Feydeau, subrogé au bail des aides à la place de Jean Demoisset, fermier général, donne 1,646 livres, somme destinée à payer les gages des officiers, les rentes constituées, les épices, les frais de reddition de compte et autres charges assignées sur les aides de cette Élection. — La ville d'Auxerre paye 1,400 livres pour sa quote-part dans la commutation ou rachat des menues impositions. — Philibert de Masengarde, président aux bailliage et siége présidial d'Auxerre, reçoit 600 livres de gages.

B. 2683. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets; parchemin.

1606-1607. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, commis à la recette du domaine. — Copie de sa commission, donnée par le trésorier de France dans la Généralité de Bourgogne.—Le septier, mesure d'Auxerre, contient 8 bichots et 2 boisseaux. — Jean Barrault, d'Auxerre, donne chaque année au Roi un quart de bichot d'avoine pour le clos qu'il a au bourg Saint-Gervais. — Jacques Clément, du village de Neuvy, donne 12 livres pour une amende prononcée contre lui au siége présidial. — Nicolas Pothier, sieur d'Acquère, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France dans les provinces de Champagne, Bourbonnais, Mâconnais, Beaujolais, Forez, (haut et bas), Marche, Limousin, Auxerrois, et grand gruyer de Bourgogne.

B. 2684. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets; parchemin.

1609-1610. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides et tailles en l'Élection

d'Auxerre. — Payement des gages des officiers. — Philippe Vincent, conseiller du Roi et premier président en l'Élection, reçoit pour une année 300 livres. — Gages de Claude Martineau, aussi conseiller du Roi et président en ladite Élection; il a 400 livres de gages; — le lieutenant appelé Pierre Bérault reçoit 200 livres; — Philippe Guibert, conseiller du Roi, président aux bailliage et siége présidial, reçoit 600 livres.

B. 2685. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets; parchemin.

1610-1611. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine, présenté à la Chambre des Comptes et affirmé par ledit receveur, assisté de Claude Dorge, son procureur, par devant Bénigne Morelet et Claude Pourcelet, conseiller du Roi et auditeurs ordinaires en cette Chambre, qui les avait délégués. — Les clercs du chœur Saint-Étienne d'Auxerre donnent tous les ans au Roi un boisseau d'avoine. — Le bailli gouverneur du bailliage et pays d'Auxerrois est messire Humbert de La Rivière, chevalier de l'ordre du Roi; son lieutenant général est Henri Leclerc.

B. 2686. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1612-1613. — Auxerrois. — Compte de Claude de Franay, receveur du domaine. — L'abbé de Saint-Marrien d'Auxerre donne chaque année au Roi dix sous un denier obole tournois sur la grange de La Borde-aux-Gueux. —Les panetiers d'Auxerre doivent au Roi chaque année un denier chacun le jour des Brandons. — Les habitants de Voutenay donnent au Roi 15 sous, le jour de la Chandeleur, pour leur usage dans les bois de Rivières appartenant à la Couronne. — Montigny et Mercy versent également une somme pour semblable usage. — Le Roi prend à Auxerre et à Cravan, à titre de droit de salage, le sixième d'un minot par muid, dont la moitié appartient à l'évêque d'Auxerre. — Frais de réparation du drap bleu semé de fleurs de lis qui était dans l'auditoire d'Auxerre, et pour réparer la tapisserie.

B. 2687. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1612-1613. — Auxerrois. — Compte de Laurent Seurat, receveur des aides, commis par les Trésoriers généraux de France en la Généralité de Bourgogne. — Antoine Feydeau, subrogé à Jean Demoisset, adjudicataire général des aides de France pour dix années, verse 4,806 livres pour le payement des diverses charges assignées sur les aides de l'Auxerrois. — Recette de 800 écus faisant l'abonnement fixé de l'imposition des menues denrées en Auxerrois. Ces 800 écus, à 60 sous l'un, forment 2,400 livres. — Les habitants de Cravan en payent 200; ceux de Crain et Maiserey, 15; ceux de Chitry, 50.

B. 2688. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets; parchemin.

1613-1614. — Auxerrois. — Compte de François Du Crot, présenté par sa veuve Jeanne Guenin, comme mère et tutrice de Claude Du Crot, fils mineur et héritier du défunt. — Recette des amendes criminelles adjugées au Roi par le bailli ou son lieutenant, de celles prononcées par le prévôt des maréchaux. — Recette de la gruerie et des rentes perpétuelles. — Claude Flamand de Montigny-le-Roi donne 15 sous 6 deniers pour le bail à cens de 15 arpens et 25 carreaux de terre et bois au lieu appelé Boulon, situé dans la châtellenie de Montigny-le-Roi, à raison de 12 deniers l'arpent.

B. 2689. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets; parchemin.

1615-1616. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides, présenté à la Chambre des Comptes par lui-même, assisté du procureur Dorge. — Pascal Caillant, fermier du greffe de l'Élection, reçoit 25 livres de gages attribuées audit office. — Olivier Foudréat, président aux bailliage et siége présidial, en reçoit 600.

B. 2690. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets; parchemin.

1615-1616. — Auxerrois. — Compte de François Du Crot, receveur du domaine. — Tout le revenu qui appartient au Roi à Mailly-le-Châtel, y compris les greffes, le tabellionnage et le petit scel vendu, depuis le 4 septembre 1586, à Étienne Humbert, bourgeois de Dijon, par les commissaires députés par le Roi pour la vente de son domaine en Bourgogne, en vertu de l'édit de 1580. — Étienne de Frasans, greffier du Bureau des finances, substitué au droit de Humbert; lui-même le rétrocède à messire Anne de Rochefort, sieur de Mareuil. — Frais de diverses exécutions criminelles; les causes ne sont pas exprimées.

B. 2691. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1616-1617. — Auxerrois. — Compte de Laurent Seurat, commis receveur des aides. — Recette amodiée, excepté l'équipollent, des menues impositions s'élevant à 461 livres, dont la répartition est faite. — Les habitants de Courson en payent 60 livres et ceux de Cravan 200.

B. 2692. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1617-1618. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides et tailles de l'Élection. —

Le fermier général des aides de France est Antoine Feydeau; il donne 2,406 livres 4 sous pour payer les gages des officiers de l'Élection, les rentes constituées et toutes les charges qu'elle comporte. — Claude Martineau, conseiller du Roi, est président en cette Élection avec Edme Vincent. — Le président aux bailliage et siége présidial est Olivier Foudréat; — le procureur, Guillaume Chochére, — et l'avocat du Roi, Pierre Byron.

B. 2693. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets; parchemin.

1619-1620. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Les habitants de Voutenay doivent au Roi, tous les ans, 15 sous pour leur usage dans les bois et les rivières du domaine. — Recette des exploits de la prévôté de Sublême et Saint-Georges. — Edme Leclerc, maître particulier ancien et alternatif des eaux et forêts aux bailliage et comté d'Auxerre. — Guillaume Gelin, exécuteur, payé pour exécution de diverses personnes, dont les unes avaient été rompues, les autres pendues et étranglées, d'autres fustigées et marquées.

B. 2694. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1619-1620.—Auxerrois.—Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Antoine Feydeau, fermier général. — Tous les articles sont transcrits comme s'il n'y avait pas d'amodiation; mais à chacun est écrit le mot *néant*, indiquant que la recette a été faite au profit du fermier. — Vin vendu à Courson en gros, néant, pour cause de la ferme.

B. 2695. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets; parchemin.

1622-1622. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine, présenté par lui et Jacquemin, son procureur. — Cens non muable dû par l'abbesse de Notre-Dame-de-Reconfort, qui donne annuellement 5 sous tournois pour les pêcheries d'Yonne. — Amodiation des revenus du domaine. — Le Roi perçoit 42 livres pour droit de bourgeoisie sur les bourgeois d'Auxerre et aussi pour la garde de Saint-Gervais, dans laquelle imposition ne sont pas compris les clercs *soluz* et mariés, les nobles, les jurés, les officiers ni les mendiants. — Ce droit amodié pour trois années par le lieutenant général du bailliage à François Boussuat, comme dernier enchérisseur. — *Fiefs et aumônes* : 100 sous tournois donnés aux chanoines de Sens, qui avaient droit de les prendre chaque année sur la recette du domaine.

B. 2696. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets; parchemin.

1623-1624. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Le cens de l'abbesse de Notre-Dame-de-Reconfort, les lots et ventes et les autres censives dues au Roi à Auxerre, y compris les défauts et amendes qui s'y réfèrent, aliénés à perpétuité par les commissaires pour la revente du domaine; — le Roi traite avec l'acquéreur pour le rachat de cette aliénation. — Le Roi ne touche rien de la châtellenie et géollage d'Auxerre, parce que Jean Chatârd les tient et porte en titre d'office. — La coutume des *airs et des futailles* affermée pour 60 livres par an; celle de la *bigorne aux noix* pour 4 livres 5 sous.

B. 2697. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1624-1625. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Antoine Feydeau, au lieu et place d'Isaac Payot, fermier général des aides en France en ce qui concerne l'Auxerrois. — Il donne 2,046 livres pour le payement des charges qui portent sur les aides. — Jacques Bévy, procureur au bailliage d'Auxerre, reçoit 106 livres pour arrérage de sa rente constituée.

B. 2698. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1625-1626. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par lui et son procureur Jacquemin. — Gages d'officiers : Claude Martineau, conseiller du Roi et président en l'Élection d'Auxerre, à 400 livres; — Jean Rodot, lieutenant dans cette Élection, et Edme Leclerc, élu avec Gabriel Bailly et Gabriel Leclerc élu triennal; — Philippe Leclerc, conseiller du Roi et président aux bailliage et siége présidial.

B. 2699. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1626-1627. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Recette par commune des cotes de l'imposition fixe destinée à remplacer les droits sur les denrées. — Auxerre paye 1,160 livres; — les habitants de Darcy et les hameaux, 55 livres; — les habitants d'Aulgey, 30; — ceux de Chally et Beaumont, 40.

B. 2700. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1627-1628. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. (La partie qui contenait la dépense a été enlevée.)—Recette de la tonte et de la vente des herbes des prés à Coulanges-sur-Yonne. Il est dit qu'on n'en put rien retirer faute de pouvoir trouver un enchérisseur.

B. 2701. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1627-1628. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Recette de 2,400 livres annuellement données en remplacement du produit des menues fermes dans l'Élection d'Auxerre, le huitième et le vingtième des vins exceptés, l'imposition du poisson de mer et de la draperie.— La cote d'Auxerre s'élève à 900 livres, celle de Saint-Eusèbe à 200, celle de Saint-Mamert à 80, celle de Saint-Père-en-Château à 25.

B. 2702. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1628-1629. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Étienne Le Briois, fermier général des aides de France, donne au receveur d'Auxerre 2,406 livres pour acquitter les charges de l'Élection. — Imposition du poisson de mer et de la draperie avec les autres fermes de Saint-Bris et Goix, nulle. — Le revenu de cette imposition appartient à Le Briois, fermier général, qui l'a levé à son profit.

B. 2703. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1629-1630. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Jean Raudot, lieutenant particulier en l'Élection, ayant 100 livres de gages. — Edme Leclere, élu de cette Election avec Étienne Ancelot, Jean Béranger, Edme Levasseur, François Hobelin et Claude Simonnet. — Gabriel Declerc, appelé élu triennal. — Jean Thomas, élu en l'Élection particulière de Mailly-le-Châtel. — Maître Jean Briffon, principal des grandes Écoles d'Auxerre.

B. 2704. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets; parchemin.

1629-1638. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Les exploits de la justice de Mailly-le-Châtel ne donnent rien, parce que tout le revenu dudit lieu avec les greffes, le tabellionage et le petit scel, ont été vendus au sieur de Mareuil, qui en jouit, *par ses mains*, aux charges déclarées au contrat. — Les grains de l'éminage sont nuls, parce que ce droit a été aliéné. — François Le Bourgoing, sieur de Faulin, donne au Trésor 220 livres, somme à laquelle il a été taxé par le lieutenant général du bailliage d'Auxerre pour les droits féodaux de relief et quint dus au Roi, à cause de l'acquisition faite par ledit Bourgoing de la seigneurie de Missery de Jacques de Lacouldre, sieur de Vincelles. — Recette de la gruerie.

B. 2705. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; parchemin.

1631-1632. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides, rendu par lui et son procureur Jacquemin. — 120 livres données pour leur droit d'assistance aux amodiations aux sieurs Martineau, président; Duvoigne, lieutenant; Leclerc, Ancelot, Bailly, Béranger, Levasseur, Hobelin, élus, Simonnet; Laverjat, contrôleur, élu; Lyron et Petit, son avocat, procureurs en l'Élection.

B. 2706. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets; parchemin.

1631-1632. — Auxerrois.— Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Les abbé et couvent de Saint-Marien-lez-Auxerre donnent chaque année au Roi 2 sous 4 deniers tournois pour les cens des héritages, maisons et rentes qu'ils ont en la rue du Champ. — Revenu de Montigny et Mercy, tant en haute, moyenne et basse justice qu'en rentes et cens des bourgeoisies avec les deux cens par feu, à cause des usages qu'ils ont vendus à messire Anne de Rochefort, sieur de Mareuil, qui a aussi acheté le revenu de Vermenton, de Mailly-la-Ville et Mailly-le-Châtel.

B. 2707. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; parchemin.

1632-1633. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Payement des rentes assignées sur l'Élection. — Guillaume Flachère, avocat; François Girard, procureur; Rousselet, receveur; Jean Sarrault, secrétaire du Roi; Jacques Bézy, procureur; Nicolas Bergède, conseiller.

B. 2708. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets; papier.

1632-1633. — Auxerrois. — Compte d'Adrien Magdelenat, receveur du domaine.— Copie des lettres du Roi, qui lui confère l'office de receveur triennal; — arrêt de réception en la Chambre des Comptes; — vérification des mêmes lettres par les trésoriers généraux de France en Bourgogne. — L'office de receveur triennal du domaine d'Auxerre avait été créé par édit de novembre 1615; les lettres en furent expédiées par arrêt du Conseil le 4 avril 1623; le sieur Magdelenat doit en jouir après son serment, sa caution de 100 livres et l'attestation de vie catholique. — Vente aux enchères d'une coupe de 50 arpents de bois taillis, situés au bois de Ferry, et de 12 arpents ez Atrapic, à raison de 10 livres l'arpent.

B. 2709. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1633-1634. — Auxerrois. — Compte de Charles

Rousselet, receveur des aides. — Recette de l'équivalent des menues fermes : la paroisse de Saint-Martin-lez-Saint-Julien donne 15 livres; celle de Saint-Loup, 120. — Alphonse Bénigne Chaumelier, receveur général de finances en Bourgogne, donne au receveur particulier d'Auxerre en l'Élection 223 livres pour en acquitter les charges.

B. 2710. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets; parchemin.

1633-1634. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine.— André Basteneau, écuyer de la grande écurie du Roi, donne 240 livres, somme à laquelle il avait été taxé par les droits féodaux des reliefs et quints dus au Roi pour l'acquisition faite par ledit Bastonneau, de Claude Charles, conseiller au grenier à sel d'Auxerre, de la seigneurie de Vincelotte, mouvant de fief de Sa Majesté à cause de son comté d'Auxerre. — Jean de Foudras, seigneur de Champlay, donne 600 livres, somme taxée par le lieutenant au bailliage pour le droit de quint de la terre de Basse-Maison. — Jean Fermier, chirurgien d'Auxerre, est rétribué pour avoir assisté à la question donnée à certain accusé. — Frais de justice : exécution de plusieurs individus, hommes et femmes, Sébastien Maladon, Edme Girault, Étienne Bardet et autres.

B. 2711. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1635-1636. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides. — Edme Crethé, receveur alternatif, et Rousselet, receveur triennal des aidos et receveur ancien. — La recette est faite *par néant,* comme dans toutes les années où les revenus sont affermés.

B. 2712. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1636-1637. — Auxerrois. — Compte *par néant,* présenté par Edme Crethé, receveur des aides, et le procureur Jacquemin. — Copie des lettres de provision de ce comptable; — arrêt de sa réception à la Chambre des Comptes et au Bureau des finances. — Acte par lequel le père Edme Crethé cautionne pour une somme de 1,000 livres. — A part la recette de l'équivalent des menues fermes, le reste du registre n'offre que des articles *muets* à cause de la ferme générale des aides. — Pour la menue imposition de Crain et Missery, néant à cause de la ferme.

B. 2713. (Registre.) — In-folio, 95, feuillets; pachemin.

1636-1637. — Auxerrois. — Compte de Laurent Espaulard, receveur du domaine. — Lettres de provision de son office données par le Roi. — Copies de l'arrêt de réception en la Chambre des Comptes. — Attache des trésoriers généraux. — Le revenu de la bigorne aux noix à Auxerre est dit avoir été afffermé pour 22 sous. — Pierre Camus, sieur d'Olu, reçoit ses gages de bailli et gouverneur d'Auxerre.

B. 2714. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1637-1638. — Auxerrois. — Compte d'Adrien Magdelenat, receveur du domaine. — L'abbesse de Notre-Dame-de-Reconfort donne au Roi, le jour de la Chandeleur, 8 sous 4 deniers tournois sur la coutume appelée *coustage.* — Droit de salage : le Roi prend sur le sel vendu au grenier à sel d'Auxerre et dans la Chambre de Cravan qui en dépend le sixième du minot par minot, et la moitié appartient à l'évêque d'Auxerre; les deux tiers de l'autre moitié adviennent aux religieux de Pontigny, et l'autre tiers est au Roi. — Ce droit de salage est amodié 49 livres 10 sous. — Le produit de la bigorne aux noix produit 100 livres; cette somme est ajoutée par le correcteur; il était dit dans le texte que ce revenu était de peu de valeur et qu'il ne s'était pas trouvé de fermier.

B. 2715. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1638-1639. — Auxerrois. — Compte de Charles Rousselet, receveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — Ce comptable reçoit 50 livres pour aller d'Auxerre à Dijon porter ses acquits, faire dresser l'état au vrai de sa recette et de sa dépense et assister à la vérification. — Payement des droits de chevauchée des officiers de l'Élection, dont le président est Nicolas Martineau, et son lieutenant Jean de Voigne.

B. 2716. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1638-1639. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Beauche, Servant, Montifaut, Lavillotte payent des droits de bourgeoisie et les revenus que le Roi peut y avoir. — Le fermier de l'État percevant tout, il est dit en marge par la Chambre des Comptes : *accepté par néant.*

B. 2717. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1639-1640. — Auxerrois. — Compte de Laurent Espaulard, receveur du domaine. — Droits de bourgeoisie pour les villages de Saint-Georges, Sublêmes et Montmercy. — La recette est nulle, parce que l'aliénation en a été faite à Claude Charles, compris les greffes, tabellionage et le petit scel. — Recette des ais et futailles à Auxerre avec celle des lins et des chanvres.

B. 2718. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; papier.

1639-1640. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. Il ne contient que ce qui est relatif aux réparations de l'auditoire, du siége royal du bailliage et du Présidial d'Auxerre. Il est divisé en quatre chapitres : maçonnerie, charpenterie, menuiserie et serrurerie.

B. 2719. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1640-1641. — Auxerrois. — Compte d'Adrien Magdelenat, receveur du domaine. (Les chapitres ne sont plus que des cadres insignifiants approuvés par néant par la Chambre des Comptes.) — A Mailly-le-Châtel, le revenu du Roi est indiqué comme s'il était perçu directement, tandis qu'il est amodié; c'est une constatation des droits, et rien de plus.

B. 2720. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1641-1642. — Auxerrois. — Compte d'Edme Prévôt, commis à la recette des aides. — Commission expédiée par les élus de l'Élection d'Auxerre pour faire la recette de la veuve de Charles Rousselet en attendant ses provisions. — Edme Levasseur, élu de cette Élection, reçoit 140 livres de gages. — Philippe Leclerc reçoit ceux de président aux bailliage et siége présidial d'Auxerre : ils s'élèvent à 600 livres.

B. 2721. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets; parchemin.

1641-1642. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Le revenu du domaine étant amodié, le receveur du Roi percevait les amendes prononcées, tant au bailliage qu'à la prévôté, à la maréchaussée, à la justice des eaux et forêts ; les profits des quints, des reliefs, des devoirs de fief, des aubaines, des confiscations, des bâtardises et des biens vacants.

B. 2722. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets; parchemin.

1642-1643. — Auxerrois. — Compte de Germain Drinot, receveur des aides. — Lettres patentes de cet office;— extrait des registres de la Chambre des Comptes qui les entérine ; — visa des trésoriers généraux des finances en Bourgogne. — Le receveur perçoit sur le fermier de quoi rétribuer les officiers de l'Élection. Il donne à Nicolas Martineau, président de l'Élection, 400 livres pour ses gages de l'année.

B. 2723. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1643-1644.—Auxerrois.—Compte de Nicolas Marie, receveur des aides.— Lettres patentes du Roi qui le nomme à cet office ; — copie de l'acte de caution passé par le comptable à cause de sa charge de receveur triennal. — Recette détaillée de la somme de 2,400 livres, qui doivent remplacer les menues fermes dans l'Élection. Les habitants de Coulanges-les-Vineuses y ont une cote de 134 livres.

B. 2724. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1644-1645. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Amendes criminelles de la prévôté, de la maréchaussée, des eaux et forêts. — Elles sont reçues *in globo*, et sans aucun détail. — Fiefs et aumônes ; le couvent de Rigny, sur le revenu de la prévôté de Vermenton, reçoit 30 sous sur 50 qui lui sont dus, le surplus n'ayant pu être acquitté faute de fonds.

B. 2725. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1645-1646. — Auxerrois. — Compte de Laurent Espaulard, receveur du domaine, pour le comté d'Auxerre. — Dépense commune : pour la grosse du présent compte de 114 feuillets parchemin, 22 livres, à raison de 4 sous l'un; et pour le double écrit en pareil nombre de feuillets, mais sur papier, 11 livres, à raison de 2 sous le feuillet.

B. 2726. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1646-1647. — Auxerrois. — Compte de Nicolas Marie, receveur des aides. — Payement des droits de chevauchée aux officiers de l'Élection. — Messieurs Nicolas Martineau, président; Jean de Voigne, lieutenant; Etienne Ancelot, Gabriel Bailly, Jean Béranger, Edme Levasseur, Jean Marie, Germain Leclerc, Claude Symonnet, Pierre Stand, Gabriel Leclerc, élus et contrôleurs, et Laurent Petit-Fou, procureur du Roi en ladite Élection.

B. 2727. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1646-1647. — Auxerrois. — Compte d'Adrien Magdelenat, receveur des aides. — Néant pour le revenu de l'éminage des blés et grains appartenant au Roi dans la ville et les faubourgs d'Auxerre, aliéné d'abord à messire Nicolas Damas, doyen de Vergy, auquel succéda Jean Damas, chevalier, sieur de Biran, son frère ; — depuis, revendu à Guy Blondeau, secrétaire du Roi et de ses finances, ayant appartenu en dernier lieu à Seguier, baron de

Villars, conseiller du Roi en son Conseil d'État, et président au Parlement de Paris.

B. 2728. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets ; papier.

1647-1648. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine. — Droits de quints : messire Gaspard Coignet, sieur de La Thuilerie, conseiller du Roi en ses conseils et son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, donne à la caisse du fisc 2,600 livres pour droits de quints à cause de l'acquisition par lui faite de messire Bernard de Montbize, écuyer, du quart de la baronnie de Courson, mouvant de Sa Majesté, à cause de son comté d'Auxerre, moyennant 13,000 livres.

B. 2729. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1647-1648.— Auxerrois. — Compte d'Edme Prévot, receveur des aides. — État des rentes constituées sur les aides d'Auxerre, dont le payement n'a pu être fait faute de fonds, et conformément aux dépenses portées par l'arrêt du Conseil, le 7 mars 1637.

B. 2730. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets; parchemin.

1648-1649. — Auxerrois. — Compte de Germain Drinot, receveur des aides et tailles en l'Élection, rendu par-devant la Chambre des Comptes de Dijon par ce comptable et le procureur Jacquemin. -- Recette de 2,406 livres versées par les sous-fermiers audit receveur, suivant l'état particulier à lui délivré par les trésoriers généraux de France pour subvenir aux charges de l'Élection et au payement des gages de ses officiers. — Voyage fait par le receveur d'Auxerre à Dijon pour apporter ses acquits et faire dresser l'état au vrai des recette et dépense du présent compte.

B. 2731. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets; papier.

1650-1651. — Auxerrois. — Compte d'Edme Prévost, receveur des aides et des tailles. — Gages des officiers : Jean Thomas, élu en l'Élection particulière de Mailly-le-Châtel, reçoit 50 livres. — Payement de deux quartiers des rentes constituées : le premier inscrit dans cet état est Guillaume Thachère, avocat au bailliage d'Auxerre ; le deuxième, François Girard, procureur audit bailliage.

B. 2732. (Registre) — In-folio, 118 feuillets; papier.

1650-1651. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine, présenté à la Chambre par Charles Alba, au nom et comme procureur spécial dudit comptable. La recette supposée s'ouvre par l'article de l'abbesse de Notre-Dame-de-Reconfort, qui, chaque année, devait au Roi, le jour de Noël, cinq sous pour les pêcheries d'Yonne et, à la Chandeleur, 8 sous pour la coutume appelée courtage. — Recette de 88 livres provenant du droit du rouage, cordes, poulies et vide-sacs à Auxerre, droit qui avait été amodié pour cette somme à Louis de Frasans.

B. 2733. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets; papier.

1653-1654. — Auxerrois. — Compte de Louis de Franay, receveur du domaine, amodié. — Le chapitre de Sens reçoit 100 sous pour une demi-année de la redevance de 10 livres qu'il a droit de prendre chaque année sur la recette du domaine pour une fondation pieuse. — Le chapitre de Saint-Étienne d'Auxerre reçoit 6 livres 10 sous pour une demi-année de la redevance de 13 livres qu'il a droit de prendre chaque année sur le revenu de la prévôté de Mailly-le-Châtel, le surplus n'ayant pas pu être payé faute de fonds.

B. 2734. (Cahier.) — In-folio, 158 feuillets; papier.

1654-1655. — Auxerrois. — Compte de Germain Drinot, receveur des aides. — Il reçoit 2,406 livres des sous-fermiers pour acquitter les charges de l'Élection et payer les gages des officiers. — Nicolas Martineau, conseiller du Roi, président à l'Élection, reçoit 400 livres pour ses gages d'une année.

B. 2735. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets; papier.

1657-1658. — Auxerrois. — Compte de Germain Drinot, receveur des aides, dont le produit est amodié à l'exception des 2,400 livres fixées depuis longtemps pour remplacer les menues impositions. — De cette somme, la quote-part d'Auxerre est de 1,600 livres, que se partagent les paroisses de Saint-Eusèbe, Saint-Mamert, Saint-Amatre, Saint-Julien, Saint-Père, Saint-Gervais, Saint-Pèlerin, Saint-Marien, Notre-Dame, Saint-Loup, Saint-Renobert.

B. 2736. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets ; papier.

1660-1661. — Auxerrois. — Compte de Germain Drinot, receveur ancien des aides amodiées en l'Élection. — Claude Chrétien, lieutenant en ladite Élection, reçoit 50 livres pour l'augmentation de ses droits de chevauchée ; —Jean Deschamp, élu, même somme de 50 livres pour ladite augmentation. — Charles Morot, conseiller, élu triennal en l'Élection d'Auxerre, reçoit 10 livres 12 sous pour solde

de nouveaux droits attribués aux élus, à raison de 4 sous par paroisse.

B. 2737. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets; papier.

1661-1662. — Auxerrois. — Compte de Louis Ragot, receveur triennal des aides en l'Élection. — La ville d'Auxerre paye 1,250 livres pour sa quote-part fixée par les élus de l'Élection dans le rôle des 2,400 livres destinées à remplacer l'imposition des menues fermes, non compris les huitième et vingtième des vins vendus en gros et en détail, le poisson de mer et la draperie.

B. 2738. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; papier.

1666-1667. — Auxerrois. — Compte rendu par les héritiers de Philibert Disson, caution de Germain Dinot, receveur des aides dans l'Élection d'Auxerre. — Ce cahier ne contient que l'équivalent des menues fermes sur les habitants de la ville et du comté d'Auxerre. — Les habitants de cette ville sont cotisés, par les officiers de l'Élection, à 1,400 livres; ceux d'Arcy, à 30; ceux d'Aulgy, à 40; ceux de Cravan, à 80.

B. 2738 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets; papier.

1687. — Auxerrois. — Compte de Guillaume Deschamps, contrôle de sa recette au bailliage d'Auxerre.

B. 2739. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; papier.

1696-1702. — Auxerrois. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Dijon, par les maires et échevins d'Auxerre, à cause de la recette et des dépenses par eux faites des deniers qui leur avaient été remis par Jean Germain Collinet, bourgeois de Dijon, adjudicataire des nouveaux droits d'octroi dans la ville d'Auxerre. — Chaque muid de vin passant sur ou sous le pont de cette ville devait payer 5 sous au lieu de 3;—chaque pain blanc et mollet, vendu et débité dans la même ville, payait 3 deniers ; — chaque bœuf ou vache 10 sous ; — le veau et le mouton 3 sous, le porc tué et débité 5 sous.

B. 2740. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; papier.

1697-1703. — Auxerrois. — Compte de l'octroi de Coulanges-sur-Yonne. — Copie de l'édit du Roi portant suppression des receveurs des deniers patrimoniaux, commun et d'octroi, créés avant le 1er avril 1694. — Copie d'un édit du Roi portant création des offices des conseillers du Roi, contrôleur des deniers patrimoniaux et d'octroi, et de substituts des procureurs du Roi pour les villes et les communautés. — Le comptable de la communauté de Coulanges-sur-Yonne reçoit 790 livres pour prix de la délivrance de la recette des deniers patrimoniaux faite à Jean Germain Collinet.

B. 2741. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; papier.

1715-1718. — Auxerrois. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville d'Auxerre par lettres patentes du 24 janvier 1714 et délivrés à Lazare Chausson, pour trois années, pour le prix de 13,500 livres ; — copie de ces lettres. — Note de la Chambre des Comptes qui arrête que les comptables restent chargés de 129 livres. — Un remboursement de 13,500 livres est fait à François Boillot, avocat, sur un total de 15,705 livres qu'il avait prêtées à la ville.

B. 2742. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; papier.

1728-1738. — Auxerrois. — Compte d'octrois accordés à la ville d'Auxerre par arrêt du 12 août 1727 et délivrés par procès-verbal des commissaires pour la vérification des dettes des communautés à François Parly, pour 10 années, à raison de 1,200 livres par an. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État qui réunit au corps de la communauté les offices des receveurs des deniers patrimoniaux. — Lettres de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui fixe le tarif de l'octroi et les charges de l'adjudicataire.

B. 2743. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets; papier.

1730-1735. — Auxerrois. — Compte de l'octroi accordé à la ville d'Auxerre, rendu par Claude Léonard Lelong de La Tour, pour quatre ans, à condition de payer 21,117 livres à la décharge de ladite ville, savoir : 16,000 livres à M. Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne, pour la quote-part de cette ville dans le rachat des offices municipaux, et le reste à diverses personnes envers lesquelles la ville était engagée.

B. 2744. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; papier.

1740-1750. — Auxerrois. — Compte d'octrois accordés à la ville d'Auxerre par arrêt du Conseil du 8 décembre 1739, pour 10 années, et adjugés à François Bourdillat, moyennant 1,210 livres par an, et à la somme totale de 12,100 livres, les magistrats de la ville étant comptables. — Ce compte est présenté à la Chambre par le procureur Vaudrey. — Requête présentée au Roi par le maire et es échevins d'Auxerre, qui lui demandent l'autorisation de faire construire deux moulins à vent, attendu que les autres

manquent d'eau depuis qu'il a fait boucher les ouvertures pratiquées dans le lit de l'Yonne pour en tirer l'eau qui leur était nécessaire. — Ils demandent encore au Roi d'autoriser, pour la construction des moulins à vent, un impôt de 3 deniers sur chaque pain mollet d'une livre.

B. 2745. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1350-1351. — Auxois. — Compte des recettes et exploit du bailliage rendu par Simon Pontarbert, bailli d'Auxois. — Perrin de Milley, écuyer, paye une amende de 15 sous pour avoir couru la lance au poing sur Chevillard de Mouillon, qui était en la garde du duc, l'avoir injurié et frappé de l'épée.— Deux marchands de sel d'Ornay donnent 18 écus pour avoir eu des mesures trop petites. — Le fils de Jean de Chassenay donne 20 écus pour avoir attaqué l'épée à la main un de ses oncles entre Beaune et Bligny-sur Ouche. — Huguenin Joffroy de Saint-Thibault paye 10 écus pour avoir appelé *garceon* Jacotot de Darcey, lieutenant du prévôt, et ce dans l'exercice de ses fonctions. — Les habitants de Chassenay donnent 4 livres pour n'avoir pas payé leurs tailles. — Enquête sur les dommages occasionnés en Auxois par les sires de Vienne et de Verdun avec leurs gens. — Convocation des nobles, des religieux, des bourgeois et autres personnes notables qui se trouvèrent à Semur pour faire des ordonnances. — Oudot de Ruères donne 8 écus pour avoir laissé ses hommes aller labourer dans l'Auxerrois, après la publication de l'ordonnance, qui défendait à qui que ce fût d'aller travailler hors les limites de Bourgogne.

B 2746. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1353-1356. — Auxois. — Compte de Philibert Paillart, bailli d'Auxois pour le Roi, qui avait alors le bail et gouvernement du duché de Bourgogne. — Recette des exploits du bailliage. — Chauveau de Melecey, arrêté à Semur et soupçonné d'avoir tué un homme de Dompierre, donne 60 écus par composition; — Perrin Tamerot d'Arnay, sergent du bailliage, donne 2 écus pour avoir, sans cause, arrêté un homme travaillant dans sa vigne; — Jeannot Celot, de Courteroles, donne 4 écus pour avoir mis la main sur un sergent.

B. 2747. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; 14 en papier.

1356-1357. — Auxois. — Compte de Guillaume de Juilly, bailli d'Auxois, pour la recette des exploits et des eschoites de bâtards dans le bailliage. — 16 florins sur Regnaut Le Chevillardat de Sivry, vers Pouilly, pour « ce « que ja pieca il tua les chevauls Mons Mathieu, dit Charreton d'Ostun, prestre, brisa ses huis, ses fenestres, ses « arches, et li dépeça ses robes, ses coûtres, ses cuissins, etc., pour le despit de ce que le diz prestre li tenait sa femme oultre sa volontez, et ne la povait avoir. » — Jacot Patrat, de Montigny-sur-Armançon, donne 6 florins pour avoir battu le vicaire dudit lieu, étant sous la garde et les pannonceaux du duché de Bourgogne, plantés sur la cure. — Robert de Balot, seigneur de Marcilly-lez-Avallon, écuyer, donne 6 florins pour avoir arrêté un de ses hommes sans cause. — Distribution des lettres des présidents des trois États de Bourgogne à tous les châtelains et autres seigneurs ayant forteresses, pour lesquelles il leur est enjoint de les faire réparer, garnir d'artillerie et de se tenir sur leur garde.

B. 2748. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1360-1361. — Auxois. — Compte de Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois pour le duc de Bourgogne, pour les exploits du bailliage. — Guillaume Babietat, demeurant à Avallon, donne 6 florins pour avoir *acheté du pillage des Anglais.* — Girard de Plumeron donne 135 florins, pour avoir « acheté des Anglais qui étaient à Pirre-Pertuis certaines quantités de bêtes dont il avait fait son profit. » — Perrenot Le Marcenet de Chausseroze donne 8 florins, parce que sa femme avait mis la main sur le sergent du duc, opérant pour le fait des subsides; — le même Perrenot donne 10 florins pour son fils, qui avait levé le bâton sur le lieutenant du prévôt de Semur.

B. 2749. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1361-1362. — Auxois. — Compte de Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, pour les exploits du bailliage. — Michel Chevrot de Grignon donne 12 florins, pour avoir acheté des objets pillés par les Anglais et avoir dit que les ennemis *estoient partiz en traïssant le chasteau de Grignon, afin de destorber le quart dudit chasteau.*—Guyot Roland, de Marigny donne 20 florins, parce qu'on accusait son fils d'avoir participé au pillage, quand il était en garnison au chasteau de Montille.

B. 2750. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1362-1363.—Auxois.—Compte de Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, pour les exploits du bailliage. — Hugues Le Voicherot, de Montbard, donne 4 florins pour avoir acheté des objets provenant du pillage des Bretons, qui étaient à Chaumes. — Gauthier Vincenot, 6 florins, pour avoir levé le glaive sur Simon Henriot, qui ce jour gardait

la porte d'Avallon.— Richard Lopard, 2 florins, pour avoir acheté des objets provenant du pillage fait par les Bretons, qui étaient à Fraignes.

B. 2751. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1363-1364. — Auxois. — Compte rendu par Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, pour la recette des amendes prononcées au bailliage. — Jean Quaquereau de Montréal, prêtre, donne 7 florins pour avoir dit à un sergent, dans l'exercice de ses fonctions, qu'il *ne ferait por li un boton de chien ;* — Oudot de Bar, écuyer, pour avoir manqué à sa garde, ne donne que 10 florins, en considération de son ignorance et de sa pauvreté ; — Oudot Channot de Lucey, 10 florins, pour avoir pris un char de blé que les Anglais d'Arcy avaient laissé en route, parce que le char s'était brisé.

B. 2752. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; papier.

1365-1366. — Auxois. — Compte rendu par Guillaume de Clugny, clerc, bailli d'Auxois, pour le duc de Bourgogne, comprenant la recette du domaine, des exploits, compositions, aubaines et forfaitures. — Un homme de Fontangy paye une amende de 15 florins, pour avoir pris une robe et des draps qu'on avait cachés au bois à cause des ennemis ; — Colin Vagne. d'Hauteroche, paye une amende de 8 florins, parce qu'étant prisonnier des Anglais, il avait acheté des objets provenant du pillage qu'ils avaient fait. — On porte au duc de Bourgogne, de Semur à Beaune, le 15 mai 1361, des lettres du bailli annonçant que Petit-Darby, cousin de l'archiprêtre, avait pris le château de Thil et la dame qui s'y trouvait, et encore pour avertir le duc que l'ennemi entendait *faire la guerre au pays.* — Le 29 mai, nouvelles lettres annonçant au duc que Petit-Darby avait abandonné le château de Thil moyennant 3,500 francs que la dame Thil lui avaient comptés, et aussi parce qu'il ne pouvait garder le fort sous l'église que le bailli avait fait mettre en *arroy.* Il était dit au duc que ce capitaine de l'archiprêtre était allé se loger à Précy.

B. 2753. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets ; parchemin.

1366-1367. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur du bailliage d'Auxois, de tous les deniers provenant des prévôtés, mairies, franchises, marcs, gardes, exploits et amendes du bailliage. — Recette de 120 florins, provenant de la ferme de la prévôté de Semur et des châteaux ; — de 66 florins, provenant de la ferme de la mairie de Semur ; — de 68 florins, montant des marcs de cette ville. — Payement des gages de Huguenin de Sully, capitaine du château de Montbard, et de ceux d'Audry de Mouchez, capitaine de Châtel-Gérard. — État détaillé et nominatif de la recette des tailles à Chasseney, Courteroles, Châtel-Gérard, Montbard.

B. 2754. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1366-1367. — Auxois.— Compte des recettes et dépenses de Nicolas Corbeton, général receveur du bailliage d'Auxois, pour l'imposition des douze deniers par livre, octroyée au duc de Bourgogne pour une année. — La cote de Montbard s'élève à 500 francs d'or;—celle de châtel-Gérard, à 30;— celle de Montréal, à 220;— celle d'Avallon, à 720.

B. 2755. (Cahier.) — In folio, 24 feuillets; parchemin.

1367-1368. — Auxois. — Compte de Nicolas Corbeton, général receveur de l'Auxois. —Dépense commune: indemnité accordée à Thibaut Le Fort, châtelain de Semur, pour les frais de nourriture de messire Jean de Neuchâteau, prisonnier du duc, au donjon de Semur. — Gages des capitaines : de Pierre d'Aligny, à Grignon ; de Guyot de Leer, à Montréal, avec Jean de Télecey. — Lettres du duc portées à Noyers et à Châtel-Gérard, pour avoir connaissance des ennemis qui étaient dans l'Auxerrois ; — à Flavigny, au comte de Sancerre qui y était logé ;—d'autres à Montbard, à Châtel-Gérard, Montréal, par lesquelles le duc ordonnait aux baillis de faire retraire les gens du pays, à cause de la présence des ennemis. — Chevaucheur allant de Semur à Châtillon-sur-Seine, vers le sire de Coucy, pour lui dire d'envoyer des forces à Avallon, à Flavigny, à Grignon, etc., pour les défendre contre les ennemis qui avaient pris Saint-Florentin.

B. 2756. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets ; parchemin.

1368-1369. — Auxois. — Compte de Nicolas Corbeton, général receveur du bailliage d'Auxois. — Les habitants de Pouillenay donnent annuellement au duc de Bourgogne pour leur garde 33 florins un tiers. — La prévôté d'Arnay amodiée 520 florins. — Messager qui porte des lettres du bailli de Semur au bailli d'Autun, dans lesquelles il lui demande des nouvelles de l'ennemi qu'on disait sur la Loire. —En novembre, frais pour appeler à Semur tous les gens d'armes des environs pour poursuivre l'ennemi, qui de Laye-en-Forez faisait des courses en Bourgogne, et qui fut déconfit à Sémelay.

B. 2757. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; 8 en papier.

1369-1370. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur. — Le bailli convoque les

seigneurs de Marigny, Sombernon, Malain, et leur ordonne de se rendre près du duc de Bourgogne, devant *Baleperche*, pour combattre les ennemis. — Envoi d'une lettre du bailli d'Auxois au prévôt d'Arnay pour lui ordonner de faire retirer les provisions de bouche de partout, attendu que les ennemis du royaume étaient dans le Vermandois. — Lettre du même envoyée aux prévôts de Montbard, de Sacey et de Flavigny, pour leur ordonner de visiter leurs forteresses et de faire retraite parce que l'ennemi était en Champagne. — Un messager de Semur porte des lettres du duc de Bourgogne à Guillaume, bâtard de Poitiers, à Jean de Bourgogne, à Guy de Pontailler, à Jean de Marnay, à Guillaume de La Trémouille, qui poursuivaient les ennemis, à Moirat-en-Gatinais, à Montargis et jusqu'à Paris, où ce messager trouva ces seigneurs.

B. 2758. (Cahier.) — In folio, 26 feuillets; parchemin.

1370-1371. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur. — Recette de la prévôté et de la mairie de Semur. — Frais pour faire porter à Flavigny, à Rouvres, à Madame de Bourgogne, une lettre du bailli d'Auxois pour lui apprendre que des gens d'armes qui pillaient le pays étaient logés à Braux, près Saint-Thibaut ; — lettre du bailli d'Auxois à Madame de Bourgogne pour lui faire savoir que *li Bretons*, qui passaient par le pays, avaient enlevé le château de Marroux. — Payement des gages de messire Pierre de Dinteville, docteur ès lois et décrets, chancelier de Bourgogne. — Payement sur les revenus de la chancellerie des divers legs faits par le duc Robert pour ses anniversaires à l'abbaye de Prâlon, à celle de Marcilly-lez-Avallon, aux chanoines d'Avallon, à l'église de Montréal.

B. 2759. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1371-1372. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur. — Payement d'une pension révocable de 200 florins à Philippe de Jaucourt. — Port des lettres du bailli aux prévôts de Sacey, Pouilly et Arnay, par lesquelles il leur ordonne de faire publier que toutes les églises qui avaient coutume de fournir au duc des chars pour la guerre et des sommiers aient à se rendre avec leurs bêtes près du duc. — Port de lettres de Semur à Beaune, par lesquelles le duc fait savoir au bailli d'Auxois, qui était aux Jours des auditeurs de Beaune, que le bruit courait qu'il y avait des gens d'armes bretons près de Saint-Florentin, et lui donner des ordres pour la garde des forteresses. — Le bailli demande au prévôt de Montbard de faire bonne garde, et de lui dire s'il y avait des gens d'armes dans les environs de Saint-Florentin et du comté de Tonnerre; — le chevaucheur apporte une réponse disant qu'il n'y avait pas de gens d'armes. — Le bailli fait savoir aux prévôts de Pouilly et d'Arnay que des gens d'armes passaient par le bailliage d'Auxois, et leur ordonne de veiller et de lever de bons *compagnons*, pour prendre ces gens d'armes, si on pouvait les trouver.

B 2760. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1372-1373. — Auxois. — Compte des recettes et dépenses de Nicolas Corbeton, général receveur du bailliage. — Recettes des prévôtés et des mairies. — Thomas de Voudenay, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, reçoit 400 florins de pension. — Lettres du bailli portées aux prévôts de Cessey, Pouilly et Arnay, pour qu'ils publient dans leurs prévôtés l'ordre de faire retirer les vivres de partout dans les châteaux, et d'enlever les fers des moulins, à cause des *Yngloiz*, qui étaient près de Poithières. — Il fait savoir à Madame, qui était à Talant, que les Anglais étaient logés à Pontaubert et au Vaux ; — il lui donne des nouvelles du duc. — Une queue de vin rouge, contenant 22 septiers et demi, mesure de Flavigny, vendue pour l'hôtel ducal à Montbard 12 francs 7 sous 6 deniers tournois.

B. 2761. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets ; parchemin.

1373-1374.—Auxois.—Compte de Nicolas de Corbeton.—Guyon Belledent, maïeur de Semur, donne 59 francs pour les marcs de cette ville pour un terme de mars.— Jean Lemire reçoit ses gages de conseiller-avocat du duc au siége de Sens. — Recette de l'imposition des douze deniers par livre octroyés au duc pour une année. — Cette imposition affermée 2,500 livres pour la ville et la prévôté de Semur, non compris la terre de Noyers; — celle de Noyers produit à l'enchère 210 francs; — celle de Montbard, 515 ; — celle de Vitteaux, 170 ; — celle de Pouilly, 750.

B. 2762. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1374-1375.—Auxois.—Compte de Nicolas Corbeton, receveur. — Recette de la prévôté de Créancey et de Pouilly, amodiée 200 florins. — Nicolas de Vionge donne 15 francs pour avoir tiré le *coutél* contre Jean Le Bourbenet, de Laroche-en-Brenil, écuyer ; — Guillaume Mourel, 50 francs pour avoir brisé avec ses complices les portes et les fenêtres de la maison que l'abbaye de Saint-Martin d'Autun avait à Marcy-sous-Mont Saint-Jean; pour avoir frappé du bâton et de l'épée messire Hugues Bonaim qui l'occupait, et enlevé sa chambrière. — Recette des gelines de Chassenay; — la poule est estimée un demi-gros.

B. 2763. (Cahier.) — In folio, 32 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur du bailliage.—Arnier de Bordes, de Follieus et Guillaume Flatif, du même lieu, donnent pour leur franchise, un florin; — ils ne répondent, en vertu de leur franchise, que par devant le duc ou son bailli au donjon de Semur. — Frais pour porter aux prévôts l'ordre de faire venir les paroisses dans certains lieux pour déclarer leurs feux. — Travaux faits à une *fontaine à sel* à Pouillenay.— Guiot de Lée, capitaine du château de Montbard.

B. 2764. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Auxois. — Compte de Huguenin Duenne, demeurant à Châtelgérard, général receveur des deniers de la gruerie pour les bailliages d'Auxois et de La Montagne. — Robert Cartibo pris par un sergent, dans les bois du duc, emmenant deux pièces de chêne, paye une amende de trois sous tournois. — Un chêne est vendu six gros; — cinq chênes sont vendus un franc; — un millier de perches est vendu 8 gros; — un individu donne 3 gros pour son chauffage. — Deux couvreurs reçoivent 3 gros tournois pour deux journées de travail.

B. 2765. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur du bailliage. — Les revenus de la prévôté de Montréal sont amodiés 190 florins. — Les héritiers de Girard Le Grand donnent annuellement pour leur affranchissement, fait par le roi Jean, 2 livres de cire. —État détaillé des tailles de Chassenay; — Robert Le Fou paye 3 sous pour six mois.

B. 2766. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Auxois. — Compte de Huguenin Duenne, receveur de la gruerie de l'Auxois et de La Montagne. — Adjudication aux enchères de la coupe de plusieurs arpents de bois, faite à raison de 2 florins l'un. — Divers individus payent leur affouage d'une année, les uns 2 gros, d'autres 3, d'autres 4, d'autres 6 ou 7, et jusqu'à un franc. — Un homme paye 14 sous pour avoir pris et emmené chez lui cinq chevrons de chêne et 20 pieds du même bois pour faire des lattes. — Une carpe est vendue 2 gros; — une roce (espèce de petit poisson), un denier.

B. 2767. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1377-1378. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur du bailliage.—Les habitants de Pouillenay pour leur garde donnent au duc de Bourgogne, au terme de la Toussaint, 25 livres dijonnaises, à 15 sous l'une, ce qui fit 33 florins pour le tout. — Au mois de mai, frais d'un messager qui va d'Arnay à Avallon, à Montbard, à Montréal, à Grignon et à Pouilly, ordonner de par le duc aux châtelains de ne donner aucun denier à personne sans l'ordre de Robert d'Amance. — Jean de Ganay, procureur du duc au bailliage d'Auxois.

B. 2768. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1377-1379. — Auxois. — Compte de Huguenin Duenne, receveur de la gruerie pour l'Auxois et La Montagne. — Le prieur de Vanvey donne annuellement 30 sous au duc pour l'affouage du four dudit lieu; — le fournier de Villers-le-Duc la même somme pour pouvoir vendre la braise du four de ce village. — Recette de la vente de bois à Villers, à Maisey, à Aisey, à Aignay, à Salmaise, à Villaines, à Saulx, à Salives. — Les dix feux de Corsain, pour leur usage dans les bois, donnent ensemble 10 sous 10 deniers; — ceux de Baissey, au nombre de 29 feux, donnent chacun 15 deniers dijonnais.

B. 2769. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1378-1379. — Auxois. — Compte de Nicolas de Corbeton, général receveur du bailliage. — Les habitants de Fleury et de Moulin-sous-Mont-Saint-Jean donnent ensemble 100 sous dijonnais, qui font 16 florins et deux tiers pour leur garde. — Dépense de cire: l'hôtel de Madame et de ses enfants, le 28 janvier, dans la fruitière, reçoit 50 livres de cire. — En mars, un courrier de Semur porte des lettres du duc à plusieurs personnes de l'Auxois, pour les convoquer à Talant, où les trois États devaient se réunir pour l'octroi de 40,000 livres demandé par le duc de Bourgogne. — Dépenses pour appeler les chariots que les gens d'Église devaient fournir quand le duc marchait.

B. 2770. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1379-1380. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier, général receveur du bailliage. — Chaque année les hommes du duc, à Chassenay, lui doivent amener deux tonneaux de vin du pays de Beaune à Arnay, et on doit leur donner un charpentier pour réparer leur char et mener lesdits tonneaux, et encore à boire et à manger à leur retour. Ce charroi n'ayant pas lieu, les habitants le remplacent par une contribution de 2 francs. — *Traite:* dans le bailliage, le droit de transport des bêtes à laine, des agneaux et des laines produit pour une année 40 francs.— Messagers: un chevaucheur va par ordre du bailli à Semur,

à Avallon et à Pontaubert, au mois de janvier 1379, pour savoir ce qu'étaient certains gens d'armes qui passaient par cette contrée.

B. 2771. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1380-1381. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier, de Saint-Thibaut, receveur général du bailliage pour les prévôtés, les mairies, les franchises, les gardes, les marcs, les produits de la chancellie. — Versement des châtelains, exploits, amendes, rentes et dépenses faites par le duc dans ce bailliage. — Recette des douze deniers. — Une somme de 95 francs donnée à Josset, de Halle, orfévre et valet de chambre du duc de Bourgogne, pour divers objets d'argenterie par lui fournis, entre autres pour un pot d'argent à couvercle pour mettre du lait et pesant trois marcs. — Un faucon payé 70 francs; — une ceinture d'argent pesant 5 marcs, achetée auprès de Laurencin Malaquin, orfévre à Paris, par le duc, pour être donnée à un écuyer de Monsieur de Genève. — 80 francs donnés à Guy de La Trémouille pour deux anneaux garnis, l'un d'un rubis, l'autre d'un diamant, par lui vendus au duc.

B. 2772. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1381-1383. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier, receveur général du bailliage. — Ordre aux gens d'Église, aux nobles et aux bourgeois de ce bailliage de se trouver à Châlon, vers le duc de Bourgogne, l'avant-dernier jour de février 1381. — Achats de chevaux : le lieutenant du prévôt en vend un au duc pour 16 francs. — Amendes et compositions : — Jean Moquerie de Chevigny, prisonnier au donjon de Semur, avoue qu'il a tué Jean Perrenot, et compose pour 50 francs, qu'il verse entre les mains de madame Perrenot; — Ladone, de Semur, prisonnier au château de Châtelgérard, pour des paroles injurieuses, qui *redondoint en vitupère et grant comp!empt* de monseigneur le duc, condamné à être mis à l'échelle, trois samedis de suite, et marqué de la fleur de lis; mais, par accord fait avec le duc, par l'intermédiaire de ses amis, il n'est condamné qu'à 100 francs d'amende, dont encore il appelle devant les auditeurs de Beaune.

B. 2773. (Cahi r.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1383-1384. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier. — Amendes : — le prieur de Valcroissant a son temporel saisi pour avoir battu un de ses valets qui était sous la garde du duc; mais il obtient mainlevée à cause de sa pauvreté, de sa religion et *du petit cas*. — Payement de 60 francs par an à Isabeau, femme de Nicolas, sommelier de l'échansonnerie, pour avoir nourri de son lait mademoiselle Marguerite, et être encore *bréceresse* de mademoiselle Catherine, filles du duc de Bourgogne. — Guillaume de Courcelles, écuyer et capitaine du château de Montbard, Guillaume Des Granges, capitaine de Montréal, André Tiroul et Colin Landry, payés pour garder les clefs des portes de Flavigny, dont la souveraineté appartenait au duc.

B. 2774. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1384-1385. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier. — Compositions : pour avoir frappé Guérin Jacquemart, sergent du duc, Joffroi Soisson, de Guillon, paye 10 francs. — Messagers de la duchesse qui portent des lettres à divers habitants de l'Auxois qu'elle mande à Dijon pour en obtenir un emprunt. — État des emprunts faits par le duc pour la guerre, contenant le nom des prêteurs et l'énonciation de la somme prêtée. — Jean d'Aubanton, demeurant à Montbard, prête 100 francs; — André Thiroul, de Flavigny, 15 francs; — Jean Espiart, de Mont-Saint-Jean, 30 francs; — Nicolas Chifflot, de Montbard, 100 francs; — Guyot Moingeart, d'Avallon, 80 francs; — Nicolas de Corbeton, 300 francs; — Guillaume de Seguin, 30; — Jacques Piriz de La Joisse, bailli d'Auxois, 50 francs.

B. 2775. (Cahier.) — Petit in-folio, 64 feuillets; parchemin.

1385-1389. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier pour la recette et la dépense des deniers de l'imposition des douze deniers par livre sur toutes les denrées vendues en Bourgogne, excepté le sel. — Le produit de chaque objet est mis aux enchères; — l'imposition du pain et du blé vendus à Semur est adjugée pour 95 francs à Andrieux Le Mulier, de Semur. — Les gages du receveur sont de 33 francs. — Dépense de 19 gros 4 deniers pour huit livres de cire brûlée pour faire les enchères des diverses impositions du bailliage; — ces huit livres payées 4 sous la livre à un apothicaire.

B. 2776. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1389-1392. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier pour l'imposition des douze deniers. — Les objets atteints par cette imposition sont le pain, le blé, les raisins, le vin, le verjus et le vinaigre, les viandes, les bêtes à quatre pieds, les toiles, les étoupes, le fil, la *teinturerie*, l'estaçonnerie, les bois ouvrés et non ouvrés, la draperie, la poulaillerie, le poisson, la friperie, la serrurerie, les pierres cuites et non cuites, la pelleterie, la parcheminerie, les laines, la bourrellerie, la sellerie, la mercerie, le foin et la paille.

B. 2777. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1392-1395. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier pour l'imposition des douze deniers. — Le revenu de chaque denrée amodié distinctement dans le chef-lieu du bailliage. — Dans le plat pays de la prévôté il était amodié en bloc et sans distinction dans chaque localité. — Celui de la châtellenie de Noyers est amodié 200 francs; — celui de Moutiers-Saint-Jean, 600; — celui de la paroisse de Marigny-le-Cahouet, 32; — celui de Molphey, 2 francs. — Le produit des laines et des peaux est amodié à part. — A Semur, il produit 90 francs; — à Noyers, 6; — à Châtelgérard, 4; — à Montbard, 95, — à Pouilly, 95; — à Arnay, 35.

B. 2778. (Cahier.) — Grand in-folio, 36 feuillets; parchemin.

1396-1398. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier, receveur du bailliage. — « Gite dû à monseigneur le « duc par les habitants de Flavigny, quand il va dans cette « ville une fois l'an, néant cette fois, parce que monsei- « gneur n'y est pas allé cette année. » — Le produit de la mairie de Semur amodié 77 francs; — celui de la prévôté, 160; — celui de la prévôté de Créancey et de Pouilly, les châteaux compris, 65 francs; — les tailles abonnées de Chassenay se payent en deux termes, et s'élèvent à 7 francs 5 gros un quart pour l'un, à 8 francs 9 gros un quart l'autre. — Le franc d'or équivalant à 15 sous. — Frais faits par le procureur du duc en Auxois pour soutenir les droits et causes du duc de Bourgogne.

B. 2779. (Cahier.) — Grand in-folio, 48 feuillets; parchemin.

1398-1400. — Auxois. — Compte de Regnaut Gastelier. — Jean de Rochefort, bailli d'Auxois. — Guyot de Lépine paye une amende de 4 francs pour une garde enreinte; — Nicolas de Vandeuvre, de Montréal, 15 francs, parce que son fils et sa femme avaient injurié et battu Hugues Beaupoin. — La Forte-Motte d'Arnay, près de l'église Saint-Laurent, y compris les murs, fossés et dépendances, sont donnés à cens perpétuel, par M. de Tancarville, lieutenant du Roi, aux habitants de cette ville, à condition qu'ils l'édifieront et la mettront en état de résister aux ennemis du royaume de France et du pays.

B. 2780. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1401-1404. — Auxois. — Compte de Pierre Gastelier, receveur du bailliage, pour l'imposition des douze deniers dans les prévôtés de Semur, Avallon, Sacey, Montbard, Montréal, Châtelgérard, Grignon, Pouilly, Arnay, Vitteaux et Noyers, y compris les paroisses dépendant de ces lieux. — L'imposition de Gissey-sur-Ouche, dépendant de Pouilly, amodiée 92 francs; — celle de la châtellenie de Sombernon, même dépendance, 133 francs.

B. 2781. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets; parchemin.

1404-1411. — Auxois. — Compte de Droyn Malvoisin pour les deniers provenant de la gruerie. — Lettres d'institution données à Conflans-lez-Paris par le duc Philippe. — État détaillé des bois vendus dans la châtellenie de Montbard. — Hugues Le Bacelot donne 22 gros pour un demi-arpent de menu chauffage; — l'abbé de Fontenay, pour 121 chênes, donne 3 francs 4 gros; — Girard Cheval, pour un quart de quartier, 3 gros; — les paroissiens de Saint-Germain, pour 40 chênes et 20 pieds à lattes, 61 francs.

B. 2782. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1405-1410. — Auxois. — Compte de Pierre Gastelier pour l'imposition des douze deniers sur les denrées vendues. — Cette imposition pour le blé et le pain de la ville et du donjon de Montbard amodiée aux enchères 46 francs; — celle des raisins, du vin, du verjus et du vinaigre, pour la même localité, amodiée 75 francs; — celle de la draperie, 21; — celle de la boucherie, 60; — celle de la tannerie et des cuirs, 22; — celle des bêtes à quatre pieds, 50; — celle de toutes autres menues denrées, 62.

B. 2783. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; parchemin.

1411-1417. — Auxois. — Compte de Droyn Malvoisin pour les deniers provenant de la gruerie. — Cens de 5 sous sur un foulon de drap situé sur la rivière banale de Montbard. — Recette de 26 sous 8 deniers tournois des habitants de Crépan et de Quincerot pour le pâturage de seize bœufs dans les bois de Chaumont pendant une année. — Pour chaque bœuf, on devait donner un bichot d'avoine, ce qui fit cette année 16 bichots vendus, par ordre du gruyer, à raison de 20 deniers tournois l'un. — Les habitants de Monteeau donnent ensemble 100 sous dijonnais pour la vaine pâture de leurs bêtes dans les bois des Brosses. — Liste des villages qui payent le forestage des bois de Vausse. — Nombre des feux de chacune de ces paroisses. — A Corsains, où il y a huit feux, la recette est de 8 sous 8 deniers.

B. 2784. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1417-1419. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard, receveur des deniers des prévôtés, mairies, gardes et fermes du bailliage. — Lettres d'institution données par le duc

Jean sans Peur; — le nouveau receveur prête serment et donne pour cautions quatre personnes, qui se déclarent responsables pour 2,000 francs au plus. — Le produit de la chancellerie adjugé à Jean Bertin, clerc, par lettres du duc de Bourgogne, payables en deux termes. — Il prête serment et donne caution.

B. 2785. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1417-1422. — Auxois. — Compte de Droyn Malvoisin, receveur général et procureur du duc de Bourgogne pour la gruerie. — La vente du poisson de l'étang de Froideville, dans la châtellenie de Montréal, pêché pendant le carême, par ordre du gruyer, produit 161 francs. — La rivière de Montréal, appartenant au duc, amodiée pour trois ans, à raison de 3 francs 4 gros l'année. — Les habitants de Courteroles, composant 11 feux, donnent 2 bichots 3 boisseaux d'avoine, à raison d'un boisseau par bœuf, mesure de Montréal. — 11 boisseaux font 2 bichots 3 boisseaux.

B. 2786. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard, receveur du bailliage. — La recette se compose du revenu des prévôtés, des mairies, des gardes, des marcs, des émoluments de la chancellerie et des fermes du bailliage. — Recette de 21 francs 4 gros, montant de la moitié des tailles dues par les habitants de Torailles; hommes de mainmorte du duc et du prieur de Saint-Symphorien d'Autun, qui se les partagent, à l'exception des exploits de justice, qui appartiennent exclusivement au duc de Bourgogne. — Listes détaillées des noms des individus, des sommes qu'ils ont payées, des corvées de bœufs, de faucheurs, de faneurs, de faucillaires, de charrues.

B. 2787. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard, receveur du bailliage. — 13 livres 4 sous 4 deniers versés par Guyot d'Aubenton, tabellion de Montbard, pour un scel. — Le même dépose 19 sous tournois pour plusieurs cédules apportées au scel de la chancellerie. — La geline vendue un gros. — Marie Guy de Bar, chevalier, seigneur de Praille, conseiller et chambellan du duc, bailli d'Auxois. — 1,000 francs de faible monnaie, donnés pour payer les gages des gens d'armes et de traits qui étaient dans les garnisons et sur les frontières du Charolais pendant le mois d'avril. — 700 francs donnés à Guyot Benoît, de la vénerie du duc, pour la nourriture des chiens. — 12 gros font un franc, et dans le gros il y a 12 deniers tournois.

B. 2788. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1420-1421. — Auxois. — Compte de Girard Yvon, bailli d'Auxois, de son lieutenant Guiénot Brandin et de Poinsot Peyllenet, procureur, commis par Madame, en l'absence du duc, son fils, pour lever les marcs empruntés dans le bailliage pour frapper des monnaies d'or et d'argent semblables à celles du Roi. — Cette lettre donne le détail de toutes les monnaies et la valeur qu'elles doivent avoir à l'avenir. — L'écu d'or, qui avait cours pour 9 francs et plus, est ramené à 30 sous tournois; — le mouton d'or, qui valait 6 francs, à 20 sous tournois; — le gros de vingt deniers, à 5 deniers; — le petit blanc, de 5 deniers à un denier parisis. — La monnaie noire, qui avait cours pour 2 deniers tournois, est ramenée à une maille estevenin; — et l'autre monnaie noire, appelée engroigne, qui avait cours pour le tiers d'un petit blanc, à une maille estevenin seulement; le tout conformément aux décisions prises dans les États tenus à Auxonne.

B. 2789. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard, receveur du bailliage. — Recette de 132 livres et demie provenant de la prévôté de Semur et des châteaux de sa dépendance, donnés à ferme à Regnaut de Saulx. — Corvées des faneurs et des faucilleurs dues à Torailles, estimées 2 blancs chacune; — les corvées de charrues à bœufs, un gros; — les corvées de faucheurs, 5 blancs. — Pierre Damas, écuyer, reçoit les gages de capitaine du château de Montbard, c'est-à-dire 100 francs, pour une année. — 2,000 francs donnés à Regnier Pot, pour le rachat des terres qu'il tenait en gage de Jean sans Peur, duc de Bourgogne — 932 francs et demi donnés par le receveur au duc de Bourgogne pour son voyage de Savoie.

B. 2790. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1423-1425. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard. — Gages des officiers : messire Jean de Digoine, bailli d'Auxois, aux gages de 140 francs. — Poinsot Poillenay, procureur du duc, aux gages de 40 francs; — Jean Cothier de Flavigny, clerc, licencié, conseiller et avocat du duc, ayant 25 livres tournois de gages. — 200 francs donnés par le receveur du duc pour son prochain voyage en France; — 1,000 francs, au nom du duc, à M. de Richemont, sur les 6,000 assignés à madame de Guyenne par le duc, son frère; — 200 francs sur les 2,000 à elle promis pour l'aider à *s'emménager*. — Nicolas Brifaut, receveur du duc de Touraine, comte de Richemont, pour ses terres de Bourgogne,

du Tonnerrois et de Gyé, — 800 francs donnés au duc pour ses frais de séjour à Arnay, Pouilly et Sombernon.

B. 2791. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1425-1426. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert et de Jean Milot pour la gruerie. — Rolot-le-Justicier, de Crotefol, donne annuellement au receveur du duc de Bourgogne 36 sous pour six arpents de terre déserte située au bois des Iles, en Morvan, sur la rivière de Cure. — Les habitants de Quarré donnent par feu 4 deniers pour l'usage des bois de ce lieu. — Don de 20 francs fait par le duc à maître Georges d'Ostende, son secrétaire.

B. 2792. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1425-1427. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard. — Aumônes faites sur les revenus de la chancellerie pour les anniversaires fondés par le duc Robert dans les églises de l'abbaye de Prâlon, de Saint-Andoche de Saulieu, de l'abbaye de Maxilly-lez-Avallon, de la collégiale de Notre-Dame de Montréal, de la collégiale d'Avallon et de Moutier-Saint-Jean. — Réparation de la boucherie de Beaune. — Pierre de Chappes amodie 6 francs 3 gros le tabellionage de Flavigny. — Noble Jean Aliard, écuyer, déclare devoir au duc de Bourgogne une amende arbitraire fixée à 60 sous, parce que, en venant de Dijon avec sa tante, il avait injurieusement mis la main sur elle. — Pierre Simon de Lucy paye une amende de 40 sous pour avoir *déblavé* une pièce de terre à froment malgré la défense du duc.

B. 2793. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert de Montréal, receveur général et procureur du duc pour la gruerie. — La châtellenie de Montbard ne produit rien, parce qu'elle a été donnée par le duc de Bourgogne à monseigneur de Richemont, et que les habitants de Monteeau doivent annuellement ensemble 100 sous dijonnais, le franc compté pour 18 sous, et que cette redevance est donnée à cause du pâturage qu'ils ont sur le duc de Bourgogne dans les bois de Brosses, qui avaient appartenu aux seigneurs de Marmeaux. — Laurent de Thoisy, gruyer d'Auxois, par ses lettres du 3 mai 1424, nomme Perrenot Juliot à l'office de forestier des bois de Vausse, dans la châtellenie de Montréal et Châtelgérard.

B. 2794. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Auxois. — Compte de Perrin Ravières de Mont-Saint-Jean, à la place de Jacquot Espiard, que le duc de Bourgogne avait suspendu. — Lettres de nomination données par ce duc. — Jacques Menart, de Flavigny, nommé garde des portes de cette ville, au lieu de Regnaut Binessart, aux gages de 100 sous tournois par an. — 9 francs donnés à Guillaume Belin, prévôt d'Avallon, pour avoir fait couper *sur ung plot de bois le col* de Guillaume Maist de Saint-Léger de Foucheray, et remettre le reste de son corps à la justice d'Avallon, par mandement du bailli d'Auxois. — Guillaume Colombier, bailli d'Auxois.

B. 2795. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1428-1429. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert, receveur pour la gruerie. — Déclaration relative à la châtellenie de Montbard, dont le revenu a été donné au comte de Richemont, pour une partie de l'assignation à lui faite pour le mariage de sa femme. — Forestages, nombre des feux : 4 feux à Corsaint, 3 à Ménetreux, 7 à Santigny, 2 à Commarin, 6 à Pasilly, 32 à Villers-les-Hauts, 3 à Châtelgérard.

B. 2796. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard le jeune, nommé à la place de son oncle, qui avait été suspendu jusqu'à la solde de ses comptes. — Lettres de nomination données à Dijon par le duc de Bourgogne. — Les habitants de Pouillenay doivent annuellement au duc pour leur garde 33 florins un tiers; ledit lieu, composé « de cinq « ou six feux, est sans pain à manger, inhabitable et réduit « à une extrême pauvreté à cause des gens d'armes qui « ont couru aux environs et emmené avec leur bétail tout « ce qu'ils ont pu de leurs biens; il ne peut payer cette « redevance. » — La Chambre des Comptes fait observer en marge qu'il y a 21 feux dans ce village, et rétablit dans la ligne de compte les 33 florins.

B. 2797. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert. — Vente de bois. — La cerclerie des bois des Brosses tranchée à Jean Guenau, comme au plus offrant, pour 15 gros pour trois ans, ce qui fait 8 sous 4 deniers pour le premier terme. — Les exploits de justice de la châtellenie d'Avallon ne produisent rien à cause des périls qu'on aurait encourus en tenant des assises, attendu que pendant l'année 1430 les Armagnacs occupèrent l'Auxerrois, et qu'ils avaient ravagé cette châtellenie dont ils avaient fait une solitude. — Même observation pour ce qui concerne la justice de Semur. — Les revenus des châtellenies de

Pouilly et d'Arnay donnés au duc de Richemond, qui avait épousé la sœur du duc de Bourgogne.

B. 2798. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1431-1433. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard, receveur pour les deniers des prévôtés, des mairies, des gardes et autres revenus. — Guillaume Du Bois, écuyer, conseiller, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, bailli d'Auxois, capitaine et châtelain de Salmaise. — Il reçoit 107 francs pour la moitié de ses gages de bailli et de la capitainerie. — Exécution de Jean de La Place, qui fut décapité et démembré à Semur sur un échafaud. — Les habitants de Pouillenay affranchis pour quatre ans de la moitié des florins qu'ils devaient au duc de Bourgogne pour leur garde, en vertu des lettres patentes de ce duc. (Cet article est corrigé par la Chambre des Comptes, qui a écrit en marge : 5 ans au lieu de 4 exprimés par le receveur.)

B. 2799. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1432-1434. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard pour les douze deniers des denrées et les revenus des mairies et des prévôtés. — L'imposition des douze deniers sur le pain et le blé à Semur, dans les limites des croix, amodiée aux enchères 115 francs. — Cette même imposition, dans la châtellenie de Noyers, tranchée à Pierre Fromageot pour 61 francs.—Douze compagnons de guerre, en garnison au château de Noyers, reçoivent 576 francs, pour solde, à raison de 4 francs par mois, aux termes de la lettre du duc. — Guillaume d'Oligny, capitaine du donjon de Semur, reçoit 120 francs pour son office.

B. 2800. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1434-1436. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert, receveur et procureur du duc pour la gruerie. — Payement de rentes annuelles fait par les habitants de Monceau pour le pâturage du bois des Brosses. — Mention d'un foulon situé sur la rivière de Montréal, près le gué de Froideville, et dont l'écluse et le poutrage furent renversés par le châtelain de Montréal, parce qu'ils étaient préjudiciables au moulin du duc, situé un peu plus haut sur la même rivière. — Emprunt pour le fait et siége de Calais.

B. 2801. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1434-1436. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard le jeune, receveur du bailliage pour les deniers des prévôtés, gardes, mairies, pour les marcs et autres revenus.—Lettres de son office données par le duc à Rouvres. — Payement de certains compagnons de guerre qui ont accompagné le receveur portant sa caisse à Dijon, parce que la route n'était pas sûre, attendu les courses de certains gens *d'armes estant sur les champs*. — Détail de la solde de gens de traits qui avaient été dix mois en garnison dans le château de Noyers. — Les gelines de Chassenay appartiennent à madame de Richemont, sœur du duc.

B. 2802. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1435-1436. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard. — Recette de la partie des 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. – Noms et quote-part de toutes les paroisses de chaque prévôté qui ont contribué pour cet impôt : Marcilly-sous-Mont-Saint-Jean, de la prévôté d'Arnay, donne deux fois 12 francs ; — les habitants de Coulanges, deux fois 5 francs ;—ceux de Dornay, deux fois 2 francs ; — ceux d'Arnay, deux fois 64 francs ; — ceux de Pouilly, deux fois 40 ; — ceux de Flavigny, deux fois 180 ; — ceux de Semur, deux fois 420. — État des emprunts forcés faits sur cette aide : Semur avait avancé 100 francs ; — Pierre de Montille, prêtre, avait avancé un franc.— Des archers de corps du duc de Bourgogne payés pour aller en Auxois contraindre ceux qui ne voudraient pas consentir à l'emprunt. — Remboursement des sommes empruntées.

B. 2803. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1436-1438. — Auxois. — Compte de Thibaut Philibert, receveur et procureur pour la gruerie. — Énumération des paroisses qui doivent une rétribution annuelle au duc pour leur usage dans ses bois de Vausses : Vassy, Corsains, Ménetreux, Santigny, Pisy, Commarin, Montot, Vignes, Perrigny, Mormeaux et beaucoup d'autres. — Elles payent chacune un sou un denier par feu. — Sanvignes a 3 feux, Solangy 6, Étivey est désert.

B. 2804. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Auxois. — Compte de Jacquot Espiard pour les revenus des mairies, des gardes, des amendes et l'imposition des 12 deniers. — Gages des officiers du bailliage : noble Guillaume Des Bois, écuyer, bailli ; — maître André Jussot, clerc licencié en lois, procureur du bailliage ; — maître Hugues Coctier, licencié en lois, conseiller et avocat. — Jean Miget, commis au gouvernement de la prévôté de Semur pour le duc de Bourgogne.

B. 2805. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1437-1439. — Auxois.—Compte de Jacquot Espiard.

— Maître Germain Trouvé, licencié en lois, par lettres du duc, en date du 25 juin 1436, retenu son conseiller et avocat pour toutes ses causes, querelles, besognes et affaires dans le bailliage de Sens, la prévôté et le ressort de la Villeneuve-le-Roi, aux gages anciens et ordinaires, payables par le receveur d'Auxois. — Solde d'une pension de 20 francs à Jeannette, mère de Guillemette dite dame d'or, servante de la duchesse, en vertu de lettres patentes du duc données à Dijon, le 4 mars 1434.

B. 2806. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1438-1440. — Auxois. — Compte de Robin de Tournay, demeurant à Montréal, receveur de la gruerie à la place de Thibaut Philibert; — lettres d'institution données à Douai par Philippe le Bon. — Rivière banale de Montréal amodiée pour 3 ans à raison de 3 francs par an. — Recette de la tierce partie des blés de la forêt de Vausse. — La coupe de chaque bichot, moitié froment et orge, est vendue aux enchères 50 sous tournois. — Réparations de l'étang de Saint-Léger de Foucheret.

B. 2807. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets; parchemin.

1439-1446. — Auxois. — Compte de Regnault d'Aubenton, receveur du bailliage d'Auxois pour sept années. — Lettres d'institution données par Philippe le Bon à Fauconnier. — Payement de 380 livres que la ville de Semur avait prêtées au duc pour le siége de Calais. — Revenus de la prévôté de Semur amodiés 30 francs et 200 livres de cire. — Les 100 sous tournois que le duc devait annuellement à l'abbaye de Fontenay annuellement payés par madame de Richemont, qui a la prévôté de Montbard dans l'assignal de son mariage. — Payement des dépenses faites pour établir l'auditoire au donjon de Semur. — Les revenus de la prévôté de Sacey et des châteaux qui en dépendent amodiés 200 francs et 100 livres de cire pour une année. — Remboursements de deniers prêtés au duc pour le siége de Calais.

B. 2808. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1446-1450. — Auxois. — Compte de Regnaut d'Aubenton, receveur du bailliage. — Pour être allé à Dijon porter un prêt de 200 francs, afin de parfaire la somme de 2,000 salus d'or que le duc de Bourgogne devait au comte de Comminges. — Par ordre des gens du Conseil et des Comptes de Semur aux élus de Vézelay, port des lettres closes du Roi qui leur défendait de faire aucune *nouvelleté* à l'encontre des habitants des terres enclavées dans leur Élection, et aussi pour en porter une autre au bailli de Tonnerre, pour qu'il fît rendre aux habitants de Cravan les biens qui leur avaient été pris. — Construction de la haute justice de Semur à l'instar de celle de Dijon, consistant en cinq piliers de pierres, ayant chacun 20 pieds de haut hors des fondations, et séparés de 18 pieds l'un de l'autre, armés de chaînes de fer et couverts d'un toit. — Payement de la solde de noble Renconnet Bourg, de Jardrez, écuyer d'écurie du duc et son capitaine, lui sixième des combattants préposés à la garde de la ville et du château de Cravan, à raison de 40 francs par mois. — 1,987 francs donnés par le receveur pour payer les gages des officiers de la vénerie et la nourriture des chiens.

B. 2809. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1450-1454. — Auxois. — Compte de Regnaut d'Aubenton, receveur. — Recette de 78 feux, de l'amodiation des deniers de la mairie de Semur. — 80 livres tournois annuellement payée au chambrier de Mont-Saint-Jean sur les marcs de Semur par le receveur, à la place du maire de cette ville, qui avait coutume de payer par ses mains cette redevance. — Pension de 20 livres tournois faite par le duc à la mère du frère de Guillemette, jadis dame d'or, en son vivant, servante de la duchesse de Bourgogne. — 100 livres données à Jean Bernard, huissier d'armes du duc pour l'enquête par lui faite à Saint-Pierre-le-Moulin touchant les joyaux demeurés à Montereau après l'assassinat de Jean sans Peur. — Don de trois tasses d'argent verrées et martelées à Germain Le Baul, valet du duc, qui avait tenu sur les fonts de baptême un fils dudit Germain.

B. 2810. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1455-1457. — Auxois. — Compte de Guillaume Aubrun, receveur du bailliage à la place de Regnaut d'Aubenton, révoqué. — Agnès de Saint-Père, abbesse de l'église Notre-Dame-de-Repoux de Marcilly-lez-Avallon, reçoit en aumône annuelle 28 gros trois quarts, autrement 60 sous dijonnais sur la prévôté d'Avallon. — Amendes prononcées par le maïeur de Semur au profit du duc de Bourgogne. — Frais d'un voyage de Guillaume d'Aubenton, avocat du duc, de Semur à Dijon, pour avertir les gens du Conseil et des Comptes de grands outrages faits à la Villeneuve-le-Roi au *méprisement* du duc de Bourgogne et de sa justice par le comte de Joigny. — Frais faits pour contraindre ceux qui à Semur, à Flavigny, à Arnay, à Pouilly et ailleurs, se refusaient à contribuer à l'aide octroyée au duc, et aussi pour assembler les nobles du bailliage, et savoir ceux qui voudraient entreprendre avec lui le saint voyage contre le « Turcq et ceux de sa secte. »

B. 2811. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1457-1460. — Auxois. — Compte de Regnaut d'Aubenton rétabli en son office. — Noble Jean de Coffre, châtelain d'Aignay, indemnisé pour un voyage fait en Flandre, par ordre du bailli d'Auxois et des gens du Conseil, pour porter au grand Conseil, qui était près du duc, les pièces relatives au procès par lui intenté contre le cardinal d'Autun et ses officiers, qui avaient fait plusieurs entreprises contre « les hauteurs et seigneurie du duc de Bourgogne. » — Recette d'une amende de 60 sous tournois versés par Claude Vigier, condamné pour avoir dérobé les *patenostres de la Bachelée*. — Dépenses pour réparer la salle *amont* de la bouteillerie et de la cuisine du donjon du duc à Semur, et y établir des verrières, portant les armes du duc, de la duchesse, de monsieur et de madame de Charolais et d'autres. —Ajournement du comte de Nevers, touchant la seigneurie d'Islant, que ledit comte prétendait lui appartenir. — Certains échantillons de mine de plomb et d'argent apportés de Semur à la Chambre des Comptes de Dijon. — Lettres du bailli aux nobles de son bailliage, auxquels il transmet l'ordre, du maréchal de Bourgogne et des gens du Conseil, de se tenir prêts à servir le duc et à passer les frontières.

B. 2812. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1473-1474. — Auxois. — Compte de Regnaut d'Aubenton. —Exposé de la mesure de Semur et de Vitteaux : le muid contenait 12 septiers ou 48 bichots; — le septier 4 bichots ou 8 moitons; — le bichot, 2 moitons ou 4 boisseaux; —le moiton, 2 boisseaux. — 59 journaux de terre et 9 soitures et demie de pré à Saint-Euphrône sont amodiés aux enchères à raison de 6 septiers, 5 moitons et un tiers par année, moitié blé et avoine, rendus dans les greniers du domaine. — Payement de 16 sous 8 deniers de cens sur environ cinq ouvrées de vigne. — Les habitants de Vitteaux peuvent se dire à volonté bourgeois du duc, en payant pour leur bourgeoisie 5 sous tournois, et autant quand ils renonceront. — 20 sous de récompense donnés pour la prise d'une *leurre* dans la rivière de Semur, arrêtée à force de chiens.

B. 2813. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1474-1475. — Auxois. — Compte de Regnaut d'Aubenton. — Recette et dépense de grains; recette et dépense de gelines; recette et dépense de cire; recette et dépense de deniers. — Le muid de blé vendu 16 francs 4 gros; le muid de seigle, 9 francs 4 gros; le muid d'avoine, 6 francs 4 gros; une poule est vendue 2 gros; la livre de cire, 10 blancs. — Deux charretées de bois menées à un fourneau à chaux coûtent ensemble 7 gros. — Quatre journées d'un chaufournier sont payées 6 gros ou 6 blancs par jour. — Réparations faites aux tours de Semur par ordre du bailli d'Auxois et de M. de Villarnoux, maréchal de Bourgogne, par crainte des ennemis qui approchaient. — Achat de poudre à 4 gros la livre.

B. 2814. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1477-1482. — Auxois. — Compte de maître Jean Mustrecolle, notaire et secrétaire du Roi, son receveur du bailliage d'Auxois et grènetier de Semur et de Montbard. — Jean d'Achey, bailli d'Auxois à la place de Hugues de Thoisy.— Partie de la recette prise par certains Allemands et autres gens de guerre, ennemis du Roi, qui entrèrent à Semur en avril 1478, enlevèrent la caisse et firent prisonnier Nicolas Valeton, qui en avait le dépôt. — Les revenus de la châtellenie donnés par le Roi à Pierre Gueneau de La Sale, capitaine de la ville et du château de Semur.

B. 2815. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1479-1481. — Auxois. — Compte de Jean Mustrecolle, receveur ordinaire du bailliage, commis par le comte de Brienne, seigneur de Chaumont, lieutenant et gouverneur de Bourgogne pour le Roi. — Deniers que le roi Louis XI fit lever pour la construction de son château de Dijon. — Les habitants de Semur donnent chacun un gros et demi par mois; il y avait 300 feux; — recette de 492 francs. — Les 22 feux de Villaines-les-Prevôtes donnent ensemble 20 francs ; — les 18 feux de Nan-sous-Thil 18 francs. — 1,350 livres tournois données pour le payement des mortes-payes qui étaient au château de Thalant. — 2,000 livres tournois données à Philippe Pot, chevalier, conseiller, chambellan du Roi et son grand sénéchal de Bourgogne, pour partie de ses 4,000 livres de pension.

B. 2816. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1483-1484. — Auxois. — Compte de Louis Pesquet, receveur établi par le Roi en confirmant le don que lui avait fait de cette charge le gouverneur de Bourgogne. — Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, reçoit 400 livres qu'il avait droit de prendre, par don du Roi, dans la châtellenie de Semur, indépendamment de la valeur de cette châtellenie et de 75 livres tournois que le receveur avait données à Guillaume de Halescourt, capitaine du château et du donjon de Semur. — Jean Leblanc, châtelain et portier de Semur ; — Pierre Gueneau, écuyer, seigneur de La Sale, capitaine de cette ville.— Jacotin Ogier, prévôt d'Autun en 1480, remboursé des frais qu'il a faits pour l'exécu-

tion d'un homme et d'une jument, condamnés par le maire de Semur à être réduits en cendres pour cause de sodomie.

B. 2817. (Registre.) — In-folio, 341 feuillets; parchemin.

1484-1493. — Auxois. — Compte de Jean Vautroillée, conseiller du Roi et son receveur du bailliage. — Lettre de sa nomination; — extrait des registres de la Chambre des Comptes portant entérinement, après le visa des généraux des finances — Gages des officiers : Jean d'Achey, écuyer, seigneur de Véreul, conseiller, chambellan du Roi, son bailli ; — Guillaume d'Aubenton, licencié en lois, avocat du Roi au bailliage : — Jean Bisot de Flavigny, garde des clefs de cette ville forte ; — Philippe Grignard, bachelier en décrets, conseiller et procureur du Roi au bailliage. — Jean Duval, clerc, va de Dijon à Paris vers le Roi pour prendre ses ordres sur l'àvitaillement et les réparations de l'artillerie et des places de Bourgogne.— Jean Colard récompensé pour avoir recouvré promptement certaine grande somme destinée aux grandes et urgentes affaires du Roi, à la solde des gens de guerre, à la conduite de l'artillerie en Guyenne et en Bretagne. — Messire Bertrand Fortier, chevalier, seigneur de Châteauménart, nommé à la fonction de bailli de Semur. — Construction d'un pont-levis au château de Semur.

B. 2818. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets; parchemin.

1493-1499. — Auxois.— Compte de Jean Vautroillée, conseiller, receveur du bailliage. — Construction d'un four au donjon de Semur et réparations à la cuisine. — Vanne neuve mise au donjon, parce que l'ancienne était en si mauvais état que le pont ne pouvait être levé ni baissé. — Le fermier du tabellionnage de Semur adresse une requête à l'évêque de Langres, lieutenant général du Roi en Bourgogne, pour être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées dans sa ferme pendant deux ans à cause des guerres, assemblées et passages de gens d'armes au bailliage d'Auxois pour aller en Franche-Comté. — Récompense donnée à Pierre Jacquier, qui était allé à Semur pour enchérir et faire monter les fermes du Roi, parce que certains praticiens s'entendaient pour les tenir à bas prix. — Exécution d'un individu, condamné à être mis en cendres avec une vache. — Ordre à tous les prélats, chapitres, gens d'Église, nobles tenant fief, habitants des bonnes villes et communautés du bailliage qui ont coutume de se trouver à la bienvenue de leur prince et souverain, d'être à Dijon le 16 juin 1494, les nobles en personne, les gens d'Église et autres en plus grand nombre possible, selon les ordres du Roi adressés au gouverneur. — Établissement de trente barbacanes dans les créneaux du donjon de Semur. — Solde de 2,400 hommes étant en Bourgogne pendant deux années, du 1er janvier 1496 au 31 décembre 1498.— Requêtes des fermiers qui demandent une réduction à cause des pertes qu'ils ont éprouvées pendant les guerres et les pestes.

B. 2819. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets; parchemin

1502-1506. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier, receveur du bailliage et de la châtellenie de Semur. — Lettres d'institution signées de Louis XII ; — attaches de Jacques Hurault, général des finances en Bourgogne, et de la Chambre des Comptes de Dijon. — Georges de La Trémouille, seigneur de Jonvelle, Dracy et Courcelles-lez-Semur, conseiller et chambellan, reçoit les gages de bailli d'Auxois;—il est remboursé d'un prêt qu'il avait fait au Roi pour la guerre. — Peste et famine à Semur et ses environs. — A cause de ce malheur, le Roi quitte à l'adjudicataire le montant de cette ferme. — Renouvellement du terrier de la châtellenie de Semur.— Nazaire d'Aubenton, lieutenant général du bailliage, remplit les fonctions du bailli, Georges de La Trémouille, dont il prend une partie des gages. — Maître Guy Cassard, nommé juge en la prévôté de Montréal, bailliage d'Auxois. — Travaux exécutés au donjon de Semur.

B. 2820. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1506-1508. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier. —L'abbé du repos de Notre-Dame de Marcelly-lez-Avallon, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Autun, reçoit 50 sous tournois chaque année pour l'anniversaire du duc Robert. — Le receveur ne peut recouvrir 100 sous d'une femme, qui, le jour de l'enterrement de son mari, *se desceignit* sur sa fosse pour montrer qu'elle renonçait à la succession, et qu'elle ne payerait pas les dettes du défunt. — Jean de Berguez, écuyer, seigneur de La Roche et de Monet, perçoit à son profit le revenu de la prévôté d'Avallon que le Roi lui a donné pour dix ans, par lettres patentes datées de Blois le 6 février 1507, et entérinées à la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 2821. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets: parchemin.

1508-1511.— Auxois.—Compte d'Olivier Pothier.— Messire Matthieu Baudrier, prêtre, condamné par le bailli, à la requête du procureur du Roi, à une amende de 18 livres tournois pour certain cas déshonnête; il est enfermé longtemps à Moûtier-Saint-Jean. Il dépense en cette prison tout ce qu'il possède, et s'en va ensuite habiter on ne sait

où sans pouvoir payer son amende. — Noble Radlin Danjon, capitaine du donjon de Semur, indemnisé des frais de bouche d'Arnaut de Brabant, de Claude de Beauvoisin, du bâtard de Poulard, de Nicolas de La Verpillières, de Nicolas d'Auxois, autrement dit Bonfeu, et de Jean Brun, compagnons de guerre et aventuriers, condamnés à mort après 40 jours de détention au donjon de Semur. — Frais d'un procès entre le domaine et messire Claude de Ragny, pour la succession d'Étiennette Fatière et de Françoise, bâtardes de Ragny, qui jouissaient d'une partie de la seigneurie de Bierry, appartenant audit seigneur. — Ajournement des habitants de Saulieu pour certaine désobéissance par eux faite à Jehannet Roussel, huissier du Parlement.

B. 2822. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1511. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier relatif à l'aide de 40,000 livres, octroyée au Roi pour une fois par les États de Bourgogne, pour l'aider à supporter les continuelles dépenses que, depuis son avénement à la couronne, surtout depuis trois ans, il a été obligé de faire « pour s'opposer à ses ennemis, qui ne cessent journellement de « faire machinations, conspirations et entreprises pour le « surprendre et grever son royaulme ; à quoi, à l'aide de « Dieu, pour le moyen de ses grosses armées, il a résisté « tellement que ses pays sont restés en leur entier. » — La quote-part de Semur, dans cet octroi, est de 423 francs 8 gros, sur lesquels fut faite une réduction de 60 francs.

B. 2823. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1511-1512.—Auxois.—Compte d'Olivier Potier.—La recette de 100 livres tournois, montant de la ferme de la mairie de Semur, donnée pour cette somme au plus offrant à André Chevrier ; — de 106 livres, montant des amendes de la justice de la prévôté de cette ville ; — de 141 livres, provenant des amendes de la prévôté d'Avallon ; — de 40 livres, de celles de Châtelgérard ; — de 61 livres, de celles de Montréal ; — de 25 livres, de celles de Sacey, avec le prix de sa ferme. — Le fermier donne une certaine quantité de cire et 200 livres pour la prévôté de Semur ;—100 livres pour celle d'Avallon ;—50 pour celle de Montréal ; — 45 pour celle de Châtelgérard ; — 100 pour celle de Sacey. — Travaux faits au donjon de Semur. — Ajournement d'Adrien de Mailly, écuyer, à comparaître à Semur, à peine de 1,000 livres tournois, « pour plusieurs « grands excès, forces, violences, amas de gens incognus, « par lui faits au lieu d'Arconcey, sans permission, à l'en« contre de noble Jacques d'Éguilly, seigneur de Fon« taines. »—Envoi de Dijon à M. d'Aumont, lieutenant du Roi en Bourgogne, du rôle des montres des nobles d'Auxois, fait le 1er avril 1511, avant Pâques, lesquels étaient prêts à servir le Roi.—Envoi à Avallon de la nouvelle de la prise de la Bresse ; — on fait des feux de joie. — Publications en hâte des ban et arrière-ban ; — envoi au bailli d'Auxois, qui était dans sa maison à Dracy-Saint-Loup, près d'Autun, des lettres du Roi, qui ordonnaient à tous les hommes d'armes et aux archers de gagner immédiatement leurs enseignes, même aux compagnies qui revenaient d'Italie, de se retirer dans leurs garnisons en Guyenne, en Bourgogne, en Champagne et en Picardie. — Procès de Germain Gras, d'Arnay-sous-Vitteaux, pour ses maléfices, pilleries et exactions, procès dans lequel il fallut défrayer cinquante témoins. — L'amodiateur du tabellionage de Semur demande à être indemnisé à cause des guerres survenues en Bourgogne pendant son bail, « les villes et villages ayant « été foulés et gastés par des gens de guerre, aventuriers, « lansquenets et autres, à cause de l'arrivée des Suisses « devant Dijon. »

B. 2824. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1513-1514. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier pour le bailliage et la châtellenie. — Rémission au fermier de la prévôté à cause des guerres. — Le procureur du Roi avertit le Parlement de Dijon de plusieurs entreprises que voulait faire Geoffroy Charlet, conseiller au Grand Conseil, contre les priviléges du pays et de la Cour. — Envoi au bailli d'Auxois, qui était dans sa maison du Châtel-Guillaume en Poitou, de plusieurs lettres du duc de Bourbonnais, gouverneur de Bourgogne, par lesquelles il était ordonné à tous les gens de guerre des Ordonnances de se rendre dans leurs garnisons, et aussi de faire publier le ban et l'arrière-ban dans le bailliage. — Antoine de Mandelot chargé par le gouverneur des vivres des gens de guerre qui étaient en Bourgogne.

B. 2825. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1514. —Auxois. — Compte d'Olivier Potier, pour la recette des 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, pour l'aider à couvrir les grandes dépenses que le feu roi Louis XII avait eu à supporter pour entretenir les armées destinées à résister aux ennemis qui s'efforçaient d'entrer en France par plusieurs côtés, voire pour s'opposer aux Suisses, qui étaient venus en grand nombre en Bourgogne, où ils avaient assiégé Dijon; — et encore pour subvenir aux frais que le Roi avait été obligé de faire pour fortifier les villes de cette province qu'il mit en bon état. (Ce compte est divisé par prévôté, et chaque cha-

pitre contient le nom des paroisses et la quote-part de chacune d'elles).

B. 2826. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets; parchemin.

1514-1515. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier. — Gages des officiers : Georges de La Trémouille, bailli d'Auxois, maintenu et confirmé dans sa charge par François 1er. — Le revenu de la prévôté de Montbard est levé et pris pas madame la duchesse de Longueville. — Poursuite contre des individus de Charny, lesquels « embastonnez de « bastons invasifs, » étaient entrés chez Antoine Monin de Charny pendant la nuit, jurant et blasphémant Dieu, « la « mort et la char Dieu, disant qu'ils auraient Jeannette, « femme dudit Antoine, pour en faire leur plaisir. » — Impôt des vivres destinés aux gens de guerre qui étaient à Dijon lors du siége. — Publication à son de trompe, dans le bailliage, des lettres du lieutenant de Roi, Jean Jacquier, qui ordonnait, de par le Roi, à tous les gens de guerre de se retirer immédiatement et rapidement près de leurs capitaines et dans leurs garnisons, et à tous les aventuriers sans chefs de se retirer chez eux, à peine d'être pendus s'ils étaient trouvés tenant les champs. — Publication des lettres de François Ier, qui ordonnent qu'à l'avenir les gens de guerre vivront des gages et soldes qu'il leur donnait, sans les employer en choses inutiles; il défend à tous gens de guerre de porter des vêtements de soie. — Lettres du gouverneur de Bourgogne au duc d'Auvergne et de Bourbon, datées de Dijon le 1er janvier. — Lettres du Roi annonçant le traité de paix fait entre lui et le prince d'Espagne, archiduc d'Autriche. — Traité de mariage de madame Renée de France et du prince d'Espagne. — Lettres du Roi, disant que, s'il y avait des gens du capitaine général des lansquenets gueldrois qui s'en allassent sans congé, ils fussent pris et gardés en sûreté. — Défense par le Roi d'ôter aux bonnes gens leurs armes; il veut qu'ils en aient dans leurs maisons « *pour eux « défendre des ennemis.* » — Ordonnance pour l'impôt des vins transportés. — Ordre du gouverneur à toutes personnes de faire transporter à Semur toutes les provisions de bouche, moins ce qui leur serait nécessaire pendant trois mois. — Publication que quiconque mènerait des vivres à l'armée du Roi à Lyon ne payerait aucun péage ni autres droits. — Publication du traité de paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre.

B. 2827. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1515. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier. — Gérard Fevret reçoit les gages de juge ordinaire dans la prévôté de Châtelgérard; — Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, reçoit 200 livres de pension. — Information contre divers individus trouvés à Noyers avec de faux coings contre-marqués aux coings du Roi. — Ces faux-monnayeurs, longtemps prisonniers au donjon de Semur, sont les uns fustigés par les carrefours, les autres *exoreillés* et bannis, et leurs faux coings cisaillés, rompus et brûlés à la croix de Semur.

B. 2828. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1516-1517. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier. — Gages de Jean Berthelot, Jean Rouyer, Pierre Moreau de Changy, Guy Moreau, docteur en droit, Gérard Fevret, juges ordinaires de diverses prévôtés. — Jules de Saint-Servin reçoit du Roi une pension de 2,000 livres. — Une somme de 166 livres versée à Jean Saumaire, chargé des payements de l'église de la Madeleine que François Ier faisait faire à Dijon. — Travaux détaillés exécutés au signe patibulaire de Semur. — Lancelot Du Lac, sieur de Chameroles, gouverneur et bailli d'Orléans, lieutenant pour le Roi en Bourgogne en l'absence de M. de La Trémouille. — Lettres du Roi relatives aux vivres destinés aux gens de guerre venus d'Italie. — Arrestation des gens de guerre tenant les champs; — exécutions de larrons et crocheteurs.

B. 2829. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1517-1519. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier. — Les habitants de Pouillenay donnent pour leur garde 25 livres dijonnaises valant 33 florins. — Ordre de réparer les murailles des villes frontières. — On publie que les Jours ne se tiendront pas à Semur, à cause de la peste, mais à Saint-Euphrône. — Confirmation des priviléges des villes. — Publication des lettres du Roi, pour la punition des gens de guerre qui prendront des vivres quelque part sans payer. — Augmentation de solde en faveur de plusieurs canonniers mis en morte paye. — Indemnités accordées à cause de la peste qui était depuis deux ans à Semur, Montbard, Saulieu, Flavigny, Rouvray, Époisse, Changy, Thorey, Massengy, Lantilly, Dracy, Vic-sous-Thil, Corcelles, Bière, Lucenay, Pouillenay, Monestoy, Vic-de-Chassenay et ailleurs. — Arrestation et exécution d'un homme de guerre, aventurier d'Arnay-sous-Vitteaux. — Levée du ban. — Avis au gouverneur que plus de 100 individus tiennent les champs en Auxois. — Demande d'autoriser son frère, Georges de La Trémouille, bailli d'Auxois, à prendre des mesures contre ces aventuriers qui pillaient les campagnes, sous les ordres des capitaines Taillevant et Lépine. — Ordre d'assembler le ban et l'arrière-ban pour

donner la chasse aux aventuriers. — Publication de la délivrance des fermes du domaine. — Exécution d'un individu qui tenait les champs. — Le bourreau, suivant l'arrêt de la Cour, fustige un terrible compagnon à qui il avait en outre percé la langue d'un fer chaud et coupé une oreille.

B. 2830. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets ; parchemin.

1518. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier, pour la recette de la portion afférente à l'Auxois de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de la province, « pour résister à plusieurs invasions et entreprises « que ses ennemis se sont efforcés faire en son royaulme, « considérant que entre les choses les plus requises à « l'augmentation du royaulme, c'est le bénéfice de la paix, « laquelle ledit seigneur a cherché avec toute peine et di- « ligence, en prenant amitié et alliance avec tous les rois « des environs et des cantons suisses, notamment pour « faire joindre l'Empereur au fait de ladite paix et pacifier « avec les Suysses, auxquels il lui a convenu bailler une « très grosse somme. » — Payement de 2,000 francs au prince de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, sur les 6,000 qui lui avaient été donnés par les États de Bourgogne, en considération des services qu'il a rendus au pays, et aussi « pour que son noble plaisir soit de s'employer à « l'entretennement des priviléges de la Bourgogne. » — Don de 2,000 francs fait par les États à haute et puissante dame madame Louise, duchesse de Valentinois, femme de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, en considération de sa bienvenue audict pays, et « pour avoir les ha- « bitants en bonne recommandation envers monseigneur « le gouverneur son mari. » — 500 francs donnés par les États à noble Hugues Fornier, premier président au Parlement, pour le récompenser de ses services et l'encourager à les continuer. — Réductions faites aux fermiers, en considération des pertes que la peste a pu leur causer.

B. 2831. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1521. — Auxois. — Compte d'Olivier Potier, pour la partie relative à l'Auxois des 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, au lieu d'un grand nombre de gens de guerre de pied qu'il avait fait demander à la province pour résister « à ses ennemis, qui faisaient grands « maux à son peuple et se préparaient à recommencer. » — Recette de 10,000 francs destinés à la fortification des places de Bourgogne, au lieu du denier qui devait se lever sur le salignon ; Moûtier-Saint-Jean donne 25 francs, — Époisse, 30, — Corombes, 29, — Thoisy, 5, — Chevigny, rien, « pour ce qu'il n'y demeure nul. »

B. 2832. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1521-1522. — Auxois. — Compte particulier de Gérard Fevret, pour la recette des deniers d'amendes destinés à la construction d'un auditoire pour la tenue des courts Jours et juridictions du bailliage de la chancellerie et de la prévôté à Semur, des prisons et de greniers pour le domaine. — Devis de la construction ; — délivrance de travaux; — leur payement.

B. 2833. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets ; parchemin.

1524. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain commis par les élus de Bourgogne à la recette en Auxois des 50,000 francs octroyés au Roi par les États et des 12,000 francs offerts au gouverneur de la province. — Cette aide a pour but de subvenir aux grandes affaires de la défense du royaume, de résister aux ennemis qui « faisoient « plus gros préparatifs et épuipaiges de guerre, sur terre, « sur mer ; mais Dieu fera au Roi la grâce de rabattre leur « témérité et leur présomption, et d'obtenir après ce une « bonne paix. » — La quote-part de Semur, ville et faubourgs, est de 543 livres 15 sous 8 deniers.

B. 2834. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1527. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain, pour la levée en Auxois de partie des 50,000 francs octroyés au Roi par les États pour pourvoir d'artillerie les principales villes de la province et défendre le royaume contre des ennemis obstinés « qui ne veulent pas entendre « la paix, pour envoyer contre eux, de l'autre côté des « monts, plus de 30,000 hommes destinés à se joindre aux « troupes de Venise et à celles des autres alliés, non seu- « lement pour repousser les ennemis, mais pour les rompre « et défaire sans ressource et sauver notre saint-père le « Pape, qu'on disait pris par les gens de l'élu Empereur, avec « certains cardinaux. » — Dispositions prises contre les gens de guerre pour les empêcher de vivre sur le peuple.

B. 2835. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain pour la levée de la portion d'Auxois dans les 40,000 francs octroyés au Roi, en octobre 1528, par les trois États de la province, pour ses grandes affaires et recouvrer ses enfants, le Dauphin de Viennois et le duc d'Orléans, retenus en Espagne pour leur père, dont la rançon avait été estimée à 2 millions d'écus, et encore pour soutenir la guerre qu'il a rejetée en Italie pour soulager son peuple.

B. 2836. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1520. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain pour la recette de la portion d'Auxois de l'aide de 50,000 francs octroyés au Roi par les États, au mois d'août, pour sa rançon, le rachat de son domaine, la conduite des guerres, pour rendre au roi d'Angleterre les grandes sommes qu'il avait prêtées et rembourser d'autres emprunts. — Les habitants de Chevigny donnent pour leur quote-part 12 livres 8 sous, — ceux de Montbard, 360, — Noyers, 420. — 2,600 francs sont donnés à Jacques, seigneur de Beaumont, lieutenant en Bourgogne de l'amiral, gouverneur, somme à lui offerte par les États pour les services qu'il a rendus et qu'il rendra.

B. 2837. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets; 13 papier.

1520-1522. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain, receveur du bailliage d'Auxois et de la châtellenie de Semur. — Recette des grains de la prévôté de Cessey-lez-Vitteaux. — Recette des gelines faite sur les habitants de Marcilly-lez-Vitteaux, hommes et femmes, bourgeois du Roi, qui lui devaient chaque année ensemble 13 gelines et demie et un huitième de geline, non compris les coutumes d'avoine. — Les habitants de Sainte-Colombe donnent chacun 12 deniers tournois par année pour leur bourgeoisie et leurs franchises.

B. 2838. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1522. — Auxois. — Compte de Philibert Bouchu, bourgeois de Montbard, pour la recette de la portion fixée pour l'Auxois dans le don gratuit de 43,600 livres fait au Roi, pour le rachat des terres données à l'Empereur pour la rançon du Roi, le recouvrement de ses enfants prisonniers en Espagne, le payement fait à l'Angleterre des sommes qu'elle avait prêtées pour les 200,000 écus de la rançon. — La quote-part de Semur est de 677 livres 10 sous tournois. — Recette nulle à Courbeton, parce que depuis 30 ans il n'y demeure personne. — Recette nulle à Marigny-sur-Ouche, parce qu'il n'y a qu'un château avec une petite chapelle, où l'on va en voyage aux fêtes de Pâques pour le Saint-Suaire.

B. 2839. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1533-1535. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain. — Noble Alexandre de Damas, seigneur de Villers, donne 15 sous de cens sur le pré de *Fontain-Salée*. — Les habitants d'Arnay-sous-Vitteaux, formant 30 feux, donnent 30 sous pour leur bourgeoisie. — La recette de bourgeoisie de Flavigny est nulle, parce que dans ce bourg personne ne s'est avoué bourgeois du Roi. — A Sainte-Colombe, chaque bourgeois nouveau doit 12 deniers; mais « aucun n'y est esté l'an de ce compte. »

B. 2840. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1526. — Auxois. — Compte d'Étienne Chastellain pour la recette de la portion fixée pour l'Auxois de l'aide ou don gratuit de 50,000 livres fait au Roi par les États de Bourgogne, « pour le fait de la guerre de ses ennemis, « qui l'ont ouverte, qui ont grevé ses subjets par terre et « par mer, et tâchent de dresser grosses armées pour en« vahir son royaulme et coure sus en plusieurs endroits. » — Les États votent 10,000 francs, par l'avis de l'amiral gouverneur, pour les urgentes affaires du pays, chasser des vagabonds et gens de guerre, mangeant et pillant, faisant d'exécrables maux, et aussi pour la conservation des libertés provinciales.

B. 2841. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1539. — Auxois. — Compte de François Chantepinot pour la perception d'une portion des 60,000 livres octroyées au Roi par les États de Bourgogne, en considération des urgentes affaires qu'il a eues avant la trêve de dix années conclue entre lui et l'Empereur, des récompenses qu'il a été obligé de faire à de grands et notables personnages qui se sont occupés des affaires de Bourgogne.—La quote-part des habitants d'Arnay-le-Duc est de 280 livres tournois; — celle de Thoisy-le-Désert de 28; — celle de Gissey-le-Vieil de 38.

B. 2842. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1542. — Auxois. — Compte de Mille Bourgeois, pour la recette d'une partie du don gratuit octroyé au Roi, montant à 60,000 livres, en considération surtout des deux millions dépensés pour fortifier les frontières. — Messire Jacques de Brisay, seigneur de Beaumont, lieutenant général en Bourgogne du feu amiral gouverneur, reçoit 2,006 livres des États, reconnaissant des services qu'il a rendus à la province « en bien traitant le pauvre peuple au fait de « la gendarmerie. »—Messire Christophe de Rochechouard, seigneur de Chandenier, reçoit 128 livres des États, pour reste des frais d'un voyage par lui fait avec M. d'Oigny « pour obvier à la gabelle mise sus de nouvel », pour le payement des gages du Parlement.

B. 2843. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1556. — Auxois. — Compte de Joseph de Santigny,

receveur ordinaire du bailliage.— Le revenu de la mairie de Semur, qu'on avait coutume d'amodier au profit du Roi, est nul, parce que cette mairie a été érigée en office. — Le revenu de la prévôté de cette ville est également nul, parce que cette prévôté a été vendue à faculté de rachat. — Gages de messire Humbert de La Platrière, seigneur de Bordillon.—Ragny, bailli d'Auxois.—Claude Quignard, châtelain et concierge des prisons du Roi au donjon de Semur, indemnisé des frais de garde et de nourriture de tous les prisonniers accusés d'être incendiaires et boute-feux. — Frais du procès de ces boute-feux.

B. 2844. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1557-1560. — Auxois. — Compte de Joseph de Santigny. — Informations contre de faux monnoyeurs. — Enregistrement de l'autorisation donnée par le Roi de construire dans le château d'Arnay-le-Duc un auditoire pour l'exercice de la justice. — Transport de Pierre Seurre d'Avallon à Dijon, appelant de la torture prononcée contre lui. — Informations de port d'armes et d'assemblées faites à Flavigny sur les plaintes des gentilshommes de la compagnie de M. de Nemours en garnison à Flavigny. — Nourriture d'une prisonnière allemande et de plusieurs autres boute-feux. — Copie de lettres patentes défendant de porter arquebuses et pistolets.

B. 2845. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1560-1562. — Auxois. — Compte de Bonaventure Gaigneau, successeur de Joseph de Santigny, receveur ordinaire du bailliage. — Recette des revenus des seigneuries d'Arnay-le-Duc et Pouilly-en-Auxois qu'avait tenus Léonard Chabot, comte de Charny, récemment réunies au domaine.— Recette des revenus de la seigneurie de Montbard que tenait la veuve Pichonat, bourgeoise de Paris, qui la tenait du duc de Nemours, héritier du duc de Longueville. — Information sur le pillage des églises, sur des images et des fonts baptismaux brisés, dans le bailliage, par les gens de la compagnie du sieur de Traves et autres. — Réparations de murailles du donjon de Semur renversées par l'*orvalle* du vent, les 19, 20 et 21 octobre 1561.

B. 2846. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1562-1563. — Auxois. — Compte de Bonaventure Gaigneau. — Le domaine, qui avait été aliéné par le trésorier de France, est donné à ferme pour six ans. — La prévôté de Semur est amodiée à Edme Le Mullier pour la somme de 240 livres par an, y compris 200 livres de cire. — Celui de la traite des laines, des peaux et pelisses, des menues bêtes passant par le bailliage, est amodié 83 livres. — Les habitants de Haute-Roche, près Flavigny, pour leur garde et leurs franchises, donnent 13 florins et un tiers à 15 sous le florin. — Les habitants de Jailly en donnent 20 pour la même cause; — et ceux de Flavigny devaient 40 livres.

B. 2847. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1565-1566. — Auxois. — Compte de Bonaventure Gaigneau. — Journées du sergent Poulet et de témoins entendus dans l'information faite contre plusieurs personnes pour la contravention à l'édit de pacification, laquelle information avait été ordonnée par M. de Tavannes. — Ajournement contre le ministre de Saulieu, qu'on disait être de Beaune, contre Denis Mangeard, Antoine de Villers et autres. — Par ordre de M. d'Aumale, ajournement de plusieurs individus de la religion prétendue réformée pour la contravention aux édits.—Procès pour faux et dissimulation de titres.— Procès criminel pour *baptures*, excès, *port d'armes* et blasphèmes.

B. 2848. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets; papier.

1568. — Auxois. — Compte de Jean d'Aubenton, fermier général de tout le domaine du Roi au bailliage d'Auxois pour six années. — Copie du bail fait par les commissaires du Roi, Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, bailli de Châlon-sur-Saône, et Philibert Robert, conseiller du Roi, naguère général des finances en Bourgogne. — L'adjudication est faite audit sieur d'Aubenton pour 4,600 livres tournois par année. — Lettres du Roi confirmatives de ce bail, et cahier des charges. — Gages de François de La Madeleine, chevalier de l'ordre du Roi et son bailli d'Auxois.

B. 2849. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1571. — Auxois. — Compte de Nicolas Dufoul, pour la vente des bois faite au bailliage d'Auxois et dans la seigneurie de Saint-Léger-de-Foucheret.— Copie des lettres patentes de Charles IX autorisant cette vente; elles sont adressées au procureur des eaux et forêts, qui lui avait remontré l'avantage qu'il y aurait à vendre certains bois de Pontailler et autres, limitrophes du comté, lesquels étaient tout *desgastés* par les Comtois.

B. 2850. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1575. — Auxois. — Compte de Jacques Odin, commis par le trésorier de France en la province de Bourgogne à la recette du domaine. — Le revenu de la mairie de Se-

mur aliéné aux habitants de cette ville pour 1235 livres, et depuis réuni au domaine du Roi, qui l'amodie 620 livres. — Exécution de treize soldats condamnés à mort par le prévôt des maréchaux; l'un d'eux, appelé le capitaine Saint-Loup, est roué.

B. 2851. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1577-1578. — Auxois. — Compte de Jacques Odin, commis par le trésorier de France en Bourgogne à la recette du domaine du Roi en Auxois. — Le concierge du donjon de Semur remboursé de la nourriture donnée à 4 prisonniers « pour qu'ils ne mourussent pas de faim en « attendant l'instruction. » — Payement de diverses fondations faites par le duc Robert dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Repos; — dans celle de Pralon; — aux chanoines de Saint-Andoche de Saulieu; — à ceux de Saint-Ladre d'Avallon; — au prieur cloîtrier et au chambrier de Moutier-Saint-Jean.

B. 2852. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets; parchemin.

1579-1580. — Auxois. — Compte de Jacques Odin, receveur du bailliage. — Vente de 7 livres de cire pour 29 sous 2 deniers tournois, à raison de 4 sous 2 deniers la livre. — Payement de pensions accordées par le Roi à des officiers du bailliage en sus de leurs gages. — Guy Dovret reçoit des gages en qualité de châtelain de Semur, concierge et garde des clefs du donjon et du châtel. — Arrestation d'un individu de Villers-les-Haut; — dépenses pour le mettre en terre quand l'impétuosité des vents l'eut fait tomber des fourches auxquelles il était attaché. — Pour pendre divers individus convaincus de vol; — pour réparer une des tours du donjon de Semur, appelée la tour Margnon, où l'on mettait les prisonniers.

B. 2853. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1581. — Auxois. — Compte de Jacques Odin. — Le revenu de la mairie, de la clergie, de la prévôté et du droit de cire de Semur amodié aux habitants; — celui de la prévôté d'Avallon, pour 102 livres. — Jean Ligier de Villargoix paye une amende de 3 écus, par sentence du bailliage, pour s'être évadé de la compagnie des pionniers envoyés par le Roi en Dauphiné, et ce après avoir reçu sa solde. — Isaac Calabre de Venarey paye une amende d'un écu, pour avoir suivi les troupes de gendarmerie sans aveu ni commission. — Un individu est pendu pour avoir pris les armes contre l'intention du Roi et pillé les hosties. — Un autre, pour avoir arraché de force un prisonnier des mains du vice-bailli. — Un autre paye 6 écus pour avoir coupé des bourses. — Un autre condamné à avoir les deux bras et les jambes rompus, à être ensuite mis sur la roue, pour avoir tué, dans un guet-à-pens, un archer de la compagnie du duc de Mayenne. — Condamnation de plusieurs individus qui avaient fait lever la serrure d'une porte d'Arnay, appelée la porte Latue, et en avoir fait mettre une autre, dont ils avaient gardé une clef.

B. 2854. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1582. — Auxois. — Compte de Jacques Odin. — Revenus de la seigneurie d'Arnay déclarés nuls, parce que mainlevée en avait été faite à messire Léonard Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France. — Ceux de la seigneurie de Montbard également déclarés nuls, parce que M. le duc de Nemours en jouit, ainsi que de celui de la prévôté. — Les revenus produits par les droits d'usage dans la forêt de Vausse à Châtelgérard nuls, parce que le Roi les a donnés au chancelier de Birague; — et ceux de la seigneurie de Noyers, parce que Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé, en jouit. — Sentence qui condamne « à être fustigé par les rues de Semur, marqué de la marque « de la ville à l'épaule droite et banni pour toujours du « royaume de France, un individu de Fains-lez-Montbard « pour délits exécrables, blasphèmes, outrages, voie de « fait, insolence et mépris de justice. » — Un sergent est condamné pour avoir refusé de faire son service. — Jean Burdin pendu aux potences élevées sur les fossés de la ville de Semur, pour les rançonnements et pilleries par lui commis en la compagnie du capitaine Bonard non avouée. — Incendiaire pendu. — Exécution d'un autre individu qui avait mis le feu aux bâtiments d'un procureur d'office de Montigny.

B. 2855. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1583. — Auxois. — Compte de Jacques Odin. — Recette des amendes, pour voies de fait, vols, blasphèmes, homicides, scandales publics. — A Arnay-le-Duc, condamnations de plusieurs sergents rebelles qui ne veulent pas faire leur service. — D'autres, « pour avoir tenu « brelats et jeux, ou fait battures et oultrages. » — D'autres, condamnés à 2 écus 15 sous pour les insolences qu'ils ont commises en l'église de Saint-Martin de cette ville, le jour de la fête de ce saint. — Amende payée par Nicolas Charbonnier, dit Raguet, autrement caporal la Planche de Villeberny, qui fut ensuite pendu pour concussions, *raçonnements et pilleries*. — Un individu de Corcey, pour crimes nocturnes, condamné à servir cinq ans, en qualité de forçat sur les galères du Roi. — 23 individus condamnés à être pendus pour *brys des pri-*

sons. — Exécutions de vagabonds se disant de la *Roue d'Egypte*. — Jean Pommard condamné à 5 écus pour avoir chassé et suivi les troupes. — Un soldat gascon condamné à être étranglé pour avoir tué un moine du couvent des Bonshommes près d'Avallon. — Scipion Gardini, gentilhomme de Lucques, commis à la recette des deniers provenant des permissions de tenir hôtellerie et tavernes.

B. 2856. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1584. — Auxois. — Compte de Jean Masouyer, pourvu de l'office de receveur au bailliage d'Auxois, par lettres du roi Henri III. — Visa de la Chambre des Comptes et des trésoriers généraux. — Revenus des seigneuries d'Arnay, Pouilly et Corcelles appartenant au comte de Charny, grand écuyer de France; ceux de Montbard au duc de Nemours. — Maître Piget de Vitteaux, condamné à une amende pour contravention aux ordonnances *politiques*; d'autres pour *irrévérence faite en justice;* pour révolte contre un sergent dans l'exercice de ses fonctions. — Claude Bretagne reçoit les gages de lieutenant au bailliage d'Auxois; — le bailli est François de la Madeleine, seigneur de Ragny, Cazery, Collanges et Corcelles, baron de Châteauneuf, de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lieutenant de cent hommes d'armes de ses Ordonnances et conseiller du Roi.

B. 2857. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1585-1586. — Auxois. — Compte de Jean Masouyer, receveur du bailliage. — Recette des deniers provenant des amendes prononcées au siége d'Arnay-le-Duc nulle, parce que « le danger de peste et contagion y a été si grand « que les justices et juridictions y ont cessé. » — Procès fait à plusieurs individus qui, pendant la nuit, avaient tué le curé de Quarré, son vicaire et ses domestiques, avaient ensuite pillé sa maison, enlevé les vases sacrés, et avaient en outre fabriqué de la fausse monnaie. — Dépense de trois livres de cire brûlée dans la chapelle Sainte-Marguerite au donjon de Semur, où les religieux de Saint-Jean-l'Évangéliste célèbrent chaque jour une messe pour les ducs de Bourgogne. — Fourniture du pain du Roi aux prisonniers du donjon de Semur. — Délivrance de onze paires de fers pour mettre aux pieds des prisonniers du donjon. — Nicolas Quarrey de Moûtier Saint-Jean, et Nicolas Moutheton de Dijon, pendus et mis en cendres, par sentence du vice-bailli, prévôt des maréchaux du bailliage.

B. 2858. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets; papier.

1590-1596. — Auxois. — Compte de Jean Le Loup, receveur du bailliage. — Revenu de la prévôté d'Avallon nul, à cause des troubles et des guerres, et parce que cette ville a été tenue et occupée en 1590 par les *ennemis rebelles du Roi*. — Les amendes à Arnay-le-Duc n'ont rien produit au Roi « parce que cette ville a toujours été occupée « par ses ennemis rebelles, et qu'un sergent ne s'est trouvé « qui se soit chargé de la commission. » — Le produit des amendes prononcées par le prévôt des maréchaux nul en 1590. — Le prévôt des maréchaux tué en la guerre au service du Roi; ses papiers furent brûlés dans l'incendie de Semur. — Saint-Léger de Foucheret, donné par le Roi à la veuve du sieur de Briquemault. — Gages et rentes non payés faute de fonds en 1590. — Avallon encore occupé par la Ligue. — Gages des officiers du Roi non payés faute de fonds. — A cause des guerres, le revenu du domaine n'a pu être recueilli. — Les fonds manquent encore pour payer les rentes, les fondations et les gages des officiers. — En 1594, la ville d'Avallon est toujours au pouvoir de la Ligue, et ne verse rien à la caisse du Roi. — Recette de 32 florins donnés par le village de Pluvey pour sa garde et ses franchises, le florin pris pour 15 sous. — Recette d'Arnay-le-Duc nulle, parce que cette ville est encore au pouvoir des ennemis. — Les gages des officiers et les autres obligations du domaine non payés faute de fonds. — La seigneurie de Châtelgérard aliénée au comte Darro par les commissaires du Roi. — Un individu, appelé La Franchise, condamné à une amende pour s'être absenté de Semur et avoir suivi les troupes.

B. 2859. (Registre) — In-folio, 375 feuillets; papier.

1597-1600. — Auxois. — Compte de Jean Le Loup, receveur du domaine en Auxois. — « Il est à noter « qu'au commencement de l'exercice de Jean Loup, en « 1589 (première année de la Ligue), aucun état des « charges assignées sur la recette du domaine ne lui « fut donné par les trésoriers de Bourgogne, de sorte qu'il « n'a pu faire pour cette raison aucune diligence pour le « recouvrement du revenu, sinon ce qui est venu à sa con« naissance. » — Revenu de la mairie de Semur vendu aux habitants de cette ville, en 1570, pour 1,235 livres, depuis racheté et revendu 600 livres en 1575. — La somme de 1,235 livres prêtée au Roi en 1562 et remise entre les mains de M. Marchant, par ordre de M. de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne. — La recette de la prévôté d'Avallon non faite, parce que les trésoriers n'ont pas donné l'état du revenu. — Le bailli d'Auxois, François de Ragny, ne reçoit pas ses gages faute de fonds. — Même observation pour les autres officiers, ainsi que pour les rentes. — Dans la prévôté et vice-maréchaussée d'Auxois, exécutions de

blasphémateurs et voleurs de grands chemins, de divers individus ayant commis rapts, violences, homicides, fausses monnaies. — Année 1599, recette du revenu de la châtellenie de Semur.— La seigneurie de Marcilly-lez-Vitteaux aliénée à Philibert de Janly, seigneur de Dracy. — Les dépenses obligées, gages des officiers, anniversaires dans les églises, les rentes constituées, ne peuvent être payées faute de fonds.

B. 2860. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets; papier.

1601-1603. — Auxois. — Compte de Jean Le Loup. — Pendant les troubles et même depuis il n'a reçu des trésoriers aucun état des revenus du domaine. — Il n'a perçu que ce que lui ont fait connaître *ses curieuses diligences*. — Le revenu des marcs de la ville de Semur aliéné aux enchères aux habitants de cette ville. — Recette des droits de franchises à Pouillenay, à Melin et Fleurey-sous-Mont-Saint-Jean, à Haute-Roche-lez-Flavigny, à Jailly, à Marcigny, à Nan-sous-Thil. — Un habitant d'Arnay condamné à 300 livres tournois pour « délits, blasphèmes, « bastures, oultrages, voyes de fait, volleries, rançonne-« ments, violences de femmes et port d'armes. » — Les franchises et la totale justice de Forléans vendus par le sieur de Rabutin, à faculté perpétuelle de rachat. — Les fonds manquent pour acquitter les charges du bailliage.

B. 2861. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets; papier.

1604-1607. — Auxois. — Compte de Jean Le Loup. — Le revenu de la traite des laines et des peaux, passant et repassant par le bailliage, amodié 36 livres. — Condamnations de coupeurs de bourses. — Manque de fonds pour acquitter les charges du domaine. — Georges de Clugny, juge prévôtaire d'Avallon, ne reçoit pas ses gages de 10 écus, faute de fonds. — Les frais de gruerie sont nuls. — En 1606, les charges du domaine, gages des officiers, rentes et fondations sont payés.

B. 2862. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; papier.

1610-1633. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup, comprenant ses opérations pour la recette du produit de la vente des bois du bailliage pendant 24 années. — Recette de 483 livres versées par Jean Bréchot de Châtelgérard, pour la vente à lui faite par le domaine de la coupe de 97 arpents de bois taillis dans la forêt des Brosses, châtellenie de Châtelgérard.

B. 2863. (Registre.) — In-folio, 381 feuillets; papier.

1611-1614. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Le droit de guet, à Flavigny, monte à 40 francs; il se perçoit quand le Roi vient dans cette ville. — La cire est vendue 10 sous la livre. — L'abbé de Notre-Dame de Bon-Repos reçoit 50 sous pour l'anniversaire fondé dans cette église par le duc Robert.

B. 2864. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; papier.

1615. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup, receveur du domaine. — Recette de 16 sous 8 deniers versés par les habitants de Marcigny-sous-Thil et l'évêque de Châlon-sur-Saône pour leur garde et leurs franchises. — Recette de 10 sous 6 deniers, versés par Jean Girardeau, de Saulieu, pour cens de 21 arpents de bois, à raison de 6 deniers l'un. — Recette de 55 sous versés par l'amodiateur de la visite des porcs à Avallon. — La cave de la maison du Roi à Avallon, où était le grenier à sel, ne peut être amodiée, parce qu'elle est ruinée.—Le domaine est en partie aliéné et ne produit presque rien.

B. 2865. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; papier.

1616. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup, présenté à la Chambre, de concert avec le procureur Jacquemin. — A Notre-Dame de Saulieu, sont donnés 100 sous pour la fondation de Robert, duc de Bourgogne. — François de La Madeleine, marquis de Ragny, bailli d'Auxois, ne reçoit pas ses gages, faute de fonds, non plus que son lieutenant général, Claude Bretagne, et le garde des clefs de Flavigny. — *Deniers comptables* : « Le receveur n'en « a pas payé à gens comptables, l'année de ce compte, n'y « ayant eu fonds en sa recette, » à cause surtout des nombreuses aliénations du domaine.

B. 2866. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; papier.

1617. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Les maires et échevins de Semur ont droit de prendre chaque année 12 livres, pour gages attribués à l'office de châtelain de la châtellenie et du donjon, parce que cette châtellenie est unie à la ville, en ce qui est seulement de l'enclos du donjon, par arrêt du Conseil et lettres patentes du 26 février 1604; mais, faute de fonds, ces gages ne sont pas payés. — La ville est mise au lieu et place du concierge, garde des clefs des prisons du donjon, avec droit d'en percevoir les gages.

B. 2867. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; papier.

1618. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Les seigneuries d'Arnay-le-Duc, de Pouilly-en-Auxois,

es-lez-Semur, autrefois données à Bernard Chabot, Charny, grand écuyer de France, sont entre les ses héritiers qui en ont la jouissance. — La sei-e Noyers, autrefois donnée à Madame d'Orléans, de Condé, est aux mains du comte de Soissons. ient d'une rente constituée au profit de Philibert olon, lieutenant général au bailliage de Châlon. ailli, appelé Sébastien Clavin.

. 2868. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; papier.

— Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. le de Semur, en 1562, fait au Roi un prêt de es; en 1570, elle lui donne 1,235 livres; en) livres; et toutes ces sommes réunies payèrent on que fit la ville des revenus de la mairie, de la e la prévôté et de la cire, appartenant au Roi dans . — Le revenu de la prévôté d'Avallon est nul, il a été vendu à M. de La Madeleine, marquis de ailli d'Auxois, avec la terre de Thoury et la châ-le Montréal. — La châtellenie de Vieux-Château Guy Blondeau, autrefois grand maître des eaux et Bourgogne, avec les terres de Gueulon, Saint-Savigny.

. 2869. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; papier.

— Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — urie, la prévôté et la châtellenie de Châtelgérard u sieur de Rouvray pour 1,341 livres. — La justice -sous-Rivière et autres droits dépendant de la ie de Châtelgérard aliénés à François Duchesne, eigneur de Praslon. — Les seigneurie et prévôté éal engagées au sieur de Lux par le duc de

. 2870. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; papier.

— Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — ants de Pouillenay donnent chaque année pour de et franchises 25 livres dijonnaises, valant et un tiers, redevances aliénées naguère et à éunies au domaine. — Les habitants de Haute-Flavigny donnent pour leurs garde et franchises et un tiers de 15 sous l'un, revenu aliéné à Milletot, et récemment réuni au domaine. — l'Arnay-sous-Vitteaux et de Massingy aliénés.

2871. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets; papier.

— Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — u des marcs de Semur aliéné aux habitants de cette ville. — Les habitants de Jailly, dont le revenu de la garde et des franchises avait été aliéné, le donnent cette année au domaine du Roi, qui l'a racheté. — Le tabellionage de Vitteaux racheté à Palamède Gontier qui le tenait. — L'abbesse de Praslon reçoit les 40 sous de la fondation du duc Robert. — Elle est également payée à Notre-Dame de Bon-Repos, à Saint-Andoche de Saulieu, à Saint-Ladre d'Avallon et à Moûtier-Saint-Jean; mais les gages de François de La Madeleine ne sont pas payés, faute de fonds.

B. 2872. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets; papier.

1624. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Le revenu de la seigneurie de Corcelles-Fremoy, dépendant de la châtellenie de Vieux-Château, aliéné au sieur Jeannin, conseiller d'État, est par lui vendu au sieur Blondeau. — Odot Perrot et Odot Carillon donnent 7 blancs, valant 2 sous 11 deniers, qu'ils devaient pour le cens du moulin à vent qu'ils avaient près de Semur, sur le chemin tirant à Flavigny. — Les revenus de la seigneurie d'Arnay-le-Duc sont encore aux mains des héritiers de Léonard Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France.

B. 2873. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets; papier.

1628. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Lazare Courtois donne 12 deniers de cens sur deux places situées à Avallon, savoir : sur un jardin et un verger près du chapitre de Saint-Ladre; un cens, portant droits seigneuriaux sur un *appentis* joignant lesdites places. — La seigneurie de Saint-Léger de Foucheret ne produit rien, parce qu'elle est aliénée au baron d'Origny, avec celle de Saint-Germain de Médéon. — Le revenu du ban vin et du rouage d'Avallon ne produit rien, parce qu'il est aliéné à cette ville.

B. 2874. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1629. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Claude Mollard de Vitteaux donne 160 livres pour la ferme des laines passant et repassant par le bailliage, à l'exception du siége particulier d'Avallon. — Recette de dix livres de cire de cens sur un moulin situé sur l'Armançon, au lieu dit sur le Guet-de-l'Arbre, et sur une maison, un foulon, une écluse, les prés, les champs et la saulsaie de ce moulin, tenant par-dessus à la prairie de Salmaise, appartenant à Notre-Dame de Semur.

B. 2875. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; papier.

1631. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Seigneurie de Lucy-le-Bois, dépendant de la prévôté d'A-

vallon, ne produit rien, parce qu'elle est aliénée au sieur de Chandon, qui l'a revendue à François de Caravannes. — Les habitants de Melin et Fleurey-sous-Mont-Saint-Jean donnent un cens de 100 sous dijonnais, valant 6 florins et deux tiers, sur lesquels les habitants du comté de Charny prennent un cens de 18 sous obole. — La ville de Semur, à qui la prévôté a été aliénée, est tenue de payer les gages du juge de cette prévôté.

B. 2876. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1632. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Le produit des amendes adjugées en la prévôté d'Avallon est nul, parce que les héritiers du sieur de Ragny jouissent de cette prévôté et des amendes qui s'y adjugent par suite de l'aliénation qui en a été faite. — La cire est vendue 10 sous la livre. — Louis d'Ansienville, marquis d'Epoisse, succède à M. Ragny, bailli d'Auxois, décédé. — Maître Pierre Suchon, procureur du Roi au bailliage d'Auxois, reçoit outre ses gages une pension de 100 livres sur les amendes qui s'adjugent au bailliage. Cette année et depuis longtemps elle ne lui est pas payée, faute de fonds.

B. 2877. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets; papier.

1633-1634. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — Le tabellionage d'Arnay-le-Duc ne produit rien, parce que le revenu a été abandonné à Michel Barbier, contrôleur général du taillon en Bourgogne, et que ses héritiers en jouissent au lieu de la rente de 61 livres 2 sous 4 deniers qu'ils avaient droit de prendre sur ledit tabellionage. — La seigneurie de Montbard ne produit rien, aliénée qu'elle a été à M. de Termes, dont les héritiers en ont la jouissance. — Les revenus de la seigneurie de Noyers sont recueillis par le comte de Soissons, héritier de Madame d'Orléans, princesse de Condé.

B. 2878. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets; papier.

1635. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — François Perreau, sergent général, demeurant à Semur, et d'autres sergents, payent chacun une amende de 3 livres, pour n'avoir pas assisté aux assises tenues soit à Montbard, soit à Semur. — Les héritiers et ayants droit de Jacques Chantepinot, marchand à Saulieu, reçoivent la rente de 20 livres assignées sur le tabellionage d'Avallon. — Bénigne de Frasans, greffier au bureau des finances, reçoit 6 livres pour l'expédition d'un état particulier délivré au receveur pour l'exercice de sa charge.

B. 2879. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets; papier.

1636. — Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup. — La seigneurie et châtellenie de Vieux-Château ne produit rien ; elle est aliénée à Guy Blondeau, en son vivant grand-maître des eaux et forêts en Bourgogne. — Recette de 2,230 livres, prix de l'amodiation de la châtellenie de Châtelgérard faite à Bonnot Berne, marchand à Noyers. — Les revenus de la prévôté de Cessey, de la taille abonnée et du droit de chasse sont nuls, à cause de l'amodiation qui en a été faite.

B. 2880. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1637. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Lettres de provision de l'office de receveur alternatif du bailliage d'Auxois, des châtellenies de Semur et d'Avallon au profit dudit Jacques, après information de ses vie et mœurs, âge et religion, et après serment de fidélité prêté au Roi. — Enregistrement du Bureau des finances qui exige caution, donnée par Jean Le Loup, seigneur de Cheneau, procureur au bailliage. — Pierre Legros, boucher d'Avallon, donne chaque année 30 livres pour la délivrance qui lui a été faite du revenu de la visite des porcs pour six ans. — 100 livres données à messire Louis d'Ansienville Bourdillon, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses conseils, maréchal de camp de ses armées et bailli d'Auxois, pour ses gages de l'office de bailli.

B. 2881. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets; papier.

1638. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Recette du produit des gardes et franchises : Pouilleney donne 26 livres ; — Melin et Fleurey-sous-Mont-Saint-Jean donnent ensemble 70 sous 8 deniers ; — Haute-Roche-les-Flavigny, 10 livres ; — Jailly, 15 ; — Flavigny, qui doit 40 livres, quand le Roi entre dans cette ville, ne donne rien cette année ; ce droit du Roi n'était guère qu'une fiction.

B. 2882. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; papier.

1639. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Amendes adjugées au Roi par la cour du bailliage, toutes prononcées contre les sergents de Semur, de Pont-d'Aisy, de Flavigny, de Vic-sous-Thil, au nombre de dix, pour n'avoir pas assisté le 1er mars aux assises de Montbard. — Est attaché avec une épingle un morceau de parchemin constatant que l'anniversaire des ducs de Bourgogne, *d'heureuse mémoire*, a été célébré dans l'abbaye de Moûtier-Saint-Jean. — Versement par Jacques Le Loup d'une somme de 10 livres pour la célébration de cet anniversaire fondé par le duc Robert.

B. 2883. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets; papier.

1640-1641. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Guy Chartraire, procureur du Roi au bailliage d'Auxois, siége principal, reçoit une pension que le Roi lui a accordée outre ses gages. — Sigismond Bernard, adjudicataire de l'office de maître clerc des greffes du bailliage et prévôté d'Avallon, reçoit 86 livres 13 sous 4 deniers de gages par an. — François Henri, maître particulier des eaux et forêts, en Auxois, par résignation de maître Jean Cœur-de-Roi, reçoit 300 livres de gages. — 110 arpents de bois à couper dans la châtellenie de Châtelgérard sont adjugés à raison de 5 francs l'un.

B. 2884. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets; papier.

1641. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Amendes prononcées contre trente-huit sergents de Semur, de Montbard, de Vitteaux, de Flavigny, d'Epoisse, de Moûtier-Saint-Jean, de Noyers, de Rouvray, de Villers-les-Hauts, de Nesle, de Thorey, tous condamnés à payer 3 livres 5 sous pour n'avoir pas assisté aux assises de Semur (cinq sont de Semur). — Amendes de gruerie pour la châtellenie de Saint-Léger de Foucheret, nulles, parce que cette châtellenie a été aliénée au baron d'Origny.

B. 2885. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets; papier.

1642. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Amendes prononcées contre quarante-deux sergents, pour n'avoir pas assisté aux assises de Semur. — Recette de 16 sous 8 deniers dus par les habitants de Marcigny-sous-Thil et l'évêque de Châlon-sur-Saône, pour leur garde et leurs franchises. — La seigneurie de Montbard ne produit rien, parce que les héritiers de M. de Termes en jouissent, non plus que celle d'Arnay-le-Duc, qui est aux mains des héritiers de Léonard Chabot, comte de Charny, avec Pouilly-en-Auxois. — Les trois foires de Semur ne produisent rien au trésor, le revenu ayant été aliéné au profit de cette ville.

B. 2886. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; papier.

1643. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Payement de rentes constituées à dame Catherine Sayve, veuve d'André Duprat, baron de Vitteaux; — aux héritiers de Bénigne Berbis, contrôleur du grenier à sel; — aux héritiers de M. de Monthelon, lieutenant général au bailliage de Châlon; — à François Bretagne, lieutenant général au bailliage d'Auxois; — à Nicolas Filzjean, avocat au bailliage; — aux héritiers de Salomon Ferrand, maître ordinaire en la Chambre des Comptes.

B. 2887. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets; papier.

1644. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup, receveur du domaine. — Maître Pierre Moysel, par arrêté du Conseil du 15 mai 1641, commis pour faire le recouvrement d'un quartier et demi des gages, droits et taxations de tous les officiers de judicature et des finances de ce royaume et des rentes constituées par Sa Majesté. — Payement d'une rente constituée au profit de Louis Maurice, seigneur de Mence, au nom et comme mari de demoiselle Guillemette de Rouvray.

B. 2888. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; papier.

1645. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Georges Vallon donne au receveur 170 livres, prix de l'amodiation de l'étang Le Duc et du pré qui était au-dessus, à Avallon. — Le receveur avait dit que le bailliage d'Auxois, siége d'Arnay-le-Duc, n'avait pas eu d'amendes adjugées au Roi. La Chambre des Comptes écrit en marge de cet article : « Par délibération de la Chambre, le comptable est arbi- « trairement chargé de la somme de 100 livres pour les « amendes adjugées au bailliage d'Auxois, siége particulier « d'Arnay-le-Duc. » — Le même comptable arbitrairement chargé de 300 livres à l'article des épaves, et de 100 livres à l'article des amendes de la maréchaussée d'Auxois, que le comptable avait marquées comme nulles.

B. 2889. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets; papier.

1646. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — « D'autant que ledit comptable ne s'est présenté pour af- « firmer ce compte et donner ses acquits, la Chambre en a « ordonné que toute la recette de ce compte sera acceptée « suivant les comptes précédents et la dépense rayée. » — Le comptable qui avait dissimulé les amendes du bailllage de Semur, en les réduisant à 13 livres, est arbitrairement taxé par la Chambre à la somme de 200 livres; — à 475 livres, — à 100 livres pour divers autres articles.

B. 2890. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; papier.

1647. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup. — Aubaines : « par délibération de la Chambre, le comptable « est chargé arbitrairement de la somme de 300 livres, « signé Rousseau. » — Toute la dépense est rayée. — *Ad calcem :* « Doit le comptable 4,250 livres 17 sous 6 de- » niers oboles poitevines. »

B. 2891. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; papier.

1648. — Auxois. — Compte de Jacques Le Loup — Le

comptable ne s'étant point présenté, la recette est arrêtée d'après des comptes antérieurs, la dépense rayée et aux différents chapitres des amendes le receveur est, comme dans les comptes précédents, arbitrairement chargé de sommes plus ou moins notables.

B. 2892. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; pachemin.

1351-1352. — Auxonne. — Compte de la prévôté vendue par l'intermédiaire de Guillaume de Recey, bailli du Dijonnais à Jean Lemoine pour 1,200 livres sur Perron-le-Roussot, qui s'était absenté du pays et qui l'avait achetée à Dijon à la Chambre des Comptes, où l'on avait coutume de vendre, c'est-à-dire d'affermer les prévôtés de Bourgogne. Ces comptes sont divisés en deux parties : recettes et dépenses. La recette consiste en deniers provenant de cens qui ne faisaient pas partie de la ferme. — Dépenses : payements de rentes à héritages constituées sur la prévôté, ou des frais de réparations des moulins d'Auxonne. La maison Lourval, que tenait le *prieux* de la Monnaie, devait un cens de 7 sous. Le seigneur de Bauffremont (Belfroymont) reçoit sur la prévôté une rente de 100 sous estevenans.

B. 2893. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets ; 1 papier.

1353-1355. — Auxonne, prévôté. — Compte de Jean de Saint-Seine, chevalier, garde et gouverneur de la ville et justice d'Auxonne, pour les revenus et les dépenses de cette ville et des autres lieux de son ressort, laquelle garde lui avait été donnée par Olivier de Lail, gouverneur du duché, et par le Conseil. — Jean Fouchier de Labergement donne 73 livres pour une année d'amodiation de la mairie d'Auxonne. — Le chevalier gouverneur reçoit 100 livres pour ses gages. — Recette de 8 deniers de Viron, meunier, pour l'amodiation des moutures par composition, parce que les moulins sont en ruine; — recette d'un cens de 40 livres estevenans que doivent au duc annuellement les habitants de Labergement.

B. 2894. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets ; 26 papier.

1359-1362. — Auxonne, prévôté. — Comptes rendus par Antoine de Gênes et par Jacques Lefèvre. — Recette en deniers provenant des feux d'Auxonne, des poids et mesures, du péage, de la pêche de la Saône, de la foire, des mairies et des tailles de la ville d'Auxonne, de Flammerans et de Labergement, des amendes de la prévôté, de la vente de deux chevaux que les Anglais avaient laissés et de 6 émines de blé provenant des moutures. — Dépense : Huguenin, l'arbalétrier, reçoit 60 sous estevenans, valant 4 florins, pour son salaire de visiter et garder l'artillerie d'Auxonne par ordre de messieurs des Comptes. — Le gouverneur de la prévôté reçoit 4 florins pour lui, un clerc, son valet, 3 chevaux, cinq hommes d'armes et deux archers, pour être allé, par ordre du bailli de Dijon, d'Auxonne à Seurre et de Seurre à Beaune, arrêter Guillaume de Corberon, qui fut amené à Dijon et exécuté.

B. 2895. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets ; 19 papier.

1367-1368.— Auxonne, prévôté. — Compte de Jean Croichot, pour le gouvernement de la prévôté, finissant à la Saint-Jean. — Les habitants de Labergement-lez-Auxonne ne peuvent payer les 90 livres qu'ils doivent annuellement au duc, parce qu'ils ne sont, de 40 feux qu'ils étaient, que 20 feux environ, à cause des guerres qui ont été sur le pays. — Frais de travaux exécutés pour enlever une île qui était devant les moulins et qui les empêchait de moudre. — Sept ouvriers reçoivent ensemble, pour une journée, 7 gros. — Énumération des feux de la ville d'Auxonne, des noms des individus qui les représentent et montant de ce que chacun paie.

B. 2896. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets ; parchemin.

1398. — Auxonne. — Compte du gouverneur de la prévôté, Bonbon-Marché, commis à cet office pour une année par les gens du Conseil et des Comptes, dont le mandat ouvre le cahier. — « Il exercera son office léale« ment et profitablement, mais sans grevance déraisonnable « du peuple, autant que faire se pourra bonnement. » — Recette des feux, qui doivent chacun 5 sous, total 170 livres 15 sous estevenans. — Frais pour l'exécution de Jean de Gy, de La Résie, Courvoisier, livré au gouverneur de la prévôté par le maire d'Auxonne et mis au dernier supplice par le *carnecier*. — Recette des foins. — Rôle des feux d'Auxonne énumérés par rue. — Les rues sont : Saint-Germain, Esfèvres, Rue Perdue, rue du Bourg, rue de la Saône, rue Couperie, rue Chasnoy, rue de Pantesson.

B. 2897. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets ; 8 parchemin.

1404-1405. — Auxonne. — Compte de Perrenet Richard, d'Auxonne, gouverneur de la prévôté, à elle commis pour un an, par Antoine Chaffaing, docteur en lois, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli de Dijon. — Copie des lettres de cette commission. — Les maisons donnent 160 livres à raison de 5 sous chacune, et les habitants 240 livres

ensemble; chaque état sa quote-part. — Réparation de la grande halle d'Auxonne où l'on vendait les draps. — 3,000 lattes sont vendues 3 écus; — 5,000 tuiles, 5 francs; — 2 queues de chaux, c'est-à-dire 4 tonneaux de chaux, 16 gros. — Recette des métiers : les drapiers payent chacun 23 sous, — les boulangers 10, — les fourniers 5, — les tanneurs 7, — les merciers 10, — les chaudronniers 3.

B. 2898. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; 64 papier.

1405-1407. — Auxonne. — Compte de Perrenet Richard. — Recette en argent de la ville payée par les habitants et les marchands forains qui trafiquaient aux deux foires de Pâques et de la Saint-Denis; — produit de l'amodiation d'une rivière appelée la Bannile; — de l'amodiation de la chasse aux oiseaux, — du poids, — du péage, — des amendes des pargies; — la vente des biens d'échoite; — celle des foins de 8 soitures de pré que le duc avait à Flammerans, et que les habitants devaient couper et amener à Auxonne dans l'hôtel du duc. — Dépenses : deux pintes de vin bues par trois gardes des foires sont payées ensemble 8 engroignes; — une pinte d'huile pour éclairer la halle est payée 2 gros, une livre et demie de chandelles, 10 engroignes.

B, 2899. (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets; 100 feuillets; papier.

1409-1411. — Auxonne. — Compte de Huguenot Lembert, clerc gouverneur de la prévôté. — Parmi ceux qui payent 5 sous pour leur maison se trouvent Jean Serant, fils de feu Jean Serant, de la rue du Chaignay; mais il est exempt de cette contribution « pour ce qu'il « dit qu'il est monnoyeur »; et Pierre Prieur, demeurant rue de Saône, qui fait valoir la même raison. — Acte de l'enregistrement, à la Chambre des Comptes, des lettres patentes qui confèrent à Huguenot Lembert l'office de gouverneur de cette prévôté.

B. 2900. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets; 112 feuillets; papier.

1411-1413. — Auxonne. — Compte de Huguenot Lembert. — Les bouchers d'Auxonne doivent chaque année 20 livres estevenans pour l'usage de la halle de la boucherie. — Les habitants marchands d'Auxonne, qui ont vendu denrées hors foires, donnent 37 livres estevenans « à cause de l'aule appelée la grant aule d'Auxonne. » — Les forains donnent ensemble 10 francs. — La chasse aux oiseaux est amodiée 26 gros. — Recette de Flammerans : 33 gélines ou poules, dont chacune est vendue par le gouverneur de la prévôté un demi-gros, et 9 émines d'avoine dont chacune vaut un franc.

B. 2901. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets; 103 papier.

1413-1415. — Auxonne. — Compte de Huguenot Lembert. — La mairie de Labergement est amodiée 28 fr. et demi par année par le gouverneur de la prévôté. — Rôles détaillés de la recette, quote-part de chaque individu : Boteloux, Boiteux, Legourmet, Mouton, Blancoulon, Lamproie, Chougras, Jean de La Monnaie, Grossejambe, Griffonot, Boutefeu, Meurdefroid, Leschoite, Maulsain, Échaule, Flageolot, Coldefer, Bavoux.

B. 2902. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets; 98 papier.

1416-1418. — Auxonne, prévôté. — Compte de Huguenot Lembert. — Rôle des exploits de justice au siége de la mairie d'Auxonne jour par jour. — Nom de la personne condamnée, le montant de l'amende prononcée (la cause de la condamnation n'est pas toujours exprimée). — Jean de Chartres donne 7 sous pour avoir battu et fait sang à Perronnot Melot. — La chasse aux oiseaux du finage d'Auxonne amodiée 3 florins. — Les exploits de la justice de la prévôté produisent 18 livres 18 deniers; — et les amendes de Messiers, 8 livres un gros.

B. 2903. (Cahier.) — In-folio, 136 feuillets; 111 papier.

1418-1420. — Auxonne. — Compte de Huguenot Lembert. — Les maisons, meix et ménages des prêtres, monnoyers et maître d'école d'Auxonne, formant 12 ménages et valant 110 sous, n'ont rien produit, parce que lesdits habitants n'en ont rien voulu payer, disant qu'ils en sont francs. — Ceux-là seuls qui ont ménage dans les murs et forteresses payent 5 sous, les autres ne donnent rien. — Recette de 8 francs montant de l'amodiation des poids.

B. 2904. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets; 153 papier.

1421-1424. — Auxonne. — Compte d'Adam Perrot, commis par la duchesse de Bourgogne au gouvernement de la prévôté pour y recevoir tout ce qui lui est dû. — La première année de ce compte, trois monnaies eurent cours, savoir : de la Saint-Jean 1421 au 28 août suivant fut reçue la faible monnaie, dont les gros étaient pris pour 8 deniers faibles; — du 28 août jusqu'au 31 décembre suivant, monnaie forte : le gros, qui valait 20 deniers tournois, fut pris pour 5 deniers; — depuis le 31 décembre jusqu'audit jour 1422, bonne et nouvelle monnaie; le gros, qui avait cours pour 20 deniers tournois, comme il a été dit, fut pris pour 2 deniers oboles tournois.

B. 2905. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets; 79 papier.

1482-1485. — Auxonne. — Compte de Viennot Guardot, commis au gouvernement de la prévôté par le duc Philippe. — Rémission générale aux habitants de la prévôté de ce qu'ils lui doivent pour leurs feux. — Dépense : frais de voyages du gouverneur de la prévôté, allant d'Auxonne à Dijon, pour conférer sur les affaires de la prévôté avec Jean de Visen. (Jean de Visen, receveur général du duc, n'était pas à Dijon ; il était parti pour Genève.)

B. 2906. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets; 76 papier.

1452-1455. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon, écuyer, commis au gouvernement de la prévôté par le duc de Bourgogne. — Lettres closes de ce duc datées de Lille, à la Chambre des Comptes, qui, de par le duc, institue ledit gouverneur. — Lettres patentes du duc confirmatives de la nomination de la Chambre des Comptes. — Étienne Armenier, président du Parlement et du Conseil, de concert avec les autres gens du Conseil et des Comptes, donne les lettres de commission. — Les habitants d'Auxonne qui font le commerce hors foire et qui payent un droit au duc à cause de ses halles sont les drapiers, les boulangers, les fourniers, les ouvriers ouvrant du gros marteau, les courvoisiers, les tanneurs, les pelleceniers, les merciers, les épiciers et les estaceniers.

B. 2907. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets; 97 papier.

1455-1457. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon. — Articles portant néant à la recette et rayés par la Chambre des Comptes avec cette apostille : « Radietur de cetero et faciat se solvere, si bonum sibi « videtur. » En effet, les individus que ces articles concernent sont portés dans l'état détaillé. — Les membres de la Chambre des Comptes de Dijon vont à la foire d'Auxonne pour apaiser les marchands établis dans la halle, où les habitants voulaient s'approprier des étaux, et où les gens de Dôle ne voulaient rien payer, attendu leurs privilèges, ainsi que les habitants de Vielleverges, qui voulaient tenir plusieurs héritages francs sur le finage de Flammerans. — Liste des gens qui ont la franchise des feux : les nobles, Henri de Saint-Aubin, ayant un meix, rue de Saint-Germain; — Jacot de Flammerans, rue de la Coperie; — le bailli de Dijon pour sa maison, rue du Chaignay ; — M. de Mirebel et Regnaut d'Aubenton, pour leur four, rue du Bourg, — et Nardin Montoillot, rue des Favres ; — les gens d'Église, était l'évêque d'Arras, rue Chaignay ; — les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon, rue de Saône ; — les monnayeurs, Denizon de Pise, Girard de Pise, Gabriel de Pise, Pierre de Pise, Rolin Servant, Jean de Crémone, Guillaume Rouhier, Jean Pagerel, Jean Nicolas Auxel, Marguerite Pacote.

B. 2908. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets; 67 papier.

1458-1459. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon. — Amodiation des droits à percevoir sur les marchands qui vendent les lundis hors foire. — Vente des porcs, « lyez et des lyès », les lards compris; — vente du pain; — amodiation des grosses amendes de Villy et Villers-Rotin. — Environ 14 faulx de pré que le duc avait dans la prairie de Flammerans données à cens perpétuel aux habitants de ce lieu. — 8 livres tournois données à Guyot et Mougin, sergents de la mairie d'Auxonne, pour leur robe de service. — Le bailli de Dijon, son lieutenant, l'avocat, le procureur du duc et d'autres conseillers vont une fois l'année à Auxonne y tenir les assises ; ils dépensent ensemble 60 sous.

B. 2909. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets ; 69 papier.

1459-1460. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon. — Jacot de Flammerans ne veut rien payer sur ses meix et maison, parce qu'il est noble et qu'il est en procès pour soutenir son droit. — La maison presbytère d'Auxonne ne veut rien payer, attendu qu'elle est assise en terre d'immunité et de franchise. — Rôle des feux d'Auxonne.

B. 2910. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets ; 67 papier.

1461-1462. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon : « Les meix, maisons, feny et mesnaige de la ville d'Auxonne donnent chacun an à mondit seigneur, au terme de Saint-Andrey apostre pour chacun qui, maison et meix *wid*, doit 5 sous, s'il est assis dedans les murs et forteresses dudit Auxonne, et s'il est assis dehors lesdits murs et forteresses, s'il y a lieu, il doit 5 sous, et s'il y a maison ou nul ne demeure, il ne doit rien. — Et se en une maison demeurent plusieurs mesnaiges, chascun mesnaige doit 5 sous ; et en doivent payer prestres, clercs, monnoyers, portiers, sergens et autres tenant feu ou mesnaige dedans ou dehors la forteresse, excepté le meix *wit des faubourgs*. »

B. 2911. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets ; 55 papier.

1463-1464. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon, écuyer, gouverneur de la prévôté. — Recette de 2 francs, montant de l'amodiation aux enchères

du péage d'Auxonne, de la vente des chevaux et des grosses bêtes *armailles*, vendues aux deux foires de cette ville; — de 6 gros, prix de l'amodiation de deux faux ou soitures de pré situé dans la prairie d'Auxonne; — de 4 livres tournois pour les prés donnés par le duc aux habitants de Flammerans, à cens perpétuel, ces prés étant « plus de « moitié venus en ruine et en gros bois et buissons ». Les habitants s'engagent à les mettre en bonne prairie dans l'espace de cinq ans, à commencer du jour des lettres d'engagement.

B. 2912. (Registre). — In-folio, 94 feuillets; 46 papier.

1465-1467. — Auxonne. — Compte de Jean de Bourguignon: — les gens d'Église, les nobles, les monnayers, les sergents et autres ne veulent pas payer la cote de leurs feux; ils sont encore en procès pour cette affaire. — *Les fevres, cerruriers* et *potiers d'estaing, qui ouvrent de gros marteaux* et vendent denrées portées à la halle du duc, payent ensemble 100 sous estevenants. — Le gouverneur de la prévôté reçoit 60 sous tournois de gages.

B. 2913. (Cahier.) — In folio, 18 feuillets; parchemin.

1467-1468. — Auxonne. — Compte premier et dernier, rendu par André Jehanniot, à cause de la prévôté, pour et au nom de Philibert Sainche, gouverneur pour une demi-année. — Lettres patentes de Charles, duc de Bourgogne, qui établit Philibert dans son office. — La chasse aux oiseaux de la rivière d'Auxonne est amodiée pour sept gros. — Les habitants de Labergement, qui avaient coutume de payer chaque année au duc de Bourgogne 80 livres estevenants, ne lui donnent rien, parce qu'il a donné ses prés aux religieux de Saint-Seine en Auxois, pour certaines fondations par lui faites dans la chapelle de Notre-Dame du Chemin-lez-Beaune, au rachat de 2,000 francs.

B. 2914. (Cahier.) — In-folio, 165 feuillets; 33 papier.

1468-1469. — Auxonne. — Compte premier d'Arnolet Macheco, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur du bailliage de Dijon, rendu à cause de la prévôté d'Auxonne, dont la recette a été réunie à celle du bailliage. — Recette faite dans la ville de Flammerans. — Cens des poules à carême-entrant, avoine, deniers de grosses amendes, taille abandonnée; — 114 sous pour la *petite cense;* — censes sur les immeubles, prés, meix et maisons de Flagey, Colonges, Pluvot, Souffrans, Athée et Dammartin.

B. 2915. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets; 115 papier.

1470-1473. — Auxonne. — Compte d'Arnolet Macheco. — Firard Ysnard, fils de feu Denison Ysnard, bourgeois d'Auxonne, et noble Girard Robert, aussi bourgeois, donnent annuellement au duc une rente de 10 florins, à cause d'une portion de la rivière de Saône, appelée rivière au Ribauldet, à eux appartenant. — Rôle des feux d'Auxonne: messire Hugues Martine, Gabriel de Pise, ouvrier de la monnaie, Bertrand Prudhon, Perrcrin Jurain, Robert Morel, Jean Vion.

B. 2916. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; 50 papier.

1474. — Auxonne. — Compte de noble Jean Chaucins, gouverneur de la prévôté, commis à cet office, d'abord par Jean Joard, seigneur d'Échevannes, chef du conseil du duc, président de son parlement; par messire Philippe Pot, seigneur de La Roche, chambellan; par Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siége, maître des requêtes de l'hôtel; par Claude Dinteville, chambellan; ensuite confirmé dans ce gouvernement par lettres ducales. — Le procès des nobles et autres privilégiés, qui ne veulent pas payer le droit des feux, est encore pendant.

B. 2917. (Cahier.) — In folio, 18 feuillets; parchemin.

1479. — Auxonne. — Compte premier d'Amiot Marandet, commis par la Chambre des Comptes du Roi à Dijon et conseiller général sur le fait du domaine et des finances, au gouvernement de la prévôté, avec les gages que le gouverneur avait du temps de Philippe le Bon. — 569 livres payées au gouverneur de Bourgogne, sur ses gages de la capitainerie d'Auxonne, que Louis XI lui a donnée. — Le receveur, malgré ses diligences, ne peut se faire payer les tailles de feux dues par les habitants d'Auxonne.

B. 2918. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1483-1484. — Auxonne. — Compte de Jean de Baugy, écuyer, commis au gouvernement de la prévôté par l'avis de l'Évêque, duc de Langres, lieutenant de Roi en Bourgogne. — Aux termes des lettres de la commission, cet office est laissé à la nomination de monseigneur de Bury, dont une partie de la pension est assignée sur cette prévôté. — Girard Robot, écuyer, seigneur en partie de Magny, reçoit 10 florins d'une rente en fief, acquise de Guillaume de Champdivers, le 19 août 1467. — Charles le Téméraire permet aux habitants d'Auxonne de prendre la moitié du produit du péage, à condition qu'ils entretiendraient leurs ponts et chaussées.

B. 2919. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets ; parchemin.

1484-1487. — Auxonne. — Compte d'Amiot Marandet, receveur et gouverneur de la prévôté. — Lettres de Charles VIII, qui lui donnent cet office, auquel il avait été commis antérieurement par le gouverneur de la province, et que Jean Baugy avait occupé par commission particulière. Ce receveur vint à Dijon le 21 septembre 1484 pour régler ses comptes; mais il fut renvoyé au 25 octobre, pour les grandes affaires de la Chambre. — A Auxonne il y a onze maisons appartenant à gens se disant nobles et privilégiés ; — dix-neuf appartenant à des employés de la monnaie et se disant également privilégiés. — Le receveur n'en reçoit rien, parce que les propriétaires se disent *en procès* pour soutenir leurs priviléges. En marge, apostille de la Chambre des Comptes, qui annule cet article, attendu qu'il n'y a aucune trace de procès.

B. 2920. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets ; parchemin.

1488-1491. — Auxonne. — Compte d'Amiot Marandet. — Rétablissement par la Chambre des Comptes de l'article concernant les nobles, les monnayers et autres qui se disaient privilégiés et exempts de la taille des feux. — Les marchands de Dôle, qui viennent exposer leurs denrées à Auxonne, n'ont rien voulu payer, parce qu'ils sont en procès pour soutenir leur droit de franchise. La Chambre des Comptes a mis en marge qu'il faudra les contraindre à l'avenir. — Le revenu payé par la mairie et celui des poules font défaut sur ce compte, attendu que ce revenu appartient à M. le chancelier, seigneur de Pluvot. En marge, la Chambre des Comptes demande les preuves de cette allégation.

B. 2921. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets ; parchemin.

1491-1493. — Auxonne. — Compte d'Amiot Marandet. — Les nobles, les gens d'Église, les monnayers et 99 autres personnes ne veulent pas payer : *néant* en ligne de ce compte. La Chambre a effacé ce mot et mis à la place 12 livres 5 sous estevenants à la charge du receveur. — Les marchands venant de Dôle ne payent rien encore; la Chambre des Comptes se contente de dire en marge qu'il faut les contraindre. — Les habitants de Labergement, qui avaient coutume de donner au duc 80 livres annuelles sont, dits ne rien donner actuellement, parce qu'il a abandonné ses droits aux religieux de Saint-Seine. En marge la Chambre des Comptes a écrit ces mots : à rachat de 2,000 francs.

B 2922. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1494-1496. — Auxonne. — Compte d'Amiot Marandet. — « Combien que le huitième jour de mars 1495 l'on « eust commencé à besongner à l'audition de ce présent « compte, néantmoins obstant ce que ledit Marandet ne « exhilbe aulcun estat pour l'an de ce compte, Messieurs « ont ordonné ne procéder plus avant à la clôture et affir- « mation. » — En marge de l'article concernant les feux des monnayers : « par arrêt du Parlement, dorénavant tous les ouvriers et monnayers, dûment institués et reçus aux monnaies du Roi, quand il leur est ordonné, et résidant à Dijon, sont et seront seulement contribuables aux impositions pour les fortifications, les ponts, passages, fontaines et pour les réparations, sans qu'il soit fait mention des monnayers d'Auxonne. » Les monnayers doivent payer, parce que les nobles payent, que d'ailleurs cette imposition frappe les immeubles et non les personnes.

B. 2923. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; parchemin.

1497-1499. — Auxonne. — Compte de Jean Marandet. — Recette des feux ; les monnayers résistent encore et les gens de guerre s'affranchissent aussi de l'impôt des maisons, « parce que, disent-ils, nous ne sommes logés que « par fourriers pour le service du Roi, et non comme ha- « bitants et tenant ménages. » — Rente de 100 sous tenue en fief, payée à M. de Mailly, seigneur d'Arcelot. — Rente de 8 francs 4 gros, payée à demoiselle Claude Rabot, femme de Pierre de Myolans, seigneur de Lagorge (probablement La Grange), ayant cause de feu Gérard Rabot, son père.

B. 2924. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets ; parchemin.

1500-1502. — Auxonne. — Compte de Jean Marandet. — A la recette des deniers dus par les nobles, gens d'Église et monnayers, le receveur avait écrit : *néant*. La Chambre des Comptes, en marge, charge ce comptable de sept feux, c'est-à-dire de 35 sous, en faisant observer que ce sont les maisons et non les personnes qui doivent cette contribution. — Le receveur dit qu'il n'a rien reçu des épaves et des confiscations. En marge la Chambre des Comptes a écrit « qu'il soit pris garde que le receveur de « l'épargne en rende compte. » — Le receveur porte *néant* pour la recette de cens dus par 99 particuliers d'Auxonne et des environs. Note de la Chambre : « Soit pris garde « que le receveur du bailliage en rende compte. »

B. 2925. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; parchemin.

1504-1506. — Auxonne. — Compte de Jean Marandet, le vieux. — Marchands forains d'Auxonne : les drapiers vendant draps de couleur donnent 8 sous estevenants;

les sargisseurs et drapiers, vendant draps à faire grosses robes, 3 sous; les harengiers 3 sous; les pellissonniers, mégissiers et parcheminiers chacun 2 sous; les merciers épiciers et bonnetiers 18 deniers; les chapeliers 3 sous; les estassonniers 2 sous; les potiers de cuivre 3; les potiers d'étain 9 deniers; les tanneurs 19 deniers; les menues denrées 5 deniers; excepté les gens de Dôle, qui ne veulent payer que 4 deniers parisis par place qu'ils occupent, s'ils ne vendent dans la halle.

B. 2926. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets parchemin.

1506-1507. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron. — Lettres de nomination; extraits des registres de la Chambre des Comptes qui les a entérinées. — Lettres du Roi; apostille de la Chambre des Comptes : « Soit « poursuivi le procès, et mesmement soient contraints « les monnayers ayant maisons audit Auxonne et qui « ne sont actuellement demeurant aux Monnaies à payer « le droit royal en suivant l'arrêt sur ce. » — Claude de Charmes, prieur de Saint-Léger, reçoit 8 livres tournois chaque année à cause de son prieuré. — Par lettres datées de Lyon, le 25 juillet 1507, en considération des charges qu'imposent aux habitans d'Auxonne les gens de guerre qui ont été et sont encore dans leur ville, et de la contagion qui y a longtemps régné et qui a été la principale cause de la dépopulation, « tellement qu'à présent y a « très-petit nombre de peuple bien pauvre; » le Roi les affranchit pour cinq ans de la taille de 15 sous.

B. 2927. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1508-1510. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron. — Apostille marginale concernant les monnayers. — La Chambre insiste pour que les monnayers ayant maisons à Auxonne et non actuellement ès Monnaies du Roi soient poursuivis pour le payement du droit sur ces immeubles; elle ajoute qu'il en soit parlé au procureur du Roi en la Chambre des Comptes. — Frais de travaux exécutés dans la maison du Roi à Auxonne, « pour l'aisance et utilité « d'icelle et de M. de La Trémouille, gouverneur de Bour- « gogne. » — Frais d'exécution d'un voleur, condamné par le maïeur et les échevins d'Auxonne à être battu de verges par les carrefours *jusqu'à grande effusion de sang*, à avoir l'oreille coupée *rasibus de la tête*, et à être banni perpétuellement.

B. 2928. (Cahier.) — In folio, 57 feuillets; parchemin.

1512-1513. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron. — Énumération des marchands venus cette année aux foires d'Auxonne, avec leur nom, leur état et le montant de ce qu'ils payent pour les places qu'ils occupent. — Pierre de Chazerac, écuyer, lieutenant au château. — Les habitants d'Auxonne demandent et obtiennent du Roi, afin de pouvoir se *remettre sus*, la continuation de l'affranchissement de leur taille abonnée.

B. 2929. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1514-1516. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron, receveur de la prévôté, continué dans sa charge par lettres de François I[er], dont une copie est en tête du cahier, suivie du visa de Raoul Hurault, général des finances, et de l'acte d'entérinement de la Chambre des Comptes. — Le receveur, prévôt amodiateur du Jeu de Paumes de la halle, était obligé de le tenir, à charge de garder l'artillerie, qui y était. — Frais pour des réparations faites à la chambre haute du Roi.

B. 2930. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1517-1519. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron. — Antoine Godefroy, capitaine d'Auxonne, commis pour constater les travaux que le Roi fait exécuter dans cette ville, c'est-à-dire « aux ponts et autres ouvrages né- « cessaires pour la tenue des États du comté d'Auxonne. » — Pierre de Chazerac, seigneur de Riz, lieutenant au château d'Auxonne pour le gouverneur de La Trémouille, reçoit 100 francs de pension pour deux années. — Rémission faite au profit du fermier des péages d'Auxonne, lequel s'était plaint à La Trémouille que sa ferme avait perdu de son importance depuis que les foires avaient été suspendues par le gouverneur de La Trémouille, les capitaines, les gens de guerre d'Auxonne, et par la peste qui y avait régné, comme à Dijon et ailleurs.

B. 2931. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1520-1522. — Auxonne. — Compte de Jean Vautheron, gouverneur de la prévôté. — Claude de Saulx, protonotaire du Saint-Siége apostolique, reçoit 8 livres, en qualité de prieur de Saint-Léger, de l'ordre de Saint-Benoît. — Jean Lebon, maïeur d'Auxonne, reçoit une partie de sa pension. — Les monnayers d'Auxonne résistent encore aux instances des receveurs, qui persistent à écrire *néant* à la recette, et à celles de la Chambre des Comptes, qui dit toujours en marge : *soit poursuivi le procès*.

B. 2932. (Cahier.) — In-folio, 503 feuillets; parchemin.

1522-1524. — Auxonne. — Compte de Jean Gérard, commis au gouvernement de la prévôté par la Chambre

des Comptes de Dijon. — Apostille des auditeurs des Comptes, qui recommande au receveur de la prévôté de désigner à l'avenir le nom des nobles et des monnayers qui sont exempts. — Le revenu de la mairie et le produit des gelines de Labergement sont nuls, parce qu'ils appartiennent à M. le chancelier de Rochefort, seigneur de Labergement. — Frais de deux torches pesant trois livres de cire, pour faire le guet et la *serche* de la foire de Pâques.

B. 2933. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1526-1528. — Auxonne. — Compte de Bénigne Drouynot, receveur de la prévôté. — Recettes des feux des nobles, des monnayers et des gens de guerre nulle, malgré la recommandation et l'apostille des dernières années. Les noms des exempts ou privilégiés ne sont pas inscrits dans le compte, et les auditeurs continuent à en recommander l'inscription. — Les habitants, bourgeois et échevins d'Auxonne payent, à la Purification de la Vierge, 80 livres estevenants, pour la taille appelée la taille de 15 sous. — Rémission de partie de cette taille. — L'exécuteur de la haute justice reçoit 9 livres, par ordre du maïeur d'Auxonne, pour avoir traîné une jeune fille sur une claie à la queue d'une charrette, depuis la maison de ville jusqu'à un échafaud dressé devant la boucherie, l'y avoir décapitée, pour avoir mené son corps au gibet, mis sa tête au-dessus de ce gibet fichée à une broche de fer, aux termes d'une condamnation prononcée par les maïeur et échevins de la ville.

B. 2934. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1529-1530. — Auxonne. — Compte de Bénigne Drouynot, gouverneur de la prévôté. — Gens de métiers : tanneurs, boulangers, drapiers, estassonniers, chapeliers, mégissiers, contre-pointiers et autres, avec le montant des droits qu'ils doivent au trésor. — Frais faits pour les réparations des halles d'Auxonne ; — Jean Bourelier est dit maître maçon des ouvrages du Roi dans cette ville; — Philippon Martène est dit maçon de briques. — Africain de Mailly, seigneur de Villiers-les-Pots, reçoit 100 sous, qu'il avait droit de prendre tous les ans sur la recette de la prévôté.

B. 2935. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1532-1534. — Auxonne. — Compte de Bénigne Drouynot. — *Néant* à la recette des feux ; mais la Chambre des Comptes persiste à mettre en marge : « Soit poursuivi le procès quant aux sergents et aux monnayers « ayant meix ou maisons vides à Auxonne et non « actuellement besongnant aux Monnaies, et soit baillé mémoire au procureur de cette Chambre pour les faire poursuivre, en ordonnant de tenir provisoirement le contrôle « des feux des nobles, des gens de guerre, monnayeurs « et sergents, avec la redevance ordinaire de 5 sous, « jusqu'à la fin du procès. » — 45 livres données à Étienne Noblet, receveur des deniers du Roi en Bourgogne, pour les porter au coffre de l'épargne au château du Louvre.

B. 2936. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets ; parchemin.

1532. — Auxonne. — Compte de Bénigne Drouynot. — Continuation de rémission de la taille de 15 sous en faveur d'Auxonne. — Salaire du bourreau de Dijon, venu à Auxonne pour battre de verges jusqu'à effusion de sang un individu qui avait volé dans une église et ailleurs, et lui couper une oreille ; cette condamnation avoit été prononcée par le maire et les échevins d'Auxonne. — Au verso de la feuille de parchemin qui couvre ce compte se trouve la majeure partie d'un rôle nominatif de 500 hommes faisant partie des 2000 qui devaient garder la ville d'Auxonne. — 6 livres et quart de cire ouvrée, brûlée pour la délivrance des fermes du domaine, payée 31 gros, c'est-à-dire 51 sous 8 deniers tournois.

B. 2937. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets ; parchemin.

1535-1536. — Auxonne. — Compte de Bénigne Drouynot. — Nombre des boulangers à Auxonne payant chacun 10 sous au Roi. — Octroi de 200 livres tournois fait par le Roi aux habitants d'Auxonne pour la construction du château et de leur maison de ville, qui avait été démolie pour l'établissement dudit château et pour l'entretien de la chaussée. — Le cardinal de Givry reçoit 8 francs en qualité de prieur commendataire de Saint-Léger.

B. 2938. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1537-1539. — Auxonne. — Compte de Claude Joly, notaire royal, receveur et gouverneur de la prévôté d'Auxonne. — 100 sous donnés aux religieuses de Sainte-Claire d'Auxonne « pour qu'elles soient plus inclinées à « prier Dieu pour la bonne prospérité du Roi, de la Reine, « de Messieurs les Dauphin et duc d'Orléans, et pour la « paix et l'union du royaulme. » — Don fait par le Roi de 200 francs pour la réparation de la grande levée et chaussée d'Auxonne. — Frais pour fustiger et marquer de la lettre A sur l'épaule un individu qui avait volé.

B. 2939. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1539-1542. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — La recette de la prévôté consiste en deniers perçus sur les maisons, les habitants, les commerçants, les places de foires et de halle, y compris les amendes, le péage, l'amodiation des poids, la chasse aux oiseaux, l'herbe des prés, les épaves, le cens de gelines et le tabellionnage. — La dépense ordinaire consiste dans les gages des officiers de la prévôté; — des gouverneur et sergents de la mairie; — dans trois rentes au profit de demoiselle Claude Rabot, du cardinal de Givry et d'Africain de Mailly. — Dépense extraordinaire : réparation des halles, de la maison du Roi, de la chaussée, du château, etc.

B. 2940 (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1542-1545. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — 6 sous sont donnés à Jean Malacis, écuyer, homme de guerre de la morte-paye d'Auxonne, au lieu et place de demoiselle Claude Rabot, par suite de l'acquêt fait par lui de la rente qu'elle avait sur les halles de la boucherie, et qui fut vendue par décret et aux enchères. — Frais pour fustiger par les rues d'Auxonne des voleurs condamnés par le maire et les échevins.

B. 2941. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1546-1548. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — Les maisons ou feux produisent au trésor 57 livres 4 sous 5 deniers et deux tiers de deniers; — 206 feux ou ménages payaient chacun 5 sous estevenants à 18 sous le franc. — La boucherie d'Auxonne, tenue à cens par les bouchers, produit 20 livres. — Quatre boulangers payent chacun 10 sous pour l'année. — Estassonniers et merciers, au nombre de douze, taxés au même chiffre. — Liste des tanneurs d'Auxonne; le nommé Margeret en est le doyen.

B. 2942 (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1549-1552. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — Les sergiers, les potiers d'étain et les quinquantiers donnent chacun 9 deniers pour la foire; les estançonniers et les potiers de cuivre en donnent autant. — Claude Berbisey donne 8 sous en qualité de marchand de draps de couleur. — L'amodiation du péage est donnée pour 20 francs aux enchères, et celle de la chasse aux oiseaux de rivière pour 7 sous tournois. — Les sergents de la mairie reçoivent du Roi 8 livres pour la peine qu'ils ont, chaque année, à aider le receveur à percevoir les deniers de son office.

B. 2943. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1553-1557. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — La chasse aux oiseaux sur les rivières est amodiée 2 sous; l'herbe du pré Le Duc, 36 sous; les poids, 30 livres. — Apostille de la Chambre des Compte qui ordonne qu'à l'avenir rien ne sera donné ni aux sergents de la cour de la mairie, ni à son greffier, parce qu'ils sont à la charge des habitants d'Auxonne.

B. 2944. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1558-1560. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — Les meix, maisons et ménages qui devaient au Roi 5 sous par an sont dits ne plus rien payer, parce que Messieurs de la ville ont acheté cette redevance des commissaires du Roi, sur le fait de l'aliénation du domaine, à faculté de rachat. — Un boisseau et demi de froment et un boisseau et demi d'avoine vendus 10 livres tournois. — Germain Chambrette, maître charpentier du Roi, en Bourgogne. Ce maître charpentier et André Grandjean, aussi maître charpentier, reçoivent 200 livres pour la façon du pont du châtel et du corps de garde, fait par ordre du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne. — Par ordre du duc d'Aumale et pour 25 livres, achat d'un bateau pour servir à l'entrée du château, dont le pont était tombé.

B. 2945. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1561-1562. — Auxonne. — Compte de Claude Joly. — Il est ordonné, par une apostille de la Chambre des Comptes, au procureur du Roi de faire juger le procès des monnayers d'Auxonne, comme il a été si souvent écrit dans les précédents comptes. — Recette de 11 livres de cens dues par les habitants d'Auxonne sur le revenu des moulins qui avaient été aliénés en 1558 à Simon Mercier. — Claude Vorvelle, châtelain de Verdun, Saunières et Bragny, commis au bureau du droit de raive et transport à Seurre, se charge de 44 livres provenant du restant bon de son état. — Payement de 100 sous de gages à Claude Devenet, juge pour le Roi en la mairie de Labergement, réunie au domaine, avec les droits de justice, dont jouissait, par don du Roi, le sieur de Pluvot, Joachim de Rochefort. — La ville d'Auxonne reçoit du Roi certaine somme, au lieu des douze deniers qu'elle avait sur les denrées vendues à Labergement et des droits qu'elle avait à Flammerans. — On abat le pont de bois qui liait le boulevard au château; — travaux exécutés pour assurer la cour des poudres, et d'autres parties du château. — Payement des gages de Claude Jurain, procureur commis en la mairie d'Auxonne.

B. 2946. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1565-1567. — Auxonne. — Compte de Claude Joly, gouverneur de la prévôté. — Payement des rentes assignées sur cette recette au profit de Laurent Bourthon, au lieu du poids du Roi et du droit sur les bouchers dont il jouissait auparavant; — des maïeur et échevins d'Auxonne, au lieu du droit qu'ils percevaient sur les denrées vendues et transportées; — de Pierre de Montrichard, au lieu de ce qu'il avait dans la seigneurie de Flamerans. — Visite et réparation du château d'Auxonne; — l'eau de devant la grosse tour dudit château est détournée, afin de *rempiéter* celle de maçonnerie; — réparation de la tour de Beauregard; — frais pour *rabbeller* les cloches du guet du château.

B. 2947. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1580. — Auxonne. — Compte de Jean Laurent, prévôt receveur et gouverneur de la prévôté. — Lettres de l'office de prévôt données par Charles IX; acte de leur entérinement à la Chambre des Comptes. (Depuis l'année 1577, le revenu de la prévôté se trouve confondu dans la recette du bailliage, à cause de l'amodiation générale.) — Le receveur dit que les monnayers et gens de guerre ne veulent rien payer pour leurs maisons à Auxonne; il écrit *néant* en ligne de ce compte. La Chambre ne fait plus d'apostille.

B. 2948. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1583-1584. — Auxonne. — Compte de Jean Laurent. — Pierre Chevalier, demeurant à Dijon, fermier général de tout le revenu du domaine de la prévôté, verse entre les mains du receveur prévôt 135 écus, montant de l'adjudication qui lui a été faite comme dernier enchérisseur. — Autre versement par le fermier de 7 écus pour les réparations des édifices royaux. — Réparations faites au château d'Auxonne, par ordre du vicomte de Tavannes, gouverneur de cette ville et de son château. — Recette des revenus des biens transportés au Roi par le seigneur de Pluvot, Joachim de Rochefort.

B. 2949. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1585-1586. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix, gouverneur et receveur alternatif de la prévôté. — Lettres de provision données par Henri III, roi de France et de Pologne; — acte d'entérinement à la Chambre des Comptes; — mandement des trésoriers généraux. — Versement fait par le receveur de la prévôté entre les mains de Bénigne Bernard, receveur général des finances en Bourgogne. — Jean de Malassis, procureur du Roi au bailliage d'Auxonne, a une pension assignée sur les revenus de la prévôté d'Auxonne et de la châtellenie de Pontailler; — mais elle n'est pas payée, faute de fonds. — Publication d'une vente du domaine du Roi dans le bailliage de Dijon.

B. 2950. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1587-1592. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix, prévôt d'Auxonne. — Edme Rappelet, procureur au Parlement de Dijon, fermier particulier du revenu de la prévôté, donne 180 écus pour cette amodiation. — Jean Delacroix, noble seigneur de Villers-les-Pots, prend tous les ans sur les revenus de la prévôté 5 livres tournois à cause de cette seigneurie qu'il tenait en fief.

B. 2951. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets; parchemin.

1595-1600. — Auxonne. — Compte de feu Jean Delacroix, rendu par ses enfants Étienne, Hector, Hugues et Jean, ses héritiers. — Recette suivant l'état particulier des trésoriers généraux de France en la généralité de Bourgogne. — Jean Bort, marchand à Auxonne, amodiateur du revenu de la prévôté pour 320 écus, au terme d'un bail fait pour trois années. Le cahier porte à chaque article de recette : *néant*. — La dépense consiste dans le payement de quelques rentes assignées sur les revenus de la prévôté, et dans celui des gages des officiers, receveurs et sergents.

B. 2952. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1602-1605. — Auxonne. — Compte de feu Jean Delacroix. — Jean Clopot, désigné comme fermier général des revenus de la prévôté et de ses dépendances pour 300 écus. Tous les articles de la recette sont détaillés, mais aucune recette n'est portée en ligne de compte. — Condamnations contre des vagabonds franc-comtois, Claude et Nicolas Morel, fugitifs et condamnés à être pendus. — Frais faits par le Roi pour acheter 12 torches, allumées aux deux foires d'Auxonne. — Les religieuses de Sainte-Claire d'Auxonne reçoivent 100 sous pour demander à Dieu la conservation du Roi.

B. 2953. (Registre.) — In folio. 98 feuillets; parchemin.

1606-1609. — Auxonne. — Compte de Hugues Delacroix, prévôt d'Auxonne. — Lettres de l'office de prévôt receveur données par Henri IV à Paris, le 28 février 1606; — extrait du registre de la Chambre des Comptes qui les

a entérinées. — Désignation du revenu appartenant au Roi, à Billy et à Villers-Rotin, tant en justice qu'en cens, tailles, prés, gelines et autres redevances, dont jouissait Joachim de Rochefort, chevalier de l'Ordre, seigneur de Pluvot et Longeau, qui les avait cédés au Roi pour 200 livres tournois de rente annuelle.

B. 2954. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1610-1611. — Auxonne. — Compte de Hugues Delacroix. — La ferme générale de la prévôté est donnée pour 526 francs à maître Pierre Camuset d'Auxonne. — Payement de la pension de Jean de Malassis, avocat, procureur au bailliage. — Philibert Camuset, procureur du Roi en la mairie de Labergement, reçoit 60 sous de gages.—François Delacroix reçoit les gages de sergent et trompette de la prévôté. — Jean Delacroix est dit noble et seigneur de Villers-les-Pots.

B. 2955. (Registre) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1612-1614. — Auxonne. — Compte de Claude Jurain, prévôt. — Lettres de provision de cet office données par Louis XIII, datées de Fontainebleau le 18 juin 1611 ; — extrait des registres de la Chambre des Comptes qui a enregistré ces lettres patentes ; — visa des trésoriers généraux ; — acte de cautionnement au profit du nouveau titulaire. — L'amodiateur du revenu de la prévôté, Jean Rivel, marchand à Auxonne, donne par an 515 livres. — Bénigne de Frasans, greffier des finances en Bourgogne, rétribué pour faire l'adjudication de la ferme générale de la prévôté.

B. 2956. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets ; parchemin.

1615-1616. — Auxonne. — Compte de Claude Jurain. — Le fermier général de la prévôté, François Virey d'Auxonne, donne au Roi pour cette ferme 505 livres, comme plus offrant. — Rentes assignées sur cette prévôté à maître Laurent Borthon, mari de Louise Caillet, aux maire et échevins d'Auxonne, Simon de Valerot, seigneur de Bussillon, mari de Claudine Montrichard, dame en partie de Flammerans, Claude Jurain, avocat.

B. 2957. (Regis re.) — In folio, 81 feuillets; parchemin.

1617-1618. — Auxonne. — Compte de Claude Jurain. — Maître Claude Trébillon, fermier général de la prévôté, par délivrance que lui en ont faite les trésoriers généraux, reçoit 500 livres. — Dépenses : fiefs-aumônes payées à demoiselle Charlotte Tabourot, veuve de maître Jean Malassis, au prieur commendataire de Saint-Léger, à Jean Delacroix ; — gages des officiers de la prévôté, Claude Jurain, prévôt receveur, deux sergents de la mairie, le greffier, le procureur ; — frais de rédaction des comptes ; — d'un voyage à la Chambre par ledit Jurain.

B. 2958. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets ; parchemin.

1619-1629. — Auxonne. — Compte de Jean Jurain. — Lettres du Roi pour la nomination à l'office de prévôt et receveur de la prévôté. — Quittance de la somme de 400 livres payée par ledit Jean Jurain « pour la composition dudit office ; » signée Barentos et Maupeou. — Gages du prévôt fixés à 75 livres, comme les avait son père, auquel il succède. — Autre quittance de 547 livres données par le même Jurain pour le droit du marc d'or de l'office du prévôt royal et receveur de la prévôté. — Cautionnement donné par Edme Bourlier, procureur au bailliage, secrétaire de la ville d'Auxonne, et par Jean Labolle, marchand.

B. 2959. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets ; parchemin.

1632-1633. — Auxonne. — Compte de Jean Soleil, prévôt. — Lettres de nomination et arrêt de réception de ce nouveau prévôt, avocat au Parlement de Bourgogne. — Le fermier général de la prévôté, Jean Landry, marchand, donne annuellement 300 livres, aux termes de l'acte d'adjudication qui lui a été faite par les trésoriers généraux. — Le compte est arrêté par Messieurs du grand bureau des comptes, qui ont signé : de Sayve et Robert.

B. 2960. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets ; parchemin.

1634-1637. — Auxonne. — Compte de Jean Soleil. — Recette : montant du bail; — dépense : charges énoncées dans l'avant-dernier article. — Le greffier de la mairie d'Auxonne reçoit 20 sous pour tenir le contrôle des amendes qui sont prononcées à la prévôté de cette ville; mais c'est le fermier qui en est chargé.

B. 2961. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets ; parchemin.

1638-1640. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix, prévôt.—Lettres de son office données par Louis XIV. — Récépissé d'une somme de 30 livres versées par Jacques Soleil, à titre de taxe pour la résignation de son office. — Le fermier général de la prévôté, Étienne Thibault, donne 200 livres par an, mais la seigneurie de Flammerans n'est pas comprise dans son bail.

B. 2962. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1643-1647. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix. — Billey et Villers-Rotin appartiennent au Roi tant en justice, cens, tailles, prés, gelines et autres redevances, ainsi qu'en jouissait Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvot et Longeau. Ces seigneuries ont été transportées à Sa Majesté pour 200 livres de rente, assignées sur la prévôté, aux termes de lettres patentes du Roi. — Tout le revenu en a été aliéné à noble Jean Delacroix, seigneur de Villers-les-Pots.

B. 2963. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1649-1650. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix, prévôt. — Sébastien Laroche, maître chirurgien à Auxonne, fermier de la prévôté pour trois années, à raison de 225 livres par an. — Droit qu'a le roi de percevoir à Auxonne 5 sous estevenants sur toutes les maisons de la prévôté En marge de l'article relatif aux privilégiés nobles, clercs, monnayers et gens de guerre, qui ne veulent rien payer, est une apostille ainsi conçue : « soit pris garde « que le procureur général fasse ses diligences pour le « jugement du procès relatif aux priviléges. »

B. 2964. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1661-1663. — Auxonne. — Compte de Jean Delacroix. — Hugues Terreste, marchand à Auxonne, amodiateur du revenu de la prévôté pour 270 livres par an. — Recette *néant,* tous les articles étant enregistrés sans chiffre de recette. — La dépense consiste en gages et en rentes constituées. — Jean Camus, procureur du Roi au bailliage, reçoit 30 livres de gages. — Léonard de Lamarre, avocat à Auxonne, loue des bâtiments pour *loger les moulins du Roi tant à pied qu'à cheval* (sic), *pour servir en temps de guerre.*

B. 2965. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets; papier.

1696-1710. — Auxonne. — Compte rendu par les magistrats de la ville par-devant la Chambre des Comptes, pour les octrois non patrimoniaux à eux délivrés, pour la vérification des dettes des communautés de la province, savoir : pour les deniers provenant des offices de conseillers du Roi, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi à Auxonne et de contrôleurs de ces deniers; — de l'octroi de 15 sous par queue de vin vendue et déchargée sur le port d'Auxonne, ou vendue dans la ville; — de 15 sous par émine du blé employé par les boulangers et pâtissiers; — de 15 sous par mille de tous objets encaissés qui entreront ou passeront dans la ville ou sa banlieue.

B. 2966. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets; papier.

1713-1722. — Auxonne. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville d'Auxonne par arrêt du Conseil. — L'amodiation en est faite à François Potier, marchand à Auxonne, pour neuf années consécutives, moyennant 75,000 livres — Cet octroi est concédé, sur la requête des magistrats, qui voulaient refaire les ponts et la chaussée que le débordement de la Saône avait rompus, pour payer 5,771 livres de dettes et une taxe de 3,624 livres pour le rachat de leur taille abandonnée. — Permission de lever, pendant six ans, 31 livres 15 sous par pièce de vin qui se vendra au pot dans leur ville; — 20 sous par queue de vin qui y entrera ou se déchargera dans le port; — 4 livres sur chaque émine de blé ou de farine mis en œuvre dans la ville et sa banlieue; — 5 sous pour cent livres d'huile ou de savon, et 20 sous sur chaque millier de fer.

B. 2967. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets; papier.

1722-1731. — Auxonne. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville d'Auxonne, par arrêt du Conseil. — Lettres patentes du 10 septembre 1721, délivrées à Pierre Péchinet, huissier audiencier aux bailliage et siége présidial de Dijon, pour neuf années, moyennant 68,350 livres (par procès-verbal de délivrance du 10 janvier 1722, les maires et les échevins étant comptables). — Dépenses : 7,700 livres consacrées aux réparations de l'hôtel de ville — exploit de Lacuisine, huissier à Auxonne.

B. 2968. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1731-1737. — Auxonne. — Compte des octrois non patrimoniaux de la ville, rachetés pour six années, moyennant 26,131 francs, les maire, échevins et syndic étant comptables. — Dettes de la ville : 3,371 livres pour droit de confirmation de rachat d'offices à cause de l'avénement de Sa Majesté à la couronne, dette pour laquelle la ville est poursuivie.

B. 2969. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets; papier.

1760-1766. — Auxonne. — Comptes rendus par les maire et échevins pour les octrois extraordinaires accordés à cette ville par arrêt du Conseil. — Taxe : 5 livres par bœuf consommé dans la ville, 50 sous par vache, 8 sous par veau, 6 sous par mouton, 15 sous par porc, 20 sous par queue de vin passant, 6 livres par queue débitée, 10 sous par moule de bois, 2 sous par cent de fagots, 8 sous par bâche de charbon et 10 sous par char de foin. — Edme Beguillet, avocat, adjudicataire moyennant 14,900 livres annuelles.

B. 2970. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1351-1360. — Avallon. — Compte de Jean Gautherin, châtelain, pour dix années. — Deniers provenant de tailles, de cens, des franchises, des droits de foire, des amendes, de la vente de vin, de poules, de blés, de seigle, d'avoine et de bois. — Dépense : rentes, don, gages et payements de matériaux, journées d'ouvriers, façon de vigne et achat de tonneaux. — 18 deniers forment le total des cens d'Avallon. — Les quarante ouvrées de vigne que le duc de Bourgogne a à Nanchère, faites à argent, étaient antérieurement cultivées au tiers par Guillaume Bones et Jeannot, son fils. — Les frais de vendange, compris les hommes, les voitures, les aides, sont de 76 sous 4 deniers. — 5 queues ou 10 tonneaux contiennent la récolte. — Deux tonneaux sont vendus 33 livres.

B. 2971. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; papier.

1351. — Avallon. — Compte de Jean de Laporte, châtelain d'Avallon et de Pierrepertuis. — A Nanchère, les quarante ouvrées de la vigne d'Arnay ne produisent rien au duc, parce que madame la comtesse de Tonnerre les tient en douaire. — 30 queues vides, c'est-à-dire 60 tonneaux destinés au vin de la récolte, sont payées ensemble 30 florins 3 gros. — Deux livres de chandelles, destinées aux caves, payées 2 sous 6 deniers.

B. 2972. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets; parchemin.

1361-1375. — Avallon. — Compte de Huguenin de Saint-André. — Recette des cens et des franchises de Saint-Germain de Modéon, du produit de la foire Saint-Ladre et des exploits de la justice de Saint-Germain. — Les cens de Saint-Germain consistent en un total de 2 sous 6 deniers; — les cens de Quarré sont de 12 deniers dijonnais ; — ceux d'Avallon de 18 deniers ; — ceux du moulin de Lucy de 12 deniers. — La somme des franchises de Saint-Germain de Modéon payée à la Saint-Denis est de 52 sous 6 deniers. — Pierre Briffaut, maître forestier du bois de Vausse, bailliage de Noyers, reçoit 8 francs pour avoir pris quatre loups au buisson de Plancey, près Avallon. — Nom de ceux qui se sont avoués bourgeois du duc à Avallon, avec indication de ceux qui ont payé et de ceux qui n'ont pas payé le droit de bourgeoisie.

B. 2973. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1377-1382. — Avallon. — Compte de Huguenin de Saint-André. — « Mémoire de la terre de Praelles, mis en « la main de M. le duc de Bourgogne, pour le meffait « de Guillaume de Changy, chevalier, sur laquelle Guil- « laume de Grainche, châtelain de Montréal, prend 15 livres « de rente à cause de sa femme. » — La recette des épaves est nulle, parce que le bailli d'Auxois dit que c'est de son gouvernement. — Réparations faites au moulin de Saint-Léger de Foucheret. — 3 florins donnés au sergent du duc, qui garde la justice de Saint-Léger, qui lève et reçoit les rentes de ce lieu, au nom du châtelain — Rôle des exploits de justice de la gruerie.

B. 2974. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1382-1387. — Avallon. — Compte de Huguenin de Saint-André. — Recette de 5 sous tournois versés par Étienne Le Picard, qui s'était déclaré bourgeois du duc à Avallon. — « Soit mémoire que chacun qui vend en taverne, « vend hors de la porte d'Avallon et au bourg, et que se « aucun en vendait dedans ladite ville durant le ban, l'a- « mende serait au prévôt, car au châtelain n'en appartient « point la connaissance. » — Recette de 6 florins, montant des franchises de Beauvillers et de Soilly. — Le revenu était de 8 florins, mais il a diminué de 2 par la mort de Jean Leflamand, et le départ d'Étienne Pillard, qui a disparu.

B. 2975. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1387-1394. — Avallon. — Compte de Geoffroy Guindot. — Les dîmes de Saint-Léger de Foucheret amodiées 2 setiers de froment, 8 setiers de seigle et 8 setiers d'avoine, mesure de Saint-Léger. — Recette d'avoine : les coutumes de Saint-Germain de Modéon en produisent 10 setiers ; — celles de Saint-Léger 6 muids. — Les dîmes de Ruères amodiées 2 setiers d'avoine ; — celles de Cordois 2 ; — celle de Saint-André 2 setiers et un moiton. — Les tierces de Saint-Germain amodiées 2 setiers un moiton. — Réparations exécutées dans l'hôtel du duc à Avallon.

B. 2976. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1394-1398. — Avallon. — Compte de Geoffroy Guindot, châtelain. — Le receveur avait retranché de son compte 10 livres de cire, qu'il n'avait pu recevoir, attendu la mort de ceux qui les devaient. Les correcteurs de la Chambre des Comptes ont mis en marge cette apostille : « Radietur quod informatio non est sufficiens, et « quod facta est absque commissione domini vel alterius « ad hoc autoritatem habentis. » — Vente des blés : à Saint-Léger, le setier de froment fut vendu 20 sous. — Gruerie : les habitants de Quarré, de Mont-de-la-Gorge,

de Champlouis, formant ensemble treize feux, doivent au duc chacun 4 deniers pour l'usage des bois de Quarré.

B. 2977. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1398-1404. — Avallon. — Compte de Jean de Laignes, institué par Jean de Rochefort, bailli d'Auxois, dont les lettres du duc de Bourgogne sont transcrites à la fin du cahier. — Les habitants de Bousson donnent annuellement 4 deniers dijonnais par feu pour leur usage dans les bois du duc; le seigneur de Bousson partage avec le duc de Bourgogne. — Les habitants de Montgaudier, pour la même cause, donnent la même redevance et un moiton de froment.

B. 2978. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets; papier.

1404. — Avallon. — Compte de Guillaume Jacquier, prévôt, fermier d'Avallon. — Recette des cens dus au bourg d'Avallon, portant lods et ventes, et se partageant avec les religieux de Saint-Martin d'Autun. — Les habitants de Voutenay donnent 18 gros pour leur garde ; — ceux de La Rivière-lez-Avallon, 8 gros. — La prévôté du bourg d'Avallon appartenant au duc de Bourgogne donne 10 sous tournois. — Arnay-la-Côte, appartenant au duc de Bourgogne, lui donne 6 francs. — État détaillé des 94 feux-francs d'Avallon, payant, les uns 3 gros, les autres 4 gros invariablement. — Le bourg d'Avallon contenant 7 feux, dont trois payent 9 gros et les autres 3. — Rôles pour Goursain, Thory, Annay-la-Côte, Étaules, Vassy, Guillon, Savigny, Rigny.

B. 2979. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; parchemin .

1400-1412.—Avallon.—Compte de Girard de Laignes, châtelain. — Lettres de sa charge, données par Jean sans Peur. — Recette de 2 setiers de froment, faisant partie du prix de l'amodiation des dîmes et des tierces de Saint-Léger de Foucheret. — Recette de cens en argent, le franc compté pour 20 sous tournois; — de 13 francs, produit des biens de feu Jeanne, veuve de feu Jeannot Lépignois, advenus au duc comme bien de mainmorte. — Les poules dues au duc sont vendues à ceux qui les doivent à raison de 8 deniers l'une. (Il en était dû 42 ; la recette fut 28 sous). — Versement de 20 francs fait par le receveur particulier entre les mains du receveur général, pour être appliqués à la dépense de la venue de madame de Savoie en Bourgogne. — Remboursement de 30 francs que le receveur général avait prêtés au duc pour le mariage de mademoiselle Catherine de Bourgogne, récemment mariée au fils du roi Louis. — 15 francs dépensés à acheter de l'artillerie, de la poudre et autres choses nécessaires pour la garde et la défense du Charolais. — 10 francs donnés à Jean, de Bar-sur-Aube, épicier, demeurant à Dijon, pour la poudre à canon qu'il avait vendue pour les châteaux de Bourgogne.

B. 2980. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets ; parchemin.

1411-1415. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges et de Guillaume de Prelles, qui, dans l'intérim qui suivit la mort du précédent titulaire, avait été commis au gouvernement de cette châtellenie par maître Richard de Chancey et Jean Moreau, commissaires du duc de Bourgogne, en cette partie, aux termes des lettres de la commission. — Recette des deniers provenant de la vente des biens de six mainmortables décédés; — des franchises des habitants de Lucy-le-Bois, « pour être bour« geois et dans la garde du duc, » chaque feu donne 2 deniers par an; mais il est ajouté *que par la coutume ils peuvent se désavouer mesmement de M. d'Arlay et de l'abbé de Saint-Germain-d'Auxerre*. — 9 feux payent ces franchises ou bourgeoisies.

B. 2981. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets ; parchemin.

1416-1419. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges. — Recette : quatre queues de vin, données par l'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre pour la rente qu'elle devait au duc de Bourgogne sur sa maison d'Annay-la-Côte ; — 11 livres de cire de cens, données par plusieurs habitants de Rouvray. — Le receveur avait écrit qu'il n'avait pu en recevoir que 5 livres ; la Chambre a dit en marge : *Reddat ut in precedenti;* et elle a mis 11 livres en ligne de compte. — Le bichot de froment est vendu 4 gros et demi, ou 18 gros le setier. — La geline est vendue 10 deniers. — La duchesse de Bourgogne mère, ayant le gouvernement du duché en l'absence du duc, alloue 15 francs au receveur d'Avallon, en considération des pertes qu'il a éprouvées dans les revenus de la châtellenie, « qui « moult sont diminués à l'occasion des gens d'armes. » — Frais d'un voyage du châtelain d'Avallon à Beaune pour porter à la duchesse de Bourgogne des lettres closes de MM. de Commarin, de Maxilly et d'autres « touchant les « faits d'Auxerre, la garde, seurreté et défense du pays, » voyage compris entre le 1er janvier et le jour des Rois. Il a, outre ses gages ordinaires, 8 gros par jour ; dans cette dépense de voyage est comprise celle de deux chevaux et d'un valet.

B. 2982. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets ; parchemin.

1419-1422. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges. — Exploits de justice, *néant*, à Saint-Germain,

« où il n'y a que trois feux pauvres. » — Recette de 99 livres provenant de la vente des biens de divers individus morts mainmortables. — Travaux exécutés à l'hôtel du duc à Avallon, *vers la porte de mauvais chien* et ailleurs. — Recette de 4 deniers, dus chaque année à Saint-Père, le jour de Saint-Père en août. — Les vignes du duc, situées à Annay-la-Côte, données à cens perpétuel avec la grange et la cure. On y récoltait environ cinq queues de vin; elles furent acensées pour 8 florins. — Remboursement de 47 francs que le receveur général avait avancés au duc pour son voyage de Savoie.

B. 2983. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1423-1426. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges. — 60 livres tournois données à Guillaume Chief-de-bois et à Jacquot d'Aval, écuyers, pour gages et salaires du séjour qu'ils ont fait à Avallon, depuis le 31 janvier 1419 jusqu'au 6 mai suivant, eux, valets, chevaux et en armes, par l'ordre de madame la duchesse. — Indemnités accordées à Jean Vierry de Saint-Léger de Foucheret, sergent du duc, en considération des grandes pertes qu'il a éprouvées à l'occasion des gens d'armes. — Le prix de la récolte de 1424 est de 4 gros, c'est-à-dire à 16 gros le setier. (La grande mesure des grains est le muid, qui se divise en setiers, bichots et boisseaux.)

B. 2984. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges. — Dépenses pour la charpente et d'autres ouvrages de la vieille cuisine, pour les auvents faisant couverture à l'entrée de la route et de toute la maison d'Avallon, et sous lesquels auvents on tenait toutes cours et juridictions du duc. — Salaire de Simonet Lepêcheur, commis par le duc pour recevoir les emprunts faits sur les officiers et les bourgeois de Bourgogne, emprunts destinés à résister aux ennemis qui, de jour en jour, *s'efforçoyent* d'entrer dans la province.

B. 2985. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1428-1431. — Avallon. — Compte de Jean de Bourges, châtelain.—Recette de 24 setiers, dont 4 de froment, le reste d'avoine et de seigle, versés par messire Pierre Guiot, prêtre, amodiateur des dîmes et des tierces de Saint-Léger de Foucheret et de Ruyères. — Le moulin est amodié 2 setiers de froment et 4 setiers de seigle et d'avoine. — Le froment est vendu 9 sous 2 deniers le bichot, et le setier 36 sous 8 deniers; le setier contenait donc 4 bichots.

B. 2986. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1441-1447. — Avallon. — Compte de Robin de Beauvois, châtelain et receveur de la gruerie. — Rolet Lejusticier, de Crotefol, donne 30 sous pour six arpens de terre qu'il tenait au bois d'Iles, en Morvan, tenant à la rivière de Cure, d'une part, et à la maison des Iles. — Le produit de la vente des *menus bois* est partagé entre le duc et le prieur de Saint-Germain-de-Modéon, ainsi que le produit de la pâture.—Le produit de l'étang d'Avallon est partagé entre le duc et les *marchands*. La pêche donne par amodiation 25 francs 7 gros pour la part du duc.

B. 2987. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1450-1461. —Avallon.—Compte de Jean Leprince, châtelain, procureur et receveur de la gruerie, au lieu de Robin de Beauvois. — Les habitants de Crotefol, en Morvan, doivent au duc 6 bichots d'avoine de coutumes sur divers héritages; mais le châtelain, quelque diligence qu'il ait faite, « n'en a pu trouver enseignement en la « Chambre des Comptes. » — Autorisation aux habitants de Rouvray de prendre les bois dont ils ont besoin dans les Bouhots et usages de Saint-Germain-de-Modéon.

B. 2988. (Cahier.) — In folio, 61 feuillets, 4 en papier.

1461-1463. — Avallon.—Compte de Jean Leprince, châtelain. — Les habitants d'Avallon donnent ensemble 6 francs pour avoir droit de faire dans la ville les vins de leurs propres vignes, dont ils devaient au duc une queue sur dix. — Payement d'une pension de cent écus d'or, sa vie durant, fait par le duc à Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnou, et chambellan du duc de Bourgogne. — Travaux exécutés au donjon de Châtillon-sur-Seine. — Le prix du bichot de froment est de 6 sous 8 deniers. — Recette de la prévôté d'Avallon.

B. 2989. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1463-1465. — Avallon.—Compte de Jean Leprince. — 50 sous pour dix pieds carrés de verre blanc, mis aux fenêtres de la salle haute de l'hôtel du duc à Avallon. — Dépenses pour d'autres travaux exécutés à cet hôtel. — Pension de Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnou, chambellan du duc, 100 écus d'or du Roi, valant 137 livres 10 sous tournois; elle lui avait été accordée pour sa vie par lettres patentes données à Saint-Omer le 8 juin 1461.

B. 2990. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1465-1466. — Avallon.— Compte de Jean Leprince

châtelain d'Avallon. — Recette de 5 setiers d'avoine et autant de seigle pour les dîmes de Saint-Andeux, formant les deux tiers de ces dîmes, dont l'autre partie appartient au curé, messire Jean Moireault. — Le duc reçoit pour les dîmes de Courdoix 4 setiers d'avoine et 4 de seigle, formant les deux tiers de ces dîmes; le curé, messire Jean Blandin, prenait l'autre tiers. — Dans celle de Saint-Germain-de-Modéon le duc prenait le quart et le prieur le surplus.

B. 2991. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1466-1468. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure, châtelain, par nomination du duc de Bourgogne, et receveur des revenus de la châtellenie et du grenier à sel d'Avallon. — Extrait du registre de la Chambre des Comptes dans lequel on voit que le précédent châtelain Jean Leprince a été suspendu de ses fonctions par la dite Chambre pour n'avoir pu effectuer ses versements et n'avoir pas rendu ses comptes, et que Jean d'Yeure avait été par elle mis à sa place. — Lettres patentes du duc de Bourgogne confirmatives de cette nomination faite par sa Chambre. — Le nouveau receveur prête serment.

B. 2992. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1468-1472. — Avallon. — Compte de Regnaut d'Aubenton. — Le muid, mesure des grains de Saint-Léger-de-Foucheret et de Ruères, contient 12 setiers, le setier 4 bichots, et le bichot 2 moitons, et le moiton 2 boisseaux. — La recette des rentes de Fontette, montant à 4 setiers d'avoine, est nulle, parce que les habitants sont en procès pour ces rentes avec le procureur du duc à la cour des Auditeurs de Beaune, par renvoi fait par la Cour de Parlement de France. — Frais pour fustiger par les rues d'Avallon et *exoreiller* des individus qui avaient pêché dans l'étang de Saint-Léger de Foucheret. — Guillaume Jomart, clerc et *libelland* de la gruerie. — Exécution de Héliot et de Jeannette, veuve d'Odot Bierry, pour leurs démérites; — dépense pour leur nourriture, pour faire venir le bourreau d'Autun, pour une échelle, une chaîne de fer, des crampons, des fiches, des crochets, un fourgon de fer pour brûler et mettre en cendre ladite Jeannette; pour 200 fagots, deux charretées de gros bois, pour mettre à point le poteau, pour une livre et demie de poudre à canon, pour les faire brûler à défaut de soufre.

B. 2993. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1472-1475. — Avallon. — Compte de Regnaut d'Aubenton. — Les habitants de Rouvray donnent au duc de Bourgogne et au prieur de Saint-Germain-de-Modéon, par moitié, et chaque année, 10 deniers par feu de rente, payables devant l'église de Saint-Germain. — Copie des lettres patentes de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui nomme Jean d'Yeure châtelain d'Avallon; — Jean Joart, chef du Conseil du duc et président de ses Parlements; — Philippe Pot, seigneur de La Roche, conseiller et chambellan; — Claude de Dinteville, Guillaume de Chagny, protonotaires du saint-siége, maîtres des requêtes.

B. 2994. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets; parchemin.

1475-1477. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure, châtelain, receveur et grènetier. — Jean Coquibus de Champlouis, en la paroisse de Quarré, donne 5 sous et un bichot d'avoine, à titre de cens, sur une pièce de terre et de pré qu'il avait dans ce lieu. — 4 journaux de terre situés sur l'étang d'Avallon, dits appartenir au duc de Bourgogne, et être en sombre. De trois en trois ans, cette terre chôme une année. — Recette de la gruerie. — Refus par les habitants de Fontettes, de payer une rente que le receveur réclamait et pour laquelle il y avait procès.

B. 2995. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1477-1478. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure. — Lettres : de Louis XI adressées au sire de Saint-Pierre, son chambellan, grand sénéchal de Normandie, à Jean Regnier, receveur général des finances et à Robert Le Barge, notaire, dans lesquelles il leur dit que, pour rembourser son chambellan Guérin Legroin, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, des 6,000 écus d'or qu'il lui avait prêtés, pour partie de la rançon du bâtard Baudouin de Bourgogne, et de 2,000 écus pour payement d'un voyage qu'il avait fait pour le Roi en Roussillon, il lui avait donné la jouissance des terres et seigneuries d'Avallon, de Montbard, de Ternand, des profits des greniers à sel d'Avallon et Montbard, jusqu'au remboursement complet des 8,000 écus d'or; — de Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, chambellan du Roi, grand sénéchal de Normandie et gouverneur général du Dijonnais, et de Jean Raguier, seigneur de La Mothe, de Thiley et Remilly-sur-Saône, receveur général de Normandie, lesquelles notifient les précédentes lettres à Nazaire d'Aubenton conseiller du Roi en Auxois. — Procès-verbal dudit d'Aubenton, constatant qu'il est allé à Avallon et qu'il a mis en possession de ces seigneuries, en lui en donnant les clefs, haut et puissant seigneur messire Guérin Le Groin, chevalier, seigneur de La Mothe, du Pré et d'Étornay, conseiller et chambellan du Roi.

B. 2996. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1483-1485. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure. — Apostille de la Chambre des Comptes : « il semble que « ceux qui ont tenu et occupé la seigneurie d'Avallon, « par don du Roi, et dont aucun compte n'a été rendu, « doivent être contraints à en rendre ; soit enquis et sceu « qui sont ceux qui ont eu don de ladite seigneurie, pour « rendre compte, et pour ce faire qu'ils soient mandés. » — La châtellenie d'Avallon avait été donnée « à aulcuns « seigneurs et à diverses fois par Louis XI, mesmement « aux abbé et couvent de monsieur de Saint-Claude, » lesquels en avaient joui depuis le 1er octobre 1477 jusqu'au 1er octobre 1483. — Frais d'enquête sur ces héritages situés à Nanchières et Vézelay.

B. 2997. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1485-1486. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure, châtelain. — Apostille de la Chambre des Comptes : « le « terrier a été apporté en ceste Chambre par Jean Cousinet « à l'audition de ce compte, auquel il reste à faire aucunes « recongnoissances, à cause de la contradiction d'aucuns, « et pour le trespas du châtelain. »—Les habitants d'Empoigne-pain-lez-Rouvray donnent annuellement pour droit de bourgeoisie, à la Purification, chacun une livre de cire. — Les habitants de Bières payent, devant l'église de Saint-Germain-de-Modéon, une redevance pour leur usage dans les bois de Saint-Germain. — Recette des franchises et bourgeoisies d'Avallon : total, 63 livres 6 sous.

B. 2998. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets ; parchemin.

1486-1488. — Avallon. — Compte de Jean d'Yeure, châtelain. — 200 livres tournois données pour la pension de Robert de Montgommery. — Hôtel et jardins du Roi, à Avallon, donnés en jouissance au châtelain, en qualité de concierge et gardien de cet hôtel. — Après le décès de Jean d'Yeure, Jean Cousinet, chargé de rédiger ce compte, parce qu'il devait en connaître les éléments, ayant renouvelé le terrier d'Avallon. — Recette de 25 gros, provenant de la moitié de l'éminage et de l'étalage de la foire de la Saint-Martin tenue au bourg d'Avallon, et dont l'autre moitié appartenait au prieur de Saint-Martin dudit lieu.

B. 2999. (Registre.) — In folio, 80 feuillets ; parchemin.

1488-1489. — Avallon. — Compte de Louis Dumont, châtelain et receveur d'Avallon. — Frais de confection du terrier d'Avallon, en deux exemplaires, un destiné à rester dans la Chambre des Comptes pour établir et maintenir les droits du domaine, l'autre devait être remis au châtelain receveur pour les connaître et les percevoir. — Payement de 300 francs fait à messire Guy de La Beaume, chevalier, seigneur de La Roche-Vanneau, pour sa pension et son *entretènement* au service du Roi pendant cette année. — 40 sous donnés à Pierre Maulchaussé, sergent et garde de la justice des bois de Saint-Germain-de-Modéon, indivis entre le Roi et le prieur du dit lieu.

B. 3000. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets ; parchemin.

1489-1490. — Avallon. — Compte de Louis Dumont. — Détail des diverses mesures de grains employées à Avallon et à Saint-Léger de Foucheret. — Recette de 2 setiers, 3 bichots, un boisseau versés par Simon Perrot, dit Couchechat, de Saint-Léger, pour l'amodiation du moulin de ce lieu. — Le froment payé 8 sous 6 deniers le bichot, le seigle 5 sous, l'avoine 3 sous 7 deniers, les poules 10 deniers l'une. — Recette de la gruerie : la Chambre des Comptes exige qu'à l'avenir les frais des jours tenus par les gruyers et leurs lieutenants ne soient plus pris arbitrairement sur la recette de la gruerie, mais qu'ils soient portés en compte et détaillés. — Payement de 200 livres de pension à Jean Roux, de Visques, écuyer. — En marge de l'article des travaux exécutés à l'hôtel du Roi à Avallon, se trouve une apostille qui annule toutes les dépenses portées en compte par le châtelain, attendu que les travaux n'ont pas été ordonnés, et qu'il n'appert point des marchés passés pour ces travaux.

B. 3001. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1490-1492. — Avallon. — Compte de Louis Dumont, châtelain du Roi. — Mesures des grains à Avallon, à Saint-Léger de Foucheret et à Ruères. — Recette des dîmes en grains de Saint-Léger, de Bouringnol, Courtiveau, Soilly et Beauvillers, dépendant tous de la paroisse de Saint-Léger. — Par appointement de messieurs des Comptes, sous le bon plaisir du Roi et pour éviter les contestations qui s'élevaient chaque année entre ses officiers et le curé de Saint-Léger, le Roi ne prend plus que la moitié de ces dîmes, bien que les ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs, n'en laissassent qu'un tiers audit curé.

B. 3002. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets; parchemin.

1492-1497. — Avallon. — Compte de la veuve de Louis Dumont. — Cette veuve est trois fois invitée par la Chambre à rendre les comptes de son mari, et après avoir reçu une assignation appelée *Misericordia domini*, envoie son procureur.—Noble homme Guillaume de Fontenay, écuyer,

au nom de demoiselle Philiberte de Digoine, sa femme, ayant cause de Philibert d'Aigues, à cause de Pierre Lecornu de Coyon, donne au Roi, chaque année, un cens de 5 sous dijonnais et d'une livre de cire, sur une vigne en désert, située au finage de Givry, en la prévôté d'Avallon. — Travaux en maçonnerie exécutés à l'hôtel du Roi à Avallon.

B. 3003. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets; parchemin.

1511-1517. — Avallon. — Compte de Jean Pinart, châtelain du Roi. — Recette de 6 setiers « par tiers fro- « ment, seigle et avoine, » pour l'amodiation du moulin de Saint-Léger de Fourcheret, donné naguère à perpétuité à Simon Cauchechat, pour lui et ses héritiers, pour le cens de 8 setiers, 2 bichots et un denier tournois, et à la condition d'entretenir ce moulin en bon état, pour la garantie du cens. Le censitaire étant mort sans héritiers, le moulin, tombé en ruine, revint au domaine, et est amodié aux enchères.

B. 3004. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1521-1523. — Avallon. — Compte de Jean Pinart. — Recette des rentes non muables payées par les habitants de Quarré, Monts, Champlouis, Bossin, Montgaudier, Monturien, Veliart, Bournon, La Gorge, Laforestière, pour leur usage, dans les bois du domaine. — Il n'est accordé à personne de mener pâturer des bêtes dans les bois de la gruerie d'Avallon, conformément à certaines défenses faites judiciairement aux jours de la gruerie. — Les habitants de La Rivière-sous-Châtelux donnent tous les ans 8 sous tournois pour leur garde.

B. 3005. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1523-1524. — Avallon. — Compte de Jean Pinart. — Recette des menus cens de Saint-Germain-de-Modéon, au profit du Roi et du prieur de ce lieu, infirmier de Moûtier-Saint-Jean. — Recette de 4 livres 15 sous, produit du four banal de Saint-Léger, amodié au profit du Roi, avant qu'il fût « cheu par terre, où il est de présent. » Au lieu des revenus directs du four, qui n'existe plus, les habitants donnent annuellement par feu 6 blancs, qui valent 2 sous 6 deniers, moyennant quoi ils ont la permission de bâtir des fours dans leurs maisons et d'y faire cuire du pain bis et blanc. — Recette des corvées de faux, nulle à Saint-Léger, parce que les habitants ont refusé de les payer et que leur procès est pendant à la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 3006. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1524-1526. — Avallon. — Compte de Jean Pinart. — Jean Chalemeau et son fils, ayant cause de Jean Renaudin, d'Avallon, donnent 4 sous 2 deniers sur 4 journaux de terre assis au finage de Guillon, confinés au compte finissant le 30 septembre 1505. — Le bichot de blé, mesure de Saint-Léger et de Rouvray, est estimé 15 sous 6 deniers; celui de seigle 13 sous 4 deniers; celui d'orge 8 sous 8 deniers; celui d'avoine 4 sous 2 deniers. — 4 queues de vin, jauge d'Auxerre, par moitié blanc et rouge, sont vendues ensemble 13 livres 10 sous. — La vicomté d'Avallon, tenue par le seigneur de Châtelux, ne produit rien à la recette.

B. 3007. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets; parchemin.

1526-1529. — Avallon. — Compte de Jean Pinart. — Les religieuses de Saint-Julien d'Auxerre donnent, chaque année, deux tonneaux de vin, par moitié blanc et vermeil, revenant à 4 queues, jauge dudit Auxerre, pour cause de garde de leurs maisons, rentes, revenus et autres héritages qu'elles ont à Arnay, près d'Avallon, selon qu'il est déclaré au terrier de ce lieu. — Ce vin, vendu aux enchères, produit 13 livres 11 sous tournois. — Recette de la gruerie : — les glands et la paisson de Saint-Germain-de-Modéon appartiennent par moitié au Roi et au prieur de Saint-Germain dans certains lieux. — Les habitants de Voutenay-entre-deux-Ponts donnent 30 sous à cause de leur garde ancienne. — Rémission faite au fermier du ban-vin, en considération d'un coup de couteau qu'il a reçu et à cause du danger de peste qui régnait alors à Avallon, dont tous les habitants, ou la plupart d'iceulx, s'étaient retirés dans les villages voisins, où ils demeurèrent jusqu'à la Toussaint; ce qui avait empêché à Avallon l'exercice du ban-vin.

B. 3008. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1539-1540. — Avallon. — Compte de Pierre Pinart, châtelain du Roi. — Émiland Chantepinot, sergent royal à Avallon, donne 5 sous tournois de cens sur ses héritages, confinés aux comptes de 1486, dans le terrier d'Avallon. — Payement des cens dus ligement au Roi, à Quarré et à Quarriot. — Versement fait par le châtelain dans la caisse d'Antoine Le Maçon, receveur général des finances, qui envoie ce dépôt à l'épargne du Roi.

B. 3009. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets; parchemin.

1540-1542. — Avallon. — Compte de Pierre Pinart. — Le receveur n'a rien perçu des tierces et des *Rompis* du

Roi, appelé le Bois-le-Duc, situé dans la châtellenie d'Avallon, parce que rien n'y avait été labouré, les terres étaient en revenues et en buissons.—La recette des poules nulle à Saint-Germain-de-Modéon, parce qu'elles ont été vendues avec la seigneurie de Modéon à réachat perpétuel à noble homme Étienne Chastellain. —Les cens dus pour les vignes tenues par les héritiers de feu Jean de Barges et Jean de Lachaume, non payées, parce que vignes et tenanciers sont dans le bailliage d'Auxerre, hors limites du duché de Bourgogne; que le châtelain a fait d'inutiles efforts pour en obtenir le payement et que les sergents refusent de marcher sans avoir mandement réquisitoire.

B. 3010. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1542-1544. — Avallon. — Compte de Pierre Pinart. — Les habitants de Saint-Léger de Foucheret refusent les 20 poules qu'ils payaient anciennement au Roi, attendu qu'ils étaient en instance à la Cour des Comptes pour ces *coutumes*. La Chambre des Comptes met en marge une apostille qui enjoint au châtelain de contraindre les habitants à s'exécuter. — Recette d'un cens de 2 sous, versé par Pierre Mulier, demeurant à Saint-Brisson, au lieu de Guillaume Mulier, son grand-père. — Le droit de licence, outre les droits anciens de la prévôté d'Avallon, qui appartenait au Roi, donné par le châtelain au gouverneur des métiers de boucherie, tannerie et cordonnerie, pour faire une maîtrise nouvelle. Ce droit était de 20 sous pour chaque licence, que le Roi reçoit des maîtres des métiers nouvellement nommés.

B. 3011. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Avallon. — Compte de Lazare Dufoul, châtelain pour le Roi. — Réparations des prisons d'Avallon, qui tombaient en ruine. — Recette des franchises et bourgeoisies d'Avallon, et autres lieux de la prévôté, dont les unes étaient de 15 tournois, et les autres de 5 sous, croissant et décroissant selon le nombre des feux. — Le produit des exploits de justice de la prévôté d'Avallon, partagé entre le Roi et le prieur de Saint-Martin, et celui de la messerie lige au Roi, nulle dans ce compte, parce que le receveur d'Auxois en est chargé.

B. 3012. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets; parchemin.

1553-1555. — Avallon. — Compte de Lazare Dufoul. — Recette des vignes du Roi, qui devaient 4 francs de cens au finage d'Auxerre, nulle, parce que les héritiers de Jean de Barges et de Jean de Lachaume n'en veulent rien donner, attendu qu'ils sont eux et leur chose, au bailliage d'Auxerre, siége et ressort de Vézelay, hors des limites de Bourgogne. — Le châtelain ne peut faire aucune exécution, à cause de l'opposition que lui fait le bailli de Vézelay, disant que le Roi n'avait aucun domaine à Montchieure, ni dans nul autre lieu du bailliage, parce que, en vertu d'un échange fait par les ducs de Bourgogne, le domaine et tous les droits de souveraineté et autres qu'ils y avaient ont été par eux cédés à l'abbé de Vézelay et à ses successeurs contre la terre de Saint-Léger de Foucheret.

B. 3013. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1555-1558. — Avallon. — Compte de Lazare Dufoul. — Jean de Cullan, seigneur de Quarré et Champlouis en partie, reçoit 8 livres tournois pour ses gages de l'office de garde du marteau des bois du Roi dans la châtellenie d'Avallon. — Recette extraordinaire du droit de vingtième sur la mine nouvellement trouvée dans la châtellenie d'Avallon, nulle cette année, parce qu'on n'en a tiré, ni affiné. — Les habitants d'Avallon doivent au Roi le droit de courte-pointe; chaque bourgeois doit lui donner une trousse de foin de la valeur de 2 sous 6 deniers; la dîme des vignes d'Avallon s'élève à 10 queues de vin, déduction faite de la façon des Vignes.

B. 3014. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets; parchemin.

1562-1565. — Avallon. — Compte de Lazare Dufoul. — Remission faite audit receveur pour certaines recettes portées en compte et qu'il n'a pu percevoir, tant à cause des dangers de pestes qui régnaient audit pays, que parce que la plupart des débiteurs étaient fugitifs et n'ayant aucuns biens, ni meubles, ni immeubles. — Produit de la justice, des rentes et des bourgeoisies d'Étaules, aliéné pour 10 livres annuellement payées. —Jean de La Grange, avocat à Semur, comme mari d'Audoche Chastellain, reçoit du châtelain d'Avallon 35 livres tournois, au lieu de la partie du domaine et seigneurie de Saint-Germain, dont ils jouissent, comprenant la justice, haute, moyenne et basse, hommes, femmes, cire, circonstances, membres et dépendances.

B. 3015. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1566-1567.—Avallon. —Compte de Nicolas Dufoul, commis par Jean Peyrat, trésorier de France en Bourgogne, pour la recette de la châtellenie d'Avallon. — La recette du droit de vingtième sur la mine naguère trouvée dans la châtellenie est nulle, parce que le Roi en a fait don pour neuf ans. — Apostille de la Chambre des Comptes, qui somme le receveur d'apporter dans trois mois les

lettres de don, à peine d'être arbitrairement chargé dudit vingtième. — Revenu de la terre et seigneurie de Saint-Germain-de-Modéon, amodié aux enchères pour 35 livres tournois, et celui des droits de justice et de la seigneurie de Bois-le-Duc, des glands et paissons, des épaves et des confiscations, qui n'excédaient pas 25 livres tournois, et des bois réservés, amodiée pour 200 livres tournois.

B. 3016. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1572. — Avallon. — Compte particulier de Louise Pépin, veuve de Nicolas Dufoul, contenant l'emploi de 500 livres qu'il avait reçues de Guillaume Tassier de Paris, auquel les officiers de la gruerie avaient adjugé la coupe de 405 arpents de bois de haute futaie dans les bois de Saint-Léger, à raison de 27 livres tournois l'arpent. Le surplus de ladite vente versé entre les mains du receveur général; les 500 livres sont consacrées aux frais de cette vente et à payer les divers officiers de la gruerie. — Guillaume Simonnet, arpenteur juré, demeurant à Auxerre, reçoit 20 livres pour son salaire de vingt journées employées à faire l'arpentage des bois vendus.

B. 3017. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; papier.

1593. — Avallon. — Compte d'Étienne Caillat, commis à la recette de la châtellenie d'Avallon par les président et trésoriers généraux de France en Bourgogne. — Lettre du président : « Monsieur le receveur, nous vous envoyons « l'estat pour faire la recette du domaine d'Avallon, selon « que vous avez fait la précédente année, à quoy vous vous « employrez d'aussy bonne affection que vous en avez rendu « bons tesmoings du passé. En ce faisant, nous ne vous « donnerons aucun occasion de mescontentement, en vous « faisant telle taxe que vous méritez. Vous recevrez le tiers « de chacune somme en pièces de 2 sous 6 deniers, pesant « le *tréseau* 8 grains, et le surplus en grosses espèces qui « ont cours de présent, le tout suivant l'arrêt de la « Cour, afin que le port en soit plus aisé, et que pour l'ad- « venir il n'y puisse avoir autant d'intérêt pour le Roi. » — 10 écus sont donnés à la collégiale d'Avallon pour l'anniversaire solennel du duc Robert, à raison de un écu deux tiers par an.

B. 3018. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets; papier.

1696-1702. — Avallon. — Compte d'octrois non patrimoniaux accordés à la ville d'Avallon, les magistrats de la ville comptables. — Délivrance faite aux enchères, moyennant 3,099 livres 10 sous. — L'adjudicataire doit recevoir 7 sous par bichot de blé mis en œuvre par les boulangers et pâtissiers, la consommation de leur ménage exceptée; le taux du pain augmenté proportionnellement. — Ce compte est présenté à la Chambre par le procureur Cazotte, au nom de maître Claude Champion, maire d'Avallon, et des échevins de la ville.

B. 3019. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; dont 39 papier.

1424-1425. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Jacqueau, receveur pour le duc de Bourgogne des revenus de cette châtellenie. — Lettres de l'office de receveur données par Philippe le Bon. — Jean Jacqueau prête serment à la Chambre des Comptes, le 10 octobre, et donne un cautionnement de 800 livres tournois. — Cette châtellenie, donnée au duc par le Roi de France. — Jean de Dinteville, sire d'Échanetz, reçoit ses gages de capitaine du château de Bar-sur-Seine. — Les revenus de cette châtellenie : ferme de la prévôté de Bar, celle des grosses amendes qui y étaient prononcées; la ferme des chetels, des foulons, des moulins, du péage de la rivière, de la vente des laines et du cens des étaux, de la ferme de la chasse, du ban des vins et de la pêche des fossés à Bar, à Villeneuve, à Polizot, à Avirey, à Landreville; de plus, la ferme de la clergie, de la prévôté, du tabellionage et des droits qu'avait le duc à Juilly-le-Châtel, dont le Roi avait le huitième.

B. 3020. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1426-1427. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Jacqueau : — 49 livres 7 sous 4 deniers, sous le titre de cens de la commune de Bar, payés par les maïeurs, échevins et bourgeois de cette ville, pour les franchises qui leur ont été octroyées. — Perception de 6 sous provenant du droit que « le maître échevin de Champagne avait cou- « tume de prendre chaque année sur la prévôté. » — Recette d'un cens assis sur une tour située vers la maison dite *Paradis*. — La prévôté de Bar amodiée 64 livres tournois à Nicolas Lemaire. — La dépense consiste en aumônes et en gages soldés, en payement de travaux, en dons, en remises et en frais divers. — Jacquemin Jacqueau, fils du receveur, reçoit 40 sous pour être allé de Bar à Landreville lever les vins du *muyage* appartenant au duc de Bourgogne.

B. 3021. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1428-1431. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du duc de Bourgogne : — un ouvrier de bras employé à charger des sables reçoit 2 sous 6 deniers de salaire par jour; — réparations exécutées aux moulins et au château de Bar; — noble Jean de Dinteville,

reçoit 100 livres tournois de gages, comme capitaine et garde de la ville et du château de Bar. — Les gages ordinaires dans cette châtellenie étaient ceux de ce capitaine, du receveur, du procureur du duc et de son avocat conseiller. — Le curé de Landreville reçoit 26 sous 8 deniers à la Saint-Martin pour chanter vêpres le samedi ou le dimanche.

B. 3022. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau — Les vignes d'Avirey contenant environ « l'œuvre à 33 hommes, » naguère tenues à cens par Jean Jacqueau et par lui laissées en friche, sont de nouveau données à cens pour 12 sous par an. (Personne n'avait voulu en donner davantage, et le premier censitaire s'en était allé mendiant, sans pouvoir payer la censive.) — Une pièce de vigne à Avirey « contenant environ l'œuvre de « trois hommes » est donnée à cens pour 5 sous par an. — — Le revenu du gaignage de Landreville, y compris celui des aisances et maisons que le duc y avait, est nul, parce que le fermier s'en est allé, et que tous les autres habitants de ladite ville l'ont abandonnée « pour la fortune de la guerre, » d'après la certification du bailli et de son procureur. — Les revenus du four sont également nuls « pour « occasion de la guerre. »

B. 3023. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1434-1435. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau. — Il n'a pu faire la recette des amendes des eaux et forêts, parce que, des condamnés, les uns sont morts et les autres s'en sont allés à cause de la guerre et mendiant leur pain pour l'amour de Dieu. — Pour la même raison, il n'a rien reçu à Landreville et dans plusieurs autres villages des environs; il produit un certificat du sire de Dinteville, bailli de Bar, disant que dès le mois de novembre les ennemis du duc de Bourgogne prirent la place de Juilly, et qu'auparavant tous les habitants de Landreville avaient quitté le pays, et qu'il n'y demeurait alors que deux mendiants. Il ajoute que, dès cette époque, les vignes sont en désert, que les fruits qui pouvaient y venir étaient enlevés par les gens de guerre tenant le parti de monseigneur le duc, qui les ont vendangés de force; que ceux qui avaient ces héritages n'ont eu que ce qu'ils pouvaient prendre la nuit, et que le peu de vin produit de ces quelques fruits leur avait même été enlevé par les gens d'armes. « Alors, ne cultivait, ni ne labourait nulle créature en « nulle manière. » — Par un autre certificat, il est dit que pour lever le siége que le sire de Barbazan et autres gens du Roi avaient mis devant Chappes, au mois de novembre 1430, le maréchal de Bourgogne assembla à Bar environ 8,000 chevaux, qui désolèrent toute la châtellenie, au point que toutes les bonnes gens du pays l'abandonnaient.

B. 3024. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1437-1440. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Bornibus. — Lettres d'institution données par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans lesquelles il est dit : que par le traité de paix nouvellement fait entre le Roi de France et le duc de Bourgogne, ce dernier avait reçu les ville, châtel et châtellenie de Bar-sur-Seine. — Lettres du Roi qui confirme la nomination dudit receveur. — Copie de deux autres lettres, l'une du duc de Bourgogne, qui nomme l'élu de Bar, l'autre du Roi, qui le confirme. — Frais de voyage de Bar à Paris, parce que les officiers du Roi avaient mis en sa main la seigneurie de Bar, attendu que le duc et ses sujets de ladite châtellenie, selon le mandement du Roi, n'étaient pas allés devant Pontoise.

B. 3025. (Cahier) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1441-1445. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Bornibus. — Versement de 10 livres, montant de l'imposition des blés et autres grains qui se mesurent à boisseaux à Bar-sur-Seine.—L'imposition sur le pain affermée quinze livres; celle de la boucherie 22; celle des deux foires 42; celle sur les aciers et les fers 62. — Jean Bornibus, procureur du duc à Bar-sur-Seine, indemnisé d'un voyage par lui fait à Mussy-l'Évêque, où il avait été ajourné par les commissaires du Roi, afin de dire de quelle autorité il levait les aides et les tailles à Bar et dans la châtellenie, « ne « le pouvant faire sans le mandement royal. »

B. 3026. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets; parchemin.

1443-1448.—Bar-sur Seine.—Compte de Jacquemin Jacqueau. — Une apostille de la Chambre des Comptes écrite en marge de la première page dit que ce compte fut ouï sur celui de 1435, et que depuis cette époque aucun compte n'avait été rendu dans cette Chambre pour cette châtellenie de Bar, parce qu'elle était tenue par Pierre de *Beffromont*, sire de Charny, à rachat de 10,000 salus d'or, et que ce rachat avait eu lieu, le 20 mars 1442. — La taille abonnée de Landreville devait produire 12 livres; mais le receveur dit que les habitants sont si pauvres qu'ils n'ont pu payer cette taille abonnée; qu'en conséquence, il a fait prisonniers les six habitants qui composent ce village, et qu'il les a fait mener à Bar-sur-Seine. Il ajoute que « tous ensemble ont requis estre receus à faire cession de

« biens, quérans estre déprisonnés et eux en aller de-
« meurer hors ladite terre. Pourquoi icellui receveur a
« consenti qu'ils feussent relachés, afin qu'ils peussent
« obtenir aulcune grâce du duc. »

B. 3027. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1445-1449. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Bornibus, receveur des aides, institué par le Roi, à la nomination et au profit du duc de Bourgogne, aux termes du traité de paix. — Il comprend l'imposition des douze deniers pour livre de toutes les marchandises, le sel et le vin exceptés; l'imposition du vingtième des boissons vendues en gros ; du huitième de celles vendues en détail. — Frais d'un voyage de Bar à Mussy-l'Évêque pour aller se plaindre des tailles *appatiz* et vivres des gens de guerre étant en garnison autour de Bar pour le roi de France, et aussi des entreprises et gaigeries que le Roi faisait faire sur les habitants de Riel-les-Eaux et autres lieux de la châtellenie. — Indication d'une journée à Langres, entre le Roi et le duc de Bourgogne, relativement aux fermes de Villy-en-Troode.

B. 3028. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1448-1449. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau : — à Jean Marette, chapelain de la chapelle fondée au château de Bar, 12 livres 12 sous, pour lui et ses aides, aux termes de la dotation ; plus 15 sous d'une augmentation faite par le roi Thiébaut de Navarre, comte de Champagne ; plus 15 livres de rente du froment et de la cire; plus 20 sous à cause des offrandes de la chapelle. — Aux frères de la Maison-Dieu de Bar, 20 livres. — Aux religieux du comte de Mores, 4 livres. — A Jean Hennequin, écuyer, licencié en lois, bailli de Bar-sur-Seine pour le duc de Bourgogne, 50 livres de gages. — A Pierre de Beffrommont, seigneur de Charny, chambellan du duc, 100 livres, comme capitaine du château de Bar. — Rémission de 4 livres sur les 24 livres de taille que les habitants de Landreville devaient au duc.

B. 3029. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau. — Frais de travaux exécutés dans les moulins, maisons et autres édifices appartenant au duc de Bourgogne dans la châtellenie. — Recette de 8 sous sur chaque queue de vin exportée. — Lettre de Philippe, duc de Bourgogne, qui établit cet impôt, disant qu'on lève des droits sur ces vins dans les pays où il va, et qu'il est plus naturel qu'il les prenne lui, duc de Bourgogne, pour l'aider à supporter ses grandes affaires. — Cet mpôt, établi après délibération du Conseil, existera « durant le plaisir du duc. » Il produit pour cette année 45 livres tournois dans cette châtellenie.

B. 3030. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets ; parchemin.

1449-1454. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Bornibus, receveur des aides. — Réparations au donjon de Châtillon-sur-Seine par Petit, maçon, maître des ouvrages de maçonnerie du duc de Bourgogne. — Recette des diverses impositions de la ville de Bar-sur-Seine, des douze deniers sur les denrées, du huitième et du vingtième. — Guillaume Bornibus donne 6 livres pour la ferme du huitième des vins et autres boissons vendues en détail à Merrey, Villeneuve, Celles et l'abbaye de Mores.

B. 3031. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets ; parchemin.

1450-1451. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau. — Ouvrages de maçonnerie : un maçon de Châtillon-sur-Seine, avec deux ouvriers maçons, font un mur de sept toises de long, de deux toises de haut, d'environ deux pieds et demi d'épaisseur, dans lequel se trouvaient des ouvertures pour une porte et pour deux fenêtres. Ils mettent 57 journées à cette opération, au prix de 4 sous 2 deniers tournois par jour à chacun d'eux. Le comptable paye pour solde totale 11 livres 11 sous 8 deniers. — Un manœuvre, employé 23 jours, reçoit pour salaire 47 sous 11 deniers, à raison de 2 sous par jour, non compris le pour-boire. — A Juilly-le-Châlet, où le duc prenait le huitième des revenus, équivalant à 18 livres par an, à cause de son châtel de Bar, rien ne peut être perçu, attendu que les officiers du comte de Nevers, ont toujours touché ces revenus depuis que la seigneurie de Bar est entre les mains du duc.

B. 3032. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets ; parchemin.

1452-1453. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du domaine. — Recette de 10 livres du fief qui fut à Joffroy de Louviers, lesquelles sont payées par le prévôt de la prévôté de Bar, indépendamment du prix de sa ferme. — Les habitants de Bar payent 49 livres 7 sous 4 deniers pour leurs justices et franchises. — Perception des cens, portant sur diverses places que le compte indique, sur des escaliers, sur des *avant-posts* attachés à des maisons, sur des étaux, sur l'usage de fossés en terreaux, de planches sur la Seine, sur l'usage d'une cheminée, sur des héritages francs. — Recette de 2 sous 6 deniers pour le cens de cinq avant-posts, devant la maison de a Fleur de Lys, située en la Grand'rue, appartenant à

Gobillon, lesquels avant-posts avaient été récemment clos pour l'aisance de ladite maison.

B. 3033. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1453-1454. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du domaine. — Recette de 260 livres versées par Claude de Dinteville, seigneur d'Échanets et Polisy, pour cause du quint denier de la terre de Polisy, naguère appartenant à Charles de Savoisy, et par lui vendue à Jean de Dinterville, pour 1,300 livres: cette terre mouvait du fief du duc de Bourgogne, à cause de son châtel de Bar, à charge de quint denier, selon la coutume de Champagne, lequel quint denier montait à 260 livres. — Nicolas Raoulin (Rolin), seigneur d'Authume et de Ricey, chancelier de Bourgogne, donne 800 livres tournois pour droit de quint denier sur la seigneurie de Ricey, qu'il venait d'acheter 4,000 livres de Marguerite de Vièvres, dame de Trésignies. Philippe Pot, seigneur de Bourguignon et de Folz, pour l'acquisition de 100 livres de rente, donne 80 livres pour le quint.

B. 3034. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1454-1456. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Bornibus, receveur des aides, institué par le Roi à la nomination et au profit du duc de Bourgogne, consistant dans le deuxième du prix des denrées, vin et sel exceptés; dans le huitième du prix du vin vendu en gros, et du quatrième de celui qui était vendu en détail. — Lettres de Charles VII et de Philippe de Bourgogne révoquant Jean Bornibus « pour certaines fautes et abus par lui commis » dans l'exercice de ses fonctions de receveur et de contrôleur, et instituant à sa place Guillaume Chesle, qui prêta serment entre les mains de Nicolas Rencey, élu sur le fait des aides à Bar-sur-Seine. — Frais d'un voyage fait à Dijon et à Bourges, où le chancelier de Bourgogne et M. de Croy étaient en ambassade vers le roi de France. Ce voyage avait pour but de donner des mémoires à ces deux derniers sur les entreprises des officiers du Roi, dans la châtellenie de Bar-sur-Seine, et de leur recommander les intérêts du duc de Bourgogne.

B. 3035. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1454-1455. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du domaine ordinaire. — Cette recette est relative à Bar-sur-Seine, Landreville, Avirez-le-Bois, Villeneuve, Polisot, aux Riceys. — Gages de Pierre de Beffrommont, chevalier, comte de Charny, seigneur de Molinot et de La Borde-Reulée, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne et capitaine de son château de Bar-sur-Seine; — de Jean Hennequin, écuyer, licencié en lois, bailli de Bar; — de Jean Prévôt, procureur du duc audit Bar et dans la châtellenie.

B. 3036. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1455-1456. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau. — Perrin Le Roy, tanneur, pour l'usage d'un terreau situé derrière la maison de la halle à Bar-sur-Seine, donne annuellement au duc 12 deniers. — Une vigne située à Bar, aux Fontenelles, contenant l'œuvre à cinq hommes (cinq ouvrées), paye un cens annuel de 3 deniers tournois. — Les maïeurs, échevins et bourgeois de la ville et commune de Bar-sur-Seine donnent à la Pentecôte 49 livres 7 sous 4 deniers de taille abonnée, à cause de la justice, de la franchise et autres droits qu'ils ont dans cette ville. — Le maïeur de cette commune doit chaque année au duc, le jour de la Pentecôte, 6 sous tournois perçus par le fermier de la prévôté, qui était tenu de donner au maïeur annuellement le rôle des amendes de 60 sous tournois et au-dessus, ledit maïeur devant prendre 20 sous sur chaque amende. — Rôle des fouages de Landreville : tout feu paye 12 deniers, excepté les clercs qui n'en donnent que 10, et les veuves qui n'en payent que 6. (Le rôle donne le nom des uns et des autres).

B. 3037. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Bar-sur-Seine. — Compte de Guillaume Chesley, receveur des aides en la ville, prévôté et châtellenie et dans les villes qui en dépendaient. — Lettres d'institution par le roi de France et de nomination par le duc de Bourgogne, à qui les aides appartenaient, en vertu du traité de paix d'Arras. — Ces aides consistent en 12 deniers par livre de toute denrée, le sel et le vin exceptés; dans le huitième des vins et autres boissons vendues ou échangées, et dans le quart de toute boisson vendue en détail. — Les aides avaient été données à ferme à Nicolas Raumy, par l'élu dudit Bar sur le fait des aides. — L'aide relative à Chauffour amodiée 10 sous à Guillaume Maillot.

B. 3038. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du domaine ordinaire. — Rémission faite en faveur des habitants de Landreville, pour dix années consécutives, d'une partie de la taille (cent sous tournois, au lieu de 24 livres). *Ista remissio expirabit IX die ja-*

nuarii M IIIe LXIII; supra quo caveatur tunc. — Autre rémission au profit de Bar-sur-Seine.

B. 3039. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1457-1458. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau, receveur du domaine ordinaire. — Terres mises en la main du duc de Bourgogne pour faute d'hommage, savoir : les seigneuries de La Mothe, de Mercy, appartenant à Guiard de Saulx ; — de Recey, que tenait Jean de Moûtier ; — de Riel-les-Eaux, que tenait Jean de Rup ; — de Chauffour, que tenait Ferry de Ludes ; — de Balleur, que tenait Guiot de Gigny ; — de Polisy, que tenait Claude de Dinteville ; — de Ville-sur-Arce, que tenait Henri de Vautravers ; — des Riceys, que tenait Nicolas Rolin ; — de Bourguignon, que tenait Philippe Pot ; — de Loche, que tenait Jean de Saint-Georges.

B. 3040. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1457-1459. — Bar-sur-Seine. — Compte de Guillaume Chesler, receveur des aides. — Recette des impositions du corps de la ville ; — Guillaume de Vitry, amodiateur de l'imposition des douze deniers par livre des grains vendus dans cette paroisse, donne 55 sous tournois, prix de son bail ; — Thévenin Verdeau, 4 livres 10 sous pour la ferme de l'imposition des pains vendus ; — Jean Forgeot, 36 livres pour celle de la boucherie ; — Jean de Polisy, 7 livres 4 sous pour celle des cuirs ; — Henri Mellin, 60 sous pour celle des gardes ; — Jean de Polisy, 66 sous pour celle des fers.

B. 3041. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1458-1459. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacquemin Jacqueau. — Fiefs et aumônes : sommes données au chapelain de la chapelle du château de Bar ; — dons faits par le domaine au profit du curé de Bar, des religieux de la Maison-Dieu, de l'abbaye de Mores, au prieur de Bar, aux chanoines de Juilly, au curé de Landreville. — Gages des officiers : Pierre de Beffrommont, comte de Charny, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, capitaine au château de Bar, etc.

B. 3042. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets; parchemin.

1477-1481. — Bar-sur-Seine. — Compte de Pierre Le Bégat, écuyer, receveur de Bar-sur-Seine pour le Roi. — Noble Guiot Bonnot, écuyer, seigneur de Recourt et de Blanges en partie, bailli de Bar pour le Roi, reçoit 50 livres tournois pour les gages de cet office. — Dons et rémissions d'impôts ou d'autres droits royaux faits par monseigneur de Dinteville, seigneur de Bar, au profit de ce lieu, des habitants de Landreville et de divers individus fermiers de la prévôté et du péage. — La seigneurie de Bar-sur-Seine donnée par Louis XI à M. de Dinteville, seigneur d'Échanetz et de Commarin, pour lui et ses descendants, au même titre que l'avaient possédée les ducs de Bourgogne. En marge : « Soit pris garde. »

B. 3042 *bis*. (Cahier.) — In-folio 14 feuillets ; parchemin.

1478-1480. — Bar-sur-Seine. — Compte de Pierre Le Bégat, pour l'impôt relatif à la construction du château de Dijon.

B. 3043. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1479-1480. — Bar-sur-Seine. — Compte de Pierre Le Bégat, receveur pour le Roi des aides en la ville, prévôté, châtellenie et Élection. — Recette de 5 sous tournois, montant de la ferme de l'imposition de la chaux, des cendres, des écorces, des *fientes*, du foin, des *feurres*, de la bourrellerie dans la ville ; — de 30 sous tournois pour la ferme de l'imposition des graisses et des épices. — Maître Nicole Chesley, élu de Bar, reçoit 60 sous pour avoir fait la répartition des aides.

B. 3044. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets ; parchemin.

1481-1484. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Girardot, liencié en lois, receveur du domaine ordinaire du Roi. — Copie de ses lettres d'office données par Louis XI. — Noble Alexandre Chrétien, sieur de Dinteville et baron de Chappelaines-le-Châtel, paye le quint denier de la seigneurie de Bâtie, dont il avait repris de fief de monseigneur d'Échanetz, à qui le Roi avait donné la terre de Bar-sur-Seine. — Philippe de Lenoncourt paye un droit semblable pour la seigneurie de Loches, que le Roi avait achetée de Jean de Saint-Georges. — Recette des aides dans la ville et prévôté, châtellenie et Élection de Bar.

B. 3045. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets ; parchemin.

1483-1484. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Girardot. — Lettres d'office données par Charles VIII. — 26 sous tournois donnés à un charpentier et à ses aides pour neuf journées employées à abattre du bois dans les forêts du Roi, à faire de ce bois des planches et des solives pour réparer les ponts du moulin de Bar et le pont de Simon de Venarcy. — Les hoirs d'Oudinot Olivier donnent annuellement au Roi 12 deniers pour l'usage d'un terreau

situé à Bar, rue des Fossés, derrière le courtil qui avait appartenu à la mère dudit Oudinot.

B. 3046. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets; parchemin.

1484-1490. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Dubois, receveur du domaine ordinaire. — Le fermier de la prévôté de Bar donne au Roi chaque année 10 livres tournois pour le fief qui appartenait autrefois à Joffroy de Louviers. — Jean Jolyot et plusieurs autres individus de Landreville, donnent annuellement au Roi plusieurs censives d'argent et de grains. — La ferme de la prévôté de Bar donnée à Pierre Prévôt, pour 40 sous tournois, par honorables hommes et sages maîtres Nicole Chesley, bachelier ès lois et lieutenant général du bailli de Bar, Guillaume Leprat, procureur et avocat du Roi, Jean Girardot, receveur, Paris Demongeot, maïeur de Bar, et autres.

B. 3047. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets; parchemin.

1484-1490. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Dubois, clerc de la Chambre aux deniers du Roi et son receveur des aides dans la ville, prévôté et Élection de Bar. — Recette de 15 sous pour la ferme de l'imposition des blés et autres grains, qui se mesuraient au boisseau dans la ville de Bar. — 190 livres tournois données à M. de Châtelguyon pour partie de sa pension. — A Nicole Chesley, bachelier ès lois, élu de Bar, 4 livres tournois, pour avoir vaqué à *l'équivalent* des impositions.

B. 3048. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1485-1487. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jean Dubois. — 400 livres pour la portion des villes et Élection de Bar, dans les 30,000 livres octroyées pour le joyeux avénement du Roi, pour l'aider à supporter les frais de son sacre et de son entrée à Paris; — de 480 livres pour la quote-part desdites ville et Élection dans l'octroi de 40,000 livres, fait au Roi, en septembre 1487, par les mêmes États, pour l'aider à supporter les grands frais de sa guerre de Guyenne, de Bretagne et des marches de Picardie. — Les habitants du corps de la ville de Bar-sur-Seine ont payé 60 livres tournois; — ceux de Riel-les-Eaux, 20; — ceux de Champigny, qui ne dépendent pas de l'abbaye de Clairvaux, 30 sous tournois.

B. 3049. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1490-1492. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques Bourdin, receveur des aides ordinaires pour le Roi. — Recette des impositions de 12 deniers par livre de toutes les denrées, le sel et le vin exceptés, vendues ou échangées dans la ville de Bar-sur-Seine. — L'imposition des *guerdes* (pastel ?) ne produit rien, parce que personne ne s'est présenté pour l'affermer; — celle des fers, des aciers et autres métaux produit 8 livres; — celle de la bâche, du charbon et de tout bois ouvré ou non, les futailles comprises, produit 60 sous; — celle des draps et des denrées du menu marché en produit chacune autant.

B. 3050. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1492-1496. — Bar-sur-Seine. — Compte de maître Antoine Lefaucheur, receveur des aides. — Recette de l'*équivalent* des impositions communes, mis sur les habitants des villes et villages du plat pays, de la prévôté et de l'Élection de Bar, au lieu des 12 deniers : — les habitants de Morrey donnent pour cet équivalent 40 sous; — ceux de Landreville, 22. — Messire Claude de Lenoncourt, bailli de Vitry, reçoit 330 livres, partie des 2,000 livres que le Roi l'avait autorisé à prendre sur cette recette; — la ferme de l'imposition des *guerdes* (ou pastel ?) produit annuellement 5 sous; — celle des cuirs, 6 livres; — celle des pains, 14 livres.

B. 3051. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1495-1496. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lefaucheur. — Désignation de la mesure : le muid, mesure de Bar, la plus grande pour les blés, contient 12 septiers; — le septier, 16 boisseaux; — le boisseau, 4 picotins; — le picotin, 2 écuelles; de sorte que le boisseau contenait 8 écuelles. — La mesure du vin était la queue, qui contenait 2 muids. Le muid se divisait en deux demi et 4 quarts de muid. Le quart de muid contenait 4 septiers; — le septier, 8 pintes; de sorte que la queue de Bar-sur-Seine contenait 256 pintes. — Guillaume, du bourg Saint-Pierre, qui avait pris à cens un *sault* de moulin à Villeneuve, est noté comme devant au Roi à ce titre une somme annuelle de 6 francs.

B. 3052 (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1499-1499. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lefaucheur, receveur des aides pour le Roi. — La ferme de l'imposition des bêtes vives, à pieds ronds ou fendus, vendues à Bar, produit 6 livres 12 sous; — celle de la chaux, des écorces, des cendres, du foin, des fientes et des *feurres*, produit 36 sous; — celle de la mercerie, des gants et des parchemins, une somme semblable. — Le receveur particulier verse 200 livres tournois entre les mains du receveur général, Loys Siclier, conseiller du Roi; — 380 livres, que le receveur général devait remettre à Jean Saul-

maire pour partie de 33,600 livres à lui assignées pour payer les gens de guerre qui occupaient les places et châteaux de Bourgogne; — 50 livres de gages données à noble Guiot Bouvot, dit de Lentage, seigneur de Belan et Buxeul, bailli de Bar-sur-Seine; — 100 livres de gages données à Jacques de Dinteville, seigneur d'Eschanetz et Commarin, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine des châtel et châtellenie de Bar. — Simon Bouvot, dit de Lentage, reçoit 15 livres tournois pour ses gages de maître sergent des eaux et forêts pour les villes, comté et châtellenie de Bar.

B. 3053. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets ; parchemin.

1505-1509. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques Testart, commis par la Chambre des Comptes de Dijon à la recette de 220 francs, partie des 30,000 francs octroyés par les États de Bourgogne pour aider le Roi « à ce que, entre « les singuliers bénéfices que l'on puisse avoir pour faire « fleury royaulmes et seigneuries, le bien de paix est le « principal et plus utile, et à ceste cause a tousjours, à son « povoir, désiré et pourchassé ladicte paix et mesmement « depuis le relièvement de sa grande et griève maladie où « il a esté naguères détenu, de laquelle il a pleu à Dieu, « notre Créateur, le faire venir à convalescence et santé, « qu'il tient à singulière grâce de sa bonté et clémence, il « a plus soigneusement veillé et voulsu travailler à faire « toutes choses qu'il a pu savoir et penser estre pertinentes « et convenables pour parvenir à ladicte paix, et mettre en « seurté son royaulme et ses bons et loyaulx subjets, comme « la chose que plus il désire entre les choses mortelles, et « pour aultres causes plus à plein déclarées aux lettres « patentes. » — Remboursement de 6 livres dépensées par Guillaume Durul, maïeur de Bar, dans un voyage qu'il avait fait à Dijon pour remontrer aux élus de la province la pauvreté et l'indigence des habitants de l'Élection, et engager lesdits élus à réduire leur quote-part des aides.

B. 3054. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets ; parchemin.

1509-1513. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques Testart. — Recette de 14 francs 15 sous, montant de la ferme de l'imposition des cuirs tannés et non tannés, vendus à Bar; — de 6 livres, de la ferme de l'imposition des graisses : — de 22 sous, pour celle de la pelleterie ; — de 6 livres, pour celle des poissons salés et non salés.

B. 3055. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets ; dont 4 papier.

1513-1514. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques Testart. — Recette de 40 sous versés par Jean Berny, maçon de Bar, pour l'accensissement à lui fait, par les gens des Comptes de Dijon, d'une place de 40 pieds de largeur, et de 60 pieds sur la rue nouvellement faite sur les fossés. — Messire Nicole Champenois et Jean Beaupoil, prêtres, chanoines de la chapelle royale fondée au château de Bar, commis et députés pour y faire le service divin, reçoivent diverses sommes qui leur étaient dues pour ce service.

B. 3056. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1515-1516. — Bar-sur-Seine. — Compte de Nicolas Taschier, receveur des aides ordinaires à la place de Girard Guillemard, commis pour noble seigneur messire Jacques de Dinteville, seigneur de Commarin, à qui Louis XI avait donné le revenu des domaine, aides et grenier à sel de Bar, à le prendre par ses propres mains, et à qui Charles VIII en avait donné la confirmation. — Jean Sapin, receveur général de Bourgogne, ne reçoit rien de ce receveur particulier pour les aides ordinaires, attendu que M. de Dinteville les lève à son profit.

B. 3057. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets ; parchemin.

1515-1517. — Bar-sur-Seine. — Compte de Girard Guillemard, receveur pour le Roi, dans le domaine ordinaire des bailliage et comté d'Auxerre. — Jean Noble donne 35 sous au receveur pour l'accensissement à lui adjugé d'une place « à la prendre ez fossés du petit bourg de Bar, « sous le châtel, au-dessus du pont, qu'on dit le pont « Simon de Beurray, ensemble le fossé estant en la coste « dudit chastel, jusqu'aux murs d'icelluy chastel, tenant « d'une part du bout devant à la grande rue. » — La ferme de la mairie de Landreville produit 16 livres tournois. — Gages de Philippe de Lenoncourt, bailli de Bar, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi ; — de Jean Nassier, son lieutenant ; — de Guy Viguier, conseiller et avocat du Roi; — de Nicolas Tabourel, sergent à cheval dans ce bailliage; — frais pour faire fustiger par la ville plusieurs étrangers. — Les bourgeois et bourgeoises d'Avirey et Lingey donnent annuellement au Roi, et par abonnement, chacun 12 deniers, les femmes veuves exceptées, qui n'en donnent que 6; — frais pour l'exécution d'un homme et d'une femme pour leurs démérites, condamnés à avoir le poing coupé, à être traînés sur une claie au gibet et à être pendus.

B. 3058. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets ; parchemin.

1517-1518. — Bar-sur-Seine. — Compte de Germain de Mussy, écuyer, seigneur de l'Ile-sur-Seine, maître d'hôtel de monseigneur d'Eschanetz, et son lieutenant dans

le comté et la châtellenie de Bar. — Nicolas Lepiat, procureur du Roi, donne 6 sous tournois pour l'accensissement d'une place à lui adjugée aux fossés du bourg de la Trinité, au-dessus du pont Basset, y attenant et contenant 50 pieds, tenant à la rue nouvellement faite auxdits fossés, à charge de remplir la place où était ledit pont de manière à ce qu'y puissent passer hommes, chevaux et voitures. — La ferme du rouage et péage de Bar-sur-Seine produit 120 livres par an. — Le Roi prend le quart dans les lods et ventes, et le corps de la communauté de Villeneuve les trois autres quarts. — Frais pour aller dans les villages de la châtellenie de Bar, pour faire faire les processions pour le nouvel avénement du Dauphin.

B. 3059. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1520-1521. — Bar-sur-Seine. — Compte de noble homme Antoine Lauxerrois, receveur ordinaire du domaine. — Recette de l'amodiation des prés de Landreville. — Informations faites à l'occasion de la prise de trois chevaux et de deux chars trouvés chargeant du bois dans les usages d'Avirey-le-Bois, lesquels ont été confisqués et vendus au profit du Roi. — Publication du ban et de l'arrière-ban. — Frais pour contraindre tous les villages du bailliage de Bar à mener des vivres à Antigny, en Picardie, pour ravitailler l'armée du Roi.

B. 3060. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1521-1522. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois. — Recette des *muaiges* de vin dus à Landreville, que payaient aux vendanges ceux qui y avaient des vigne; — ils donnaient chacun un demi-muid du vin récolté, et si ces vignes ne produisaient pas le demi-muid, « ils « payaient au-dessoubz. » — Publication des ordonnances du Roi destinées à faire retirer les aventuriers dans leurs maisons. — Remboursement des frais faits par des sergents qui avaient parcouru les villages du bailliage, pour les obliger à apporter des vivres à 12,000 Suisses qui avaient passé à Bar-sur-Seine. — Frais pour la revue du ban et de l'arrière-ban faite par le bailli de Bar et autres officiers du Roi. — Remboursement de frais de bouche faits par le bailli de Bar, ses officiers et plusieurs gentilshommes, en recevant « certain grand nombre de « Suisses, jusqu'au nombre de 12,000, que le Roi avait « fait descendre pour la tuition et deffense de son pays de « Picardie. » — Frais pour faire arriver des villages du Barrois à Dijon des blés, du vin, du lard et autres vivres pour la munition de cette ville et de l'armée du Roi; — autres, pour faire des processions générales et demander à Dieu de faire vivre en paix les princes chrétiens, et d'aider les serviteurs du Roi qui étaient hors du royaume.

B. 3061. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1519-1520. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois. — Versement fait par le maïeur, les échevins et les bourgeois de Bar de 49 livres tournois de taille abonnée, à cause de la franchise, de la justice, de la liberté, prérogatives et autres droits qu'ils ont dans cette ville. — Versement de 10 livres, fait par Jean Cossard, fermier des menus exploits des cours du bailliage et de la prévôté de Bar. — Rémission faite par le Roi aux habitants de Bar « en faveur « de la bonne loyauté et obéissance qu'ils avaient eue aux « roys ses prédécesseurs. » La Chambre des Comptes a biffé cet article, en mettant en marge ces mots : « il n'ap- « pert de ladicte rémission. »

B. 3062. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1522-1523. — Bar-sur-Seine. — Compte de noble Antoine Lauxerrois, receveur ordinaire du domaine. — Recette de 6 deniers de cens payés par Jean Javelle, pour une pièce de terre *en saulçois*, située à Bar, derrière sa maison, rue de la Vieille-Halle; — de 118 livres 15 sous 6 deniers, provenant de la vente par enchère de la coupe de vingt-cinq arpents de bois, pris dans la forêt Bronart à Juilly-le-Châtel, à raison de 4 livres 15 sous l'arpent. — Gages des officiers : Jean de Lenoncourt, écuyer, seigneur de Loche, conseiller du Roi, et son bailli de Bar; — Gauthier de Dinteville, bailli de Troyes, capitaine du château de Bar; — Guy Vignier, avocat du Roi au bailliage; — Nicolas Pyot, procureur; — Lauxerrois, receveur; — Jean de Mussy, licencié en lois, prévôt.

B. 3063. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; papier.

1523-1524. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois. — A madame Jeanne d'Orléans, dame de Givry, comtesse usufruitière de Bar-sur-Seine, 108 livres, en vertu d'une lettre du Roi qui disait que, nonobstant l'ordre donné à tous les receveurs particuliers de porter à Blois, à Philibert Babou, trésorier de France, leur recette du quartier d'octobre, novembre et décembre, il voulait et entendait que les deniers du comté de Bar-sur-Seine, par lui donnés à ladite dame lui fussent réservés, et qu'elle jouît pleinement de ce comté, selon la forme du don qui lui en avait été fait. — Publication du ban, de l'arrière-ban et des lettres du Roi ordonnant que les archers et hommes d'armes des Ordonnances aient à se retirer sous leurs enseignes. — Frais pour élever devant la halle la potence où fut pendu

un homicide, et pour exposer sa main coupée sur un *plot* de bois, et fixée avec des chaînes de fer au bâton, en manière de massue, dont cet homme s'était servi pour tuer sa femme devant la chapelle de Saint-Bernard, hors des murs de Bar; — 3 sous donnés au taillandier, à qui on avait acheté une grosse serpe, en façon d'un gros couteau, avec laquelle fut coupée la main de l'homicide.

B. 3064. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1525-1526. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, pour les aides dans le comté et l'Élection de Bar-sur-Seine. — Recette des impositions appelées *vingtième* des vins et autres boissons vendues dans le comté de Bar. — Cet impôt affermé produit dans cette ville 143 livres tournois, 80 livres dans les deux villages de Merrey et Villeneuve. — Recette de l'abonnement de l'imposition ordinaire des douze deniers par livre de toutes les denrées vendues : Polisy donne 4 livres 5 sous pour cet impôt; — Avirey le-Bois, 59 sous 3 deniers.

B. 3065. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1526-1527. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, receveur ordinaire du comté, au profit de madame d'Orléans, comtesse de Bar, à qui le roi en avait donné les revenus, sa vie durant. — Frais pour l'exécution de vagabonds; — pour faire mettre en la main du Roi les fiefs mouvants du comté et du château de Bar; — pour la poursuite d'un procès intenté par le procureur du Roi à l'abbé de Mores, qui avait fait des entreprises sur la haute justice et les droits de la Couronne.

B. 3066. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1527-1528. — Compte d'Antoine Lauxerrois pour les aides. — La première enchère de ces aides est faite à Bar le 1er septembre 1526, la deuxième le jour de la Saint-André, par Jean Travaillot, commis en l'office d'élu en l'Élection de Bar pendant la vacance de l'office, et en présence des autres officiers de ladite Élection; et la troisième, le dernier jour de décembre de cette même année, par le même commis.—Recette de la ferme de l'imposition des grains pour Guyon-le-Converset; elle s'élève à 20 sous. —Gages de Nicole Piolet, nommé élu de Bar, par lettres du Roi. — Voyage à Dijon du maïeur de Bar, Javelle, pour assister aux États.

B. 3067. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1527-1528. — Bar-sur-Seine, — Compte d'Antoine Lauxerrois, receveur du domaine ordinaire. — Revenu du domaine de Bar, y compris le grenier à sel, donné par le Roi, aux termes de ses lettres datées de Saint-Germain-en-Laye, à madame d'Orléans, sa sœur naturelle, dame de Givry; elle en jouit aussitôt après la mort de Louis XI, dès le mois d'octobre 1483, à condition de payer les charges du grenier à sel, les fiefs, les aumônes et les autres charges assises sur cette recette. — Sergents payés pour publier dans les villages du bailliage de Bar la paix faite entre le roi de France et le roi d'Angleterre, aux termes de la lettre du gouverneur de Bourgogne. — Frais de poursuites judiciaires contre des habitants de Ville-sur-Arce, détenus prisonniers, pour « certains monopolles, assemblées, en« treprises, voyes de fait, baptures et oultrages fais par « les dits particuliers à aulcuns Égiptiens qui voulaient « loger au dit Ville-sur-Arce, nonobstant la permission à « eulx baillée, »

B. 3068. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois. — Recette de l'amodiation des droits sur les laines, des cens, des étaux, de l'épicerie, de la serrurerie, de la draperie, des mors et des cuirs de la ville de Bar, des mailles, du péage, de la chasse des conjins (lapins), de la pêche de la rivière banale, des fossés, des moulins. — Publication de lettres de l'amiral, gouverneur de Bourgogne, défendant à toutes personnes d'acheter dans le bailliage de Bar plus de blé qu'elles n'en avaient besoin pour leur provision, sous peine de le voir confisqué, et d'être frappé d'une amende arbitraire. — Informations faites à Ville-sur-Arce et à Bar « touchant les excès faits par aul« cuns des seigneurs et habitants de Ville-sur-Arce aux « Égiptiens, contre les lettres du Roi et celles de M. le « gouverneur. » — Informations envoyées à Paris contre Jean Regnost, prêtre, demeurant à Ville-sur-Arce, appelant du lieutenant général du bailliage. — Informations sur le dégât fait par Jean Du Prey, de Ville-sur-Arce, closier des religieuses de Moutier-Ramey, qui avait pris de la terre au bois de Brouart pour la mener dans ses vignes.

B. 3069. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois pour l'imposition des aides des douze deniers sur toutes les marchandises. — Recette de la ferme de cette imposition sur les pains de provende. Elle produit à Bar 8 livres 7 sous. — La recette affermée du quatrième du vin vendu à Buxeul produit 25 sous; — celle de Ville-sur-Arce, 10 livres. — La ferme du vingtième du vin, vendu à Ricey, produit 187 livres 10 sous; — la même imposition produit à Bar-sur-Seine 220 livres tournois.

B. 3070. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets; parchemin.

1529-1530. — Bar-sur Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, pour le domaine ordinaire. — La veuve et les héritiers de Perrenot Vinot, au lieu de feu Jean Senestre, donnent 18 deniers de cens pour une place située à Bar, rue Bodin, derrière la maison de Jacquinot Marcel, tenant au jardin Gobillon. — Dix arpents de bois pris dans la forêt de Jarriz, au finage d'Avirey-le-Bois, de hautes futaies vendues, par ordre de madame de Givry, princesse d'Orléans, à raison de 37 livres l'un. Les adjudicataires avaient droit de tout couper, excepté 16 bareaulx, pour chaque arpent. — Saisie au profit de la Couronne de divers fiefs, pour faute d'hommage, d'aveu ou de dénombrement, entre autres ceux de Guillaume de Châtenay. — Frais pour convoquer à Bar les gentilshommes du pays pour leur faire des remontrances, et leur demander pour le Roi la dixième partie de leurs revenus.

B. 3071. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; parchemin.

1530-1531. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, au nom de madame Jeanne d'Orléans. — Versement de 10 livres, montant de la ferme des menus exploits des cours du bailliage et des prévôtés. — Nicolas Bégat donne 6 deniers de cens pour une moitié de terreau, sur les fossés de la vieille halle du côté de la Morte du Roi. — Amodiation des moulins et cheptels de la prévôté de Bar, avec les divers articles du cahier des charges. — Confiscation d'un cheval, d'une voiture et de deux feuillettes de cidre, qu'un individu venait de vendre pour du vin, après avoir mis dans ce cidre du jus de mûres pour le colorer. La charrette et le cheval vendus 4 livres 15 sous, et les deux feuillettes du prétendu vin, ensemble 26 sous. — Frais pour publier les lettres de l'amiral gouverneur de Bourgogne, annonçant la délivrance des enfants de France, et le retour de la reine. — Salaires de Jean Gentil, lieutenant du prévôt des maréchaux de France et de l'exécuteur de la haute justice, venus de Troyes à Bar pour faire le procès de certains vagabonds, et les exécuter.

B. 3072. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1530-1531. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, pour l'imposition des douze deniers sur les marchandises, du quatrième des vins vendus, et du vingtième de toutes les boissons. — Remise faite au fermier du vingtième par le cahier des dépenses, en considération de la peste, qui, de février 1530 jusqu'en 1531, régna à Bar, et dans les villages voisins, « si impétueuse et dangereuse, « que nulles personnes n'osait entrer, ne converser en la « ville, en sorte que les portes se fermaient journellement « contre toutes personnes et marchandises, et en spécial « n'y entrait, ne se vendait vin au vingtième, qui se soulait « vendre avant la peste de 80 à 100 queues, sur lesquelles « ledict fermier prenait le droit du vingtième. »

B. 3073. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets; parchemin.

1531-1532. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, au profit de madame d'Orléans, comtesse usufruitière de Bar. — Le receveur spécial de cette princesse reçoit du receveur royal, Antoine Lauxerrois, le versement de 169 livres, à compte sur la recette; elle en reçoit 468 une autre fois. — Gages de Gauthier de Dinteville, capitaine du château de Bar, à qui le Roi avait donné cet office, après la résignation de Jean de Dinteville, son frère. — Gages de Jean de Lenoncourt, seigneur de Loche et bailli du bailliage de Bar-sur-Seine.

B. 3074. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1532-1533. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, au profit de Jeanne d'Orléans, sœur naturelle du Roi. — Recette de 49 livres tournois que versent le maïeur et les habitants de Bar à cause de leurs franchises, libertés et autres droits. — Recette du domaine à Polizot, pour le péage, pour les droits de franchise dont les habitants jouissaient. — Gages de Jean de Gand, maître forestier, garde des eaux et forêts de Bar-sur-Seine. — Voyage du procureur du Roi de Bar, qui était allé à Paris, aux grands jours de Sens et de Champagne, pour y porter les appellations du bailliage de Bar. — Rémission nouvelle des droits du Roi à Bar, à Landreville, pour six nouvelles années, en considération de leur bon vouloir et des pertes qu'ils ont essuyées.

B. 3075. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1533-1534. — Bar-sur-Seine. — Compte d'Antoine Lauxerrois, pour madame Jeanne d'Orléans, dame de Givry. — Le curé de Bar reçoit 40 sous tournois, qu'il prend annuellement sur la recette du bailliage, à cause des offrandes et oblations de la chapelle royale du château, et pour le fief qu'a la cure au péage de la ville. — Le receveur indemnisé de ses frais de bureau; il reçoit 20 deniers pour chaque feuille de parchemin, copie comprise.

B. 3076. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1538-1539. — Bar-sur Seine. — Compte d'honorable

homme Louis de Mallerois, nommé receveur par le roi François Ier. — Il est mis en possession par Pierre Dapeslegny, administrateur général des finances du Roi à Paris. — Acte d'enregistrement des lettres d'office par la Chambre des Comptes. — Fleurimont de Biancourt, écuyer, gentilhomme de la maison du Roi, nouvellement nommé capitaine du château de Bar, reçoit ses gages. — Recette donnée à Jacques Le Roy, trésorier de la maison de monseigneur le duc de Montpensier, usufruitier de Bar-sur-Seine, en vertu du pouvoir donné audit Le Roy par le duc, comte de Bar, et madame Jacquette de Longvy, sa femme, qui devaient jouir des revenus du comté, à la survivance l'un de l'autre, en vertu des lettres du don à eux fait par le Roi le 23 février 1538. — Publication des lettres du Roi « pour le rabais et décri des niquets, baiches et « lyards de Lorraine. » — Frais pour rechercher, en vertu des instructions de monseigneur de Ruffey, lieutenant du duc de Guise en Bourgogne, tous les grains qui pouvaient se trouver dans le bailliage. — Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, chevalier de l'ordre, prince de La Roche-sur-Yon et comte usufruitier de Bar, reçoit 400 livres de Saladin d'Anglure, seigneur de Riel-les-Eaux pour l'accord fait entre eux pour le quint et le requint de ladite seigneurie de Riel-les-Eaux.

B. 3077. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1539-1540. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour la recette des aides ordinaires. — Recherche des feux dans le bailliage pour le recensement de tous les nobles gentilshommes, prêtres, gens d'Église et autres tenant fermes; et encore pour faire la copie des priviléges de ceux qui prétendent être exempts et affranchis des contributions et des aides. — Gages de Nicole Piolet, élu de Bar-sur-Seine.

B. 3078. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets; parchemin.

1539-1541. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, au profit de Louis de Bourbon, duc de Montpensier et de Jacquette de Longvy, son épouse, comte et comtesse de Bar. — Ferme de la mairie d'Avirey-le-Bois. —Produit des prés dudit Avirey.—Frais pour publier l'ordre du Roi de ne transporter hors du royaume ni blés ni autres marchandises, sous peine de confiscation de corps et de biens, sans son ordre et sans payer les droits fixés dans ces lettres. — Sergent qui se transporte dans tout le bailliage pour publier les ordres du Roi, qui ordonne que tous ceux qui tiennent de lui des fiefs aient à les déclarer, ducs, comtes et barons, dans six mois; les autres seigneurs, châtelains et hauts justiciers dans trois mois. — Frais de publication d'une ordonnance du Roi sur la forme qui doit être gardée dans la déclaration de la valeur des fiefs et arrière-fiefs de son royaume. — Voyage fait par le receveur à Villers-Cotterets, où étaient le Roi et le connétable, pour leur porter les lettres du président des Comptes de Bourgogne, relatives à un échange fait entre le Roi et le bailli de Troyes du village de Polizot, appartenant au Roi dans le comté d'Auxerre, contre une portion de la seigneurie d'Avirey-le-Bois.

B. 3079. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1540-1541.—Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides ordinaires. — Ferme du vingtième des vins vendus à Chaufour: elle consiste en 4 sous tournois. — Antoine Le Maçon, conseiller du Roi, receveur général des finances en Bourgogne, reçoit 25 livres que le Roi lui donne pour le récompenser de ses peines, et l'aider dans les frais qu'il a eu à supporter dans l'exercice de ses fonctions.

B. 3080. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1541-1542. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, au profit de Louis de Bourbon, duc de Montpensier et de Jacquette de Longvy, sa femme. — Recette de 4 livres 10 sous, montant de la ferme des grosses amendes. — Revenus de la moitié de Juilly-le-Châtel appartenant au Roi pour le huitième. — De ce revenu valant autrefois 18 livres, le comptable n'a rien reçu à cause de la contestation qui existait à ce sujet entre le Roi et la comtesse de Nevers. — Un messager porte au chancelier le relevé des fiefs du bailliage de Bar, obligé pour atteindre le Roi d'aller à Bourg-en-Bresse, à Crémieux en Dauphiné, à Lyon et ailleurs. — Frais occasionnés par la revue du ban et de l'arrière-ban des gentilshommes du bailliage, faite en vertu des lettres du Roi datées d'Amboise, le 6 mai 1541. — Frais pour porter au Roi, en novembre 1541, le rôle de toutes les villes closes dudit bailliage; — pour publier que tous les feudataires aient à se présenter devant le bailli de Bar, le 15 avril, montés et armés et en état de servir. — Procès intenté à Victor Pau et à ses complices. — Publication des lettres du Roi, datées de Bourbon-Lancy, le 26 août 1541, par lesquelles il ordonne aux gentilshommes de son hôtel, tant ceux qui étaient sous les ordres de Louis de Clèves, que du sieur Canoples, et à tous les archers de la garde du Roi de se trouver à Villefranche en Beaujolais, le 17 septembre 1541. — Lettres du Roi, par lesquelles il fait savoir à ses officiers ordinaires et domestiques, aux 200 gentilshommes de son hôtel, à ses pensionnaires, aux archers de ses gardes que la revue qui

devait avoir lieu à Sens le 15 juin aurait lieu à Lyon le 1er juillet. — Ordre aux collégiales, aux monastères, couvents, curés et leurs vicaires, d'apporter au greffe du bailliage le registre des enfants baptisés. — Revue passée à Bar le 15 avril 1542. — Lettres du Roi, par lesquelles il ordonne aux gentilshommes de sa Chambre, aux panetiers, varlets tranchants, écuyers d'écurie et aux 200 gentilshommes de son hôtel, de se trouver le 15 juin à Sens, montés et armés.

B. 3081. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1541-1542. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, receveur du domaine et des aides. — La ferme du quatrième des vins de Champigny et Les Forges délivrée à Jean Parisot, pour 15 sous tournois. — Gages de maître Nicole Piolet, élu de l'Élection de Bar-sur-Seine. — Dépense de 10 livres pour la fourniture des torches et flambeaux de cire brûlés pour la délivrance des fermes du bailliage.

B. 3082. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1542-1543. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis Mallerois, au profit de M. et de madame de Montpensier. — Frais pour conduire de Bar à Paris, sous bonne garde, Jean Forestier, dit Bonnet le jeune, pour crime d'hérésie, jugé par le lieutenant général du bailliage et renvoyé par-devant le Parlement de Paris.— Publication des lettres du Roi, datées de Saint-Just-sur-Lyon, le 23 septembre 1542, par lesquelles il ordonne aux gentilshommes du ban et de l'arrière-ban de se trouver à Bar, armés et montés, pour être à Dijon le 30 octobre. — Lettres du Roi, données à Toulouse, le 27 octobre 1542, par lesquelles il veut que le ban et l'arrière-ban du bailliage se rassemblent pour servir, l'un dès le 30 octobre jusqu'au 30 janvier, l'autre depuis cette dernière époque jusqu'au 30 avril. — Autres lettres du Roi, datées du 3 mai 1543, ordonnant à tous les officiers ordinaires de sa maison et aux gentilshommes de sa garde de se rendre à Meaux le 1er juin, avec chevaux, armes et bagages. — Ordre à tous détenteurs de sel d'avoir à le déclarer, sous peine de confiscation et d'amendes arbitraires.— Déclaration par laquelle il est permis et ordonné à tous les marchands de conduire, sans payer aucun droit ni péages, toutes sortes de provisions de bouche dans ses armées de Champagne et Picardie. — Répartition des 480 livres que paye le bailliage de Bar dans la solde des 50,000 hommes de pied que le Roi avait mis debout pour quatre mois.

B. 3083. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets ; parchemin.

1543-1544. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois. — Versement de deniers fait par le receveur à madame Jacquette de Longvy, comtesse usufruitière de Bar. — Remboursement de sommes avancées par le receveur pour acheter et faire parvenir au duc de Montpensier, comte de Bar, qui était à la guerre, trois chevaux, équipage, harnachements neufs et un char renforcé, le tout pour mener et conduire les tentes et pavillons et tout le bagage dudit duc à l'armée de Champagne, où étaient alors le Dauphin et le duc d'Orléans.—Voyage fait de Bar-sur-Seine à l'armée de Luxembourg, où étaient le duc de Montpensier et sa femme, pour leur faire savoir qu'aux termes des lettres du Roi, du mois deseptembre 1543, pour la réunion du domaine, le comté de Bar était saisi et réuni.—Publication de lettres de M. de Beaumont, lieutenant pour le Roi en Bourgogne, et d'autres du duc de Guise, gouverneur et lieutenant général, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban. — Publication d'une ordonnance du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, enjoignant aux hommes d'armes et archers des compagnies « des sieurs de Saint- « Pol, Boisy, Jarnac, Beaumont, Baisey » à la compagnie dudit sieur de Guise et à celle de son fils, le comte d'Aumale, de se rendre sous leurs enseignes pour aller en toute diligence dans le Luxembourg. — Lettres de commission du duc de Guise, datées de Dijon, le 12 janvier 1542, pour l'audition des comptes des munitions de Bourgogne. — Publication des lettres du Roi datées de Fontainebleau 13 janvier 1543, fixant l'ordre, la convocation, la solde, et le payement qui « doresnavant doit estre « tenu au ban et arrière-ban du royaulme. » — Défense que fait le duc de Guise de transporter hors du royaume blé, vin et autres provisions de bouche. — Lettres du Roi au duc de Guise, par lesquelles il lui dit que « at- « tendu les grandes pilleries des gens de guerre et autres « vagabonds, n'ayant aultres moyens de les chas- « tier, il veut estre assemblées les forces du pays, pour « mettre en pièces lesdits vagabonds et pillards. » —Lettres du Roi, datées de Saint-Germain-en-Laye, 1544, ordonnant aux gentilshommes de son hôtel, tant de la compagnie de M. Louis de Nevers que de celle du sieur de Canople, et à tous les archers de la garde, de se rendre à Lens en équipage, pour servir dans les guerres.

B. 3084 (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets ; parchemin.

1543-1544. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides ordinaires.—Recette de 20 sous, montant de la ferme de l'imposition des blés et autres grains vendus à Bar ; — de 22 livres, montant de la ferme

de l'imposition des cuirs tannés, adjugée, comme au plus offrant, à Jean Senestre, marchand.

B. 3085. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1544-1545. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois au profit de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et Jacquette de Longwy. — Gages de Jean de Lauxerrois, bailli de Bar, de Florimont de Brancourt, capitaine du château. — Publication de lettres du Roi, données à Amiens le 3 octobre 1544, ordonnant à tous les baillis, sénéchaux et prévôts du royaume, d'assembler en armes les villes et les villages, pour mettre en pièces les pillards et vagabonds qui tenaient les champs, sous prétexte d'aller et venir pour le service du Roi.—Frais pour publier les lettres du Roi, du 28 septembre 1544, adressées à M. de Châtel-Vilain, lieutenant du duc de Guise, auquel il disait d'annoncer la paix faite entre le roi de France et l'Empereur. — Publication des lettres du Roi, du 7 novembre 1544, disant que « pour obvier à la famine que le pauvre « peuple souffre et a soufferte par faulte de bonne police « dans la vente des blés, » il entend qu'à l'avenir aucuns grains ne soient vendus en maisons, mais bien sur le marché public. — Publication de lettres du Roi au duc de Guise, par lesquelles il veut que les compagnies des ordonnances, sous les ordres du duc de Tousteville, amiral, des sieurs de Lorges, Boutières, baron de Croton, Jarnac et La Meilleraye, aillent tenir leur garnison le 20 avril. — Voyage fait de Bar à Dijon, par le bailli de Bar, vers M. de Châtel-Vilain, lieutenant en Bourgogne, « pour aviser « quelques autres lettres et moyens, concernant grande- « ment le fait du traité de paix, accordé au camp de « Champagne, entre le Roi et l'Empereur. »

B. 3086. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1545-1546. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, au profit de Louis de Bourbon, duc de Montpensier. — Lettres du Roi données à Folembray, le 19 octobre 1545, adressées au duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, lui ordonnant de faire marcher de suite les bandes et les compagnies qui étaient sous ses ordres et sous ceux de son fils, le comte d'Aumale, pour aller en ligne droite rejoindre les forces qu'avaient réunies les sieurs d'Enghien et de Longueval, sur les frontières de Champagne, pour repousser les Allemands, qui voulaient aller servir le roi d'Angleterre. — Publication d'autres lettres du Roi, qui ordonnait à tous les hommes d'armes et archers de ses ordonnances, des compagnies désignées aux garnisons de Picardie et l'Ile-de-France, de se rendre immédiatement à leurs postes, sous peine de perdre leur service. — Publication d'autres lettres données à Paris le 13 juin 1546, disant qu'attendu la paix faite avec l'Angleterre et la sûreté des frontières, le Roi renvoyait dans leurs foyers les gens de guerre français étant à sa solde, en leur enjoignant, sur leur vie, de ne pas marcher en masse, mais de se former pour cette retraite en groupes de dix hommes au plus, accompagnés de deux chevaux, pour porter leurs bagages. — Publication d'une lettre du Roi datée de Fontainebleau le 30 juin, par laquelle il ordonne à tous les baillis, aux sénéchaux, aux juges, prévôts des maréchaux, à leurs lieutenants, de lever le ban et arrière-ban de leurs contrées, pour courir sus aux compagnies licenciées, qui, en se retirant, marchaient contre ses ordres en grandes troupes « pillant et rançonnant le pauvre « peuple et lui faisant maulx infinis. »

B. 3087. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1545-1546. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides et impositions sur les denrées. — Impositions aliénées à réachat perpétuel, par maître Clugny Thunot, conseiller du Roi, général de ses finances en Bourgogne, l'un des commissaires pour les emprunts et les aliénations du domaine, moyennant 1,274 livres, et délivrées aux maires, échevins et habitants de Bar-sur-Seine.

B. 3088. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, au profit du duc de Montpensier. — Publication de lettres du Roi, disant : qu'attendu les meurtres et homicides que faisaient en son royaume gens portant « haquebutes, acquebuses appelées pistolets d'Allemagne, » il ordonnait aux baillis de défendre à toute personne, d'une manière absolue, le port de toute espèce d'armes. — Publication de lettres du Roi, qui ordonne à ses baillis de fixer le prix des vivres de trois en trois mois, à cause de l'avidité des hôteliers. — Frais pour fustiger par la ville de Bar trois individus *volant* et *pillant*. — Publication de lettres du Roi rétablissant la liberté du commerce des blés et du vin.

B. 3089. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1547-1548. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides, au profit de la ville de Bar qui les avait achetées. — Recette de 35 livres, montant de l'amodiation du vingtième des boissons vendues à Bar.

B. 3090. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets; parchemin.

1547-1548. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, receveur du domaine, au profit du duc de Montpensier. — Confiscation d'un fief situé à Ballenot-le-Châtel, par faute de foi et hommage. — Flagellation d'un faux monnayeur. — Acquisition du lit de camp à bailler la torture à Bar. — Martelage de bois vendus. — Publication d'une défense de port d'armes, dans laquelle sont seulement réservés les hommes d'armes et les archers des ordonnances, allant à leurs garnisons habillés de leurs hoquetons de livrée.

B. 3091. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1548-1552. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides aliénées à la ville de Bar. — Versement de 12 livres 10 sous, pour le droit annuel des épices de Messieurs des Comptes de Dijon, à eux naguère ordonnées par le Roi. — Ferme du quatrième des vins vendus en détail à Bar, adjugée, comme au plus offrant, à Michel Dormoy, produit 120 livres.

B. 3092. (Registre.) – In-folio, 408 feuillets; parchemin.

1549-1552. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, à son profit. — Copie de l'amodiation à lui faite par le duc de Montpensier du comté de Bar et de la seigneurie d'Aisey-le-duc, pour six ans, moyennant 3,700 livres. — 20 livres données aux chapelains de la chapelle du château de Bar, fondée par Thibaut de Navarre, comte de Champagne; — 12 livres données aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Bar, fondé par Milon, comte de Bar. — Neuf muids de vin donnés à l'abbaye de Notre-Dame-de-Mores. — Défense d'exporter des blés; — montre de la gendarmerie, assignée au 20 octobre 1550. — Ordre aux hommes d'armes de rentrer dans leurs garnisons; — ordre de « renchérir les vins à cause que le Roi « entendait en brief temps faire passer grand nombre de « gendarmerie pour aller en Champagne. » — Publication de lettres du Roi données à Fontainebleau, le 15 février 1551, contenant que les 200 gentilsnommes et les 400 archers des gardes du Roi eussent à se trouver à Troyes le 5 mars. — Dépenses pour faire pendre *un glantosme* (effigie) d'un individu condamné à être brûlé vif à Paris, mais dont l'exécution fut renvoyée par arrêt et fixée sur la place publique de Bar. — Ordre donné par le Roi de ne plus se servir, dans les vignes, d'échalas de quartiers de chêne pour la conservation des forêts du Roi.

B. 3093. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, au profit de ce receveur, amodiateur des revenus du comté de Bar, appartenant au duc de Montpensier. — (Après tous les articles du domaine, est écrit: Néant, pour la recette, à cause de l'amodiation.)

B. 3094. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1552-1556. — Bar-sur-Seine. — Compte de Louis de Mallerois, pour les aides acquises par la ville de Bar. — Gages de Nicolas Piolet et de Jean Vignier, élus pour le Roi en l'Élection de Bar. — Versement fait dans la caisse du receveur général de 232 livres 17 sous 8 deniers tournois, consistant, « en 11 pistolletz à 45 sous tournois « pièce, un ducat de 50 sous, 4 florins de 26 sous 8 de- « niers pièce, et le reste en réolles, brelingues, douzains et « dixains. » — Autre versement en testons et en réolles. — 160 livres données à Michel Péchart, trésorier des fortifications de Bourgogne, pour diverses réparations faites à la maison du Roi à Dijon et au jeu de Paume qui y était.

B. 3095. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1556-1561. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques de Mallerois, receveur des aides et successeur de son frère, au profit de la ville de Bar, qui en avait fait l'acquisition. — Recette du quatrième des boissons vendues en détail dans l'Élection, imposition, dans la ville de Bar, adjugée pour 161 livres 5 sous; — celle de Merrey, pour 12 livres 15 sous; — celle de Villeneuve, pour 36 livres 10 sous; — celle de Villemerien, pour 25 livres 10 sous. — Gages des élus Piolet et Vignier; — de Jacques de Mallerois, receveur; — Claude Menant, contrôleur des aides. — Deniers payés par l'ordonnance de Messieurs des Comptes pour l'année 1558-59. — Frais faits pour mettre sous la main du Roi le comté de Bar, dont jouissaient depuis longtemps le duc de Montpensier et sa femme, le tout suivant l'ordonnance de réunion générale du domaine donnée à Saint-Germain-en-Laye le 17 août 1559.

B. 3096. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1561-1566. — Bar-sur-Seine. — Compte de Jacques de Mallerois, receveur alternatif des aides, au lieu de son frère, receveur ancien. (Ces aides consistent dans une imposition sur les grains, les viandes, les cuirs, les bêtes vivantes, les fers et aciers, la chaux, les écorces, les cendres, le foin, les fientes, le poil battu et non battu, la bourrellerie, les parchemins, la mercerie, la pelleterie, les greffes, le bois à brûler, le charbon, les draps, la serrurerie.)

B. 3097. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1576-1586. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël de Bury, receveur du domaine et des aides. — Recette de 2,076 livres 15 sous, montant de la ferme de l'imposition des aides adjugées comme au plus offrant à maître Paul de Vienne, demeurant à Bar-sur-Seine. — Gages des élus, Edme Douge et Jean de Lauxerrois. — Nicolas Lauxerrois, naguère lieutenant général du bailliage de Bar, reçoit 330 livres tournois, que le Roi lui avait assignées en 1577 sur la recette des aides de ce bailliage, pour chaque année, jusqu'à l'entier remboursement de 4,200 livres, somme à laquelle a été évalué ledit état de lieutenant général, pour la non-jouissance de cet office depuis les troubles de 1567. — Rentes assignées sur la recette des aides de Bar, à cause des emprunts faits en Bourgogne en 1558, 1559, 1560 et 1561.

B. 3098. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1580-1581. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël de Bury. — Recette de 44 livres, montant de la ferme des quatrième et vingtième de la vente des vins de Ricey, pour ce qui était de l'Élection de Bar, versées par Pierre Châtenay, nouvel adjudicataire, l'ancien et sa caution étant en fuite. — Gages de Jean Le Martin, président en l'Élection.

B. 3099. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1580-1582. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël de Bury. — Recette des deniers provenant de l'impôt de l'équivalent de l'aide ordinaire des douze deniers par livre levés sur toutes les marchandises vendues dans l'Élection. — Au lieu de ces douze deniers les habitants d'Avallenore donnent 39 sous, montant de leur quote-part fixée par les élus; —ceux de Riel-les-Eaux, un écu 30 sous, ceux de Bally, un écu 8 sous.

B. 3100. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1582-1583. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël de Bury, pour les aides de l'Élection. — Versements faits par ce receveur dans la caisse de Jean Berthot, receveur du bailliage de Dijon, commis par les trésoriers généraux de France en Bourgogne, à la recette générale des finances à Dijon, dans celle de Bénigne Bernard, conseiller du Roi, et lui aussi receveur général des finances en Bourgogne. — Gages de Denis Menant, élu du Roi en cette Election. — A Antoine de Lauxerrois, écuyer de l'écurie du Roi, seigneur de Chambelain, don du Roi, 25 écus.

B. 3101. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1584-1585. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël Bury, pour les aides. — Étienne de Frasans, commis-greffier, reçoit un salaire pour avoir vaqué avec les trésoriers généraux à la délivrance des fermes du domaine, à la visite des greniers à sel et des réparations à faire aux maisons du Roi, dans le bailliage de La Montagne.— La ferme du quatrième des vins vendus en détail à Polizy produit au domaine 12 écus.

B. 3102. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1585-1586. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël Bury, pour les aides. — Énumération des denrées soumises à l'impôt de l'aide. — Recette de 160 écus, montant de l'amodiation du quart des boissons vendues à Bar.

B. 3103. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1586-1587. — Bar-sur-Seine. — Compte de Noël Bury, pour les aides. — Recette de 84 écus 35 sous, montant des gages qu'auraient dû recevoir les officiers de l'Élection, mais que Sa Majesté a fait saisir pour ses urgentes affaires en février 1587. — D'autres gages également saisis.

B. 3104. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; papier.

1628-1641. — Bar-sur-Seine. — Compte pour trois années, présenté par François Rouyer, receveur du domaine dans le bailliage et le comté de Bar, dont jouissait, à titre d'usufruitière, mademoiselle d'Orléans, fille unique de Monsieur, frère du Roi, duc d'Orléans, et de très-illustre princesse madame la duchesse de Montpensier. — Le revenu affermé à Louis Brocard, procureur fiscal, juge, garde en la prévôté d'Éguilly et de Sassenay, moyennant 4,000 livres. (Tous les articles de recette sont clos par le mot *néant*, à cause de l'amodiation.) — La ville de Bar devait chaque année 49 livres 7 sous de taille abonnée, à cause de ses franchises.

B. 3105 (Registre.) — In-folio, 215 feuillets; papier.

1641-1661. — Bar-sur-Seine. — Compte de Nicolas Baudot pour l'équivalent des 12 deniers sur la vente des marchandises. — Gages des officiers: Antoine Viguier, conseiller du Roi, président dans l'Élection, reçoit 4 livres pour avoir assisté avec les autres officiers à la répartition de l'équivalent. — Étienne Bourbonne, aussi conseiller et élu, en reçoit autant.

B. 3106. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; papier.

1647-1650. — Bar-sur-Seine. — Compte de Lazare Chardin. — Récépissés et lettres de provision données par Gaston, fils de France, duc d'Orléans, tuteur de Mademoiselle, sa fille. — Copie de la confirmation de ces lettres au profit dudit Chardin par le roi de France. — Euregistrement de la Chambre des Comptes de Dijon. — Paiement des droits de la fondation de la chapelle du château de Bar, fondée par Thiébaut de Navarre, comte palatin de Champagne et Brie, et comte de Bar-sur-Seine. — Gages d'André de Vienne, capitaine du château de Bar, et lieutenant général au bailliage.

B. 3107. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets; papier.

1659-1662. — Bar-sur-Seine. — Compte de Lazare Chardin, receveur du domaine, au profit de Mademoiselle d'Orléans. — Déclaration des prés du domaine. — Gages de messire Charles Sommaire, comte de Lignon, bailli de Bar, d'Henri de Vienne, capitaine du château, etc.

B. 3108. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets; papier.

1662-1665. — Bar-sur-Seine. — Compte de Lazare Chardin, au profit de Mademoiselle d'Orléans, fille du duc d'Orléans et de feue la duchesse de Montpensier. — Copie, sur papier timbré, des lettres de provision de prévôt et garde, juge ordinaire à Bar, commissaire enquesteur, examinateur en la prévôté de Bar-sur-Seine, qu'exerçait auparavant Gabriel Coquelay. — Livraison par le domaine au couvent de Notre-Dame de More de 26 muids de vin, qu'il avait droit de vendre chaque année sur Landreville.

B. 3109. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets; papier.

1665-1668. — Bar-sur-Seine. — Compte de Claude Ravelet, receveur alternatif du domaine dans le comté de Bar. — Extrait de ses lettres d'office, données par Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille aînée du duc d'Orléans, oncle du Roi, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier et comtesse d'Eu. — Confirmation de ces lettres par Louis XIV. — Les gages de l'office de capitaine du château de Bar sont supprimés, attendu que Henri de Vienne, qui s'en dit capitaine, n'a pas de provision, et que d'ailleurs ledit château est démoli depuis longtemps,

B. 3110. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; papier.

1669-1671. — Bar-sur-Seine. — Compte de Claude Ravelet. — Les revenus de ce domaine amodiés au nom de Mademoiselle pour 4,000 livres. — Les habitants laïcs de Bar-sur-Seine, Merry, Villeneuve et Polisot, sont dits devoir, à titre de jurés, chacun 12 deniers à la Saint-André, ainsi que ceux de Ville-sur-Arce. — Le prieur de Bar prend chaque année 43 livres 10 sous, sur les deniers de la recette, le jour de la Saint-André. — Les chapelains de la chapelle de Juilly en prennent 126. — Gages de Jean Rivet, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts.

B. 3111. (Cahier.) — Petit in-folio, 68 feuillets; papier.

1730-1744. — Bar-sur-Seine. — Compte des octrois de la ville de Bar-sur-Seine, rendu à la Chambre des Comptes de Dijon par les maire, échevins et habitants de Bar et leur procureur Gironnet, à l'occasion de la vérification des dettes des communautés. — Lettres de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé et de M. de La Briffe, intendant de Bourgogne, commissaire royal, pour la vérification de ces dettes. — Déclaration pour la ville de Bar en l'énumération des impôts destinés à les couvrir.

B. 3112. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; papier.

1379-1380. — Beaufort et dépendances en Champagne. — Compte de Jean Leclerc de Saint-Usage, receveur. — Lettres de nomination, données par Jean, comte de Tancarville, vicomte de Melun, chambellan de France et seigneur de Beaufort, en Champagne. — Recette du prix de l'amodiation du produit de la prévôté de Beaufort. — Chaque arpent de bois à couper vendu aux enchères 20 sous tournois. — Recette de 17 livres tournois de diverses personnes qui s'étaient retirées au château de Beaufort, cette année, quand les Anglais étaient devant Troyes. — Paiement des 120 livres de gages de Pierre de Villemahain, gouverneur de Beaufort. — Dépenses faites par ce gouverneur, dans un voyage à Paris, pour demander au comte de Tancarville de faire entourer le château de Beaufort de palis neufs, et de prendre d'autres mesures en présence des ennemis.

B. 3113. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1384-1385. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc, institué receveur des terres de Beaufort et de ses dépendances par Nicolas de Fontenay, chevalier, gouverneur des finances du duc de Bourgogne. — Jean de Mussy, gouverneur de ces terres; Jean Leclerc, procureur, et Jean Richier de Longueville, gruyer et receveur des terres de Beaufort. — Façon des vignes; 16 arpents de vignes faits et cultivés, pendant une année, pour 90 livres; —

6,000 paisseaux ou échalas faits pour 10 sous, à raison de 20 deniers le mille; — chaque vendangeur est payé 12 deniers pour la journée.

B. 3114. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1385-1386. — Beaufort, etc. — Compte de Jean Leclerc de Saint-Usage, pour le duc de Bourgogne. — Lettres de ce duc qui le nomment receveur des terres de Beaufort. —Recette des blés provenant « des ascensies bestes trayans « dans les villes de Beaufort et Villeret; » chaque cheval doit une émine. — Châtellenie de Larzicourt: l'abbé de l'abbaye de Monceau achète du domaine 8 petits septiers de froment, qu'il devait au duc pour la garde du Poil, à raison de 6 sous 8 deniers chaque septier. — Réparations au château de Beaufort; les habitants doivent y contribuer toutes les fois que le duc y met 40 francs.

B. 3115. (Cahier.) — In folio, 45 feuillets; parchemin.

1386-1387. — Beaufort, etc. — Compte de Jean Leclerc, pour Beaufort, Soublaines, Larzicourt et Séant-en-Othe. — Gaignage de Beaufort, consistant en 180 journaux de terre et environ 32 fauchées de pré. — Sont donnés 26 sous 8 deniers pour la façon de deux chanlattes en bois, chacune de 30 pieds de long, pour appliquer au toit du château de Beaufort. — Travaux faits à la chaussée de l'étang. — Les habitants de la châtellenie donnent ensemble 100 livres au duc de Bourgogne à l'occasion du mariage de sa fille. — Gages des officiers de la châtellenie: Regnaut Clément, forestier général, reçoit 8 livres.

B. 3116. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1387-1388.— Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. — Jean de Mussy, gouverneur de la châtellenie et Simon Mainfroy, procureur. — Tout bœuf tirant doit par année au duc 5 boisseaux deux tiers de froment. — Les trois chanoines de la chapelle de Beaufort, « à cause du gros de leur prébende, prennent chaque année 38 petits septiers de froment sur les terrages du domaine. » — Les bœufs tirant donnent encore chacun 8 boisseaux d'avoine et les chevaux 12. — Garde de l'étang des Landes « pour cause « des bestes du pays et des oiseaux qui mangeaient et « gastaient le poisson. » — Indemnités données à divers habitants de Beaufort et Soublaines pour plusieurs chars, chevaux et harnais, perdus dans le voyage d'Allemagne que fit Monseigneur avec le Roi. — Recette d'une livre de cire pour le cens d'une place située à Beaufort, près de la halle.

B. 3117. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1388-1389. — Beaufort, etc. — Compte de Jean Leclerc, de Saint-Usage. — Désignation de la mesure de Vitry et Larzicourt. — Paiement de rentes aux religieux de la chapelle aux Planches; à l'abbesse de Saint-Jacques de Vitry; au prieur de Ransfroissart; au curé de Beaufort. — Frais pour le dénombrement des terres de Beaufort et Larzicourt, conformément aux lettres du Roi, qui avait ordonné à tous ceux qui tenaient des fiefs de lui en donner le dénombrement le mardi après la Chandeleur. — Deux meules neuves à moulin sont vendues ensemble 8 livres. — Indemnité accordée à Jean Dubois, de Beaufort, pour la perte des harnais et chevaux faite dans le récent voyage de Monseigneur en Galles, en la campagnie du Roi.

B. 3118. (Cahier.) — In folio, 36 feuillets; parchemin

1389-1390. — Beaufort, etc. — Compte de Jean Leclerc de Saint-Usage, pour le duc de Bourgogne. — « Les « bourgeoisies des feux de Séant-en-Othe donnent chacune et annuellement 7 septiers d'avoine. » — Avoine pour les chevaux du gouverneur, de son lieutenant, du receveur et du conseil de Monseigneur, tenant leurs assises à Beaufort. — Recette de cire, provenant de l'amodiation de la mairie de Fuligny. — Recette de 58 livres tournois de la prévôté de Beaufort, y compris les mairies de Longueville et Hamecel-aux-Planches. — Recette dans la prévôté de Séant-en-Othe pour l'usage des bois. — Frais d'un voyage fait à Séant-en-Othe, par le receveur, pour prendre « le serment des feures. »

B. 3119. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1390-1391. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc de Saint-Usage. — Officiers de cette châtellenie: Henri de Mussy, écuyer d'écurie du duc, gouverneur, garde et capitaine du château de Beaufort, aux gages de 140 livres; — maître Jean de Marisy, avocat en cour laic, conseiller du duc, à 100 sous de gages; — maître Fouque de Saint-Cyr, avocat en cour laic, conseiller du duc, aux mêmes avantages; — Jean Richard de Longueville, gruyer du duc, aux gages de 20 livres; — Jean Leclerc de Saint-Usage, receveur et procureur du duc, aux gages de 50 livres; — Regnaut Clément, général forestier aux gages de 18 livres; —Jean de Saint-Usage, forestier particulier de Soublaines, aux gages de 8 livres; — Jean Garin, sergent à cheval, aux gages de 4 livres.

B. 3120. (Cahier.) — In folio, 42 feuillets; parchemin.

1391-1392. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc

de Saint-Usage, pour le duc de Bourgogne. — Dépenses extraordinaires : frais d'une grosse information faite entre Col et Jehannin, qui avait, pendant qu'il était prévôt, cherché à déshonorer la femme de Joffroy de Villers. — Frais pour l'exécution de Mez et Girardin Cavaillon pour leurs démérites. — 119 sous donnés pour du vin, de la viande, des œufs, du fromage, des chandelles, de l'ail, des oignons et « autres menues nécessités pour les vendanges ».

B. 3121. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1392-1393. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. — Le gouverneur, Henri de Mussy; Jacquinot Sapience, procureur de la terre de Beaufort; Mahieu Loys, procureur de Larzicourt. — Recette en grains, froment et avoine, en cire, en vin, en foin, en gélines ou poules, en deniers, soit de cens, soit provenant des bois vendus, des amendes, des épaves. — « Soit mémoire que les habitants « de Beaufort et sa châtellenie doivent au duc, toutes les « fois qu'il marie une de ses filles, 100 livres tournois, et « qu'au mois d'avril 1385, après Pâques, il a marié mademoiselle Marguerite au comte d'Ostrevant. — Mémoire que « M. le comte de Nevers fut fait chevalier par le roi de « Hongrie, en Valachie, en juillet 1396, pris et mis à « rançon, et que pour cela lesdits habitants doivent encore « 100 livres. »

B. 3122. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1393-1394. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. — Robin Du Moûtier, châtelain de Beaufort, indemnisé pour frais faits chez lui par le gouverneur, son lieutenant, le procureur, le receveur, son conseil et leur suite, pendant les assises qu'ils y avaient tenues. Articles bâtonnés par la Chambre des Comptes, comme illusoires.

B. 3123. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1394-1395. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. — L'étang Coulon en la main du duc est saisi sur l'archidiacre de Châlons-sur-Marne, pour défaut d'hommage et du payement du quint denier. — Nicolas Maîtrejean fait dans les bois du duc, pour 4 livres 10 sous, 54 milliers de paisseaux. — Le septier de froment, petite mesure de Larzicourt, est vendu 8 sous.

B. 3124. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets ; parchemin.

1395-1396. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc par son procureur Jean Cottenoire. — Jobart Lefeurre, sergent du duc à Fuligneux, paye 20 sous d'amende, pour avoir rendu au bâtard de Fuligneux des gages saisis au profit du duc, et pour avoir refusé au maïeur de Fuligneux de prendre des chevaux qui mangeaient l'avoine du Gros-Girard. — Michaut Langelus donne 13 sous 4 deniers pour avoir, un jour de marché, jeté un verre à la figure de Jean Legris.

B. 3125. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1396-1397. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. Dépenses : — rentes, fiefs et aumônes au profit du clergé; — frais de voyage pour les assises, pour le recensement et la recette des bêtes trayant, à Beaufort, à Lantilles, à Hampigny ; — pour la levée de la jurée à Larzicourt ; — pour soutenir les procès ; — pour prendre le serment des feures de Soublaines, percevoir les deniers de Séant-en-Othe ; — pour travaux de réparations dans le château, les pressoirs, les moulins et les étangs du domaine ; — pour réparer le moulin du Champ, dont la moitié appartenait au seigneur d'Anglure ; — pour la façon ou culture des vignes et les gages des officiers.

B. 3126. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1397-1398. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc. — Jean de Courcelles, gouverneur du château de Beaufort à la place d'Henri de Mussy. — Recette de 54 livres, provenant du droit levé sur les individus qui ont mené des porcs à la glandée dans les bois. — Frais d'un voyage du receveur à Troyes vers Jean Despoulettes, receveur général du duc, pour lui porter 100 livres prêtées pour la rançon du duc de Nevers.

B. 3127. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1398-1399. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc, rendu par Nicolas Leclerc de Saint-Usage, son fils. — Messire Pierre de Fontenay, gouverneur du château de Beaufort. — Don de bois fait par le duc à Jean Dalon, prêtre, prieur de Larzicourt, pour réparer l'église de son prieuré. — Don de 15 francs fait par le duc à Jeannin La Malette de Plancy, valet de ses chiens et fourrier de sa vénerie, pour acheter un cheval. — Gages : Pierre de Fontenay, nouveau gouverneur de la châtellenie, seigneur de Rancé ; sa nomination, datée de Paris, le 6 mars 1398, est signée par le duc de Bourgogne. — Un ouvrier reçoit 45 sous pour avoir fait dans les bois du duc 45 quarterons de cercles à tonneaux.

B. 3128. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1399-1400. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc

rendu par Nicolas, son fils et son héritier. — Don fait par le duc à madame la duchesse de Bar, dame de Cassel, de quatre arpents de bois de haute futaie, de la forêt de Soublaines, pour bâtir son château de Pougy. — 4 livres de chandelles achetées ensemble 4 sous. — Détail des frais faits par le duc pour construire à Soublaines une maison et deux fours.

B. 3129. (Cahier.) — In folio, 42 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Beaufort. — Compte de Jean Leclerc rendu par Nicolas, son fils. — 84 livres tournois données à deux vignerons de Beaufort pour avoir cultivé une année les vignes de La Plante et la Grant-Vigne, c'est-à-dire pour dépaisseler, tailler, sarmenter, bêcher trois fois, accoler, émembrer, relever et faire 500 fosses de provins. (On leur avait fourni tous les paisseaux ou échalas dont ils pouvaient avoir besoin.) — Somme de 30 sols payée pour une année pour boucher plusieurs ouvertures faites dans les haies de ces vignes par lesquelles les animaux pouvaient aller les ravager. — Frais d'un procès relatif aux nouveaux fours de Soublaines que voulaient faire abattre les héritiers de Pierre de Villemahieu. — Dépenses : une douzaine de pains blancs, 3 sous 6 deniers; — une paire de chapons, 15 deniers; — la pinte de vin vieux, 10 deniers; — une livre d'amandes, 2 sous 6 deniers; — une perdrix, 10 deniers; — un cent d'œufs, 4 sous 2 deniers; — un boisseau de pois, 2 sous deniers; — une pinte de sel, 11 deniers; — 8 sous 4 deniers de verjus de grain, de vinaigre, de moutarde, d'ail, d'oignons et de noisettes.

B. 3130. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Beaufort et dépendances. — Compte de Jean Leclerc, rendu par Nicolas, son fils, qui venait de lui succéder, son père étant mort. — Copie des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, qui le nomme son receveur; elles sont datées de Corbeil, le 19 septembre 1402. — Lettres du gouverneur de Beaufort, qui lui a fait prêter serment et l'a installé dans sa charge. — « Soit mémoire qu'après le décès de messire Charles de Châtillon, qui tenait pour sa vie la terre de Nogent, cette terre fut donnée par le duc à M. de Causant. » — Continuation des frais pour le procès des fours de Soublaines. — 5 perches, 4 anguilles et 2 carpes, payées ensemble 10 sous. — Objets de cuisine : « gigemble, saffran, muguette, sucre en pierre ». — Trois oisons achetés au marché, 7 sous 6 deniers; — 5 chapons, et 9 poules 15 sous.

B. 3131. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1403-1404. — Beaufort et dépendances. — Compte de Nicolas Leclerc, de Saint-Usage. — Voyage de ce receveur, le 16 juin 1404, vers le duc de Bourgogne, comte de Nevers, qui était à Dijon, afin d'obtenir certaines lettres pour les baillis et receveurs de Chaumont, Vitry et Sens, qui avaient fait saisir les deniers de la terre de Beaufort, Larzicourt et Soublaines, après la mort du duc, comme appartenant au Roi, attendu que ce duc n'était qu'usufruitier desdites terres.

B. 3132. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1335-1336. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues de Chanceau, châtelain de Saint-Romain et Volenay, pour les recettes et dépenses à Savigny, à Meloisey, à Saint-Romain, etc. — Recette : deniers des marcs, des cens, des bans de vins, du produit des étaux, de la taille, des loyers, des fermes, des amendes et de la vente des vins et du blé. — 35 sous à l'occasion du passage du chancelier allant à Avignon. — Dépense faite à Beaune par le duc de Bourgogne, son conseil, la veille de Quasimodo. — Guillaume de Villebichot reçoit diverses sommes par mandement du duc et de la duchesse de Bourgogne. — On donne 5 deniers par jour à 66 hommes qui ont dépaisselé les vignes, aiguisé et mis en tas les paisseaux. — Jeannot Miquoteau fait à moitié une vigne du duc; il recueille de cette vigne 10 muids 4 septiers de vin, dont le duc a la moitié; la part du vigneron est achetée par le duc à raison de 30 sous le muid ou tonneau; des 5 muids qui formaient la moitié afférente au vigneron, le duc en prend quatre pour la taille. (Il ne restait donc au cultivateur que 30 sous et quelques deniers.) — Vin donné à ceux qui disposaient les chemins pour l'arrivée du Roi.

B. 3133. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets; parchemin.

1339-1340. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues de Chanceau, châtelain de Volenay et de Saint-Romain, pour les recettes et dépenses. — Frais de culture de la vigne de Corton. — Dépense d'avoine pour les chevaux de la duchesse, ceux de M. de Thil et de ses gens d'armes qui étaient à Beaune. — Vins menés à Montbard pour l'hôtel de la duchesse. — 103 poules pour la bouche de l'hôtel de madame la duchesse à Noël. — Payement de 390 journées d'hommes qui avaient taillé les vignes du duc à Volenay (300 à 3 sous et le reste à 4 sous).

B. 3134. (Cahier.) — In folio, 22 feuillets; parchemin.

1344. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'André Baichelet, châtelain de Volenay, Saint-Romain et Pommard, y compris les recettes de Beaune et Savigny. —

Recette de la moitié des marcs (204 livres 5 sols) que Beaune paye annuellement pour ses franchises. — La moitié des tailles des hommes qui avaient appartenu au chapitre de cette ville est de 12 livres 10 sous. — 60 sous, représentant 8 marcs d'argent, que devait chaque année Hugues Baudouin « pour le point des chartres de Beaune », lequel Baudouin n'était pas sur le rôle des marcs. — Recette de 16 livres 15 sous, produit des menus deniers de la halle, depuis l'Ascension jusqu'à la Saint-Martin d'hiver ; de 90 livres provenant des étaux de la halle, pour les bancs des bouchers et des prisonniers. — Les hommes de M. de Savigny donnent chaque année 42 livres au duc de Bourgogne.

B. 3135. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets ; parchemin.

1345-1346. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès, châtelain de Volenay, pour les recettes et dépenses, etc. — Recette de Saint-Romain : 13 sous 4 deniers, provenant de la vente de 70 fromages qu'on y devait au duc à la Nativité, à raison de 4 deniers l'un ; — 10 sous 4 deniers provenant des pains que la ville d'Orche devait au duc le lendemain de Noël ; — 16 livres 9 sous pour les franchises du village de Baubigny ; — 26 livres 17 sous pour les tailles de ce même village ; — 66 livres 10 sous pour payer 151 queues de vaisseaux à mettre du vin.

B. 3136. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets ; parchemin.

1346-1347. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès. — Dépenses pour réparer l'hôtel du duc à Beaune et pour la réception du cardinal de Bologne : on dispose la salle du Conseil, siéges et tables pour le prélat ; mangeoires dans l'écurie ; tout l'hôtel est nettoyé, parce que Monseigneur vient dans son Parlement. — Dépenses pour la construction du colombier de Saint-Romain ; — pour le vin de la duchesse, qui était à Volenay à la Fête-Dieu. — 13 muids de vin bus à la Beaune par les assesseurs du Conseil tenant le Parlement. — Livraison de 80 muids de vin au châtelain de Longecourt pour madame la comtesse de Bar.

B. 3137. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets ; parchemin.

1347-1348. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès, châtelain de Volenay. — Plainte faite au duc de ce que le receveur voulait contraindre à payer 3 mailles petites d'Auxonne pour deux deniers. « Il « fut dit par le duc en son Conseil que je y fasse selon « que bon sambleroit. Si fimes accort que on paierait « les doues parts à fort, et le tiers à faible, la maille menue « d'Auxonne étant prise pour 2 deniers. » — Dépenses du duc de Bourgogne à Volenay, le 2 avril et la dernière semaine du même mois ; — pour une journée tenue à Beaune avec l'archevêque de Besançon ; — pour acheter les robes des sergents de Saint-Romain.

B. 3138. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets ; parchemin.

1348-1349. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès. — Recette des marcs de Beaune des mains du mahour de cette ville, la maille d'Auxonne comptée pour 2 deniers, par accord fait en présence du bailli de Dijon. — 114 livres données par le châtelain « à « madame la Reyne, alors duchesse de Normandie », en 60 sous d'or, la pièce comptée pour 38 sous. — 10 livres données à Guillemette-la-Béguine, que messire, *cui Deu pardoint*, lui donna sa vie durant. — 4 livres données à Guy de Maligny pour frais de la journée à laquelle messire, *cui Deu pardoint*, lui ordonna d'assister. — Vin acheté pour envoyer à Montereau « pour la venue de la « Reyne ». — Cinq faix de verre envoyés à Citeaux pour l'enterrement de Monsieur.

B. 3139. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets ; parchemin.

1349. — Beaune, Pommard et Volenay. — « C'est li « comptes que rant à noz seignours les gouvernours de « duchié de Bourgoinge pour le Roy aient le bail et gou« vernement à présent, et ses gens de ses comptes, Re« gnault de La Rue, jadis châtelain de Pommard, etc. » — Frais faits à Beaune pour la tenue du Parlement, à la Saint-Martin, auquel assistent monseigneur Jeoffroy de Blaissey et Jacques Gauchier de Pacey. — Ils sont traités dans l'hôtel de Mons Andrier de Rougemont. — Les frais de grosse chair, sel, ail, oignons, verjus, vinaigre, chandelles de cire et de suif s'élèvent à 4 livres 5 sous. — Recette des coutumes de froment à Pommard, à Volenay, à Saint-Romain.

B. 3140. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets ; parchemin.

1349-1350. — Beaune, Pommard et Volenay. — « Ce est li comptes que rant Huguenins de Chastillon, « chastelain de Pomart. » — Recette de la taille des hommes que le duc a à Monteeau ; — de l'affouage de ceux qu'il a à Laborde-ès-Bureaux. — Le double de Roy est reçu pour 2 deniers, et la couronne de Roy pour un denier. — La recette de Mipont est donnée par le duc à Jean de Musigny. — Frais de culture du clos de Corton. — Frais pour mettre l'eau dans les prés de Combertaut. —

La façon de 80 tonneaux et de 120 queues, dolage compris, sans que les tonneliers aient rien fourni que leur peine, coûte 88 livres. — Sont comptés des florins de Florence et de petits florins, ou florentins.

B. 3141. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets; parchemin.

1350-1351. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Huguenin de Châtillon, châtelain de Beaune, Pommard et Volenay. — Recette de poules à Villotte et à Baubigny. — Dépenses de cire pour le fait des journées des seigneurs de Verdun et de Vienne tenues à Beaume. — Vin nouveau donné aux religieuses du Lieu-Dieu, sur les dîmes de Pommard, comme chaque année, ainsi qu'aux religieuses de Cîteaux, de Maizières, de Molaise, à l'église de Pommard, à la Maison-Dieu de Pommard, aux religieux du Val-des-Choux, aux religieux de *Champchenaut* et aux dames de Saint-Georges. — A Girardot de Rouvre, valet de l'échansonnerie de la Reine, 2 muids à titre de gages. — On mène en France 42 tonneaux, le tonneau contenant 4 muids; en tout 168 muids.

B. 3142. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1351-1352. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Huguenin de Châtillon. — Vins achetés aux partenaires des vignes de Volenay. Leur portion consiste en 25 tonneaux et une queue, formant ensemble 102 muids 9 septiers 4 pintes. Cette quantité est achetée 160 écus 9 livres 10 sous 8 deniers, l'écu compté pour 40 sous. — Toutes les vignes de Madame à Volenay faites à partenaire, même la vigne du clos Blanc. Le tiers des fruits appartient à Madame, et les deux autres tiers au fermier.

B. 3143. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets; parchemin.

1352-1353. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès, châtelain de Beaune, Pommard, Volenay, Saint-Romain et villages dépendant de ces châtellenies. — Regnaut Rochepot, de Couches, donne tous les ans 18 sous dijonnais sur sa maison de Beaune. — 112 muids de vin de Madame vendus à taverne à Beaune. — Madame a des vignes qu'elle fait cultiver à ses deniers, et dont elle retire tout le fruit. — La dîme des vins de Pommard est partagée par égale portion entre le duc et les Hospitaliers de Notre-Dame de Beaune. — La taille des vins, faite à Pommard par Étienne de Musigny, Guy Rabi et le receveur, produit 212 muids.

B. 3144. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin

1353-1354. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès. — Parmi la dépense des vins, se trouvent 180 muids pour la provision du Roi ;—24 muids pour le cardinal de Bologne, qui les reçut à Avignon ; — 2 muids pour madame de Flandre sur les lettres d'Olivier, gouverneur de Bourgogne; — 4 muids pour André de Rougemont, chanoine de Beaune, sur une lettre du duc; — plusieurs muids pour la tenue du Parlement de Beaune. — Frais de Joffroy de Blaisy et de ses gens venus à Beaune, le dimanche après la Sainte-Croix, en septembre 1354, où était arrivé le cardinal de Bologne.

B. 3145. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1354-1355. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès. — Recette du rouaige du château de Beaune, pour lequel chaque queue de vin qu'on charge pour exporter doit 3 deniers; — chaque tonneau 6 deniers. — La femme et les héritiers de Hugues de La Loge donnent tous les ans 40 sous pour leur franchise abonnée. — Façon des vignes; le cent de paisseaux est acheté 9 sous.—La journée d'un charpentier est payée 2 sous 6 deniers.

B. 3146. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1355-1356. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès. — 36 muids de vin donnés aux partenaires de Monseigneur et à ses hommes taillables, pour leur part des vins qu'ils ont dans les vignes qu'ils font à partie, leur taille de vin rabattue. — Dépense de 3 bichots d'avoine pour les chevaux de messeigneurs Étienne de Musigny, chevalier, de maître Guy Babi, du receveur, de maître Jean Roussier et de plusieurs autres venus à Pommard, le samedi et le dimanche de la Saint-Jude, pour faire la taille des vins.

B. 3147. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1356-1357. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Girard Du Mès, châtelain. —Vente aux enchères de 3 journaux de terre, d'une boisselée de blé, moyennant 3 florins; — épaves : une croix d'argent prise sur des vagabonds; elle passe aux mains de Perrenot de Richebourg, puis dans celles de Guillaume Lechangeur, maïeur de Beaune, qui en rend compte. — Dépenses de Joffroy de Blaisy, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, faites à Beaune, avec le prieur de Saint-Symphorien d'Autun, le chancelier de Bourgogne, Guillaume de Recey et plusieurs

autres du Conseil du Roi, mandés à Beaune par le gouverneur pour la contestation qui existait entre le Roi et l'évêque d'Autun.

B. 3148. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1370-1371. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Raymond, châtelain. — Recette des étaux de la grande halle; rôle des individus de chaque métier, avec ce que chacun donne pour la place qu'il y occupe; — rôles « des merciers, des boursiers, des *pelceniers*, des « drapiers, des cordonniers, des *cirretiers*, des *panestiers*, « des *estaceniers*, *maiseilliers*, tripiers, *sanniers*, bou- « chers, charcutiers, etc. »

B. 3149. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1371-1372. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Chemiot, de Nuits, commis à recevoir l'imposition des douze deniers par livre dans les villes, prévôtés et ressorts de Beaune et Nuits. Cette imposition est affermée par fractions : celle de la prévôté de Nuits est adjugée pour 600 francs; — celle de la châtellenie de Vergy pour 160; — celle de Vône pour 120. Elle porte sur la vente des grains, des bêtes vives, des huiles, du bois, du merrain, des vins, des verjus, du lin, des viandes, des cuirs, des poissons de mer et d'eau douce, des oignons, des vins *affaitiés*.

B. 3150. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1372-1373. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Raymond, châtelain du duc de Bourgogne. — Recette de l'imposition des douze deniers sur les denrées dans les prévôtés de Beaune et Nuits : elle s'élève à 7,175 francs. Cette imposition est amodiée 300 francs à Nolay, 300 francs à Meursault, 390 à Pommard, 222 à Beligny-sous-Beaune, 100 à Savigny. — Renaut Gonbaut est appelé commis aux dépenses de l'hôtel des ducs.

B 3151. (Cahier.) — In-folio 31 feuillets; parchemin.

1374-1375.—Beaune, Pommard et Volenay.— « C'est « li comptes de Regnaut Monot, châstellain de Beaune, « de Pommard, Volenay », et ceux de l'imposition des douze deniers dans les prévôtés de Beaune et Nuits. — Il y a aux grandes halles de Beaune 24 étaux de marchands de draps; les uns payent 20 sous, les autres 30 sous; — 22 cordonniers, dont chacun paye 20 sous. — Recette de 30 francs, montant de quatre queues de vin provenant d'une composition faite avec Perrin de Crugey, qui avait tué Jean Poisot. — Recette de 100 francs pour prix d'une maison vendue à Beaune et située devant l'église Notre-Dame. — Vente au profit du duc d'une maison et d'une ouvrée de vigne situées à Auxey, provenant d'une succession de bâtard.

B. 3152. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — Recettes non muables : droits pour l'affouage, entailles, cens sur des maisons, des terres, des vignes et en marcs de franchises. — Marchands et artisans : Jean de Bart, Perrin de Chartres, Amiot de Savoie, Perrin de Châlon, Jean de La Salle, Jean de Troyes, Audot de Langres, Perrenet Du Perron, Perrenot de Fontenay, Guillaume de Chevanne. — Don fait à Notre-Dame de Beaune, par Eude de Verdun, pour son anniversaire.

B. 3153. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Chemiot de Nuits, pour la recette de l'imposition des douze deniers sur les denrées vendues dans les prévôtés de Beaune et Nuits — Frais d'un voyage de Jean Chemiot, portant à Madame 600 écus d'or au château de Jaucourt, où elle était, et dont on disait ne pas bien savoir le chemin. — Dépenses de Jean Chemiot, allant à Beaune emprunter pour le duc, aux bourgeois de cette ville, 400 francs d'or, dont son maître avait grand besoin. (Ils ne veulent les prêter que sur l'obligation personnelle dudit receveur.) — Autres voyages du même, pour aller à Dijon porter aux gens du Conseil des lettres du duc, qui voulait que tout l'argent de la recette fût porté à Châtillon avant la fin de janvier, pour de là être envoyé à Bruges, où le duc était. Il se fait accompagner parce qu'il y avait des meurtriers et des larrons sur le pays. — Lettres du duc de Bourgogne relatives à l'imposition des douze deniers à lui octroyés par les trois États du pays assemblés à Montbard le 4 mai, pour payer les dettes contractées par le duc au service du Roi, pour l'honneur du royaume et soutenir son propre état et celui de la duchesse.

B. 3154. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1377-1379. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — Drapiers de Beaune : Terrillon, Bouchard, Joly, Le Goul, Daubenton. — Deux bichots de blé donnés à Jean Quenillon, prêtre, demeurant à Volenay, pour la célébration de deux messes par semaine en l'église de ce lieu, comme on avait cou-

tume de faire dans la chapelle de l'hôtel ducal à Volenay, avant qu'elle fût brûlée par les ennemis. — 24 muids de vin donnés à l'évêque de Thérouane, deux aux religieux de Saint-Georges de La Montagne, un au maître de la Maison-Dieu de Pommard.

B. 3155. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1377-1379. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Chemiot pour la recette de l'imposition des douze deniers sur les denrées. — Lettres de commission de ce receveur émanées du duc de Bourgogne. — 18 francs donnés à Tassin Le Bougre, clerc des offices de l'hôtel ducal, pour l'achat d'un saphir donné par le duc à frère Guillaume de Valen, son confesseur, le jour qu'il fut sacré évêque de *Baléan*; — 180 francs à Robinet de Varennes, brodeur et valet de chambre du duc, pour l'achat et façon de la bannière dudit seigneur; — achat d'un drap d'or et de satin, pour 100 francs, à Digne Raponde, marchand et bourgeois de Paris; — de 6 aunes d'écarlate vermeille de Bruxelles, à 6 francs l'aune; — 112 francs donnés à Asseline, lavandière, femme de Robert Alexandre, venue de Paris en Bourgogne pour accoucher la duchese, mère de mademoiselle Bonne. — Frais d'un voyage fait en Auvergne par Perreau de Sully, écuyer, par ordre de Madame, pour savoir le *convire* des Anglais qui y étaient.

B. 3156. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1378-1380. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Chemiot, châtelain. — Frais pour mener des marcs de raisin comme engrais dans les vignes du duc. — 15 francs 3 gros donnés à 183 hommes qui avaient *refuit* (bêché), pour la seconde fois, pendant toute une semaine. — 10 francs payent 81 hommes qui pendant deux jours ont été employés à tailler la vigne de Corton. — Autres gennes ou marcs de raisin menés de l'hôtel du duc à Volenay dans ses vignes. « Cilz qui les font « couvriront à leurs frai »

B. 3157. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1380-1381. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain, contenant aussi la recette de l'imposition des douze deniers. — Le duc de Bourgogne retire de sa châtellenie 539 muids de vin, y compris celui de la taille, des dîmes et censives. — Mille francs donnés par le duc à la duchesse pour ses étrennes; — 10 francs donnés par le duc à Jean Hue, d'Avallon, clerc de sa chapelle, de grâce spéciale, pour avoir une cotte d'hiver, des chausses, des souliers, des draps, du linge et ses autres menues nécessités. — Don de deniers fait à son tabourin et aux menestriers. — 10 francs pour faire couvrir de cuir « et de fautre le brey (berceau) » de mademoiselle Catherine de Bourgogne; — 3 francs 12 sous 6 deniers à Hennequin d'Ypres, tailleur de la duchesse de Bourgogne, pour le salaire de deux compagnons couturiers qui ont aidé à faire les robes de madite dame et de ses enfants pendant 58 jours, à raison de 15 deniers tournois par jour; plus 4 sous pour 4 livres de chandelles pour le travail de nuit.

B. 3158. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1381-1382. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — Achat de vaisseaux. — Rogier Palot, tonnelier, vend au duc 90 queues neuves et 33 poinçons au prix de 8 sous 4 deniers la queue et de 5 sous le poinçon. — Trois milliers de tuiles destinées à couvrir la halle de Beaune payées ensemble 12 francs 3 deniers, et rendues sur place depuis Maisey. — Volenay paye annuellement 12 bichots d'avoine de coutume, Meloisey 4, La Borde-aux-Bureaux 4, Pommard 5 et 3 boisseaux. — 116 sous 8 deniers au prieur de la Chartreuse de Beaune, pour être remis à la Grande-Chartreuse de Grenoble. — Frais de la culture du clos de Corton.

B. 3159. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1382-1383. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Chemiot, receveur des aides à Beaune et Nuits, savoir : de l'aide de 4 sous par livre sur le sel vendu par les marchands ayant donné caution au port de Seurre, au passage de l'Empire au duché; — de l'imposition des douze deniers sur les autres denrées.

B. 3160. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1383-1384. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Chemiot, receveur des aides. — Le produit de cet impôt, en ce qui concerne tous les vins vendus en gros et en détail à Nuits, s'élève à 280 francs, prix de l'adjudication aux enchères; — dix gros pour quatre livres de cire ouvrée en torches, carreaux, torchis et petites chandelles, le tout consumé en procédant à l'adjudication des fermes de l'aide dans les divers lieux de la prévôté.

B. 3161. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1383-1384. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — A La Borde-aux-Bureaux, chaque feu paye 4 deniers dijonnais d'affouage et 5 pour taille. — Parmi les merciers de la halle de

Beaune, Jean Petitpas paye 10 sous pour le droit des étaux.— Drapiers : Michel Le Goul donne 20 sous. — Curetiers: Michaud Le Blanc en donne 10, et, parmi les panetiers, la femme Parisot 30. — 81 journées d'hommes qui ont taillé la vigne de Corton payées 10 francs 9 gros, à raison de 1 gros trois quarts chacune. — Les femmes qui ramassent le sarment n'ont que trois quarts de gros par jour.

B. 3162. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1384-1385. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — Il n'y a à Volenay qu'un seul abonné, Lambelot de Corbeton; les autres sont taillables.—Les habitants de Volenay sont dits taillables à volonté; ils donnent ensemble 46 livres; Guyot de Loges en prend 20 florins; Barthélemy d'Ecutigny 5: il ne reste au duc de Bourgogne que 25 livres 7 sous 4 deniers. — Le foin de sept voitures de pré à couper à Volenay vendu 8 livres aux enchères.

B. 3163. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1384-1385. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Huguenin Flaichart de Beaune, receveur des aides de douze deniers par livre sur les denrées vendues. — Lettres de commission données par Philippe le Hardi à Beaune. — Imposition de ces douze deniers pour les futailles, comprenant : « écuelles, tailloires, gietes, pioches, « cuilliers pestos, barris de bois, paules, joufs à bœufs, « viez bans, courbeilles, bieuchons, bonastons, soufflois, « ramasses (balais), chepuis, hanaps de fust et de madre, « et toutes les œuvres de verrerie et lanternerie, » adjugée pour 6 francs 3 gros pour la ville de Beaune.

B. 3164. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1385-1386. — Beaune, Pommard, et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — 40 queues neuves à mettre du vin achetées à Perrenot Rolin d'Autun au prix de 7 gros l'une. — Le receveur porte dans ses dépenses 6 francs pour frais de copie de compte, comprenant la peine du copiste pour faire la minute et la grosse, le parchemin de l'une, le papier de l'autre, l'encre et les plumes. Au lieu de 6 francs, il a été mis 3 francs par correction.

B. 3165. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1386-1387. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot. — Compte des vins de Pommard : le duc y prend 112 muids pour la taille, 26 pour la dîme, 18 pour les censives grosses et menues. — 4 muids de vin depensés à Beaune par le comte de Nevers. —Madame la duchesse à Germoles reçoit par Regnaut Brenot, son châtelain, 12 muids 7 septiers de vin de ses caves de Beaune. — Recette des menus étaux de Beaune les samedis jours de marché, pendant toute l'année : chaque jour produit de 2 à 9 sous; — de la taille levée sur certains habitants de Beaune appelés les Saintuaulx.

B. 3166. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1388-1389. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Regnaut Monot, châtelain. — Recette des vins de la châtellenie, comprenant ceux venant des vignes que le duc fait à ses deniers et à partie; ceux venant de la taille, de la dîme, des censives et de toute autre façon. L'inventaire en est fait par Guyot Du Rup, maître des celliers à Beaune, y compris les vins de Bonache, Corton et la partie achetée aux panetaires : 126 muids; — à Pommard 191, à savoir, 140 muids pour la taille, 33 pour la dîme, 18 pour les menues et grosses censives ;— à Volenay, y compris la rente de vin, il eut 86 muids; — à Monthélie, 26 muids; — à Meloisey, 2 muids. En tout, 432 muids.

B. 3167. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1388-1389.—Beaune, Pommard et Volenay.—Compte de Robert Monot, châtelain de Beaune, Pommard et Volenay. — Coutumes d'avoine et de blé : Volenay donne 5 bichots 2 boisseaux un quart. —Œuvres diverses; la journée du manœuvre payée 20 deniers; une panette de fer, une clef et une serrure de fer pour la porte du grand cellier du duc à Beaune, payées ensemble 6 sous 8 deniers.

B. 3168. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1389-1390. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Robert Monot, châtelain. — 8 bichots de froment délivrés à Beaune pour le Roi, qui vint en Bourgogne. — Messire Jean Tessier, prêtre, demeurant à Volenay, reçoit 2 bichots de blé pour célébrer deux messes chaque semaine dans l'église, comme elles se célébraient dans la chapelle de l'hôtel du duc à Volenay avant d'être brûlée par les ennemis.—Inventaire du mobilier provenant des hôtels de Jean de Mipont à Ruffey, à Auxey, à Mipont, lesquels avaient été confisqués. — 116 sous 8 deniers donnés aux religieux de la Grande Chartreuse, près Grenoble, que le duc leur devait chaque année sur les bancs de Beaune, pour 2000 harengs à eux donnés par messeigneurs les ducs. — 2 gros aux sergents de la mairie de Beaune,

qui avaient, deux jours et deux nuits, épié un homme qui prenait des raisins dans les vignes du duc.

B. 3169. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1390-1391. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Robert Monot. — 3 francs au curé de la Madeleine de Beaune pour l'enterrement d'un tisserand mort sans héritier et dont conséquemment la succession appartenait au fisc; — au curé de Pommard, un franc pour la sépulture d'un bâtard; — aux curés de Bligny-sous-Beaune et de Monthélie, 61 gros pour semblable office. — Recette des exploits de justice : — amende payée par un individu qui avait chassé sans permission lièvres et conins. — Les habitants de Meloisey payent chacun quelques grosses amendes pour avoir vendangé avant le jour qui leur avait été fixé par les chanoines d'Autun et le seigneur de Meloisey.

B. 3170. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1391-1392. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Robert Monot, châtelain. — Le duc recueille dans sa châtellenie 471 muids de vin. — Dépense : à Guillaume Serot, prêtre, gouverneur de l'église de Pommard, au nom de cette église et annuellement sur les dîmes, 2 muids de vin ; — à messire Hugues de Pouilly, gouverneur de la Maison-Dieu de ce village, un demi-muid ; — le duc de Bar reçoit 60 muids des celliers de Beaune, à titre de rente due par le duc de Bourgogne; — à Guillaume de La Trémouille, en don, 10 queues de vin contenant chacune deux muids 6 septiers, et formant pour le tout 20 muids. — L'hôtel de la duchesse en dépensa 4 muids à Beaune, quand elle alla en voyage à *Hostun*. — Perrenot Lory, autrement Girardin de Puligny, se met en la garde du duc lui et sa femme, et s'avouent hommes et bourgeois dudit duc perpétuellement, en lui payant chaque année 2 livres de cire. — Le comte de Nevers est à Argilly au mois d'août 1392, et y dépense 25 livres.

B. 3171. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1392-1393. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Robert Monot, châtelain. — Censives : Perreau Du Bois donne 5 sous dijonnais de cens sur 8 ouvrées de vigne au lieu appelé Tapé, et qui « par longtemps avait « été en désert », situé sur le finage d'Aloxe; — Jean Personne, de Beaune, donne 2 sous dijonnais de cens pour 4 ouvrées de vigne qui avaient été également en désert depuis longtemps, et qui étaient situées au finage de Beaune, au Puits de Cenevoy; — Lambelot, de Corbeton, paye 20 sous tournois de cens sur une maison qu'il avait dans le chastel de Notre-Dame de Beaune (l'enceinte du castrum) située près de l'hôtel du duc et de la maison de Jean Leblanc.

B. 3172. (Cahier.) — Petit in-folio, 29 feuillets; parchemin.

1393-1395. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Thevenin Vigier, clerc, receveur pour Beaune et Nuits, de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc de Bourgogne, à lever en deux ans et en trois payements, chaque terme à raison de 27 gros sur chaque feu franc dans les villes fermées où il y avait foires et marchés, 20 gros où il y avait foires et forteresses, et 13 gros dans le plat pays. — Chaque feu serf donne 2 gros et demi. — Copie de la commission donnée de par les élus de Bourgogne. — Liste de tous les lieux des siéges de Beaune et Nuits, avec le montant de chaque recette, le nombre des feux. — A Beaune, il y a 165 feux; à Volenay, il y a 6 feux francs et 57 feux serfs. Les 6 feux francs donnent ensemble 20 francs, les 57 serfs ensemble 35 francs.

B. 3173. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1397-1399. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Robert Monot, receveur des siéges de Beaune et Nuits, pour partie de l'aide de 50,000 francs octroyés au duc de Bourgogne pour l'aider à payer la rançon du comte de Nevers, fait prisonnier à Nicopolis. — Copie de 4 lettres relatives à la recette de cette aide : l'une est de Pierre de Montbertaut, trésorier général, qui établit le receveur; l'autre, de Jean Fripier, receveur général, qui publie les lettres patentes du duc pour la levée de cet impôt; les deux dernières sont émanées des élus de Bourgogne et adressées à Robert Monot, qui lui donnent licence. — Notice sur chacune des localités au point de vue de la recette. — L'Étang sous Vergy contient un feu franc et un feu serf : le feu franc paye 6 francs 3 gros et un demi; le feu serf 19 gros trois quarts, le tout en quatre payements.

B. 3174. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1398-1400. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Laurent Vigoureux, receveur dans les siéges de Beaune et Nuits de portion de l'aide de 12,000 francs octroyée au duc, pour l'aider à payer la rançon de son fils le comte de Nevers. — Copie de deux lettres des élus de Bourgogne qui donnent audit Vigoureux puissance de lever cette aide. — A Saint-Romain, sont donnés 36 francs pour 8 feux francs, dont chacun était taxé à 8 gros, et cinquante feux serfs à deux gros et demi chacun.

B. 3175. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1400. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, écuyer, châtelain. — Jean Flammerant, tonnelier à Beaune, vend au duc, pour 14 francs 7 gros, 25 queues neuves pour mettre des vins, au prix de 5 gros l'une; — pour 7 francs 9 gros, 33 poinçons neufs, au prix de 3 gros l'un.—Maldent, de Volenay, ayant mal fait la vigne du duc située à Monthélie, est privé de tous les fruits qui y vinrent; le châtelain les fait vendanger par six hommes et porter dans l'hôtel du duc. — Six bottes de paille de seigle achetées à Beaune pour faire le vin de paille et payées 10 deniers la botte.

B. 3176. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1400-1401. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, châtelain. — 12 livres données à Gillet de Beaulieu, dit la Buffe, maître veneur du duc et forestier d'Argilly, pour la prise de 6 loups dans le bois de Mipont, dépendant de la châtellenie de Pommard. — Maître Bourgeois, maçon, maître des œuvres du duc de Bourgogne, reçoit 30 sous pour aller visiter les travaux de maçonnerie exécutés à Argilly. — Deux ânées de charbon achetées ensemble 10 sous au marché de Beaune. — La journée des vendangeurs est estimée 20 deniers; celle des vendangeuses 15. — 18 journées employées à *esgetey* (à couper les pousses excessives de la vigne de Corton) sont payées à raison de 22 deniers. — Payé 12 livres 12 sous à 120 hommes, qui ont *boichié* (bêché) ce clos, à raison de 2 sous et demi par jour.

B. 3177. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; papier.

1400-1401. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, châtelain, pour la recette d'un tiers de denier pour chaque pain de sel ou salignon vendu au grenier à sel de Beaune. — Dépenses : 8 francs 5 gros donnés à Casot, verrier de Dijon, qui avait fourni 45 pieds de verre portant les armes du duc et de la duchesse, faits à Dijon et transportés à Beaune à ses frais, à raison de 2 gros un quart le pied; 9 pieds d'une autre verrière, aux mêmes armes, destinés aux deux fenêtres longues qui étaient au pignon de la grande salle du Parlement de Beaune. (Toutes les dépenses de ce compte sont relatives à des travaux de constructions pour les salles de ce Parlement.)

B. 3178. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1401-1402. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton. — Recette de 13 livres 9 sous de la taille que doivent plusieurs habitants de Meloisey, taillables haut et bas, y compris deux hommes francs; — sur chaque panier de verres vendus à Beaune, le duc perçoit un verre. — Adresse, à MM. de la Chambre des Comptes par plusieurs individus de Pommard, qui se plaignent de ne pouvoir donner le vin qu'ils doivent au duc sur les vignes qu'ils cultivent, « parce « qu'ils sont très-pauvres, qu'ils n'ont pas de quoi vivre, « sinon de leurs peines et pauvres journées de leurs corps, « parce qu'ils ont éprouvé de grandes pertes, que les vi- « gnes n'avaient rien produit depuis plusieurs années, à « cause des orvales et tempêtes. » Ils demandent qu'on ait pitié d'eux.

B. 3179. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1402-1403. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton.—Amodiation d'une place, près de la tour de Volenay. — 2 bichots de blé donnés à messire Guillaume Argilley, curé de Volenay, pour les deux messes par semaine célébrées dans son église, comme elles l'étaient dans la chapelle des ducs à Volenay avant d'être brûlée par les ennemis. — Emoin de Saulx paye une livre de cire de cens pour le moulin qu'il a aux sources de la Bouzaise à Beaune. — Rôle détaillé des feux de Beaune, pour la levée des marcs. Le nom des individus s'y trouve, avec le quartier qu'ils habitent et la cote de chacun. — Inventaire du mobilier advenu au duc par le décès de bâtards. — Rôle nominatif des menues parties des tailles à deniers à Volenay.

B. 3180. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1402-1404. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, pour la levée de portion de l'aide de 16,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. — Ordonnance des élus sur la répartition de cet impôt et sa levée. — Défense faite aux sergents chargés des exécutions de ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient payer de ne saisir sur eux « nulz liz, ne bestes trayans ». — Listes de rémissions d'impôts faites à quelques villages pour différentes raisons, par exemple aux habitants serfs de Villy-le-Brûlé.

B. 3181. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1403-1404. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton.—Lettres d'office données le 2 septembre 1400 à Crency-en-Brye, et confirmation par Jean sans Peur donnée à Dijon le 8 décembre 1404. —

Dépense de l'hôtel, le 26 décembre, à Argilly. — La coupe du bois de la serve d'Auxey est vendue 24 florins. — Rôle nominatif de la levée des marcs de Beaune : Grisot, Marion, Naudin, Millot, Barberot, Chandelier, Tisserant, Baudot, Dufour, Orgelot, Laboureau, Bouley, Bousserant.

B. 3182. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, gouverneur de la prévôté de Beaune. — Recette de gelines : Laurent Bouzerant, de Beaune, doit les deux tiers d'une geline, sur trois ouvrées d'un jardin situé en Beaumarché; — André Pascal, sur une ouvrée située au même lieu, en doit un quart. — Le duc ne prenait rien pour *amenage* à Beaune, excepté pour la foire des faucilles, qui durait 3 jours, et pour celle de Saint-Luc, qui durait autant. Dans ces circonstances, le duc prend pour un bœuf vendu 2 deniers; autant pour un cheval, pour un porc, pour un mouton; mais il n'en prend qu'un pour une vache, une truie, une jument, une brebis.— Chaque bichot de froment, d'avoine, de seigle et d'orge, doit 2 grandes écuelles.— Le duc en prend autant pour le portage.

B. 3183. (Cahier.) — Petit in-folio, 54 feuillets; papier.

1405-1406. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte des menues parties et censives dues au duc de Bourgogne, à Beaune, à la Saint-Martin.— Maîtres Jean et Nicolas Rolin, frères, enfants de Jean Rolin, d'Autun, ont une maison à Volenay, située près de celle des seigneurs de Monetoy, sur laquelle ils payent un cens. — Ils y ont aussi des vignes en Cailleret, sur lesquelles ils payent un cens de 2 deniers dijonnais. — Rôles nominatifs des marcs de Beaune.

B. 3184. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, châtelain. — A Beaune, rue Madeleine, une maison appelée *borde de paille* louée, au profit du domaine, 13 sous 4 deniers; une chambre située sur celle des marcs, à Beaune, louée 45 sous. — Dix francs donnés aux chanoines de Notre-Dame de Beaune, pour la célébration de l'anniversaire d'Eudes de Verdun, et 116 sous 8 deniers aux Chartreux de Beaune, pour la Grande-Chartreuse de Grenoble, à laquelle le domaine les devait sur les bancs de Beaune.— Gages du châtelain : 80 livres.

B. 3185. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1405-1407. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, gouverneur de la prévôté de Beaune, et châtelain de Beaune, Pommard et Volenay. — Recette de la taille de Chavignerot, des 5 sous de garde de la maison de l'hôpital de Vernoy et des cens dus à Beaune, à cause de ladite prévôté, sur des immeubles. — Recette des gelines ou poules dues sur d'autres immeubles; celle des foires, des vins vendus à tavernes. — Chaque tavernier donne 2 setiers de leur vin à cause de la châtellenie.—Dans la recette des exploits de justice, les contrebandiers payent 65 sous d'amende. — Le prévôt doit tous les ans faire enlever toutes les mesures du vin vendu par les taverniers, les faire porter à l'hôtel de ville, les faire égandiller, et condamner à 7 sous d'amende, au profit du duc, les propriétaires de fausses mesures.

B. 3186. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, châtelain, auquel le duc fait un don de 100 francs pour les bons services qu'il lui rend. — Les robes ou livrées des trois closiers de Beaune, Volenay et Aloxe, données chaque année par le duc, consistent en quatre aunes de drap pour chacun d'eux. Cette année, l'aune de ce drap fut payée 5 gros. — 100 grands clous, employés dans la couverture d'une grange, payés ensemble 3 sous 9 deniers.

B. 3187. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1407-1408. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton, châtelain.—4 bichots de froment donnés à messire Pierre Cardot, prêtre, demeurant à Pommard, pour les deux messes dites par lui chaque semaine dans l'église de Volenay, comme elles étaient autrefois dites dans la chapelle ducale dudit lieu.—Dépense des vins : 20 queues dépensées par mes damoiselles les filles du duc à Dijon.— Messire Philibert de Saulx, évêque de Châlon-sur-Saône, fils d'Emonin de Saulx, donne 2 livres de cire de cens sur son moulin, aux sources de la Bouzaize, lequel avait appartenu à maître Jean Chambellan. — Recette faite sur les merciers étrangers venus à la foire de la Saint-Martin. — La journée d'un homme et d'une voiture attelée d'un cheval, qui avait transporté des terres, est payée 3 sous 4 deniers.— 40 queues de vin de Beaune données par le duc au comte de Namur.

B. 3188. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1408-1409. — Beaune, Pommard et Volenay. —

pte de Philibert de Corbeton, châtelain. — Recette rale des vins de la châtellenie, y compris ceux de iiche et Corton, et ceux achetés aux partenaires; queues tenant, *outre-moison*, jauge de Beaune, etiers formaient 44 muids 38 setiers; les 13 queues nt de la dîme de Pommard et tenant, *outre la moison*, etiers, formaient 26 muids 20 setiers. — Edouard ar, marquis de Pont, à cause du duc de Bar, son , reçoit 60 muids de vin sur les celliers du domaine mmard. — La journée d'une bête « *à dos* portant bât iilles » est de 3 sous 3 deniers, conducteur compris.

B. 3189. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

409-1410. — Beaune, Pommard et Volenay. — pte de Philibert de Corbeton, châtelain. — Dépenses la façon ou culture des vignes; — détail des travaux essifs et prix des journées; — frais du dépaisse- , ou enlèvement des paisseaux après les vendanges; rais de vendange.

B. 3190. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

410-1411. — Beaune, Pommard et Volenay. — ipte de Girard Mignot, commis à la recette de la châ- nie à la place de Philibert de Corbeton, révoqué par tre Ricard de Chancey, maître des requêtes de l'hôtel, ean Moreau, commis à la recette générale. — Lettres it Ricard, contenant les lettres patentes de Jean sans r, dans lesquelles on voit que cette révocation avait eu à cause de la négligence de ce receveur à rendre ses ptes régulièrement et aux termes des ordonnances. — obe ou livrée de Thomas Vigier, clerc des marcs du duc eaune, consiste en six aunes de drap, au prix de 8 gros e; — elle est renouvelée tous les ans aux frais du .

B. 3191. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemi .

411-1412. — Beaune, Pommard et Volenay. — ipte de Philibert de Corbeton, rétabli dans sa charge châtelain. — « Recette d'argent des deux foires don- ées en la ville de Beaune, trois ans franches d'imposi- on, commençant à la fête de Saint-Martin d'été 1400, esquelles deux foires se tiennent, la première le jour de Saint-Martin d'été et dure ledit jour et le lendemain, anche de toute imposition, et la seconde, le jour de la aint-Martin d'hiver et le lendemain, également franche 'imposition. » — Le droit de lod et remuaige sur la te de deux ouvrées de vigne est de 13 sous 4 deniers, és par le vendeur. — Achat pour le duc de 32 voitures de fumier pour mettre dans les *preux* de la vigne de Bonaiche à Beaune. — Chaque voiture est payée 15 deniers; ce fumier était mêlé avec le marc des raisins pressurés.

B. 3192. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Philibert de Corbeton (c'est la copie du précédent). — 10 livres données aux chanoines de Notre-Dame de Beaune pour un anniversaire de pain et de vin célébré dans leur église pour le repos de l'âme d'Eudes de Verdun; — 16 sous tournois à messire Eudes Grillot, prêtre, receveur des grains de Notre-Dame de Beaune, pour la dîme de 24 ouvrées de vigne situées à Beaune, au lieu appelé *Tue-Vilains*, et ayant appartenu aux seigneurs d'Authume, à raison de 8 deniers par ouvrée. — 12 paniers à porter de la terre sont payés ensemble 3 sous 4 deniers; c'est au prix de 2 gros l'un.

B. 3193. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1412-1413. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet, nouvellement institué châtelain par lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne (ce nouveau comptable est appelé sommelier de l'échansonnerie). — Recette des exploits de justice : amende de 4 francs payés par un individu qui avait volé des paisseaux dans les vignes pour se chauffer; — un autre donne 20 sous pour avoir battu quelqu'un jusqu'à effusion de sang; — un autre, la même somme pour avoir pris du bois dans la forêt du duc à Auxey : — un autre 10 sous, pour avoir joué aux dés pendant la nuit.

B 3194. (Cahier.) — In-foli , 70 feuillets; parchemin.

1413-1414. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Quanet (*sic*), châtelain. — Recette des cens dus à Meursault par Jeanne de Grancey et messire Mille de Paillart, chevalier, son fils, sur une partie de la terre de Meursault qui avait appartenu à Robert de Châtillon; — à Volenay, par plusieurs habitants taillables à volonté. — Un *linceul* pour sceller les vins de monseigneur est payé 5 sous. — 15 sous donnés « au pâtissier-fournier qui « avait fait et cuit les flans et tartes » donnés aux ouvriers qui avaient fait les vins, et auquel on avait fourni la farine, le tout « pour ce que, au temps des vendanges, furent les « Quatre-Temps. » — Frais communs faits par le duc, les hospitaliers et le chapitre de Beaune pour la dîme des vendanges de Pommard, affirmés véritables par le témoignage de Philippe Matrot, gouverneur de la Commanderie de

Beaune, pour frère Pierre de Bauffremont, commandeur dudit lieu.

B. 3195. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1414-1415. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet (*sic*), châtelain. — Dépenses pour arpenter les vignes du duc. — Achat pour 8 sous 4 deniers de deux grands entonnoirs, fait par le tonnelier Jean de Flamerand, pour entonner les vins du domaine. — Quatre douzaines de grosses osières pour relier les cuves payées ensemble 10 sous. — Un individu condamné à une amende de 20 sous, pour avoir fait sang à quelqu'un.

B. 3196. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1415-1416. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet, châtelain. — Le receveur des coutumes de Pommard n'avait mis en ligne de recette qu'un bichot 5 boisseaux et un tiers, « bien qu'elles souloient valoir plus de 2 bichots. » — Le correcteur de la Chambre des Comptes a écrit en marge : « Reddat ut in « precedenti, quod terreryus non est perfectus, et, dum « fuerit perfectus, fiat quod debebit. » — Sont faites au clos de Bonaiche, à Beaune, 300 fosses de *preux* ou provins, à raison de 6 gros et demi le cent ; ce qui fit une dépense de 32 sous 6 deniers. — « Soit mémoire que fut baillé au « receveur châtelain un mandement de la Chambre des « Comptes, pour mettre en la main du duc la moitié de la « moitié du châtel de Monestoy et plusieurs autres terres « du bailliage de Dijon et d'Autun, laquelle moitié de la « moitié et le reste feue dame Agnès de Blaisy, dame de « Florigny, avait en douaire ; et sont advenues les dites « choses au duc, à cause de feu Guyot de Mipont. « Soit pris garde que ledit châtelain en rende les pro- « fits. »

B. 3197. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; dont 12 papier.

1416-1417. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Réduction dans la recette des coutumes de Pommard ; — la Chambre des Comptes biffe cette réduction et écrit en marge du registre : « Viso « terreryo, facto in dicta castellania per M. Joh. Bonot, « consiliarium et magistrum Cameræ et Martinum de Capis, « clericum dictæ Cameræ Computorum dom. ducis B., isti « redditus consuetudinis frumenti ascendunt ad II bichetos « 1 tera, ad mensuram Belnæ, ut constat in dicto terreryo « folio 61, etc., ubi fit declaratio de heritagiis supra quibus « isti redditus sunt assignati. »

B. 3198. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Le châtelain persiste à réduire le produit des coutumes de Pommard ; la Chambre des Comptes à exiger la perception de leur produit primitif. — Dépense d'un muid de vin faite à Pommard par le bâtard de Laguiche, qui avait avec lui « grand compaignie « de gens d'armes, environ la Madeleine. » — Guillaume Montelle paye une amende de 20 sous pour avoir dépassé les limites de son champ et moissonné sur le terrain de son voisin.

B. 3199. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Le receveur persiste à réduire la valeur des coutumes de Pommard ; la Chambre des Comptes à la maintenir. — Le clos de Bonaiche, à Beaune, fait à argent, produit cette année 32 queues ; — le cru de Corton, également cultivé à argént, produit 7 queues ; — celui de Volenay, travaillé aux mêmes conditions, en produit 13 ; — les 175 ouvrées de Monthelie, cultivées à *partie*, ne donnent que 6 queues 11 setiers. — La dîme et la taille de Pommard produisent ensemble au profit du duc 29 queues 20 setiers. — Messire Philibert de Saulx, évêque d'Amiens, paye un cens pour une pièce de vigne située à Volenay.

B. 3200. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Même opposition que dans le registre précédent pour la recette des coutumes de Pommard. — Le pied de la monnaie est changé : celle de 16 livres 10 sous a cours pour un marc d'argent, depuis le 1er janvier 1419 ; — faible monnaie de gros de 20 deniers tournois, pièce établie ; — le marc d'argent porté à 22 livres ; ce qui dura jusqu'au 25 dudit mois, jour auquel le marc d'argent est élevé à 26 livres tournois de ladite faible monnaie de gros. Ce qui eut cours jusqu'au 18 août 1421, époque où lesdits gros sont ramenés au cours de 5 deniers tournois pièce, jusqu'au 1er janvier suivant, qu'on commence à forger une bonne monnaie, et que lesdits gros sont amenés à 2 deniers oboles la pièce. — Malgré les ordonnances, la recette de ce compte se fait en faible monnaie.

B. 3201. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; dont 4 papier.

1420-1421. — Beaune, Pommard et Volenay. —

Compte d'Adam Canet.— « La monnaie faible de 20 deniers « le gros, qui auparavant et au temps de ce compte avait « cours, et jusqu'au 18 août 1421, fut ramenée ledit jour « à 5 deniers le gros. Elle a eu cours, ledit gros pour 5 de- « niers tournois, jusqu'au 1er janvier suivant 1421, alors « que la bonne de 61 livres 3 sous marc d'argent fut éta- « blie, et que lesdits gros de 5 deniers furent remis à « 2 deniers oboles la pièce. » — 2 francs sont donnés à Pierre de Chassigny, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne, pour avoir fixé les travaux à faire en la maison du Parlement de Beaune.

B. 3202. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1421-1422. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet, châtelain. — Les coutumes de Volenay et Pommard consistaient dans le versement d'une certaine quantité d'avoine et de froment. — Recette des exploits de justice : le fils de Jean Millot est condamné à une amende arbitraire pour avoir joué aux dés la nuit, et avoir ôté injurieusement le chaperon d'un sergent. — Rôle des cens dus à Volenay. — Une douzaine de paniers, ou « terraroz pour porter terre » sont payés ensemble 3 gros. — La journée d'un manœuvre est payée un gros. — Texte de l'adjudication de la façon des vignes de Beaune, dont la contenance est indiquée.— Corton contenait 12 arpents.

B. 3203. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1422-1423.—Beaune, Pommard et Volenay.—Compte d'Adam Canet. — Continuation de l'opposition du receveur et de la Chambre des Comptes relativement aux coutumes de Pommard, dont celle-ci maintient l'ancien chiffre.— Le clos de Corton, *fait à deniers*, produit cette année 12 queues.— 6 queues de vin données à Jacques de Bassul, chambellan et premier maître d'hôtel du duc, pour les services qu'il lui a rendus ; — 3 queues à la femme de Georges d'Ostende, son secrétaire, dont il venait de tenir l'enfant sur les fonts de baptême ; — 10 queues à la duchesse de Guyenne, de Thérouane et comtesse de Richemont, pour la dépense de son hôtel à Montbard.

B. 3204. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1423-1424.—Beaune, Pommard et Volenay.—Compte d'Adam Canet.— Dépense des vins : 10 muids livrés à Oudard de L'Espinace, seigneur d'Igornay, pour une rente à lui due en héritage sur le cellier de Pommard;—4 queues à messire Germain de La Viezville, chambellan du duc, pour les services qu'il lui a rendus. — Frais d'un voyage fait par le receveur, de Beaune à Dijon, où l'avait appelé le gouverneur de Bourgogne, Antoine de Vergy.—Autres faits par le même pour aller à Arnay percevoir ce que devait à la caisse ducale le grènetier Jaquot Espiart ;— autres, pour le voyage de Raoulin-le-Roi, exécuteur des hautes œuvres à Autun, venu à Pommard pour exécuter Perrin de Goix, qui fut mené aux fourches, redemandé par une pucelle, ramené dans les prisons de Beaune, puis mis en liberté. Il est ajouté qu'il avait d'abord été conduit dans les prisons de Vergy, parce que celles de Pommard n'étaient pas bonnes, que les habitants de ce village « n'étoient contents qu'il fût exécuté « chez eux, à cause et pour la doubte des gens d'armes et « des maux qui s'en pourroient en suivre. »

B. 3205. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1424-1425. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Recette des foires de Saint-Martin : droit de 1 gros et demi payé, en qualité de changeur, par Pierre Molet, maître de la Monnaie de Saint-Laurent-lez-Châlon. — Argent avancé à l'orfèvre Thomas Loret, de Dijon, adjudicataire de la culture des vignes de la châtellenie de Beaune.

B. 3206. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1425-1426. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Le receveur et la Chambre des Comptes s'accordent sur la quantité de froment due pour les coutumes de Pommard. — 16 queues de vin livrées par le châtelain pour la provision du comte de Nevers ; — 4 queues données à Jaquot Naulot, sommelier de l'échansonnerie, en vertu de lettres patentes et pour des services rendus au duc. — L'évêque d'Amiens, Philibert de Saulx, donne 2 livres de cire sur le moulin qu'il avait aux sources de la Bouzaine, à Beaune. — Jean Rossignot paie 2 gros pour avoir fait défaut dans un appel. — Frais de réparations exécutées « dans la grand salle de monseigneur à « Beaune, là où l'on tient son Parlement, au costé devers « la rivière de Bouzaine. »

B. 3207. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; papier.

1425-1427. — Beaune, Pommard et Volenay. — Comptes d'Adam Canet. — Recette de la grosse tour de Mipont, de la terre de Puligny, du quart de la terre de Monestoy, échue au duc par confiscation faite sur feu Guyot de Mipont ; — un autre quart appartenait aux enfants de Guillaume de Sermesines, et le reste à madame Agnès de Blaisy, à titre de douaire, et devait après sa mort être réuni au domaine.

B. 3208. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1426-1427. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — La mesure de Beaune consiste dans le bichot, qui est la plus grande mesure, contenant 6 boisseaux. — Le recteur de la cure de Volenay, Jean Cholot, reçoit 2 bichots de froment pour les deux messes qu'il célèbre chaque semaine dans son église, comme elles étaient célébrées autrefois dans la chapelle de Saint-Barthélemy, fondée au châtel de ce lieu. — Recette de 4 livres de cire, données par Aubespin Courtot, Jacote, femme Perreau, Micaut, héritiers de Nicolas Aubespin, pour l'affranchissement dudit Nicolas et de ses hoirs, fait par le duc Eudes. — Fumier acheté pour mettre dans la vigne appelée Chevrey.

B. 3209. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Le clos de Corton, contenant 100 ouvrées, cultivé à deniers, au profit du duc, avec la vigne Philippe, située sous ce clos et contenant 13 ouvrées, produit 10 poinçons 7 setiers. — Le clos de Bonaiche, contenant 195 ouvrées, cultivé également à deniers, produit 18 queues. tenant chacune 30 setiers. — Pièces de vignes tenues par divers individus, dont les uns donnent le quart du produit; beaucoup d'autres sont en toppes (abandonnées) depuis 5 ou 6 ans. — La pêche de la rivière de Beaune amodiée pour un florin.

B. 3210. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets; dont 41 en papier.

1428-1429. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Recette du produit des terres de Monestoy, confisquées sur messire Guyot de Mipont, mis dans les prisons du duc à Talant, pour certains cas *crimineux;* — inventaire de cette confiscation; il s'y trouve 50 livrées de terre que le duc donne à Jean de Saulx, son chancelier. — Les habitants de Monestoy taillables deux fois l'an et mainmortables; — autrefois il y avait 20 feux; à cause de la mortalité, il n'y en a plus que 10. — Énumération des diverses redevances. — Grand-Vaux, village d'environ 15 feux, alors tout en *désert*, excepté quelques prés et terres qu'amodient les habitants de Monestoy. — Copie de la commission donnée par la Chambre des Comptes au châtelain de Brasey pour l'estimation de la terre confisquée; — détails relatifs à cette confiscation.

B. 3211. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1429-1430. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — La dîme des terres arables situées à Pommard, au finage du Tertre, appartient au duc; elle consiste à lever de 13 gerbes l'une; — elle ne produit rien, attendu que toutes ces terres sont en *charmés*. — 4 queues et 16 poinçons de vin livrés à Mahiet Regnaut, receveur général de Bourgogne, pour les expédier en Flandre, pour le mariage du duc de Bourgogne, qui eut lieu à Bruges. Il est écrit en marge par la Chambre des Comptes : « Radiatur quod sit in folio sequenti in alia forma. » — La queue contient 36 setiers, à la petite pinte, qui reviennent, à la grande et vieille pinte, à 32 setiers.

B. 3212. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1430-1431. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Pour l'hôtel de monseigneur, à Dijon : 26 queues et demie, valant 57 muids 7 septiers; — 10 queues contenant *oultre moison*, et faisant 21 muids 10 setiers; — à Jean Mairet, écuyer, panetier du duc, 6 queues. — Guyot Joignot, de Pommard, donne 6 livres de cire pour la franchise qui fut accordée à un de ses aïeux, pour lui et ses descendants, par le duc Robert; aux termes de laquelle franchise ils demeuraient quittes de tailles et de toutes autres *exactions* quelconques, à condition toutefois qu'ils n'achèteraient rien des hommes taillables du duc.

B. 3213. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — 2 livres de cire données sur le moulin *moulant* des sources de la Bouzaise, par dame Anne de Saulx, fille de monseigneur de Courtivron, alors femme de monsieur de Charny, héritière de feu Philibert de Saulx, mort évêque d'Amiens, lequel était fils de Monnin de Saulx, qui avait acheté ce moulin de Jean Chambellan. — Recette de 4 gelines et demie de certains habitants de Puligny, hommes du duc, par suite de la confiscation des biens de monsieur de Mipont; — de la grosse tour de Mipont, « circuits de terreaux, en semble les curtils d'alentour qui sont en désert et buissons, laquelle tour est « en ruine, et où on ne fait aucun profit depuis le trespassement de Guyot de Mipont. »

B. 3214. (Cahier.) — In-folio, 4? feuillets; parchemin.

1432-1433. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Les 100 ouvrées du clos de Corton, situé à Beaune, produisent 18 *poinçons*; — le clos de Bonaiche, qui contenait 185 ouvrées et demie, donne

26 queues.— Le clos de Gevrey, situé à Volenay, et contenant 105 ouvrées, produit 5 queues et 12 poinçons. — Vingt pièces de vignes situées à Volenay, contenant ensemble 228 ouvrées, produisirent 9 queues, y compris le vin des mar.s-setiers dudit lieu. — 148 ouvrées situées à Beaune, en différents lieux, produisirent 7 queues, 10 setiers. — Vin donné à l'évêque de Nevers, à Gilbert de Lannoy, au trésorier de l'église de Besançon, conseillers et ambassadeurs du duc de Bourgogne au concile de Bâle, tant pour leur usage, que pour en faire présent à plusieurs seigneurs et prélats du concile.

B. 3215. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1433-1434. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Près de Puligny, à Mipont, les 10 journaux appelés corvée du Poix, les 7 journaux appelés les Sept-Iles, les sept journaux appelés corvée des Vignes, les 10 journaux de la corvée de l'Étang, les 10 journaux de la corvée de l'Égland, les 12 journaux de la corvée de Charme aux finages de Mipont et Meursault, et 12 autres journaux non désignés, en tout 67 journaux, sont depuis longtemps en charme et la plus grande partie en buissons. — Corton produit 1 queue 13 poinçons. — Sont comptés en dépense 5 muids 10 setiers de vin que burent les gens d'armes de l'étendart du sieur de Bassigny, et plusieurs autres au nombre de 600 chevaux; ils s'étaient logés à Pommard, et les quatre jours suivants, et y rompirent la maison du duc, dont ils burent le vin.

B. 3216. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1434-1435. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Le bichot de froment contient 6 boisseaux, et le boisseau 2 mesures. — Par l'égandillement qui a été fait des mesures, en 1430, les dix boisseaux font 16 carterainches 1 quart de Dijon; — avoine : 16 boisseaux de Beaune équivalent à 16 carterainches et demie de Dijon. — Corton produit 2 queues 11 poinçons. —10 queues de vin sont livrées à Bertrand de La Broquière, premier écuyer tranchant du duc, pour la provision de la tour et de la forteresse de Marcigny-les-Nonains. — Six queues sont données au légat du concile de Bâle et au cardinal d'Albe, qui s'étaient trouvés à la journée d'Arras et avaient grandement contribué au traité de paix.

B. 3217. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; papier.

1435. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Berthelot Lambin, commis receveur des exploits et amendes des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent. — Lettres de Philippe le Bon, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, qui nomme ledit receveur. — Dépenses : Richard de Chancey, président de ces Parlements, Girard Perrière, Robert de Saulx, Guy Gélenier, Étienne Basan, Berthaud Boudot, Jean Périez, Pierre Baudin, Henri Raillart, Guy de Martigny, Nicolas Bastier, conseillers de cette Cour; — les avocats du duc sont : Henri de Clugny et Guy Bertrand.

B. 3218. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1435-1436. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Recette de 3 queues 12 poinçons, produit du clos de Corton. — Don des 60 muids de vin que prend annuellement le duc de Bar, roi de Sicile, dans les celliers du domaine de Beaune; — don fait à la Sainte-Chapelle de Dijon pour la fondation d'une messe quotidienne. — Le duc perçoit, pour droit de rouage au châtel de Notre-Dame de Beaune, sur chaque char de vin chargé au châtel, 6 deniers. — Rôle des amendes et exploits de justice : il ne contient que le nom des parties et le montant de l'amende, sans désignation de délits.

B. 3219. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Recette de 3 muids de vin, produit de cette année pour le clos de Corton, — Le duc fait une remise de 12 queues de vin à divers individus de Pommard, qui les lui devaient sur certains héritages, depuis plusieurs années, et qui n'avaient pu les lui donner. — La coupe du bois Bruillard, situé à Mipont, vers Puligny, vendue 20 francs, payables en 5 termes. — Recette de 6 francs, montant de l'adjudication annuelle des exploits de la prévôté de Puligny. — Une clef neuve, pour le guichet de la prison de l'hôtel du duc à Pommard, y compris deux *vervelles*, coûte 2 gros.

B. 3220. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Adam Canet. — Corton produit 2 muids. Il est dit en marge que la déclaration des vins ne paraît pas juste, et qu'une enquête sera faite. — État détaillé de tout ce qui était dû au receveur qui venait de mourir, et de ce qu'il devait au Roi. — 232 francs, du poids chacun de 32 gros, monnaie de Flandres, sont donnés à des voituriers de Bourgogne qui avaient séjourné à Saint-Omer, en attendant le départ de la princesse de Vienne, qui devait aller par terre au pays de Navarre; — 6 queues de vin de Beaune à Obelet Levasseur, écuyer de cuisine, et à Denisot Piot, pour

les mener au duc de Bourgogne, dans ses pays de Flandre et d'Artois.

B. 3221. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot de Faultrey, châtelain de Beaune, Pommard et Volenay. — Lettres de Philippe le Bon, qui lui confère sa charge de châtelain et collecteur des mares de Beaune. — Recette de Pommard, Volenay, de Puligny et Mipont. — Remise de blé faite par le châtelain au nom du duc : le blé et l'avoine dus à Volenay sont remis à ce receveur, parce que la grange de Volenay est en ruine « depuis huit ans que les gens d'armes l'abattirent. » — Autre remise du blé dû à Pommard en *Lorme des champs*, parce que ladite terre est en *désert et buissons*. — Semblables remises faites à plusieurs localités.

B. 3222. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; dont 24 papier.

1439-1440. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Millot Faultrey. — 6 queues de vin données à noble et puissant seigneur Antoine de Croy et de Renty, conseiller et premier chambellan, pour la dépense de son hôtel. — Dans la recette de deniers à Volenay, les menus cens comptent pour 35 sous 11 deniers, dont 15 sous faisaient le franc. — A Volenay, Robert de Corbeton paye 10 sous dijonnais pour l'affranchissement et l'abonnement de son meix.

B. 3223. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Millot Faultrey. — Les 100 ouvrées de Corton ne produisent que 12 poinçons, y compris le produit des 12 ouvrées de la vigne Philippe. — Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, reçoit 6 poinçons pour la provision de son hôtel. — La Sainte-Chapelle reçoit les 60 muids de la fondation de la messe quotidienne. — Recette des rentes ou cens dus à Pommard au duc de Bourgogne en mars, à la Toussaint, à la Saint-Martin. Il est dit que les vignes du Tertre, à Pommard, contenaient environ 100 ouvrées, dont chacune devait au duc 6 deniers de dîme, et qu'elles étaient en grande partie en toppes (abandonnées) et qu'elles ne donnaient que 41 sous 6 deniers pour ce droit.

B. 3224. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1441-1442. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Corton produit 3 queues 10 poinçons. — Vin payé en nature aux religieuses du Lieu-Dieu ; — aux moines du Val-des-Choux ; — à ceux de Maizières ; — aux religieuses de Molaise ; — à celles de Champchaignon, de Saint-Georges de La Montagne ; — au chapitre de Notre-Dame de Beaune ; — aux curés de Monthelie ; — de Volenay ; — de Pommard ; — au gouverneur de la Maison-Dieu de ce dernier village ; — aux moines de Cîteaux ; — à la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 3225. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Corton produit 10 muids; — les 15 ouvrées du clos de Gevrey, à Volenay, produisent 10 muids. — Dans la dépense de vin sont nommés Guillaume de Sercey, écuyer, seigneur d'Igornay, qui en reçoit 10 muids pour une rente héréditaire; — Guillaume Monot, 1 muid, pour semblable rente, due à cause de sa femme, héritière de maître Regnaud Ganetier, lui-même représentant de Guillaume de Loges ; — Philippe Loubat, écuyer, héritier de Barthelet d'Escutigny.

B. 3226. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets ; papier.

1443-1444. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Toutes les terres du finage de Tertre à Pommard ne donnent rien de dîme, attendu qu'elles sont toutes en chaumes et désert. — La motte de Meloisy ne produit rien, parce qu'elle est en toppes. — La chaume appelée la France, dessus la combe Girard Raoul, ne produit rien, parce que personne n'y laboure. — De nombreux journaux de terre, à Mipont et Puligny, improductifs par la même raison. — Corton, fait à deniers, produit 5 muids 6 setiers. — Les héritiers de Regnaut Aubert donnent au duc 1 muid de vin de rente, mesure de Beaune, bien envaisselé en bon vaisseau, sur 16 ouvrées de vigne que Guillaume de La Rochelle avait coutume de cultiver au quart des fruits. — Le clos de Gevrey, à Volenay, contenant 15 ouvrées de vigne, produit 2 queues 3 muids 6 setiers.

B. 3227. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; 31 papier.

1444-1445. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Recettes nulles à cause de la pauvreté des débiteurs et l'abandon des terres. — L'avoine des coutumes, due par Étienne Chout, n'est pas donnée, parce qu'il est mort, et qu'avant de mourir « il quéroit ses aubmosne » ; — celle qui était due par Guyot Guillot n'est pas donnée, parce que

a terre, sur laquelle cette redevance est assise, « est en « ruyne depuis 20 ans, à cause des mauvais fonds où elle « est ; » — celle que devait Hugues Desgranges n'est pas donnée, parce que la maison de Volenay, sur laquelle elle était due, est en ruine depuis longtemps, et que personne ne veut la prendre à sa charge ; — celle que devait Courtot n'est pas donnée, parce que le meix qui la devait est « en « ruyne du temps passé 16 ans. »

B. 3228. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets; 30 papier.

1445-1446. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — La mesure des grains est ainsi décrite : « Y a ou boichot, qu'est la plus grand me- « sure, 6 boisseaulx et 2 mesures ou boisseaul, et font « 10 boisseaulx de Beaune, 16 quarteroinches un quart de « Dijon. » Et quant à l'avoine, les 16 boisseaux de Beaune, qui se mesurent à rez, comme à Dijon, font 16 quarterenches de Dijon. — Le clos de Corton, situé sur le finage d'Aloxe, près Beaune, produit 5 muids 7 setiers, y compris les 12 ouvrées de la vigne de Philippe. — On en livre 6 queues à Mahiet Noé, aide de l'échansonnerie, pour les conduire en Flandre pour le duc. — Réductions à faire dans la recette, à cause de la pauvreté des terres ou des gens.

B. 3229. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets ; 28 papier.

1446-1447. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Une grande quantité de terres, de maisons, sont dites en ruine et désert. — Corton produit 3 queues 12 poinçons. — 147 ouvrées sur Beaune et Pommard produisent 6 queues. — Les héritiers de Guillaume Panetier donnent un demi-muid de vin, sur 10 ouvrées de vignes. — 12 queues de vin données par le duc à monseigneur Antoine de Croy, comte de Porcien et seigneur de Renty. — Les tonneaux pour mettre le vin du domaine doivent être fournis par le châtelain, aux termes du bail passé avec lui pour la culture des vignes; — ce châtelain avait 440 ouvrées de vignes dans son bail, et recevait 500 livres tournois pour en faire faire la culture et fournir les tonneaux. — Vignes de Corton, Bonaiche, Gevrey ; — elles sont dites équivaloir à 55 journaux.

B. 3230. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; 23 papier.

1447-1448. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Corton produit 16 poinçons. — Les 175 ouvrées situées à Monthelie produisent 4 queues 11 setiers. — Les vignes de Meloisey, situées sur une montagne appelée Troillemont, où les gens de monseigneur d'Autun doivent au duc 5 paniers de raisins quand ils y travaillent, et où les hommes du duc ne doivent rien, abandonnées et improductives. — Une certaine quantité de vin en queues et en poinçons livrée à Jean Viart, chevaucheur de l'écurie, pour les mener à Paris et les offrir aux ambassadeurs du duc, qui y étaient. — Neuf queues livrées à Canat, sommelier de l'échansonnerie, pour les mener en Flandre. — 10 sous donnés à Pierre Damas, jaugeur du duc, pour avoir jaugé tous les vins de la châtellenie déposés dans les celliers de Beaune et Pommard.

B. 3231. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets ; parchemin.

1452-1453. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Guyot Du Champ, receveur de la partie de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne au mois de novembre 1451, pour les siéges de Beaune et de Nuits. — Nom et quote-part de chaque lieu : les habitants de Bessey-en-Chaume donnent ensemble 3 francs 4 gros ; — ceux de Thorey, 6 francs 8 gros ; — ceux de Bligny-sur-Ouche, 20 francs 8 gros ; — ceux de Labergement, 32 ; — ceux d'Argilly, 34 ; — ceux de Nuits, 108. — Rôle des rémissions faites par les élus ; — on y compte 95 villages, dont la quote-part fut ou réduite, ou anéantie.

B. 3232. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1455-1456. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — Recette de 7 boisseaux d'avoine, donnée par Thibaud Charlot, de Volenay, pour arrérages d'un boisseau par lui dû chaque année au duc, sur un meix et une masure, immeubles naguères tenus et possédés par Philippe Marion, qui en payait 2 boisseaux de froment et 2 d'avoine, outre 5 deniers dijonnais. Faute de payement, ils sont ressaisis et amodiés au plus offrant, après trois publications faites au prône de la paroisse. — Les vins de Corton, Gevrey et Bonaiche, vu leur petite quantité, sont mis ensemble et n'ont produit que 15 queues, bien qu'il y eût 400 ouvrées de vigne.

B. 3233. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets; parchemin.

1456-1460. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — 2 boisseaux d'avoine donnés par Jean Chevalier, *aliter* Villegodet, adjudicataire d'une maison sur laquelle on payait autrefois un boisseau de froment, 2 d'avoine et 15 deniers, mais qui, abandonnée depuis longtemps, avait été reprise par le domaine et mise aux enchères ; Villegodet est le plus offrant. — Corton produit 4 queues 16 setiers de vin ; — le clos de Bonaiche, 14. — Jean de La Gastine, *bariller* de l'échansonnerie du duc, mène en Flandre 16 queues de vin pour l'hôtel ducal.

— Gillot Morelot, vigneron de Beaune, donne 8 deniers de cens sur 8 ouvrées de vignes. — Jean Micaud, de Pommard, donne un boisseau de froment de cens sur un journal de terre. — Philippe Languet, l'aîné, demeurant à Vitteaux, héritier de Huguette de Corbeton et de noble homme Guillaume de Loiges, reçoit une rente d'un muid 5 setiers de vin, sur le cellier du duc à Pommard.

B. 3234. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1458. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, conseiller du duc et son receveur particulier au bailliage de Dijon, ès siéges de Beaune et Nuits, pour l'aide de 13,600 livres octroyées au duc par les États de Bourgogne pour payer les frais et gages de la commission chargée de rédiger et mettre en bon ordre les Coutumes de la province, et pour les frais d'une ambassade qui n'est pas autrement désignée.

B. 3235. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets; parchemin.

1460-1462. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Milot Faultrey. — « Le châtelain, n'ayant pu « venir à Dijon assister à la reddition de compte, parce « qu'il devait faire faire les vignes de monseigneur, délè« gue pour le remplacer et être son procureur Laurent « Blanchard, clerc, demeurant à Dijon. » — Corton produit 10 poinçons 13 setiers. — Girard de La Roche, maître de la Chambre aux deniers du comte de Charollais, reçoit 6 queues de vin pour la provision de son hôtel; — on en mène 30 en Flandre pour celle de l'hôtel du duc de Bourgogne, son père. — Pierre de Beauffremont, comte de Charny et seigneur de Molinot, ayant cause de feu Jeanne de Saulx, sa femme, donne 2 livres de cire sur le moulin des sources de la Bouzaise. — La prévôté de Puligny amodiée 6 francs 2 gros. — Noble Huguenin de Faletans, receveur général de Bourgogne, donne au châtelain 500 livres tournois pour faire cultiver les vignes.

B. 3236. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1463-1464. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Charles Belnote, clerc, licencié en droit, châtelain. — Lettres de son office, données à Bruges, le 8 juin 1463, par Philippe le Bon. — Recette d'un boisseau de froment sur des héritages qu'avait possédés Colas Clerget, de Volenay. — Corton donne 10 queues de vin. — Produits de la prévôté de Beaune. — Prix de la queue de vin des celliers du duc à Beaune fixé par le châtelain à trois francs, c'est-à-dire à trente sous le tonneau.

B. 3237. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets; parchemin.

1464-1465. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Charles Belnote. — Recette d'un demi-boisseau de froment sur un meix qui avait appartenu à Jehan Rossignol, de Volenay. — Corton produit 79 queues de vin. « Constat per juramentum. » — Perrenot Chicotot, de Volenay, donne 4 sous de cens sur un meix. — Recette de 95 francs, produit des bancs de la boucherie de Beaune; — de 29 francs 3 sous, produit des tailles de Volenay; — de 5 sous dijonnais, versés par la maison de l'hôpital du Vernoy, appartenant aux religieux de Saint-Jean de Jérusalem, qui les devaient annuellement au duc, à cause de sa prévôté de Beaune.

B. 3238. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1465. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de l'aide de 14,000 francs octroyés au duc, par les États de Bourgogne, pour la levée « de la première et nouvelle armée de monseigneur de « Charollais. » — La ville de Beaune, y compris les faubourgs et Gigny, contribue pour 637 francs. — Frais pour la perception des emprunts particuliers faits en Bourgogne, « afin d'avoir prestement les deniers de l'aide, pour « fournir aux affaires de mon très-redouté seigneur le « comte de Charollais, estant avec son armée devant « Paris. »

B. 3239. (Registre.) — In folio, 221 feuillets; parchemin.

1465-1467. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Charles Belnote. — Jean Tisserant de Meloisey donne un boisseau de froment sur le meix et la maison qu'il a dans ce village, le tout contenant un quart d'ouvrée. — Corton produit 14 queues de vin 35 setiers. — Recette d'une queue de vin de rente due au duc de Bourgogne, à Chailly, par Jean Des Vertus; — de 10 livres tournois de messire Mille de Paillard, chevalier, seigneur de Meursault, sur une portion de terre qu'il tenait de messire Robert de Châtillon. — Foire de Beaune: le duc y perçoit 2 deniers tournois sur le cheval, le bœuf, le porc et le mouton; il n'en recevait qu'un sur les vaches, les truies et les brebis.

B. 3240. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets; parchemin.

1467-1468. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Charles Belnote, châtelain. — Lettres de son office données par Charles, duc de Bourgogne. — Le clos de Corton donne pour produit 8 queues 22 setiers. — 45 queues de vin de Beaune expédiées en Flandre pour y

garnir les celliers du duc. — Robert Cheval, bourgeois de Beaune, donne 10 deniers de cens sur 10 ouvrées de vignes, qui avaient été en toppes à Pommard, au finage de Lune. — Frais faits par honorable homme Pierre Nicolas, maître des celliers et *viseur* des vignes du duc, pour les voyages par lui faits à Châlons, à Germoles et à Beaune, pour l'inventaire des vins. — Réparations au toit de salles du Parlement de Beaune, où l'eau pénétrait.

B. 3241. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets; parchemin.

1468-1469. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc. — Messire Mille Micault, prêtre, commis par le cardinal évêque d'Autun au régime et gouvernement de l'église paroissiale de Volenay par suite du décès de messire Guillaume Martenot, et chargé de célébrer par semaine deux messes fondées par les ducs de Bourgogne, reçoit pour cette fondation 2 bichots de froment. — Le clos de 100 ouvrées de Corton produit 10 queues 28 setiers de vin. — Recette de 4 francs et demi d'amende arbitraire pour des vins étrangers vendus à Beaune sans l'autorisation du maïeur et des échevins. — Jean Richard, en vertu de lettres du duc, reçoit une gratification pour son bon déportement dans l'office de clerc des marcs de Dijon. — Frais pour engrais mis dans les vignes de la châtellenie. — 2,010 livres de plomb en tables, destinées à garnir les chaînettes en bois qui recevaient l'eau des toits de la halle de Beaune, vendues ensemble 60 francs et demi.

B. 3242. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets; parchemin.

1469-1470. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Arnolet Macheco, receveur du bailliage de Dijon. — Rente en argent, en vin, en blé et en avoine payée par le domaine à noble homme Claude Poucquières, seigneur de Savigny, d'Écutigny et de Nantou. — Corton produit 10 queues de vin 13 setiers. — Rente payée par le domaine à Jean de Masilles et à Catherine Monnot, veuve de noble homme Philippe Languet. — Robert Cheval, de Beaune, paye un cens de 10 deniers sur sa vigne de Pommard, située au lieu dit en la *Lune*. — Recette des portages de Beaune : — le portage de la porte de Bourg-Neuf est amodié 77 francs à Jean Dumay, lieutenant du bailli de Dijon ; — celui de la porte Bataille, à Jean Lamberte, clerc, pour 25 francs; — celui de la porte de l'Escalier, au même, pour 72 francs ; — celui de la porte Bretonnière, à Jean Caillet, pour 60 francs ; — celui de la porte Saint-Martin, à Jean d'Archier, pour 26 francs.

B. 3243. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets; parchemin.

1470-1473. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc et son receveur. — Messire Laurent Fémon, vicaire de l'église de Volenay, reçoit le froment pour la célébration des messes de fondation ducale. — Recette de 2 queues et demi 6 setiers de vin, produit des 100 ouvrées de Corton. — Les 227 ouvrées de Volenay produisent 6 queues 27 setiers; — les 115 ouvrées du clos de Gevrey de Volenay produisent 2 queues et demie 4 setiers. — Messire Jean Perron, chevalier, donne 20 sous dijonnais, qu'il devait annuellement au duc pour la tour de Mipont, les fossés qui l'entourent, y compris la justice de ces deux objets, et 34 journaux de terres à Puligny. — Vente en détail de 12 queues de vin de Beaune, « à un niquet la pinte seulement, pour ce « qu'il estait deffait, tourné et aigre. » — La recette de cette vente produit 24 francs, déduction faite des 19 gros et demi donnés à la bonne femme qui avait vendu ce vin à la cave.

B. 3244. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets ; parchemin.

1473-1474. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon. — Lettre de Jean Joard, seigneur d'Échevanne, chef du Conseil du duc Charles, président de ses Parlements de Bourgogne ; — de Philippe Pot, chevalier, seigneur de Laroche ; — de Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siége, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel et l'un des commis sur le fait des domaines et finances ; — et de Claude de Dinteville, seigneur d'Échanet, chevalier et chambellan, par lesquelles ils déclarent que le duc Charles leur a donné l'autorisation de s'entendre avec la Chambre des Comptes pour la nomination des offices de finances. — Lettre du duc qui nomme Martin Besançon receveur de la châtellenie de Beaune, sur la présentation des seigneurs ci-dessus désignés. — Recette des deniers de l'affouage des bois de Servote, contenant environ 40 arpents, deniers versés par les habitants de Laborde-aux-Bureaux. — Chaque feu paye 4 deniers ; il n'y avait alors que 5 feux, dont 3 étaient représentés par trois membres de la famille Bailly, les deux autres l'étaient par André Bureau et la veuve de Huguenin Chasserot.

B. 3245. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1474-1475. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur des aides au bailliage de Dijon, ès siéges de Beaune et Nuits, pour leur quote-part de l'aide de 600,000 livres estevenants octroyées par les États de Bourgogne au duc Charles, à payer en six années. — Les habitants de Beaune devaient donner à

chaque terme 920 francs 9 gros ; — ceux de Pommard, 59 francs 9 gros 3 oboles ; — ceux de Volenay, 15 francs 8 gros et demi. — Recette du niquet d'augmentation sur le sel. — Révérend père en Dieu messire Thibaut Viard, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et l'abbé de Saint-Seine, en qualité d'élus pour le fait de cet aide pour l'ordre ecclésiastique, reçoivent à ce titre chacun 100 francs de gages. — Prêts considérables faits au duc Charles par le cardinal évêque d'Autun, par les habitants de Beaune, de Nuits, de Seurre, etc.

B. 3246. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets; parchemin.

1474-1475. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de la châtellenie. — Recette de 10 deniers de cens que devait annuellement maître Michel Le Goux, clerc, licencié en lois, sur sa vigne de Rochetain, située au finage de Volenay. — Droits levés sur les fausses mesures. — Vin nouveau de Beaune vendu aux enchères 3 francs 9 gros la queue ; d'autres vins de la même année vendus 5 francs la queue. — 430 francs donnés à Charles Belnote, qui s'était engagé, à ce prix, à faire cultiver les vignes du domaine. — Jaquot Niquet, tonnelier de Dijon, va à Beaune déguster les vins du domaine, marquer ceux qui, étant de garde, pouvaient être encavés, et ceux qui, ne l'étant pas, devaient être vendus.

B. 3247. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; parchemin.

1475. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur des amendes et exploits des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent. — Recette de 6 livres versées par Crétiennot Vyon pour un défaut. — Payement de 20 livres par les vénérables de la cathédrale de Châlons pour deux appels par eux émis contre les choriaux de cette église. — Antoine Thiard, chantre et chanoine de Châlons, paye une amende dans la même cause ; — le cardinal évêque d'Autun en paye une autre pour un défaut dans une affaire qu'il eut avec les religieux de Saint-Martin d'Autun. — Confiscation des biens de François Leviste Du Quesnoy, archer de l'ordonnance de M. de La Cueille, lequel avait été exécuté.

B. 3248. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets ; parchemin.

1475-1476. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de la châtellenie. — Deux muids de vin donnés au chapitre Notre-Dame de Beaune à titre de curé de Pommard. — Jean Lorenchet paye 12 deniers tournois de cens sur 14 ouvrées de vignes situées à Savigny. — Recette des marcs payés par le bourgeois de la commune de Beaune, montant à 189 livres 14 sous. — Autres marcs payés à Beaune par plusieurs autres habitants se disant nobles, ou récemment anoblis, soit par des veuves de nobles et de clercs, lesquels, sous ombre de leur clergie et noblesse, refusaient de payer des marcs. — Recette de la vente de vin vendu en détail à un blanc la pinte. — 899 livres comptées par le receveur à François de Pontbriant, varlet de chambre du Roi, en vertu de ses lettres patentes, datées d'Arras, le 7 mars 1476.

B. 3249. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets ; parchemin.

1476-1477. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de la châtellenie du roi Louis XI. — Le gouverneur de l'hôpital de Beaune, au nom des héritiers de Nicolas Rolin, son fondateur, paye un cens sur diverses maisons. — Recette de 76 sous tournois provenant de la taille de plusieurs habitants de Volenay, taillables à volonté, dont les héritiers de messire Guillaume Barrault prenaient autrefois la moitié. — Frais pour envoyer un chevaucheur de l'écurie du feu duc, de Beaune à Couches, porter des lettres du Conseil au seigneur de Couches, pour l'avertir des entreprises des Allemands, ennemis du pays, et l'engager à leur résister, et ce en vertu de lettres du président de Bourgogne, datées du 3 décembre 1476 (avant la bataille de Nancy). — 2 francs donnés pour faire rentrer 19 queues de vin de Pommard dans les celliers du duc à Beaune, « pour doubte de gens de guerre, incon- « tinent après la journée de Nancy. » Frais pour amener de Lyon du salpêtre et du plomb ; — pour faire tailler un ange élevé de bois, tenant un écusson aux armes de France, qui fut placé sur la porte de l'hôtel du Roi à Beaune, et un autre écusson aux mêmes armes, pour mettre à la porte de derrière dudit hôtel, par lequel on allait en la rue de Paradis.

B. 3250. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets; parchemin.

1477-1478. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de la châtellenie. — Raoul de Castello, écuyer, échanson ordinaire du Roi, prévôt de Bourges, gouverneur des vignes du Roi à Beaune et à Germoles, recueille les vins de la châtellenie pour les mener au Roi et servir en son hôtel. — Cens payé par les ayants cause de Jehan Rossignol de Beaune sur un meix situé dans la rue Madeleine de cette ville ; — messire Benoît Joly et Jacques Rolet, prêtres et chapelains de la chapelle Saint-Jean, fondée à l'église de la Madeleine de Beaune, payent un cens au vaux de Santenay ; — à Chailly ; — à Gamay ; — à Saint-Aubin, autrement appelé Ouroux ; — à Chassagne.

B. 3251. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets; parchemin.

1478-1479. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Martin Besançon, receveur de la châtellenie et grènetier du grenier à sel pour le Roi à Beaune. — 8 sous de cens donnés par noble Huguenin Monnot, de Vitteaux, Jean Coctier, de Flavigny, héritiers de noble Philippe Languet, et demoiselle Huguette de Courbeton. — Le roi Louis XI fait don à M. de Hochberg, maréchal de Bourgogne, du revenu de Mipont et Puligny. — Octrois donnés à la ville de Beaune par Louis XI. — Les habitants devaient en jouir « aussitôt après la réduction en « son obéissance de son duché de Bourgogne, et dont ils « avaient été en possession jusqu'à ce que, par la faulte et « déloyauté d'aulcuns particuliers de la ville de Beaune « et leurs adhérents, ladite ville a été subvertie et mise « hors de son obéissance par aucuns temps, et jusque puis « naguères elle est esté remise et resduite. Pour ce que les « habitants doubloient qu'au moyen de la dite rébellion « on les vouloit empechier en la jouissance de leurs biens, « dons, octrois et priviléges, ils ont requis le Roi, attendu « la mort et l'absence des rebelles, il lui plust leur con- « firmer les octrois, dons et libertés dont ils avaient « jouis. »

B. 3252. (Cahier.) — Petit in-folio, 117 feuillets; papier.

1483-1484. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Bidaine, de Demigny, commis par la Chambre des Comptes de Dijon pour mettre à exécution les lettres patentes du Roi touchant la réunion de son domaine de Bourgogne.—Lettres de commission.—3 deniers de cens sur 4 ouvrées de vignes situées à Beaune sont donnés par les héritiers de Symonnet, pourpointier et orfévre. — Sont donnés 6 boisseaux d'avoine par mademoiselle Eglantine de Monnot, femme de Jean de Masilles, écuyer, Catherine Languet, et Guillaume Languet, écuyer, son fils, ayant cause de Huguette de Corbeton et de Jean Coctier de Flavigny.

B. 3253. (Cahier.) — In-folio, 157 feuillets; papier.

1484-1486. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Leblond, clerc licencié ès lois, châtelain, collecteur des marcs de Beaune, concierge et garde des maisons du Roi dans cette châtellenie. — Recette de 4 bichots 3 boisseaux de froment provenant des coutumes de Volenay, « qui soloient anciennement valoir 5 bichots « 3 boisseaux et un quart de boisseau. »

B. 3254. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets; parchemin.

1493-1494. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean Bataille. — Copie d'une lettre de la Chambre des Comptes dans laquelle on voit que Jean Bataille succède à Jean Vincent, qui, après huit ans d'exercice, n'avait pas encore pu donner son cautionnement; que ce Vincent se moquait des instances de la Chambre; qu'il ne voulait pas rendre ses comptes depuis six ans; qu'il ne payait pas les charges du domaine; qu'il était redevable de grandes sommes au Trésor; qu'enfin on fut obligé de le suspendre de ses fonctions. — Lettre du gouverneur de Bourgogne, Jean de Beaudricourt, qui confirme la nomination de Jean Bataille. — Un poinçon de vin de Beaune est acheté 6 francs.

B. 3255. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets; parchemin.

1494-1496. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte rendu par Jean Gauthier, de Villers-le-Duc, au nom de Claude Jacquin, en son vivant châtelain de Beaune. — Droits du domaine aux foires de Beaune. — Donnés à la Grande-Chartreuse de Grenoble, sur les banvins de Beaune, le lendemain de la Chandeleur, 70 sous parisis, qui valaient, selon la monnaie courante, 116 sous 8 deniers tournois. En marge : « Il ne doit dire que 5 florins « et quart de florin de 16 sous 8 deniers tournois vau- « droient 4 livres 7 sous 6 deniers tournois. » — Frais pour la levée des marcs de Beaune faite par Jean Cousinet, clerc des comptes de Dijon, avec le lieutenant du bailliage, le maïeur et les échevins de Beaune.

B. 3256. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets; parchemin.

1503-1506. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Lettres d'office datées de Lyon; il y est dit que cette fonction avait été auparavant exercée par Jean d'Anjou, homme d'armes des ordonnances, sous la charge de M. de Vergy. — Vérification de ces lettres par Jacques Hurault, général de toutes les finances. — Enregistrement à la Chambre des Comptes. — Frais faits par le receveur et d'autres officiers du Roi venus à Pommard pour lever la taille, les cens et le vin dus au Roi.

B. 3257. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets; parchemin.

1506-1509. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Recette de la dîme des terres labourables du Tertre et de Leneul, où le Roi prenait 16 gerbes l'une; — de 4 francs, montant de l'amodiation des banvins de Beaune; — de 6 gros, provenant de l'amodiation de la foire des faucilles à Beaune; — des amendes et confiscations levées sur les étrangers qui fai-

saient entrer des vins à Beaune sans permission, ou sur les habitants qui y amenaient des vins ne venant pas de leur cru. Ces vins sont confisqués au profit de la ville pour une moitié, au profit du Roi pour l'autre; — recette de la moitié des portages de Beaune, l'autre moitié étant concédée par le Roi pour l'entretien des ponts et chaussées.— Pierre Le Goux, procureur du Roi à Beaune, reçoit des indemnités par ordre de M. d'Aumont, lieutenant général du Roi, pour l'avitaillement des gens de guerre qui étaient en garnison à Beaune.

B. 3258. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1514-1515. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain.—Corvées et charrues au profit du Roi payées par les habitants de Puligny et Mipont, qui prenaient dans ses forêts tout le bois nécessaire pour faire chars, charrues et perches. — 100 livres tournois données à la ville de Beaune par le Roi pour réparer ses fortifications et emparements.— 112 livres données à Jacques de Dinteville, seigneur d'Échanet et de Comarin, capitaine de Beaune, pour la garde du château. — Réparations faites à Beaune, au logis du Roi, qu'habitait ce capitaine.

B. 3259. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1515-1516. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Recette du vin des dîmes de Pommard, dans lesquelles le Roi prend un tiers, le chapitre de Beaune un autre tiers, et les Croisières et Templiers dudit Beaune l'autre. — Recette du vin de la taille due au Roi à Pommard sur des meix et maisons. — Recette de 4 florins de 16 sous donnés par les habitants d'Aubaine et Bécoul, qui les devaient chaque année pour certains gîtes de prévôts déclarés au terrier. — Les religieux de Saint-Jean de Jérusalem donnent 15 sous dijonnais, à 15 le franc, à cause de leur commanderie. — Le droit des marcs de Beaune transformé par le Roi, et pour six années, en une somme de 130 livres que la ville s'est engagée à donner au Trésor.

B. 3260. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1516-1517. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Recette des vins des 100 ouvrées de Corton; des 112 de Gevrey, et du grand clos de Bonaiche. — Ils produisent, cette année, ensemble 50 poinçons, dont 40 sont menés à Amboise pour la provision du Roi.

B. 3261. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1517-1519. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet. — La plus grande mesure des grains, à Beaune, est le bichot; elle contient 6 boisseaux, le boisseau 2 mesures, et les 10 boisseaux, mesure de Beaune, font 16 carteranches et un quart de carteranche, mesure de Dijon. — Le Roi devait autrefois 10 muids de vin de rente aux héritiers de Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay; mais cette rente est éteinte par la cession de 72 ouvrées de vignes à Pommard aux ayants droit.— Pierre Quantin, closier des vignes du Roi dans la châtellenie, reçoit annuellement 60 sous pour le drap de sa livrée d'office.

B. 3262. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets; parchemin.

1519-1521. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet. — Cens dus à Beligny-sous-Beaune et à Curtil. — Les Jacobins et les frères Mineurs de Beaune reçoivent ensemble 20 francs, par ordre de monseigneur le général des finances Hurault, pour qu'ils soient plus enclins à prier Dieu pour la santé et prospérité du Roi et de ses enfants. — Messire Georges de La Trémouille, seigneur de Jonvelle et de Nantou, reçoit sur le Trésor une rente en argent et en nature.

B. 3263. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets; parchemin.

1521-1524. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet. — Deniers donnés par le Roi à la ville de Beaune pour ses fortifications. — Gages de Jacques de Dinteville, capitaine du château de Beaune. — Messire Philippe de Mipont, seigneur dudit lieu et de Puligny, achète pour 1,000 francs la portion de seigneurie qu'avait le Roi dans ces deux localités. — Nicolas Noblet, Pierre Tabourot, Jean Frémiot et Pierre Millet, auditeurs des Comptes, vendent au Roi quatre feuillettes de vin de Beaune pour la somme de 20 livres tournois, à raison de 5 livres l'une.

B. 3264. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1524-1526. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Georges de La Trémouille, seigneur de Dracy, paye 40 sous de cens sur divers héritages situés à Santenay. — Dépense du froment: 2 bichots donnés au curé de Saint-Cyr de Volenay pour les deux messes de fondation ducale. — De 31 poinçons de vin claret récolté dans les vignes de Corton, Bonaiche et Gevrey, un en ligne de compte; les autres donnés à diverses personnes, dont 18 envoyés à Lyon par ordre de

Madame la Régente.—Jean de Monthelie, en qualité d'amodiateur pour 15 années de 14 ouvrées de vignes du Roi, donne annuellement une feuillette de vin de la récolte.

B. 3265. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets; parchemin.

1526-1529. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet, châtelain. — Recette et distribution de 26 poinçons de vin provenant de la récolte faite cette année dans les trois clos de Corton, Bonaiche et Gevrey. — 6 poinçons de vin volés au Roi dans ses celliers de Germoles. — La moitié des gages des officiers royaux sont saisis « pour subvenir à ses grans et urgens affaires.» — 10 livres données à la ville de Beaune pour ses fortifications.— Gages de Jacques Arbalètre, maître des celliers du Roi.

B. 3266. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets; parchemin.

1529-1531. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet. — Recettes des fermes et amodiations : — la ferme des étaux et du *gellaige* de la poissonnerie de Beaune produit 28 livres; — la pêche de la Bouzaise ne peut être amodiée ; — les banvins produisent 6 livres tournois; les foires 6 sous ; l'éminage pour le froment, le seigle et l'orge, donne 105 sous; et l'amodiation du portage, 180 livres. — Gages du closier. — Frais pour le procès criminel de J. Taluchot et Moreau fait à Pommard et au Parlement de Dijon.

B. 3267. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1531-1533. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gillot Brunet. — Taille d'Auxey. — Menus cens de Meloisy.— Recette à Beligny-sous-Beaune, —à Curtil, —à la Borde-aux-Bureaux. — Recette de 6 livres provenant de l'amodiation des exploits de justice dans la châtellenie. — 4 livres 3 sous 4 deniers de rente donnés à noble et puissante dame dame Madeleine d'Asay, veuve de messire Georges de La Trémouille, et à messire Claude Gouffier, sieur de Roisy et de Nantou, à cause de sa femme, seule héritière dudit de La Trémouille.

B. 3268. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1533-1534. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, châtelain, en vertu des lettres de François Ier, datées de *Marignagne*, le 28 septembre 1533. — Enregistrement à la Chambre des Comptes de Dijon. — Étienne Noblet, commis par le Roi aux comptes des deniers qui lui étaient dus en Bourgogne, reçoit du châtelain diverses sommes destinées à être envoyées au coffre de l'épargne du Roi, dans son château du Louvre. — Exécution d'une fille qui avait tué son enfant à Pommard, où elle fut mise à mort.

B. 3269. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1534-1536.—Beaune, Pommard et Volenay.—Compte de Hugues Brunet. — Dans la recette de Meursault sont comptées les 10 livres tournois données par MM. de Montmorency et de Meursault pour la partie du châtel et seigneurie de ce dernier lieu, aux termes du terrier. — Les clos du Roi produisent 4 poinçons de vin clairet, dont un fut donné à Frémynot de l'Espinace, maître d'hôtel de monseigneur l'amiral, et un autre à l'amiral lui-même.

B. 3270. (Cahier.) — In-folio, fragment de 30 feuillets; parchemin.

1536-1537. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Recette des blés : Pommard, pour ses coutumes, en donne 12 boisseaux ; Volenay, 16 ; Meloisey, 4. — Dépense : 2 bichots de fondation donnés au prêtre qui disait les deux messes ducales à Volenay.

B. 3271. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1537-1538. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Le vin des dîmes de Pommard et de la taille consiste en 11 queues. — Recette de 4 florins, à 16 sous 8 deniers l'un, des habitants de Bécou et Aubaine, à cause de la prévôté de Beaune. — Continuation de l'abandon des marcs fait par le Roi pour huit ans aux habitants de Beaune, pour les fortifications de leur ville. Cette année était la septième.

B. 3272. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1538-1539. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Étienne Jacqueron, sieur de La Motte et de Cussy-le-Châtel, maître en la Chambre des Comptes de Dijon, en vertu de la délégation de cette Chambre, adjuge une amodiation de 62 ouvrées de vignes, situées à Pommard, Volenay et Monthélie, pour six ans. L'adjudicataire s'engage à payer à raison de 5 sous tournois pour chaque année. — Recette de 18 livres, montant de l'amodiation des exploits de justice dans la châtellenie de Pommard et Volenay.

B. 3273. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1539-1540. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet.—Fiefs et aumônes:—à la Grande-

Chartreuse de Grenoble, 116 sous 8 deniers ; — au chapitre de Beaune, pour anniversaire de pain et vin, 10 livres ; — à noble Augustin Languet, 116 livres 13 sous 4 deniers.

B. 3274. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1540-1541. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, châtelain. — Le pré du Roi à Combertant contenait 8 soitures; il fut vendu à réachat perpétuel, avec celui que le domaine avait à Volenay, à Denis Bérardet, greffier en la chancellerie de Beaune. — Recette de 7 sous de Charlot Chicotot et Étienne Malcteste, en qualité de fabriciens de l'église de Volenay, pour le bail perpétuel de deux pièces de terre en toppes.

B. 3275. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1541-1542. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, mis en audition par Antoine du Vigny, procureur dudit châtelain, par devant MM. Jean Godran, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, et de Michel Ocquidam, clerc, auditeur ordinaire. — 100 sous tournois de gages donnés à maître Jacques Faultrey, docteur en droit, juge pour le Roi en la châtellenie de Pommard et Volenay.

B. 3276. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1542-1543. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — A Beaune, on ne paye pas de coutumes; elles se payent aux villages de Pommard, Volenay, Méloisey, Puligny, Mipont. — La recette générale des coutumes produit 5 bichots 4 boisseaux un tiers et un huitième de boisseau, mesure de Beaune. — Des blés de ces coutumes on donne 2 bichots au curé de Volenay; — un à Augustin Languet; — 3 boisseaux à la veuve de Georges de La Trémouille. — Quant aux coutumes d'avoine, elles consistent en 8 bichots 6 boisseaux et demi. On en donne 8 boisseaux à messire Augustin Languet, et 3 à ladite veuve de La Trémouille.

B. 3277. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1543-1544. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Vins provenant des vignes du domaine ; — de la taille ; — des cens ; — des dîmes et des achats faits au profit des celliers de la Couronne. — Détail de la dépense des vins de la récolte annuelle : — les religieuses de Molaise en reçoivent 5 muids ; — les religieux de Grandvaux, 10 muids; — les religieuses du Lieu-Dieu, autant; — celles de Champchinot, 3; — les moines de Maizières, 2; — le maître de la Maison-Dieu de Pommard, un demi-muid.

B. 3278. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1544-1545. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Recette des vins de Corton, Bonaiche et Gevrey, clos situés au Beaunais, appartenant au Roi, et désignés bien distinctement dans son terrier. — Produit des halles de Beaune donné à ferme aux habitants pour 20 livres tournois. — L'amodiation de la place où l'on vendait les *lards* la veille de Pâques charnel est de 25 sous. — Le droit de rouage dans *le vieux châtel* de Notre-Dame produit 15 sous; l'éminage des blés, 40 sous tournois. — L'octroi des portes, dont le produit de chacune était naguère amodié à part, est affermé aux habitants pour six ans, à raison de 180 livres par an.

B. 3279. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1545-1546. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Recette de la cire dans la châtellenie. Il en était dû 3 livres à Beaune par des personnes désignées au terrier ; — 16, à Pommard ; — 8, à Volenay ; — 3, à Auxey. — Recette de gelines à la Bordeaux-Bureaux. — Recette des corvées de bras et de charrues. — A Meloisey, tous ceux qui ont *feu* dans les meix du Roi, taillables haut et bas, doivent une corvée, la taille et la poule. Il est dit qu'il ne fut trouvé que deux feux cette année. — La tierce partie par indivis des dîmes de Volenay sur les vignes équivaut à 16 francs.

B. 3280. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Les profits et revenus du bois de Vignot à Pommard, et des bois du prévôt et de la Vierge, situés à Meloisey, sont amodiés, pour six ans, 7 livres 10 sous par an. — Les 14 ouvrées de vignes que Claude Clerget faisait et tenait, en donnant au Roi 14 gros par an à Volenay, sont données à ses héritiers, qui les cultivent au quart des frais. — Sont donnés 31 livres 5 sous pour les épices de messieurs des Comptes de Dijon, aux termes des lettres patentes du Roi enregistrées à cette Chambre.

B. 3281. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1548-1549. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, châtelain. — Octroi accordé par le Roi à la ville de Beaune sur le portage pendant 5 ans. — 200 livres tournois données à Jean Boudier,

contrôleur au bailliage de Dijon, pour les gages de son office ; — 100 sous au prieur et aux Frères Prêcheurs de Beaune, par ordre du général des finances, pour qu'ils prient Dieu pour le Roi, la Reine et le Dauphin.

B. 3282. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1549-1550. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Recette des amendes de 65 sous que le Roi prend, pendant les deux anciennes foires de Beaune, sur ceux qui s'en allaient sans payer « les valets et menus estellaiges, » dont le Roi prenait la moitié et l'amodiateur l'autre. — Amendes et confiscations sur les étrangers faisant entrer et décharger, sans licence, des vins à Beaune, ou sur les habitants dont les vins ne sont pas de leurs propres vignes. — Amendes de 7 sous que doivent ceux qui ne payent pas à jour fixe les cens à Volenay.

B. 3283. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets ; parchemin.

1550-1551. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Règlement de compte pour les emprunts particuliers faits à Beaune pour le Roi par Joffroy de Hauteclaire, conseiller du Roi, maître des requêtes, et par maître Clugny Thunot, aussi conseiller et naguère général des finances en Bourgogne. — Frais remboursés à Pierre Champdoiseaux, qui avait, comme greffier, participé au *saisissement* des greffes et tabellionages du pays. — Recette des produits des lods et *remuage*.

B. 3284. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1551-1552. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet. — Menus cens, appelés deniers de *poette*,dus à Volenay, à la Saint-Martin d'hiver, par des individus nommés au terrier. — Recette de divers cens sur des héritages « ruineux et sans tenementiers, » lesdits héritages découverts à Volenay, en faisant le nouveau terrier. — La monnaie dijonnaise était de 15 sous le franc. — Huit ouvrées de vignes sous l'orme, à Pommard, sont amodiées pour douze ans, à raison de 20 sous par an, à Janson de Pommard, qui, au bout du bail, doit rendre ces vignes en bon état.

B. 3285. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, rendu par sa veuve et ses héritiers. — Recette d'un poinçon de vin, donné par le receveur, amodiateur d'une vigne du Roi, située à Monthelie-en-Longeine, à la charge de la cultiver et d'y mettre, chaque année, pour 50 sous d'engrais; — de 20 poinçons de vin, provenant de la dîme des vignes de Pommard ; ces 20 pièces de vin forment la part du Roi, qui a le tiers de cette dîme ; les deux autres tiers, ou 40 pièces, sont partagés entre le chapitre de Beaune, les *Croisiers* et les Templiers.

B. 3286. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

1553-1554. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Hugues Brunet, présenté par sa veuve et ses héritiers. — Rente annuelle payée par le domaine à maître Guy Languet, chanoine d'Autun et trésorier d'Augustin Languet : un bichot de froment, 8 boisseaux d'avoine, un muid, 5 setiers de vin et 20 florins. — Par mandement de M. le trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, sont donnés 100 sous aux pauvres religieux de Saint-François de Beaune, pour qu'ils prient pour la prospérité du Roi ; — aux Frères Prêcheurs, pareille somme dans la même intention.

B. 3287. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1554-1555. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet, châtelain et receveur de la châtellenie.—Lettres de provision données par Henri II, roi de France; — leur enregistrement à la Chambre des Comptes avec celles de la vérification faite par le trésorier général, Gabriel Marlan, baron de Montpoux et seigneur de Juilly. — La vignerie d'Aigrot, dont le sieur de Coeffans a la moitié, n'est pas amodiée, parce que personne n'en veut ; elle est « baillée gratis » avec les autres vigneries de Beaune. — Les habitants de Beaune ne paient que 10 livres pour leurs marcs, pendant cinq ans, afin de les aider dans les fortifications et emparements de leur ville.

B. 3288. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets ; parchemin.

1555-1556. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de maître Gilles Brunet. — Frais pour la nourriture d'un voleur et son exécution, faite à Pommard par Claude Chiefdeville, maître de la haute justice. — 180 livres accordées par le Roi aux habitants de Beaune, à prendre annuellement et pendant neuf années sur la recette des portages, pour la construction de leurs remparts. — Gages de maître Jean de Nozeret, juge ordinaire dans la châtellenie, établi par la Chambre des Comptes de Dijon ; ils sont de 100 sous par an.

B. 3289. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1556-1557. — Beaune, Pommard et Volenay. —

Compte de Gilles Brunet. — Maisons du Roi à Beaune : le produit est nul, parce que la maison appelée la *Salle* est consacrée au *train* de judicature ; que celle appelée le *Treuil du Roi*, voisine de ladite *Salle*, est destinée à la caverie ; que celle appelée spécialement *Maison du Roi* ne sert qu'à loger ledit seigneur et ses lieutenants. — La Champagne de Beaune ne produit rien, pour des raisons contenues au terrier.

B. 3290. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1557-1558. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet. — Rente de 100 sous payée par le receveur à Guy Languet, fils et héritier d'Augustin Languet. — Recette de 10 livres tournois, données par M. de Montmorency, comme il était déclaré au terrier de la châtellenie. — Vendue de garnisons : un bichot et 3 boisseaux de froment, mesure de Beaune, sont vendus ensemble 4 livres 17 sous 6 deniers.

B. 3291. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets; parchemin.

1558-1559. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet. — Le Roi autorise la ville de Beaune à prendre, pendant neuf années consécutives et chaque année, 900 livres sur l'amodiation des portages de cette ville ; — à chacun des trois sergents de Pommard et Volenay, 20 sous, pour le droit d'une robe qu'il leur doit tous les ans. — Le receveur donne, au nom du Roi, à titre de cens, 40 sous dijonnais aux héritiers de Georges de La Trémouille, seigneur de Jonvelle et Dracy.

B. 3292. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1559-1560. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet. — Certificat original dudit receveur, signé de lui et d'un notaire, attestant, avec un chirurgien et un apothicaire, que ce comptable a été malade et dans l'impossibilité d'aller rendre ses comptes. — Jean Bouchin, de Beaune, est dit avoir racheté la poule et demie qu'il devait annuellement au Roi, et que cette poule et demie était estimée valoir chaque année 15 deniers tournois. — Antoine Bossuet, conseiller du Roi et auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, Jean d'Esbarres, conseiller, et Nicolas Morelot, procureur en ladite Chambre, reçoivent ensemble 31 livres, pour trois journées passées à Beaune pour procéder à la réunion du domaine.

B. 3293. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet, châtelain. — Le bichot de froment contenant 6 boisseaux, dont chacun contenait 2 mesures de Beaune, vendu 55 sous tournois (à peu près 9 sous la mesure). — 6 poules et trois quarts de poule et un sixième sont vendues ensemble 5 sous 9 deniers. — Haut et puissant seigneur, le comte de Charny, ayant droit de la veuve de Georges de La Trémouille, reçoit un muid de vin que le domaine lui devait annuellement, à cause de la seigneurie de Vantoux qui lui appartenait ; ce vin pris sur les celliers de Pommard.

B. 3294. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1561-1562. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet, châtelain. — Payements non effectués à cause « des troubles de guerre et empesche« ments qui ont été à Beaune au temps de l'année de la « réunion du domaine. » — Rente payée à maître Jacques Massol, lieutenant au bailliage de Beaune. Il reçoit 10 livres pour quatre journées par lui consacrées à faire la vente des vins de Germoles, par commission de la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 3295. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1562-1563. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet. — Les héritiers de messire Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay, qui avaient droit de prendre 10 muids de vin sur le cellier de Pommard, sont dits ne rien recevoir depuis longtemps, parce que la Chambre des Comptes avait racheté cette rente en abandonnant aux ayants droit 72 ouvrées de vignes en deux pièces à Pommard. — Rachat de la rente que devait M. de Montmorency sur la seigneurie de Meursault, rente qui avait déjà été aliénée à Jean Bouchin.

B. 3296. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1563-1564. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet, châtelain et receveur. — Recette des coutumes de Pommard, Volenay, Méloisey, Poligny et Mipont, en ce qui concerne le froment. — Dépense des grains : le vicaire de Volenay et le comte de Charny en reçoivent ensemble 5 boisseaux; mais Guy Languet, chanoine d'Autun, ne reçut rien, parce que cette année il était en procès à la Chambre des Comptes pour le bichot de rente qu'il avait coutume de prendre chaque année sur le domaine.

B. 3297. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets; parchemin.

1565. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte

de Gilles Brunet. — Payement pour réachats dans l'intérêt du domaine ; — Étienne Bouchin, procureur du Roi à Beaune, pour la seigneurie de La Toison ; — Jeanne Arbalestre, veuve de Denis Berardier, pour 24 ouvrées de vignes à Pommard et 27 soitures de pré à Combertaut ; — Jacques de Montrichard, seigneur de Flammerans, pour cette seigneurie ; — Étienne Saumaire, avocat au Palais de Dijon, pour ses prairies à Is-sur-Tille ; — les héritiers de Jean Depringles, de Nuits, pour la clergie de la prévôté royale de Nuits, reçoivent diverses indemnités du Trésor.

B. 3298. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1566. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet. — Deniers provenant de l'accensissement des maisons, pressoirs et vignes du Roi, le tout laissé à cens perpétuel par messire Du Peyrat, trésorier de France, et de Souvert, conseiller, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, commissaires députés. — Pierre Grozelier, Pierre Perrigot, Hugues Marillier, Claude Chicotot, prennent quelques parties du domaine, à condition de payer un cens perpétuel. — La ville de Beaune, en corps de communauté, prend à cens deux chambres, qui étaient près de l'auditoire royal, moyennant 100 sous à payer au Roi chaque année.

B. 3299. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets; parchemin.

1580. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Gilles Brunet, châtelain. — Le receveur se décharge de divers articles de recette qu'il n'a pu faire « quelque « diligence qu'il y ait eue, à cause que les héritages ou les « tenanciers ne se pouvoient reconnoistre faute de renou- « vellement du terrier. » — En marge, rubrique de la Chambre qui donne six mois au comptable pour recouvrer et payer au Roi lesdites rentes. — Le Roi fait don aux habitants de Beaune de 60 livres, applicables à leurs fortifications. — Remboursement de deniers, fait à Jean Bourlier, receveur général des finances, qui les avait avancés au Roi pour subvenir à ses urgentes affaires.

B. 3300. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets; parchemin.

1581. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault, châtelain et receveur. — Lettres patentes d'Henri III, roi de France et de Pologne, qui l'instituent. — Un boisseau de froment est vendu 18 sous au profit du domaine, et le bichot 48 sous. — Messire Éléonor Chabot, comte de Charny et de Buzensois, grand écuyer de France, ayant droit de la veuve de Georges de La Trémouille, madame Marguerite d'Asey, reçoit 4 livres tournois et plusieurs boisseaux de blé et d'avoine pour une rente que le domaine lui devait.

B. 3301. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets; parchemin.

1582. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault, châtelain. — Recette des revenus du bois de Vignot, situé au finage de Pommard, et des bois du Prévôt et de la Vierge, situés à Meloisey, appartenant au Roi et déclarés au terrier ; — recette nulle, parce que les bois de Meloisey ont été vendus par le Roi à l'église Saint-Ladre d'Autun, et que à Pommard il n'y a aucune apparence de bois. — Pierre Le Goux, sieur de Vellepelle, conseiller du Roi, maître en sa Chambre des Comptes de Dijon, comme mari de damoiselle Henriette Malion, veuve de François Pétral, de Beaune, paye un cens de 48 sous sur quatre ouvrées de vignes.

B. 3302. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1584. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — Le Roi fait don de 60 livres aux habitants de Beaune pour leurs fortifications. — Gages de Bernardin Brunet, juge dans la châtellenie : ils sont d'un écu 2 livres ;— ceux du châtelain, de 20 écus ;—ceux de Druhot, le closier, sont d'un écu. — Jean Massol paye un cens sur une maison du Roi située à Beaune, rue du Paradis.— Nicolas Baptault en paye un autre de 10 sous sur 3 ouvrées de vignes situées sous le cellier, à raison de 3 sous 4 deniers l'une.

B. 3303. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets ; papier.

1485. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — Frais faits par le receveur pour aller à Autun faire dresser par les trésoriers de France l'état au vrai de sa recette. — Le bichot de froment est vendu vingt sous; — la poule est estimée 3 sous. — Le maître de la Maison-Dieu de Pommard reçoit, comme chacune des années précédentes, un demi-muid de vin sur les celliers du Roi.

B. 3304. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets; papier.

1586-1588. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault, châtelain. — Edme Rapelet, fermier général du domaine du Roi dans le bailliage de Dijon et les châtellenies qui en dépendaient, donne, chaque année, 71 écus 25 sous pour l'acquittement des charges de ce domaine dans la châtellenie de Beaune, Pommard et Volenay. La recette faite par le fermier est par conséquent nulle sur le registre du châtelain.

B. 3305. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets; papier.

1589-1594. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — Les rentes dues aux religieux ne sont pas payées faute de fonds, ni celle qui était due à Jeanne de Pontoux, veuve de Jean Languet. — 3 queues de vin de rente sont payées par le domaine à haut et puissant seigneur messire Jacques Le Veneur, comte de Thillières, en qualité de mari de dame Charlotte Chabot, fille d'Éléonor Chabot, grand écuyer de France.

B. 3306. (Registre.) — In-folio, fragment de 125 feuillets; parchemin.

1595-1596. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — L'avoine est vendue 5 livres 8 sous le bichot en 1595; — en 1596, 6 livres 6 sous. — Antoine Druhot, closier du Roi, ne reçoit pas ses gages, attendu que le Roi, n'ayant plus de vignes dans la châtellenie, n'avait plus besoin de closier.—Gages de Bernardin Brunet, avocat à Beaune, juge des causes domaniales de la châtellenie, ne reçoit rien.

B. 3307. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets; parchemin.

1602. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — Observation du receveur sur le procès intervenu entre la ville de Beaune et le sieur Jacquot, seigneur d'Esbarres, lequel voulait que, suivant l'édit du Roi, « le faute de fonds portât sur les acquéreurs du domaine, « qui n'avaient pas acheté au denier vingt, » sur Beaune, par exemple. — La mesure de blé est vendue 15 sous; — le bichot d'avoine 5 sous 6 deniers; — 5 poules et un quart et un seizième de poule sont vendues ensemble 15 sous 11 deniers.

B. 3308. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets; parchemin.

1603-1604. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault. — Les vignes du Roi à Beaune, Volenay, Aloxe, y compris Corton et le clos de Boiche, sont données à cens perpétuel; mais il reste au Roi la recette des vins de la taille, des dîmes et des cens. — La dîme de Pommard produit 3 poinçons, que le domaine donne aux religieux du Grand-Val-des-Choux, à qui elles étaient dues annuellement.—Don fait par le Roi à la ville de Beaune du produit de ses portages, pour être appliqué aux fortifications.

B. 3309. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1605-1609. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault, châtelain. — Les religieux de Maizières reçoivent 4 muids de vin sur les celliers de Pommard, suivant l'arrêt de la cour, quoique l'état au vrai ne portât que 2 muids 1 feuillette 2 setiers, et que le surplus eût été reculé faute de fonds. — Le corps de la ville de Beaune subit une retenue de deniers que le Roi lui devait, et ce, faute de fonds.

B. 3310. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets; papier.

1612-1617. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Claude Niault, châtelain. — Gages de Philibert de Lamarre, avocat du Roi au bailliage et chancellerie à Beaune, commis à l'exercice de juge des causes domaniales dans la châtellenie. — Gages de maître Jacques Lebelin, châtelain et receveur ancien de Beaune, Pommard et Volenay. Ces gages sont de 360 livres pour les six années de ce compte, à raison de 60 livres par an.

B. 3311. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1618. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jacques Lebelin, châtelain. — Trois boisseaux de froment sont donnés par le domaine au président Jeannin, ayant droit du comte de Villers, à cause de la terre de Santou. — Rente d'avoine payée par le Roi à Augustin Languet; — deux queues de vin également payées annuellement par le domaine aux religieux de Maizières, et une aux religieux de Champchenoux.

B. 3312. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets; papier.

1622-1624. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jacques Lebelin, châtelain et receveur. — La recette est presque partout nulle, attendu l'aliénation du domaine et la ferme de ce qui n'avait pas été aliéné. — Les fermiers généraux sont Jean Leblanc et Antoine Forest, pour trois années; ils doivent payer en deux termes la somme totale de 1524 livres.

B. 3313. (Cahier.) — In-folio, 131 feuillets; papier.

1625-1627. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jacques Lebelin. — Claude Niault, à titre de châtelain et de receveur alternatif, perçoit des gages de 104 livres. — Jacques Lebelin, ayant les mêmes titres et étant comptable pour la présente époque, a également 104 livres de gages. — Articles relatifs au closier et au cellérier, comme si leur office n'avait pas été anéanti *ipso facto*.

B. 3314. (Cahier.) — In-folio, 149 feuillets; papier.

1628-1630. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Pierre Creusevaux, châtelain et receveur. — Lettres d'office données par le Roi et datées du camp de La Rochelle, le 17 décembre 1627 : — Pierre Creusevaux remplace Jacques Lebelin et Claude Bretagne, qui étaient receveurs alternatifs et qui avaient résigné leurs fonctions ;— enregistrement de ces lettres par la Chambre des Comptes. — Ce compte est présenté à cette Chambre par Creusevaux, assisté de Jacques Jacquemin, son procureur. Les députés de ladite Chambre pour l'audition du compte sont Jean Joly et Damien Naissant, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs.

B. 3315. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets; papier.

1631-1633. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Pierre Creusevaux, châtelain et receveur. — Les rentes, naguère payées en vin par le domaine, sont transformées et payées en argent. Ainsi, les cinq poinçons de vin qui étaient dus aux religieux de Molaise sont représentés par 30 livres. — Réné Carrel est dit seigneur en partie de Mipont, et damoiselle Françoise Jacquot, de l'autre partie, par adjudication des commissaires pour l'aliénation du domaine.

B. 3316. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets; papier.

1634-1636. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Pierre Creusevaux. — Clos de Bonaiche, situé à Beaune, qu'avaient coutume de cultiver Huguenin Heylot, Jean Heylot et Pierre Lardelet, en donnant au Roi la moitié des fruits; le quart de l'autre moitié est donné à cens perpétuel. — La recette des marcs dus au Roi par la ville de Beaune est réduite à 360 livres. — Les portages produisent au profit de la couronne 540 livres.

B. 3317. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets; papier.

1637-1639. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean-Baptiste Berthet, châtelain. — Don fait par le Roi à la ville de Beaune de 540 livres provenant du portage de ladite ville. Il est dit en marge par la Chambre des Comptes : « soit pris garde que les maire et échevins de Beaune en rendront compte par-devant cette « Chambre. » — A l'occasion de cens dus au Roi à Pommard, il est dit en marge : « soit pris garde que les trésoriers généraux de France, en cette Généralité, faisant « leurs chevauchées, donnent à cens les héritages au profit « du roi. »

B. 3318. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets; papier.

1640-1642. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean-Baptiste Berthet, châtelain. — Cens de 7 livres tournois 4 sous dus au Roi par Philibert Loppin sur 24 ouvrées de vignes situées en Champan, à Volenay, à raison de 6 sous par ouvrée; mais aliénation de ce cens avait été faite au profit du sieur Deslande.

B. 3319. (Cahier.) — In-folio, 145 feuillets; papier.

1658-1665. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Denis de La Basserolle, commis à la recette du domaine dans cette châtellenie. — Les portages de Beaune s'amodient au profit du Roi, séparément pour chaque porte; mais ce revenu est abandonné à la ville, à condition qu'elle payerait annuellement 180 livres, aux termes du traité fait avec le Roi pour la réduction de cette ville. Elle lui donne donc par ce présent compte, comprenant huit années, 1440 livres.

B. 3320. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets; papier.

1740-1757. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte des octrois non patrimoniaux de la ville de Beaune, accordés par l'arrêt du Conseil du 21 octobre 1738 pour dix-sept années, dont la dernière est 1757, suivant l'adjudication faite au sieur de Lahaye, le 29 janvier 1740. — Ce compte est présenté à la Chambre par la ville de Beaune, comptable, et son procureur Meuniez. — Extrait des registres du Conseil d'État, dans lequel on voit que la ville de Beaune avait été érigée en gouvernement militaire en faveur de M. de Chavigny, envoyé extraordinaire dans les cours du Nord; que ce seigneur avait demandé et obtenu qu'on lui construirait un hôtel convenable à son caractère; que, si cette fonction de gouverneur venait à cesser, l'hôtel serait transformé en maison de ville, vu les incommodités de celle qui existait; enfin, qu'une prorogation d'octroi serait accordée pour l'acquisition des bâtiments nécessaires pour l'hôtel du gouverneur et pour les urgentes affaires de la communauté, à cause de la misère presque générale causée par les calamités que les habitants avaient éprouvées depuis six ans. — Le gouverneur recevait 800 livres d'indemnités. — Procès-verbal de l'adjudication des octrois moyennant 1,200 livres par an. Dans les charges de l'adjudicataire sont comprises les aumônes ; ainsi, l'Hôtel-Dieu devait recevoir annuellement du fermier 400 livres; les pauvres honteux en devaient recevoir 200. — Énumération des emprunts faits par la ville: elle avait emprunté 3,000 livres des pauvres de la Grande-Charité de la paroisse Notre-Dame de Dijon.

B. 3321. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets; papier.

1757-1766. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte des octrois de Beaune, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon par Jean-Baptiste Lamarosse, receveur comptable, et Meuniez, son procureur.—Le Roi a dispensé la ville de faire construire un hôtel pour le gouverneur. — La ville doit 50,000 livres. — Ses charges excèdent ses revenus. — Les casernes, les halles, les fortifications, le canal de la fontaine sont en fort mauvais état. — Il est indispensable de transférer ailleurs le cimetière Saint-Pierre. —Les quatre portes de la ville tombent en ruine, ainsi que les corps de garde. — Il n'y a qu'une mauvaise pompe à incendie, sans les ustensiles nécessaires en cas de sinistre. — On demande la construction de deux moulins à vent, la suppression des prisons à l'hôtel de ville, le rétablissement des manufactures qui existaient à l'hôpital, et celui des valets à chasser les pauvres. — Tarif de l'octroi consenti : chaque bœuf ou vache paye 26 sous; — chaque queue de vin rouge ou blanc, 3 livres.

B. 3322. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets; papier.

1776-1777. — Beaune, Pommard et Volenay. — Compte de Jean-Baptiste Lamarosse, receveur de la ville de Beaune pour ses octrois. — Dépenses faites pour l'instruction publique : 317 livres sont données au père Parades, supérieur de l'Oratoire, pour réparations des bâtiments; 120 livres au père Durand, prieur de Bourg-en-Bresse, qui avait prêché l'Avent à Beaune; 520 livres au père Veillé, qui tenait le collége de Beaune, comme fondé de pouvoirs de la maison de l'Oratoire, et ce, pour un trimestre des professeurs. — Le même supérieur reçoit 900 livres en augmentation des honoraires attribués au collége. — Les auditeurs qui examinèrent ce compte furent Papillon et Vaudrémont.

B. 3323. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1456-1485. — Besançon. — Compte de Robert, citoyen de Besançon, de Jean Capitaine, clerc, et de Claude Cornuot, bachelier, aussi citoyens de cette ville, tous receveurs, le premier du duc de Bourgogne, les autres des rois de France, pour ce qui leur appartenait à Besançon, en vertu de l'association faite avec le duc, les habitants, les recteurs et gouverneurs de cette ville, tant pour les exploits de justice que pour la gabelle, où le duc avait la moitié des droits. — Le dernier compte est précédé de la copie d'une lettre de Charles VIII qui nomme Charles Cornuot à la recette des deniers dus au Roi dans la ville de Besançon.

B. 3324. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1522-1523. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier, receveur de la terre et baronnie de Bourbon-Lancy, dont les revenus étaient naguères pris par la régente, mère du Roi, et qui étaient advenus à la Couronne par la mort de celle qui en jouissait. — Recette des tailles du Fourneau, à Fleury, à Saint-Aubin, à Amansy, à Tresan; — de 11 livres 12 sous provenant des droits que payait au Roi la ville de Bourbon-Lancy pour sa bourgeoisie. — Gages de noble homme Jean de Trisy, capitaine de Bourbon-Lancy.

B. 3325. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1523-1524. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Recette de 92 poules, données par les villages de Maringes, Serva, Prétigny, La Combe-Milière, Chalemoux, les bois de Changy et Longevigne. — Recette de 4 bichots de froment provenant de la *blaierie* de Bourbon-Lancy. — Gages de noble homme François de Bauchereau, châtelain et juge de Bourbon-Lancy; — de Laurent Leblanc, bailli dudit lieu.

B. 3326. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1524-1525. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier, receveur. — Les habitants du village du Fourneau donnent ensemble pour leur taille 29 livres 15 sous 11 deniers oboles tournois « qui ne tierçoient, ni « ne doubloient, » comme on le voyait par les comptes anciens rendus à la Chambre des Comptes de Moulins. — Frère Durand Molade, prieur de Sangy, donne 5 sous forts pour la garde de son prieuré.

B. 3327. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1525-1526. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Messire Guy de Salins, seigneur de La Nocle, paye un cens de quatre sous parisis, valant 5 sous tournois. — Gages de noble Guillaume Simonin, maître des eaux et forêts ;—du juge châtelain, noble François Bauchereau ;—du procureur du Roi, Jean Penier; — du receveur, Huguenin Penier. — Frais d'un procès que le procureur du Roi de Bourbon avait intenté au procureur du Roi d'Autun, pour entreprises faites par ce dernier sur la juridiction et les *droitures* de Bourbon-Lancy.

B. 3328. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1526-1527. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Le bichot, qui était la plus grande mesure

des grains à Bourbon-Lancy, contient 6 coupes, dites mesures de Bourbon ; la coupe est la plus petite mesure pour le blé et le seigle ; et le bichot d'avoine consiste en 9 coupes. — Cens payé en bichots de châtaignes. — Recette du sel, levé à titre de droit de salage sur la rivière de Loire, dans la seigneurie de Bourbon-Lancy et au port de Fleury. Cette année il est *descendu* 69 muids 6 setiers un minot de sel de mer, pour le droit duquel le receveur en avait pris 64 coupes, c'est-à-dire 10 minots 4 coupes, mesure de Paris.

B. 3329. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets ; parchemin.

1542-1543. — Bourbon-Lancy. — Compte de noble Huguenin Penier. — Recette de cens de Saint-Aubin : 111 sous donnés par Martin Lambert et ses frères. — Jean Pyrard, écuyer, au lieu de Jean Quirche, paye 20 sous de cens. — Noble homme Nicolas de Ramilly, seigneur de Soumery, au lieu de Jacques Jacquant, paye annuellement au Roi 6 sous 6 deniers, à cause du port et passage de Gilly.

B. 3330. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets ; parchemin.

1544-1545. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Recette des revenus des moulins d'Auvillers nulle, parce que, depuis longtemps, ils sont en ruine, et que personne ne veut les amodier, ni se charger des étangs. Cet état de choses datait de plus de vingt ans. — Revenu de la *blaierie* de Bourbon-Lancy amodié moyennant deux bichots de blé par an. — Le moulin de la Folie ne produit rien, parce qu'il est en ruine.

B. 3331. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets ; parchemin.

1556-1557. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier, receveur. — La somme de 4 sous est payée au Roi pour amodiation d'une motte laissée par la Loire, au-dessus du village de Diou, appelée La Pissine.— Amodiation, pour 18 sous au profit du Roi, de la pêche de la Loire, depuis le bec de Besson jusqu'à La Perrière de La Maugarenne, dans laquelle le sieur de Chazelles prend la moitié. — Six coupes de froment sont vendues ensemble 13 sous ; un bichot d'avoine est vendu 10 sous ; 3 bichots de châtaignes sont vendus ensemble 10 sous ; deux lapins sont vendus ensemble 3 sous 4 deniers.

B. 3332. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets ; parchemin.

1557-1558. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier.— Revenu de la *blaierie* de Bourbon, vendu au seigneur de la Nocle et de Beauvoir, ainsi que la dîme de Contour, de Chamelle, de Châtry et de Chantaule. — Jean Beauchereau paye annuellement une livre de cire sur la maison qu'il a en la ville fermée de Beaumont. — Recette de *Jaulx*. — Recette de cens de Fleury. — Le sieur de La Nocle, Guy de Salins, achète du Roi la taille de 18 sous 4 deniers, que devait Pierre Chandiou. — Le sieur de La Nocle avait également acheté tous les cens de Fourneau, qui ne produisent rien pour le Roi. — La livre de cire est vendue 4 sous 2 deniers.

B. 3333. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; parchemin.

1558-1559. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Au chapitre des gages se trouvent les noms de noble Cassian de Balorre, écuyer, capitaine de Bourbon-Lancy ; de noble Claude de Thouin, gruyer et maître des eaux et forêts de Bourbon ; de maître Gabriel Logaron, bailli de Bourbon ; de Gilles Ploton, conseiller du Roi, châtelain et garde des sceaux audit lieu ; de Gilbert Grousset, procureur du Roi.

B. 3334. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets ; parchemin.

1559-1560. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier, receveur. — Le moulin de la Folie ne produit rien, parce qu'il est en ruine et que personne ne veut s'en charger.—Jean Patin, sieur de Beaune, reçoit du Trésor 7 livres de rente. — Frais pour l'exécution de Actour de Saint-Paul, archer des ordonnances du Roi et de Jean de Thaiz, dont le procès fut porté au Parlement de Dijon. Ce dernier s'échappa des prisons du châtel de Bourbon, et ses biens furent confisqués.

B. 3335. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets ; parchemin.

1560-1561. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Le bailli de Bourbon fait réparer les halles et l'auditoire de la gruerie. — La recette consiste en froment, avoine, seigle, vin, cire, poules et deniers.

B. 3336. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets ; parchemin.

1561. — Bourbon-Lancy. — Compte de Huguenin Penier. — Vente des garnisons : — un bichot et deux coupes d'avoine sont vendus ensemble 10 sous un denier ; — trois pintes et deux tiers de vin sont vendus 12 deniers ; — trois bichots de châtaignes, 10 sous ; — une livre de cire est vendue 4 sous 2 deniers.

B. 3337. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets ; parchemin.

1561-1562. — Bourbon-Lancy. — Compte de Hu-

guenin Penier. — Payement de cens fait par noble Nicolas de Remilly, seigneur de Somery; — par Claude Jehandin de Maltat; — par noble Philippe Petit; — par les héritiers de Guy de Salins, sieur de La Nocle. — Recette des cens dus à Bourbon.

B. 3338. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1562-1563. — Bourbon-Lancy. — Compte trentième et dernier de Huguenin Penier, lequel avait « esté « desmis par nosseigneurs des Comptes, attendu sa cadu- « cité, vieillesse et dureté d'ouïe. » — Recette de poules et de *Jaulx*. — Recette de la taille pour le village du Fourneau. — Le premier individu, Antoine Tirelot, avec ses consorts, paye la taille 4 livres 10 sous, laquelle venait d'être rachetée du sieur de La Nocle.

B. 3339. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1563-1564. — Bourbon-Lancy. — Compte de Jean de Cambert, commis à la recette de Bourbon par Jean Peyrat, conseiller du Roi, trésorier de France en Bourgogne. — Gages de Guillaume de Gévaudan, gruyer et maître des eaux et forêts, montant à 100 sous; — il était encore contrôleur du grenier à sel. — Rente payée à noble Jean de La Fin, sieur de Beauvoir et de La Nocle.

B. 3340. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1565. — Bourbon-Lancy. — Compte de Jean de Cambert. — Recette du produit des bourgeoisies de Bourbon, se levant chaque année par les officiers du Roi, qui appelaient avec eux huit habitants de Bourbon; — la taxe de cette année est de 13 livres. — Le revenu des *glands et paissons* est nul, parce que personne n'a voulu les amodier. — Frais de prison pour un faux monnayeur.

B. 3341. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets; parchemin.

1696-1702. — Bourbon-Lancy. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville de Bourbon-Lancy, aux termes de l'arrêt du Conseil du 20 mars 1696, adjugés pour six ans à Bernard Bion, moyennant la somme de 4,260 livres, les magistrats de la ville étant comptables. — Copie de l'édit du Roi portant suppression des receveurs des deniers patrimoniaux communs et des anciens octrois. — Tarif des octrois: on perçoit 5 sous par porc tué dans la ville, et 20 sous par queue de vin qui y entrait.

B. 3342. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets; papier.

1702-1703. — Bourbon-Lancy. — Compte des magistrats de la ville de Bourbon-Lancy pour les octrois non patrimoniaux accordés à cette communauté. — Arrêt du Conseil d'État par lequel le Roi ordonne que 180,000 livres seraient levées sur la province de Bourgogne; — qui permet d'emprunter, pour lui payer cette somme, et de faire un octroi pour le remboursement.

B. 3343. (Cahier.) — Petit in-folio, 40 feuillets; papier.

1707-1712. — Bourbon-Lancy. — Compte de l'octroi patrimonial de Bourbon-Lancy, suivant la délivrance faite le 16 juillet 1707 par devant les commissaires députés par Sa Majesté, pour la vérification des dettes des communautés de la Bourgogne, à Jean Bijon, marchand de Bourbon-Lancy, pour trois années. Ce compte est présenté à la Chambre des Comptes de Dijon, par le procureur Jourdain, au nom des magistrats de cette ville comptables.

B. 3344. (Cahier.) — Petit in-folio, 53 feuillets; papier.

1714-1717. — Bourbon-Lancy. — Compte des octrois non patrimoniaux de Bourbon-Lancy délivrés le 13 mai 1714, mais ayant commencé pour les vins le 1er novembre 1713, et pour les 40 sous par muid de froment le 1er septembre 1714, adjugés pour 2,100 livres, les maires, échevins étant comptables par devant la Chambre des Comptes. — Répartition de l'octroi pour les différentes villes de la Bourgogne, alphabétiquement disposée et par année. Ainsi, Arnay-le-Duc eut, en 1712, une quote-part de 3,000 livres; Autun, en 1714, une de 3,500; Dijon, une de 41,000; Beaune, une de 5,000; Bourbon-Lancy, une de 1,200 livres.

B. 3345. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets; papier.

1718-1735. — Bourbon-Lancy. — Compte des magistrats de Bourbon-Lancy, pour les octrois non patrimoniaux à eux accordés par arrêt du Conseil, le 24 septembre 1717, délivrés par procès-verbaux des commissaires, en 1718, au sieur Rousselot, notaire à Dijon, pour dix-sept ans, à condition de payer, à la décharge de ladite ville, 16,200 livres. — Extrait des registres du Conseil d'État constatant que c'est pour payer les dettes de Bourbon que ces octrois sont accordés, et que ces dettes s'élevaient à 14,648 livres. — Par le tarif de l'octroi accordé, il fallait payer, par queue de vin étranger vendu en détail, 12 livres, et 6 livres pour ces mêmes vins destinés à la consommation des habitants, sans être vendus en détail.

B. 3346. (Cahier.) — Petit in-folio, 30 feuillets; parchemin.

1375-1377. — Bracon. — Compte de Jean Quaillet, de Choisy, prêtre, receveur de Bracon en Franche-Comté, pour la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. —

La recette consiste en deniers provenant de cens payés sur des maisons et des terres, de la vente des bois et des garnisons : recette de 31 livres 10 sous, provenant de la vente de 6 muids de vin de Bracon, à 7 florins le muid ; d'autres muids de vin sont vendus 3 florins. — La livre de cire est vendue 3 sous 9 deniers estevenants. — Dépenses pour des travaux de maçonnerie faits au château de Bracon, sous les ordres de Thibaud de Rye, chevalier, châtelain de Bracon, et Perrin de l'Aulne, receveur de la saunerie de Salins.

B. 3347. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1377-1379. — Bracon. — Compte de Jean de Champagny, receveur de Bracon, pour la comtesse de Flandre et de Bourgogne. — « Les 48 sous de cens du meix, mai« son et place de la tour Oudin, tenus par Hugon de Barrey, « ne sont pas payés; car le tout a été arse et en ruyne par « le feu que l'on botit à Salins au-devant des Compaignies, « quant elles furent devant Bracon et à Salins. » — Recette des deniers gagnés par les chevaux et le char de la comtesse, loués pour faire des charrois. — Travaux de maçonnerie exécutés au château de Bracon : Joffroy est maître des œuvres de Madame. — Journées d'un couvreur appelé Froissart.

B. 3348. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1379-1382. — Bracon. — Compte d'Aymonin Vorne, d'Ivory, clerc, receveur. — Travaux pour réparer la fontaine de Bracon. — Gages du portier de la porte Palouset, à Bracon, et « pour veiller de nuit au gait. » — Gages de l'autre portier, attaché à la porte de l'Hôpital, vers les Cordeliers. — Frais pour les *gaitiers* de nuit de la tour d'Campsyman, de la tour Ronde, de la tour Othenin l'Éluset, de la tour Bausse, du guet des Palis, du guet de Béligart, de la porte du pont de Bracon, du petit Pavillon. — Gages de *l'eschargaitier* de nuit, pour réveiller les autres guetteurs. — Le muid de vin nouveau est vendu 7 florins pour payer les portiers et les guetteurs.

B. 3349. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1382-1384. — Bracon. — Compte d'Aymonin Vorne, receveur pour le comte de Flandre et de Bourgogne. — Travaux de constructions faites au château et à la fontaine. — Achat de 16 livres de chandelles de suif, pour *l'eschargaite* de la grand'salle de Bracon pendant l'année; chaque livre, 12 deniers, ou un sou. — 17 bichots d'avoine sont dits contenir chaque bichot 6 émines, et chaque bichot coûter 10 gros 8 engroignes.

B. 3350. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets; parchemin.

1385-1392. — Bracon. — Compte d'Aymonin Vorne, receveur du comté de Bourgogne. — Le muid de vin est vendu 2 florins 10 gros. — Le char et les chevaux sont loués six deniers la journée; — deux chevaux vendus ensemble 40 sous. — Le char de foin est vendu 8 gros. — En 1392, Thibaud, sire de Rye, est encore châtelain de Bracon.

B. 3351. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1392-1393. — Bracon. — Compte d'Aymonin Vorne. — Dans la recette des deniers provenant de la vente des garnisons, le muid *de vin vieux, renouvellez et vendu à taverne*, est payé 26 sous le muid. — Recette de l'amodiation des tailles de Salins. — Le bœuf paye à Ivory et à Champagny 5 sous de cens, le cheval autant; la vache 3 sous, la chèvre 12 deniers, la brebis 6 deniers. — 44 poules sont vendues ensemble, à Salins, 22 sous, ce qui fait 6 deniers par poule.

B. 3352. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1406-1408. — Bracon. — Compte de Hugues Druet, receveur de Bracon. — Lettres de son office, données par Jean sans Peur, à Paris, le 17 mai 1405. — Recette du tiers du revenu de la prévôté du bourg communal de Salins; les deux autres tiers appartiennent à M. de Chalon de Châtelbelin et à M. de Vergy. — Le neuvième d'un *bœuf de cour*, dû à Salins pour les fêtes de Noël, est vendu 29 sous; — un char de paille à un cheval, dû chaque année par les religieux de Goille, 3 sous 6 deniers; — un *chastron* et demi, c'est-à-dire un porc châtré et un demi-porc, donnés annuellement pour la garde des vignes des Quars-le-Comte, et pour celle des vignes du bourg communal de Salins, sont vendus 12 sous 6 deniers.

B. 3353. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1408-1409. — Bracon. — Compte de Jean de Trave, institué en l'office de receveur par le duc de Bourgogne, en vertu de ses lettres patentes, données à Paris le 22 juin 1408, et d'autres lettres datées de Poligny, le 19 octobre même année. — Frais ordonnés par Jean de Vaudrey et Aymonin Vorne, lieutenant et garde du châtel de Bracon pour M. d'Autrey, châtelain de Bracon, alors qu'on disait que le comte de Tonnerre et autres gens d'armes, ennemis du duc de Bourgogne, venaient en armes dans le comté, et spécialement devant Bracon et Salins. — Dépenses pour fortifier et réparer nuit et jour led

châtel, faire barbacanes, palis, claies, disposer les arbalètes et toute l'artillerie. — Somme destinée à aider à couvrir les frais du siége de Vallexon. — Deniers non payés au duc, parce que ceux qui les doivent sont trop pauvres, ou parce qu'ils ont été tués à la guerre ou qu'ils s'en sont allés.

B. 3354. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1411. — Bracon. — Compte de Guillaume Bauleret, commis à la recette de Bracon par Richard de Chancey, maître des requêtes de l'hôtel du duc, et Jean Moireau, receveur général de Bourgogne, en vertu de lettres de Jean sans Peur, données à Arras le 18 mars 1410, et à la place du dernier receveur, suspendu pour faute de comptes rendus. — Dépenses pour mettre six canons neufs au châtel, par ordre du lieutenant de messire de Vergy, seigneur d'Autrey. — Somme versée par le receveur entre les mains de Jean Moreau, maître de la Chambre aux deniers de madame la duchesse, pour être employée « dans la « despense de ma dite dame, et de mes dames et damoi- « selles ses filles. »

B. 3355. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1412-1414. — Bracon. — Compte de Guillaume Chaigne, de Slains, receveur de Bracon, en vertu de lettres de Jean sans Peur, datées de Paris le 22 janvier 1411. — Vente de 31 livres de cire, à raison de 3 sous 4 deniers. — Gages de Jean de Sampans, procureur dans la châtellenie de Bracon. — Le duc Jean fait don de 25 francs à Jean Poupet, son huissier d'armes, « pour augmentation « de son mariage. »—Réparations au château pour y loger les *enfans de Bourbon, lors amenés prisonniers de Monseigneur*. — Le *gissier* (plâtrier?) est payé pour avoir garni de plâtre la chambre des enfants de Bourbon, Louis et Isabeau; — trois femmes de chambre, deux valets bourbonnais, un chapelain, au service desdits enfants, rétribués aux frais du duc, depuis le 19 juin 1412. — 5 muids de vin sont alloués aux prisonniers. — Frais d'un voyage fait par le receveur de Salins à Paris, où était le duc, pour fixer la dépense des enfants du duc de Bourbon; ce voyage commence le 10 janvier 1412. — Dépenses pour garnir de plâtre et réparer des cheminées du donjon, « pour le péril du feu, et à cause de l'arrivée « prochaine du duc. »

B. 3356. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1414-1417. — Bracon. — Compte de Guillaume Chaigne. — Frais pour « la garde, guait et escarguait du « chastel de Bracon; » — autres, « pour certaines grosses « ambaxades; » — pour servir le Roi contre les Anglais, ses ennemis, « et ceulx de son royaulme, » et pour le voyage que le duc de Bourgogne faisait en France; — pour les guets appelés guet de Marle, guet des Paluz, guet de Belregard, guet Maître-Jacques, au château de Bracon.

B. 3357. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Bracon. — Compte de Guillaume Chaigne. — Gages du fontainier préposé au gouvernement de la fontaine de Bracon. — Réparations faites au château. — Trois chevaucheurs du roi de France arrêtés par ordre de la duchesse de Bourgogne et enfermés à Bracon, où ils restèrent prisonniers 321 jours, à compter du jour de la Pentecôte. — La somme de 66 sous est donnée aux dames de Migette, pour le tiers de 10 livres qu'elles avaient le droit de prendre sur les tailles de Salins, à cause de la chapelle de Mont-Mahon. — Dépenses de deux *corneurs*, qui « avaient corné nuit et jour au chastel. »

B. 3358. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1419-1420. — Bracon. — Compte de Guillaume Chaigne. — Recette des cens en argent sur des pièces de terre situées à Poisseaux-Pourris, en Champ-Bussy, et sur le meix qui fut aux juifs. — Rente annuelle payée au couvent des religieuses Cordelières de Migette. — Rachat de *certains* châteaux que le duc Jean avait engagés « pour « aulcunes ses affaires. » — Dépenses pour la guerre que faisait le duc de Bourgogne « à l'encontre et résistance de « ses ennemis et adversaires qui estoient en grand nombre « sur la Loire et ez marches du Lyonnais pour vouloir en- « trer, gréver et dommaigier la Bourgogne. »

B. 3359. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Bracon. — Compte de Jean Lejeune, de Salins, receveur de Bracon, en vertu de lettres du duc de Bourgogne données à Troyes le 27 août 1422, et transcrites dans le compte. — Le châtelain prend « tous les « ans 10 aunes de gris de l'oultre Joulx (*sic*), 6 petits « chandeliers de fer, 6 couvercles de pot et 2 lanternes « dans la saunerie de Salins. » — Par ordonnance du duc et des réformateurs, il fut arrêté que le châtelain ne livrerait plus cette redevance. — Levée d'un impôt sur le vin, pour réparer le château de Bracon.

B. 3360. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1422-1423. — Bracon. — Compte de Rolin de Machy,

trésorier de la saunerie de Salins, commis à la recette de Bracon par lettres closes de la Chambre des Comptes de Dijon, transcrites dans le compte. — Inventaire de ce qui a été trouvé au château de Bracon, fait par Jean Boban, notaire, et Étienne Le Gou, tabellion général du duc de Bourgogne, en présence de Michel Ferron, capitaine dudit château : canons de fer, de cuivre et « de bois enfulez de « fer; » 280 fers de petits chevaux, un calice pour la chapelle. — Copie des lettres de Philippe le Bon pour ordonner la réparation du château de Bracon, qui était « en « voye de venir en ruine. » — Achat de deux trompettes *d'airain* pour 12 francs, lesquelles furent remises à Perrin Carlo et à Monnin Luery, pour *corner* matin et soir au châtel de Bracon. L'une de ces trompettes contenait douze pièces, et l'autre treize.

B. 3361. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin

1423-1424. — Bracon. — Compte de Rolin de Machy. — Ouvriers mis au château de Bracon par Antoine Cunard, écuyer, châtelain, pour enlever des décombres, ou envoyés au cimetière des juifs pour tirer de la pierre. — Détail de travaux de maçonnerie exécutés au château. — Dépenses pour remplacer par des tuyaux de plomb les conduits en bois de la fontaine de Bracon.

B. 3362. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1426-1427. — Bracon. — Compte de Rolin de Machy, trésorier de la saunerie de Salins et commis à la recette de Bracon. — Recette annuelle de 400 francs, montant d'une gabelle ordonnée par lettres du duc données à Châtillon-sur-Seine, le 12 février 1423, sur toute charge de sel vendue à Salins : chaque charge doit payer 4 deniers estevenants, et ce, pendant 12 ans. — Travaux exécutés au châtel sous les ordres de Jean Carondelet, lieutenant du duc de Bourgogne, et d'Antoine Symard, châtelain de Bracon. — Huile pour la lampe continuellement allumée devant l'autel de la chapelle.

B. 3363. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Bracon. — Compte de Bernard Noisoux, trésorier de Salins et receveur de Bracon. — Recette de la taille du bourg et du *fuerbourg* de Salins fixée à 200 livres par le duc Jean, comte de Bourgogne; — de 405 livres provenant de la gabelle de Salins. — Travaux exécutés au châtel. — La lampe de la chapelle de Bracon brûle annuellement 9 *channes* d'huile; — chaque channe coûte 4 sous 6 deniers, et le tout est payé 15 sous 6 deniers. — Le muid de vin de Salins est vendu 75 sous estevenants; — la cire, 4 sous 6 deniers la livre.

B. 3364. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Bracon. — Compte de Bernard Noisoux. — Travaux exécutés au châtel. — 15 sous 6 deniers donnés à *l'escharguet* du châtel pour les chandelles qu'il a usées dans *l'escharguet*. — Messire Jean Raillard, chevalier, châtelain de Bracon, reçoit 60 livres de gages. — Les trompettes du château ont chacun 100 sous de gages (aujourd'hui 275 francs).

B. 3365. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1443-1444. — Bracon. — Compte de Guillaume de Poupet, trésorier de Salins et receveur de Bracon, qui eut l'autorisation de faire exercer cette charge par un commis et en donnant un cautionnement de 1,000 livres (qui équivaudraient aujourd'hui à 55,000 francs). — Le four d'Ivory amodié 6 livres. — Travaux exécutés à la fontaine de Bracon; on se sert de corps en bois pour amener l'eau au châtel. — Lambert de La Trémouille appelé « guette du « guet du pavillon et escharguet du chastel. » — Le duc de Bourgogne fait une remise aux nobles et bourgeois du bourg dessous Salins, « en considération de la grant orvale « de feu par laquelle venoit d'estre destruit le bourg des- « soubz Salins, » ensemble les halles de Monseigneur.

B. 3366. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1444-1445. — Bracon. — Compte de Jean Colinet, receveur de Bracon, en vertu de lettres de Philippe le Bon, données à Bruges le 12 janvier 1444. — Une pièce de terre de sept journaux paye un cens de 8 sous (qui équivaudraient aujourd'hui à 22 francs). — Frais considérables pour des travaux de *gisserie* exécutés au châtel par les plâtriers. — Chapitres distincts pour les ouvrages en fer, pour la maçonnerie, pour les toits, pour la fontaine, qui était d'une grande importance pour le château.

B. 3367. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1445-1446. — Bracon. — Compte de Jean Colinet, clerc, demeurant à Salins, receveur de Bracon. — Recette des cens en argent, principal revenu de la châtellenie. — Villemet Lelièvre, guette du guet de Petit-Bel-Regard, au château de Bracon, reçoit 75 sous de gages. — Jean du Fresne est guette du Pavillon. — Le moulin de La Saule, en ruine pendant longtemps, donné à cens à Jean Loite pour 22 livres de cire. — Les habitants de Labergement-

sous-Salins en doivent 14 livres au domaine; — les héritiers de Regnaut Macaul de Thoulouse en doivent annuellement 15 pour cette seigneurie.

B. 3368. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1446-1447. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Guillaume de Sergis, de Salins, prêtre, donne 42 sous qu'il devait sur un meix, une place et une tour, le tout situé près de la porte Oudin. Cette tour était comprise en « la cloison et fortification du bourg dessus. » Les habitants commencent une grosse tour carrée, élevée déjà jusqu'au premier étage; ils doivent la terminer et la livrer aux officiers du duc. Près de cette tour est une poterne où ce duc doit avoir un portier, pour ouvrir et fermer toutes les fois que l'ordonnerait le châtelain ou le capitaine de Bracon. — Le duc perçoit le tiers de la taille et des profits de la prévôté de Salins et le tiers des cens à Cernans, Pondery, Fonteny, le Grand-Champagny.

B. 3369. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1447-1448. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Travaux exécutés au château de Bracon sur la garde-robe de la chambre du duc de Bar. — Guillaume Bourdon reçoit ses gages de portier de la poterne de Salins. — Cens payé par Vuillaume Toubin, d'Ivory. — L'abbaye d'Aul en paye un de 6 deniers sur la maison qu'elle avait au faubourg de Bracon.

B. 3370. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1450-1452. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Les habitants d'Ivory doivent chacun une poule; il en est donné 24, ce qui indique la population d'Ivory.— Cens payé dans le meix qui fut « l'école aux juifs. » — Détail de travaux exécutés à la fontaine dont l'eau était amenée à Bracon. — Les bouchers de Salins donnent par an chacun 18 deniers pour leur *tolle*, et 9 pour le *baucon* (*sic*). — Réparation faite au toit de l'artillerie de Bracon, que les vents avaient ruiné.

B. 3371. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, dont 8 papier.

1452-1453. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Réparations faites aux serrures des prisons de Bracon et aux fers d'un prisonnier. —Frais de vendange.— Gages des officiers. — Travaux exécutés à la fontaine de Bracon, où l'on met des corps en bois en certains endroits. — Copie d'une requête du receveur à la Chambre des Comptes, par laquelle il demande à être déchargé de certaines choses qu'il n'avait pu obtenir du châtelain de Bracon, Jean Raillard, chevalier, pendant son voyage en Lombardie.

B. 3372. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1453-1454. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Frais pour la nourriture et l'exécution d'un prisonnier. — La Chambre des Comptes a écrit en marge : « On n'a « point accoutumé payer pour despens de tels pouvres « prisonniers communaux, auxquels on donne 3 engroi- « gnes par jour pour pain et eau ; pour ce soit pris garde « que doréavant il n'en soit plus payé. » — Frais pour mener à Dijon, pour la dépense de l'hôtel de monseigneur, « trois pièces de bœuf de court, » qu'on lui devait chaque année à Noël.—Amende de 700 livres estevenants, prononcée contre Jean Roh, qui avait tué un sergent du duc.

B. 3373. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1455-1456. — Bracon. — Compte de Jean Colinet. — Frais de vendange : à cause de la cherté du blé et du vin et la petite récolte, les tenanciers n'ayant pu nourrir les deux hommes qui pendant deux jours avaient gardé les raisins, le receveur fut obligé de dépenser 10 sous pour leur donner des vivres. — Gages du fontainier.

B. 3374. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Bracon. — Compte de Jean Colinet, rendu par son procureur Pierre Patornay, clerc, demeurant à Salins. — Procuration dudit Colinet. — Réparation du pilori de Bracon. —Chapitre des frais de la fontaine; 6 livres et demie de soudure, employées aux corps de plomb, sont payées à raison de 5 blancs la livre ; — la journée de l'ouvrier est estimée 10 blancs. — Les gages du portier de la porte du Pont sont donnés à Guiot de Vaudrey, écuyer, pour et au nom de damoiselle Étiennette Du Chastel, sa femme. La provision de cette porterie avait été adjugée, malgré l'opposition du châtelain et capitaine, le chevalier Jean Raillard.

B. 3375. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1457-1459. — Bracon. — Compte de Jean Colinet, rendu par son procureur. — Vente des poules : l'une est estimée 9 deniers. Il y a 52 poules données par les habitants des villages du Val et du ressort du Bourg-dessus-Salins, qui les doivent à cause du pâturage de leurs bêtes. —Les habitants d'Ivory en doivent 14, non compris quelques individus qui ne veulent rien donner, sous prétexte qu'ils

sont arbalétriers. — Il est ajouté que c'était le sujet d'un procès alors pendant à la cour de Bracon.

B. 3376. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets ; parchemin.

1471-1472. — Bracon. — Compte d'Aubry Barbier, trésorier de Salins et receveur des châtellenies de Bracon, Châtelbelin, Pontaillier et Joux. — Réparation au pilori de Bracon, « lequel estoit en voye d'estre tout en pièces, affin « qu'il ne fist nul dommaige à personne, ne aussi aux « maisons estans près d'icelluy, et pour ce que le cappi- « taine en avoit fait plaintif et plusieurs habitans et voi- « sins. » — Missions de vendange ; la journée d'un ouvrier tonnelier est payée 10 blancs ; celle d'un manœuvre 6 blancs. — Frais d'huile de noix pour la lampe de la chapelle dédiée à Notre-Dame, fondée au châtel de Bracon. — Gages de Jean de Rye, seigneur d'Yz-en-Bassigny, et de Longepierre, échanson du duc de Bourgogne et son capitaine-châtelain de Bracon.

B. 3377. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets ; parchemin.

1471-1472. — Bracon. — Compte d'Aubry Barbier. — Les héritiers de Humbert de Plaines sont portiers de la porte du châtel de Bracon, par acquisition par lui faite « d'icelle porterie, » de Guiot de Vaudrey écuyer, et de sa femme ; — gages des portiers, à la porte Palouset, à la porte du Bourg, à la porte du Chaisne. — Les Dames Religieuses de Migette, à cause de la chapelle de Mont-Mahou, prennent le tiers de 10 livres estevenants des tailles du communal de Salins, dont le tiers appartenait au duc de Bourgogne.

B. 3378. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets ; parchemin.

1347-1348. — Brancion et dépendances. — Compte de Jean Le Rectoz, châtelain de Brancion, Beaumont, La Colonne, Mellecey, Buxy, Courtevais. — Péage de Brancion. — Dépenses des veneurs du duc, remboursées aux religieux de La Ferté. — Gages de la guette de Brancion. — La journée d'un homme employé à porter des gerbes est estimée 18 deniers.

B. 3379. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets ; parchemin.

1361-1364. — Brancion. — « C'est li comptes de « Perrenot Saley, clerc, maistre forestier » de Brancion, Bragny, La Colonne, Mollesson, Buxy, Gagey, Montcenis. — Il n'y a pas de recette forestière dans cette dernière localité, attendu qu'il n'y a point d'usages dans ses bois. — Les habitants de Chissy payent 6 deniers pour leur usage dans les bois de Brancion. — Rôle des usagers de la châtellenie. — En 1362, le boisseau de blé, mesure de Châlon, est vendu 2 gros et demi.

B. 3380. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets ; parchemin.

1364-1366. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, clerc, forestier de Brancion, relatif à la forêt de Brancion, appelée *Chappaix*, et à une haute forêt, dont le duc de Bourgogne a la moitié ; — Philibert Lingué et les enfants de Jean de Sénecey en ont un huitième ; — messire Olle Du Bled en a un quart, par indivis. — Les bois de Tilly, Chalmont, Baissey, Saint-Romain, également communs et indivis. — Détail des droits d'usages en faveur des habitants de Brancion, de La Chapelle, de Noians et Lancharre.

B. 3381. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets ; parchemin

1366-1370. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, maître forestier. — Sous le titre *entrages* : 41 journaux de terre situés au bois de La Chaut, vers Cuisery, *intraigiés* par maître Gauthier de Lassenanges, arpenteur du duché de Bourgogne, par mandement de Jean de Saulx, gruyer, lequel Gauthier devait payer, pour chaque journal et annuellement, un cens de 4 deniers parisis, et par journal également, mais une fois seulement, un franc d'*entrage*. — Recette des blés donnés par les usagers du bois de Chappeix à Brancion. — Deniers versés par les habitants de Chazeaux-lez-Beaumont, pour leur usage dans les bois de Vèvre.

B. 3382. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets ; parchemin.

1370-1374. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, châtelain. — Les habitants de Brancion donnent annuellement 3 sous parisis par feu pour leurs franchises. — Rôle détaillé des habitants payant ces franchises et celui de leurs quotes-parts respectives. — Dépenses faites pour rebâtir à neuf la maison appelée *la Saule*, située sur le pont de Brancion. — La journée du vendangeur estimée 2 blancs ; — celle d'un vigneron, employé à tailler la vigne, 6 blancs.

B. 3383. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; parchemin.

1371-1375. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, clerc, au nom de Jacquemart de Haute-Planche, maître forestier de Brancion. — Recette des deniers dus au duc de Bourgogne par les usagers des bois communs, c'est-à-dire par les habitants de Chevannes, Montagny,

Saint-Désert, Granges, Derrout, Lux, Seurey, Saint-Loup et Varennes, qui avaient leurs usages dans tous les bois « pour faire toutes leurs nécessités, excepté la vente. » — Chaque feu doit 8 deniers; les veuves *sans bestes* et n'ayant pas d'enfants, gagnant par jour 4 deniers, ne payent rien. — Rôle des villages usagers de la forêt de Bragny.

B. 3384. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1374-1375. — Brancion. — Compte de Guienot Juget, jadis châtelain de Brancion. — Dépenses pour réparer la coiffe de la grosse tour du donjon et quatre créneaux que la foudre avait renversés.

B. 3385. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, au nom de Philippe Le Fauconnier, maître forestier de Brancion. — Recette du froment donné par les usagers du bois de Saint-Ambriaz. — Gages de Jean Vallée, gruyer de Bourgogne, dans les bailliages de Châlon et d'Autun.

B. 3386. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets; parchemin.

1375-1380. — Brancion. — Compte de monsieur Antoine Buffart, chevalier, capitaine-châtelain. — Recette des tailles dues à Balorre et à La Chapelle-sous-Brancion : — de 44 florins, montant de l'amodiation de la blairie de Brancion, La Chapelle et La Montagne ; — du froment donné par les habitants de « Mancie et Montoillée, » pour droit de vaine pâture. — Il y a 12 feux dans le premier village et 20 dans le second. Chaque feu doit une *quarte* de froment, mesure de Tournus, à la Saint-Martin.

B. 3387. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets; parchemin.

1376-1380. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, au nom de Philippot Le Chien, maître forestier de Brancion. — Les habitants de Sagy ont leurs usages dans les bois de Villerjussaux, pouvant prendre du bois toutes les fois qu'ils en ont besoin pour la réparation de leurs ponts seulement, mais sans donner aucune redevance. — Huguenot Plumeron, louvier de Bourgogne, récompensé pour sept louves et dix loups qu'il a pris dans une année ; il reçoit 20 sous par loup, et 24 sous par louve dont il a exhibé les pieds de devant.

B. 3388. (Cahier.) — In-folio. 52 feuillets, parchemin.

1380-1383. — Brancion. — Compte de Jean Charrettes, châtelain de Brancion, successeur de Bartholomée Guillon, de Mâcon. — La recette d'argent se divise en deux parties : recette *non muable*, portant sur des immeubles; recette *muable*, sur le péage, la blairie, les amendes. — Dans la première se trouve les *serris* des prés situés sur la rivière de Grosson-sous-Brancion et diverses rentes; dans la seconde, le péage et les gélines de Brancion. — Le bichot de froment est payé un franc.

B. 3389. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1380-1382. — Brancion. — Compte de Perrenot Saley, au nom de Philippot Le Chien. — Recette du bois de Buxy, appelé le bois de Tremblon, dans lequel le duc de Bourgogne a la moitié, et Guillaume de Bourbilly un huitième. — Pêche de l'étang de Mollesson. — 36 francs donnés à frère Simon de Chaigney, moine et boursier de Maisières, pour l'achat de 6,000 carpes destinées à empoissonner un étang; ces poissons achetés par ordre de Nicolas de Corbeton, gruyer de Bourgogne, et pris dans l'étang de Beauregard, qui appartenait à l'abbaye de Maisières.

B. 3390. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1382-1389. — Brancion. — Compte de Jean Charrette, châtelain de Brancion et lieutenant de Philippot Le Chien, maître forestier. — Huguenot Plumeron, forestier du duc et garde de l'étang de Montagne, reçoit 2 francs et demi pour avoir, pendant 14 jours, gardé jour et nuit l'étang de Saint-Germain, afin qu'on ne distribuât le « norrin d'icelluy, » jusqu'à ce que le duc eût pris ce qui était nécessaire pour empoissonner l'étang de Montagne. — Rôle des feux qui ont leur usage dans la forêt de Chappaix : sont nominativement désignés ceux de Brancion, Lancharre, Colonges.

B. 3391. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin

1395-1396. — Brancion. — Compte de Henri de Sauvement, écuyer et capitaine-châtelain, rendu par Jean de Coutance, du consentement de la femme dudit Henri « que l'on croyoit estre alé de vie à trespassement en « Turquie, où il estoit alez en la compagnie de monsieur « le comte de Nevers. »

B 3392. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1396-1397. — Brancion. — Compte de Jean Voulandat, demeurant à Bois-le-Fort, près Tournus, clerc, notaire public, receveur commis par noble Guillaume de La Marche, chevalier, bailli et maître des foires de Châlon. — Recette des amendes et exploits de justice ; il n'y a dans

ce rôle que l'indication de l'amende et du nom de la personne ; celle du délit ou de la raison de l'amende n'y est pas mentionnée.

B. 3393. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1397-1400. — Brancion. — Compte de Jean Ginarrey, écuyer, capitaine et châtelain de Brancion. — Dépenses remboursées à l'inspecteur des travaux exécutés dans les châteaux de La Perrière, de Montmirey, de Chaussins, de Verdun, d'Argilly, de Brancion et de La Colonne. Cet inspecteur, Hugues d'Annoy, a le titre de maître des œuvres de charpenterie du duc. — Recette de 277 poules provenant des coutumes de la châtellenie ; — de la quarte d'avoine que doivent les habitants de Maneye pour la vaine pâture.

B. 3394. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1398-1404. — Brancion. — Compte de Pierre de La Coudre, maître forestier de Brancion et Bragny. — Les habitants de Maringes près Buxy, qui doivent 12 poules pour la vaine pâture de leur bétail dans la forêt de Tremblоy, les achètent à raison de 8 deniers tournois l'une. — Recette de 5 francs, donnés par les habitants de Saint-Ambreul, au lieu des 20 bichots d'avoine qu'ils doivent pour l'usage des bois de Saint-Ambreul, et ce, à raison de 3 gros le bichot.

B. 3395. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets ; parchemin.

1401-1404.—Brancion. —Compte de Jean Ginarrey, capitaine châtelain. — Cinq queues de vin vendues aux enchères 12 francs et demi, vin et futailles compris. — Vente faite aux enchères des biens de Guillaume Lonaise, bâtard, adjugés à damoiselle Flour de Sercey.—Épaves de *mouchettes* (mouches à miel.) — Rôle détaillé des rentes, franchises et autres menues parties de la recette, à Mortailly, Fraigne, Cules, Praye, Roye, Nogent, Talant, Étrigny, Berbières, Venneuse.

B. 3396. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; 7 papier.

1404. — Brancion. — Compte de Jean Ginarrey, capitaine-châtelain. — Recette du *panal* d'avoine que devaient au duc plusieurs habitants de Cules; — des vins de la Châtellenie, consistant en quatre queues, estimées 3 francs et demi l'une. — Le chapelain comparaît à la Chambre des Comptes de Dijon, et y expose que les occupations de la guerre et le voyage qu'il avait été obligé de faire en « France, où il avait été en armes, » l'avaient empêché de mettre la dernière main aux comptes qu'il avait à rendre.

B. 3397. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Brancion. — Compte d'Antoine Rabutin, capitaine et châtelain de Brancion. — Copie des lettres de Jean sans Peur, qui lui confère ses fonctions. Ce capitaine avait prêté serment au duc, en présence de M. de Saint-Georges et de M. de Rochefort.—Recette des tailles, de la blairie et péage.

B. 3398. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Brancion. — Compte d'Antoine Rabutin, écuyer, capitaine-châtelain. — Recette de 10 livres tournois, versées par Barthélemy Mazolier, pour une forfaiture par lui commise depuis 2 ans avec Jacquet Joly et Jean Maréchal, lesquels avaient volé pendant la nuit une vache qu'ils avaient ensuite tuée et mangée la veille de la Saint-Jean. Mis en prison au châtel de Brancion, ils y restent 15 semaines, après lesquelles, par délibération du Conseil ducal, qui était à Châlon, et en considération de leur pauvreté et de leurs enfants, ils furent condamnés à l'amende arbitraire ci-dessus indiquée.

B. 3399. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1406-1407. — Brancion. — Compte d'Antoine Rabutin. — Dépense de froment perçu dans la châtellenie : — 21 bichots vendus aux enchères à raison de 20 sous 10 deniers l'un. — Travaux exécutés à Brancion « aux deux bars des « deux cours de Longchamp et de la portelle du Prael. » — Gages du capitaine de Brancion, 24 francs. — Recette de 2 florins, provenant de la vente d'un membre de bœuf et d'un setier de vin, mesure de Brancion, que devaient à titre de rente quelques individus.

B. 3400. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1407-1409. — Brancion. — Compte d'Antoine Rabutin, capitaine-châtelain. — Recette de deux bichots d'avoine versés par les habitants de Vers, qui les devaient annuellement au duc, en la garde de qui ils étaient. — Le bichot de froment est vendu 10 gros et demi. — Dépense de 5 écus pour la construction de 2 toises et demie de gros mur, les maçons devant tout fournir; la toise coûte 2 écus. Ce mur avait été fait « pour les doubtes des gens d'armes. » — Frais de deux voyages faits par le châtelain à Dijon, pour accompagner le comte de Charollais, qui allait prendre possession de la seigneurie de Besançon.

B. 3401. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin

1441-1444. — Brancion. — Compte de Pierre Bastard

de Chantemerle, châtelain de Brancion et commis à la recette de la gruerie. — Recette du froment : — les habitants de Chissey, Thilly, Boissey, Chaumont, Morestain et Saint-Romain ont leur usage dans les bois, à condition de payer par feu au duc de Bourgogne 12 deniers, formant 1 gros, plus un quart de froment comble, mesure de Cluny. — Le comptable ajoute que la recette a été nulle, parce qu'il n'y avait personne dans ces villages, « depuis la prise de « Tournus tous s'étant absentez du pays et non retournez. »

B. 3402. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

1443-1445. — Brancion. — Compte de Pierre Bastard de Chantemerle (ou bâtard de Chantemerle), châtelain, huissier d'armes du duc de Bourgogne. — Recette des *serviz, des pretz*, ou prairies situées sur la rivière de Grozon, dus par Jean de Vergy, Jeoffroy de Lugny, écuyers, et par la prieure de Lancharre. — Une queue neuve destinée à mettre le vin de la récolte achetée 6 gros. — Les vignes du duc, comprenant 200 ouvrées, ne produisent que deux queues de vin, dont une fut le partage du duc.

B. 3403. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets ; parchemin.

1445-1448. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines, capitaine-châtelain. — Il est rappelé qu'en 1424, Jean Prévot, de Chareulles, quitta le pays, que son meix entra dès lors dans le domaine, et que, depuis cette époque, les prés du meix étaient demeurés *vagues*, qu'il ne s'y trouvait que *bois*, que ces prés étaient en *rippes et en désert*, que tous les habitants de Chareulles « s'en sont allés pour « cause des guerres et des ennemis, et en espécial pour « la prise de Vergié. » — Recette de 162 poules, vendues ensuite aux enchères à raison de 10 deniers tournois l'une.

B. 3404. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets ; parchemin.

1448-1450. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines : — les 200 ouvrées de vignes du duc faites au cinquième ; — de ces 200 ouvrées, 35 seulement étaient cultivées, personne ne voulant se charger des autres à aucune condition. — Recette de l'avoine versée par les habitantsfrancs pour leur affouage et la vaine pâture.

B. 3405. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets ; parchemin.

1450-1452. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines. — Exposition de la mesure du pays, qui était celle de Tournus : — la plus grande mesure est le bichot ; il contenait 4 quartes, la quarte 2 boisseaux, le boisseau une coupe et demie tierce, ou 2 coupes quartes. — Quant au pénal des grains, mesure de Cluny, il contenait 4 quarterons et 7 quarterons, mesure de Clugny, valant 6 coupes tierces, ou 8 coupes quartes de Tournus, qui faisaient 4 boisseaux de ce lieu. « Ainsi 14 quarterons de « Clugny font 12 coupes tierces ou 16 coupes quartes, qui « vallent un bichot de Tournus. » — Dépenses pour la réparation des murs de la ville de Brancion, « à l'endroit « de la citerne du châtel et de la tour de Nanton. »

B. 3406. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1452-1453. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines. — Les habitants de Fraigne, pour l'usage qu'ils ont dans les bois de Chappaise, donnent chacun 2 poules ; il n'y avait alors que trois feux dans ce village. — Recette de 20 francs, montant de l'amodiation « des glands et « paissons » des bois de Chappaise, Tilly, Bessey, Charmont, Saint-Romain, etc.

B. 3407. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; parchemin.

1454. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines : — nom du censitaire, indication de sa redevance soit en argent, soit en nature ; — chiffre de la page du terrier de Brancion où cette redevance est enregistrée. — Guillaume Paillot de Baleure donne une coupe de froment ; — une autre sur le meix du clos déclaré.

B. 3408. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets ; parchemin.

1454-1456. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines, châtelain. — Les habitans de Talant et de Nogent n'ont pas donné les deux poules dues par feu ; depuis longtemps ils n'avaient rien payé, et on ne trouvait trace de leur redevance. — La Chambre des Comptes a mis une apostille « Faciat castellanus diligentiam ad recuperandas « dictas gallinas et reditus in computo sequenti. » — Frais par ordre du bailli pour une information contre Pierre Sébastien, se disant commissaire royal, et contre ses complices, sur certaines entreprises d'éxécutions par eux faites en la châtellenie de Brancion.

B. 3409. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets ; parchemin.

1461-1462. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines, écuyer, capitaine et châtelain. — Recette des amendes et des exploits de justice adjugés en la cour de la gruerie. — Frais remboursés : à Bernard Noiseux, conseiller-maître des Comptes de Bourgogne, qui était allé à Saint-Romain pour faire terminer le terrier de ce village ; — à Guillaume Maréchal, procureur du duc au bailliage de

Châlon, pour être allé à l'abbaye de Cluny, pour faire des représentations à l'abbé, qui avait fait quelques entreprises dans la châtellenie de Brancion et de Courtevais. — Dépenses pour construire le comble et les plateformes de la tour de Beaufort, au château de Brancion.

B. 3410. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1462-1463. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines. — Détails et frais d'ouvrages divers exécutés à la tour de Beaufort, du châtel de Brancion et à la prison qui y était. — Trois livres de plomb, achetées à Tournus, pour sceller du fer dans la pierre, payées à raison de 2 gros l'une. — Frais de verrières pour le château. — La somme de 2 francs et demi, donnée à Jean Dombelle, maître des œuvres de charpenterie, pour avoir visité les travaux de Brancion, avec Jean Desjardins, lieutenant du maître des œuvres de maçonnerie.

B. 3411. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1463-1464. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines. — Recette des deniers dus annuellement par les habitans de Brancion pour leurs franchises; — 3 sous par feu, monnaie de 12 deniers le gros, aux termes du terrier. Il n'y avait que trois feux à Brancion, et la recette fut de 9 sous. — Vente de froment aux enchères, adjugé à 6 gros le bichot; l'avoine est vendue 4 gros le bichot.— Travaux exécutés à la tour de Beaufort, de Brancion.

B. 3412. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1464-1465. — Brancion. — Compte d'Étienne d'Essertines. — L'amodiation de la chasse aux cerfs, aux biches, aux chevreuils, aux sangliers et aux grosses bêtes rousses et noires, y compris les lièvres, les renards et la pêche de la rivière de Guye, adjugée pour 4 francs et demi par année. — Prix de divers travaux exécutés à la tour de Beaufort, dans le château de Brancion. — Un sergent royal, demeurant à Tournus, va à cheval à Saint-Aubin, ajourner Hugues Perrières, doyen de Saint-Vincent de Châlon et chanoine de Mâcon, à la requête du procureur ducal, et à Martailly, pour mettre à exécution les lettres du duc « pour cas de novelletés. »

B. 3413. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1469-1470. — Brancion. — Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage de Châlon et des membres unis à cette recette. — Gages d'Étienne de Chantemerle, procureur forestier et garde des bois de Champoise; ces gages sont de 100 sous tournois.

B. 3414. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1470-1472. — Brancion. — Compte de Gurry de Malain :—*vendue de garnisons;*— le bichot de froment est vendu 1 franc aux enchères; celui d'avoine est adjugé pour 4 gros et demi; — la livre de cire est donnée pour 2 gros et demi; — 207 poules sont vendues ensemble 6 livres 9 sous 3 deniers oboles tournois. — Le duc a les deux tiers des amendes de la châtellenie, le prévôt de Brancion a l'autre. — Il n'a été perçu aucune amende en 1471, « obstant les « guerres et mortalités qui ont régné dans la châtellenie. »

B. 3415. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1472-1473. — Brancion. — Compte de Gurry de Malain.—Recette des poules dues par feu :—il y a 22 feux à Martailler, 3 à Marrubles, 5 à La Veneuse, 2 à Oussie, 27 à Chissey. — Le bichot de froment est vendu 13 gros. — 16 setiers de vin, provenant de la part advenue au domaine dans les vendanges, vendus ensemble 10 gros. — Recette de la gruerie. — Mesure des forêts de Chappaise, de Tilly, de Mortain, de Charmont, de Buxy.

B. 3416. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1473-1474. — Brancion. — Compte de Guillaume Gorgedey, receveur de la châtellenie, y compris la chambre à sel de Brancion. — « Une place de bois et buissons, ap« pelée la grange de Mont, située sur la roche de Fraigne, « est accensée aux enchères, pour 6 gros de rente annuelle, « 3 coupes de froment, 3 coupes d'avoine, et 10 francs « d'entrage. » — La vigne de Noirvaux, située à la Chapelle-sous-Brancion, contenant environ 30 ouvrées, cultivée par Étienne d'Essertines au cinquième des fruits; la part du duc a été un poinçon de vin vermeil, vendu 8 gros.

B. 3417. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1474-1475. — Brancion. — Compte de Guillaume Gorgedey. — Les habitants de Mancey, formant treize feux, donnent ensemble 26 poules au domaine. — Le bichot de froment vendu 16 gros aux enchères. — Mesure des forêts domaniales : — celle de Bruyères comprend environ trente journaux; — celle de Sature, 500 arpents; — celle de Laroche, autant. — Elles appartenaient nuement au duc de Bourgogne; — les autres ne lui appartenaient qu'en partie.

B. 3418. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1476-1477. — Brancion. — Compte de Guillaume Gorgedey. — Énumération des feux des villages de Nogent

et Collonges, qui payaient des redevances, pour leur affouage dans les bois de Chappaise, Morestaing, Mont, Saint-Romain. — Dépenses faites par ordonnance du maréchal de Bourgogne pour l'utilité du roi (Louis XI) et des pays de Bourgogne. — Gabriel de Saint-Julien, écuyer, reçoit de l'argent pour des voyages faits dans l'intérêt du Roi, et par ordre du maréchal de Bourgogne, seigneur de Badeville, d'Arc-en-Barrois et de Joux. — Étienne d'Essertines, capitaine et châtelain de Brancion, continué dans sa charge ancienne pour avoir conservé ce château à Louis XI.

B. 3419. (Cahier.) — In-folio, débris de 8 feuillets; parchemin.

1520-1521. — Brancion. — Compte de Claude Hugoneau. — Recette des grains; — exposé de leur mesure et de ses fractions.

B. 3420. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Brancion. — Compte de Jean Hugoneau. — Lettre de la Chambre des Comptes de Dijon adressée à Jean Hugoneau, qu'elle commet à la recette de la châtellenie, sous le bon plaisir du Roi : — « comme il soit « que depuis la réunion au domaine du Roi, de la seigneurie « de Brancion et Courtevais, que tenait feu messire Claude « d'Estampes, chevalier, seigneur des Ranches, il n'a esté « encore commis de receveur. » — Recette de 42 florins, montant de l'amodiation du péage et de la recette des langues vendues dans les boucheries de la châtellenie.

B. 3421. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1529-1530. — Brancion. — Compte de Jean Hugoneau. — Dépenses pour des réparations faites au château de Brancion; — pour conduire dans les prisons de Dijon Jean et Pierre Thibaud, frères, de Bourges, appelant de la sentence du bailli de Châlon au parlement de Bourgogne. — 6 livres 15 sous donnés à maître Vincent Rapinaut, exécuteur de la haute justice, pour avoir coupé la tête sur la place du Morimont à ces deux faux monnayeurs, pour avoir fourni deux broches de fer pour y ficher leurs têtes, et pour le charretier qui avait mené leurs corps au signe patibulaire.—Les faux monnayeurs avaient forgé à Cluny, de faux testons d'étain, à l'effigie du Roi; ils avaient été enfermés à Brancion et menés ensuite par devant l'official de Châlon, parce qu'ils étaient clercs tonsurés.

B. 3422. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1530-1531. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien, seigneur de Baleure, capitaine châtelain et receveur de la terre et seigneurie de Brancion et Courtevais, commis à son office par Jean Noblet, auditeur des comptes, confirmé par le Roi ; — copie de l'entérinement de ces lettres par la Chambre des Comptes. — Dépenses pour des réparations faites au château.

B. 3423. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1531-1532. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien de Baleure. — Recette de 5 gros, pour une soiture et demie de pré, annuellement donné à cens à Antoine Guichard; — de 4 blancs pour le cens attaché à la course de l'eau et licence de faire un moulin à Fraine. — La poule est estimée 10 deniers. — Le bichot de froment est vendu 9 francs.

B. 3424. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1532-1533. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien, de Baleure, chevalier, capitaine châtelain.— Le bichot de froment est vendu 7 francs aux enchères. — 25 livres données par les habitants de Martailly pour *l'accensissement* qui leur avait été fait de l'étang Maillard, situé audit Martailly. — Le produit de la pêche et de la chasse aux cerfs, chevreuils et sangliers est nul, « parce « que le gruyer ne veult souffrir que aulcung y chasse par « amodiation, ne aultrement. » — Les franchises de Guillaume Millet et Jean Marillier ne sont pas payées, parce qu'ils sont *pieça* absents.

B. 3425. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets ; parchemin.

1533-1534. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien. — Versement effectué par le receveur entre les mains d'Étienne Noblet, commis à recevoir les deniers du Roi, pour les envoyer « au coffre de l'espargne au « châtel du Louvre. »—Les habitants de Lancharre et Moutier en Chappaise payent 12 deniers par feu pour l'usage qu'ils avaient de prendre du bois pour leurs besoins dans la forêt de Morestain, Chappaise, Mont-Saint-Romain. — Le bichot de froment vendu 3 francs aux enchères.

B. 3426. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1534-1535. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien. — Dépense commune : « pour la façon et « grosse de ce compte, contenant ladite grosse 62 feuillets « en parchemin, au prix de 20 deniers tournois chascung, « valent 5 livres 3 sous 4 deniers ; et pour le double en « papier pour ledit receveur, à 10 deniers tournois chascung, valent 50 sous 8 deniers. Pour le tout 7 livres

« 15 sous. » — Le prix du bichot de froment est de 40 sous tournois, — et celui de la poule de 10 deniers. — Le receveur avait perçu 369 poules.

B. 3427. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1535-1536. — Brancion. — Compte de Claude de Saint-Julien, pour la recette de Courtevais seulement. — Indication de la mesure de cette localité : elle est semblable à celle de Cluny;—la plus grande mesure est appelée penal ou bichot, qui contenait 4 boisseaux, et le boisseau 3 coupes.

B. 3428. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1569-1572. — Brancion. — Compte de Jean Caillard. — Claude Carré, de Châlon, fermier général du domaine de ce bailliage, rejeté faute de caution.—Jean Caillard avait été désigné pour percevoir les revenus de Brancion et Sagy. — Recette de 860 livres, montant de l'amodiation de la châtellenie de Sagy, qui avait été sous-amodiée par Carré à Guillaume Jehanin de Louhans. — Rente de 1164 livres, payées par le domaine à dame Françoise de Polignac, veuve de messire Jean de Sagy, rente à elle constituée au lieu des châtellenies de Sagy et Brancion.

B 3429. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1572-1583. — Brancion. — Compte de Jean Caillard. — Châtellenie de Brancion transportée à dame Françoise de Polignac, pour en jouir par ses mains jusqu'au remboursement du *sort* principal de la rente de 1164 livres tournois, à elle constitués sur la recette de cette partie du domaine; moyennant cette cession, le Roi est déchargé de ladite rente. — Amodiation de la châtellenie de Sagy.

B. 3430. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; 16 papier.

1584-1589. — Brancion. — Compte de Jean Bernard. — Maître Zacharie Lantin, fermier général du domaine dans le bailliage de Châlons.—Guy Janny de Louhans, sous-amodiateur de la châtellenie de Sagy, moyennant 410 écus. —Payement d'une rente assignée sur cette recette à Claude Crestin, avocat à Châlons.

B. 3431. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1337. — Brasey. — Compte de Jacquot de Touillon, châtelain de Brasey. — Recette des tailles de Brasey, Aubigny, Aiserey, Pont-Émery, Saint-Usage, Echenon, Montot. — Dépenses pour curer la rivière de Brasey, faire couler l'eau des fossés des étables dans ladite rivière, réparer le Moulin-Rouge sur la Vonge et le moulin de Saint-Jean. — Frais de vendange; la journée d'un homme payée 1 sou ou 12 deniers. — Gages de messire Étienne, prêtre qui chantait trois fois par semaine dans la chapelle du château. — Gages du valet des grands chevaux du duc de Bourgogne. — Dépenses pour l'hôtel de la duchesse et pour son barbier.

B. 3432. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1340-1341. — Brasey. — Compte de Jacquot de Touillon. — Le clos de Marçannay, contenant environ cinq journaux, cultivé pour une somme de 25 livres. — Le duc paye un cens de 20 sous au sacristain de Notre-Dame-de-Lône, sur le pré Ménegant. — Frais des grands chevaux de M, le duc et de madame la duchesse qui avaient séjourné à Brasey depuis la Saint-André 1340 juspu'à Pâques. — Recettes de fers à cheval dus au duc dans la châtellenie.

B. 3433. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets; parchemin.

1344. — Brasey. — « C'est le compte Jacot Garnier » de Saint-Jean-de-Lône, receveur de la *conduite* des laines au port de Saint-Jean pour le duc de Bourgogne, et de la menue *conduite* audit port et au port du châtelet d'Auxonne et de Pontailler. — Le florin est pris pour 12 sous. — Recette du droit de passage payé par divers marchands de Milan, de Bergame, de Venise, de Plaisance, de Lorraine, de Valenciennes. — Henri de Besançon donne 6 deniers pour trois draps. — Franchegini Crespe, de Milan, donne 11 sous 2 deniers pour quatre balles et demie d'armures;—Henriquet, de Venise, donne 25 sous pour le passage de dix balles d'épices.

B. 3434. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1361-1365. — Brasey. — Compte d'Henri d'Arbois, châtelain de Brasey. — Frais pour faire mener de Brasey à Cîteaux, pour les obsèques du duc Philippe, 50 émines d'avoine et 83 chars de foin; — envoi de Brasey à Cîteaux, pour ces obsèques, de 60 livres de cire. — Sur 370 poules de cens dues dans la châtellenie, 216 furent consommées à Rouvres dans l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, aux termes du papier de Jean de Loëme, prêtre gouverneur de sa dépense. — Réparations faites à la chapelle et au châtel de Brasey; — à la garde-robe de Monseigneur; — à la nourricerie; — à la Chambre-Verte. — Le moulin de Saint-Jean de Losne ruiné, les ennemis de la grande compagnie l'ayant *ars* en 1362.

B. 3435. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1366-1367. — Brasey. — Compte d'Henri d'Arbois. —Rôle des cens de Brasey et de Pont-Émery, contenant les noms des 86 individus qui les devaient, et leurs cotes respectives. — Jacot de Gramont et Jean-Pierre d'Auxonne indemnisés pour avoir, pendant neuf jours, aidé à garder le château de Brasey « au temps que les gens de compai- « gnie étaient sur le pays. »

B. 3436. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets ; 12 pièces, papier.

1368-1369. — Brasey. — Compte d'Henri d'Arbois, châtelain. — Les habitants d'Echenon donnent annuellement 10 livres dijonnaises pour leur garde. — 40 livres tournois sont données aux religieux de Cîteaux pour l'anniversaire du duc Eudes, et 100 sous à Regnaud de Touillon, prêtre qui desservait la chapelle du château de Brasey. — Acquisition par mandement du duc de 15 boisseaux de grains de millot pour envoyer en Flandre.

B. 3437. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; 4 papier.

1370-1371. — Brasey. — Compte d'Henri d'Arbois. — Payement des gages : le châtelain reçoit 20 livres tournois ; — le clerc de châtelain 4 florins et demi ; — le sergent de Brasey 2 florins et demi, comme ceux de Pont-Émery, de Saint-Usage et d'Aiserey. — 20 aunes de toile destinée à faire des taies (couvertures) aux deux lits de Monseigneur à Brasey, façon des taies comprise, 1 franc d'or (ces taies devaient remplacer les anciennes, qui étaient pourries et de nulle valeur).

B. 3438. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets ; 9 papier.

1372-1373. — Brasey. — Compte d'Henri d'Arbois. — Recette des deniers à Brasey, Echenon, Saint-Usage, Aiserey, Aubigny, Montot. — Tailles des villages de la châtellenie : les habitants de Brasey donnent 12 livres. — Frais pour élever à Brasey deux petits chevaux, trois juments, quatre poulains, des vaches, des veaux. — Cheval envoyé à Brasey pour faire *prains* (*pregna*, en italien) les juments.

B. 3439. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets ; 9 papier.

1374-1375. — Brasey. — Compte de Jean Croichot, de Saint-Jean-de-Lône. — Frais pour faucher à Brasey le pré appelé Mons-Henri, qui contenait environ 40 soitures ; celui appelé Menegent, 50 soitures, et le pré Grenot, qui en contenait environ 14. — Douze chars de foin livrés à Belin Regnaut, garde du coursier appelé *Gabriel*. — Douze chars de foin livrés à Jean le Châtré, garde des juments de la duchesse, pour leur nourriture de quinze jours, pendant lesquels il n'osa les mener dans les prés à cause des compaignies qui étaient sur le pays.

B. 3440. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; 15 papier.

1375-1376. — Brasey. — Compte de Monot Lescot, châtelain, — 500 bottes de paille pour la litière des juments, achetées ensemble 6 gros. — Achat d'une muselière de cuir, pour le coursier Gabriel, et d'une paire de brides. — Les moulins de Saint-Jean-de-Lône et de Brasonoz ne produisent rien, parce qu'ils avaient été détruits par les compaignies. — Le Moulin-Rouge, qui n'avait pas été ruiné, est amodié. — Rôle nominatif des débiteurs de la châtellenie. — Frais pour la garde des faucons et tiercelets. — Provision de bois faite par ordre de Guillaume du Pailley, gruyer de Bourgogne, pour l'hôtel du roi Jean, qui devait venir à Talant, en allant à Avignon, si comme on disait. — Recette des blés de la châtellenie. — Un lit de plumes et un coussin à taies achetés 12 francs par la duchesse *pour elle gesir* (accoucher). — Avoine destinée à la nourriture du petit cheval appelé Maître-Jean et du coursier morel, qui étaient allés à Brasey pour saillir.

B. 3441. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; 14 papier.

1377-1378. — Brasey. — Compte de Monot Lescot. — Recette de cens dus entre autres lieux à Saint-Jean-de-Lône. — Provision de 44 chars de bûches, prises au bois d'Echigey, pour l'hôtel de Monsieur et de Madame. — Deux meules sont amenées au Moulin-Rouge et payées ensemble 8 francs, rendues à leur destination. — Rôle par village des poules dues au duc de Bourgogne. — Luminaire de la chapelle du château de Brasey.

B. 3442. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; 12 papier.

1379-1380. — Brasey. — Compte de Monot Lescot, de Rouvre, châtelain de Brasey. — Frais de bouche faits le 10 août 1380 à Saint-Jean-de-Lône pour les gens du Conseil ducal, qui y tenaient une journée pour une contestation qui existait entre l'archevêque de Besançon et le duc de Bourgogne. — Les gens du Conseil étaient l'official de Châlon, le bailly de Dijon, Richard Bonot, Drue-Félise, Mathei d'Arnay. — La tuilerie de Montot, dépendant de la châtellenie, amodiée pour 12,000 tuiles ou carreaux, que l'amodiateur devait annuellement livrer au duc, qui les employait à entretenir ses châteaux.

B. 3443. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets ; 11 papier.

1380-1382. — Brasey. — Compte de Monot Lescot,

receveur de la châtellenie, gruerie comprise. — Recette de la vente des poissons des étangs sous Montot, vendus en détail. — Dans l'hôtel de Jean Monsieur et de Mesdemoiselles, il fut consommé 153 carpes et 40 brochets. — Le total du poisson livré au duc consiste en 509 carpes, 41 anguilles, 10 *costez*, 97 *besches* et *quarreaux*, et 400 *brames*. — Une journée, employée par Jean Papillon, de Saint-Usage, à réparer le toit de la nourricerie de Brasey, payée 2 gros. — 700 poules livrées pour la dépense de l'hôtel à Matrot Estibourt, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, et à Jean Piquart, poulailler de l'hôtel, pour la consommation du duc et de Madame, par mandement du maître d'hôtel.

B. 3444. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; 24 papier.

1383-1384. — Brasey. — Compte de Monot Lescot. — Rôles des tailles de la châtellenie, contenant les noms des taillables et le montant de leurs cotes. — Rôles de ceux qui doivent des avoines. — Recette du passage des laines.

B. 3445. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1384-1385.—Brasey.—Compte de Monot Lescot, receveur de la menue conduite aux ports de Saint-Jean-de-Lône, d'Auxonne, de Châtelet près Seurre et Châlon, et des autres ports de la Saône, depuis Pontailler jusqu'à Châlon. —Laines passées, à Saint-Jean-de-Lône, du royaume en l'empire (recette d'un droit d'exportation). — Jean Rustini, de Milan, donne 7 livres pour 28 fardels de fustaine.

B. 3446. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1384-1386. — Brasey. — Compte de Monot Lescot. — Oudot Turel, de Brasey, donne 10 sous de cens sur son meix. — 4,000 *d'estrain* de blé et d'avoine pour la nourriture et la litière des juments payés 6 francs 4 gros, à raison de 25 gros le millier. — Le duc et Madame achètent quatre oiseaux, dont deux faucons et deux *lameis sors* pour la somme de quinze francs (cette somme représenterait aujourd'hui plus de 800 francs). — Dépense de l'avoine pour les hôtels de la duchesse et de ses enfants : 120 émines. — 400 poules données au maître des tendues pour la nourriture des oiseaux de proie.

B. 3447. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; 11 papier.

1385-1386. — Brasey. — Compte de Guillaume Gigonier, de Saint-Jean-de-Lône, receveur des passagers pour l'exportation. — Gages du châtelain et des chanoines de Rouvre. — Recette faite au port de Châlon pour le passage des denrées. — Total de cette recette : 72 livres (le franc pris pour 17 sous 6 deniers).

B. 3448. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; 39 papier.

1386-1387. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres, écuyer, châtelain de Brasey. — Cens dus à Saint-Jean-de-Lône, « pour des meix mis es fossés et dos-d'asnes « des terreaux du chastel du dit lieu, et qui depuis sont « rebaillés à ceux auxquels ilz estoient avant les dits « foussés. » (Le gros égale 18 deniers tournois.) — Cens anéantis par l'emploi des terrains sur lesquels ils étaient assignés; ils avaient été pris pour l'élargissement des fossés du château.

B. 3449. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres, châtelain de Brasey, receveur des ports et passages de la Saône. — Tarif des marchandises : une mise de harem (harengs) paye 3 deniers; un agneau, 3 oboles; une brebis, 3 deniers; un grand cheval couvert, 3 sous; un fardeau de mercerie, 5 sous; un drap, 2 deniers. — La charge égalait 25 pierres, et la pierre payait 6 deniers ; — 12 florins faisaient 15 sous, et le franc était pris pour 17 sous 6 deniers. — Un marchand de Milan pour huit fardeaux, dont cinq étaient de peaux d'agneaux, donne 40 sous. — Contestation portée à Saint-Jean-de-Lône et à Dijon, devant le Conseil du duc. Le receveur voulait percevoir 3 mailles sur chaque peau, le marchand prétendait qu'il ne devait payer que 5 sous par fardeau « comme pour la fustane et mercerie. » Témoins entendus relativement aux usages anciens ; le marchand gagne sa cause.

B. 3450. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; 28 papier.

1387-1388.—Brasey.—Compte de Regnaut Des Barres. —Transport à Brasey de douze chars de paille que les fourriers de M. le comte de Nevers avaient menés au château. — 2 francs et demi donnés à Morisot, le maréchal de Brasey, « qui a mareschaucié plusieurs jumens, « tant ausoonées de plusieurs saons, comme dessulées pour « plusieurs fois, tant pour sa pène comme pour médecine, « à savoir sanc de dragon vert, de graisse, alun de glasse « comme aultres poudres et oignemens. » — Dépenses faites par le bailli de Dijon, Jean de Verreinge, dans une contestation entre le procureur ducal, et Jean de Vienne, amiral de France. — 120 poules données à Guillaume de Champlitte, écuyer « maître des tendues des oiseaux de « mons le duc, » pour leur nourriture. — Nourriture des chevaux de la duchesse de Bourgogne et de ses gens, qui

arrivèrent à Brasey le 28 février 1387, revenant d'un voyage au Mont-Roland avec 139 chevaux.

B. 3451. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1388-1391. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres, châtelain de Brasey, et receveur des passages de la Saône. — Disne Raponde passe le 13 novembre 1389 avec 36 charges et 9 pierres de laine, contenues en vingt sacs.—La charge paye 12 sous;—la pierre (poids, fraction de la charge) paye 6 deniers. — Produit « des navois et « gouvernaulx montant et avalans la rivière. »

B. 3452. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; 28 papier.

1389-1391. — Brasey. — Compte de Regnaut des Barres, châtelain. — Recette de la ville d'Aiserey, récemment donnée par la Chambre des Comptes au châtelain de Brasey. — Reconstruction du pont de la rivière devant le château de Brasey. — Poules livrées à Guillaume de Champlite, capitaine d'Argilly, maître des tendues des faucons du duc de Bourgogne. — Dépenses pour ferrer les chevaux de Brasey. — Frais faits à Brasey, par le comte de Nevers et ses gens allant à Dôle, le 2 juillet 1391. — Rôle nominatif des cens dus à Saint-Jean-de-Lône; il contient les noms de 270 individus.

B. 3453. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1391-1392. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres, pour la recette du passage de la Saône. — Chrétien Lescot et Jean Lescot, Richard de Fauvernay, Jean de Semur, Guy Thomas, tous chapelains de la chapelle du duc à Rouvres, reçoivent des rétributions et des prébentes. — Frère Philippe Fromont, confesseur du duc de Bourgogne, reçoit 100 francs de pension fixe, et 100 à la volonté du duc, tant que ce religieux sera à son service, aux termes des lettres du 9 novembre 1391. — Bonifaccio, de Milan, paye 4 livres pour le passage de 16 fardeaux.

B. 3454. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; 27 papier.

1391-1393. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres, châtelain. — Perception des cens appelés « nouvelles, dues à Brasey, en la rue Neuve, à la place où es« toit le bois de Laye, situé en la dite rue, laquelle place « l'on avoit accensée à plusieurs personnes de la châtelle« nie à raison de 10 sous le journal, le gros compté pour « 15 deniers. » — Conditions de l'amodiation de la tuilerie de Brasey, dont Perrin de Longchamp est amodiateur. Il reçoit 4 florins pour sa robe; il donne annuellement 17 milliers de bonnes tuiles pour le service du duc. Il est stipulé que, s'il en fournit davantage, elles lui seront payées 2 florins le millier, si elles sont communes, et 4 si elles sont plombées; il ne pourra en vendre à personne avant que le duc ait fait ses achats. — Dépenses de Monseigneur d'Autriche, qui était à Saint-Jean-de-Lône le 9 novembre 1393. — Dépenses ordonnées par M. de Vergy, gardien de la comté, et M. Ville-sur-Aral, bailli de la comté.

B. 3455. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets; 78 papier.

1394-1398. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres. — Dépenses faites pour les « jumens, poulains et « haraz de madame la duchesse. Pour faire baigner icelles « jumens en l'eau, pour après les faire saillir. » — Frais « d'oignemens qui ont gari 20 pièds d'icelles juments, « qui estoient malades de la roigne et grathe. » Ces *oignemens* ordonnés par deux maréchaux, Jean de Coulemier et François.—Le receveur verse 100 francs entre les mains de Guillaume Bataille, receveur général des finances en Bourgogne, et 24 francs entre celles de Josset de Halle, trésorier du duc, pour transmettre à madame de Bar. — Frais pour les chevaux du comte de Nevers, qui était venu à Brasey chasser et esbattre, le 3 janvier 1392, et qui y demeura 15 jours; — pour la réception de madame la duchesse, « qui vint à Brasey, au gîte, le 21 mai 1394, allant à pié « au voyage de Notre-Dame du Mont-Roland, ensemble « noble et grand'compaignie, en laquelle avait bien cent « chevaux. » — Ils y repassèrent et y dînèrent le 26 dudit mois. — Autres dépenses, faites à Brasey par madame la duchesse, revenant du voyage de Notre-Dame du Mont-Roland. — Dépenses pour une construction neuve, appelée *Maison des Balles*, faite à Saint-Jean-de-Lône pour y déposer « en souste les balles de laines et autres denrées de « marchands, » par ordre de la duchesse. — Vin de Gevrey, près Dijon, acheté un franc le muid, pour la table de la duchesse.

B. 3456. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; 9 papier.

1398-1399. — Brasey. — Compte de Regnaut Des Barres. — Avoine livrée à Jean de Nevers, chevaucheur du duc de Bourbogne, pour les chevaux de monseigneur le comte de Nevers « quant il fut nouvellement venu de Hon« grie. » — Dépenses pour les chevaux du comte de Nevers à Brasey, allant à Notre-Dame du Mont-Roland, le jour des Bordes 24 février 1397. — Le pré Langogne contenait environ 120 soitures *gasté* par les juments et poulains du haras de la duchesse, sur une étendue de 28 soi-

tures ; — 10 soitures étaient en buisson ; — 37 réservées, où il y avait eu 74 charretées de foin.

B. 3457. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets ; parchemin.

1399-1400. — Brasey. — Compte de Jean Devenet, châtelain de Brasey. — Lettres de son office données par Philippe le Bon, et datées de Saint-Omer, le 21 août 1399. — Guillaume de Bon, fauconnier et garde de la maison forte de Saint-Jean-de-Lône, reçoit 60 francs de gages. — Rôle nominatif des individus payant la taille dans la châtellenie. — Recette d'avoine sous le titre de corvées, sur 46 journaux de terre que le duc avait à Montot. — Dans la dépense faite à Rouvres, le 9 février 1399 et le 22 dudit mois, figurent 320 poules.

B. 3458. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets ; parchemin.

1400-1401. — Brasey. — Compte de Jean Devenet, châtelain de Brasey. — Réparation des fossés qui étaient autour de la basse-cour du château, où les juments étaient établies. — Payement d'une pension de 25 francs faite par le duc à Nicole, femme de Jac Légier de Rouvre, ancienne femme de chambre de mademoiselle Bonne, afin d'aider cette femme à vivre plus honorablement « en ses anciens jours. » — Lettres qui accordent cette pension.

B. 3459. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets ; parchemin.

1401-1402. — Brasey. — Compte de Jean Devenet. — Le vin de Gevrey est vendu 20 gros le muid. — Vente du cuir des juments et des vieux bois provenant de l'escalier de la chapelle et du pont-levis du château qu'on avait refaits à neuf. — Recette des deniers provenant des amendes et condamnations advenues dans la châtellenie ; la majeure partie est prononcée pour *deffaulx*. — Recette des tailles d'Aiserey : Guyot le Goux paye 32 sous ; c'est la plus forte cote. — Rôle des individus à qui on a vendu du foin.

B. 3460. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets ; 20 papier.

1402-1403. — Brasey. — Compte de Jean Devenet, châtelain : — Inventaire de la chapelle du château de Brasey et de la cuisine. — Humbert Simonnot de Brasey, garde des haras de Brasey, mène des juments et poulains en Flandre à la duchesse de Bourgogne.—Dépenses pour des poulains ferrés seulement des pieds de devant. — Gages de Pierre Henriaille, portier du château de Brasey. — Inventaire des biens de feu Huguenin Chabœuf (*alias* Simonnot de Brasey), advenus au duc comme biens vacants faute d'héritier. — Un poulain fauve vendu aux enchères 5 gros ; — une jument *chenue*, 2 francs ; — un cheval louchard, 7 gros ; — une *poutre* d'un an, 8 gros.

B. 3461. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; 20 papier.

1403-1404. — Brasey. — Compte de Jean Devenet. — Frère Nicolas Des Vertuz, confesseur du duc de Bourgogne, reçoit sa pension de 140 francs pour lui et son compagnon. — Odotte, femme de feu Jacot Le Gras, de Rouvre, « fille légitime née en loyal mariage et seule héri« tière de feu Guy Thomas, jadis chapelain de Rouvre, re« çoit annuellement 10 francs sur la dite chapellenie. » — 4 gros donnés à un serrurier pour avoir vendu et posé une serrure à bosse, garnie de gros verrou et d'une clef, pour le guichet de la porte du châtel de Saint-Jean-de-Lône. — Travaux faits « aux battoirs du Moulin-Rouge, « lesquelz ont été faiz pour ce que l'on ne trouvait qui « voulsit amodier le dit moulin, pour cause des moulins « des églises, qui sont près du dit Moulin-Rouge, lesquelz « souloient estre en ruyne et les ont refaiz les seigneurs « du chapitre de Challon. » — Le châtelain va à Dijon vers le trésorier du duc, « afin de prêter 60 francs pour « l'allée de Madame de Savoie, en Savoie. » — Voyage du même châtelain à Dijon vers les gens du Conseil qui l'avaient mandé pour « la besoingne de Jean de Châlon, qui « avait commandé battre le châtelain de Chaucim. »

B. 3462. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets ; 24 papier.

1404-1405. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze, châtelain de Brasey. — Copie de ses lettres d'office, données par Jean sans Peur. — Recette de quelques cens dus à Brasey le jour de l'an ; les cinq individus qui les devaient apportaient une poule, un chapon, une fouasse ou une pinte et quelques deniers. (On donnait à boire et à manger à ceux qui les apportaient). — Censitaire : l'héritière de Jehannot Bouhier de Magny. — La journée d'un ouvrier de bras payée un gros. — Récompenses pécuniaires pour des loups pris au buisson de M. de Bar, près de Brasey, en présence de Claude de Baissey, écuyer, et de noble Jean de Saulx, seigneur de Courtivron. — Feuilles de papier ajoutées et toujours consacrées au rôle des tailles.

B. 3463. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets ; parchemin.

1404-1408. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze, châtelain pour la « menue conduite de Saint-Jean-de-Lône « et Châlon, d'Auxonne et du Châtelet, près Seurre et des « *porteaux* sur Saône, depuis Pontailler jusqu'à Châlon. » — « De Varnier et Routevilles, marchand d'Allemagne, « pour une balle de layne de Bourgoinge, passée, laquelle

« a pesé 2 charges et une pierre, 26 sous 8 deniers. » — « De Jean Rossignol de Saint-James, pour 27 draps, 4 sous « 6 deniers. — Recette faite au profit de Châlon, jour par jour : 32 négociants payent dans ce port le droit d'exportation ; tous faisaient le commerce des draps. La recette de cette journée fut 113 sous 10 deniers (cette somme vaudrait aujourd'hui 300 francs environ).

B. 3464. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets ; parchemin.

1405-1406. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze, châtelain. — Censitaires : Darbois, Chabœuf, La Verne, Margueron, Foucault. — Cens sur une motte, environnée de fossés, contenant environ deux soitures de pré, située dans la prairie de Brasey. — Rôles des tailles des villages de la châtellenie : les habitants de Brasey payent 5 livres 5 sous pour le premier terme, et 10 livres 16 sous pour le second. — L'émine de blé est vendue aux enchères 16 gros, mesure de Brasey. — Tout le finage et vignoble de Gevrey « foudroyé et tempesté. » — Détail des travaux exécutés au pont-levis du château de Brasey.

B. 3465. (Cahier.) — In-folio. 58 feuillets ; 23 papier.

1406-1407. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze. — Rôle des tailles par villages. — Rôles de ces mêmes tailles par individus de chaque village. — Le muid de vin est vendu 2 francs. — Dépenses pour recouvrir le château de Brasey, où il pleuvait presque partout ; — pour réparer la garde-robe neuve du duc à Brasey ; — la volière neuve qui était sur l'escalier de la chapelle ; — la haie qui entourait le jardin de la basse-cour ; — l'écritoire-haute du châtel ; — les murailles autour desquelles étaient rangées les armoiries d'*icelle escriptoire*.

B. 3466. (Cahier.) — In-folio. 73 feuillets ; 32 papier.

1407-1408. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze, châtelain. — Recette de six émines de gros blé, provenant de 80 journaux de terre que le duc avait sur les étangs de Montot, où il avait fait faire une grange et d'autres constructions, amodié pour dix ans à Vienot Gueniot pour 12 émines de grains, par moitié gros blé et avoine. — Constructions d'un fourneau de tuilerie à Montot. — Amende payée par un individu qui avait pris une grue sans autorition. — Amende payée par quelqu'un qui avait dit à un autre qu'il n'était ni bon ni juste.

B. 3467. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets ; 10 papier.

1408-1409. — Brasey. — Compte de Jean de Bèze. — Recette des ports de Saint-Jean-de-Lône, d'Auxonne, du Châtelet, près Seurre, de Chalon, Pontailler, et (pourtaulx (ou petits ports) sur la Saône. — « Rece « laines pesées et passées à Saint-Jean-de-Lône ; et « charge de laine, qui consiste en 25 pierres, 12 so « florin pour 15 sous et la pierre 6 deniers de « monnaie. » — « De Jean Tointurey, marchand d « bourg, pour trois balles de laine de Bourgogne, qu « duisait Jean Clérote, qui ont pesé 4 charges, 18 pi « à 12 sous la charge, et 6 deniers la pierre, mon « 57 sous »

B. 3468. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets ; 10 papier.

1408-1409. — Brasey. — Compte de Mich rost, commis au gouvernement de la châtellenie Chambre des Comptes. — Lettres de cette Chamb suspend Jean de Bèze et commet à la recette de la lenie Michel Girost. — L'émine de gros blé vend enchères 14 gros, et le muid de vin 2 francs. — L pure de 80 soitures de pré est vendue aux e 27 francs ; — celle de 8 soitures 23 gros ; — c 14 soitures 3 francs ; — celle de 120 soitures 32 fr

B. 3469. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets ; 26 papie

1409-1411. — Brasey. — Compte de Jean d châtelain de Brasey, rétabli en son office. — Rec montant de l'amodiation du châtel de Saint-Jean-de en deux termes. — Les terreaux ou fossés dudit cl produisent rien « car nul ne les a mis à prix. » — rations exécutées aux étables de la grange de la cour. — Épines qui ont servi à clore le jardin. — rations du moulin de Brasey. — Acquisitions de *fort gentilz* et de tiercelets. — Somme donnée pou ter de l'artillerie, des canons, des arbalestres, de la à canon et autres choses nécessaires pour la ga Charollais contre les ennemis du duc de Bourgogne.

B. 3470. (Cahier.) — In-folio. 6 feuillets ; parchemi

1411. — Brasey. — Compte de Guillaume Lep commis au recouvrement de la recette de la châtell de celle des ports de Saône. — Jean Giroust, po draps passés au pont de Saint-Jean-de-Lône, paye niers.

B. 3471. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets ; parchemi

1416-1417. — Brasey. — Compte de Simon châtelain de Brasey. — Recette de 6 deniers de ga *faulx*, dus à Saint-Usage pour les prés que le du

;arder par son sergent. — Mention d'une pièce de pelée le pré de la Douge, dans la prairie de Saint- que le duc Eudes donna à sa lavandière dudit lieu annet, son fils, pour leur vie, celle de l'héritier di- idit Jeannet et de « l'hoire de son hoir en descen- ; », aux termes des lettres dudit duc Eudes, du i après la Nativité Notre-Dame 1321. — Il est ajouté es lettres en faveur de la lavandière étaient dans)ite ou coffre « où l'on met les estaz et anciennes 'es. »

B. 3472. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets; parchemin.

17-1418. — Brasey. — Compte de Simon Panez, lin. — Recette du péage de Saint-Jean-de-Losne, es denrées montant et descendant la rivière : ce est semblable à celui d'Orsant où le duc prend les juarts, c'est-à-dire la moitié à cause de sa prévôté nt-Jean-de-Losne, et l'autre quart à cause de la enie de Brasey, le quatrième quart appartenant à d Bonne et à Jacquette, femme de feu Oudot, de demeurant à Saint-Jean-de-Losne. — Dépenses essarter ung désert qui estoit darrier le chastel de sey, entre la rivière et la corvée de Monseigneur, et he aux fossés dudit chastel, lequel désert contient ron 6 soitures. » — Frais d'un voyage du châtelain 're vers la duchesse ; elle avait voulu avoir son avis nt la tour que le duc faisait élever alors à Rouvre.

B. 3473. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets ; 11 papier.

18-1419. — Brasey. — Compte de Simon Panez, lin. — Recette faite sur plusieurs habitants de Bra- illables à volonté deux fois l'an. — Recette des ont le détail est donné à la fin du volume. — Dé- des haras. — Frais d'un voyage du châtelain à ; où la duchesse avait également appelé Guillaume t et Dreue Maréchault, pour conférer avec eux sur struction d'une tour qu'elle faisait élever à Rouvre. is d'un autre voyage fait au même lieu, vers la sse, pour traiter des fossés du châtel de Brasey, qu'il iit de faire curer.

. 3474. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

27. — Brasey. — Compte de Perreau Des Barres, lin, écuyer. — Lettres patentes de Philippe, duc de gne, qui lui confère la charge de châtelain, en ération des bons services qu'il a rendus au dernier en plusieurs voyages et armes, » et aussi pour ceux 'ait rendus audit Philippe. — Dépenses pour la levée des quarts-setiers et des rentes de Gevrey, pour les vendanges de 1427 ; — travaux pour un barrage au-dessus du moulin de Brasey. — Dépenses « d'oing, de sup et de vin « aigre » pour laver les jambes des chevaux et des poulains du haras.

B. 3475 (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1428-1429. — Brasey. — Compte de Perreau Des Barres, châtelain. — « Est assavoir que, l'an 1417, le « terrier de ladite châtellenie fut fait. » — L'émine de blé est vendue aux enchères 2 francs et demi, et celle d'avoine 15 gros. — Travaux exécutés dans la châtellenie par ordre de maître Jean de Saulx, visiteur des châteaux et forteresses du duc de Bourgogne. — Recette de cens à Auxonne, aux Barres d'Orsant.

B. 3476. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1429-1430. — Brasey. — Compte de Perreau Des Barres, écuyer, châtelain. — Dîme de la Ferté, due sur plusieurs terres de Saint-Usage : ces terres doivent de douze gerbes l'une, et sur cent gerbes on a coutume d'en prendre neuf. La levée de ce droit est cette année amodiée au profit du domaine pour quatre émines d'avoine, mesure de Brasey. — Levée des droits dus au duc par les habitants de Pont-Éméry, qui lui donnent annuellement 40 livres dijonnaises (le gros pris pour 18 deniers) et 25 émines d'avoine, à cause des héritages dont ils étaient tenanciers. — Le duc, cette année, leur fait rémission du tiers de cette redevance.

B. 3477. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1430-1431. — Brasey. — Compte de Perrenot Garnier, d'Auxonne, châtelain. — Copie de ses lettres d'office, en qualité de châtelain de Brasey, receveur « de « la menue conduite de la Rève, du cartulaire et boîte aux « Lombards, aux ports de Saint-Jean-de-Losne et autres « lieux, à la place de Perreau Des Barres. Il lui est or- « donné de bien exercer son office, de garder soigneuse- « ment le châtel, d'y faire bon guet et garde, de jour et de « nuit, de contraindre à cette garde quiconque y est « tenu. » — Recette du froment dû sur le moulin d'Orsant par les tenanciers : messire Jean de Chissey, chevalier; dame Catherine de Vaites, veuve de Guiard de Ruffey, chevalier, pour une partie, et par Simonne, veuve de messire Nicole de Constantinople, chevalier...

B. 3478. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; 15 papier.

1431-1432. — Brasey. -- Compte de Perrenot Gar-

nier, d'Auxonne. — Recette faite à Échenon sur plusieurs habitants, hommes taillables de Monseigneur deux fois l'an. — Recette de Saint-Jean-de-Losne : dans ce lieu il y a « échevinage qui gouverne la justice ; » les habitants ont des priviléges transcrits au terrier, et, dans la forteresse de ce lieu, le duc a deux maisons, dont l'une est destinée au dépôt des laines de commerce.

B. 3479. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1434. — Brasey. — Compte de Vienot Pahmier, châtelain, qui tenait sa commission de la duchesse de Bourgogne, en attendant le retour du duc. — Vienot Pahmier remplace Perrenot Garnier « qui pour certain « crime et déliz estoit détenu prisonnier au châtel de Ta-« lant. » — Le portier du châtel de Brasey, outre ses gages en deniers, a coutume de recevoir un boisseau de gros blé par semaine.

B. 3480. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets; parchemin.

1442-1443. — Brasey. — Compte de Louis de Visen, conseiller du duc de Bourgogne et son châtelain de Brasey, après la résignation de Jacques Le Hongre. — Les 48 ouvrées de vignes qu'avait le duc à Gevray-en-Montagne ne produisent rien, parce qu'elles sont en toppes ou friche. — *Vendue des garnisons :* la queue de vin à Gevrey est vendue 7 francs; la livre de cire, 2 gros et demi; la poule, 10 deniers; l'émine de blé, 12 gros et demi. — Villemot Mariotte, sergent du duc à Brasey. — Les deux journées de Jean Barbier, prêtre, qui était allé à Gevrey, où l'on ne voulait pas payer les cens, sont estimées 4 gros l'une, ensemble 8 gros. — Deux *leuriers* reçoivent 4 francs pour avoir pris, en décembre, à force de chiens, de filets et d'engins, trois leures, une dans la rivière qui était derrière le châtel de Brasey, deux dans la Vouge au-dessous du moulin Rouge. La prise d'une leure est payée 18 gros.

B. 3481. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1443-1444. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, châtelain. — Lettre du duc Philippe qui lui confère cet office. — Guillaume Seguin, leurier du duc de Bourgogne, est payé pour avoir pris des leures dans la rivière de Vouge « à force de chiens, engins et filets. » — Frais d'un voyage fait à Dijon pour demander à la Chambre des Comptes ce qu'il fallait faire du blé gardé au château de Brasey, en présence des Écorcheurs.

B. 3482. (Cahier.) – In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1444-1445. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — L'arpent de bois de chauffage sur pied est vendu aux enchères au prix de 4 francs. — Recette des exploits de justice et amendes des Jours tenus à Brasey par monseigneur le gruyer de Bourge. — Cens payé par Odot de Constantinople et par son frère, Des Barres d'Orsant, sur une pièce de terre située à Arconcey. — Rente payée par le domaine à Jean de Saulieu, sacristain de l'église de Losne, qui prenait chaque année sur la châtellenie 20 sous dijonnais, à cause du pré Ménegault.

B. 3482 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets ; parchemin.

1444-1447. — Brasey. — Compte de Simon Odebert, receveur « du cartulaire et de la boiste aux deniers « aux Lombards dans le port de Saint-Jean-de-Losne. » — Recette de 7 deniers tournois sur la valeur d'un franc de fil passé sur la rivière de la Saône.

B. 3483. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1445-1446. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — L'arpent de bois de chauffage est vendu aux enchères au prix de 4 francs ; — la queue de vin de Gevrey-en-Montagne vendue 10 francs; — la livre de cire laissée pour 2 gros et demi à ceux qui la devaient, et la poule pour 10 deniers tournois. — L'émine de blé est vendue 11 gros aux enchères.

B. 3484. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets ; parchemin.

1447-1448. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — « Des cens dus chaque an au lieu de Brasey le jour « de l'an *neuf*, qui sont de quatre gélines, un chapon, cinq « fouasses chacune d'une quarterauche de froment, quatre « pintes de vin, mesure de Dijon, et 30 petits tournois, le « gros pris pour 16 deniers. » — Travaux exécutés au châtel de Brasey. — Gages de Jacques Rivier (*alias* Naalot), forestier et garde des bois de la Barrotte. — L'arpent de bois de chauffage à couper dans les bois d'Echigey est vendu aux enchères 2 francs 3 gros et demi ; — l'arpent vendu ailleurs 5 francs 3 gros.

B. 3485. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets ; parchemin.

1448-1449. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — Récompenses pour des leures prises en hiver dans la rivière de Biètre à Brasey. — Outre le pont-levis du châtel de Brasey, pont dormant en bois auprès du pont-levis et deux autres dans la basse-cour. — Frais pour exécuter deux petites chaussées autour du châtel, parce que l'eau des fossés atteignait les fondations et les salles dudit

châtel ; l'une de ces chaussées le long des étables et de la cuisine, dans le lieu où l'on gardait les foins du côté d'Aubigny ; l'autre le long de la maison qu'occupait le châtelain du côté de Dijon. — Ces chaussées étaient flanquées de plateaux de chêne pour empêcher les terres de retomber dans les fossés.

B. 3486. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets ; parchemin.

1448-1468. — Brasey. — Compte de Rémond Du Moustier, commis à la recette du cartulaire et de la boîte aux Lombards, au port de Saint-Jean-de-Losne. — Lettres de cette commission à lui données par la Chambre des Comptes en remplacement de Simon Odebert. — Regnault d'Aubenton, receveur du bailliage d'Auxois, paye 20 sous pour le passage d'un gros fardeau de laine par lui mené du royaume en l'Empire. — Odinet Godran (ou Cadran), marchand, demeurant à Dijon, paye 27 sous pour deux chars chargés de draps passés en l'Empire (Franche-Comté). — Jean Vion paye 7 sous pour l'exportation d'environ 12 fardeaux de chapeaux de feutre. — Jean Grasset paye 13 sous pour un char de diverses denrées.

B. 3487. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets; parchemin.

1449-1450. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, capitaine châtelain. — L'émine contient 2 bichots, le bichot contient 2 quarteaux, le quarteau 4 quarteranches ou boisseaux, le boisseau valant la quarteranche. Les 16 quarteranches de froment à Brasey font 17 quarteranches de Dijon. L'avoine se mesurait comble, 5 quarteranches de Brasey en font 4 de Dijon. — Chaque queue neuve pour mettre du vin est achetée 6 gros 3 blancs, et chaque muid 4 gros. — Information contre plusieurs habitants qui se « perforçaient de tenir leurs héritages francs de gelines. »

B. 3488. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; parchemin.

1450-1451. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — Recette d'Aiseray ; les hommes du duc y demeurant doivent annuellement 20 livres tournois de taille, dont il leur avait nouvellement fait l'abonnement, comme à Brasey et à Saint-Usage, pour ladite somme et pour toujours. Les habitants abonnés engageaient pour cela tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs. — L'émine de blé est vendue un franc et un blanc. — La soiture et demie du pré Milot à Brasey, amodiée 2 francs.

B. 3489. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1451-1452. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot. — Les habitants de Brasey comprenant Vereilles, Rueneuve, Brasey et Evenans, hommes du duc, payent 120 livres tournois de taille nouvellement abonnée. — Guillaume Philippon paye 3 sous sur un meix qu'il avait à Brasey, près de l'église. — Recette de 9 francs, montant d'une année d'amodiation du four de Saint-Jean-de-Losne. — Réparations des ponts dormants du château de Brasey, lesquels étaient tombés dans les fossés.

B. 3490. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets ; parchemin.

1452-1453. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, gouverneur de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne pour le duc de Bourgogne. — Lettres de cet office. — Chaque pied mesuré devant les meix et maisons de Saint-Jean-de-Losne devait au duc 5 deniers, le gros pris pour 18 deniers. Cette recette est faite par les échevins, qui doivent en rendre compte au prévôt ou au gouverneur de la prévôté pour le duc de Bourgogne. — Recette des forains qui étaient de la franchise de Saint-Jean-de-Losne et des bancs de boucherie ; les deux premiers bancs de la halle de Monseigneur payent 6 francs. — Recette de la foire et du péage ; chaque émine de grains doit un denier.

B. 3491. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets ; parchemin.

1453-1454. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, châtelain. — L'émine de blé vendue au plus offrant 11 gros un blanc. — Compte de la gruerie de Brasey, dans lequel sont compris les exploits du gruyer, la vente des bois de chauffage, celle de la paisson dans les bois et la pêche des étangs.

B. 3492. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets ; parchemin.

1454-1457. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, châtelain et receveur. — Réparations faites dans la chambre de madame de Guienne, à Brasey. — La queue de vin de Gevrey vendue 4 francs ; l'émine de froment estimée 13 gros. — Payement de la pension faite par le duc à Jean Cœur-de-Roi, en considération de ce qu'il était « ancien et débilité de sa personne, tellement qu'il ne « pouvoit plus bonnement porter la peine de charroyer et « gouverner ses chevaux comme au temps passé. » Pour l'aider à vivre en ses anciens jours, le duc de Bourgogne lui donne un gros 4 blancs par jour.

B. 3493. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

1455-1456. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, gouverneur de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne pour le duc de Bourgogne. — Recette des *defforains*, qui sont de la franchise de la ville : toute personne qui se met de cette

franchise paye au duc 4 sous d'entrée, sur lesquels les échevins prélèvent 12 deniers, et chaque année quiconque jouit de la franchise est tenu de donner 5 sous, dont les échevins n'avaient rien. — Trois sous sont donnés au profit du duc de Bourgogne par Huguenin Domino, d'Échenon, qui s'était fait inscrire cette année sur la liste des francs.

B. 3494. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, gouverneur de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne.—16 feux y payent la franchise. — Recette des bancs de la boucherie. — Droits du prévôt « sur les ponteniers du portail « et passage de la Saône, incontinent que le soleil est mucié : » le prévôt peut enfermer tous les bateaux du portail à clef, emporter les clefs en son hôtel et ne *deffermer* jusqu'au lendemain, soleil levant. Par lui défense faite aux ponteniers et à tous autres d'être si hardi de passer personne, soit de pied, soit de cheval, en quelque autre bateau, après le soleil couché, à peine de 60 sous d'amende.

B. 3495. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets; parchemin.

1457-1459. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, capitaine et châtelain de Brasey. — L'arpent de bois de chauffage est adjugé pour 2 francs 3 gros et une engrogne et demie. — Perrenot Guemier, clerc de la Cour du châtelain, reçoit pour ses gages 4 florins et demi par an, « afin de gouverner en personne le papier de la justice « de Brasey. » — Messire Simon Andriot, prêtre chapelain de Monseigneur, au châtel de Brasey, reçoit 75 sous de gages. — Nicolas de Saulieu, sacristain de l'église du prieuré de Notre-Dame de Losne, reçoit 20 sous dijonnais pour les siens.

B. 3496. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1458-1461. — Brasey. — Compte de Philibert Nalot, gouverneur de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne.— Droits de péage payés par les serviteurs d'Odinet Gadran ou Godran de Dijon pour douze fardeaux de drap passés à Saint-Jean-de-Losne.— Recette pour le passage des laines d'Angleterre : Girardin Claude donne 35 sous pour le passage en l'empire de douze balles de laine d'Angleterre, dont chacune valait 14 pierres. — Recette pour le passage de la laine de Bourges : 7 balles, pesant chacune 4 pierres, et allant du royaume à l'empire, payent 10 sous 2 deniers oboles. — Une balle de fustaille (mercerie), passée par un pauvre compagnon, paye 12 deniers.

B. 3497. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1468-1469. — Brasey. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc de Bourgogne, son receveur du bailliage de Dijon et des recettes des châtellenies voisines, y compris celle du cartulaire et de la boîte aux Lombards de Saint-Jean-de-Losne. — Recette de 7 deniers tournois pour un franc de fil passé en empire; — de 20 deniers, pour 3 francs et demi d'huile passée en empire.

B. 3498. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1481-1482 — Brasey. — Compte de Jean Vauthey, dit Bisot, receveur de la châtellenie et de la gruerie de Brasey, ainsi que de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne : — « Combien que les prouffiz et revenus fussent à noble sei- « gneur Anthoine de Baissey, écuyer, seigneur de Longe- « cour, conseiller, chambellan du Roi et son bailli de « Dijon, par don que fait lui avoit esté par ledit seigneur.» — Payement de 200 livres tournois à l'abbaye de Saint-Claude, à qui Louis XI les avait données. — Antoine de Baissey, à qui le Roi avait donné le revenu de cette châtellenie, en reçoit 1027 francs 17 sous.

B. 3499. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets; parchemin.

1496-1497. — Brasey. — Compte de Jean Vauthey. — L'émine de froment vendue aux enchères 53 sous 4 deniers. — Louis Seclier, conseiller du Roi et receveur général de Bourgogne, reçoit une partie de 2,000 livres tournois, qu'il devait remettre à Antoine de Baissey, à qui le Roi les devait. — Recette de cens à Aubigny.

B. 3500. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets; parchemin.

1496-1497. — Brasey. — Compte de Jean Oudet, receveur de la châtellenie. — Voyage fait par le receveur de Brasey à Paris pour conférer sur sa recette avec Hurault, le général des finances. Ce voyage fait avec deux chevaux dura 25 jours, aller et retour, et coûta 25 livres tournois. — Revenu de Brasey donné par le Roi à Jean Du Plessis, dit Courçon, écuyer, maître d'hôtel du Roi, au réachat de 10,000 écus au soleil, en échange de la seigneurie de Piote, que le Roi avait prise pour en disposer selon son plaisir.

B. 3501. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets; parchemin.

1497-1498. — Brasey. — Compte de Jean Oudet. — Recette des droits payés par les grands navois (bateaux) portant *gouvernaulx*, chargés de bois, denrées et autres choses montant et descendant la Saône, lesquels devaient payer au port de Saint-Jean-de-Losne, une fois l'an, 4 sous parisis, de 16 sous le franc. — S'ils sont chargés de vin,

ils doivent payer 4 sous de la même monnaie ou donner 8 pintes de vin. — « Ou treuil des Juifs et Juises « qui est tel que tous juifs et juises, tant grans que petitz « passant et repassant par le péage de Saint-Jean-de-Losne, « doivent chacun au Roy 5 sous tournois ; néant, pour ce « que l'on n'a trouvé personne qui aucune chose en ait « voulu bailler. » — « Appointemens de triacliers (charla- « tans vendeurs de thériaque). Chacun triaclier qui ap- « prenne son triacle à Saint-Jean-de-Losne, au jour du « marché, doibt 5 sous tournois. Néant, pour ce que l'on « n'a trouvé personne qui aulcune chose en ait voulu « bailler. »

B. 3502. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets; parchemin.

1498-1499. — Brasey. — Compte de Jean Oudet. — Recette d'un cens annuel et perpétuel sur la petite motte située devant la ville de Saint-Jean-de-Losne, dans l'aliénation de laquelle il était stipulé que les *héritiers* de l'adjudicataire ne pourraient faire des constructions préjudiciables à la ville. — Pierre de Corbeton, dit Charollais, héraut d'armes du Roi, donne un cens de 2 deniers dijonnais sur une motte, close de fossés, située aux Barres d'Orsant, contenant un demi-journal. — Versement de partie des 1,670 livres tournois consacrées à la culture des vignes du Roi.

B. 3503. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets; parchemin.

1515-1516. — Brasey. — Compte de Jean Oudet, receveur de la châtellenie et de la gruerie. — Travaux de réparations faites au four banal de Saint-Jean-de-Losne et au moulin de Brasey. — Rente payée par le Roi aux religieux de Cîteaux pour l'anniversaire d'Eudes, duc de Bourgogne. — Recette de deniers payés par les approuveurs de triacles, ou charlatans fournisseurs de thériaque. — Recette du montant de l'amodiation des livraulx ou balances à peser le fil et autres marchandises.

B. 3504. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1527-1528. — Brasey. — Compte de Jean Oudet, de Saint-Jean-de-Losne. — Recette de 20 sous donnés par Henri Turrel, dit Lamoureux, pour le cens annuel du pré Milot, contenant 7 soitures, et d'une pièce de terre d'un journal et demi, donnés à cens par le châtelain, sous le bon vouloir du Roi et de Messieurs des Comptes de Dijon. — Recette des tailles abonnées à Brasey et à Saint-Usage.

B. 3505. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1534-1535. — Brasey. — Compte de Pierre de Moissey, commis à la recette de la châtellenie et de la gruerie de Brasey et de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne. — Le boisseau de froment vendu 3 sous tournois. — Frais d'un voyage fait par le receveur à la Chambre des Comptes à Dijon, pour donner connaissance « de la ruyne estant « en la chastellenie de Brasey. » — Recette du produit de la pêche de ses étangs.

B. 3506. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets; parchemin.

1546-1547. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier, receveur ordinaire de la châtellenie, la gruerie et la prévôté comprises. — Recette des grains du moulin d'Orsans, appartenant à noble Jean de Chissey, seigneur de Frangy, vendu à noble Paris Jacquot, conseiller du Roi au grand Conseil. — Le moulin de Saint-Jean-de-Losne ne produit rien, parce que depuis longtemps il est en ruine, brûlé qu'il avait été par les guerres. — Recette de deniers versés par les habitants de Pont-Émery, pour le pâturage des bois d'Échigey. — Nicolas Dubois, argentier de M. de Guise, reçoit 352 livres à lui payées pour une demi-année des gages dudit seigneur.

B. 3507. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets; parchemin.

1547-1548. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier, receveur ordinaire. — Payement des gages : d'honorable homme Me Nicolas Morelot, châtelain de Brasey, Saint-Usage, Esbarres, Aubigny et Le Magny ; — de Jacquot Morelot, sergent et forestier des bois d'Échigey et garde des étangs de Montot. — Diverses sommes payées par ordre du duc de Guise, une à un apothicaire de Dijon, une autre à un menuisier de Mâcon, une troisième à un marchand de Paris.

B. 3508. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets; parchemin.

1548-1549. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Recette du montant de l'amodiation des livraulx (*libra*) à peser fil et autres marchandises. — Tous les *filandriers* portant *livraulx* aux jours de marché donnent un denier parisis au duc de Bourgogne. — Cette amodiation adjugée pour 22 sous; — celle des grands *navoirs*, pour 24 livres tournois; — celle de la prévôté, pour 10 livres. — Nicolas Portelle, argentier du duc de Guise, reçoit pour lui 519 livres.

B. 3509. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1549-1552. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier, receveur des revenus de la gruerie et de la châtellenie

de Brasey, la prévôté comprise, au profit de monseigneur le duc de Guise, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, à titre de seigneur usufructuaire de cette châtellenie par don du Roi. — Le receveur en a l'amodiation pour 900 livres tournois. — Madame Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, reçoit 450 livres de Claude Thouaillier pour une demi-année de cette amodiation ; le duc, décédé, avait reçu la première moitié.

B. 3510. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1550-1551. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — L'amodiation de la châtellenie tranchée à Jean Terrion, receveur de Rouvre. — Pêche des étangs : les trois étangs de la châtellenie amodiés 100 francs chaque année (ce qui équivaudrait aujourd'hui à plus de 5,000 francs).

B. 3511. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1551-1552. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Recette des tailles des habitants d'Échenon, taillables deux fois l'an ; — des cens d'Aubigny ; — de la taille abonnée d'Aiserey.

B. 3512. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets; parchemin.

1553-1555. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Maître Antoine Bossuet, receveur des épices de la Chambre des Comptes de Dijon, reçoit 12 livres pour les épices du compte de Claude Archambault, pour les droits du domaine forain, tailles et impositions foraines aux bureaux de Verdun et Chauvort. — Frais de grandes réparations aux châteaux de Brasey et de Saint-Jean-de-Losne.

B. 3513. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1555-1557. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier, comprenant, outre la châtellenie de Brasey, la prévôté de Saint-Jean-de-Losne.—Comme pour quelques-uns des comptes précédents, tous les articles sont suivis du mot *néant*, parce que les revenus étaient amodiés et par conséquent perçus pour l'adjudicataire et en son nom.

B. 3514. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets ; parchemin.

1557-1558. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Quoique amodiés, tous les droits du domaine sont désignés comme plus haut, article par article. — Éminage : quiconque mesure grains aux halles de Saint-Jean-de-Losne, un jour de marché, doit au Roi ou à l'amodiation de l'éminage une obole tournois par boisseau, quand il n'y en aurait qu'un seul à mesurer ; « et s'il en mesure plus « grande quantité, l'on estoit tenu payer aulcun argent. » — Éminage aliéné par les commissaires du Roi à réachat perpétuel.

B. 3515. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1558-1559. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Aucune recette, attendu l'amodiation de la châtellenie, mais tous les droits sont enregistrés. — Les héritiers d'Antoine Gros et de Girard Isnard d'Auxonne doivent 2 livres de cire pour un meix appelé le four Beaupoil, situé à Auxonne ; — 50 sous tournois sont donnés à Jean Vaudrey, commis en l'office de maître forestier par Jacques de Prêle, conseiller du Roi et maître particulier en la Cour et Maîtrise des eaux et forêts et de la grande gruerie de Bourgogne au bailliage de Dijon.

B. 3516. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets; parchemin.

1559-1560. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Gages de Nicolas Morelot, châtelain de Brasey et de Jacques Viard, portier du châtel dudit Brasey. — Récompense donnée au messager qui avait apporté les billets du maître des eaux et forêts « pour faire crier « et assigner les Grands Jours à Brasey. »

B. 3517. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Recette nulle à cause de l'amodiation. — 100 sous sont donnés à Rémy Thouaillier, prêtre, commis par la Chambre des Comptes à la desserte de la chapelle du château de Brasey. — Gages des officiers de la châtellenie : à Nicole Morelot, châtelain, pour ses gages, 6 émines d'avoine ; mais, comme il n'y a pas d'avoine, le boisseau étant estimé 5 sous 5 deniers, et l'émine 4 livres 6 sous 8 deniers, il est donné audit Morelot 32 livres 10 sous.

B. 3518. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets ; parchemin.

1561-1562. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Vente en gros d'une coupe de bois au Tremblot, appartenant au Roi, située dans la forêt d'Échigey. L'adjudication faite pour 580 livres. — La coupe du bois de la Barotte vendue 125 livres à Claude Gardet, notaire royal à Brasey. — Recette de 160 livres, prix de l'amodiation des étangs, plus de 10 livres destinées aux réparations éventuelles de ces étangs. — 970 livres données à Bénigne Des Barres, élu pour le Roi en Bourgogne, pour la rente de semblable somme à lui due, en rem-

placement de la châtellenie de Brasey, dont il jouissait, pour 10,100 livres comptées au Roi.

B. 3519. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets ; parchemin.

1562-1563. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Recette de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne. — Les bancs des merciers de la halle, des drapiers, des cordonniers, des pélissonniers et autres, produisent, par amodiation, 7 livres, et ceux des bouchers, 4 livres. — 1,030 livres sont données à Bénigne d'Esbarres, qui jouissait de la châtellenie jusqu'au remboursement de ce que le Roi avait reçu de lui. — Les amodiateurs de cette châtellenie doivent donner audit d'Esbarres 1,030 livres, à quoi peut monter son revenu. — Mademoiselle Marie de Cirey reçoit une rente de 34 livres, constituée sur le four banal de Saint-Jean-de-Losne, dont elle jouissait ci-devant, moyennant 1,414 livres.

B. 3520. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets ; parchemin.

1563-1564. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Payement de diverses rentes constituées sur la châtellenie au profit de Bénigne d'Esbarres, élu du Roi ; — de Jean Catherine, en son vivant conseiller au Parlement de Dijon ; — de Claude Fabry ; — de Nicolas Noblet ; — de Philibert Carillon.

B. 3521. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets ; parchemin.

1567. — Brasey. — Compte de Claude Thouaillier. — Le domaine de Brasey donné à ferme pour six ans à Étienne Humbert, qui devait acquitter toutes les charges pesant sur ce domaine. — Le moulin d'Orsant appartenait à noble Millet, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Dijon, successeur de noble Jean de Chissey, seigneur de Jaugy. Ce moulin primitivement tenu par Pierre de Corberon, pour 6 bichots, moitié froment, moitié avoine. — Le moulin de Saint-Jean-de-Losne donné à cens à Antoine Lambert.

B. 3522. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets ; parchemin.

1580. — Brasey. — Compte de Mᵉ Guillaume Bésard, commis à la recette de la châtellenie. — Copie de sa commission donnée par les trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Dijon, le fermier tenu de compter au nouveau receveur les deniers de son bail et ceux des charges de la châtellenie. — Lettre de Louis Cousin, conseiller, lieutenant au bailliage de Dijon, reconnaissant que ledit receveur a donné pour caution de sa recette Jean Petitjean, et pour attestants Claude Gardet, notaire, et Philibert Juillot. — Payement des gages d'Antoine Morelot, châtelain et capitaine du château de Brasey.

B. 3523. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets ; parchemin.

1581-1582. — Brasey. — Compte de Guillaume Besard. — Une portion de la seigneurie d'Aiserey et ses moulins ne produisent rien au domaine, parce qu'ils avaient été aliénés à Guillaume Millière, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon. — Rente payée à Antoine Le Grand, conseiller du Roi et président en la Chambre des Comptes, en qualité de mari de damoiselle Marie Tisserand, héritière de feu Marie de Cirey, sa mère. — Bénigne Bernard, conseiller du Roi, receveur général de ses finances en Bourgogne.

B. 3524. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets ; parchemin.

1583. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot, pourvu par le Roi de l'office de receveur ordinaire de la châtellenie de Brasey et Saint-Jean-de-Losne. — Copie des lettres d'Henri III qui le nomment à ces fonctions ; — leur vérification à la Chambre des Comptes et au Bureau des finances ; — acte de cautionnement de ce receveur. — Gages d'Antoine Morelet, écuyer, capitaine et châtelain de Brasey et Saint-Jean-de-Losne ; — de Philibert Juillet et de Claude Morelet, sergents de la châtellenie royale de Brasey. — Rente constituée, payée à Jean de La Grange, avocat et procureur du Roi au bailliage de Montcenis.

B. 3525. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets ; parchemin.

1584. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot. — La châtellenie étant amodiée, tous les articles de recette sont suivis du mot *néant;* mais les dépenses sont effectives. — Les moines de Cîteaux reçoivent 13 écus pour l'anniversaire solennel du duc de Bourgogne. — Gages de Jullain, maître du marteau forestier et garde des bois du Roi. — Payement des rentes constituées : aux héritiers de Bénigne d'Esbarres, ancien élu du Roi ; — à Guy Bretagne, avocat au Parlement de Dijon. — Fermier général de la châtellenie, Claude Berthaut.

B. 3526. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets ; parchemin.

1585. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot, rendu par devant Guillaume Millière et Jean Brocard, maîtres auditeurs de la Chambre des Comptes de Dijon. — Recette des amendes prononcées par les officiers de la

[illegible] Claude [illegible] Saint-Jean-de-Losne [illegible] Dominique [illegible] Bourgogne [illegible] Pierre [illegible] la châtellenie de Saint-Jean.

B. 3527. Cahier. — In-folio, [illegible] feuillets; [illegible].

1596. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot. — Déclaration des amendes. — Les président et trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Dijon amodient le revenu de la châtellenie et [illegible] de Saint-Jean-de-Losne à Étienne Rabotier, procureur au Parlement de Dijon, comme au plus offrant après plusieurs proclamats, moyennant la somme de [illegible] écus. — 165 écus pris pour acquitter les charges de cette châtellenie.

B. 3528. Cahier. — In-folio, 90 feuillets, papier.

1603. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot. — Le revenu de la châtellenie aliéné à faculté de réachat perpétuel par les commissaires des aliénations, au profit de haut et puissant seigneur Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, comme plus haut et dernier enchérisseur, moyennant 3,717 écus. — Gages de maître Nicolas Morelot, capitaine châtelain de Brasey.

B. 3529. Cahier. — In-folio, 90 feuillets, papier.

1605. — Brasey. — Compte de Claude Tassinot. — Les héritiers de feu Léonor Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France, sénéchal héréditaire et gouverneur de Bourgogne, versent entre les mains dudit receveur 449 écus, pour acquitter les charges de la châtellenie. — Le sacristain du prieuré de Notre-Dame de Losne reçoit 20 sous estevenants, de 18 sous le franc, valant 22 sous 6 deniers, montant d'une rente que le prieuré a sur le revenu de la châtellenie. — Le chapelain de la chapelle royale de Brasey reçoit 6 livres 10 sous pour la messe qu'il célébrait tous les samedis dans la chapelle Sainte-Barbe, fondée en l'église dudit Brasey.

B. 3530. Cahier. — In-folio, 90 feuillets; parchemin.

1617-1619. — Brasey. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur du domaine du Roi au bailliage de Dijon, commis par les trésoriers de France au Bureau des finances de Dijon à la recette des revenus de la châtellenie. — Copie de la commission qu'il en a reçue. — Le receveur rend ce compte à cause des deniers que lui avait remis, pour acquitter les charges de la châtellenie, haute et puissante princesse, madame Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, fille et héritière de Éléonor Chabot. — Maître Jean [illegible], portier du château de Brasey, reçoit 100 livres de gages. — Rente constituée payée à dame Marguerite Nonnet, veuve de Philippe Baillet, chevalier, sieur de [illegible], fille du président Noblet.

B. 3531. 3 cahiers. — In-folio, 114 feuillets; parchemin.

1620-1622. — Brasey. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur de la châtellenie pour le Roi, bien qu'engagée à la famille d'Éléonor Chabot. — Amendes de la gruerie. — Amendes adjugées à la tenue des Grands Jours de la maîtrise du bailliage. — Amendes payées par Philibert Carrelet, Pierre Carrelet et Antoine Carrelet, de Brasey.

B. 3532. Cahier. — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1623-1625. — Brasey. — Compte de Jean Chrétiennot, présenté à la Chambre des Comptes par le procureur Morelet. La garde des prés d'Aubigny, qu'avaient les messiers de Brasey, produit par fauchée 2 deniers parisis. — La seigneurie d'Aiserey ne produit rien au domaine, parce qu'elle avait été aliénée à Guillaume Millière, conseiller, maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Dijon. — Recette provenant des individus qui entraient dans la franchise de Saint-Jean-de-Losne nulle, parce que ce droit est aliéné avec le reste de la seigneurie.

B. 3533. Cahier. — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1626-1627. — Brasey. — Compte de Jean Chrétiennot. — La tuilerie de Brasey, d'abord aliénée à Guillaume Nicolas, conseiller, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, ensuite au comte de Charny. — Les habitants de Pont-Émery et le bas d'Échigey doivent annuellement 20 sous pour leur droit de pâturage. — Tout le revenu de Saint-Usage aliéné à M. le conseiller Catherine. — Maître Antoine Parize, ci-devant contrôleur des guerres, en jouit en qualité de mari de damoiselle Françoise Catherine.

B. 3534. Cahier. — In-folio, 92 feuillets; parchemin.

1629-1631. — Brasey. — Compte de Jean Chré-

tiennot. — La pension de 100 livres accordée par le Roi à son procureur des châtellenies de Brasey et Saint-Jean-de-Losne, sur les deniers des amendes, n'a pu être payée. — Rente constituée, payée à maître François Boyrault, avocat au Parlement de Dijon, ayant droit de Denis Bérardier, avocat à Beaune. — Autre rente constituée au profit d'Anne de Poligny, femme séparée de biens d'Edme d'Espalais, écuyer, sieur de Ratilly et Servande.

B. 3535. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets; parchemin.

1622-1623. — Brasey. — Compte de Jean Chrétiennot. — Les héritiers de Robert Du Breuil, au lieu de Pierre Cazotte et de Madeleine, femme de Thomas de Varennes et Jacob, son fils, hommes du Roi en toute justice, taillables à volonté une fois l'an. — Rente constituée, payée à Jeanne Popin, veuve de maître Jean de La Grange, lieutenant général au bailliage d'Autun, auparavant mari de damoiselle Anne Goffier, veuve de maître Claude Fabry, en son vivant docteur en médecine; — à damoiselle Pierrette Saulnier, fille de damoiselle Anne Maumeiz de Gaus, petite-fille de feu damoiselle Bénigne Tisserand.

B. 3536. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1624. — Brasey. — Compte de Jacques Chrétiennot, successeur de son père. — Copie de la commission obtenue par ce nouveau receveur des trésoriers généraux de France en Bourgogne. — État de la recette donné par les trésoriers généraux. — Recette des droits de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne sur chaque pied de la place occupée par les maisons et les meix. — Indication des droits du Roi sur les bancs de la boucherie des halles de Saint-Jean-de-Losne. — Le comptable déclare avoir reçu des héritiers de l'amiral Chabot, usufructuaires de la châtellenie, une somme destinée à en payer les charges.

B. 3537. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; papier.

1648. — Brasey. — Compte de Pierre Le Grand, receveur du domaine dans le bailliage de Dijon et commis par les trésoriers de France en Bourgogne à la recette de la châtellenie. — Indication de la mesure des grains. — Recette de 880 livres, données par dame Marguerite Chabot, duchesse d'Elbœuf, fille et héritière d'Éléonor Chabot, chevalier des ordres du Roi, usufructuaire de la châtellenie, obligée de payer les charges assignées sur cette partie du domaine; — déclaration du Roi, du mois d'octobre 1643, qui décharge ladite dame des dépenses locales, gages d'officiers et rentes constituées. — Payement des aumônes dues aux églises pour services religieux.

B. 3538. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets; papier.

1743-1755. — Brasey. — Comptes de la ville de Saint-Jean-de-Losne présentés à la Chambre des Comptes par les maire et échevins, pour les octrois accordés à cette ville par arrêt du Conseil, du 20 août 1743, et adjugés au sieur Simonot pour la somme annuelle de 8,900 livres. — Ordonnance qui commet M. Varenne pour procéder à la liquidation des dettes de Saint-Jean-de-Losne. — Octroi permis pour onze années consécutives. — Chaque queue de vin qui entrait dans la ville pour y être déchargée payait 3 livres; — chaque queue de vin vendue en détail, 4 livres; — chaque pièce de bière, 30 sous d'entrée et 30 sous pour le débit.

B. 3539. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets; papier.

1761-1770. — Brasey. — Compte des recettes et dépenses de la perception des droits d'octroi accordés à la ville de Saint-Jean-de-Losne, par arrêt du Conseil des 12 décembre 1760 et 12 avril 1763, adjugés au sieur Chipon, les premiers, par procès-verbal des 13 et 27 mai 1761, pour neuf années, à raison de 4,400 livres; les seconds, par procès-verbal du 26 mai 1763, pour sept années, sur le pied de 1,060 livres par an. — Le receveur comptable est Nicolas Fleury. — Énumération des dettes de cette commune. — Créanciers : M. Charpy de Billy, conseiller au Parlement de Bourgogne; — la veuve de maître Boileau, trésorier de France; — madame de Marcilly; — M. Devenet, auditeur des Comptes; — les héritiers du notaire Rousselot; — M. Rigoley d'Ogny, trésorier général des États de Bourgogne; — l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne, etc.

B. 3540. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets; papier.

1770-1776. — Brasey. — Compte de l'octroi extraordinaire de six années, au profit de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Comptable : Nicolas Fleury, avocat à la Cour. — Copie d'une délibération de cette ville qui demande la continuation de l'octroi, pour des réparations urgentes et l'extinction des dettes de la ville. — Tarif des octrois : le bœuf paye 4 livres 10 sous; le porc, une livre; chaque mouton, 10 sous; une bâche de charbon et menus *flambards*, 12 sous.

B. 3541. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets; papier.

1776-1782. — Brasey. — Compte de l'octroi ex-

traordinaire accordé à la ville de Saint-Jean-de-Losne, par arrêt du Conseil et lettres patentes des 17 avril et 13 juin 1770, pour six années consécutives. — Receveur comptable : Nicolas-Claude Fleury. — Copie de la requête adressée par la ville à monseigneur Dupleix de Bacquencourt, intendant des justice, police et finances en Bourgogne, auquel elle expose la nécessité de la continuation de l'octroi : le pont était à réparer; la rue des Tisserands à paver; les murs de l'éperon à soutenir; la construction de la porte Dijonnaise, qui tombait, à reconstruire. — Lettre de l'intendant aux habitants de Saint-Jean-de-Losne pour les avertir que, d'après sa proposition faite au Roi, il avait nommé receveur de leur ville Nicolas-Claude Fleury, fils du dernier receveur : « Vous ne manquerez pas, dit-il, « de l'installer, après qu'il aura rempli les formalités usi- « tées en pareil cas. »

B. 3542. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets; dont 65 papier.

1445-1447. — Buxy. — Compte de noble André de Saffres, écuyer, gouverneur de la prévôté de Buxy, comprenant Buxy, Saint-Valérien, Juilly, Montagny, Crochaut, Bissey, Sainte-Hélène, Moroges, Chantercine, Rimon. — « La bouche du four de Buxy appartient pour les deux « tiers au duc de Bourgogne, et pour l'autre tiers à Guil- « laume, seigneur de Trion et d'Igornay, bailli de Châ- « lon. » — Recette des revenus de Villeneuve, à cause du meix de Chaudenay, appartenant par moitié au duc de Bourgogne et aux religieuses de Saint-Julien-les-Nonnains; — des deniers provenant des amendes du siége de Buxy; — de Labergement de Messey, dépendant de la prévôté de Buxy; — des exploits de justice de la prévôté de Messey et de celle de Saint-Désert, membres de la prévôté de Buxy.

B. 3543. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1447-1451. — Buxy. — Compte de noble André de Saffres. — Recette de l'amodiation du produit des amendes de la prévôté de Sainte-Hélène et de ses dépendances, Villeneuve comprise, à 2 francs. — Recette des franchises dues par les religieux de La Ferté par Regnault de Sainte-Hélène, Étienne de Noire-Terre, Monin de Cusey et la dame de Chapiteau; — des rentes de Chassignoles et des censives de Sainte-Hélène.

B. 3544. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1461-1464. — Buxy. — Compte de Pierre Le Page. — Dépenses pour l'entretien de l'étang de Montaigne. — Jean Aichier, serviteur de noble messire Amblard de Neuvelle, chevalier, seigneur de Savigny, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et son gruyer des bailliages d'Autun, de Montcenis, Châlon et Charolles, indemnisé pour un voyage fait à la Chambre des Comptes de Dijon pour le service du gruyer.

B. 3545. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1464-1465. — Buxy. — Compte de Pierre Le Page, receveur de la châtellenie de La Colonne et de la prévôté de Buxy. — Exposé de la mesure de froment, qui était celle de Cluny : le bichot se compose de 4 boisseaux, le bichot de Châlon de 8 boisseaux; 7 boisseaux de Buxy faisaient un bichot de Châlon. — Recette de la gruerie de La Colonne, y compris la pêche de la rivière de Saône. — 100 sous tournois donnés par les habitants de Saint-Ambreul pour l'usage qu'ils ont dans les bois de Buxy.

B. 3546. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1465-1466. — Buxy. — Compte de Pierre Le Page. — Recette de la *maître-foresterie* de Bragny; — des gelines que chaque feu de Mollesson, Ponneau et La Coudre doivent annuellement; — des droits que percevait le duc à Meruge ou Méroge, dont les habitants faisaient paître leurs animaux dans la forêt de Rhuve et de Tremblay. — « Les « forts-rives des eaux de la rivière de Saône appartenant « au duc de Bourgogne dans la châtellenie de La Colonne, « du costé devers l'Empire, » sont amodiés 13 gros. — La pêche de la Saône, depuis le portal dit Derrière, jusqu'au bief du côté *devers le royaulme*, est amodiée au profit du duc.

B. 3547. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1466. — Buxy. — Compte de Léonard Du Mont, de Châlon, se faisant fort pour les héritiers du dernier receveur, et au nom des héritiers de Georges de Beligny, qui était son *pleige*. — Guillaume de La Forêt donne un cens de 10 sous sur un arpent de bois par lui mis en pré. — Payement des gages des officiers de la gruerie.

B. 3548. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1466-1468. — Buxy. — Compte de Guillaume Gorgedey, receveur et procureur de la prévôté de Buxy et de la gruerie de La Colonne. — Copie des lettres de son office, émanées de la Chambre des Comptes, représentant le pouvoir ducal. — Recette de 5 sous tournois de cens sur un demi-arpent de bois que le censitaire était chargé de mettre en pré.

B. 3549. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets; parchemin.

1467. — Buxy. — Compte de noble André de Saffres, écuyer, jadis commis au gouvernement de la prévôté de Buxy pour le duc Philippe le Bon, qui lui avait donné les revenus de cette prévôté pour sa vie. Ce don déclaré expiré par le trépas dudit duc. — André de Saffres, qui avait auparavant le revenu de cette prévôté, l'avait amodié pour 180 francs et 12 bichots d'avoine. — La bouche du four banal de Buxy amodiée pour 10 francs 8 gros, dont le duc avait les deux tiers et madame de Cressey l'autre tiers.

B. 3550. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets; parchemin.

1468-1470. — Buxy. — Compte de Louis de Visen, écuyer, à qui Charles, duc de Bourgogne, a donné l'office de gouverneur de la prévôté de Buxy. — 20 écuelles, mesure de Buxy, font un boisseau, contenant 3 coupons. — 2 boisseaux font la quarte, et 2 quartes le bichot, la plus grande mesure de Buxy. — La mesure du vin est, pour Buxy, la queue ; elle contient 8 *soillies;* — chaque soillie égale 45 pots ; — et le pot 2 chameaux. — Recette de la *chasse poulaillerie* (gerbes de froment pour garde du blé).

B. 3551. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets; parchemin.

1469-1471. — Buxy. — Compte de Gurry de Mâlain, receveur du bailliage de Châlon, prévôté de Buxy et gruerie de La Colonne. — Recette de l'amodiation des dîmes des blés crus dans les essarts faits dans la forêt de Beaumont ; — des rentes dues à La Colonne pour le bois mort, la vente des glands, la pêche, le four, les exploits de justice, les épaves, l'amodiation de la maison de l'étang.

B. 3552. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

1471. — Buxy. — Compte de Gurry de Mâlain, pour la prévôté de Buxy et d'après les indications données par le terrier nouvellement fait par Liénard Du Cret, auditeur des Comptes, en 1466. — Les habitants de La Crouze, de Valeroy et de Sermesse, dans la paroisse de Sainte-Hélène, doivent annuellement un cens appelé franchise à cause des meix. — Chaque feu donne une quarte d'avoine. Il y a 5 feux ; la recette est de 5 quartes. — Chaque habitant de Collonges, liant bœufs ou autres bêtes pour la charrue, obligé de donner par an un bichot d'avoine, 4 deniers parisis et une geline.

B. 3553. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1471-1472. — Buxy. — Compte de Gurry de Mâlain. — Recette des rentes fixes dues à cause de la prévôté de Buxy, au lieu et siége de Labergement de Messey, sur tous les meix, maisons et héritages de Labergement, siége et ressort. Ce cens doit se payer dans ce lieu le dimanche et le lundi après la Saint-Martin, ou le jeudi suivant à Buxy. Ceux qui ne payent pas au terme fixé payent 7 sous tournois d'amende. — Rôle des individus et des cotes attribuées à chacun d'eux.

B. 3554. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1472-1473. — Buxy. — Compte de Gurry de Mâlain pour la prévôté de Buxy. — Recette des cens dus à Chassignoles, dont une moitié appartient au duc de Bourgogne et l'autre moitié à monseigneur de Couches. — Recette des rentes dues à Villeneuve, dont la moitié appartient à l'abbaye de La Ferté. — Autres rentes, appartenant également au duc de Bourgogne.

B. 3555. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1473-1474. — Buxy. — Compte de Jean Perreau, commis de Louis de Visen, pour la recette de la prévôté. — Recette de l'amodiation des exploits de justice de la prévôté de Buxy, tant des amendes de 7 sous et 14 sous que de celles de 65 sous. — Siéges dépendant de Buxy : les prévôtés de Saint-Valery, Juilly, Toure, Thil, Chenoves, Rimon, Cruchant, Lix, Bissez, Montagnet, Labergement de la Rèpe, les bois de Valettes, Saint-Désert, Roussey, Jambles, La Troiche, Sainte-Hélène, où le duc prend une moitié et La Ferté l'autre.

B. 3556. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1474-1475. — Buxy. — Compte de Jean Perreau, commis de Louis de Visen. — Réparations aux toits des halles et au four banal de Buxy, appartenant pour les deux tiers au duc de Bourgogne, et pour l'autre tiers à madame de Cercey. — Messire Jean Goux Chantereau, prêtre chapelain de la chapelle fondée à Saint-Vincent de Châlon en l'honneur de saint Michel, reçoit 22 gros et 6 bichots d'avoine. — La Chambre des Comptes a écrit en marge : « Il n'appert point de la quittance dudit chapelain « ni de la coustume qu'il auroit de prendre ladite rente ; — « pour ladite cause rayé. »

B. 3557. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1475-1476. — Buxy. — Compte de Jean Perreau,

commis de Louis de Visen, pour la recette de la prévôté. — Recette des cens, dus en vin, à Morges et à Vincelles, dont les deux tiers appartiennent au duc de Bourgogne, et l'autre tiers à la veuve et aux héritiers de Jacques Du Mex, écuyer. Cette rente, pour le duc, formait 41 pots et un quart de pot, mesure de Buxy. — Des gelines, à Morges, partagée dans la même proportion. — De Saint-Valérien, Le Thil et Montorge, à cause de leur usage dans les bois de Saint-Valérien.

B. 3558. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1476-1477. — Buxy. — Compte de Jean Perreau, commis de Louis de Visen, pour la recette de la prévôté. — Revenus payés au chapelain de la chapelle de saint Michel à Saint-Vincent de Châlon, et observation de la Chambre des Comptes qui bâtonne cet article.—Elle en fait autant pour 15 gros portés en dépense, assignés à la prieure de Saint-Julien. — Énumération de *débets* mis par les officiers de Louis XI à la charge dudit receveur.

B. 3559. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1486-1487. — Buxy. — Compte d'Antoine de Chasnay, écuyer, commis à la recette de la gruerie en la prévôté de Buxy. — Les habitants de La Louhe donnent chaque année 3 bichots d'avoine, mesure de Tournus, pour l'accensement à eux fait du *champaige* de leurs bêtes bovines et chevalines dans les bois de Bragny, appartenant au Roi. — L'étang de Montaigne ne produit rien, parce que M. de Bresse le tenait. — Le boisseau de seigle vendu aux enchères 10 blancs un niquet, et la poule ou geline 2 blancs.

B. 3560. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1557-1558. — Buxy. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie de La Colonne et de la prévôté de Buxy. — Gages des officiers : ce receveur a 20 livres de gages; — Adrien de Bray, forestier, 10. — Une pièce de terre, située ès Riches, produit un cens de 10 sous dijonnais, le gros pris pour 15 deniers tournois; mais le produit est nul, attendu l'aliénation faite au sieur de Saint-Germain-des-Bois.

B. 3561. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1353-1360.—Châlon-sur-Saône.—Compte de Hugues de Vercelx, chevalier, bailli et maître des foires de Châlon, pour les recettes et dépenses du bailliage et de la maîtrise des foires, rendu par le fils de ce receveur, son héritier, d'après « ce qu'il a pehu trouver par les escripts de son « père. » — Recette des cens et des loyers des maisons de Châlon. — Recette des amendes et des épaves. — Travaux exécutés à la haute tour du châtelet de Châlon ; — frais pour payer cinq hommes d'armes destinés à escorter les marchands venant à la foire, par mandement de la duchesse et de Joffroy de Blaisy, sire de Marilly, lieutenant d'Olivier de Laye, gouverneur de Bourgogne. — Achat de tapis pour l'hôtel de Châlon et les gens du Conseil de la Grand'Table. — Pain fourni à l'abbé de Fontenay, à M. de Mavilly, Anceau de Salins, Étienne de Musigny, Hugues de Montjeu, Guy Rabi, Guyot de Bricon, le bailli de Châlon, le receveur général, les gens du Conseil et cinq hommes d'armes, qui ont été employés à la garde des frontières de Châlon pendant les foires. — Recette dans les bonnes villes, en considération des « espousailles du duc à « Arras. »

B. 3562. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1361. — Châlon. — Compte de monseigneur Girard de Longchamp, chevalier, bailli et maître des foires de Châlon. — Inventaire du mobilier advenu au duc par la succession des bâtards. — Détail des frais de nourriture pour les gens qui ont gardé la foire, savoir : du pain, bœuf, porc, oies grasses, poulets, choux, raisin, noix, verjus, moutarde, vin, poisson, mouton, épices, pois, lait. — Frais d'un diner auquel assistaient les clercs du bailli et les prêtres qui avaient chanté la messe devant le Conseil ducal ; — d'un voyage au comté de Bourgogne fait par le bailli et Thibaud de Neuchâtel; le duc était à l'extrémité, il fallait faire des recommandations aux capitaines des châteaux, pour en assurer la garde. — Frais faits par Guillaume de Pailly, commis de Jean de Rye, gouverneur et maréchal de Bourgogne, qui lui avait ordonné « certaines besoingnes pour la sûreté et la défense du « pays. »

B. 3563. (Cahier.) — Petit In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1361. — Châlon. — Compte de Pernat Saley, maître forestier et receveur de la gruerie du bailliage. — A Brancion, dans la haute forêt du Chapaise, le Roi a la moitié; Philibert Lingré, les enfants de Jean de Sennecey le huitième. — Recette de deniers versés par les usagers des bois communs de Bragny : les habitants de Montagny, de Saint-Désert, de Saint-Loup, de Chevannes y ont leurs usages.

B. 3564. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1361-1362. — Châlon. — Compte de Girard de

Longchamps, bailli et maître des foires. — Recette des amendes prononcées par le bailli; — Robert, clerc de Thibert de Fontenay, paye 50 florins de Florence, pour avoir tiré la barbe à Raoul Gastelier, sergent, dans l'exercice de ses fonctions. — Frais d'un voyage du bailli et des gens d'armes qui étaient allés mettre en la main du duc la terre de feu Hugues de Vienne, sire de Saint-Georges; — d'un voyage fait par Philibert de Massey, écuyer, envoyé sur la Loire pour prendre des informations sur les ennemis qu'on disait pillant et tuant les marchands venant aux foires.

B. 3565. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1362-1366. — Châlon. — Compte de Girard de Longchamps, bailli et maître des foires. — Recette de deniers advenus au duc dans le bailliage par le décès des bâtards; inventaire de mobiliers.—Cet article est très-considérable: il produit 611 florins 8 gros.—Le bichot d'avoine est estimé 7 gros et demi; — la livre d'amandes, 15 deniers; — la livre de figues et de raisins, 2 sous 6 deniers; — une queue de vin vieux, 6 francs. — 9 pintes de moutarde, à 2 gros l'une. — Messager allant à Dijon faire savoir qu'une grande quantité de gens d'armes était à Navilly et à Verdun. — Gens envoyés sur la Loire savoir des nouvelles des gens d'armes qu'on disait s'y réunir pour pénétrer en Bourgogne.

B. 3566. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1363-1364. — Châlon. — Compte de Girard de Longchamps. — Le prévôt de Mercurey paye une amende de 16 francs pour un attentat. — Un individu de Jambes paye 40 florins pour avoir disposé de quatre bœufs mis en gage. — Inventaire des biens de bâtards; la liste est considérable et la recette s'élève à 112 francs. — La recette générale de ce compte est de 1,533 florins 8 gros, au prix de 16 sous 8 deniers tournois le florin. Cette somme, ramenée au franc de 20 sous, produisait 1,278 francs 2 gros et demi. — Voyage du bailli, qui était allé à une journée où devait se trouver Jean d'Armagnac, afin de conférer avec lui pour faire retirer les ennemis qui étaient dans le duché. Ce voyage eut lieu au mois d'août 1364. — Ordre à tous les nobles de ne prendre les armes que pour le duc de Bourgogne. — Messager qui apporte les lettres de Jacques de Vienne, relatives à ce qui se passait du côté de Lyon, d'Anse, de Belleville, de Villefranche, de Mâcon, de Tournus. — Autre messager portant des lettres du duc, qui demandait l'envoi immédiat des gens d'armes réclamés par M. de Vienne. — Lettres de Jacques de Vienne. — Achat d'une cloche destinée à être placée au-dessus de la tour neuve du châtel de Châlon, pour éveiller les *guettes*.

B. 3567. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1364-1365. — Châlon. — Compte de Girard de Longchamp, bailli et maître des foires. — Le Conseil qui était à Châlon, pour les foires, consomme 4 pintes de moutarde à 1 gros l'une. — « Le dimanche 27 avril furent au dîner, à « La Loye, les gens du maître des foires, c'est-à-dire, « Mre Jean Blanchard, Mre Drouhe, Aimé Bofféant, Jean « Drouhay, Regnaut de Vougey, le maître des échansons « du duc, Jean de Tournay, Odot de Savigny et cinq mé- « nestriers. » — Au souper, ces mêmes personnes, plus Joffroy Des Bordes, en tout 43 personnes et 5 chevaux. — On fait savoir aux châtelains de Sagy et de Cuisery de se tenir sur leur garde, attendu que le comte de Montbéliard et ses alliés chevauchaient contre le duc. — Messager qui était allé à Dijon porter au duc de Bourgogne des lettres venues d'Avignon, à lui envoyées par le cardinal de Bologne. — Autre messager portant au duc à Dijon des lettres venues de Tournus à Châlon, disant que le frère de Mons. Seguin de Badefoul voulait prendre le duc de Bourgogne, quand il irait à Avignon vers l'Empereur. — Frais que fait le bailli de Châlon pour informer le gouverneur de Bourgogne, quelque part qu'il fût, des nouvelles relatives aux gens d'armes qui étaient sur le pays.

B. 3568. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1365. — Châlon. — Compte de Girard de Longchamps, bailli. — Messagers à cheval, qui vont de Sagy à Cuisery et dans d'autres forteresses, dire aux capitaines, de la part du bailli, de se tenir sur leur garde, parce que les compagnies se disposaient à déloger. — Dépenses du bailli de Châlon et de plusieurs chevaliers qui étaient allés avec lui, par ordre du duc, à Verdun, pour protéger le passage « de « l'empire au royaulme » des compagnies qui étaient à Longvy, à Pême et ailleurs. — Gages de Regnaut de Bugey, écuyer, établi par le bailli de Châlon capitaine du bourg de Saint-Jean-de-Mézel, de Châlon, à cause des compagnies qui étaient sur le pays. — Expédition destinée à protéger le château de Courtevais contre les ennemis qui voulaient le prendre.

B. 3569. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1366-1367. — Châlon. — Compte de Jean de Vertuz, receveur du bailliage et des foires de Châlon, Autun et Montcenis. — La châtellenie amodiée à François Colombier, de Troyes, 1,400 florins et 100 livres de cire. — Le com-

mandeur de l'hôpital de la maison de Châlon reçoit une rente assignée par le duc Eudes aux frères de la chevalerie du Temple, consistant en 40 livres dijonnaises à prendre sur les foires de Châlon. — Le chapitre de Châlon reçoit 15 florins pour l'anniversaire du duc Eudes : « pour remède « de son âme, de celles de son père et de ses prédéces- « seurs, et en récompensation d'aulcunes injures faites par « lui et ses prédécesseurs audit chapitre. » — Payement de rentes créées au profit de l'église de Châlon par le duc Philippe, par la duchesse Agnès, par le duc Eudes et le duc Robert. — Messager à cheval allant de Châlon à Mâcon et ailleurs savoir des nouvelles de M. d'Étampes et les porter à Beaune à Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, gouverneur et capitaine général de Bourgogne. — Messager portant des lettres à Mâcon à M. d'Étampes, de la part de Girard de Longchamp, bailli de Châlon, qui lui di ait d'éclairer sa route, parce que dans les environs de Langres se trouvait un capitaine de 300 lances, qu'on disait être parents et amis de Jean de Neuchâtel, et dans l'intention d'attaquer ledit sieur d'Étampes.—Un autre messager porte à Dijon, aux chanceliers et aux gens du Conseil, des lettres relatives au retour de M. d'Étampes d'Avignon en France.

B. 3570. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1367-1368. — Châlon. — Compte de Jean de Vertuz. — Gages de Jean de Toutes, capitaine du bourg de Saint-Jean-de-Mézel, à Châlon. — A madame de Villy, établie capitaine (*sic*) du château de Montagu, sont assignés des gages de 100 francs. — Gages de Philibert de Maissey, capitaine du château de Verdun; — de Jacquemart de Gasse, capitaine de Verdun; — de Philippe de Chivres, capitaine de La Colonne; — de Hugues de Sennecey, capitaine de Brancion; — de Guillaume de Salornay, capitaine de Courtevais. — Travaux de fortification. — Dépenses de l'hôtel du duc de Bourgogne à Châlon depuis le mois de novembre au mois de mars 1367. — Messager portant des lettres de Jean de Sombernon, capitaine général du duché de Bourgogne, depuis Châlon jusqu'en Nivernais, dans le Charollais et ailleurs sur la Loire, à Jean d'Armagnac, à madame de La Motte-Saint-Jean, au gouverneur du Nivernais, à messires Pierre et Jean Chandeul, pour avoir nouvelles des gens de compagnies, qu'on disait être de l'autre côté de la Loire. — Écuyers chevaucheurs, qui étaient allés en Auvergne dans le même but, par ordre de Jacques de Vienne, seigneur de Longvy, capitaine général des gens d'armes qui étaient sur les bords de la Saône sous le commandement du duc de Bourgogne. — Gages de Robert de Martinpuis, écuyer du duc de Bourgogne et son bailli de Châlon. — Messager du gouverneur faisant savoir au Conseil, à Dijon, que les gens des compagnies avaient passé la Loire, et qu'il fallait pourvoir à la garde de Paris.

B. 3571. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1368-1369. — Châlon. — Compte de Jean de Vertuz, receveur des bailliages de Châlon, Autun et Montcenis. — La châtellenie, y compris ses châteaux et la cire de coutume, amodiée à Humbert d'Autun pour 1,400 florins. — Dépense de l'hôtel de la Loge, où les gens et officiers du duc s'étaient rendus, comme à l'ordinaire, pour la garde de la foire de Châlon. — Dépenses faites pour mettre debout, *estendre* et visiter le pavillon du duc, « où sont onze pièces « de pavoillons. » — Cordes pour les attacher et les étendre, « au pourpris des grand' halles. » — Maître Étienne, *carnecier* (bourreau) de Dijon, est payé pour avoir pendu des larrons. — Travaux de fortification à Montcenis. — Rôles des recettes faites pendant la foire de Châlon : noms des individus, leur métier et la somme qu'ils ont donnée.

B. 3572. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1369-1370. — Châlon. — Compte de Jean de Vertuz. — Recette des deniers dus par les commerçants pour leurs loges de la halle : six loges d'épiciers payées 38 florins 4 gros, à raison de 6 florins 4 gros l'une. — Plusieurs individus payent une amende, parce qu'ils avaient juré ensemble qu'ils ne feraient plus de corvées pour le fort de Moncoy, alors appartenant au duc de Bourgogne. — Philippe Garnerot, de Saint-Martin-sous-Montagu, paye une amende de 300 francs et de 9 queues de vin, pour plusieurs offenses et forfaits commis envers le duc et ses officiers du bailliage de Châlon. — Recette des droits du scel de la chancellerie; — de l'amodiation de la châtellenie de Guerfans. — Gages de Hugues Daumax, seigneur de Marcilly, chevalier, capitaine de Montagu. — Messager portant des lettres écrites par Eudes de Grancey, seigneur de Villers et de Longvy, gouverneur du duché, au duc de Bourgogne, « touchant son fait et celui de Mons. de Savoie. » — Frais pour distribuer 20 *paires* de lettres du bailli de Dijon, de par le duc, qui ordonnait aux nobles de s'armer pour le servir sur la Loire contre Aysme, fils du roi d'Angleterre, qui, avec 4,000 combattants, venait « lever le siége des « gens d'armes du royaulme de France, estans devant le « fort de Belleperche. » — Voyage d'un individu de Châlon qui va publier la foire de cette ville à Bourg, à Saint-Rambert, à Bellay, à Chambéry, Saint-Maurice, Vevey, Lausanne, Salins, Besançon, Arbois, Poligny, *Laude-Saunier* (*sic*), pendant que d'autres la publiaient ailleurs. — Convocation d'une journée tenue à Dijon par le duc, le

près l'octave de Saint-Rémy. — Journée tenue à dans la quinzaine de Pâques, à laquelle assiste le e Savoie.

3573. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

-1371. — Châlon. — Compte de Jean de Vertuz. s de Guillemot de Marcilly, bailli de Châlon. — lettres pour un emprunt que le duc contracte; — lonner la visite des châteaux et des forteresses. — tion de nombreux seigneurs laïcs et ecclésiastiques, à Beaune par le duc, pour une journée où ses et l'honneur du pays devaient être traités (c'est table convocation d'États). —Un messager à cheval hâlon à Rouvre avertir le duc qu'on avait fait : et départir les Bretons qui alors estoient à Givry,» Guesclin. —Voyage fait en Savoie, vers le comte e, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, par le duc à la duchesse, touchant « onneur et it. »

3574. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets; parchemin.

-1374. — Châlon. — Compte de Jean Froigier. es de son office, signées de Philippe le Hardi. — Mons. Hugues Dalmaix, seigneur de Marcilly, cade Montagu; — de Philippe de Valois, bailli et es foires de Châlon; — de Hugues Dalmaix, capi- château de Montagu, y étant avec six gentils- . — Remboursements d'emprunts faits à Châlon ailli au nom du duc. — Dépenses des représentants de Bourgogne à une journée tenue à Châlon, le er 1371, contre le duc de Berry, relativement à la neté de Marcigny-lez-Nonains et d'autres villages. achetés à M. Eudes de Talmay, physicien. — Une e vin de Beaune est payée 15 francs. — Courrier de Châlon à Dijon, à la duchesse de Bourgogne, re du bailli de Châlon, qui lui signalait plusieurs elle adressées et prises à Châlon sur le messager me Isabeau de Coucy, fille du roi d'Angleterre. — e Philippe de Valois, bailli et maître des foires de — d'Adam Ramond, lui aussi, bailli et maître des - Journée, tenue à Bourg en Bresse, près du duc e, touchant la prise du seigneur de Sennecey et de

3575. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

. — Châlon. — Compte de Simon Lambert. — de l'office de receveur à lui données par la du- Marguerite. — Amende payée par un individu qui avait dit que le prieur de Moûtier-en-Bresse valait mieux que le duc de Bourgogne, et qui avait couru sus à un homme de la garde de ce duc. — Guillaume de Neublanc, de Châlon, paye une amende de 30 francs, condamné par les auditeurs des causes d'appaux de Bourgogne pour une altération par lui commise en un mandement donné à sa requête. — Voyage fait par Guillaume de Lialas, héraut du duc de Bourgogne, qui était allé de Dijon à Châlon vers les capitaines des routes des gens d'armes; pour leur présenter des lettres de la duchesse et leur dire certaines choses en son nom. — Messager allant de Châlon à Dijon avertir le duc que Jean de Malestroit venait en Bourgogne avec une grande quantité de gens d'armes, et le prier de s'opposer à cette invasion.

B. 3576. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1375-1376. — Châlon. — Compte de Simon Lambert. — Recette de 1,300 florins et de 100 livres de cire pour l'amodiation de la châtellenie de Châlon et des chastels en dépendant. — Recette du produit du Grant-Maiseaul où sont 16 bancs, dont 8 étaient amodiés à plusieurs maisels (bouchers). — Gages de Jean de Villers, bailli et maître des foires de Châlon. — Messager qui porte des lettres de la duchesse de Bourgogne, demandant que les bourgeois de Châlon lui fassent un prêt de deniers. — Messager portant à M. de Raize une lettre du maréchal de Bourgogne, « sur le fait des compagnies qui étaient en Bourgogne. » — Lettres de la duchesse aux capitaines de Montjustin et des autres forteresses de la comté. — Dépêches de Jean de Sombernon, gouverneur de Bourgogne, aux capitaines des routes des gens d'armes, qui étaient dans le bailliage d'Autun, les sommant de quitter le pays. — Messager envoyé par le duc, de nuit, de Châlon à Beaune, « pour faire « amener à Châlon de vers ledit duc le grand cheval de sa « bannière. » — Lettres annonçant l'arrivée du Pape à Lyon.

B. 3577. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1376-1377. — Châlon. — Compte de Simon Lambert. — 57 loges de drapiers pour la foire produisent 287 florins. — Philippot de Valois, capitaine de Cuisery, a 100 florins de gages; — Regnaut de Montconis, capitaine de Sagey, 80 florins; — Antoine de Baffant, capitaine de Brancion, 50 livres. — Messagerie : Jacques de Latrecey envoie une lettre au duc de Bourgogne qui était à Saint-Claude. — Façon de plusieurs canons faits à Châlon, par ordre du duc de Bourgogne, par Jacquet de Paris, serrurier, sous la direction de James et Roland de Maillorgues, maîtres de canons dudit duc, envoyés par lui à Châlon. — 5 livres de

poudre achetées à Lyon pour essayer une pièce de canon, parce qu'à Châlon il n'y en avait pas et qu'on ne pouvait pas en faire de bonnes. — Façon de cinq canons de fer, dont un « jetait le pesant de 130 livres. » — 32 quintaux de fer destiné à faire des canons. — Chaque quintal payé 60 sous tournois. — Canon forgé « jetant le pesant de « 450 livres, » commencé le lundi 12 octobre 1377 et terminé le samedi après la fête de « l'apparition de Nostre Sei- « gneur, » 9 janvier. Le maître canonnier a avec lui 8 ouvriers; ils travaillent ensemble et continuellement pendant 61 jours, veillent même longtemps « à cause des jours qui « estoient brefs. »

B. 3578. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1377-1378. — Châlon. — Compte de Simon Lambert. — Recette de langues de bœufs et de vaches, et des jambons de porcs que devaient les *masels* de Châlon; — de 105 florins, produit de l'amodiation de la prévôté de Montagu, pour ce qui appartenait au duc de Bourgogne; l'autre partie appartenait à messire Hugues Dalmaix, chevalier, sire de Montagu. — Gages de Jean de Vuisques, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, son bailli et maître des foires de Châlon. —Messagerie : lettres envoyées de Châlon à Mâcon à Jean Marin, procureur du duc de Bourgogne en la Cour royale de Mâcon, pour savoir où étaient « les Bretons que l'on disoit venir en Bourgogne; » — par le bailli de Châlon à la duchesse et au chancelier, pour leur faire savoir que les « Inglois chevauchoient en « certains pays par deçà Bretaigne; » — de la duchesse de Bourgogne à Philippot de Valois, capitaine de Cuisery, et aux capitaines « des routes de Bretons estans entre Lyon « et Mascon. »

B. 3579. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1378. — Châlon. — Compte de Nicolas Cochart. — Lettres qui lui accordent l'office de receveur, données par Philippe le Hardi. —Guelfe, palefrenier du duc, reçoit pour gages et ceux de sept valets restés avec lui à Châlon pendant 101 jours, « pour garder les grands chevaux du séjour » du duc de Bourgogne, la somme de 109 francs. — Regnaut Le Meunier, de Châlon, reçoit salaire pour avoir gardé « le grand navoy (*navis*) du duc estant sur l'eau à Châlon, « et doibt le garder à ses périls et fortune. »

B. 3580. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1378-1379. — Châlon. — Compte d'Odot d'Arc. — Lettres qui lui confèrent l'office de receveur, données par le duc Philippe le Hardi. — Détail des travaux de forge exécutés pour le gros canon de fer qui avait été rompu. — 200 francs donnés à Jean Floraine, marchand à Châlon, pour un palefroi qu'il avait vendu au duc. — Voyage fait à Rome par Nicolas Toulon, chancelier de Bourgogne, Olivier de Jussey et Odinet de Chasan, chambellan du duc.— Voyage par eau, de Châlon à Mâcon, pour savoir des nouvelles des gens d'armes qui étaient dans le pays. — Messager du duc qui portait les lettres de « M. le capitaine « Jean de Montagu, capitaine général du duché de Bour- « gogne, ès capitaine des gens d'armes qui estoient vers « Saint-Gengoulf. »

B. 3581. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1379-1380. — Châlon. — Compte d'André Justot, receveur du bailliage de Châlon. — Recette du péage de Marigny dans la cité de Châlon, amodié 44 francs; — des revenus des prévôtés et des châtellenies du bailliage, à Buxy, à Montagu, à Saint-Côme-lez-Châlon, à Frontenay, à Guierfans, à Courtevais, à La Serrée, Saint-Laurent, Cuisery. — Gages de Jean de Wisques, bailli de Châlon.— Frais pour ajourner à Châlon, par devant Nicolas de Frontenay et Druhe Félise, réformateurs, les Lombards et les juifs de Verdun et de Seurre; — pour porter à la duchesse, de Châlon à Dijon, deux aloses nouvelles et une lamproie; — pour lui faire porter copie des lettres du Roi et de l'exécutoire sur icelles, impétrées par les drapiers de Bruxelles sur la façon de leurs draps. — Frère Guillaume de Valan, confesseur du duc, reçoit 25 francs pour un cheval de poil bai qu'il avait vendu audit duc, au rapport de Le Loup de Vantoux, écuyer d'écurie.

B. 3582. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1380-1381. — Châlon. — Compte d'André Justot. — La châtellenie amodiée 1,000 florins et 100 livres de cire. — Don de 20 francs fait aux religieuses Cordelières de Châlon que le duc leur donnait pour achever les murs de leur église. — Jean de Ville-sur-Arce succède à Jean de Wisque, mort bailli de Châlon. — Regnault Brenot, clerc du bailli de Châlon, payé des écritures qu'il avait faites dans un procès que le procureur du duc avait soutenu contre madame de Chagny : ces écritures avaient 50 pieds de long, et le pied était taxé un gros et demi. — Frais de l'exécution d'un juif baptisé n'ayant aucun bien; — pour réparer la tour qui était dans le châtelet de Châlon ; — du voyage d'un sergent à Louhans près des gens de M. Hugues de Châlon pour contremander une journée. — Jacques de Maillargues retenu par le duc et institué ouvrier et maître de ses canons, aux gages de 80 francs d'or par an, sa vie durant.

B. 3583. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1381-1382. — Châlon. — Compte d'André Justot, receveur du bailliage. — Recette de 1,130 florins et de 100 livres de cire provenant de l'amodiation de la châtellenie, adjugée à Jean Des Bordes, bourgeois de Châlon. — La duchesse donne 7 francs à Simonnet Darcies, varlet des grands chevaux, pour l'aider à faire ses noces. — 10 queues de vin de Beaune envoyées par le duc au comte de Savoie. — Simon Gergoule, changeur et bourgeois de Paris, reçoit 300 francs pour vente « d'un fermeillet d'or à fleur de lis, « esmaillé de blanc, garni de six grosses perles et un « balay, » dont le duc avait fait don au Roi. — 4 chevaux achetés par le duc à la foire de Châlon, 100 francs l'un, 90 deux autres, et 50 le quatrième. — Le pont du châtel de Châlon refait. — Convocation des États de Bourgogne à Dijon le lundi après le dimanche d'*Oculi*. — Contestation relative à des panonceaux que l'évêque d'Autun avait fait dresser par les gens du Roi à Jambles, qui était de la juridiction de Bourgogne.

B. 3584. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1382-1383. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Exploits du siége de la cour et de la maîtrise de la foire de Châlon, sous le gouvernement de messire Jean de Ville-sur-Arce, chevalier, bailli et maître de ces foires. — Payement de fiefs, rentes et aumônes, dus à héritage à la Sainte-Chapelle de Dijon, pour l'anniversaire du duc Eudes et de Bertrandot; — au prieur du Quartier; — au commandeur du Temple: — à l'évêque; — au chapitre; — au chapelain de la chapelle du châtelet de Châlon; — au prieur de Couches; — à l'abbé de Saint-Pierre de Châlon; — au chapelain de la chapelle de Montagu. — Gages de Philibert Damas, capitaine de Montagu. — Lettres portées à la hâte par un sergent du duc, de par son Conseil, qui était à Châlon, à certaines gens de guerre qui étaient dans le Mâconnais et voulaient entrer sur les terres du duc. Il leur était demandé de n'y pas entrer et de répondre à cette lettre. — Philippe de Jaucourt et Jacques de Serin, « com-« mis par le duc à faire l'ordonnance au pays de Bourgogne « pour la venue du Roi, » font venir d'Autun à Châlon Thibaud Le Bourrelier pour prendre les vins destinés au Roi. — Un sergent va visiter les environs de Mont-Saint-Vincent, parce que Guillaume Lenoble, lieutenant du bailli, avait appris qu'il y avait là des gens d'armes; le sergent devait s'informer de leur nombre, savoir qui ils étaient et où ils pensaient aller. — Un autre sergent porte dans les environs de Toulon-sur-Arroux des lettres à l'abbé qui avait avec lui grosse *route* de gens de compagnies. Le bailli lui demandait dans ses lettres, tant pour les foires de Châlon que pour le bien public, qu'ils n'entrassent point au pays, lui et ses gens, « ni méfaissent en aul-« cune manière, mès s'en departissent. »

B. 3585. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1383-1384. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Dépenses du Conseil du duc de Bourgogne à Tournus pendant une journée que tinrent ledit Conseil et les gens du Conseil du comte de Savoie pour une contestation relative au fief des Cloyes. — Façon de « ceps de bois de trois « pièces, pour mettre prisonniers par les piés et par les « bras dans la justice de Buxy, parce qu'en icelle ville « n'avoit aucuns fers ou ceps. »

B. 3586. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets; parchemin.

1384-1385. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Gages de Jacques de Maillorgues, maître des canons du duc de Bourgogne. — Publication de la foire froide de Châlon, par mandement du comte de Nevers. On fit savoir cette nouvelle jusqu'à Besançon, à Genève, en Champagne et en Flandre. — Messager récompensé pour avoir porté une lettre au bailli de Châlon à Arras et à Cambrai, pour faire savoir au duc de Bourgogne que le comte d'Armagnac « li entendoit faire guerre en son pays de Bourgogne. »

B. 3587. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1385-1386. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Recette des censives dans la cité et les faubourgs de Châlon; — de 600 florins provenant de l'amodiation de la prévôté de Buxy. — Noble Guillaume, sire de La Maiche-en-Bresse, bailli et maître des foires de Châlon. — Un sergent paye une amende pour avoir commis des excès en exécutant certain mandement du bailli. — Individu traduit par le procureur du duc par devant le bailli, et condamné à une amende de 3 francs pour avoir volé une clochette au cou d'une vache; — un autre à 4 francs, pour avoir « compissié « certaines viandes que Guillaume Triquault avoit préparées « pour son mangier. » — Monot de Verdun, demeurant à Savigny en Revermont, condamné à 10 francs pour avoir aidé à rançonner certains ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat. — Voyage d'un messager qui va trouver la duchesse pour lui annoncer la mort de l'évêque de Châlon, qu'elle avait désiré savoir aussitôt qu'elle serait arrivée, et lui mener un message de pied portant « grant « quantité de lettres du pays d'Arragon. »

B. 3588. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1386-1387. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Amé de Loisy, écuyer, qui avait tué son frère, paye une composition de 1,000 francs, dont la duchesse fit don au bailli de Châlon. — Gages de Philibert Daulmas, capitaine de Montagu. — Voyage de Jacques de Maillorgues, appelé par le duc de Bourgogne en Flandre. — Lettres portées à Tournus et à Mâcon pour ordonner au gouverneur de la justice de Tournus et au bailli de Mâcon de faire parler ou de parler eux-mêmes aux gens d'armes qui étaient sur le pays, afin de les engager à se retirer le plus promptement possible, afin de faciliter l'accès de Châlon pendant la foire. — Jean Couillier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, reçoit ses gages comme auditeur d'appaux et ceux de ses collègues qui avaient tenu les causes d'appaux de Bourgogne à Beaune.

B. 3589. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1387-1388. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Rôle des marchands de la foire froide et de la foire chaude de Châlon. — Valet des petits chiens de M. le duc, ayant exercé sa charge après la révocation générale de tous les sergents du bailliage, condamné à une amende de 5 francs. — Frais d'une tenue des jours d'appaux à Beaune. — Un messager porte à la duchesse de Bourgogne des lettres du bailli de Dijon pour annoncer l'arrivée de la reine de Sicile.

B. 3590. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1388-1389. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Publication dans tout le bailliage de l'ordonnance du duc qui voulait qu'il fût fait déclaration de tous les fiefs aliénés depuis quarante ans. — Voyage de quatre sergents qui vont dans plusieurs villes et paroisses s'assurer auprès des curés et vicaires du nombre des morts depuis le 1er août 1389. — Lettres adressées à la duchesse à Villaines-en-Duêmois dans lesquelles il était parlé de la mortalité.

B. 3591. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1389-1390. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Recette de 700 francs et de 100 livres de cire provenant de l'amodiation de la châtellenie. — Recette des deniers perçus à la foire de Châlon sur les marchands, soit comme amendes, soit comme droits de loges : — 45 loges de drapiers produisent à la foire de mars 325 florins ; — 15 loges de tailleurs, 54 florins; — une demi-loge de pelletiers payée un florin et demi ; — un buffet pour vente de draps taxé 4 gros ; — 3 loges de cordonniers louées un franc et demi. — Travaux faits aux loges des halles de Châlon.

B. 3592. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets; parchemin.

1390-1391. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Deniers versés par les châtelains de Châlon et Saint-Laurent. — Deniers provenant de la vente des biens de Huguenin Ratot, qui avait tellement battu sa femme que mort s'en était suivie. — Rente de 20 francs assignée aux religieux de Cluny pour l'anniversaire du duc Eudes. — Richard Carêmentrant, sergent à cheval au bailliage de Châlon, porte des lettres de madame de Bourgogne et des gens du Conseil au bailli de Mâcon, afin que ce bailli « fist « désister le châtelain de Saint-Gengoul, qui s'entremel- « loit de visiter les forteresses de Bourgogne. » — Le bailli de Châlon fait savoir au chancelier du duc que le chapitre de Saint-Vincent de Châlon a fait mettre les panonceaux du Roi sur des biens situés « oultre Saône en l'Empire. »

B. 3593. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1391-1392. — Châlon. — Compte d'André Justot. — La châtellenie amodiée 466 francs à Nicolas Boileau de Vougeot et à Jean Paillant de Nolay ; — celle de Saint-Laurent-lez-Châlon amodiée 200 francs à Germain Bernard de Clarette. — Simon Bazin de Semur reçoit 37 francs qui lui étaient dus par le gouvernement de la mairie de Semur. — Guillaume Maulgarni condamné à être traîné et pendu par le carnecier ; sa peine commuée par la duchesse de Bourgogne, à la prière des amis du condamné. Le carnecier, qui était déjà arrivé, fut renvoyé à Clémencey où il habitait et revint ensuite trois fois pour mettre à exécution la nouvelle sentence. Maulgarni, pendant trois jours de marché, « fut mené touz nuz et battuz de verges par le « bourreaul, par la cité de Châlon au lieu où se tenoit le « marché, » et le troisième jour il fut banni. — Le châtelain de Montagu était Floridas de Mellevercourt. — Un messager va de Châlon à Lyon porter des lettres du bailli qui voulait avoir des nouvelles « des capitaines de grosses « compaignies qui estoient vers Avignon » et qui avaient dessein de venir en Bourgogne. — On fait savoir à la duchesse qu'on avait trouvé à Mâcon la vaisselle qui avait été perdue aux noces du duc d'Autriche.

B. 3594. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1392-1393. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Gages de Philibert Damax, capitaine de Montagu, et de Regnaud de Montconin, capitaine et châtelain de Sagy. —

Voyage fait par le sergent Sanz-Raison à Dôle et à Salins pour porter des lettres du duc au gouverneur de la comté touchant l'imposition foraine que les gens du Roi s'efforçaient de lever dans le duché de Bourgogne. — Le bailli de Châlon dépêche un sergent à Rouvre pour faire connaître à la duchesse de Bourgogne l'arrivée du comte d'Albi à Châlon et le chemin qu'il devait prendre.

B. 3595. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1393-1394. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Recette du profit de la foire froide de Châlon. — La journée du manœuvre payée un demi-gros; — celle d'un charretier, avec sa charrette et deux chevaux, est payée 5 gros. — Dépenses faites pour le bateau qui avoit mené le duc de Bourgogne de Châlon à Avignon, ramené à Châlon, « lequel avoit esté despeciez en plusieurs lieux et y falloient hais, fenestres et plusieurs chouses. »

B. 3596. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1394-1395. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Messager envoyé par eau à Lyon, « et hastivement nuit « et jour, » pour porter des lettres du bailli de Châlon, qui se plaignait que les gens du Roi voulaient lui enlever Perrin Doncy, écuyer, prisonnier du duc en son châtelet de Châlon, pour le mener à Paris devant le Parlement de France. — Frais pour envoyer à Dijon les informations faites par le bailli de Châlon sur le ressort des villes de Montgardon, La Villeneuve et Nucuday, que les gens du comte de Savoie voulaient lui attribuer.

B. 3597. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1395-1396. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Robert de Cluny, demeurant à Châlon, donne 400 francs et 100 livres de cire pour la ferme de la châtellenie; — celle de Saint-Laurent amodiée 93 francs. — Procès entre le duc et l'évêque de Châlon au sujet de la terre de Paleau. — Acquisition d'une corde de chanvre femelle, pesant 14 livres, pour un *sembeaul* à questionner les prisonniers. — Frais de panonceaux, aux armes du duc de Bourgogne, mis sur les abbayes par lui visitées.

B. 3598. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets; parchemin.

1396-1397. — Châlon. — Compte d'André Justot. — Voyage du receveur, chargé, par lettres du duc, de visiter tous les papiers, registres, protocoles et autres monuments de tous les contrats faits depuis 40 ans, et d'en faire un extrait, afin de savoir les acquisitions faites pendant cet intervalle par les gens d'Église, les nobles et les non nobles. Il est dit que ce commissaire parcourut les principales villes habitées par des tabellions ou par leurs coadjuteurs. Il se rend à Semur pour aller à Arnay, ensuite à Vitteaux, à Montereau, à Montbard, etc.

B. 3599. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1397-1398. — Châlon. — Compte d'André Justot, rendu par Philippe, son fils. — Le fermier de la châtellenie de Châlon est Mathieu Paisseau; il donne annuellement 420 francs d'amodiation. — Le sergent ducal, Clergelat, autrement dit Balost, porte à cheval à messieurs des Comptes de Dijon les lettres royales et leur exécution, données à la Cour de Mâcon « sur les troubles et empes« chements que faisoient le bailli de Mâcon et les chaste« lains royaux contre le scel de la chancellerie du duc de « Bourgogne. » — Amende payée par Regnaud Musy d'Espervans, dans la paroisse de Saint-Marcel de Châlon, pour avoir dit injurieusement au sergent du duc « qu'il le « chieroit en sa sainglante gorge, en façant son office. »

B. 3600. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; dont 12 papier.

1398-1399. — Châlon. — Compte d'André Justot, rendu par son fils et héritier. — Amendes prononcées par le bailli de Châlon. — Des individus en payent une à laquelle ils avaient été condamnés pour s'être unis et avoir fait monopole au préjudice de la chose publique; — un autre pour avoir enfreint la garde du duc et avoir dit : « Fil pour la garde! pour toi ne pour touz les amis je ne « me doignerois mettre en garde, et ne te prise un estron. » — Frais pour réparer la charrière étant sur le pont de Sainte-Marie-lez-Châlon, dont le neuvième appartenait au duc de Bourgogne.

B. 3601. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1399-1400. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois. — Lettres d'office émanées du duc de Bourgogne. — Le prévôt d'Estroies, Guillaume Larchiprêtre, donne 4 francs d'amende pour concussion dans sa charge, pour avoir pris un van à vanner; pour avoir battu tellement Philibert Garnerot, qu'on disait que mort s'en était suivie; pour avoir tué un cochon de lait et l'avoir fait emporter par un chien; pour avoir, quand les gens d'armes étaient en France et en Bourgogne, mené leurs bandes dans diverses maisons d'Estroyes pour les rançonner. — Amende payée par plusieurs individus qui, de nuit, s'étaient transportés en la Macenière, qui était un lieu de franchise, à Châlon, y avaient brisé les huisseries d'un chanoine, enlevé Point-Ladone

et sa femme de ce lieu de franchise et les avoir menés dans les prisons de l'évêque de Châlon. — Dépêche envoyée de Châlon à Rouvre pour faire savoir à la comtesse de Savoie l'arrivée du comte de Savoie, son seigneur et mari.

B. 3602. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets ; parchemin.

1400-1401. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois. — Recette des droits de la vicomté de Châlon, nouvellement acquise par le duc de Bourgogne de maître Guillaume de Bresse, chevalier, qui auparavant en était vicomte. — Recette du bichonnage de tous les grains vendus pendant l'année, trois jours exceptés, pendant lesquels l'évêque de Châlon pouvait les lever. En vertu de ce droit, le duc marquait de ses armes toutes les mesures et les faisait visiter par ses gens. — Le bichot de froment perçu dans cette vicomté vendu 8 gros ; celui d'avoine, 3 gros. — Ordonnance publiée à Châlon et faite par les gens du Conseil ducal disant que « nulz ne fust si hardiz « de porter cousteaulz, ne autres armes, de jour ne de nuit « par la ville de Châlon, ce n'estoient bourgeois d'icelle « ville ou gens notables et bien cogneuz, à peine de perdre « les armes. » — Un sergent ôta un grand *cousteaul* à un individu qu'il avait trouvé au *bourdeaul* de Châlon, qui était lieu déshonnête et qu'il y eut procès pour ce désarmement.

B. 3603. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets ; parchemin.

1401-1402. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois. — Rente payée par le domaine à messire Jean de Digoine, au nom et comme mari de Jeanne, fille naturelle de Guy Chévrié ; — d'autres, à Jeanne, dame de Joux et de Vaury, veuve de Gauthier de Vienne ; — à Guigonde La Palu, seigneur de Varambon. — Messager envoyé par le duc aux seigneurs de Pagny, de Couches, de Longvy, de Belleneuve et à plusieurs autres seigneurs de l'Empire, auxquels il avait à signifier certaines choses. — Autre messager allant à Bourg-en-Bresse contremander le comte de Bresse et les gens d'armes qu'il devait amener en France. — Lettres portées à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, qui avait fait arrêter des marchandises destinées à la foire de Châlon, et y venant de Genève par la route de Saint-Claude. — Rôle des recettes faites sur les marchands de la foire.

B. 3604. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets ; parchemin.

1402-1403. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois. — La châtellenie amodiée 383 francs ; — celle de Saint-Laurent, 150, non compris 100 livres de cire ; — celle de Frontenay, 140 francs. — Recette de la vicomté : tout char de bois vendu à Châlon doit une bûche « ne la « meilleure, ne la pire. » — Gages de Guillaume, sire de La Maiche-en-Bresse, bailli de Châlon ; — de Regnaud de Sercey, capitaine de Cuisery, et de Jacquot de Villers, échanson du comte de Nevers, capitaine du château de Sagy. — Ports de lettres adressées par le bailli de Châlon et le Conseil du duc au Parlement de Dôle « pour le fait « des gens d'armes lors estans vers Vienne, que l'on disoit « venir en Bourgogne à la requête de la Corne de Rouge- « mont ; » — du maréchal de Bourgogne à Antoine Chussaing, bailli de Dijon, et voyage dudit maréchal à Cuisery « pour le fait des gens d'armes qui estoient à Romenay ; » — de certaines lettres de messire Raulet de Lagre, l'un des capitaines des gens d'armes qui étaient à Romenay, près Cuisery, envoyées à Dijon.

B. 3605. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets ; parchemin.

1403-1404. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois. — Recette des exploits de justice de la maîtrise des foires, sous le gouvernement d'honorable et sage homme maître Jean Michel, secrétaire du duc et gouverneur du bailliage. — Amende de 5 francs pour une composition « sur le fait de l'homicide perpétré en la personne « d'une fille de vie appelée Coste-de-Fer. » — Rente de 100 sous payée au chapitre de Châlon pour l'anniversaire du duc Robert. — Le bailli de Châlon fait savoir aux enfants du duc de Bourgogne et aux gens de son hôtel l'arrivée à Châlon de M. d'Orléans, se proposant d'aller à Dijon les visiter. — Frais de lettres du bailli adressées à divers seigneurs de la châtellenie de Brancion, de celle de Courtevais, leur enjoignant, au nom du duc, de se diriger sur Châlon en Champagne ; — autres lettres adressées à d'autres seigneurs pour leur ordonner de se trouver à Dijon ; — autres adressées au maréchal de Bourgogne, étant à Cuisery, relatives aux gens d'armes qui étaient à Romenay.

B. 3606. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets ; parchemin.

1403-1404. — Châlon. — Compte de Mathe Paisseau, bourgeois de Châlon, garde et gouverneur de la châtellenie. — Recette des prévôtés du Cloître de Saint-Marcel-lez-Châlon et de Saint-Côme ; — des franchises de Châlon et de ses dépendances, en deçà de la Saône, où il y avait en tout 145 personnes les payant, et chacune donnant 12 deniers tournois, un gros comptant pour 12 deniers, et un franc pour 12 sous ; — tout cheval vendu à la foire de

Châlon doit 4 deniers, dont la moitié appartient au duc de Bourgogne et l'autre aux héritiers de Guillaume de Goulia. — Recette de la garde de Cressey, Saint-Loup, Simart. — Rôle des amendes pour défaut. — Rôle nominatif de la recette des franchises.

B. 3607. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois, receveur du bailliage. — Versement de Mathe Paisseau, commis au gouvernement de la châtellenie. — Loyer de la maison de Saint-Laurent-lez-Châlon, appelée Maison-aux-Lombards. — Voyage de Nicolas Champenois, le receveur, lui quatrième, et quatre chevaux de Châlon à Pont-Aubert, près Vézelay, pour porter les deniers de sa recette à Guillaume Richard de Saint-Seine, seigneur de Rosières, chevalier, conseiller du duc, son bailli de Châlon et commis par lui et le maréchal de Bourgogne à faire la montre des gens d'armes à Pont-Aubert. — Information contre Étienne de Saint-Georges, écuyer, sur ce qu'il avait dit qu'il ferait « dommaige au seigneur de Couches, tant « par lui que par ses aydans. » — Ajournement à Châlon d'Étienne de Saint-Georges et de ses adhérants, à peine de bannissement, s'ils ne comparaissent pas par devant le bailli, à cause de la guerre qu'ils faisaient au seigneur de Couches et de Villeneuve.

B. 3608. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; 8 papier.

14 04-1405. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, maître forestier. — Les habitants de Chissey, de Tilly, de Charmont, de Baissey, de Mortaing et de Saint-Romain ont leur usage dans la forêt de Chappaise, prenant le bois mort tombé à terre, le fayard, le chêne et le couldre exceptés. — Chaque feu doit donner au domaine 12 deniers, le gros pris pour 12 deniers et un quarteron de froment comble, mesure de Cluny. — Rôle nominatif de la recette des rentes et des usages.

B. 3609. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

1404-1405. — Châlon. — Compte de Mathe Paisseau, bourgeois de Châlon et gouverneur de la châtellenie. — Deniers donnés à Colas, maître bourreau de Dijon, venu à Châlon percer la langue à un individu et battre de verges par la ville plusieurs autres faux témoins. — Rôle des amendes pour défauts; il y en a 197; toutes ces amendes sont de 3 à 10 sous. — Rôle de la recette des franchises et du péage.

B. 3610. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1404-1406. — Châlon. — Compte de Georges Nicolas, bourgeois de Châlon, pour la prévôté de Saint-Marcel, dans laquelle le duc de Bourgogne prenait la moitié des recettes. — Deniers des franchises et gardes dus par les habitants de Simart, de Saint-Laurent, d'Échevanne, Saint-Marcel, Savigny-sur-Seille, Perrigny.

B. 3611. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Châlon. — Compte de Nicolas Champenois, receveur du bailliage. — Versement de Mathe Paisseau, gouverneur de la châtellenie de Châlon, et de Georges Nicolas, commis au gouvernement de celle de Saint-Laurent. — Recette du scel de la chancellerie de Bourgogne dans le bailliage de Châlon. — Le duc de Bourgogne, par lettres patentes, réunit à son domaine tous les tabellionages du duché, et, par autres lettres, il déclare lui appartenir le droit des tabellions levé sur toutes lettres reçues ou scellées avant la date des précédentes. — Une certaine somme portée à Montbéliard, en déduction des 20,000 francs dus à madame d'Autriche pour son mariage.

B. 3612. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, maître forestier de la gruerie du bailliage. — Recette de l'avoine due par les habitants de Saint-Ambreux pour leur usage dans les bois; — par ceux de Rosay, Bissey, Morges, pour la pâture de leur bétail. — Recette des deniers dus par les habitants de Brancion, La Chapelle, Cullers, Nogent, Mortailly, Colonge et Lancharre, pour leur usage dans les bois de Chappaise.

B. 3613. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1405-1406. — Châlon. — Compte de Mathe Paisseau, garde de la châtellenie. — Copie de la commission de ce châtelain donnée par la Chambre des Comptes de Dijon, en vertu d'une lettre à elle adressée par le duc de Bourgogne, dont la teneur est incorporée. — Jean Bossuet, marchand d'épices, paye 8 deniers.

B. 3614. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1405-1407. — Châlon. — Compte de Georges Nicolas, châtelain de Saint-Laurent-lez-Châlon, outre Saône. — Lettre adressée par le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, à sa Chambre des Comptes par laquelle il lui fait savoir qu'il entend que ses châtellenies ne soient plus données à ferme, mais confiées à des châtelains qui en percevront le

droits directement. En vertu de cette lettre, la Chambre fait choix dudit Nicolas pour gouverner cette châtellenie. — Voyage fait à Seurre par le châtelain de Saint-Laurent pour s'opposer à l'entreprise de M. de Saint-Georges, qui s'était emparé des biens d'une bâtarde.

B. 3615. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1406-1407. — Châlon. — Compte de Mathe Paisseau, châtelain de Châlon, en deçà de la Saône. — Rôle des individus sur lesquels a été perçu le droit de péage à Châlon. (Il y en a 842, non compris le passage des harengs.) Ce rôle contient, avec le nom des individus, la désignation de la nature de leurs marchandises, la quantité qu'ils ont et le montant de ce que chacun a payé.

B. 3616. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1406-1408. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Plusieurs individus payent l'amodiation de la pêche de la banne « nouvellement faite à La Colonne en la rivière de Saône » et appelée rivière de La Colonne. — D'autres pêcheurs payent aussi le droit de pêcher dans la même rivière « comme ils fai- « soient avant que ladite banne fust faite. » — Amodiation de la chasse à Courlevais pour les lapins. — Vente de poissons faite au domaine pour la dame Jeanne de La Porte, abbesse des Cordelières de Sainte-Croix-lez-Châlon, pour empoissonner l'étang de Mons, dans la châtellenie de Sagy; 6,000 carpeaux vendus 19 francs.

B. 3617. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1408-1409. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Les habitants de Morges, Bessey et Rosey donnent par an pour la vaine pâture de chaque bête un boisseau d'avoine et une géline. — Recette de la vaine pâture des bois de Marloux à Germoles; elle consiste en un boisseau d'avoine par bête, et ce produit est partagé entre le duc et les dames de Remiremont.

B. 3618. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; dont 12 papier.

1409-1410. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Vente de bois « morts, « bruslés, versés ou tombés » dans la fôret de Ragny. — Le quart de journal de terre amodié à Germoles 3 boisseaux de seigle. — Le gruyer donne 9 francs et demi au couvent de La Ferté pour la vente de 200 carpeaux à empoissonner divers étangs. — Réparations exécutées aux moulins et aux étangs de Perrigny et de La Serrée. — Contribution du duc de Bourgogne pour l'entretien du chemin du port de *Saulniers*.

B. 3619. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets; dont 7 papier.

1410-1411. — Châlon. — Compte de Jean Fichet, commis à la recette de la gruerie à la place de Pierre de La Couldre, suspendu. — Rôle des usagers et des rentes à Mollesson, Ponneau, La Couldre, Brancion, La Chapelle, Coulonges, Lancharre, Nogent, Varennes, Saint-Loup, Lux.

B. 3620. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1411-1412. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, rétabli dans sa charge de receveur de la gruerie. — Gages de Pierre Jehannin, forestier de la châtellenie de Sagy; — de Vincent Pugeot, forestier de Cuisery; — d'Étienne Chrétien, forestier de Verdun et de Bragny. — 100 francs donnés par le duc, en don, à Pierre de La Couldre « pour ses bons et agréables services. » — 11 sous donnés par le forestier à messire Girard de Thury, chevalier, qui avait vendu 3,400 carpeaux d'un demi-pied de long pour repeupler les étangs du domaine.

B. 3621. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1412-1413. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Produit de la vente des glands et de la paisson des bois de Guierfans et de certains chênes qui se trouvaient sur le chemin dudit Guierfans. — — Jean Fevret, demeurant à Damerey, achète le bois mort de la forêt de Rave.

B. 3622. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1413-1414. — Châlon. — Compte de Perrenot Quinot, receveur du bailliage et des foires. — La châtellenie amodiée 305 francs. — Recette des fermiers sur tabellionages du duché. — Gages de messire Jean de Saint-Hilaire, conseiller chambellan du duc, son bailli et maître des foires de Châlon. — Port de lettres de ce bailli au bailli de Charollais, sur le fait des Armagnacs, qui étaient dans le bailliage de Châlon; — du même bailli à la duchesse de Bourgogne, pour lui demander s'il lui plaisait que le procureur de madame de Bourbon fit hommage de ce qu'elle tenait du duc de Beaujolais entre ses mains, en qualité de bailli de Châlon. — Il se rend en Forez pour recevoir de cette princesse le serment de féauté. — Port de lettres adressées : — de Châlon à Auvillars, où se trouvait le bailli, par laquelle son lieutenant lui mande de revenir à Châlon pour pourvoir aux incursions des gens d'armes qui faisaient

gâts dans le bailliage; — par ce bailli, à la duchesse sieur de Salleneuve, sur le fait de ces gens d'armes aient l'intention « de repasser la Saône au royaulme ; » une autre lettre du lieutenant au bailli, qui était à ly, pour l'avertir que le bailli de Mâcon faisait des sitions pour venir en armes dans le duché; — de ce à la duchesse, pour l'informer que le fils du comte iagnac, le bailli de Mâcon et d'autres se dirigeaient arcilly-les-Nonnains pour pénétrer dans le duché ; — s portées à Cuisery et à Sagy, « pour faire venir les hers et les arbalétriers desdites terres dans le Charol-, pour la défense du pays ; » — annonçant au duc le t de ces gens d'armes.

B. 3623. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets; parchemin.

13-1414. — Châlon. — Compte de Pierre de La ire, receveur de la gruerie.—Amodiation de la chasse sery pour lièvres, lapins, perdrix, faisans, oiseaux de e et renards ; aucun amodiateur ne s'est présenté. — isseau d'avoine vendu 10 deniers tournois ; il en fallait e pour le bichot, mesure de Buxy.

B. 3624. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

14-1415. — Châlon. — Compte de Perrenot Qui-eceveur du bailliage et des foires. — 150 écus par nnés au duc « pour faire son plaisir et volonté. » — s achetés pour les couches de madame de Clèves, fille ic de Bourgogne, « pour des pelices de gris et de menu ; pour de la soie, des rubans, des lacs, franges de » et autres objets achetés pour ladite dame. — Jean , châtelain de Châlon, et autres individus, reçoivent nent pour être allés de Châlon à Buxy, Saint-Désert, ey, Poncey et autres lieux, pour faire vider les gens es qui y étaient. — Frais pour faire savoir au duc lavin du Clou et sa compagnie étaient dans le Mâcon-t qu'on s'en plaignait fort; car ils faisaient « grans orcions aux subjets du Roy. » — Réduction de recette ofit des habitants de Juilly, dans la prévôté de Buxy, nsidération des grandes pertes que les guerres leur nt fait éprouver et pour empêcher la dépopulation de llage.

B. 3625. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

14-1415. — Châlon. — Compte de Pierre de La lre, receveur de la gruerie. — Recette de 3 francs s par Nicolas Videpot, pêcheur de Saint-Laurent, ur le prousfit d'un gief de barre qu'il avait fait en la ière de La Colonne, à condition que le duc auroit la « quarte partie du prousfit des poissons qui seroient pris « en ladite barre. »

B. 3626. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1415. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot pour la recette de l'imposition sur toutes les denrées vendues à Châlon pendant la foire chaude. — Les recettes sur les diverses marchandises sont amodiées : celle faite sur les grains adjugée pour 32 francs; celle des toiles pour 24.

B. 3627. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1415-1416. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, receveur du bailliage. — Lettres de son office données par le duc Jean et datées de Châlon, disant qu'il remplaçait Perrinot Quinot, suspendu de ses fonctions pour n'avoir pas obéi. — Voyage fait près de l'abbé de Tournus par le receveur pour révoquer l'ordre donné aux gens de la juridiction du chambrier de ne faire aucun acte sous d'autre scel que celui de l'Église. — Lettre adressée de Châlon à Éguilly en Auxois au bailli de Châlon pour l'avertir de l'arrivée de la duchesse dans cette ville « pour « le fait de l'élection de l'évêque. » — Jean Rolin, vierg, premier magistrat d'Autun. — De la part du bailli de Châlon, on dit au châtelain de Verdun de faire retirer dans le port de Verdun tous les bateaux qui étaient sur la Saône, pour empêcher les gens de Clavin Du Clox et du Petit-Amé-de-Viry de la franchir.

B. 3628. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets; parchemin.

1415-1417. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Rôle de la recette des deniers versés par les habitants de Brancion, La Chapelle, Colonges et Lancharre, pour leur usage dans les bois de Chappaise, Thilly, Bessey, Morefrain et Saint-Romain.

B. 3629. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1415-1417. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, receveur du bailliage. — Amodiation de la châtellenie. — 100 francs prêtés au duc de Bourgogne et pour la solde des gens d'armes et de traits qu'il avait devant Châtel-Chinon. — Recette de cens sur « le cimetière aux juifs de Châlon et « ses dépendances, situé entre la maison de Bon-Enfant et « la rue Sainte-Croix, du côté de la maison qui fut à mes-« sire Philippe de Vienne et que l'on dit le Vergier. » — Gages de messire Jean de Saint-Hilaire, seigneur d'Auvilars, chambellan et bailli de Châlon. — Lettres de la duchesse de Bourgogne portées à Charolles et ordonnant à tous ses

vassaux et sujets « de eulx mettre sus en puissance dans « la compagnie de M. de Châtelvilain et du comte de « Joigny; » — à d'autres seigneurs, pour leur enjoindre de se trouver en armes à La Froidière, le 1er septembre 1417. — Voyage d'un sergent à Mâcon pour savoir la vérité sur certain nombre de gens d'armes qu'on disait avoir passé par Vienne et se dirigeant sur Paris.

B. 3630. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, dont 11 papier.

1417-1418. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, receveur du bailliage. — 42 sous tournois versés par les échevins et habitants de Châlon pour le *lods* d'une maison par eux achetée dans la rue de Cornillon pour la somme de 42 francs. — Lettres adressées par le bailli de Châlon et le sire de Châteauvieux à la duchesse, à Dijon, et aux seigneurs qui étaient devant Nogent-le-Roi, pour leur faire savoir que les *Savoyens* venaient en armes servir le duc de Bourgogne; — par la duchesse, à tous ceux qui étaient revenus de l'armée du duc, pour leur ordonner d'avoir à y retourner sans délai, et pour faire crier l'arrière-ban; — du lieutenant du bailli au chancelier de Bourgogne, pour le fait d'un prisonnier détenu au châtelet de Châlon pour certaines mauvaises paroles contre Dieu et la Vierge Marie; — à la duchesse, « sur le fait des ennemis « qui lors estoient devant Mâcon et dans les villages e « ronnants. »

B. 3631. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Châlon. — Compte de Jean Fraig receveur du bailliage et des foires froides et chaude Publication en Bresse, dans tout le bassin du Rhône, la Loire et ailleurs, de la foire de Châlon et du s conduit du duc de Bourgogne pour tous les marchands y viendraient. — Le sergent envoyé pour cette publica à Bourges retenu prisonnier sept semaines par les enn du duc. — Indemnités données par le duc de Bourg à des marchands de draps qui avaient été dévalisés venant à la foire de Châlon. — Recette du huitième ve dû dans le bailliage.

B. 3632. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1417-1418. — Châlon. — Compte de Pierre de Couldre, maître forestier, receveur de la gruerie du baill — Recette à Germoles pour la vente des bois, la pêche étangs, la vaine pâture et les amendes. — Recette des de l'abergement Gauthey-Moreau; — acheté récemment le duc à Jean Roland, bourgeois de Châlon. — Outre gages, Pierre de La Couldre a encore sa robe, esti 6 francs.

DATE DUE			

